This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

247911 d. 54/2

LES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

LA SOCIÉTÉ

AVIGNON. — IMPRIMERIE SEGUIN FRÈRES.

LES

SOCIÉTÉS SECRÈTES

ET

LA SOCIÉTÉ

OU

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR N. DESCHAMPS

SIXIÈME ÉDITION

Entièrement refondue et continuée jusqu'aux évènement actuels

AVEC UNE INTRODUCTION

SUR L'ACTION DES SOCIÉTÉS SECRÈTES AU XIXe SIÈCLE

Par M. **Claudio JANNET**

—— TOME SECOND ——

AVIGNON
SEGUIN FRÈRES
IMPRIMEURS-ÉDITEURS
13 rue Bouquerie 13

PARIS
OUDIN FRÈRES
ÉDITEURS
51 — rue Bonaparte — 51

1882

Tous droits réservés.

BODLEIAN
D
- 8 MAY 1961
LIBRARY

LIVRE SECOND

L'ACTION DES SOCIÉTÉS SECRÈTES ET L'HISTOIRE MODERNE

(*Suite*)

La publication d'un ouvrage vraiment scientifique sur la Franc-maçonnerie satisferait à une des plus hautes nécessité de notre époque. Un livre qui, en remplissant toutes les conditions de la science et de la critique, ferait connaître l'origine, l'histoire, la nature, les pratiques, les symboles, la situation de la Franc-maçonnerie et son influence sur les États modernes, aurait un mérite inappréciable. Il dissiperait enfin les ombres qui enveloppent cette société mystérieuse, et permettrait de la juger en pleine connaissance de cause.

MGR DE KETTELER, *eiheit, Autoritæt*
undi ch

CHAPITRE TROISIÈME

LA PROPAGATION DE LA FRANC-MAÇONNERIE AU XVIIIe SIÈCLE ET LES PHILOSOPHES

I. — Le caractère particulier du XVIIIe siècle.

Nous voici arrivés au point décisif de l'histoire. A partir de la régence du duc d'Orléans, l'Église ne rencontre plus seulement l'opposition que sa morale soulèvera toujours dans les cœurs livrés aux passions, elle ne voit plus seulement tel ou tel de ses dogmes attaqué par une hérésie déterminée, les monarchies ne sont plus exposées seulement à des complots ou à des révoltes, fruits des ambitions des grands ou des souffrances populaires; un vaste mouvement d'ensemble, contraire à tous les dogmes religieux et à tous les principes de la société civile se produit dans les intelligences, se traduit dans la littérature comme dans la vie politique, et prépare l'explosion révolutionnaire de la fin du siècle.

Ce grand mouvement, cet avènement d'une puissance sans précédent, insaisissable et irresponsable, qu'on appelle d'un nom nouveau, l'opinion publique, et qui attaque avec la religion tous les principes de l'ordre civil, l'assaut acharné livré aux institutions dans lesquelles la religion et la société se réalisent pratiquement, Église catholique, papauté, ordres religieux, monarchies légitimes, tout cela n'est pas un mouvement spontané, c'est le résultat du travail souterrain accompli par les sectes dont nous avons indiqué l'origine dans les chapitres précédents.

Nous avons déjà démontré dans le livre premier de cet ouvrage

l'identité des doctrines des *philosophes* et des *encyclopédistes* du XVIIIe siècle avec celles des loges ; nous allons maintenant 1° établir par les faits comment la Franc-Maçonnerie s'est répandue à partir de 1721 dans l'Europe continentale et comment ses progrès coïncident précisément avec la propagande impie de Voltaire et de toute son école ; 2° indiquer les preuves de l'affiliation maçonnique de ces écrivains et relever dans leurs écrits les traces insuffisamment dissimulées du complot qui les liait ; 3° montrer comment dès le milieu du siècle une conspiration poussée jusqu'à un certain degré d'avancement était déjà formée dans le but de détruire la papauté, la civilisation catholique et la monarchie chrétienne, et comment les plus avancés entrevoyaient déjà le jour où ils détruiraient la famille et la propriété.

II. — DIFFUSION DE LA MAÇONNERIE DANS L'EUROPE CONTINENTALE.

C'est un franc-maçon autorisé entre tous, M. Bazot, secrétaire du Grand-Orient, qui va nous livrer le secret de l'histoire du XVIIIe siècle.

« Déjà par leur parole dans les diverses classes de la société et particulièrement dans la classe intermédiaire, celle entre la noblesse et le peuple, les francs-maçons avaient préparé les esprits à une grande révolution morale, lorsque les ouvrages des philosophes Helvétius, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Condorcet, Cabanis, etc., apportèrent leur puissante et vive lumière, comme le soleil vient se confondre avec le jour pour en augmenter l'éclat. Il n'y eut pas, il ne pouvait y avoir lutte entre les francs-maçons et les hommes illustres de la philosophie ; le but des uns et des autres était le même (1). »

Les doctrines et les moyens pour y parvenir étaient les mêmes des deux côtés. Seulement la Maçonnerie, enchaînée dans les ténèbres d'une profonde nuit par les divers intérêts de ses nombreux affiliés et par les besoins mêmes de sa propagande, ne montait que sourdement l'échelle de ses mystères et ne sortait guère encore de ses voies souterraines ; tandis que la *Philosophie*,

(1) *Tableau historique, philosophique et moral de la Franc maçonnerie*, p. 9, 10.

comme le cratère du volcan, vomissait plus ouvertement la lave.

Pour bien comprendre la cause générale des destructions que nous avons déjà démontrées et que nous devons démontrer encore, il nous faut ici entrer dans quelques détails.

C'est d'Angleterre que Maçonnerie et Philosophie étaient sorties l'une et l'autre et qu'ensemble, pour ainsi dire, elles avaient envahi les deux continents, selon tous les auteurs francs-maçons, avec leur haine commune pour toutes les institutions catholiques.

« Il est certain, dit Robison, qu'avant 1743 il existait une *association* ayant pour *but unique* de détruire jusque dans leurs fondements les établissements religieux, et de renverser tous les gouvernements existant en Europe, que le système de cette association était devenu *universel*, et que les loges de francs-maçons lui servaient d'école (1).

Les premières loges qui furent établies en France et en Belgique le furent toutes par des anglais et dans des villes où les relations avec eux étaient fréquentes. Telles furent celles de Dunkerque et de Mons en 1721, de Paris en 1725, de Bordeaux en 1732, de Valenciennes en 1733, du Havre en 1739. Quand les loges furent assez nombreuses pour avoir un centre régulier d'administration, la première loge centrale prit le nom de *grande loge anglaise de France*, et ce ne fut qu'en 1743, quoique la demande en eût été faite en 1735 par une députation des loges de Paris, que le diplôme d'autorisation en fut délivré par la *grande loge d'Angleterre*. Les deux premiers grands maîtres furent deux Anglais, lord Dervent-Waters et lord d'Harnouester. Ils eurent pour successeurs le duc d'Antin en 1738, et en 1743, le comte de Clermont, prince du sang, dont les concurrents furent le prince de Conti et le maréchal de Saxe.

A côté de la Maçonnerie de l'ancien rite, émanée de la grande loge de Londres, nous voyons apparaître à cette époque un nouvel ordre du Temple étroitement apparenté à la Maçonnerie et destiné à s'unir à elle. Clavel raconte que le régent Philippe d'Orléans fut l'auteur de cette reconstitution et qu'il fit des démarches auprès de l'ordre du Christ de Portugal pour avoir les anciennes constitutions du Temple. Quoi qu'il en soit, l'ordre eut pour grand maître successivement le duc du Maine, le comte de Clermont, le prince de Conti, puis le duc de Cossé-Brissac qui, au moment de

(1) Robison, *Preuves des conspirations*, p. 63, 64.

la révolution, en avait le titre (1). Tous les historiens sont unanimes pour signaler l'étroite liaison des loges avec l'ordre du Temple et le rôle prépondérant de ce dernier.

« Depuis l'introduction du régime templier en France et en Allemagne, dit Elizé de Montazac, presque tous les rites maçonniques firent rapporter leurs allégories à J. Molay. »

« Ce fut alors, dit Lecoulteux de Canteleu, que la Franc-maçonnerie, remise en honneur par ses grands maîtres anglais et ses derniers successeurs, *reçut dans son sein tous les adversaires de l'autorité royale, tous les compagnons impies du régent, tous les philosophes naissants, tous ces admirateurs alors nombreux du système anglais, qui commençaient déjà à disserter sur les droits de la souveraineté des peuples, sur les trois pouvoirs, et qui n'obéissaient plus à rien sans discuter sur tous les faits du gouvernement.* »

Un écrivain appartenant à la Franc-maçonnerie, d'Asveld, est plus explicite :

« *L'ordre maçonnique du Temple* se divise en trois classes, les hauts initiés formant l'église *johannite*, les chevaliers ou lévites qui forment l'ordre de la chevalerie ou de la milice, enfin la fraction politique, connue en Chine où elle a de nombreux affidés, sous le nom de *société des trois unis ou de la Trinité*, qui a des ramifications dans toutes les parties du monde sous différentes dénominations.

« Les maçons du Temple sont la *contre-partie des jésuites*. Ceux-ci ne travaillent à dominer les nations et les rois que pour l'abrutissement de l'espèce humaine, dont ils préparent le joug poúr l'attacher ensuite au char pontifical et la faire servir de marche-pied à leur tyrannie (!!!). Les templiers au contraire, persuadés que la véritable gloire consiste dans l'affranchissement des peuples, que les hommes ont toujours plus de moralité et par conséquent plus de bonheur quand ils sont plus éclairés, les templiers n'aspirent qu'à rendre à l'intelligence toute son indépendance, en soumettant au droit du libre examen ce qu'il nous importe de pratiquer et de connaître. Aussi, loin de contester à la raison l'exercice de ses attributs, ils l'aident dans son essor et l'excitent par tous les moyens possibles à franchir les barrières séculaires que le fanatisme et la superstition essaient en vain d'imposer à la pensée.

« Relativement à la fraction politique du Temple, connue sous le nom de *société des trois unis ou frères de la Trinité*, pour y être admis, il faut

(1) C'est ici le cas de rappeler que dans l'ordre du Temple, comme dans les divers rites maçonniques, les grands maîtres sont la plupart du temps complètement étrangers aux secrets de l'ordre. Choisis à cause de leur position sociale, ils servent simplement de paravent aux habiles qui manœuvrent derrière eux.

avoir été élevé aux honneurs de la chevalerie. Ce n'est pas pour se livrer à des spéculations philosophiques ou religieuses, comme les deux premières fractions, que se sont formés et que se réunissent les *frères des trois unis*, mais bien dans un dessein exclusivement politique. Avant la révolution de 1789, ils n'avaient d'autre but avoué que l'anéantissement du Catholicisme, tel que l'ont défiguré les pontifes romains, qu'ils considèrent comme les plus utiles auxiliaires du despotisme (1). »

Nous verrons (liv. II, chap. VIII, § 5) le même écrivain nous révéler le rôle joué par l'ordre du Temple sous la Restauration ; mais n'anticipons pas et relevons ici d'étranges propagateurs de la Franc-Maçonnerie.

Frédéric de Prusse s'occupa activement, pendant son règne, de l'organisation de la Maçonnerie. Pour mettre en rapports plus directs l'ordre maçonnique de St-Jean, qui ne comptait que quatre grades, avec les systèmes templiers, qui reparaissaient alors, il organisa la Maçonnerie écossaise avec vingt-cinq degrés, se superposant à la Maçonnerie de St-Jean. Le rite créé par lui s'appela le *rite des princes du royal secret*, du nom de son dernier grade : avec divers remaniements datant de la fin du XVIIIe siècle, c'est *le rite écossais ancien accepté*, que gouverne de nos jours le suprême conseil en France et qui est pratiqué dans la plupart des Grands-Orients (2).

Parmi les propagateurs les plus zélés de la Franc-maçonnerie, à cette époque, se trouve le chevalier de Ramsay. C'est lui qui est l'auteur du rite écossais, qu'il ne put faire accepter par la logemère de Londres, mais qu'il réussit à propager rapidement en France, sous le nom de *maçons de la stricte observance*, grâce aux grades nombreux qu'il offrait à la frivolité des adeptes. Il le présentait comme une continuation de l'ordre du Temple, soit que réellement il en eût trouvé quelques traditions dans sa patrie, soit que ce fût un pur subterfuge pour ses desseins politiques.

Ramsay agissait, en effet, dans l'intérêt de l'héritier légitime des Stuarts et il espérait se servir de cette organisation pour le faire remonter sur le trône d'Angleterre. Ce n'est pas la seule fois que des partis honnêtes ont essayé de se servir des associations occultes pour réaliser un dessein légitime. Toujours cette arme s'est retournée contre eux, et le génie du mal, caché dans la Maçonne-

(1) Cité par Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, t. I, p. 51 et suiv.

(2) V. *Le Monde maçonnique*, 1878, série d'articles sur l'*histoire des rites*.

ric, a pris le dessus. Ce fut là l'issue de cette tentative. Le malheureux Charles-Édouard, livré à des illuminés et à des kabalistes, parfois même à de vulgaires chevaliers d'industrie, passa les dernières années de sa vie à constituer des systèmes maçonniques nouveaux, à délivrer des chartes à des mères-loges, dont les vénérables étaient perpétuels, propriétaires en quelque sorte de ces ateliers, et comme les colonels de leurs régiments, et percevaient les droits de collation aux grades.

C'est ainsi qu'en 1747 on le voit ériger en faveur des maçons de l'Artois, comme témoignage de sa reconnaissance, un chapitre primordial de *Rose-Croix Heredom de Kenilving*, sous le titre distinctif d'*Écosse jacobite*, dont il confia le gouvernement aux chevaliers Lagneau et de Robespierre, tous deux avocats, à Hazard et ses deux fils, tous trois médecins, à J.-B. Lucet, son tapissier, et Cellier, son horloger, avec « le pouvoir non-seulement de faire des chevaliers, mais même de créer un chapitre dans toutes les villes où ils croiraient devoir le faire (1). »

C'est ainsi que les rites maçonniques de toute sorte se propageaient, avec une étrange confusion de buts, de personnes et de moyens. De tels patronages expliquent comment tant d'hommes honorables s'y trouvèrent engagés, mais l'influence des stuartistes dans les loges qu'ils avaient fondées fut éphémère, et nous dirons plus tard comment, à la veille de la Révolution, les chefs du mouvement s'y prirent pour éliminer les éléments honnêtes qui s'y trouvaient. Le nom de Robespierre, père du fameux conventionnel, indique assez quels éléments dangereux s'y glissaient aussi dès lors (2).

« Ce furent aussi des anglais qui établirent les premières loges d'Allemagne, d'après Clavel, à Cologne en 1716, selon Robison, à Hambourg, en 1734. En 1740, la *grande loge anglaise* fonda elle-même la loge *Absalon* qui réunit toutes les autres.

« Dès 1757, continue l'historien autorisé de la Franc-maçonnerie, la grande loge d'Angleterre avait nommé le prince Henri-Guillaume,

(1) L'original de cette charte se trouve dans les archives de la loge de la *Constance*, à Arras. V. Élizé de Montazac, *Histoire des chevaliers templiers et de leurs prétendus successeurs*, p. 145, 148.

(2) Robespierre était arrière cousin de Damiens le régicide. Louvet, l'auteur de *Faublas*, disait de lui : « Il est toujours tiré à quatre épingles et son cousin Damiens a été tiré à quatre chevaux. Cela tient de famille et d'une famille qui a toujours eu des opinions avancées. » (*Le dernier des Napoléon*, p. 174.)

maréchal héréditaire de Thuringe, à la dignité de grand maître provincial pour la haute Saxe, et les premières loges qui s'établirent sous ses auspices avaient leur siège à Altenbourg et à Nuremberg. ~~L'année suivante~~, la Maçonnerie allemande fit une acquisition de la plus haute importance : Encore prince royal, Frédéric le Grand fut reçu à Brunswick, dans la nuit du 14 au 15 août 1738, à l'insu de son père, le roi régnant, qui s'était toujours opposé à l'établissement de la société dans ses États, et avait déclaré qu'il traiterait avec la dernière rigueur toute tentative qui serait faite dans ce but ; aussi garda-t-on le secret le plus absolu sur l'initiation du jeune prince. Devenu roi, la propagande maçonnique templière ne connut plus d'obstacles. Telle fut l'organisation primitive de la Maçonnerie en Allemagne. »

Si la Franc-maçonnerie, sous sa forme de société philanthropique et dans le rite ordinaire, fut importée en Allemagne de l'Angleterre à cette époque, il ne faut pas perdre de vue les nombreux ordres secrets qui y existaient bien auparavant ; la plupart paraissent venir de l'Allemagne du Nord, de la Suède et des anciennes possessions des chevaliers teutoniques. Non-seulement le mystère les enveloppa longtemps, mais tant de supercheries et de documents apocryphes se produisirent à l'époque où ils commencèrent à lever le masque, qu'il est à peu près impossible d'éclaircir complètement cette histoire (1). Il suffit, pour la démonstration que nous poursuivons, de constater l'existence de toutes ces associations, dérivant également d'une pensée hostile au Christianisme et destinées bientôt à se fusionner sous les auspices de l'Illuminisme.

La Maçonnerie se propage à la même époque dans les pays du midi de l'Europe par les anglais.

« C'est de 1726, dit Clavel, que date l'introduction de la Franc-maçonnerie en Espagne. En cette année des constitutions furent accordées par la *grande loge* d'Angleterre à une loge qui s'était formée à Gibraltar ; en 1727 une autre loge fut fondée à Madrid. Jusqu'en 1779, celle-ci reconnut la juridiction de la grande loge d'Angleterre, de laquelle elle tenait ses pouvoirs ; mais à cette époque elle secoua le joug et constitua des ateliers tant à Cadix qu'à Barcelone, qu'à Valladolid et dans d'autres villes. »

« Les premières loges, ajoute immédiatement le même historien, qui

(1) Sur les divers rites maçonniques et ordres templiers de l'Allemagne au XVIIIe siècle, voir les ouvrages cités de Élizé de Montazac et de Lecoulteux de Canteleu.

s'établirent en Portugal, y furent érigées en 1727 par des délégués des sociétés de Paris ; la grande loge d'Angleterre fonda aussi, à partir de 1735, plusieurs ateliers à Lisbonne et dans les provinces. Depuis lors, les travaux maçonniques ne furent jamais entièrement suspendus dans ce royaume, mais, sauf les exceptions que nous signalerons ailleurs, ils y furent constamment entourés du mystère le plus profond. »

Il existait à Rome, en 1742, plusieurs loges de francs-maçons. On le voit par une médaille qu'elles décernèrent au frère Martin Folkes, président de la société royale de Londres. La Maçonnerie se maintint dans le secret à Rome jusqu'en 1789. Une loge notamment, *les Amis sincères*, y était alors en vigueur, et sa fondation remontait à plus de 20 ans. D'abord indépendante, elle s'était fait depuis régulariser par le Grand-Orient de France, dont les commissaires l'avaient installée au mois de décembre 1787. Elle avait contracté successivement des affiliations avec les loges *Parfaite égalité* de Liége, *Patriotisme* de Lyon, *Secret et harmonie* de Malte, *Concorde* de Milan, *Parfaite union* de Naples, et avec plusieurs autres corps maçonniques de Varsovie, de Paris. Son diplôme était une louve allaitant deux enfants au milieu d'un triangle placé dans un cercle.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle, la société paraît avoir eu un certain nombre d'ateliers dans le royaume de Naples. En 1756 ils y avaient formé une grande loge nationale en correspondance avec la grande loge de La Haye, qui subsistait encore en 1789, malgré une interdiction temporaire en 1777.

Vers 1760 les premières loges s'introduisirent en Suisse, et nous les retrouverons bientôt affiliées à l'Illuminisme français, qui avait son siège à Lyon (1).

Dans les Pays-Bas autrichiens, de nombreuses loges furent fondées dans le courant du siècle (V. *Document annexé* A). La Maçonnerie commença, comme partout, par de grands seigneurs légers. « A Liège, dit Robison, j'avais été admis dans une loge magnifique, dont le prince-évêque, ses tréfonciers et la principale noblesse du pays étaient membres » (2). Les plus grandes dames du pays figuraient dans les *loges d'adoption*, en attendant que les éléments agissants de la secte en fissent, en 1791, les loges de la Révolution et le centre de la trahison (liv. II, chap. VI, § 8).

(1) *Les Sociétés secrètes en Suisse*, par M. d'Horrer, dans le *Correspondant* du 25 mars 1845.

(2) *Preuves des conspirations*, p. 3.

III. — LA MAÇONNERIE D'ADOPTION

La rapidité avec laquelle la Franc-maçonnerie se répandit en France, depuis Paris jusque dans les plus petites villes de province, l'engouement qui portait les membres des hautes noblesses à prendre part à des réunions où ils se rencontraient non-seulement avec des lettrés et des auteurs, mais même avec des hommes des plus basses classes, est un des traits les plus curieux de l'histoire.

La frivolité du temps était telle que, bientôt, en 1730, des loges de femmes furent créées et détruisirent, dans les foyers de beaucoup de grandes familles, les vertus chrétiennes et les traditions domestiques.

Ce fut une invention française et pas une des moins utiles pour la propagation de la Maçonnerie.

Les plus grandes dames s'y faisaient recevoir, emportées par le goût du plaisir, si vif à cette époque dans les hautes classes, et c'est avec tristesse que l'on remarque un peu plus tard, parmi les grandes maîtresses de l'adoption, la duchesse de Bourbon, la duchesse de Chartres et l'infortunée princesse de Lamballe.

« Ce fut vers 1730, dit Clavel, que fut instituée la Franc-maçonnerie des femmes. On ignore quel en fut l'inventeur, mais elle fit sa première apparition en France... Les formes de cette Maçonnerie n'ont toutefois été fixées définitivement qu'après 1760, et elle ne fut reconnue et sanctionnée par le corps administratif (ou Grand-Orient) de la Maçonnerie qu'en 1774.

« La Maçonnerie d'adoption affecta d'abord divers noms et divers rituels, qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous. En 1743, elle avait des emblèmes et un vocabulaire nautiques ; et les sœurs faisaient le voyage fictif de l'île de la félicité, *sous la voile des frères, et pilotées par eux.* C'était alors l'ordre des *félicitaires,* qui comprenait les grades de *mousse,* de *patron,* de *chef d'escadre* et de *vice-amiral,* et avait pour *amiral,* c'est-à-dire pour grand maître, le f.·. de Chambonnet, qui en était l'auteur.

« On faisait *jurer au récipiendiaire de garder le secret sur le cérémonial qui accompagnait l'initiation.* Si c'était un homme, il faisait serment *de ne jamais entreprendre le mouillage dans aucun port où déjà se trouverait à l'ancre un des vaisseaux de l'ordre.* Si c'était une femme, elle promet-

tait *de ne point recevoir de vaisseaux étrangers dans son port, tant qu'un vaisseau de l'ordre y serait à l'ancre.*

« Elle prêtait serment, assise à la place du *chef d'escadre* ou président, qui, durant cette formalité, se mettait à ses genoux.....

« Une scission de cet ordre, par suite de *réceptions inconvenantes*, dit Bazot, donna naissance, en 1745, continue l'historien maçon, à l'ordre des *chevaliers* et des *chevalières de l'ancre*, qui n'était qu'une *épuration* du premier et qui en avait conservé les formules.

« Deux ans plus tard, en 1747, le chevalier Beauchaine, le plus fameux et le plus zélé des *vénérables* inamovibles de Paris, le même qui avait établi sa loge dans un *cabaret* de la rue Saint-Victor, à l'enseigne du *Soleil d'Or, qui y couchait et y donnait pour six francs, dans une seule séance*, tous les grades de la Maçonnerie, institua *l'ordre des fendeurs, dont les cérémonies étaient calquées* sur celles de la *coterie* des charbonniers, une des nombreuses branches des compagnons du devoir.

La loge avait le nom de *chantier ;* elle était censée représenter une forêt. Le président s'appelait *père-maître*, les frères et les sœurs prenaient le titre de *cousins* et de *cousines*, et le récipiendiaire était qualifié de *briquet*.

« Ces réunions eurent une vogue extraordinaire. Elles avaient lieu dans un vaste jardin situé dans le quartier de la *Nouvelle France*, hors de Paris. Les gens de cour, hommes et femmes, s'y rendaient en foule, bras dessus, bras dessous, vêtus de blouses ou de jupons de bure, les pieds chaussés de lourds sabots, et s'y livraient à tous les éclats et à tout le sans-façon de la gaîté populaire.

« D'autres sociétés androgynes (des deux sexes) succédèrent à celle-là : tels furent les ordres de la *Coignée*, de la *Centaine*, de la *Fidélité*, dont les formes se rapprochèrent davantage de celles de la Franc-maçonnerie ordinaire... Tout ce que Paris comptait de notabilités, dans les lettres, dans les arts et dans la noblesse, se portait en foule, en 1760, à la loge d'adoption qu'avait fondée le comte de Beurnonville à la *Nouvelle France* et à celles que plusieurs autres seigneurs tenaient à la même époque dans leurs hôtels..... La loge *des Neuf sœurs*, sous la présidence de Mme Helvétius, celle du *Contrat social*, présidée par la princesse de Lamballe, célébrèrent ainsi des fêtes brillantes, dans lesquelles les joies du festin et du bal ne firent pas oublier l'infortune. »

Ragon, qui raconte, dans son *Manuel complet de la Maçonnerie d'adoption*, les faits et gestes d'un ordre de ce genre fondé en 1774 dans la *petite maison* du duc d'Orléans, qu'il appelle *gracieux* et *lieu de délices*, ajoute immédiatement à son récit :

« Les sociétés androgynes, *surtout* celle des *félicitaires* et celle des *chevaliers* et des *nymphes de la rose*, malgré leur apparence si frivole,

ont été un agent très-puissant pour propager la Maçonnerie d'adoption et semer dans les esprits le germe des *principes maçonniques d'égalité.* »

« Parmi les grandes maîtresses qui ont illustré le maillet d'adoption nous citerons, dit Ragon, les illustres sœurs : duchesse de Bourbon (la protectrice de Saint-Martin, le fondateur du Martinisme, la sœur de Philippe-Égalité). Elle fut installée, en 1775, *grande maîtresse de toutes les loges de France,* à la loge de St-Antoine, climat de Paris.

« Helvétius, loge des Neuf Sœurs, climat d'Auteuil, en l'honneur de Franklin, 1778... »

« Des sœurs portant les plus grands noms de France, ajoute l'interprète autorisé, assistaient ces grandes maîtresses. Dans cette nombreuse liste, figurent les noms des sœurs de Genlis et Duchesnois (la comédienne). »

« Madame de Genlis, ajoute Ragon, fut même surnommée plus tard *la mère de l'église.* » Nous avons nous-même entendu attester par un attaché du Palais-Royal, qu'on y jouait, en ce temps-là, la comédie dans l'état de *nature pure*, comme avant le péché originel, état auquel la Maçonnerie, pour qui le péché originel est la propriété, la royauté et la famille, a pour but suprême de nous ramener.

« Pourquoi, ajoute M. de St-Albin, le digne amant de la digne sœur *mère de l'église*, n'a-t-il pas été aussi salué du titre de *père de cette église-là* ? Pourquoi séparer ce *frère* et cette *sœur* qui firent ensemble le *voyage de l'île de la félicité* (1) ? »

IV. — Les loges et les parlements.

En vain les réunions aux loges furent défendues, en 1737, par le cardinal de Fleury, et la Franc-Maçonnerie condamnée, l'année suivante, par le pape Clément XII ; l'entraînement ne fut que plus fort.

Un érudit distingué, M. Ch. Gérin, a recueilli dans les papiers du procureur général du parlement de Paris, Joly de Fleury, quelques traits fort curieux sur la propagation de la Franc-maçonnerie en France, de 1737 à 1764 :

(1) Clavel, *Histoire pittoresque de la Maçonnerie*, p. 3 et suiv. — St-Albin, *La Franc-maçonnerie et les sociétés secrètes*, p. 215.

« J'y ai remarqué, dit-il, le registre d'une loge qui se tenait au faubourg St-Germain, rue des Boucheries, à l'enseigne de la *Ville de Tonnerre*, registre commencé aujourd'hui 18 décembre 1736, le premier jour de loge régulière qui se tiendra de 15 en 15 jours. Le très-vénérable maître est un nommé Jean Coustot ; les deux surveillants sont Errembault Dudzeele et Baur. La plupart des affiliés portent des noms étrangers et appartiennent aux pays du Nord. Ils ont aussi parmi eux des italiens, dont un Jean-François Beccaria, et entre les noms français on distingue le duc de Villeroy, le chevalier de Hastrel, Pasquier de la Haye, de Rogaucourt. . . . . .

« Un autre feuillet nous apprend que le parlement de Paris, déjà envahi par le Jansénisme, fournissait dès cette époque les recrues à la Franc-maçonnerie. « 7 mai 1737, le frère de Hastrel a proposé M. de Beauclas, substitut de M. le procureur général, qui a été admis. » Et une liste du même temps, où nous lisons les noms des abbés Pernette et des Rousseaux, un comte de Pons, colonel, et le duc de Pecquigny, à l'hôtel de Chaulnes, porte aussi celui de M. de La Fautrière, conseiller au Parlement.

« On n'est plus étonné que le cardinal de Fleury ait été si mal secondé par les tribunaux séculiers dans ses légitimes rigueurs contre la Franc-maçonnerie naissante. Il était mort depuis un peu plus d'une année, et l'on signalait de tous côtés les progrès de cette association.

« Une tradition de mollesse, de connivence et d'impunité s'établit peu à peu. Les magistrats de province, plus fidèles aux enseignements de l'Église et aux vieilles mœurs, importunaient souvent de leurs révélations les chefs de l'ordre judiciaire et le gouvernement ; mais les réponses qu'ils recevaient de Paris étaient peu propres à entretenir leur zèle, et on les blâmait même quelquefois des mesures les plus légitimes qu'ils prenaient pour conserver la preuve des délits. Si l'un d'eux, voulant imiter l'exemple donné de si haut, s'affiliait trop ostensiblement aux loges, on le réprimandait aussi, mais avec douceur. On cherchait encore à sauver en apparence l'honneur des principes que, dans la pratique, on sacrifiait complètement, et les dernières dépêches du procureur général que j'ai lues sur ce sujet prescrivent à des tribunaux de province de ne s'occuper des francs-maçons que s'ils troublent l'ordre matériel.

« Il n'échappera à personne, ajoute M. Gérin, après avoir cité plusieurs pièces de cette correspondance, que ces lettres sont précisément du même temps où Malesherbes, premier président de la cour des aides et directeur de la librairie, ne se bornait pas à fermer les yeux sur les livres les plus hostiles à la religion, mais protégeait et facilitait personnellement leur publication et leur introduction en France. Depuis cette époque, les francs-maçons ont fait d'autres progrès et d'autres conquêtes : ils se sont assez vantés de la part qu'ils ont prise à la révolution

de 1789, et ce n'est que justice de convenir qu'ils ne se sont pas calomniés. Jamais ils n'auraient acquis cette puissance de destruction, s'ils n'avaient été favorisés par la faiblesse ou même par la complicité des pouvoirs publics (1). »

A partir du ministère de Choiseul et sous sa protection, le mouvement s'accentua davantage encore. 282 villes, dit un grave historien, érigeaient ces prétendus *temples*. Paris en comptait 81 reconnaissant un grand maître, et un égal nombre à peu près indépendants (2). Philosophes, conseillers, hommes de lettres, avocats, bourgeois, abbés de nom et de bénéfice y affluaient en grand nombre ; on signalait même quelques prélats courtisans, sans fanatisme ou sans foi, à qui on faisait écrire, comme à celui de Strasbourg, des lettres de flatterie par Voltaire (3). « Ces loges, dit Robison, n'étaient plus que des écoles de scepticisme et de licence effrénée, où religion, Église, sacerdoce, rois et autorités civiles étaient l'objet perpétuel de sarcasmes et de dérisions de tout genre, et l'égalité universelle saluée comme l'ère future de la liberté et de la félicité sans nuages. » Les jansénistes par les parlements venaient s'y unir aux philosophes. On refusait hautement d'enregistrer les bulles de Clément XII et de Benoît XIV contre la Franc-maçonnerie ; on résistait ouvertement aux édits du roi en faveur de la religion ; on persécutait audacieusement les évêques et les prêtres fidèles à la foi de l'Église ; on foulait aux pieds les droits les plus saints et les plus incontestables du clergé en matière spirituelle ; et, à l'instar du parlement anglais, on tendait manifestement et violemment à se faire juge suprême et infaillible des deux autorités spirituelle et temporelle, ou plutôt à les rejeter l'une et l'autre pour ne reconnaître que la sienne. On aurait dit le complot de Bourg-Fontaine s'épanouissant en plein soleil ; et Voltaire pouvait écrire aux frères et au premier d'entre eux : « *L'Église de la sagesse* commence à s'étendre dans nos quartiers où régnait, il y a douze ans, le plus sombre fanatisme. Les provinces s'éclairent, les jeunes magistrats pensent hautement ; il y a des avocats généraux qui sont des *anti-omer ;* il y a beaucoup de confesseurs, et j'espère qu'il n'y aura point de martyrs (4). »

(1) *Les francs-maçons et la magistrature française au XVIIIe siècle*, revue des questions historiques, t. XVIII.

(2) Proyart, *Louis XVI détrôné*, p. 104, 105.

(3) D'Alembert, 15 janvier 1764.

(4) Voltaire, 26 juin 1766.

Assurément, plus encore que de nos jours, la plus grande partie des hommes et des femmes qui se faisaient affilier obéissaient à l'entraînement de la mode, et ne se rendaient pas compte du dessein impie et antisocial qui était caché dans les loges.

Il n'échappait pas cependant à tous les hommes clairvoyants et aux autorités, entre les mains desquelles des renseignements arrivaient en grand nombre.

Plusieurs des magistrats avec lesquels Joly de Fleury et Daguesseau correspondent, au sujet de la Maçonnerie, signalent la profonde irréligion, l'esprit de révolte contre l'autorité royale qui y est propagée, et dès 1729 le chevalier de Folard, cédant à la voix du remords, de disciple zélé de la Franc-maçonnerie devint son dénonciateur courageux ; il la signala comme une secte d'autant plus digne de fixer l'attention des souverains que, dans l'ombre du mystère, elle couvait une révolution qui devait frapper du même coup toutes les puissances légitimes. On ne prit d'abord pas garde à ses révélations, tant la conspiration paraissait invraisemblable (1). Cependant les symptômes se multiplièrent, et le cardinal de Fleury, le sage ministre de Louis XV, interdit formellement la Franc-maçonnerie. L'année d'après, par la bulle *In eminenti*, du 28 avril 1738, le pape Clément XII lança un arrêt d'excommunication contre les francs-maçons, après avoir pris les longues et consciencieuses informations qui précèdent les actes de ce genre. Successivement tous les gouvernements de l'Europe, même protestants, défendirent leurs réunions (2), à

(1) Proyart, *Louis XVI détrôné avant d'être roi*, Paris, 1819, p. 96.

(2) Dès 1735, les États généraux de Hollande rendent un édit qui interdit pour toujours la Franc-maçonnerie dans les provinces unies. En 1737, édits semblables de l'électeur palatin de Bavière et du grand duc de Toscane ; en 1738, du magistrat de Hambourg. La même année, Fréderic Ier, roi de Suède, interdit toutes les réunions maçonniques sous peine de mort, et l'empereur Charles VI les défend dans les Pays-Bas autrichiens. Dans les années suivantes, les rois de Naples, de Portugal, de Pologne, d'Espagne, le gouvernement du canton de Berne, la Porte Ottomane, prennent des mesures contre les loges. En 1763, le magistrat de Dantzick prohibe les loges maçonniques par un édit où on lit le passage suivant : « Vu que nous avons appris que ces soi-disant francs-maçons, en recommandant certaines vertus, cherchent à miner les fondements du Christianisme, à introduire l'esprit d'indifférence contre cette doctrine, et ce, pour la remplacer par la religion naturelle ; qu'ils ont établi, pour parvenir à ce but pernicieux, des statuts cachés qu'ils communiquent sous un serment qu'ils font prêter à leurs candidats, serment plus terrible qu'aucun autre exigé par un souverain à l'égard de ses sujets ; qu'ils ont une caisse expressément destinée au but pernicieux de leurs intentions dangereuses, laquelle ils augmentent continuellement par des cotisations qu'ils exigent de leurs

l'exception de l'Angleterre, où les classes dirigeantes étaient généralement affiliées à l'ordre, et pensaient en faire un instrument pour la politique nationale sur le continent (1).

V. — Les philosophes et les encyclopédistes.

Indépendamment des hommes à l'esprit plus réfléchi qui poursuivaient dans les loges un dessein systématique, leur multiplication en France et dans toute l'Europe, parmi les classes cultivées, rendit possible la campagne menée si vigoureusement contre l'Église et la monarchie chrétienne, par les lettrés impies du temps.

Leur action, présente partout, explique le prodigieux succès qu'avaient les œuvres les plus médiocres de ces sectes de lettrés qui s'appelaient eux-mêmes les *économistes* et les *philosophes*, et qui battaient en brèche toutes les institutions avec les armes les plus diverses. Il y avait alors aussi des évêques éloquents et des écrivains habiles qui se vouaient à la défense de la religion et des traditions nationales. Mais aucun écho ne leur répondait, et leur voix était étouffée par la conspiration du silence. Seuls les détracteurs de l'Église et de la royauté trouvaient partout des applaudissements commandés et des comparses officieux. Ainsi se fit cette tyrannie du *roi Voltaire*, qui pesa si lourdement sur tout le siècle.

Tous les *philosophes* étaient affiliés aux loges dès le commencement.

Condorcet, un des plus intimes complices de Voltaire, assure dans le *Tableau des progrès de l'esprit humain*, que Voltaire fut initié

membres ; qu'ils *entretiennent une correspondance intime et suspecte avec les sociétés étrangères de la même espèce...* » Les nombreuses prohibitions des autorités civiles montrent bien que les tendances subversives de la Franc-maçonnerie étaient déjà parfaitement constatées.

(1) Thory, qui dans ses *Acta Latomorum* ou *Chronologie de la F.·. M.·.* (Paris, 1815) a donné la meilleure histoire de la Maçonnerie, signale, dans le courant du XVIIIe siècle, plusieurs actes d'intervention diplomatique du gouvernement anglais en faveur des loges maçonniques du continent où ses sujets se trouvaient engagés, notamment en Portugal, en 1744, et à Constantinople, en 1748. La propagande maçonnique devait déjà servir aux intérêts commerciaux de l'Angleterre.

aux sociétés secrètes pendant son exil en Angleterre, en 1726, à 32 ans, alors qu'il s'y lia avec les Toland, les Tindal, les Collins, les Bolingbrocke, les chefs, en Angleterre, de la conspiration contre le Christianisme (V. liv, II, chap. III, § 4). Dans une conférence faite à l'occasion du centenaire de Voltaire à la loge de la *Parfaite union*, le F.·. Dunan, professeur d'histoire au lycée de Marseille, a montré combien avait été capital, pour la formation de ses idées, ce séjour en Angleterre « *où pendant trois années il mena la vie d'un Rose-Croix toujours ambulant et toujours caché.* »

Aussi écrivait-il en 1766 à d'Alembert: « Grimm m'a appris que vous aviez initié l'empereur à nos *saints mystères*; » et précédemment, en 1763, dans des instructions au même, il disait : « Les mystères de Mithra ne doivent pas être révélés; » ce qui ne l'empêcha pas, après la fusion de l'Illuminisme et de la Franc-maçonnerie française, d'être agrégé à la loge des Neuf Sœurs. Immédiatement après la réception, il fut installé à l'*Orient*, où le vénérable, qui était l'athée Lalande, le salua, et où La Dixmérie, Garnier et Grouvelle lui adressèrent des discours de félicitation. La veuve d'Helvétius avait envoyé à cette loge les insignes de son époux décédé ; on offrit le tablier du défunt à Voltaire. Avant de le ceindre, il le *baisa* pour témoigner toute l'estime qu'il faisait d'un des philosophes les plus célèbres et d'un des maçons les plus distingués de la France (1).

A son retour à Paris, il réunit une loge semblable, où, sous les auspices de d'Holbach, se réunissaient Diderot, Naigeon, Grimm, Helvétius, Morelet, Fréret, Lagrange; et c'est de cette officine athée que sortaient les ouvrages les plus impies sous les noms différents d'hommes morts ou anonymes : le *Christianisme dévoilé*, la *Théologie portative*, l'*Essai sur les préjugés*, le *Système de la nature*, le *Bon sens du curé Meslier*, la *Morale universelle*, la traduction des livres de presque tous les membres du *Panthéisticon anglais*, d'Hobbes, de Toland, de Collins, de Gordon, etc. C'est là qu'étaient apportés les *articles de l'Encyclopédie*, les *petits paquets de libelles du seigneur de Ferney*, par Damilaville, à qui ils étaient adressés comme *commis des vingtièmes*, afin de n'avoir pas de droit de port à payer, ou par l'entremise, à Lyon, du frère Bourgela, qui y occupait un poste de

(1) Ragon, *Cours*, édit. *sacrée*, p. 74. — Kloss, *Histoire de la Maçonnerie en France*, Rebold, p. 238. — L'abbé Gyr, *la Franc-maçonnerie*, p. 255, 256.

ce genre, et que d'Alembert appelait un *des meilleurs tireurs de la voiture philosophique, et assurément des mieux dressés*, souvent même sous le couvert du ministre Choiseul ou du directeur de la librairie, Malesherbes. Mais il fallait élargir le cercle, ou en faire un second moins tranché qui reliât tous les philosophes.

« Que les philosophes véritables, écrivait donc de Ferney, 20 avril 1761, Voltaire à d'Alembert, fassent une *confrérie* comme les *francs-maçons, qu'ils s'assemblent, qu'ils se soutiennent, qu'ils soient fidèles à la confrérie, et alors je me fais brûler pour eux.* »

Et voilà pourquoi les adeptes sont appelés frères, et qu'on lui donne à lui le nom de maître, ainsi qu'à Timothée Thiriot celui de *diacre*, comme dans les loges anglaises; voilà pourquoi il les salue comme frères en communion avec Lucrèce, Collins, Hume, Shaftesbury, Midleton, Bolingbroke, et qu'il les aime tous comme ses frères en *Socrate* ou en *Belzébuth* (1).

Qui ne souscrirait après cela au jugement peu suspect de Ste-Beuve :

« Toute la correspondance de Voltaire et de d'Alembert est laide, elle sent la *secte* et le *complot*, la *confrérie* et la *société secrète;* de quelque point de vue qu'on l'envisage, elle ne fait point honneur à des hommes qui érigent le mensonge en principe, et qui partent du mépris de leurs semblables comme de la première condition pour les éclairer. *Éclairez et méprisez le genre humain !* triste mot d'ordre, et c'est le leur... marchez toujours en ricanant, mes frères, dans le chemin de la vérité ; c'est le refrain perpétuel (2). »

Tous les écrits, la correspondance surtout de ces hommes, présentent le témoignage authentique de l'impiété de la Maçonnerie et de sa haine contre toute religion révélée. Quelques passages des plus fameux pourront ouvrir les yeux à ceux qui voudraient s'aveugler encore:

« La religion chrétienne est une religion infâme, une hydre abominable, un monstre qu'il faut que cent mains invisibles percent... ; il faut que les philosophes courent les rues pour la détruire, comme les missionnaires courent la terre et les mers pour la propager. Ils doivent tout oser, tout risquer jusqu'à se faire brûler pour la détruire. Écrasons, écrasez l'infâme!

(1) 10 juin 1760, 15 octobre 1759, 15 août 1760, 29 décembre 1763 et *passim*.
(2) *Journal des Débats*, 8 novembre 1852.

« Les chrétiens de toutes les professions sont des êtres très-nuisibles, des fanatiques, des fripons, des dupes, des imposteurs qui en ont menti avec leurs évangiles, des ennemis du genre humain.

« La religion chrétienne est évidemment mauvaise. La religion chrétienne est une secte que tout homme de bien doit avoir en horreur... ; elle ne peut *être approuvée que par ceux à qui elle donne du pouvoir et des richesses.*

« On est très-libre de donner le nom de Dieu à la matière en tant qu'intelligente. L'athée est plus vertueux que celui qui croit en Dieu. — L'intelligence qui préside à la nature ni ne s'inquiète de nos crimes, ni ne doit les punir dans une autre vie... La vertu n'est pas un bien. — L'âme n'est point distincte du corps... Après la mort est le néant, *post mortem nihil.* Le système qu'il n'y a point d'âme, le plus hardi et le plus étonnant de tous, est au fond le plus simple. — Tout animal a des idées qu'il combine jusqu'à un certain point, et l'homme ne diffère à cet égard de la bête que du plus au moins. — Nous sommes, à ce qu'on prétend, de petites roues de la grande machine, de petits animaux à deux pieds et à deux mains, comme les singes, moins agiles qu'eux, aussi comiques et ayant une mesure d'idées plus grande. Nous sommes de pauvres machines ; vous et M. Diderot, vous êtes de belles montres à répétitions, et je ne suis plus qu'un vieux tournebroche.

« Il faut rendre l'infâme (la religion catholique) ridicule et ses fauteurs aussi. Il faut attaquer le monstre de tous côtés et le chasser pour jamais de la bonne compagnie. Il n'est fait que pour mon tailleur et pour mon laquais. Il faut la détruire chez les honnêtes gens et la laisser à la canaille, grande ou petite, pour laquelle elle est faite (1). »

Et les personnages à talons rouges, qui se sont faits et se font les égaux des singes, des chiens, des pourceaux, osent parler de dignité, de liberté, d'égalité, de tolérance !

(1) Voltaire, *Lettre à Damilaville*, 14 décembre 1764 ; — *à d'Alembert*, 10 août 1767, 26 juin 1766 ; — *au Roi de Prusse*, 5 janvier 1766 ; — *à Thiriot* et *à d'Alembert*, 26 janvier et 4 février 1762 ; — *à Memmius*, *A. B. C.* ; — *à d'Alembert*, 29 août 1757 ; — *à Diderot*, 6 décembre 1757, 25 janvier 1762 ; — *à M. d'Épinay*, 20 septembre 1760, et *Œuvres de d'Alembert*, t. XVIII, p. 206. *Examen important*, ch. 7. — *Dictionnaire philosophique*, art. *Souverain bien*. — Helvétius, *De l'Homme*, p. 64. — J.-J. Rousseau, *Contrat social*, p. 488. — *Pensées*, t. II. — *Lettre de d'Alembert au roi de Prusse*, 1er février 1771, 18 décembre 1770. — Diderot et d'Holbach, *Système de la nature*, t. I, ch. 12 et 77. — *Le Roi de Prusse à Voltaire*, 3 octobre 1770, 28 décembre 1774. — *D'Alembert à Frédéric*, 7 août 1769, *à Voltaire*, *Œuvres de d'Alembert*, t. XV, p. 325. — Diderot et d'Holbach, *Système de la nature*, t. II, p. 582. — *Voltaire à d'Alembert*, 8 octobre 1760. — *D'Alembert à Voltaire*, 18 octobre 1760, et dans toutes leurs œuvres, *passim*, et surtout dans leur correspondance.

« Les deux vraies divinités de ce monde, c'est la digestion et le sommeil, ou *priapé* et le *phallus*. L'athéisme est le seul système qui puisse conduire l'homme à la liberté, au bonheur, à la vertu... — Un être immatériel, infini, immense, est une chimère. — On cherche le siège de l'âme, c'est à l'estomac qu'il est. »

Et c'est au chef de cette hideuse et fanatique impiété, à celui qui a enfanté les Danton, les Marat et les Robespierre, que les maçons des *Neuf Sœurs* de la Constituante et de la Convention ont fait les honneurs de l'apothéose et auquel la Franc-maçonnerie éleva en 1870 une statue à Paris, avec l'approbation expresse du gouvernement de Napoléon III, et dont elle a célébré solennellement le centenaire en 1878, comme pour établir à la face du monde l'identité de leurs doctrines et de leurs mœurs !

Il est important de remarquer qu'un grand nombre de lettres où Voltaire révèle ainsi les desseins de la secte maçonnique sont adressées à Frédéric II de Prusse. Nous avons raconté plus haut l'affiliation de ce prince. Une fois monté sur le trône, il fut pendant tout le siècle le grand réalisateur de l'idée maçonnique, et les loges contribuèrent, de leur côté, à ses succès dans la guerre de Sept Ans (1). Aussi l'un des écrivains les plus avoués de la secte, le F.·. Bluntschli, a revendiqué pour Frédéric II la gloire de dater l'hégire révolutionnaire. La conception de l'*État moderne indépendant de toute théocratie*, c'est-à-dire de toute soumission à la loi divine, doit remonter à 1740, année de son avènement au trône; c'est à tort que les français, *dans leur vanité*, veulent fixer cette date à 1789 ! (2)

C'est de lui que Voltaire attend la destruction de la papauté, des ordres religieux, la destruction de l'Autriche, de la Pologne, de la France même, sa propre patrie, parce qu'elles sont des puissances catholiques.

L'histoire doit encore ici retenir à son tribunal cette correspondance qui explique tant d'évènements, dont les uns furent réalisés dès lors et dont les autres ont été de nos jours comme l'accomplissement du testament politique des deux grands sectaires.

Voltaire sentait que, pour *écraser l'infâme*, la religion chrétienne et Jésus-Christ, il fallait renverser son vicaire sur la terre, arracher la pierre qui servait de fondement à son Église ; et ce n'est pas là une des moindres raisons qui poussent la Maçonne-

(1) V. *Histor. politische Blætter*, t. XVI, p. 477, et XXIX, p. 577. Quelques mots à double entente de Mirabeau, dans la *Monarchie prussienne*, semblent confirmer cette donnée.

(2) *Théorie générale de l'État*, traduction française, Guillaumin, 1876, p. 45.

rie et ses chefs à lui élever une statue. C'est lui qui le premier eut l'idée de dépouiller le pape de sa puissance temporelle, pour atteindre et détruire la suprématie de sa juridiction spirituelle. C'est lui qui, lui appliquant mensongèrement le nom de *souverain étranger*, mit tout en œuvre pour le rendre odieux aux peuples et aux rois et à cette tourbe de libres-penseurs et de libertins impatients de s'affranchir, à la suite de Luther, de Calvin et de Henri VIII, de la houlette de Pierre, de la foi et de la morale évangélique qui avait civilisé le monde.

Voltaire écrivait donc, en 1770, 8 juin, à son confrère en Maçonnerie *templière*, Frédéric de Prusse :

« Le Saint-Père est un pauvre saint,
C'est un sot moine qui s'oublie ;
Au hasard il excomunie.
Qui trop embrasse mal étreint.

« Le malheur, Sire, c'est qu'il n'y a rien à gagner à punir frère Ganganelli (le pape Clément XIV). Plût à Dieu qu'il eût quelque bon domaine dans votre voisinage, et que vous ne fussiez pas si loin de N.-D. de Lorette.

« Il est bon de savoir railler
Ces arlequins faiseurs de bulles,
J'aime à les rendre ridicules ;
J'aimerais mieux LES DÉPOUILLER.

« Que ne vous chargez-vous du vicaire de Simon Barjone, tandis que l'impératrice de Russie époussette le vicaire de Mahomet ? Vous auriez à vous deux purgé la terre de deux grandes sottises. J'avais autrefois conçu de *grandes espérances de vous ;* mais vous vous êtes contenté de vous moquer de Rome et de moi, d'aller droit au solide et d'être un héros très-avisé. »

On voit que depuis un siècle les sentiments et les désirs maçonniques n'ont pas beaucoup changé. Seulement les maçons italiens, et le *galantuomo* dont ils se servent, sont moins *avisés* que le grand maçon prussien, qui répondait ainsi à Voltaire, de Sans-Souci, le 7 juillet :

« Que le Saint-Père ait fait brûler
Un gros tas de mes rapsodies,
Je saurai, pour m'en consoler,
chauffer à leurs incendies...

Mais ce suisse du Paradis
Était ivre ou du moins bien gris
Lorsqu'il osa traiter de même
Les ouvrages de mon bon saint (Voltaire).
J'appelle de cet anathème
Au corps du concile prochain...

« Ce bon cordelier du Vatican n'est pas, après tout, aussi hargneux qu'on se l'imagine. S'il fait brûler quelques livres, c'est seulement pour que l'usage ne s'en perde pas. Mais n'admirez-vous pas avec quelle patience digne de l'agneau sans tache il s'est laissé enlever le Comtat d'Avignon ? combien peu il y pense, et dans quelle concorde il vit avec *le très-chrétien ?*

« C'est pourquoi il me suffit de faire une guerre de bourse très-philosophique, et de profiter de ce temps de tranquillité pour guérir entièrement les plaies que la dernière guerre nous a faites et qui saignent encore.

« Et quant à monsieur le vicaire,
Je dis vicaire du bon Dieu,
Je le laisse en paix en son lieu
S'amuser avec son bréviaire.
Hélas ! il n'est que trop puni
En vivant de cette manière.

« Lorette serait à côté de ma vigne, que certainement je n'y toucherais pas. Ses trésors pourraient séduire des MANDRINS, des Conflans, des Turpins, des Rich... et *leurs pareils*. Ce n'est pas que je respecte les dons que *l'abrutissement a consacrés,* mais il faut épargner ce que le public vénère, il ne faut point donner de scandale ; et supposé qu'on se croie plus sage que les autres, il faut, par complaisance, par commisération pour leurs faiblesses, ne point choquer leurs préjugés. Il serait à souhaiter que les prétendus philosophes de nos jours pensassent de même. »

Ainsi, c'est bien pour détruire le pouvoir spirituel de la papauté que la Maçonnerie a eu pour la première fois l'idée de la dépouiller de son domaine temporel ; c'est bien parce qu'elle défendait la foi, la morale, l'immortalité de l'âme, la dignité de l'homme contre le plus fangeux matérialisme, que, pour enlever à la papauté, avec son indépendance, ce pouvoir tout spirituel et éminemment social, les chefs de la Maçonnerie conçurent le projet de lui ravir sa principauté temporelle. Encore le maçon-roi, par un reste de morale chrétienne ou de pudeur publique, pensait-il et ne craignait-il pas de dire, que des *Mandrins*, des brigands de

grand chemin, ou leurs pareils pouvaient seuls l'exécuter. Il est vrai que ce préjugé n'avait pas chez lui de profondes racines ; car sur la nouvelle donnée par son rampant complice qu'il *se pourrait* bien qu'en *effet on rendît Avignon à Ganganelli, quoiqu'il soit très-ridicule que ce joli petit pays soit démembré de la Provence*, Frédéric répondait le 29 juin 1771 :

« Je vous félicite du nouveau ministre dont le *très-chrétien* a fait choix (d'Aiguillon, successeur de Choiseul). On le dit homme d'esprit ; en ce cas vous trouverez en lui un protecteur déclaré. S'il est tel, il *n'aura ni la faiblesse, ni l'imbécillité* de rendre Avignon au pape. On peut être *bon catholique*, et néanmoins dépouiller le vicaire de Dieu de *ces possessions temporelles, qui distraient trop des devoirs et qui font risquer le salut.* »

On voit que les Bonaparte, les Palmerston, les Cavour, les Rattazzi et les Jules Favre n'ont rien inventé pour justifier le brigandage contre le pape et contre l'Église.

Aussi quand le sire de Potsdam se fut, à la façon du *galantuomo* de Savoie, annexé un royaume qui n'était plus le duché de Brandebourg, Voltaire, son pensionné, le félicitait, comme à peu près de nos jours les pensionnés maçons journalistes à l'égard du roi des annexions italiennes.

« Sire, permettez-moi de dire à Votre Majesté que vous êtes comme un certain personnage de La Fontaine :

Droit au solide allait Bartholomée.

« Ce solide accompagne merveilleusement la *véritable gloire* ; vous faites un royaume florissant et puissant de ce qui n'était, sous le roi votre grand-père, qu'un royaume de vanité. Vous avez connu le *vrai en tout ;* aussi êtes-vous unique en tout genre. Ce que vous faites actuellement vaut bien votre poëme sur les confédérés : il est plaisant de détruire les gens et de les chanter. Le vieux malade se met à vos pieds avec *attachement, admiration, respect* et *syndérèse* (1). »

Mais ces domaines de l'Église étaient encore *vénérés du public*, et il fallait, avant d'arriver à ceux du pape, dissiper les préjugés et

(1) *Syndérèse* : *remords*. Serait-ce d'avoir mérité la schlague que lui fit administrer par un de ses majors le frère et ami couronné, pour le rappeler à plus de discrétion et de respect ? O égalité, ô fraternité, vous n'êtes donc qu'un mot, même chez les plus illustres !

disposer les esprits en commençant par les biens des moines et du clergé.

Dès 1743, Voltaire, chargé auprès du roi de Prusse d'une négociation secrète, écrivait le 8 octobre de Berlin au ministre Amelot :

« Dans le dernier entretien que j'eus avec Sa Majesté prussienne, je lui parlai d'un imprimé qui courut il y a six semaines en Hollande, dans lequel on propose des moyens de pacifier l'empire en *sécularisant* des principautés ecclésiastiques en faveur de l'empereur et de la reine de Hongrie. Je lui dis que je voudrais de tout mon cœur le succès d'un pareil projet ; que c'était rendre à César ce qui appartient à César ; que l'Église ne devait que prier Dieu et les princes ; que les bénédictins n'avaient pas été institués pour être souverains ; il m'avoua que c'était lui qui avait fait imprimer le projet. Il me fit entendre qu'il ne serait pas fâché d'être compris dans *ces restitutions* que les prêtres doivent, dit-il, en conscience aux rois, et qu'il embellirait volontiers Berlin du bien de l'Église. Il est certain qu'il veut parvenir à ce but. »

Il se rappelait l'histoire de son pays et de sa race devenue souveraine par une apostasie et la sécularisation des biens de l'ordre teutonique, au profit de son grand-maître Albert de Hohenzollern, apostat luthérien. Le mobile de ces annexions temporelles, dès le commencement, était donc déjà, comme depuis, la destruction du spirituel et des libertés des peuples, au profit du césarisme le plus brutal. Avant d'aller plus loin, donnons une preuve d'autorité que tous les faits subséquents viendront confirmer à l'envi :

« Toute l'histoire, disait en 1786 le protestant Grossing, prouve que c'est à l'établissement des principautés ecclésiastiques que l'Allemagne doit tout ce qu'il y a de bon dans sa constitution aussi bien que le rétablissement fréquent de sa puissance intérieure, le respect des autres puissances, sa propre force et même sa conservation. L'intérêt aussi bien que la justice doivent empêcher les allemands de s'élever contre les principautés ecclésiastiques, et cependant *elles seront bientôt détruites, elles le seront par des étrangers dont l'intérêt est d'affaiblir l'Allemagne* (1). »

Moins de vingt ans après, Napoléon devait réaliser cette prédiction.

Il y avait donc accord dès le début entre les deux chefs de l'impiété maçonnique pour la destruction du temporel des églises ;

(1) *Statistik aller katholich geistlichen Reichsfurst in Deutschland*, von Grossing. Halle, 1786, fin du 33e chapitre du premier livre.

seulement le but de cet anéantissement n'était pas encore clairement exprimé.

Quelques années après, Voltaire écrivait plus explicitement au roi templier (3 mars 1767, vingt ans d'intimité maçonnique et de correspondances avaient été employés à se connaître à fond) :

« Si la superstition a fait si longtemps la guerre, pourquoi ne la ferait-on pas à la superstition ? Hercule allait combattre les brigands, et Bellérophon les chimères, je ne serais pas fâché de voir des Hercules et des Bellérophons délivrer la terre des brigands et des chimères catholiques. »

Fédériq, comme il signe toujours, répondait quelques jours après, 24 mars :

« Il n'est point réservé aux armes de détruire l'inf..... ; elle périra par le bras de la vérité et par la séduction de l'intérêt. Si vous voulez que je développe cette idée, voici ce que j'entends. J'ai remarqué, et d'autres comme moi, que les endroits où il y a le plus de couvents de moines sont ceux où le peuple est le plus aveuglément livré à la superstition. Il n'est pas douteux que, si l'on parvient à détruire ces asiles de fanatisme, le peuple ne devienne un peu indifférent et tiède sur ces objets qui sont actuellement ceux de sa vénération. Il s'agirait donc de détruire les cloîtres, au moins de commencer à diminuer leur nombre. Ce moment est venu, parce que le gouvernement français et celui d'Autriche sont endettés, qu'ils ont épuisé les ressources de l'industrie pour acquitter leurs dettes sans y parvenir. L'appât de riches abbayes et de couvents bien rentés est tentant. En leur représentant le mal que les cénobites font à la population de leurs États, ainsi que l'abus du grand nombre de *cucullati* qui remplissent leurs provinces, en même temps la facilité de purger en partie leurs dettes, en y appliquant les trésors de ces communautés qui n'ont point de successeurs, je crois qu'on les déterminerait à commencer cette réforme ; et il est à présumer qu'après avoir joui de la sécularisation de quelques bénéfices, *leur avidité engloutira le reste.*

« Tout gouvernement, qui se déterminera à cette opération, sera *ami des philosophes* et partisan de tous les livres qui attaqueront les superstitions populaires et le *faux zèle des hypocrites* qui voudraient s'y opposer. Voilà un petit projet que je soumets à l'examen du *patriarche de Ferney*. C'est à lui, comme au *père des fidèles*, de le rectifier et de l'exécuter. Le patriarche m'objectera peut-être ce que l'on fera des évêques : je lui réponds qu'il n'est pas temps d'y toucher encore, qu'il faut commencer par détruire ceux qui soufflent l'embrasement du fanatisme au cœur du peuple. Dès que le peuple sera refroidi, les évêques deviendront de *petits*

garçons, dont les souverains disposeront par la suite du temps comme ils voudront. La puissance des ecclésiastiques *n'est que d'opinion,* elle se fonde sur la crédulité des peuples. Éclairez ces derniers, l'enchantement cesse. »

Quelques jours après, 5 avril, le *summo patriarcha* répondait au roi Kadosch :

« Votre Majesté a bien raison de dire que l'inf... ne sera jamais détruite par les armes... Les armes peuvent détrôner un pape, déposséder un électeur ecclésiastique, mais non pas détrôner l'imposture. Je ne conçois pas comment vous n'avez pas eu quelque bon évêché pour les frais de la guerre, par le dernier traité ; mais je sens bien que vous ne détruirez la *superstition christicole* que par les armes de la raison. Votre idée de l'attaquer *par les moines* est d'un grand capitaine. Les moines une fois abolis, l'erreur est exposée au mépris universel. On écrit beaucoup en France sur cette matière ; tout le monde en parle, mais on n'a pas vu cette grande affaire assez mûre ; on n'est pas assez hardi en France, les dévots ont encore du crédit. »

Tout était donc parfaitement convenu entre les hauts chefs de la Maçonnerie. C'était pour détruire, non-seulement le pouvoir spirituel de la papauté, mais la religion chrétienne, pour écraser *l'infâme, la superstition christicole*, qu'il fallait travailler à dépouiller la papauté de son principat et de son domaine temporel ; c'était par les moines, les religieux et les couvents qu'il fallait commencer l'œuvre du dépouillement et de la destruction, pour en venir ensuite aux évêques et au clergé ; c'était par les jésuites mêmes qu'il fallait débuter.

N'étaient-ils pas les *gardiens de la papauté, les gardes du corps du pape*, selon les expressions du Salomon du Nord, et, *leur institut détruit, tous les autres corps ne devaient-ils pas tomber eux-mêmes*, au jugement de Choiseul ?

Aussi, après le premier coup frappé, le maçon-roi écrit-il à son émule, 10 février 1767 :

« Quel malheureux siècle pour la cour de Rome ! on l'attaque ouvertement en Pologne; on a chassé ses gardes du corps de France et du Portugal ; *il paraît qu'on en fera autant en Espagne.* Les philosophes sapent ouvertement les fondements du trône apostolique ; on persifle le grimoire du magicien ; on éclabousse l'auteur de sa secte ; on prêche la TOLÉRANCE. Tout est perdu, il faut un miracle pour relever l'Église. C'est elle qui est frappée d'un coup d'apoplexie terrible ; et vous aurez encore la consolation *de l'enterrer* et de lui faire son épitaphe, comme vous

fites pour la Sorbonne. L'anglais Wolston prolonge la durée de l'inf..., selon son calcul, à deux cents ans; il n'a pu *calculer ce qui est arrivé récemment*. Il s'agit de détruire le préjugé qui sert de fondement à cet édifice. Il s'écroule de lui-même et sa chute n'en devient que plus rapide. Voilà ce que Bayle a commencé de faire ; il a été suivi par nombre d'*anglais*, et vous avez été réservé pour l'accomplir. »

Et Voltaire d'écrire au marquis de Villevielle, un des fidèles :

« Je me réjouis avec mon brave *chevalier* de l'expulsion des jésuites... Puisse-t-on exterminer tous les moines qui ne valent pas mieux que ces fripons de Loyola ! Si on laissait faire la Sorbonne, elle serait pire que les jésuites. On est *environné de monstres*. On embrasse notre digne chevalier ; on l'exhorte à *cacher sa marche aux ennemis*. » (27 avril 1767.)

Puis venait d'Alembert, 4 mai 1762 :

« *Écrasez l'infâme*, me répétez-vous sans cesse ; eh ! mon Dieu ! laissez-la se précipiter elle-même ! elle y court plus vite que vous ne pensez. Savez-vous ce que dit Astruc ? Ce ne sont point les jansénistes qui tuent les jésuites, c'est l'*Encyclopédie*.. c'est l'*Encyclopédie*... Pour moi qui vois tout en ce moment couleur de rose, je vois d'ici les jansénistes mourant de leur belle mort l'année prochaine, et après avoir fait périr cette année-ci les jésuites de mort violente, la tolérance s'établir, les protestants rappelés, les prêtres mariés, la confession abolie et le fanatisme écrasé sans qu'on s'en aperçoive. »

« La victoire se déclare pour nous de tous cotés, écrivait encore Voltaire à Damilaville. Je vous assure que dans peu il n'y aura plus sous les étendards de nos ennemis que la *canaille* (ailleurs il dit *les cordonniers et les servantes*), et nous ne voulons pas de cette *canaille* ni pour partisans, ni pour adversaires. Nous sommes un corps de braves *chevaliers* — Rose-Croix, Kadosch, — *défenseurs de la vérité*, qui n'admettons parmi nous que des gens bien élevés.

« Allons, brave Diderot, intrépide d'Alembert, joignez-vous à mon cher Damilaville ; courez sus aux fanatiques et aux fripons ; plaignez Blaise Pascal, méprisez Hauteville et Abadie — (polémistes défenseurs de la religion, le dernier même protestant), — autant que s'ils étaient Pères de l'Église. »

N'écrivait-il pas encore au même le 1er avril 1766 :

« Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends par peuple la populace qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ni la capacité de s'instruire. Il me paraît *essentiel* qu'il

y ait des *gueux ignorants*.... Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu. »

Qu'on compare ce langage à celui de l'Évangile, de la papauté et des prêtres, et que l'on prononce, la main sur la conscience, où se trouve l'*infâme* et l'ennemi *des pauvres et des travailleurs*, immense majorité du genre humain !

L'impie aristocrate aurait voulu dès lors en venir directement aux évêques et au pape, leur chef, mais le grand capitaine prussien, tout en reconnaissant que tout ce qu'on lui disait des *évêques teutons*, que lui-même flétrissait du nom de *porcs engraissés des dîmes de Sion*, n'était que trop vrai, voulait qu'on attendît encore et qu'on continuât l'emploi des *moyens moraux*, *du poignard moral* : « *C'est la seule marche à suivre ; miner sourdement* et sans bruit l'édifice de la déraison, c'est l'obliger à s'écrouler de lui-même » (13 août 1775). Et des torrents de pamphlets, de calomnies, de sarcasmes, sous toutes les formes, contre le clergé inondaient la France, le monde et la papauté.

Non content d'inspirer le plan, Voltaire l'exécutait lui-même avec un ardeur fébrile. Il suffit de mentionner le *Dictionnaire philosophique*, cette œuvre qu'il désavouait publiquement, mais dont il se vantait avec impudence auprès des frères et amis. Presque chaque page contient une insulte ou une calomnie grossière contre la papauté. Relevons seulement les attaques plus mesurées dans la forme, mais non moins perfides dans le fond, contenues dans son ouvrage : *Le siècle de Louis XIV*.

Ce livre est en effet imposé par l'État enseignant, non-seulement comme sujet d'étude dans les classes des lycées et des collèges universitaires, mais comme matière obligatoire pour l'examen du baccalauréat, en sorte que toute l'autorité de l'État s'emploie à pénétrer notre jeunesse des attaques à la religion de l'immense majorité des Français, auxquelles Voltaire s'est livré par ordre d'un roi de Prusse.

« L'autorité spirituelle du pape, toujours un peu mêlée de temporel, dit-il, est *détruite et abhorrée dans la moitié de la chrétienté*, et si dans l'autre il est regardé comme un père, il a des enfants qui *lui résistent quelquefois avec raison et succès*. La maxime de la France est de le regarder comme une personne *sacrée*, mais entreprenante, à laquelle il faut baiser les pieds et lier quelquefois les mains. Le pape donne les bulles de tous les évêchés et s'exprime dans ses bulles comme s'il conférait ces

dignités de sa seule puissance. Tous les évêques italiens, espagnols, flamands, se nomment évêques par la permission divine et par celle du Saint-Siège ; beaucoup de prélats français, vers l'an 1682, rejetèrent cette formule (mensonge ici comme partout). Le pape a conservé dans tous les états catholiques des prérogatives qu'assurément il n'obtiendrait pas si le temps ne les lui avait données...

« Les religieux dont les chefs résident à Rome sont encore autant de sujets immédiats du pape répandus dans tous les États. La coutume qui fait tout, et qui est cause que le monde est gouverné par des abus comme par des lois, n'a pas toujours permis aux princes de remédier entièrement à un danger qui tient à des choses regardées comme sacrées.

« Prêter serment à un autre qu'à son souverain est un crime de lèse-majesté dans un laïque ; c'est dans le cloître un acte de religion. La difficulté de savoir à quel point on doit obéir à ce souverain étranger, la facilité de se laisser séduire, le plaisir de secouer un joug naturel pour en prendre un qu'on se donne soi-même, l'esprit de trouble, le malheur des temps n'ont que trop souvent porté des ordres entiers de religieux à servir Rome contre leur patrie... La juridiction, cette marque essentielle de la souveraineté, est encore demeurée au pontife romain. La France même, malgré toutes ses libertés de l'Église gallicane, souffre que l'on appelle au pape en dernier ressort dans quelques causes ecclésiastiques.

« C'est l'art et la souplesse qui conservent à Rome tout ce qu'elle a pu humainement garder et ce qu'aucune autre nation n'aurait pu conserver. Le pape se sert des armes usées de l'excommunication, dont on ne fait pas même à Rome plus de cas qu'ailleurs, mais qu'on ne laisse pas d'employer comme une ancienne formule, ainsi que les soldats du pape sont armés seulement pour la forme (1). »

Et ces insultes, ces cris de proscription et de haine, il les répète sur tous les tons et à tous ; on les retrouve dans tous ses écrits, dans ses lettres mêmes à des magistrats adeptes, sous un masque plus ou moins transparent :

« La France arrive tard, mais elle arrive, écrit-il à l'avocat général Servan en avril 1766. Nous ne sommes d'ordinaire ni assez profonds, ni assez hardis. Notre magistrature a bien osé combattre quelques prétentions des papes, mais elle n'a jamais eu le courage de les attaquer dans leur source ; elle s'oppose à quelques irrégularités, mais elle souffre qu'on paye 80 mille francs à un prêtre italien pour épouser sa nièce; elle tolère les *annates;* elle voit sans réclamer que des sujets du roi s'intitulent évêques par la *permission du St-Siége* ; enfin elle a accepté

(1) *Siècle de Louis XIV*, chap. 2 et 14.

une bulle qui n'est qu'un monument d'insolence et d'absurdité ; elle a été assez courageuse et assez heureuse pour saisir l'occasion de chasser les jésuites ; elle ne l'est pas assez pour empêcher les moines de recevoir des novices avant l'âge de 30 ans ; elle souffre que les *capucins et les récollets dépeuplent les campagnes et enrôlent nos jeunes laboureurs.*

« Nous sommes bien *au-dessous des Anglais* sur terre comme sur mer: mais il faut avouer que nous nous formons ; la philosophie fait luire un jour nouveau ; il paraît, monsieur, *qu'elle vous a rempli de sa lumière...* Toute l'histoire de Moïse est prise, mot pour mot, de celle de Bacchus; nous n'avons été que des fripiers qui avons retourné les habits des anciens. Je vous envoie, monsieur, un petit mot *du roi de Prusse, qui ne plaira pas à la juridiction ecclésiatique.* »

Ailleurs, dans un sermon mis dans la bouche d'un pope lithuanien, pasteur de sainte *Toleràinski*, contre les polonais confédérés pour défendre leur indépendance et leur patrie contre les ruses et les violences de Catherine, il lui fait dire :

« Quel est le but, mes chers frères, de cette alliance ? — C'est d'exterminer les chrétiens leurs frères, qui diffèrent d'eux sur quelques dogmes, sur quelques usages, et qui ne sont pas comme eux les esclaves d'un évêque italien. Ils appellent la religion de cet italien catholique et apostolique, oubliant que nous avons eu le nom de catholique longtemps avant eux — (les Russes catholiques avant St Pierre et St Paul !!!), — que tous leurs évangiles sont grecs (1), tous les pères de l'église des quatre premiers siècles ont été grecs, que les apôtres qui ont écrit n'ont écrit qu'en grec *(sic)*, et qu'enfin la religion romaine, si *décriée* dans la moitié de l'Europe, n'est, si *notre esprit de douceur* nous permet de le dire, qu'une bâtarde révoltée depuis longtemps contre sa mère.

« Ils nous appellent des dissidents ; à la bonne heure, nous *dissiderons ;* nous diffèrerons d'eux tant qu'il s'agira de sucer le sang des peuples, d'oser se *croire supérieurs aux rois*, de vouloir soumettre les couronnes à une triple mitre, d'excommunier les souverains, de mettre les États en interdit et de prétendre disposer de tous les royaumes de la terre... Ces épouvantables extravagances n'ont jamais été *reprochées, grâces au ciel, à la vraie Église*, à l'église grecque !

« Songez, mes chers auditeurs, que la main puissante de Catherine est cette même main qui soutient notre Église catholique. C'est elle qui a signé que la première de ses lois est la tolérance.

(1) A l'exception du premier, St Mathieu, écrit en hébreu et syriaque, traduit de très-bonne heure en latin et en grec, du deuxième, de St Marc, composé en latin, selon de graves auteurs, de St Jean et de St Luc traduits en latin, et de St Jean, en syriaque, presque aussitôt après leur apparition.

« Conjurés de Pologne, allez baiser la main de Catherine. Nations, ne frémissez plus, mais admirez. Dieu m'est témoin que je ne hais pas les turcs, mais je hais l'orgueil, l'ignorance et la cruauté. Notre impératrice a chassé ces trois monstres.

Mais en voilà assez sur ces déclamations furibondes, où l'imposture et le mauvais goût le disputent à l'ignorance et à la haine. Et c'est sur les ignares blasphèmes de cet homme, qui a érigé le mensonge en loi et fait de l'ignorance et de la calomnie la science historique, que s'arment en guerre contre le pape, contre les évêques, les religieux et les prêtres, les tourbes maçonniques et tous leurs servants ! Faut-il s'en étonner ? Cet homme, dont ils ont fait un oracle infaillible, n'était-il pas *Kadosch* et maître passé en tous les grades ? Pensionné des rois étrangers qu'il adorait du culte de *latrie*, exempt de tout impôt par la faveur des ministres et des maîtresses de son roi, qu'il adulait en face, ne se servait-il pas des loisirs que lui faisaient leurs pensions et l'argent volé à ses libraires, sous leur protection, pour les flétrir des noms de *fous*, *de tyrans*, et pour propager et appeler contre eux l'*égalité républicaine* et *toutes les violences révolutionnaires ?* Ne traitait-il pas de *terribles imbéciles* ceux qui se faisaient tuer pour eux ? Ne voulait-il pas qu'on ne reconnût pour *patrie* que les *républiques ou les pays où l'on se trouvait bien* ? N'insultait-il pas incessamment la France sa patrie, lui préférant la Prusse, la Russie, la Hollande et l'Angleterre ? Pour lui, Rose-Croix et parfait templier, traître à son roi, à son pays, souvent même à ses complices, Jésus-Christ, l'Évangile et la religion catholique, pour tout dire en un mot, n'étaient-ils pas l'*infâme* qu'il fallait écraser, et le peuple chrétien, *la canaille* qu'il fallait fouler aux pieds et atteler à ses charrues ?

Les calomnies, les cyniques injures du seigneur de Ferney, on les retrouve dans tous les écrivains et publicistes des sectes maçonniques, depuis Helvétius jusqu'à Garibaldi, depuis Diderot et Volney jusqu'à Matter, Quinet et Michelet; c'est là une de leurs armes communes contre ce boulevard de tous les droits. Décrier et avilir cette grande institution, faire regarder comme étrangers, comme ennemis et comme tyrans, rendre odieux par les plus grossières moqueries, par les plus infâmes mensonges, les pontifes suprêmes que le Fils de Dieu a revêtus de son autorité enseignante sur tous les peuples de la terre, qu'il a établis les pasteurs

universels de la grande famille chrétienne, c'est pour eux tous l'œuvre des œuvres.

Inutile donc de faire entendre ici les innombrables échos du duo maçonnique et templier du roi de Berlin et du seigneur de Ferney. Ici c'est le fangeux vénérable de la loge des *Neuf Sœurs*, dont au jour de son apothéose maçonnique Voltaire baisait si dévotement le tablier, c'est le matérialiste Helvétius, donnant à quelques chapitres de son livre *De l'homme et de l'éducation*, les titres : *Des fausses religions; le papisme est d'institution humaine; le papisme n'est aux yeux d'un homme sensé qu'une pure idolâtrie :*

« O papistes, s'écrie-t-il, examinez quelle fut, en tous les siècles, la conduite de votre Église. Eut-elle intérêt d'entretenir garnison romaine dans tous les empires et de s'attacher un grand nombre d'hommes, elle institua un grand nombre d'ordres religieux, fit construire et restaurer un grand nombre de monastères. Le même motif lui faisant désirer la multiplication du clergé séculier, *elle multiplia les sacrements*, et *les peuples, pour se les faire administrer, furent forcés d'augmenter le nombre de leurs prêtres ;* il égala bientôt *celui des sauterelles de l'Égypte ;* comme elles ils dévorèrent les moissons, et ces prêtres séculiers et réguliers furent entretenus aux dépens des nations catholiques. »

Les jésuites, on le comprend, pour répondre à son second titre : *De l'éducation*, ne furent pas épargnés.

Dans son second volume on lit encore : *De la religion papiste : plus de conséquence dans les esprits rendrait la religion papiste plus nuisible encore ;* et la raison qu'il en donne, c'est *que toute mère tendre devrait tuer ses enfants nouveaux baptisés pour les faire jouir plus tôt et plus sûrement du bonheur éternel;* c'est-à-dire que pour sauver leurs enfants, elles devraient fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines et se damner elles-mêmes. Quelques autres des raisons de ce docte personnage, c'est que, le célibat étant aux yeux de la religion plus parfait que le mariage, personne ne devrait se marier ; que la mort imprévue étant le mal le plus à craindre, il fallait mourir sur l'échafaud et par conséquent commettre des crimes qui y conduisent ! ! Et tout cela s'appelait de la philosophie et de la tolérance ! « *Philosophie désastreuse*, écrivait le marquis d'Argens, un des frères pourtant, qui, la hache à la main, le bandeau sur les yeux, abat, renverse, détruit

tout et n'élève rien ; qui dans son délire impie fait son Dieu de la matière, ne distingue l'homme d'avec la brute que par les doigts, et, pour *le perfectionner, le renvoie disputer aux animaux le gland des forêts.* »

Et cependant cet Helvétius, ce grand logicien, fils et petit-fils de médecins hollandais et alchimistes, qui enrichis des pensions des rois très-chrétiens lui avaient laissé une grande fortune, obtenait encore par les mains des frères et amis, dès l'âge de 23 ans, une place de fermier-général, qui valait *cent mille livres de rente*, se livrait avec eux à tous les *genres de plaisirs*, et composait son livre *De l'esprit*, pour montrer que l'homme ne différait de la bête que par la structure et l'habit, et le livre, condamné par le parlement et brûlé par la main du bourreau, n'était rétracté par lui que pour en laisser à sa mort un tout semblable, que nous venons de citer.

Là, c'est le club de d'Holbach, où se réunissent Diderot, d'Alembert et Volney. Voici ce qu'en a révélé son secrétaire, M. Leroy, lieutenant des chasses du roi, quelques jours avant les journées des 5 et 6 octobre 1879 :

— « Eh bien ! voilà pourtant l'ouvrage de la philosophie, disait à Leroy M. d'Angevilliers, intendant des bâtiments du roi, chez qui il avait dîné, en parlant de la Révolution qui préludait déjà de toutes parts par tous les genres de désordres.

— « Attéré par ces mots : Hélas ! répond le lieutenant des chasses, à qui le dites-vous ? je ne le sais que trop, mais j'en mourrai de douleur et de remords !

— « Mais quoi donc ! y auriez-vous contribué vous-même ?

— « Beaucoup plus que je ne le voudrais. J'étais le secrétaire du comité à qui vous la devez ; mais j'atteste les cieux que jamais je n'ai cru qu'on en vînt à ce point. J'en mourrai de douleur et de remords ! Ce comité, cette société plutôt était une espèce de club que nous avions formé entre nous philosophes, et dans lequel nous n'admettions que ceux dont nous étions bien sûrs ; nos assemblées se tenaient régulièrement à l'hôtel du baron d'Holbach. De peur que l'on n'en soupçonnât l'objet, nous nous donnâmes le nom d'*économistes* ; nous créâmes Voltaire, quoique absent, président honoraire et perpétuel ; nos principaux membres étaient d'Alembert, Turgot, Helvétius, Condorcet, Diderot, Grimm, La Harpe, Thiriot, Damilaville, le comte d'Argental, Naigeon et ce Lamoignon, garde des sceaux, qui, lors de sa disgrâce, s'est tué dans son parc..... Voici quelles étaient nos occupations : la plupart des livres, que vous avez vu paraître depuis longtemps, contre la religion, les

mœurs et le gouvernement, étaient notre ouvrage ou celui de quelques auteurs affidés. Tous étaient composés par les membres ou par les ordres de la société. Avant d'être livrés à l'impression, tous étaient envoyés à notre bureau ; là, nous les révisions, nous ajoutions, nous retranchions, nous corrigions, selon que l'exigeaient les circonstances..... L'ouvrage paraissait ensuite, sous un titre et sous un nom qui cachaient la main d'où il partait. Ceux que vous avez crus des œuvres posthumes, tels que *Le Christianisme dévoilé*, la *Théologie portative*, sous le nom de l'abbé Bergier, le *Système de la nature*, sous le nom de Mirabeau, vrai code d'athéisme et de matérialisme, le *Bon sens du curé Meslier*, et divers autres, attribués à Fréret, à Boulanger, après leur mort, n'étaient pas sortis d'ailleurs que de notre société.

« Quand nous avions approuvé tous ces livres, nous en faisions tirer d'abord, sur papier fin ou ordinaire, un nombre suffisant pour rembourser les frais d'impression, et ensuite une quantité immense d'exemplaires sur le papier le moins cher, pour être distribués, pour rien ou presque rien, au peuple, par les libraires ou colporteurs affidés. Voilà ce qui a changé ce peuple et l'a conduit où vous le voyez ; j'en mourrai de douleur et de remords (1). »

Écrasez l'infâme signifiait l'horrible blasphème : Écrasez Jésus-Christ, la religion de Jésus-Christ ! C'était comme le mot d'ordre de cette abominable loge, qui préludait ainsi à celle des Rose-Croix; et toutes les lettres de Voltaire qui se terminaient par cette exécrable impiété s'adressaient à un membre de cette société, ou l'un des initiés à ses mystères.

De là, bientôt après, les discours des sommités maçonniques, des Talleyrand, des Mirabeau, des Chapelier, des Barnave, des Grégoire et autres pour la spoliation des biens ecclésiastiques, pour l'abolition des vœux religieux, pour le schisme avec le pape et l'anéantissement de sa juridiction spirituelle et de toute religion publique par la constitution civile du clergé et par la déclaration des *droits de l'homme et du citoyen*. De là les grands principes maçonniques dominant tous ces discours : « Tout est pour la nation ou le peuple ; tout vient de la nation et du peuple ou de leurs représentants ; donc, tout appartient à la nation ou au peuple. C'est pour lui et par lui que le clergé, prêtres et moines, ont reçu des dotations, non en propriété, mais en usufruit ; donc, ce qu'il a prêté, le peuple, — (non les travailleurs ou la majorité, mais nous, bourgeois et aristocrates) —, peut le reprendre et l'administrer lui-

(1) Barruel, *Mémoires*, etc.. tome I, p. 262. Comparez Voltaire, *Lettres à Helvétius*, mars et août 1763.

même ; sa loi prime et domine tout, comme l'avait dit Voltaire dans sa tragédie des *Guébres* :

« Mais la loi de l'État est toujours la première.

« *La religion n'est pas, elle ne peut pas être un rapport social; elle est un rapport de l'homme privé avec l'infini, selon la conscience de chacun, et le ministère sacerdotal est subordonné, dans la répartition des fonctions du culte, à la même autorité qui prescrit les limites de toutes les autres fonctions publiques et qui détermine toutes les circonscriptions de l'empire.* »

Voilà les théories qui constituent tout le fond des discours dans lesquels Talleyrand, de Chapelier, de Mirabeau ont demandé à l'Assemblée nationale la confiscation des biens ecclésiastiques et la constitution civile du clergé. Nous avons vu où ils les avaient puisées. Quant au résultat final, c'était la destruction pratique de toute religion, car la religion, ainsi soumise à la nation, salariée, fonctionnarisée, constitutionnalisée par la nation, ne fut pas, ne put pas être une religion ni un culte national, attendu que la nation, comme nation, et ses représentants par là même, n'avaient et ne pouvaient avoir ni principes religieux, ni conscience, ni morale.

VI. — ATTAQUES DES PHILOSOPHES ET DES ENCYCLOPÉDISTES CONTRE L'ORDRE SOCIAL

La société civile n'était pas moins menacée que la religion, dès le milieu du XVIIIe siècle, par la propagande des loges maçonniques.

Voltaire battait en brèche le principe de l'autorité civile dans tous ses écrits, depuis le *Dictionnaire philosophique* (v° *Roi*) jusque dans ses épîtres et ses contes.

Tous les encyclopédistes poursuivaient avec acharnement le même travail de destruction des principes sur lesquels reposait la constitution des peuples chrétiens, en falsifiant odieusement le

rôle admirable de modératrice du pouvoir et de propagatrice des libertés populaires qu'avait rempli pendant tant de siècles la doctrine de l'Église. C'est Diderot qui écrivait dans le *Système de la Nature* :

« C'est faute de connaître sa propre nature, sa propre tendance, ses besoins et ses droits, que l'homme, en société, est tombé de la liberté dans l'esclavage. Il méconnut ou se crut forcé d'étouffer les désirs de son cœur et de sacrifier son bien-être aux caprices de ses chefs..... Tout gouvernement, pour être *légitime*, ne peut être fondé que sur le consentement libre de la société, sans lequel il n'est qu'une violence, une usurpation, un brigandage. Ceux qui sont chargés du gouvernement, suivant la forme que la société a voulu lui donner, s'appellent souverains, chefs, législateurs, monarques, magistrats, représentants. Le gouvernement n'empruntant son pouvoir que de la société et n'étant établi que pour son bien, *il est évident qu'elle peut révoquer ce pouvoir quand son intérêt l'exige, changer la forme du gouvernement, étendre ou limiter le pouvoir qu'elle confie à ses chefs, sur lesquels elle conserve toujours une autorité suprême,* PAR LA LOI IMMUABLE DE NATURE *qui veut que la partie soit subordonnée au tout.* Par suite de l'imprudence des nations, ou de la ruse et de la violence de ceux à qui elles avaient confié le pouvoir de faire des lois et de les mettre en exécution, les souverains se sont rendus les maîtres absolus des sociétés. Ceux-ci, méconnaissant la vraie source de leur pouvoir, prétendirent le tenir du ciel, n'être comptables qu'à lui de leurs actions, ne devoir rien à la société, en un mot, être des dieux sur la terre et la gouverner arbitrairement comme les dieux de l'Empyrée. Dès lors, la politique se corrompit et ne fut qu'un brigandage.

« Il est donc évident que c'est aux notions théologiques et aux lâches flatteries des ministres de la Divinité, que sont dus le despotisme, la tyrannie, la corruption, la licence des princes et l'aveuglement des peuples, à qui l'on défend, au nom du ciel, d'aimer la liberté, de travailler à leur bonheur, de s'opposer à la violence, d'user de leurs droits naturels. Les tyrans et les prêtres ont, avec succès, combiné leurs efforts pour empêcher les nations de s'éclairer, de chercher la vérité, de rendre leur sort plus doux et leurs mœurs plus honnêtes... Ils profitèrent de l'erreur de l'homme pour l'asservir, le corrompre, le rendre vicieux et misérable (1). »

La Monarchie et l'autorité en général ainsi ébranlées, démolies dans les esprits, on n'épargna rien pour en exciter la haine dans les cœurs. Les philosophes maçons en portaient l'expression jusqu'à la rage, jusqu'au délire. L'un d'eux disait :

(1) *Système de la nature*, deuxième partie, p. 241 et suiv., 226 et suiv., Londres.

« Et mes mains ourdiraient les entrailles des prêtres,
« A défaut d'un cordon, pour étrangler les rois !

« Quelque autorisés que soient les chefs des nations, dit ailleurs Diderot, ce ne sont toujours que des *commis des peuples ;* quelque *fou* que soit le peuple, il est toujours le *maître.* C'est sa voix qui élève certaines têtes et qui les *rabaisse,* ou qui *les coupe* (1) !!! »

« Si l'autorité des rois vient de Dieu, c'est comme les maladies et les fléaux du genre humain, dit J.-J. Rousseau (2). »

« La vraie monarchie, écrit Helvétius, n'est qu'une constitution imaginée pour *corrompre les mœurs* et pour les asservir, ainsi que firent les Romains des Spartiates et des Bretons en leur donnant un roi ou un despote... S'il nous faut absolument des rois, au moins faut-il nous souvenir qu'un roi ne devrait être autre chose que le *premier commis de sa nation* (3). »

« La royauté est une *institution funeste au genre humain,* dit Th. Payne ; l'*hérédité est une violation* de plus faite aux droits sacrés des peuples, la constitution d'Angleterre est radicalement nulle, parce que la monarchie y emprisonne la république (4). »

« Les rois, dit Raynal, sont des *bêtes féroces* qui dévorent les nations. On se délivre de l'oppression d'un tyran, ou par l'*expulsion ou par la mort.* Le consentement des aïeux ne peut pas obliger les descendants, et la liberté ne s'échange pour rien. Dès que l'esclave du despotisme aurait brisé sa chaîne et commis son sort à la décision du glaive, il serait forcé de *massacrer son tyran, et d'en exterminer la race et la postérité ; s'il osait moins, il serait tôt ou tard puni de n'avoir été courageux qu'à demi...* Sous un despote, ce n'est que terreur, bassesse, flatterie, superstition. *Cette situation intolérable* cesse ou par l'*assassinat du tyran* ou par la dissolution de l'empire, et la démocratie s'élève sur ce cadavre. Alors pour la première fois le nom sacré de *patrie* se fait entendre (5). »

« Les prêtres, disent les chefs de la loge ou du club d'Holbach, ont dénaturé les idées morales au point de faire regarder comme le plus grand des crimes ce que les Grecs et les Romains regardaient comme une vertu, comme un devoir, le meurtre des tyrans (6). »

Hypocrites ! Que n'ont-ils pas déclamé contre les théologiens

(1) Réflexions sur un ouvrage intitulé : *Représentation des citoyens de Genève.*
(2) *Émile,* t. IV ; et *Contrat social,* chap. VI.
(3) *De l'homme,* t. II, note sur la section 9.
(4) *Le sens commun.*
(5) Raynal, *Histoire philosophique et politique,* liv. 28 et 29.
(6) D'Holbach et Naigeon, *Essai sur les préjugés,* p. 11.

qui avaient enseigné le tyrannicide en certains cas ! On serait infini si on voulait rapporter tous les cris de fureur et de haine, qui, sortant des antres maçonniques, éclataient de toutes parts et allaient, chez tous les peuples de l'Europe chrétienne, inoculer l'esprit de haine, de sédition, d'impiété et de révolte. La provocation et l'insulte s'adressaient tour à tour aux rois et aux peuples :

« Tigres déifiés par d'autres tigres, vous croyez donc passer à la postérité ? oui, en exécration.

« Fléaux du genre humain, illustres tyrans de vos semblables, rois, princes, monarques, chefs, souverains, vous tous enfin qui, vous élevant sur le trône et au-dessus de vos semblables, avez perdu les idées d'égalité, d'équité, de sociabilité, de vérité, en qui la sociabilité, la bonté, le germe des vertus les plus ordinaires ne sont pas même développés, je vous assigne au tribunal de la raison... Si ce globe a été votre proie et que vous en dévorez encore aujourd'hui le triste héritage, c'est à la stupidité, à la crainte, à la barbarie, à la perfidie, à la superstition que vous en êtes redevables. Voilà vos titres... Descendez de votre trône, et, déposant sceptre et couronne, allez interroger le dernier de vos sujets ; demandez-lui ce qu'il aime véritablement, ce qu'il hait le plus. Il vous répondra à coup sûr qu'il n'aime véritablement que ses égaux et qu'il hait ses maîtres (1). »

« Qu'est-ce donc que cet *imbécile troupeau qu'on appelle nation ?* Peuples lâches, imbéciles troupeaux, vous vous contentez de gémir quand vous devriez rugir ! peuples lâches, stupides, puisque la continuité de l'oppression ne vous donne aucune énergie, puisque vous êtes par millions, et que vous souffrez qu'une douzaine d'enfants appelés rois, armés de petits bâtons, appelés sceptres, vous mènent à leur gré, obéissez, mais marchez sans nous importuner de vos plaintes, et sachez du moins être malheureux, si vous ne savez pas être libres !

« Sages de la terre, philosophes de toutes les nations, faites rougir ces milliers d'esclaves soudoyés qui sont prêts à exterminer leurs concitoyens aux ordres de leurs maîtres. Soulevez dans leurs âmes la nature et l'humanité contre ce renversement des lois sociales. Apprenez que la *liberté vient de Dieu, l'autorité des hommes.* Révélez les mystères qui tiennent l'univers à la chaîne et dans les ténèbres, et que, s'apercevant combien on se joue de leur crédulité, les peuples éclairés vengent la gloire de l'espèce humaine (2). »

« Environnez-vous, tyrans, de vos nombreux satellites ; la vérité se

(1) *Système raisonnable*, p. 7 et 8.
(2) *Histoire philosophique*, t. I, III, IV, *passim*.

fera jour au milieu d'eux ; elles vous atteindra sur vos trônes pour vous en précipiter... PAS DE ROIS, PAS DE PRÊTRES, ce cri de la raison et de la liberté se fera entendre d'un pôle à l'autre ; il sera répété du Mexique au Japon. Délivré de ces deux fléaux, le monde n'offrira plus qu'un peuple de frères (1). »

« O scélérats, monarques ou ministres qui vous jouez de la vie et des biens des peuples ! Eh quoi ! il ne s'élèvera pas sur la terre des hommes qui vengent les peuples et punissent les tyrans ! O peuples avilis, connaissez vos droits, toute autorité vient de vous, toute puissance est la vôtre ! Vainement les rois vous commandent de par Dieu et de par leurs laquais ; *soldats, restez immobiles !* (2) »

Toute la correspondance de Voltaire et des encyclopédistes révèle le but politique qu'ils poursuivaient par cette propagande purement doctrinale en apparence.

« Tout ce que je vois, écrit Voltaire au marquis de Chauvelin, jette les sémences d'une révolution qui arrivera *immanquablement* et dont je n'aurai pas le PLAISIR *d'être témoin.* Les Français arrivent tard à tout, mais ils arrivent. *La lumière s'est tellement répandue de proche en proche qu'on éclatera* à la première occasion, et alors ce sera *un beau tapage.* Les jeunes gens sont BIENHEUREUX, ils VERRONT DE BELLES CHOSES. »

La Harpe, Marmontel et Chamfort, tous trois confidents et complices alors du travail maçonnique contre les rois et les prêtres, eurent donc raison, à la vue de la Révolution française, d'écrire dans le *Mercure*, dont ils étaient les rédacteurs, ce témoignage célèbre :

« *Voltaire n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons... Le premier auteur de cette grande révolution, qui étonne l'Europe et qui répand, de tous côtés, l'espérance chez les peuples et l'inquiétude dans les cours, c'est sans contredit Voltaire. C'est lui qui a fait tomber le premier la plus formidable barrière du despotisme, le pouvoir religieux et sacerdotal. S'il n'eût pas brisé le joug des prêtres, jamais on n'eût brisé celui des tyrans. L'un et l'autre pesaient ensemble sur nos têtes, et se tenaient si étroitement que, le premier une fois secoué, l'autre devait l'être bientôt* (3). »

« Je suis presque fâché, écrivait d'Alembert à Voltaire, quand j'apprends, par le public, que vous avez donné, sans m'en rien dire, *quelque nouveau camouflet* au fanatisme et à la tyrannie, sans préjudice de

(1) *Essai sur les préjugés*, p. 23.
(2) Volney, *Ruines*.
(3) *Mercure*, 7 août 1790.

gourmades à poing fermé que vous leur appliquez si bien d'ailleurs. *Il n'appartient qu'à vous de rendre ces deux fléaux du genre humain odieux et ridicules.* »

On sait que, dans le langage des adeptes, raison et liberté, fanatisme et superstition signifient, les premiers : incrédulité et république ; les autres : religion et royauté.

« Vous aimez la *raison et la liberté,* lui écrivait-il encore le 19 janvier 1769, mon cher et illustre confrère, et on ne peut guère aimer l'une sans l'autre. Eh bien ! voilà un *digne philosophe républicain* que je vous présente et qui vous parlera *philosophie et liberté.* C'est M. Jennings, chambellan du roi de Suède. Il est digne de vous connaître, et par lui-même et par le cas qu'il fait de vos ouvrages, qui ont tant contribué à répandre *ces deux sentiments parmi ceux qui sont dignes de les éprouver.* »

Et encore, 19 janvier 1769 : « Continuez à combattre comme vous faites *pro aris et focis ;* pour moi, qui ai les mains liées par le *despotisme ministériel et sacerdotal,* je ne puis faire que, comme Moïse, les lever au ciel tandis que vous combattez. » Et enfin, 23 janvier 1770 : « J'ai presque autant de haine que vous pour les despotes. »

VII. — Les premières conspirations contre la monarchie.

La propagande maçonnique commençait à s'attaquer au peuple des campagnes, et des témoignages contemporains nous montrent la part qu'y prenait cette secte des *économistes*, dans lesquels M. de Tocqueville a reconnu des ancêtres de la Révolution.

« Au-dessus du salon de madame de Pompadour était un entre-sol, qu'habitait le médecin économiste et encyclopédiste Quesnay. C'était là, dit Marmontel, que nous nous réunissions, Diderot, d'Alembert, Duclos, Helvétius, Turgot, etc., et que Mᵉ de Pompadour venait causer familièrement avec nous, quand elle ne pouvait nous engager à descendre dans son salon (1). Ce fut de ces réunions qu'on fit parvenir à Louis XV et circuler dans le public des mémoires, où l'on affectait de répéter que les peuples des campagnes et les artisans des villes manquaient d'écoles

(1) *Mémoires*, t. II, p. 24.

d'agriculture et de l'instruction propre à leur état ; qu'il fallait établir et multiplier des écoles gratuites, surtout dans les campagnes, où les enfants seraient formés à différents métiers ; que les évêques et les prêtres, chargés jusqu'alors de l'inspection des maîtres, ne pouvaient pas entrer dans des détails peu faits pour les ecclésiastiques. Louis XV, qui aimait réellement le peuple et appelait Quesnay son *penseur*, semblait déjà goûter ce projet, et prêt à faire sur ses propres revenus la plus grande partie des frais qu'exigeraient ces écoles gratuites. Il s'en ouvrit à M. Bertin, honoré de sa confiance et chargé de l'administration de sa cassette. Voici comment M. Bertin en rend compte lui-même :

« Il y avait longtemps, dit-il, que j'observais les diverses sectes de nos philosophes. Quoique j'eusse bien des reproches à me faire sur la pratique des devoirs religieux, j'avais conservé au moins les principes de la religion, et je ne doutais pas des efforts que faisaient les philosophes pour la détruire. Je sentis que leur objet était d'avoir eux-mêmes la direction de ces écoles, et de s'emparer par là de l'éducation du peuple. Je conçus qu'il s'agissait bien moins de donner aux enfants du laboureur et de l'artisan des leçons d'agriculture que de les empêcher de recevoir les leçons habituelles de leur catéchisme et de leur religion.

« Je n'hésitai pas à déclarer au roi que les intentions des philosophes étaient bien différentes des siennes. Je connais ces conspirateurs, lui dis-je ; gardez-vous, sire, de les seconder. Votre royaume ne manque pas d'écoles gratuites ; il en *est dans les plus petits bourgs*, et presque dans tous les villages. Ce ne sont pas les livres qui font les artisans et les laboureurs, c'est la pratique. Les livres et les maîtres envoyés par ces philosophes rendront le paysan moins laborieux que systématique. J'ai peur qu'ils ne le rendent paresseux, vain, jaloux et bientôt raisonneur, séditieux et enfin rebelle. J'ai peur que tout le fruit de la dépense que l'on cherche à vous faire supporter à vous-même ne soit d'effacer peu à peu dans le cœur du peuple l'amour de sa religion et de ses rois.

« J'ajoutai à ces raisons tout ce qui me vint dans l'esprit pour dissuader Sa Majesté... Louis XV paraissait goûter mes raisons, mais les philosophes revinrent à la charge, et il ne pouvait se persuader que son penseur Quesnay et les autres philosophes eussent des vues si détestables... Résolu enfin de donner au roi une preuve certaine qu'on le trompait, je cherchai à gagner la confiance de ces marchands forains qui courent les campagnes et vont étalant leurs marchandises dans les villages et aux portes des châteaux. Je soupçonnais surtout ceux qui vendent des livres de n'être que les agents du philosophisme auprès de ce bon peuple, et j'acquis bientôt les preuves incontestables de cette vérité Tous ces livres sortaient du club d'Holbach, dont Voltaire était le président honoraire et perpétuel, et les colporteurs en recevaient gratis des

ballots entiers, sans savoir d'où ils leur arrivaient, avertis seulement de les vendre dans leurs courses au prix le plus modique (1). »

Louis XV, averti par le compte que le ministre lui rendit de sa découverte, reconnut enfin que l'établissement des écoles, si ardemment sollicité par la secte, ne serait pour elle qu'un moyen de plus pour pervertir le peuple ; mais, tout en abandonnant le projet, il ne remonta point à la source du mal et ne fit rien pour en arrêter l'exécution.

Toutes ces haines, toutes ces manœuvres se réunissaient-elles déjà en un complot proprement dit pour le renversement de la monarchie française ? Il y a là un mystère que l'histoire ne parviendra jamais à éclaircir complètement. Au moins un homme politique très-exercé, Horace Walpole, considérait en 1765 la situation de la monarchie comme très-critique, ainsi qu'on peut le voir par sa lettre du 28 octobre au feld-maréchal Conway :

« Le dauphin (père de Louis XVI) n'a plus infailliblement que peu de jours à vivre.

« La perspective de sa mort remplit les philosophes de la plus grande joie, parce qu'ils redoutaient ses efforts pour le rétablissement des jésuites. Vous parler de philosophes et de leurs sentiments vous paraîtra une étrange nouvelle en fait de politique ; mais savez-vous ce que c'est que les *philosophes*, ou bien ce que ce mot veut dire ? D'abord il désigne ici presque tout le monde ; en second lieu, il signifie des hommes qui, sous prétexte de la guerre qu'ils font au Catholicisme, *tendent, les uns à la destruction de toute religion, les autres, en plus grand nombre, à la destruction du pouvoir monarchique*... Vous allez me dire : Comment savez-vous cela, vous qui n'êtes en France que depuis six semaines et qui en avez passé trois confiné dans votre chambre ? — Oui, mais pendant les trois premières semaines j'ai fait des visites partout, je n'entendais que cela. Confiné chez moi, j'ai été obsédé de visites, et j'ai eu des conversations longues et détaillées avec bien des personnes qui pensent comme je vous le dis, avec quelques-uns d'un sentiment opposé, et qui n'en sont pas moins persuadés que ce projet existe. Dernièrement, entre autres, j'avais chez moi deux officiers, l'un et l'autre d'un âge mûr. J'eus bien de la peine à les empêcher d'en venir à une querelle sérieuse, et, dans la chaleur de la dispute, ils m'en dirent plus que je n'aurais pu en apprendre par bien des recherches (2). »

Peu après, en 1771, un des coryphées du philosophisme, qui fu

(1) Citation de Barruel, *Mémoires sur Jacobinisme*, t. I, chap. 17.
(2) *Œuvres de Walpole*, t. V, lettre 8, octobre 1765.

plus tard conventionnel, Mercier, publiait, sous ce titre : *L'an 2240 ou rêve s'il en fut jamais,* un livre étrange, où tous les événements qui allaient s'accomplir dans dix-huit ans étaient nettement indiqués.

Il annonçait la souveraineté absolue abolie par les États assemblés : — la Monarchie n'est plus, — le râteau, la navette, le marteau sont plus brillants que le sceptre. Pourquoi le gouvernement ne serait-il pas républicain ? Ce sera l'époque terrible et sanglante d'une guerre civile ; mais le signal de la liberté, remède affreux mais nécessaire, la Bastille est renversée... — Les monastères sont abolis, les moines mariés, le divorce permis, le pape dépossédé de ses États. « O Rome, disait-il, que je te hais ! Que tous les cœurs embrasés d'une juste haine ressentent la même horreur que j'ai pour ton nom ! »

Et ce chapitre étrange était intitulé : *Pas si éloigné qu'on ne le pense !* (1)

(1) On fabriqua à cette époque des foyers de cheminée qui, au lieu de porter les trois fleurs de lys de l'écusson royal, remplaçaient la fleur de lys du sommet par une tête coupée. Plusieurs de ces sinistres témoignages des dessoins criminels des sectes subsistent encore.

CHAPITRE QUATRIÈME

LA DESTRUCTION DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN, PREMIER OBJET DE LA CONSPIRATION MAÇONNIQUE, ET L'ABOLITION DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

I. — Plan d'ensemble arrêté dans les loges pour l'abolition des Jésuites.

Même après un demi-siècle de propagande impie, après Voltaire et Jean-Jacques Rousseau, l'ancienne société présentait encore une force de résistance contre laquelle les sectes craignaient de se briser. Cette solidité était due à l'enseignement chrétien que l'Église avait créé et qui répandait dans toutes les classes de la société, jusque dans les campagnes les plus reculées, les connaissances fondamentales d'où découlent la science de la vie présente, l'élévation des pensées et l'amour des institutions de la patrie.

Depuis le XVIe siècle, les jésuites occupaient le premier rang dans l'enseignement chrétien, par la merveilleuse appropriation de leurs méthodes aux besoins des temps nouveaux, et par la façon dont ils savaient inspirer à leurs disciples, dans les différents pays, un patriotisme éclairé. La France d'Henri IV les avait établis malgré les jalousies de leurs rivaux et les oppositions des ennemis de l'orthodoxie, et leurs nombreuses maisons d'éducation étaient autant de séminaires de fidélité à l'Église et à la monarchie.

C'est précisément pour cela que l'on vit se réunir contre les

jésuites, dans tous les pays du monde, toutes les haines de la Maçonnerie et de ses philosophes, aidés par toutes les sectes et toutes les hérésies. Depuis longtemps le plan d'attaque était arrêté, peut-être même pourrait-on le faire remonter à Bourg-Fontaine (1).

Le concours si empressé des jansénistes n'en est-il pas une preuve ?

« *En 1752*, un membre de leur société, le P. Raffay, professeur de philosophie à Ancône, fit part à ses supérieurs de la singularité suivante. Un seigneur *anglais*, franc-maçon des plus hauts grades, qui voyageait par l'Italie, ayant fait la connaissance de ce religieux sous le rapport d'homme de lettres, et paraissant l'avoir pris en particulière affection, lui dit en confidence que, jeune et libre encore, il ferait bien de songer à se procurer un état, parce qu'*avant peu*, et SUREMENT AVANT VINGT ANS, sa société serait détruite. Le jésuite, étonné de ce ton d'assurance, demanda au donneur d'avis en punition de quel crime son ordre aurait à subir un pareil sort. Ce n'est pas, reprit le franc-maçon, que nous n'estimions bien des individus de votre corps ; mais l'esprit qui l'anime contrarie nos *vues philanthropiques sur le genre humain. En assujettissant, au nom de Dieu, tous les chrétiens à un pape et tous les hommes à des rois, vous tenez l'univers à la chaîne. Vous passerez les premiers ; après vous, les despotes auront leur tour* (2). »

Un des hauts adeptes de la Maçonnerie philosophique, d'Alembert, indiquait, quelques années avant l'abolition des jésuites, le but que poursuivait la secte :

« Une autre raison, me fait désirer beaucoup de voir, comme on dit, leurs talons : c'est que le dernier jésuite qui sortira du royaume emmènera avec lui le dernier janséniste dans le panier du coche ; *le plus difficile sera fait quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance ;* les autres ne sont que des

(1) Dans la conjuration de *Bourg-Fontaine*, dénoncée le 19 mai 1644 à la reine, mère de Louis XIV, par l'avocat du roi Fillcau, le plan et les moyens des acteurs sont absolument les mêmes que ceux de la Maçonnerie et de son philosophisme : Destruction de la religion révélée, et particulièrement du Catholicisme ; guerre à mort aux jésuites ; mystère impénétrable de la cabale et secret inviolable de ses conjurés. — « Tous les esprits de la terre, écrivait S.-Cyran à Arnaud d'Andilly, pour savants qu'ils soient, n'entendent rien à notre cabale, s'ils ne sont initiés à nos mystères. » Ces initiés, comme ceux de Weishaupt et des hautes ventes modernes, se désignent, eux et les sujets qu'ils traitent, par des noms de guerre convenus Ainsi Jansénius s'appelle *Sulpice* ou *Boëce*, son livre, *Pilmot* ou le *procès* ; St-Cyran, *Solime* ou *Célias* ; St Augustin, *Seraphi* ou *Aetius* ; les jésuites, *les fins* ou la *partie* ; Clément XI, *Olibrio* ; le supérieur général des oratoriens, *Sémir* ; et les conjurés se qualifiaient : les *savants et pleinement illuminés*.

(2) Proyart, *Louis XVI détroné avant d'être roi*, p. 160.

cosaques et des pandoures, qui ne tiendront pas contre *nos troupes réglées* (1).

Et encore :

« Mais laissons les pandoures détruire les troupes régulières ; quand la raison n'aura plus que les pandoures à combattre, elle en aura bon marché. A propos de pandoures, savez-vous qu'ils ne laissent pas de faire encore quelques incursions par-ci par-là sur nos terres ? Un curé de Saint-Herbland, de Rouen, nommé Leroi, qui prêche à Saint-Eustache, vous a honoré, il y a environ 15 jours, d'une sortie apostolique, dans laquelle il a pris la liberté de vous mettre en accolade avec Bayle. N'oubliez pas cet honnête homme à la première bonne digestion que vous aurez... »

Ainsi les *pandoures* dont les philosophes maçons devaient avoir raison après les Jésuites, c'étaient non-seulement les autres religieux, mais les curés, tout le clergé, tous les bons catholiques, et leurs écoles surtout. C'est ce qu'ont fait, en effet, leurs successeurs maçons de la Constituante, de la Législative et de la Convention, avec une tolérance que tous le monde connaît, et ce que demande à grands cris, et surtout par les urnes, la Maçonnerie qui a pris le nom d'Internationale, et qui semble disposer en maîtresse du suffrage universel. Aussi Voltaire répondait-il à son tour :

« Ce n'est pas assez d'abolir les jésuites quand on a tant d'autres moines. »

Et encore en 1757 :

« Quelques-uns (des ministres de Genève) m'accusent d'une *confédération impie avec vous. Vous savez mon innocence...* Ces gens-là vont se couvrir de ridicule ; chaque démarche qu'ils font depuis le tombeau du diacre Paris, la place où ils ont assassiné Servet et jusqu'à celle où ils ont assassiné Jean Huss, les rend tous également l'opprobre du genre humain. Fanatiques papistes, fanatiques calvinistes, tous sont pétris de la même boue détrempée de sang corrompu. Vous n'avez pas besoin de mes saintes exhortations pour soutenir la gale que vous avez donnée au troupeau de Genève. Vous serez ferme... à l'égard de Luc (le roi de Prusse) ; tantôt mordant, tantôt mordu, c'est un bien malheureux mortel, et ceux qui se font tuer pour ces messieurs-là sont de *terribles imbéciles. Gardez-moi le secret avec les rois et avec les prêtres.* »

Et de nouveau d'Alembert en 1759 :

« J'eus, il y a quelques jours, la visite d'un fort *honnête* jésuite, à qui

(1) *Œuvres de d'Alembert*, t. XV, p. 297.

je donnai de bons avis : je lui dis que sa société avait eu grand tort de se brouiller avec vous, qu'elle s'en trouverait mal, qu'elle en aurait l'obligation à leur beau *Journal de Trévoux* et à leur *fanatique Berthier*. Mon jésuite, qui apparemment n'aime pas Berthier et qui n'est pas du journal, applaudissait à mes remontrances. *Cela est bien fâcheux*, me disait-il. — *Oui très-fâcheux, mon R. P.*, lui répondis-je, *car vous n'aviez pas besoin de nouveaux ennemis*... Adieu, mon très-cher et illustre maître, je recommande à vos bonnes intentions et la *canaille jésuitique*, et la *canaille janséniennne*, et la *canaille sorbonnique* et la *canaille intolérante*. »

« Ah ! pauvres frères ! écrivait encore Voltaire en 1760, patience ! ne nous décourageons point !... Hérault disait un jour à un des frères : *Vous ne détruirez pas la religion chrétienne*. — *C'est ce que nous verrons*, dit l'autre. »

Puis en 1761, 4 août : « On accable les jésuites, et on fait bien ; mais on *laisse dormir les jansénistes*, et on fait mal ; il faudrait, pour saisir le juste milieu et pour prendre *un parti modéré et honnête*, *étrangler l'auteur des Nouvelles ecclésiastiques* (journal janséniste), *avec les boyaux de frère Berthier*. — On écrit qu'on a *enfin brûlé trois jésuites à Lisbonne* ; ce sont là des nouvelles *bien consolantes*, mais c'est un janséniste qui les mande. — Je ne suis pas fâché qu'on ait brûlé Malagrida, mais je plains fort une demi-douzaine de juifs qui ont été grillés. »

Enfin, dans une de ces facéties qu'il intitule : *Extrait de la Gazette de Londres*, et qu'il date du 20 février 1762, après avoir accumulé sous le chiffre de millions et de millions les fondations des bénédictins, des bernardins, des chartreux, des prémontrés et des carmes, en les ridiculisant à l'envi, et les signalant comme les ennemis de la patrie, s'ils ne faisaient pas *volontairement oblation de ces richesses* pour faire des vaisseaux de guerre à la patrie, et s'ils n'envoyaient pas leurs novices et leurs profès servir de mousses et de matelots à la flotte française, il ajoute en terminant : « Pour les frères jésuites, on n'estime pas qu'ils doivent se saigner en cette occasion, attendu que la France va être incessamment *purgée* des dits frères (1). »

En comparant ces insultes, ces joies féroces dignes de Robespierre et de Marat, avec les témoignages élogieux donnés en d'autres occassions par ces mêmes hommes, à la valeur de l'enseignement des jésuites, il est clairement démontré que l'on ne travaillait à les détruire que pour arriver partout à la destruction

(1) *Correspondance de Voltaire avec d'Alembert* et *Œuvres de Voltaire*, *Facéties*, t. I.

de la religion catholique, de toute religion, et de toute nationalité, selon le but suprême des sociétés secrètes. Aussi le président d'Éguilles, du parlement d'Aix, qui avait assisté à tous les débats qui précédèrent l'arrêt de sa cour, et qui s'y était opposé, avec tout ce qu'on y comptait de magistrats vraiment catholiques, disait au roi à Versailles :

« Si l'Église est constamment outragée par les jugements rendus contre l'institut des jésuites, le trône est encore plus *directement attaqué* par les deux principaux motifs qui ont porté leurs ennemis à leur destruction. Le premier de ces motifs a été visiblement d'ôter l'éducation des enfants et surtout des gens de qualité à une société toute *royaliste*. Le second motif, aussi dangereux que le premier, a été d'étonner tous les autres corps du royaume par la chute effrayante de celui qui paraissait le plus inébranlable, et de leur faire sentir par là que la haine des parlements est plus à craindre que la protection du roi n'est à rechercher (1). »

Or Voltaire, en ce temps-là, et ses frères en impiété et en intolérance, sous le voile de tous les genres de mensonges d'hypocrisie et de persécutions, gouvernaient la France et l'Europe.

« De Ferney, dit Louis Blanc, il préside les *banquets* d'Helvétius, anime les encyclopédistes au combat, donne le ton à l'esprit français et force l'Europe entière à vivre de son souffle. »

« Qu'on remonte l'histoire depuis la révolution jusqu'à Louis XIV, on ne fera que parcourir la vie de Voltaire, vie prodigieuse et dans le XVIIIe siècle indispensable... Grâce à la persévérance de ce facile génie, les encyclopédistes eurent pour auxiliaires dans leur guerre à l'Église des princes et des rois.

« Les Délices, Lausanne, Ferney, furent les résidences royales de la philosophie. De là partait chaque jour cette correspondance que Voltaire entretenait avec les souverains, ses vaniteux confrères, immense labeur dont se jouait sa plume étincelante ; diplomatie incomparable qui domina presque toutes les Cours de l'Europe, tourna presque toutes les têtes couronnées, et réduisit de hautains monarques à se faire les courtisans d'une majesté nouvelle qui s'appelait *la Raison*. Ministre des relations extérieures de la philosophie, Voltaire sut lui conquérir des alliances dans les diverses communions. Pour les princes allemands qui reconnaissaient en lui un *continuateur* de l'œuvre commencée par le prophète de Wittemberg, une flatterie *élégante* signée *Voltaire* était comme une investiture nouvelle. Autrefois on voulait être armé chevalier ; maintenant pas un grand personnage qui n'eût l'ambition

(1) *Louis XVI détroné avant d'être roi*, p. 184.

d'être armé philosophe en recevant à Ferney l'accolade du patriarche... Frédéric appelait Voltaire à sa cour en 1750, le nommait son chambellan, lui donnait un de ses ordres et vingt mille francs de pension. A Moscou, l'impératrice se préoccupait des discours ou du silence de Voltaire; à Fontainebleau, Christian VII, roi de Danemark, s'honorait devant Louis XV d'avoir appris de Voltaire à penser; Gustave III, dans l'espoir d'être admiré des philosophes, renonçait solennellement au pouvoir arbitraire; Joseph II, en vrai prince du XVIIIe siècle, méditait contre les prêtres ses fougueux édits et mettait au service des idées le bras d'un César germanique... Voltaire put écrire à Damilaville : *J'ai brelan de roi quatrième.* Il devait gagner cette grande partie (1). »

Ce fut un peu après que le siècle eut atteint son milieu, que le complot depuis longtemps tramé dans le fond des loges devint une conspiration ouverte. Trente ans d'enseignement philosophique et de perversion des mœurs avaient préparé l'opinion à assister, partagée ou impuissante, à l'explosion de calomnies qui précéda l'action des parlements et des cours déjà remplies depuis longtemps par les adeptes. (V. liv. II, chap. III, § 4.)

En Portugal, en Espagne, en France, en Italie, dans l'Europe entière, partout se répandirent à flots les libelles, les pamphlets, les comptes-rendus, des histoires, des dissertations en feuilles, en brochures, en livres. Les faits, les assertions, les textes, les traductions, les témoignages, les enseignements, les vœux et les vertus, les constitutions et les règles, les lois et les édits, tout était tronqué, altéré, travesti, inventé ou supprimé. On imprimait et l'on réimprimait, on éditait ou l'on rééditait, en les rajeunissant ou sans les rajeunir, les vieilles calomnies et les anciennes falsifications : *Alphonse de Vargas*, du protestant Scioppius et ses nombreuses imitations; *Histoire des religieux de la Compagnie de Jésus, étrennes jésuitiques; Histoire générale de la naissance et des progrès de la Compagnie de Jésus; Qui, des jésuites ou de Luther et Calvin, ont le plus nui à l'Église chrétienne; La triple nécessité : nécessité de détruire les Jésuites, nécessité d'écarter le dauphin du trône, nécessité d'anéantir l'autorité des évêques; La morale pratique* d'Arnauld; *Le plaidoyer contre les jésuites de Dôle; le Catéchisme d'Étienne Pasquier; Les Provinciales de Pascal*, avec ou sans les notes de Wendrock; *La nouvelle théologie morale des jésuites et des nou-*

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 406 et suiv.

veaux casuistes ; Les assertions et extraits des assertions, le tout extrait ou copié du *Catalogue ou dénombrement des traditions romaines* du protestant Pierre Dumoulin ; *Relation abrégée de la République des jésuites dans les possessions d'outre-mer ; Lettres et facéties* de Voltaire sous toutes sortes de titres.

Tous les moyens étaient mis en œuvre pour augmenter le bruit et les ténèbres. Diderot, dans une lettre au P. Castel, et J.-J. Rousseau, dans sa lettre à l'archevêque de Paris, assurent qu'on les engagea, qu'on leur offrit même des mémoires et de l'argent pour écrire contre les jésuites, et qu'ils refusèrent. Le président Rolland, du parlement de Paris, dans une lettre du 8 octobre 1778, et dans un mémoire pour la succession de son oncle, dépositaire de la *boîte à Perrette*, que les jansénistes lui avaient enlevée, ne craignit pas de publier que l'affaire seule des jésuites et des collèges à détruire et à recréer, lui avait coûté de son argent *soixante mille livres*, et il ajoutait *en vérité* que les *jésuites n'auraient pas été atteints, s'il n'eût consacré à cette œuvre son temps, sa santé et son argent.*

Enfin, pour terminer par un trait général, le calviniste Sismondi ne peut s'empêcher de faire cet aveu : « Le concert d'accusations et le plus souvent de calomnies que nous trouvons contre les jésuites dans les écrits de ce temps a quelque chose d'effrayant (1). » C'était le mot d'ordre donné par Calvin : *Jesuitæ vero qui se maxime nobis opponunt aut* NECANDI, *aut si hoc commode fieri non potest* EJICIENDI, *aut certe* MENDACIIS ET CALUMNIIS OPPRIMENDI *sunt*. Perfectionné par la Maçonnerie, ce mot d'ordre s'est étendu à tout ce qui est vraiment social et a enlacé la plupart des intelligences dans un vaste réseau de mensonges de tout genre.

La Maçonnerie eut dès lors l'habileté de prendre le masque du bien public et du dévouement à la religion et au roi.

Les exécuteurs de son dessein furent, en Portugal, Carvalho marquis de Pombal ; en France, le duc de Choiseul, la concubine royale Pompadour, et la faible majorité des principaux parlements ; en Espagne, le comte d'Aranda et le duc d'Albe ; à Naples, le marquis Bernardo Tanucci.

Tous ces noms ont été, pour leurs vices et leurs crimes, marqués par le fer rouge de l'histoire. Tous ne faisaient qu'un, d'es-

(1) *Histoire de France*, t. XXIX, p. 231.

prit et de cœur, dans la communion et les principes maçonniques ; tous appartenaient aux sociétés secrètes.

II. — Pombal et la destruction des jésuites en Portugal

Carvalho, dit Pombal, homme sans mœurs et sans moralité, sceptique en action (1), comme parle M. de Saint-Priest, *s'était montré fort enclin au libertinage et avait passé par tous les excès d'une jeunesse pétulante.* « Jeune encore, après avoir enlevé une jeune fille du *sang bleu* (ou de la première noblesse), il l'avait épousée sous les yeux de la noblesse indignée ; souple et hardi à la fois, vainement s'était-il efforcé de calmer les *hidalgos* et de se faire adopter par eux : tous ses efforts avaient échoué, et c'est de ce jour qu'*au fond de l'âme* il jura la ruine de ceux qu'il n'avait pu s'assimiler. » Profondément dissimulé, hypocrite jusqu'à la bassesse, il avait mis tout en œuvre pour parvenir à la faveur, et croyant l'influence des jésuites utile à sa fortune, il s'était efforcé de gagner leur estime par des dehors pieux et était allé jusqu'à revêtir de l'habit de la Compagnie le second de ses fils, encore enfant.

Jaloux, avare, cruel et raffiné dans sa vengeance, *il poussa jusqu'au bout l'arbitraire et lui demanda tout ce qu'il pouvait donner.* Méprisé par le duc d'Aveiro, allié à la famille royale, dès ce moment *il dressa dans son esprit l'échafaud des grands*, et dans toutes les mesures qu'il ordonnait, il n'avait ou ne paraissait avoir en vue que son intérêt, sa vengeance et l'augmentation de sa puissance.

Pour déchristianiser le Portugal, il résolut de le protestantiser, et d'une main plaçant dans les universités des professeurs protestants, il faisait traduire et répandre les œuvres de Voltaire, sans en excepter *la Pucelle*, de J.-J. Rousseau, de Diderot et autres philosophes maçons ; il livrait de l'autre son pays à l'Angleterre, où il avait commencé par être chargé d'affaires, et sans doute aussi par être reçu franc-maçon, ou, comme Voltaire, membre des *sodalités* du *Panthéisticon* (V. liv. II, chap. II, § 4).

(1) *Histoire de la chute des jésuites*, par Alexis de St-Priest, Paris, in-12, 1846. (Ouvrage tout favorable aux destructeurs de la Compagnie.)

« Quoique par une ou deux pièces diplomatiques il eût fait semblant d'être l'ennemi des anglais, il n'était, dit encore M. de Saint-Priest, opposé qu'en paroles à la Grande-Bretagne, et lui était *toujours soumis de fait*. Tandis qu'il proclamait hautement la liberté du Portugal, il soulevait la ville de Porto par l'établissement de la compagnie qui livrait aux anglais le monopole des vins. Il est même de tradition dans le monde politique à Lisbonne, que ces rodomontades étaient parfois concertées avec le cabinet de Londres pour servir de voile à des complaisances (1). »

Ce dévouement, cette inféodation était telle que lorsque la France, à l'époque du *pacte de famille*, fit proposer au roi de Portugal, en raison de l'origine commune des maisons de Bourbon et de Bragance, de renoncer à ses liens avec l'Angleterre pour entrer dans l'alliance des Bourbons, Pombal répondit : *Que le roi son maître vendrait jusqu'aux tuiles de son palais, plutôt que de subir des conditions aussi humiliantes.* Est-il étonnant, absurde, après cela, selon M. de Saint-Priest, que Chevrier, qui avait écrit la vie du maréchal de Bellisle, négociateur et ministre de France en ce temps-là, lui ait fait dire dans son testament politique : « On sait que le duc de Cumberland s'était flatté de devenir roi de Portugal. Je ne doute pas qu'il n'y eût réussi, si les jésuites, confesseurs de la famille royale, ne s'y fussent opposés. Voilà le crime qu'on n'a jamais pu leur pardonner (2). »

« Et c'est ainsi, ajoute Crétineau-Joly, que l'idée de protestantiser le Portugal, en mariant le duc de Cumberland avec la princesse de Beïra, germait depuis longtemps dans la tête de Pombal (3). »

Une telle conjecture, loin d'être absurde, peut seule expliquer la conduite de Pombal, et M. de Saint-Priest semble la confirmer en ajoutant : « Il n'en est pas moins vrai que le ministre portugais était lié avec le parti wigh et surtout avec lord Chattam. »

Le discours que les ordres de l'État adressèrent, en 1777, à la reine, fille et successeur de Joseph Ier, qui avait pu enfin, malgré

(1) *Voyage en Portugal*, t. I. — *Bibliographie universelle de Michaud*, art. *Pombal*, t. XXXV, p. 275. — Alex. de St-Priest, p. 9, 14, 28. — Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 151, in-8°, 1845. — St-Priest, p. 9, 16. — Schœll (protestant). *Cours d'histoire*, t. XXXIX, p. 66.

(2) *Biographie universelle*, Michaud, t. XXXV, p. 270. — *Testament politique du maréchal de Bellisle*, p. 108.

(3) Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 176.

Pombal, épouser, selon les volontés de son aïeul, Jean V, son oncle dom Pedro, ne laisse pas de doute sur un fait si important dans la conspiration de Pombal contre la religion catholique et les lois fondamentales du royaume, qui excluaient de la succession à la couronne tout prince étranger, surtout non catholique.

« C'est cette même Providence, lit-on dans ce discours envoyé au pape Pie VII par la reine elle-même, qui préserva miraculeusement V. M. contre les chocs réitérés qui réduisirent le Portugal à la consternation la plus déplorable. Son bras tout-puissant anéantit de puissants stratagèmes, afin que V. M. *eût pour époux l'auguste monarque qui nous gouverne actuellement*... Enfin la Providence préserva V. M. de plusieurs attentats et d'infâmes machinations formées *contre la légitimité de son droit.* »

Le panégyriste de Pombal, M. de St-Priest, est obligé de dire lui-même :

« Ennemi du clergé et des moines, *qu'il appelait la vermine la plus dangereuse qui puisse ronger un État,* dit la *Biographie universelle,* il en voulut aux jésuites *encore plus qu'à l'aristocratie, et ces griefs, l'échafaud dressé d'avance dans son esprit* contre les Fidalgues, leur mort ignominieuse, *n'avaient été pour lui qu'un moyen* (1). »

Un moyen ! Quel mot dans la bouche de l'apologiste du bourreau et de l'ennemi des victimes !

Du reste, sous le despotisme de cet homme, tout était plus secret qu'à Venise, écrivait un témoin oculaire :

« Le comte d'Oeyras (Pombal) fait tout. Il a deux secrétaires qui n'osent voir personne. La noblesse épouvantée ne se montre point, les négociants vaquent à leurs affaires. On fait mystère des travaux mêmes qui se font au fort St-Julien et à Cascacs, à l'entrée du port, bien que deux mille hommes y travaillent journellement. C'est le frère du comte d'Oeyras qui dirige ces travaux, quoique prêtre et principal de la patriarcale. Le comte ne se fie qu'à ses proches (2). »

« C'était ce despotisme affreux, disaient encore les États dans le discours cité plus haut, qui était par système l'ennemi de l'humanité, de la liberté, du mérite et de la vertu. Il peupla les prisons ; il les remplit de la fleur du royaume ; il désespéra le peuple par ses vexations en le réduisant à la misère. C'est lui qui fit perdre de vue le respect dû à l'autorité du Souverain Pontife et à celle des évêques. Il opprima la noblesse, il infecta les mœurs, il renversa la législation et gouverna

(1) *Biographie,* p. 275. — St-Priest, p. 19.
(2) *Biographie,* p. 269.

l'État avec un sceptre de fer; jamais le monde ne vit une façon de gouverner si lourde et si cruelle. »

C'en est assez pour démontrer que le premier exécuteur des jésuites était digne de la secte des grands philosophes maçons qui l'*ont proclamé leur adepte.* Les procédés dont il usa était également digne des loges.

L'assassinat juridique du duc d'Aveiro et de toute sa famille fut le premier acte du drame.

A peine la sentence de la *commission de l'Inconfidence*, espèce de comité de salut public présidé par Pombal et composé de ses créatures, accusateurs, témoins et juges, fut-elle rendue qu'on en hâta l'exécution. Dans la nuit du 12 au 13 janvier 1759, un échafaud de 18 pieds de haut avait été élevé sur la place de Belem, en face du Tage, raconte M. de Saint-Priest. Dès le point du jour, cette place était encombrée de troupes, de peuple, et le fleuve même était chargé de spectateurs. Les domestiques du duc d'Aveiro parurent les premiers sur l'échafaud et furent attachés à l'un des angles pour être brûlés vifs. La marquise de Tavora arriva ensuite, la corde au cou, le crucifix à la main ; quelques vêtements déchirés l'enveloppaient à peine, mais tout en elle était empreint de force et de dignité. La courageuse femme se mit sur le billot et reçut le coup de la mort. Son mari, ses fils, dont le plus jeune n'avait que vingt ans, son gendre et plusieurs serviteurs périrent après elle dans d'affreux tourments. Le duc d'Aveiro fut amené le dernier, on l'attacha sur la roue, le corps couvert de haillons, les bras nus, les cuisses découvertes ; rompu vif, il n'expira qu'après de longues tortures, faisant retentir la place et le fleuve de ses cris. Ensuite on mit le feu à la machine ; en un moment, roue, échafaud, cadavres, tout fut brûlé et jeté dans le Tage. Les palais des condamnés furent rasés, on sema du sel sur la place où ils s'élevaient.

« Le jour même de l'arrestation des Tavora, les maisons des jésuites furent cernées par les troupes ; on y consigna les pères, on jeta leurs chefs dans les prisons, et trois d'entre eux, dont le P. Malagrida, restèrent sous l'accusation formelle d'avoir fomenté la conjuration, tandis que tous les autres étaient déclarés complices, attendu leur obéissance aveugle et leur uniformité de doctrine et de conduite, dit l'arrêt. Ce ne fut qu'après trois ans d'emprisonnement dans les cachots du Tage, que Malagrida fut livré à l'Inquisition, présidée par le frère de Pombal

et composée de ses créatures, et livré par elle à l'*Inconfidence* ou à Pombal lui-même, qui le fit étrangler et brûler dans un auto-da-fé solennel, non plus comme complice des précédents, mais pour crime de *sorcellerie*, joignant, dit Voltaire lui-même, l'excès du ridicule et de l'absurdité à l'excès d'horreur (1). »

Cependant les jésuites étaient divisés en trois parts. Les novices et scholastiques des premiers vœux étaient soumis par Pombal, sans aucune ombre de procédure, à tous les genres de promesses, de menaces et de vexations propres à les amener au renoncement de leur vocation. Les profès furent jetés sur les terres du pape, en Italie, avec les premiers, qui refusèrent en grande majorité d'apostasier. Entassés par centaines dans des navires de commerce, exposés à toutes les intempéries, sans provisions, où le pain et l'eau manquaient à dessein, ils furent jetés successivement, poussés par les vents, dans les ports d'Espagne, où ils furent abondamment secourus, et enfin à Civita-Vecchia, où ils furent salués avec admiration. Trois fois ces transports se renouvelèrent; le dernier se composa des missionnaires amenés de la Cafrerie, du Brésil, du Malabar, de tous les lieux où ils répandaient la civilisation avec la foi catholique. Seulement, plus de deux cents, dont plusieurs français, italiens, allemands, furent retenus pour assouvir la rage de Pombal dans les cachots du Tage, où 81 périrent de misère et de souffrance (2).

(1) *Chute*, etc., p. 17, 18, 25. — *Histoire ecclésiastique*, Henrion, t. X, p. 392.

(2) « Ce sont des cachots souterrains, obscurs et infects, écrivait l'un d'eux, où il n'entre de jour que par une ouverture de trois palmes de haut sur trois doigts de large. On nous y donne un peu d'huile pour la lampe, une modique et mauvaise nourriture, de la mauvaise eau souvent corrompue et remplie de vers, et une demi-livre de pain par jour. On ne nous accorde les sacrements qu'à la mort, et il faut que le danger soit attesté par le chirurgien; et comme il demeure hors du fort et qu'il n'est permis à personne de nous parler, il n'y a aucun secours spirituel ni corporel à espérer pendant la nuit.

« Ces cachots sont remplis de quantité de vers et d'autres insectes et de petits animaux qui m'étaient inconnus. L'eau suinte sans cesse le long des murs, ce qui fait que les vêtements et autres choses y pourrissent en peu de temps; aussi le gouverneur du fort disait-il dernièrement : *Chose admirable, tout se pourrit promptement ici; il n'y a que les pères qui s'y conservent !*

« A la vérité, nous paraissons conservés par miracle, afin de souffrir pour Jésus-Christ. Nous sommes dans l'affliction, et cependant presque toujours dans la joie, quoique n'ayant pas un moment sans quelque souffrance et presque nus; il y en a peu d'entre nous qui conservent quelques lambeaux de soutane. A peine pouvons-nous obtenir de quoi nous couvrir autant que la modestie l'exige. Un tissu de je ne sais quel poil à pointes aiguës nous sert de couverture; un peu de paille est tout notre lit; elle pourrit en peu de temps, ainsi que la couverture, et ce n'est

Plus de cent languirent dix-huit ans dans ces sépulcres jusqu'à la mort du roi, esclave de son libertinage et de son ministre. Un tribunal, composé du Conseil d'État et des hommes les plus recommandables par leurs lumières et leur intégrité, fut chargé par le nouveau roi et la nouvelle reine de revoir la sentence du prétendu attentat contre le roi, et après l'audition de 80 témoins, elle fut cassée, déclarée injuste et sans fondement, et il fut déclaré à la presque unanimité que les personnes tant vivantes que mortes qui furent justiciées, ou exilées, ou emprisonnées en vertu de la sentence, étaient toutes innocentes du crime dont on les avait accusées. Les fatales prisons s'ouvrirent, et l'on vit sortir de dessous terre et reparaître parmi les vivants huit cents personnes crues mortes depuis longtemps ; c'était le reste de *neuf mille* enlevés à l'État par la haine, la férocité ou les soupçons du ministre, sans interrogatoire et sans jugement. Les jésuites survivants parurent avec les autres à demi-nus, sans autre vêtement que la paille qui leur servait de lit, le teint livide, le corps enflé, si faibles pour la plupart qu'ils ne pouvaient ni marcher, ni presque se soutenir, plusieurs privés de l'usage de la vue par les ténèbres profondes où ils avaient été plongés, quelques-uns enfin les pieds pourris et *rongés* par les rats et les insectes.

Carvalho fut condamné à restituer des sommes immenses extorquées sous divers prétextes, et relégué, par considération de son grand âge et des signatures du feu roi dont il s'était fait garantir, à sa terre de Pombal, où en 1829 les jésuites rappelés par don Miguel rendirent les derniers devoirs à son cadavre, privé jusque-là de sépulture. Sur ces entrefaites arrivèrent des Indes dix-neuf caisses à l'adresse du marquis de Pombal, pleines d'argenterie et de pierres précieuses enlevées au tombeau de saint François Xavier, à Goa, où la reine indignée les fit renvoyer sur-le-champ. Des confiscations, ou plutôt un pillage de ce genre, avaient eu lieu dans toutes les maisons et églises des jésuites en Portugal et aux colonies. A Porto, un parent du ministre, chargé de la saisie, se distingua par sa barbarie et son impiété. Il laissa trois pères mourir misérablement, faute de médecin et de remèdes. Ajoutant le sacrilège à l'inhumanité, il fit ouvrir le tabernacle et vider sous

souvent qu'après en avoir manqué longtemps que nous pouvons en obtenir d'autre. »

(*Lettre du P. Laurent Kauler*, rapportée, ainsi que quelques autres, dans le *Journal de la Littérature et des Arts* du protestant Christophe de Murr, t. IV, p. 306.)

ses yeux le saint ciboire dont il s'empara et qu'il mit dans les balances d'un orfèvre pour le lui faire peser sur l'autel même.

« Qui croirait, dit l'oraison funèbre du roi Joseph, prononcée à Lisbonne en 1777, qu'un seul homme, en abusant de la confiance et de l'autorité du roi, put durant l'espace de vingt ans enchaîner toutes les langues, fermer toutes les bouches, resserrer tous les cœurs, *tenir la vérité captive*, mener le mensonge en triomphe, effacer tous les traits de la justice, faire respecter l'iniquité et la barbarie, dominer l'opinion publique d'un bout de l'Europe à l'autre ? »

La Franc-maçonnerie seule peut l'expliquer.

III. — L'ABOLITION DES JÉSUITES EN FRANCE.

Quant aux exécuteurs français, Choiseul et Mme de Pompadour, leur affiliation à la secte maçonnique demande de moins longues preuves. « *Les philosophes avaient sur Choiseul*, dit son panégyriste, M. de St-Priest, *une influence qu'il tâchait de se dissimuler, mais il retombait toujours sous leur tutelle* (1). » Ses excuses à Voltaire, quand il lui était arrivé de faire quelque chose qui déplaisait à la secte, démontrent surabondamment que, loin de se dissimuler son influence ou son autorité sur lui, il l'acceptait en disciple ou adepte docile.

« La faveur de Choiseul, déjà grande, s'accrut à la mort de Mme de Pompadour de toute celle qu'elle avait possédée, de manière à ne pas même échapper au soupçon bien ou mal fondé d'avoir contribué à hâter le trépas de cette maîtresse dont le pouvoir était si absolu, et que Louis XV oublia si facilement. Sans en avoir le titre, il obtint tous les pouvoirs de premier ministre, les honneurs qu'il voulut, les richesses qu'il lui plut d'accumuler, et n'en devint que plus acharné contre les jésuites, qu'il avait des motifs particuliers de haïr, motifs que l'on a crus fort différents de ceux qu'il faisait publiquement valoir.

« Lié avec les chefs du parti philosophique, dont il était le disciple, poussé par eux et par une perversité égale à la leur, cet homme, devenu le maître de la France, avait conçu le projet insensé, — et DES LETTRES DE SA MAIN EN FONT FOI, — de détruire dans le monde entier l'autorité

(1) P. 67.

du pape et la religion catholique. Or, l'entière destruction d'un ordre religieux si fortement constitué, et qui, répandu dans les deux hémisphères, soutenait et propageait de toutes parts la pureté de la foi et la plénitude de cette autorité apostolique, devenait la condition première d'un semblable projet : il s'y porta donc de toute l'activité de son esprit, nourri d'intrigues et de fraudes (1). »

L'historien des sectes et sociétés secrètes, M. Lecoulteux de Canteleu, s'exprime ainsi :

« Le besoin qu'avait le duc de Choiseul de se rendre populaire, la tendance même de son esprit caustique et incrédule, le poussaient vers la protection des doctrines dites alors philosophiques. Il se laissait aller à la douce et orgueilleuse persuasion qu'il était *un esprit fort, ami des lumières et du progrès*. De leur côté, les philosophes étaient descendus au dernier degré de bassesse à son égard. Aucun éloge ne leur coûtait, pourvu que le pouvoir retirât sa main à la foi religieuse et laissât la société se corrompre sous les progrès de l'Encyclopédie. Ce fut pendant les deux dernières années du ministère Choiseul que furent publiés les livres les plus abominables, non-seulement contre la religion, mais encore contre la morale publique et contre tous les principes de gouvernement et de civilisation. D'Argens, d'Holbach, Helvétius, *vivaient dans la société de Choiseul*, et c'était avec l'*aide des Affaires étrangères* que les plus mauvais livres trouvaient à circuler (2). »

Voltaire, leur grand maître à tous, ne rougissait pas de lui écrire :

« Votre décrépite marmotte vous adorera du culte d'hyperdulie, tant que le peu qu'il y a de corps sera conduit par le peu qu'il y a d'âme... Il y a 60 ans, Monseigneur, que je cherche ce que c'est qu'une âme, et je n'en sais encore rien (3). »

Du reste les mémoires du temps ont fait connaître la moralité du ministre et de la courtisane. Ils furent les principaux auteurs des résistances séditieuses du parlement à la royauté. Choiseul, quoique ministre, eut même l'insolente audace de répondre au grand dauphin qu'il *pourrait avoir le malheur de devenir son sujet, mais qu'il ne serait jamais son serviteur*, et M. de St-Priest avoue que la RESPONSABILITÉ *l'aurait perdu dans un gou-*

(1) De St-Victor, *Tableau de Paris*, t. IV, deuxième partie, p. 342 et suiv.
(2) *Les Sectes et les Sociétés secrètes*, p. 125.
(3) 1766, sans autre date.

vernement constitutionnel, et qu'une république n'aurait vu en lui qu'un FAT *présomptueux et prodigue* (1).

Quant aux parlements, on trouve aussi leur brevet d'affiliation maçonnico-philosophique dans la correspondance de Voltaire et de d'Alembert, dans les pèlerinages à Ferney des conseillers et maîtres des requêtes, et dans les nombreuses lettres aux principaux membres de ces cours, aurions-nous pu ajouter, s'il eût été nécessaire de les joindre aux premières. L'histoire du reste et les mémoires historiques ne laissent non plus aucun doute sur ce point :

« Les plus dangereux ennemis des jésuites, dit M. de St-Victor, ceux qui pouvaient servir le plus efficacement la vengeance de la favorite (au sujet de l'absolution qu'ils lui avaient refusée si elle ne quittait la cour), étaient dans le parlement. Nous avons vu que là était le foyer du Jansénisme, et que la secte philosophique y avait aussi ses partisans..... Ce fut Berryer, fils d'un procureur-général, l'une des créatures et l'un des espions supérieurs de Mme de Pompadour, et de lieutenant de police devenu par sa protection ministre de la marine, qui prépara les premiers ressorts de cette intrigue, en lui indiquant, comme propres à l'aider dans son projet, trois parlementaires, qui jouissaient dans leur corps d'un grand ascendant : l'abbé de Chauvelin, l'abbé Terray, l'Averdy (2). »

Quelques mots sur chacun d'eux suffiront pour faire connaître et leur caractère et l'autorité de leurs comptes-rendus.

De l'Averdy : de conseiller du Parlement, où il servit la courtisane en titre selon ses souhaits, il devint contrôleur des finances, et fit tout mal, même le bien, dit la *Biographie universelle* de Michaud.

L'abbé Terray : figure ignoble et renfrognée, regard en dessous, cynique d'action et de paroles, tournure de satyre, ce n'est, dit la même biographie, qu'en abandonnant les intérêts de sa compagnie qu'il s'acquit la protection de Madame de Pompadour. Devenu rapporteur de la cour, et chargé de toutes les grandes affaires, il joua un rôle très-important dans celle de l'expulsion des jésuites. Admis, ainsi que le ministre de la marine Berryer, dans les conseils intimes de la favorite, il combina avec ce minis-

(1) La responsabilité a toujours été un mythe sous les gouvernements dominés par les sociétés secrètes. Elle n'a de réalité que sous le gouvernement d'un roi chrétien et d'honnêtes gens.

(2) *Tableau*, etc., t. IV, deuxième partie, p. 323.

tre et l'abbé de Chauvelin le plan d'attaque qui fut si habilement conduit contre cette société fameuse. Nommé rapporteur avec son confrère l'Averdy pour examiner les statuts de la Compagnie, il fut encore nommé commissaire pour recevoir le serment d'abjuration des jésuites, que le Parlement venait de condamner, sur son rapport, à choisir entre cette apostasie nécessaire pour toucher une modique pension, et la mort de faim avec le bannissement. Dès lors les faveurs furent prodiguées au complaisant rapporteur ; il cumula les bénéfices et les emplois, accrut considérablement une fortune dont l'origine venait du régent. Il y ajouta encore cinquante mille écus de rente par le monopole des grains vendus par l'Averdy, devenu contrôleur des finances, à une compagnie, avec part des bénéfices pour Terray, devenu ainsi le second de l'Averdy, qu'il trahit bientôt pour en prendre la place. La baronne de Lagarde, la seconde concubine avec laquelle l'Averdy vivait publiquement, vendait assez ouvertement les faveurs du contrôleur général, qui trouvait commode de la payer ainsi, et d'ailleurs partageait avec elle quand la chose en valait la peine. Ce honteux trafic avait rapporté dix-huit cent mille livres en dix-huit mois, lorsqu'une révélation scandaleuse vint tarir pour la concubine la source de ces profits énormes. On peut lire dans le long récit de la *Biographie universelle* ses concussions, vols et méfaits de tout genre. Il mourut, emportant dans la tombe la haine des familles que ses opérations avaient ruinées, et le mépris qu'inspirait à tout le monde le scandale de ses mœurs... On peut en effet le mettre au nombre des hommes de cour ou d'église, qui sous le règne de Louis XV ont le plus contribué à la dégradation de la monarchie en affichant le vice triomphant à côté du trône (1).

L'abbé Chauvelin : petit, extrêmement contrefait et d'une laideur effroyable : il avait à toutes les occasions pris une part très-active à la guerre contre le clergé et les évêques dans les affaires du Jansénisme, ainsi qu'aux résistances aux volontés du roi (2).

Confrère de Piron dans la loge d'adoption, ou la *Paroisse*, de Madame Doublet, consulteur ordinaire de Mademoiselle Clairon pour les pièces de théâtre, et choisi par cette fameuse Frétillon pour ce rôle édifiant, en compagnie d'un des plus infâmes tem-

(1) *Biographie universelle*, t. III, p. 112, t. LV, p. 176, 177, 189.
(2) *Correspondance générale*, 1750.

pliers et d'un des plus grands ennemis du Christianisme, dans les loges et l'intimité de Frédéric, enfin courtisan habituel de Voltaire : voilà le conseiller clerc choisi par l'intègre parlement de Paris pour foudroyer la morale relâchée des jésuites et anathématiser comme *attentatoire à l'Église et à ses conciles généraux* leur institut, déclaré *pieux* par le concile œcuménique de Trente.

La Chalotais : procureur-général du parlement de Rennes, « était célèbre, dit la *Biographie universelle* de Michaud, pour un procès criminel qui divisa la cour et les parlements du royaume, amena le renversement des grandes magistratures, et fut l'époque de la plus forte atteinte portée à l'autorité royale avant la Révolution de 1789. Il était lié avec le philosophe Duclos, son compatriote, ami de d'Alembert, de l'abbé Mably et autres gens de lettres de la même espèce. »

De tous les *Comptes-rendus* contre les jésuites, celui de La Chalotais fit le plus de sensation ; et cette sensation, dit M. de St-Victor, fut prodigieuse ; on se l'arrachait, on en dévorait les pages, on croyait à toutes ces infamies que le silence des jésuites semblait confirmer, et un cri presque universel s'éleva contre l'institut (1). Or voici, d'après un témoin bien informé, quelle était l'origine du fameux compte-rendu.

L'abbé Georgel raconte qu'il se trouvait chez le prince Louis de Rohan (que la secte regardait comme un adepte) à un dîner auquel avait été invité M. de La Chalotais, et où se trouvaient réunis, entre autres convives, Buffon, Duclos, d'Alembert et Marmontel.

« Quelqu'un, voulant faire sa cour à l'auteur présumé du *Compte-rendu* à la mode, fit tomber la conversation sur les jésuites. M. de La Chalotais, qui savait sa diatribe par cœur, en fit fort bien les honneurs..... J'avais fait pour le prince, quelque temps auparavant, un petit travail qui démontrait à quel point l'ouvrage du magistrat breton avait tronqué, altéré et falsifié l'institut. Interpellé par lui et provoqué par M. de La Chalotais lui-même, je me trouvai tout à coup entré en lice avec ce redoutable athlète. Le combat, commencé avec sang-froid et sans fiel, se prolongea avec chaleur d'une manière très-pressante. L'issue n'en fut pas heureuse pour le *Compte-rendu*. *L'Institut*, édition de Prague, et le *Compte-rendu* furent apportés et confrontés ; les altérations étaient palpables. L'extrême embarras du procureur-général fut remarqué de tous les assistants ; il sortit, pour ne point entendre sans doute

(1) *Tableau de Paris*, t. IV, deuxième partie, p. 334.

les réflexions que cette vérification faisait naître. Le triomphe de l'*Institut* fut complet ; on parut persuadé que M. de La Chalotais n'était point l'auteur de son *Compte-rendu* (1). »

L'opinion publique l'attribuait, pour la rédaction à l'ami du procureur-général, d'Alembert, et ce n'était pas là la moindre cause de son succès. Quoi qu'il en soit, voici ce que d'Alembert en écrivait lui-même au grand maître Voltaire, 31 mars 1762 :

« Vous ne me dites rien du mémoire de M. de La Chalotais. C'est, à mon avis, un *terrible livre* contre les jésuites, d'autant plus qu'il est fait avec modération. C'est le seul ouvrage philosophique qui ait été fait jusqu'ici contre cette *canaille*. »

Les réponses de Voltaire au procureur-général sont une trop fidèle analyse du *Compte-rendu*, en montrent trop bien l'esprit, ainsi que l'origine et le plan commun de tout le complot contre les jésuites et les collèges, pour que nous n'en citions pas les principaux passages.

« J'étais à la mort, Monsieur, lorsque j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré ; je souhaite de vivre pour voir les effets de votre excellent *Compte-rendu*. Je ne savais pas que vous m'eussiez fait l'honneur de me l'envoyer, et que j'avais deux remercîments à vous faire, celui d'avoir éclairé la France, et celui de vous être ressouvenu de moi.

« Votre réquisitoire a été imprimé à Genève, et répandu dans toute l'Europe avec le succès que mérite le seul *ouvrage philosophique* qui soit jamais sorti du barreau. Il faut espérer qu'après *avoir purgé la France des jésuites*, on sentira combien il est honteux d'être soumis à la *puissance ridicule* qui les a établis. Vous avez fait sentir bien finement *l'absurdité d'être soumis à cette puissance, et le danger ou du moins l'inutilité de tous les autres moines qui sont perdus pour l'État et qui en dévorent la substance*.

« Je vous avoue, Monsieur, que c'est une grande consolation pour moi de voir *mes sentiments justifiés* par un magistrat tel que vous. Il faut que je me vante d'avoir le premier attaqué les jésuites en France. »

Cette lettre à M. de La Chalotais, procureur-général du parlement de Bretagne, est datée des Délices, 17 mai 1762. On y voit que le *Compte-rendu* de l'ami de d'Alembert était la manifestation des sentiments de Voltaire, et que son but, en détruisant les jésuites, était de détruire tous les autres corps religieux et surtout la papauté elle-même, et avec elle la religion chrétienne.

(1) *Mémoires*, t. I, p. 80.

Dans la lettre du 11 juillet, le grand *refondeur* de toutes les histoires loue le procureur-général d'avoir *confondu les jésuites et instruit les historiens.* « Le mémoire que vous avez daigné m'envoyer, lui dit-il, est *très-plausible.* » Il s'agit là des parlements substitués aux états généraux et placés par lui-même au-dessus des rois, et il lui reste là-dessus quelques scrupules à dissiper. Mais il finit par les résoudre lui-même, en disant que tout dans l'univers, et la religion surtout, est fait de pièces et de morceaux, que la société humaine est un naufrage d'où les pauvres diables comme lui se sauvent comme ils peuvent :

« Pour vous, Monsieur, qui avez une belle place dans le vaisseau, c'est tout autre chose ; vous avez jeté Loyola à la mer, et votre vaisseau n'en va que mieux..... Cependant il y a toujours une douzaine de jésuites à la Cour ; ils triomphent à Strasbourg, à Nancy ; le *pape donne en Bretagne, chez vous, oui, chez vous, des bénéfices quatre mois de l'année; vos évêques, proh pudor ! s'intitulent évêques par la grâce du saint-siège,* etc., etc. Monsieur, vous me remplissez de respect et d'*espérance.* »

Et le 21 juillet :

« Je crois, Monsieur, que c'est à vous que je dois la réception de votre *nouveau chef-d'œuvre* (le 2e *compte-rendu*)... Ces deux ouvrages sont la *voix de la patrie* qui s'explique par l'organe de l'éloquence et de l'érudition. Vous avez jeté des *germes qui produiront un jour* plus qu'on ne pense, et quand la France n'aura plus un *maître italien* qu'il faut payer, elle dira : C'est à M. de La Chalotais que *nous en sommes redevables.* »

Mais passons au procureur-général du parlement d'Aix, *Ripert de Montclar*. Loué par tous les philosophes maçons, propagé par eux dans toute l'Europe, son *Compte-rendu* offrait le même esprit philosophique que celui de La Chalotais, et les nombreuses falsifications de textes que l'on y a relevées montre assez dans quel esprit il l'avait fait. Peu d'années auparavant Marmontel le signalait comme un des hommes les plus engagés dans le mouvement philosophique (1).

Non content de calomnier, il fit aussi un mémoire pour la saisie d'Avignon, et accompagna le général qui l'opéra, sur l'ordre de Choiseul, pour forcer le pape à détruire canoniquement les jésuites, comme le montre Flassens dans son *Histoire de la diplomatie,* d'après les instructions données à l'ambassadeur de France,

(1) *Mémoires,* t. II, p. 22.

à Naples, pendant que Tanucci, dans le même dessein, faisait occuper la principauté de Bénévent (1).

Nous ne dirons rien en particulier des Comptes-rendus de MM. Riquet et Cantelauze et Chalvet à Toulouse, Charles à Rouen, Dudon à Bordeaux, Castillon à Aix, Joly de Fleury à Paris, Salelles au conseil de Roussillon, Tolozan à Lyon, Servan à Grenoble. Tous sont rédigés dans le même esprit : mêmes textes tronqués ou falsifiés, mêmes contradictions, mêmes calomnies, même opposition au pape et au clergé, annonçant une source commune et un même complot.

A peine la dénonciation de l'abbé Chauvelin avait-elle été prononcée, dit M. de St-Victor, que toutes les presses du parti s'en étaient emparées ; on l'avait répandue avec profusion dans les provinces, et à ce signal convenu, tout avait commencé à fermenter dans les autres parlements. Trois avocats et procureurs généraux, Joly de Fleury à Paris, Montclar à Aix, La Chalotais à Rennes, s'étaient mis sur-le-champ à l'œuvre ; un atelier de jansénistes, établi aux Blancs-Manteaux, leur fournissait des matériaux, composés, suivant les traditions de polémique de la secte, de textes altérés, isolés, tronqués, falsifiés ; des plumes plus exercées que celles de ces magistrats étaient employées à revêtir ces compositions mensongères de tous les prestiges de l'art oratoire et des formes les plus énergiques de la satire. Ce fut ainsi qu'ils publièrent des *Comptes-rendus ;* l'écrivain choisi pour polir le travail de La Chalotais s'était montré le plus adroit et le plus éloquent. Ce fut le compte-rendu qui fit le plus de sensation (2). »

Les jésuites furent donc chassés de leurs collèges, condamnés

(1) Quant au désintéressement antique de M. Ripert de Montclar, voici ce qu'en écrivait Mme du Deffand, le 19 octobre 1769, à la suite par conséquent de tous les services rendus par lui à la Maçonnerie philosophique :

« Monsieur de Montclar fut l'autre jour chez M. le duc de Choiseul, qui lui dit : *Je vous fais mon compliment sur la pension de 5,000 fr. que le roi vous donne sur les affaires étrangères.* Ensuite il alla chez M. le chancelier, qui lui dit : *Je vous fais mon compliment sur la gratification annuelle que le roi vous donne sur les États de Provence.* Puis il alla chez M. de St-Florentin, qui lui dit : *Je vous fais mon compliment sur le remboursement que le roi vous fait de votre charge.* Il voulait aller chez l'évêque d'Orléans (le maçon de Jaucourt, plus tard apostat), espérant un compliment sur le don de quelque bénéfice. » (*Lettres de Mme du Deffand,* tom. I, p. 339).

L'on est heureux de dire ici que Montclar, avant de mourir, rétracta expressément tous les écrits impies et calomnieux qui avaient paru sous son nom, et voulut que sa rétractation fût publiée en chaire par le vicaire de sa paroisse. L'évêque d'Apt en fit dresser un procès-verbal qu'il envoya au souverain-pontife, en réparation des outrages faits au saint-siège.

(2) *Tableau de Paris,* t, IV, 2e part., p. 333 et suiv.

par les parlements à une faible majorité, sans enquête, sans défense, sans témoins entendus, sans être interrogés eux-mêmes, comme en Portugal ; ils furent proscrits en masse et individuellement comme jésuites ; leurs biens, fondations catholiques de leurs collèges ou de leurs maisons faites par eux-mêmes ou librement par des catholiques, furent confisqués ; c'est la jurisprudence maçonnique qui s'établit et qui bientôt s'appliquera en grand à tous les prêtres et aux biens catholiques, à tous les nobles et à la famille royale elle-même. Quatre mille religieux, qu'il avait plu à ces tyrans en simarre de placer entre leur conscience et la faim, furent arrachés à leur famille, à leur pays, et forcés d'aller mendier leur pain dans une terre étrangère. Tous cependant ne furent pas exilés. L'un d'eux fut pendu pour quelques *indiscrétions*, et un autre prêtre nommé Rinquet, accusé de s'être *émancipé* sur les parlements, *dans la chaleur de la conversation*, fut également pendu à Paris par arrêt du parlement.

Voltaire, à qui d'Alembert en avait donné la nouvelle en ricanant, lui répondit :

« Pour le prêtre qu'on a pendu pour avoir parlé, il me semble qu'il a l'honneur d'être unique dans son genre. C'est, je crois, le premier depuis la fondation de la monarchie qu'on se soit avisé d'étrangler pour avoir dit son mot. Mais aussi on prétend qu'à souper chez les Mathurins il s'était un peu lâché sur l'abbé de Chauvelin. Cela rend le cas plus grave, et *il est bon* que ces *messieurs* apprennent aux gens à parler (1). »

Pour les destructeurs en France, ils voulurent, à la façon des victorieux, ériger un monument qui servît à la fois à transmettre à la postérité et les noms des vainqueurs et les conséquences de la victoire. Dans le vaste établissement du noviciat des jésuites à Paris, on établit, d'un côté, la grande loge maçonnique ou temple des *Neuf Sœurs*, où devait se faire bientôt l'apothéose de Voltaire comme maçon et comme premier des vainqueurs ; et de l'autre, une maison, rassemblement organisé de prostituées, un temple de Vénus.

Du reste, en France comme en Portugal, les biens des jésuites furent mis en vente et dilapidés, leurs magnifiques églises dépouillées, et leurs précieuses bibliothèques dispersées : c'étaient là tous leurs trésors. Partout ailleurs on ne voyait chez eux que simplicité et pauvreté ; et il le fallait bien, puisque, d'après le relevé

(1) D'Alembert, 12 janvier ; Voltaire, 18 février 1763.

fait alors des revenus de la société de France et du nombre des individus, qui allait à plus de quatre mille, on a assuré qu'ils avaient environ 350 francs par tête. Quoi qu'il en soit, les créanciers ne profitèrent pas de leurs dépouilles ; ils se consumèrent en frais que la chicane et les agents du parlement rendirent inutiles. Les premiers frais de justice pour un seul collège passèrent 50,000 francs. Le recouvrement pur et simple d'une somme de 500 francs emporta 600 francs de frais, et un huissier, gardien-sequestre d'un collège considérable, disait à qui voulait l'entendre qu'il ne donnerait pas ses gains pour 12,000 francs. On essaya même de faire passer frauduleusement des bibliothèques entières en pays étranger pour les y vendre (1).

Aussi Maury put dire à la Constituante, dans la discussion sur les biens ecclésiastiques :

« Un fait assez récent atteste les inconvénients de ces règles fiscales : quand les jésuites furent supprimés, on exaltait partout leur opulence ; à peine leurs biens furent-ils entre les mains des séquestres, qu'ils devinrent insuffisants pour payer la pension indécemment modique qui leur avait été promise. Les propriétés de cette société célèbre ont disparu sans aucun profit pour l'État. Nous vous citerons, en preuve anticipée de vos mécomptes et de notre détresse, le déplorable exemple de ces institutions vraiment utiles qui, devenues recommandables à tant d'autres titres, *intéressaient encore infiniment la nation* sous des rapports purement économiques ; le salaire d'un seul professeur coûte quelquefois plus aujourd'hui que la dotation d'un collège tout entier de jésuites (2). »

(1) St-Victor, *Pombal, Choiseul*, etc., p. 73.

(2) Lallemand, *Choix de rapports, discours*, etc., Paris, 1818, t. I, p. 120.

Un relevé de l'état des collèges des jésuites et de leurs revenus au moment de leur abolition, fait dans les bureaux du contrôleur général et conservé aux archives nationales, contient en substance les réflexions suivantes :

« Les lettres du roi qui les supprimèrent en confièrent l'exécution aux parlements. Chaque compagnie nomma un certain nombre de conseillers chargés de procéder à la liquidation des dettes des maisons des jésuites ; ils s'emparèrent de leurs biens qui étaient fort considérables ; mais rien ne revint au roi de cette liquidation — (l'auteur de ces états se plaint de ce qu'on n'ait entrepris aucune œuvre charitable avec ces biens). — L'on remarqua seulement que presque partout les messieurs du parlement chargés de cette liquidation s'enrichirent subitement. Les secrétaires de ces commissions achetèrent à cette époque presque tous des charges qui les anoblirent. »

IV. — L'ABOLITION DES JÉSUITES EN ESPAGNE ET A NAPLES. D'ARANDA ET TANNUCCI

Là les procédés employés furent encore plus violents et plus tyranniques.

« D'Aranda, chef du conseil, Monino, Roda, Campomanès, ministres inférieurs, sont *certainement imprégnés du venin des doctrines modernes*, avoue de St-Priest lui-même. Les *encyclopédistes* qui les accablaient de leurs louanges montraient assez par là qu'ils étaient des leurs. Ils firent nommer Campomanès correspondant de l'Académie des Belles-Lettres, et ce fut sur la présentation d'un des plus illustres maçons des deux mondes, Franklin, qu'il fut nommé membre de la *Société philosophique* de Philadelphie. Mais d'Aranda l'emporta sur tous les autres par la libre-pensée. Premier grand maître de la Franc-maçonnerie en Espagne (1), il méritait sous tous les rapports de devenir le second de Choiseul dans cette conjuration impie.

« Le comte d'Aranda, écrivait le marquis de l'Angle, voyageur avancé dans la philosophie maçonnique, comme on va voir, est le *seul homme peut-être de qui la monarchie espagnole puisse s'enorgueillir à présent* : c'est *le seul espagnol de nos jours que la postérité puisse écrire sur ses tablettes*. C'est lui qui voulut faire graver sur le frontispice de tous

(1) Voici ce qu'on lit dans une communication adressée par le Grand-Orient d'Espagne au *Monde maçonnique*, août 1875 :

« La première loge fut fondée à Madrid en 1728, par le duc de Wharton, sous la dépendance de la grande loge d'Angleterre : « Devenue souveraine en 1767, elle « nomma pour premier grand maître le comte d'*Aranda*, qui venait d'expulser les « jésuites. La *Maçonnerie put alors se considérer comme arrivée au pouvoir*. On lui « arrangea un *temple dans une propriété de l'État*. Et la loge se réunissait encore « là en 1848... sur le plafond d'un grand escalier et cachée au fond de longs cou- « loirs. Deux escaliers tournants étaient ménagés entre les murs de l'édifice pour « échapper au besoin à quelque surprise. L'un conduisait par une voûte souterraine « à l'égoût du Prado, l'autre par une autre voûte à un *élégant cabinet réservé que « le comte d'Aranda avait en sous-sol dans la maison*... (1) »

« Dans ce cabinet le comte d'Aranda recevait ses intimes sans oublier *l'élaboration des projets qui rendirent son nom célèbre*. Grâce à son influence, la Maçonnerie se répandit en Espagne et en Amérique, où elle est fière de lui devoir son indépendance et la forte constitution qui lui a permis d'y résister contre tant d'efforts. »

les temples et réunir dans le même écusson les noms de Luther, de Calvin, de Mahomet, de William Penn et de Jésus-Christ. C'est lui qui voulait faire vendre la garde-robe des saints, le mobilier des vierges, et convertir les croix, les chandeliers, les patènes, etc., en ponts, en auberges et en grands chemins (1). »

Aussi, digne précurseur des francs-maçons de 1793, rappelé au conseil d'Espagne en 1792, d'Aranda se fit-il renvoyer de nouveau pour s'être opposé à la guerre contre la République française et à la défense de Louis XVI.

« Enivré, dit le protestant Schœll, de l'encens que les philosophes français brûlaient sur son autel, il ne connaissait pas de plus grande gloire que d'être compté parmi les ennemis de la religion et des trônes. »

Le 5 avril 1768, moins d'un an après la destruction des jésuites en Espagne, d'Alembert écrivait à Voltaire :

« Il y a ici un jeune espagnol de grande naissance et du plus grand mérite, fils de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France, et gendre du comte d'Aranda qui a chassé les jésuites d'Espagne. Vous voyez déjà que ce jeune seigneur est bien apparenté ; mais c'est là son moindre mérite; j'ai peu vu d'étrangers de son âge qui aient l'esprit *plus juste, plus net, plus cultivé, plus éclairé;* soyez sûr que je n'exagère nullement. Il est près de retourner en Espagne, et il est tout simple que, *pensant comme il fait,* il désire de vous voir et de causer avec vous... Ce qu'il vous dira de l'Espagne vous fera certainement plaisir ; il est destiné à y occuper un jour de grandes places, et il peut y faire un grand bien. Je dois ajouter qu'il aura avec lui un autre jeune seigneur espagnol, nommé Villa-Hermosa, qui doit avoir du mérite, puisqu'il est ami de M. le marquis de Mora. C'est le nom de celui qui désire vous voir. »

Et Voltaire lui répondait le 1er mai :

« Mon cher ami, mon cher philosophe, *que l'être des êtres répande ses éternelles bénédictions sur son favori d'Aranda, sur son très-cher Mora et sur son bien-aimé Villa-Hermosa.* Un nouveau siècle se forme chez les ibériens. La douane des pensées n'y ferme plus l'allée à la vérité ainsi que chez les welches. On a coupé les griffes au monstre de l'inquisition, tandis que chez vous le bœuf-tigre frappe de ses cornes et dévore de ses dents... Je me recommande à votre amitié et à CELLE DES FRÈRES. Puissent-ils être tous assez sages pour ne jamais imputer *à leurs frères* ce qu'ils n'ont dit ni écrit ! Les *mystères de Mithra ne doivent point être divulgués, quoique ce soient ceux de la lumière.* »

(1) *Voyage en Espagne*, t. I, p. 127. — *Histoire de la chute des Jésuites*, p. 53. — *Biographie universelle*, t. VI, p. 650.

O Maçonnerie, c'est bien là ta pensée, ton secret et ton style !

Le duc d'Albe, Huercar, partageait ces idées. Ministre de Ferdinand VI, il s'était fait l'apôtre des innovations et l'excitateur de la haine contre les jésuites. Ses intrigues venaient de renverser le ministère d'Ensinada, le Colbert de l'Espagne, dont la probité, le travail et l'économie venaient de restaurer la marine, le commerce et les finances espagnoles (1).

« Deux ans après la suppression des jésuites en France, en 1766, c'était le tour de l'Espagne, écrit M. de Saint-Priest. On portait alors à Madrid de grands chapeaux à longues ailes, semblables à celui que Beaumarchais donne à Basile. Dans l'ardeur des réformes, qui alors s'appliqua aux petites comme aux grandes choses, le roi Charles III voulut les supprimer. Le ministre Squillace défendit les *capas* et les *chambergos* (grands manteaux) ; mais ce ministre était napolitain ; les espagnols ne voulurent pas obéir, ils se révoltèrent. Squillace fut assiégé dans sa maison, qui s'écroula sous mille bras ; le ministre n'échappa à la mort que par la fuite. En vain les gardes wallones marchèrent contre le peuple ; en vain le roi lui-même harangua les séditieux du haut d'un balcon ; ni la force armée, ni la majesté royale ne parvinrent à apaiser le tumulte ; seuls les jésuites y réussirent avec tant de facilité qu'on les accusa d'avoir fomenté l'émeute. »

Espagnols, connus de tout le peuple par leurs collèges, leurs catéchismes et leurs congrégations, rien n'étonne dans cette facilité ; tandis que l'excitation à l'émeute sans intérêt et sans cause serait inexplicable de leur part ; sans parler de leur dévoûment au roi et à leur pays, dont depuis près de deux cents ans ils avaient donné tant de preuves.

Les aveux faits au grand inquisiteur d'Espagne par le duc d'Albe avant de mourir, comme auteur de cette émeute, dans le dessein de la faire retomber sur les jésuites, aveux envoyés par écrit à Charles III lui-même, dit le journal du protestant Christophe de Murr, ne laissent aucun doute sur l'origine de ce mouvement populaire.

« Cependant le souvenir de cette émeute s'effaçait rapidement, et à force d'être impunie elle fut oubliée. Seulement d'Aranda, chef du conseil, Monino, Roda et Campomanès, ministres inférieurs, conféraient entre eux par des moyens singuliers et presque romanesques. Monino et Campomanès se rendaient séparément et à l'insu l'un de l'autre dans un lieu écarté, une espèce de masure. Là ils travaillaient seuls et no

(1) *Histoire de la chute des jésuites*, p. 50.

communiquaient ensuite qu'avec le premier ministre. Le comte recueillait leurs avis, les transcrivait lui-même, ou chargeait de ce soin de jeunes pages, des enfants dont il ne pouvait se méfier. Jamais les ordonnances, les mémoires relatifs aux jésuites n'ont passé par les bureaux de son ministère. Lui-même portait les diverses expéditions au roi et n'admettait en tiers ni Monino, ni Campomanès ; il contenait leur amour-propre en leur déclarant qu'il voulait être leur maître, et que cela était juste, PARCE QU'IL JOUAIT SA TÊTE (1). »

C'est un remarquable aveu de faussaire.

Tout à coup les autorités espagnoles, dans les deux mondes, reçoivent des ordres minutés dans le cabinet du roi. Ces ordres, signés par Charles III, contresignés par d'Aranda, étaient munis des trois sceaux. A la seconde enveloppe, on lisait : « *Sous peine de mort* vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au déclin du jour. »

La lettre du roi leur ordonnait sous peine de mort de saisir immédiatement tous les jésuites et de les embarquer sur des vaisseaux de guerre. Puis, le jour même de l'exécution, parut une pragmatique sanction où l'on lisait :

« 1° Que le prince, déterminé par des motifs de la plus haute importance, tels que l'obligation où il est de maintenir la subordination, la paix et la justice parmi ses peuples, et par d'autres raisons également justes et nécessaires, *a jugé à propos d'enjoindre* que tous les religieux de la Compagnie de Jésus sortent de ses États et que leurs biens soient confisqués ; 2° que les *motifs justes et sérieux qui l'ont obligé de donner cet ordre resteront pour toujours renfermés dans son cœur royal ;* 3° que les autres congrégations religieuses ont mérité son estime par leur fidélité, par leurs doctrines, enfin par l'attention qu'elles ont de s'abstenir des affaires du gouvernement (2). »

« D'après cette pragmatique, un ex-jésuite ne peut rentrer en Espagne sous aucun prétexte ; toute correspondance avec ce pays lui est interdite sous les peines les plus graves ; défense expresse est faite aux autorités ecclésiastiques de souffrir en chaire aucune allusion à l'événement présent ; les espagnols de toutes les classes sont tenus de garder sur ce sujet le silence le plus absolu ; toute controverse, toute déclamation, toute critique et même toute apologie du nouveau règlement sera réputée *crime de lèse-majesté,* parce qu'il n'appartient pas aux particuliers de juger et d'interpréter les volontés du souverain. »

(1) St-Priest, *Histoire de la chute des jésuites*, p. 52, 53, 59, 60.
(2) Crétineau-Joly, *Histoire des jésuites*, t. V, p. 296, 297, 298.

« La procédure contre les jésuites dura un an, dit M. de Saint-Priest ; elle s'instruisit dans un profond silence, jamais secret ne fut mieux gardé, c'est le *chef-d'œuvre de la discrétion espagnole.* » Le même écrivain prétend que ce motif qui doit rester pour toujours renfermé dans le cœur royal, n'est autre que l'*émeute des chapeaux*... Mais s'il en était ainsi, pourquoi tous ces *mystères qui tiennent du roman ?* Pourquoi pas d'enquête, de témoins, de défense ? Pourquoi ces proscriptions en masse contre tant d'innocents, pourquoi ce secret de d'Aranda avec ses collègues ou plutôt ses complices ? Pourquoi ce mot surtout : *Il y va de ma tête !* C'est par trop d'absurdités et d'iniquités tout ensemble ! Aussi aucun historien ne s'en tient-il à ce tissu d'invraisemblances et d'impossibilités.

« Depuis 1764, raconte l'historien prussien, le protestant Schœll, le duc de Choiseul avait expulsé les Jésuites ; il persécutait cet ordre jusqu'en Espagne. On employa tous les moyens d'en faire un objet de terreur pour le roi, et l'on y réussit enfin par une calomnie atroce. On assure qu'on mit sous ses yeux une prétendue lettre du père Ricci, général des jésuites, que le duc de Choiseul est accusé d'avoir fait fabriquer, lettre par laquelle le général aurait annoncé à son correspondant qu'il avait réussi à rassembler des documents qui prouvaient incontestablement que Charles III était un enfant de l'adultère. Cette absurde invention fit une telle impression sur le roi qu'il se laissa arracher l'ordre d'expulser les jésuites (1). »

L'historien anglican Adam donne la même version qui explique tout, et il ajoute :

« On peut, sans blesser les convenances, révoquer en doute les crimes et les mauvaises intentions attribués aux jésuites, et il est plus naturel de croire qu'un *parti ennemi* non-seulement de leur rétablissement comme corps, mais *même de la religion chrétienne en général, suscita cette ruine* (2). »

Ainsi parle Léopold Ranke danns son *Histoire de la papauté* (3). Ainsi Christophe de Murr, dans son journal cité plus haut ; il ajoute même que le duc d'Albe fit l'aveu, au moment de la mort, de cette lettre supposée ; ainsi parle Sismondi, dans son *Histoire des Français* ; ainsi enfin l'anglais Coxe, dans son his-

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 163.
(2) *Histoire d'Espagne*, t. IV, p. 271.
(3) Tome IV, p. 194.

toire de l'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon, pour ne citer que les historiens protestants (1).

En vain Clément XIII prit-il la défense des jésuites espagnols, comme il avait pris celle des jésuites portugais et français ; en vain prit-il à témoin Dieu et les hommes que le corps, l'institution, l'esprit de la société de Jésus étaient innocents ; que cette société était pieuse, utile et sainte dans son objet, dans ses lois, dans ses maximes ; en vain déclara-t-il que les actes du roi contre les jésuites mettaient évidemment son salut en danger, et que, quand même quelques religieux se seraient rendus coupables, on ne devait pas les frapper avec tant de sévérité sans les avoir auparavant accusés et convaincus : tout fut inutile.

D'après les ordres si précis et si rigoureux de Charles III à tous les gouverneurs de ses vastes royaumes, au jour et à l'heure marqués la foudre éclata en même temps en Espagne, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique et dans toutes les îles de la domination espagnole. Le secret de cette expulsion fut si bien gardé que non-seulement aucun jésuite, mais encore aucun ministre, aucun magistrat ne s'en doutait, le jour même où elle devait arriver. Tous les vaisseaux de transport se trouvèrent prêts dans les différents ports indiqués. Leurs ordres étaient uniformes : commandement suprême de la part du roi d'aller *jeter* les prisonniers sur les côtes de l'État ecclésiastique, sans se permettre, sous aucun prétecte, d'en déposer aucun autre part sous peine de mort. Telle fut la marche du comte d'Aranda : il la regardait commme le chef-d'œuvre d'une politique sage et vigoureuse, et aimait encore à en parler longtemps après. C'est de sa bouche que l'auteur des *Mémoires* que nous suivons ici tient les détails de cet événement. Ce qu'il y eut de singulier, c'est que le secret de l'exécution ne fut pas confié au duc de Choiseul, *l'auteur de l'entreprise ;* on craignait sa légèreté, son indiscrétion et surtout ses épanchements d'amour-propre, dont il n'était pas toujours le maître.

Un certain nombre de jésuites pourtant avaient obtenu, par l'entremise du pape, l'hospitalité dans l'île de Corse appartenant alors à Gênes ; mais à peine l'île eut-elle été cédée à la France, que Choiseul les fit expulser avec une barbarie qui mit le comble à toutes les autres. La manière dont eut lieu cette nouvelle expul-

(1) Tome XXIX, p. 370.

sion, dit le protestant Schœll, montra sous un triste jour la prétendue philanthropie des coryphées de la philosophie. On jeta les religieux dans des vaisseaux où, par une chaleur étouffante, ils étaient entassés sur le tillac, couchés les uns sur les autres, exposés aux ardeurs du soleil. Ce fut ainsi qu'on les transporta à Gênes, d'où ils furent envoyés dans les États ecclesiastiques (1).

Tannucci, aussi ennemi des jésuites que du saint-siége et de la religion, sur l'ordre de Charles III qui l'avait laissé ministre souverain de son fils roi de Naples, copia en tout le ministre d'Aranda. L'arrêt fut imposé à Parme et à l'île de Malte, qui dépendait alors en fait de Naples. En Autriche, Marie-Thérèse, gagnée après de longues résistances par son fils Joseph II, qui venait d'être lui-même initié aux mystères maçonniques, *à nos mystères*, écrivait Grimm à Voltaire, céda elle-même en pleurant à l'impulsion de ces cours et de Rome elle-même, et l'enseignement national catholique disparut presque à la fois dans toute l'Europe, pour faire place aux enseignements qui allaient plus immédiatement préparer la révolution française et l'ébranlement, le renversement des rois et des nationalités.

La destruction des jésuites était le premier coup d'ensemble frappé par les sectes maçonniques contre les institutions fondamentales des nationalités chrétiennes. Elles se débarrassèrent par là d'un ordre dont la science, la fidélité et la force d'organisation étaient un obstacle invincible à leur grand projet de faire pénétrer la révolution dans l'Église, ou plutôt de la faire réaliser par des ministres indignes. En même temps, les sectes avaient apprécié la facilité qu'il y a à ameuter l'opinion avec un mot de guerre contre des fantômes imaginaires, et elles avaient fait concourir les monarchies elles-mêmes à leur plan de destruction. Un pareil succès était fait pour doubler leur audace.

Cependant les sectes n'étaient pas encore à cette époque pleinement concentrées et elles n'étaient pas fixées sur le pays par lequel il fallait commencer la révolution. Quinze années leur étaient encore nécessaires. Mais elles ne perdirent pas un jour en France pour mettre la main sur l'enseignement. Il y a là un ensemble de faits peu connus, qui montrent bien à quel plan systématique se rattachait l'abolition des jésuites et les véritables origines de l'en-

(1) *Cours d'histoire des États européens*, t. XXXIX, p. 53.

seignement d'État que la Convention et Napoléon Ier ont définitivement organisé.

V. — Nouvelles écoles que la Maçonnerie veut substituer aux écoles catholiques. — Le plan de La Chalotais.

Dans une de ses lettres à M. de La Chalotais pour le féliciter sur son *Compte-rendu* contre les jésuites, Voltaire lui écrivait : « Vous donnerez sans doute, monsieur, un plan d'éducation tiré de vos excellents mémoires, qui ont servi à détruire ceux qui donnaient une assez méchante éducation à notre jeunesse. Plût à Dieu que vous voulussiez y mêler quelques leçons pour ceux qui se croient hommes faits ! » C'était le 3 novembre 1762 que le plus illustre des maçons philosophes avait écrit à son frère et ami du parlement de Bretagne. Quatre mois après, il avait reçu, pour le revoir et l'approuver, le manuscrit du livre demandé, et le 28 février il pouvait lui écrire de nouveau :

« J'aimerais beaucoup mieux que vous m'eussiez fait l'honneur de m'envoyer votre ouvrage imprimé plutôt que manuscrit. Le public en jouirait déjà. Je crois très-sincèrement que c'est un des meilleurs présents qu'on puisse lui faire. Je ne puis trop vous remercier de me donner un avant-goût de ce que vous destinez à la France. Pour former des enfants, vous commencez par former des hommes. Vous intitulez l'ouvrage : *Essai d'un plan d'études pour les collèges ;* et moi je l'intitule : *Instruction d'un homme d'État pour éclairer toutes les conditions.* Je trouve toutes vos vues utiles. Que je vous sais bon gré, monsieur, de vouloir que ceux qui *instruisent les enfants en aient eux-mêmes ! Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs.* Moi qui cultive la terre, je vous présente requête pour avoir des manœuvres et non des clercs tonsurés. Envoyez-moi surtout des FRÈRES IGNORANTINS POUR CONDUIRE MES CHARRUES OU POUR LES Y ATTELER... Il n'y aura point de père de famille qui ne regarde votre livre comme le meuble le plus nécessaire de sa maison, et il servira de règle à tous ceux qui se mêleront d'enseigner. Vous vous élevez partout au-dessus de votre matière... *Je m'en tiens, pour la religion, à ce que vous dites* avec l'abbé Gédouin, et *même à ce que vous ne dites pas. La religion la plus simple et la plus sensiblement fondée sur la loi naturelle est sans doute la meilleure.* — A présent, que m'ordonnez-vous ?

Voulez-vous que je vous renvoie le manuscrit ? Voulez-vous permettre qu'on l'imprime dans les pays étrangers ? J'obéirai exactement à vos ordres. *Votre confiance m'honore autant qu'elle m'est chère.* Je défie qu'on soit plus sensible à votre mérite que moi. »

Pour recevoir de telles louanges et une approbation si complète du plus illustre des philosophes de la Maçonnerie, de l'ennemi le plus acharné de la religion catholique et du Christianisme lui-même, il fallait sans aucun doute que l'*essai du plan d'études* répondît pleinement à tous les desseins de l'implacable sectaire. Aussi était-il solennellement déposé le 24 mars 1763 au parlement de Bretagne, les chambres assemblées, et acte du dépôt étant décerné, il parcourut le monde sous le titre D'ESSAI D'ÉDUCATION NATIONALE, *ou plan d'études pour la jeunesse, déposé au greffe du parlement de Bretagne par messire* LOUIS RENÉ DE CARADEUC DE LA CHALOTAIS, *procureur général du roi.* Voltaire y retrouvait, avec ses corrections, de copieux éloges, aux principaux points et presque à chaque page les idées géométriques de d'Alembert, qu'il appelle ailleurs l'ami de La Chalotais. Aussi loua-t-il avec plus d'effusion encore le livre et celui qui en avait fait le dépôt.

Cet ouvrage a donc une importance exceptionnelle dans l'histoire de cette époque, et il faut voir quels principes nouveaux il posait.

Le premier principe c'est le monopole de tout l'enseignement entre les mains de l'État, qui doit prendre la charge complète de l'éducation de tous les enfants, depuis six ou sept ans jusqu'à dix-sept ou dix-huit, et faire composer de nouveaux livres classiques élémentaires, en laissant de côté tous ceux qui avaient servi jusque-là. Puis cet enseignement ainsi donné au nom du pouvoir civil et au mépris des droits des pères de famille, doit être exclusivement aux mains de laïques. « Le bien de la société exige manifestement une *éducation civile*, et si on ne *sécularise* pas la nôtre nous vivrons éternellement sous l'esclavage du pédantisme. » Ce que d'Alembert et La Chalotais entendent par pédantisme, c'est la morale révélée.

« J'ai parlé de la morale qui précède toutes les lois positives, *divines* et humaines : l'enseignement *des lois divines regarde l'Église ;* mais L'ENSEIGNEMENT DE CETTE MORALE APPARTIENT A L'ÉTAT ET LUI A TOUJOURS APPARTENU ; elle existait avant qu'elle fût révélée, et par conséquent elle n'est pas dépendante de la révélation. Il faut réduire toute la religion à un pur déisme et la dégager de toutes les controverses futiles et bagatelles sacrées. »

Or, ces *controverses futiles*, ces *bagatelles sacrées*, dont parle le *Plan d'éducation*, ce ne sont rien moins que la liberté et la dignité de l'homme, la grâce et la miséricorde de Dieu, la réhabilitation du genre humain et sa rédemption par l'incarnation du Fils de Dieu et ses mérites applicables à tous les hommes, c'est-à-dire l'essence même de la religion catholique.

« Un aumônier ou un chapelain dans chaque collège pourrait suffire à cette fonction. *C'est d'ailleurs dans le sein des familles chrétiennes, dans les instructions de leur paroisse, que les enfants doivent prendre les éléments du Christianisme. Les églises sont les véritables écoles de la religion.* »

Qui ne remarquerait que voilà déjà tout le plan d'éducation que la Franc-maçonnerie veut faire triompher en France et qu'elle vient d'établir en Belgique? (Liv. II, chap. XII, § 7, et chap. XIII, § 3). Qui pourrait nier la persistance des desseins des sectes et la tradition persévérante qu'elles se transmettent?

L'orgueilleux parlementaire, imbu du mépris du peuple, qui est le fond de la doctrine maçonnique, veut surtout détruire les écoles populaires :

« Il n'y a jamais eu tant d'étudiants dans un royaume où tout le monde se plaint de la dépopulation; le peuple même veut étudier; des laboureurs, des artisans envoient leurs enfants dans les collèges des petites villes, où il en coûte peu pour vivre ; et quand ils ont fait de mauvaises études qui ne leur ont appris qu'à dédaigner la profession de leurs pères, ils se jettent dans les cloîtres, dans l'état ecclésiastique, ils prennent des offices de justice, et deviennent souvent des sujets nuisibles à la société.

« Les Frères de la doctrine chrétienne, qu'on appelle *ignorantins*, sont survenus pour achever de tout perdre. Ils apprennent à lire et à écrire à des *gens* qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire. Ce sont les rivaux ou les successeurs des jésuites. Le bien de la société demande que les connaissances du peuple ne s'étendent pas plus loin que ses occupations. Tout homme qui voit au delà de son triste métier ne s'en acquittera jamais avec courage et avec patience. Parmi les gens du peuple, il n'est presque nécessaire de savoir lire et écrire qu'à ceux qui vivent par ces arts ou à ceux que ces arts aident à vivre (1). »

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaires ; elles sont la conséquence de l'*Essai* et de toutes les doctrines philosophico-

(1) *Essai*, p. 25, 26.

maçonniques. Qu'on juge maintenant à qui, de l'Église ou de l'impiété maçonnique, les peuples sont le plus redevables pour leur liberté, pour leur civilisation, pour leur bien-être et leur progrès, laquelle de son éducation ou de la leur mérite le mieux le nom de *nationale?* Pour que les citoyens pussent parvenir à tout, l'Église avait fondé partout des écoles et des collèges gratuits; la Franc-maçonnerie philosophique devenue maîtresse a détruit, vendu, dilapidé toutes ces populaires institutions. Il lui fallait des assemblages de brutes pour les conduire plus aveuglément avec des glands et un fouet. Maintenant qu'elle s'en est rendue maîtresse, en éteignant en eux le sens moral, et qu'elle a perfectionné le moule à Ilotes, elle redemande et fait semblant de vouloir des écoles gratuites et obligatoires, mais uniquement pour agrandir sa puissance, en s'emparant par l'appât de la gratuité des écoles catholiques qui se sont recréées, et à condition que ces écoles, même quand elle sont tenues par des frères et des sœurs, ne reconnaîtront d'autre puissance que la leur. Pour la liberté, pour la véritable égalité devant Dieu, devant les lois et les institutions, les maçons n'en veulent pas; ils les abhorrent; et peut-il en être autrement quand leurs premiers magistrats, appuyés, autorisés par les chefs les plus célèbres, ceux à qui ils élèvent des statues, ne craignent pas de publier à la face de l'univers, que les lois ne sont rien sans les mœurs, et que « les mœurs, ce sont les gouvernements qui les font et défont, les SUBJUGUENT même au gré de leurs passions et de leurs caprices (1)? »

Mais en voilà assez sur les principes et leurs conséquences. Quant aux détails accessoires, plan d'étude et méthodes, quelques lignes suffiront.

L'*Essai* veut que les enfants de cinq à dix ans s'occupent de l'histoire, de la géographie, de l'histoire naturelle, des récréations physiques et mathématiques; qu'on leur apprenne, par un grain de carmin teignant sensiblement dix pintes d'eau, la divisibilité de la matière à l'infini; qu'on les habitue à voir les machines simples et à remarquer les effets sensibles du levier, des roues, des poulies, de la vis, du coin et des balances, etc., etc.

« Il serait à désirer que les enfants fussent de bonne heure familiarisés avec des globes, des cartes, des sphères, des thermomètres, des baromètres; qu'ils eussent des étuis de mathématiques, et sussent faire

(1) *Essai*, p. 6.

usage de la règle et du compas... Ils manieraient la machine pneumatique et tous ces instruments inventés par le génie pour dévoiler la nature... Ils verraient les phénomènes de l'électricité qui embarrassent les philosophes et qui étonnent tous les hommes ; on leur ferait comprendre la pesanteur de l'air, et que la viande où les mouches déposent leurs œufs se charge de vers... A la place des grammaires, *ces tissus d'idées abstraites*, qu'on initie les enfants dès l'âge le plus tendre aux mathématiques, à la géométrie. *La géométrie ne présente rien de sensible et de palpable, rien dont les sens ne rendent témoignage.....*

« Il est très-possible et très-ordinaire de raisonner mal en théologie, en politique ; cela est impossible en arithmétique et en géométrie, Puis la danse et la musique, qui doivent entrer dans l'éducation de toutes les personnes au-dessus du *commun* (1). »

La conséquence ici serait donc : il n'y a de certain que la matière ; là seulement l'erreur est impossible, tandis qu'en religion, en politique et en morale, il est très-ordinaire de se tromper et de raisonner mal. Donc encore, force brutale ou géométrie pour toute religion et toute politique, *la lettre G du compagnon* ; puis le plaisir pour les gens au-dessus du peuple ou du commun.

« Vers l'âge de dix ans il serait temps de commencer le cours de littérature française et latine ou d'humanités, et on continuerait en même temps les opérations du premier âge (2).

« J'entends par littérature ce que les romains appelaient grammaire, *grammatica*. L'abbé Gédouin dit que l'on comprenait à Rome sous ce terme généralement tout ce qui concerne la langue, c'est-à-dire non-seulement *l'habitude de bien lire, une prononciation correcte*, une orthographe exacte, mais encore la lecture et l'intelligence de tout ce qu'il y avait de bons écrits dans la langue maternelle, soit en prose, soit en vers. C'est alors qu'on doit commencer à étudier la nature sur la nature même, les arts et les manufactures dans les ateliers. Je suis persuadé qu'en allant par degrés, on parviendrait à faire assembler à un enfant de douze ans tous les mouvements d'une horloge ou les ressorts de toute autre machine (3).

« Ce n'est qu'à la suite de tout cela, au dernier âge, vers seize, dix-sept ou dix-huit ans, qu'on en viendrait aux trois articles essentiels qu'il ne faut pas oublier dans une institution : le *soin de la santé*, les *affaires* et la *religion*... Tout français doit connaître les *libertés de l'Église gallicane* ; c'est une des parties importantes du droit public de France (4).

(1) *Essai*, p. 47, 61, 63, 64.
(2) *Essai*, p. 66, 67, 68.
(3) *Essai*, p. 70, 72, 89.
(4) *Essai*, p. 130, 132

« Mais il faudrait que l'instruction en toutes ces choses fût toute faite dans des livres ; qu'on n'y laissât presque rien à ajouter au maître, et qu'il n'eût, pour ainsi dire, qu'à lire et interroger. Ces livres, ces histoires et ces recueils, pour être utiles, devraient être composés par des *philosophes.* »

Les noms, les autorités cités dans l'*Essai*, sont ordinairement des philosophes, des protestants, des jansénistes, et au premier rang Voltaire, puis Condillac, Locke, Clairaut, Haller, Sgravesande, Nicole, Mesenguy, etc., etc., la plupart correspondants de Voltaire et de d'Alembert. Enfin ce qu'il y a de plus curieux dans ces plans et ces méthodes maçonniques, c'est qu'on voudrait pour les classes la *gaîté du portique et du Lycée*, et que les jeunes gens apprissent toutes ces choses en se promenant, et prenant tout à la fois leurs leçons et leurs ébats, en conversant comme les grecs avec les Aristide, les Miltiade, les Platon, les Aristote, les Xénophon, les Démosthène, etc. (1).

On peut d'autant moins douter que l'établissement d'un pareil plan d'éducation ne fût un des buts poursuivis dès lors par la Franc-maçonnerie, que l'on en a trouvé un tout à fait semblable dans les papiers de Turgot (2). Séminariste défroqué et disciple de ce Quesnay, dont nous avons raconté la propagande révolutionnaire dans le chapitre précédent, Turgot était un de ces sectaires profondément habiles qui voulaient faire réaliser la révolution par la monarchie elle-même. Prédécesseur des Cavour et des Bismarck, il aurait voulu que Louis XVI détruisît toutes les corporations ouvrières, confisquât toutes les fondations ecclésiastiques et charitables, enfin détruisît toutes les provinces et les communes pour partager la France en un damier de municipalités de quatre lieues carrées. Avec l'établissement du monopole de l'État enseignant, la Révolution eût été complète. Heureusement que Louis XVI ne pouvait se faire le complice d'un pareil programme : après l'émotion causée par l'abolition des corporations ouvrières, il le renvoya ; mais l'Assemblée constituante, composée de francs-maçons, se fit l'exécutrice de ce programme visiblement élaboré dans les loges et elle l'accomplit par la violence révolutionnaire.

Pendant que, sous la dictée de d'Alembert et de Voltaire, ou de la haute Maçonnerie, le procureur-général de Bretagne éditait ainsi

(1) *Essai*, p. 51, 55, *passim*, 19.
(2) V. *Œuvres de Turgot*, édition Daire (Guillemin), t. II, p. 506, 549.

en France pour l'enfance et la jeunesse un plan d'éducation nationale qui ne tendait à rien moins qu'à renverser de fond en comble tout ce que la France et l'Europe avaient cultivé et nommé *national* dans leurs institutions d'éducation, et tout ensemble de christianisme, de morale, de liberté et d'égalité, Weishaupt en Allemagne dressait ses règles de propagande sur le même sujet :

« Pour répandre la *vérité* et faire triompher la *vertu*, double objet de notre ordre, dit-il dans le *Coup d'œil général sur le système de l'ordre*, il faut commencer par *guérir les hommes de leurs préjugés, établir des* PRINCIPES TIRÉS DE LA NATURE. Pour cela nous avons à ouvrir les sources des connaissances, NOUS EMPARER DE L'ÉDUCATION, former entre les meilleures têtes *un lien indissoluble*, combattre hardiment, mais prudemment, la *superstition*, la *crédulité*, la *sottise*. C'est à cela que servent les *écoles minervales et les grades inférieurs de la Maçonnerie*. »

Dans l'instruction qui lui est propre, le frère *insinuant* ou *enrôleur* est encore averti qu'il faut à l'ordre *surtout des maîtres d'école* (1).

Si un Régent croyait venir à bout de supprimer les maisons religieuses et appliquer leurs biens à notre objet, par exemple à l'entretien des maîtres d'écoles convenables pour les campagnes, ces sortes de projets seraient spécialement bien venus des supérieurs..... L'essai de nos principes et de nos écoles se fait souvent avec plus de succès dans les petits États. »

Ainsi même esprit en Allemagne qu'en France, chez les philosophes maçons : s'emparer des écoles et des étudiants, en chasser partout les religieux, quels qu'ils soient, pour s'emparer de leurs biens, dans les desseins de l'ordre.

« Il est de la plus grande importance pour le succès de notre sublime projet, et pour en faciliter et mieux en assurer l'exécution, de ne rien négliger pour entraîner dans notre ordre des membres marquants dans le clergé, dans les autorités civiles et militaires, les *instituteurs de la jeunesse*, sans excepter les rois, les princes et surtout *leurs enfants*, leurs conseillers et leurs ministres, et enfin tous ceux dont les intérêts seraient en opposition avec notre doctrine. Il faut adroitement dans leur *éducation*, et sous les formes les plus séduisantes, glisser le germe de nos dogmes et les accoutumer par là insensiblement et sans qu'ils s'en doutent *au choc qui doit les anéantir*. C'est par des *auteurs célèbres* dont la morale s'accorderait avec nos desseins, que nous paralyserons et ébranlerons leur autorité et leur puissance. »

(1) *Écrits originaux, pro recip*, p. 54, nos 4, 18, 56.— *Instructions, insinuations* n° 4. — *Lettres de Weishaupt, passim* et grade de régent

Et plus loin :

C'est par d'aussi sages mesures, mises à profit avec prudence et surtout appliquées à de *jeunes cœurs* trop faibles pour en discerner le vrai et dernier but, que nous les amènerons à nous seconder dans ce grand œuvre, qui doit rendre aux hommes cette noble indépendance dont la création leur a fait don comme une faveur spéciale qui seule les distingue des autres créatures (1).

Helvétius, le vénérable d'une des plus célèbres loges de Paris, a aussi, et dans son livre de l'*Esprit* et dans celui de l'*Homme*, traité longuement la question de l'éducation. Tous les maux de l'homme et des nations, selon lui, viennent du défaut d'uniformimité dans l'éducation, soit publique, soit domestique, et des contradictions qu'elle présente de toutes parts. Ces *contradictions sont l'effet de l'opposition qui se trouve entre l'intérêt des prêtres et des peuples: toute fausse religion est ennemie du bien public*, et toutes les religions, et surtout le *papisme*, sont fausses ; la seule vraie religion est la *religion universelle*, qui n'est *autre chose que la meilleure législation fondée dans la nature de l'homme et des choses.* Tels sont les titres des principaux chapitres de l'*Homme* sur ce sujet.

D'où il suit, comme de l'*Essai* de La Chalotais, que l'éducation doit être le monopole de l'État, aussi bien que la religion, qui, n'étant plus que la meilleure législation, tombe nécessairement comme telle dans le domaine de l'État. Il ajoute même dans les développements : « Tel est le vrai culte, celui que la *philosophie doit révéler aux nations... La morale fondée sur des principes vrais est la seule vraie religion. C'est celle qui n'a, comme la païenne, aucun dogme, ou qui se réduit, comme celle des philosophes, à une morale saine et élevée, qui sans doute sera un jour la religion de l'univers* (2). »

Nous avons donné, au chapitre sur la morale maçonnique, les principes et les articles de cette religion, un tissu de monstruosités, la destruction de toute vertu et de toute morale.

(1) Un haut maçon italien cité par le *Mémorial catholique*, t. IV, p. 296, 298.

(2) Helvétius, *De l'homme*, sect. 1, ch. 10, 11, 12, 13, 14. C'est de cet ouvrage que Weishaupt, écrivant à Caton, lettre 3, disait : « Les livres les plus impies et les plus séditieux *sont réservés aux grades les plus avancés*. Cependant si le maître illuminé trouvait chez un de ses élèves le *Système de la nature*, la *Politique naturelle*, Helvétius, *De l'homme*, et autres semblables, sans *les louer ou les blâmer, il les lui laissera.* »

VI. — Les origines de l'enseignement d'État.

S'emparer de l'instruction et de l'éducation de la jeunesse pour la diriger de bonne heure vers la fin de la Maçonnerie, destruction de la religion catholique, de toute religion et de toute nationalité, tel était donc le plan arrêté par les sociétés secrètes et qu'avait commencé la destruction des jésuites et de leurs collèges.

C'est conformément à ces instructions que partout les frères entreprirent la réforme de l'éducation, après la destruction des jésuites. Pombal naturellement commença dans l'université de Coïmbre.

« Dans un ouvrage qu'il fit publier sur cette université, dit la *Biographie universelle* de Michaud (1), il imputait aux jésuites un grief assez *étrange :* c'était celui de la décadence des sciences et des arts, qui y *florissaient avant eux.* Après avoir ainsi préparé l'opinion du public, il se fit revêtir par le roi du titre de lieutenant-général pour cette réforme, et suivi d'un cortège nombreux et brillant, il se rendit à Coïmbre le 15 septembre 1772. Il changea plusieurs professeurs, ainsi que le système général des études, donna de nouveaux statuts, assigna une sorte de *prééminence aux sciences physiques et mathématiques,* appela à grands frais des savants étrangers (protestants et impies) et fit augmenter la *dotation et les privilèges de l'université.* »

Les philosophes n'enseignent pas, comme les jésuites, gratuitement et pour la plus grande gloire de Dieu.

Cette réforme s'étendit bientôt après à toutes les écoles du royaume, et c'est à dater de là que l'esprit et le génie national allèrent toujours s'affaissant davantage, et le Portugal devint, après avoir perdu la plupart de ses colonies, une espèce de colonie anglaise administrée successivement par la Maçonnerie ou de grands seigneurs maçons.

Quant à la France, l'éducation y fut abolie avec l'abolition des jésuites, disent tous les historiens et tous les publicistes de quelque célébrité.

« On crut pouvoir les remplacer par des instituteurs mercenaires, la plupart mariés, dit le baron Henrion (2), sans aucun lien commun, sans

(1) Michaud, *Biographie universelle*, t. XXXV, p. 232 et 233.
(2) *Histoire générale de l'Église*, liv. XCI.

subordination, divisés de principes, indifférents au bien, et qui, dans les nobles fonctions qui leur étaient confiées, au lieu d'un devoir à remplir, ne voyaient qu'un salaire à gagner. Il n'était pas difficile de prévoir ce qui résulterait d'un tel changement. Des désordres de toute espèce s'introduisirent dans les nouveaux collèges : nulle surveillance pour les élèves, nulle discipline pour les maîtres ; quelques-uns y portèrent la corruption de leurs mœurs, un plus grand nombre celle de leurs principes. La philosophie infecta l'enfance même ; et c'est bien aussi ce qu'elle s'était promis de ces funestes établissements, presque tous soumis à son influence,et qui versèrent dans la société des générations entières d'incrédules. » — « Oui, c'est surtout dans l'éducation, ajoute M. de St-Victor, que la plaie fut sensible ; c'est là qu'elle devint irrémédiable. A ces écoles, où les semences des doctrines et des sentiments religieux pénétraient de toutes parts l'intelligence des élèves, en même temps qu'elle se fortifiait de ces études profanes dans lesquelles les jésuites encore n'avaient pas de rivaux, succédèrent des collèges que nous peindrons d'un seul trait, en disant que d'Alembert fut chargé d'y fournir le plus grand nombre de professeurs. Alors venait de naître la génération qui a fait la révolution de 1789, et c'est là qu'elle a été élevée (1). »

La Maçonnerie philosophique dirigeait déjà vers ce but tous ses efforts, avec un tel ensemble, qu'à la première annonce d'une nouvelle société composée d'ecclésiastiques et d'anciens jésuites qui vouerait ses travaux à l'enseignement dans les collèges, l'alarme fut au camp des adeptes. D'Alembert en écrit, et en écrit encore à Voltaire :

« Ce que je désire et attends de vous, lui dit-il, serait l'ouvrage d'un bon citoyen et d'un bon français attaché au roi et à l'État. Vous pouvez répandre à pleines mains sur ce projet l'odieux et le ridicule dont vous savez si bien faire usage. Vous pouvez faire voir qu'il est dangereux pour l'État, pour l'Église, pour le pape et pour le roi, que les jésuites regarderont toujours comme leurs ennemis, et traiteront comme tels, s'ils le peuvent. Ce sont les Broglie, si bien faits pour tout brouiller, qui, malgré leur disgrâce, intriguent actuellement de toutes leurs forces pour cet objet ; mais j'espère qu'ils trouveront en leur chemin le duc d'Aiguillon.

« Peut-être même Raton pourrait-il essayer un marron qui vaudrait mieux que tous les autres ; c'est l'inconvénient de mettre la jeunesse entre les mains d'une communauté de prêtres quelconques, *ultramon-*

(1) *Tableau de Paris*, t. IV, 2e part., p. 352.

tains par principes et anti-citoyens par état ; mais ce marron demande un feu couvert et une patte aussi adroite que celle de Raton. »

— « Oui, vraiment, M. Bertrand, répond Voltaire, pensez-vous que ces marrons puissent se tirer gaiement ? N'importe, il n'y a rien que le pauvre Raton ne fasse pour son cher Bertrand. Je m'arrête, je songe, et après avoir rêvé, je crois que ce n'est pas ici le domaine du comique et du ridicule. Tout *welches que sont les welches,* il y a parmi eux des gens raisonnables, et c'est à eux qu'il faut parler sans plaisanterie et sans humeur. Je vais voir quelle tournure on peut donner à cette affaire, et je vous en rendrai compte. Il faudra, s'il vous plaît, que vous m'aidiez un peu ; *nihil sine Theseo* (1). »

En attendant tout le parti s'ébranle, la Maçonnerie agit et cabale sans perdre un moment à Paris et à la cour. Bientôt le fantôme qui épouvantait les chefs de l'impiété disparut. Le ministère ayant été gagné, le plan resta sans exécution. Mais pendant que toutes les craintes philosophiques s'évanouissaient de ce côté, le bruit du rétablissement de la société en Portugal les fit renaître, tant sont faciles à émouvoir les hommes que la haine et les remords tourmentent. D'Alembert, un des premiers, saisi d'effroi, redoute que les honnêtes gens ne soient victorieux dans ce combat et écrit à Voltaire :

« On assure que cette canaille jésuitique va être rétablie en Portugal, à l'exception de l'habit. Cette nouvelle reine me paraît une superstitieuse imbécile dirigée par des prêtres et par des moines. Si le roi d'Espagne vient à mourir, ou s'il *devient tout à fait imbécile,* ce qui est, dit-on, *fort avancé,* je ne réponds pas que ce royaume n'imite le Portugal. Cette *canaille* ressemble aux vers de terre, fort aisés à couper, mais fort difficiles à mourir. *C'en est fait de la raison,* si l'armée ennemie gagne cette grande bataille (2). »

Le colportage des livres impies, séditieux et obscènes, se propagea au loin, en France et à l'étranger, selon les instructions de Voltaire à Helvétius, 1763. On gagna même un assez grand nombre de maîtres d'école, qui, par les mains des gentilshommes affiliés à la philosophie maçonnique, en recevaient des dépôts qui inondèrent bientôt les écoles, les villes et les campagnes.

D'Alembert avait formé en même temps un comité pour l'éducation chargé *d'éclairer la jeunesse autant qu'il le pourrait,*

(1) *Correspondance de Voltaire et de d'Alembert.* Lettres 26 février, 5 mars, 22 mars 1774.

(2) *Lettre,* 23 juin 1777.

selon les recommandations de Voltaire et un bureau d'instituteurs. C'était à ce bureau que s'adressaient d'abord tous les adeptes qui avaient besoin de la recommandation des sophistes pour se procurer des places de précepteurs ou de gouverneurs dans les maisons des riches et des grands seigneurs. Maintenant d'Alembert ne bornait plus son zèle à ces institutions particulières, il avait établi ses correspondances dans les provinces et même hors du royaume. Lorsque quelque place de professeur ou même de simple maître d'école venait à vaquer dans les collèges ou dans les villages, les adeptes répandus de côté et d'autre avaient soin d'informer d'Alembert et ses coadjuteurs des places vacantes, des sujets qui se présentaient pour les remplir, de ceux qu'il fallait écarter ou recommander, des personnes auxquelles il fallait recourir pour faire arriver à ces sortes de places les adeptes concourants, ou bien ceux que le bureau lui-même enverrait de Paris, et enfin les règles de conduite à donner, du plus ou du moins de précaution à prescrire aux élus, suivant les circonstances locales, et du plus ou moins de progrès que le philosophisme avait fait autour d'eux (1).

C'était un essai de ministère de l'instruction publique. Vingt-cinq ans sous ce régime suffirent pour former les plus hardis et les plus féroces révolutionnaires de la Constituante, de la Législative et de la Convention.

« Après avoir longtemps harcelé les jésuites et fondé l'opinion des peuples, disent les *Mémoires du duc de Richelieu*, le grand coup leur fut porté enfin le 5 août 1762. *La révolution de 1789 principalement a été faite par des français nés depuis 1750, éclairés par la philosophie du temps et préservés dès 1763 de l'éducation de cette compagnie* (2). »

En 1789, les jours du triomphe si souvent annoncés par les sociétés secrètes luirent enfin. Avec la *Constituante* la Maçonnerie était devenue l'État, et la destruction radicale des nationalités par l'enseignement allait faire un pas immense.

Avec la confiscation des biens du clergé et la destruction de toutes les corporations, même de celle vouées à l'éducation, il ne resta plus rien de l'édifice de l'enseignement chrétien que les âges précédents avaient élevé. Le champ fut libre pour toutes les expériences. Or il est curieux de noter qu'à la Constituante, à la Légis-

(1) Barruel, *Mémoires*, t. I, p. 258 et suiv.
(2) Tome IX, p. 312, 313, 316, 317.

lative, à la Convention, sous le Directoire, ce sont des hommes marquants dans la Maçonnerie, Talleyrand, Condorcet, Michel Lepelletier, Daunou, qui se chargèrent d'élaborer les projets d'organisation de l'enseignement d'État! Tous ces projets sont toujours la reproduction, sauf les détails qui changeaient avec les circonstances, du fameux plan de La Chalotais (1). Mais c'est à Napoléon Bonaparte qu'il devait être donné de les réaliser pleinement par la constitution de l'Université impériale avec un monopole dont on n'avait vu jusque là aucun précédent.

Nous verrons dans un des chapitres suivants (liv. II, chap. VII, § 5), comment il fit prévaloir l'idée maçonnique de la suprématie de la loi civile et de la subordination de tous les cultes à l'État, contre l'avis de ses plus sages conseillers qu'effrayait justement pour l'avenir du pays une pareille éducation donnée à la jeunesse. Sous tous les régimes, même les plus démocratiques en apparence, l'enseignement d'État a survécu sur les bases jetées par La Chalotais, ou plutôt par d'Alembert, et il est devenu le moule révolutionnaire par excellence. L'influence de la Maçonnerie sur la direction de l'opinion publique a été assez puissante pour faire prévaloir dans les esprits une idée qui est absolument nouvelle dans le monde et contraire complètement à la pratique des siècles passés, comme à celle des peuples les plus prospères de notre temps.

(1) La comparaison de ces projets et du système universitaire de 1808 avec le plan de La Chatolais ne peut, à raison de son étendue, trouver place dans le corps même de cette nouvelle édition. Toutefois, nous reproduisons à la fin de l'ouvrage, sous forme d'annexe, cette remarquable étude à laquelle le P. Deschamps s'est livré avec le plus grand soin, et qui, dans la première édition des *Sociétés secrètes*, remplit un long chapitre du tome III. C'est une page très-curieuse de l'histoire de l'enseignement en France, à laquelle les événements actuels donnent une véritable opportunité. Tous ceux qui veulent avoir le dernier mot sur cette grave question, la liront avec intérêt et avec fruit (*Note de l'éditeur.*)

CHAPITRE CINQUIÈME

LA PRÉPARATION DE L'EXPLOSION RÉVOLUTIONNAIRE

I. — La révolution de 1789 fruit d'un complot d'après le témoignage de Louis Blanc

Tandis que tous les écrivains révolutionnaires, aveuglément suivis par le grand nombre des conservateurs, répètent que la révolution de 1789 fut la conséquence fatale des abus de l'ancien régime et fut inévitablement provoquée par le désordre des finances, voici un historien à la fois plus franc et plus avancé dans la science des révolutions, M. Louis Blanc, qui va nous indiquer, en quelques pages pleines de faits, le rôle prépondérant joué par la Franc-maçonnerie dans le *mouvement de* 1789. Le but de son *Histoire de la Révolution française* est de montrer que les classes ouvrières sont en droit de réclamer une nouvelle organisation sociale, et que les manœuvres de la bourgeoisie révolutionnaire en 1789 lui ont tracé la voie à suivre ; de là sa franchise :

« Il importe, dit-il, d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les *encyclopédistes*. Une association composée d'hommes de tous pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques

cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux quoique répartis en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres : c'est en cela que consiste la Franc-maçonnerie. Or, à la veille de la révolution française, la Franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense ; répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

« Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites et les privilèges de la naissance écartés. Quand le profane, qui voulait être initié, entrait dans la chambre appelée cabinet des réflexions, il lisait sur les murs tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors : on n'en connaît pas ici ! » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le *but* de la Franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie, d'anéantir le fanatisme, d'extirper les haines nationales ; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers par les sages des divers climats.

« Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la Franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les constitutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à la table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la Franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être dans la société profane riches ou pauvres, nobles ou plébéiens ; mais au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébéiens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des *iniquités*, des misères de l'ordre social ; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

« D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance : quoi de plus propre à former des conspirateurs ? . . . . . .

« Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la Maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'homme opposés, par état et par principe, à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir ; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes ; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil, de la stricte observance*, de *kadosch*, ou *homme régénéré;* sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, *rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité*.

« Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple, lorsqu'une réception avait lieu, le très-vénérable commençait par demander au premier surveillant : « Quelle heure est-il ? » et celui-ci devait répondre : « *L'heure de l'obscurité parmi les hommes.* » Interrogé à son tour sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière ; car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent Hespérus, l'étoile de l'Europe ; ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes... »

« C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion, lorsqu'annonçant l'*Histoire des progrès de l'esprit humain*, qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes filles, de l'ordre des templiers (1). »

II. — CONCENTRATION DE LA MAÇONNERIE FRANÇAISE SOUS LA GRANDE MAITRISE DU DUC D'ORLÉANS.

Pour que la Franc-maçonnerie passât de la propagande doctrinale et de l'influence morale à l'action politique, un travail de concentration et d'organisation était nécessaire. La Franc-maçonnerie se partageait en un grand nombre de rites. Ainsi, en 1779, outre les loges groupées autour du *Grand-Orient*, on comptait un grand nombre de *puissances* maçonniques, dont les principales

(1) *Histoire de la Révolution française*, par Louis Blanc, t. II, p. 74 à 81.

étaient la *mère-loge ou grande loge anglaise de France*, la *grande loge écossaise* du Comtat-Venaissin siégeant à Avignon, la *grande loge du rite écossais philosophique* à Paris, les *quatre directoires écossais de l'ordre du Temple*, le *conseil des empereurs d'Orient et d'Occident*, la *mère-loge du rite égyptien* séant à Lyon, le *grand chapitre général de France*, le *grand chapitre de l'ordre de Hérédom de Kilwinning* à Rouen, le *chapitre de Clermont et celui d'Ivry* à Paris (1). Ainsi que nous l'avons dit, les vénérables et autres officiers des loges étaient à vie, et les loges dépendaient complétement d'eux ; de nouveaux rites s'établissaient constamment, et l'affiliation maçonnique comprenait tant de personnes d'inclination différente, qu'elle ne pouvait presque plus servir de bases aux projets nourris depuis longtemps par les hommes avancés.

Il est très-remarquable de constater que tout le travail de concentration des loges eut pour pivot le duc de Chartres, plus tard Philippe-Égalité. Il était déjà grand maître du corps écossais le plus considérable de l'époque, le *conseil des empereurs d'Orient et d'Occident*, quand ses confidents, en 1772, se séparent de la *mère-loge anglaise de France*, devenue inerte sous la grande maîtrise du comte de Clermont, et fondent le *Grand-Orient*, dont il le font grand maître (2). Deux ans après, en 1774, le *Grand-Orient* affilie régulièrement les *loges d'adoption*, les fait passer sous son obédience directe et met à leur tête pour grande maîtresse la duchesse de Bourbon, sœur du duc de Chartres. L'année suivante le *grand chapitre général de France* se joignit au Grand-Orient. En 1781, un traité solennel intervint entre le Grand-Orient et la *mère-loge du rite écossais*, aux termes duquel cette dernière renonce au droit de constituer des loges dans l'étendue de la domination française, tout en le conservant pour les pays étrangers ; mais elle conserve formellement le droit d'affilier à son rite toutes les loges de l'association au Grand-Orient (3). Dès 1772, dans toutes les loges de l'obédience du Grand-Orient, les vénérables et autres officiers avaient cessé d'être viagers. Ils furent désormais élus annuellement par les loges sous l'ins-

(1) Gyr, *La Franc-maçonnerie*, p 298, 299.

(2) Idem, p. 253. — Voyez aussi *Monde maçonnique*, t. XIX (1877-1878), p. 254, 317, 357, 433, 463.

(3) *Circulaire de la loge de St Jean d'Écosse, du Contrat social, mère-loge du rit écossais, à toutes les LL.·. régulières du 24e j. du 4e mois de la V.·. L.·. 5782.*

piration des instructions du Grand-Orient et furent ainsi placés sous son influence directe. Aucun atelier de province ne put rester en dehors du mouvement.

Ce travail intérieur ne tarda pas à porter ses fruits. Vers 1780, les sociétés des francs-maçons, devenues partout templières, avaient envahi tout le nord de l'Europe ; elles pullulaient en Allemagne sous toutes les formes ; elles avaient pénétré en Pologne et jusqu'en Russie. La France leur édifiait des loges dans toutes ses grandes villes et surtout à Paris. La Suisse les ouvrait à l'envi dans ses cantons protestants. Elles se glissaient sourdement en Italie et en Espagne, l'Angleterre en fourmillait, et l'Amérique du nord les érigeait en temples, et faisait de leurs rites et cérémonies une espèce de culte qui présidait aux naissances, aux funérailles et aux principaux actes de la vie. Les statistiques maçonniques portaient déjà à trois millions le nombre des initiés, et la loge *de la Candeur*, une des loges-mères établies à Paris, dans une circulaire du 31 mai 1782, se flattait d'en trouver un million dans la France seule. Un esprit d'inquiétude, d'agitation et de révolte impie se faisait sentir partout, appelant hautement les révolutions les plus étranges dans le monde social tout entier.

Les documents du temps montrent la place considérable que les loges tenaient dans la vie sociale. Le mélange de toutes les classes y prenait des proportions considérables, et presque toute la haute noblesse et les parlementaires étaient affiliés. Ainsi nous avons sous les yeux, entre mille pièces du même genre, un état nominatif de la loge de St-Jean à l'Orient de Besançon, et l'on voit figurer parmi un grand nombre de conseillers au parlement plusieurs chanoines et religieux, l'intendant de la province, presque tous ses subdélégués. Ajoutez-y le fait capital que dans presque tous les régiments il y avait des ateliers maçonniques groupant un grand nombre d'officiers et que ces loges régimentaires par leurs délégués prenaient part à tous les travaux des loges des garnisons où ils étaient, et l'on s'expliquera cette *anarchie spontanée*, cette désorganisation de toutes les institutions qui éclate dès les premiers mois de 1789, que M. Taine a décrite d'une façon si saisissante, mais qui avait été en réalité préparée depuis longtemps (1).

(1) Nous trouvons portés dans l'État du *G.·. O.·. de France*, t. III, comme ayant constitué dans leur sein des loges maçonniques, les corps suivants : *Compagnie écossaise des gardes du corps du roi, 1re et 2me compagnies des mousquetaires, régi-*

Une *Esquisse des travaux d'adoption, dirigés par les officiers de la loge de la Candeur* à Paris, nous fait voir un autre côté de l'action dissolvante des loges. Nous trouvons ici à l'œuvre les plus grands seigneurs et les plus grandes dames de France. On fête comme un héros un petit avocat de Naples, le Fr.·. de Lioy, qui a été mêlé à une intrigue maçonnique et à des désordres dans lesquels une femme de qualité avait péri à la suite de la tenue d'une loge d'adoption. Le roi de Naples, raconte-t-on, a fait fermer toutes les loges; mais le prince Albert de Saxe et la reine Marie-Caroline se sont employés pour faire relâcher les francs-maçons arrêtés, et ils ont réussi même à faire retirer l'édit royal qui interdisait la Franc-maçonnerie. Le F.·. de Lioy parcourt la Hollande, va à Lyon, à Bâle, à Paris (notez tous ces foyers d'activité maçonnique), et partout il est accueilli avec des honneurs dont on ne dit pas la cause, mais qui probablement étaient dus à l'importance de sa mission secrète.

« Deux princes d'Allemagne qui se trouvent à la tête de l'ordre dans cette vaste contrée et dans quelques provinces limitrophes, ayant appris la réception solennelle que les FF.·. du G.·. O.. de Hollande avaient faite au R.·. F.·. Lioy, leur écrivent des lettres de félicitation », donnant à entendre qu'ils étaient intervenus en faveur des frères napolitains.

Puis l'on raconte avec le style plein d'afféterie de cette époque l'historiette suivante, qui montre comment les loges savaient employer les influences féminines pour désorganiser la police :

« Nous devons à la sœur comtesse d'Ailly la justice de faire part à nos frères du zèle touchant avec lequel elle s'est employée auprès de M. le comte de Falckenstein, en faveur d'un frère étranger, né sous la domination de l'empereur, et qui nous avait été recommandé par les loges de l'O.·. d'Hambourg. Tous les objets de dissipation qui entraînent et séduisent à l'âge de cette R. Sœur, s'évanouirent à ses yeux, jusqu'au moment où elle eut rempli les fonctions délicates et pénibles dont son caractère obligeant et sensible l'avait engagée à se charger. Rien de plus intéressant que la correspondance à laquelle cet acte de fraternité obligea la S.·. comtesse d'Ailly; son exactitude et son activité sont un modèle pour tous les maçons auxquels des fonctions de ce genre sont confiées.

ments angoumois, Auvergne, Condé infanterie, Conti dragons, dauphin dragons, Navarre, Orléans infanterie, Orléans dragons, royal-champagne, royal-marine, royal-Pologne, royal-vaisseaux, etc., etc. Il y avait aussi en tout plus de quarante régiments à la dévotion des chefs occultes de la secte.

C'est alors, dit Louis Blanc (1), que s'établit cette administration partout invisible et partout présente, *dont parlent si souvent les écrits contemporains*. « D'insaisissables délateurs faisaient circuler d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux collèges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires. On voyait séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune, étaient autant de problèmes. »

D'autres loges joignaient les plus abominables désordres à cette propagande politique.

Le marquis de Jouffroi, dans son *Dictionnaire des erreurs sociales*, n'assure-t-il pas, comme de notoriété publique, l'immoralité de la loge d'Ermenonville ?

« On sait, dit-il, que le château d'Ermenonville, appartenant au sieur Girardin, à dix lieues de Paris, était un fameux repaire d'Illuminisme. On sait que là, auprès du tombeau de Jean-Jacques, sous prétexte de ramener les hommes à l'âge de la nature, régnait la plus horrible dissolution de mœurs. Rien n'égale la turpitude de mœurs qui règne dans cette horde d'Ermenonville. Toute femme admise aux mystères devenait commune aux frères et était livrée au hasard ou au choix de ces vrais adamites.... »

C'est à la suite de son affiliation à une loge de ce genre, et alors qu'obéissant à la voix de sa conscience il venait de rompre avec elle, que l'infortuné M. de Lescure, le père du héros de la Vendée, trouva la mort. Un poison mortel fut bientôt versé dans son breuvage. Avant d'expirer, il dit positivement au marquis de Montroi, officier général, qu'il mourait victime de cette infâme horde d'*illuminés* (2).

III. — LES LOGES D'ILLUMINÉS DE SAINT-MARTIN

La secte à laquelle M. de Lescure appartenait se rattachait à l'Illuminisme martiniste.

Cette secte, une des plus perverses de toute la Maçonnerie,

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 93.
(2) Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. IV p. 324.

avait été fondée par un juif portugais nommé Martinez Pasqualis. De 1754 à 1768, il la propagea dans les loges maçonniques de France sous le nom d'ordre de *cohens*, ou prêtres (1). Elle reçut après lui un développement considérable du fameux Saint-Martin. On l'a quelquefois, à cause de la similitude de nom, présenté comme le fondateur. Il en fut seulement le théoricien et le philosophe.

Nous avons, dans le premier livre de cet ouvrage, montré comment ce personnage, qu'on a parfois présenté comme un rêveur inoffensif, avait poussé jusqu'à leurs dernières conséquences les principes d'impiété, d'immoralité et d'anarchie contenus dans la tradition maçonnique. Il en avait fait l'objet d'un système particulier, établi dans la *loge maçonnique des chevaliers de la bienfaisance* à Lyon, et qui de là avait créé un certain nombre d'ateliers correspondants, à Rouen, à Bordeaux, à Avignon, entre autres. Sa valeur intellectuelle, la position des hommes qui s'y étaient engagés, plusieurs sans avoir pénétré son véritable objectif, donnaient une grande importance à cette organisation. Gérard de Nerval raconte dans ses récits sur *les illuminés* (Paris, Lecou, 1852) que Cazotte, après avoir, dans ses romans, reproduit plusieurs détails sur les initiations, fut menacé de mort, s'il ne s'affiliait pas à leur ordre.

« Il s'exposait au même sort qu'avait subi l'abbé Villars, qui, dans le *Comte de Gabalis*, s'était permis de livrer à la curiosité publique, sous une forme à demi sérieuse, toute la doctrine des *Rose-Croix* sur le monde des esprits. Cet ecclésiastique fut trouvé un jour assassiné sur la route de Lyon, et l'on ne put accuser que les sylphes ou les gnomes de cette expédition. . . . . .

« L'école des martinistes de Lyon, à laquelle dès lors Cazotte s'affilia, professait, d'après Martinez, que l'intelligence et la volonté sont les seules forces actives de la nature, d'où il suit que, pour en modifier les phénomènes, il suffit de commander fortement et de vouloir. . . . .

« Martinez, qui avait couvert la France de loges maçonniques selon son rite, était allé mourir à St-Domingue; sa doctrine ne put se conserver pure et se modifia bientôt en admettant les idées de Swedemborg et de Jacob Bœhm, qu'on eut de la peine à réunir dans le même symbole. Le célèbre St-Martin se rattacha particulièrement aux disciples de ce dernier. A cette époque l'école de Lyon s'était déjà fondue dans la société des *philalèthes*... Parlant de son séjour parmi les illuminés de Lyon, cet illustre théosophe disait : « Dans l'école où j'ai passé il y a vingt-

(1) Henri Martin, *Histoire de France*, t. XVI, p. 529.

cinq ans, les *communications* de tout genre étaient fréquentes ; j'en ai eu ma part comme beaucoup d'autres. Les manifestations du signe *du réparateur* y étaient visibles ; j'y avais été préparé par des initiations. Mais, ajoute-t-il, le danger de ces initiations est de livrer l'homme à des *esprits violents*, et je ne puis répondre que les formes qui se communiquaient à moi ne fussent pas des formes d'emprunt. . . . . .

« De quelque manière qu'il faille entendre cette expression, il est évident que la société prit dès lors une tendance politique qui éloigna d'elle plusieurs de ses membres. Peut-être l'on exagère l'influence des illuminés, tant en Allemagne qu'en France, *mais on ne peut nier qu'ils n'aient eu une grande action sur la révolution française, et dans le sens de son mouvement*. Les sympathies monarchiques de Cazotte l'écartèrent de sa direction.....

« Personne n'ignore l'importance que prirent les sectes d'illuminés dans les mouvements révolutionnaires. Leurs sectes, organisées sous la loi du secret et se correspondant en France, en Allemagne et en Italie, influaient particulièrement sur de grands personnages plus ou moins instruits de leur but réel. Joseph II et Frédéric Guillaume agirent maintes fois sous leur inspiration..... » (p. 256, 276, 281.)

M. Gérard de Nerval, un peu plus loin, cite plusieurs lettres de Cazotte, datées de 1791, où cet homme excellent déclare que les *jacobins* étaient les maîtres de la secte : « *Il y a des coupables de plus d'une robe*, » écrit-il à un ami ; et à un autre : « Vous n'êtes pas *initié*. Applaudissez-vous-en. Rappelez-vous le mot : *Et scientia eorum perdet eos*. Si je ne suis pas sans danger, moi que la grâce divine a retiré du piège, jugez du risque de ceux qui restent. » Il finit par périr victime des initiés eux-mêmes. Condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, son président Lavan, ancien membre de la société des illuminés, lui adressa un discours étrange où il lui reprocha « *de n'avoir pas eu le cœur assez grand pour sentir le prix d'une liberté sainte*, » et l'exhorta à faire honneur à sa qualité d'*initié*, par son courage sur l'échafaud (1). »

Robison, l'historien anglais des sociétés secrètes, qui avait été répandu pendant de longues années dans toutes les loges du continent, atteste la grande influence du système martiniste à cette époque :

« Parmi tous les discours que j'avais recueillis, dit-il, il y en avait un que le frère *Robinet* avait prononcé dans la loge des *chevaliers bien-*

(1) V. ce discours, p. 296-297. La famille de Cazotte en a garanti l'authenticité à l'auteur de ces curieux récits.

faisants de la sainte cité à Lyon, lorsque le grand maître de l'ordre, *le duc de Chartres*, depuis *duc d'Orléans* et enfin *Égalité*, vint la visiter, dans lequel on retrouvait le germe et la substance de son célèbre ouvrage : *La Nature ou l'homme moral et physique*, et je puis ajouter *le Système de la nature de Diderot*. On en trouve un que le frère *Condorcet* prononça dans la loge des *philalèthes à Strasbourg*, où nous voyons le plan de son ouvrage posthume : *Les progrès de l'esprit humain ;* un autre de Mirabeau dans la loge *des chevaliers bienfaisants*, à Paris, qui est rempli des principes *de nivellement et de cosmopolisme*... Mais les productions les plus remarquables que nous ayons dans ce genre sont les *Archives mystico-hermétiques* et le livre *Des erreurs et de la vérité*. Le premier est une relation historique et dogmatique du système de la loge *des chevaliers bienfaisants à Lyon*. Elle était la plus zélée de toutes les loges cosmopolites de France. Elle travailla pendant longtemps sous la protection particulière du grand maître le *duc de Chartres*, ensuite *duc d'Orléans*, enfin *Philippe-Égalité*. Il se forma dans plusieurs villes de France des loges qui s'y affilièrent. Celles de Paris, Strasbourg, Lille et Toulouse, ajoutèrent à ce titre celui de *philalèthes*. Elles prirent ensuite le nom d'*amis réunis de la vérité*. Une de celles formées à Paris sous cette dénomination devint très-célèbre. La mère-loge, qui était à Lyon, *étendit ses correspondances en Allemagne et dans tous les autres pays étrangers, et y envoya des règlements et des systèmes* D'APRÈS LESQUELS TOUTES LES LOGES DIRIGEAIENT LEURS OPÉRATIONS.... (1).

« Les *Archives mystico-hermétiques* doivent être considérées plutôt comme un journal, rendant compte des opérations des maçons en loge, et donnant un extrait des doctrines étranges qui y étaient successivement adoptées, que comme l'histoire du système de la Maçonnerie. Mais si on l'étudie avec attention et intelligence, on verra que tout y tend à captiver et éblouir les esprits pour *leur faire adopter avec facilité, selon le besoin, les principes les plus licencieux en* MORALE, *en* RELIGION *et en* POLITIQUE. L'auteur a eu l'extrême adresse de conserver dans son style la plus grande modération ; mais, quelque art qu'il ait employé pour voiler ses principes, on y découvre à chaque pas l'*athéisme*, le *matérialisme* et L'INSUBORDINATION. Il séduit en rappelant sans cesse le danger de la *superstition et de l'ignorance*, et nous laisse croire que, pour parvenir au bonheur, *nous devons nous abandonner à la conduite de nos passions, comme au seul guide que la nature nous ait donné.*

« L'autre ouvrage : *Des erreurs et de la vérité*, est dans les mêmes principes, et peut être considéré comme l'*Écriture Sainte*, ou au moins le Talmud des maçons français. »

(1) Robison, *Preuves des conspirations contre toutes les religions et les gouvernements de l'Europe ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés, des francs-maçons et des sociétés de lecture*, p. 40 à 48.

Louis Blanc constate aussi l'influence du Martinisme sur la marche des évènements :

« Le Martinisme fit, dans Paris, de rapides conquêtes ; il règna dans Avignon ; à Lyon, il se choisit un centre d'où il rayonna jusqu'en Allemagne, *jusqu'en Russie*. Entée sur la Franc-maçonnerie, la doctrine nouvelle constitua un rite qui fut composé de dix grades ou degrés d'instruction, par lesquels devaient successivement passer les adeptes ; et de nombreuses écoles se formèrent dans l'unique but de trouver la clef du code mystique, de le commenter, de le répandre. Voilà comment d'un livre, jugé d'abord inintelligible, sortit un vaste ensemble de combinaisons et d'efforts qui contribuèrent à élargir la mine creusée sous des institutions vieillies (1). »

M. de Haugwitz déclarait plus tard que le livre *des Erreurs et de la Vérité* était la clef de tous les évènements de la Révolution, et M. de Maistre, qui entrevoyait certains effets heureux de l'ébranlement donné aux esprits par ces doctrines dans les pays protestants, s'accordait dans le fond avec Barruel et Robison quand il écrivait, en 1810, dans son mémoire sur l'Illuminisme :

« Dans un voyage fait à Lyon, il y a trente ans au moins, celui qui écrit ceci eût lieu de se convaincre que les martinistes avaient des grades supérieurs inconnus même des initiés admis à leurs assemblées ordinaires, qu'ils avaient un culte, et de hauts initiés ou espèce de prêtres qu'ils appelaient du nom hébreu COHEN, et il a observé dès lors que tous ces grands initiés ont donné dans la révolution (mais à la vérité jamais dans les excès).

Il leur a reconnu aussi, en général, une antipathie naturelle contre l'ordre sacerdotal et contre toute hiérarchie. A cet égard, il n'a jamais vu d'exceptions. Tous regardent les prêtres, sans distinction, comme des officiers au moins inutiles qui ont oublié le mot d'ordre (2). »

(1) *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 103, 104.

(2) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, p. 98. M. de Maistre dit un peu plus haut, que les *martinistes* tirent leur nom, non pas de Saint-Martin, le philosophe inconnu, mais bien « d'un certain *Martin-Pasquale*, qui vécut jadis assez longtemps « en France, et qui mourut en Amérique il y a peut-être quarante ans. » Cela reporterait vers 1760 la création de cette secte. L'indication de M. de Maistre a un grand poids, car il avait fait une étude particulière de ce sujet. Ayant été lui-même reçu franc-maçon avant la révolution de Chambéry, alors que tant d'honnêtes gens faisaient partie des loges, il avait pu avoir bien des sources d'information, comme on en peut juger par l'extrait ci-dessus.

Quant à ce que dit M. de Maistre, que les membres du système martiniste *ne tombèrent pas dans les excès* de la Révolution, on en trouvera l'explication au chapitre suivant, § 5, *Les loges martinistes et les constitutionnels*.

L'occasion dont parle ici M. de Maistre fut probablement la réunion à Lyon, en 1778, d'une assemblée générale des loges illuminées, sous le nom de *Convention des Gaules*, appellation dont les évènements devaient plus tard relever le sens. Les loges maçonniques de la Suisse s'y firent représenter et y nouèrent des relations qui, en 1795, facilitèrent singulièrement l'invasion française (liv. II, chap. VI, §§ 7 et 12) (1).

IV. — ORGANISATION DE L'ORDRE MAÇONNIQUE EN ALLEMAGNE

L'Allemagne, nous l'avons vu (liv. II, chap. II, § 2) avait été le berceau de la secte maçonnique. Pendant tout le XVIIIe siècle, toutes sortes de sectes templières, d'ordres secrets, continuèrent de travailler ses hautes classes, son clergé notamment, tandis que la Maçonnerie anglaise se propageait parallèlement. Le père Pachtler a montré comment dès le commencement du XVIIIe siècle un mouvement naturaliste, absolument analogue au déisme anglais, se produisit dans ce pays. La secte des *Consciencierier*, les écrits d'Edelman (1735), de Remmar, de Bahrdt, de Mendelshonm, attaquaient violemment le Christianisme et toute révélation positive. En 1751, un ouvrage impie, dédié à Frédéric II, de Prusse, publiait comme figurine du titre la scène d'adoration d'une prostituée, qui devait se produire le 20 brumaire 1793 sur l'autel de Notre-Dame de Paris (2) !

La grande rénovation littéraire qui à la fin du siècle affranchit l'Allemagne de l'imitation servile de l'étranger fut conduite exclusivement par des écrivains imbus de ces idées et appartenant aux sectes maçonniques. Non-seulement les écrits de Lessing, de Herder, Gleim, Jean-Paul Richter, de Wieland, de Gœthe, de Schiller, sont une négation continue de la révélation et l'exaltation de l'humanité, c'est-à-dire l'essence de la doctrine maçonnique, mais encore l'on a conservé la preuve de leur affiliation aux loges (3).

(1) V. d'Horrer, *les Sociétés secrètes en Suisse*, *Correspondant* du 25 mars 1845.

(2) *Der Goetze der Humanitat oder das Positive der Freimaurerei*, Freiburg Herder, 1875, p. 75 à 80.

(3) Idem, p. 80 et suiv., 138, 370.

Tel était aussi le cas d'écrivain assez obscurs, Basedow et Campe, mais à qui leurs ouvrages pédagogiques donnèrent une influence réelle sur la direction de l'instruction publique dans leur pays.

Voltaire pouvait avec pleine connaissance de cause se réjouir des progrès de cette propagande :

« Je vois, écrivait-il en septembre 1776 au comte d'Argental, tantôt la jeunesse française qui apprend à lire dans le *Vicaire savoyard, tantôt toute la jeunesse allemande qui n'a plus que les productions philosophiques pour catéchisme universel, depuis Bade jusqu'à Moscou.* »

Et encore :

« Une révolution s'annonce de tous côtés ; la philosophie se fortifie dans l'Allemagne septentrionale, elle perce jusque dans la superstitieuse Bohême et en Autriche ; la même révolution se fait en Pologne, en Italie et en Espagne : le peuple est *bien sot*, et cependant la philosophie pénètre jusqu'à lui ; il y a des philosophes jusque dans les boutiques de Paris (1). »

Dans une lettre du célèbre Métastase, écrite au prince Chigi le 19 juin 1768, on voit qu'alors déjà il pressentait à Vienne la grande catastrophe qui menaçait en Europe l'édifice civil et religieux. Il se plaint surtout (ce qui est bien remarquable) *que l'objet de ceux qui auraient eu la puissance d'amener le repos était précisément le trouble et la nouveauté* (2).

En Allemagne aussi la Franc-maçonnerie avait attiré les princes à ses mystères. Après Frédéric de Prusse et la plupart des princes protestants, les princes catholiques eux-mêmes s'étaient laissé séduire. François de Lorraine, l'époux de Marie-Thérèse, avait été initié en 1731, à la Haye, dans une loge sous la présidence du comte Chesterfield. Grâce à cette protection secrète, malgré les bulles de Clément XII et de Benoît XIV, malgré l'édit de l'empereur Charles VI (1738), la Maçonnerie se propagea sourdement dans l'Empire.

Crétineau-Joly raconte comment les principes catholiques furent ébranlés dans l'Empire par les menées de deux dangereux adeptes :

« Marie-Thérèse témoigne le désir d'avoir auprès d'elle deux praticiens formés par les leçons de Boerhaave, elle met pour seule condition qu'ils seront catholiques. Les docteurs Girard Van Swieten et Antoine de Haen étaient de ce troupeau si petit et si remuant, que faisaient

(1) 15 avril 1765, 4 septembre 1767, 20 décembre 1768 et 1769.
(2) Cité par M. de Maistre, *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, p. 101.

paraître dans le schisme les évêques d'Utrecht, rebelles de fondation. Van Swieten et de Haen, à peine entrés dans la confiance de l'impératrice, commencent leur travail d'épuration d'un côté et de prosélytisme de l'autre. Le travail est très-simple : il consiste à déconsidérer peu à peu les jésuites comme corps enseignant, à les éliminer à la longue ; puis, en patronant des projets de réforme universitaire, on doit arriver à substituer à l'épiscopat et à la Compagnie les fauteurs encore inédits de ces projets. Van Swieten en est l'âme. Il a trouvé dans la capitale de l'Empire quelques jansénistes isolés ; après les avoir réunis en cénacle et fortifiés dans leur révolte instinctive, il leur partage les dignités de l'enseignement. L'abbé de Stoch est président de la faculté de théologie, Riegger professe le droit canon et Martini le droit naturel. Les jansénistes avaient un pied à Vienne ; ils ne tarderont pas à y dominer par le Joséphisme, auquel ils accordent d'avance des lettres de grande naturalisation (1). »

Or Van Swieten était un des membres de la loge où François de Lorraine avait été reçu maçon ; de là leurs relations et l'influence considérable exercée en Autriche par un médecin hollandais (2).

Ces funestes semences de l'hérésie furent développées par le fils de Marie-Thérèse et de François de Lorraine. Affilié dès sa jeunesse aux loges, Joseph II se livra complètement à des conseillers francs-maçons avancés. La destruction des ordres religieux, la confiscation des biens de l'Église, la séparation des évêques d'avec le pape, l'éducation civile donnée aux séminaristes, telle fut la tâche maçonnique que le malheureux empereur accomplit avec une ardeur voisine de la manie et qu'encourageaient un concert d'adulations, où la dérision se mêlait amèrement chez ses perfides conseillers.

Au premier rang d'entre eux était Fessler, moine défroqué, qui dirigea avec le concours de francs-maçons avoués, comme le conseiller d'État Born, le publiciste Hasekka, une guerre de pamphlets et d'édits impériaux contre la papauté et les ordres monastiques. Fessler dut quitter l'Autriche après la mort de Joseph II, il alla en Prusse, où il apostasia ouvertement la foi catholique et organisa le système de *Maçonnerie chrétienne*, qui a servi d'instrument à la politique pussienne pour établir sa domination en Allemagne (liv. II, chap. XI, §§ 1 et 3). Plus tard encore il passa en Rus-

(1) *L'Église romaine en face de la Révolution*, 3e édit., t. I, p. 57.
(2) Pachtler, *Der Gœtze der Humanität*, p. 135 et 385.

sie où on lui confia la direction des écoles ecclésiastiques et où il propagea l'athéisme (1) (liv. II, chap. XV, § 2).

L'impulsion donnée par Joseph II se propagea dans tout l'Empire. Le prince électeur de Bavière, Maximilien, l'imite avec fureur, poussé par un ministre perfide, Mongelas, qui persécutait les ordres religieux et protégeait toutes les sociétés secrètes.

Par dessus les loges maçonniques et dans leur sein bien d'autres sociétés plus avancées dirigeaient le courant des idées. Tels étaient l'ordre du Temple, l'ordre de Zinnendorf, l'ordre des Johannites. Chacun d'eux dirigeait un certain ensemble de loges maçonniques, vis-à-vis desquelles il jouait le rôle d'ordre intérieur, conservant la doctrine secrète et dirigeant les travaux des loges, la Maçonnerie ordinaire avec ses trois ou quatre (2) grades inférieurs, formant l'ordre extérieur (3).

Il est au moins fort curieux de constater en Allemagne un mouvement de concentration semblable à celui qui s'opérait à cette époque en France au profit de duc de Chartres. C'est le duc de Brunswick, l'un des généraux de Frédéric II, qui réunit l'une après l'autre les charges de grand maître de la plupart de ces ordres et put ainsi servir d'instrument au grand dessein qui allait se réaliser sous la direction des illuminés (4).

(1) Pachtler, *Stille Krieg der Freimaurerei*, p. 19 à 25, et *Der Gœtze der Humanitæt*, p. 384 et suiv.

(2) La plupart des systèmes allemands comptent quatre grades inférieurs au lieu de trois, par l'addition d'un grade de *maître parfait*.

(3) V., sur cette organisation, Eckert, *la Franc-maçonnerie*, trad. par Gyr, t. II, p. 110, 111.

(4) Ferdinand de Brunswick, habile général, servit d'abord sous Frédéric le Grand, roi de Prusse, puis commanda pour George II les troupes anglaises et hanovriennes dans la guerre de sept ans, s'empara de Mindin et chassa les Français de la Hesse ; il quitta le service à la paix et consacra le reste de sa vie, terminée en 1792, à la Franc-maçonnerie et à des pratiques théosophiques (*sic*) (*Dictionnaire d'histoire*, de Bouillet). Il s'appelait dans l'illuminisme *Aaron*. Cependant, dit Barruel dans les *Écrits originaux* (t. II. p. 122, 184), il est simplement mentionné sous les lettres initiales P.·. F.·. V.·. B.·., soit lorsqu'il mande Knigge, soit lorsqu'il promet toute sa protection à l'adepte qui doit illuminiser l'Angleterre (*Mémoires*, etc., t. IV, p. 212).

V. — Weishaupt et l'illuminisme.

Au milieu du grand nombre des sectes allemandes, des projets sinistres se manifestaient déjà, et il fallait qu'ils fussent bien avérés pour qu'en 1766, Joseph II lui-même ait cru devoir défendre sous les peines les plus sévères l'ordre des Rose-Croix (1). Il y avait donc déjà bien des éléments préparés, quand le fameux Weishaupt donna un centre à ce complot, en créant l'ordre des *illuminés*, qui a exercé une influence décisive sur les évènements de cette époque.

Adam Weishaupt naquit en Bavière en 1748. Il comptait à peine vingt-huit ans, quand on lui confia une chaire de droit canon à l'université d'Ingoldstadt. Grâce à l'apparence extérieure de moralité qu'il sut toujours conserver, grâce au but humanitaire qu'il sut donner à l'Illuminisme, il put en imposer aux hommes les plus instruits de l'Allemagne. Initié depuis plusieurs années déjà aux loges maçonniques (2), il réunit, le premier mai 1776, ses amis et élèves en une association secrète, qu'il nomma l'*Ordre des illuminés*. Nous avons vu dans le livre précédent quelle en était la doctrine fondamentale, comment le gouvernement de la société appartenait, selon eux, à l'illuminé et comment cette illumination consistait à ramener l'homme à la liberté et à l'égalité primitives en détruisant la religion, tout l'ordre de la société civile et la propriété.

L'organisation que Weishaupt donna à l'ordre est peut-être le chef-d'œuvre du génie des conspirations : sa souveraine habileté consistait dans la liaison qu'il lui donnait avec la Franc-maçonnerie, aux secrets de laquelle il avait été initié de bonne heure.

Il divisait tout son système en trois grandes catégories ou classes. La première classe, ou celle des préparations, contenait deux grades : ceux de *novice*, de *minerval*.

Les *minervals* formaient le gros de l'ordre et ils étaient placés d'une façon absolue sous la direction des chefs, qui formaient peu à peu leur esprit, et voici quelles instructions leur donnait Weishaupt :

(1) Thory, *Acta Latomorum*, t. II.
(2) Thomas Frost, *The secret societies of the european revolutions*, t. I, p. 24.

« Les supérieurs doivent proposer aussi chaque année aux frères de *Minerve* et au concours quelques questions intéressantes. Les réponses ou dissertations seront jugées comme dans les académies, et le discours qui aura remporté le prix sera imprimé aux frais de l'ordre. Le même avantage est offert aux adeptes pour tous les ouvrages qu'ils veulent publier, pourvu toutefois qu'ils ne s'écartent pas des vues du fondateur. »

« Ils entreraient doublement dans les intentions de Weishaupt, si leurs œuvres étaient de celles qu'il appelle des *pasquilles* et qui font rire les peuples aux dépens du sacerdoce et des vérités religieuses, *des parodies sur les lamentations de Jérémie, des imitations burlesques des prophètes,* en un mot, de ces *satires* qui disposent les peuples à l'impiété. C'est, comme on voit, le genre de Luther, de Voltaire, etc.

« Telles sont les meilleures preuves que le *Minerval* puisse donner de ses progrès. Pour n'être point perdu de vue dans ses voyages mêmes, le *Minerval* ne doit en entreprendre *aucun* sans avertir ses supérieurs, qui de leur côté doivent lui donner des lettres de recommandation pour les frères qui se trouvent sur sa route. Ils devront également, hors de ces voyages, les visiter ou être visités par eux tous les jours (1). »

« C'est par tous ces moyens que la secte apprendra à connaître si ces jeunes gens ont de l'*étoffe* ou de l'esprit capable d'atteindre au degré d'impiété et de communisme demandé pour les derniers grades.

« Après toutes ces épreuves, reste-t-il au *F.·. Minerval* quelque chose de ce que les adeptes allemands appellent les *inclinations religionnaires,* et les français *esprit de superstition et de fanatisme,* on lui conférera les trois premiers grades maçonniques ; et, destiné à augmenter le nombre de ceux qui végètent dans l'étude insignifiante et équivoque de tous leurs hiéroglyphes sous l'inspection des hauts gradués, il sera déclaré inhabile dans les registres de la secte (2). »

« A-t-il au contraire démontré son peu d'attachement à sa religion et à son prince, et son enthousiasme pour le but de l'ordre entrevu à travers les emblèmes, il sera élevé aux grades supérieurs.

« Car enfin les problèmes proposés au *Minerval* seront encore de ceux qui doivent manifester ses opinions sur les rois et les prêtres. L'adepte président évitera de se compromettre lui-même, il n'applaudira pas publiquement aux épigrammes, aux sarcasmes, aux blasphèmes de ses élèves ; il laissera ce soin aux frères *visiteurs,* qui insinuent les principes, qui les débitent même, sans annoncer combien ces principes tiennent aux mystères de l'ordre ; mais il observera entre ses élèves ceux qui saisissent mieux, ceux qui répètent avec plus de complaisance ces sarcasmes ou ces blasphèmes, ceux qui les font entrer avec plus d'en-

(1) *Statuts du grade de Minerve*, p. 6, 10, 11, et *Instruction*, n° 3.
(2) *Dernier mot de Philon*, p. 90.

thousiasme dans leurs productions académiques. Ceux-là sont jugés dignes d'être élevés aux grades.

« Cependant dans les problèmes dont la solution a été proposée au *F.·. Minerval*, il devra s'en trouver qui auront pour objet le secret de la secte, la sûreté de ses adeptes, celle surtout des chefs, des supérieurs. Pour garantir les uns et les autres contre les surprises, les investigations et la justice des autorités sociales, il faut que la mort même perde ses horreurs auprès des frères. Le *Minerval* ne consommera donc point son cours académique sans avoir manifesté à quel point ces horreurs ont perdu leur empire sur lui et qu'il est prêt à les subir toutes ou à les prévenir par le poison ou par le suicide, plutôt que de *trahir par ses aveux ce qu'il a appris ou ses complices*. On lui proposera par exemple ou le blâme ou l'éloge de Caton, et sa solution fera connaître s'il est prêt à boire la ciguë pour le salut de ses frères. Le *patet exitus (la sortie est libre)*, ou la liberté qu'a chaque homme de prendre congé de la vie quand bon lui semble, ce grand principe de la secte, sera mis en avant; le *Minerval* le commentera, le discutera, et si sa thèse indique un écolier croyant encore à un Dieu vengeur du suicide, le *Minerval* n'est pas un homme propre au secret dont l'Illuminisme a besoin, et il sera rejeté(1). »

« Étudiez, dit encore Weishaupt, les motifs, les principes que votre élève tient de son éducation. *S'ils ne valent rien pour nous, affaiblissez-les peu à peu, substituez et fortifiez-en d'autres*, mais il faut ici de la prudence. Dites à vos élèves qu'ils ne doivent chercher que la *bonté du but*, qu'antiquité, puissance, richesse, tout cela doit leur être indifférent, que la fin justifie les moyens..... (2). »

La seconde classe des illuminés comprenait les grades d'*illuminé mineur* et d'*illuminé majeur*. Nul n'était reçu à ce dernier grade qu'après avoir répondu à 1,200 questions, qui révélaient complètement son caractère, ses habitudes, ses relations. Chaque *illuminé majeur* avait sous sa surveillance secrète deux *illuminés mineurs*. De plus, il était chargé de rendre compte dans un rapport mensuel des services et des avantages dont il pouvait disposer dans la vie civile et désigner les sujets qu'il croyait les plus capables de poursuivre éfficacement le but de l'ordre.

A ce grade succédait celui de *chevalier écossais* ou d'*illuminé dirigeant*. Pour y être admis, le candidat devait délivrer une *lettre reversale* par laquelle il s'engageait à rester fidèle à l'ordre, à ne pas s'attacher plus fermement à une autre société secrète, enfin à ne jamais se retirer. De même que les *illluminés mineurs* étaient les chefs du séminaire des novices et des *Minervals*, les

(1) *Des dispositions juridiques.*
(2) *Instructions pour former des collaborateurs utiles à l'Illuminisme.*

chevaliers écossais dirigeaient la Franc-maçonnerie inférieure des trois grades symboliques d'après les procédés actuels des loges directoriales. Leur rituel renfermait des allusions à une explication plus élevée des symboles maçonniques. Venaient ensuite les grades de *prêtre* ou d'*épopte* et celui de *régent*, dont nous avons indiqué les doctrines (Liv. I, chap. II, § 1, chap. V, § 2). Comme ceux qui y étaient admis devaient avoir la direction générale, on leur rendait leurs *lettres reversales*, de façon à ce que jamais elles ne pussent tomber entre les mains des illuminés inférieurs en grade.

Enfin suivait la dernière et la plus importante catégorie. Le grade non encore complété lors de la destruction de l'ordre n'existait qu'en projet. Il avait pour objet les expressions et les données de tout ce que la spéculation peut trouver dans la philosophie transcendantale. Douze *aréopagites* seulement, pris parmi les *régents*, devaient être membres de cette catégorie.

Les progrès de la nouvelle secte furent très-rapides en Allemagne, et, comme on vient de le voir, elle se répandait principalement chez les hommes déjà affiliés aux loges maçonniques anglaises, à l'ordre du Temple, à l'ordre maçonnique de St-Jean et autres sociétés semblables.

VI. — LE CONVENT DE WILLHEMSBAD EN 1781.

Cependant, divisées et subdivisées à l'infini, comme les sectes protestantes et comme autrefois celle des gnostiques, des manichéens, des albigeois, dont elles émanent, les sociétés maçonniques n'avaient de commun pour le fond que la haine de la religion catholique et l'impatience de toute autorité légitime ; et pour la forme, les trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître ou d'élu qu'elles avaient empruntés aux disciples de Manès et aux Templiers, et la plupart avec leur double principe : le bon et le mauvais, dont tous les temples maçonniques offrirent le *symbole* dans les deux colonnes Booz et Jakin. Leur action, tout en minant et faisant disparaître peu à peu dans le cœur des peuples et la foi et la subordination, restait donc isolée. L'effet en était trop lent pour l'impatience de ceux que

possédait une plus jalouse ambition ou une haine plus forte contre l'ordre social. On résolut donc d'en venir à une réunion ou *convent* général de députés de tous les rites maçonniques de l'univers, pour mettre plus d'activité dans les travaux, plus d'ensemble dans la marche, et arriver plus sûrement et plus vite au but commun : une révolution universelle. Wilhemsbad, dans le Hanau, près de la ville de ce nom et à deux ou trois lieues de Francfort sur le Mein, fut choisi pour le lieu de la réunion. De toutes les assemblées générales tenues depuis vingt ans par les francs maçons, aucune encore n'avait approché de celle de Wilhemsbad, soit pour le nombre des élus, soit par la variété des sectes dont elle se composait. Donc en 1781, sous l'inspiration secrète de Weishaupt et sur la convocation officielle du duc de Brunswick, de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique et des confins même de l'Asie, étaient accourus les agents et les députés des sociétés secrètes. C'était en quelque sorte tous les éléments du chaos maçonnique, dit Barruel, réunis dans le même antre.

L'Illuminisme de Weishaupt y comptait deux des siens. C'était d'abord Knigge, dont le nom dans la secte était *Philon*, le lieutenant de Weishaupt, le grand organisateur du nouveau rite, et sans contredit le plus habile de ses membres. Il avait été député au convent hessois par ses anciens confrères des loges templières. Il avait pour second, envoyé directement par Weishaupt et sa secte, le baron Dittfurt, dont le nom dans la secte était *Minos*. Knigge aurait pu prendre place dans l'assemblée et assister à ses délibérations ; mais prévoyant tout ce qu'elles seraient, il crut pouvoir servir plus utilement le nouvel Illuminisme en dirigeant le rôle que devait jouer le frère Minos dans l'intérieur de l'assemblée et en se réservant de l'observer et d'agir au dehors.

Son premier plan d'attaque fut de gagner d'abord les maçons *templiers de la stricte observance*, dont il avait connu tous les secrets et fréquenté les loges, et de s'assurer par eux du plus grand nombre de suffrages. S'il avait réussi, le code de Weishaupt, décrété par le congrès, devenait tout à coup celui des maçons répandus dans tout l'univers. En traçant cette première attaque, Knigge a pris soin d'apprendre lui-même, dans ses *Derniers éclaircissements*, ce qui changea sa marche :

« J'avoue, dit-il, qu'il me restait toujours un secret penchant pour mes anciens frères de la *stricte observance*. J'en avais déjà illuminé un si grand nombre que je me flattais de pouvoir réunir leur système au

nôtre. Mon intention n'était pas sans doute de livrer au congrès même tous nos papiers et de nous mettre à la merci de tous les députés. Je n'y étais pas autorisé par ceux qui m'envoyaient, et nous d'ailleurs, dont toute la constitution était d'agir dans le silence et le secret, comment serions-nous allés nous mettre dans la dépendance d'un ordre qui avait si peu d'unité dans ses systèmes ? J'offris cependant mes services et de bouche et par écrit ; j'eus pour toute réponse d'envoyer mes papiers ou de les présenter au congrès ; que l'on verrait ce que l'on pourrait en prendre et ce qu'il faudrait en laisser (1). »

Piqué de ce dédain, Knigge se crut absous de ses serments et de tout devoir envers ses anciens confrères. Ne se flattant plus d'entraîner à la fois tous les membres, il *résolut de les attaquer un à un* et de gagner ensuite *tout le corps, loge par loge* (2). »

Il convint avec l'assesseur Minos que désormais toute leur attention, relativement au congrès, se réduirait à deux objets : l'un était d'empêcher toutes les mesures qui pourraient être prises contre l'Illuminisme ; l'autre, d'obtenir tout ce qui pourrait amener, un peu plus tôt, un peu plus tard, sa domination dans les loges maçonniques. Toute la mission donnée au frère Minos était donc de travailler à faire décréter :

« 1° Une espèce de réunion de tous les systèmes maçonniques dans les trois premiers grades, de manière qu'un franc-maçon admis à ces trois grades fût reconnu pour frère légitime dans toutes les loges, de quelque classe et dans quelque système qu'il fût d'ailleurs ; 2° que dans la Franc-maçonnerie ordinaire il ne fût jamais fait mention ni des hauts grades, ni des chefs inconnus ; 3° que tout envoi *aux supérieurs maçonniques* fût interdit ; 4° qu'il fût travaillé à un nouveau code pour les frères ; 5° que toutes les loges eussent le choix de leurs maîtres et de leur directoire, c'est-à-dire de la principale loge à laquelle la leur serait soumise (3). »

En donnant à Minos le soin de presser ces articles auprès du congrès, Philon Knigge, au dehors, se réduisit au rôle de frère insinuant et scrutateur :

« Je cherchai à savoir, dit-il encore lui-même dans le rapport de sa mission aux aréopagites, conseil suprême de l'Illuminisme allemand, et je sus la tournure que les choses prenaient dans l'assemblée, et tous les divers systèmes que l'on cherchait à rendre dominants. J'établis avec

(1) *Derniers éclaircissements de Philon*, p. 83.
(2) Ibidem.
(3) *Écrits originaux*, t. II ; *rapport de Philon*, janvier 1783.

les chefs du système de Zinnendorf un commerce de lettres que j'entretiens encore (1).

« Je scrutai par diverses voies les commissaires des autres classes ; j'en vis plusieurs s'ouvrir d'eux-mêmes à moi, me rechercher et me confier leurs secrets, parce qu'ils savaient bien que mes motifs étaient dans le bien même de la chose et non dans l'intérêt personnel. Enfin les députés apprirent, *je ne sais trop comment*, l'existence de notre Illuminisme, *ils vinrent presque tous chez moi*, et me prièrent de les recevoir. Je jugeai à propos d'exiger d'eux les *lettres reversales* de nos candidats, en leur imposant un silence absolu ; mais je me gardai bien de leur communiquer la moindre partie de nos écrits secrets. Je ne leur parlai de nos mystères qu'en termes généraux, tout le temps que dura le congrès...

« Je leur dois la justice, écrit-il encore à son aréopage, que je les trouvai pour *la plupart* au moins remplis de la *meilleure volonté ;* que, si leur conduite n'était pas conséquente, c'était uniquement faute d'avoir été à une bonne école (2). »

Et dans ses *Derniers éclaircissements :*

« J'eus le plaisir de voir que, si les *intentions excellentes* qui avaient réuni tous ces hommes-là de tous les *coins de la Franc-maçonnerie* n'étaient pas plus efficaces, c'est qu'ils ne savaient pas s'accorder sur les principes. La plupart se montraient tout prêts à suivre tout système qu'ils jugeraient plus propre à donner à leur ordre cette utilité et cette activité, objet de tous leurs vœux (3). »

On sait tout ce que signifie sous la plume de Knigge cette *bonne volonté* et ces *intentions excellentes*. Aussi toutes les dispositions convenues entre lui et Minos furent-elles décrétées par le congrès, et à l'issue de l'assemblée tous les députés accoururent-ils chez lui solliciter l'admission à ses mystères. Knigge les initia donc aux grades d'*épopte* et de *régent*, les deux grades qui ont pour but de faire tous les hommes *prêtres* et *rois*, et en les affranchissant de toute autorité spirituelle et temporelle, de les ramener à la liberté de la primitive nature dont la privation par la religion et les magistratures civiles a constitué le *péché originel*.

« *Tous en furent enchantés*, ajoutait le lieutenant de Weishaupt, *tous furent extasiés de ces chefs-d'œuvre*, tous les reçurent avec enthousiasme. Deux seulement me firent de légères observations sur quelques expres-

(1) Ce système de Zinnendorf, composé informe des grades écossais et suédois, des templiers et des confidents de St-Jean, était le plus généralement répandu en Allemagne, précisément à cause de cet amalgame.

(2) *Écrits originaux*, t. II ; *rapport de Philon*, janvier 1783.

(3) *Derniers éclaircissements*, p. 83.

sions, que l'on peut aisément changer suivant les circonstances locales e surtout dans les pays catholiques (1). »

A dater de l'instant où tous ces députés maçons furent illuminés, les progrès de la secte bavaroise et de son esprit destructeur de toute religion ne connurent plus de bornes. L'accès des loges de tous les systèmes leur fut ouvert par la reconnaissance de l'équivalence des grades symboliques. Le duc de Brunswick, élevé à la dignité de grand-maître de l'ordre intérieur, dut employer sa suprématie désormais incontestée sur tous les systèmes maçonniques au profit d'une influence qui dirigeait de loin leurs mouvements, sans qu'il sût bien lui-même le but final de la secte. Leur centre est dès lors à Francfort auprès de Knigge, au moins quant à l'activité. Knigge compte bientôt jusqu'à 500 adeptes illuminés par lui et presque tous choisis dans les loges maçonniques. Autour de lui les loges illuminées elles-mêmes se multiplient : la Franconie, la Souabe, les cercles du Haut et du Bas-Rhin, la Westphalie, ont leurs *époptes* et leurs *écoles minervales* dans presque chaque ville. Les loges de Vienne et de Berlin annoncent presque immédiatement que l'Autriche et la Prusse s'infectent de tout l'Illuminisme. Le Tyrol l'est déjà ; et le même apôtre le porte en Italie. Au nord, d'autres adeptes travaillent les loges de Bruxelles et celles de Hollande ; d'autres encore se disposent à porter les mystères de Weishaupt en Angleterre ; ils sont déjà en Livonie ; des traités se préparent pour leur donner toute la force des confédérations en Pologne. Si les jours de la France n'arrivent pas encore, c'est qu'il est sur elle des desseins plus profonds.

Cependant l'Illuminisme français ou le Martinisme n'était point resté oisif devant ce travail de l'Illuminisme bavarois. Il venait de tenir lui-même une grande assemblée à Lyon sous le nom de *convent des Gaules*, et où il avait projeté de choisir pour chef le duc Ferdinand de Brunswick, qu'avec leur appui et à leur instigation sans doute, l'assemblée de Wilhemsbad nomme bientôt en effet chef suprême de toute la Maçonnerie. Leur loge centrale, dite des *chevaliers bienfaisants*, à Lyon, avait acquis, *on ne sait à quel titre*, dit Clavel, une haute prépondérance sur les loges d'Allemagne. Elle était en quelque sorte considérée, même par les différentes fractions de la stricte observance et par les ate-

(1) *Derniers éclaircissements*, p. 125 et 32. — *Écrits originaux*, *Lettre première de Philon à Caton*.

liers qui admettaient, soit exclusivement, soit en partie, le système templier, comme la loge-mère de l'association.

Les loges martinistes avaient député à Wilhemsbad, avec Saint-Martin lui-même, le président du convent des Gaules, fr.·. de Villermoz, négociant lyonnais, et La Chappe de la Heuzière. Le Martinisme, qui avait sourdement provoqué ce convent, et dont celui des Gaules n'avait été que le précurseur, ajoute Clavel, y exerça la plus grande part d'influence; ses doctrines dominèrent dans les nouveaux rituels, et le nom de sa loge-mère, les *chevaliers bienfaisants*, figura dans le titre même de la réforme, avec l'addition : *de la cité sainte*. Aussi ses loges adoptèrent-elles sans exception le régime rectifié qui fut substitué à la Maçonnerie de Saint-Martin. Ce système se répandit particulièrement en France, en Suisse et en Italie (1).

Déjà, même avant le convent de Wilhemsbad, le Martinisme correspondait avec la *parfaite union de Rennes* dont les hauts grades reposaient, dit le même historien, maître à tous grades, sur une philosophie des plus avancées (et l'on sait tout ce que ce mot signifie en fait d'impiété). Ils avaient un chapitre supérieur ou faisant centre, qui délivra des constitutions à plusieurs loges, tant à Paris que dans les provinces. Le frère de Maugourit, le même qui depuis fonda la Maçonnerie d'adoption *des Dames du Mont-Thabor*, était le principal auteur du plus haut grade de ce rite : *l'élu de la vérité*.

Vers le même temps la loge *Théodora* ou *Bon-conseil*, dans laquelle Weishaupt, sur les conseils de Knigge, s'était affilié à la Maçonnerie, et dont était vénérable le médecin Baader, célèbre illuminé depuis sous le nom de Celse, s'était rangée, avec un grand nombre de loges allemandes, dans la correspondance du centre martiniste de Lyon, dit toujours le même historien (2).

Tous ces envahissements de la Maçonnerie par le Martinisme et par l'Illuminisme de Weishaupt sont également attestés par Barruel.

(1) *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, p. 195. La propagation de l'Illuminisme en Italie à cette époque est un fait très-important sur lequel on ne saurait recueillir trop d'indices. Voici ce qu'en dit M. de Maistre (*Quatre chapitres inédits*, p. 103) : « La société s'est encore fait connaître en Italie d'une manière « assez frappante, puisque ses règlements ont été saisis par le Sénat de Venise et « transmis en France de la manière la plus officielle. »

(2) Tous ces progrès de l'Illuminisme et la transformation par lui, au moins pour l'esprit, des loges maçonniques, viennent d'être attestés de nouveau par M. Rose, dans la célèbre *Encyclopédie allemande* d'Ersch et Gruber, Leipsig, art. *Illuminé*.

« Forts de la protection du vainqueur de Crevelt et de Minden, Ferdinand de Brunswick, les députés martinistes au congrès de Wilhemsbad, dont ce prince était président, Saint-Martin et La Chappe de la Heuzière, n'épargnèrent rien, et eux et leurs agents, pour y triompher ; ils furent appuyés, et leur victoire eût été infailliblement complète sans le grand nombre de députés déjà gagnés par Knigge, (avec lequel pourtant ils s'entendirent et s'allièrent), dit M. Lecoulteux de Canteleu (1). »

En Allemagne un évènement, ménagé par la Providence comme un dernier avertissement aux monarchies, faillit interrompre les progrès de la secte. La jalousie fit éclater une rupture violente entre Weishaupt et Knigge. En outre, l'électeur de Bavière, inquiet des menées souterraines de ce qu'il croyait la Franc-maçonnerie proprement dite, ordonna la fermeture de toutes les loges. Les illuminés, se croyant déjà assez forts pour résister à l'édit de l'électeur, refusèrent d'y obtempérer. Le hasard fit découvrir la secte dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Un ministre protestant, nommé Lanze, fut frappé de la foudre en juillet 1785. On trouva sur lui des instructions par lesquelles il constait qu'il était chargé, en qualité d'illuminé, de voyager en Silésie, de visiter les loges et de s'enquérir entre autres de leur opinion sur la persécution des francs-maçons en Bavière.

Mis sur la trace, le gouvernement procéda à une enquête sévère. Les abbés Cosandey et Renner, le conseiller aulique Utschneider et l'académicien Grünberger, qui s'étaient retirés de l'ordre dès qu'ils en avaient connu toute l'horreur, firent une déposition juridique. Le 11 octobre 1786, la justice fit une visite domiciliaire dans la maison Zwach, à Landshut, ainsi que dans le château de Sanderdor, appartenant à l'adepte baron de Bassus. On y découvrit tous les papiers et toutes les archives des conjurés, que la cour de Bavière fit imprimer sous le titre d'*Écrits originaux de l'ordre et de la secte des illuminés.*

Étrange aveuglement des princes ! l'appel de l'électeur de Bavière ne fut pas entendu. L'interdiction de l'ordre des *illuminés* dans l'électorat et dans l'empire d'Autriche fut sans portée, car tous les chefs de la secte trouvèrent une protection déclarée dans

(1) Il y eut plutôt rivalité pour la direction des mouvements et l'emploi des procédés que divergence dans le but même à atteindre. On peut juger de la position respective prise par les deux sectes, par l'étrange discours que le président du tribunal révolutionnaire adressa, en 1793, à Cazotte, qui appartenait à la secte des *martinistes*. (V. *Les Illuminés*, par Gérard de Nerval.)

tout le reste de l'Allemagne. Le roi de Prusse se refusa à toute mesure contre eux. Weishaupt se retira chez un de ses adeptes, le prince de Saxe Cobourg-Gotha, qui lui donna une place honorifique et lucrative (1). De là il put continuer à diriger l'ordre.

En quittant la Bavière, Weishaupt avait dit que le triomphe de l'électeur serait de courte durée et qu'il continuerait son œuvre avec dix fois plus d'énergie. Effectivement dans les années suivantes on peut saisir les traces de son action en Italie, en Suisse, en France. C'est à cette époque que l'on vit s'organiser l'*Union allemande*, créée par deux adeptes, Bardht et Nicolaï. L'éditeur très-répandu organisait la propagation des livres les plus impies sous la forme d'une société littéraire, et en même temps liait tous ses membres par un serment, les obligeant au secret le plus absolu. Chacun recevait lors de son affiliation un document intitulé : *Le plan des XXII*, qui débutait ainsi : « Nous sommes constitués en ordre pour accomplir le dessein du célèbre fondateur du Christianisme, c'est-à-dire l'illumination de l'humanité par la destruction de la superstition et du fanatisme, au moyen de la fraternisation secrète de tous ceux qui aiment l'œuvre de Dieu. » C'est toujours le fond de l'Illuminisme et des instructions aux divers grades que l'on a pu voir (2).

Cette propagande eut surtout pour résultat d'introduire des adeptes comme professeurs dans presque toutes les universités ou collèges. Ils devinrent même tout à fait dominants dans les universités d'Iéna et de Halle. Ceux des professeurs et des élèves qui échappaient aux filets de l'affiliation étaient plus ou moins atteints par les articles et les écrits de la *Bibliothèque allemande universelle* de Nicolaï ou les livres de l'*Union allemande* de Bahrdt. Sous la direction de ces maîtres, ou de quelques adeptes du dehors, on imagina même de joindre aux leçons trop lentes et toujours un peu voilées des maîtres des associations ou loges d'étudiants, qui devaient faire pour le mal ce que les congrégations des collèges de jésuites faisaient pour le bien. C'était la mise en action et en grand des *académies minervales* de Weishaupt. Leurs noms étaient divers avec un esprit et un but commun. Celle de l'université d'Iéna s'appelait société *des amicistes*. Pour les

(1) « Nous avons entendu dire par M. le pasteur Munier, président du consistoire de Genève, que Weishaupt, ayant trouvé un asile chez le prince de Cobourg, lui promit de l'en récompenser, et la Maçonnerie a peuplé de Cobourg les trônes de l'Europe. » M. Léon Pagès, *Valmy*, p. 13.

(2) Thomas Frost, *Secret societies*, t. I, p. 47 à 53.

disposer à tous les mystères de la secte, les supérieurs secrets leur représentaient le serment fait à leur société comme le plus étroit des engagements, dont la violation serait suivie par eux des plus terribles châtiments. Ils leur demandaient ensuite s'ils étaient assez éclairés pour croire qu'ils pouvaient *sans blesser leur conscience* oublier et tenir comme nul le serment fait au supérieur du collège de n'entrer dans aucune société secrète ; s'ils se croyaient assez honnêtes pour ne s'en prendre qu'à eux-mêmes, et n'accuser personne dans le cas où le magistrat les punirait d'avoir manqué à cette promesse ; s'ils se croyaient assez de courage pour rester dans leur société, quand même on les aurait forcés de l'abjurer. Sur leur réponse affirmative, on leur remettait le code des *amicistes*, et ils y lisaient qu'avec leurs sociétés ils formaient un état dans l'État, ayant leurs lois propres, jugeant d'après elles les affaires mêmes qui *sont hors de leur cercle*, mais dans le plus profond secret. Ils devaient, quand dans une nécessité extrême ils changeaient de résidence, correspondre par lettres avec leur loge et partout obéir aux supérieurs de l'ordre, secourir leurs frères, procurer leur avancement, être prêts enfin à *sacrifier à l'ordre* leur fortune et leur sang.

Le cardinal Caprara, alors nonce apostolique à Vienne, signalait dans un mémoire confidentiel, adressé au Pape en octobre 1787, « l'action morbide répandue dans toute l'Allemagne par les différentes sectes d'illuminés, de perfectibilistes, de francs-maçons, de voyants, d'esprits du troisième ciel et de swedenborgiens qui se multiplient », et il concluait par ces paroles prophétiques :

« Le danger approche, car de tous ces rêves insensés de l'Illuminisme, du Swedenborgisme, ou du Franc-maçonnisme, il doit sortir une effrayante réalité. Les visionnaires ont leur temps, la révolution qu'ils présagent aura le sien (1). »

Le jour du danger arrivé, la défense de la place était aux mains des conspirateurs.

En vain le successeur de l'empereur Léopold, mort empoisonné par la secte, François II, proposa-t-il à la diète de Ratisbonne, quelques années après, la suppression de toutes les sociétés secrètes, *maçons*, *rose-croix*, *illuminés de toutes les espèces ;* les

(1) Crétineau-Joly, *l'Église romaine en face de la Révolution*, t. I. p. 75 à 77, édit. in-12.

adeptes zélés qui dominaient dans cette diète par leurs voix ou leur influence firent rejeter ces demandes, comme étant sans objet et contraires à la liberté germanique. Ils prétendirent que le corps de ces *illuminés* n'était que ces petites associations de jeunes écoliers, dont on voyait tant d'exemples dans les universités protestantes, et ils n'accordèrent que contre ces sociétés destinées à illuminer l'adolescence un décret qui resta sans effet pour la plupart.

Pour dissimuler son action Weishaupt, en 1798, fit écrire par un de ses confidents, Bœttiger, dans le *Monthly magazine* de Londres, que depuis 1790 l'ordre avait cessé tous ses travaux. Ce fut précisément, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'époque où l'invasion des armées révolutionnaires avança si fort la réalisation de son programme. Weishaupt vécut jusqu'en 1830 tranquille à Gotha et il eut d'autant moins à s'inquiéter de la domination de Napoléon qu'un de ses principaux disciples, Dalberg, l'archevêque grand électeur de Francfort, fut le principal fauteur de cette domination (1).

M. de Maistre, qui se tenait fort au courant des manœuvres des illuminés, les signalait précisément à cette époque (1816) dans un mémoire destiné à l'empereur Alexandre II. Il y représentait l'art avec lequel ces hommes savaient montrer aux souverains des périls imaginaires pour arriver à leurs fins ; l'habileté avec laquelle ils s'alliaient à toutes les sectes parce qu'elles ont toutes quelque chose qui leur convient, et il terminait par cette conclusion :

« Il y a très-certainement, et il y a même encore, selon toutes les apparences, des sociétés proprement dites organisées pour la destruction de tous les corps de noblesse, de toutes les institutions nobles, de tous les trônes et de tous les autels de l'Europe. La secte, qui se sert de tout, paraît dans ce moment tirer un grand parti des juifs, dont il faut beaucoup se défier (2). »

(1) Plusieurs années après la prétendue destruction de l'illuminisme en Bavière, la cour du prince archevêque de Mayence, Joseph d'Erthal, était un des foyers les plus actifs de la secte et un centre de propagande d'impiété dans toute l'Allemagne. Il avait pour coadjuteur Dalberg. Voir le tableau de cette cour tracé par M. Janssen, dans les *Zeit und Lebensbilder*, 3e édit. Fribourg en Brisgau, 1879, p. 129 à 132. Quant les français parurent en 1792, la ville fut pavoisée immédiatement aux couleurs tricolores.

(2) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, chap. IV.

VII. — LA MAÇONNERIE FRANÇAISE PÉNÉTRÉE PAR L'ILLUMINISME. — MIRABEAU.

Mais c'est la France qui allait être le théâtre du grand assaut livré par les sectes.

Un des membres des plus distingués de la noblesse du Dauphiné, le comte de Virieu, qui avait été trompé par les apparences mystiques du système de St-Martin, faisait partie de la loge des *chevaliers bienfaisants de Lyon* et avait été en cette qualité délégué au congrès de Willhemsbad.

« De retour à Paris, félicité sur les admirables secrets qu'il était censé apporter de sa députation, pressé par les saillies de M. le comte de Gilliers, qui, dans les francs-maçons, n'avait encore vu que des hommes dont l'esprit et le bon sens ont droit de se jouer : « *Je ne vous dirai pas les secrets que j'apporte,* répondit enfin le marquis de Virieu, *mais ce que je crois pouvoir vous dire, c'est qu'il se trame une conspiration si bien ourdie et si profonde qu'il sera bien difficile et à la religion et aux gouvernements de ne pas succomber !* (1)

Les éléments de la conspiration étaient en effet formidables.

Le *Grand-Orient*, énergiquement concentré sous la direction du duc d'Orléans, avait pris la direction effective de toutes les loges et les dirigeait par le moyen de quatre chambres, celles d'*administration*, de *Paris*, des *provinces* et des *grades*. Cette dernière, la plus secrète par son essence, n'admettait à ses séances aucun frère visiteur, tandis que tous les vénérables pouvaient assister aux travaux ordinaires des autres chambres. Elle se servait des nouveaux grades dits *philosophiques*, créés à cette époque, comme autant d'arrière-sanctuaires, de façon à se dégager de l'influence des honnêtes gens, qui se trouvaient en grand nombre dans les loges de ce temps.

Sous la direction du Grand-Orient, à Paris, la loge appelée des

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. IV, p. 119 et 120. Barruel ajoute : « M. de Virieu avait un très-grand fonds de probité et de droiture. Ce qu'il avait appris dans sa députation lui inspira tant d'horreur pour les mystères, qu'il y renonça absolument et devint un homme très-religieux et très-zélé contre les jacobins. »

Amis réunis était plus spécialement chargée de la correspondance étrangère. Elle comptait parmi ses chefs le fameux révolutionnaire Savalette de Lange, honoré de toute la confiance qu'aurait méritée le sujet le plus fidèle, chargé de la *garde du trésor royal*. Il était en même temps l'homme de tous les mystères, de toutes les loges et de tous les complots contre la religion et contre la royauté. Pour les réunir tous, il avait fait de sa loge le mélange de tous les systèmes maçonniques et avait pris pour base, dit Ragon, l'interprète officiel du Grand-Orient, *la même doctrine que celle du Martinisme*. On les appelait *philalèthes* ou *chercheurs de la vérité*, du nom de leur dernier grade et en souvenir du *Panthéisticon* de Toland. Cette secte, comme les autres de la réforme maçonnique, tendait à perfectionner l'homme, dit l'historien maître à tous les degrés, Clavel, et à le *rapprocher de la source divine d'où il est émané* (panthéisme). C'était, dit-il encore, un mélange des dogmes de Swedenborg et de Pasqualis, dont le baron d'Holbach, auteur, avec Diderot, du *Système de la nature*, était le principal adepte, et Saint-Martin lui-même le réformateur (1). Mais, pour en imposer davantage au public, Savalette avait fait aussi de sa loge ainsi martinisée la loge du plaisir et du luxe aristocratiques. Tandis que les frères du haut parage, avec les femmes, devenues elles aussi des adeptes, dansaient ou chantaient dans la salle commune les douceurs de leur égalité et de leur liberté, ils ignoraient qu'au-dessus d'eux était *un comité secret* où tout se préparait pour étendre bientôt cette égalité au delà de la loge sur les rangs et les fortunes, sur les châteaux et les chaumières, sur les marquis et les bourgeois.

C'était réellement au-dessus de la loge commune qu'était une autre loge appelée le *comité secret des amis réunis*, disent Barruel et Eckert. Parmi les principaux membres de ce comité étaient Willermoz, Chappe de la Heuzière, députés du Martinisme au congrès de Willhemsbad, Mirabeau, Court de Gibelin, Bonneville, et aussi longtemps que la fête durait à l'étage inférieur, deux frères terribles, munis de leurs épées, l'un au bas de l'escalier, l'autre auprès de la porte, défendaient l'entrée de ce nouveau sanctuaire. Là étaient les archives de la correspondance secrète ; là, celui même à qui tous les paquets des frères d'Allemagne ou d'Italie étaient adressés n'avait point permission

(1) Ibidem, p. 170, 194, 195.

de franchir le seuil de la porte. Il ignorait le chiffre de la correspondance ; il était simplement chargé de remettre les lettres. Savalette de Lange venait les recevoir, et le secret restait au comité. On comprendra aisément la nature de cette correspondance et des conseils dont elle était l'objet, ajoute Barruel, quand on saura que, pour être admis à ces conseils, il ne suffisait pas d'avoir été initié à tous les anciens grades, mais qu'il fallait l'être à tous les nouveaux, nommés *philosophiques*, ou être maître de tous les grades, c'est-à-dire avoir juré, avec les *chevaliers du soleil*, haine à *tout christianisme*, et avec les chevaliers Kadosch, *haine aux couronnes et à la papauté* (1).

Ces *philalèthes*, ou *amis réunis*, formant le comité secret de la correspondance étrangère du Grand-Orient, avait encore à Paris, dans la rue de la Sourdière, une succursale qui en avait pris le nom. Elle était présidée par Savalette, dit l'abréviateur d'Eckert. On y voyait le comte de Saint-Germain, Raymond, Cagliostro, Condorcet et Dietrich, le Robespierre de Strasbourg. Barruel dit également que là les frères d'Avignon, élèves de Swendenborg et de Saint-Martin, mêlaient leurs mystères à ceux des anciens rose-croix, des maçons ordinaires et des maçons sophistes. Au dehors, dit-il encore, sous le masque de charlatans, de visionnaires, ces nouveaux adeptes ne parlaient que de leur puissance d'évoquer les esprits, d'interroger les morts, de les faire apparaître et d'opérer cent prodiges de cette espèce. C'étaient les spirites d'à présent. Il est constant que ces prétendus *philalèthes*, ou amateurs de la vérité, s'étaient donné des lois, avaient organisé leurs sociétés, qu'ils avaient, comme Weishaupt, leurs voyageurs, et qu'ils s'étaient, comme lui, enfoncés dans les loges maçonniques pour y chercher des hommes disposés à leurs mystères et aux nouveaux grades qu'ils avaient à leur communiquer (2).

Tel était l'état de la haute Franc-maçonnerie en France, lorsque l'Illuminisme allemand vint la pénétrer de toutes parts et d'une manière plus intime encore. Déjà il s'était infiltré par l'entremise de

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. IV, p. 258 et suiv. — *La Franc-maçonnerie*, par l'abbé Gyr, p. 301. — Ragon, *Cours des initiations*, p. 342.

(2) Barruel, *Mémoires*, t. IV, p. 264. — L'abbé Gyr, *La Franc-maçonnerie en elle-même*, p. 305. — Le Couteulx de Canteleu, *Les sectes ou Sociétés secrètes d'après les manuscrits du prince de Hesse et les papiers relatifs aux philalèthes en sa possession*, p. 143 et suiv., 168.

Dietrich et de Cagliostro dans les loges de Strasbourg, lorsque le comte de Mirabeau, que la révolution française allait bientôt rendre si fameux, fut chargé lui-même de le faire dominer dans les loges de Paris et de la France entière.

Envoyé en mission secrète à Berlin par les ministres mêmes de Louis XVI, pour quelques affaires politiques, quoique sa vie n'eût été jusqu'alors qu'un tissu de trahisons et de monstrueuses immoralités, et qu'il n'eût été arraché à ses juges et à l'échafaud que par la clémence du roi, il fit sa société favorite des premiers disciples de Weishaupt, Nicolaï, Biestter, Gedicke et ce Leuchsenring, instituteur des princes de Hesse-Darmstad, surnommé dans la secte *Leveller* ou le niveleur. Il fut initié à Brunswick aux derniers mystères de l'Illuminisme par Mauvillon, digne élève de Knigge et alors professeur au collège Carolin (1).

Bien avant cette initiation, Mirabeau connaissait toutes les ressources que les loges maçonniques offraient pour une révolution.

« En 1776, dit Henri Martin, le jeune Mirabeau avait rédigé un plan de réformes, où il proposait à l'ordre maçonnique de travailler avec modération, mais avec résolution et activité soutenue, à transformer progressivement le monde, à miner le despotisme, à poursuivre l'émancipation civile, économique, *religieuse*, la pleine conquête de la liberté individuelle (2). »

Mirabeau sut apprécier toutes les ressources nouvelles que le génie de Weishaupt avait su tirer pour une révolution de l'organisation de la Maçonnerie.

De retour en France, il commença par introduire lui-même les nouveaux mystères dans la loge des philalèthes, dont il était déjà un des principaux membres. Son premier collègue y fut

(1) Barruel, *Mémoires*, t. IV, chap. XII, p. 256, 258. — C'est à ce même Mauvillon, ajoute en note Barruel, que les allemands font l'honneur d'avoir eu la principale part à deux ouvrages publiés par Mirabeau, l'un sous le titre de *Monarchie prussienne*, et l'autre sous celui d'*Essai sur les illuminés* Dè là ces grands éloges qu'on trouve de Weishaupt dans le premier (t. V, liv. 7), et tout l'artifice qui règne dans le second pour donner le change au public. Dans une lettre à l'illuminé Cuhn, lettre interceptée et conservée dans les archives de Brunswick, ce Mauvillon écrivait, juin 1791 : « Les affaires de la révolution vont toujours mieux en France ; j'espère que dans peu d'années *cette flamme prendra aussi partout*, et que l'embrasement deviendra général. Alors notre ordre *pourra faire de grandes choses.* » (Ibid., chap. XIII, p. 381.)

(2) *Histoire de France*, t. XVI, p. 535. Il renvoie aux *Mémoires de Mirabeau*, t. II, liv. [illegible]

Talleyrand, cet abbé de Périgord, bientôt après évêque d'Autun, et qui déjà se préparait à jouer le rôle de Judas dans le premier ordre de l'Église.

Ce fut alors que l'aréopage de Weishaupt décida que la France serait illuminée et que c'est par elle que commencerait la grande œuvre. Le successeur avoué de Weishaupt, Bode, conseiller intime de Veymar, surnommé *Aurelius* dans la secte, fut lui-même député à Paris pour cette grande opération avec Guillaume baron de Busche, capitaine hanovrien au service de la Hollande, autre élève de Knigge, et surnommé *Bayard* parmi les sectaires.

Ce fut dans la loge des *Amis réunis* que Mirabeau et Bonneville introduisirent les illuminés allemands et que se débattirent les conditions ou le mode de fusion.

Les négociations durèrent plus longtemps qu'on ne s'y était attendu et se terminèrent par la résolution d'introduire les mystères bavarois sans rien changer à l'ancienne forme des loges, de les illuminer sans leur faire connaître le nom même de la secte qui leur apportait ces mystères, et de ne prendre enfin, dans le code Weishaupt, que les moyens convenables aux circonstances, pour hâter la révolution (1).

Dès lors une nouvelle tournure est donnée aux secrets maçonniques : le but politique y est plus accentué ; un nouveau grade s'introduit dans les loges ; de Paris il passe aux provinces, et Barruel dit avoir sous les yeux le mémoire d'un frère qui, vers la fin de 1787, en reçut le code dans sa loge, à plus de quatre-vingts lieues de Paris. Suivant les conventions, ce nouveau grade conservait les emblèmes et le rit maçonniques : le ruban était aurore, le bijou une étoile, mais le fonds du mystère était un discours calqué sur celui de l'épopte illuminé. *L'aurore d'un beau jour s'annonçait ; le secret de la Maçonnerie, jusqu'alors inconnu, allait devenir la propriété de tous les hommes libres.* C'étaient tous les principes de l'égalité, de la liberté et de la religion prétendue naturelle de Weishaupt. L'auteur du mémoire, quoique initié à tous les autres grades, refusa de s'affilier à celui-ci, mais la plupart des frères qui composèrent sa loge en furent tellement électrisés qu'ils devinrent les moteurs les plus ardents de la révolution, y rempli-

(1) Lecouteux, *Sociétés secrètes*, p. 167. — Barruel, *Mémoires*, etc., t. IV, p. 281, etc.

rent des places marquantes, et que l'un d'eux parvint même jusqu'au ministère (1).

Les circonstances ne pouvaient être plus favorables pour les députés illuminés et plus désastreuses pour la France. Le philosophisme du siècle avait fait dans les loges tout ce qu'on pouvait attendre de Voltaire, d'Helvétius, d'Holbach, de Diderot, de J.-J. Rousseau, etc. L'Illuminisme de Weishaupt venait régulariser tout ce travail d'impiété et de révolte sanglante qui faisait le fonds de tous les mystères et y mettre le dernier sceau. Les députés allemands furent donc accueillis avec empressement par le *comité secret des amis réunis* faisant fonction de Grand-Orient. L'alliance la plus étroite fut conclue, et un convent général des maçons de France et de l'étranger fut convoqué par le comité secret, sous le nom des *philalèthes, supérieurs réguliers des très-vénérables loges des amis réunis* à l'Orient de Paris, pour le 15 février 1785.

« Nous ne croyons pas, nous n'espérons même pas, disait entre autres choses la circulaire de convocation, que les articles spécifiés dans ce projet soient l'objet unique et exclusif des travaux du futur congrès. Il y en a *d'autres plus importants que la prudence nous défend de confier au papier et moins encore à l'impression,* nous doutons *même qu'il soit possible de les traiter avantageusement en plein convent.* Peut-être serait-il plus facile et plus avantageux au bien général de les *développer en secret et pièces en mains dans des comités spéciaux,* composés de *délégués* que

(1) Barruel, ibid., p. 283. Nous-même, en 1865, nous avons trouvé dans une famille, qui les avait hérités d'un vieil oncle, ancien receveur des domaines, dans le Midi, le bijou et le tablier du grade que Barruel vient de signaler comme ayant été créé en ce temps-là. Le bijou est une étoile, dans le genre de l'étoile que les maçons nomment flamboyante, excepté qu'au lieu du G, que celle-ci porte au centre, on y voit, d'un côté, la croix philosophique du Rose-Croix, avec les instruments maçonniques, un chiffre et deux lettres, signifiant, selon toute apparence, *Dieu Nature*, et, de l'autre, le triangle avec un œil gravé au milieu, qui est le bijou du chevalier ordinaire du soleil, et du grand écossais de Saint-André, chevalier du soleil, entouré des caractères des hauts grades allemands. — Voir le *Manuel général de la Maçonnerie de Teissier*, 1856, les tableaux des sociétés secrètes de Lecouteux ; pour le *Dieu Nature*, Ragon et Teissier, déjà cités, et la planche XII ; et pour les caractères, la planche XVI, ou pierre cubique du tuileur de tous les rites de Willaume. Le tablier représente un soleil, tel que le montre la planche XVII du tuileur de Willaume, rappelée plus haut ; ce soleil est surmonté d'un œil, comme le porte, au bout de son bâton blanc, le frère de la *vérité*, dans le chevalier du soleil ordinaire. De chaque côté et autour du soleil sont les mots : *Ego sum qui sum*, et autour, les instruments maçoniques, un glaive et un spectre ; puis en haut : *Lux e tenebris*, au-dessus d'un globe dont la partie inférieure est noire. (V. sur cette dernière devise, liv. I, chap. II, § 9.)

leurs *opinions*, leurs *travaux* et leurs *grades recommandent particulièrement*. Ces comités informeraient l'assemblée générale du résultat de leurs travaux et des fruits de leurs *investigations autant qu'ils le pourraient sans s'exposer à être parjures. Il est probable que la discussion des articles proposés fera surgir de nouvelles questions qu'il est impossible de préciser ici*. Tous les hommes instruits peuvent les prévoir et doivent s'y préparer. N'oublions pas que le but essentiel de ce convent étant d'une part la *destruction des erreurs*, et de l'autre, la découverte de vérités maçonniques ou intimement liées avec la Maçonnerie, *notre premier devoir à tous* doit être de nous munir de tout ce qui paraît devoir contribuer à l'un ou l'autre de ces buts. »

Certes, il était impossible aux adeptes instruits de ne pas voir, à travers des voiles si transparents, qu'il s'agissait de la destruction de la religion et de la monarchie. Les noms des principaux personnages députés à ce convent de Paris par la Maçonnerie de chaque pays suffiraient pour dissiper tous les doutes s'il pouvait en exister encore. C'étaient, parmi les députés français, Saint-Germain, Saint-Martin, Touzay, Duchanteau, Etrilla, le tireur de cartes, le grand magnétiseur Mesmer, Dutrousset, d'Héricourt et Cagliostro, auxquels il faut ajouter les noms de Mirabeau, Talleyrand et autres chefs des *philalèthes* parmi lesquels Savalette de Lange fut choisi pour président du convent, et le marquis de Chefdebien, déjà député à Willhemsbad par la loge des *philalèthes*, pour secrétaire de la langue française. Les loges allemandes y étaient représentées par Bode, de Dalberg, coadjuteur de Mayence, Forster, le baron de Gleichen, choisi pour secrétaire de la langue allemande, Rusworm, de Voelner, Lavater, le prince Louis de Hess, Rosskampff, Starck, Thaden, de Wachter. Le Grand-Orient de Pologne et celui de Lithuanie avaient député le baron de Heyring et Jean de Thoux de Salverte. Le Grand-Orient de France avait alors pour grand maître le duc d'Orléans, plus tard Philippe-Égalité ; son haut comité correspondait déjà avec les loges de 282 villes, et en comptait dès lors, sous sa juridiction et sous ses ordres, 81 dans la seule ville de Paris, 16 à Lyon, 7 à Bordeaux, 5 à Nantes, 6 à Marseille, 10 à Montpellier, 10 à Toulouse, et presque dans chaque ville un nombre proportionné à sa population. A l'étranger, les loges de Chambéry en Savoie, de Locle en Suisse, de Bruxelles, de Liège dans le Brabant, de Cologne, de Spa en Allemagne, de Léopold et de Varsovie en Pologne, de Saint-Pétersbourg, de Moscou en Rus-

sie, de Portsmouth même en Virginie, du Fort-Royal à la Grenade, ainsi que toutes celles des colonies françaises, recevaient également leurs instructions du même centre (1).

C'est dans ce congrès que fut résolue la révolution française, et sa propagation dans toute l'Europe, que tout son plan jusqu'au régicide qui devait la couronner furent arrêtés ; nous en verrons les preuves dans le chapitre suivant.

Les loges maçonniques, répandues dans l'armée, dans les cours judiciaires, dans toutes les provinces, devant être la base d'opération de la conspiration, la première manœuvre consista à en expulser les éléments honnêtes qui s'y trouvaient. Tout à coup, comme par un mot d'ordre, on répandit le bruit que la Franc-maçonnerie était envahie par les jésuites, qu'un ordre secret dirigé par eux pénétrait les loges et les ordres supérieurs. Un des affiliés les plus avancés publiait un livre intitulé : *Les jésuites chassés de la Maçonnerie et leur poignard brisé par les maçons.* Bonneville lui-même publiait à l'Orient de Londres un ouvrage où l'on prétendait révéler toute l'organisation secrète des jésuites sous ce titre : *La Maçonnerie écossaise comparée avec les trois professions et le secret des templiers du XIVe siècle.*

Mirabeau de son côté, pour mieux donner le change, déclare dans son ouvrage *La Monarchie prussienne*, 1788, ouvrage publié avec la collaboration de Mauvillon, que les sociétés secrètes sont un grand danger pour l'État, que le gouvernement ne doit pas les tolérer. Il y consacrait un chapitre spécial aux illuminés, dans lequel il donnait absolument le change sur l'origine et les attenances de l'ordre. Il renvoyait à l'ouvrage de Bonneville, *très-savant*, et qui renferme la grande partie des preuves d'un fait que la *plupart des bons esprits de l'Allemagne regardent maintenant*

(1) *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, t. II, p. 249. — *Encyclopédie de Lenning*, art. *Pologne*, *Acerellos*, t. IV, p. 204. — Barruel, *Mémoires*, etc., t. IV, chap. 2. — *Tableau alphabétique de la correspondance du Grand-Orient de France.* — Clavel, *Histoire pittoresque*, p. 120, 196, 197. — Le *Monde maçonnique* de 1872 a publié les procès-verbaux *officiels* du convent de 1785 et de sa commission intermédiaire jusqu'à sa reprise en 1787. Ils ne contiennent naturellement aucune allusion aux décisions politiques qui y furent prises ; mais ils témoignent du mystère dont le convent se couvrait et les précautions prises pour s'assurer des principes de ses membres. Comme à Willhemsbad, l'objet ostensible était la réunion des rites et la constitution d'un corps de science maçonnique, l'objet réel était le triage des maçons et le concert en vue des prochains évènements.

comme démontré : l'invention et la direction de la Maçonnerie et de ses poignards par les jésuites ! (1).

Un grand émoi s'empara des loges devant ces prétendues révélations et les habiles en profitèrent pour exclure les hommes attachés à la monarchie et à la religion (2).

VIII. — CAGLIOSTRO ET LA MAÇONNERIE CABALISTIQUE.

C'est à cette époque, 1780 à 1789, que se place aussi un curieux épisode de l'action des sociétés secrètes, l'intervention du fameux Cagliostro, qui depuis longtemps était un de leurs agents les plus habiles.

Nous avons dit que la Maçonnerie comptait entre autres origines la *Kabale*. Les pratiques cabalistiques jointes aux rêves de l'alchimie avaient au XVIIIe siècle, en pleine lumière philosophique, autant d'adhérents qu'au XVe. L'histoire de la Maçonnerie à cette époque est remplie des récits des réunions de loges de Kabale. Des supercheries de tout genre s'y mêlaient à des prestiges démoniaques dont il est impossible de contester la réalité. Ainsi en est-il dans le spiritisme moderne, dont nous avons signalé la liaison avec la Franc-maçonnerie (liv. I, chap. II, § 9) (3).

(1) La *Monarchie prussienne*, édit. in-8°, t. VI, p. 76 et suiv.

(2) Voir Lecouteux de Canteleu, *Les Sectes et les Sociétés secrètes*, p. 167. On est étonné de voir Mounier, dans son livre intitulé : *De l'influence attribuée aux philosophes, aux illuminés et aux francs-maçons*, répéter mot pour mot ce qu'en avait dit Mirabeau dans la *Monarchie prussienne* et prétendre avec Bonneville que la Maçonnerie n'était qu'une institution jésuitique, et que Hiram, le maître assassiné par les trois compagnons et qu'il fallait venger, n'était autre que la hiérarchie catholique romaine, détruite par Luther, Calvin, et Henri VIII sans doute, quoique ce dernier ne soit pas nommé. On conviendra que c'est une singulière manière de prouver qu'on n'est pas soi-même maçon ! De pareilles allégations font juger peu favorablement de la perspicacité sinon de la bonne foi de ce personnage. Elles enlèvent toute valeur à ses attaques contre Barruel et Robison. Il faut du reste remarquer que jusqu'au 14 juillet Mounier parla et écrivit toujours pour toutes les mesures révolutionnaires : double représentation du tiers, constitution du tiers en assemblée nationale, serment du Jeu de Paume.

(3) Un ouvrage du temps, le *Télescope de Zoroastre*, que nous avons déjà cité, nous fait connaître le système des loges de la Kabale :

Leur Jéhovah n'est plus seulement le *Dieu Pan* ou le *grand tout*, mais c'est le Dieu en partie double et opposée : c'est tout à la fois le dieu *Sizamoro* et le dieu

La Maçonnerie cabalistique exerçant une fascination toute particulière sur certains esprits, Cagliostro eut pour mission de la propager. Nous allons raconter cet épisode de l'histoire de la révolution, en faisant remarquer que la Maçonnerie ne peut pas se dégager de la solidarité de ce personnage, chez qui le charlatan se joignait au possédé, car le *rite de Misraïm* ou *Égyptien*, dont il est le fondateur, n'a jamais cessé de faire partie de l'orthodoxie maçonnique.

Né à Palerme en 1743, Balsamo, qui changea plus tard son nom en celui de Cagliostro, après avoir parcouru une grande partie de l'Orient, devint l'agent voyageur du double Illuminisme français et allemand auquel l'avait initié St-Germain (1), et qu'il

Senamira. Au premier, vient se joindre le génie *Sollak* et au second le génie *Sokak*. Qu'on lise en sens inverse ces mots fameux dans la Cabale, et l'on trouvera les deux principes de Zoroastre ou du magisme, avec leurs noms propres d'*Oromasis* et *Arimanes*, et en lisant au rebours encore les noms des deux génies, l'on trouve *Kallos* et *Kakos*, deux mots empruntés du grec, dont le premier signifie *bon*, et le second *mauvais* ; ce qui caractérise parfaitement le double principe, Dieu. — Pauvres maçons ! comme le diable ou l'esprit des ténèbres se moque d'eux au nom de la nature ! —

Qu'on donne ensuite à Oromase une foule de génies ou d'esprits bons comme lui, au méchant Arimanes autant de génies qui participent tous de sa méchanceté, et on recomposera le Jéhovah des francs-maçons de la Cabale, le grand mystère de la parole retrouvée dans leurs loges et celles de Rose-Croix, la religion, le culte qu'ils substituent au vrai Christianisme. S'il faut en croire les maîtres du rite, le maçon initié à la Cabale recevra les faveurs de ces génies bons ou mauvais, à proportion de la confiance qu'il mettra dans leur pouvoir ; ils se rendront même visibles, ils parleront, ils écriront et expliqueront tout ce que l'intelligence humaine ne suffirait pas à concevoir dans le tableau magique. Il ne faut pas même que l'adepte s'effraie de la société des génies *malfaisants*. Il faut qu'il croie fermement que le *pire d'entre eux*, le pire de ces êtres que les profanes appellent *démons, n'est jamais une mauvaise compagnie pour l'homme*. Il faut même qu'il sache préférer dans bien des circonstances la visite des mauvais génies à celle des bons ; car souvent les *meilleurs coûtent le repos, la fortune et quelquefois la vie* ; et souvent on se *trouve avoir aux anges malfaisants d'insignes obligations* De quelque part que viennent ces génies ou démons, c'est eux seuls qui donneront à l'adepte la science des choses occultes qui le font *prophète, devin, somnambule, medium* et *thaumaturge*. Arrivé à ce point de folie, d'extravagance, de superstition et d'impiété, l'adepte, ajoute Barruel, n'en sera que plus cher à la secte. Il aura démontré qu'il aime mieux être fou que chrétien, et sera le dernier des mystères du maçon cabaliste et autre.

(1) Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain, et selon des formes que lui-même a décrites. Une caisse de fer remplie de papiers fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un livre manuscrit, sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands maîtres des templiers*. Suivait une formule de serment tracée avec du sang et au bas ONZE signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'*Illuminisme* était une conspiration ourdie contre les trônes, et QUE

rendait plus attrayant encore par l'alchimie, la cabale et les secrets médicinaux, magiques et fantasmagorisques qu'il y mêlait. Il parcourait, présidant en secret ou ouvertement les loges, ou en fondant de nouvelles, l'Allemagne, l'Italie méridionale, l'Espagne, puis l'Angleterre, toujours accompagné de Lorenza, femme remarquable par sa beauté, qu'il avait épousée dans son premier voyage à Rome, et qu'il avait façonnée à tous les genres de séduction. De là il passait à Venise sous le nom de marquis Pellegrini et traversait de nouveau l'Allemagne pour s'entendre avec les chefs des sociétés secrètes, et retrouver le comte de Saint-Germain dans le Holstein, d'où il partait pour la Courlande et Saint-Pétersbourg avec la riche cargaison qu'il avait amassée. Il quittait bientôt la capitale de la Russie avec vingt mille roubles de plus, don de l'impératrice Catherine, la correspondante de Diderot, de Voltaire et de d'Alembert, et la grande protectrice des loges maçonniques qu'il avait fondées dans cette ville ainsi qu'à Mittau pour les hommes et pour les femmes. C'est alors qu'il parut à Strasbourg précédé d'une réputation extraordinaire, et muni d'un brevet de colonel délivré par le roi de Prusse. Il y fonda de nouvelles loges et y fit de nouveaux prosélytes. De là il se rendit à Lyon où il fut reçu avec de grands honneurs par la loge de la *stricte observance ;* il y fonda avec un luxe extrême celle de la *sagesse triomphante*, qui devait devenir la mère de toutes les autres. De Lyon il se rendit à Bordeaux où il resta onze mois à organiser les loges maçonniques et arriva enfin à Paris pour la seconde fois. Ce fut alors qu'il fonda une mère-loge d'adoption ou de femmes de la haute Maçonnerie égyptienne, puis dans son logis même une seconde pour ses disciples les plus instruits et les plus sûrs ; et que, dans une séance solennelle où les 72 loges de Paris avaient envoyé des députés, il fascina en quelque sorte par son éloquence et ses prestiges les frères ébahis. Mais bientôt compromis dans l'affaire du collier, mis à la Bastille, il n'en sortit que pour passer de nouveau en Angleterre. C'est là qu'il rédigea (1787) cette célèbre lettre au peuple français où il annonçait l'œuvre et la réalisation des plans

LES PREMIERS COUPS DEVAIENT ATTEINDRE LA FRANCE ; QU'APRÈS LA CHUTE DE LA MONARCHIE FRANÇAISE IL FAUDRAIT ATTAQUER ROME.

(Déposition de Joseph Balsamo, dans sa *Vie extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en 1790*, chap. III, p. 130 et 131, et *Lettre de Mirabeau sur Cagliostro et Lavater* ; cité par Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 94 et 95.)

des sociétés secrètes, et prédisait la révolution, la *destruction de la Bastille et de la monarchie*, et l'avènement d'un prince, Philippe-Égalité, qui abolirait les lettres de cachet, convoquerait les États généraux et *rétablirait la vraie religion* ou le culte de la raison.

A Londres, il reçut des envoyés de toutes les sociétés secrètes et créa une loge du rite égyptien ; puis, poursuivi par des créanciers ameutés contre lui par le rédacteur d'un journal, il s'évada de Londres précédé de son argent et de ses bijoux, traversa de nouveau l'Allemagne et se réfugia à Bâle, où il fonda la loge-mère du pays helvétique.

De Bâle il alla fonder de nouvelles loges à Turin, à Roveredo, à Trente, à Vérone, et de nouveau enfin à Rome il créa une dernière loge correspondant avec celle de France et d'Allemagne. Ce fut de Rome qu'après l'insurrection du 14 juillet en France, il adressa aux États généraux une profession de foi, puis une missive aux frères agissants, Barrère, Grégoire, Égalité, qui fut interceptée par la police, et le conduisit (c'était le 27 septembre 1789) au château Saint-Ange. Ses aveux devant la justice romaine, quoique mêlés de mensonges, furent assez complets. Jugé le 17 avril 1791 et condamné à mort, il vit cette peine commuée par Pie VI en une détention perpétuelle et mourut deux ans après.

Dans le sommaire de ses aveux recueillis par l'inquisition romaine on lisait « que la Maçonnerie égyptienne est partagée en plusieurs sectes, mais qu'il y en a deux plus particulièrement estimées que les autres ; que la première est celle des *adeptes* ; que les initiés avaient *prêté* le serment de *détruire la religion catholique* et tous les souverains ; qu'ils avaient écrit et signé le serment de leur sang ; *que cette secte avait déterminé de porter ses premiers coups sur la France ; qu'après la chute de cette monarchie, elle devait frapper l'Italie et Rome en particulier ;* que Thomas Ximénès (littérateur de l'intimité de Voltaire) était un des principaux chefs ; que la société a une grande quantité d'argent dispersé dans les banques d'Amsterdam, Rotterdam, Londres, Gênes et Venise ; que cet argent provenait des contributions que payaient chaque année 180,000 maçons ; que lui, Cagliostro, a reçu 600 louis comptant, la veille de son départ de Francfort... ; que la deuxième secte égyptienne s'occupait de recherches chimiques.

Toutes les supercheries et prestidigitations auxquelles se livrait Cagliostro étaient un moyen employé par Weishaupt et Mirabeau pour corrompre et dévoyer un certain nombre de membres de la noblesse et de la haute bourgeoisie.

« Weishaupt, dit Louis Blanc, avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques Rose-Croix. Mais Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction ; il fut décidé qu'on se servirait de lui. »

Les chefs des sociétés secrètes avaient bien jugé leur époque, et les scènes de cabale du *grand cophte* furent un des évènements du temps.

« Ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'*Esprit humain*, dit encore Louis Blanc; il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, savants, nobles de robe et nobles d'épée. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg, et des hommes d'un mérite inconnu, tels que le naturaliste Ramond, maçon du rang le plus élevé. Ses disciples ne l'appelaient que père adoré, maître auguste, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulait avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails ; et taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais avec cette inscription : *Le divin Cagliostro.* »

Les écrivains officiels de la Franc-maçonnerie ont conservé le souvenir de ces mystères.

« Le grand cophte, c'est ainsi qu'en loge s'appelait Cagliostro, dit Clavel, promettait à ses sectateurs de les conduire à la perfection, à l'aide de la régénération physique et de la régénération morale. Par la régénération physique, ils devaient trouver la matière première ou la pierre philosophale et l'acacia qui maintient l'homme dans la force de la jeunesse et le rend immortel. Par la régénération morale, il procurait aux adeptes un pentagone ou feuille vierge, sur laquelle les anges ont gravé leurs chiffres et leurs sceaux, et dont l'effet est de ramener l'homme à l'état d'innocence, et de lui communiquer la puissance qu'il avait avant la chute de notre premier père et qui consiste particulièrement à commander aux purs esprits. Ces esprits, au nombre de sept, entourent le trône de la divinité et sont préposés au gouvernement des sept planètes.

« Les hommes et les femmes étaient admis aux mystères du rite

égyptien ; et quoiqu'il y eût une Maçonnerie distincte pour chaque sexe, cependant les formalités étaient à peu près les mêmes dans les deux rituels.

« Dans le rituel de la réception aux deux premiers grades, les néophytes se prosternaient à chaque pas devant le vénérable comme pour l'adorer. Ce ne sont ensuite qu'insufflations, encensements, fumigations, exorcismes, prières, évocation de Moïse, des sept esprits, des anges primitifs qui sont censés apparaître et répondre (comme dans le spiritisme) par des médiums, qui doivent être ici un jeune garçon ou une jeune fille dans un état d'innocence parfaite. Le vénérable leur souffle sur le visage en prolongeant le souffle jusqu'au menton; il ajoute quelques paroles sacramentelles, après quoi la colombe ou pupille, c'est le nom donné à ces médiums, voient les purs esprits qui leur déclarent si les candidats présentés sont, oui ou non, dignes d'être reçus et leur montrent dans une carafe pleine d'eau et entourée de plusieurs bougies allumées ce qu'ils doivent répondre aux interrogations curieuses qui leur sont faites sur des choses cachées ou fort éloignées (1). »

La Maçonnerie prenait très au sérieux ces honteuses prestidigitations, qui sont absolument semblables aux scènes du spiritisme dont nous avons été témoins. On a vu plus haut que Cagliostro était un des membres du grand convent, réuni en 1787, autour de la loge des *philalèthes*.

Son système maçonnique dure toujours en France et en Italie. Combinée ensuite avec des emprunts faits à tous les autres rites et divisée en 90 degrés, cette Maçonnerie égyptienne s'est toujours soutenue. Bien plus, M. Ragon (et qu'on remarque bien ces paroles) dit dans le cours de ses interprétations, approuvé et autorisé par le Grand-Orient : « Le 8 novembre 1816, le rite de Misraïm ou d'Égypte fut porté au Grand-Orient qui l'accueillit. Cet abrégé fut remis à chacun des cinq membres de la *commission d'examen nommée par lui*. Voilà pourquoi on le reproduit ici. »

(1) *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie et des sociétés secrètes*, par F. T. R. Clavel, 3e édition, Pagnerre, 1844, p. 175 et suiv.

IX. — Le trésor de guerre de la Révolution.

Toutes ces puérilités n'avaient pas seulement pour but de corrompre la noblesse, la cour, l'armée. Elles servaient encore à constituer un trésor qui devait faire les premiers frais des émeutes de 1789 et de 1790.

Cagliostro, dans son interrogatoire devant le St-Office, a avoué qu'il menait la somptueuse existence qu'on vient de voir grâce aux fonds que lui fournissait la caisse des illuminés, et qu'il avait reçu de Weishaupt la mission de préparer la Maçonnerie française à recevoir sa direction.

Mirabeau lui-même, dans la *Monarchie prussienne*, publiée avant les événements, a laissé échapper à ce sujet un aveu bien significatif :

« La Maçonnerie en général, et surtout la branche des templiers, produisait annuellement des sommes immenses pour les frais des réceptions et les contributions de tout genre : une partie était employée en dépenses d'ordre, mais une autre très-considérable coulait dans une caisse générale dont personne, excepté les premiers d'entre les frères, ne savait l'emploi (1). »

D'après des sources historiques fort sûres, on comptait en 1787 : 703 loges en France, 623 en Allemagne, 525 en Angleterre, 284 en Écosse, 227 en Irlande, 192 en Danemark, 79 en Hollande, 72 en Suisse, 69 en Suède, 145 en Russie, 75 en Pologne, 9 en Turquie, 85 dans l'Amérique du Nord, 129 dans les possessions d'outre-mer des États Européens (2).

Telle était la puissance occulte, formidable par le nombre et par les ressources financières, qui va pouvoir soudoyer tant d'émeutes et que nous retrouverons à chaque pas dans le chapitre suivant.

(1) *La Monarchie prussienne*, in-8°, t, VI, p. 67.

(2) *Jaarboekje voor Nederlandsche Vrymetselaren* 5852 (1852), p. 35. C'est dans les loges hollandaises que l'on trouve les documents les plus complets et les plus sûrs sur l'histoire de la Maçonnerie. Ce pays a toujours été un des principaux foyers de la secte.

CHAPITRE SIXIÈME

LA RÉVOLUTION EN FRANCE ET EN EUROPE 1789-1800

I. — La Révolution résultat d'un complot.

« *Voilà la victime*, s'était écrié Mirabeau, l'un des complices de la conspiration, en désignant Louis XVI, le jour de l'ouverture des États généraux (1). »

Nous avons déjà reproduit plusieurs témoignages qui nous montraient le complot en voie de formation, à partir de 1760 (liv. II, chap. III, § 7). Voici maintenant deux contemporains qui vont nous révéler comment les sociétés secrètes sont les véritables auteurs des évènements de la révolution. Le premier est un franc-maçon anglais, John Robison, secrétaire de l'Académie d'Édimbourg, qui publia en 1797 un livre intitulé : *Preuves des conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe, ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés et des francs-maçons.*

« J'ai eu, dit-il, les moyens de suivre toutes les tentatives faites *pendant cinquante ans*, sous le prétexte spécieux d'éclairer le monde avec le flambeau de la philosophie et de dissiper les nuages dont la superstition religieuse et civile se servait pour retenir tout le peuple de l'Europe dans les ténèbres et l'esclavage. J'ai observé les progrès de ces doctrines se mêlant et se liant de plus en plus étroitement aux différents systèmes de la Maçonnerie ; enfin j'ai vu se former une association ayant pour

(1) *Mémoires* de Weber, t. I, chap. IX, p. 335. « Weber assistait à la séance », dit Louis Blanc après avoir cité ce passage, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 261.

but unique de détruire jusque dans leur fondement tous les établissements religieux et de renverser tous les gouvernements existant en Europe. J'ai vu cette association répandre ses systèmes avec un zèle si soutenu qu'elle est devenue presque irrésistible, et j'ai remarqué que *les personnages qui ont le plus de part à la révolution française étaient membres de cette association;* que *leurs plans ont été conçus d'après ses principes et exécutés avec son assistance.* Je me suis convaincu qu'elle existe toujours, qu'elle travaille toujours sourdement, que toutes les apparences nous prouvent que non-seulement ses émissaires s'efforcent de propager parmi nous ces doctrines abominables, mais même qu'il y a en Angleterre des loges qui depuis 1784 correspondent avec la mère-loge. C'est pour la démasquer, pour prouver que les meneurs étaient des fourbes qui prêchaient une morale et une doctrine dont ils connaissaient la fausseté et le danger, et que leur véritable intention était d'abolir toutes les religions, de renverser tous les gouvernements et de faire du monde entier une scène de pillage et de meurtre, que j'offre au public un extrait des informations que j'ai prises sur cette matière. »

Un personnage bien plus autorisé encore, le comte de Haugwitz, ministre de Prusse, va nous donner un témoignage plus précis, s'il est possible.

C'était en 1822, les sociétés secrètes venaient de faire explosion en Espagne, à Naples, dans le Piémont, par autant de mouvements révolutionnaires ; les souverains, pour garantir et leurs couronnes et la vraie liberté parmi leurs peuples, s'étaient réunis en congrès dans la ville de Vérone. Ce fut alors que le comte de Haugwitz, qui y avait accompagné le roi de Prusse, fit part à l'auguste assemblée d'un mémoire sur les sociétés secrètes, dont voici quelques extraits (1) :

« Arrivé à la fin de ma carrière, y dit le comte, je crois qu'il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les menées des sociétés secrètes, dont le poison menace l'humanité aujourd'hui plus que jamais. Leur histoire est tellement liée à celle de ma vie que je ne puis m'empêcher de la publier encore une fois et de vous en donner quelques détails.

« Mes dispositions naturelles et mon éducation avaient excité en moi un tel désir de la science que je ne pouvais me contenter des connaissances ordinaires, je voulus pénétrer dans l'essence même des choses ; mais l'ombre suit la lumière ; ainsi une curiosité insatiable se développe en raison des nobles efforts que l'on déploie pour pénétrer plus avant

(1) Ce document si important a été publié pour la première fois, en 1840, dans l'ouvrage intitulé : *Dorrow's Denkschriften und Briefen zur Charakteristik der Welt und litteratur* (Berlin, t. IV, p. 211-221).

dans le sanctuaire de la science. Ces deux sentiments me poussèrent dans la société des francs-maçons.

« On sait combien le premier pas qu'on fait dans l'ordre est peu de nature à satisfaire l'esprit. C'est là précisément le danger qui est à redouter pour l'imagination si inflammable de la jeunesse. A peine avais-je atteint ma majorité que déjà non-seulement je me trouvais à la tête de la Maçonnerie, mais encore j'occupais une place distinguée au chapitre des hauts grades. Avant de pouvoir me connaître moi-même, avant de comprendre la situation où je m'étais témérairement engagé, je me trouvais chargé de la direction supérieure des réunions maçonniques d'une partie de la Prusse, de la Pologne et de la Russie. La Maçonnerie était alors divisée en deux partis dans ses travaux secrets. Le premier plaçait dans ses emblèmes l'explication de la pierre philosophale ; le *déisme* et même l'*athéisme* étaient la religion de ses sectaires ; le siège central de ses travaux était à Berlin, sous la direction du docteur Zinndorf.

« Il n'en était pas de même de l'autre parti, dont le prince F. de Brunswick était le chef apparent. En lutte ouverte entre eux, les deux partis se donnaient la main *pour parvenir à la domination du monde,* conquérir les trônes, se servir des rois comme de l'*ordre ;* tel était leur but, Il serait superflu de vous indiquer de quelle manière, dans mon ardente curiosité, je parvins à devenir maître du secret de l'un et de l'autre parti ; la vérité est que le secret des deux sectes n'est plus un mystère pour moi. Ce secret me révolta.

« Ce fut en 1777 que je me chargeai de la direction d'une partie des loges prussiennes,—trois ou quatre ans avant le convent de Willhemsbad et l'envahissement des loges par l'Illuminisme ; — mon action s'étendit même sur les frères dispersés dans la Pologne et la Russie. Si je n'en avais pas fait moi-même l'expérience, je ne pourrais donner d'explications plausibles de l'insouciance avec laquelle les gouvernements ont pu fermer les yeux sur un tel désordre, un véritable *status in statu ;* non-seulement les chefs étaient en correspondance assidue et employaient des chiffres particuliers, mais encore ils s'envoyaient réciproquement des émissaires. Exercer une influence dominatrice sur les trônes et les souverains, tel était notre but, comme *il avait été celui des chevaliers templiers.*

« Il parut un écrit ayant pour titre : *Erreurs et vérités.* Cet ouvrage fit grande sensation et produisit sur moi la plus vive impression. Je crus d'abord y trouver ce qui, d'après ma première opinion, était caché sous les emblèmes de l'*ordre ;* mais à mesure que je pénétrai plus avant dans cet antre ténébreux, plus profonde devint ma conviction que quelque chose de toute autre nature devait se trouver dans l'arrière-fond. La lumière devint plus frappante lorsque j'appris que Saint-Martin,

l'auteur de cette publication, devait être et était réellement l'un des coryphées du *chapitre de Sion*. Là se rattachaient tous les fils qui devaient se développer plus tard, pour préparer et tisser le manteau des mystères religieux dont on s'affublait pour donner le change aux profanes.

« *J'acquis alors la ferme conviction que le drame commencé en* 1788 *et* 1789, LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LE RÉGICIDE AVEC TOUTES SES HORREURS, *non-seulement y avaient été résolus alors, mais encore étaient le résultat des associations et des serments*, etc... Que ceux qui connaissent mon cœur et mon intelligence jugent de l'impression que ces découvertes produisirent sur moi !

« De tous les contemporains de cette époque, il ne me reste qu'un seul... Mon premier soin fut de communiquer à Guillaume III toutes mes découvertes. Nous acquîmes la conviction que toutes les ASSOCIATIONS MAÇONNIQUES, depuis la plus modeste jusqu'aux grades les plus élevés, ne peuvent se proposer que d'exploiter les sentiments religieux, D'EXÉCUTER LES PLANS LES PLUS CRIMINELS, *et de se servir des premiers comme manteaux pour couvrir les seconds.*

« Cette conviction, que S. A. le prince Guillaume partagea avec moi, me fit prendre la ferme résolution de renoncer absolument à la Maçonnerie... »

II. — LE RÉGICIDE ET LE CONVENT MAÇONNIQUE DE 1786

L'allégation si précise de M. de Haugwitz, que le *régicide* avait été longtemps à l'avance décrété par les sociétés secrètes, vient de recevoir une confirmation inattendue : nous savons maintenant que la première pensée du crime et de l'assassinat de Gustave III remonte jusqu'en 1786, à l'époque où l'Illuminisme allemand et l'Illuminisme français avaient opéré leur fusion, comme on l'a vu dans le chapitre précédent. C'est le cardinal Mathieu, homme au jugement froid entre tous, qui le premier l'a révélé dans une lettre adressée à M. Robinet de Cléry le 7 avril 1875.

« Il y a, dans nos pays, un détail que je puis vous donner comme certain. Il y eut à Francfort, en 1786, une assemblée de francs-maçons où furent convoqués deux hommes considérables de Besançon, qui faisaient partie de la société : M. de Raymond, inspecteur des postes, et M. Maire de Bouligney, président du parlement. Dans cette réunion, le

meurtre du roi de Suède et celui de Louis XVI furent résolus (1). MM. de Raymond et de Bouligney revinrent consternés, en se promettant de ne jamais remettre les pieds dans une loge, et de se garder le secret. Le dernier survivant l'a dit à M. Bourgon, qui est mort à près de quatre-vingt-dix ans, possédant toutes ses facultés. Vous avez pu en entendre parler, car il a laissé une grande réputation de probité, de droiture et de fermeté, parmi nous ; je l'ai beaucoup connu, et pendant bien longtemps, car je suis à Besançon depuis quarante-deux ans, et il est mort assez récemment. Il a raconté souvent le fait, et à moi, et à d'autres. Vous voyez que la secte sait, à l'avance, monter ses coups : c'est là, en deux mots, son histoire. »

Quelque temps après Mgr Besson, ancien vicaire-général de Besançon, aujourd'hui évêque de Nîmes, complétait ainsi cette révélation :

« Je puis confirmer sa lettre par des détails qui ne sont pas sans intérêt, et qui m'ont été racontés souvent à Besançon, non-seulement par M. le président Bourgon, mais par M. Weiss, bibliothécaire de la ville, membre de l'Institut, et le principal auteur de la *Biographie universelle*, publiée sous le nom de Michaud. M. Bourgon et M. Weiss étaient des gens de bien, dans toute la force du mot. L'un avait plus de courage dans ses opinions, l'autre plus d'indulgence pour les fautes de l'humanité. Tous deux avaient connu les francs-maçons et les conventionnels du dernier siècle ; ils pensaient tous deux sur l'attentat du 21 janvier comme doit le faire tout honnête homme ; ils moururent tous deux en chrétiens.

« La Franc-maçonnerie avait été introduite à Besançon vers le milieu du dix-huitième siècle par l'intendant de la province, M. de Lacoré. Il s'établit trois loges qui se recrutèrent dans le meilleur monde. La noblesse, le parlement, le barreau, plusieurs membres du chapitre métropolitain laissèrent leur nom sur les listes de ces loges primitives où l'on célébrait la nature, sans se douter que l'on marchait à grands pas vers la ruine, l'exil et l'échafaud. Il n'est pas douteux que la bonne foi de la plupart de ces honnêtes gens n'ait été surprise. Témoin l'aventure des trois délégués à l'Assemblée de 1785. Ces trois délégués étaient M. de Bouligney, président du parlement de Franche-Comté, M. Bourgon, médecin éminent, professeur à l'Université, et M. de Raymond, employé des postes.

(1) L'année précédente, le 15 février 1785, un convent maçonnique avait eu lieu à Paris, dit Eckert ; au nombre des délégués de l'Allemagne se trouvaient les illuminés Bruch (dans l'ordre Bayard) et Bode (Aurelius). (*La Franc-maçonnerie*, trad. par Gyr, t. II, p. 70. V. le chapitre précédent, § 7.) Cette réunion à Francfort n'était qu'une continuation plus secrète encore de ce convent.

« Après avoir entendu jurer la mort de Louis XVI et de Gustave III, les francs-maçons bisontins jurèrent entre eux de ne plus remettre le pied dans une loge. Ils tinrent parole. M. de Bouligney mourut en émigration, M. Bourgon, dans sa ville natale, et M. de Raymond, beaucoup plus jeune que les deux autres, leur survécut jusqu'en 1837. Il était membre de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, tournait facilement les vers, et vivait dans une agréable intimité avec les magistrats et les littérateurs de la province. Ce fut lui qui leur révéla le secret des loges sur la condamnation de Louis XVI, à un âge où l'on ne doit plus au monde que la vérité.

« M. Weiss et M. le président Bourgon citaient encore sur ce sujet les aveux du baron Jean Debry, préfet du Doubs. Franc-maçon, conventionnel et régicide, ce personnage, que les évènements avaient éclairé, joua à Besançon un rôle honorable, et dans les douze années qu'il y passa, de 1802 à 1814, aida puissamment à la réorganisation de tous les services publics. Il défendit même, non sans habileté ni énergie, le clergé fidèle contre le clergé assermenté qui était en petit nombre, mais pour lequel Claude Lecoz, archevêque de Besançon, avait des préférences marquées. On l'amena plusieurs fois, dans l'intimité de la conversation, à parler du jugement et de la condamnation de Louis XVI. Son vote pesait à sa conscience, il ne l'excusait pas, il se bornait à l'expliquer.

« J'étais parti de chez moi, disait-il, avec l'intention formelle de vo-
« ter le bannissement du roi et non pas sa mort ; je l'avais promis à ma
« femme. Arrivé à l'Assemblée, on me rappela d'un signe le serment
« des loges. Les menaces des tribunes achevèrent de me troubler : je
« votai la mort. »

Jean Debry ajoutait d'un air mystérieux :

« On ne saura jamais si Louis XVI a été réellement condamné à la
« majorité de cinq voix.

« Plusieurs croient que le bureau a pu modifier quelques votes, avec
« la complicité silencieuse de ceux qui les avaient donnés. On avait
« arrangé en conséquence le récit des séances du *Moniteur*. Quand même
« le vote était public, personne, excepté les membres du bureau, n'en
« avait le relevé absolument exact. La séance avait duré deux jours et
« une nuit, et cette longueur contribua à rendre incertain le résultat
« suprême. Mais on voulait en finir, et la fameuse majorité de cinq
« voix a été peut-être constatée à la dernière heure pour s'épargner
« l'ennui d'un nouveau scrutin. »

III. — Composition des loges en 1789.

La marche de la Révolution présente à chaque pas des phénomènes étranges, absolument inexplicables pour ceux qui ne tiennent pas compte de l'action des sociétés secrètes agissant sans se dévoiler.

Tandis que l'assemblée des notables s'était prononcée à la presque unanimité contre le doublement du tiers, le roi l'accordait peu de mois après aux instances du genevois Necker.

Tandis que, dans les assemblées primaires, le tiers-état rivalisait avec la noblesse et le clergé pour affirmer sa foi catholique et son attachement au gouvernement monarchique, et en consignait l'expression authentique dans les cahiers, les députés nommés dans ces mêmes assemblées allaient déchirer ces cahiers, *véritables mandats impératifs, en dehors desquels ils étaient absolument sans pouvoirs.* Évidemment dans les opérations électorales, là où l'intrigue cachée a tout pouvoir, les loges avaient pris leur revanche de la rédaction des cahiers monarchiques, qu'elles n'avaient pu empêcher, parce que pour cela il eût fallu affronter une discussion publique et aller ostensiblement contre le sentiment universel de la nation.

La partie n'est pas égale assurément entre deux adversaires dont l'un ignore les projets et jusqu'à l'existence de celui qui l'épie dans les ténèbres. Ce fut la situation en 1789, et elle s'est renouvelée trop souvent depuis. Il faut ajouter les sentiments d'enthousiasme, de confiance en la droiture des hommes, qui caractérisaient cette génération et dont l'exemple était donné par le bon et généreux Louis XVI. Ces erreurs ne facilitèrent que trop les desseins de ceux qui voulaient détruire la monarchie et qui avaient à leur disposition la puissance de l'organisation.

Or cette organisation nous avons déjà vu ce qu'elle était dans les années de préparation ; mais elle s'était singulièrement développée au moment de l'ouverture des États généraux.

Les convents généraux de la Maçonnerie, convoqués à Paris par le *comité directeur des philalèthes*, s'y étaient réunis. Leurs comités secrets y avaient traité et des *articles spécifiés* dans la cir-

culaire de convocation, et de ceux qu'elle indiquait sous le nom de *travaux plus importants, que la prudence défendait de confier au papier et moins encore à l'impression* (liv. II, chap. V, § 7). Un club, ou loge de *propagande*, se forma pour l'exécution. Son objet et la liste de ses principaux membres sont ainsi indiqués dans des papiers trouvés chez le cardinal de Bernis, et dont nous avons eu la communication.

« Liste des honorables membres qui composent le club de *la propagande*, lequel s'assemble rue de Richelieu, 26, à Paris.

« Ce club a pour but, *comme chacun sait*, non-seulement de *consolider la révolution en France*, mais de l'introduire chez tous les autres peuples de l'Europe et *de culbuter tous les gouvernements actuellement établis*. Ses statuts ont été imprimés séparément. Le 23 mars 1790, il y avait en caisse 1,500,000 fr., dont M. le duc d'Orléans avait fourni 400,000 ; le surplus avait été donné par les honorables membres à leur réception. *Ces fonds sont destinés à payer les voyages des missionnaires, qu'on nomme apôtres, et les brochures incendiaires que l'on compose* pour parvenir à un but aussi salutaire. Toutes les affaires, tant internes qu'étrangères, sont préparées et proposées au club par un comité de quinze personnes, présidé par M. l'abbé Sieyès. »

Voici les principaux noms de cette liste :

L'abbé Sieyès, l'abbé Perochet, le duc de Biron, l'abbé d'Espagnac, d'Espagnac, conseiller au parlement, le comte de Praslin, le comte de Castellane, le prince de Broglie, le vicomte de Rochambeau fils, le duc d'Aumont, Lacretelle, avocat, Garat l'aîné, Garat le cadet, le marquis de Condorcet, Clavières, génevois, du Roveray, id., le comte de Mirabeau, Barnave, Chapelier, Duport, Target, Pétion de Villeneuve, Charles de Lameth, Alexandre de Lameth, Théodore de Lameth, le comte de Tessé, le marquis de Latour-Maubourg, l'abbé de Pampelonne, Boissy-d'Anglas, d'Annonay, Freteau, Poullain de Bellancour, baron de Giliey, à Valence, le comte de Crillon, d'André, de Toulongeon, le vicomte de Beauharnais, le vicomte des Androuins, le marquis de Blaçon, Deprès de Crassier, le vicomte de Lusignan, le marquis d'Harambure, Lancosme, Salomon, de Montélimar, Garnon fils, du Vivarais, Lord Stanhope, de Fontenay, gendre de M. de Cabarrus, Martel et Dinocham, journalistes, Hérault, avocat général du parlement.

Après ces noms, il y a un long intervalle en blanc. — Ces noms étaient-ils ceux des membres des comités ordinaires ? — Puis à la tête d'une autre page la liste continue :

Le duc de Larochefoucauld, Dupont de Nemours, Robespierre,

le vicomte de Noailles, Fournier l'américain, Pigre de Montalinge, Boyle, irlandais, Okard, id., O' Konnor, id., de Saint-Severanda, espagnol, le vicomte de Narbonne, le docteur Price, Benarvides, espagnol, d'Aguilar, le marquis de Satilieu, Fontana, de Langeron fils, le vicomte de Damas, Guillaume, avocat, l'abbé Grégoire, le duc de Liancourt, le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères, Wiliams Howard, le baron d'Oyoso, Barrère de Vieuzac, Verne, ministre génevois, Germain (1) et Julien, trésoriers du club, l'abbé de la Roche, Cabanis, médecin à Paris, Garau-Coulon, Laborde père, Laborde de Méreville, Grétry musicien, Dugazon, comédien, le marquis de Montalembert, Garneri, imprimeur du club, Volland (ou Voulland), libraire pour les envois, le comte de Kersaint, Chatenai-Lanti, Velney, le curé de Souppe, Dillon, curé du vieux Poussange, Pascal, prieur de Colombiers, comte de Croix, le marquis de la Coste, Chamfort (secrétaire de Talleyrand, rédacteur du *Mercure*), Bureau de Puzi, baron d'Allarde, Thouret, avocat, comte de la Marck, Anson, l'abbé de Saint-Nom (2), Violti, musicien, Gorsas, Valdec Delessart, Nompère de Champagny, Rabaud, à Uzès, Beaumarchais, Chambon fils, à Montpellier, Morveaux, à Dijon, Ernout, à Lons-le-Saulnier, Rœderer, Jurinne Duluc, à Lyon, libraire et imprimeur chargé de l'envoi de livres en pays étrangers, Delly d'Agier, à Romans, Grimm, Lachenaye, à Montélimar, chargé des envois en Espagne, Lachapelle, aide de camp de M. de Lafayette, Gouvion, major-général de la garde nationale, Salle, médecin, Lecoulteulx, Lecoulteux de la Noraye, Populus, Martineau, Goupil de Préfeln, Vandermonde, de l'Académie, Genton, en Vivarais, l'abbé Noël, l'abbé Fauchet, le comte d'Aubusson, le comte de Choiseul-Gouffier, Nérac, à Bordeaux, chargé des colonies et du Mexique, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely...

M. Lecoulteux de Canteleu ajoute à ces noms des premiers affiliés de la loge des *Amis réunis* des noms qui ne marquèrent pas moins dans les fastes les plus sanglants de la révolution :

Babœuf, Bonne, Ceruty, Chapelier, Chénier, le marquis de Lacoste, Chateau-Randon, Courtois, Dolomieu, Dupont, Fourcroy, Gudin, Gra-

(1) Germain, beau-frère de Necker, recevait, la veille des massacres des gardes du corps, le 6 octobre, à Versailles, une lettre de sa sœur qui lui mandait : « *Soyez tranquille, tout ira bien ; nous ne pouvons ni parler, ni écrire* (lettre du 5 octobre); et pendant que son digne époux se tenait caché, elle, tranquille spectatrice des fureurs des brigands dans les galeries mêmes du château, disait: « *Laissez donc faire ce bon peuple ; il n'y a pas de danger !* » (*Mémoires* de Barruel, t. IV, p. 305.)

(2) Recommandé à Voltaire par d'Alembert ; pèlerin de Ferney où il se rendait pour recevoir, avant d'aller à Rome, la bénédiction du patriarche. (Lettres de d'Alembert à Voltaire, 27 septembre 1759.)

mont, Hébert, Laclos, Lamettrie, Lasalle, Lebon, Marat, Melin, Mercier, Rabaut, Saint-Just, Sillery, etc. (1).

Dans la loge des *Philalèthes* ou *Chevaliers bienfaisants*, ou disciples de Pasqualès, de Jacob Bœhm et de St-Martin, dominaient, après les membres du Grand-Orient, le prince de Hesse, le vicomte de Tavannes, d'Amar, de Saint-Jammes, Tassin, de Bondy, Mesmer, Duchanteau, Cagliostro, etc., Grimm et le reste du club d'Holbach.

Dans la loge de la *Candeur* étaient, outre les députés au Grand-Orient, les Lameth, Lafayette, le marquis de Montesquieu, Moreton de Chabrillan, Custine, Laclos, Latouche, Sillery, d'Aiguillon, le marquis de Lusignan, le prince de Broglie, et généralement les maçons dévoués au duc d'Orléans.

Dans la loge des *Neuf Sœurs*, sous le *vénérable* Pastoret, on distinguait le duc de la Rochefoucauld, et, outre les députés du Grand-Orient, le commandeur Delomieu, Lacépède, Bailly, Cerutti, Fourcroy, Millin, Bonne, Chateau-Randon, Chénier, Mercier, Gudin, Lametterie, le marquis de la Salle, l'apostat Noël, dom Gerles, Rabaud St-Étienne, Petion, Fauchet et Goupil de Préfeln, qui passèrent bientôt après à la *Bouche de fer*. On y voyait encore Francklin, La Dixmerie, Cordot de St-Firmin, Meslay, Delort, Bignon, Rémy, Mercier, Lalande, Dufresne, qui y avaient reçu Voltaire.

A tous ces groupes venait s'ajouter la *société des Amis des noirs*, formée plus tard et qui devait se composer de *tous les adeptes imbus des principes de la philosophie moderne;* en nommant les membres de son comité régulateur, Condorcet, Mirabeau l'aîné, Sieyès, Brissot, Carra, le duc de la Rochefoucauld, Clavière, Le Pelletier de St-Fargeau, Valadi, La Fayette, etc., et en lisant les discours qui s'y tenaient, il était facile de voir qu'il s'agissait bien plus de l'affranchissement des blancs, par une révolution à la Weishaupt, que de l'affranchissement des noirs, et que la souscription de deux louis d'or que payait chaque membre n'était qu'un subside à joindre aux autres pour en hâter l'accomplissement (2).

Tous ces noms, la plupart du moins, figuraient déjà dans les loges de Paris, des provinces ou de l'étranger; et ceux qui les portaient en France marquèrent bientôt activement et dans la révolution française et dans les majorités de ses assemblées.

La Constituante fit du roi et de tous les rois les mandataires du peuple et les premiers fonctionnaires de la nation, abolit les titres

(1) *Les Sectes et les Sociétés secrètes*, p. 169.

(2) Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. II, p. 93. On peut voir par les *Mémoires* de Molleville qu'ils ne furent pas étrangers aux malheurs de St-Domingue.

héréditaires, décréta la Constitution civile du clergé, déclara ses biens biens de la nation, fit également des prêtres et des évêques des fonctionnaires de la nation ou des jureurs schismatiques et des intrus, et, au nom de la liberté de conscience, s'arrogea le droit de diriger et d'asservir toutes les consciences, décréta enfin une statue, ou l'apothéose de Voltaire et de J.-J. Rousseau, et une tombe au premier dans l'église même de Sainte-Geneviève, transformée en Panthéon. La majorité de la Législative fit ou laissa faire, le 10 août, les massacres des suisses, des gardes du corps et des prisons, le 2 et 3 septembre, prononça la déchéance du roi et décréta l'envoi à tous les départements et à toutes les municipalités, pour être lue à tous les citoyens, de la déclaration de Condorcet *contenant le serment de combattre les rois et la royauté ;* la majorité enfin de la Convention jugea Louis XVI coupable, le condamna à l'échafaud et couvrit la France de sang et de ruines, au nom et en conséquence des trois grands principes maçonniques : L'ÉGALITÉ, LA LIBERTÉ, LA FRATERNITÉ.

Plusieurs aussi se trouvèrent là sans doute, dans ces majorités ou sur cette liste, entraînés par les circonstances et plutôt dupes que complices.

Que l'action des loges ait été prépondérante sur les élections aux États généraux, c'est ce qui résulte d'une circulaire envoyée par le comité central du Grand-Orient aux vénérables des loges de provinces :

« Aussitôt que vous aurez reçu le paquet ci-joint, vous en accuserez la réception. Vous y joindrez le serment d'exécuter fidèlement et ponctuellement tous les ordres qui vous arriveront sous la même forme, sans vous mettre en peine de savoir de quelle main ils partent ni comment ils vous arrivent. Si vous refusez ce serment ou si vous y manquez, vous serez regardé comme ayant violé celui que vous avez fait à votre entrée dans l'ordre des frères. Souvenez-vous de l'*Aqua Tophana* ; souvenez-vous des poignards qui attendent les traîtres (1). »

Voilà comment les députés envoyés pour faire prévaloir les vœux des cahiers, qui constituaient pour eux un mandat impératif, les déchirèrent à peine assemblés. Dans les assemblées primaires où six millions d'électeurs furent réunis, les sectes ne pouvaient

(1) L'époque de cette circulaire fut juin ou juillet 1788. Ce fut au moins dans ce temps qu'un maçon, chevalier Kadosch, membre des États de Bretagne, la reçut. (Barruel, *Mémoires*, t. IV, p. 206, ou t. II de ces mêmes *Mémoires*, p. 344 ; il cite plusieurs réceptions de ce genre par des *vénérables*.)

pas avancer leurs principes qui eussent soulevé la répulsion de l'immense majorité ; mais elles étaient assez nombreuses pour faire arriver à la députation les hommes dont elles étaient sûres au moyen d'un concert secret de tous les affiliés.

IV. — LA TERREUR ARRÊTÉE DANS LA LOGE DES AMIS RÉUNIS

Dès le commencement de la révolution la France fut agitée par des terreurs vagues, par des paniques inexplicables à première vue, mais dont les auteurs étaient les sociétés secrètes répandues d'un bout à l'autre du pays. Des émeutes et des incendies éclatent de toutes parts. M. Taine se demande si la populace a été excitée « par des mains soudoyées qui se cachent », et il répond : « Les contemporains en sont persuadés et la chose est probable(1). »

Il y a plus que des probabilités, et un témoignage indiscutable, celui de Bertrand de Molleville, le ministre de Louis XVI, montre que tous ces crimes avaient été préparés dans le comité de propagande de la loge des *Amis réunis* :

« Mirabeau, qui, même avant l'ouverture des États généraux, avait marqué sa place à la tête des factions les plus violentes, était aussi *initié dans le secret des factions secondaires* qui, avec des plans moins vastes et une marche plus timide, n'en concouraient pas moins à affermir et accélérer celle de la Révolution. *Tous ces mystères, dont la connaissance donnait la clef de plusieurs évènements importants, qu'on avait jusqu'alors attribués au hasard,* furent dévoilés non-seulement à M. de Montmorin, mais au roi et à la reine dans plusieurs entretiens secrets que Leurs Majestés eurent avec Mirabeau ; il leur apprit, entre autres choses, que le système de la Terreur, qui a réellement opéré la révolution et qui n'a pas été abandonné depuis, avait pris naissance dans la faction philanthropique. Ces comités se tenaient tantôt chez le duc de Larochefoucauld, tantôt dans la petite maison du duc d'Aumont près de Versailles...

« Adrien Duport (2), qui était peut-être celui des membres de l'as-

(1) *Les Origines de la France contemporaine. La Révolution*, t. I, p. 37, et il indique en note, Marmontel, t. II, p. 249 ; Montjoie, 1re partie, p. 92 ; de Bezenval, t. I, p. 387. « Ces espions ajoutaient qu'on voyait des gens exciter le tumulte et même distribuer de l'argent. »

(2) Jeune conseiller au parlement de Paris, fut député à la Constituante par la noblesse de Paris, et passa des premiers au tiers-état avec Larochefoucauld et Lafayette, à la suite du grand maître Philippe-Égalité.

semblée qui avait le plus étudié l'histoire et la tactique de toutes les révolutions anciennes et modernes, était admis dans les conciliabules les plus secrets de cette *faction philosophique* et s'était chargé de la rédaction des plans. Il y lut, dans cette circonstance, un mémoire dans lequel il dépeignit le caractère et discuta les intérêts de tous les souverains de l'Europe, de manière à en conclure qu'aucun d'eux ne prendrait la moindre part à la révolution qui allait s'opérer en France, et dont il était aussi nécessaire que pressant de régler la marche et de déterminer le but par un plan sagement combiné ; il proposa alors celui qui, depuis longtemps, dit-il, était l'objet de ses méditations. Ses principales bases étaient les mêmes que celles qui furent adoptées dans la Constitution de 1791. Après de longues discussions sur ce mémoire, Lafayette, qui se trouvait aussi à ce comité, s'il faut en croire Mirabeau, prit la parole et dit à Adrien Duport : *Voilà sans doute un très-grand plan; mais quels sont vos moyens d'exécution? En connaissez-vous qui soient capables de vaincre toutes les résistances auxquelles il faut s'attendre ? Vous n'en indiquez aucun.* — Il est vrai que je n'en ai point encore parlé, répondit Adrien Duport en poussant un profond soupir ; j'y ai beaucoup réfléchi.., j'en connais de sûrs.. ; mais ils sont d'une telle nature que *je frémis* moi-même d'y penser, et que je ne pourrais me déterminer à vous les faire connaître, qu'autant que vous approuverez tout mon plan, que vous serez bien convaincus qu'il est indispensable de l'adopter, et qu'il n'y en a pas d'autres à suivre pour assurer, non-seulement le succès de la révolution, mais aussi le salut de l'État... Après avoir ainsi excité la curiosité de ses auditeurs, il ajouta : Ce n'est que par *les moyens de terreur* qu'on parvient à se mettre à la tête d'une révolution et à la gouverner. Il n'y en a pas une seule, dans quelque pays que ce soit, que je ne puisse citer à l'appui de cette vérité. Il faut donc, quelque répugnance que nous y avons tous, se résigner au sacrifice de quelques *personnes marquantes*. Il fit pressentir que Foulon devait naturellement être la première victime, parce que depuis quelque temps, disait-il, on parlait beaucoup de lui pour le ministère des finances et que *tout le monde était convaincu que sa première opération serait la banqueroute*. Il désigna ensuite l'intendant de Paris. *Il n'y a qu'un cri*, dit-il, *contre les intendants; ils pourraient mettre de grandes entraves à la révolution dans les provinces. M. Berthier est généralement détesté : on ne peut pas empêcher qu'il ne soit massacré, son sort intimidera ses confrères, ils seront souples comme des gants...*

« Le duc de La Rochefoucauld fut très-frappé des réflexions d'Adrien Duport et finit, comme tous les autres membres du comité, par adopter le plan et les moyens d'exécution qu'il proposait. Des instructions conformes à ce plan furent données aux principaux agents du comité des insurrections, qui était déjà organisé et auquel Ad. Duport n'était rien moins qu'étranger ; l'exécution suivit de près : le massacre de MM. de

Launay, de Flesselles, Foulon et Berthier, et leurs têtes, promenées au bout d'une pique, furent les premiers effets de cette conspiration *philanthropique*. Ses succès rallièrent bientôt, et pour longtemps, les différents partis révolutionnaires qui commençaient à se défier les uns des autres, mais qui, voyant tous les obstacles aplanis par cette horrible mesure, se réunirent pour en recueillir le fruit (1). »

Dès 1789, Mirabeau avait communiqué ce plan à Chamfort qui en fit part à Marmontel. Les indications que donne ce dernier dans ses *Mémoires* sont absolument identiques à celles de M. de Molleville :

« L'argent surtout et l'espoir du pillage sont tout puissants parmi ce peuple. *Nous venons d'en faire l'essai au faubourg Saint-Antoine, et l'on ne saurait croire combien peu il en a coûté au duc d'Orléans pour faire saccager la manufacture de cet honnête Réveillon qui, dans ce même peuple,*

(1) Bertrand de Molleville, *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 181 et suiv. (édit. de Paris, an IX).

La séance dans laquelle Duport communiqua ce plan abominable eut lieu, dit Molleville, *à l'époque de la réunion des ordres*, c'est-à-dire à la fin de juin 1789. C'est seulement en 1791 que Mirabeau fit cette révélation à M. de Montmorin, qui lui-même la communiqua à son collègue, M. de Molleville.

Louis Blanc, dans l'*Histoire de la Révolution française*, t. II, p. 318, attribue également à Duport l'organisation des massacres de Paris et des paniques répandues dans les provinces.

Le passage suivant que l'on trouve dans le *Journal des Voyages en France*, d'Arthur Young, à la date du 18 janvier 1790, confirme bien l'épouvantable révélation de Bertrand de Molleville :

« Aujourd'hui, à dîner, chez le duc de Liancourt, le comte de Marguerite a avancé « devant près de trente députés un fait excessivement grave : parlant du vote sur « l'affaire de Toulon, il a soutenu que plusieurs députés s'en sont faits ouvertement « les champions en prétendant qu'il fallait encore plus d'insurrections. Je regardai « tout autour de moi pour voir venir une réponse. A mon extrême surprise, per- « sonne ne répliqua un mot. Après une pause de quelques moments, M. Volney, « le voyageur, déclara qu'il croyait le peuple de Toulon dans son droit, et justi- « fiable dans toute sa conduite. L'histoire de Toulon est connue de tout le monde. « Ce comte de Marguerite a la *tête dure*, sa conduite est ferme, ce n'est sûrement « pas un enragé. A dîner, M. Blin, député de Nantes, parlant du club de la Ré- « volution qui se tient aux Jacobins, dit : « Nous vous avons donné un bon « président »; puis il demanda au comte pourquoi il n'y venait pas ; celui-ci ré- « pondit : « Je me trouve heureux, en vérité, de n'avoir jamais été d'aucune so- « ciété politique particulière, je pense que mes fonctions sont publiques et qu'elles « peuvent aisément se remplir sans associations particulières. » Personne ne répli- « qua. Le soir, M. Decrétot et M. Blin m'ont mené à ce club des Jacobins : la salle « où il se tient est, comme je l'ai déjà dit, celle où fut signée la fameuse ligue..... « On débat dans ce club toute question qui doit être portée à l'Assemblée nationale, « on y lit les projets de loi qui sont rejetés ou approuvés après correction ; quand « ils ont obtenu l'assentiment général, tout le parti s'engage à les soutenir. On y « arrête des plans de conduite, on y élit les personnes qui devront faire partie des « comités, on y nomme des présidents pour l'Assemblée. »

faisait subsister cent familles. Mirabeau soutient plaisamment qu'avec un millier de louis on peut faire une jolie sédition.

« Avons-nous à craindre l'opposition de la grande partie de la nation qui ne connaît pas nos projets et qui ne serait pas disposée à nous prêter son concours ? Sans doute, dans ses foyers, à ses comptoirs, à ses bureaux, à ses ateliers d'industrie, la plupart de ces citadins casaniers trouveront peut-être hardis des projets qui pourraient troubler leur repos et leurs jouissances. Mais s'ils les désapprouvent, ce ne sera que timidement et sans bruit. Du reste, la nation sait-elle ce qu'elle veut ? *On lui fera vouloir et on lui fera dire ce qu'elle n'a jamais pensé.* Si elle en doute, on lui répondra comme Crispin au légataire : *C'est votre léthargie. La nation est un grand troupeau qui ne songe qu'à paître, et qu'avec de bons chiens les bergers mènent à leur gré.* Après tout, c'est son bien que l'on veut faire, *à son insu.* Ni son vieux régime, ni son culte, ni ses mœurs, ni toutes ses antiquailles de préjugés ne méritent qu'on les ménage. Tout cela fait honte et pitié à un siècle comme le nôtre, et pour tracer un nouveau plan il faut faire place nette.

« On aura, s'il est nécessaire, *pour imposer à la bourgeoisie cette classe déterminée qui ne voit rien pour elle à perdre au changement et croit avoir tout à gagner.* Pour l'ameuter, on a les plus puissants mobiles : *la disette, la faim, l'argent, les bruits d'alarme et d'épouvante et le délire de terreur et de rage dont on frappera ses esprits.* La bourgeoisie ne produit que d'élégants parleurs ; tous ces orateurs de tribune ne sont rien en comparaison de ces Démosthènes *à un écu par tête qui, dans les cabarets, dans les places publiques, dans les jardins et sur les quais, annoncent des ravages, des incendies des villages saccagés, inondés de sang, des complots d'assiéger et d'affamer Paris.* Ainsi le veut le mouvement social. Que ferait-on de tout ce peuple en le muselant des principes de l'honnêteté et du juste ? Les gens de bien sont faibles et timides ; *il n'y a que les vauriens qui soient déterminés.* L'avantage du peuple dans les révolutions est de n'avoir point de morale. *Comment tenir contre des hommes à qui tous les moyens sont bons ?* Il n'y a pas une seule de nos vieilles vertus qui puisse nous servir ; il n'en faut point au peuple, ou il lui en faut d'une autre trempe. *Tout ce qui est nécessaire à la Révolution, tout ce qui lui est utile est juste : c'est là le grand principe.* »

Barruel, qui vivait à Paris à cette époque, nous apprend comment Mirabeau et ses complices disposaient si facilement du peuple des faubourgs. Dès 1788, nous dit-il, les ouvriers des faubourgs St-Antoine et St-Marceau avaient été initiés en grande masse aux loges maçonniques (1). L'abolition des corporations d'arts et métiers leur donna un avantage immédiat, acheté chèrement depuis

(1) *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. IV, p. 285 et suiv.

par tous les maux que la Révolution a déchaînés sur la classe ouvrière, tandis que la grande majorité du vrai peuple, qui, dans l'intérieur de la ville, vivait sous le régime protecteur de ces institutions, se montrait opposé à la révolution.

Un des plus actifs instruments de la révolution de cette époque fut la garde nationale. Elle eut pour créateur Savalette de Lange, le directeur de la chambre de correspondance du Grand-Orient, dont on a vu (liv. II, chap. V, § 7) l'activité maçonnique. C'est lui qui vint présenter à la Commune de Paris un certain nombre d'affiliés, équipés en soldats, en disant :

« *Messieurs, voici des citoyens que j'ai exercés à manier les armes pour la défense de la patrie ; je ne me suis point fait leur major ou leur général ; nous sommes tous égaux ; je suis simplement caporal, mais j'ai donné l'exemple ; ordonnez que tous les citoyens le suivent, que la nation prenne les armes, et la liberté est invincible.* »

Quoi d'étonnant, après de telles origines, que la garde nationale ait toujours été si chère à la Franc-maçonnerie et qu'elle l'ait partout introduite ? c'est l'instrument né de toutes les révolutions.

Comme pour bien marquer la part que la Franc-maçonnerie avait dans les évènements, lorsque, après la prise de la Bastille, Louis XVI, obéissant à l'Assemblée, vint sanctionner l'émeute par une visite solennelle à l'Hôtel-de-Ville, tous les chefs du mouvement se rangèrent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, formèrent la *voûte d'acier* qui est le signe d'honneur maçonnique, et Moncau de St-Méry, le harangant au nom de tous, lui dit dans le langage des loges : « Vous deviez votre couronne à la naissance, vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus (1). »

(1) Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 415, 420. — Ragon, *Cours des initiations*, p. 380. — Déjà lors de l'ouverture des États généraux, on avait fait passer les députés sous *la voûte d'acier*.

Il vaut la peine de rapporter ici l'étrange comparaison que Ragon, le grand officier du Gr.·. O.·., le fondateur de la loge des *Trinosophes*, a faite des institutions établies par l'Assemblée constituante, avec celles de la Maçonnerie. Ce sont ces dernières, selon lui, qui ont servi de type à la nouvelle organisation :

« Le gouvernement de la Franc-maçonnerie était autrefois divisé en départements ou loges provinciales qui avaient leurs subdivisions. *L'Assemblée nationale, considérant la France comme une grande loge*, décréta que son territoire serait distribué selon les mêmes divisions.

« Les municipalités ou communes répondent aux loges ; elles correspondent à un centre commun pour former un canton. Un certain nombre de cantons, correspon-

V. — Les loges martinistes et les constitutionnels

Étrange phénomène moral ! Parmi les hommes qui avaient, en 1787, imaginé le grade *de chevalier du poignard*, puis préparé le renversement de la constitution nationale, provoqué la prise de la Bastille, semé l'agitation dans tout le pays, il en était qui ne voulaient pas autre chose que l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, et s'ils ne craignaient pas de pousser le peuple à de pareils excès, c'était autant par souvenir des intrigues aristocratiques du temps de la Fronde que sous l'influence d'une imagination échauffée par les horribles rites de la Maçonnerie.

Un certain nombre d'entre eux s'étaient groupés dans la loge du *Contrat social*, et ils imaginèrent de dominer le mouvement en établissant entre toutes les loges une fédération, pour défendre le *roi de la constitution de* 1790 ? Leur circulaire aux autres chefs de loges, qui s'en moquèrent et les dénoncèrent aux clubs

dant à un centre nouveau, compose un arrondissement ou district, actuellement une sous-préfecture, et plusieurs sous-préfectures forment un département ou une préfecture.

« Les grandes loges de province avaient un centre commun dans le Grand-Orient ; les départements avaient leur centre commun dans l'Assemblée nationale, où tous les citoyens du royaume concouraient, par leurs représentants, à faire des lois et à constituer, comme dans la Maçonnerie *une souveraineté constitutionnelle*.

« Dans la Maçonnerie, toutes les loges des départements sont égales entre elles ; toutes les municipalités le sont aussi.

« Les maires, élus par leurs concitoyens, étaient amovibles, comme le sont les vénérables de loges.

« Le premier tribunal d'un atelier maçonnique se nomme *comité*. On y juge les matières de peu d'importance et on y prépare celles qui doivent se traiter en loge. C'est pour le même but et dans le même esprit que des comités s'étaient formés pour préparer les matières dont on devait faire un rapport à l'Assemblée nationale.

« Les justices de paix sont une imitation des comités de conciliation des loges, et ont les mêmes attributions.

« Les discussions et les jugements maçonniques étant *publics* dans les ateliers de la fraternité ; les tribunaux ont eu ordre de plaider publiquement la cause des accusés, sauf les cas d'outrage aux mœurs ou à la morale publique.

« A l'instar de chaque orateur de loge, le procureur de la commune, établi autrefois près de chaque municipalité, et aujourd'hui les procureurs du roi, ont pour attribution de veiller à l'observation des lois et des statuts, d'en presser l'exécution, de prendre la parole dans des affaires importantes, comme organes de la voix publique.

« L'ordre que la Maçonnerie a établi parmi ses grades a été aussi imité. Les gardes nationaux, qui nommaient alors leurs officiers, comme les maçons nomment les leurs, ont été subordonnés à l'autorité municipale, comme les frères le sont aux di-

populaires, se terminait par cette phrase éminemment maçonnique : « Cette planche n'est que pour votre chapitre, usez-en avec discrétion. Nous avons à ménager *deux intérêts bien sacrés :* celui de la monarchie et de son roi, celui *de la Maçonnerie et de ses membres.* »

Mounier (1) et Lally Tollendal, qui, d'après Robison et Barruel, furent les auteurs de cette singulière démonstration, appartenaient à ce groupe de membres de l'Illuminisme martiniste, auxquels M. de Maistre faisait allusion dans un passage que nous avons cité plus haut (liv. II, chap. V, § 5) (2). Du reste ils durent reconnaître qu'ils avaient été dupes de la Maçonnerie.

Toute l'histoire de la révolution nous montre d'ailleurs la logique du mal enfantant toujours une nouvelle secte plus avancée, qui se sert des prétendus modérés et les dévore successivement en attendant qu'elle succombe elle-même sous ses propres excès.

Après les *constitutionnels* des *loges martinistes* ce fut le tour du grand maître du Grand-Orient.

gnitaires ou officiers d'une loge. Le chapeau des juges, les écharpes des représentants, étaient de véritables imitations des ornements ou décors maçonniques. Les membres de l'Assemblée nationale laissaient, à la porte du temple des lois toute distinction, cordon et dignités civiles, ainsi que le font les maçons en entrant en loge.

« On procédait aux élections civiles et aux choix des électeurs d'après la forme usitée dans la Maçonnerie. La manière de prêter serment, d'obtenir la parole, de demander un congé, de porter plainte d'entretenir l'ordre, est évidemment prise de la Maçonnerie ; seulement, dans ce dernier cas, la sonnette du président remplace le maillet. Ces usages se sont établis avec d'autant plus de facilité que *presque tous les français instruits sont maçons.*

« Les commissions de l'Assemblée nationale rappellent les visiteurs et inspecteurs que le Grand-Orient adresse quelquefois aux loges.

« La cotisation annuelle de chaque maçon, pour subvenir aux charges de la puissance maçonnique, a donné lieu à la *contribution personnelle* en France.

« Quelques personnes ont cru reconnaître dans l'armement général de la garde nationale l'usage, adopté par tous les maçons, d'avoir un glaive en loge. On a remarqué aussi, avec raison, que l'Assemblée nationale avait aboli toutes les corporations, excepté la *Franc-maçonnerie.* La Maçonnerie peut aussi revendiquer les trois couleurs : les grades symboliques ont fourni le *bleu*, couleur du cordon de *maître* ; les grades chapitraux, le *rouge*, couleur du cordon de *rose-croix* ; et les grades philosophiques, le *blanc*, couleur de l'*écharpe du grand inspecteur*, 33e degré. » (*Cours*, p. 377 et suiv.)

(1) On a vu au chapitre précédent comment Mounier, malgré ses dénégations, appartenait aux sociétés secrètes, et la part qu'il prit à la manœuvre des illuminés pour en chasser les éléments fidèles à la religion et à la royauté (liv. II, chap. V, § 5, note).

(2) On verra plus loin (§ 14) comment une partie des martinistes eux-mêmes avaient suivi Robespierre jusqu'aux derniers excès de la Terreur.

VI. — PHILIPPE-ÉGALITÉ

Le chef de cette conspiration, ou au moins celui au nom de qui le mot d'ordre était donné partout, était le duc d'Orléans, le grand maître de la plupart des rites maçonniques, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. C'est lui que Mirabeau désignait dans la conversation avec Chamfort que nous venons de rapporter. Depuis lors la lumière s'est faite pleinement sur la participation de ce malheureux prince à tous les crimes de l'époque. Une lettre de lui à Laclos, en date du 10 mars 1790, raconte la part qu'il a prise dans les émeutes de Marseille et celles de Paris. Il y prononce déjà le mot de *régicide* au milieu de ses menaces contre Louis XVI et la reine !!!

Une phrase est particulièrement significative :

« Georges (le roi d'Angleterre) n'est pas loin d'avoir des rechutes ; s'il tombe tout à fait, vous savez ce que Fox et Grenville m'ont promis, tout irait bien alors (1). »

Mais les girondins et les jacobins, qui s'étaient servis du grand maître du Grand-Orient pour renverser Louis XVI, n'entendaient pas servir son ambition. La république fut proclamée, et le 22 février 1793 le malheureux Philippe-Égalité adressait sa démission de grand maître, disant « qu'il pensait qu'il ne devait plus y avoir aucun mystère, aucune assemblée secrète dans une république. »

Aussi bien la plupart des loges avaient suspendu leurs travaux et s'étaient transformées sur toute la surface de la France en clubs de jacobins avec la coiffure de l'*épopte* illuminé, le bonnet phrygien. Nous sommes tous francs-maçons, disait avec exaltation un révolutionnaire de cette époque, et il aurait pu dire avec plus de justesse encore : Nous sommes tous illuminés, selon la remarque d'un écrivain anglais, grand admirateur de toutes les sectes révolutionnaires (2).

« A tous les moments des massacres, disent *les Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, soit à l'hôtel de ville, soit aux

(1) Publiée d'abord dans la *Revue du Lyonnais*, cette lettre a été reproduite par M. Amand Neut, *La Franc-maçonnerie soumise au grand jour*, t. I, p. 68, 2e édit.

(2) Thomas Frost, *Secret societies*, t. I, p. 54.

Carmes, les vrais signes de ralliement, le vrai moyen de fraterniser avec les brigands étaient les signes maçonniques. Les bourreaux tendaient eux-mêmes la main, en francs-maçons, à ceux des simples spectateurs qui les approchaient. J'ai vu un homme du bas peuple qui m'a lui-même répété la manière maçonnique dont les bourreaux lui présentaient la main et qui fut repoussé par eux avec mépris, parce qu'il ne savait pas répondre ; tandis que d'autres, plus instruits, étaient au même signe accueillis d'un sourire au milieu du carnage. J'ai vu même un abbé vêtu, il est vrai, en laïque, que ce signe maçonnique sauva des brigands à l'hôtel de ville.»

On a vu d'ailleurs que la grande majorité du club des jacobins, où dominait Robespierre, et des cordeliers, où dominait Danton, était composée de francs-maçons : on ne peut donc nier que la Révolution, avec tous ses crimes, ne fût leur œuvre. Le langage odieux qui retentissait partout à cette époque, à la tribune, dans les journaux, dans les clubs, n'était que l'écho du cri de haine contre la religion et la monarchie que depuis un siècle poussaient les loges (1).

VII. — LA RÉVOLUTION EUROPÉENNE

Cependant l'œuvre de la Révolution ne devait pas se borner à la France. L'Illuminisme l'avait choisie comme le théâtre de la première explosion, autant pour satisfaire sa haine particulière contre la maison de Bourbon, que pour mettre au service de la cause révolutionnaire l'élan et l'esprit de propagande propres au peuple français.

Aussi bien par ses ramifications universelles la Maçonnerie était en mesure de paralyser la coalition des rois et de faciliter par la trahison générale le succès des armées révolutionnaires.

Dans une réunion du *comité de la Propagande*, le 21 mai 1790, Duport, qui tenait dans ses mains tous les fils de la conjuration

(1) En 1792 au club des jacobins de Caen, le conventionnel Fauchet, évêque du Calvados, prononçait publiquement ce serment : « Je jure haine implacable au trône et « au sacerdoce, et je consens, si je viole ce serment, que mille poignards soient plon« gés dans mon sein parjure, que mes entrailles soient déchirées et brûlées, et que mes « cendres, portées aux quatre côtés de l'univers, soient un monument de mon infidé« lité. » (*La conjuration contre l'Église catholique 1792*, p. 65, Paris). Il est impossible de ne pas reconnaître là les serments de l'*apprenti* et du chevalier *Kadoch*.

maçonnique, esquissa en ces termes tout le plan de la Révolution européenne (1) :

« M. de Mirabeau a très-bien établi que l'heureuse révolution qui s'est opérée en France doit être et sera, pour tous les peuples de l'Europe, le réveil de la liberté, et, *pour les rois, le sommeil de la mort*. Je pense comme lui à cet égard, mais je diffère de lui dans les conséquences qu'il tire de ce principe. Il est en effet hors de doute que, de quelque manière que s'y prennent *les rois de l'Europe et les autres tyrans du peuple* dans les diverses aristocraties, si notre démocratique constitution s'affermit, si elle triomphe de ses adversaires, en ce cas il est hors de doute, dis-je, que *notre exemple rend la ruine des trônes inévitable*, que partout le peuple, excité par notre exemple, voudra régner et qu'il règnera ; mais le préopinant conclut de ce principe qu'il ne s'agit pas maintenant de porter nos regards au delà de notre patrie, qu'il ne s'agit que d'y affermir la constitution sur des bases inébranlables, assurés, comme nous devons l'être, que la *constitution française, une fois affermie, nécessite une révolution qui remette le sceptre des rois aux pieds des peuples*.

« Il me semble que, pour conclure ainsi, le préopinant part d'une hypothèse aussi ridicule que fausse : c'est que les rois de l'Europe ne songent pas au danger inévitable qui les menace et qu'aucun d'eux n'aperçoit son arrêt dans l'affermissement de notre constitution. Mais c'est supposer aux rois une stupidité trop désirable pour être réelle. Non, Messieurs, non, cette stupidité ne les endort pas au bord du danger ; ils songent à renverser notre constitution ; et nos provinces divisées, nos criminels et implacables ennemis, quoi que l'on dise, rendent ce projet fort aisé ; il est immanquable si nous nous contentons, ainsi que le veut le préopinant, de rester sur la défensive, si, en nous occupant de nous seuls, nous les laissons se coaliser, si, sans crainte actuelle de la part de leurs peuples, ils les emploient à relever notre roi et à nous sacrifier sur les marches du trône ; si nous n'aidons à la Révolution dans leurs royaumes, la nôtre est manquée, et nous deviendrons esclaves, si nous laissons des esclaves en Europe.

« Il faut donc hâter chez nos voisins la même révolution qui s'opère en France. Nous trouverons deux grands avantages à cette manière d'agir offensive : le premier d'occuper d'une manière si active les rois chez eux qu'ils ne puissent songer à nous ; le second de nous faire des alliés nécessaires de tous les peuples qui secoueront le joug et qui, n'étant pas aussi avancés dans la Révolution que nous le sommes, trouveront en nous un appui moral et physique.

(1) Cet important document a été trouvé dans les papiers du cardinal de Bernis, sous ce titre : *Discours prononcé au comité de la Propagande, par M. Duport, un de ses membres, le 21 mai 1790.*

« Mais quels sont les moyens que ce comité doit employer pour commencer ses travaux patriotiques, et, en prenant les choses au point où nos zélés collaborateurs les ont mises, que nous reste-t-il à faire, et par où commencer ?

« Un grand danger nous menace, je le répète, et il faut être stupide pour n'en être pas alarmé. Nous avons à craindre que les *rois d'Espagne*, de *Sardaigne* et de *Naples* ne sortent de leur torpeur incroyable, et qu'éveillés par le danger ils ne se réunissent pour entrer, à main armée, dans le royaume encore déchiré, mal affermi, recélant dans son sein d'implacables ennemis, assurés de trouver un roi aigri, désespéré ; et que, profitant de ces éléments, ils ne détruisent notre ouvrage et ne rétablissent le despotisme pour le conserver chez eux.

« Vainement nous dirait-on que ces souverains, alarmés de quelques mouvements populaires qui déjà se sont manifestés chez eux, ne songent qu'à leur repos, à leurs inquiétudes, et nous abandonnent. Cela n'est pas vrai, parce que cela ne peut pas être. Qu'est-ce que ces mouvements populaires ? Rien d'assez essentiel pour renverser leurs trônes, ni d'assez important pour leur annoncer nos projets et leur danger.

« Vous savez à quoi ces mouvements tant exaltés se réduisent et à qui ils sont dus. Peut-on, de bonne foi, appeler cela de vraies insurrections ? Non, Messieurs, non, vous ne l'ignorez pas.

D'après ces données, il m'est impossible de croire à la léthargie des rois en ce moment ; et quand j'entends ici vous assurer qu'elle est réelle, je vois seulement que nous avons des *traîtres* parmi nous. Non, elle n'existe pas, non, elle ne peut exister, et l'obscurité prouve de grands événements qu'il s'agit de prévenir; car remarquez que, si notre révolution est la cause des peuples, *nos principes* sont aussi la cause de tous les rois, c'est-à-dire *ce sont là les ennemis de tous les trônes et de toutes les aristocraties de l'univers.*

« Remarquez que si l'Espagne, la Savoie et Naples se coalisent, ils ne resteront pas isolés. Comptez sur les aristocraties suisses, sur l'empereur, la Prusse ; tous enfin finiront par se réunir au premier qui nous attaquera. Ainsi notre salut sera dans la même révolution opérée chez eux, révolution qu'il ne faut pas attendre de notre exemple seul, mais qu'il faut hâter pour que la nôtre s'accomplisse. Enfin, Messieurs, le plan du préopinant est défensif, le mien est offensif : voilà la différence.

« Mais comment agir et sur quoi agir ? D'abord fixons ce second point : sur quoi agir ? La réponse est claire : sur ceux dont nous avons le plus à craindre, sur l'Espagne, la Savoie, l'Italie et les cantons aristocratiques de la Suisse. Les raisons de ce choix sautent aux yeux : c'est chez nos voisins et nos premiers ennemis qu'il faut opérer une révolution semblable à la nôtre. Comment agir ? par aucun des moyens que vous avez employés jusqu'à ce jour. Ils sont ruineux et insuffisants :

vous vous adressez à la classe médiocre des sociétés ; elle est déjà corrompue ; si elle vous sert par corruption, elle vous trahira par le même motif. Non, *c'est dans chaque gouvernement même qu'il faut trouver le germe de la révolution* à y opérer, comme le germe de *la nôtre était dans le souvenir des États généraux et dans leur convocation.*

« L'Espagne eut ses *Cortès,* elle s'en rappellera encore : elle est accablée de misère et d'impôts. Son roi est borné, emporté ; il poussera les choses à l'extrémité chez lui ; avec ce caractère, il faut hâter chez lui la révolution, parce que les moyens sanguinaires et sans ordre qu'il emploiera pour la prévenir la détermineront ; au lieu que, si vous lui laissez le temps de se mêler de nos querelles, ce même caractère imprimé à ses généraux, à ses armées, rendra peut-être notre ruine inévitable. L'Andalousie, depuis les complots dont on nous a rendu compte, présente peu de moyens d'insurrection ; Valence n'en présente aucun ; Cadix en offre d'insuffisants ; tous les moyens possibles semblent se réunir en Catalogne. Peuple hardi et féroce, pays difficile, impôts accablants, haine des Espagnols, voisinage de la France, tout nous dit que c'est là qu'il faut ressusciter le patriotisme et élever les courages. C'est là qu'il faut semer pour recueillir. C'est là, non à Madrid, qu'il faut chercher des prosélytes. Les droits particuliers de la Catalogne peuvent émouvoir les peuples, il faut toujours les unir à ceux des *Cortès,* car ce n'est pas la Catalogne seule qu'il faut émouvoir, c'est l'Espagne ; mais en soulevant les classes mécontentes de la société, attachez-vous plus spécialement au peuple. La vanité échauffe les bourgeois, le besoin pressant gâte le peuple. A l'un il faut de l'or pour qu'il se hasarde, à l'autre il suffit de donner l'espérance. L'armée espagnole, nous dit-on, paraît invariablement fidèle; j'entendais dire cela de l'armée française en 1787; elle le paraissait, vous voyez ce qui est arrivé ; il faut d'abord s'attaquer aux gardes wallones ; ces troupes, presque étrangères, serviront, une fois acquises, à vous livrer les autres.

La Savoie a un souverain peu capable, elle sera aisée à émouvoir, elle est déjà émue ; accablée d'impôts, haïe par les piémontais, il ne faut que l'échauffer pour qu'elle agisse, et, à cet égard, *confiez tous vos soins à ceux qui s'en occupent* ; mais songez aussi que les piémontais haïssent les savoyards, et qu'ils les forceront à se soumettre si eux-mêmes ne s'arment pas pour la même cause ; et je ne crois pas que vous ayez aucun avantage à cet égard.

La Suisse offre plus d'obstacles parce que l'*aristocratie rend le peuple heureux dans certains cantons ;* cependant il importe qu'ils deviennent tous démocratiques ; mais c'est par Lucerne ou Fribourg qu'il faut commencer vigoureusement (par les deux grands cantons catholiques), et non par le redoutable canton de Berne ; il ne faut pourtant pas le négliger, tant s'en faut ; mais ce n'est pas le pays allemand qu'il faut

chercher à séduire ; c'est le pays conquis, c'est le pays de Vaud. L'ouvrage qu'on nous a lu, à cet égard, est un bon germe, peut-être faut-il attendre avant de le semer. Il est quelques détails inexacts dans l'entreprise du major Davel et dans sa tyrannique exécution ; ils sont décrits d'une manière plus touchante dans un ouvrage, que j'ai, au sujet du *consensus* requis en 1724 par l'État de Berne. Je prêterai cet écrit à l'auteur de l'*Avis à l'Helvétie*. Berne a commis de grandes atrocités en 1749, il faut les dévoiler. Mais, je le répète, Berne doit suivre le sort des autres cantons aristocratiques. Berne ne pourra résister à l'impulsion totale ; mais il faut diriger les efforts sur Lucerne et Fribourg, tout y est disposé.

Naples paraît, au premier coup d'œil, moins aisée à émouvoir à cause de la stupeur générale ; cependant Naples est plus facile qu'aucun autre pays, car la misère y est au comble et la stupidité est sur le trône et au conseil ; aucune prévoyance, aucun plan ; l'inquisition sur les français éloigne nos mécontents, et ce sont ces *coupables émigrants* qui, par leurs clameurs, éloignent de vous et de vos projets et vous suscitent autant de préjugés contraires que de haine (1).

Messieurs, agissons et agissons à l'instant ; envoyons nos amis où nous n'en avons pas ; changeons les instructions de ceux qui sont sur les lieux ; n'attendons pas notre ennemi, et ne nous berçons pas des chimères cruelles de M. le comte de Mirabeau (2). »

En ce même temps, et dès le commencement de la révolution, était parti du comité du Grand-Orient un manifeste, adressé à toutes les loges maçonniques et à tous les *Directoires* chargés d'en faire l'usage convenable auprès des frères dispersés en Europe. Par ce manifeste et en vertu de la fraternité, « *toutes les loges étaient* SOMMÉES *de se confédérer, d'unir leurs efforts pour le maintien de la Révolution, de lui faire partout des partisans, des amis, des protecteurs, d'en propager la flamme, d'en susciter l'esprit, d'en exciter le zèle et l'ardeur dans tous les pays et par tous les moyens qui sont en leur pouvoir.*

(1) Ils auraient mieux fait sans doute de se laisser guillotiner en France ou de se ranger parmi les missionnaires soldés par la caisse du comité de la Propagande !!

(2) Ce discours est du 21 mai 1790, et Mirabeau, d'après L. Blanc, s'était vendu à la cour pour cinquante mille francs par mois dès le commencement de l'année ; ou plutôt, dit le collecteur des *Rapports* etc., le républicain Lallement, « *en s'engageant avec la cour, Mirabeau n'avait voulu que profiter de la corruption et tromper les corrupteurs* (t. X, p. 238) ; » c'est aux dépens de sa probité louer son patriotisme, mais qui voudrait défendre la probité de Mirabeau ?

VIII. — LE TRAVAIL MAÇONNIQUE EN ALLEMAGNE ET DANS LES PAYS DU NORD

Ce manifeste fut envoyé à toutes les loges, même à celles d'Angleterre; il le fut surtout en Allemagne, où l'empereur Joseph II en eut un exemplaire signé : *Philippe d'Orléans.* Le professeur Hoffmann, que la Maçonnerie avait longtemps pressé avec de grands éloges de consacrer sa plume à la cause de la Révolution et à qui, d'un autre côté, divers maçons, honteux de s'être laissé séduire, avaient dévoilé des secrets importants, raconte encore qu'il avait appris d'eux :

« Que Mirabeau lui-même avait déclaré à ses confidents qu'il *avait en Allemagne une correspondance très-étendue, mais nulle part plus importante qu'à Vienne.* Il savait que le système de la Révolution embrassait l'univers ; que la *France n'était que le théâtre choisi pour une première explosion ;* que les propagandistes travaillaient les peuples sous toutes les zones ; que les émissaires étaient répandus dans les quatre parties du monde, et surtout dans les capitales ; qu'ils avaient leurs adhérents et cherchaient à se fortifier spécialement à Vienne et dans les États autrichiens. En 1791 il avait lu, et plusieurs autres personnes avec lui, deux lettres, l'une de Paris et l'autre de Strasbourg, *désignant en chiffres les noms des sept commissaires de la propagande, établis à Vienne, et auxquels de nouveaux commissaires devaient s'adresser, tant pour la solde de leurs travaux que pour tous les conseils à prendre sur leur objet.* Il avait vu plusieurs de ces *gazettes à la main* qui, partant de Vienne chaque semaine et remplies d'anecdotes curieuses contre la cour, de principes et de raisonnements contre le gouvernement, allaient porter tout le poison des sociétés secrètes dans les villes et les bourgs de l'empire et dans les pays étrangers, sans que ceux à qui elles s'adressaient eussent jamais souscrit et sans qu'on leur demandât jamais le prix du port ou de la souscription. Il avait même fait passer au gouvernement quelques-unes de ces lettres. Il avait dévoilé l'objet des voyages que l'illuminé *Campe* faisait à Paris, et ses relations avec d'Orléans et Mirabeau. Il savait encore, de *science certaine,* les projets du Mirabeau allemand, Mauvillon, l'enrôleur de Mirabeau, celui qui écrivait en juin 1791 à Cuhn, autre illuminé : « *Les affaires de la Révolution vont toujours mieux en France; j'espère que, dans peu d'années, cette flamme pren-*

dra aussi partout et que l'embrasement deviendra général; alors notre ordre pourra faire de grandes choses. Ces projets de Mauvillon consistaient dans un plan très-détaillé pour révolutionner toute l'Allemagne; et ce plan, envoyé dans la plus grande partie des loges maçonniques et dans tous les clubs de l'Illuminisme, circulait dans les mains des émissaires et des propagandistes, déjà tous occupés à soulever le peuple dans les avant-postes et dans toutes les frontières d'Allemagne (1). »

Ainsi en était-il de la Pologne et de la Russie elle-même, où la Maçonnerie et les sociétés secrètes avaient leurs affiliés et leurs émissaires.

On a pu voir dans les chapitres précédents comment depuis un demi-siècle la propagande philosophique et la propagation des loges avaient miné l'édifice social dans toute l'Europe.

Cependant l'idée dominante n'avait été jusqu'ici qu'irréligieuse et impie; mais aussitôt que la révolution française eut éclaté, et à la réception de la circulaire du Grand-Orient, l'idée antimonarchique et républicaine prit partout le dessus, et ne se servit plus de l'autre que comme d'une sape mise aux fondements de toutes les nationalités. En Hollande, Paulus publie ses traités sur *l'Égalité;* en Angleterre, Payne, *Les droits de l'homme;* en Allemagne, Campe, son *Citoyen français;* Philon Knigge se prépare à finir sa carrière en se surpassant lui-même par sa *Profession de foi politique.*

« Toute la clique de Nicolaï assiège dans toutes les règles, dit Robison, la constitution germanique, et, lorsqu'ils en sont au corps de la place, ils arborent hardiment *l'étendard du cosmopolitisme universel,* et la somment de se rendre... La plus hardie de toutes ces attaques fut une collection de lettres anonymes sur la constitution de la Prusse. Cet ouvrage était soi-disant imprimé à Utrecht; mais, en comparant les caractères avec ceux de quelques livres imprimés à Berlin, on vit clairement qu'il était sorti de la manufacture de *Nicolaï*... On le regarde comme une production de *Mirabeau;* il est au moins certain qu'il le traduisit en français, et qu'il y ajouta une préface et des notes encore plus incendiaires que l'ouvrage même. Il y est affirmé que le monarque est un tyran, ses sujets un assemblage de misérables courbés sous le joug de l'oppression, et on y excite les peuples de Silésie, comme gémissant sous une tyrannie plus forte encore, à sortir de leur engourdissement et à se lever en masse pour reconquérir leurs droits (2). »

(1) *Avis important,* d'Hoffmann, t. I, § 19.

(2) *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements ourdies dans les assemblées secrètes des illuminés et des francs-maçons,* p. 122.

L'Italie a son Gosani, toutes les nations ont leur patron du peuple souverain et leurs écrivains *égalitaires*. Le nom de *citoyen français* est désormais pour eux le grand titre de noblesse ; il devient la récompense des Campe, des Thomas Payne, des Cramer et d'une foule d'autres illuminés fanatiques, des Nimis, Dorsch, Blau, etc., appelés à Paris même du fond de l'Allemagne par les chefs de la propagande, pour rédiger sous leurs yeux ces feuilles périodiques destinées à porter au delà du Rhin tout l'enthousiasme de la Révolution. Leuchseuring, de Rebmann, d'Hoffmann s'y sont aussi rendus, ainsi que des adeptes de la Suisse, de la Savoie, de l'Italie, de l'Espagne, pour y ourdir, comme au centre d'où partent tous les rayons, les trahisons qui doivent s'étendre dans tous ces pays. Trente millions sont tirés du trésor public à cet effet, dès la première année, et vingt-un quelques années plus tard, pour préparer les insurrections victorieuses qui éclatent partout à l'approche des armées républicaines (1).

La Belgique, la Hollande, les provinces rhénanes, la Savoie, la Suisse, l'Italie, se couvrent de clubs, comme la France ; Amsterdam seul ne compte pas moins de quarante à deux cents membres chacun, avec un club central et un conseil suprême pour les unir et les diriger. Leyde a ses députés au club central ; et les clubs et les frères, à Leyde, sont en proportion plus nombreux et plus factieux encore que ceux d'Amsterdam. Les adeptes d'Utrecht surpassent les uns et les autres en génie révolutionnaire. La vigilance du gouvernement, le voisinage des armées les ont chassés des clubs ; leurs chefs se réunissent dans les maisons de campagne, et leurs délibérations vont ajouter à celles de tout l'aréopage d'Amsterdam. Rotterdam paraît neutre, et toute neutralité n'est qu'un Jacobinisme qui attend le moment de se montrer. Le ministre protestant et adepte Mareux compte à peine dans Néarden un quart de citoyens qui résistent encore à son apostolat révolutionnaire. Le commissaire Aiglam n'en souffrirait pas un seul dans Harlem qui ne fût tout dévoué aux adeptes d'Amsterdam (2).

Pour diriger la marche de tous ces ennemis de leur patrie et

(1) Sur ces *trente millions*, voir les *Mémoires* de Dumouriez. Quant aux vingt-un autres, c'est un député destiné à la déportation par le Directoire qui en a fait la révélation. (Barruel, *Mémoires*, etc., t. IV, p. 352.)

(2) *Extrait d'un mémoire secret sur l'état de la Hollande, peu de mois avant l'invasion.*

+ see 4 H Rabi Yahacob Saportas a well known Talmudist of the ~~early~~ XVII th cent N. Schaff. "History of Zionism" Vol. I. pp. 42 - 45.

de leurs nationalités, la révolution française a, dans Amsterdam, pour ministre secret, l'adepte Malabar, et pour commissaires les nommés Larchevêque et Aiglam. En possession de toute la confiance des factieux qui se préparent à livrer leur pays, et de toute celle du général qui doit en faire la conquête, Malabar ne se montre que dans l'aréopage des conjurés ; il y dicte les résolutions. Larchevêque et Frésine sont les intermédiaires qui en transmettent les résultats au chef des conquérants ; Aiglam, dans Amsterdam et à Harlem, est l'intendant des arsenaux souterrains, où les frères pourront prendre les armes au moment convenu ; s'il faut pour ce moment la protection des magistrats, ils ont pour eux Dedelle, adepte et bourgmestre. Pour subvenir aux frais de la révolte, ils ont surtout, dans les maisons de commerce, les comptoirs de Texier, de Couderc et de Rottereau ; ils ont de plus les trésors et l'ardeur révolutionnaire du juif Sportas. Dans Amsterdam, comme à Mayence et dans Paris, ils ont leurs orateurs des halles et des estaminets dans Termache, Lekain, Muhler, Schneider et une foule d'autres. En calculant leurs forces, ils ne comptent pas moins de quarante mille hommes prêts à se réunir pour marcher au devant de l'armée révolutionnaire, et mettre entre deux feux les alliés ou les légions restées fidèle à leur patrie et aux institutions qui constituent leur nationalité Il ne leur manque plus qu'un général capable de diriger leur marche ; les frères de Paris y pourvoient et leur envoient le général Eustache, que les États-Unis, quand il sera arrêté, réclameront plus tard comme *américain* (1).

Sabortas ?

Partout où devaient pénétrer les armées révolutionnaires, les mêmes avant-gardes étaient préparées, et le chef des frères aux loges de Manheim, aussi zélé pour la propagation de leurs complots que son homonyme, le célèbre Zimmermann, le fut pour en dévoiler la trame, se vantait d'avoir établi, à lui seul, plus de cent de ces clubs conspirateurs, sous le titre de sociétés littéraires ou de loges maçonniques, dans ses courses en Italie, en Suisse et en Hongrie (2).

Mais ce fut à Vienne et dans les États autrichiens que le travail fut le plus savant et le plus profond.

« Aussitôt après la révolution française de 1790 et 91, dit un écri-

(1) Ibid.
(2) Barruel, *Mémoires* etc., t. IV, ch. X, p. 254.

vain parfaitement renseigné sur tous les détails de ce travail mystérieux et des procédures judiciaires qui les firent connaitre, on commença à parler d'une propagande qui s'était répandue de tous côtés et recrutait les partisans *du régime en vigueur dans la France*. Les preuves de son existence ne sont malheureusement que trop nombreuses. Cependant les apôtres qui nous arrivaient de Paris à Vienne n'étaient que des jacobins mal déguisés ; leur fougue les trahit, et ils ne purent faire grand mal. Ils n'avaient (en apparence) absolument rien de commun avec les conjurés dont il est question. Aussi ces derniers n'eurent-ils garde de se mêler à eux ; *au contraire ils en dénoncèrent plusieurs*, et, par politique, les firent incarcérer. La conjuration secrète de Vienne n'avait besoin d'aucune propagande ; elle était en liaison trop intime avec les chefs du désordre, ses plans étaient trop étendus pour qu'elle pût retirer un avantage des hâbleries de quelques démocrates dans les estaminets.

« L'incarcération de plusieurs étrangers suspects, la découverte et la destruction d'un club composé exclusivement d'officiers et de domestiques français, dont quelques-uns même étaient au service du prince de Kaunitz, n'avaient encore rien de commun avec la secte beaucoup plus cachée, beaucoup plus dangereuse, dont il s'agit ici. Mais cela même éloignait davantage de la trace qui aurait pu la faire connaître. Car il n'y avait pas (en apparence) d'ennemis plus acharnés des jacobins, ni d'inquisiteurs plus zélés que ceux mêmes dont on ne soupçonnait pas encore la formidable existence. Après la destruction de ce club on se crut en sûreté, car on ignorait qu'on n'eût découvert que les conjurés les moins criminels et les moins dangereux ; on ne savait pas que les grands coupables avaient échappé,... quand tout à coup une lumière affreuse se répandit et fit découvrir le précipice au bord duquel on se trouvait. La capture de Sémonville, qui avait été député à Constantinople, en qualité de délégué extraordinaire des jacobins, fut plus importante pour une grande partie de l'Europe que toute victoire et toute conquête, plus importante que tous les évènements qui avaient éclaté depuis l'apparition du fanatisme politique de la France, plus précieuse de beaucoup que tous les trésors et les diamants de la couronne que cet honnête député emportait avec lui. Car il faut savoir que les plans de ces hommes sont grandioses et proportionnés à leurs passions criminelles.

« Ce ne fut pas seulement une seconde guerre orientale, dont les suites auraient été incalculables dans les circonstances actuelles, mais probablement encore le bouleversement complet de la monarchie autrichienne et de plusieurs autres États voisins, qui furent épargnés par cette capture.

« Les papiers que Sémonville portait sur lui furent les trésors les plus précieux dont on s'empara avec sa personne. Ma plume est frappée

d'impuissance quand il s'agit de dépeindre l'étonnement, la surprise, la terreur de ceux qui, les premiers, ont jeté les yeux sur ces documents. On se vit tout à coup transporté dans un monde de traîtres, dont on n'avait pas le moindre soupçon un instant auparavant.

« J'ai hâte de faire cette remarque que, dans ces temps, les favoris qui avaient été comblés de bienfaits, voire même les confidents des princes, furent, pour la plupart, les premiers traîtres ; tandis que ce furent les serviteurs inconnus ou plutôt méconnus et rebutés, qui restèrent les hommes les plus dévoués, les plus fidèles...

« On put alors se convaincre que le danger où l'on se trouvait n'était pas seulement grand, mais effrayant ; qu'il n'y avait aucun temps à perdre ; on put même s'assurer que cette découverte n'aurait pas eu lieu, si, par hasard, on avait confié la visite des papiers à certains personnages, chose qui aurait pu arriver, puisqu'on les croyait tous également fidèles serviteurs de l'État.

« D'après ce qu'on a pu apprendre, la mission secrète de Sémonville avait pour objet de se faire délivrer des bœufs, du blé, de faire différentes commandes à Trieste, de conclure des conventions verbales et de prendre des informations auprès de certaines dicasteries. Tous ceux que l'on reconnut comme traîtres furent saisis au même instant, et leurs papiers fouillés. Jusqu'alors on croyait que ce n'était qu'une trahison dangereuse que l'on avait heureusement découverte ; mais on vit enfin que c'était une véritable conspiration, une ligue agissant d'après des plans uniformes, une association organisée dans le but de renverser l'État.

« Chaque jour apporta une nouvelle lumière, chaque feuille de papier trouvée parmi les écrits adroitement cachés de certains détenus découvrit un nouveau crime. On tenait donc en mains un fil conducteur, pour pénétrer plus avant dans ce labyrinthe de la trahison. Tout devint clair comme le jour lorsqu'on trouva chez une vingtaine d'affiliés les écrits, les négociations et les noms de plusieurs hommes, revêtus d'autorité en France et dans un autre pays. On vit alors que ce n'était pas seulement à Vienne et à Trieste, mais encore dans presque toutes les villes de la monarchie, que l'on pouvait compter des conjurés. Tous les traîtres de la Bohême, de la Moravie, de la Styrie, de la Gallicie et de la Hongrie furent réunis ; pour sauvegarder les droits de ce dernier pays, on nomma, du sein de la chancellerie hongroise, qui se trouvait à Vienne, un comité spécial qui assista aux interrogatoires de la commission principale, chargée d'instruire le procès.

« Il y a quelques mois, on découvrit tout à coup un grand nombre de ces conjurés ; il y a à peine quelques semaines que Bieleck, capitaine et professeur à l'école des cadets, fut amené prisonnier. On le regarda comme un des premiers en rang dans la conjuration ; on a trouvé chez

lui des archives en due forme. On doute cependant qu'on soit parvenu au bout de la découverte ; car, à peu près chaque jour on trouve de nouveaux conjurés... Cependant le jugement de plusieurs coupables a été prononcé : nous l'avons lu dans les feuilles publiques. Gilloffsky, qui s'est pendu, occupait un poste à la chancellerie militaire ; ses crimes étaient très-grands. Il communiquait à l'ennemi tout ce qu'il pouvait apprendre. Qu'on s'étonne après cela de *certains évènements arrivés dans cette guerre*. Brandstaetter était magistrat et assesseur au département de la commission mixte des affaires civiles et militaires ; Hackeb était le propriétaire d'un port ; Glückshafen et Jütz étaient docteurs en droit (1). »

« Des conspirations semblables furent découvertes à Turin, à Naples et en Portugal. Ce fut également la correspondance d'un émissaire, le brabançon Segré, qui fournit les preuves de celle de Lisbonne. Arrêté et enfermé dans les prisons de Lisbonne, il n'oublia pas qu'un véritable adepte doit savoir mourir, plutôt que de dénoncer ses complices, *patet exitus;* et les frères le lui rappelèrent en lui faisant passer un matelas, et l'avertissant qu'il y trouverait un rasoir ; et il fut bientôt trouvé sur ce matelas nageant dans son sang. Il n'en fut pas moins constaté que ses complots tendaient, comme tous les autres, au bouleversement de l'État et à la perte de toute la famille royale. On ajoute qu'il se trouva dans les papiers de ce conjuré une correspondance suivie avec le *prince de la Paix*, et que ce ministre d'Espagne, le sachant arrêté, se hâta de le réclamer ; mais que celui de Portugal répondit que, puisque Dieu avait préservé ce royaume du plus grand danger qu'il eût jamais couru, Sa Majesté très-fidèle se réservait de traiter cette affaire avec Sa Majesté catholique (2). »

IX. — Le travail maçonnique en Italie.

C'était également contre le roi et la nationalité piémontaise qu'avait été formée la conspiration découverte et réprimée à Turin. Les nobles et les riches auraient commencé à s'expatrier, si le gouvernement n'avait arrêté l'émigration. Victor-Amédée interdit toutes les réunions et ferma même les académies et les casini.

(1) *Histoire secrète de la conjuration jacobinique dans les États autrichiens.* Citation de Eckert, t. II, p. 143 et suiv.

(2) Barruel, *Mémoires*, etc., t. IV, p. 363.

Mais en Sardaigne, le *peuple* demanda la réunion des États, et força le vice-roi, assiégé dans son palais, à s'enfuir.

« A Naples *les loges des francs-maçons s'agitèrent plus que jamais.* La junte de conspiration ne suffisant plus, Marie-Caroline établit une junte d'inquisition avec des pouvoirs extraordinaires (1). Le procès des conspirateurs fut instruit; toutes les preuves contre les coupables étaient acquises; sur les ordres de Sa Majesté même, elles avaient été recueillies et rédigées par un magistrat d'une probité et d'un mérite reconnus. Mais leur résultat montrait surtout l'erreur d'une foule de grands qui ne savaient pas que, derrière les complots auxquels ils se prêtaient contre la famille royale, il était d'autres complots dont ils devaient être eux-mêmes victimes. Et le roi et la reine de Naples ont mieux aimé montrer leur clémence envers les principaux complices et leur laisser la vie dans les prisons, que de les envoyer à l'échafaud après un jugement public. Mais les circonstances, que la politique a cru devoir ensevelir dans les ténèbres, n'en ont pas moins laissé à découvert le but des conjurés et l'action de la propagande (2). » Un peu plus tard, une conspiration fut tramée encore à Palerme pour ériger la Sicile en république, et de nouveaux mouvements eurent lieu à Cagliari et à Sassari (3).

(1) *Histoire universelle sous la direction de M. Duruy*, Italie, Zeller, p. 490, 492, Paris, Hachette, 1853. — Qu'on juge, par ce passage des mémoires de Gœthe, de l'influence qu'exerçait déjà, dès 1787, les sociétés secrètes dans les États du roi de Naples et même en Sicile : « Pendant que j'admirais toutes ces richesses (église des jésuites de Messine), un officier, que j'avais remarqué *à la table du gouverneur*, s'est approché de moi en offrant de me montrer *les parties du port inaccessibles aux étrangers*. Craignant que cette offre ne fût un piége tendu par le bizarre gouverneur, le consul a voulu m'empêcher de l'accepter; mais, *grâce à quelques signes mystérieux, j'avais déjà reconnu un ami, un frère*, et je l'ai suivi avec confiance.

« A peine avions-nous fait quelques pas, qu'il m'a appris que les *frères* veillaient sur moi et me *protégeraient* contre les caprices du gouverneur, si cela devenait nécessaire, chose peu probable... Après m'avoir donné ces renseignements, il m'a prié de profiter *d'une séance qui devait avoir lieu* la même nuit, pour me faire connaître plus amplement aux frères de la Sicile, auxquels je ne pourrais sans doute pas refuser mon estime, en voyant que, sous un gouvernement despotique, ils avaient le courage de se réunir secrètement pour protéger contre les abus de ce gouvernement, non-seulement les habitants du pays, mais les étrangers qui font partie de cette association. Je m'excusai en alléguant mon prochain départ, car je n'avais nulle envie de m'exposer à de graves dangers, en assistant à une réunion sévèrement défendue, non-seulement à Messine, mais par toute l'Italie... » (13 mai 1787. *Mémoires* de Gœthe, trad. de la baronne de Carlowitz, 2e part., voyages, p. 171).

(2) Barruel, *Mémoires*, etc., t. IV, p 364.

(3) Duruy, *Histoire d'Italie*, p. 493.

Les sociétés secrètes avaient donc tout préparé pour étendre dans l'Europe entière, contre les nationalités chrétiennes, la révolution qui venait de détruire celle de la France. On n'attendait plus, pour l'explosion définitive, que le secours des hordes révolutionnaires préparées en France (1).

A peine en effet le signal est-il donné que devant les armées républicaines toutes les résistances s'évanouissent, les corps d'armées qu'on leur oppose hésitent, tâtonnent, reculent sans cause apparente (2) ; les villes fortes ouvrent leurs portes, les provinces envahies s'érigent en républiques particulières ou s'annexent à la république-mère. Une députation des principaux Illuminés invite Custine, dès son entrée en campagne, à pénétrer dans le pays, et l'assure qu'il comblera les vœux du plus grand nombre des habitants. Ils ajoutent que, s'il était inquiet sur les moyens de surmonter les difficultés apparentes, ils peuvent l'assurer qu'eux et leurs amis ont assez de pouvoir pour promettre de les lever ; qu'ils sont les organes d'une société nombreuse, au nom de laquelle ils lui promettent un dévouement entier et la plénitude de leur zèle pour contribuer à son succès (3).

Mayence ouvre ses portes à la seconde sommation de Custine, qui n'a pas même dans son armée des canons de siège ; et la république cisrhénane est proclamée, avec les principaux traîtres ou agents, Metternich, Behman, etc., pour admininistrateurs à gros appointements. L'émissaire du club parisien, Van der Noot, envoie à Dumouriez un manifeste, convenu à Londres avec Chauvelin, Talleyrand et Noël ; Dumouriez le publie sans y rien changer, et, gagné par les agents et le manifeste, le peuple acclame la révolution et la Flandre est prise. Pichegru s'est avancé vers la Hollande, et Utrecht, Willemstad, Breda, Gorcum, Berg-op-Zoom et Amsterdam sont prises, comme la Flandre, Mayence et

(1) Louvet, *Adresse à Robespierre*.

(2) Après la prise de Verdun dans la Champagne, occupée le 27 septembre, le ro de Prusse, les ministres de Vienne, de Londres et de Pétersbourg, tinrent conseil Tous voulaient la bataille ; Brunswick seul, le grand maître des francs-maçons nommé à Willhemsbad, général des armées coalisées, ne la voulait pas ; toutefois il céda à l'avis commun, et il annonça la bataille pour le 29. Mais au sortir du conseil, il donnait des ordres pour la retraite ; tout resta voilé de nuages ; bientôt la Champagne fut évacuée ; la brillante armée coalisée s'éloigna, comme si elle avait été vaincue, laissant partout des débris de ses bagages. (Beaulieu, *Histoire de la Révolution*. Laurentie, *Histoire de France*, chap. XI.)

(3) *Mémoires de Custine*, t. I, p. 46 et 47.

les provinces rhénanes ; tandis qu'un peu plus tard Figuières, le boulevard de l'Espagne, dépourvue de tout moyen de défense, ouvre ses portes, et est conquise, ainsi que plusieurs autres citadelles, comme l'avait été la Hollande devenue la république batave (1). Ainsi en fut-il en Italie.

X. — VALMY, DUMOURIEZ ET LE DUC DE BRUNSWICK

L'exemple des trahisons fut donné de haut. Le duc de Brunswick, le grand maître de tout l'ordre maçonnique élu à Willhemsbad, avait été *précisément* choisi pour généralissime de la coalition. Or il refusa systématiquement de subordonner son action à celle de l'armée des princes, ce qui eût évité de froisser le sentiment national et eût bien plus sûrement amené le triomphe des alliés, si son but réel eût été la restauration de la monarchie.

Mais il ne pouvait entrer dans ses projets de détruire l'œuvre de la Révolution. Il entra en négociations secrètes avec les hommes de la commune de Paris et Dumouriez, franc-maçon avancé lui-même, qui commandait en chef l'armée française. Ces négociations aboutirent à la retraite de Valmy, que la légende révolutionnaire a transformée en victoire, mais qui ne fut qu'une trahison honteuse pour les deux partis.

Nous laissons la parole à M. Léon Pagès qui a récemment éclairci toute cette intrigue :

« Le roi de Prusse apprit, dans la matinée du 20 septembre, que de grands mouvements avaient lieu dans le camp français établi à Valmy. C'était le corps de Kellermann ; Dumouriez avec 20,000 hommes se trouvait à Sainte-Menehould, contenu par le prince de Hohenlohe qui occupait Clermont.

« Frédéric-Guillaume, qui cinq jours auparavant avait craint de voir les français lui échapper, fit avancer ses colonnes sans avoir consulté le duc de Brunswick, et prit ses dispositions en homme

(1) *Dictionnaire des erreurs sociales*, par le marquis de Jouffroi, art. *Sociétés secrètes*. Il ajoute que Figuières a été vendue par Reddelon, pour un million de livres, mais que celui-ci l'ayant touché à Paris, en assignats, valant quarante-huit mille livres, et s'étant plaint de la modicité du prix, fut guillotiné.

de guerre et en tacticien habile. Kellermann se trouvait sur l'étroit coteau de Valmy avec 25,000 hommes, ramassés de telle sorte que tout déploiement leur devenait impossible, et que l'effet de son artillerie devait se réduire à des proportions presque nulles.

« Si le roi de Prusse avec ses 150,000 hommes eût poursuivi le mouvement, il eût obtenu le succès le plus complet. Le duc de Brunswick accourut pour supplier le roi d'attendre les autrichiens et de se borner à contenir l'ennemi. Le roi de Prusse écouta cet avis perfide et rendit le commandement à son généralissime. Ce dernier rangea ses colonnes en deux lignes, parallèles au coteau de Valmy, et fit simuler une attaque. Il fut tiré d'une et d'autre parts, à des portées excessives et de nul effet, vingt mille coups de canon. Au cours de ce fracas terrible, Brunswick s'aperçut que les français ébranlés étaient près de se débander, par le fait de l'explosion de deux caissons : il déclara la position des français inattaquable et ordonna la retraite (1).

« Les français, fiers d'un succès aussi inattendu, poussèrent des cris de victoire. L'enthousiasme eut sur les recrues une influence fortifiante et en fit, comme on le vit plus tard, d'assez bons soldats.

« Cependant Brunswick avait en ligne 50,000 hommes de troupes aguerries, et non loin de lui les 30,000 autrichiens et émigrés qui s'étaient avancés jusqu'à la Croix-aux-Champs, à cinq lieues de Châlons. Son terrain de bataille était un pays ouvert et de vastes plaines. Il était l'arbitre de la guerre.

« La population de Paris était dans d'inexprimables alarmes. Les chefs de la révolution partageaient la terreur commune, et le député Kersaint, que Lafayette avait retenu prisonnier à Sedan, et que Dumouriez avait fait mettre en liberté, leur dit sans ambages, « qu'il était aussi impossible que le duc de Brunswick ne fût pas à Paris dans quinze jours qu'il était impossible que le coin n'entrât pas dans la bûche quand on frappait dessus. » La plupart voulaient que le gouvernement se réfugiât derrière la Loire, et emmenât comme otages Louis XVI et sa famille. C'était surtout l'opinion des girondins, qui espéraient ainsi se dérober au joug de la Commune et se rapprocher des départements du Midi, plus favorables à leur politique. Mais les hommes de la Commune et les

(1) M. Mortiner-Ternaux dit que Valmy coûta mille hommes entre les deux armées. Michaud paraît croire qu'il en périt infiniment moins. Ces résultats, dans tous les cas, ne sont pas en rapport avec la canonnade.

jacobins étaient pour la résistance. « Ce n'est qu'avec de l'audace, et encore de l'audace, » dit Danton lui-même, « que nous pouvons nous sauver. »

« Il ne faut pas oublier que Danton, Lebrun et Dumouriez étaient les auteurs et les directeurs de la négociation secrète, que leurs complices jacobins en savaient la plus grande part, et que les girondins ignoraient les combinaisons récentes. Or, les prussiens s'étaient engagés à ne point venir à Paris, et il ne s'agissait, pour Dumouriez et Danton, que d'acquitter la rançon dans les conditions stipulées. Danton était résolu d'ailleurs à verser des torrents de sang, afin d'y ramasser les diamants et l'or que Dumouriez devait livrer à la maçonnerie prussienne. Ils pouvaient donc, en toute liberté d'esprit et le cœur léger, continuer leur comédie tragique.

« Écoutons le premier Bonaparte, juge autorisé, qui s'était fait montrer le champ de bataille : « Je n'aurais point osé, dit-il à Sainte-Hélène, demeurer dans les positions choisies par Dumouriez, à moins qu'il n'y eût quelque négociation secrète que nous ignorons. » — Napoléon n'ignorait rien, et ce qui le prouve, le manuscrit de Sainte-Hélène en fait foi, c'est qu'il professait le plus profond mépris pour le duc de Brunswick.

« L'Allemagne entière a su que le duc de Brunswick, jusqu'à cette époque écrasé de dettes, en acquitta, dans l'année 1792, pour plus de huit millions, et de nos jours on a vu en France le petit-fils de ce duc parsemer profusément ses habits et son chapeau des diamants héréditaires.

« Dumouriez, vieux soldat, avait apprécié ses ressources militaires ; et il chercha le salut du Jacobinisme dans des marchés qui l'enrichissaient lui-même. Il ne put ignorer un seul instant l'origine des finances et le détournement des diamants de la couronne. Cet incomparable intrigant, qui s'associait alors aux plus grands crimes, déploya tout son art, vis-à-vis de la Commune parisienne et de la cour de Prusse, et sur l'échiquier militaire.

« Il avait si bien dérobé le secret de ses manœuvres, que son lieutenant Kellermann crut avoir été vainqueur, et le soir même celui-ci voulut, profitant de son succès, quitter le coteau sur lequel il était cerné, et aller occuper les lignes, en arrière de l'Aure, que Dumouriez lui avait assignées la veille. Il descendit en effet à la nuit, et les prussiens s'effacèrent, par un mouvement tournant,

pour lui céder le passage. Le lendemain les deux armées demeurant en présence, on proclama l'armistice (1). »

Des négociations s'ouvrirent alors avec la Prusse et elles durèrent assez pour permettre l'accomplissement du régicide. Quand les hostilités reprirent, Brunswick eût-il même conduit la guerre avec plus de loyauté, la Révolution avait pu désormais conquérir assez de forces pour tenir tête à la coalition (2).

XI. — L'ASSASSINAT DE GUSTAVE III.

Ce n'était pas seulement par la trahison que la Révolution triomphait ; c'était encore par tous les crimes et par l'assassinat.

La Convention sembla transformée en une loge recevant un chevalier kadosch, quand, quelques jours après, 26 août, Jean Debry *proposa* à l'Assemblée législative la *légion des tyrannicides.*

La postérité croira-t-elle, dit Molleville, que cette assemblée de législateurs, de représentants de la France, entendit sans horreur la proposition d'organiser un corps de douze cents volontaires assassins, qui se dévoueraient à aller attaquer individuellement et corps à corps tous les rois qui étaient en guerre avec la France, et leurs généraux ? Croira-t-elle que cette proposition exécrable, mise aux voix, fut adoptée avec un tel enthousiasme par la majorité que deux des délibérants, Merlin et Chabot, déclarèrent qu'*aussitôt après la cessation de leurs fonctions législatives ils iraient se ranger dans ce corps, qu'on pourrait nommer* VENGEUR DE L'HUMANITÉ ? La rédaction définitive de ce décret fut néanmoins suspendue et renvoyée à la commission, sur l'observation, qui fut faite par Vergniaud, que, si l'on organisait un corps de *tyrannicides,* les puissances coalisées organiseraient aussi contre la France un corps de *généralicides* et de *députicides,* qu'ainsi le décret proposé pour-

(1) Michaud cite un épisode étrange et que les hommes du métier pourront apprécier. Une colonne, envoyée par Dumouriez pour appuyer Kellermann, avait reçu l'ordre de laisser ses équipages en place et les tentes dressées pour y revenir à la nuit. En effet, après la canonnade, la colonne revint à ses tentes ; Michaud faisait partie de ce corps. Gibbon dans sa correspondance et Gœthe dans ses *Mémoires* ont signalé tout ce qu'eut d'étrange la retraite de Brunswick.

(2) Valmy, *Les diamants de la couronne de France et les dépouilles des victimes des 2 et 3 septembre, rançon de la République,* par Léon Pagès, in-12, Paris, 1878.

rait devenir un décret d'assassinat contre les généraux patriotes et contre les membres de l'Assemblée (1). »

Les lâches assassins se dédommagèrent bientôt en assassinant, sans courir aucun risque, l'innocent, l'infortuné Louis XVI, sa sœur madame Élisabeth, Louis XVII, et la reine sa mère.

La lâcheté des conventionnels empêcha donc seule la formation de cette légion. Mais les loges n'avaient pas attendu ce projet pour pratiquer l'assassinat vis-à-vis des souverains, sur ceux surtout qui s'étaient engagés par les serments maçonniques. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, après avoir si longtemps et si efficacement protégé la Franc-maçonnerie et avoir combattu avec elle la religion, avait fini par être désabusé et était mort après avoir pris quelques mesures impuissantes contre les sociétés secrètes (2). Son successeur Léopold, qui dirigeait la coalition monarchique contre la Révolution (3), mourut empoisonné le 1er mars 1792 par le bouillon de Naples qu'avaient préparé des cuisiniers italiens, et quinze jours après, Gustave III, roi de Suède, qui avait pendant longtemps eu la manie de s'occuper de sociétés secrètes et d'ordres maçonniques (4), tombait sous les coups d'un domestique d'Ankastroëm, l'un des membres de la secte des *illuminés*.

(1) *Choix de rapports*, etc., t. XXI, table, p. 92 et 10, p. 233. — Bertrand de Moleville, *Histoire de la Révolution*, t. IX, p. 230 et 231.

(2) « Joseph II et les illuminés se sont naturellement trompés dans leur attente », écrit Mirabeau, en 1788, dans la *Monarchie prussienne*.

(3) Initié comme son frère Joseph II, Léopold, étant grand duc de Toscane, avait commencé la spoliation des ordres religieux et la guerre au pape et à sa juridiction. Ce fut même à Pistoie, dans un conciliabule appuyé de toute l'autorité, qu'on entreprit de donner pour bases à l'Église et au monde *la liberté et l'égalité* maçonniques. La liberté, c'était d'abord l'affranchissement des évêques de l'autorité du Saint-Siège; et l'égalité, celle des curés, des prêtres et des évêques, dont ils sont les frères puînés et les coopérateurs, et en qui réside tout entière la puissance législative sous la suprématie des princes ou souverains. Plus tard, éclairé par les évènements, Léopold avait interdit toutes les réunions maçonniques dans ses États.

(4) Voici quelle était la généalogie philosophico-maçonnique de ce malheureux roi de Suède. Voltaire avait initié la reine Ulrique de Brandebourg, et Ulrique avait initié son fils Gustave. Mais, d'un autre côté, Voltaire initiait Cordorcet, et Condorcet, siégeant au club des Jacobins, initia Ankastroëm. Élève de Voltaire, Ulrique apprenait à son fils à se jouer des mystères et des autels du Christ ; élève de Voltaire, Condorcet apprit à Ankastroëm à se jouer du trône et de la vie de rois. Au moment où les nouvelles publiques annoncèrent que Gustave III devait commander en chef les armées liguées contre la révolution française, Condorcet et Ankastroëm appartenaient au club, et ce grand club retentissait du vœu de délivrer la terre de ses rois. Gustave fut marqué pour être la première victime, et Ankastroëm s'offrit pour être le premier bourreau. Il part de Paris et Gustave tombe sous ses

Des documents juridiques déposés aux archives de la maison de Prusse établissent que le crime avait été préparé par les loges de Stockolm et en particulier par le duc de Sudermanie, frère du roi. L'assassin fut conduit par les soins des affidés en Prusse, où il fut commissaire de police, mais, ayant eu l'imprudence de se dessaisir de ses papiers, il fut emprisonné et mourut peu après. (V. *Document* C.)

Quelques jours auparavant, le 26 février 1792, le *Courrier de Strasbourg*, annonçant que le roi de Prusse venait de se joindre à la coalition, faisait suivre cette nouvelle de ces lignes étranges :

« Les politiques augurent de là que l'union établie entre les deux cours sera consolidée ; il est certain qu'il est bon de le faire croire aux français ; mais dans les pays despotiques, dans les pays où le sort de plusieurs millions d'hommes *dépend d'un morceau de pâte, ou de la rupture d'une petite veine*, on ne peut compter sur rien... Il ne faudrait qu'*une indigestion, une goutte de sang extravasé pour rompre cette brillante union* (1). »

De pareilles prédictions ne sont-elles pas un aveu manifeste de la préméditation du crime ?

XII. — Les triomphes des armées révolutionnaires.

Après la défection du duc de Brunswick et grâce aux menées secrètes qui paralysaient les souverains, les armées de la Révolution semblèrent ne plus rencontrer de résistance. Nous citons simplement les faits tels que les raconte un écrivain essentiellement révolutionnaire :

« Dès les premières hostilités, dit l'*Histoire universelle* de V. Duruy, éclata la division qui existait entre les souverains et leurs peuples... Les troupes du général Lazzari, attaquées par les français dans les gorges de Mians, lâchèrent pied dès les premiers engagements ; les habitants de la Savoie — (on sait quels sont ces habitants et on va les nommer

coups (Barruel. *Mémoires*, etc., t. I, p. 169, 170.) Swedenborg, dit aussi Alexandre Dumas, dont les adeptes assassinaient Gustave III, était *mage* (grade des illuminés). *Mémoires de Garibaldi*, 1re série, p. 3. Voir quelques détails curieux sur le malheureux Gustave III et ses relations avec les sectes maçonniques, dans les *Mémoires* et *Correspondance diplomatique* de M. de Maistre, p. 351, 353.

(1) Cité dans les *Voyages de deux français dans le Nord*, t. V, chap. 12.

par leur nom à Naples) — coururent avec enthousiasme au-devant des troupes françaises, qui occupèrent facilement Chambéry et presque tout le reste de la province. Dans le comté de Nice, Curten s'enfuit avec la même précipitation, et laissa le général français Anselme et l'amiral Truguet s'emparer de Nice, Montalban, Villefranche et Oneille. Au midi de l'Italie, quand l'amiral Latouche vint, avec une flotte française, se ranger devant Naples, les *francs-maçons* saluèrent avec transport l'étendard de la liberté, se mirent en rapport avec les français et transformèrent les loges en clubs. Ferdinand fut obligé de promettre la neutralité et de reconnaître le gouvernement français, et un décret de la Convention réunit la Savoie et le comté de Nice à la France (1). »

« Le grand duc de Toscane, le premier, reconnut la république française. Les deux républiques de Venise et de Gênes, sollicitées, d'un côté, par l'Autriche et l'Angleterre, de l'autre, par des *citoyens ardents, partisans des idées nouvelles,* gardèrent strictement la neutralité... Plus tard la paix conclue avec la république française, par la Prusse et l'Espagne, permit au Directoire de porter presque toutes ses forces en Italie. Déjà, sur ses ordres, Schérer, *mal surveillé à Céra* par les piémontais, avait tourné l'aile gauche des autrichiens, et Bonaparte, ayant séparé ces mêmes piémontais, commandés par Collé, du corps autrichien de Beaulieu, était arrivé à Chérasco, à dix lieues de Turin.

« La proclamation lancée par le jeune vainqueur *émut encore plus l'Italie que ses rapides succès. Peuples d'Italie,* dit-il, *l'armée française vient rompre vos chaînes ; le peuple français est ami de tous les peuples et particulièrement des descendants des Brutus ; venez au devant de lui : vos propriétés, vos usages, votre religion seront respectés ; nous ferons la guerre en ennemis généreux, et seulement aux tyrans qui vous tiennent asservis... Les princes italiens, le clergé, ne furent plus capables d'arrêter la nation italienne.* Elle se précipita avec enthousiasme au devant de Bonaparte et des français, et assura leurs rapides succès.

« Les piémontais Bonefous et Renza excitèrent à Albe un mouvement républicain, qui menaça bientôt tout le royaume, et Victor-Amédée demanda et obtint la paix par la remise des places d'Alexandrie et de Coni. Pendant la guerre, Bonaparte n'eut qu'à entrer sur le territoire de Parme et de Plaisance, où les italiens remuaient déjà, et resta bientôt, après la retraite de Beaulieu, maître de tout le Milanais. Les villes de Pavie, Crémone et Milan ouvrirent leurs portes sans résistance. Les milanais surtout accueillirent les français comme des libérateurs. Ils se flattaient de l'espoir d'être placés à la tête de l'union italienne. Une agrégation d'État, composée des partisans des idées françaises, fut éta-

(1) Duruy, *Histoire universelle,* Italie, par Zeller, p. 490 et 491. — Robison, *Preuves de la conspiration,* etc., p. 57.

blic dans la ville, et une garde nationale organisée. Les vingt millions de francs que Bonaparte leva sur la Lombardie n'excitèrent même pas un *grand murmure*, si ce n'est à Pavie, où les paysans des environs, *sourdement excités*, pénétrèrent pour massacrer la garnison française. Binasco brûlé, Pavie livrée aux soldats pendant une nuit, le Mont-de-piété lui-même brûlé, apprirent que Bonaparte ne laisserait impunie aucune émeute.

« Une nouvelle proclamation de Bonaparte, publiée à Milan, couvrit ce premier discord et propagea dans toute la péninsule l'enthousiasme ressenti par les milanais : « *Que les peuples soient tranquilles*, dit-il, *nous sommes les amis des peuples. Rétablir le Capitole, réveiller le peuple romain après des siècles de servitude, tel sera le fruit de nos victoires.* » Quelques villes du territoire vénitien, lassées du joug de l'*aristocratique république*, invitaient elles-mêmes les français à violer la neutralité du territoire vénitien. Bonaparte occupa Bergame, prit Brescia, culbuta Beaulieu sur le Mincio, entra dans Vérone, Legnago, et commença le blocus de Mantoue. *L'aristocratie* de Venise, blessée au cœur, n'osa faire que des remontrances. Elle sentit, non-seulement dans les villes de terre ferme, mais *dans Venise même, s'agiter, avec les encouragements de Villelard, secrétaire de l'ambassade française, le levain populaire.* Les États du roi de Naples et du pape étaient plus *agités que jamais.* Dans une cérémonie solennelle, le premier consacra sa couronne au ciel et voulut pousser son armée à la frontière ; il fut bientôt obligé de la rappeler pour comprimer *une partie de ses sujets.* Le pape Pie VI fit prêcher contre les *athées et les brigands de France ;* mais la première de ses villes, Bologne, envoya, par ses principaux magistrats, demander *sa liberté au vainqueur de l'Italie...* Il entra à Bologne, qu'il déclara libre et républicaine... Dans le duché de Modène, Reggio, la première, se déclara indépendante et envoya des députés à Milan pour commencer à fonder, avec les transpadans, l'unité italique. Massa et Carrara, La Lunigiane suivirent son exemple ; Modène enfin, entraînée par les patriotes, prononça la déchéance du duc, et Ferrare se détacha des États de l'Église pour se joindre à Bologne.

« Le général français institua à Milan un *consiglio di stati*, en attendant l'établissement d'une *république transpadane*, et mit sur pied une légion lombarde de 3,500 hommes, qui fut mise sous le commandement de Lahos. En deçà du Pô, sur sa recommandation, les députés des quatre villes de Bologne, Ferrare, Modène et Reggio proclamèrent leur union dans la *république cisalpine*, et, pour première mesure, décrétèrent aussi la formation d'une légion italienne (1). »

(1) *Histoire universelle*, par une société de professeurs et de savants, sous la direction de M. V. Duruy. — *Histoire de l'Italie*, Zeller, chap. XIX. — *Révolution française, Directoire*, chap. III.

« Bientôt même, sous différents prétextes, la vieille république de Gênes fut détruite, et transformée, avec une constitution nouvelle, en république *ligurienne ;* Venise fut supprimée et annexée à l'Autriche, en échange par celle-ci de la reconnaissance des républiques cispadane et transpadane, réunies et transformées en république cisalpine, avec cinq directeurs : Serbelloni, Alessandri, Moscati, Paradisi, Costabili, que leur donna Bonaparte. Rome elle-même fut atteinte, son pontife traîné prisonnier en France, et la capitale de la catholicité, avec Ancône et les territoires romains, proclamée république romaine avec une constitution toute française, chamarrée de consuls, de tribuns et d'un sénat; et tandis que le Piémont voyait ses villes s'ouvrir à Joubert, ses soldats passer dans l'armée française et ses provinces annexées à la république-mère, Naples, laissée par son roi à la garde de Pignatelli, nommé son vice-roi, et du général autrichien Mack, après une amnistie obtenue au prix de deux millions, la désertion en masse des soldats de son armée et la fuite au camp français de son général et de ses officiers, d'accord avec les républicains, était proclamée la république *parthénopéenne* (1). »

En Suisse les choses se passèrent de même. Voici ce que raconte M. d'Horrer, l'historien si autorisé des sociétés secrètes de ce pays. « Si l'on peut croire deux maçons illuminés, Heldmann et Henry Zchokke, toutes les loges suisses auraient en 1793 suspendu leurs travaux, de peur de porter leur part de responsabilité des horreurs qu'à cette lamentable époque de notre histoire les frères et amis commettaient à Paris et dans toute la France. Il est plus probable qu'en *couvrant* ainsi leurs loges et en les rendant pour quelque temps inaccessibles au commun des ouvriers, les maîtres se réservaient de s'assembler fréquemment et furtivement en très-petites réunions pour ne pas laisser chômer entièrement leur œuvre.

« Les loges vaudoises n'avaient certes pas interrompu la leur ; elles s'étaient bornées à distribuer des travaux entre des fractions de leurs sociétés appelées *clubs patriotiques*, *comités régénérateurs ou révolutionnaires*, réunions philanthropiques, ou même cabinets de lecture. Là des commissaires en petit nombre dirigeaient les travaux vers des fins maçonniques. Après l'invasion des armées françaises, les sociétés sortirent de leurs asiles et formèrent à l'instant même des gouvernements provisoires, bientôt constitués en gouvernements permanents. Inutile de dire qu'à la tête de ces gouvernements se trouvèrent placés immédiatement et comme *ipso facto* les grands maîtres des loges directoriales de

(1) *Histoire universelle*, Zeller, chap. XIX.

Lausanne et de Bâle, personnages fort peu considérés, mais qui dans ces loges portaient les noms d'illustrissimes et de vénérables (1). »

Ainsi, en quelques années, lois, institutions, mœurs, constitutions, liberté, religion, patrie, nationalités, tout était changé et tombait sous les violences et les trahisons de la Franc-maçonnerie et des loges changées en clubs.

XIII. — LA PRÉTENDUE DISSOLUTION DE L'ORDRE MAÇONNIQUE PAR LE DUC DE BRUNSWICK

Un des évènements caractéristiques de ce temps-là fut le simulacre de résistance des chefs officiels de la Franc-maçonnerie à la Révolution.

En 1796, le duc de Brunswick lança un manifeste solennel dans lequel il déclarait excommunier les révolutionnaires et suspendre les travaux de l'ordre.

Ce document est trop caractéristique, il prouve trop l'énorme influence des sociétés secrètes dans les évènements du temps pour ne pas en reproduire les principaux passages :

« Dans la tempête générale produite par les révolutions actuelles dans le monde politique et moral, à cette époque de suprême illumination et de profond aveuglement, ce serait un crime contre la vérité et l'humanité de laisser plus longtemps enveloppées d'un voile des choses qui peuvent donner l'*unique clef* des évènements passés et futurs, des choses qui doivent montrer à des milliers d'hommes si la voie qu'on leur a fait suivre est la voie de la folie ou celle de la sagesse. Il s'agit de vous, VV.·. FF.·., de tous les grades et de tous les systèmes secrets. Le rideau doit enfin être écarté, afin qu'à vos yeux aveuglés apparaisse cette lumière que vous avez toujours cherchée en vain, mais dont vous n'avez saisi que des rayons trompeurs et une sainte obscurité, faiblement éclairée par une lampe magique.

« Le temps de l'accomplissement est proche, mais sachez-le, cet

(1) *Correspondant* du 25 mars 1845. En note, M. d'Horrer donne des détails biographiques très-curieux sur les principaux personnages de la révolution suisse et leurs relations maçonniques.

accomplissement, c'est la destruction. Nous avons élevé notre construction sous les ailes des ténèbres pour atteindre le sommet d'où nous pourrions enfin plonger librement nos regards sur toutes les régions de la lumière. Mais ce sommet est devenu inaccessible : l'obscurité se dissippe, et une lumière plus effrayante que l'obscurité même vient soudain frapper nos regards. Nous voyons notre édifice s'écrouler et couvrir la terre de ruines : *nous voyons une destruction que nos mains ne peuvent plus arrêter*. Et voilà pourquoi nons renvoyons les *constructeurs de leurs ateliers*. Du dernier coup de marteau nous renversons les colonnes des sanctuaires. Nous laissons désert le temple détruit. Les ouvriers actuels l'ont détruit parce qu'ils ont *hâté leur travail avec trop de précipitation*. . . . . .

« Une seule chaîne embrasse tout le réseau aujourd'hui si étendu de tous les grades secrets et de tous les systèmes de l'univers. Tous se réunissent dans le point central de la toute science. Il n'y qu'un *seul ordre. Son but est son premier secret ;* son existence et ses moyens, son second... Les secrets ne devaient jamais franchir notre cercle ; *les hommes n'étaient ni assez forts, ni assez préparés pour les supporter, les comprendre et les sentir*. Mais le secret fut traité librement et tout haut avec raillerie et dédain...

« Une grande secte surgit qui, tout en prenant pour enseigne le bien et le bonheur de l'homme, travaille, dans les ténèbres de la conjuration, à faire du bonheur de l'humanité une pâture pour elle-même. Cette secte, tout le monde la connaît ; ses frères ne sont pas moins connus que son nom ; c'est elle qui a sapé les fondements de l'ordre—(en les mettant trop tôt à nu, malgré toutes ses précautions)—, jusqu'à ce qu'il fût complètement renversé ; c'est par elle que l'humanité a été *empoisonnée et égarée pour plusieurs générations. La fermentation qui règne parmi les peuples est son ouvrage*. Ils commencèrent par verser l'odieux sur la religion.

« *Raillerie et dédain*, telles furent les armes de cette secte—(en qui s'est transformée toute la Maçonnerie)—d'abord *contre la religion elle-même, ensuite contre ses ministres*. Si elle s'était contentée de contenir ce mépris dans son sein, elle n'aurait été digne que de pitié ; mais elle ne cessait d'exercer ses compagnons au maniement le plus habile de ces armes. On prêcha du haut des toits les maximes de la licence la plus effrénée, et cette licence on l'appela liberté. On inventa des *droits de l'homme* qu'il est impossible de découvrir dans le *livre même de la nature*, et l'on invita les peuples à arracher *à leurs princes la reconnaissance de ces droits supposés*. Le plan que l'on avait formé de *briser tous les liens sociaux et de détruire tout ordre se révéla dans tous les discours et dans tous les actes*. On inonda le monde d'une multitude de publications ; on recruta des compagnons de tout rang et de toute puissance ; on trompa les *hommes*

les plus perspicaces en alléguant faussement d'autres initiations; on répandit dans le cœur de la jeunesse la semence de la convoitise, et on l'excita par l'amorce des passions les plus insatiables : fierté indomptable, soif du pouvoir. Tels furent les uniques mobiles de cette secte ; leurs maîtres n'avaient rien moins en perspective que les trônes de la terre, et le gouvernement des peuples devait être dirigé par leurs clubs nocturnes.

« Voilà ce qui s'est fait encore. Mais on remarque que les princes et les peuples ignorent comment et par quels moyens cela s'accomplit. C'est pourquoi nous leur disons avec toute liberté : L'abus de *notre ordre, la méprise sur notre secret*, a produit tous les troubles politiques et moraux dont la terre est aujourd'hui remplie. Mais, pour que notre attestation ait de la force et mérite croyance, nous devons faire pour les princes et pour les peuples un sacrifice complet ; pour couper jusqu'à la racine l'abus et la méprise, nous devons dès ce moment *dissoudre l'ordre entier*. C'est pourquoi nous le détruisons et anéantissons complètement. »

Hélas ! il n'y avait ni abus, ni méprise dans ce renversement de tous les trônes et de toutes les autorités par l'égalité et la fraternité maçonniques. C'était bien le but direct de l'ordre, mais voilé, mais caché aux dupes et aux princes surtout, complices inscients et instruments aveugles des véritables chefs, assez habiles pour les faire servir au renversement de leur propre autorité. Cette dissolution de l'ordre entier, pour essayer de le sauver encore, démontrait surabondamment que, parmi les enrôlés, les dupes n'étaient que le petit nombre et ne pouvaient rien contre les autres.

XIV. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA THÉOPHILANTHROPIE

Pendant la période de la terreur, la plupart des loges maçonniques françaises cessèrent de se réunir. On a vu plus haut (§ 6) comment Philippe-Égalité avait dû donner sa démission de grand maître. Le Grand-Orient et les diverses puissances maçonniques cessèrent de fonctionner, au moins ostensiblement : les clubs de jacobins remplacèrent à ce moment les loges et ils se défiaient toujours des *éléments aristocratiques* qui existaient dans la Ma-

çonnerie. Les anciennes dissensions entre membres des loges sur la manière de conduire la révolution, furent pour beaucoup dans la division des partis à cette époque, et bien des indices nous font penser que c'est là l'origine de la lutte sanglante des jacobins et des girondins, plus tard des dantonniens et des partisans de Robespierre.

La *fête de la Raison*, célébrée à Notre-Dame en novembre 1793, avait été une manifestation solennelle d'athéisme faite par les hébertistes. Après les avoir envoyés à l'échafaud, Robespierre voulut célébrer son triomphe par la fête de l'Être suprême, 1er mai 1794, et l'on sait quelle part les haines des hébertistes survivants eurent à la journée du 9 thermidor.

Le F.·. Henri Martin a indiqué ce côté peu connu de l'histoire de la révolution. Après avoir signalé l'affinité qui existait entre Robespierre et les doctrines de St-Martin, il ajoute : « Les enne-« mis du redoutable chef des jacobins en eurent l'instinct, car « St-Martin, fort étranger de sa personne aux luttes désespérées « des partis et à l'interprétation sanglante qu'on faisait de ses idées, « fut enveloppé dans la persécution dirigée contre Catherine Theot, « dom Gerle et quelques autres révolutionnaires mystiques, peu « avant le 9 thermidor, par les hommes qui préparaient la chute « de Robespierre (1). »

Quoi qu'il en soit, dès que la dictature de ce dernier fut finie, la Maçonnerie reprit son activité : guidée par un de ses anciens adeptes Lareveillère-Lepaux, c'est elle qui organisa la *théophilanthropie* (2). Ce système avait la prétention de remplacer par ses cérémonies le culte catholique et correspondait à la fois aux fêtes de l'Être suprême et à ce que l'on appelle aujourd'hui les tenues de Maçonnerie blanche.

Quand la secte avait cru avoir réalisé définitivement la *liberté* et l'*égalité*, telles que les entendait Weishaupt dans l'*an-archie* absolue, les voiles de la Maçonnerie avaient été rejetés comme un symbolisme inutile, la loge n'avait plus eu besoin d'être *couverte*, et on l'avait remplacée par le club. Une réaction s'étant faite dans les esprits, il fallut en revenir aux travaux intérieurs, au symbolisme, et les loges se rouvrirent sous diverses formes. C'est avec une grande connaissance de l'esprit de la Maçonnerie que le F.·. André Rousselle a rappelé ce souvenir à l'assemblée du Grand-Orient de 1879, pour faire maintenir le symbolisme et les rituels.

(1) *Histoire de France*, t. XVI, p. 531, 4e édit., 1860.
(2) V. *le Monde maçonnique*, 1879, p. 224.)

XV. — BONAPARTE ET LA DESTRUCTION DU POUVOIR EMPOREL DU PAPE.

La France révolutionnaire accomplissait trop bien l'œuvre dont la poursuite formait le premier but des sectes : la destruction de la papauté.

Le directeur haut maçon Barras, après avoir fait mitrailler par le général Bonaparte les sections de Paris en armes contre la Convention, l'avait nommé au commandement de l'armée d'Italie. Devant lui la Maçonnerie transalpine avait préparé les voies; les portes des places s'étaient ouvertes à l'envi, comme nous l'avons prouvé précédemment; les républiques s'étaient formées de toutes parts. La trahison minait ouvertement ce qui restait encore.

« Bonaparte, dit M. Thiers, avait à peine signé la capitulation de Mantoue, qu'il s'était rendu à Bologne pour faire la loi au pape. Le Directoire aurait désiré qu'il détruisît enfin la puissance temporelle du Saint-Siège ; mais il ne lui en faisait pas une obligation et le laissait libre d'agir d'après les circonstances et sa volonté. Mais Bonaparte, qui se préparait à franchir de nouveau les Alpes pour marcher sur Vienne, ne voulait qu'arracher encore une ou deux provinces au pape et le soumettre à une contribution qui suffît aux frais de la nouvelle campagne. Il réunit donc à Bologne son armée et marcha contre les sept à huit mille hommes du pape, joints à la population des campagnes qui s'était réunie pour défendre seulement ce qui restait du territoire pontifical, comme le lui avait fait signifier, et par parlementaire, le chef de la petite armée. Mais comment résister à une armée triple et quadruple et *ivre de pillage ?* Faenza, Forli, Césène, Rimini, Pesaro, Sinigaglia, Ancône, furent bientôt en son pouvoir; Lorette fut pillée, riche offrande de la piété des rois et des peuples, *la vierge en vieux bois fut envoyée à Paris, comme objet de curiosité ;* et arrivé à Tolentino, menaçant Rome même, — (où l'attendaient les loges fondées par Cagliostro) —, il imposa à Pie VI, pour la conservation de Rome, le traité de ce nom. »

Le pape reconnaissait la république. Il lui cédait tous ses droits sur le Comtat-Venaissin, envahi en guet-apens dès le commencement de la révolution ; il abandonnait à la république

cispadane les légations de Bologne et de Ferrare, et en outre la belle province de la Romagne. La ville et l'importante citadelle d'Ancône restaient au pouvoir de la France jusqu'à la paix générale. Les deux provinces du duché d'Urbin et de Macerata, que l'armée française avaient envahies, étaient restituées au pape, moyennant la somme de 15 millions. Pareille somme devait être payée encore, conformément à l'armistice de Bologne, non exécuté. Ces 30 millions étaient payables deux tiers en argent et un tiers en argent ou pierres précieuses. Le pape devait fournir en outre 800 chevaux de trait, des buffles et autres produits du territoire de l'Église. Il devait désavouer l'assassinat de Basseville, tué au milieu d'un attroupement défendu par la loi et où il prêchait la révolte, et faire payer 300,000 francs tant à ses héritiers qu'à ceux qui avaient souffert par suite du même évènement. Tous les objets d'art et manuscrits, cédés par l'armistice de Bologne, devaient être sur-le-champ dirigés sur Paris.

Tel fut le traité de Tolentino que Consalvi, dans ses *Mémoires*, appelle la volerie, *ladroneccio*, tant était *manifeste l'injustice de l'agression, origine et cause du traité*. Pendant que les églises sont dépouillées, et les populations pressurées, pour faire face à de si injustes conditions, le général Bonaparte écrivait à Joubert :

« Sous peu de jours je serai de retour à l'armée, où je sens que ma présence devient nécessaire. L'armée est à trois jours de Rome ; *je suis à traiter avec cette prétraille*, et pour cette fois-ci, St Pierre sauvera encore le Capitole en nous cédant ses plus beaux États. »

Et le jour même de la signature du traité il écrivait au Directoire :

« Vous trouverez ci-joint, citoyens directeurs, le traité de paix qui vient d'être conclu entre la république française et le pape ; je l'ai signé conjointement avec Cacault, parce que ce dernier n'ayant pas de pleins pouvoirs en règle, il a fallu y suppléer. Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, la Romagne, et des trente millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister ; CETTE VIEILLE MACHINE SE DÉTRAQUERA TOUTE SEULE. »

C'est la première éclosion diplomatique de l'idée *napoléonienne;* elle est, comme on voit, parfaitement identique à l'idée maçonnique.

Suivons-en les développements au milieu de ses phases diverses.

Constatons d'abord qu'elle ne comprenait pas seulement la destruction du temporel, mais encore celle du spirituel, et que le Directoire, non content de tant d'iniques stipulations, exigeait encore, quoiqu'en vain, de la conscience du pontife, la rétractation des brefs qui condamnaient la constitution civile du clergé, tant de fois noyée dans le sang, n'ayant plus même en France d'autorité pour personne, et que le directeur Laréveillère-Lépeaux s'efforçait lui-même de remplacer par sa religion des théophilanthropes.

Cependant Joseph Bonaparte, frère aîné du général, venait d'être nommé, en conséquence du traité de Tolentino, ambassadeur du Directoire à Rome. Sur le bruit de la maladie du pape, le général lui prescrivait (22 sept.), « *si le pape venait à mourir, de mettre tout en œuvre pour empêcher qu'on n'en fît un autre, et pour susciter une révolution.* » Le comte de Robiano, dans sa continuation de l'*Histoire de l'Église* de Bérault-Bercastel, assure même que, dans ses instructions à son frère, le général lui disait, en parlant de la papauté, « *que la vieille idole serait anéantie et qu'ainsi le voulaient la liberté et la politique* (1). »

Le Directoire de son côté écrivait à son ambassadeur le 10 octobre, *deux mois et demi avant la mort de Duphot :* « Vous avez deux choses à faire : 1° empêcher le roi de Naples de venir à Rome ; 2° *aider*, bien loin de retenir les bonnes dispositions de ceux qui penseraient qu'il *est temps* que le règne des papes finisse ; en un mot encourager l'élan que le peuple de Rome *paraît prendre* vers la liberté (2). »

« Comment d'ailleurs, dit M. Thiers, empêcher que les démocrates français, liguriens et cisalpins, ne correspondissent avec les démocrates piémontais, toscans, romains et napolitains, et ne leur soufflassent le feu de leurs opinions, de leurs encouragements et de leurs espérances ?... Ils *soufflaient la révolte dans tout l'État romain ;* ils n'y comptaient pas pourtant un grand nombre de partisans. . . . . .

« Comment empêcher les grands de Rome, qui *avaient reçu quelques-unes des lumières répandues en Europe pendant le XVIIIe siècle,* de murmurer hautement contre un *gouvernement faible, inepte,* et de dire qu'il était temps que le gouvernement temporel des États romains passât de

(1) Tome II, p. 311.

(2) *Histoire de Pie VII*, t. I, p. 55. Baldassari, *Histoire de l'enlèvement de Pie VI*, etc.

célibataires ignorants, incapables, étrangers à la connaissance des choses humaines, aux véritables citoyens versés dans la pratique et l'habitude du monde ? Cependant les démocrates étaient *peu nombreux ;* ils inspiraient des préventions sous le rapport de la religion, dont on les *croyait ennemis* (1). »

En conséquence de ces instructions du Directoire, Joseph Bonaparte laissa un jour un nombre considérable de mécontants se rassembler dans ses appartements et dans sa cour. On ne parlait que de révolution. « Demain on changera le gouvernement : « il ne faut pas de pape ; retournons à la république romaine : « elle nous rendra les qualités des Scipions et des Gracques. »

Une émeute se forma *afin de renverser le gouvernement pontifical*, dit Consalvi, alors ministre des armes de Sa Sainteté ; le général Duphot, jeune homme ardent et républicain, se mit à la tête. *On y hurlait : Liberté ! Vive la république française ! A bas le pape !* Et sur le soir, un peu avant le coucher du soleil, l'émeute s'avança contre une patrouille de soldats pontificaux, et la poursuivit jusqu'à son quartier, qu'elle abandonna avec le poste tout entier, dans l'impossibilité de résister à la multitude armée qui vint les assaillir, et pour se retrancher sous la porte *Settimania* et s'y défendre. Une grande multitude portant cocarde française s'y porta de nouveau ; elle avait à sa tête deux français, sabres nus, cocarde en mains. Un d'eux invitait les troupes du pape en criant : Avancez ! allons, courage ! vive la liberté ! je suis votre général. Et comme ils s'approchaient toujours des soldats pour les désarmer, ceux-ci, après les avoir plusieurs fois sommés de mettre bas les armes, firent feu et en tuèrent plusieurs et, parmi eux, celui qui marchait à la tête, le général Duphot, venu à Rome pour épouser une sœur de Bonaparte. Il périssait ainsi dans une émeute qu'il suscita lui-même contre l'autorité reconnue. Ce fait était si avéré, et la culpabilité de Duphot si manifeste, que Cacault, successeur de Joseph Bonaparte, écrivant en 1801 au premier consul et ayant à parler du prétendu assassinat, ne put s'empêcher de lui dire : « Vous connaissez, ainsi que moi, les détails de ce déplorable évènement. Personne à Rome n'a donné ordre de tirer ou de tuer qui que ce soit. Le général Duphot a été imprudent, tranchons le mot, *il a été coupable ;* il y avait à Rome *un droit des gens* comme partout (2). »

(1) *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 126, 127.
(2) *Histoire de Pie VII*, p. 48, et Consalvi, *Mémoires*, p. 55.

Il n'en fallait pas tant pour faire éclater la conjuration. Toutes les excuses, toutes les réparations furent rejetées, quoiqu'il n'y en eût aucune à faire pour une défense légitimée par tous les droits et tous les devoirs. Joseph Bonaparte et ceux qui l'entouraient demandèrent des passeports (1).

« Le Directoire, dit Thiers, voyait dans le pape le CHEF SPIRITUEL *du parti ennemi de la Révolution. Détruire le parti de cette vieille et tyrannique religion chrétienne le tentait fort, malgré le danger de blesser les puissances et de provoquer leur intervention.* » Cependant quels que fussent les inconvénients d'une détermination hostile, les passions révolutionnaires l'emportèrent ici, et le Directoire ordonna au général Berthier, à qui en partant Bonaparte avait donné le commandement avec 30,000 hommes, de marcher sur Rome (2). Ses instructions portaient :

« Le Directoire exécutif, citoyen général, n'a vu qu'avec la plus vive indignation la conduite qu'a tenue la cour de Rome envers l'ambassadeur de la république française. Les meurtriers du brave général Duphot ne resteront pas impunis ; l'intention du Directoire est que vous marchiez sur-le-champ sur Rome *dans le plus grand secret.* — (Ici se trouve un ordre d'étapes rédigé avec une grande clarté et des détails militaires fort étendus.)

« Vous vous trouverez ainsi avoir à Ancône plus de trente mille hommes ; la célérité dans votre marche est de la plus grande importance : elle peut assurer le succès de l'opération. Dès l'instant que vous aurez assez de troupes à Ancône, vous les mettrez en marche. Vous ne ferez paraître votre manifeste contre le pape que lorsque vos troupes seront à Macerata. Vous direz en peu de mots que la seule raison qui vous fait marcher à Rome est la nécessité de punir les *assassins* du général Duphot et ceux qui ont osé méconnaître le respect qu'ils doivent à l'ambassadeur de France.

« Le roi de Naples ne manquera pas de vous envoyer un de ses ministres, auquel vous direz que le Directoire exécutif n'est conduit par aucune vue d'ambition ; que d'ailleurs, si la république française a été assez généreuse pour s'arrêter à Tolentino, lorsqu'elle avait des raisons de plaintes contre Rome, il ne serait pas impossible que, si le pape donne la satisfaction qui contente le gouvernement, cette affaire pût s'arranger.

« Tout en tenant ces propos, vous cheminerez à marches forcées.

(1) *Mémoires* de Consalvi, t. II, p. 54. — Artaud, *Histoire de Pie VII*, t. I, p. 46 et suiv. *Rapport simple et fidèle du commandant du poste*, pièce officielle.

(2) Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. IV, p. 128, 8e édition.

L'art ici consiste à gagner quelques marches, de sorte que lorsque le roi de Naples s'apercevra que votre projet est d'arriver à Rome, il ne soit plus à temps de vous prévenir. Quand vous serez à deux journées de Rome, vous menacerez alors le pape et tous les membres du gouvernement qui se sont rendus coupables du *plus grand de tous les crimes*, afin de leur inspirer de l'épouvante et *de les faire fuir*.

« Vous aurez soin de faire arrêter tous les chefs des assassinats commis le 8 nivôse, notamment le cardinal Albani, ainsi que sa famille, et vous ferez saisir leurs papiers et *séquestrer leurs biens*. »

Les instructions portaient aussi de chasser l'armée napolitaine, si on est le plus fort, sinon, d'attendre. Ensuite, par un arrêté du Directoire, il fut ordonné que l'on saisirait à Gênes, et qu'on porterait dans la caisse de l'armée des diamants que le pape avait donnés en nantissement à la république française et qu'elle lui avait rendus depuis. Ces diamants devaient être saisis par tous les moyens possibles, même par la force.

Il fut prescrit en même temps, ajoute l'historien Artaud, d'écrire à Rastadt, où un congrès était alors rassemblé, que des troupes françaises allaient marcher sur Rome ; que cette expédition n'avait pour objet que de tirer vengeance des *attentats récemment commis contre la république ;* qu'elle n'entendait conserver Rome ni pour elle ni pour la cisalpine ; que si le gouvernement napolitain envoyait des soldats sur le territoire du pape, les troupes françaises s'opposeraient à cette invasion et que Naples serait attaquée tant par terre que par mer.

La dépêche portait en *P. S.* :

« Ma lettre a pour objet que vous soyez avertis et ne puissiez être pris au dépourvu ; mais vous devez sentir que l'explication ne doit pas venir de notre côté, et que les mesures prises par le Directoire doivent être gardées dans le plus profond secret (1). »

Ces instructions, ces arrêtés, que le saint-siége ne pouvait s'expliquer, étaient datés de Paris 22 nivôse an VI (11 janv. 1798) et étaient signés Bonaparte. On les trouve tout au long dans le 3e volume de *la correspondance de Napoléon Ier*, p. 475, publiées par Napoléon III, comme son incontestable ouvrage.

On voit qu'ici, comme partout, comme toujours, c'est par les conspirations, les calomnies et les mensonges ou déguisements de tout genre que procèdent la Maçonnerie et ses chefs les plus

(1) Artaud, t. I, p. 50, 53.

illustres. On les voit continuant à conspirer quand même ils sont devenus les chefs de l'État, et dans leurs mains les prétendus peuples souverains sur lesquels ils s'appuient ne sont qu'une infime minorité d'ambitieux et de brigands, sous le nom de patriotes et d'annexionnistes. Ne dirait-on pas, en lisant ces instructions du Directoire ou de Bonaparte, que Fanti et Cialdini, dans l'envahissement des Marches et de l'Ombrie, ont dû exécuter des instructions identiques ?

Dans les lettres écrites alors au nom du Directoire, ajoute l'historien de Pie VI et de Pie VII, l'émeute du 26 décembre était toujours appelée *l'évènement horrible* qui s'est passé à Rome le 8 nivôse. Le Directoire n'ignorait pas qu'en demandant réparation, il ne faisait que suivre les premiers succès d'une conspiration flagrante, dont il était le moteur direct (1).

Mais Berthier est en marche ; il écrit d'Ancône : « Je suis à Ancône depuis hier, et j'ai fait enlever dans la nuit un gouverneur du pape et 200 hommes de ses troupes, qui *avaient eu la témérité de rester à Lorette.* Mon avant-garde sera demain à Macerata, le reste suivra à un jour de distance. »

Les maçons d'Ancône, déclarée entièrement indépendante, n'avaient pas vu partir le général Berthier sans applaudir à ses espérances de révolutionner bientôt Rome et les provinces voisines. Ils en obtinrent même la permission de faire disposer, pour être placé au Capitole, un drapeau aux couleurs noire, blanche et rouge, qui devinrent celles de la nouvelle république romaine. Aussi un historien de cette ville, Leoni, dit-il : « *A Rome le français Duphot est tué au moment où il tente de mettre en révolution cette ville ;* » et M. Thiers : « *La joie fut grande chez tous les républicains et les partisans de la philosophie* (2). »

Berthier, arrivé la nuit près de Monte-Mario, ordonne que chaque soldat allume deux feux, et qu'on se disperse sur tout le revers de la montagne qui regarde la ville, et sa première dépêche à Bonaparte porte que l'armée n'a trouvé dans ce pays que la *plus profonde consternation*, et pas une *lueur d'esprit d'indépendance ;* qu'un seul patriote est venu se présenter à lui, et lui a offert de mettre en liberté 2,000 galériens, mais qu'il n'a pas accueilli sa proposition. Il ajoute que les opérations militaires sont inutiles, qu'on n'a besoin que de *négociateurs.*

(1) Artaud, t. I, p. 53.
(2) Artaud, p. 55, 56, et Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 128.

Cette première dépêche devait suivre sans doute celle où Bonaparte lui avait dit : « Ne souffrez pas *que quelques polissons de français ou d'italiens* se constituent patriotes par excellence et cherchent à vous en imposer. ».

L'important était de rester maître soi-même. Deux agents du Directoire, ses partisans ardents dans la journée du 18 fructidor, Communeau et Jorry, avaient été envoyés par lui à Rome ; ils agitaient les frères et amis (les polissons dont il vient d'être question).

« Les démocrates, dit M. Thiers, — (ceux qu'il a dit une page auparavant être *peu nombreux)* —, avec qui Berthier était en rapport quotidien par le chef de leur club, se réunissent au Campo Vaccino, où se voient les vestiges de l'ancien forum, et proclament la république romaine. Un notaire rédigea un acte par lequel le *peuple, qui s'intitulait peuple romain*, déclarait rentrer dans sa souveraineté et se constituer en république. On alla demander au pape l'abdication de sa souveraineté, ce qu'il refusa avec dignité, répondant qu'il ne pouvait se dépouiller d'une propriété qui n'était point à lui, mais à la succession des apôtres, et qui n'était qu'en dépôt dans ses mains. Cette théologie toucha peu nos généraux républicains (1). » Berthier écrivait au général Bonaparte le 29 pluviôse (17 février 1798), quelques jours après sa première dépêche que nous venons de citer :

« Ce sont vos victoires, citoyen général, qui ont donné à l'armée française les moyens de marcher à Rome, pour y venger sur son gouvernement l'assassinat du brave général Duphot : l'armée française s'est montrée, et Rome est libre.

« Le 27, le peuple de cette immense capitale réuni a déclaré son indépendance et a repris ses droits. Une députation m'a porté son vœu, et je suis entré dans Rome où, parvenu au Capitole, j'ai reconnu la république romaine indépendante, au nom de la république française. Arrivé à la porte du Peuple, des députés nous ont présenté une couronne au nom du peuple romain. Je leur ai dit, en l'acceptant, qu'elle appartenait au général Bonaparte, dont les exploits avaient préparé la liberté romaine, que je la recevais pour lui, que je la lui enverrais au nom du peuple de cette capitale. Je charge mon frère, citoyen général, de vous la remettre. C'est à vous que je dois le moment heureux qui m'a mis à même de proclamer la liberté romaine.

« Avec moins de confiance en des paroles mensongères et à une

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, p. 129. — *Mémoires* de Consalvi, t. II, p. 63.

convention signée quelques jours avant par Berthier, et qui, en échange de la reddition du château St-Ange, garantissait les personnes et les propriétés, l'infortuné Pie VI eût pu, dit Artaud, éviter un sort déplorable en prenant la route de Naples. Il fut déclaré prisonnier. On lui dit ensuite avec une ignoble ironie que, *puisqu'il avait aimé les voyages, il fallait satisfaire son penchant.* Il priait avec une douceur touchante qu'on le laissât mourir à Rome. — *Vous mourrez partout*, lui répondit le calviniste Haller, commissaire du gouvernement français. Par ordre du Directoire, le pape, d'abord captif dans ses appartements, fut dépouillé de ses bagues, *même de l'anneau pontifical*, et reçut l'ordre de se préparer à quitter Rome. Le gouvernement français avait écrit à son général quelque temps auparavant : *Vous ferez chanceler la tiare au prétendu chef de l'Église universelle*, tout en assurant, alors comme depuis, qu'on n'en voulait qu'à son temporel, et qu'on le reconnaîtrait toujours pour évêque de Rome (1). »

Le lendemain, 20 février, à quatre heures du matin, au milieu d'une tempête qui rendait la nuit plus obscure encore, il est jeté dans une voiture et conduit en France pour y mourir, et mille voix gouvernementales et maçonniques proclament la fin de la papauté. Ce qui n'empêche pas Thiers, l'historien apologiste de la révolution française d'affirmer que le *pape fut traité avec les égards dus à son âge.*

« Malheureusement, ajoute-t-il, des *excès, non contre les personnes*, mais contre les propriétés, souillèrent l'entrée des français dans l'ancienne capitale du monde... Berthier venait de partir pour Paris ; Masséna (2) lui avait succédé. Ce *héros* fut accusé d'avoir donné le premier exemple. Il fut bientôt imité. On se mit à dépouiller le palais, les couvents, les riches collections. Des juifs à la suite de l'armée achetaient à vil prix les magnifiques objets que lui livraient les déprédateurs. Le *gaspillage fut révoltant ;* il faut le dire, ce n'étaient pas les officiers subalternes ni les soldats qui se livraient à ces désordres, c'étaient les officiers supérieurs. Tous les objets qu'on enlevait, et sur lesquels on avait les *droits de conquête*, auraient dû être déposés dans une caisse et vendus au profit de l'armée, qui n'avait pas reçu de solde depuis cinq mois. »

(1) Artaud, *Pie VII*, t. I, p. 59. — Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 129. — *Histoire de l'Église romaine*, par Robiano, t. II, p. 312.

(2) Le maçon célèbre, plus tard officier du Grand-Orient, avec Kellerman et Soult.

Et le même historien, maçon conservateur depuis, a dit quelques lignes plus haut qu'une convention avait été faite avant l'entrée a Rome, « *à la condition, naturelle entre les peuples civilisés, de respecter le culte, les établissements publics, les personnes et les propriétés !!* »

Les soldats et les officiers subalternes étaient dans le plus horrible dénûment ; ils étaient indignés de voir leurs chefs se gorger de dépouilles et compromettre la *gloire du nom français*, sans aucun profit pour l'armée (1) ; exemple partout répété de l'égalité, de la fraternité et de la probité maçonniques et républicaines !

Quant aux excès contre les personnes, niés par l'historien révolutionnaire, même pour Pie VI, qui en sa qualité de souverain pontife et roi ne comptait sans doute pas à ses yeux comme une personne, ils ne furent pas plus épargnés que les autres :

« Le chef étant frappé, dit un autre historien digne de foi et écrivant sur les pièces officielles et les mémoires du temps, le troupeau ne devait pas être épargné. Rome fut livrée à tous les désordres qui accompagnent une grande révolution. *Les membres du sacré collège furent enveloppés par une aveugle animosité* dans une proscription commune. Le cardinal Braschi se trouvait à Naples chargé d'une mission politique ; on confisqua ses revenus. On s'empara de même des biens des cardinaux Albani et Busca, qui s'étaient mis en sûreté. Le cardinal Pignatelli s'enfuit à Naples, le cardinal Archinto en Toscane ; le cardinal Archetti, qui n'avait pas démenti l'idée qu'avaient donnée de sa sagesse ses missions dans le Nord, tenta de s'échapper, fut atteint dans sa fuite et ramené à Rome. Le cardinal Gerdil, une des lumières du sacré collège, et non moins respectable par la simplicité de ses mœurs et par sa piété que par ses connaissances et son zèle, se retira auprès du roi de Sardaigne, dont il avait été le précepteur, et s'il fut épargné, c'est *parce que la vie simple qu'il menait, au sein d'un dénûment presque absolu, avait appris à tout le monde qu'il était hors d'état de payer sa rançon*. Le cardinal Rinuccini vit confisquer ses propriétés. Le cardinal Mattei fut banni et privé aussi de ses biens. La plupart des autres cardinaux furent enfermés dans un couvent de Rome. On y mit entre autres le cardinal Doria, dernier et trop faible secrétaire d'État, qui refusa de s'enfuir et voulut partager la destinée de ses collègues ; le cardinal Antonelli, un des membres les plus éclairés et les plus vertueux du sacré collège ; le cardinal della Somaglia, estimable par ses qualités et son caractère ; le cardinal Borgia,

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 129.

considéré par ses talents et son goût pour les sciences, et célèbre surtout par son zèle pour la propagation de la foi, objet auquel il consacrait une grande partie de ses revenus ; le cardinal Roverella, qui joignait des mœurs douces à un esprit cultivé. Consalvi vit tous ses appartements bouleversés, ses biens confisqués, et fut conduit avec le général Sentini, commandant des troupes pontificales, au château Saint-Ange, où il resta prisonnier pendant plus de quarante jours.

« Après les avoir tenus quelque temps emprisonnés à Rome contre tous les genres de droits, ils furent transférés à Civitta-Vecchia ; plus tard on décréta de les déporter à Cayenne ou dans quelque île éloignée; mais après les avoir dépouillés de tout, on leur permit d'aller chercher hors de Rome quelque asile. Ils se retirèrent partie à Naples, partie dans l'État de Venise. Les prélats attachés au saint-siège ne furent guère mieux traités, et plusieurs évêques des États du pape furent emprisonnés et bannis.

« C'est ainsi que l'Église romaine, attaquée dans son chef comme dans ses membres, était en butte à une persécution aussi hypocrite qu'injuste et odieuse. Cependant, au milieu de ces proscriptions, les frères et amis de la Maçonnerie et de la philosophie chantaient des hymnes à la liberté; on faisait des processions civiques au Capitole, et on invoquait les mânes de Caton et de Brutus. Ils imaginaient qu'ils allaient faire revivre la république de Rome païenne ; ils ne furent pas longtemps à se détromper : le gouvernement militaire imposé par le Directoire, les contributions énormes pour solder sa protection, l'enlèvement de beaucoup de chefs-d'œuvre d'art, l'éloignement des étrangers, laissèrent bientôt les riches sans asile, les pauvres sans ressources (1). »

(1) Robiano, *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 312, 313. — Consalvi, *Mémoires*, t. II, p. 68, 71.

CHAPITRE SEPTIÈME

LA DICTATURE NAPOLÉONIENNE

I. — L'ÉCHEC DE LA RÉVOLUTION EN 1799.

Le régime de la Convention avec les clubs des jacobins délibérant et gouvernant sur toute la surface du territoire, le culte de la déesse Raison, la fête de l'Être suprême, la théophilanthropie, la guillotine et la confiscation en permanence, étaient l'idéal des sociétés secrètes.

Cependant cet abominable régime s'effondrait dans le désordre et l'incapacité ; appelées par les peuples que soulevaient partout les pillages éhontés des révolutionnaires et le regret de leur paisible bonheur perdu, les armées de l'Autriche et de la Russie avaient partout fait reculer les troupes du Directoire. L'Allemagne et l'Italie étaient libres. Pie VII avait succédé à Pie VI ; il avait repris, après mille difficultés, possession de la capitale du monde catholique. En France l'opinion publique reprenait chaque fois le dessus avec plus de force, et la restauration du roi légitime devenait imminente (1).

Les habiles des sociétés secrètes, voyant qu'ils ne pouvaient s'opposer à la marche des évènements, employaient toute cette habileté à se mêler à la restauration monarchique, de façon à pouvoir imposer à Louis XVIII un gouvernement constitutionnel qui rendît illusoire le pouvoir de la royauté et leur permît de con-

(1) Voir entre autres livres sur cette époque, que *la légende* du 18 brumaire a si étrangement défigurée, l'intéressant ouvrage intitulé : *Stofflet et la Vendée*, par M. Edmond Stofflet, in-12, Plon, 1876.

tinuer leur guerre à l'Église, à l'abri des mécanismes parlementaires. Tel était notamment l'objet de l'association des *Philadelphes*, formée à Besançon par les généraux Malet et Oudet, deux francs-maçons avancés, dans les derniers temps du Directoire, et d'où sortit plus tard la Charbonnerie (1).

Les coups d'État du 13 vendémiaire et du 18 fructidor n'avaient fait que retarder la restauration royaliste, qui en 1799 devenait de plus en plus imminente. La fin prochaine de la république était publiquement discutée et l'on savait partout que les jacobins s'apprêtaient à remplacer la république par une dictature, par une monarchie révolutionnaire qui fermât la porte aux Bourbons. Le *Mercure britannique* du 25 juillet 1799 publiait une lettre de Malouet, où ces éventualités étaient discutées :

« Vous avez annoncé, M., disait-il, dans un de vos derniers numéros, une intrigue qui a eu lieu en France et dans un pays étranger pour accréditer la nécessité d'un changement de dynastie. Ce projet, abandonné pendant la grande fortune du Directoire, se réveille, dit-on, dans sa détresse. *On assure que les jacobins, en déployant tous leurs efforts pour soutenir la république chancelante, se disposent, s'ils ne peuvent y réussir, à créer un roi et une monarchie dont ils formeraient le premier ordre :* on renouvelle en conséquence les libelles sur le caractère de nos princes, sur ce que la nation aurait à en craindre..... »

Et Malouet discutait ces projets révolutionnaires qui consistaient à implanter en France soit un prince étranger, *soit un Bourbon en dehors de l'ordre de succession au trône*, c'est-à-dire le duc d'Orléans. Les intrigues de la Révolution sont anciennes, on le voit. Sieyès, cherchant partout un dictateur, avait songé un instant à confier ce rôle à un prince de la maison de Brunswick (2), comptant évidemment sur l'appui qu'il trouverait dans la Maçonnerie.

Mais le dictateur était plus proche et dans les rangs de ces mêmes jacobins. Bonaparte, qui avait envoyé Augereau au Directoire pour faire contre les royalistes et les élus de la nation le coup du 18 fructidor, était déjà, aux yeux des plus perspicaces, la sauvegarde future de la Révolution. Talleyrand, le grand artisan des sociétés secrètes, s'était depuis longtemps attaché à sa fortune, et lors de la fête célébrée en son honneur après le traité de Campo-Formio, il lui avait adressé ces paroles significatives :

(1) V. Thomas Frost, *Secret societies in European Revolution*, t. I, p. 142 et suiv.
(2) Laufrey, *Histoire de Napoléon*, t. I, p. 426.

« Loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il faudra peut-être le solliciter un jour pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre. Peut-être lui ne le sera jamais ! telle est sa destinée !..... »

Dans ces conjonctures, Napoléon Bonaparte revint brusquement d'Égypte, et, de concert avec Sieyès et quelques révolutionnaires émérites et francs-maçons avancés, il fit le coup d'État du 18 brumaire, destiné dans leur pensée à sauver la Révolution menacée par tant d'excès et d'impéritie.

Napoléon dépassa de beaucoup, au profit de son ambition personnelle, les visées de ses complices. Cependant il ne désavoua jamais ses antécédents jacobins, et il se donna toujours lui-même comme le chef de la Révolution. Au milieu de la réaction qui ramenait le pays à l'ordre, il se fit le défenseur de tous les intérêts révolutionnaires et solidarisa sa cause avec celle des acquéreurs de biens nationaux.

On aurait bien mal compris l'idée-mère des sociétés secrètes si l'on croyait qu'elles attachent quelque intérêt aux libertés publiques et au régime constitutionnel. Leur but est tout autre, c'est la destruction de l'Église, c'est l'exaltation de tous les appétits désordonnés de l'homme, la déification de sa révolte contre Dieu. Quant aux moyens, le choix leur en est dicté par les circonstances. La liberté de la presse, le parlementarisme leur sont des instruments précieux sous un gouvernement légitime et chrétien par son origine, comme la monarchie des Bourbons ou la dynastie des Habsbourg ; mais le bras d'un despote ne leur inspire aucune répugnance s'il veut accomplir leur œuvre et s'il n'abuse pas du pouvoir mis entre ses mains pour poursuivre exclusivement des buts personnels.

II. — LES ANTÉCÉDENTS MAÇONNIQUES DE BONAPARTE ET SON RÔLE RÉVOLUTIONNAIRE.

Napoléon Bonaparte, au moment du 18 brumaire, offrait par tous ses antécédents aux révolutionnaires et aux francs-maçons des garanties qui expliquent le concours actif qu'ils lui donnèrent.

Homme de confiance de Robespierre, il lui avait dû le commencement de sa fortune en recevant, avec le commandement en chef de l'artillerie, la direction effective de l'armée qui faisait le siège de Toulon. Après la prise de la ville, il écrivait à la Convention :

« Citoyens représentants, c'est du champ de gloire, marchant dans le sang des traîtres, que je vous annonce avec joie que vos ordres sont exécutés et que la France est vengée. Ni l'âge, ni le sexe n'ont été épargnés. Ceux qui n'avaient été que blessés par le CANON RÉPUBLICAIN ont *été dépecés par le glaive de la* LIBERTÉ *et par la baïonnette de l'*ÉGALITÉ. Salut et admiration !

« BRUTUS BONAPARTE, citoyen sans-culottes (1). »

Placé ensuite à la tête de l'armée d'Italie avec Robespierre le jeune, il avait avec lui des liaisons si étroites, que ce conventionnel lui avait offert le commandement de l'armée de Paris, à la place d'Henriot, et qu'après le 9 thermidor il fut emprisonné pendant dix jours (2). C'est lui qu'au 13 vendémiaire les régicides de la Convention appelèrent à leur secours pour se perpétuer au pouvoir par la force et noyer dans le sang les sections parisiennes.

On a vu comment dans la guerre contre le pape il s'était fait l'exécuteur de la Révolution et exprimait dans ses correspondances la pensée intime des sectes (Liv. II, chap. VI, § 14).

Sa conduite pendant l'expédition d'Égypte était essentiellement conforme au plan de la Maçonnerie, qui tend à mettre au même niveau toutes les religions.

« *Il avait préparé de longue main par des trames secrètes,* dit M. Thiers, la tradition de l'île de Malte. Des francs-maçons comme le chevalier Dolomieu et Bosredon, disent d'autres historiens, y étaient renfermés, et le lâche grand-maître Homspesch lui en fit les honneurs, ainsi que des îles adjacentes, moyennant une principauté en Allemagne ou, à son défaut, 300,000 francs de pension viagère, 600,000 francs d'indemnité, 700 francs de pension pour les chevaliers de la langue de France ; et Cafarelli Dufalga, un des officiers supérieurs à la suite de Bonaparte, en parcourant la place dont il admirait les fortifications, dit ce mot :

(1) *Mémorial sur la Révolution française*, par Touss. Fel. Joly, ancien professeur. Paris, Beaucé-Rusand, 1824, p. 591. — La *Biographie universelle*, de Michaud, pense que cette lettre n'est pas de Napoléon-Bonaparte, et elle ajoute que lui-même (il ne l'a pas désavoué alors) *a donné à entendre, plus tard, que cette horrible lettre pourrait bien avoir été écrite par son frère Lucien...* (t. LXXV, p. 80, 81).

(2) Lanfrey, *Histoire de Napoléon*, t. I, p. 46 à 54.

Nous sommes bienheureux qu'il y ait eu quelqu'un dans la place pour nous en ouvrir les portes.

L'ordre de Malte fut détruit, et deux ans après, grâce à ces trahisons maçonniques, le boulevard de la Méditerranée, l'île imprenable sous les chevaliers, appartenait aux anglais, qui l'occupent encore (1).

Arrivé en Égypte après ce facile exploit, Bonaparte reniait odieusement le Christianisme dans sa première proclamation adressée aux habitants du pays. Voici dans son entier ce chef-d'œuvre d'hypocrisie maçonnique :

« Cadis, Cheiks, Imans, dites au peuple que nous sommes amis des *vrais musulmans*, que nous respectons plus que les mamelucks Dieu, son prophète et l'Alcoran. N'est-ce pas nous qui *avons détruit le pape*, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que les insensés croyaient que Dieu voulait qu'ils fissent la guerre aux musulmans ? N'est-ce pas nous qui avons été dans tous les siècles les amis du *Grand Seigneur* — que Dieu accomplisse ses désirs ! — et l'ennemi de ses ennemis ? Dieu est Dieu, et Mahomet est son prophète ! » — Et encore : « Ne craignez rien surtout pour la religion du prophète *que j'aime*.

Déjà dans sa proclamation à l'armée de terre, à son débarquement, il avait dit :

« Soldats, les peuples avec lesquels nous allons vivre sont mahométans ; leur premier article de foi est celui-ci : Il n'y a pas d'autre dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète. Ne les contredisez pas ; agissez avec eux comme nous avons agi avec les juifs, avec les italiens : ayez des égards pour leurs muftis et leurs imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques ; ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue *pour les couvents, pour les synagogues, pour la religion de Moïse et de Jésus-Christ.*

Mais écoutons-le lui-même, jugeant plus tard à Sainte-Hélène, ces proclamations :

« C'était, disait-il, du charlatanisme, mais du plus haut... *Mes français* ne faisaient qu'en rire, et leurs dispositions à cet égard étaient telles en Italie et en Egypte que, pour pouvoir les ramener à entendre citer la religion, j'étais obligé d'en parler fort légèrement moi-même, de placer les juifs à côté des chrétiens, les rabbins à côté des évêques.

« Après tout, ce n'est pas qu'il eût été impossible que *les circonstan-*

(1) Thiers, *Histoire de la Révolution*, 8e édition, t. IV, p. 151, 152.—Barruel, *Mémoires*, t. IV, p. 368.—*Histoire universelle*, Duruy.—*Histoire de France*, t. II, p. 681.

ces m'eussent amené à embrasser l'Islamisme. Croit-on que l'empire d'Orient et peut-être la sujétion de toute l'Asie n'eussent pas valu un turban et des pantalons ? car c'est au vrai uniquement à quoi cela se fût réduit. Nous ne perdions que nos culottes et un chapeau. Je dis nous, car l'armée, disposée comme elle l'était, s'y fût prêtée indubitablement et n'y eût vu que du rire et des plaisanteries. Cependant, voyez les conséquences, je prenais l'Europe à revers ; la vieille civilisation demeurait cernée, et qui eût songé alors à inquiéter le cours des destinées de notre France et de la *régénération du siècle ?* qui eût osé l'entreprendre ? qui eût pu y parvenir (1) ? »

C'était bien là la façon dont la Franc-maçonnerie entend réunir sous sa suprématie toutes les religions (V. liv. I, chap. II, § 10). Cela suppose, nous l'avons vu, le plus complet scepticisme en matière religieuse. Or Napoléon était essentiellement sceptique, quoi qu'en aient dit certains enthousiastes naïfs. Ses conversations de Ste-Hélène montrent que ses croyances ne dépassaient pas le vague déisme ou le panthéisme de la Maçonnerie.

« Le soir, après le dîner, la conversation tomba sur la religion, dit M. de Las-Cases. L'empereur s'y est arrêté longtemps. Je vais en transcrire ici, *avec soin*, le résumé, *comme tout à fait caractéristique* sur un point qui a dû, sans doute, souvent exercer la curiosité de plusieurs.

« L'empereur, après un mouvement très-vif et très-chaud, a dit : Tout proclame l'existence d'un Dieu. C'est indubitable ! mais *toutes nos religions sont évidemment les enfants des hommes.*

« Pourquoi ces religions se décriaient-elles, se combattaient-elles ? Pourquoi cela avait-il été de tous les temps, de tous les lieux ? C'est que les hommes sont toujours les hommes. C'est que les prêtres ont *toujours* glissé partout la fraude et le mensonge.

« Toutefois, disait l'empereur, dès que j'ai eu le pouvoir, je me suis empressé de rétablir la religion. Je m'en servais comme de base et de racine ; elle était à mes yeux l'appui de la bonne morale, des vrais principes, des bonnes mœurs.

« Je suis loin d'être athée, assurément ; mais je ne puis croire tout ce que l'on m'enseigne en dépit de ma raison, sous peine d'être faux et hypocrite.

« Dire d'où je viens, ce que je suis, où je vais, est au-dessus de mes idées. Et pourtant tout cela est ; je suis la montre qui existe et ne se connaît pas.

(1) *Correspondance de Napoléon Ier*, publiée par ordre de Napoléon III, t. V, p. 185, 191, 241. La formule, *Dieu est Dieu*, n'est pas citée dans la correspondance, mais dans plusieurs autres histoires, entre autres : *Mémorial sur la révolution française*, par Tous. Fel. Joly, ancien professeur, p. 593 — *Mémorial de Sainte-Hélène*, p. 143, 144.

« Nul doute, du reste, observait-il encore, que mon esprit d'incrédulité ne fût, *en ma qualité d'empereur*, un bienfait pour les peuples ; et autrement comment aurais-je pu favoriser également des sectes aussi contraires, si j'avais été dominé par une seule ? Comment aurais-je conservé l'indépendance de ma pensée et de mes mouvements, sous la suggestion d'un confesseur qui m'eût gouverné par les craintes de l'enfer ?

« Quel empire un méchant, le plus stupide des hommes, ne peut-il pas, à ce titre de confesseur, exercer sur ceux qui gouvernent les nations ?

« J'étais tellement pénétré de ces *vérités* que je me promettais bien de faire en sorte, autant qu'il eût été en moi, d'élever mon fils dans la même ligne religieuse où je me trouve (1). »

Deux mois plus tard l'ex-empereur tenait le même langage et assurait qu'à part la croyance *en Dieu*, avec laquelle *ses nerfs étaient en sympathie*, il avait perdu toute foi religieuse dès qu'il avait su et raisonnné, et cela dès l'âge de treize ans (2).

Ces opinions intimes aident à comprendre la politique suivie par l'empereur et où il y a plus d'unité que ne le croient ceux qui se bornent à suivre les faits extérieurs.

Au moment où il allait se proclamer empereur, Napoléon voulut donner un gage décisif aux hommes de la Révolution, en assassinant le duc d'Enghien.

« On veut détruire la Révolution, disait-il à ses familiers le soir du crime, en s'attaquant à ma personne. Je la défendrai, *car* JE SUIS LA RÉVOLUTION, MOI, MOI. On y regardera à partir d'aujourd'hui, car on saura de quoi nous sommes capables (3). »

Quelques années plus tard, revenant sur ce sujet, il disait à son frère Joseph :

« Je ne puis me repentir du parti que j'ai pris à l'égard du duc d'Enghien ; je n'avais que ce moyen de ne laisser aucun doute sur mes véritables projets et de renverser toutes les espérances des partisans des Bourbons. Enfin, je ne puis me le dissimuler, je ne serai tranquille sur le trône que lorsqu'il n'existera plus un seul Bourbon, et celui-ci en est un de moins. C'est le reste du sang du grand Condé, c'est le dernier héritier du beau nom de cette maison. Il était jeune, brillant, valeureux, et par conséquent mon plus redoutable ennemi. C'était le sacrifice le plus nécessaire à ma sûreté et à ma grandeur. Que reste-t-il actuellement ? deux fils du comte d'Artois sans enfants... J'ai donc ré-

(1) *Mémorial de Sainte-Hélène*, t. IV, p. 204-209, par le comte de Las-Cases. Réimpression de 1823. Lecointe, libraire, Paris.

(2) Ibid., t. V, p. 384.

(3) *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par Thiers, t. V, p. 14.

duit autant que possible le nombre des chances qui étaient contre moi. Non-seulement, si ce que j'ai fait était à faire, je le ferais encore, mais demain même, si le hasard m'offrait pour les deux derniers rejetons de cette famille une occasion favorable, je ne la laisserais pas échapper (1). »

Louis-Napoléon interprétait donc fidèlement sa pensée et avec elle la raison d'être des Bonaparte, en écrivant dans les *Idées napoléoniennes :*

« La Révolution mourante, mais non vaincue, avait légué à Napoléon l'accomplissement de ses dernières volontés. Eclaire les nations, dut-elle lui dire ; affermis sur des bases solides les principaux résultats de nos efforts ; EXÉCUTE EN ÉTENDUE CE QUE J'AI DU FAIRE EN PROFONDEUR ; SOIS POUR L'EUROPE CE QUE J'AI ÉTÉ POUR LA FRANCE. Cette grande mission, Napoléon l'accomplit jusqu'au bout (2). »

III. — LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAÇONNERIE SOUS L'EMPIRE

Napoléon Bonaparte était en effet franc-maçon avancé (3), et son règne a été l'époque du plus grand épanouissement de la Maçonnerie.

On a vu comment pendant la Terreur le Grand-Orient avait

(1) *Mémoires* du comte Miot de Melito.

(2) *Idées napoléoniennes*, t. I, p. 28-29, avec les *Œuvres de Napoléon III.*

(3) M. Gyr, dans sa traduction de Eckert, *La Franc-maçonnerie*, t. II, p. 160, prétend que Napoléon n'aurait pas été initié personnellement comme franc-maçon. La seule raison qu'il donne, à savoir que la loge qui l'aurait initiée n'aurait pas manqué de s'en prévaloir, ne prouve rien, car : 1° l'initiation de Napoléon remontait aux premiers temps de la Révolution, et il était très-soigneux de faire disparaître les traces de son passé jacobin ; 2° il était trop autoritaire pour permettre que qui que ce soit s'attribuât vis-à-vis de lui une égalité ou une supériorité, comme auraient pu le faire les membres de la loge qui l'avait reçu. Ces raisons expliquent suffisamment comment, sous l'empire, on ne *précisait* pas ce point. Mais Ragon, *Cours des initiations*, p. 59 ; Clavel, *Histoire pittoresque*, p. 242 ; Bazot, *Le Globe*, 1841, p. 110, comptent Napoléon parmi les illustrations de la Maçonnerie, et leur témoignage a d'autant plus de poids qu'ils ont eu l'un et l'autre à leur disposition toutes les archives du Grand-Orient. M. Amant Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. II, p 11 à 13, a réuni un grand nombre d'indications qui ne laissent aucun doute sur l'affiliation de Napoléon.

cessé son activité. Dès qu'il se fut emparé du pouvoir, les loges se réunirent de toutes parts.

« Ce fut l'époque la plus brillante de la Maçonnerie, dit le secrétaire du G.·. O.·., Bazot ; près de douze cents loges existaient dans l'empire français ; à Paris, dans les départements, dans les colonies, dans les pays réunis, dans les armées, les plus hauts fonctionnaires publics, les maréchaux, les généraux, une foule d'officiers de tous grades, les magistrats, les savants, les artistes, le commerce, l'industrie, presque toute la France, dans ses notabilités, fraternisait maçonniquement avec les maçons simples citoyens ; c'était comme une initiation générale (1). »

« L'Illuminisme et la Franc-maçonnerie, dit également Alexandre Dumas, ces deux grands ennemis de la royauté, dont la devise était ces trois initiales : L.·. P.·. D.·. c'est-à-dire *Lilia pedibus destrue*, eurent une grande part à la révolution française. . . . . »

« Napoléon prit la Maçonnerie sous sa protection ; Joseph Napoléon fut grand maître de l'ordre ; l'archi-chancelier Cambacérès, grand maître adjoint ; Joachim Murat, second grand maître adjoint ; l'impératrice Joséphine étant à Strasbourg, en 1805, présida la fête de l'adoption de la loge des *francs cavaliers* de Paris. Dans ce même temps, Eugène de Beauharnais était vénérable de la loge de Saint-Eugène de Paris. Venu depuis en Italie avec la dignité de vice-roi, le Grand-Orient de Milan le nomma maître et souverain commandeur du suprême conseil du trente-deuxième grade, c'est-à-dire lui accorda le plus grand honneur qu'on pût lui faire selon les statuts de l'ordre. Bernadote était maçon ; son fils, le prince Oscar, fut grand maître de la loge suédoise ; dans les différentes loges de Paris, furent successivement initiés : Alexandre, duc de Wurtemberg, le prince Bernard de Saxe-Weimar et jusqu'à l'ambassadeur persan, Askeri-Kan. Le président du Sénat, comte de Lacépède, présidait le Grand-Orient de France, qui avait pour officiers d'honneur les généraux Kellermann, Masséna et Soult. Les princes, les ministres, les maréchaux, les officiers, les magistrats, tous les hommes enfin remarquables par leur gloire ou considérables par leur position, ambitionnaient de se faire recevoir maçons. Les femmes elles-mêmes voulurent avoir leurs loges, dans lesquelles entrèrent Mesdames de Vaudemont, de Carignan, de Girardin, de Narbonne et beaucoup d'autres dames. Mais ce n'*était pas seulement en France que florissait alors la Maçonnerie* (2). »

« De tous ces hauts personnages, dit à son tour F.·. Clavel, le prince Cambacérès était celui qui s'occupait le plus de Maçonnerie : il s'attachait à rallier à la Maçonnerie tout ce qu'il y avait en France d'hommes

(1) *Tableau historique de la Maçonnerie*, p. 38.
(2) *Mémoires de Garibaldi*, 1re série. p. 34.

influents par leur position officielle, par leurs talents ou par leur fortune. Les services personnels qu'il rendait à beaucoup de frères, l'éclat qu'il répandait sur les loges, en amenant à leurs séances, par son exemple et ses sollicitations, tout ce qu'il y avait d'illustrations militaires, judiciaires et autres, contribuèrent puissamment à la fusion des partis et à la consolidation du trône impérial. En effet, sous son administration active et brillante, les *loges se multiplièrent à l'infini;* elles se composèrent de l'élite de la société française; elles devinrent un point de réunion pour les partisans du régime existant et pour ceux des régimes passés. On y célébrait la fête de l'empereur; on y lisait les bulletins de ses victoires avant qu'ils fussent rendus publics par l'impression, et d'habiles gens y organisaient l'enthousiasme, qui graduellement s'emparait de tous les esprits..... (1). »

C'est à cette époque que l'*ordre du Temple*, qui exerçait alors une influence supérieure sur toutes les loges maçonniques, prit à Paris une sorte d'existence officielle. En 1808 ses membres traversèrent la ville en procession et en grand costume et se réunirent à l'église St-Antoine, où l'on prononça solennellement l'oraison funèbre de Jacques Molay. Une pareille manifestation n'était possible qu'avec l'approbation de Napoléon Ier, qui s'était fait affilier, dit-on, à l'ordre (2).

M. de Maistre signalait peu après une manifestation semblable :

« Un phénomène très-remarquable est celui de la résurrection de la Franc-maçonnerie en France, au point qu'un *frère* vient d'être enterré solennellement à Paris avec les attributs et les cérémonies de l'ordre. Le maître qui règne en France ne laisse pas seulement soupçonner que rien de semblable puisse se faire sans son congé; jugez par son caractère connu de ses idées sur les sociétés secrètes. Comment donc expliquer la chose ? est-il chef ou dupe (on peut-être l'un et l'autre) d'une société qu'il croit connaître et qui se moque de lui (3) ? »

Le merveilleux génie de Joseph de Maistre éclairait ainsi d'un trait de lumière le délicat problème des relations de Napoléon avec la Franc-maçonnerie.

(1) *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, p. 242-245.

Cambacérès réunit de fait sur sa tête la dignité suprême de tous les rites; il était : 1° grand maître adjoint du Grand-Orient; 2° souverain grand maître commandeur du suprême conseil; 3° grand maître d'honneur du rite de Hérédom de Kilwining; 4° chef suprême du rite français; 5° grand maître national des chevaliers bienfaisants de la cité sainte, à Strasbourg, à Lyon, à Montpellier, etc.

(2) Élizé de Montezac, *Histoire des chevaliers templiers.*

(3) *Mémoires politiques et correspondance diplomatique*, p. 353.

CHEF ET INSTRUMENT, voilà ce qu'il était pour les sociétés secrètes, et les sociétés secrètes devaient finir par le briser, le jour où il ne serait plus instrument docile.

C'est à peu près la même chose que dit Bazot, le secrétaire du Grand-Orient, qui, écrivant à une époque très-rapprochée des évènements, a une autorité toute particulière :

« Le gouvernement impérial, dit le F.·. Bazot, se servit de son omnipotence, à laquelle tant d'institutions, tant d'hommes cédèrent si complaisamment, pour dominer la Maçonnerie. Elle ne s'effraya ni ne se révolta... Que désirait-elle en effet ? Étendre son empire.

« ELLE SE LAISSA FAIRE SUJETTE DU DESPOTISME POUR DEVENIR SOUVERAINE (1). »

Omnia serviliter pro dominatione, comme dit Tacite !

Napoléon Ier, instrument de la Franc-maçonnerie, voilà deux mots qui heurtent singulièrement la légende que beaucoup de catholiques crédules se sont faite sur son rôle de restaurateur de la religion et de dompteur de la Révolution.

Un examen attentif des faits suffit cependant à la détruire.

En 1799, les sociétés secrètes étaient sous le coup de la restauration de Louis XVIII, rentrant dans le pays non pas au milieu d'un cataclysme national et gêné, comme il le fut en 1814, par l'intervention étrangère, mais en vertu d'un mouvement exclusivement national. C'était le rétablissement de la vraie monarchie, de l'antique constitution nationale dépouillée de ses abus ; c'était la religion catholique, épurée par le martyre et débarrassée des souillures du Jansénisme, reprenant la direction de la nation très-chrétienne.

La dictature de Napoléon, avec le gage d'antécédents jacobins ineffaçables, c'était le maintien de toutes les confiscations révolutionnaires, les *droits de l'homme* restant la base des institutions et des lois, l'État non-seulement indépendant de la loi de Dieu, mais se posant comme le seul arbitre de la morale ; c'était l'égalité de tous les cultes devant la loi ; une sorte de déisme officiel, semblable à celui de la constitution maçonnique, pour véritable religion d'État, et en réalité toute licence acquise aux attaques contre le Christianisme : voilà ce que Bonaparte offrait à la Maçonnerie comme rançon de la dictature.

(1) *Code des franc-maçons*, p. 183.

IV. — Les tentatives d'asservissement de l'Église et la destruction du pouvoir temporel du pape.

Le concordat, qui fut l'œuvre vraiment féconde et réparatrice de son règne, ne lui fut pas inspiré par un sentiment religieux, nous venons d'en avoir la preuve dans ses conversations de Sainte-Hélène. Mais, éclairé par sa remarquable pénétration d'esprit, il sentit la nécessité indispensable de donner, sur ce point essentiel, une satisfaction à la majorité catholique de la nation, qui partout déjà rouvrait les églises et ramenait les prêtres fidèles. Toutefois, en négociant le concordat, il avait toujours la pensée d'asservir l'Église catholique et la papauté. Quelques jours après sa signature, comme Volney, l'impie auteur des *Ruines*, dont il avait fait un de ses sénateurs, lui demandait : *Est-ce là ce que vous aviez promis ?* « Calmez-vous, lui répondit le premier consul, la religion en France a la mort dans le ventre : vous en jugerez dans dix ans (1) ! » A la même époque, le tribun Ganilh lui disait qu'avec le concordat il donnait du pouvoir en France à un prince étranger. « Pensez-vous, répondit-il, que pour cela je me sois mis dans la dépendance du pape ? J'en ai agi à son égard comme avec les royalistes, qui, lorsque je suis arrivé au pouvoir, étaient partout les maîtres. C'étaient les vendéens, les chouans, qui gouvernaient la France. Eh bien ! je leur ai fait croire que je voulais ce qu'ils voulaient eux-mêmes, et leurs chefs sont venus à Paris. Au bout d'un mois, ils étaient arrêtés ! » Et, faisant une pirouette sur lui-même, il ajoutait en forme de conclusion : « Voilà comment on gouverne (2) ! »

Vingt ans après, à Sainte-Hélène, repassant son règne dans la solitude, il *s'excusait* ainsi de ne pas avoir introduit le Protestantisme en France :

« Lorsque je saisis le timon des affaires, j'avais déjà des idées arrêtées sur tous les grands éléments qui cohésionnent la société ; j'avais

(1) *Mémoires du cardinal Pacca.*
(2) Michaud jeune, *Biographie universelle*, supplément, t. LXV, p. 139-140.

pesé toute l'importance de la religion, et j'avais résolu de la rétablir ; mais on croirait difficilement les résistances que j'eus à vaincre pour ramener le Catholicisme (1) ; on m'eût suivi bien plus volontiers si j'eusse arboré la bannière protestante.

« Il est sûr *qu'au désordre* auquel je succédais, que sur les ruines où je me trouvais placé, je pouvais choisir entre le Catholicisme et le Protestantisme, et il est vrai de dire encore que les dispositions du moment poussaient toutes à celui-ci ; mais outre que je tenais réellement à ma religion natale (?), j'avais les plus hauts motifs pour me décider. En proclamant le Protestantisme qu'eussé-je obtenu ? J'aurais créé en France *deux grands partis à peu près égaux*, lorsque je *voulais qu'il n'y en eût plus du tout* ; j'aurais ramené la fureur des querelles de religion, lorsque les *lumières du siècle et ma volonté* avaient pour but de les faire disparaître *tout à fait. Ces deux partis* en se déchirant eussent annihilé la France, et l'eussent rendu l'esclave de l'Europe, lorsque j'avais l'ambition de l'en rendre la maîtresse.

« Avec le Catholicisme j'arrivais bien *plus sûrement à tous mes grands résultats ;* dans l'intérieur, chez nous, le grand nombre absorbait le *petit*, et je me *promettais de traiter celui-ci avec une telle égalité qu'il n'y aurait bientôt plus lieu à connaître la différence* (2).

« Au dehors, le Catholicisme me conservait le pape, et *avec mon influence et mes forces en Italie, je ne désespérais pas tôt ou tard,* PAR UN MOYEN OU PAR UN AUTRE, DE FINIR PAR AVOIR A MOI LA DIRECTION DE CE PAPE, ET DÈS LORS QUELLE INFLUENCE, QUEL LEVIER D'OPINION SUR LE RESTE DU MONDE !... etc. »

Et il terminait en disant :

« François Ier était placé véritablement pour adopter le Protestantisme à sa naissance et s'en déclarer le chef en Europe. Charles-Quint, son rival, prit vivement le parti de Rome ; c'est qu'il croyait voir là pour lui un moyen de plus d'obtenir l'asservissement de l'Europe. Cela seul ne suffisait-il pas pour indiquer à François Ier la nécessité de se charger de défendre l'indépendance de cette même Europe ?

« Si François Ier eût embrassé le Luthéranisme, si favorable à sa suprématie royale, il eût épargné à la France les terribles convulsions

(1) Ces résistances ne provenaient que des révolutionnaires qui l'avaient aidé à faire le coup d'État du 18 brumaire et dont il avait rempli le Sénat, le Tribunat et le Conseil d'État.

(2) L'égalité dans la servitude, sous le nom *d'égale protection, d'égale liberté de tous les cultes, était donc le moyen, dans son idée, idée* que son successeur appelle *napoléonienne*, de faire disparaître catholicisme, protestantisme et tous autres cultes. Or, cette annihilation de toutes les religions positives est l'idée éminemment maçonnique et adoptée en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Angleterre en Amérique, par la Maçonnerie sans discordance aucune.

religieuses amenées plus tard par les calvinistes, dont l'atteinte toute républicaine fut sur le point de renverser le trône et de dissoudre notre belle monarchie. Malheureusement François Ier ne comprit rien de tout cela, car il ne saurait donner des *scrupules* pour excuse. Tout bonnement c'est qu'il n'y voyait pas si loin : bêtise du temps ! intelligence féodale ! François Ier, après tout, n'était qu'un héros de tournois, un beau de salon, un de ces grands hommes pygmées (1) ! »

Mais c'est assez élucider *l'idée napoléonienne ;* elle est sans ambages, quelque impie quelle apparaisse. On va donc voir les cultes rétablis, avec un principe qui aurait été, quoi qu'en ait dit l'adulation contemporaine, qui serait, quoi qu'en pense la niaiserie catholico-libérale, l'inévitable et radicale destruction du Catholicisme en France, si la puissance miséricordieuse de Dieu qui change souvent les obstacles en moyens, si le zèle éclairé des pasteurs fidèles, si la foi de la nation française, quoi qu'on eût déjà fait pour la lui arracher, n'en eussent paralysé en partie les désastreuses conséquences.

Ce principe, un des fondements de *l'idée napoléonienne*, qui ressort de toutes les conversations de Bonaparte à Sainte-Hélène, de toutes ses lois, de tous ses discours, de tous ses actes, de toute sa vie, ce principe adopté par toute la Maçonnerie dite conservatrice pour détruire plus efficacement toutes les religions, C'EST L'ÉTAT OU LES GOUVERNEMENTS PROTECTEURS, MAITRES ET ORGANISATEURS SUPRÊMES DE TOUS LES CULTES ; c'est l'État, sous le nom absurde d'égale liberté, d'égale protection, dominant tous les cultes, les administrant, les fonctionnarisant, les manipulant, les opprimant tous, comme des machines à broyer et à asservir toutes les consciences. En effet le mécanicien impérial, royal ou républicain tient dans sa dépendance les cultes, sans jamais s'y soumettre et en dépendre lui-même, dans ce qu'ils ont de plus spirituel et de plus divin, non-seulement employant lui-même l'*indépendance de sa pensée et de ses mouvements*, selon l'expression napoléonienne, mais y pliant, par ruse, par fraude ou par violence, la pensée et les mouvements des peuples et, si le pouvoir leur en était donné, des ministres eux-mêmes de la religion.

Les faits historiques et les témoignages maçonniques les moins contestables, déjà cités par nous, montrent jusqu'à l'évidence que ce principe était non-seulement celui de la Maçonnerie diplomati-

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, t. V, p. 383, 388.

que, mais aussi celui de toutes les sociétés secrètes, et partout adopté comme première base de leurs opérations révolutionnaires contre Dieu, son Christ et son Église.

Il est démontré par ces témoignages de Bonaparte lui-même que, dans sa pensée, le concordat n'avait jamais été une œuvre en faveur de la religion, mais bien pour lui-même une affaire de calcul et d'ambition, et comme maçon, d'accord avec les intimes de la Maçonnerie, un moyen plus efficace, pour détruire le Catholicisme, que la constitution civile de la Constituante et la persécution sanglante de la Convention.

La façon dont furent conduites les négociations pour le concordat ne laisse aucun doute sur le but que poursuivait Napoléon. Les premières propositions qu'il fit faire à Monseigneur Spina, représentant du pape à Paris, par l'abbé Bernier, à qui des *services* récents en Vendée valaient la faveur du maître (1), se résumaient ainsi :

« Démission *imposée* à tous les évêques *anciens titulaires ; nouvelle circonscription diocésaine ; soixante sièges au lieu de* 158 ; composition *d'un clergé nouveau, formé d'ecclésiastiques de* TOUS LES PARTIS ; *nomination de ce clergé par le premier consul,* institution par le pape ; promesse de soumission au gouvernement établi ; *salaire* sur le budget de l'État ; *renonciation aux biens de l'Église, et reconnaissance complète de la vente de ces biens ;* POLICE DES CULTES DÉFÉRÉE A L'AUTORITÉ CIVILE, *représentée par le Conseil d'État ;* enfin pardon de l'Église *aux prêtres mariés,* et leur réunion à la communion catholique. »

Ces propositions étaient inadmissibles, dit le cardinal Consalvi dans ses mémoires.

Les difficultés principales roulaient sur *la liberté* et *la publicité du culte catholique*, que Bonaparte voulait être le maître de diriger ou d'asservir, sous le prétexte de police. Pie VII ne pouvait non plus se résoudre à destituer les évêques fidèles et bannis ou persécutés pour cette fidélité même, ce qu'exigeait impérieusement le prétendu restaurateur de la religion en France.

CETTE POLICE DES CULTES déférée à l'État était le point essentiel pour Bonaparte, et c'est à lui qu'il revint toujours dans toutes les péripéties de ces négociations sur lesquelles les mémoires du cardinal Consalvi ont fait une pleine lumière et où il ne craignit pas d'employer tantôt des violences inqualifiables, tantôt des four-

(1) V. sur les services de Bernier, *Stofflet et la Vendée*, par E. Stofflet. Les plus graves présomptions semblent indiquer que Bernier livra Stofflet, comme il avait déjà été l'instigateur du meurtre de Marigny.

beries dignes d'un *faussaire*. Voici quel en fut le couronnement.

Les termes du concordat avaient été définitivement arrêtés entre les plénipotentiaires et le jour pris pour l'échange des souscriptions ; dans la matinée de ce jour, Napoléon faisait annoncer, dans le *Moniteur*, la signature du concordat par cette note : « *Le cardinal Consalvi a réussi dans l'objet qui l'a amené à Paris.* » Réunis chez Joseph Bonaparte, frère du premier consul, l'abbé Bernier offrit à Consalvi la copie qu'il avait tirée de son rouleau comme pour la lui faire signer sans examen, mais ce dernier y ayant jeté les yeux pour s'assurer de son exactitude, « JE M'APERÇUS, dit-il, QUE LE CONCORDAT N'ÉTAIT PAS CELUI DONT LES COMMISSAIRES ÉTAIENT CONVENUS ENTRE EUX, DONT ÉTAIT CONVENU LE PREMIER CONSUL LUI-MÊME, MAIS UN TOUT AUTRE ! La différence des premières lignes me fit examiner tout le reste avec le soin le plus scrupuleux, et je m'assurai que *cet exemplaire non-seulement contenait le projet que le pape avait refusé d'accepter sans ses corrections et dont le refus avait été cause de l'ordre donné à l'envoyé français de quitter Rome, mais en outre qu'il le modifiait en plusieurs endroits ; car on y avait inséré certains points déjà rejetés comme inadmissibles avant que ce projet eût été envoyé à Rome.* »

Interpellé par Consalvi, Bernier avoua qu'il avait commis cette supercherie par l'*ordre exprès de Napoléon*. Il faut lire dans les *Mémoires du cardinal* le récit de la scène de violence à laquelle se livra le premier consul en voyant son faux découvert et l'inébranlable fermeté du cardinal.

« De nouvelles négociations reprennent cependant et surtout sur le mot de *police*, dont, disaient les commissaires du premier consul, je ne comprenais pas le vrai sens. La police, assuraient-ils, n'est pas le gouvernement en soi, mais cette unique partie de l'exercice du pouvoir gouvernemental qui se rapporte au maintien de la tranquillité publique dans les rues, empêche les conflits, les insultes que pourrait procurer un culte extérieur non réglementé ; c'était le sens donné dans la discussion du côté du premier consul. Cette tranquillité, ajoutaient-ils, est désirée par l'Église aussi bien que par la puissance séculière. »

Réduit à ce sens, le cardinal acceptait le mot ; mais ce sens, il voulait qu'il fût exprimé : « Ou l'on est de bonne foi en affirmant que le motif, qui force le gouvernement à exercer dans la publicité du culte la restriction de se conformer aux règlements de po-

lice, est le maintien impérieux de la tranquillité publique, et alors le gouvernement ne peut pas et ne doit pas avoir de difficulté à ce qu'on l'exprime dans l'article ; ou le gouvernement ne veut pas qu'on l'exprime, et alors il n'est pas de bonne foi, et il montre par là même qu'il veut cette restriction *pour assujettir l'Église à ses volontés.* »

Enfin on s'arrêta à la rédaction suivante : « *La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France ; son culte sera public en se conformant aux règlements de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.* »

Le lendemain, après une nuit d'anxiété, le cardinal Consalvi apprenait par Joseph que le premier consul, très-courroucé d'abord de l'article amendé, avait fini par l'accepter, après une longue méditation et un long silence. Il avait vu que le mot de *tranquillité publique* interprété à sa manière lui offrait une base suffisante pour les ARTICLES ORGANIQUES.

Les *articles organiques* furent en effet le moyen par lequel Napoléon revint sur la concession que la découverte de son faux et la pression de l'opinion catholique en France l'avaient obligé à faire.

Après la signature du concordat, il avait pressé le départ et le voyage du cardinal Consalvi, au point de ne pas lui laisser prendre un jour de repos nécessaire à sa santé, pour obtenir plutôt la ratification du concordat par le Saint-Père. *Mais dix mois se passèrent avant qu'il fût ratifié à Paris.*

Tout fut dévoilé, et la cause de toutes les fourberies, et le ressort secret de toutes les violences, et le nœud de toutes ces comédies, et le motif de tous ces délais. Ce n'était plus le traité en treize articles convenu à Paris et ratifié à Rome, mais un volume portant en gros caractères le titre de *concordat*, et dans lequel on avait englobé, comme partie du concordat et comme approuvés par le saint-siège, 78 articles organiques du culte catholique, et, sous le nom commun de *lois organiques*, 44 autres articles à la suite, pour les cultes protestants. Que dire de cette nouvelle supercherie, qui présentait sous le même titre l'œuvre commune des deux parties contractantes et une addition faite par l'autre qui en était la négation sur les points essentiels ?

Le pape protesta hautement contre les *articles organiques*, dès

qu'ils parvinrent à sa connaissance ; les évêques ne les ont jamais reconnus ; les mœurs publiques se sont opposées à leur application sur plus d'un point. Mais l'État, sous les gouvernements divers qui, à travers six révolutions, se sont succédé depuis, ne les a jamais explicitement abandonnés ; de temps à autre, dans les mauvais jours, il s'en sert comme d'une menace, et si Dieu permet jamais que les forces vitales du pays soient assez affaissées pour laisser libre cours aux desseins d'un gouvernement persécuteur, il trouvera toutes les voies préparées dans la législation que le prétendu restaurateur de la religion en France a inaugurée le jour même où il promulguait le concordat.

Napoléon du reste devait livrer un nouvel assaut à la puissance spirituelle du pape et chercher à retirer le concordat de 1801. Mais auparavant il fallait que le *moderne Charlemagne* détruisît le pouvoir temporel.

Nous ne referons pas ici, après tant d'écrivains, l'histoire de cette série de fourberies et de violences qui aboutirent, en 1809, à l'occupation de Rome et à la captivité du doux et saint Pie VII. Des protestants eux-mêmes ont écrit cette histoire et se sont chargés de flétrir le spoliateur et le bourreau (1).

Mais ce que l'on ne saurait trop faire remarquer, c'est que Napoléon cherchait moins à s'emparer de quelques provinces, sur lesquelles il étendait déjà en fait sa domination depuis plusieurs années, que de mettre le pape sous sa main et de se faire un instrument docile de ce pouvoir spirituel dont il comprenait la force sans reconnaître son caractère divin.

Lui-même a dévoilé sa pensée en racontant dans ses conversations de Ste-Hélène le but qu'il poursuivait quand il extorquait le concordat de Fontainebleau au pape prisonnier, séparé de tous ses conseillers et affaibli par la maladie :

« *J'avais bien d'autres vues.* Ce *déplacement* ne fit qu'accroître les ressentiments et les intrigues. Jusque-là la querelle n'avait été que temporelle. Les meneurs du pape, dans l'espoir de relever leurs affaires, la compliquèrent de tout le mélange spirituel. Alors il me fallut le *combattre aussi sur ce point.* J'eus mon conseil de conscience, mes conciles, et j'investis mes cours impériales de l'appel comme d'abus, car mes soldats ne pouvaient plus rien à tout cela. Il me fallait bien combattre le pape avec ses propres armes. A ses érudits, à ses ergoteurs, à

(1) V. *L'Église romaine et le premier empire*, par M. d'Haussonville.

ses légistes, à ses scribes, je devais opposer les miens. L'évêque de Nantes, de Voisins, était parmi nos évêques le plus ferme appui des libertés gallicanes. C'était mon oracle, mon flambeau, il avait ma confiance aveugle sur les matières religieuses, car dans mes querelles avec le pape j'avais pour premier soin, bien qu'en aient dit les intrigants et les brouilleurs, de ne pas toucher au dogme ; si bien que, dès que ce bon et vénérable évêque de Nantes me disait : Prenez garde, vous voilà en face du dogme, sans m'amuser à disserter avec lui, sans chercher même à le comprendre, je déviais aussitôt de ma route *pour y revenir par d'autres voies ; et comme il n'avait pas mon secret, combien il aura été étonné de mes circuits !* Que j'aurai dû lui paraître bizarre, obstiné, capricieux, inconséquent ! *C'est que j'avais mon but, et qu'il ne le connaissait pas !* Je fis transporter le pape à Fontainebleau, mais là devait être le terme de ses misères et la régénération de sa splendeur. *Toutes mes grandes vues s'étaient accomplies sous le déguisement et le mystère ;* j'avais amené les choses au point que le développement en était infaillible, sans nul effort et tout naturel. Aussi voit-on le pape le consacrer dans le fameux concordat de Fontainebleau, en dépit même de mes revers de Moscou, et dès lors j'allais relever le pape outre mesure, l'entourer de pompes et d'hommages, j'en aurais fait une idole, il fût demeuré près de moi, *Paris fût devenu la capitale du monde chrétien* ET J'AURAIS DIRIGÉ LE MONDE RELIGIEUX AINSI QUE LE MONDE POLITIQUE ! »

Voilà le mot qui met l'unité dans toute cette vie !

Il disait encore une autre fois que « *cet affranchissement de la cour de Rome, cette réunion légale, la direction religieuse dans la main du souverain avaient été longtemps et* TOUJOURS *l'objet de ses méditations et de ses vœux* (1). » Un pareil homme était vraiment l'incarnation de la Franc-maçonnerie et de ses profonds desseins de despotisme sur les âmes.

V. — La création du monopole universitaire.

La même pensée d'assujettissement de l'Église au pouvoir civil et d'omnipotence de l'État, qui inspirait la politique de Napoléon vis-à-vis du Pape, le guida dans l'établissement de l'université impériale de 1808.

Les hommes les plus éclairés, Chaptal, ministre de l'intérieur,

(1) Le *Mémorial de Ste-Hélène*, édit. de 1828, t. V, p. 391 à 401 ; t. IV, p. 208.

M. de Champagny, signalaient les dangers de l'athéisme et de la démoralisation des collèges que le Directoire avait légués au nouveau régime, et proposaient la reconstitution de l'Oratoire qui offrait l'union des lumières, du patriotisme et de la tolérance, et sur le second plan des congrégations de la Doctrine et des bénédictins de St-Maur.

« Le vice radical du régime actuel, disait M. de Champagny, c'est de n'avoir rien fait pour l'éducation. On n'a presque rien fait pour la surveillance, ni surtout pour le choix des chefs, ni dans les règlements, ni dans la direction donnée. On peut affirmer sans exagération qu'une forte moitié des chefs ou des professeurs est, au point de vue moral, dans la plus complète indifférence, et qu'un quart, par leurs discours, leur conduite, leur réputation, déploie le caractère le plus dangereux sous les yeux de la jeunesse.

« En vain un proviseur, un censeur, croiront en avoir conservé le secret à leurs amis, il n'y a point de secrets semblables dans un lycée.

« Les idées religieuses déterminées sont la seule garantie certaine de la moralité des hommes. Dans une nation et sous un gouvernement qui professe le Christianisme, il n'y a point d'éducation si l'on ne forme des élèves chrétiens.

« Ce n'est pas seulement en attachant à un lycée un aumônier qui y dit la messe le dimanche qu'on atteindra le but. La religion doit être profondément gravée dans le cœur et dans la raison des élèves. Elle ne le sera jamais, si le lycée n'a un esprit religieux, si les chefs n'y portent de la chaleur et du zèle. Or deux ou trois lycées à peine offrent ce spectacle. De là cet éloignement des parents, que l'on attribue à des préjugés politiques ; de là la rareté des pensionnats payants ; de là le discrédit des lycées, et cette situation contrainte et incertaine qu'ils présentent. L'opinion publique est unanime à cet égard. » Il ajoutait : « *Un corps enseignant unique n'acquerrait-il pas un jour une puissance morale et politique dans l'État, qui le rendrait presque maître de l'opinion, dominateur de toutes les familles ?* »

En vain Portalis se fit l'avocat des droits du père et l'adversaire du pouvoir exclusif de l'État, et d'un système qui ne tendrait à rien moins qu'à détruire, sur un objet aussi délicat, les droits sacrés de la paternité.

Le maçon Lebrun, futur grand maître, répondait à Chaptal que les *philosophes ne verraient dans son projet que le retour à une espèce de monachisme*, et que quoique les congrégations de l'Oratoire, de la Doctrine et de Saint-Maur eussent *moins* qu'aucun autre établissement religieux un *esprit particulier*, cependant elles

n'avaient pas non plus cet *esprit national, cette indépendance d'opinions qui caractérisent les instituteurs d'une grande société*;... qu'il fallait des hommes nouveaux...

Le maçon Fontanes, le futur grand maître, interrogé à son tour sur la note de M. de Champagny, répondait :

« Si nous avions à agir sur une *société homogène et vivant de ses traditions anciennes*, je dirais : Ces objections sont invincibles ; mais, au lendemain d'une révolution, au sortir de l'anarchie, et en présence de partis hostiles, il faut *dans l'enseignement, comme en toutes choses, l'unité de vues et de gouvernement*. La France a besoin, pour un temps du moins, *d'une seule université*, et *l'université d'un seul chef*. »

« *C'est cela*, répliqua le dictateur, *vous m'avez compris* (1). »

Et le maçon Fourcroy, directeur, depuis la dernière loi, de l'enseignement public, apporta au Corps législatif, le 6 mai 1806, un projet de loi ainsi conçu :

ART. 1. Il sera formé, sous le nom d'*Université impériale, un corps chargé* EXCLUSIVEMENT *de l'enseignement et de l'éducation publics dans tout l'empire*.....

Comme le disait Fourcroy dans l'exposé des motifs :

« Le projet de loi *a pour objet, non de détruire, mais de consolider les institutions nouvelles, d'en lier entre elles les diverses parties, d'en établir d'une manière invariable* les rapports nécessaires avec l'administration générale... Ainsi seront réunis dans une *seule corporation* tous les hommes occupés du noble emploi d'instruire et d'élever la jeunesse... Un chef muni d'une autorité suffisante et de pouvoirs déterminés surveillera et dirigera toute la corporation, y maintiendra la discipline et fera exécuter les règlements avec la force et la sévérité qui seules peuvent assurer les avantages et la durée du corps enseignant.

« On doit se représenter la formation de ce corps comme le couronnement de *tout l'édifice de l'instruction publique, reconstruit depuis quatre ans sur les bases établies par la loi du 11 floréal an X*. C'est en même temps la garantie la plus forte de sa stabilité. »

Ainsi fut réalisé dans ses traits essentiels le plan maçonnique d'éducation de la jeunesse par l'État, en mettant sur le même pied toutes les religions et en les subordonnant toutes à la loi civile, plan qu'avaient ébauché d'Alembert, Talleyrand, Condorcet, Lepelletier. Ce fut là l'origine de cette université impériale qui, malgré les hommes excellents qu'elle comprend dans son sein, est

(1) *M. Ambroise Rendu et l'Université de France*, par Eugène Rendu.

restée, dans son organisation et son esprit général, l'expression de la Révolution et le moule où tant de jeunes générations ont appris l'indifférentisme et le panthéisme.

VI. — La Révolution a cheval et ses complices en Europe

Ce que Napoléon faisait en France pour le soutien de la Révolution, il le faisait dans l'Europe entière, partout où ses armes s'étendaient.

Renversement des dynasties nationales, égalité des cultes, expulsion des religieux, vente des biens ecclésiastiques, partage forcé des successions, abolition des corporations ouvrières, destruction des provinces et des libertés locales : voilà ce qu'il faisait lui-même dans les pays qu'il réunissait directement à l'empire, ou ce qu'il faisait faire par les royautés vassales créées en Espagne, à Naples, en Italie, en Hollande, en Westphalie, en Pologne. C'est aussi l'œuvre qu'accomplissaient les princes allemands qui, comme l'électeur de Mayence, l'archevêque d'Alberg, un *illuminé*, lui vendaient l'honneur et la liberté de leur pays. En 1809, il couronnait sa tâche en détruisant le pouvoir temporel du pape et en cherchant à réduire partout l'Église catholique au rang misérable d'une Église russe, ce rêve toujours poursuivi par les habiles des sociétés secrètes. Une fois engagé dans la lutte avec le souverain pontife, il se livra en France contre le clergé et les fidèles catholiques à une odieuse persécution qu'un écrivain protestant, M. d'Haussonville, a stigmatisée dans son beau livre *l'Église romaine et le premier Empire* (1).

(1) M. J. Destrem vient de publier, dans un recueil peu suspect, des *documents très-importants sur les déportations des prêtres pendant le premier empire*. Ces déportations eurent lieu à l'occasion du conflit qui s'éleva, en 1811, entre le pape Pie VII et Napoléon, et les pièces qui les concernent font connaître un important épisode de la lutte du clergé romain et toscan contre l'empereur. Elles établissent que la proscription s'étendit à plusieurs centaines de prêtres internés en Corse, et qu'elle ne subit aucune interruption depuis janvier 1811 jusqu'à l'entrée des alliés à Paris en 1814. (*Revue historique*, livraison de novembre-décembre 1879.)

On a vu dans le livre précédent comment la Franc-maçonnerie détruit dans le cœur des initiés l'idée de patrie pour la remplacer par un vague cosmopolitisme et subordonne toutes les obligations naturelles de la fidélité à son pays aux intérêts et au serment maçonniques.

Dans la première partie de son règne jusqu'en 1809, Napoléon rencontra dans tous les pays qu'il combattait un appui énergique de la part des loges maçonniques, et souvent son génie militaire fut aidé par la trahison des chefs qu'il combattait. Quoique, par la nature même des choses, la trace d'une foule de trahisons de ce genre ait disparu, cependant les contemporains en ont conservé la preuve d'un assez grand nombre pour faire la pleine lumière sur cette série prodigieuse de succès que jusqu'en 1809 aucun revers ne traversa, et sur l'enthousiasme factice avec lequel les italiens et les allemands accueillaient les vainqueurs qui les rançonnaient.

Un mystère pèse sur cette bataille de Marengo qui, deux fois perdue dans la journée, fut gagnée sur le soir à l'arrivée de Desaix. Mélas venait de charger son chef d'état-major de commander l'armée et de poursuivre les français déjà en retraite, pendant qu'il était entré dans Alexandrie pour expédier des courriers chargés de porter la nouvelle de la victoire. Mais ce qu'on ne sait pas, ce qui laisse beaucoup à penser, c'est ce que raconte, dans ses *Mémoires*, le cardinal Consalvi :

« En retournant, dit-il, de Venise à Rome, dans la rivière de Gênes, en compagnie d'un de mes excellents collègues, Mgr Bardaxi, espagnol, j'allai visiter à la Pietra, au delà de Finale, l'armée autrichienne séparée de l'armée française par un fossé. En admirant sa belle tenue et ses positions, je songeais à tout autre chose qu'à la terrible défaite qu'elle subit un mois après... Je me souviens néanmoins qu'en causant avec un des premiers aides de camp du général, je remarquai des principes et je signalai des tendances de telle nature, que je dis à mon compagnon de voyage que la corruption, affichée par celui qui tenait de si près au chef de l'armée, me faisait mal augurer des succès de cette armée (1). »

Quant à l'Allemagne, où dès 1802 Napoléon détruisait les principautés ecclésiastiques et le saint empire dont la catholique maison d'Autriche était le chef, il réalisait un des premiers objectifs des illuminés, celui sans l'accomplissement duquel tous leurs desseins ultérieurs étaient impossibles. Il est fort remarquable qu'il ait

(1) *Mémoires du cardinal Consalvi*, t. II, p. 34.

en pour principal instrument dans cette œuvre Charles d'Alberg, évêque de Ratisbonne et électeur de Mayence, qui était déjà inscrit sous le nom de *Crescent* parmi les disciples de Weishaupt. Voici ce que raconte à ce sujet un des chefs suprêmes du Carbonarisme, Jean de Witt, dans les *Fragments extraits de ma vie et de l'histoire de mon temps :*

« Il y avait une *feuille de trèfle* mystérieuse, composée des hommes d'État les plus éminents qui, *pour amener l'unité et l'indépendance de l'Allemagne*, aidaient le monarque étranger dans l'exécution de tous les projets qu'il concevait pour l'agrandissement de la France. L'érection de royaumes étrangers en faveur de sa famille, chaque médiatisation, toutes les humiliations des princes allemands étaient conformes à leurs vœux, parce qu'ils connaissaient l'intention formelle de l'empereur de médiatiser successivement tous les princes allemands, et, second Charlemagne, de réunir l'Allemagne à la France. Cette association monstrueuse se serait longtemps maintenue sous Napoléon, car alors l'*Allemagne n'eût formé qu'un seul tout*. Si cela m'était permis, je citerais les noms des hommes éminents qui faisaient partie de cette association, appelée *feuille de trèfle* parce que trois hommes seulement se connaissaient. »

Voilà certes une accusation de trahison en due forme, qu'un maçon des hauts grades, carbonaro du 7e et dernier degré, lance contre des frères. Après cela, il est peut-être facile d'expliquer, dans l'histoire de France et d'Allemagne, des évènements qui étaient une énigme insoluble pour les contemporains.

Dans les *Mémoires et correspondance politique* de Joseph de Maistre, il est une lettre, sur la bataille d'Austerlitz, dont je ne puis pas ne pas donner ici un extrait :

« La bataille du 2 décembre nous a jetés fort loin des réjouissances. Ce malheur a été préparé, comme tous les autres, par le cabinet d'Autriche... Les autrichiens s'étaient emparés de la conduite de la guerre et faisaient tout à leur gré. *Nous voulons tant de soldats, nous n'en voulons pas davantage; nous les voulons là et pas ailleurs; nous n'en voulons pas en Italie; nous ne voulons pas de Cosaques*, etc... Le premier symptôme de la grande catastrophe se développa à Ulm, où Votre Majesté aura vu avec le plus grand étonnement qu'il n'y avait point de général, ou qu'il y en avait deux, ce qui revient au même. L'un avait le droit de s'en aller, l'autre celui de rester. (Et le général Mack, qui resta, rendit la place avec son armée de 33,000 hommes !)...

« Plusieurs considérations défendaient de livrer une bataille, surtout

la certitude de recevoir, sous peu de jours, un renfort de quinze mille hommes qui n'étaient plus qu'à quelques marches. Le général Kutusof ne voulait point la bataille, mais les autrichiens la voulaient et la firent vouloir. La famine leur servit par-dessus tout à déterminer les russes : on en était au point que l'empereur de Russie partagea une oie avec vingt officiers, et que le soldat russe n'avait pas mangé depuis deux jours, lorsque la bataille fut résolue. Les chevaux, encore plus exténués que les hommes, refusaient le service ou n'avançaient qu'à force de coups.....

« D'ailleurs, toute la valeur possible devait être inutile, dès que les autrichiens la contrariaient au lieu de la seconder. Presque sans résistance, on les vit s'ouvrir devant les français, céder le terrain de toutes parts, pour jeter leurs armes, et enfin tirer eux-mêmes sur les russes. Ceci paraît fabuleux ; cependant il n'y a qu'une voix sur la vérité de ce fait... Personne ne doute ici que le plan de la bataille n'ait été communiqué à Bonaparte... J'ai lu, dans la lettre d'un officier étranger, bien informé et nullement suspect, ces propres paroles : *On a rarement les preuves directes d'une trahison, mais il faut avouer que tout s'est passé précisément comme s'il y en avait eu une.*

« Plusieurs indices viennent à l'appui de ce jugement, parfaitement conforme à la voix publique. Il paraît certain qu'on avait résolu du côté de l'Autriche de forcer, par des revers, le brave empereur à faire la paix. Votre Majesté n'apprendra pas sans une extrême indignation qu'à la distance de quatre ou cinq lieues du champ de bataille on a trouvé des provisions en abondance pour toute l'armée qui se retirait. »

Un des moyens employés pour faciliter la marche des armées impériales avait été la création de loges militaires :

« Le gouvernement impérial avait encouragé la formation de loges militaires, dit Clavel, et il y *avait peu de régiments auxquels ne fût attaché un atelier maçonnique.* Quand les troupes françaises prenaient possession d'une ville, leurs loges y faisaient choix d'un local, et *s'appliquaient à donner l'initiation à ceux des habitants qui leur paraissaient exercer le plus d'influence sur la population. Ceux-ci, à leur tour,* ouvraient des loges, et les faisaient constituer par le Grand-Orient de France. Lorsque ensuite ces loges devenaient assez nombreuses, elles formaient *un Grand-Orient national, qui s'affiliait à celui de Paris* ET RECEVAIT DE LUI L'IMPULSION. C'est ainsi que s'établirent, en 1806, le *Grand-Orient de Bade à Manheim* et, en 1811, le *Grand-Orient de Westphalie à Cassel,* dont le roi Jérôme Napoléon accepta la grande maîtrise. »

En 1845 le journal maçonnique *L'Orient*, reprochant au maréchal Soult d'avoir interdit les loges régimentaires, écrivait :

« Cet homme d'État, formé à l'école impériale, pouvait-il avoir oublié tout le parti qu'avait tiré Napoléon Ier des ateliers régimentaires ? Il savait bien qu'à peine nos soldats s'établissaient-ils dans une ville soumise à nos armes, chaque régiment s'empressait de tenir loge, convoquait à ses assemblées les maçons de la localité, multipliait autant qu'il pouvait les initiations, instituait des loges, et à la faveur des relations intimes qu'il liait ainsi avec les adeptes, asseyait d'une manière stable et puissante l'influence du vainqueur sur le vaincu (1). »

Le souvenir de l'action des loges militaires s'est conservé aussi en Allemagne :

« L'entrée des loges allemandes, dit Eckert, était toujours ouverte aux maçons militaires, ce qui était un puissant moyen de surveillance et de propagande. Parfois les frères visiteurs importunaient par leur présence, récitaient des éloges pompeux, ou corrompaient des frères, au grand détriment de la patrie. En Espagne et en Portugal, où on l'avait introduite, la Maçonnerie déploya la plus grande activité pour créer un parti impérial. Elle se flattait partout de l'espoir qu'avec et par la dictature napoléonienne elle *réunirait tous les peuples dans un seul royaume de frères et* RÉALISERAIT AINSI TOUS LES BUTS DE L'ORDRE. Qui ne se rappelle avec étonnement l'enthousiasme subit que montra pour l'empereur français certaine classe de la société..... Les défections dont à cette époque se rendirent coupables plusieurs commandants de place prussiens eurent-elles toutes le même fondement ? Je n'oserais l'affirmer. Mais il est certain que plusieurs faits ne peuvent s'expliquer autrement d'une manière plausible, et c'est ainsi que s'explique l'entrée si facile des révolutionnaires en Belgique, en Savoie, à Mayence, à Trèves, à Spire, à Worms et à Francfort.

« L'Allemagne donna alors un spectacle étrange, inexplicable. Ses troupes aguerries, qui naguère encore avaient donné la preuve de leur bravoure, semblent tout à coup frappées d'impuissance, et ses généraux aveuglés. Dans toutes les rencontres avec les troupes républicaines et plus tard avec les troupes impériales, elles se montrent indignes de leur antique renommée. Les garnisons dans les forteresses mettent bas les armes, sans coup férir ; les renseignements reçus par les chefs sont faux; les décisions arrêtées dans les conseils de guerre sont aussitôt communiquées à l'ennemi ; les ordres ne sont pas donnés ou sont mal exécutés ; les renforts n'arrivent pas à temps opportun ; les munitions font défaut ; la fidélité des officiers est suspecte ; le découragement est répandu dans l'armée par des bruits sinistres. Comment expliquer ces faits étranges ?..... ils ne sont dus qu'à la trahison des officiers allemands, sur l'ordre des chefs suprêmes de la Maçonnerie.

(1) *L'Orient, revue universelle de la Franc-maçonnerie*, 1845, p. 226.

« L'ordre considérait l'empereur Napoléon Ier comme un instrument destiné à renverser toutes les nationalités européennes ; après ce gigantesque déblai, il espérait réaliser plus facilement son plan d'une république universelle. »

A Francfort et dans toute l'Allemagne, raconte un illustre historien, les juifs l'acclamaient comme le Messie, tant ils avaient conscience du renversement de l'édifice social chrétien qui s'accomplissait par ses armes (1).

VII. — NAPOLÉON ABANDONNÉ PAR LES SOCIÉTÉS SECRÈTES 1809-1815.

Tous ces faits n'ont eu lieu, ajoute Eckert, que lorsque la Maçonnerie croyait marcher à son but par la république et par la dictature napoléonienne, et ils se renouvelleront toujours dans le même cas : c'est la conséquence de tous ses principes. La patrie, la nationalité, c'est le cosmopolitisme maçonnique. Aussi, dès que les chefs maçonniques comprirent que le despotisme impérial se concentrait tout entier dans une ambition personnelle et des intérêts de famille, et que la Maçonnerie n'avait été pour lui qu'un instrument, dès ce moment commença à bouillonner l'effervescence populaire, par le moyen du *Tugendbund*, œuvre des sommités maçonniques.

« La correspondance du haut maçon Stein, ministre de Prusse, avec le prince Wittgenstein, saisie par la police française et publiée par Napoléon lui-même, démontra que la conversion hostile s'étendait déjà jusqu'à la Hesse et à la Westphalie. Le conseiller Gruner, de Berlin, les professeurs Fichte, Fries et Janh, non-seulement retirèrent leur appui à la dictature, mais se tournèrent contre elle avec toute la jeunesse et la Maçonnerie allemandes, et la dictature marcha à peu près de défaite en défaite jusqu'à l'île d'Elbe et à celle de Ste-Hélène, comme elle avait auparavant marché, avec l'appui de la Maçonnerie et ses trahisons, de victoire en victoire.

« La défection des officiers saxons et des troupes, à Torgau et près de Leipsick, est attribuée par des hommes instruits et compétents à des

(1) Janssen, *Zeit und Lebensbilder*, 3e édit., Herder, Fribourg, p.23-24.

alliances avec la Franc-maçonnerie. La politique bien connue des loges à cette époque, et la qualité de maçons des généraux Thielemann, etc., qui commandaient à Torgau et à Leipsick, donnent à ces évènements une explication naturelle. Je n'oserais pas affirmer non plus que les défections des officiers francais, après le soulèvement des loges contre l'empereur, doivent, comme celles des officiers prussiens à l'époque où les loges lui étaient dévouées, être mises sur le compte de la Maçonnerie. On voit les mêmes faits et on ne découvre que les mêmes causes pour les expliquer (1). »

Voilà ce que dit un des hommes qui ont le plus approfondi le rôle néfaste joué par la Franc-maçonnerie.

Les évènements d'Espagne, où s'anéantit la grande armée et où tout le génie de Napoléon n'aboutit qu'à des désastres, eurent aussi des causes semblables. C'est au moins ce qui résulte d'une communication adressée en août 1875, par le Grand-Orient d'Espagne, au *Monde maçonnique :*

En 1808, le comte de Montijo succéda à Aranda comme grand maître de la Franc-maçonnerie du rit ancien (notez que ce Montijo fut un des soutiens du parti joséphiste) ; mais vers cette époque se propagea en Espagne le *rite écossais*, grâce au comte de Tilly (Guzman de race et parent de celui qui joua un rôle dans la révolution de 1792), gentilhomme pauvre et voué aux aventures, qui, après avoir beaucoup voyagé en Europe, rentra en Espagne pour y importer ce rite écossais..... « Il s'essaya à Séville, y réus-« sit et parvint à former contre Napoléon une junte. Tilly déploya « de remarquables talents d'organisation, de ruse, d'énergie, pour « écraser ses compétiteurs. Dans un mois il réunit 40,000 hom-« mes, mal armés il est vrai, mais qui formèrent à Baylen le grand « réseau qui paralysa Dupont, lorsqu'il fut attaqué par les vété-« rans de Reding et de Costànos. Sous le titre modeste de com-« missaire de l'armée délégué par la junte, Tilly fut le *directeur* « *de l'entreprise, la tête de la combinaison, et dans cette qua-* « *lité il rédigea la capitulation de Baylen.* »

Ici la note contient un paragraphe, parfait chef-d'œuvre de style maçon, vraiment digne d'être signalé aux ministres de la guerre qui doutent encore des périls encourus par les armées munies d'officiers francs-maçons. Qu'on en juge :

« *Si Napoléon avait su que l'homme qui commandait au*

(1) Eckert, *La Franc-maçonnerie*, t. II, p. 155 et suiv.

« *camp ennemi était le chef des maçons espagnols* du nouveau « rite, dont son frère Joseph était alors en France le grand mai- « tre, et *qui comptait sans doute un grand nombre d'adeptes* « *dans les divisions* réduites à capituler, il n'aurait pas manqué, « avec son caractère léger et soupçonneux (!), *d'attribuer à la* « *trahison la défaite de ses armées*, quand il n'aurait fallu voir « dans cette coïncidence que des raisons pour adoucir la rigueur « de la guerre et pour soulager l'infortune (*sic* !!!). »

Il est curieux de constater que dans les conseils supérieurs de la Franc-maçonnerie on apprécie de la même manière son rôle historique. Voici comment s'exprime récemment le F.·. Malapert, orateur au *suprême conseil* du rite écossais, à la tenue solennelle de maîtrise de la L.·. Alsace-Lorraine.

« Au XVIIIe siècle, la Maçonnerie était si répandue dans le monde, qu'on peut dire que rien ne s'est fait depuis cette époque sans son consentement. Il ne me convient pas de vous parler aujourd'hui des gigantesques travaux de nos philosophes français, qui tous ont été francs-maçons. Rappelez-vous qu'il y avait en Allemagne un écho pour toutes les idées généreuses. Le poëte WIELAND, le philosophe KANT ne sont pas les seuls francs-maçons de leur époque. Tous les hommes marquants s'y honoraient d'être initiés à ses mystères. Les loges d'Allemagne applaudirent aux premiers efforts de nos constituants. Mais quand les anglais Pitt et Burke, d'abord engagés dans la défense et la propagation de nos idées, eurent changé, les allemands restèrent fidèles à la tradition. La guerre éclata : la France marcha en avant, et grâce à nos idées nous avons partout trouvé des amis. Nous avions avec nous tous les peuples civilisés ; la Belgique, l'Italie, Mulhouse acclamaient nos victoires. Les peuples étaient solidaires de nos actions, parce que nous étions les émancipateurs.

« Puis la France abdiqua son rôle; elle remit ses destinées à un soldat de fortune. Celui-ci rétablit les nobles et menaça de restaurer les anciens privilèges. . . . . .

« Après Iéna, sous la terreur inspirée par la présence de nos armes, il y eut grand courage à signaler les crimes des conquérants. L'honneur en revient à un philosophe allemand : Fichte osa monter en chaire e prêcher les idées de liberté ; *c'était un des nôtres*. Peu à peu le mouvement s'accentua dans les loges ; partout on revendiquait les droits de l'homme et du citoyen. Les souverains, sachant que le véritable mouvement progressiste ne pouvait pas leur profiter, favorisèrent la formation d'une société anti-française, dont le seul but était de combattre nos armées. On l'appelait le *Tugendbund*. Nos malheurs de 1814 et de 1815

furent la conséquence de cette croisade. Les naïfs qui s'étaient laissé entraîner à la suite des souverains avaient supposé que les maîtres tiendraient leurs promesses ; la désillusion ne se fit pas attendre. Le despotisme étendit son manteau de glace sur la vallée du Rhin, comme sur le reste de la Germanie (1). »

Le changement dans la fortune de Napoléon fut si rapide, à partir de cette époque, que plusieurs historiens se sont demandé si ses facultés intellectuelles ne s'étaient pas affaiblies. M. Thiers a examiné cette question, mais a dû la résoudre négativement.

Jamais, en effet, le génie militaire de Napoléon ne fut plus fécond que dans la campagne de France; jamais de vieilles troupes ne dépensèrent plus héroïquement leur sang pour la défense des frontières françaises; le drapeau qu'elles portaient se couvrit d'honneur une dernière fois.

Mais les lois naturelles de la guerre, qui donnent la victoire aux plus gros bataillons et aux ressources financières les plus considérables, reprirent désormais leur cours suspendu pendant vingt ans par l'action de la Maçonnerie : c'est ainsi que Napoléon fut par deux fois ramené sous les murs de Paris et obligé de renoncer à l'empire.

Seulement l'élan donné par les sociétés secrètes était de beaucoup dépassé : les peuples, longtemps comprimés, livrés enfin à eux-mêmes, revenaient partout à leurs anciennes dynasties.

En France, un immense mouvement royaliste se dessinait dès le mois de février 1814. La Franc-maçonnerie comprit qu'elle n'avait plus qu'à abandonner Napoléon et à s'empresser autour du nouveau régime, pour conserver ce qu'il serait possible de la Révolution.

Depuis Talleyrand, cette âme de la Franc-maçonnerie, comme prêtre sans foi et évêque de cour, comme citoyen et ministre du Directoire et du Consulat, comme ministre et grand feudataire, depuis Sieyès et Fouché, jusqu'à Grégoire, sénateur, jusqu'au duc d'Alberg, neveu du premier lieutenant de Bonaparte dans la confédération du Rhin ; depuis Bernadotte et Murat, jusqu'à Berthier, Marmont, Ney, Augereau et Maison, jusqu'au général Beurnonville, qui vint, comme grand maître adjoint, mettre la Maçonnerie aux pieds de Louis XVIII, en *en répondant comme*

(1) Reproduit dans *La Chaîne d'union*, 1874, p. 85.

de lui-même ; depuis le Sénat jusqu'au Corps législatif, tous se retournèrent contre la dictature qu'eux-mêmes avaient élevée et adulée pendant plus de quinze ans.

VII. — LE RETOUR DE L'ILE D'ELBE

En 1815, Napoléon retrouva en lui le tempérament révolutionnaire du général de la Convention. Il a accompli cette tentative anti-nationale en s'appuyant sur les plus abominables rancunes jacobines, et lui-même nous a appris que si après Waterloo il ne déchaîna pas une nouvelle terreur sur la France, c'est qu'il fut arrêté par les hommes dont il dépendait.

« Après Waterloo, disait-il à Ste-Hélène après avoir fait l'apologie des massacres des 2 et 3 septembre, deux grands partis m'étaient laissés : celui de tenter de sauver la patrie par la violence, ou celui de céder moi-même à l'impulsion générale. J'ai dû prendre celui que j'ai suivi ; amis et ennemis, bien intentionnés et méchants, *tous étaient contre moi... Je demeurais seul... J'ai dû céder...* L'autre parti demandait une étrange vigueur. Il se fût trouvé de grands criminels, il eût fallu de grands châtiments; le sang pouvait couler, et alors sait-on où nous étions conduits? Quelles scènes pouvaient se renouveler ! Moi, n'allai-je pas, par là même, me tremper, noyer ma mémoire, de mes propres mains, dans ce cloaque de sang, de crimes, d'abominations de toute espèce, que la haine, les pamphlets, les libelles ont accumulés sur moi ? Ce jour-là je semblais justifier tout ce qu'il leur a plu d'inventer. Je devenais, pour la postérité et l'histoire, *le Néron, le Tibère de nos temps. Si encore, à ce prix, j'eusse sauvé la patrie !* JE M'EN SENTAIS L'ÉNERGIE !... MAIS ÉTAIT-IL BIEN SUR QUE J'AURAIS RÉUSSI ?... Je me serais entouré d'une consulte ou junte nationale tirée par moi des rangs du Corps législatif, toute formée de noms nationaux, dignes de la confiance de tous ; *j'aurais ainsi fortifié ma dictature militaire de toute la force de l'opinion civile ;* j'aurais eu *ma tribune.* Elle *eût soufflé le* TALISMAN DES PRINCIPES *sur toute l'Europe ; les souverains eussent frémi de voir la contagion gagner les peuples,* ils eussent tremblé, traité ou succombé !...

« J'eusse pu dissoudre le Corps législatif... Mais, en le dissolvant, je pouvais tout au plus obtenir de l'ennemi quelques capitulations, et encore, je le répète ici, m'aurait-il fallu du sang et *me montrer tyran !*

J'EN AVAIS NÉANMOINS ARRÊTÉ LE PLAN, dans la nuit du 20, et le 21 au matin *allait voir des* DÉTERMINATIONS D'UNE ÉTRANGE VIGUEUR, quand, avant le jour, *tout ce qu'il y avait de bon et de sage* vint m'avertir qu'il n'y fallait pas songer, que tout m'échappait et qu'on ne cherchait aveuglément qu'à s'accommoder (1). »

Il faut lire dans les récits du temps la violence du mouvement jacobin qui éclata dans plusieurs provinces de la France après le 20 mars. Les éléments révolutionnaires populaires, que Napoléon avait disciplinés pendant son règne, se sentaient les maîtres de la situation. On en revenait à 1792. La Providence ne permit pas alors que cette sanglante époque ne se rouvrît, et elle se servit, comme d'instruments, des révolutionnaires les plus habiles. C'est Fouché, qui précisément arrêta Napoléon dans ses sinistres projets. Il voulait, lui aussi, assurer le cours de la Révolution et il rêvait d'en prendre la direction!

(1) *Mémorial de Ste-Hélène*, t. III, p. 54, 55, 65, 66.

CHAPITRE HUITIÈME

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE 1815 A 1830. — LA CHARBONNERIE ET LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL.

I. — LE TUGENDBUND ET LA SAINTE-ALLIANCE

Pour apprecier exactement le rôle des sociétés secrètes au moment de l'établissement de la Restauration et du congrès de Vienne, il faut remonter quelque peu en arrière.

Les crimes de la Révolution avaient causé dans toute l'Europe un profond sentiment d'horreur chez un grand nombre d'honnêtes gens, qui s'étaient laissé entraîner aux idées nouvelles et faisaient partie des loges maçonniques.

On connaît les effets produits par ce sentiment en Angleterre et la lutte à outrance contre la Révolution que Pitt et Burke inaugurèrent. L'impiété et l'anti-christianisme, qui y avaient eu leur point de départ, y perdirent rapidement tout leur crédit. La Franc-maçonnerie, par une sorte de travail de résorption, possible dans une société dont les institutions politiques sont fortement assises, perdit en grande partie son caractère anti-chrétien, si bien que Barruel écrivait lui-même en 1798 :

« L'Angleterre est pleine de ces hommes honnêtes, excellents citoyens, hommes de tout état et de toute condition, qui se font honneur

d'être maçons et qui ne se distinguent des autres que par des liens qui semblent renverser ceux de la bienfaisance et de la charité fraternelle..... Le gouvernement et tout christianisme seraient perdus depuis longtemps en Angleterre, si l'on pouvait supposer les francs-maçons initiés aux derniers mystères de la secte. Il y a longtemps que les loges y sont assez nombreuses pour avoir rempli un semblable projet et si, avec les moyens des arrière-maçons, les anglais en avaient adopté les plans et les complots..... Dans le temps où les illuminés d'Allemagne cherchaient à fortifier leur parti de celui des maçons, on vit toujours les premiers témoigner le plus grand mépris pour les maçons anglais. Les lettres de Philon à Spartacus représentent les adeptes de Londres arrivant en Allemagne couverts et chamarrés des cordons, des bijoux de tous les grades, mais n'ayant, dans le fond, soit contre les personnes, soit sur la religion, aucun de ces projets, de ces mystères qui tendent directement au but (1). »

Cependant, comme l'indique Robison, un certain nombre d'illuminés se mêlaient aux loges, et la défiance publique fut telle après la publication de son livre et de celui de Barruel que, à partir de 1799, les loges cessèrent à peu près de se réunir en Angleterre. Un acte du parlement du 12 juillet 1799 défendit d'ériger de nouvelles loges et ne permit à celles qui existaient de continuer leur existence que sous la condition de faire enregistrer auprès d'un *justice of the peace* le titre de la loge, le lieu de ses réunions et la désignation de ses membres. Ce fut seulement vers 1805 que la Maçonnerie reprit vie (2), et en 1811 qu'elle se donna une nouvelle constitution.

Sous l'influence d'un courant d'idées contraire si puissant, les hommes les plus habiles des sociétés secrètes comprirent qu'il fallait ajourner leurs plans et s'en tenir pour le moment à empêcher la réaction des esprits d'aller jusqu'à la restauration de l'ancien ordre social chrétien. Cette nouvelle tactique eut pour résultat la fondation du *Tugendbund* en Allemagne. Dès 1806, étroitement liée à la Maçonnerie qui lui fournissait les moyens de se propager, la nouvelle association s'en différencia, en renonçant aux attaques contre le Christianisme, qui remplissaient les loges. Elle voulut créer une union religieuse de l'Allemagne sur une base humanitaire ; on présentait la philosophie, la philologie, la science de

(1) *Mémoires sur le Jacobinisme*, édit. d'Ausbourg, t. II, p. 154.

(2) *Acta Latomorum*, par Thary, t. I, p. 202, 223, cité par Amant Neut, *De la nécessité d'étudier la Maçonnerie*, p. 66.

la nature comme formant la trinité sur laquelle serait fondée l'Église allemande de l'avenir. Dans les chaires des universités, dans les livres, on insistait sur la morale du Christianisme, tout en présentant ses dogmes comme un symbole, de façon à réunir dans le patriotisme allemand l'incrédulité et la foi. C'était l'époque où l'ancien conseiller de Joseph II, l'apostat Fessler, qui dans le fond était athée, réorganisait la Maçonnerie prussienne sous une forme chrétienne, où se complaisait l'esprit mystique du roi Frédéric Guillaume : c'était le premier essai du *piétisme* (1).

De ce même mouvement sortit la *Sainte-Alliance*, sur la vraie portée de laquelle on se méprend étrangement en y voyant une déclaration de guerre à la Révolution. M. de Maistre la jugeait tout autrement. Nous allons reproduire les appréciations de ce grand homme, écrites au moment même, dans sa correspondance diplomatique :

« Par cette convention souscrite par les trois souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, mais dont l'inspirateur, le rédacteur même, fut Alexandre, les trois souverains se reconnaissent comme frères et comme chefs de trois grandes familles chrétiennes qui n'en font qu'une.

« Il y a dans toute cette affaire un côté touchant et respectable qui doit être apprécié et vénéré indépendamment de toute question qu'on pourrait élever sur l'esprit qui l'a dictée et qui aujourd'hui est assez puissant pour se faire obéir par les souverains.... Cet esprit est celui des *illuminés*, de l'école de St-Martin, un chef du christianisme transcendantal qui oppose la *religiosité* à la *religion*..... C'est lui qui a dicté surtout les phrases extraordinaires de l'article premier. Quelqu'un observait en riant qu'on avait fait tort au Saint-Esprit en ne l'y nommant pas et que c'était un passe-droit ; mais il ne s'agit pas de rire, les illuminés de ce genre pullulent à St-Pétersbourg et à Moscou.

« Je suis parfaitement informé des machines que ces gens-là ont fait jouer pour s'approcher de l'auguste auteur de la convention et pour s'emparer de son esprit : les femmes y sont entrées, comme elles entrent partout.

« La convention n'a point de titre;.... elle ne peut point en avoir et voici pourquoi : c'est que tous les grands et excellents personnages qui l'ont souscrite ne connaissent pas dans toute leur étendue les vues de

(1) Cette phase du mouvement maçonnique en Allemagne est très remarquablement décrite par Pachtler, dans son ouvrage *Der Gœtze der Humanitæt*, p. 140 à 143, dans le chapitre intitulé *Die Humanitæt in Christlischem Mantel, Die Zeiten der heiligen Allianz*. C'est là l'origine de la *Maçonnerie chrétienne* d'Allemagne, dont les loges, contrairement à l'esprit véritable de l'ordre, ne reçoivent pas les juifs.

ceux qui l'ont dictée, et que ceux-ci se gardaient bien de vouloir l'expliquer clairement. Si l'esprit qui a produit cette pièce avait parlé clair, nous lirions en tête : *Convention par laquelle tels et tels princes déclarent que tous les chrétiens ne sont qu'une famille professant la même religion, et que les différentes dénominations qui les distinguent ne signifient rien...*

« On y lit en toutes lettres : *Jésus-Christ Notre-Seigneur et notre Sauveur, Verbe éternel, splendeur du Père, trésor d'amour.* Il y est dit que les rois ne *règnent que par l'autorité divine.*

« Mais aucune disposition effective n'est prise dans la convention, la pièce est purement ce qu'on appelle dans les tribunaux *déclaratoire* (1). »

Bientôt le véritable sens de cette déclaration était fixée par des actes. Le congrès de Vienne ne tenait aucun compte des droits des peuples, et, foulant aux pieds la véritable légitimité, livrait systématiquement les petits États catholiques aux grandes puissances protestantes. En Russie même, l'on arrachait à Alexandre Ier un ordre d'expulsion contre les jésuites, que Paul Ier avait recueillis.

II. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

Une fois qu'on connaît la politique adoptée par les sociétés secrètes dans les hautes sphères de la politique européenne, on comprend comment elles semblèrent se rallier à la restauration des Bourbons en France. Elles leur firent imposer le *régime constitutionnel* et la charte par Alexandre de Russie. Ce prince subit lui-même l'impulsion de Talleyrand et de Dalberg, qui depuis quelques années s'étaient écartés de Napoléon, et s'étaient fait nommer tout à point membres du gouvernement provisoire.

Ces deux personnages, maîtres *illuminés*, l'entourèrent dès son arrivée à Paris, par le moyen de ces influences dont vient de parler de Maistre et qui pendant ce séjour furent toutes puissantes sur lui (2).

La Maçonnerie, dans cette nouvelle évolution, n'omit rien pour

(1) *Correspondance diplomatique de 1811 à 1817*, t. II, p. 131, 132, 162, 169, 207, 310.

(2) *Mme de Krudener*, par E. Jacob (Paris 1880), p. 77 et suiv.

conserver ses conquêtes et pour soumettre, tout en parlant plus que jamais de patrie et de nationalité, les peuples et les rois à sa direction. C'est au nom du peuple que le Sénat et Talleyrand prononcent la déchéance de Napoléon; c'est par les griefs et l'oppression des peuples, griefs et oppression toujours légalisés et exaltés par eux, qu'ils la motivent; c'est en se fondant sur la violation du contrat social, fait au consulat et à l'empire entre les prétendus représentants du peuple et le dictateur, qu'ils la décrètent.

C'était au nom du peuple encore que Talleyrand et le Sénat, c'est-à-dire la Maçonnerie, voulait faire accepter la charte constitutionnelle par Louis XVIII, comme un nouveau pacte social, semblable à celui de l'empire; et, si l'octroi en fut laissé à ce prince après bien des résistances, on ne laissa pas de la présenter comme un contrat, et de la faire servir, et par là et par les principes révolutionnaires qu'elle renfermait ou maintenait, à toutes les mesures anti-religieuses et anti-nationales qui se préparaient.

Parmi ces principes était d'abord l'*égale protection de tous les cultes* qui mettait sur le même pied, et avec les mêmes droits, le juste et l'injuste, la vérité et l'erreur, la religion divine et toutes les sectes humaines. Or, comme ce principe plaçait au-dessus de tous les cultes l'État, c'est-à-dire quelques hommes sans aucun droit, sans aucune mission, il les rendait par là même, surtout avec les articles organiques, les directeurs suprêmes des consciences, tout en les mettant eux-mêmes, comme gouvernement, en dehors de toute règle de conscience et de toute morale. C'était là le plus grand des attentats aux libertés publiques et à la constitution nationale française.

C'était ensuite la royauté limitée au pouvoir exécutif, dépouillée de ses attributs essentiels, réduite, dans ce qu'on lui laissait, à un vain nom, dont la réalité devait appartenir à des ministres responsables, commis éphémères des majorités des Chambres.

C'était encore, par la déclaration, sans condition aucune, de l'inviolabilité des propriétés dites nationales, la sanction donnée, contre l'opinion de la majorité de la France, à toutes les spoliations révolutionnaires; c'était l'atteinte la plus profonde donnée au droit de propriété, une prime d'encouragement à toutes les révolutions, but et moyen de la Franc-maçonnerie. *Telle fut la constitution de* 1814, disait M. Thiers dans un grand discours

au Corps législatif, sur l'adresse de 1866 : *elle était sortie des entrailles mêmes de la Révolution française.*

Exploitée par les Talleyrand, les Fouché, les Decazes, les d'Orléans, nouveaux grands maîtres ou hauts directeurs de la Franc-maçonnerie, dont les loges se reconstituaient partout unies aux carbonari, une telle constitution, avec la liberté de la presse, ne pouvait aboutir qu'à de nouvelles catastrophes, aux *Cent jours*, à 1830, à 1848.

Ce qui se passa pour la France se produisit dans d'autres pays. César de La Harpe, ancien sous-précepteur de l'empereur Alexandre, sauve la Révolution en Suisse : « Grâce à lui, dit M. d'Horrer, on vit une étrange alliance d'un prétendu libéralisme avec les véritables idées d'ordre. César de La Harpe avait abusé jusqu'à la trahison de la crédule confiance de son ancien élève (1). »

Ce travail maçonnique se fit sentir dans toute l'Europe :

« Souverains, maçons, peuples, dit Eckert, tous avaient réuni leurs efforts pour renverser l'ennemi commun. La Maçonnerie avait été pour les princes une puissance auxiliaire ; elle se hâta de réclamer la récompense de ses services. Les souverains promirent des constitutions libérales ; la Suisse reçut de nouveau son régime républicain ; en France, la trahison, en disposant de la pourpre de sa victime, exigea pour prix de ses crimes un traité qui devait bientôt assurer aux parjures la direction de l'État... A l'abri de la charte monarchico-républicaine, on renouvela toutes les tactiques qui avaient produit la première révolution. Les agitateurs se servirent de la presse, de la tribune, des assises et des associations, pour attaquer et calomnier le gouvernement de la manière la plus audacieuse et la plus infâme, en un mot pour enseigner et organiser la Révolution. Il devint évident que l'existence de cette monarchie de nom était une impossibilité. Un roi à la tête d'une constitution républicaine n'est qu'une contradiction insoutenable, ou l'assemblage de deux contraires, dont le plus osé doit tôt ou tard renverser l'autre. Par la Suisse et la France, les ennemis des monarchies avaient donc dans le cœur de l'Europe une contrée à eux appartenant, qui leur servait de base d'opération et d'asile ; et, par la France, un bras révolutionnaire qui allait de nouveau remuer le monde.

« En Allemagne, dès avant l'insurrection contre Bonaparte, on avait insinué aux souverains qu'on ne pourrait espérer le soulèvement enthousiaste des peuples en faveur des princes, de leur dignité et de leur liberté, qu'en leur promettant des constitutions libérales ; et les souve-

(1) D'Horrer, ancien ministre plénipotentiaire, *Les Sociétés secrètes en Suisse*, *Correspondant* du 25 mars 1845.

rains aveuglés avaient promis des constitutions dans leurs proclamations. Mais, lorsque le moment fut arrivé de passer d'une théorie nébuleuse à la réalité pratique, les plus grands gouvernements reconnurent l'impossibilité de l'exécution. Comme on avait promis une constitution semblable à celle de la France, on octroya des constitutions nationales, mais non parlementaires. A peine comprit-on l'interprétation donnée par les princes à leurs promesses, que l'Allemagne entière retentit des plaintes les plus amères sur le parjure des souverains ; les réclamations les plus furibondes furent publiées par les écrivains maçons. Mais ces cris ne trouvaient pas d'écho parmi les peuples : ils avaient vu leurs princes affronter la mort à leur tête, et un lien d'amour plus étroit les unissait à eux. La lutte commune de tous les peuples allemands contre l'empereur des français avait animé les armées et les peuples de l'Allemagne du même sentiment de la nationalité. A l'exception des provinces secondaires de l'Autriche et des anciennes provinces de la Prusse, on désirait ardemment le rétablissement de l'antique alliance des peuples allemands, mais on ne voulait trouver cette alliance que dans le concert des souverains entre eux.

« Ce sentiment national qui germait dans les cœurs, ces efforts vers l'union des différents États de l'Allemagne, la Maçonnerie s'efforça de s'en emparer pour les diriger vers le renversement de tous les trônes et de toutes les nationalités elles-mêmes. L'unité de toutes les nations n'étant pas compatible avec l'indépendance des monarchies individuelles, ils espéraient qu'après avoir obtenu l'union entre les différentes contrées de l'Allemagne, on en viendrait à réclamer l'unité ou la fusion complète. L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE devint donc le thème exclusif de la presse ; du *Tugendbund* sortit, sous la haute direction maçonnique, l'*Association allemande*, qui l'absorba bientôt tout entier. Le but de cette association, d'après le *Rapport authentique sur les associations secrètes de l'Allemagne*, par Mannsdorf, un des membres des hautes loges, était de DÉTRÔNER TOUS LES PRINCES ALLEMANDS, A L'EXCEPTION DU ROI DE PRUSSE ; DE DÉCERNER A CELUI-CI LA COURONNE IMPÉRIALE DE L'ALLEMAGNE et de donner à l'État une constitution DÉMOCRATIQUE. Si l'on croit Mannsdorf (p. 133), après avoir *refoulé la France dans ses anciennes limites*, on voulait doter l'Allemagne d'une république sociale. L'orateur, qui avait proposé de détrôner les princes allemands au profit du roi de Prusse, modifia sa proposition et se contenta de demander une simple *médiatisation*. Mais ces divergences aboutissaient de fait au même résultat pratique, soit parce qu'elles ne sont toutes qu'un acheminement vers une république allemande, ou qu'elles ne sont qu'un antécédent, dont celle-ci serait l'inévitable conséquence ; soit parce que leur explication pratique se trouve dans les instructions des grades, tels que la Maçonnerie a coutume de les donner.

« Ce qui déterminait la Maçonnerie à choisir d'abord cet état moyen, continue Eckert, c'était l'influence des loges anglaises, écossaises et irlandaises, depuis leur fusion en 1813, et qui n'était arrivée à rien moins qu'à les rendre maîtresses du gouvernement. Cette situation traçait au parti révolutionnaire ou maçonnique la voie qu'il devait suivre. Toute tentative faite dans le but d'introduire des républiques eût bientôt été réprimée par les souverains de l'Europe réunis, si la Suisse et la France n'avaient soutenu de leurs forces le parti républicain. Mais, dans le cas où l'influence du parti de la Révolution agirait plus efficacement sur le gouvernement anglais, et que l'Angleterre voudrait s'opposer à l'intervention éventuelle, il était à prévoir que les souverains ne feraient pas de résistance à des bouleversements partiels. Conserver la monarchie, au moins pour la forme ; créer par l'élection un roi constitutionnel qui, sortant ainsi des rangs du parti révolutionnaire ou de la Maçonnerie, lui servirait d'instrument dans le gouvernement qu'il aurait conquis ; travailler successivement toutes les nations de l'Europe, jusqu'à ce qu'elles fussent mûres pour la république réelle ou universelle et la destruction de toutes les nationalités : tel fut le dernier parti qu'adopta la Maçonnerie. L'histoire des années suivantes nous apprend en effet que l'exécution de ce plan fut poursuivie avec succès. »

Voilà pourquoi on vit, en 1815, aux heures douloureuses de la seconde invasion, les hauts maçons de France aller au camp des étrangers, solliciter de leurs mains un roi qui ne fût pas le chef auguste de la race de Bourbon, un fils de l'antique maison de France, et pourquoi ils demandèrent par deux fois, pour roi, le prince d'Orange, un hollandais, proposant d'appuyer cette usurpation sur les cent trente mille baïonnettes étrangères qui occupaient la France (1).

L'auteur de cette démarche anti-nationale était Charles Teste qui, pendant les Cent jours, avait arrêté à Toulouse le duc d'Angoulême, et avait été investi à Lyon, par Napoléon, de hautes fonctions de police. Exilé à Liège, il y avait été fait vénérable de la *loge de la parfaite intelligence*. Là il forma par ses exemples et ses leçons, dit l'*Indépendance belge*, les Forgeur, les Jumines, les Frère et les principaux chefs du libéralisme en Belgique. Personnage important de la Franc-maçonnerie, il fut rappelé en France dès le lendemain de 1830, et créé pair de France, président de la cour de cassation, ministre de l'instruction publique, puis des tra-

(1) Eckert, *La Franc-maçonnerie*, etc., t. II, p. 162, 172. — Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, ch. II et IV.

vaux publics, jusqu'à ce que, dans cette dernière fonction, il fût convaincu de concussion et condamné par la cour des pairs.

« Louis XVIII, dit le secrétaire du G.·. O.·., Bazot, dans son *Tableau historique de la Franc-maçonnerie*, p. 39, veut marcher et régner avec les idées de son siècle ; il donne la charte : c'est le gouvernement constitutionnel. *Ce principe nous protège.....* Louis XVIII permet que la Maçonnerie prenne son cours ordinaire.» Et aussitôt la Franc-maçonnerie, comme pour prouver que le constitutionnalisme et la souveraineté du peuple n'étaient qu'un masque à ses desseins, frappa un grand coup sur la nation française, et avec la main même de son roi.

Le ministère Talleyrand et Fouché, qu'avait imposé à Louis XVIII la diplomatie maçonnique qui entourait les rois coalisés, avait tout mis en œuvre pour appeler autour d'eux, en 1815, une assemblée qui leur ressemblât ; mais la France avait déjoué tous ces efforts. L'élite de ses citoyens et de ses propriétaires avait été choisie par elle pour la représenter auprès de son roi Louis XVIII, aussi indépendants, dans leur grande majorité, de caractère, qu'indépendants de fortune et de position, aussi dévoués à la monarchie, qu'adversaires éclairés de la centralisation et de l'omnipotence ministérielle. A sa seule vue, les vieux roués maçons du ministère avaient pris la fuite : ils avaient compris qu'avec une telle Chambre, la religion, l'autorité, toutes les libertés publiques, la patrie en un mot, rendues à elle-mêmes, allaient se rasseoir sur leurs bases, et que c'en était fait, si elle durait quelques années seulement, des plans maçonniques et des triomphes révolutionnaires. Ils s'étaient donc, en se retirant, choisi, pour sauver la Révolution, un successeur éprouvé dans les bas-fonds des loges, moins connu qu'eux, et à qui il était plus facile de se déguiser et de prendre toutes les formes, et que les loges de tous les rites devaient bientôt établir leur grand maître ou suprême puissance, Decazes, pour le nommer par son nom (1). Sa souplesse, ses flatteries, son hypocrisie, les

(1) Le duc Decazes fut, depuis son ministère de la police jusqu'à sa mort, lieutenant, puis grand commandeur du suprême conseil du 33e degré de l'Écossisme, un des rites les plus répandus dans l'un et l'autre hémisphère : il eut pour successeur à sa mort le frère Viennet, devenu lieutenant du grand commandeur à la mort du comte Fernig, puis grand commandeur juqu'à sa mort, 1868 (*Histoire pittoresque*, p. 258, 269, et *Almanach de la Franc-maçonnerie*, par Clavel).

Le *Globe, journal des initiations anciennes et modernes*, année 1839, p. 40 et suiv., rapporte ainsi le discours prononcé pour l'installation du F.·. duc Decazes, comme souverain grand commandeur du rite écossais en 1835 : « L'illustre F.·. duc De-

manœuvres des hauts adeptes, en France et dans toutes les cours, en firent un favori, et, après de longues résistances, le roi lui-même dissolvit, comme *ultra-royaliste*, cette Chambre qu'il avait surnommée l'*introuvable !*

A partir de ce moment, les sociétés secrètes recommencèrent leurs attaques contre la monarchie de Bourbons. Comprimées un instant par l'universelle horreur causée par l'attentat du 13 février 1820, *où le pied du favori glissa dans le sang*, elles reprirent leur conjuration avec plus de suite, pour aboutir à la catastrophe de 1830, qui a rouvert l'ère des révolutions.

Dès le 4 janvier 1818, le cardinal Consalvi, sur l'ordre du St-Père, sentinelle toujours avancée de l'ordre social, écrivait au prince de Metternich :

« Les choses ne vont bien nulle part, et je trouve, cher prince, que nous nous croyons beaucoup trop dispensés de la plus simple précaution. Ici j'entretiens chaque jour les ambassadeurs de l'Europe des dangers futurs que les sociétés secrètes préparent à l'ordre à peine reconstitué, et je m'aperçois qu'on ne me répond que par la plus belle de toutes les indifférences. On s'imagine que le saint-siège est trop prompt à prendre frayeur ; l'*on s'étonne* des avis que la prudence nous suggère. C'est une erreur manifeste que je serais bien heureux de ne pas voir partager par V. A. Vous avez trop d'expérience pour ne pas vouloir mettre en pratique le conseil qu'il vaut mieux prévenir que réprimer ; or le moment est venu de prévenir : il faut en profiter, à moins de se résoudre d'avance à une *répresssion qui ne fera qu'augmenter le mal*. Les éléments qui composent les sociétés secrètes, ceux surtout qui servent à former le noyau du Carbonarisme, sont encore dispersés, mal fondus

cazes était, en 1808, membre de la loge d'Anacréon... Naturellement nos regards se sont portés sur le maçon courageux qui, dans un temps difficile, accepta le titre et les fonctions de souverain grand commandeur *ad vitam* au suprême conseil d'Amérique. En cette qualité, le comte Decazes, alors ministre de la police générale, plaida la cause de l'Écossisme et de la Maçonnerie auprès de Louis XVIII, nous soutint contre les attaques de la malveillance, tant intérieure qu'extérieure, et conserva le feu sacré. Ce double fardeau, il le supporta jusqu'à l'époque où ses demandes eurent réuni les membres épars du suprême conseil de France, et opéré une fusion aussi sincère que généreuse entre les deux fractions séparées du rite... Arrivé au pouvoir à une époque de réaction et appelé à prendre une part active à la naissance du gouvernement constitutionnel, il a travaillé à dissiper de hautes préventions contre cette forme salutaire et à la faire accepter dans des régions où elle ne trouvait que des répulsions. Il a fait beaucoup de bien et *il voulait en faire davantage... Le jour où il tomba du pouvoir, le temple de la liberté fut investi par ses adversaires* (discours du F.·. Philippe Dupin). V. dans le même journal, année 1840, p. 161, une notice maçonnique sur le duc Decazes, où ses titres sont rappelés. En 1805, il avait épousé la fille du comte Muraire, un des membres les plus influents de la Maçonnerie sous l'empire.

ou *in ovo* ; mais nous vivons dans un temps si facile aux conspirations et si rebelle au sentiment du devoir, que la circonstance la plus vulgaire peut très-aisément faire une redoutable agrégation de ces conciliabules épars.....

« Un jour *les plus vieilles monarchies, abandonnées de leurs défenseurs, se trouveront à la merci de quelques intrigants de bas étage auxquels personne ne daigne accorder un regard d'attention préventive.* Vous semblez penser que dans ces craintes manifestées par moi, — mais toujours d'ordre verbal du Saint-Père, — il y a un système préconçu et des idées qui ne peuvent naître qu'à Rome. Je jure à V. A. qu'en lui écrivant et qu'en m'adressant aux hautes puissances, je me dépouille complètement de tout intérêt personnel, et que c'est d'un point beaucoup plus élevé que j'envisage la question. Ne pas s'y arrêter maintenant parce qu'elle n'est pas encore entrée, pour ainsi dire, dans le domaine public, c'est se condamner à de tardifs regrets. »

Vains avertissements ! La Franc-maçonnerie, malgré ses défaites apparentes, était tellement restée maîtresse de toutes les avenues des cours que, loin de les laisser accepter des avis du Saint-Siège, elle les poussait à lui donner elles-mêmes des *memorandum* et à établir dans toutes les constitutions politiques l'*égale protection* ou *la liberté de tous les cultes*, afin de détruire partout la foi et le sentiment chrétien, et, par l'indifférentisme, la subordination de tous les cultes à l'État.

Partout l'État, — ou la Maçonnerie qui s'en est rendue maîtresse par les ministres et les constitutions, — tend à marcher l'égal de l'Église et à dominer, par des *articles organiques* frauduleusement ajoutés aux concordats, la papauté et la religion elle-même. De là en France l'autorité pontificale sapée sourdement ou à grand bruit par les livres, les romans et les journaux, et par l'enseignement des facultés et des lycées. De là un accès nouveau de gallicanisme et de voltairianisme, marchant ensemble à la destruction de la papauté dans ses institutions les plus catholiques : missions, ordres religieux, séminaires et écoles. De là l'aliénation des biens du clergé qui n'étaient pas encore vendus, malgré le texte du concordat; de là le maintien des *articles organiques* et l'annulation du concordat de 1817 ; de là les ordonnances de 1828 arrachées à Charles X, le maintien et l'aggravation des monopoles universitaires. De là la propagande anticatholique, s'étendant comme un torrent de Berlin en Suisse, en Belgique et en Italie, de Paris en Espagne et en Portugal, de Madrid à Naples

et au Mexique, de Lisbonne au Brésil, vomissant partout les insurrections comme la lave des volcans. De là, en Italie et dans les États du pape, la Carbonara, minant tous les trônes de la péninsule, pour arriver à détruire la papauté, en l'isolant d'abord.

III. — LA CHARBONNERIE EN ITALIE, EN ESPAGNE ET EN FRANCE

Toutes les insurrections d'Italie, d'Espagne et finalement la révolution française de 1830, qu'on représente dans le parti libéral comme des mouvements nationaux amenés par les fautes des gouvernements légitimes restaurés, ont eu en réalité pour agents les sociétés secrètes. Ces sociétés, sous les noms divers de *Carbonarisme* en Italie, de *Charbonnerie* en France, de *Communeros* en Espagne, étaient toutes reliées entre elles par une direction occulte sur laquelle les papiers saisis par le gouvernement pontifical en 1846 et publiés par Crétineau-Joly, ne laissent aucun doute (Introduction, VI).

La Haute-Vente, composée de quelques grands seigneurs corrompus et de juifs, était la continuation de l'*ordre intérieur* dont nous avons vu la constitution avant la Révolution de 1789 (liv. II, ch. V, § 2). Toutes elles avaient pour base d'opérations la Franc-maçonnerie. Assurément tous les francs-maçons étaient loin d'être *carbonari*, mais ils n'en concouraient pas moins au même dessein, car 1° les loges, par une première initiation, préparaient le personnel où elle se recrutaient ; ainsi, d'après la constitution de la Carbonara italienne, les francs-maçons, quand ils demandaient à être initiés, étaient dispensés du premier grade d'apprenti (1); 2° elles facilitaient les démarches de leurs membres ; et enfin, par la direction donnée au grand troupeau de sots enrégimentés dans les loges, elles formaient ce poids irrésistible de l'*opinion publique* d'où sortaient des élections qui acculaient la monarchie dans une charte, dans une impasse à laquelle un coup d'État offrait seul une issue.

Après le succès, la Franc-maçonnerie s'est hautement vantée de l'appui qu'elle avait donné à la Charbonnerie.

(1) Th. Frost, *Secret societies in European Revolution*, t. I, p. 213.

« Les loges avaient été, dit le *Siècle*, le berceau et la pépinière de la célèbre société des *carbonari*, laquelle mit en danger la Restauration et contribua dans une si large proportion à la renaissance du parti républicain en France. »

Ce témoignage est confirmé par celui de Louis Blanc dans l'*Histoire de dix ans*.

En Italie, le grand maître actuel de la Maçonnerie napolitaine, Domenico Anghera, dans une *Histoire secrète de l'ordre*, imprimée en 1864, relate avec satisfaction que l'œuvre des *carbonari* ou *buoni cugini*, en 1820-1821, fut dirigée par les loges maçonniques et conduite par leurs adeptes, qui prenaient d'autres désignations. « Dans ces jours-là, dit-il, les maillets des maçons frappaient des temps harmonieux sur les axes des *carbonari*. » Et, en 1869, le grand maître Frappoli, dans son discours à l'ouverture du *convent maçonnique* de Gênes, reconnaissait que, « *durant les précédentes cinquante années de tyrannie*, la Franc-maçonnerie en Italie avait été remplacée par les *carbonari*. »

Nous allons voir ce plan se dérouler successivement en Italie, en Espagne et en France.

« Les carbonari, dit un de leurs grands pontifes et inspecteurs généraux, maçon élevé de tous les autres rites, le suédois Jean Witt, dit Doering, tirent leur véritable origine de la Maçonnerie... Aussitôt que Napoléon parvint au trône, il détruisit (?), en la favorisant, une association qui avait du danger pour lui. Elle perdit ainsi son indépendance, et devint une institution de police qui ne servit qu'à surprendre les sentiments des adeptes dont elle se composait.

« Alors s'assemblèrent les *francs-maçons* qui étaient encore pour la défunte république ; ils formèrent (dans le sein de la Maçonnerie) une autre affiliation. Besançon était le quartier général de ces *maçons charbonniers* (ou bons cousins) et *maçons philadelphes*. Le colonel Oudet était leur chef ; la plupart des membres étaient des militaires ; ceux-ci propagèrent l'ordre dans le Piémont et dans les États septentrionaux de l'Italie. Ce ne fut que beaucoup plus tard qu'il s'établit dans le sud de la Péninsule, où, favorisé par l'ex-gouvernement (Murat), il se répandit avec rapidité. On établit en 1809, à Capoue, la première Vendita, qui fut en même temps la principale (1).

(1) *Mémoires secrets, pour servir à l'histoire de ma vie*, chapitre intitulé : *De l'Esprit qui règne en Italie et de ses Sociétés secrètes*, p. 17, 18, 19.

L'histoire de Jean de Wit, racontée par lui-même dans ses *Mémoires*, jette un jour très-vif sur les conspirations du temps de la Restauration et sur la corruption que les sociétés secrètes propagent dans les plus hautes régions.

Arrêté lui-même, il voyait les plus hauts fonctionnaires transformer ses prisons

« Les prisons en s'ouvrant donnèrent un ministère à l'Espagne.

« Ferdinand I de Naples, en sa qualité d'infant d'Espagne, dut, tout en restant souverain absolu, jurer obéissance à la constitution espagnole. Ce fut alors comme un tremblement de terre dans la Calabre, dans la Capitanate et à Salerne. Le gouvernement napolitain, faible, incertain, soupçonneux, décréta quelques réformes insuffisantes, qui n'empêchèrent point le général Pépé de faire de son côté sa révolution. Naples eut, comme en 1798, son gouvernement provisoire et sa chambre de représentants.

« Ce fut quelques temps après qu'éclata à son tour la révolution piémontaise (1). »

Le duc d'Alberg, l'ami de Talleyrand, le neveu de cet évêque illuminé, dont Napoléon Ier avait fait le président de sa confédération du Rhin, était alors ambassadeur à Turin, lors de cette conspiration qui força le roi à l'abdication, et c'était chez l'ambassadeur que M. de Saint-Marsan allait prendre le mot d'ordre de la révolte, comme plus tard, en 1859, les francs-maçons de Florence allaient le prendre chez M. Buoncompagni, ambassadeur du Piémont. A plusieurs reprises, le gouvernement piémontais avait demandé le rappel du duc d'Alberg, et le pouvoir français,

en salons, de Milan à Baireuth, de Baireuth à Berlin. C'était le feld-maréchal Bubna, commandant en chef la haute Italie, Walden, président de la régence à Baireuth, de Schuckmann, ministre de la police à Berlin, qui reconnaissaient et saluaient en lui un des plus hauts gradés de la Maçonnerie et de la Carbonara.

Il raconte lui-même dans ses *Mémoires* ses liaisons avec M. de Serres, avec l'inspecteur général de la police de M. Decazes, son parent, son amitié avec l'aide-de-camp de Marmont, le célèbre major Favier, qui, d'après lui, prit une part très-active à toutes les conjurations, entre autres à celle du 19 août 1821, avec l'évêque apostat Grégoire, dont il signale la maison comme le rendez-vous des frères allemands ou habitants du nord. Dans la note de la page 124 de ses *Mémoires*, on lit : *Jamais je ne pourrai me montrer assez reconnaissant* ENVERS LES FRANCS-MAÇONS. *Partout j'ai éprouvé une douce influence ; ils agissent à travers les murs des cachots, et où* JE REDOUTAIS UN JUGE ACCUSATEUR, JE DÉCOUVRAIS UN AMI PROTECTEUR.

On lui donnait, raconte-t-il lui-même encore, communication de tout ce qui pouvait être dangereux ou utile dans les pièces qui le concernaient. Le juge d'instruction de Berlin reçut même l'ordre du ministre de la police de lui communiquer tous les documents secrets sur les associations à l'étranger, pour distinguer ce qui était vrai de ce qui était faux. « Il me fut permis, ajoute-t-il, sur l'ordre exprès de M. Schuckmann, de prendre copie d'un rapport que la direction générale de la police française avait confié au prince de Metternich, et que celui-ci, à cause de l'importance de la communication, avait envoyé à la commission centrale d'enquête et à tous les gouvernements particuliers. Ce rapport était du baron Franchay d'Esperny. Tout ce qui avait trait à cette question m'était soumis : les dépêches de M. Niebhür à Rome, de M. Otterstedt en Suisse, de M. Werther à Paris. »

(1) *Mémoires de Garibaldi*, première série, p. 2, 8, 9.

alors entre les mains du grand-maître de la Maçonnerie, Decazes, résista à ses instances (1).

Le matin du 10 mars, le capitaine, comte Palma, faisait prendre les armes au régiment de Gênes et poussait ce cri : LE ROI ET LA CONSTITUTION ESPAGNOLE ! Le lendemain, un gouvernement provisoire était établi au nom du royaume d'Italie ; il déclarait la guerre à l'Autriche. « Ainsi, la révolution partie d'Ancône avait gagné Naples et était revenue à Turin. Trois volcans s'étaient ouverts en Italie, sans compter celui d'Espagne, et la Lombardie s'agitait dans un triangle de feu (2). » Le mouvement carbonaro-maçonnique passa bientôt de l'Espagne en Amérique et y fit partout, et sans transition, éclater des républiques.

« La république fédérale et populaire, dit le rapport fait par ordre de l'assemblée des notables du Mexique et inséré au *Moniteur*, déjà proclamée en décembre 1822 dans une émeute militaire à Vera-Cruz, fut la source de tous les maux, la cause de notre ruine... L'établissement des *loges maçonniques* divisées en *rit écossais* et *rit d'Yorck*, ces clubs ténébreux décidèrent, par leurs conspirations, par le poison, par le poignard, du sort du pays et de la vie des citoyens (3). »

« Il existait alors à Paris, dit Louis Blanc, une association, véritable club ÉCLOS DE LA FRANC-MAÇONNERIE, et dont les puérilités solennelles du Grand-Orient ne servaient qu'à masquer l'action politique. Fondé par quatre commis de l'administration de l'octroi, MM. Bazard, Flottard, Buchez et Joubert, ce club, sous le nom de la loge des *Amis de la vérité*, s'était d'abord recruté dans les écoles de droit, de médecine, de pharmacie ; puis, sur la proposition de Bazard, il avait appelé à lui un grand nombre de jeunes hommes voués à l'apprentissage du commerce. La loge des *Amis de la vérité* était ainsi parvenue à se créer, dans la jeunesse parisienne, une influence puissante, et elle était en mesure de commander à l'agitation...

« La discussion de la loi qui devait changer le système électoral avait commencé à la Chambre des députés. L'occasion était favorable pour exciter le peuple. La loge des *Amis de la vérité* s'en empare ; les membres qui la composent se répandent dans la capitale pour y souffler l'esprit qui les anime. Les écoles s'ébran-

(1) *Courrier d'Europe*, 31 mai 1833.
(2) *Mémoires de Garibaldi*, p. 10.
(3) *Moniteur*, 15 septembre 1863, p. 1150.

lent et des groupes nombreux d'étudiants viennent se former autour du palais des délibérations, en criant *Vive la charte !* Il y eut des rixes, des charges de cavalerie, et pendant que les Laffite, les Manuel, les Demarçay, les Casimir Périer, faisaient des peintures émouvantes contre les troupes, qu'on flétrissait du nom d'*assassins*, les journaux publiaient le sombre interrogatoire de Louvel. Cet *homme étrange n'avait frappé un prince que pour éteindre en lui d'un seul coup toute une race de rois; homme à convictions implacables, plus implacables pourtant que son cœur* (1). »

Or, ce fut de là, de la loge des *Amis de la vérité* ainsi préparée le 1er mai 1821, que sortit cette Charbonnerie, qui, quelques mois après, embrassait la France, et dont Joubert et Dugied venaient de rapporter les statuts de Naples, après la contre-révolution qui venait de s'y opérer, malgré les brillantes prédictions du général maçon Foy (2).

Mais écoutons d'abord les témoignages de Witt, le grand unificateur de toutes les sociétés secrètes :

« Aussitôt après l'occupation de Naples par les autrichiens, *l'Alta Vendita,* ou le directoire suprême de la société des carbonari, se sépara. Cette dissolution ne fut pas due à la crainte d'être découvert, car il n'y avait aucun danger de l'être, mais au désir de mettre des bornes à l'influence des succursales et à la nécessité de faire des modifications que la masse d'affiliés des trois premiers grades rendait indispensables.

« Dans l'été de 1821, les onze chefs s'assemblèrent à Capoue. Ils résolurent d'envoyer à l'étranger deux initiés *chargés de s'entendre* avec les chefs du *Grand-Firmament* (Grand-Orient) et de voir s'il ne convenait pas de déplacer le siège du directoire des carbonari. Ils penchaient à croire qu'il serait bon de le transporter à Paris. Cette capitale est celle qui a le plus de communications avec le reste de l'Europe. Elle était habitée par les *membres les plus influents de la société,* et possédait les moyens de finance les plus abondants. Je puis entrer dans quelques détails sur le *Firmament* ou le directoire des sociétés secrètes en France... Le plus ancien décret authentique du *Grand-Firmament* que je connaisse est adressé aux adeptes comme supplément aux statuts des *sublimi maestri perfetti.* Le *Grand-Firmament* décrète ce qui suit :... 2° L'association des *Adelphes* et des *Philadelphes* est incorporée à l'ordre. 3° Chaque *adelphe* ou *philadelphe* recevra *aussitôt admis, s'il n'était pas déjà*

(1) L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. I, p. ~~80, 83, 84.~~
(2) L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. I, p. 91.

franc-maçon, les trois grades symboliques, etc. Donné sous l'équateur le 22e du 7e mois lunaire 5812 (1).

« Le trait distinctif du *Grand-Firmament* était une tendance continue à se rendre maître des autres sociétés, en ménageant les apparences, et de les faire servir, sans en avoir l'air, à l'exécution de ses plans.

« Tout était préparé pour fondre ensemble l'*Alta Vendita* et le *Grand-Firmament* (Grand-Orient). Les deux députés chargés de cette opération étaient le duc sicilien de Garatula et le napolitain Carlo Chiricone Klerckon, fils du duc Framarino, préfet du palais du roi. Ce dernier avait dans ses attributions l'Allemagne, la Suisse et la France. Arrivé à Genève, où j'étais passé de France, il m'apporta des lettres d'un de mes amis intimes, qui avait été agent à Naples des mécontents polonais... Klerckon me communiqua l'objet de sa mission ; il me pressa instamment d'accepter la place d'inspecteur général des carbonari de Suisse, d'Allemagne, et m'en délivra le brevet qu'il avait apporté de Naples... (2) »

Quoi qu'il en soit des circonstances, il est donc incontestable que le Carbonarisme était enté sur la Maçonnerie et qu'il revint en France en 1821. Les récits de MM. Louis Blanc et de Vaulabelle, que nous allons reprendre, se concilient, avec celui de Wit, sans en dire autant au fond :

« Merveilleusement appropriés au caractère italien, mais peu propres à devenir en France un code à l'usage des conspirateurs, — (à cause de quelques apparences chrétiennes nécessaires en Italie), — on dut songer à modifier ces statuts, et MM. Buchez, Bazard et Flottard, membres du comité administratif de la loge maçonnique des *Amis de la vérité*, furent choisis pour préparer les bases d'une organisation plus savante, — (c'est-à-dire, sans trace de christianisme, l'esprit et le but restant le même, comme nous verrons bientôt) —.

« La pensée dominante de l'association n'avait rien de précis, mais les *considérants* se réduisaient à décréter la *souveraineté nationale* sans la définir, selon l'esprit du Carbonarisme italien. Mais plus la formule était vague, mieux elle répondait à la diversité des ressentiments et des haines. On allait donc conspirer sur une échelle immense avec une immense ardeur et cela sans idée d'avenir, sans études préalables, au gré de toutes les passions capricieuses. »

Un autre historien franc-maçon, M. de Vaulabelle, donne de son côté les détails suivants :

(1) Cette association des Adelphes ou Philadelphes n'était autre que celle des Carbonari, qui, de Franche-Comté passant en Italie, avait d'abord pris ce nom. Sur l'origine de cette secte, voyez les indications données livre II, chap. XII, § 1.

(2) Wit, *Mémoires des sociétés secrètes*, etc., p. 6, 11.

« Il fut convenu qu'autour d'une association-mère, autorité souveraine qui élisait elle-même ses membres, et appelée *Haute-Vente*, on formerait, sous le nom de Ventes centrales, d'autres associations au-dessous desquelles agiraient des Ventes particulières, les unes et les autres en nombre illimité, mais ne communiquant avec la Vente suprême que par les députés des Ventes centrales, et pour que la police ne pût qu'en pénétrant dans la Haute-Vente saisir tout l'ensemble de l'organisation, il fut interdit, sous peine de mort, à tout charbonnier appartenant à une *Vente* de chercher à s'introduire dans une autre.

« A côté de la Charbonnerie, de la *Haute-Vente*, des *Ventes* centrales et des *Ventes particulières*, il y eut pour l'armée la *légion*, les *cohortes*, les *centuries*, les *manipules*. Les devoirs du charbonnier étaient d'avoir un fusil, 50 cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'*obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus*.

« Ainsi constituée, la Charbonnerie s'étendit en fort peu de temps dans tous les quartiers de la capitale.

« Il existait alors un comité parlementaire. Lafayette en faisait partie ; il n'hésita pas à porter comme les autres sa tête comme enjeu ; il entra dans la Haute-Vente, et parmi ses collègues de la Chambre les plus habiles le suivirent....» — Parmi eux, M. de Vaulabelle nomme MM. Jacques Kœclin, de Corcelles, députés, Mérilhou, avocat, de Schonen, conseiller à la cour royale de Paris.

« Munis de leurs lettres de recommandation plusieurs jeunes gens allèrent dans les départements organiser la Charbonnerie. M. Flottard fut envoyé dans l'Ouest, M. Dugied partit pour la Bourgogne, M. Rouen aîné pour la Bretagne, M. Joubert pour l'Alsace. Considérée dans ses relations avec les départements, la *Haute-Vente* de Paris reçut le nom de *Vente suprême*, et la Charbonnerie fut organisée partout comme elle l'était dans la capitale. L'entraînement fut général, irrésistible ; sur presque toute la surface de la France, il y eut des complots et des conspirateurs. Les choses en vinrent au point que, dans les derniers jours de 1821, tout était prêt pour un soulèvement à la Rochelle, à Poitiers, à Niort, à Colmar, à Neuf-Brisach, à Nantes, à Béfort, à Bordeaux, à Toulouse. Des *Ventes* avaient été créées dans un grand nombre de régiments, et les changements mêmes de garnison étaient pour la Charbonnerie un rapide moyen de propagande (1). »

(1) L. Blanc, *Histoire de dix ans*, t. I. p. 92, 97. — Ach. de Vaulabelle, *Histoire des deux Restaurations*, t. V, p. 148, 151.

M. Spuller, dans ses *conférences populaires*, publiées récemment, a fait aussi l'histoire de la Charbonnerie.

« On comprend, dit-il, qu'il était nécessaire de s'adjoindre des hommes en crédit, en possession d'une action efficace sur l'opinion publique, qui pourraient au besoin se nommer et couvrir de leur autorité les actes de l'association. Quant aux organisateurs, ils devaient continuer à rester dans l'ombre, afin de manier plus

« Dès 1820, le Carbonarisme, écrit Alexandre Dumas, s'était répandu en Italie. Il croissait vigoureusement dans les Romagnes ; il s'était réuni à la secte des Guelfes et s'appuyait au bonapartisme.

« Lucien Bonaparte était élevé au grade de *grande lumière ;* dans les sociétés secrètes, on démontrait la nécessité d'arracher le pouvoir des mains des prêtres, on invoquait le nom de Brutus, et l'on préparait les esprits à la république.

« Dans le même moment, la même société conspirait en Lombardie et étendait ses ramifications dans les autres provinces de l'Italie. Au milieu d'un bal donné à Rovigo par le comte Borgia, le gouvernement autrichien fit arrêter plusieurs personnes, et le lendemain déclara coupable de haute trahison toute personne qui se ferait affilier au Carbonarisme. Mais là où le mouvement fut le plus violent, ce fut à Naples. Coletta affirme dans son histoire que les affiliés du royaume montaient au chiffre énorme de 642,000, et selon un document de la chancellerie aulique de Vienne, il serait resté au-dessous de la vérité. Le *nombre des carbonari,* dit ce document (cité par La Farina, *Storia d'Italia*), *monte à plus de huit cent mille dans le royaume des Deux-Siciles, et il n'y a ni police, ni vigilance qui puisse arrêter un tel débordement ; il serait donc insensé de demander qu'on l'anéantît.*

« En même temps que se faisait le mouvement de Naples, Riego, autre martyr qui a laissé un chant de mort, devenu depuis un chant de victoire, levait le 1er janvier 1820 la bannière de la liberté, et un décret de Ferdinand VII annonçait que, la volonté du peuple s'étant manifestée, le roi s'était décidé à jurer la constitution proclamée par les Cortès générales et extraordinaires en 1812 (1). »

Une communication du Grand-Orient d'Espagne, publiée dans le *Monde maçonnique* d'août 1875, porte textuellement ceci :

« Depuis 1817 et pendant six ans, l'*histoire de la Maçonnerie est l'histoire d'Espagne...* Riego, chef de l'insurrection de 1820, est nommé grand maître en 1821. Ensuite vinrent, après 1823, les persécutions pendant lesquelles on conserva le feu sacré, grâce au duc de San Lorenzo, à plusieurs hommes de la haute noblesse, grâce aussi à l'*infant don François,* en 1828 notamment. »

Les faits suivants, relatifs à la Suisse, vont nous montrer combien le travail des sociétés secrètes était actif et comment les princes étaient traités par leurs propres conseillers.

librement les éléments dont ils disposaient. . . . . .

« Il avait été dit, du temps de la Charbonnerie, que chaque membre de l'association devait avoir un fusil de munition et vingt-cinq cartouches. Lorsque parurent au *Moniteur* les ordonnances de juillet, Paris se trouva debout, et la France aussi derrière Paris : la royauté était perdue. »

(1) *Mémoires de Garibaldi.*

Comme nous l'avons dit, avec M. d'Horrer, l'élan national, qui portait le peuple à rétablir l'ancienne liberté, avait été paralysé dès 1814 par l'influence funeste du franc-maçon César de La Harpe, qui par ses intrigues avait obtenu d'Alexandre de Russie la direction exclusive des questions helvétiques. A l'abri de cette toute-puissante protection les sectes avaient repris l'œuvre ébauchée par les premières loges suisses (liv. II, chap. III, § 2) et continuées pendant l'invasion française (liv. II, chap. VI, § 21).

« Bientôt, dit M. d'Horrer, surgit dans la capitale de l'Argovie une loge initulée : *A la fraternelle fidélité*. L'un des écrivains les plus féconds et les plus corrupteurs de la Suisse, Henri Zchokke en fut le fondateur. Elle s'installa le 27 février 1815. Dans un recueil mensuel intitulé *Helvetia*, Zchokke posait le principe que tout comme l'Église chrétienne comptait dans son sein beaucoup de membres indignes, de même l'ordre maçonnique devait tolérer dans le sien beaucoup de maçons indignes de ce nom, *quia numerum et ærarium augent*.

Dans ce même écrit il est dit que l'archétype de l'humanité est la fraternité universelle, une association générale de tout le genre humain sans distinction de religion. L'auteur s'y félicite de ce que *les princes eux-mêmes, instruments de la Maçonnerie, accomplissent aujourd'hui ce qui, il y a une dizaine d'années, avait été condamné en la personne des plus sages philosophes ! ! !* Il y déclare que, si l'art royal ne consistait qu'en symboles mal compris, en mystérieuses manies et en somptueux banquets, aucun esprit éclairé, aucun noble caractère ne pourrait s'y complaire. . . . . .

Une impulsion plus puissante encore, ajoute M. d'Horrer, fut donnée en 1817 à la Franc-maçonnerie par le célèbre Justus Grüner, qui venait d'y arriver *en qualité de ministre plénipotentiaire de Sa Majesté prussienne ! ! !*

Cet homme était connu dans toute l'Allemagne comme un illuminé des plus exaltés. Il y avait activement coopéré à la fondation du *Tugendbund*; le véritable but de cette société était, d'après l'aveu de ses membres, de révolutionner toute l'Allemagne, de la transformer en une république représentative, ou bien en un fantôme de monarchie élective dotée d'une constitution archi-libérale. Cet énergumène politique déguisait ses tendances révolutionnaires sous une haine passionnée contre le banni de Ste-Hélène et contre les français.

« C'est de cette époque que datent les premiers égarements des chefs de la république de Berne. Grüner était parvenu à leur persuader que s'ils étaient vus de mauvais œil en Suisse, c'était à raison de leur opiniâtre résistance à *l'esprit du siècle;* que s'ils consentaient à se placer à la tête des irrésistibles progrès de l'époque, le *gouvernement bernois deviendrait bientôt le régulateur et le maître de la Suisse.* Nous voyons aujourd'hui que cette théorie corruptrice n'a pas manqué son but, que, entièrement livré à la suprématie maçonnique, Berne aspire ouvertement à la dictature politique de la Suisse.

« Une circulaire, émanée en 1819 de la loge *A l'espérance*, de Berne, invite toutes les loges *couvertes* à se réunir : toutes les sociétés maçonniques doivent former *une grande association nationale, embrassant tous les cantons, et indépendante de toute influence étrangère.* »

Voilà les premiers linéaments de l'unité suisse, sous la dictature de Berne, disposés par une main prussienne. Dès 1817, un ministre plénipotentiaire du roi de Prusse prépara l'œuvre qu'en 1880 M. de Bismarck se prépare à complèter par la germanisation et l'annexion déguisée de la Suisse à l'empire allemand !

Mais voici une autre menée non moins significative des sociétés secrètes, qui date de la première levée de boucliers de la Charbonnerie contre la Restauration, et qui nous montre comment les gouvernements légitimes étaient trahis.

« César de La Harpe, général russe et chevalier de St-André, ne pouvait ni ne voulait siéger au conseil d'État de son pays natal. Simple membre du grand conseil, il y était cependant tout puissant par la prodigieuse influence qu'il y exerçait, tant comme émancipateur de sa patrie que par sa haute position dans la Franc-maçonnerie et dans la Charbonnerie. Son crédit fut assez grand pour entraîner le gouvernement vaudois dans le grand et périlleux projet d'une invasion de ses milices dans la Franche-Comté, dès que l'on aurait connaissance de l'occupation de Perpignan par Mina. A l'insu de l'autorité fédérale, le contingent actif et la réserve de toutes armes furent convoqués à des revues et harangués par leurs chefs, comme aux jours de quelque grand danger qui aurait menacé la patrie, et toute l'artillerie vaudoise fut secrètement conduite dans les vallées intérieures du Jura. Ce fut seulement quand on apprit l'irréparable défaite de Mina, que l'artil-

lerie revint à Lausanne et que les milices vaudoises rentrèrent dans leurs communes (1). »

IV. — LE CONGRÈS DE VÉRONE

Tous ces attentats finirent par ouvrir les yeux aux souverains sur la cause unique d'où ils partaient, et au congrès de Vérone, en 1822, des mesures énergiques furent adoptées de concert contre les sociétés secrètes.

C'est là que M. de Haugwitz soumit aux souverains assemblés ce mémoire sur les sociétés secrètes que nous avons cité plus haut (livr. II, chap. VI, § 1). Le roi de Prusse seul se refusa à prendre des mesures contre la Franc-maçonnerie, on verra plus loin (liv. II, chap. XI) par quelle politique. Mais l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie n'hésitèrent pas à la proscrire de la façon la plus complète. Ce dernier prince, dont les *illuminés* avaient pu surprendre la bonne foi à certains moments, était maintenant complètement éclairé sur leurs vraies menées. Au lieu de protéger la Franc-maçonnerie comme en 1807, il la proscrivit absolument en 1822 ; au lieu d'expulser les jésuites comme en 1816, il se rapprochait tous les jours du Catholicisme, et il envoya en 1824 son aide de camp, le général Michaud, au Saint-Père pour préparer le retour de la Russie à la grande et véritable unité chrétienne. Sa mort mystérieuse (1825) à Taganrog doit-elle être attribuée aux sociétés secrètes, qui avaient toujours conservédes affidés parmi son entourage (2) ? Il y a là un mystère qui ne sera peut-être jamais éclairci ; mais on doit constater qu'immédiatement après sa mort éclata une insurrection contre Nicolas, son successeur, désigné à ce cri de la *constitution*, qui était alors le mot d'ordre des sociétés secrètes dans tous les pays. Il fut établi qu'elle avait été préparée de longue main, dès 1819, par une

(1) *Correspondant*, 25 mars 1845. Nous prions le lecteur, dit M. d'Horrer, de se rappeler que tout notre récit n'est qu'un témoignage *de visu*. Toutes ces choses se sont passées sous nos yeux et peuvent encore être attestées par une multitude de témoins.

(2) D'après Frost, *Secret societies*, t. II, p. 113, il fut constaté, lors de l'enquête sur l'insurrection de 1825, qu'à partir de 1817, plusieurs complots perpétrés dans les sociétés secrètes avaient eu pour objet l'assassinat d'Alexandre.

société modelée sur celle des *carbonari* et appelée les *Esclavoniens-unis*. Un écrivain bien informé sur ces évènements affirme que cette société avait eu, comme toutes les sectes particulières, sa base d'opération dans les loges maçonniques, qui s'étaient dissoutes seulement en apparence (1). La découverte des papiers de cette association chez son chef, le prince Troubetskoy, montra combien étendues étaient ses ramifications. Des membres de la noblesse, de hauts fonctionnaires en faisaient partie. C'est ainsi que dès lors les éléments révolutionnaires, s'infiltrant partout avec l'habileté que signalait déjà M. de Maistre, s'affermirent en Russie; plus d'une fois ils ont pu inspirer au gouvernement de Nicolas des actes contraires à la politique si nettement anti-révolutionnaire de ce prince (2).

V. — La révolution de Juillet.

La France étant alors, grâce à l'ascendant pris par les Bourbons, la clef de voûte de l'édifice européen, les sectes travaillèrent avec un redoublement d'ardeur à préparer le renversement des Bourbons par tous les moyens, par l'agitation électorale et la presse, par les conspirations.

(1) Lubienski, *Guerres et révolutions d'Italie* (Paris, 1852), p. 36.

(2) Un publiciste anglais, dont le courage était très-grand et les connaissances diplomatiques fort étendues, M. David Urquhart, a, dans une foule de brochures, soutenu que toutes les révolutions de l'Europe moderne avaient été fomentées par la Russie. Il soutient notamment que la révolution de juillet fut son œuvre. (Voir *la Revue diplomatique*, n° 4, avril 1872, p. 111.) Cette thèse si invraisemblablable ne nous paraît nullement démontrée. M. Urquhart, croyons-nous, s'est mépris sur la véritable source des complots et des intrigues qu'il a si souvent saisis sur le fait, en ne pas la cherchant dans le conseil secret qui dirige toutes les sociétés maçonniques (Voir *Introduction*, § 6) et poursuit la destruction de l'Église catholique et de toutes les souverainetés légitimes qui lui servent d'appui. Ses publications n'en sont pas moins fort intéressantes, car à chaque page elles montrent Mazzini, Palmerston et des ambassadeurs russes, la main dans la main, si l'on peut ainsi parler. Les diplomates et de hauts fonctionnaires russes ont été souvent l'instrument des sociétés secrètes, sans que pour cela on puisse en faire remonter la responsabilité aux czars ni au gouvernement russe en général. Le trône lui-même est gravement menacé en Russie par les menées des sectes qui l'ont entouré de leur affidés les plus perfides. En ce qui touche la révolution française de juillet 1830, il est seulement vrai que l'ambassadeur russe, Pozzo di Borgo, avait pris une attitude très-hostile au ministère Polignac, et qu'après les journées de juillet, il encouragea Louis-Philippe à s'emparer du trône. (Voir Frost, *The secret Societies of the European Revolution*, t. II, p. 35, et des publications russes récentes analysées dans la *Revue des questions historiques*, juillet 1879, p. 321.)

Il ne faut pas ici déplacer les responsabilités et les rejeter seulement sur une *jeunesse plus avancée.*

C'est bien la direction suprême de la Maçonnerie qui poursuivait dès lors l'expulsion de la branche aînée.

Nous raconterons dans le chapitre suivant la conspiration redoutable nouée par la Haute-Vente italienne, qui se recrutait parmi les sommités sociales de ce pays et qui avait des complices dans la plupart des cabinets (liv. II, chap. IX, § 2). La Haute-Vente était en pleine activité sous la Restauration, dès 1819, et quoique son principal objectif fût la destruction de l'indépendance spirituelle de l'Église, on voit par les correspondances de ses membres qu'elle se ramifiait à Paris, à Vienne, à Londres, en Suisse, à Berlin, où elle avait des affidés très-haut placés (Liv. II, chap. VII, § 4, et chap. XI, § 2). Elle poussait activement au renversement du roi Charles X et de la dynastie.

Peut-être était-elle affiliée plus étroitement à une association maçonnique existant alors en France, et qui se donnait comme la continuation de l'ordre du Temple. Nous avons déjà indiqué (liv. II, chap. V, § 2) la formation de cette association, qui se posait vis-à-vis de la Maçonnerie ordinaire comme un ordre intérieur dirigeant les travaux des loges (liv. II, chap. I, § 5) ; nous avons dit comment sous l'empire elle s'était affirmée publiquement (liv. II, chap. VII, § 3). Sous la Restauration, elle paraît avoir encore accru ses forces en se recrutant parmi des hommes politiques, des journalistes, des littérateurs, qui, grâce à leur position, pouvaient servir son but secret en dirigeant dans ce sens l'action des loges maçonniques et des associations libérales.

Un de ses membres, M. d'Asveld, en 1832, a dévoilé le but secret qui animait l'ordre des nouveaux templiers à cette époque :

« Avant la révolution de 1789, ils n'avaient d'autre but avoué que l'anéantissement du Catholicisme, tel que l'ont défiguré les pontifes romains, qu'ils considèrent comme les plus utiles auxiliaires du despotisme. Sous l'empire, ils déploraient les attentats liberticides du chef de l'État ; mais comprimée par sa gloire, leur indignation s'adoucissait par l'espérance de voir un jour Napoléon rendre au peuple français les droits usurpés sur lui. A l'époque où les hordes étrangères nous vinrent imposer les Bourbons, les *templiers se bornèrent à poursuivre l'expulsion de la race asservie,* et nous avons tous été fidèles jusqu'au 3 août *à ce patriotique devoir.*

« *Satisfaits de la révolution à laquelle ils ont eu la gloire de concourir,* l'hostilité violente a disparu maintenant de leurs doctrines et de

leurs vœux. N'ayant plus rien d'essentiel à détruire, ils veulent les conséquences les plus nombreuses et les plus vraies de la liberté ; mais ils les veulent sans secousses et rejettent toutes les théories absolues. Assez éclairés pour n'être pas dupes des formes politiques, ni esclaves d'une dénomination de gouvernement, ils savent que telle monarchie comporte souvent plus de liberté que telle république. Une seule haine remplit leur cœur : celle des *Bourbons* et des *jésuites ;* elle se tempérait du mépris et sommeilla plusieurs années ; mais au jour de l'oppression elle éclata comme la foudre. Après quoi leur irritation s'est calmée et a fait place au besoin de travailler avec persévérance au but que se proposent *toutes les fractions du Temple : l'affranchissement absolu de l'espèce humaine ; le triomphe des droits populaires, de l'autorité légale; l'anéantissement de tous les privilèges sans nulle exception, et une guerre à mort contre le despotisme religieux ou politique, de quelque couleur qu'il puisse se parer.*

« UNE IMMENSE PROPAGANDE EST MAINTENANT ORGANISÉE DANS CE BUT GÉNÉRAL. Son cri de ralliement se fait entendre jusqu'au pied de tous les trônes, et elle saura suppléer par sa constante énergie aux lâchetés d'une diplomatie sans courage et sans foi (1). »

La révolution de 1830 servant de point d'appui à un mouvement anti-catholique sur tout le reste de l'Europe, et particulièrement l'asservissement de la papauté, voilà quel était le but poursuivi par l'ordre du Temple ; il pourrait bien avoir été en France le correspondant de la Haute-Vente italienne. Ses membres, qui appartenaient pour la plupart aux classes élevées, ne désiraient pas naturellement aller jusqu'à l'égalité pratique, jusqu'à la république. On s'est souvent étonné du nombre de membres de la haute noblesse qui s'étaient ralliés au gouvernement de Louis-Philippe. Des communications très-précises, que nous devons à M. le marquis de ***, nous indiquent la cause de ces défections aux devoirs plus étroits encore que leur imposait leur naissance : ils étaient des membres de l'ordre du Temple. Pendant tout le gouvernement de Juillet, l'ordre se réunissait pompeusement à Paris ; mais la même logique révolutionnaire qui en Italie devait faire disparaître la Haute-Vente devant la *Jeune Italie* de Mazzini affaiblirent peu à peu l'*ordre du Temple*. En admettant qu'il ait eu avant 1830 toute l'influence que lui donne M. d'Asveld, il est certain qu'à partir de cette époque il cessa de diriger les loges maçonniques. Beaucoup de ses membres l'abandonnèrent ; la direction des sociétés secrètes passa ailleurs. Après 1848, ils cessè-

(1) Cité par Amant Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. I, p. 51.

rent de se réunir ; ses derniers survivants se sont éteints de nos jours en Europe (1).

Il n'est point de mensonge plus avéré que ces paroles prononcées par M. Guizot à la Chambre des députés, le 13 septembre 1830, comme ministre de l'Intérieur :

« *Fier de son origine, le gouvernement est le résultat d'un héroïque effort* SOUDAINEMENT *tenté pour mettre à l'abri du despotisme de la superstition et du privilége les libertés et les intérêts nationaux.* »

Ses complices l'ont successivement démenti.

Dupin l'aîné, un haut maçon de la loge des *Trinosophes*, un disciple de Ragon, disait précisément à la même époque :

« Ne croyez pas que trois jours aient *tout* fait. Si la révolution a été si prompte et si subite, c'est *qu'elle n'a pris personne au dépourvu*... ; mais nous l'avons faite en quelques jours, parce que nous avions *une clé à mettre à la voûte*, et que nous avons pu substituer immédiatement *un nouvel ordre de choses complet à celui qui venait d'être détruit.* »

C'est à cela que travaillait la fameuse société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, dont M. Guizot, franc-maçon d'ailleurs, était président, et qui, dit un historien très-autorisé, M. Poujoulat, se composait de tous les ennemis de la monarchie légitime (2).

(1) On trouvera une partie de ces indications dans l'*Histoire des chevaliers templiers et de leurs prétendues sciences*, par Élizé de Montagnac, Paris, 1864. Voici les noms des derniers grands maîtres, d'après la date de leur installation : 1804, Bernard-Raymond Fabre ; 1813, Charles-Louis Lepelletier, comte d'Aunay ; 1838, Charles-Fortuné-Jules Guigues de Moreton. A la fin de l'empire, l'ordre ayant subi un schisme intérieur, on trouve dans certains recueils maçonniques un autre liste de grands maîtres. Nous donnons ici celle de la fraction principale. Le *Globe*, qui était l'organe de l'ordre, était rédigé par le F.·. Juge, bailli, grand-croix de l'ordre, et a été approuvé par toutes les sommités maçonniques et notamment au Grand-Orient. Une branche du Temple fut transportée aux États-Unis, où elle est très-nombreuse. Mais si nous en croyons nos renseignements particuliers, comme beaucoup de sociétés secrètes, elle a perdu son caractère politique et n'est plus qu'une simple association de plaisir et de patronage mutuel.

(2) Poujoulat, *Histoire de France depuis 1814*, t. II, p. 295. « Dans la séance de la Chambre des députés du 18 mai 1833, M. Garnier-Pagès se plaignait de la poursuite exercée contre des magistrats pour avoir correspondu avec la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, et avoir ainsi *avili leur caractère*. Quelles seront, disait-il, les limites du pouvoir exécutif, s'il peut exercer contre des magistrats des poursuites peu motivées ? Sous la Restauration, messieurs, *M. Guizot a cru devoir présider les séances de cette société*. — M. Guizot s'agite sur son banc. — Certes, messieurs, M. Guizot alors ne pensait pas s'avilir. — M. Barthe : La société n'est plus la même. — M. Garnier-Pagès : Je défie qu'on puisse citer un seul fait contre cette société... L'esprit du comité directeur était le même que celui qui la dirige aujour-

« C'est par les soins de notre société, disait depuis l'un des membres de l'*Union*, société créée vers le même temps, que toutes les brochures contre la Restauration étaient publiées et distribuées, dans l'intérieur de la France et à l'étranger, aux associations secrètes avec lesquelles on correspondait; qu'on créait et qu'on soutenait partout les journaux opposants ; que les souscriptions étaient organisées en faveur des condamnés politiques, des écrivains, etc. ; qu'on donnait le mot d'ordre, qui *fut longtemps de se plaindre des jésuites*, des soldats étrangers, et de crier dans les émeutes : *Vive la Charte !* On devait profiter de toutes les occasions pour déconsidérer le pouvoir, pour lui susciter des embarras, pour accroître ceux que le hasard pouvait faire naître (1). »

« Lorsque la révolution de juillet éclata, dit l'historien maçon Clavel, les membres de la loge des *Amis de la Vérité* furent des premiers à prendre les armes. On les voyait au plus fort du danger, animant, par leurs paroles et par leurs exemples, les combattants à redoubler d'efforts pour obtenir la victoire. Beaucoup périrent dans la lutte. Le 31 juillet, lorsqu'il s'agissait dans les Chambres de placer sur le trône la famille d'Orléans, la loge fit placarder sur les murs de Paris une proclamation, dans laquelle elle *protestait* contre toute tentative qui aurait pour but de fonder une dynastie nouvelle sans l'avis et le consentement de la nation. Le 21 septembre, anniversaire de l'exécution des quatre sergents de la Rochelle, Bories, Pommier, Goubin et Raoux, dont le premier était membre des *Amis de la Vérité*, cette loge se rendit processionnellement de son local, rue de Grenelle, à la place de Grève ; et là, après qu'un roulement de tambour se fut fait entendre, un discours du frère Buchez, membre de la loge, rappela le noble et généreux dévouement *de ces quatre victimes du pouvoir que la colère du peuple venait enfin de briser*. Le cortège se reforma ensuite et retourna au local de la loge, où l'on signa une pétition à la Chambre des députés pour l'abolition de la peine de mort.

« Le 10 octobre, vingt-trois loges de Paris célébrèrent, dans les salles de l'hôtel de ville, une grande fête maçonnique en l'honneur du *général Lafayette, qui avait présidé à la révolution récemment accomplie*. Dans la plupart des loges, une adhésion formelle était donnée à cette révolution, et ceux des citoyens qui avaient survécu à la lutte ou qui étaient

d'hui...; je conçois que *150 membres* de cette Chambre soutiennent que l'esprit n'est plus le même. — (Trépignement aux centres.)— Cependant, ces hommes que vous avez cités il y a peu de jours à votre barre dirigeaient cette société, lorsque M. Guizot la présidait, lorsque M. Barthe en faisait partie. Ces hommes avaient alors l'opinion qu'ils ont aujourd'hui ; ils n'en ont jamais changé... »

(1) Didier et autres conspirateurs sous la Restauration. *Lettre à M. le rédacteur de la Gazette du Dauphiné*, par F. Gros, ancien avocat à la cour royale de Paris, t. II, p. 12, Paris, 1841.

morts les armes à la main étaient l'objet de félicitations ou de cérémonies funèbres (1). »

Le maréchal Maison, qui, par son odieuse trahison à Rambouillet, assura le succès de l'insurrection parisienne, était grand officier du Grand-Orient (2).

Mais ce qui achève d'établir la longue préméditation de la révolution de 1830, c'est de voir tous les hommes qui avaient conspiré contre le gouvernement légitime apparaître au premier rang. C'est Talleyrand qui va à Londres représenter le nouveau gouvernement; c'est le duc Decazes qui occupe le Luxembourg comme grand référendaire de la Chambre des pairs; ce sont les fondateurs de la Charbonnerie française, Lafayette, Dupont de l'Eure, d'Argout, qui occupent toutes les hautes fonctions; c'est M. Cousin, qui s'était signalé par des services secrets de conspirateur non moins que par ses attaques dans la chaire de la Sorbonne contre le gouvernement (3), qu'un siège de conseiller d'État, puis bientôt un ministère récompensent.

(1) *Histoire pittoresque de la Franc-maçonnerie*, p. 163.

(2) *Le Globe, journal des initiations*, année 1840, p. 368.

(3) Voici un épisode peu connu de la vie de M. Cousin, que racontent Eckert et de Witt :

« Donné pour précepteur au jeune duc de Montebello que sa mère envoyait en Allemagne compléter son éducation par des voyages, M. Cousin, *très-avancé comme principes*, grâce à ses rapports avec Santa-Rosa, jugea convenable, chemin faisant, de chauffer le Carbonarisme, et fut arrêté à Dresde en flagrant délit de propagande, puis livré à la Prusse par la Saxe et enfermé dans ses cachots de Berlin. En vain Michelet, alors dans cette capitale, remue ciel et terre pour obtenir sa délivrance, tout est inutile. C'était à Witt que cet honneur était réservé.

« Le professeur Cousin, de Paris, qui, de l'aveu de Witt, lors de son interrogatoire de Baireuth, avait eu des relations avec Follenius, reçut à son tour de l'ambassadeur français, le chevalier Bourgoing, le même qui plus tard, étant ambassadeur à Pétersbourg, empêcha l'empereur Nicolas de faire opposition à la révolution de 1830 et fut fait pair par Louis-Philippe, communication de la réponse de Witt, avant l'interrogatoire, afin de répondre en conséquence.

« Cousin, continue Witt, était loin de contester ce que j'avais avancé sur son compte, il avoua même la présence postérieure de Follenius à Paris, circonstance dont le gouvernement prussien n'avait aucune connaissance. Instruit d'avance de toutes les charges qui pesaient sur lui, il se garda bien de jamais nier ce qui était incontestable, mais il n'avoua jamais non plus que ce qui était connu. Je demandai d'être confronté avec lui, et Cousin confirma toutes mes allégations; seulement il en déclina les conséquences. Le résultat n'était pas difficile à prévoir. La police française avait donné une foule de renseignements détaillés contre lui; M. Otterstedt avait également envoyé sur les menées de Cousin un long mémoire sur lequel le ministère français fondait les plus grandes espérances. *Par bonheur on me le communiqua*, et je priai instamment de ne pas y ajouter la moindre con-

Le *National* n'exagérait donc rien, il était même bien au-dessous de la vérité, lorsqu'il disait le 5 juin 1839 :

« Lorsque le Carbonarisme s'établit en France, suivant les formes que des hommes, à cette heure *pairs de France et fonctionnaires publics*, allèrent chercher en Italie et en Allemagne, il eut pour but le renversement de *tout pouvoir irresponsable et héréditaire*. On ne put y être affilié sans prêter serment de haine aux Bourbons et à la royauté. En quelques lieux même ce serment était prononcé *sur un crucifix et sur un poignard*. Il y a des députés et des pairs qui s'en souviennent. »

Et c'est là ce que dans le 15e bureau de l'Assemblée nationale, en 1849, M. Michel de Bourges rappelait à M. Adolphe Thiers : « Tous deux élèves en droit, nous jurâmes, M. Thiers et moi, HAINE A LA MONARCHIE avec cette circonstance assez piquante : M. Thiers tenait le crucifix quand j'ai prêté serment, et je tenais le même crucifix quand M. Thiers a *juré haine à la monarchie*. » Et pour que l'hypocrisie, ce sceau des sociétés secrètes et de leurs noirs complots, y fût manifeste pour tous les membres présents, c'était *une Vente de carbonari, si la police n'intervenait pas*, et, *si elle intervenait, c'était une réunion d'amis pour fêter un lauréat* (1).

fiance, par la raison qu'un homme aussi adroit que Cousin y verrait facilement qu'on ne connaissait nullement la véritable situation des choses. Les soupçons accumulés contre Cousin s'accrurent encore par cette circonstance que Ch. Follenius, détenu sur sa parole d'honneur à la prison de Bâle, viola son serment dès qu'il connut l'arrestation de Cousin, et s'enfuit en Amérique.

« Mais celui qu'on *ne veut pas trouver coupable* ne l'est jamais ; Cousin fut mis en liberté avec force excuses... Et Witt ? on déclara qu'il ne se trouvait pas contre lui de charges suffisantes, et il put impunément, ajoute l'avocat Eckert, recommencer ses odieuses intrigues pour la ruine des gouvernements et le malheur des peuples. »

Or, pendant que Witt, par ses intelligences auprès des hauts personnages des sociétés sécrètes, ministres ou maréchaux, travaillait par le mensonge et l'hypocrisie à sauver M. Cousin et à se sauver lui-même, M. Villemain au milieu de son cours le défendait hautement. Ce n'est pas une opinion, s'écriait-il, qui réclame M. Cousin, c'est l'honneur du trône, c'est la conscience publique ! *Arcades ambo*.

(Witt, *Fragments extraits de ma vie et de l'histoire de mon temps*. — Eckert, *Magaxis*, etc., t. I, traduit par l'abbé Gyr, liv. 3, p. 103. — *La Franc-maçonnerie en elle-même*, p. 169 et suiv.)

(1) La *Provence*, journal d'Aix, a rappelé longuement ces faits dans son numéro du 1er décembre 1872, alors que M. Thiers était président de la République et que dans cette ville ses nombreux amis de jeunesse surveillaient avec soin tout ce qui était écrit sur lui. Aucun démenti n'a été essayé contre un fait qui était connu de nombreux témoins. « En 1849, y lit-on, plusieurs journaux enregistrèrent ce souvenir brutalement rappelé par un des coupables. Le *Crédit*, la *Presse*, l'*Opinion publique* le photographièrent et le livrèrent au public. »

Le rôle joué par M. Thiers a été si considérable et la véritable unité de sa vie tellement dissimulée sous les masques divers, qu'il importe de reproduire le récit caractéristique fait par un témoin peu suspect, Louis Blanc, d'une scène éminemment maçonnique, à laquelle il prit part en 1831. C'était au sac de l'archevêché :

« Quand M. Arago et ses compagnons d'armes arrivèrent à l'entrée du jardin, les assaillants étaient déjà en pleine possession de l'archevêché dont ils achevaient la démolition avec une sorte de frénésie. Une masse d'hommes robustes s'attachant à la grille l'avait pliée en deux par un soudain et puissant effort. En un clin d'œil les appartements avaient été envahis, les lustres mis en pièces, les portraits déchirés, les marbres brisés, les tables et les fauteuils rompus, les boiseries arrachées ; de vastes pans de mur s'écroulaient tout à coup comme poussés par une force magique ; les glaces volaient en éclats ; on voyait tournoyer en l'air et tomber dans le jardin lancés de toutes les fenêtres livres rares, manuscrits précieux, riches crucifix, missels, chasubles, soutanes, ornements de toute espèce. Ce qui fut perdu pour l'art et pour la science, dans ce jour de folie, est incalculable.

« Trop faible pour lutter contre les démolisseurs, M. Arago envoya le frère de M. de Montalivet demander du renfort au commandant-général de la garde nationale. L'envoyé ne reparut pas ; il écrivit que les secours allaient arriver ; ils furent vainement attendus. La surprise de M. Arago était extrême. Il s'expliquait malaisément que le pouvoir se fît complice de l'émeute. Des ouvriers étaient occupés à abattre la croix de la cathédrale, il voulut les en empêcher ; ils répondirent qu'ils ne faisaient qu'obéir à l'*autorité*, et montrèrent un ordre signé du maire de l'arrondissement. Témoin de cette lugubre comédie, M. Arago frémissait de son impuissance et comme savant et comme citoyen. Convaincu enfin qu'il y avait parti pris de la part du pouvoir de favoriser l'émeute, il allait donner ordre à son bataillon d'avancer, décidé à tout plutôt qu'à une résignation grossière, lorsqu'on vint l'avertir que quelques personnages *marquants*, mêlés aux gardes nationaux, les engageaient à laisser faire. On lui cita *particulièrement M. Thiers, sous-secrétaire d'État au ministère des finances*. Il l'aperçut, en effet, se promenant devant ces ruines avec un visage satisfait et le sourire sur les lèvres.

« Vers trois heures, une légion de la garde nationale parut, mais pour parader seulement autour de l'édifice ; et comme M. Arago invitait le commandant, M. Talabot, à entrer dans l'archevêché, pour que du moins l'émeute fût chassée du théâtre de ces dévastations : *J'ai ordre*, répondit M. Talabot, *de paraître ici et de m'en retourner* (1). »

(1) *Histoire de dix ans*, t. II, p. 274 et suiv., 5e édition.

Il n'y a pas jusqu'aux complices et aux victimes de la conspiration de Didier, qui ne reçurent alors leur récompense. Soixante à soixante et dix, dit M. Ducoin, reçurent après juillet 1830 des pensions annuelles, et Peuchet, archiviste de la police, après avoir démontré par de nombreuses preuves que la conspiration de Didier avait été organisée au profit du duc d'Orléans et par ses agents, ajoute :

« Didier, condamné à mort, fut exécuté le 10 juin 1816. Dès ce moment, sa famille, qui se trouvait réduite au dernier degré du malheur, reçut *des secours d'une main inconnue*. La révolution de 1830 est venue en partie lever le voile qui pesait sur ce mystère. La constante faveur dont M. Didier fils n'a cessé de jouir et qu'il mérite à tous égards d'ailleurs, les fonctions importantes qu'on lui a confiées successivement jusqu'à l'heure de sa mort, témoignent d'une manière éclatante quelle cause son père avait suivie (1). »

Il y a plus : dans la biographie de M. Berryer, par Germain Sarrut et Saint-Edme, *publiée sous le gouvernement de Louis-Philippe*, on lit ceci :

« Il est un autre fait, dont nous ne voulons tirer aucune conséquence, mais que nous affirmons. La femme B. vivait publiquement avec Louvel ; après la mort de cet homme elle reçut des *secours réguliers*. Ils lui furent continués jusqu'en 1830 ; depuis lors elle a épousé le nommé T. qui occupe un rang supérieur dans l'une des polices secrètes, et a obtenu pour elle-même une place importante dans la domesticité d'une grande maison, où, du moins par respect pour les convenances, elle n'aurait jamais dû être admise (2). »

De tous ces faits, de tous ces aveux, il résulte bien évidemment que la révolution de 1830 était le résultat d'une conspiration de longue main organisée, à laquelle les hauts maçons avaient fait concourir, sous un appât ou sous un prétexte, la foule des dupes, infime minorité pourtant relativement à la nation entière. Quand la plus énergique et la plus active portion de ces dupes et de ces victimes se fut aperçue de la déception et qu'elle voulut reprendre l'œuvre à son profit, le *National*, que MM. Thiers et Mignet ne rédigeaient plus, put dire toute la vérité. Voyant ses amis et complices traduits devant la Chambre des pairs, il ne craignit pas de publier ces lignes :

(1) Ducoin, *Conspiration de Didier*, p. 208 et suiv.

(2) *Extrait de la biographie des hommes du jour*, tome VII, p. 42, Krabbe, édit., 1839.

« *Lorsque le Carbonarisme s'établit en France, suivant les formes que des hommes, à cette heure pairs de France et fonctionnaires publics, allaient chercher en Italie et en Allemagne, il eut pour but le renversement de tout pouvoir irresponsable et héréditaire. On ne put y être affilié sans prêter serment de haine aux Bourbons et à la royauté. En quelques lieux même, ce serment était prononcé sur un crucifix et sur un poignard. Il y a des députés et des pairs qui s'en souviennent ; or, nous le demandons à M. Frank-Carré et à M. Martin du Nord, ont-ils trouvé dans les dossiers des prévenus d'avril et de mai, dans celui même d'Alibaud, rien qui mérite mieux, suivant eux, l'épithète d'anarchique que ce serment tout brûlant de fanatisme* (1) ? »

Et ce témoignage irréfragable, retentissant comme un tonnerre, n'était que l'écho affaibli d'un des accusés, de Trélat, se défendant lui-même en face de ces mêmes juges dans la Chambre des pairs, dans le procès dit d'avril :

« Il y a ici tel juge qui a consacré *dix ans* de sa vie à développer les sentiments républicains dans l'âme des jeunes gens. Je l'ai vu, moi, *brandir un couteau en faisant l'éloge de Brutus*. Ne sent-il donc pas qu'il a une part de responsabilité dans nos actes ? Qui lui dit que nous serions tous ici sans son éloquence républicaine ? J'ai là, devant moi, d'*anciens complices de Charbonnerie* ; je tiens à la main le serment de l'un d'eux, serment à la république, et ils vont me condamner pour être resté fidèle au mien !.... (2) »

(1) Le *National*, 5 juin 1839.

(2) A la fin du volume on trouvera des indications très précises dues à un écrivain russe, Georges Michalof (*Die geheime Werkstætte der palnischen Erhebung von 1830 mit Streitlichtern unf Russland und Frankreich*. Leipzig, 1877, in-8°), sur la part que prit la Maçonnerie à l'insurrection polonaise de 1830. Elle fut suscitée pour assurer contre l'intervention européenne le trône de Louis-Philippe, et dès que ce résultat fut obtenu, elle fut abandonnée misérablement à ses propres forces (*V Document annexé* J, IV).

CHAPITRE NEUVIÈME

LA GUERRE A LA PAPAUTÉ ET LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE (1830 A 1852)

I. — Le gouvernement de Juillet.

Ni l'Europe, tout entière monarchique, ni la France, dont le peuple était alors en grande majorité royaliste et catholique, n'étaient prêtes en 1830 pour la proclamation de la république. La génération qui avait vu les crimes de la Terreur comptait encore trop de représentants pour que ce seul nom ne soulevât pas l'effroi de tous les intérêts. Dans ces conditions, la sagesse conseillait aux chefs du mouvement de s'arrêter à mi-chemin et de présenter la révolution qu'ils venaient d'accomplir comme une imitation de la révolution anglaise de 1688. C'était assez pour le moment d'avoir renversé les Bourbons et proclamé le principe de la souveraineté du peuple. Le germe devait devenir un arbre et porter ses fruits avec le temps. C'est la pensée que rendait très-expressivement Lafayette en disant, le 19 février 1833, à la Chambre des députés que la révolution de Juillet « avait replacé le dogme de la souveraineté populaire, devant lequel les considérations du gouvernement, constitutionnel ou autre, ne sont que secondaires. »

Pendant toute sa durée le gouvernement de Juillet ressentit le poids de son origine. Sa politique étrangère fut toujours placée entre une condescendance inévitable pour les mouvements révolutionnaires analogues à celui dont il était sorti et la nécessité de rester dans le concert européen. A l'intérieur, après avoir pendant dix ans lutté péniblement contre les innombrables sociétés secrètes qui surgissaient du sein de la Charbonnerie, comme la Charbon-

nerie elle-même était sortie de la Maçonnerie, et qui revendiquaient cette *liberté* et cette *égalité* promise par la secte à ses adeptes, peu à peu il prit un caractère dynastique et espéra pouvoir fonder à son profit ce qu'on appelait alors *la quasi-légitimité.*

En vain le roi Louis-Philippe déploya-t-il dans cette œuvre une dextérité politique remarquable ; en vain les princes ses fils donnèrent à son trône le prestige attaché à la valeur militaire et à de sympathiques qualités personnelles ; en vain des ministres éloquents dépensèrent-ils un talent remarquable à cette tâche digne des Danaïdes ; la logique de la Révolution fut plus forte.

Imbus des préjugés qu'ils avaient puisés dans les loges où s'était faite leur éducation, les hommes de Juillet, depuis Dupont de l'Eure et Thiers jusqu'à Guizot et Villemain, s'obstinèrent pendant toute la durée du règne à garder une attitude de défiance vis-à-vis de la religion et à défendre, contrairement aux promesses de la charte, le monopole universitaire comme une des citadelles de la Révolution. Presque toutes les chaires de l'enseignement supérieur et secondaire propagèrent dans la jeunesse, avec le mépris de la foi catholique, les principes du rationalisme et du naturalisme qui sont l'essence de la Maçonnerie.

D'autre part, un travail considérable s'accomplissait dans les classes populaires à l'ombre de la légalité.

La Révolution a toujours et partout commencé son œuvre de corruption par les hautes classes, et elle a malheureusement trouvé dans leur sein des membres indignes, qui se sont livrés à elle pour se débarrasser des devoirs rigoureux de justice, d'exemple et de protection envers les petits, que la loi naturelle et l'Évangile imposent à la noblesse et à la fortune. Ce furent de grands seigneurs corrompus et des financiers pervers qui firent 1789. Plus tard seulement, quand la corruption eut été systématiquement répandue par eux, l'on vit sortir du sein du peuple des êtres pleins de convoitise et de haine, comme toutes les classes en renferment, et ces nouveaux venus prirent alors leur large part aux crimes dont l'ère avait été ouverte.

Cependant la Révolution avait passé sur la France comme un torrent qui étend ses ravages plus qu'il ne creuse le sol en profondeur. On le vit bien par la facilité avec laquelle les masses dans les campagnes, comme dans les villes, revinrent à la religion dès que les églises furent rouvertes, et au calme profond qui succéda chez les populations laborieuses aux agitations de la période révo-

lutionnaire. Sous la Restauration, les missions complétèrent ce retour, et en 1830, dans les provinces, le peuple était encore royaliste comme après les Cent-Jours. Les acquéreurs de biens nationaux conservaient seuls les idées révolutionnaires ; mais ils ne formaient qu'une infime minorité, vue généralement avec mépris. La Restauration fut une époque de grand essor industriel, et néanmoins pendant ces quinze années il n'y eut pas une grève importante ; partout l'accord régnait entre les patrons et les ouvriers : les uns et les autres vivaient en paix au milieu de la prospérité générale (1).

1830 vint rompre cette paix et cette harmonie, et la formidable insurrection lyonnaise, conséquence de la perturbation des affaires et de la fièvre universelle insufflée aux ouvriers, fut la première révélation de cette *question sociale* qui, depuis lors, est restée la grande question du temps.

En même temps, un esprit nouveau s'empara de l'industrie. Les économistes officiels mirent en honneur la théorie selon laquelle le travail n'est qu'une marchandise comme une autre : beaucoup de patrons l'adoptèrent avec empressement et ne songèrent plus qu'à faire vite leur fortune, sans plus s'occuper du sort de leurs ouvriers. De son côté, la presse officieuse prêchait aux travailleurs livrés à eux-mêmes la jouissance et le progrès et les mettait en défiance contre le clergé. En 1833, un préfet de la Somme, M. Dunoyer, se faisant le propagateur du Malthusianisme, recommandait aux habitants de ce département, dans une circulaire administrative, « d'user de prudence dans l'union con-« jugale, en évitant avec un soin extrême de rendre leur mariage « plus fécond que leur industrie. » Il était logique que l'idée républicaine et socialiste succédât au libéralisme bourgeois.

C'est ainsi que la Révolution descendit dans des couches qui jusque-là lui étaient restées fermées.

(1) Pendant l'hiver de 1829-1830, j'ai constaté dans la plupart des ateliers parisiens, entre le patron et les ouvriers, une harmonie comparable à celle que je venais d'admirer dans les mines, les usines et les fermes du Hanovre. (M. Le Play, *La réforme en Europe et le salut en France*, p. 51.)

II. — Rivalité entre la Haute-Vente et le parti d'action

Pendant les dix-huit années où se déroula le gouvernement de Juillet, les sociétés secrètes continuèrent leur œuvre de destruction de la papauté et préparèrent la république universelle.

Deux courants se dessinèrent bientôt parmi les hommes qui leur donnaient l'impulsion.

D'un côté étaient les maçons conservateurs, qui poursuivaient surtout l'asservissement de l'Église et voulaient modérer la marche de la Révolution à leur profit, la fixer dans des gouvernements constitutionnels : c'était la politique de la Haute-Vente, des révolutionnaires aristocrates qui avaient conduit le mouvement de 1815 et les insurrections de 1821. De l'autre étaient les hommes nouveaux qui, par de là la destruction de l'Église, voulaient réaliser l'égalité de fait et préparer les voies au socialisme par la république universelle.

M. Guizot, dans ses *Mémoires*, raconte le fait suivant qui se produisit au lendemain des journées de Juillet. Ce fait et les réflexions qu'il lui suggère nous donnent la clef de ce que fut le gouvernement de Juillet et révèle la cause réelle de sa chute finale.

« Le 6 août, comme je me rendais au Palais-Royal pour le Conseil l'un des plus distingués et des plus sincères entre ces jeunes gens m'arrêta au bas de l'escalier et me remit un papier, qu'il recommanda, d'un ton très-ému, à ma plus sérieuse attention. Voici textuellement ce qu'il contenait :

« On ne comprend pas l'état des choses.

« Il faut être *national* avant tout, et tout de suite.

« Les discussions sont interminables et useront les plus forts.

« La Chambre des députés est mauvaise, on peut le voir déjà et on le verra mieux tout à l'heure.

« Le gouvernement, quel qu'il soit, doit agir au plus vite. On nous presse, et dans trois jours, dans deux peut-être, nous ne serons plus les maîtres d'arrêter ceux qui sont derrière nous, et qui veulent marcher.

« Que le lieutenant-général propose à la seule Chambre des députés, ce soir ou demain, une constitution républicaine sous forme royale

d'une *Déclaration des droits*, pour être soumise à l'acceptation des communes, par *oui* ou par *non*, d'ici à six mois.

« Que dans l'intervalle, le lieutenant-général soit gouvernement provisoire *autorisé*.

« Que la chambre soit immédiatement après dissoute.

« Qu'on flétrisse la Restauration, les hommes et les choses de la Restauration.

« Qu'on marche hardiment vers le Rhin ; qu'on y porte la frontière et qu'on y continue par la guerre le mouvement national ; qu'on l'entretienne par ce qui l'a provoqué (1).

« Ce ne sera d'ailleurs rien faire que *prendre l'initiative ; ce sera rallier l'armée, la recruter, la retenir dans sa main, l'associer à la Révolution.* Ce sera parler à l'Europe, l'avertir, l'entraîner.

« *Organiser la nation*, s'appuyer sur elle est indispensable et ne présente aucun danger (2).

« Il n'y a pas de *modifications dans la propriété à réaliser actuellement*, par conséquent pas de discorde civile à craindre.

« Cela fait, tous les embarras ont disparu ; la position est grande, solide et sans danger réel ; il ne faut que vouloir pour arriver là.

« A ce prix, nous, républicains, nous engageons au service du gouvernement nos personnes, nos capacités et nos forces, et nous répondons de la tranquillité intérieure. »

M. Guizot ajoute qu'un pareil plan n'était pas autre chose que l'emploi continu de la force sous le prétexte du droit, et l'état révolutionnaire en permanence au lieu de l'état social.

Lui et le duc d'Orléans entendaient bien bénéficier d'un fait révolutionnaire, mais ils n'en voulaient pas à l'état permanent.

L'antagonisme de ces deux groupes est le nœud de l'histoire pendant ces dix-huit années, et explique comment le gouvernement de Juillet put se maintenir pendant tant d'années, comme soutenu en équilibre par ces luttes intestines des sociétés secrètes.

Le plan d'attaque contre l'Église et la papauté, tels que le concevaient les maçons prétendus conservateurs, avait été tracé dès le 20 octobre 1821, après l'échec du mouvement constitutionnel en Piémont et à Naples, par la circulaire suivante, émanée du comité directeur de la *Haute-Vente :*

(1) Ce n'étaient donc pas les ordonnances qui l'avaient provoqué ?

(2) La nation n'était donc pour rien dans tout ce qui s'était fait et tout ce qui se faisait, au sentiment du moins des meneurs de tout le mouvement et des combattants des trois jours de toutes les nuances !

« Dans la lutte maintenant engagée entre le despotisme sacerdotal ou monarchique et le *principe de liberté*, il y a des conséquences qu'il faut subir, des principes qu'avant tout il importe de faire triompher. Un échec était dans les événements prévus ; nous ne devons pas nous en attrister plus que de mesure ; mais si cet échec ne décourage personne, il devra, dans un temps donné, nous faciliter les moyens pour attaquer le fanatisme avec plus de fruit. Il ne s'agit que de toujours exalter les esprits et de mettre à profit toutes les circonstances. L'intervention étrangère dans des questions pour ainsi dire de police extérieure, est une arme effective et puissante qu'il faut savoir manier avec dextérité. En France, on viendra à bout de la branche aînée en lui reprochant incessamment d'être revenue dans les fourgons des cosaques; en Italie il faut rendre aussi impopulaire le nom de l'étranger, de sorte que, lorsque Rome sera sérieusement assiégée par la Révolution, un secours étranger soit tout d'abord un affront, même pour les indigènes fidèles. Nous ne pouvons plus marcher à l'ennemi avec l'audace de nos pères de 1793, nous sommes gênés par les lois et plus encore par les mœurs ; mais avec le temps il nous sera permis peut-être d'atteindre le but qu'ils ont manqué. Nos pères mirent trop de précipitation à tout, et ils ont perdn la partie. Nous la gagnerons, si en contenant les témérités nous parvenons à fortifier les faiblesses.

« C'est d'insuccès en insuccès qu'on arrive à la victoire. Ayez donc l'œil toujours ouvert sur ce qui se passe à Rome, Dépopularisez la prêtraille par toute espèce de moyens ; faites au centre de la catholicité ce que nous tous, individuellement ou en corps, nous faisons sur les ailes. Agitez, jetez sur la rue, sans motifs ou avec motifs, peu importe ; mais agitez. Dans ces mots sont renfermés tous les éléments de succès. La conspiration la mieux ourdie est celle qui se remue le plus et qui compromet le plus de monde ; ayez des martyrs, ayez des victimes, nous trouverons toujours des gens qui sauront donner à cela les couleurs nécessaires. »

Dans d'autres circulaires plus détaillées, la *Haute-Vente* insistait longuement pour qu'on allât moins vite, moins superficiellement; elle prédisait même les écueils contre lesquels on viendrait se briser. Elle voulait qu'on s'emparât d'abord de toute la jeunesse par l'enseignement et par l'enseignement clérical lui-même, qu'on gagnât les masses en les décatholisant, qu'on investît la cour romaine de pièges et d'intrigues, persuadée qu'avec le *petit doigt du successeur de Pierre* engagé dans le complot on ira plus loin et plus vite qu'avec toutes les insurrections du monde. *Pour atteindre plus sûrement le but et ne pas préparer de gaieté de cœur des revers qui ajournent indéfiniment ou compromettent*

pour des siècles le succès d'une bonne cause, elle défendait « de prêter l'oreille à ces vantards de français, à ces nébuleux allemands, à ces tristes anglais qui s'imaginent tuer la papauté et le Catholicisme avec une chanson impure, une déduction illogique, un grossier sarcasme passé en contrebande comme les cotons de la Grande-Bretagne ; la Révolution en permanence, c'est le renversement des trônes et des dynasties. Ne conspirons que contre Rome. Il faut, décatholiser le monde. »

Mais le parti d'action, toute la jeunesse de la Carbonara française, allemande et italienne, composée en grande partie d'hommes affamés d'or et de places, ne pouvait s'accommoder de ce langage des *révolutionnaires conservateurs*, déjà nantis et craignant de perdre dans des commotions violentes ce qu'ils avaient acquis par semblables voies. Ils refusèrent d'attendre et décidés la plupart à se faire conservateurs à leur tour, aussitôt que l'argument qui décide à l'être les aurait persuadés, ils éclatèrent en 1830. Les *sages* des circulaires *furent eux-mêmes entraînés par ces fous*, comme ils l'avaient prévu et annoncé dans leur correspondance.

Misley fut de ce nombre. Alors à Paris pour nouer le mouvement italien qui se préparait à celui qui triomphait en France, il y reçut de Menotti, son ami, et membre comme lui de la Haute-Vente italienne, la lettre suivante du 29 décembre 1830, rapportée par Louis Blanc, à qui la correspondance secrète de Menotti avait été communiquée, dit-il lui-même dans son *Histoire de dix ans* :

« Mon frère t'aura appris mon retour de Florence; j'ai eu un long entretien avec..., et nous avons très-bien disposé de tout. A mon retour, je suis allé chez le duc pour le tenir toujours dans la même position. Il a été content de moi et moi de lui. J'espère être parvenu à lui faire faire quelques grâces pour la nouvelle année ; mais je ne crois rien, tant que je ne verrai.... Tout est tranquille ici, et tout se dispose pour le mieux. — Il y aura un *comité central à Bologne*. Sans un centre il était impossible de bien marcher, et moi seul d'ailleurs je ne pouvais suffire à tout. La Romagne est toujours dans la plus grande fermentation, mais elle ne bougera pas. Les piémontais sont-ils définitivement d'accord avec nous ? Adieu, j'attends impatiemment de tes nouvelles. »

Le 19 juillet 1831, Menotti lui écrivait encore :

« Avant-hier j'ai vu l'ami...; par son entremise j'espère un crédit de 1,000 francs garanti sur hypothèque ; c'est très-bien que d'Orléans nous

protége et c'est aussi avec le plus grand plaisir que j'apprends la grande intelligence qui existe entre toi et Lafayette (1). »

Le duc dont il est question dans la première lettre était le vieux duc de Modène. Trompé par les artifices de Menotti, son sujet, aussi bien que Misley, il avait promis son concours pour l'affranchissement de l'Italie ; mais ayant appris, par la révolution parisienne et ce qui l'avait partout suivie, qu'il s'agissait d'une révolution antisociale contre la papauté et tous les trônes, il s'était défendu contre l'attaque de Menotti et de ses complices, qui, enhardis par le succès des autres insurrections italiennes, avaient éclaté eux-mêmes à Modène, et, en voulant envahir le palais ducal et s'emparer de la ville, avaient été prévenus par le duc et faits prisonniers.

Cependant un gouvernement provisoire s'était établi à Bologne qui venait de secouer l'autorité pontificale. Napoléon et Louis Bonaparte, fils de la reine Hortense, étaient venus rejoindre l'armée des insurgés. Enrôlés de bonne heure dans les sociétés secrètes par le père même du fameux Orsini, et ayant juré entre ses mains, a dit Orsini le fils dans son interrogatoire, de détruire la papauté et même l'Église catholique, ils avaient répondu au comité directeur, qui leur avait fait demander si l'on pouvait compter sur eux et sur leur nom dans la levée de boucliers qui se préparait, qu'on pouvait le faire, mais qu'ils ne voulaient paraître que lorsque la Romagne serait insurgée. *Cette lettre, dont nous avons eu l'original entre nos mains*, était signée *Louis Bonaparte*. Elle était en français, et Misley qui la possédait nous en fit lire une autre encore, beaucoup plus longue, et écrite en italien. Nous en avons retenu la phrase essentielle, dont le sens était : *Si je suis jamais maître, je ferai sentir aux autrichiens la force de mon bras.*

Plus tard, sous son règne, l'*Opinion nationale*, organe des saint-simoniens et de son cousin Napoléon-Jérôme, rappelait ainsi ce premier attentat du futur empereur contre la papauté :

« Napoléon III n'avait encore que vingt-trois ans; et déjà il s'élevait avec énergie contre les *vices et les abus* du gouvernement temporel des papes ; il ne se contenta pas de les condamner, il prit les armes pour les détruire. C'était en 1831. *La révolution de Juillet le réveille et l'exalte*, dit

(1) *Hist de dix ans*, t. II, p. 292 et suiv., 5e édit., 1846.

M. de la Guéronnière ; *il échange la tristesse du proscrit pour les aventures du conspirateur, et se jette en Romagne avec son frère aîné pour* MARCHER SUR ROME *à la tête des insurgés. Entraîné dans la déroute de cette armée indisciplinée, qui se disperse au premier choc des autrichiens, il n'échappe à la mort que pour assister à l'agonie de son frère.* »

Louis-Napoléon écrivait à cette époque au pape Grégoire XVI la lettre suivante qui ne se trouve pas dans le recueil de ses œuvres, mais que nous traduisons de la *Sentinella delle Alpi* du 19 octobre 1859 :

« M.... dira à Votre Sainteté la vérité sur la situation des choses d'ici. Il m'a dit que Votre Sainteté avait été affligée en apprenant que nous sommes au milieu de ceux qui se sont révoltés contre le pouvoir de la cour de Rome. Les romagnols surtout sont ivres de liberté, ils arrivent ce soir à Terni et je leur rends cette justice que parmi les voix qu'ils élèvent continuellement, il n'y en a pas une qui attaque le chef de la religion, grâce aux chefs qui sont partout les hommes les plus estimés, et qui partout *prouvent leur attachement à la religion* avec autant de force que leur amour pour l'indépendance temporelle, *come il loro amore nel regno temporale*. On veut, à ce qu'il paraît, et d'une manière bien décidée, la séparation des pouvoirs temporel et spirituel.

« Je dis la vérité, je le jure, et je supplie Votre Sainteté de *croire que je n'ai aucune ambition.*

« Je puis également affirmer que j'ai entendu dire par tous les jeunes gens, même les moins modérés, que si Grégoire renonce au pouvoir temporel, ils l'*adoreront* ; qu'ils deviendront eux-mêmes les plus chauds soutiens de la vraie religion, purifiée par un grand pape, et qui a pour base le livre le plus libéral qui existe, le divin Évangile. — *Louis Bonaparte* (1). »

« Louis Bonaparte, dit l'article biographique consacré à son fils dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, ayant abdiqué la couronne de Hollande, le jeune Louis-Napoléon passa sa première enfance à Paris (où il était né, loin du roi de Hollande dont sa mère était séparée). La proscription qui en 1816 frappa sa famille le fit sortir de France au moment où un jugement de séparation de corps et de biens prononcé entre ses parents le laissa *confié aux soins de sa mère*, tandis que *son frère devait aller rejoindre son père*. Confié à l'âge de douze ans aux soins du fils du conventionnel Lebas (l'ami de Robespierre), Louis-Napoléon reçut une éducation *libérale*, et les *principes de*

(1) D'autres ont attribué cette lettre au frère aîné, mort à Forli.

son gouverneur le préservèrent du malheur d'être élevé en prince. Lorsqu'en février 1831, Modène, Parme et la Romagne commencèrent le mouvement insurrectionnel, les deux frères rejoignirent les insurgés qui marchèrent sur Rome. Mais le gouvernement provisoire, craignant de déplaire au gouvernement français en tolérant la présence de deux Bonaparte dans les rangs de l'armée libérale, rappela les princes à Bologne. Ils obéirent pour ne pas compromettre *l'autorité révolutionnaire* et se retirèrent à Forli. Là, l'aîné, Napoléon Bonaparté, tomba subitement malade et mourut au bout de deux jours de convulsions, dans les bras de son frère. »

Cet article a précisément Philippe Lebas pour auteur. C'est donc un certificat authentique de l'origine révolutionnaire de ce prince.

Mais reprenons, en suivant M. Louis Blanc, l'histoire de cette première campagne entamée par le *parti d'action* contre la papauté :

« Après l'occupation de Ferrare par les autrichiens, dit Louis Blanc, le gouvernement de Bologne avait envoyé le comte Bianchetti à Florence, avec mission d'y sonder, sur les dispositions de l'Angleterre et de la France, les représentants de ces deux pays. La réponse avait été favorable : les cœurs étaient remplis d'espérance et de joie. M. de Lafayette, trompé lui-même, affirmait à M. Misley que le principe de non intervention serait courageusement maintenu, et qu'à la cour il en avait reçu l'assurance. Enfin le fils aîné du roi des français, le duc d'Orléans, paraissait si bien disposé pour les conspirateurs italiens, qu'il était initié à leurs secrets, et que, dès le mois de novembre 1830, il avait désigné à M. Viardot le jour où l'insurrection de Modène devait éclater.

« Convaincu que la parole donnée au monde par un ministre du roi des français était inviolable, mais que pour avoir droit au principe de non intervention les italiens devaient le respecter les premiers, le gouvernement de Bologne ferma les yeux sur l'intervention de l'Autriche à Modène, et quand les Modénais, commandés par le noble général Zucchi, se présentèrent, il les désarma. Il alla plus loin encore. Napoléon et Louis Bonaparte, fils du comte de Saint-Leu, s'étaient jetés vivement dans l'insurrection et avaient déployé aux avant-postes un brillant courage ; ils furent rappelés en toute hâte par le général Armandi, tant on mettait de soin à conjurer le mauvais vouloir de la diplomatie et à délivrer le Palais-Royal de tout sujet d'alarmes (1) ! »

(1) *Hist. de dix ans*, t. II, p. 295, 317, 318.

Mais toutes ces concessions faites au gouvernement de Juillet n'aboutirent à rien. Ses ministres s'étaient déjà faits *conservateurs* et se prosternaient devant toutes les puissances européennes.

« MM. Misley et Linati, dit L. Blanc, arrivèrent à Marseille, prêts à s'embarquer pour l'Italie ; ils avaient frété un navire et possédaient douze cents fusils, deux pièces de canon et des munitions. A eux s'étaient joints plusieurs italiens qu'appelait à son secours la patrie menacée. Le jour de l'embarquement était arrivé, lorsqu'une dépêche télégraphique vint tout à coup porter au préfet des Bouches-du-Rhône, M. Thomas, l'ordre d'arrêter les proscrits, et l'on mit sous le sequestre le bâtiment qu'ils avaient frété. De semblables violences furent exécutées à l'égard de M. Visconti de Milan et de l'illustre général Guillaume Pépé... »

Pendant ce temps les Autrichiens envahissaient insolemment l'Italie, ils entraient triomphalement à Bologne, et le gouvernement provisoire ne se réfugiait à Ancône que pour se soumettre au gouvernement pontifical dans la personne de l'archevêque, cardinal Benvenuti, leur prisonnier depuis le commencement, avec qui ils traitèrent d'une amnistie. Les maçons conservateurs avaient donc abandonné leurs frères du parti d'action, mais seulement pour en prendre la place et faire succéder, comme toujours, contre la papauté la diplomatie à la violence.

III. — Intrigues diplomatiques contre la papauté.

Louis-Philippe, qui n'avait méconnu la Maçonnerie active que dans la crainte de voir se tourner à la fois contre lui les puissances légitimes et les plus avancées des sociétés secrètes elle-mêmes, voulut donner à ces dernières quelques satisfactions, sans rompre néanmoins ostensiblement avec l'Europe monarchique. Bien convaincu, par sa propre expérience, que les plaintes mises en avant par le Carbonarisme italien pour justifier son insurrection n'étaient que des prétextes, il eut l'air de les prendre au sérieux devant les cours et les peuples. Appuyé, ou plutôt dirigé par l'Angleterre, et Palmerston, chef suprême des sociétés secrètes et pendant longtemps ministre tout puissant dans son pays, il entraîna dans cette

campagne diplomatique les ministres francs-maçons conservateurs de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Ils osèrent bien tous ensemble demander des réformes au souverain pontife.

« L'Europe consternée tremble devant la Révolution, a dit l'auteur de *L'Église romaine en face de la Révolution*. Elle n'ose ni la combattre, ni l'affronter : c'est tout au plus si, dans ses paniques, elle a la force de lui offrir le pontificat en pâture. La Révolution annonce qu'elle va en finir avec l'Église. L'Europe saisit ce moment pour demander au saint-siège des réformes, dont le Carbonarisme a proclamé l'indispensable nécessité..... L'Autriche, qui cherche à maintenir à tout prix la paix dans la péninsule italienne, est d'avis que le pape peut très-bien, vu l'imminence du péril, se prêter à des concessions inoffensives. La France en propose un simulacre, afin, s'il est possible, de fermer la bouche aux orateurs et aux journaux qui stipulent au nom des sociétés secrètes (1). »

On ne parla d'abord que d'une conférence pour élaborer le projet des réformes entre les puissances catholiques et de concert avec le pape. C'était le masque, car il en faut toujours un, à la Maçonnerie conservatrice surtout ; mais les gouvernements protestants ou schismatiques y furent en majorité. La conférence se composa d'un commissaire autrichien, d'un russe, d'un prussien, d'un français, d'un anglais enfin, qui vint à Rome même traiter des affaires romaines sans être seulement accrédité par son souverain auprès du saint-siège ! L'Espagne n'y fut point appelée, ni la Bavière, ni le Portugal. On admit seulement un envoyé de la Sardaigne avec voix consultative pour l'initier au complot palmerstonien, dont plus tard elle devait être l'instrument et le bénéficiaire.

« Ce n'étaient plus déjà, reprend l'auteur cité plus haut, des amis ou des enfants qui allaient respectueusement et à huis clos étudier la chose paternelle. L'immixtion de la diplomatie et la publicité donnée à cette assemblée modifièrent du tout au tout cette situation. Rome pouvait et devait peut-être la décliner dans l'état des esprits ; Grégoire XVI ne jugea pas à propos d'invoquer son droit souverain. Depuis Constantin et Charlemagne le saint-siège aime à se savoir protégé par les secondes majestés de la terre ; néanmoins il ne veut pas que cette protection filiale se change pour le pontificat en servitude déguisée, ou qu'elle lui crée un embarras permanent.

(1) *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 199.

« Sous le couvert diplomatique, on allait, comme en contrebande, permettre aux sujets d'instruire le procès du souverain. On plaçait l'Église inopinément en face de certains mécontents, dont on élevait l'irritation jusqu'au sublime du patriotisme. Bon gré mal gré, on contraignait les grandes puissances à se porter caution pour des rebelles. En exagérant d'un côté les plaintes faites au pape sur son gouvernement, en répandant de l'autre parmi les masses tantôt que le saint-siége avait concédé, tantôt qu'il s'était obstiné à refuser, on semait la désaffection, on entretenait l'esprit de trouble, et on arrivait peu à peu à une situation insoluble. Seymour (le commissaire anglais) avait ordre de placer un jalon anglais en vue de soulèvements ultérieurs. Il devait offrir aux carbonari un prétexte toujours plausible d'émeute et à l'Angleterre un motif toujours quémandé d'intervention immorale, offerte aux citoyens par ses exigences contre le prince. Ce double but fut atteint, et les sociétés secrètes se trompèrent si peu sur l'importance de la mission anglaise que, dans l'abandon de leurs lettres intimes, elles se félicitent du succès même avant l'entreprise.

« C'était une pensée singulièrement malheureuse, en effet, que celle d'imposer à un monarque indépendant des conseils publics, des admonitions sévères, et l'art de gouverner ses peuples selon la recette quo l'idée antichrétienne se chargerait de lui fournir. La dignité du prince n'avait pas plus à y gagner que le bonheur public ; mais la papauté devait y perdre en autorité et en prestige. On affaiblissait l'un aux yeux des romains, on dénaturait l'autre en plaçant le pontificat sur la sellette, et en lui prouvant, par voie d'induction comminatoire, que lui, qui se prétend l'arbitre spirituel de toutes les consciences, ne peut même pas parvenir à satisfaire aux vœux temporels d'une minime fraction d'italiens.

« Outrageante dans son principe, impolitique dans ses résultats, condamnée d'avance à une œuvre caduque, la conférence déposait dans le patrimoine de saint Pierre un germe de discorde éternelle et une semence de révolte intérieure. Ne venait-elle pas, par une démarche inouïe dans les fastes de la diplomatie, afficher aux quatre coins de l'État l'insuffisance ou l'impéritie du sacerdoce dans la gestion des affaires civiles ? Ne proclamait-elle pas que les prêtres n'étaient plus aptes à gouverner (1) ? »

Deux mille réfugiés, tous membres plus ou moins avancés des sociétés secrètes, compromis ou se vantant d'être compromis, promenaient à Paris et à Londres leurs larmes de théâtre et leur désespoir de convention. Ils se plaignaient du despotisme clérical

(1) *L'Église Romaine*, etc., t. II, p. 199 et suiv.

et du poids des chaînes imaginaires que l'inquisition leur faisait porter. L'Angleterre et la France leur témoignaient une pitié officielle et soldée, qui dut exalter leur ambitieux espoir, tout en donnant satisfaction à des calculs moins élevés. Les frères et amis en chœur, dans les journaux et les brochures, prenaient partout au sérieux, mais en Piémont surtout, ces prétendues plaintes, pour en faire le texte de leurs déclamations contre le pape et le pouvoir temporel ; et la conférence, faisant écho, rédigea, comme point de départ du *memorandum*, un projet d'amnistie permanente, qui était une flétrissure pour la fidélité et la justification de toutes les futures révoltes.

Des avocats, des médecins, des artistes, des étudiants, des juristes de toutes les écoles, tuileurs dans les loges maçonniques, novices à barbe grise dans les sociétés secrètes, des jeunes gens échauffés par la fièvre du libéralisme et du progrès, minorité infime près des masses populaires qu'elle ne pouvait exploiter sous les noms de liberté, d'égalité et de fraternité, réclamaient à grands cris une interminable série de privilèges érigée en permanence sous le nom de constitution ; et la conférence, prenant le bruit de quelques-uns, maçons ou carbonari, pour le vœu de tous, s'appliqua à en libeller les points fondamentaux dans un *memorandum* fameux, dont l'exécution, exigée par la Maçonnerie des grandes puissances ou ses dupes, amena tous les malheurs de Pie IX.

« Ce *memorandum* comprenait quatre articles. Le premier, *dans l'intérêt général de l'Europe*, demandait que le gouvernement de l'État de l'Église fût assis sur les *bases solides des améliorations* et *d'une garantie intérieure qui le mît à l'abri des changements inhérents à la nature de tout gouvernement électif* : d'une constitution par conséquent, comme si depuis un demi-siècle la Maçonnerie n'avait pas fait et refait, changé et rechangé sans cesse toutes les constitutions des pays où elle devenait maîtresse et ses propres constitutions elles-mêmes.

« Dans le deuxième article la *déclaration organique* de Sa Sainteté devait partir de deux *principes vitaux* : 1° *de l'application des améliorations en question non-seulement aux provinces où la révolution a éclaté, mais aussi à celles qui sont restées fidèles et à la capitale* ; 2° *de l'admissibilité générale des laïques aux fonctions administratives et judiciaires*.

« Le troisième article fait connaître que les améliorations doivent avoir pour objet : dans l'*ordre judiciaire*, *l'exécution* et le développement conséquent des promesses et des principes du *motu proprio* de 1816 ; et dans l'*administration locale* le rétablissement et l'organisation générale des municipalités élues par la population, et la fondation des franchises muni-

cipales, comme base indispensable de toute amélioration administrat ive; puis au sommet, l'organisation de conseils provinciaux: *conseil administratif permanent destiné à aider le gouverneur de la province dans l'exécution de ses fonctions; réunion plus nombreuse*, prise surtout dans le sein des nouvelles municipalités, et destinée à être consultée sur les intérêts les plus importants de la province, à contrôler l'administration communale, à répartir les impôts et à éclairer le gouvernement sur les véritables besoins de la province.

« Le quatrième enfin demandait un *établissement central*, ou cour suprême des comptes, chargé du contrôle de la comptabilité du service annuel de chaque branche de l'administration civile et militaire; puis *une junte ou consulte administrative composée d'élus par les conseils locaux et de conseillers du gouvernement, formant ou non partie d'un conseil d'État, dont les membres seraient nommés par le souverain parmi les notabilités de naissance, de fortune et de talents du pays* (1). »

Ce *memorandum*, rédigé par la commissaire prussien Bunsen, fut approuvé par la diplomatie, tout équivoque qu'il était. Peu important en soi, il l'était beaucoup trop comme intervention dans l'administration et la constitution d'un État souverain. C'était, au nom des sociétés secrètes elles-mêmes, une grave atteinte portée à la dignité du souverain pontife, et comme la continuation ou le renouvellement de toutes celles qui avaient précédé.

On demandait à la face du monde, comme inconnue aux États romains, l'égale admissibilité dans les emplois des laïques et des clercs, tandis que c'était un *fait acquis à la notoriété publique et prouvé* d'ailleurs par l'irrésistible éloquence des chiffres, dit M. Sauzet, citant le mémoire d'un ambassadeur français à Rome, M. de Rayneval, *que l'immense majorité des emplois du gouvernerment temporel de l'Église est occupée par des laïques et dans la proportion de six mille contre cent!*

On demandait des libertés municipales pour le pays qui en a le plus conservé et qui en ce genre a servi de modèle à tous les autres (2).

On parlait de réforme judiciaire là où *fonctionne régulièrement*, dit ce publiciste si autorisé, une *législation régulière, assise sur des bases que l'équité a posées, qui ont gardé le respect*

(1) *L'Église Romaine en face de la Révolution*. t. II, p. 203-208.

(2) Sur l'antiquité des libertés locales et le développement du régime municipal dans les États pontificaux, v. l'excellent ouvrage de M. le chanoine Magnan, *Histoire d'Urbain V* (Paris, 1860), un vol. in-8°.

des siècles, et qui s'ouvre et se complète tous les jours, selon les besoins, *plus régulièrement que partout ailleurs !*

Et c'est l'Angleterre, le pays le plus problématique en fait de lois, l'Angleterre au pêle-mêle législatif, comme dit encore le même jurisconsulte, pêle-mêle dont quelques augures privilégiés vendent chèrement les secrets, *dont les plus larges fortunes s'épuisent à interroger les ténèbres, dont les plus longues vies ne suffisent pas toujours à atteindre le dénoûment* (1), c'est l'Angleterre qui proclame la nécessité de cette réforme !

Après elle, c'est la France, que ses révolutions successives et ses cent mille lois ont rangée de si près à sa suite ; c'est l'Autriche, c'est la Prusse, c'est la Russie, que les sectes et un despotisme sans règle et sans frein ont aplaties, marquetées, émaillées de leurs contradictions et de leurs caprices aux mille formes et aux mille couleurs !

Évidemment ce n'était là que des prétextes, des calomnies, pour affaiblir et détruire aux yeux des peuples, et des populations italiennes surtout, la majestueuse autorité des pontifes-rois et de la papauté elle-même.

On eût dit qu'on voulait se venger sur son pouvoir temporel de sa suprématie spirituelle et de toutes ses condamnations doctrinales, elle pourtant qu'on disait hautement, comme toujours, vouloir respecter, quand c'était elle surtout qu'on voulait détruire.

« Le gouvernement de Juillet 1830, qui peuplait l'Europe d'incendiaires, afin de se préserver lui-même du feu allumé par ses mains, dit l'auteur précédemment cité, tenta même d'aller au delà de la forme du *memorandum*. Sans garanties pour lui-même et ouvrant l'ère des avortements constitutionnels et italiens, il choisit cette heure pour offrir au pape sa garantie, à la condition que les réformes énumérées dans le *memorandum* seraient promulguées comme lois. A ce prix-là seul, Louis-Philippe et la Révolution s'engageaient à protéger le saint-siège. »

A cette communication de son ministre, Grégoire XVI a souri : « Oh ! s'est-il écrié, la barque de Pierre a subi de plus rudes épreuves que celles-là. Nous braverons certainement la tempête. Que le roi Philippe d'Orléans tienne donc en réserve pour lui-même la *bonaccia* qu'il voudrait nous vendre au prix de l'honneur : son trône croulera, mais celui-là, non. » Et Bernetti a

(1) M. Paul Sauzet, *Rome devant l'Europe*, p. 125, 152, 153.

répondu à l'ambassadeur de Louis-Philippe, d'abord que la *garantie française paraissait très-précieuse au saint-siège, mais que le pape croyait impossible de l'acheter par des mesures qui seraient une véritable abdication de l'indépendance pontificale;* puis aux autres, que la garantie des cours est acquise de droit au saint-siège, mais que ce siège romain, en apparence si faible, ne consentira jamais à sanctionner des réformes qui lui seraient dictées impérieusement et à jour fixe; qu'il se réserve sa liberté d'action et son entière indépendance; qu'il a depuis longtemps d'ailleurs prouvé par sa conduite l'empressement qu'il met à chercher et à réaliser toutes les améliorations désirables et compatibles avec la sécurité publique.

Bientôt en effet quelques-unes des mesures demandées étaient prises; le territoire pontifical était évacué par les troupes autrichiennes; l'amnistie et la non confiscation des biens des chefs de l'insurrection étaient proclamées; un *motu proprio* appelait dans les consultes et dans les administrations publiques les libéraux les moins hostiles. Vaines concessions! à peine étaient-elles accomplies, comme pour démontrer aux moins clairvoyants que leur stipulation n'avait été qu'un prétexte, les sociétés secrètes levaient de nouveau l'étendard de la révolte, proclamaient la déchéance du pape, et refoulées d'un côté par le cardinal Albani à la tête des pontificaux, elles acclamaient de l'autre, sur l'ordre de la Carbonara, les autrichiens rentrant l'arme au bras dans les Légations, comme pour faire croire que le gouvernement pontifical leur était plus odieux encore que le leur. Elles étaient bien aises aussi de manifester par cet enthousiasme de comédie leur reconnaissance pour les efforts tentés constamment par l'Autriche, depuis Joseph II et son ministre Kaunitz jusqu'à Metternich, pour isoler les Légations et les Romagnes de Rome et en faire comme un État à part se rapprochant du régime allemand avec les principaux articles du *memorandum* érigés en pragmatique (1).

C'était à rendre jaloux les maçons conservateurs de France et les déterminer à l'expédition d'Ancône.

« C'est en pleine paix, dans la nuit, écrivait à son frère, qui revenait de combattre en Pologne, le commandant Galais, qu'elle s'est opérée *en escaladant le rempart, et brisant une des portes de la marine. Il faisait beau voir ton frère, à trois heures du*

(1) *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 215, 223.

matin, allant, avec une compagnie de grenadiers, prendre dans son lit le légat du pape en le priant, du reste, d'excuser la liberté grande. Le désarmement des postes de la ville s'est fait sans résistance, et pas une amorce n'a été brûlée. La forteresse a été prise par capitulation. Le secret a été si bien gardés que nous étions à cinq lieues d'Ancône que personne ne savait encore où nous allions. Le ministre du pape Bernetti s'écria en l'apprenant : « *Non, depuis les sarrasins, rien de semblable n'avait été tenté contre le saint-père !* »

Palmerston de son côté adressait son dernier mot au saint-siège. Il y faisait l'éloge des insurgés passés et y donnait une assurance de protection aux insurgés futurs. Et pour leur fournir un perpétuel aliment de révolte, il demandait au pape, comme un grand-maître de l'Orient des Orients sait demander, des *institutions représentatives complètes, la liberté illimitée de la presse et la garde nationale.* Le cardinal Bernetti répondit verbalement et textuellement de la part du souverain pontife : « Que le Saint-Père prenait en très-grave considération les demandes du cabinet anglais, mais qu'il regardait des institutions représentatives et la liberté illimitée de la presse moins comme un danger pour l'Église que comme une impossibilité pour toute espèce de gouvernement sérieux. La Révolution a seule intérêt à faire prévaloir de pareilles utopies, qu'elle se hâte de supprimer aussitôt qu'elle triomphe.

« Quant à la garde nationale, Sa Sainteté n'est pas complètement édifiée sur les avantages ou les inconvénients qu'offre cette institution civico-militaire. Le bien et le mal se balancent ; et lorsque le gouvernement anglais en aura fait lui-même l'expérience à Londres pendant quinze ou vingt années, le saint-père alors pourra adopter une mesure que la Grande-Bretagne propose toujours aux autres et ne semble jamais vouloir accepter pour elle-même. »

Cette réponse était péremptoire. Il était démontré que le *memorandum*, qui n'était qu'un prétexte pour les sociétés secrètes et les adversaires de l'Église, était devenu par l'autorité diplomatique un bélier qui n'allait cesser de battre le pontificat royal. En vain la Prusse désavoua son commissaire ; en vain la Russie intima à son envoyé de répudier ce que le *memorandum* pouvait renfermer d'impérieux, l'Angleterre unie à la France s'efforça d'en faire entre les mains des maçons et des carbonari le levier le plus re-

doutable pour le saint-siège, et sir Hamilton Seymour en retournant à Florence laissa au cardinal Bernetti ce réquisitoire, que les loges et les ventes firent connaître bientôt à toute l'Italie :

« Le soussigné a l'honneur d'informer Votre Excellence qu'il a reçu l'ordre de sa cour de quitter Rome et de retourner à son poste à Florence. Le soussigné a *l'ordre* aussi d'expliquer brièvement à Votre Excellence les motifs qui ont amené le gouvernement anglais à l'envoyer à Rome, ainsi que ceux pour lesquels il va maintenant quitter cette ville.

« Le gouvernement anglais n'a pas *d'intérêt direct dans les affaires des États romains* et *n'a jamais songé à y intervenir.* Il fut dans le principe INVITÉ par les cabinets de France et d'Autriche à prendre part aux négociations de Rome, et il céda aux instances de ces deux cabinets, dans l'espoir que ses bons offices, unis aux leurs, pourraient contribuer à produire la *solution amiable des discussions entre le pape et ses sujets.*

« Le gouvernement papal n'ayant rien fait de ce qu'il fallait faire pour calmer le mécontentement, il n'a fait que s'accroître, grossi par la déception des espérances qu'avaient fait naître les négociations entamées à Rome.

« Les efforts faits depuis plus d'un an par les cinq puissances pour *rétablir la tranquillité* dans les États romains ont été vains ; l'espoir de voir la *population volontairement soumise* au pouvoir du souverain n'est pas plus assuré qu'il ne l'était au commencement des négociations.

« Dans ces circonstances le soussigné a *reçu l'ordre de déclarer que le gouvernement anglais n'a plus aucun espoir de succès,* et que, la présence du soussigné à Rome devenant sans objet, l'ordre lui a été intimé d'aller reprendre son poste à Florence. Le soussigné a *de plus mission* d'exprimer le regret, dont sa cour est pénétrée, de n'avoir pu pendant une année et demie rien faire pour le rétablissement de la tranquillité en Italie. Le gouvernement anglais *prévoit* que, si l'on persévère dans la marche actuelle, *de nouveaux troubles éclateront dans les États romains d'une nature plus sérieuse,* et dont les conséquences multipliées peuvent à la longue devenir dangereuses pour la paix de l'Europe. *Si ces prévisions se réalisaient* PAR MALHEUR, l'Angleterre au moins sera pure de toute responsabilité pour les malheurs qu'occasionnera la résistance aux *sages et pressants conseils* émis par le cabinet anglais. »

C'était le programme de l'avenir italien rédigé, dirigé par l'Orient des Orients, préparé et exécuté bientôt à Rome même par une des plus brillantes étoiles du grand maître, par Lord Minto.

IV. — Mazzini et la Jeune-Europe.

Cependant des éléments autrefois actifs étaient déjà entrés en scène, et c'est pour leur disputer l'appui des loges que les gouvernements européens se montraient si désireux d'arracher au Saint-Siège une capitulation qui les eût empêchés de ressentir le contre-coup des attaques dirigées contre l'Église.

Après le nouvel échec des *carbonari* dans les états pontificaux en 1831, Mazzini avait hautement déclaré l'impuissance des anciens chefs et tenté de prendre la direction du mouvement, en ouvrant de plus prochaines espérances aux convoitises populaires.

En vain la Haute-Vente romaine avait refusé en 1837 de le recevoir dans son sein, Mazzini n'en continua pas moins à agir, et, malgré l'opposition sourde des hommes de la Vente, il trouva pour la propagation de la Jeune-Europe un point d'appui dans les loges maçonniques.

En 1838, M. de Rochow, ministre de l'intérieur du royaume de Prusse, écrivait à la loge-mère de Hambourg pour se plaindre de ce qu'un grand nombre de loges allemandes servaient de centres de ralliement aux *carbonari* et à la *Jeune-Allemagne* (1). Ce n'est pas sans raison que l'article IV des statuts de la *Jeune Allemagne* défendait à tous ses membres de *s'affilier à aucune autre société, excepté la Franc-maçonnerie*, et que Mazzini recommandait par ses circulaires à ses affiliés la formation de sociétés quelconques (V. *Introduction*, § 6) (2).

« Un jeune homme, dit Zeller, fils d'un professeur de médecine à l'université de Gênes, Mazzini, fonda à Marseille avec plusieurs réfugiés, en 1832, le journal et la société de la *Jeune-Italie*; il se sépara du Carbonarisme constitutionnel de la Restauration, rompit avec l'aristocratie, avec la royauté, avec la papauté, avec le passé, et vit dans l'établissement d'une république unitaire le moyen radical et unique de rendre à l'Italie la liberté et l'indépendance. Pendant deux ans cette propagande, mystérieusement répandue par les numéros du journal

(1) Cité par le *Globe, journal des initiations maçonniques*, année 1839, p. 233.

(2) V. M. d'Horrer, *Les Sociétés secrètes en Suisse, Correspondant*, 25 mars 1845. V. dans le même recueil, nos des 10 octobre, 10 novembre, 25 décembre 1849 25 février et 10 mars 1850, une série d'articles fort importants sur l'histoire de la *Jeune-Suisse* et de la *Jeune-Allemagne*. Ils mettent en pleine lumière la complicité de nombreux directeurs de loges maçonniques dans la propagation des Ventes mazzinionnes.

dans toute l'Italie, étendit, multiplia, exalta la conspiration nouvelle. En 1833, l'Italie parut d'un bout à l'autre sur un volcan (1). »

Voici les plans et le but de la société mazzinienne, tels que son chef les a lui-même publiés :

« La régénération doit se faire, dans les grands pays comme la France, par le peuple ; dans les autres, notamment en Italie, par les princes.

« Le *pape* entrera dans la voie des réformes par la *nécessité ; le roi de Piémont*, par l'idée de *la couronne d'Italie ;* le *grand duc de Toscane*, par inclination, faiblesse et imitation ; le *roi de Naples*, par contrainte (2).

« Les peuples qui auront obtenu des constitutions et qui auront acquis *par là* le droit d'être exigeants, pourront *parler à haute voix et commander l'insurrection*. Ceux qui seront encore sous le joug de leurs princes devront exprimer leurs besoins en *chantant*, pour ne pas trop effrayer et ne pas trop déplaire.

« Profitez de la moindre concession pour réunir et remuer les masses, en simulant la reconnaissance, les fêtes, les hymnes et les attroupements donneront l'élan aux idées, et rendant le peuple exigeant, l'éclaireront sur sa force.

ORGANISATION DE LA JEUNE-ITALIE

Art. 1er. La société est instituée pour la destruction indispensable de tous les gouvernements de la péninsule, et pour former un seul État de toute l'Italie, sous le régime républicain.

Art. 2. Ayant reconnu les horribles maux du pouvoir absolu et *ceux plus grands encore des monarchies constitutionnelles*, nous devons travailler à fonder une république une et indivisible.....

Art. 30. Ceux qui n'obéiront point aux ordres de la société secrète ou qui en dévoileraient les mystères *seront poignardés sans rémission. Même châtiment pour les traîtres.*

Art. 31. Le tribunal secret prononcera la sentence et désignera un ou deux affiliés pour son exécution immédiate.

Art. 32. Quiconque refusera d'exécuter l'arrêt sera censé parjure, et, *comme tel, tué sur-le-champ.*

Art. 33. Si le coupable s'échappe, *il sera poursuivi sans relâche, en tout lieu, et il devra être frappé par une main invisible, fût-il sur le sein de sa mère ou dans le tabernacle du Christ.*

(1) *Hist. universelle.* Italie. Zeller, ch. XX.

(2) On voit par là que la première idée d'unité italienne, même chez Mazzini, était une fédération.

Art. 34. Chaque tribunal secret sera compétent, non-seulement pour *juger les adeptes coupables*, mais pour *faire mettre à mort toute personne qu'il aura frappée d'anathème.....*

Art. 39. Les officiers porteront une dague de forme antique, les sous-officiers et les soldats auront fusils et baïonnettes, plus un *poignard d'un pied de long*, attaché à la ceinture et sur lequel ils prêteront serment, etc., etc.

Des associations semblables furent organisées pour chaque pays de l'Europe. La *Jeune-Allemagne* travailla dès lors à préparer le mouvement qui devait éclater en 1848. La *Jeune-Suisse*, la première à l'œuvre, sous le nom de *Société du Grütli*, engagea auparavant l'action et en 1847 détruisit l'alliance des cantons catholiques dans la guerre du *Sunderbund* (1).

L'Italie fut enveloppée d'un réseau de trahisons et de perversités ; les assassinats politiques furent commandés ici et là ; le directeur de la police de Modène, le préfet de police de Naples, le légat de Ravenne, l'étudiant Lessing, de Zurich, coupable d'avoir pénétré trop avant les secrets de Mazzini, les généraux de Latour, d'Auerswald, de Lemberg, de Lignowski, plus tard le comte Rossi, devenu traître à sa bannière, et beaucoup d'autres moins connus furent condamnés à mort et frappés par les mystérieuses assemblées. En Suisse même l'illustre patriote Joseph Leu, ayant osé élever sa voix puissante et pure contre les ombres rabougries de Robespierre et de Saint-Just, tomba lui-même héros et martyr sous les coups des carbonari. Après lui, le Sunderbund et les cantons catholiques succombèrent sous les trahisons et les masses de l'armée radicale commandée par le général Dufour, renforcé d'un Bonaparte et de nombreux adeptes étrangers de la *Jeune-Europe*, dont il était le correspondant en Suisse.

« Mazzini était la tête de cette Jeune-Europe et de la puissance guerrière de la Maçonnerie, ajoute Eckert, et nous trouvons dans la *Latomia* que le ministre Nothomb, qui s'en était retiré, déclara en ce temps-là à M. Verhaegen, dans le palais national même, en présence de six députés, que « la Franc-maçonnerie actuelle en Belgique était devenue une arme puissante et dangereuse entre les mains de certains hommes; que l'insurrection suisse avait un point d'appui dans les machinations des loges belges, et que le frère Defacqz, grand maître de ces loges,

(1) Th. Frost, *Secret Societies*, t. II, p. 269 et suiv.

n'avait entrepris, en 1844, un voyage en Suisse, que dans le but de préparer cette agitation (1). »

Les maçons conservateurs de haut parage sentaient approcher le châtiment providentiel de leurs crimes. L'un des membres de la Haute-Vente, qui depuis plusieurs années, dit Crétineau-Joly, s'était placé en observation à Vienne, auprès du prince de Metternich, écrivit, le 23 janvier 1844, à celui qui était le chef de la Vente en Italie, une de ces lettres qui éclairent jusqu'au fond les souterrains les plus ténébreux des sectes.

« Avant de répondre à vos deux dernières lettres, je dois, mon Nubius (2), vous faire part de quelques observations dont je voudrais bien vous faire profiter. Dans l'espace de quelques années nous avons considérablement avancé les choses : la désorganisation sociale règne partout; elle est au nord comme au midi, dans le cœur des gentilshommes comme dans l'âme des prêtres (1). *Tout a subi le niveau sous lequel nous voulions* ABAISSER L'ESPÈCE HUMAINE. *Nous aspirions à corrompre pour arriver à gouverner,* et je ne sais si, comme moi, vous vous effrayez de notre œuvre. Je crains d'être allé trop loin ; nous aurons trop corrompu, et en étudiant à fond le personnel de nos agents en Europe, je commence à croire que nous n'encaisserons pas à volonté le torrent que nous aurons fait déborder. Il y a des passions insatiables que je ne devinais pas, des *appétits inconnus, des haines sauvages* qui fermentent autour et au-dessous de nous. Passions, appétits et haines, tout cela peut nous dévorer un beau jour, et s'il était temps de porter remède à cette gangrène morale, ce serait pour nous un véritable bienfait. Il a été très-facile de pervertir ; sera-t-il aussi aisé de toujours museler les pervertis ? Là pour moi est la question grave ; j'ai souvent cherché à la traiter avec vous, vous avez évité l'explication. Aujourd'hui il n'est plus possible de la reculer, car le temps presse, et en Suisse comme en Autriche, en Prusse comme en Italie, nos séides qui seront demain nos maîtres, — et quels maîtres ! ô Nubius ! — n'attendent

(1) Eckert. *La Franc-Maçonnerie,* t. II, p. 218, 219.

(2) Les membres de la Haute-Vente s'étaient donné dans leurs correspondances, comme les illuminés de Weishaupt, des noms de guerre pour ne pas être reconnus en cas de saisie. L'auteur de cette lettre avait pris celui de Gaetano ; c'est le même qui paraît dans l'*histoire du Sunderbund* comme le correspondant et l'Égérie de l'ayoyer Neuhans. D'autres, d'après les lettres saisies par la police romaine, avaient les noms de *Nubius,* de *Piccolo-Tigre,* de *Volpe,* de *Vindice,* de *Beppo.*

(3) Avec la malveillance propre aux hommes corrompus le sectaire généralise des faits de corruption parmi les ecclésiastiques qui sont trop certains, mais qui n'empêchaient pas l'immense majorité du clergé italien d'être fidèle au pontife roi.

qu'un signal pour briser le vieux moule. La Suisse se propose de donner ce signal ; mais ces radicaux helvétiques, embâtés de leur Mazzini, de leurs communistes, de leur *alliance des saints* et du *prolétariat voleur*, ne sont pas de taille à conduire les sociétés secrètes à l'assaut de l'Europe. Il faut que la France imprime son caractère à cette universelle orgie ; soyez bien convaincu que Paris ne manquera pas à sa mission : l'élan donné et reçu, où ira cette pauvre Europe ? Je m'en inquiète, car je me fais vieux, j'ai perdu mes illusions, et je ne voudrais pas, pauvre et dénué de tout, assister comme un figurant de théâtre au triomphe d'un principe que j'aurais couvé et qui me répudierait en confisquant ma fortune ou en prenant ma tête.

« Nous avons trop poussé à l'extrême en beaucoup de choses. Nous avons enlevé au peuple tous les dieux du ciel et de la terre qui avaient son hommage. Nous lui avons arraché *sa foi religieuse, sa foi monarchique, sa probité, ses vertus de famille*, et maintenant que nous entendons dans le lointain ses sourds rugissements, nous tremblons, car le monstre peut nous dévorer. *Nous l'avons petit à petit dépouillé de tout sentiment honnête ;* il sera sans pitié. Plus j'y pense, plus je reste convaincu qu'il faudrait chercher des atermoiements.

« Or, que faites-vous à cette minute peut-être décisive ? Vous n'êtes que sur un point. De ce point vous rayonnez, et j'apprends avec douleur que tous vos vœux tendent à un embrasement général. N'y aurait-il pas un moyen de reculer, de retarder, d'ajourner ce moment ? Croyez-vous vos mesures assez bien prises pour dominer le mouvement que nous avons imprimé ? A Vienne, quand le tocsin révolutionnaire sonnera, nous serons envahis par la tourbe, et le chef précaire qui en sortira est peut-être aujourd'hui au bagne ou en quelque mauvais lieu. *Dans notre Italie*, où se joue cette double partie, vous devez être travaillé des mêmes craintes. N'avons-nous pas remué la même fange ? Cette boue monte à la surface et j'ai peur de mourir étouffé par elle.

« Quel que soit l'avenir réservé aux idées que les sociétés secrètes propagèrent, nous serons vaincus et nous trouverons des maîtres. Ce n'était pas là notre rêve de 1825, ni nos espérances de 1831 ! Notre force n'est plus qu'éphémère, elle passe à d'autres. Dieu sait où s'arrêtera ce progrès vers l'abrutissement. Je ne reculerai point devant mes œuvres si nous pouvons toujours les *diriger*, les *expliquer*, ou *les appliquer*. Mais la crainte que j'éprouve à Vienne, ne la ressentez-vous pas vous-même ? Ne vous avouez-vous pas comme moi qu'il faut, s'il en est temps encore, faire halte dans le temple avant de la faire sur des ruines ? Cette halte est encore possible, et vous seul, ô Nubius, pouvez la décider. Est-ce qu'en s'y prenant avec adresse on ne pourrait pas jouer le rôle de Pénélope et rompre pendant le jour la trame qu'on aurait préparée durant la nuit ?

« Le monde est lancé sur la pente de la démocratie, et depuis quelque temps, pour moi démocratie veut toujours dire démagogie. Nos vingt années de complots courent risque de s'effacer devant quelques bavards qui viendront flatter le peuple et tirer aux jambes de la noblesse, après avoir mitraillé le clergé. Je suis gentilhomme, et je confesse très-sincèrement qu'il m'en coûterait de frayer avec la plèbe et d'attendre de son bon plaisir mon pain quotidien et le jour qui brille. Avec une révolution telle que celle qui s'apprête, nous pouvons tout perdre et je tiens à conserver. Vous devez en être là, vous aussi, cher ami, car vous possédez, et vous n'aimeriez pas plus que moi à entendre résonner à vos oreilles la parole de confiscation et de proscription des églogues, le fatal cri du spoliateur :

Hæc mea sunt, veteres, migrate, coloni.

« Je tiens, je veux tenir, et la Révolution veut nous enlever fraternellement.

« D'autres idées me préoccupent encore, et je suis certain qu'elles préoccupent à la même heure plusieurs de nos amis. Je n'ai pas encore de remords, mais je suis agité de craintes, et à votre place, dans la situation ou j'aperçois les esprits en Europe, je ne voudrais pas assumer sur ma tête une responsabilité qui peut conduire Joseph Mazzini au Capitole. Mazzini au Capitole ! Nubius à la roche tarpéienne ou dans l'oubli ! Voilà le rêve qui me poursuit, si le hasard remplissait vos vœux. Ce rêve vous sourit-il, ô Nubius ? »

« Sur ces entrefaites, dit l'auteur de l'*Église en face de la Révolution*, Nubius se trouve atteint d'une de ces fièvres lentes qui consument par une prostration graduée. Cette maladie venue si à propos avait sa raison d'être. Les complices de Nubius n'en recherchèrent point la cause. Ils savaient depuis longtemps que, dans les sociétés secrètes, la surdité commande au mutisme et qu'il vient encore des lettres de Caprée comme au temps de Tibère et de Séjan. La fraternité s'était dévoilée par une dose mitigée de poison ; le poison, vrai ou supposé, fit redouter le stylet aux autres affiliés déjà pâles de leur mort future ; la Haute-Vente se vit démembrée à l'heure même où elle espérait un triomphe certain..... »

Quoi qu'il en fût, deux ans plus tard, 5 janvier 1846, le juif Piccolo-Tigre écrivait encore de Livourne à ce même Nubius la lettre suivante, qui peint mieux le travail des sociétés secrètes en ce temps, que tout ce que nous pourrions dire :

« Ce voyage que je viens d'accomplir en Europe a été aussi heureux et aussi productif que nous l'avions espéré. Dorénavant il ne nous reste

plus qu'à mettre la main à l'œuvre pour arriver au dénoûment de la comédie. J'ai trouvé partout les esprits très-enclins à l'exaltation ; tous sentent que le vieux monde craque et que les rois ont fait leur temps. La moisson que j'ai recueillie a été abondante : sous ce pli vous en trouverez les prémices, dont je *n'ai pas besoin que vous m'adressiez un reçu, car j'aime peu à compter avec mes amis, je pourrai dire mes frères.* La moisson faite doit fructifier, et si j'en crois les nouvelles qui me sont communiquées ici, nous touchons à l'époque tant désirée. La chute des trônes ne fait plus doute pour moi, qui viens d'étudier en France, en Suisse, en Allemagne et jusqu'en Prusse, le travail de nos sociétés. L'assaut, qui d'ici à quelques années et peut-être même à quelques mois sera livré aux princes de la terre, les ensevelira sous les débris de leurs armées impuissantes et de leurs monarchies caduques. Partout il y a enthousiasme chez les nôtres et apathie ou indifférence chez les ennemis. C'est un signe certain et infaillible de succès ; mais cette victoire qui sera si facile n'est pas celle qui a provoqué tous les sacrifices que nous avons faits. Il en est une plus précieuse, plus durable, et que nous envions depuis longtemps. Vos lettres et celles de nos amis des *États romains* nous permettent de l'espérer ; c'est le but auquel nous tendons, c'est le terme auquel nous voulons arriver. En effet, qu'avons-nous demandé en reconnaissance de nos peines et de nos sacrifices ?

« Ce n'est pas une révolution dans une contrée ou dans une autre, cela s'obtient toujours quand on le veut bien. *Pour tuer sûrement le vieux monde, nous avons cru qu'il fallait étouffer le germe catholique et chrétien,* et vous, avec l'audace du génie, vous vous êtes offert pour frapper à la tête, avec la fronde d'un nouveau David, le *Goliath pontifical.* C'est très-bien, mais quand frappez-vous ? J'ai hâte de voir les sociétés secrètes aux prises avec ces cardinaux de l'Esprit-Saint, pauvres natures étiolées qu'il ne faut jamais sortir du cercle dans lequel l'impuissance ou l'hypocrisie les renferma.

« Dans le cours de mes voyages j'ai vu beaucoup de choses et très-peu d'hommes. Nous aurons une multitude de dévouements subalternes, et *pas une tête, pas une épée pour commander.* Le talent est plus grand que le zèle. Ce brave Mazzini, que j'ai rencontré à diverses reprises, a toujours dans la cervelle et à la bouche son rêve humanitaire. Mais à part ses petits défauts et sa manière de faire assassiner, il y a du bon chez lui. Il frappe par son mysticisme l'attention des masses qui ne comprennent rien à ses grands airs de prophète et à ses discours d'illuminé cosmopolite. *Nos imprimeries de Suisse sont en bon chemin,* elles produisent des livres comme nous les désirons, mais c'est un peu cher; j'ai consacré à cette propagande nécessaire une assez forte partie des subsides recueillis ; je vais utiliser le reste dans les Légations. Je serai à Bologne vers le 20 de ce mois ; vous pouvez m'y faire tenir vos ins-

tructions à l'adresse ordinaire. De là je me transporterai sur les points où vous jugerez que *ma présence* DORÉE sera plus nécessaire. Parlez, je suis prêt à exécuter. »

Au milieu de ces défaillances et de ces hésitations, Mazzini gagnait du terrain et arrivait, par son activité et son audace qui ne reculaient devant aucun moyen, à se constituer une espèce de direction suprême sur tout ce qu'il y avait de plus jeune et de plus démocratique dans les loges, les ventes et les clubs clandestins. Déjà il pouvait adresser des proclamations à toute l'Italie, et la diplomatie sera obligée bientôt de compter avec lui. Un de ses complices, jaloux surtout de sa fortune, écrivait à la secrétairerie d'État romaine le 17 juin 1845 :

« Mazzini a trouvé en Angleterre des personnes qui ne seraient pas éloignées d'avancer de l'argent pour une expédition en Italie, si on pouvait leur donner des preuves certaines que pour cette expédition l'on a des hommes résolus et en nombre, et si on leur présentait un plan qui eût des chances plausibles de succès. En conséquence de cela, on a écrit à Ardoïno en Espagne et à Morandi de Modène, actuellement en Grèce, tous les deux hommes entreprenants et hardis, le dernier surtout, qui est lié avec tous les révolutionnaires grecs et a fait longtemps le métier de pirate. Ardoïno, piémontais, très-bon officier, jouit d'une très-grande autorité sur tous les italiens réfugiés en Espagne et a des relations très-étendues avec le parti ultra-révolutionnaire espagnol. »

Et Mazzini, dans une lettre à un des siens, écrivait lui-même :

« Je n'ai pas encore pu terminer la création du fonds national ; il s'y mêle une certaine affaire qui demande un prospectus et une écriture en chiffres pour les italiens, que je n'ai pas encore pu mener à bonne fin. Mais ce retard ne se prolongera pas beaucoup, et je vous enverrai bientôt une circulaire manuscrite. De cela dépend toute la question ; si je réussis à réunir des fonds, comme j'en ai toutes les probabilités, nous serons suivis par d'autres et nous agirons. Sinon, qui peut espérer de lutter, *aidé seulement de son influence morale, et de dominer l'anarchie du parti ?* Cette anarchie, déjà grande avant les derniers évènements, est maintenant générale, ainsi qu'on me l'écrit ; le parti devient toujours plus nombreux ; il n'y a point de proportion entre 1841 et 1845. — J'enverrai bientôt une proclamation aux suisses sur le trafic qu'ils font de leurs hommes. J'ai publié dans la *Revue de Westminster* un long article sur les États du pape. Ici et en Amérique, la propagande en faveur de notre cause continue très-activement et avec grand succès. J'ai des promesses formelles de coopération. Biencoli et

Andreoni exploreront mieux que ne l'ont fait jusqu'ici les autres ce qui pourra se faire à Alger et sur le littoral qui regarde l'Italie (1). »

On vit bientôt en effet, le 31 janvier 1846, le *Vorort* suisse demander le rappel des régiments suisses de Naples et de Rome, Charles-Albert se poser, dans une grande revue de l'armée piémontaise, comme la grande épée d'Italie, sous les ordres des sociétés secrètes, et ces sociétés elles-mêmes préluder de toutes parts par l'agitation et tous les genres de rumeurs à la grande catastrophe qu'elles préparaient. Ce fut alors, le 1er juin 1846, que mourut Grégoire XVI, et que quinze jours après, le 16 juin, le conclave élut pour lui succéder le cardinal Mastaï, archevêque-évêque d'Imola, qui prit le nom de Pie IX.

Mais ici il faut interrompre le récit des attentats contre la papauté pour raconter le grand ébranlement européen qui partit de Paris aux journées de février 1848.

V. — La révolution de 1848

Ainsi que nous l'avons dit, les préoccupations dynastiques avaient fini par absorber toute l'activité du gouvernement de Juillet. Tout l'appui qu'il avait donné à la Révolution cosmopolite s'était borné au memorandum, à l'occupation d'Ancône et à l'établissement de gouvernements semblables à lui-même en Espagne et en Portugal (2). Dirigée souverainement, à partir de 1840, par Guizot (3), la royauté constitutionnelle entra de plus en plus

(1) *L'Église romaine en face de la Révolution*, tome II, p. 392 et suiv.

(2) A la page 216 on aura remarqué le rôle joué par la Maçonnerie en Espagne au profit de l'infant don François d'Assise. Quant au Portugal, on trouvera dans la *Chaîne d'Union* de 1852 (p. 582 et suiv.) des détails sur le rôle qu'elle a joué dans les évènements de ce pays et spécialement dans la révolution qui amena l'acte de 1834 et le renversement du souverain légitime don Miguel.

(3) Louis XVIII, dans les *soirées* qui portent son nom, avait ainsi tracé son portrait : « C'est un bon original, point sot, mais que les libéraux vers lesquels son ambition se porte élèvent au-dessus de sa valeur ; ils ne le connaissent pas aussi bien que moi. Ses idées sont au fond tournées au despotisme, et si jamais il peut arriver, je conseille à tout ce qu'en France on appelle liberté, progrès, de se bien garder de lui. Je sais ce qu'il m'a conseillé à Gand : ce n'était ni de la tolérance, ni du libéralisme. »

en lutte avec les éléments révolutionnaires. En 1845, le maréchal Soult défendit à tous les militaires de s'affilier aux loges. Les autorités maçonniques, ayant à leur tête le duc Decazes en sa qualité de souverain commandeur du rit écossais et une commission spéciale du Grand-Orient, firent des démarches pressantes pour obtenir la révocation de cet ordre (1). Elles furent inutiles et vinrent ajouter à l'irritation grandissante des loges contre Louis-Philippe (2). Bientôt arriva pour lui ce qui s'était produit contre Napoléon en 1809. Devenu instrument inutile, son renversement fut décidé par les comités directeurs des sociétés secrètes.

Comme à la veille de toutes les grandes commotions publiques un grand convent maçonnique fut tenu en 1847.

Plusieurs convents de maçons l'avaient précédé à Rochefort, à Heidelberg, où furent nommés les députés. Il se réunit à Strasbourg, ville si chère aux loges, et si propre à réunir les émissaires de la France, de l'Allemagne, de la Suisse. « Nous allons citer, dit Eckert, les noms des personnages les plus éminents qui y prirent part. Ces noms nous ont été communiqués de Berlin par la source la plus digne de foi, et, s'il est besoin, nous produirons la liste tout entière. C'était pour la France : Lamartine, Crémieux, Cavaignac, Caussidière, Ledru-Rollin, L. Blanc, Proudhon, Marrast, Marie, Vaulabelle, Vilain, Pyat, etc., etc. ; et pour l'Allemagne : Fickler, Hecker, Herwegh, de Gagern, Bassermann, Buge, Blum, Feuerbach, Simon, Jacobi, Ritz, Welker, Herckscher, etc., etc. C'est là et entre ces hommes qu'il fut arrêté qu'on commencerait par maçonniser tous les cantons suisses, et, cette base d'opération dégagée de toute entrave, que l'explosion se ferait en même temps dans toute l'Europe (3). »

La Suisse, en effet, commença presque aussitôt après par la destruction du Sunderbund et de toutes les autonomies cantonales, et par la république une et indivisible qui mettait toutes les forces helvétiques entre les mains des sociétés secrètes. La révolution sociale ainsi consommée au centre de l'Europe, avec l'approbation et l'aide de l'Angleterre et des autres gouver-

(1) V. le journal maçonnique l'*Orient* de 1845 cité par Amant Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. I, p. 76.

(2) Dans une notice sur le F.·. Astier (Paris, Guillemot, 1856) on voit comment dès 1835 le Grand-Orient refusa de soutenir ce frère dans une lutte qu'il avait engagée pour empêcher les loges de Paris de prendre une attitude hostile à la dynastie.

(3) *La Franc-Maçonnerie*, par Gyr, ~~p. 300.~~ II. 180 à 220.

nements, à l'insu et malgré les peuples, l'éruption éclata partout avec une simultanéité inexplicable sans la conspiration maçonnique, et l'Europe, saisie d'épouvante, se réveilla le 24 février au milieu d'un volcan dont Paris, le cratère principal, versait de toutes parts ses torrents de lave.

Ce fut dans les rangs mêmes de la Franc-maçonnerie que furent organisés les *banquets réformistes*, qui donnèrent le signal de l'explosion.

Ses cinq chefs, dit Eckert, *en apparence de partis différents*, étaient cinq maîtres des loges parisiennes : MM. Vitet, de Morny, Berger, L. de Malleville, Duvergier de Hauranne, et à peine celui qui marchait à leur tête, — (l'illustre maçon des *trinosophes)*, — Odilon Barrot, eût-il été appelé à la présidence d'un nouveau ministère, qu'il commanda aux troupes de cesser le combat et la résistance, malgré le serment de fidélité qu'il venait de jurer de nouveau à Louis-Philippe, et que la république fut proclamée par le chef du gouvernement provisoire, — autre maçon illustre.

La Franc-maçonnerie s'empressa d'applaudir à la révolution.

Le 10 mars 1848, le suprême conseil du rit écossais allait féliciter le gouvernement provisoire, et Lamartine lui répondait :

« Je suis convaincu que c'est du fond de vos loges que sont émanés, d'abord dans l'ombre, puis dans le demi-jour et enfin en pleine lumière, les sentiments qui ont fini par faire la sublime explosion dont nous avons été témoins en 1789, et dont le peuple de Paris vient de donner au monde la seconde et, j'espère, la dernière représentation, il y a peu de jours. »

A son tour, le 24 mars, une députation du Grand-Orient, ayant à sa tête le F.·. Bertrand, ancien président du tribunal de commerce et représentant du grand maître, haranguait en ces termes le gouvernement provisoire, représenté par deux de ses membres et par son secrétaire général, les FF.·. Crémieux, Garnier-Pagès et Pagnerre, tous trois revêtus de leurs *insignes maçonniques :*

« Citoyens, le Grand-Orient de France, au nom de tous les ateliers maçonniques de sa correspondance, apporte son adhésion au gouvernement provisoire. La Maçonnerie française n'a pu contenir l'élan universel de ses sympathies pour le grand mouvement *national et social* qui vient de s'opérer.

« Les francs-maçons ont porté de tout temps sur leur bannière ces mots : *Liberté, égalité, fraternité ;* en les retrouvant sur le drapeau de

la France, ils saluent le triomphe de leurs principes et s'applaudissent de pouvoir dire que la patrie tout entière a reçu par vous la consécration maçonnique... Quarante mille frères maçons, répartis dans plus de cinq cents ateliers, ne formant entre eux qu'un même cœur et qu'un même esprit, vous promettent ici leur concours pour achever l'œuvre de régénération si glorieusement commencée. Que le grand architecte de l'univers vous soit en aide ! »

Et le F.·. Crémieux, au nom du gouvernement provisoire, répondait :

« Citoyens et frères du Grand-Orient, le gouvernement provisoire accueille avec empressement et plaisir votre utile et complète adhésion. Le grand architecte de l'univers a donné le soleil au monde pour l'éclairer, la liberté pour le soutenir ; le grand architecte de l'univers veut que tous les hommes soient libres ; il nous a donné la terre en partage pour la fertiliser, et *c'est la liberté seule qui fertilise.* — *(Oui, oui !)*

« La Maçonnerie n'a pas, il est vrai, pour objet la politique ; mais la haute politique, la *politique d'humanité,* a toujours trouvé accès au *sein des loges maçonniques.* Là, dans tous les temps, dans toutes les circonstances, *sous l'oppression de la pensée* comme *sous la tyrannie du pouvoir,* la Maçonnerie a répété sans cesse ces mots sublimes : *Liberté, égalité, fraternité !*

« La République est dans la Maçonnerie, et c'est pour cela que dans tous les temps, heureux ou malheureux, la Maçonnerie a trouvé des adhérents sur toute la surface du globe. Il n'est pas un atelier qui ne puisse se rendre cet utile témoignage qu'il a constamment aimé la liberté, qu'il a constamment pratiqué la fraternité. Oui, sur toute la surface qu'éclaire le soleil, le franc-maçon tend une main fraternelle aux francs-maçons ; c'est un *signal connu de tous les peuples.* — *(Applaudissements.)*

« Eh bien ! la *République fera ce que fait la Maçonnerie ;* elle deviendra le gage éclatant *de l'union des peuples sur tous les points du globe, sur tous les côtés de notre triangle ;* et le grand architecte de l'univers, du haut du ciel, sourira à cette noble pensée de la République, qui, se répandant de toutes parts, *réunira dans un même sentiment tous les citoyens de la terre*

« Citoyens et frères de la Franc-maçonnerie, vive la République ! »

Les journées de février furent suivies par une explosion universelle.

Le 13 mars, Vienne est en combustion. Le soutien de Louis-Philippe, Metternich, est renversé.

Le 18, barricades à Berlin, effroyables commotions, en attendant le parlement allemand, où le président Gagern proclamera la souveraineraineté du peuple.

Le même jour, explosion terrible à Milan.

Le 20 mars, révolution à Parme.

Le 22 mars, république à Venise.

Avant la fin du mois, Naples, la Toscane, Rome, sous le souffle de l'envoyé de Palmerston, lord Minto, et le Piémont avaient leurs constitutions parlementaires, en attendant la république à Rome, avec Mazzini et Salicetti, à Florence, avec Guerrazzi et Montanelli ; et le Piémont marchait contre l'Autriche. Ce fut, en Italie, comme un vent impétueux, dit Zeller, tombant sur un brasier ; des Pyrénées à la Vistule, ajoute le traducteur d'Eckert, la Révolution a agité son poignard sanglant et sa torche incendiaire.

La République universelle, préparée par Mazzini et la Jeune-Europe, semblait devoir triompher partout. Mais le mouvement était prématuré. L'Autriche et la Russie eurent facilement raison de ces tentatives, malgré l'appui que le roi Charles-Albert de Sardaigne leur donna. La dynastie prussienne elle-même ne voulut pas, pour cette fois, de la couronne impériale, que lui offrait l'assemblée de Francfort.

En France, les journées de mai et de juin amenèrent une réaction conservatrice, qui, jointe à leurs autres échecs, firent comprendre aux habiles meneurs des sociétés secrètes que conserver la république en France était faire reculer considérablement leur œuvre en Europe. Une dictature, une forme nouvelle de la Révolution conservatrice, leur convenait mieux pour l'heure présente. Il fallut reprendre les projets profonds et la tactique plus sûre de la Haute-Vente romaine. Nous verrons dans le chapitre suivant cette nouvelle phase de la Révolution. Pour achever celui-ci nous avons à dérouler les étapes successives de la grande lutte engagée à Rome contre le pouvoir temporel et le doux pontife qui avait succédé à Grégoire XVI.

VI. — Le premier assaut livré au pouvoir temporel des papes

Homme de foi, de prière, de travail, de vertu et de science, d'une bonté ineffable, d'une candeur et d'une aménité vraiment célestes et qui se peignait dans tous ses traits, Pie IX joignait à une droiture et à une charité qui ne soupçonne pas le mal, comme parle l'apôtre, une fermeté d'âme et de conscience que rien n'est capable de faire dévier de la ligne du devoir connu. Avec d'aussi éminentes qualités, il ne pouvait songer, pontife-roi, qu'à faire le bien de ses États et à ramener par la liberté vraiment chrétienne et les peuples et les rois à la vérité et à la pratique des vertus qui, en préparant à la vie éternelle, peuvent seules faire le bonheur ici-bas ; et il y serait parvenu, avec l'aide de Dieu, sans aucun doute, pour peu qu'il y eût eu de bonne foi dans les meneurs des sociétés secrètes, de vrai discernement et de science politique dans les conseils des rois. Mais au point où en étaient les hommes et les choses, les vertus et les qualités mêmes du souverain pontife, sous les desseins et les trames de la perfidie et de la trahison, ne pouvaient que se retourner contre le saint-siège lui-même.

Dès l'exaltation même du nouveau pontife, il fut acclamé d'un bout du monde à l'autre, comme le pape si longtemps désiré, le restaurateur de la liberté et le libérateur des peuples. A Rome, en France, en Allemagne, en Angleterre et jusque dans les républiques de l'Amérique, on exaltait ses vertus, on proclamait son libéralisme, on multipliait son buste et son portrait, on l'imprimait, on l'étalait jusque sur les châles et les foulards. On dressait à Rome des arcs-de-triomphe à chacun de ses pas ; on applaudissait avec un enthousiasme inouï à chacune de ses paroles ; on le couvrait de *vivat* et de fleurs ; jamais on n'avait vu de telles démonstrations et des ovations aussi universelles.

Un mois après son élection, de l'avis d'une commission de cardinaux, le pape avait donné le célèbre décret de l'amnistie. Les condamnés politiques étaient graciés par cet acte de clémence spontanée, à *condition de donner leur parole d'honneur qu'à*

l'avenir ils seraient fidèles à leur souverain légitime. Étaient exceptés de ce bienfait les prêtres, les employés et les militaires dont le crime était plus grand ; mais on pouvait espérer qu'ils recevraient avec le temps un pardon successif. Cet édit fut affiché le soir aux coins des rues ; les curieux le lisaient à haute voix à la lueur des *moccoletti*. La nouvelle s'en répandit immédiatement dans la ville et y réveilla un enthousiasme difficile à décrire. Le peuple romain courut au Quirinal avec des flambeaux et remplissait l'air des cris joyeux : *Viva Pio nono!* jusqu'au moment où le pape parut au balcon de son palais pour lui donner la bénédiction. Le lendemain, Pie IX, allant au *Monte-Citorio*, à l'église des lazaristes qui y célébraient la fête de leur fondateur, fut reçu avec un enthousiasme encore plus grand, tellement qu'on détela ses chevaux pour traîner sa voiture à bras. Cette multitude d'hommes criant, de femmes agitant leurs mouchoirs, cette vivacité italienne perçant dans les gestes et dans les regards, ces fenêtres pavoisées de dames, formaient un coup-d'œil enchanteur (1).

Un mois après, le 19 août 1846, Pie IX promettait, et le 19 avril 1847, il ordonnait la convocation des députés de toutes les provinces de l'État pour les consulter sur les affaires publiques. C'était la consulte de l'État, ancienne institution des papes, renouvelée et adaptée aux progrès du jour. Cette consulte devait, selon la loi du 15 octobre 1847, qui la régularisait, être présidée par un cardinal, qui pouvait se faire remplacer par un prélat. Chaque province donnait un député, Rome exceptée, qui en donnait quatre, et Bologne deux ; le nombre total était de vingt-quatre. Les communes envoyaient une liste de trois personnes aux conseils de province ; ceux-ci en transmettaient une aussi de trois personnes au pape, et le pape choisissait l'une d'elles pour membre de la consulte. Une fortune territoriale, industrielle ou commerciale, un grade élevé dans les sciences, un diplôme d'avocat, un emploi communal ou provincial conféraient le droit d'être élu ; le mandat de conseiller durait cinq ans ; ils étaient renouvelés tous les ans par un cinquième sortant. La consulte était divisée en cinq sections : législation, finances, intérieur, armée, travaux publics et prisons. Les affaires importantes étaient examinées par les sections réunies. La consulte devait donner son avis sur tous les projets

(1) Lubienski, *Guerres et révolutions d'Italie en 1848 et en 1849*, p. 57.

de loi et sur les affaires temporelles du pays, sans avoir le droit d'initiative. Il lui fallait attendre que ces affaires fussent portées à sa connaissance par son président ou par l'un des ministres. Vingt-quatre auditeurs formaient une pépinière de jeunes gens capables de servir l'État dans les emplois élevés ; et pour qu'il n'y eût aucune équivoque, dès leur première audience le saint-père leur déclara qu'il les avait convoqués pour connaître les besoins et les vœux de ses sujets, et qu'il entendrait volontiers leur avis, pour consulter ensuite les cardinaux et sa propre conscience ; qu'il avait déjà fait et qu'il ferait encore son possible pour le bien public, sans diminuer en rien le pouvoir papal dont il avait reçu, comme roi, et sous le rapport temporel même, la plénitude en dépôt, de ses prédécesseurs, comme garantie du pouvoir spirituel institué par Dieu lui-même, et qu'il devait transmettre intacte à ses successeurs, dans les intérêts mêmes de toute la chrétienté.

Rien n'était plus sage qu'une telle ordination ; au milieu des ruines des trônes croulants de toutes parts sous les coups des sociétés secrètes, elle maintenait la véritable idée de la monarchie paternelle, et en sauvegardant l'indépendance du pouvoir spirituel, monarchique lui aussi, elle renouait les temps nouveaux aux anciens et conciliait l'un et l'autre pouvoir avec tous les intérêts des peuples et avec toutes les vraies libertés. Aussi fut-elle reçue avec une reconnaissance générale, et les conseillers qu'elle venait de recréer furent-ils reconduits en triomphe, dans les magnifiques équipages fournis par la noblesse, de l'audience papale à l'église St-Pierre et à la salle de leurs séances au Vatican.

Dès lors se succédèrent, et presque sans interruption, les manifestations populaires qu'il est inutile de décrire une à une ; car elles se ressemblaient trop. Mais, hélas ! ces jours devaient être courts ; et déjà le serpent des sociétés secrètes était caché sous ces fleurs, ajoute l'historien polonais dont nous analysons le récit. Les manifestations populaires au Quirinal n'étaient pas seulement l'élan de la reconnaissance nationale et catholique, elles étaient aussi l'œuvre d'une conspiration ténébreuse qui voulait endormir les princes italiens surtout par l'encens de la flatterie, et obtenir d'eux toutes les concessions possibles, pour en faire contre eux-mêmes et contre leurs peuples des armes destructives. Ainsi en avait agi la Maçonnerie contre l'infortuné Louis XVI ; ainsi avait-elle fait au commencement du règne de Ferdinand II de Naples.

La foule impressionnable et légère répétait alors ces éloges, comme elle a redit depuis les plus noires calomnies.

Bientôt on put s'apercevoir que les bandes qui se rassemblaient au Quirinal ne suivaient plus le sentiment de la reconnaissance et du dévouement au saint-siège ; mais qu'elles obéissaient à une impulsion secrète, qu'elles avaient une organisation occulte et des chefs reconnus. On pouvait donc facilement prévoir que les acclamations et les *vivat* ne tarderaient pas à se changer en exigences et en vociférations tumultueuses. C'était d'ailleurs pour les artisans et les journaliers de bonne foi une perte de temps et une interruption de travaux qui ne pouvaient que favoriser l'oisiveté et le *far-niente*, si naturels aux peuples des pays chauds. Aussi le saint-père fit-il un *motu proprio* pour engager le peuple à cesser ces rassemblements, à revenir a l'économie et au travail ; et il ordonnait que l'argent recueilli pour de pareilles fêtes fût dépensé au profit des pauvres.

Mais les agents de Mazzini étaient déjà partout, et c'est lui qui, dans son dernier manifeste aux amis de l'Italie, novembre 1846, venait de leur recommander le contraire :

« Profitez, leur disait-il, de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toute opinion, suffisent pour faire jaillir des idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. La difficulté n'est pas de convaincre le peuple : quelques grands mots, liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité, despotisme, privilèges, tyrannie, esclavage, suffisent pour cela ; le difficile, c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle... »

Or, il y avait alors à Rome un homme du peuple qui avait pour nom *Angelo Brunetti* et pour surnom *Cicervacchio*. A la finesse italienne il joignait la force du poignet et la rudesse des manières; il avait commencé par être charretier, puis était devenu marchand assez riche, sans quitter ses habitudes plébéiennes. Une bienfaisance bruyante lui avait acquis une certaine popularité, et les sociétés secrètes, auxquelles il appartenait depuis longtemps, avaient profité de son crédit pour en faire un tribun du peuple et tourner contre le pape les transtévérins, jusque-là si dévoués au saint-siège.

Cicervacchio donnait le mot d'ordre des rassemblements; il était l'ordonnateur des fêtes, et faisait préparer les fleurs, les flambeaux,

les drapeaux et tout ce qui était nécessaire pour de pareilles cérémonies; il présidait les banquets populaires qui commençaient à devenir à la mode. Les doctrines des sociétés secrètes, les flatteries de leurs chefs, l'oisiveté, l'ambition et l'ivrognerie corrompirent progressivement cet homme et en pervertirent une foule d'autres qui devinrent, ainsi que lui, les instruments aveugles des plus noirs complots et des plus horribles forfaits. Les grands seigneurs et la haute bourgeoisie de Rome ne furent point étrangers à cette corruption. Il était de mode de l'inviter dans les palais du haut parage; on voulait s'assurer les bonnes grâces du tribun; il affectait au milieu même de ses éminents flatteurs les allures de charretier, et posait fièrement au milieu d'eux avec sa veste et son costume écourté. C'était en cela même plutôt qu'en son éloquence, tout à fait nulle, que consistaient son influence et sa force.

Cependant les sociétés secrètes mettaient toutes leurs voiles au vent pour compléter dans Rome même leur organisation; leurs réunions publiques ou clubs se tenaient dans les cafés, les intimes ou clandestines pour les meneurs seuls dans des lieux particuliers. Chaque club ou vente en avait un plus mauvais et plus bas au-dessous de lui; de manière que le premier, le cercle romain ou des marchands, réunissait l'élite de la société, tandis que le dernier, où se commettaient d'abominables crimes et d'exécrables sacrilèges, touchait aux limites de l'enfer, dit le comte Lubienski. Des émissaires de la haute propagande maçonnique étaient accourus de toutes parts pour accélérer le mouvement, et Palmerston avait envoyé lui-même, pour les diriger et les soutenir comme agent officieux du gouvernement anglais, ce lord Minto si cher au parti révolutionnaire partout où il a passé. Tous les frères et amis de Rome l'avaient reçu avec enthousiasme, et faisaient oublier à leur peuple le chemin du Quirinal pour lui donner des sérénades; il trônait au cercle populaire et aux bureaux du *Contemporaneo*, recevait Cicervacchio avec courtoisie et faisait même des vers pour son fils Cicervacchietto. Nous-même, dans la basilique de St-Pierre, nous l'avons vu debout en habit rouge, derrière Rossi, alors représentant de Louis-Philippe, à genoux, dans la tribune des ambassadeurs, aux solennités de Noël 1847, pendant que Pie IX célébrait le grand sacrifice catholique, puis, la messe achevée, causer longtemps encore avec un autre, à côté de l'autel et de la Confession de saint Pierre, comme au milieu de la rue.

L'agitation populaire était grande partout, et partout la terreur l'accompagnait comme l'ombre suit le corps au soleil. Quelqu'un qui m'est bien connu ayant fait observer au pape, qui dans sa bonté l'accueillait avec bienveillance, le travail de perversion qu'opéraient parmi le peuple la propagande, les émissaires et les clubs-cafés des sociétés secrètes, il entendit sortir de la bouche du souverain pontife, pâle et ému, cette accablante réponse : « Que voulez-vous que je fasse ? J'ai fait reconduire *aux frontières des États pontificaux les émissaires étrangers ; je voulais faire mettre au château St-Ange ceux de mes États, et pas un de mes ministres n'a voulu signer l'ordre d'arrestation ;* » tant était grande l'épouvante !

Tous préféraient donner leur démission, et quand il faisait appel à d'autres, il était obligé souvent de descendre aux supplications, et recevait pour réponse des personnages les plus influents : *Je ne puis,* saint-père, *j'y perdrais ma popularité.* Il n'y avait d'empressés autour du pontife-roi, et pour le dépouiller plus aisément de sa royauté, que les membres des sociétés secrètes ou leurs protégés, de qui elles pouvaient tout attendre en ce genre. Il était peu de palais ou de grands hôtels en ce temps-là, où les dames mêmes ne répétassent ce qu'elles entendaient tous les jours dire autour d'elles : *Il faudrait que le pape se décidât à se contenter du spirituel, et à laisser gouverner le temporel par nos maris !* Eux aussi suivaient sans s'en douter les instructions de Mazzini écrivait :

« Dans les grands pays c'est par le peuple qu'il faut aller à la régénération ; dans le nôtre, c'est par les princes; il faut absolument qu'on les mette de la partie. Le concours des grands est d'une indispensable nécessité pour faire le réformisme dans un pays de féodalité. Si vous n'avez que le peuple, la défiance naîtra du premier coup ; on l'écrasera. S'il est conduit par quelques grands, les grands serviront de passe-port au peuple. L'Italie est encore ce qu'était la France avant la Révolution; il lui faut donc ses Mirabeau, ses Lafayette et tant d'autres. Un grand seigneur peut être retenu par des intérêts matériels, mais on peut le prendre par la vanité ; laissez-lui le premier rôle tant qu'il voudra marcher avec vous. Il en est peu qui veuillent aller jusqu'au bout. *L'essentiel est que le terme de la grande Révolution leur soit inconnu.* Ne laissons jamais voir que le premier pas à faire.

« Un roi donne une loi plus libérale, applaudissez en demandant celle qui doit suivre ; le ministre ne montre que des intentions progressistes, donnez-le pour modèle ; un grand seigneur affecte de bouder ses privilèges, mettez-vous sous sa direction ; s'il veut s'arrêter, vous êtes

à temps de le laisser, il restera isolé et sans force contre vous, et vous aurez mille moyens de rendre impopulaires ceux qui seront opposés à vos projets. Tous les mécontentements personnels, toutes les déceptions, toutes les ambitions froissées peuvent servir la cause du progrès en leur donnant une bonne direction. »

C'était tout cela qui s'exécutait à Rome et à la lettre. La terreur ou le manteau des Autrichiens, crainte ou stupide confiance, paralysaient les uns ; l'ambition, l'hypocrisie, toutes les passions mauvaises activaient les autres ; et l'excellent pontife, malgré ses qualités sublimes, son intelligence des choses et son bon vouloir, pressé par le *memorandum*, les promesses de son prédécesseur et les maçons envoyés des puissances, ne pouvait, quoi qu'il fit, que succomber à la peine. Il avait commencé par l'amnistie, demandée par les ministres de toutes les couronnes, et promise expressément par Grégoire XVI, et malgré toutes les précautions et les limites apportées, la double reconnaissance par les amnistiés de la légitimité du pouvoir royal du pontife, exigée sur l'honneur, malgré la pression de l'Autriche en particulier pour obtenir cet acte (1), il était hautement blâmé par les premiers, accusé même par plusieurs, et les amnistiés ne lui baisaient la main, à la sainte table même, que pour le trahir, comme Judas, par un baiser.

Une loi avait, le 7 juillet 1847, créé la *civique* ou garde nationale ; elle appelait tous les romains et les étrangers domiciliés à Rome à en faire partie ; elle n'en excluait que les ouvriers, les domestiques qui ne s'appartenaient pas à eux-mêmes, les hommes condamnés à des peines infamantes, ou connus par leur hostilité au gouvernement. Or les hommes suspects profitèrent du tumulte et de leur fraternité maçonnique ou carbonarique avec quelques officiers pour y entrer les premiers et paralyser par leur exactitude et leurs menées la bonne volonté de tous les autres. Les officiers subalternes étaient électifs, et c'était parmi les suspects et les ennemis du pontife-roi qu'ils étaient élus la plupart ; tandis que les officiers supérieurs, choisis par le gouvernement entre les princes et les grands seigneurs romains, soit crainte, soit entraînement, penchaient vers les mêmes idées, et les hommes courageux et dévoués, très-utiles s'ils avaient formé un corps à part, ne pouvaient, sous une pareille direction, que blanchir le sépulcre et se démoraliser eux-mêmes au contact des traîtres et des poltrons. Les corps

(1) *Guerres et révolut. d'Italie*, etc., chap. 3 et 4. — *L'Église Romaine*, liv. 5.

de garde devinrent même bientôt une école de révolte, de corruption et d'impiété, où les conspirateurs et les maîtres de la Carbonara venaient enrôler la jeunesse surtout sous leurs drapeaux, et infecter les autres de la contagion de leurs doctrines. Un bataillon d'enfants, nommé *Speranza*, institution qui devait servir à exercer les Romains dès leur plus tendre jeunesse au maniement des armes et à les arracher aux dangers de l'oisiveté, n'échappa même pas à la contagion ; tout était mis en œuvre pour détourner de leur but les plus belles pensées de Pie IX, et le faire servir lui-même, selon le plan depuis longtemps arrêté dans les sociétés secrètes, à la conjuration des pervers. La garde nationale, œuvre des intrigues et de la pression de Palmerston, ne fut donc qu'un instrument propre à pousser le gouvernement pontifical dans la voie des concessions, et incapable de le défendre, dès qu'il fut obligé de s'arrêter.

Cicervacchio, escaladant la voiture du pontife et agitant aux yeux de la foule le drapeau aux trois couleurs italiennes, ne criait-il pas : *Coragio, santo padre!* tandis que M. Thiers, au nom de la France maçonnique, faisant écho à cet appel du grotesque Mazaniello de la Carbonara, criait à son tour du haut de la tribune constitutionnelle : *Courage, saint-père!* Si bien s'accordent les sociétés secrètes à répéter le mot d'ordre mazzinien qui manifeste partout l'œuvre commune !

Ainsi en fut-il de la consulte. Jamais la philosophie de l'histoire ne pourra expliquer, sans l'intervention et la haute pression des sociétés secrètes, cette unanime aberration. En moins de dix-huit mois, ce peuple avait reçu tous les bienfaits qu'il aurait été heureux d'attendre pendant un siècle entier, et la fièvre révolutionnaire s'en est si totalement emparée, dit Crétineau Joly, que les membres de la consulte d'État se montrent aussi ardents que la rue à poursuivre une chimère. Ils ont besoin, toujours besoin d'épancher la reconnaissance dont leur âme déborde en l'honneur du pontife ; mais cette spontanéité de gratitude a été délibérée, rédigée et mise au net par les avocats de Bologne, quinze jours au moins avant la réunion de la consulte, de sorte qu'ils ne sont que les porte-voix d'une reconnaissance en programme, fabriquée à Bologne pour exciter les passions du peuple à Rome. Les conspirateurs échelonnent aussi l'enthousiasme et règlent à distance les coups qu'il faut frapper.

Mais les clubs et les rassemblements des rues, la garde civique

et la consulte, en l'état que nous venons de voir, ne suffisaient pas pour atteindre, avec la célérité qu'on désirait, le but de la *Jeune-Italie* et de la *Carbonara;* elles avaient encore besoin d'une presse mensongère pour diriger l'opinion publique, et il fallait pour satisfaire ce besoin l'abolition de la censure de la presse. La chose était difficile en face des bulles de Grégoire XVI et des prescriptions sur *l'index* du concile de Trente.

Que fit-on ? On intimida par tous les genres de menaces les censeurs de journaux, hommes de mérite, mais qui manquaient de fermeté et de discrétion. Le secret des noms des auteurs de telle ou telle censure n'était pas gardé : ce devait être l'œuvre de la commission tout entière, et non de personne en particulier; dès que c'était l'acte d'un individu dont le nom était bientôt divulgué au rédacteur même du journal censuré, qui venait avec menace lui en demander la raison, le poste n'était plus tenable. Aussi fut-il abandonné de tous, et la censure, obligée de se restreindre aux écrits purement religieux, fut-elle bientôt impuissante à arrêter le débordement universel. On vit partout surgir les plus mauvais journaux. C'étaient à Rome le *Contemporaneo*, *l'Epoca*, *Pallas*, avec les hommes des sociétés secrètes pour chefs de la rédaction, sans contrepoids d'aucun autre, et un prêtre zélé qui voulut en opposer un fut bientôt lui-même poignardé en plein jour. Les journalistes de la Carbonara restèrent donc tout à fait maîtres. « Ils se réunissaient de nuit, dit le comte Lubienski dans son histoire, pour élire les chefs de leur parti et pour prendre le mot d'ordre. Là, ils se distribuaient les rôles en véritables comédiens ou compères. *Pallas* faisait quelquefois opposition au *Contemporaneo;* l'*Epoca* paraissait être d'un avis différent ; mais au fond ils tendaient tous au même but. C'était là qu'on inventait, qu'on arrangeait, qu'on se partageait les nouvelles à donner au public ou à confirmer. C'est là qu'on faisait remplir les lettres blanches qu'on recevait par la poste avec timbre et cachet ; dans l'art de l'invention, les littérateurs italiens ont toujours surpassé tous les autres ; et entre les mains des sociétés secrètes ces engins de mensonge et de sédition écrite ne formèrent bientôt qu'un réseau s'étendant sur toute l'Italie et allant se relier à ceux du monde entier pour donner le mot d'ordre aux ventes et aux clubs, tenir les peuples en fermentation et assurer partout la nomination maçonnique et le triomphe de ses complots.

« Dès lors, dit le même historien, les agents occultes des so-

ciétés secrètes, pour faire croire que Pie IX favorisait leurs desseins, assiégeaient le Quirinal, interceptaient les pétitions et empêchaient les audiences qui leur portaient ombrage. Les vœux des catholiques suisses du Sunderbund n'ont pu parvenir au pied du trône pontifical ; deux prêtres envoyés par les cantons fidèles n'ont pu franchir le seuil du Quirinal, qui naguères était accessible à tous. Le triomphe de la démagogie sur les catholiques fut célébré comme une fête par les démocrates romains ; ils allèrent, la torche en main, féliciter le consul suisse de la victoire des protestants... Il ne s'agissait pas de liberté dans la république suisse, ou plutôt c'est la liberté religieuse (et la souveraineté cantonale) qui furent foulées aux pieds par les sociétés secrètes. Mazzini vint de Londres à Berne, Heildren le suivit, un congrès de conjurés y fut convoqué, congrès dont les suites furent bientôt visibles (1). »

Février 1848 vient de les voir éclater à Paris par la proclamation de la république, et à cet appel, la Révolution en effet s'était levée partout, à Vienne et à Berlin, à Dresde et à Francfort, à Milan et à Parme. Elle avait déjà préludé à Naples, à Turin, à Florence, par une constitution, les 29 janvier, 4 et 17 février 1848; elle la décida à Rome. La formation d'un nouveau ministère avait été laborieuse pour le pape, et, pour n'y pas perdre leur popularité, ceux qui à la fin avaient accepté avaient déclaré ne vouloir entrer en fonction que lorsque Pie IX aurait donné, lui aussi, une constitution ; mais ce ne fut que le 14 mars qu'il la signa.

« Le pouvoir absolu du pape, dit le comte de Lubienski, était exprimé dans le préambule, mais d'une manière trop peu explicite. Car à Rome le pouvoir ne peut pas être une fiction, le pouvoir exécutif seulement du peuple souverain. Le pape n'est roi que parce qu'il est pontife, et pour que sa royauté assure son indépendance ; étant infaillible dans le gouvernement de l'Église, il est évident qu'il ne peut être sujet de chambres quelconques ou du peuple romain. Les cardinaux formaient un sénat indivisible de la personne du pontife souverain et ne comptaient pas dans les chambres politiques. Il était interdit aux chambres de se mêler des questions religieuses et morales, comme elles le font ailleurs par une usurpation manifeste du pouvoir spirituel, et par la plus ridicule et la plus absurde des tyrannies, celle des intelligences

(1) *Guerres et révolutions d'Italie*, p. 68, 81. Un prêtre français, chargé d'un travail par le pape lui-même et redemandé par lui, sollicita trois fois la lettre d'audience, attendit un mois et fut obligé de repartir sans avoir reçu audience.

et des consciences qui ne sont et ne peuvent être dépendantes que de Dieu seul, ou de ceux qu'il a évidemment, et par des actes que lui seul peut faire, députés pour ce ministère divin. Et qu'on le remarque bien, c'est là pour les catholiques comme pour les sociétés secrètes toute la question romaine ; et la dignité humaine, la véritable liberté, ou toutes les libertés plutôt, ne sont et ne peuvent être que du côté des premiers, tandis que toutes les contradictions et toutes les servitudes marchent nécessairement avec les autres.

« Le pouvoir délibérant en matière de législation purement civile était confié à deux chambres : le haut conseil, *alto consiglio*, composé de membres nommés à vie par le pape, et le conseil des députés choisis par le peuple. Pour être électeur, il fallait payer 12 scudi ou 64 francs d'impôt, être employé d'une commune ou avoir un *grade scientifique*. Pour l'entretien du pape, des cardinaux, de la propagande et de tout le gouvernement de l'Église, y compris les légats à l'extérieur, pour la garde, la cour et les palais apostoliques, une faible somme était inscrite au budget. La censure politique était abolie, en conservant la censure ecclésiastique.

« Les romains n'ont su ni observer, ni défendre cette constitution éminemment libérale : ils l'ont laissé déchirer par l'anarchie (1). »

Les sociétés secrètes ne pouvaient s'en contenter, elles avaient évidemment un autre but, la destruction du pontificat royal, du spirituel comme du temporel. Dans le consistoire du 29 avril 1848, Pie IX dut protester contre les actes auxquels la secte révolutionnaire voulait l'entraîner.

« Aujourd'hui toutefois, comme plusieurs demandent que, réuni aux peuples et aux autres princes de l'Italie, nous déclarions la guerre à l'Autriche, nous avons cru qu'il était de notre devoir de protester formellement et hautement dans cette solennelle assemblée contre une telle résolution contraire à nos pensées, attendu que, malgré notre indignité, nous tenons sur la terre la place de Celui qui est l'auteur de la paix, l'ami de la charité, et que, fidèle aux divines obligations de notre suprême apostolat, nous embrassons tous les pays, tous les peuples, toutes les nations dans un égal sentiment de paternel amour...

« Mais ici nous ne pouvons nous empêcher de repousser, à la face de

(1) *Guerres et révolutions d'Italie*, p. 86.

toutes les nations, les perfides assertions publiées dans les journaux et dans divers écrits par ceux qui voudraient que le pontife romain présidât à la constitution d'une nouvelle république formée de tous les peuples de l'Italie. Bien plus, à cette occasion, nous avertissons et nous exhortons vivement ces mêmes peuples italiens, par l'amour que nous avons pour eux, à se tenir soigneusement en garde contre ces conseils perfides et si funestes à l'Italie. Nous les supplions de s'attacher fortement à leurs princes, dont ils ont éprouvé l'affection, et à ne jamais se laisser détourner de l'obéissance qu'ils leur doivent. Agir autrement, ce serait non-seulement manquer au devoir, mais exposer l'Italie au danger d'être déchirée par des discordes chaque jour plus vives et par des factions intestines. »

Déjà, dans son encyclique de 1846, Pie IX avait signalé au monde le travail de l'impiété et des sociétés secrètes et renouvelé contre elles les anathèmes de tous ses prédécesseurs. Cette allocution, que nous avons trop abrégée, sortie du cœur du pontife-roi mettait au grand jour et sa position et les embûches qui lui étaient tendues de toutes parts. Aussi souleva-t-elle contre lui toutes les colères et les haines des clubs et des ventes multipliés chaque jour dans Rome même.

« Les conjurés, dit le comte Lubienski, ne voulaient pas plus la guerre que le pape, et ils l'ont bien prouvé depuis, lorsque étant au pouvoir ils n'ont pas envoyé un seul soldat pour la guerre de l'indépendance ; ils voulaient seulement employer le pape comme instrument, lui faire excommunier l'Autriche, le compromettre en face de l'Europe, le discréditer aux yeux du peuple (au spirituel comme au temporel), et puis trouver, comme Judas, une occasion pour le trahir et le perdre. L'allocution du 29 avril leur parut une occasion favorable pour accélérer la sédition. Une émeute s'organise en ville. Cicervacchio fait sortir la lie du peuple de la fange des rues ; la garde civique ferme les portes de la ville. On crie dans les rues et carrefours, on menace de mort les cardinaux. Le pape appelle auprès de lui les cardinaux Mattei, Lambruschini, Gizzi, Patrizi pour leur sauver la vie ; il envoie le prince Salviati, colonel de la garde civique, pour chercher le cardinal Della Genga ; le peuple poursuit sa voiture dans les rues à coups de pierre. Ce prince va chercher aussi le cardinal Bernetti ; la garde civique ne le laisse pas entrer. Le pape y envoie le général de la garde civique, le prince Ruspigliosi ; un lieutenant civique lui désobéit ; Son Éminence ne veut pas quitter son

palais; ce trait de courage le sauve, car il aurait été tué à la porte. Les clubs rassemblés dominent dans la ville : le comte Mamiani et le napolitain Fiorentino (ainsi que Galetti, Sterbini et le moine apostat Gavazzi) se font remarquer par leur éloquence révolutionnaire. Ils veulent forcer le pape à rétracter son allocution et à se jeter dans une guerre à laquelle ils se gardent bien de prendre part eux-mêmes.

« Pour calmer l'orage, Pie IX chargea de composer un ministère un des conjurés qui avait obtenu son pardon, le seul qui ne lui avait pas donné sa parole d'être fidèle, le comte Térence Mamiani, natif de Pesaro et ancien élève du collège romain. Il se nomma ministre de l'intérieur. La secrétairerie d'État pour les affaires étrangères fut divisée en deux portefeuilles : le cardinal Orioli (qui passait pour agréable à la Maçonnerie conservatrice) reçut la partie spirituelle, et eut bientôt pour successeur le cardinal Saglia ; le temporel échut au comte Marchetti, assisté d'un certain Catabene, pour donner des passeports aux conjurés ; le prince Doria eut la guerre ; le prince de Regnano, les travaux publics ; Galetti, la police. Ce ministère prétendait gouverner l'État et l'Église au nom du pape, et le comte Marchetti voulut prendre connaissance de toutes les lettres adressées au saint-père, ainsi que de ses réponses. » C'est ainsi qu'on entendait la sécularisation des États romains, en conservant un pape nominal pour ménager la transition à la république.

« Un petit nombre d'électeurs (les carbonari) profita seul de la constitution nouvelle pour faire le choix des députés. Les ministres dressèrent la liste des candidats pour le haut conseil, et le cardinal Altieri, ayant été chargé par le pape d'ouvrir les chambres, Mamiani voulut connaître la veille le discours d'ouverture.

« TRAHISON ! s'écria-t-il, après l'avoir lu, *je vais résigner mon portefeuille.* — *Il est possible*, répond son Éminence, *que quelqu'un veuille trahir le pays, mais à coup sûr ce n'est pas le pape, et je souhaite que la nuit vous porte conseil.*

« Le lendemain le cardinal prononça son discours, et Mamiani conserva son portefeuille ; seulement il prononça un discours où il dit en propres termes : *Le pape, assis et ferme dans l'intégrité des dogmes de la religion,* PRIE, BÉNIT ET PARDONNE ; *le saint-père abandonne aux chambres la direction des plus importantes affaires de l'État.* Le programme du ministre promettait en outre des avantages sociaux inouïs et le salut de l'Italie.

« Le saint-père répondit à l'adresse des chambres qu'il n'acceptait le programme de Mamiani que dans ce qui s'accordait avec le statut, et que son pouvoir ne se bornait pas à pardonner, qu'il avait le pouvoir de lier et de délier, et qu'il entendait bien garder toute sa liberté d'action. »

Mazzini du reste avait écrit : « Ne laissez jamais le peuple s'endormir hors la sphère du mouvement. Entourez-le toujours de bruit, d'émotions, de surprises, de mensonges et de fêtes. Que tout cela soit du désordre. On ne révolutionne pas un pays avec la paix, la moralité et la vérité. *Pour venir à nous, le peuple doit être hors de lui-même.* » — Et une estafette, partie le 30 juillet au soir de la villa Bonaparte — le prince (Lucien Bonaparte était président du conseil des députés), — revint dans la nuit par la porte du Peuple, en apportant la fausse nouvelle d'une victoire remportée par les italiens. On sonne des cloches, on fait vacarme pendant toute la nuit ; mais pendant qu'on chante le *Te Deum* à Saint-André della Valle, le P. Ventura monte en chaire et s'écrie : *Mes frères, c'est une mystification atroce ; vous chantez le Te Deum pour la victoire de Radetzki ;* et la foule sort de l'église en criant vengeance ! — Quelques jours après, « au commencement du mois d'août, la chambre se déclare en permanence ; elle envoie l'avocat Sturbinetti et le marquis Paterziani au pape, pour exiger qu'il déclare la guerre à l'Autriche. Le pape refuse..... et ce refus rend furieuse la populace qui attendait le retour des députés avec des lances et des poignards ; on casse les fenêtres du cardinal Lambruschini ; on soufflette le ministre Sereni, qui donne sa démission et qui est remplacé par l'avocat Sturbinetti ; et les émeutiers traversent la ville avec des torches, les bras nus, en criant : Mort aux prêtres ! à bas le pape ! »

C'était un échantillon de l'*Église libre dans l'État libre* ; la république rouge ou mazzinienne avançait à grands pas. Pie IX, pour en arrêter la marche autant qu'il était en lui, proroge la chambre jusqu'au 15 novembre et charge l'ancien ambassadeur et pair de Louis-Philippe, l'ami de M. Guizot, le comte Pellegrino Rossi, de former un nouveau ministère. Rossi était né à Carrare, s'était attaché à Murat en 1815 lorsqu'il envahissait les États romains, était passé à Genève, puis à Paris en 1830, et avait été naturalisé français. Le pape le naturalisa sujet romain. Rossi sur les instances du duc d'Harcourt, nouvel ambassadeur de France, et du P. Vaure, cordelier français, accepta la charge qui lui était

offerte; il prit pour lui le ministère de l'intérieur et provisoirement les finances et la police. Il avait plus de fierté qu'il ne convient à un chrétien, dit Lubienski, entouré qu'il était de gens moins capables que lui, oisifs, voleurs de deniers publics, etc.; il comptait beaucoup d'ennemis et peu d'amis. Dévoué du reste au chef de l'Église par patriotisme italien et par un sentiment religieux qui ne s'était jamais éteint dans son cœur, et qui s'était ranimé à Rome au milieu des ruines du monde, il disait que pour arriver jusqu'au pape il faudrait lui passer sur le corps.

Il n'en fallait pas tant pour exciter contre lui toutes les haines de la Carbonara, qui le regardait comme un traître; et pendant qu'une série d'articles violents étaient publiés contre lui par Sterbini dans le *Contemporaneo*, le prince Canino, le comte Mamiani, le docteur Sterbini se rendaient au congrès scientifique de Turin, dont les assemblées étaient depuis longtemps le prétexte des conciliabules de la conspiration, dit encore M. Lubienski c'est au retour de ce congrès, dans une maison de Florence ou de Livourne, que la mort de Rossi fut décidée. Il fut jugé, condamné selon la jurisprudence des sociétés secrètes, et le 15 novembre 1848 fut choisi pour l'exécution. Mazzini, dans une lettre qui fut publiée, *déclare que cette mort est indipensable.* Dans un des clubs de Rome on choisit et l'on tira au sort les assassins qui devaient aider au meurtre de Rossi, et l'auteur principal de ce crime s'exerça dans un hôpital sur un cadavre à donner le coup mortel.

Le 15 novembre donc, Rossi, après avoir répondu aux avertissements reçus de toutes parts et qui lui annoncent le danger qui le menace : *La cause du pape est celle de Dieu*, se rend à la chancellerie pour l'ouverture de la chambre ; il pense au discours qu'il va prononcer et dont le manuscrit a été conservé. Il devait y rappeler les bienfaits de Pie IX et du clergé, qui venait d'accorder sur ses biens quatre millions de scudi, rendre compte des finances qui, malgré les deux millions de papiers laissés par Mamiani, ne portaient l'impôt qu'à trois scudi par tête, tandis qu'en France il était à neuf et en Angleterre à dix, annoncer enfin les prospérités futures qu'assuraient à Rome la richesse de son territoire, sa position entre deux mers et enfin le gouvernement de Pie IX. Tout à coup à peine descendu de voiture et montant les premiers degrés du palais, il est frappé par derrière d'un coup de poignée de dague, et au moment où il se tourne pour voir qui l'a heurté,

l'assassin lui plonge le poignard dans la gorge, lui coupe la veine carotide, et se retire en disant à ses complices qui l'entourent : *E fatto ! c'est fait !* Garde civique, carabiniers, chambre des députés, tout reste immobile. On acclame le nouveau Brutus, et les assassins impunis, après avoir promené en triomphe dans les rues de Rome et jusque sous les fenêtres de la veuve de Rossi le poignard teint de son sang et couronné de fleurs, au chant de *Benedetta la mano che Rossi pugnalo ! Bienheureuse la main qui poignarda Rossi !* vont l'exposer, au café des Beaux-Arts, à la vénération du public de ce premier des clubs. Rome appartient à la Carbonara ; les honnêtes gens sont en fuite ou cachés ; le souverain pontife est assiégé dans son palais par les amnistiés de 1846, qui, après lui avoir, malgré leurs serments, arraché le diadème, demandent encore en 1848 sa tête et la fin de la papauté. Mais plus heureux que Louis XVI, le doux et saint pontife s'est soustrait par la fuite à leur fureur, et secondé par les ambassadeurs de Bavière et de France, il est arrivé à Gaëte, où le roi de Naples est venu le recevoir avec le dévouement d'un petit-fils de saint Louis (1).

Cependant le moment favorable était passé pour les sectes en France.

XVII. — L'Expédition romaine de 1849. — Louis-Napoléon et Palmerston.

Une assemblée constituante s'est réunie, représentant vraiment la France catholique dans sa majorité et déterminée à soutenir le pape et à comprimer le Carbonarisme italien. Déjà les généraux qui en font partie ont, à la tête de la garde nationale et de l'armée, écrasé aux journées de juin les hordes du mazzinisme français insurgées contre elle pour la dissoudre et ramener 93 ; et dès le mois de septembre, deux mois avant l'assassinat de Rossi,

(1) Voyez *Guerres et révolutions d'Italie*, par Lubienski, ch. 12 et 13. — *L'Église Romaine en face de la révolution*, tome II, livre 5. — D'Arlincourt, *L'Italie rouge*. — *Histoire de la révolution de Rome*, par Baleydier.

le général Cavaignac, chef du ministère provisoire, avait arrêté d'assister le souverain pontife et en avait proposé la mission à M. de Corcelles. Aussi, à peine cet assassinat fut-il connu que l'ordre fut expédié par le télégraphe à Toulon de réunir une escadre, d'embarquer 3,500 soldats d'élite avec une compagnie de génie et une batterie. Trois jours après M. de Corcelles partait avec elle, avec l'amiral Tréhouart et le général Mollière. Aucune nation, ajoute M. de Corcelles, ne pouvait alors offrir au saint-père un secours plus prompt et plus significatif. Il est vrai qu'il *n'était autorisé*, dit-il lui-même, *à intervenir dans aucune des questions politiques qui s'agitaient à Rome... La république*, lui disait-on dans ses instructions, *mue par un sentiment qui* EST UNE VIEILLE TRADITION POUR LA NATION FRANÇAISE, *se porte au secours de la personne du pape; elle ne pense pas à autre chose.* Quelques jours après, le 30 novembre, Cavaignac, président du conseil, soumettait à l'Assemblée la mesure prise; Dufaure, son collègue au ministère de l'intérieur, disait en la défendant : *Ce que nous croyons, c'est que le pape est le chef de tout le Catholicisme, parce qu'il est le guide des guides de notre conscience; c'est qu'il importe à la France, comme à toutes les nations chrétiennes, d'assurer, non-seulement la sûreté personnelle, mais la liberté morale, la liberté d'action du souverain pontife. C'est à ce but, selon nous, que l'Assemblée doit tendre;* et l'Assemblée adoptait, à la majorité de 480 voix contre 63, celles de Ledru-Rollin et de la Montagne, l'ordre du jour suivant, proposé par M. de Tréveneuc : « L'Assemblée, approuvant les mesures de précaution prises par son gouvernement pour assurer la liberté du saint-père, et *se réservant de prendre une décision sur des faits ultérieurs encore imprévus*, passe à l'ordre du jour.

Arrivé à Gaëte, le pape avait d'abord nommé une commission de gouvernement. Mais quelques jours après, il était obligé de décréter la dissolution des chambres, qui, au lieu de se soumettre au gouvernement qu'il venait d'instituer, lui avaient envoyé une députation pour l'engager à se condamner et à s'emprisonner lui-même en revenant à Rome, et avaient nommé une junte de gouvernement, sur la demande du fils aîné de Lucien Canino, carbonaro-chef, comme son père, et qui était resté à Rome pendant que ses frères Pierre et Antoine étaient venus à Paris pour soutenir leur cousin, Louis-Napoléon, dans sa marche vers la dictature. Mazzini, de son côté, stimulait ses adeptes; il leur

recommandait de se défier du Piémont, de ne pas souffrir que d'une Constituante sortît le fédéralisme, de croire à l'unité italienne et d'y travailler envers et contre tous. Bonaparte-Canino appuyait en conséquence et faisait adopter la motion d'une Constituante romaine avant de pouvoir convoquer une Constituante italienne.

Élus au milieu des scènes de désordre et des violences dont nous avons vu la répétition en 1860, « le 5 février, enfin, les représentants de la Carbonara montèrent au Capitole pour invoquer le dieu de la liberté, comme disait Muzzarelli ; et du Capitole, qui rappelait les solennités païennes, on revint au palais de la chancellerie, consacré par la mort de Rossi. Les députés étaient accompagnés par les drapeaux de Rome et d'Italie ; celui de Lombardie (où la révolte avait été comprimée) était couvert d'un voile noir. Le lendemain, pendant l'appel nominal, le citoyen Bonaparte-Canino poussait le cri de : *Vive la République !* et le ministre de l'intérieur, Armellini, dans un discours faisait entendre ces paroles : « Notre conscience ne nous accuse de rien ; si vous nous approuvez, en rentrant dans la vie privée, nous croirons que c'est pour nous trop d'honneur, si l'on nous appelle des serviteurs zélés de ce peuple si bon, si grand, si digne, qui est NOTRE SEUL ROI, NOTRE DIEU, auquel nous sacrifions notre tranquillité, et s'il le faut, notre vie. » C'était la profession de foi de la Maçonnerie avancée, un blasphème digne de Mazzini, dont il devait être bientôt le collègue dans le triumvirat. Le niçois Garibaldi figurait aussi dans cette Constituante dite *romaine*, et dès la première séance il y proclama, lui aussi, son républicanisme. Deux jours après, le 8 février 1849, sur la proposition du prince de Canino d'accepter une forme de gouvernement, on entendit le comte Térence Mamiani, le chef du ministère imposé à Pie IX par les sociétés secrètes, déclarer *que les papes avaient perdu un pouvoir supérieur à la chambre, que la république était la meilleure forme de gouvernement, mais que cependant,* PAR ÉGARD POUR LES SENTIMENTS MONARCHIQUES DU PIÉMONT *et l'attitude hostile des autres États de l'Europe, il conseillait de laisser à la Constituante italienne la décision sur la forme du pouvoir politique à Rome.* On vota publiquement par oui ou par non, et, toujours sur la demande du prince Bonaparte-Canino, la déchéance du pape, et la République furent proclamées.

Les titulaires du pouvoir exécutif furent d'abord Armellini, puis

Salicetti, ministre de Naples, et Montecchi (1), qui eurent bientôt pour successeurs Saffi et Mazzini, qui devint le premier des triumvirs et le grand dictateur. Un prêtre interdit, nommé Spola, un moine apostat, du nom de Gavazzi, et le malheureux père Ventura, religieux théatin de Sicile, remplacèrent le pape dans les grandes fonctions de la basilique de St-Pierre le jour de Pâques. Et pendant que, pour se faire reconnaître, le triumvirat envoyait à Paris pour son chargé d'affaires le chef des carbonari piémontais, le prince Cisterna, et à Londres le gendre de Murat, le comte Pepoli, chef des carbonari de Bologne, il accueillait, pour former l'état-major de son armée indigène ou pour dresser des barricades, les Maslovichi, les Hang, les Steward, les Laviron, les Podulak, les Fopfer, les Gabet, les Lopez, les Isensmid, les Dobrowoleski, les Besson, et une multitude d'aventuriers siciliens, milanais, génois, napolitains, hongrois, allemands, piémontais, anglais et américains, et pour généraux le niçois Garibaldi, de retour de Montevideo, et le marchand de cigares de New-York, Avezzana.

Cependant à Gaëte, autour du pape Pie IX, les ambassadeurs s'étaient réunis ; des conférences s'étaient établies entre les puissances catholiques, Autriche, Bavière, Deux-Siciles, Espagne et France. Le Piémont, déjà engagé dans les plans des sociétés secrètes et craignant de nuire à ses espérances italico-unitaires, avait refusé d'y accéder par l'organe même de l'abbé Gioberti, président de son conseil. Les délégués de l'Europe catholique avaient un but commun, dit l'auteur de l'*Église Romaine en face de la Révolution ;* mais il était bien difficile à des ministres, représen-

(1) Armellini, carbonaro avancé, était un avocat consistorial rompu aux chicanes du métier, haïssant le pape auquel il devait toute sa fortune, dit le comte de Lubienski, se chargeant volontiers des mauvaises causes des grands seigneurs ; il avait été porté par ses passions mal éteintes, malgré ses cheveux blancs, à se charger de la cause républicaine. — Montecchi était un carbonaro conspirateur, condamné sous le règne de Grégoire XVI. — Salicetti était le fils d'un avocat corse régicide, passé ensuite à Naples au service de Joseph, puis de Murat. Son fils, en ce temps-là même, avait été obligé de s'enfuir de Naples pour s'être mis à la tête d'une émeute qui n'avait pas réussi. Nous nous rencontrâmes à Civita-Vecchia en compagnie d'un émissaire prussien, envoyé de Naples à Berlin pour le mouvement révolutionnaire qui venait d'y éclater. — Que prétendez-vous donc faire, demanda-t-il à Salicetti ? — Un essai, répondit celui-ci. — Il n'y avait qu'une chose à faire, répondit le prussien : ASSASSINER LE ROI ! — *Nous n'étions pas en mesure*, repartit l'autre avec un calme qui me fit frémir. Le prussien attendit le bateau de Naples qui devait porter le général Vial, fidèle au roi, et qu'il voulait, disait-il, faire jeter à la mer par les frères et amis en passant à Livourne. On venait ce jour-là même de proclamer à Civita-Vecchia la constitution romaine de Pie IX.

tant presque six formes ou nuances de gouvernements, ayant tous à leur frontière ou dans leur sein la Révolution agissant ou parlant, de ne pas se heurter à quelque obstacle. Les uns parlaient de nouveau du *memorandum ;* les autres inclinaient vers la séparation des pouvoirs sous le nom de sécularisation ; d'autres en revenaient à la constitution de Pie IX, en la modifiant de telle sorte que les garanties nécessaires à l'administration spirituelle du pontificat fussent très-bien définies et réservées, comme si l'expérience que l'on venait d'avoir n'était pas plus que suffisante pour les hommes de bonne foi. Il avait été décidé d'abord, sous prétexte d'une liberté plus entière, qu'aucun mandataire du chef de l'Église ne serait appelé ou admis aux conférences. C'était par anticipation le traité de la France et du Piémont réglant la question romaine sans Rome et le pape.

On jugea bientôt pourtant qu'un pareil affront ne pouvait pas être fait au sacré-collège et au pape sous leurs yeux mêmes, et Pie IX ayant été prié de vouloir bien choisir son représentant, il désigna le cardinal Antonelli, qui fut nommé président par la conférence elle-même.

Le principe d'intervention ne fut pas plus méconnu que le droit du souverain pontife. Rome ne pouvait évidemment être laissée sous le joug d'une minorité factieuse et d'une espèce d'assemblée constituante obéissant législativement à une poignée de misérables. Mais le principe acclamé, comment en faire l'application sans blesser quelques-unes des susceptibilités nationales. Il était difficile de s'entendre, lorsque le saint-siège proposa lui-même un plan qui semblait devoir satisfaire tout le monde, en faisant à chacune des puissances sa part d'intervention la plus convenable. La France devait occuper Civita-Vecchia, la province de Spolète et Perugia ; l'Autriche, les Légations jusqu'à Ancône ; l'armée napolitaine, la province de Velletri, Frosinone et Ascoli sur ses frontières ; puis l'Espagne, Rome et ses environs.

C'était l'Espagne qui avait la première donné l'idée de la conférence ; c'était elle encore qui dans sa note du 21 décembre avait proposé à la France un congrès pour rétablir la souveraine indépendance du pape garantie par les puissances catholiques, afin qu'un petit pays ne décidât pas une question qui intéresse toute la chrétienté, et qu'une ville italienne n'insultât pas impunément celui qui est vénéré par tout l'univers catholique, et ne lui donnât pas dans son gouvernement spirituel une dépendance dont elle

pourrait abuser. C'était aux Cortès d'Espagne que le ministre Pidal avait répondu à un sénateur franc-maçon qui s'opposait à l'intervention, « qu'on n'intervenait pas pour rétablir un prince temporel comme le grand-duc de Toscane, mais qu'on allait à Rome dans l'intérêt catholique de la liberté de l'Église ; que le pape n'est pas nommé par le peuple romain, mais par les cardinaux aussi espagnols ; que Rome ne serait qu'une province étrangère sans le pape ; que l'Espagne y avait de grands intérêts à protéger et que la liberté du monde dépendait de celle du pape. »

Déjà du reste l'Espagne avait envoyé sa flotte à Gaëte sous le commandement du brigadier Rustillo. Pie IX avait donc bien jugé. L'Espagne alors marchait vraiment à la tête de la catholicité ; sans doute la France était toujours la fille aînée de l'Église et le royaume très-chrétien, comme elle le montrera dans toutes les circonstances ; mais pouvait-on en dire autant de son gouvernement ? M. de Rayneval, son représentant à ce moment même à Gaëte, ignorant encore à quel parti s'arrêterait son gouvernement, déclarait lui-même dans son procès-verbal « *que la division proposée était bonne, naturelle, géographique, qu'elle respectait les circonscriptions en vigueur et en faciliterait l'administration.* »

Mais « l'aviso à vapeur l'*Ariel* a chauffé immédiatement, dit l'auteur de *L'Église romaine en face de la Révolution*, toujours favorable dans ses récits au nouveau chef du gouvernement français, Louis-Napoléon; il est allé porter la nouvelle du rôle secondaire qui lui est éventuellement assigné dans cette croisade, et les *projets du saint-siège sont renversés.* »

Le Piémont s'était déjà présenté au gouvernement provisoire pour se charger seul de remettre l'ordre à Rome. Repoussé par la commission provisoire et le général Cavaignac, il fut mieux accueilli par Louis Bonaparte. C'est par le Piémont et avec le Piémont, selon le plan palmerstonien, que le prince-président veut agir en Italie ; déjà le plus grand nombre des ministres penche de ce côté, lorsque M. de Falloux, bientôt appuyé par M. Buffet, et surtout la défaite du Piémont à Novare arrivée en ce temps-là, viennent déterminer le gouvernement français à se charger seul de l'expédition. C'était dans la pensée du président la seule chance de rester maître de la situation et de faire réussir le programme de Palmerston en faveur de la maison de Savoie. Un

corps d'armée est donc embarqué précipitamment; le général Oudinot en est le commandant apparent, et déjà, le 24 avril, la première division est dans les eaux de Civita-Vecchia. Le gouverneur de ce port fortifié, Mammi, ex-rédacteur d'une feuille républicaine, sur l'invitation de la municipalité, ne met aucune opposition au débarquement, et dès le lendemain même, 25 avril, la ville était occupée par l'armée française. Si elle eût marché le jour même sur Rome, elle y serait entrée sans difficulté aucune; mais en perdant deux jours, elle perdit deux mois. Le ministre romain, interpellé par l'assemblée sur les dangers qui menaçaient l'État, avait avoué en effet, dans le comité secret formé sur sa demande, que les expéditions étrangères approchaient et qu'il n'y avait rien à faire, à cause du manque de numéraire et de soldats, d'autant plus que les provinces étaient hostiles à la république. La ville de Comachio, priée de céder une partie de ses canons, avait toujours refusé. Bologne, sommée d'envoyer des troupes contre Ferrare, que les autrichiens avaient déjà réoccupée, n'avait envoyé que vingt dragons, et avait ordonné au 4e régiment de rétrograder et d'éviter toute rencontre avec l'ennemi. On ne pouvait compter que sur Garibaldi, envoyé à Rieti pour défendre la frontière. Armellini lui-même, avec un grand nombre de républicains, était d'avis de laisser entrer les français, sachant bien que la résistance serait inutile; mais Mazzini, craignant par dessus tout la libre expression de l'opinion publique, fit prévaloir le sentiment contraire. Il y avait là-dessous quelque mystère, et sous différents masques une profonde division, que le temps manifestera bientôt à ne pouvoir s'y méprendre, et dont Dieu se servira sans doute pour sauver la royauté pontificale.

Quoi qu'il en soit, on refusa de recevoir et de reconnaître le gouverneur que Pie IX envoyait pour prendre en son nom le commandement de Civita-Vecchia, et le drapeau de la république romaine fut conservé à côté du drapeau français.

Cependant les troupes napolitaines avaient pris position sur la frontière; et les troupes autrichiennes avançaient de leur côté, pendant qu'une réaction puissante se préparait à Rome. Une circulaire adressée à la garde civique trouvait de nombreux adhérents, écrit Lubienski; au Transtevere les deux tiers de la garde civique étaient pour le pape. La réaction papiste comptait dans ses rangs une foule de citoyens aisés et de peuple; elle disposait à Rome même de 35,000 hommes; un nombre bien plus consi-

dérable d'auxiliaires l'appuyaient dans les campagnes, dirigés par un prince romain. Cette réaction de la fidélité voulait emprisonner les triumvirs, dissoudre l'assemblée nationale, s'emparer du château Saint-Ange et des portes de la ville, les ouvrir aux français, désarmer la plus mauvaise partie de la garde civique et tous les volontaires.

Mais une proclamation ambiguë aux romains, envoyée, dit-on, de Paris au général français, le débarquement à Porto d'Anzo des volontaires lombards que les français n'avaient pas voulu faire prisonniers lorsqu'ils se présentèrent à Civita-Vecchia, leur arrivée à Rome avec Garibaldi, l'arrestation de plusieurs chefs de la réaction, l'assassinat par le poignard du commandant d'un bataillon civique, les honnêtes citoyens comprimés par la crainte des bandits cosmopolites qui augmentaient sans cesse, le bruit sourd que la république française ne voulait pas détruire la république romaine, tout contribua à paralyser les desseins de la réaction, et quand Oudinot, comptant sur elle, d'après les rapports du duc d'Harcourt, qui le pressait de venir à Rome pour lui donner la main, se présenta avec confiance sous les murs de Rome et aux portes de Saint-Pancrace, des Chevau-légers, Angelica et Cavalligieri, il fut partout reçu à coups de fusils et de canons, sans rencontrer aucun signe de secours des conservateurs romains. Le commandand Picard, accueilli même avec 250 hommes à la porte Saint-Pancrace au cri de *vive la paix! vivent les français!* ne s'y fia que pour devenir prisonnier avec ses hommes et subir tous les genres d'insultes et de mauvais traitements.

Sur ces entrefaites, un envoyé, ancien consul à Barcelone, parent des Bonaparte, arrive de France pour traiter avec le triumvirat de l'entrée paisible, s'il était possible, des troupes françaises dans Rome. Il se nommait Ferdinand de Lesseps (1). D'abord assez mal reçu, à en juger par sa lettre du 24 mai à l'assemblée, où il se plaint d'avoir été menacé du poignard, il entra bientôt en relations intimes avec les triumvirs et finit par convenir (je transcris Lubienski) que l'armée française ne pénètrerait pas dans Rome, qu'elle aurait seulement des cantonnements extérieurs, à 15 ou 20 kilomètres de Rome, et *qu'elle se bornerait à défendre*

(1) M. de Lesseps appartenait à la Franc-maçonnerie. Il a été cité comme une des gloires de l'ordre dans un document officiel du Grand-Orient de Palerme que l'on trouvera liv. II, chap. XIV, § 6. V. aussi le *Monde maçonnique* de nov. 1879.

Rome d'une attaque étrangère, des autrichiens par exemple, sans se mêler du gouvernement de Rome. Cette convention, signée des triumvirs et de Lesseps, était, quels qu'en soient les motifs, une trahison de sa part (ou de ceux qui l'avaient envoyé). Le général Oudinot repoussa cet acte avec indignation, ainsi que les autres généraux, ne pouvant pardonner à Lesseps d'avoir perdu tant de temps à de pareilles négociations, tandis que l'approche des chaleurs de l'été exposait l'armée aux ravages des fièvres pernicieuses qui durent jusqu'à la fin de septembre (1).

Le *Moniteur* du 23 août 1849 rapporta le prétendu traité et la censure qu'en fit le conseil d'État, ainsi que de la conduite de l'envoyé. On y lit :

« Des questions délicates étaient engagées dans cette mission. D'une part le gouvernement n'avait pas reconnu la république romaine ; le nonce du pape était resté à Paris avec son caractère officiel ; les envoyés des triumvirs n'avaient pas été reçus. Le gouvernement ne voyait dans les pouvoirs qui dominaient Rome que des *pouvoirs de fait*, avec lesquels la nécessité obligeait peut-être à traiter, mais qui *étaient dépourvus de tout caractère légal ;* à ses yeux la république romaine était le produit de *la violence et de la surprise.* Elle ne se maintenait que par la terreur qu'inspiraient des bandes d'étrangers, accourus de tous les points de l'Europe et des autres États d'Italie pour la proclamer ou la défendre. L'Autriche et Naples avaient envoyé des troupes pour la combattre. Le gouvernement ne pouvait lui prêter appui, dans la personne des hommes qui gouvernaient en son nom.

« D'un autre côté, des conférences diplomatiques étaient ouvertes à Gaëte auprès du saint-père. La France y était représentée par MM. d'Harcourt et de Rayneval ; *elle y plaidait la cause de la liberté italienne ;* elle avait à y lutter *contre des tendances qu'elle ne pouvait vaincre* que PAR LA FRANCHISE DE SON LANGAGE et LA DROITURE DE SA POLITIQUE. Il fallait donc que l'agent envoyé à Rome pour y *négocier un arrangement* tînt un grand compte de cette double difficulté. C'est ce que les instructions données à M. de Lesseps signalaient à son attention. On y indique le double but de la mission.

« Elle tend d'abord à *soustraire les États de l'Église à l'anarchie qui les désole.* M. de Lesseps, tout en étant chargé D'ENTRER DANS UN ARRANGEMENT AVEC LES HOMMES INVESTIS EN CE MOMENT DU POUVOIR, *doit s'abstenir*

(1) La plupart des faits rapportés jusqu'ici sur Rome et la question qui s'y rattache sont tirés de l'*Église Romaine*, t. II, liv. 2; et des *Guerres et révolutions d'Italie* de Lubienski, ch. 14, 21, 23, dont les auteurs s'appuient sur les écrits officiels et contemporains, italiens et français.

de tout ce qui pourrait leur faire croire que nous les considérons comme un gouvernement régulier, ou leur prêter une force morale dont ils ont été dépourvus jusqu'à présent ; il ne peut passer avec eux que des arrangements partiels.

« La mission tend en second lieu à *empêcher* que *le rétablissement d'un pouvoir régulier à Rome y soit compromis dans l'avenir par une aveugle réaction. Il faut, en prévenant le développement de l'intervention exercée par d'autres puissances animées de sentiments* MOINS MODÉRÉS, *conserver plus de place à notre influence particulière et directe. Il faut, en outre, éviter toute parole, toute stipulation propre à éveiller les susceptibilités du saint-siège et de la conférence de Gaëte, trop portés à croire que nous sommes disposés à faire bon marché de l'autorité et des intérêts de la cour de Rome...* »

C'était, comme on voit, des instructions en partie double, mais inclinant plus fortement vers le parti opposé au souverain pontife. Cette conduite secrète est indiquée par les premières démarches de L. Bonaparte, député. Elle fut plus accentuée quand il fut parvenu à la présidence, et ne laissa plus de doute lors de sa dictature. Le sens éminemment catholique de la France et le besoin de s'appuyer sur lui mettaient seul obstacle à cette époque à la réalisation de ses projets de ruine entière du gouvernement pontifical. Si la censure du conseil d'État à la suite de ce rapport signé de *Vivien* et *de Boulay de la Meurthe* se réduisait à ce simple exposé, par considération du dévouement et de la *bonne foi de l'envoyé Lesseps*, n'était-ce pas à cause des instructions secrètes ou verbales données par le président, comme plus tard aux héros de Castelfidardo, à Cialdini et Fanti, par l'empereur ?

Mais la philosophie de l'histoire ne demande pas que nous développions toutes ces conséquences, ni que nous suivions toutes les péripéties d'un siège qui dura un mois ; qu'il nous suffise de dire qu'Oudinot, après avoir refusé le secours des espagnols et des napolitains, après avoir renvoyé sain et sauf l'apostat Gavazzi surpris dans le camp français, où il avait pénétré pour assassiner, dit-on, le général même, entra à Rome, malgré tous les efforts et les poignards de la Révolution, le 3 juillet, au milieu des acclamations enthousiastes de toute la population romaine, et surtout des transtévérins, vrai peuple de Rome, et malgré les protestations du consul anglais Treeborn et de Mazzini, qui en appela jusqu'à la fin au traité Lesseps. Rentré en France, citoyen romain et patrice, après avoir nommé le général Rostolan gouverneur de Rome, il fut emprisonné au coup d'État pour être resté fidèle à

son serment ; il vit donner le bâton de maréchal au général Vaillant, comme ayant commandé l'expédition romaine, sans qu'il en pût obtenir aucune explication du ministère de ce temps-là, sinon que la nomination secrète du général Vaillant était *conditionnelle, et que si le général n'a pas pris le commandement de l'armée, c'est que la condition pour laquelle il lui avait été éventuellement donné ne s'est pas réalisée* (1).

Cette condition, quelle était-elle ? Pouvait-elle être autre que le traité Lesseps et la reconnaissance de la république romaine ? En d'autres termes Oudinot était privé du bâton de maréchal, précisément parce qu'il avait pris Rome, détruit la république mazzinienne et rappelé le pape, malgré le président Louis Bonaparte et son gouvernement.

La lettre à Edgard Ney, écrite (18 août 1849) par le président, et que le général Rostolan empêcha de publier à Rome, en serait une autre preuve évidente, indépendamment des témoignages d'Odilon Barrot et du général Oudinot lui-même. Elle jette un trop grand jour sur ce qui s'est passé et sur ce qui va suivre pour que nous ne la fassions pas connaître ici :

« Mon cher Ney, la république française n'a pas envoyé une armée à Rome pour y étouffer *la liberté italienne*, mais au contraire pour la régler en la préservant contre ses propres excès, et pour lui donner une base solide en remettant sur le trône pontifical le prince qui le premier s'était placé hardiment à la tête de toutes les réformes utiles.

« J'apprends avec peine que les intentions bienveillantes du saint-père, comme notre propre action, restent stériles en présence de passions et d'influences hostiles. On voudrait donner comme base à la rentrée du pape la proscription et la tyrannie. Dites de ma part au général Rostolan *qu'il ne doit pas permettre* qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention.

« Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *amnistie générale*, SÉCULARISATION DE L'ADMINISTRATION, *code Napoléon*, *et gouvernement libéral.*

« Lorsque nos armées firent le tour de l'Europe, elles laissèrent partout, comme trace de leur passage, la destruction des abus de la féodalité et les germes de la liberté (2) ; il ne sera pas dit *qu'en* 1849 *une*

(1) Lettre d'Odilon Barrot, ancien président du conseil des ministres.

(2) C'est-à-dire destruction des établissements religieux et spoliation de l'Église. despotisme révolutionnaire ou maçonnique ; l'hypocrisie ne peut effacer l'histoire.

armée française ait pu agir dans un autre sens et amener un autre résultat. »

Les instructions données à Edgard Ney par le prince président ne tendaient à rien moins qu'à provoquer de nouveaux mouvements qui eussent renversé le pouvoir temporel du pape (1).

(1) La preuve de ce but secret de la mission d'Edgard Ney résulte des faits suivants rapportés dans la lettre adressée, dans les premiers jours de septembre 1849, par le général Rostolan, aux ministres des affaires étrangères et de la guerre. Cette lettre a été jusqu'à présent inédite :

« M. le lieutenant-colonel, après m'avoir lu le contenu de cette lettre, m'a prié de la faire connaître à l'armée ainsi qu'à la population, et de permettre son insertion dans le journal de Rome. J'ai cru devoir refuser, résister à ses instances et à celles qui ont été faites depuis; j'ai l'honneur de vous soumettre les motifs de mon refus.

« Rien ne m'ayant fait connaître, dans les dépêches du gouvernement, l'existence de la lettre du président de la République, elle ne devait avoir à mes yeux que l'autorité d'une lettre particulière. Quand on a réclamé sa publication, j'ai dû rechercher s'il était opportun de la permettre. Par suite de la continuation de l'état de siège dans Rome, la position du général en chef avait acquis une importance toute politique : nulle notification par la voix de la presse ne pouvait avoir lieu sans autorisation spéciale. L'apparition d'un document imprimé, quel qu'il soit, emporte implicitement son approbation, et sa signification devient celle d'un acte officiel : il ne m'a pas paru que les instructions du cabinet fussent de donner une pareille importance à la lettre du président de la République.

« J'aurais pu engager ma responsabilité sur l'ordre qui accompagnait la lettre de M. Edgard Ney, si l'état des esprits dans la capitale et l'imminence des évènements n'avait rendu sa publication dangereuse pour l'armée et le gouvernement que nous venions de rétablir.

« Depuis quelque temps les rapports de la police me faisaient connaître qu'une société, dite la *Fratellenza*, s'était formée à Rome, dans le but de travailler l'esprit de l'armée, de gagner les officiers et les sous-officiers, de provoquer des démonstrations politiques contre le gouvernement pontifical, auxquelles auraient pris part les militaires de l'armée française. Je devais donc craindre que la lettre de Monsieur le président de la République, en excitant à un haut degré l'esprit des membres de la *Fratellenza*, en montrant à nos officiers, à nos soldats, le rapprochement entre la pensée du chef de l'État et les projets de la société, n'occasionnassent immédiatement la retraite des cardinaux, celle de tous les fonctionnaires des administrations nouvellement organisées.

« Par ces motifs, j'ai refusé formellement mon concours pour entrer dans la voie de la nouvelle politique qui m'était tracée par la lettre à M. Edgard Ney et celle du président de la République à mon adresse. Monsieur le lieutenant-colonel Ney s'adressa directement aux imprimeurs, qui lui refusèrent l'insertion, à moins d'une autorisation du général en chef. Des copies furent faites à la main et colportées dans quelques lieux publics : le lendemain, la lettre du président de la République était connue dans toute la ville et faisait le sujet de toutes les conversations.

« Le 29, monsieur de Rayneval vit la commission gouvernementale ; les cardinaux lui déclarèrent que, si la lettre du président de la République avait été produite officiellement, ils auraient vu dans cette dépêche le blâme public de la conduite qu'ils avaient suivie, et qu'ils se seraient trouvés dans la nécessité d'y répondre par un manifeste aux populations et d'abandonner la capitale.

« Monsieur le lieutenant-colonel Ney, ayant été appelé chez moi, m'avoua qu'en l'absence d'autres moyens, il avait donné trois ou quatre copies faites à la main, et renouvela ses instances pour obtenir l'autorisation sollicitée depuis son arrivée à Rome.

« Aux raisons déjà exposées, j'ajoutai celle-ci : que, par la publicité de la lettre du président, j'aurais appelé la discussion de l'armée et son jugement sur les actes politiques et la conduite du chef de l'État ; qu'à côté de ceux qui applaudiraient à cette politique, il y en avait qui la trouveraient incomplète, peu réfléchie, et que la discussion attirée sur ce terrain pouvait tout aussi bien amener de la part des régiments un blâme, qu'une approbation sans limites de la pensée du président.

« Monsieur Ney insista ; ses paroles furent assez vives pour laisser percer le fond de sa pensée : il voyait dans ma conduite un acte de désobéissance à un ordre du

Cette politique machiavélique échoua devant la clairvoyance de MM. de Rayneval et de Corcelles, qui, forts de l'autorité qu'ils tenaient de l'Assemblée, réagirent énergiquement, et surtout devant la loyale fermeté du général Rostolan qui, spontanément, s'était déjà opposé à la publication de la lettre présidentielle. Il la paya de son rappel et de la privation du bâton de maréchal, auquel ses services lui donnaient droit.

Le but de l'expédition romaine, dans l'esprit du président et contre le sentiment de la France, était donc un but révolutionnaire, le même que s'étaient proposé la république de 93 et le premier empire; et comme, malgré ses machinations, cette expédition, grâce aux généraux qui la commandaient, était restée, dans son esprit et ses résultats, vraiment catholique, il fallait tout tenter pour les atténuer et les détruire. Ici se rencontrent des mots à double sens, que la philosophie de l'histoire doit éclaircir. On voit déjà que *gouvernement libéral* signifie *gouvernement révolutionnaire;* que *Code Napoléon* signifie anéantissement de l'ancienne propriété et d'une législation à laquelle le nom de Dieu et de la religion préside, législation supérieure au Code civil français, comme l'a montré M. Sauzet; qu'*amnistie générale* est une deuxième prime d'encouragement donnée, après la première, à tous les carbonari. Mais que veut dire ici le mot de *sécularisation de l'administration?* Il a été démontré par des relevés incontestables, rappelés par M. F. de Corcelles, que contre 6,836 laïques fonctionnaires, on ne comptait que 289 ecclésiastiques, y compris 179 chapelains de prisons, et 10 attachés au vicariat, et que les officiers de l'armée ne figuraient pas sur ce tableau; mais comme aucun laïque ne pourrait être chapelain de prison, ni attaché au vicariat, c'est donc seulement 100 ecclésiastiques fonctionnaires contre 6,836 laïques, et en ajoutant les officiers, moins de un pour cent; et dans cette année même, 1849, les 243 employés ecclésiastiques recevaient en traitement 190,316 écus, dont il faudrait retrancher la moitié en les réduisant à 100, tandis que les laïques prélevaient six fois plus sur le budget, c'est-à-dire 1,186,194 écus, sans compter les traitements des officiers. Que signifie donc le mot de *sécularisation de l'administration*, et que peut-il

président et affecta de me répéter qu'il y allait de ma responsabilité : Vous seriez responsable aujourd'hui, me dit-il, de tout mouvement qui pourrait avoir lieu à Paris.— Je lui répliquai : Le général Changarnier saura réprimer, comme je le ferai à Rome, tout mouvement tenté contre l'ordre et contre les lois, de quelque côté qu'il vienne. — Je puis donc partir pour Paris? dit alors le lieutenant-colonel Ney. — Oui, Monsieur, je vous engage à ne pas différer votre voyage. »

signifier, sinon la *sécularisation du gouvernement lui-même*, ou le pape régnant et ne gouvernant pas, ou ne gouvernant que par un vicaire, le roi de Piémont, comme le proposera plus tard au congrès de Paris Cavour lui-même, alors grand maître de l'Orient d'Italie ?

VIII — Le plan de Palmerston pour la reconstruction de l'Europe.

Mais pour mieux comprendre tout le plan maçonnique européen, et avoir la clef de toutes ces hypocrites équivoques et de tous les faits que nous allons voir se dérouler, il nous faut révéler ici le programme dressé quelques mois avant par le Grand-Orient des Orients, lord Palmerston, et qu'il fit publier à cette époque dans un journal placé sous sa direction en l'enveloppant de considérations historiques et diplomatiques plus ou moins fantaisistes.

La lettre à Edgard Ney est du 18 août 1849, et le programme publié dans le journal même de la Maçonnerie, le *Globe*, est du 12 mai 1849. Voici ce programme :

« Il est à craindre que les événements de l'année précédente (1848) n'aient été que la première scène d'un drame fécond en *résultats plus larges et moins pacifiques*. L'échafaudage dressé par le congrès de Vienne était si arbitraire et si artificiel, que tous les hommes d'État à opinions libérales voyaient bien qu'il ne supporterait pas le premier choc de l'Europe (1).

« Tout le système établi par le congrès était en pleine dissolution, et *lord Palmerston a agi sagement* lorsqu'il n'a pas voulu prêter son concours pour opposer une digue aux vagues envahissantes.

« Le plan qu'il a formé est celui d'une nouvelle configuration de l'Europe, l'érection d'un royaume allemand vigoureux, qui puisse être

(1) La plupart des hommes d'État qui avaient élevé cet échafaudage étaient pourtant de hauts maçons, et voilà pourquoi de vastes provinces catholiques avaient été annexées à des États protestants ou schismatiques : la Pologne à la Russie, les provinces rhénanes à la Prusse, le Porrentruy à Berne, le Chablais à Genève, la Belgique à la Hollande. Mais ce n'était point assez. L'Italie était restée catholique, et la papauté, quoique non sans efforts, avait retrouvé l'intégrité de ses États.

un mur de séparation entre la France et la Russie, la création d'un royaume polonais-magyare destiné à compléter l'œuvre contre le géant du nord, enfin un royaume de l'Italie supérieure dépendant de la maison de Savoie. On a souvent reproché à Palmerston d'avoir négligé l'alliance de l'Autriche; mais ici ces accusateurs devront encore lui rendre justice. L'alliance de l'Angleterre avec l'Autriche n'a jamais reposé sur une *communauté de principes ;* elle existait simplement parce que l'Autriche était la représentation principale et comme l'incarnation de la nation allemande.

« Depuis la paix de Westphalie jusqu'à celle d'Aix-la-Chapelle (1648-1748), l'Autriche s'est trouvée être le centre de l'unité allemande. Mais lorsque l'épée de Frédéric eut reculé les limites de son royaume qui était naguère l'électorat de Brandebourg; lorsque les vrais allemands eurent reconnu dans ce guerrier le représentant réel de leur force et de leur nationalité, la Prusse devint sur ce continent l'alliée naturelle de l'Angleterre. L'amour-propre seul et la timidité de Georges III firent obstacle à ce que l'alliance de la Prusse et de l'Angleterre fût notre bouclier dans la guerre américaine.

« Ce que l'Autriche fut au commencement du siècle dernier, ce que la Prusse devint plus tard, l'Allemagne peut l'être également, qu'elle ait sa capitale à Berlin ou à Francfort. Si lord Palmerston réussit à consolider cette alliance naturelle et à la renforcer par *une entente cordiale avec la France,* il aura prouvé jusqu'à quel point il est en réalité le diplomate le plus habile qu'ait vu naître cette époque (1). »

Qu'on ne s'étonne pas de voir lord Palmerston se servir d'un article de journal pour communiquer ses desseins aux affidés des sociétés secrètes; le procédé lui était habituel, comme le lui a reproché un peu plus tard lord Normanby à propos d'un autre fait : « Depuis quelque temps nous avons eu un autre exemple de cet « oubli dans lequel on se complaît lorsqu'il s'agit d'un différend « bien plus extraordinaire encore. On a remarqué, dès le début « du cabinet actuel, qu'il existait dans son sein je ne sais quel in- « termédiaire mystérieux chargé de faire connaître au monde, « non-seulement ce qu'il fait dans ses conclaves les plus secrets, « mais même ce qu'il pense, mais même pourquoi il a pensé (2). » Il donnait ainsi le mot d'ordre à ses complices, sans se découvrir personnellement.

Les deux chapitres suivants vont nous faire assister à la réalisation du plan de Palmerston.

(1) Eckert a peu après reproduit cet article si important dans son ouvrage, *La Franc-maçonnerie dans sa véritable signification,* Trad. franç. de Gyr, Liège, 1854, t. II, p. 246-247.

(2) *Le Cabinet anglais, l'Italie et le Congrès,* trad. par Audley, Paris, 1860.

CHAPITRE DIXIÈME

LA DESTRUCTION DU POUVOIR TEMPOREL DU PAPE ET L'UNITÉ ITALIENNE (1852 A 1870.)

I. — L'ÉTABLISSEMENT D'UNE DICTATURE EN FRANCE

Le chapitre précédent vient en finissant de montrer le plan que Palmerston, devenu, d'après Eckert et Misley, le directeur le plus influent des sociétés secrètes, voulait faire prévaloir. Ce n'était plus celui de Mazzini, mais plutôt celui de la Haute-Vente romaine.

On a pu voir comment, après l'avortement de la république universelle en 1848, Mazzini avait peu à peu perdu du terrain. Il dut se soumettre au plan palmerstonien, mais ce ne fut pas sans protester, sans en surveiller rigoureusement l'exécution et agir parfois pour son propre compte.

La première partie de ce plan comportait l'entente cordiale avec la France, et pour cela un pouvoir aux formes monarchiques qui pût, tout en se prêtant aux œuvres de la Révolution, offrir la sécurité aux intérêts matériels et tenir une place au milieu des autres gouvernements européens.

Louis-Napoléon Bonaparte fut l'homme à qui les sociétés secrètes confièrent cette mission.

Il avait pour lui ce nom des Napoléon, à qui l'opposition libérale de la Restauration et les aveugles apothéoses du gouvernement de Juillet avaient fait une popularité factice. Cependant les lourds échecs de Strasbourg et de Boulogne montraient que cette popu-

larité n'aurait pas suffi à le pousser au trône. Mais d'autres titres le recommandaient à la confiance de Palmerston et de la Maçonnerie.

Le fils de la reine Hortense avait eu pour précepteurs le fils du lieutenant de Robespierre, Lebas, et le philosophe Vieillard, deux athées. Il avait été initié à la haute Carbonara par Orsini, le père même de celui qui, plus tard, devait lui rappeler par les bombes fulminantes le serment, prêté dans cette initiation, de détruire le *principat romain et de mettre fin à l'Église catholique;* il avait écrit à Grégoire XVI la lettre que nous avons citée, où il le pressait d'abjurer au temporel, lui promettant alors de *l'adorer*, et avait pris rang en 1831 dans l'armée des sociétés secrètes insurgée contre Grégoire XVI et occupant déjà Bologne.

En 1839, raconte Taxile Delord, on trouve un des principaux membres de l'ordre des templiers, M. Barginet, de Grenoble, qui était devenu son grand maître, travailler activement à préparer l'élévation au trône de Louis-Napoléon en compagnie de M. de Crouy-Chanel, un révolutionnaire hongrois, de M. Mocquard, de M. Saint-Edme, de M. Charles Durand, rédacteur du *Journal de Francfort.* C'est bien la fraction maçonnique qui veut conserver l'ordre matériel et ne détruire que l'Église. (V. Liv. II, chap. V, § 2, et chap. VIII, § 5.) (1)

Dans un écrit publié pendant sa captivité de Ham, sous le titre d'*Idées Napoléoniennes*, Louis-Napoléon s'était posé en continuateur de la Révolution :

« *Les grands hommes* ont cela *de commun avec la Divinité* qu'ils ne meurent jamais tout entier ; leur esprit leur survit, et l'*idée napoléonienne* a jailli du tombeau de Sainte-Hélène, de même que la morale de l'Évangile s'est élevée triomphante malgré le supplice du Calvaire.

« Elle a combattu pour exister, elle a triomphé pour persuader, elle a succombé pour *renaître de ses cendres*, imitant en cela un exemple divin. »

Et encore :

« Napoléon, en arrivant sur la scène du monde, vit que son rôle était d'être *l'exécuteur testamentaire de la Révolution*... Sans le consulat et l'empire, la Révolution se serait noyée dans la contre-révolution, tandis que le contraire a lieu parce que Napoléon *enracina en France et introduisit partout en Europe* les principaux bienfaits de la grande crise de 89... L'empereur doit être considéré comme le *Messie* des idées nouvelles...

(1) *Histoire du second Empire*, t. I, p. 236 (Paris, 1869).

« Et si, dans le séjour céleste où repose maintenant en paix *sa grande âme*, Napoléon pouvait encore se soucier des agitations et des jugements qui se heurtent ici-bas, *son ombre irritée* n'aurait-elle pas le droit de répondre à ses accusateurs : Vous qui me blâmez, qu'avez-vous fait pendant vingt-quatre ans d'une paix profonde ?... Avez-vous rétabli la *loi du divorce qui garantissait la moralité des familles ? avez-vous contenu le clergé dans ses attributions spirituelles,* loin du pouvoir politique ? etc. (1)

Élu représentant du peuple en mars 1848, en même temps que son cousin Napoléon-Jérôme, ils allèrent s'asseoir l'un et l'autre sur les bancs de la gauche. Le 30 septembre il s'abstint de voter dans le scrutin sur l'ordre du jour approuvant l'expédition romaine, et deux jours après on lisait dans *le Constitutionnel* et *la Presse*, la lettre suivante :

« Paris, 2 décembre 1848. Monsieur le rédacteur, apprenant qu'on a remarqué mon abstention dans le vote relatif à l'expédition de Civita-Vecchia, je crois devoir déclarer que, tout en étant décidé à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la *liberté et l'autorité du souverain pontife, je n'ai pu approuver par mon vote* une démonstration militaire qui me semblait dangereuse, *même* pour les intérêts sacrés *qu'on voulait protéger*, et de nature à compromettre la paix de l'Europe.

« Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués. Signé : *Louis-Napoléon Bonaparte.* »

Dès cette époque sa candidature à la présidence de la république se posait et était patronnée par la Franc-maçonnerie.

Le F∴ Redarès, longtemps conseiller au Grand-Orient, l'auteur de livres très-estimés dans le sein de l'ordre, eut un songe (novembre 1848) imprimé par lui-même dans un livre ayant pour titre : *Études historiques et philosophiques sur les trois grades*

(1) *Idées Napoléoniennes* d'après le texte publié dans les *Œuvres de Napoléon III* (imprimerie impériale), tome I, p. 7, 28, 56, 102 et 125. Dans un autre passage intitulé : *Le Clergé et l'État*, il exprimait des principes qui expliquent bien des actes de son règne. Il demandait que le clergé fût citoyen avant d'être prêtre, qu'il cessât d'être *ultramontain*, et qu'à cette fin il fût élevé, comme les autres citoyens, non dans les séminaires, mais dans les établissements de l'État. Il écrivait encore dans les *Idées Napoléoniennes* à propos du concordat de 1802 :

« Le clergé était partagé entre les anciens et les nouveaux évêques, les prêtres assermentés, partisans de la révolution, et les prêtres réfractaires : ces derniers étaient les enfants chéris du pape ; profitant de l'influence que leur donnait la protection du chef de la religion, ils égaraient les esprits par les écrits qu'ils répandaient de l'étranger dans les campagnes. L'empereur, par son concordat, enleva le chef à ce troupeau égaré. »

symboliques. Ce livre et le songe furent recommandés à tous les frères et amis *par les anciens collègues de l'auteur au Grand-Orient, par les présidents d'ateliers* (loges), *par les membres du conseil du grand maître, comme le plus large et le plus lumineux des rituels*, et renfermant, *sous la théorie des symboles maçonniques, les doctrines et les principes qui ont servi d'éléments pour former le* NOYAU SOCIAL DE TOUS LES PEUPLES DE LA TERRE. Voici ce songe :

Maîtres et compagnons, nous étions réunis
Sous une voûte symbolique,
Lorsqu'apparut le GRAND NAPOLÉON.
Après nous avoir fait le *signe de maçon*,
Il nous a dit : Enfants de la lumière,
Le ciel à vos vœux a souri ;
Un des miens est parti de la terre étrangère ;
Son courage n'a point failli ;
Il vient, guidé par mon génie,
Poursuivre mes nobles travaux,
Et sauver la mère-patrie
Des intrigants, des fourbes et des sots.
Du joug d'un pouvoir tyrannique
Il brisera l'autorité ;
Il sait que de la liberté
La France est la terre classique.
Vous le verrez dans sa bouillante ardeur
Défendre sa sainte querelle,
Et son bras ainsi que son cœur
A tout jamais seront pour elle.
A ce mot, le maître s'est tu,
Son aigle l'a porté sur ses brillantes ailes
Vers les demeures immortelles,
Et le grand homme est disparu.

Adressé au candidat révélé, avec le signe maçonnique, le songe, ou son auteur plutôt, reçut cette réponse, imprimée à la suite dans le même livre :

« Monsieur, Louis-Napoléon Bonaparte vous remercie par mon organe des *nobles sentiments* que vous lui exprimez dans la pièce de vers que vous avez bien voulu composer pour lui ; il y a reconnu le dévouement inaltérable d'un vieux brave de l'empire, plein *du souvenir de cette grande époque.* Le neveu de l'empereur consacrera tous ses efforts *à répondre aux vœux de tous les citoyens qui,* COMME VOUS, *prennent une part si active à sa candidature.*

« Signé : MOCQUARD. »

Le patronage de la Maçonnerie était discret ; la France venait de prouver en 1849 par les élections à la Législative qu'elle était essentiellement monarchique, malgré les divisions de ses hautes classes, et fermement catholique. Aussi Louis-Napoléon chercha-t-il à réparer l'effet produit par son abstention dans le vote pour l'expédition romaine, par la lettre suivante adressée au nonce du pape :

« Monseigneur, je ne veux pas laisser accréditer auprès de vous les bruits qui tendent à me rendre complice de la conduite que tient à Rome le prince de Canino.

« Depuis longtemps je n'ai aucune espèce de relations avec le fils aîné de Lucien Bonaparte, et *je déplore de toute mon âme qu'il n'ait point senti que le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église était intimement lié à l'éclat du Catholicisme comme à la liberté et à l'indépendance de l'Italie.* Recevez, Monseigneur, l'assurance de mes sentiments de haute estime. *Louis-Napoléon Bonaparte.* »

Publiée par l'*Univers* et par d'autres journaux religieux et conservateurs, cette lettre *décida*, dit un de ces journaux, MM. *de Falloux, de Montalembert et tous leurs amis, aussi bien que le maréchal Bugeaud, le comte Molé et tous les chefs des partis conservateurs à adopter la candidature du prince président.* Un comité où figurait M. Berryer le désignait aussi aux légitimistes. C'était évidemment lui mettre le pied à l'étrier impérial. La puissance de ténèbres était partout appuyée sur la confiance de chacun en soi-même.

L'on a vu dans le chapitre précédent quelle fut son attitude pendant toute l'expédition romaine. C'est l'assemblée constituante, puis la législative, qui eut l'honneur de cette belle page de notre histoire. Louis-Napoléon ne chercha qu'à l'entraver et à en atténuer les résultats.

Nous n'avons pas à raconter ici la lutte sourde qui, pendant deux ans, se poursuivit entre l'assemblée et le prince président. Elle aboutit au coup d'État du 2 décembre.

Assurément cet acte d'audace eut pour instrument quelques chefs militaires ambitieux ; il eut l'adhésion des masses populaires, qui, ayant fait par deux fois des élections monarchiques pour échapper à la démagogie menaçante, étaient désorientées par la stérilité des débats parlementaires et l'impuissance de deux assemblées successives. Mais n'eut-il pas aussi la complicité des chefs des sociétés secrètes ?

Quelques jours avant le deux décembre les questeurs de l'assemblée, pressentant le danger qui la menaçaient, essayèrent de le prévenir en déposant une proposition aux termes de laquelle des troupes eussent été placées sous les ordres directs de l'assemblée. Qui est-ce qui combattit le plus énergiquement et fit échouer cette mesure de salut? Michel de Bourges, un des chefs de la gauche!

Or voici les détails intimes qui nous ont été révélés récemment par un écrivain républicain:

« Dans l'année qui précéda le coup d'État, des amis politiques s'étaient rendus chez Michel de Bourges; l'un d'eux remarqua sur sa table un volume anglais dont le titre était : *Le protectorat de Cromwell.* Ce fait le frappa d'abord médiocrement, mais quand il vit le chef d'opposition prononcer l'énigmatique discours dont l'argumentation avait pour base le testament du duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe, puis voter contre la loi des questeurs qu'approuvèrent de plus clairvoyants, tels que Charras, le fait lui revint avec plus de force à la mémoire, et il comprit qu'au moment de sa visite le tribun se préparait déjà au rôle que plus tard, sur son lit de mort à Montpellier, il expliquait en ces termes : « J'ai mis la Révolution aux mains d'un prince, persuadé qu'il serait « contraint de la servir et de marcher dans ses voies (1). »

La façon dont le coup d'État fut accueilli est également bien significative. Les faubourgs restèrent inertes, et ce fut après deux jours de manœuvres que la police parvint à faire élever quelques barricades pour donner un prétexte à la sanglante fusillade des boulevards; en province, il n'y eut que quelques levées de boucliers isolées dans les départements les plus reculés, où les mots d'ordre ne pouvaient pas parvenir. Tous les chefs républicains restèrent immobiles (2). Une fois de plus, les ouvriers, les fanatiques, — les seuls honnêtes gens du parti — avaient été abandonnés par leurs meneurs. Ces simulacres de résistance ne servirent qu'à persuader aux conservateurs sans principes que la *société avait été sauvée*!

Les évènements qui se succédèrent immédiatement après vont nous donner la clef de ce mystère.

(1) Benjamin Rampal, *Introduction au cours d'économie politique*, de Schulze Delitsch, p. CCXXV.

(2) On lit dans la *Franc-maçonnerie, révélations d'un Rose-Croix* (Bar-le-Duc 1877, 3e édit.,) p. 72 et suiv., le récit suivant :

« Lorsque eut lieu le coup d'État du 2 décembre, trois cent mille hommes, unis entre eux par un serment terrible, formaient une vaste association dont les rami-

II. — LE CONVENT DES SOCIÉTÉS SECRÈTES DE 1852

C'est de cette époque que datent nos relations avec Misley, ce membre du comité directeur dont nous avons parlé dans l'introduction.

Misley m'avait déjà écrit auparavant de Genève :

« 22 septembre 1850. Il est très-fâcheux que la lutte qui va s'engager entre la démocratie et le despotisme ne laisse pas assez de temps pour amoindrir les conséquences de cet épouvantable choc ; car il y aura de grands malheurs à déplorer et des malheurs inutiles ; mais j'espère aussi que ceux qui placent toute leur confiance dans la force brutale seront brisés. Il est certain que ces fléaux de l'humanité ont pour eux une organisation forte et bien entendue, l'unité de vouloir et des moyens formidables d'exécution. Mais *très-peu de personnes connaissent les obstacles de nouveau genre qu'ils rencontreront et contre lesquels fléchira leur puissance,* et leur orgueil sera humilié. — Je ne doute pas un instant du triomphe du parti auquel j'appartiens, et auquel je serai dévoué tout le reste de ma vie ; mais je crains ses écarts, surtout pour la religion et ses ministres. Je ne crois pas que Pie IX meure sur son trône. »

L'année suivante, peu après le coup d'État, le 7 février 1852, il m'écrivait encore de Montpellier, tant c'était l'esprit général des

fications s'étendaient à vingt-cinq départements. Cinq mois plus tard, la France entière devait être organisée et le président allait se voir dans l'impossibilité de soutenir la lutte. Renseigné sur cet état de choses, le prince confia à l'un de ses partisans dévoués, comme lui carbonaro, la mission d'acheter à n'importe quel prix le chef de la section militante, homme intelligent et énergique, mais sans moralité, désireux avant tout de refaire sa fortune. Au lieu d'attendre jusqu'au printemps de 1852, époque où devait éclater l'insurrection, Louis-Napoléon précipita les événements et contraignit les conspirateurs à se démasquer. Des ordres contradictoires furent donnés en même temps aux diverses sections et, grâce à l'état d'anarchie où les jeta volontairement leur chef, les insurgés furent battus et transportés les uns à Lambessa, les autres à Cayenne. Sur ces entrefaites, le traître disparaissait et se cachait sous un nom d'emprunt en Amérique ou ailleurs. Telle est, en deux mots, l'histoire du coup d'État. Je puis en garantir l'authenticité, ayant eu à jouer un rôle actif dans ce drame déplorable. Je dois ajouter que, quinze ans plus tard, je me liai avec l'administrateur, qui paya trois cent mille francs la conscience de notre chef : un joli prix, comme on le voit, et j'ai pu ainsi connaître certains détails que j'ignorais absolument. »

sociétés secrètes et l'exécution d'un complot arrêté depuis longtemps dans leurs conciliabules et les hauts conseils de Palmerston pour la destruction de la papauté :

« Je crois que l'initiative du *branle-bas* sera donnée par Louis-Napoléon. Je vous dirai franchement que je suis enchanté de toutes ces tempêtes... Si la religion n'était pas menacée dans le pape, si je *ne savais pas que tous les efforts en Italie tendent contre lui, je pousserais à une révolution de toutes mes forces...* »

Ce fut vers ce temps que se tint à Paris un grand convent des chefs des sociétés secrètes européennes, et que furent arrêtées la dictature, sous le nom d'Empire, dans la personne de Louis-Napoléon, et la révolution italienne. Misley en s'y rendant me montra son billet de convocation ; *il était contre-signé Mocquart*, et on y lisait : *Pour arrêter les affaires d'Italie.*

Mazzini, alors sous le coup d'une condamnation à mort prononcée contre lui en France, ne voulut s'y rendre que sur un sauf-conduit signé de Louis-Napoléon lui-même. Trois membres seulement du grand convent persistèrent avec lui à demander l'établissement d'une république démocratique. Mais la grande majorité pensa qu'une dictature ferait mieux les affaires de la Révolution, et l'empire fut décrété, sur les promesses formelles de Louis-Napoléon de mettre au service de la Maçonnerie toutes les forces de la France. Tous les hommes de la révolution s'employèrent à faire réussir le coup d'État. Narvaez, qui obéissait en tout à Palmerston, prêta même 500,000 fr. à Louis-Napoléon peu de jours avant le 2 décembre (1).

Peu après, Misley m'écrivait de Londres, où il était allé, « parce que c'était là que devait se décider l'avenir de son pays », l'Italie, auprès de l'Orient des Orients, Palmerston, la lettre suivante, datée du 1er juillet 1853 :

« Quant aux affaires publiques, je ne crois pas à une guerre imminente ; mais je crois que des évènements ne tarderont pas à troubler l'Europe. Je crois à une révolution en Espagne, si la reine Christine ne s'exile pas volontairement. Cette révolution donnera le signal à celle de Naples. On craint la guerre pour les révolutionnaires, et moi je crois que, s'il y a guerre, il n'y aura pas de révolution. Mes idées sont fondées sur des convictions profondes et la connaissance de certaines circonstances. J'ai aussi la conviction que *Napoléon donnera le signal du branle-bas* plus tard et quand on ne le croira pas. »

(1) V. *Revue de France* du 1er avril 1880, *Donozo Cortès et le comte Razinsky.*

Ces prédictions se réalisèrent de point en point. La reine Christine s'exila volontairement, et la révolution n'eut pas lieu (1). Mais bientôt M. Gladstone ouvrit le feu contre les Bourbons de Naples, et un peu plus tard, le 1er janvier 1859, Napoléon devait donner le *signal du branle-bas* par sa fameuse apostrophe à M. de Hübner.

L'âme de toute cette politique était Palmerston. Il avait besoin, pour réaliser ses plans, de la France, de son armée, de ses finances. En janvier 1852 il fit reconnaître le nouvel empire par l'Angleterre avec un empressement qui emporta la reconnaissance des autres cours européennes, restées pendant quelque temps dans une attitude expectante.

Il le fit en altérant les lettres de la reine de la Grande-Bretagne, comme a été obligé de le dénoncer en plein parlement John Russell lui-même, son collègue au ministère, pour justifier le renvoi du ministre infidèle. Voici sur ce point le témoignage de Lord Normanby : « John Russell affirma que le secrétaire d'État au département des affaires étrangères (Palmerston) avait écrit plusieurs dépêches aux ambassadeurs sans y avoir été autorisé par le cabinet, et sans en avoir donné connaissance à la reine. *Il avait altéré des dépêches revêtues de la signature royale ;* et enfin ce même secrétaire d'État s'était mis au lieu et place de la couronne, négligeant ainsi et foulant aux pieds les droits de la reine, *afin de faire prévaloir son avis personnel sur l'état des choses à Paris* (2), » et amener l'entente cordiale sans laquelle on ne pouvait rien ou peu de chose.

Je vis alors, peu après le renvoi de Palmerston, Misley, qui allait à Londres. Sur ce que je lui dis de ce renvoi et de l'impossibilité du rappel de Palmerston, après d'aussi ignobles abus de confiance : — *Oh ! me dit-il, on ne peut pas se passer de lui, et son rappel ne tardera pas.* — Il se fit en effet, et même dans un ministère présidé par John Russell ! Maçon comme lui, il l'avait dénoncé au parlement dans l'intérêt du moment et pour se sauver lui-même et assurer le succès de la grande conspiration maçonnique.

(1) Sur la chute de la reine Christine en Espagne, v. la note du Grand-Orient d'Espagne publiée dans le *Monde maçonnique* d'août 1875, et Amand Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. I. p. 323.

(2) *Le cabinet anglais, l'Italie et le Congrès*, par lord Normanby, traduit par Audley, Paris, Douniol, 1860, p. 12.

III. — La guerre de Crimée.

Le plan que lord Palmerston faisait esquisser dans le *Globe* du 12 mai 1849 et qui comportait l'unité de l'Allemagne sous la Prusse, la création d'un royaume polonais-magyar et celle d'un royaume de l'Italie du nord, sous la maison de Savoie (liv. II, chap. 9, § 7 *in fine*), avait échoué devant les forces de la Russie et les résistances monarchiques, vigoureuses encore, de l'Autriche. Pour reprendre l'œuvre du programme maçonnique on résolut de tourner toutes les forces françaises et anglaises contre la Russie, et de leur associer les forces piémontaises, puisqu'en fin de compte le Piémont avait une si large place dans les profits du programme. Comment expliquer autrement cette ingérence du Piémont contre la Russie, de laquelle il n'avait jamais eu à se plaindre, qui l'avait au contraire si efficacement conseillé et protégé sous le premier empire et au congrès de Vienne ? « Nous ferons repentir la Russie, m'avait dit encore Misley, d'avoir tant fait contre nous en 1848, et si nous pouvons la séparer de l'Autriche, nous ferons passer ensuite celle-ci par où nous voudrons. »

Le prétexte de la guerre était tout ce qu'il y avait de plus futile, une lutte d'influence à Jérusalem entre les rites grec et latin, dont se souciait fort peu l'Angleterre et à laquelle tenait encore moins le Piémont, prétexte même qui disparut bientôt devant des concessions réciproques, et qui vit pourtant, fait inexplicable si l'on voulait le considérer comme une raison ou une cause, se succéder pour y succomber trois ambassadeurs, MM. de La Cour, de La Valette et Baraguay-d'Hilliers, sacrifiés, dit-on, à l'ambassade anglaise.

Briser l'entente que l'empereur Nicolas avait rétablie entre les grandes puissances, avec l'Autriche notamment, tel était le but poursuivi. Sans cela la révolution italienne et la révolution allemande étaient impossibles. C'était l'opération préliminaire indispensable.

Deux écrivains, placés à des points de vue divers, ont fait remarquer tout ce qu'avaient eu d'anormal la conduite de la guerre de Crimée, le choix de Sébastopol comme point d'attaque et l'abandon de campagne du Danube.

M. Urquhart a signalé la façon mystérieuse dont Palmerston dirigeait les plus importantes opérations, n'en faisant part qu'à un seul de ses collègues du cabinet, forçant les autres à accepter ce silence, ayant le champ d'action complètement libre grâce à l'abstention inexplicable des chefs de l'opposition tory (1), et disant épigrammatiquement à la chambre des communes en parlant de l'entente cordiale avec la France : « *Les deux pays n'ont qu'un seul et même cabinet, dont quelques membres habitent les rives de la Seine et les autres celles de la Tamise* (2) *!!!* » En portant la guerre en Crimée, contre l'avis de tous les généraux, Palmerston, dit M. Urquhart, suivit précisément le plan que lui aurait

(1) Lord Normanby signale, comme M. Urquhart, cette étrange attitude des chefs des tories. Les influences maçonniques l'expliquent suffisamment. Elles ont été presque également puisssantes chez les tories, jusqu'à ce que M. Disraëli en soit devenu le *leader* incontesté.

(2) L'étroite dépendance dans laquelle Napoléon III est toujours resté vis-à-vis de Palmerston et de l'Angleterre s'est révélée par une multitude de faits, et notamment par la façon dont il a imposé à la France, en 1860, par un coup d'autorité, un changement de régime commercial, qui répondait aux intérêts de l'Angleterre, mais qui n'était pas ainsi apprécié généralement en France.

M. Méline, dans la discussion du tarif général des douanes, a révélé à la Chambre (séance du 2 février 1880) les graves accusations que les procès-verbaux, jusqu'ici restés secrets, des conférences entre les plénipotentiaires chargés d'arrêter les tarifs douaniers sur les bases du traité du 23 janvier 1860, font peser directement sur Napoléon III. « Il apparaît, a-t-il dit, que, si M. Rouher défend vigoureusement les intérêts de l'industrie française en face de M. Richard Cobden, il finit toujours par céder ; sur toutes les questions c'est l'industrie française qui est battue. Quand on consulte attentivement ces procès-verbaux, on reconnaît que ce n'est pas la faute de M. Rouher, *mais la faute d'une volonté supérieure qui dominait la sienne et qui a dicté les tarifs de certaines de nos industries*..... M. Cobden, sans vouloir discuter, opposait sans cesse aux plénipotentiaires français des engagements qui auraient été pris vis-à-vis de lui.... On négociait pour la forme avec M. Rouher, *mais on avait des entretiens particuliers avec l'empereur, et c'est là qu'on fixait les droits.* »

L'oubli du sentiment national chez Napoléon III était poussé encore plus loin, comme on en peut juger par la conversation suivante qu'eurent quelques anglais avec lui en 1862, et qui a été ainsi rapportée par M. Shaw Lefebvre devant la *national association for the promotion of social science* à Liverpool, le 11 octobre 1876. Une commission, dont il faisait partie, avait été chargée de négocier à Paris une convention de pêche entre la Grande-Bretagne et la France. Les commissaires, ayant obtenu une entrevue avec l'empereur, saisirent l'occasion de s'élever contre les tarifs en vigueur ; Napoléon III leur dit qu'il partageait leur sentiment à cet égard, « *mais en ajoutant que les pêcheurs formaient une population fort ignorante* « *et complètement placée comme telle sous l'influence et la direction spéciale des pré-* « *tres.* La question de réduire les droits sur le poisson avait été portée devant le « Corps législatif ; mais les *cléricaux avaient alors créé une telle agitation en* « *faveur de leurs clients que force avait été à son gouvernement de faire retraite.* » *!!!* (Cité par le *Journal des Économistes* de janvier 1877. p. 46).

conseillé la Russie elle-même. L'affaiblissement de l'empire du nord n'était donc qu'un prétexte : le but réellement poursuivi était ailleurs (1).

L'autre appréciation émane du prince Napoléon lui-même, qui, par des motifs de famille connus de tous aujourd'hui, était en rivalité continue avec son cousin et qui pendant tout son règne s'est posé vis-à-vis de lui comme le surveillant de l'exécution du programme révolutionnaire accepté au convent de 1852.

Désirant la plus prompte réalisation, il était grand partisan de la campagne sur le Danube, qui eût tout de suite pris le caractère d'une guerre révolutionnaire. Il avait accepté de prendre part à l'expédition, comptant que les provinces danubiennes seraient choisies pour théâtre d'opérations et que de là on tendrait la main à une insurrection en Pologne et en Hongrie.

Le plan ayant été brusquement changé, le prince Napoléon se retira et publia à Paris en 1855 une brochure, d'où nous extrayons les passages suivants :

« Lorsque M. de Bruck — (un des grands correspondants du Saint-Simonisme, internonce alors à Constantinople) — vit passer dans le Bosphore les troupes anglo-françaises se rendant en Bulgarie, sa résolution fut bien vite prise. Il précipita le dénoûment des négociations entamées entre lui et Reschid-Pacha, et le traité entre l'Autriche et la Turquie fut signé le 20 juin. Le texte définitif en fut soumis au maréchal Saint-Arnaud qui le renvoya à l'internonce sans aucune observation. Dès le 19 juin le fait était connu à la Bourse, et à la même date une depêche partait de Vienne, annonçant la très-prochaine évacuation des principautés par la Russie.

« Plus étaient grandes dans le présent les obligations que l'Autriche avaient contractées en 1849, plus grande aussi était son impatience de s'affranchir d'une gratitude qui faisait peser sur elle une sorte de protectorat qu'elle subissait comme une humiliation (2). On voulait faire réaliser de nouveau la parole du prince Schwartzemberg : *Nous étonnerons un jour le monde par la grandeur de notre ingratitude.*

« Mais cette alliance offrait aussi plus d'un danger, danger sérieux et difficile à éviter complètement. Aussi nous avons vu avec quelle lenteur cette adhésion promise dès le début à la France et à l'Angleterre s'est dessinée ouvertement et au grand jour. C'est que l'Autriche subor-

(1) V. son instructive brochure, *La force navale supprimée par les puissances maritimes*, guerre de Crimée (Grenoble, Baratier, 1873.)

(2) Au jugement partout répété de la Franc-maçonnerie, qui avait tant d'intérêt à la détruire.

donnait cette adhésion à des conditions qui devaient la rendre inacceptable et la compromettre aux yeux des gens sensés en France et en Angleterre. Elle n'entrait dans la lutte que pour en modifier essentiellement *le caractère, les vues et la conduite, et pour substituer à la défense du principe de l'indépendance et de la liberté une guerre politique sans principe, sans raison d'être, d'un caractère mal défini, et d'une issue impossible à prévoir.*

« L'Autriche voyait un danger inévitable dans le voisinage des uniformes français sur les frontières hongroises et à une distance peu éloignée de la Pologne. Ce voisinage pouvait donner au parti national hongrois des espérances et provoquer des soulèvements assez puissants pour ébranler dans ses racines l'arbre à peine replanté de la monarchie autrichienne. Déjà les émigrations hongroises et polonaises étaient en mouvement ; elles formaient des légions destinées à se joindre aux puissances alliées et à combattre le czar, dans lequel elles voyaient la personnification de l'absolutisme et de la tyrannie. Au milieu même de l'armée française, il y avait des réfugiés hongrois et polonais. Or, ce que l'Autriche voulait éviter à tout prix, c'était l'apparition d'un drapeau français sur les frontières hongroises ; c'était l'agitation qui en pouvait résulter dans des provinces toujours prêtes à se soulever. Son adhésion était à cette condition, nous l'avons dit ; elle devait être inacceptable.

« Et cependant elle fut acceptée. »

Telles étaient les raisons des subordonnés des grands maîtres qui avaient déterminé le plan primitif dans lequel on supposait l'Autriche fidèle à la Russie ; mais maintenant l'Autriche détachée de la Russie, la Prusse neutralisée par là même, on était assuré d'une victoire, qui pourtant a tant coûté aux quatre coalisés, et qui se serait sans aucun doute changée en désastre, si l'Autriche, la Russie et la Prusse fussent restées unies. A ces puissances serait même venue se joindre l'opinion conservatrice de tous les pays, et c'était la ruine incontestable du nouvel empire français.

Le mouvement en Hongrie et en Pologne était déjà fort avancé. Le fameux Félix Orsini avait été chargé de le préparer. Parti de Londres avec les instructions de Kossuth et de Mazzini, il avait *passé par Turin*, puis traversé toute l'Autriche et avait déjà établi son quartier général à Hermanstadt, en Transylvanie, où il prenait le nom de Georges Hernagh. C'est sur ces entrefaites que l'affaire avec l'Autriche se noua. Désigné de Londres au gouvernement autrichien, Orsini fut immédiatement arrêté ; mais on ne l'abandonna pas à la justice de l'Autriche. Incarcéré, pour la forme seu-

lement, à Mantoue, il put dans sa prison de quelques jours recevoir ses amis ; il en sortit peu après et put traverser Paris en toute sécurité (1).

Mais reprenons le mémoire du prince Napoléon :

« La douleur que la notification du traité du 20 juin causa parmi les généraux et les officiers supérieurs de l'armée fut indescriptible. Le prince Napoléon en manifesta l'indignation la plus vive. Le général Bosquet proféra le mot de trahison. Le général Canrobert, qui suivait le système des ménagements, en exprima son déplaisir. Les turcs n'y comprirent absolument rien. Les anglais se turent et ne manifestèrent point leur opinion. Le maréchal St-Arnaud seul était radieux : on eût dit, à la satisfaction qu'il manifestait, que ce traité déplorable était son œuvre. Il en fit ses compliments à Reschid-Pacha et renouvela à M. de Bruck les félicitations qu'il lui avait déjà présentées sur l'attitude de plus en plus dessinée de son gouvernement.

« Le prince (Napoléon) avait d'un autre côté beaucoup à souffrir du spectacle des intrigues dont tous les fils venaient aboutir à Constantinople dans le cabinet du ministre des affaires étrangères. Le prince était minutieusement instruit de tout ce qui se passait à Paris, à Vienne et au Divan. Il recevait de France des lettres bien informées qui lui représentaient l'obstination de l'empereur comme invincible, et son aveuglement comme incurable.

« Il suivait de près dans la capitale de la Turquie toutes les démarches du maréchal et il connaissait son intime participation à la déplorable politique dans laquelle il s'engageait. Le prince partagea pendant quelques jours le découragement général, et dès cette époque il demanda formellement son rappel. Il lui répugnait de prendre part plus longtemps à une lutte dont il était impossible de prévoir l'issue et au fond de laquelle les plus clairvoyants n'aperçurent que déceptions. On ne songeait point encore au désastre. La demande du rappel présentée en bonne et due forme ne fut point accueillie. L'empereur lui fit une réponse pressante, où il invoquait le nom de la famille impériale et l'honneur de la France. Le prince Napoléon resta (2).

« Au commencement de juillet l'expédition de Crimée commença à être mise sur le tapis. L'idée de cette expédition n'était point née en Orient ; elle venait directement de Paris, après avoir passé par Vienne et par Londres, *où elle avait été accueillie avec une extrême faveur.*

« A Vienne on atteignait d'un coup le but que l'on s'était proposé, celui d'éloigner les troupes occidentales du Danube et de les engager

(1) Cet épisode si caractéristique est raconté tout au long par Frost, *The secret Societies of the European Revolution*, t. II, p. 188 à 194.

(2) Ce ne fut qu'un peu plus tard, sur l'ordre de son père, qu'il revint.

dans une aventure. A Londres, l'idée de prendre Sébastopol et de détruire la marine russe dans la mer Noire faisait tressaillir les négociants de la cité et les actionnaires de la Compagnie des Indes (1).

« C'est dans le cabinet des Tuileries que naquit, nous le répétons, l'idée de cette expédition ; elle fut conçue dans la solitude (2).

« L'empereur passa de longues heures à élaborer le plan et il l'envoya à Constantinople entièrement écrit de sa main et sans l'avoir préalablement communiqué à personne. Il se défiait des observations que le maréchal Vaillant n'eût pas manqué de présenter et qu'il eût supportées avec impatience.

« Des ordres arrivèrent de Paris de presser l'expédition, et c'est après la réception de ces ordres que le maréchal Saint-Arnaud revint de Constantinople à Varna et réunit le conseil de guerre. Le maréchal présidait le conseil ; il avait préalablement fait part au prince Napoléon et aux généraux Canrobert et Bosquet du plan convenu entre lui et l'empereur; c'était le plan élaboré par Napoléon III lui-même ; il était daté de Biarritz ; car c'est de là qu'à cette époque critique Napoléon III envoyait ses ordres et datait ses proclamations.

« Le maréchal exposa au conseil l'idée de l'expédition. Il en fit ressortir les avantages pour la politique anglo-française, il en analysa le plan tel qu'il l'avait reçu de Paris, tout formulé.

« Tous les regards se tournèrent vers le général Raglan. Il avait le front soucieux, et son regard exprimait depuis quelques minutes toute l'incrédulité de son esprit. Il objecta le défaut de notions sur les forces russes et sur l'état de la place du côté de terre ; les routes, les rivières, les obstacles naturels étaient inconnus ; c'était un mauvais champ de bataille.

« Le vice-amiral Hamelin y mit plus de passion. Selon lui l'expédition entreprise dans de semblables conditions ressemblait beaucoup à une aventure. Le prince Napoléon prit alors la parole qu'il garda près de trois quarts d'heure. Nous devons dire qu'il exprimait à la fois son opinion et celle du général Bosquet et du duc de Cambridge avec lesquels il s'était entendu la veille.

« Le prince repoussait l'expédition dans son principe, dans son exécution, d'une façon absolue. L'autorité de l'empereur était sans doute

(1) Palmerston était enchanté de cacher le plan maçonnique le plus hardi derrière un intérêt tout anglais en apparence, bien persuadé que, la Russie abattue, les desseins de la haute Maçonnerie ne trouveraient plus d'obstacle.

(2) Lord Palmerston ne se laissait pas mener ainsi. M. Urquhart, dans la brochure citée plus haut, affirme énergiquement que Palmerston fut l'auteur de ce plan concerté exclusivement entre lui et Napoléon III. L'intermédiaire de leur communication était sir John Burgoyne, un des confidents de Napoléon III. C'est sous le patronage de ce personnage que Napoléon III plaça en 1871 son essai de justification de sa conduite militaire à Sédan comme souvenir d'un ancien complice en maconnerie.

très-grande en la matière, mais l'empereur à Biarritz n'était pas en mesure de se rendre compte des difficultés pratiques de l'entreprise..... Le véritable champ de bataille des armées alliées, c'était le Danube ; après le Danube, le Pruth. On se trouvait là dans un pays riche et fécond, au milieu d'une population sympathique. La présence des alliés sur les frontières de la Hongrie, à soixante lieues de la Pologne, les rendait maîtres de la situation ; la guerre dominait la diplomatie et faisait la loi à Vienne et à Berlin.

« Le maréchal St-Arnaud fut très-vif dans sa réplique au prince, et fit quelques allusions mordantes à ses idées et à ses relations bien connues. Le général Canrobert appuya le projet, et en fin de compte les quatre opposants qui restèrent furent le vice-amiral Hamelin, le vice-amiral Dundas, le duc de Cambridge et le prince Napoléon (1). »

On sait le reste ; de l'envoi de la flotte de Toulon à Salamine, 22 mars 1853, à la prise de la tour Malakoff et à la chute de Sébastopol, 8 septembre 1855, il s'était passé plus de deux ans. Des combats glorieux sans doute pour nos soldats, mais deux emprunts successifs, en France seulement, de 500 et de 750 millions, sans compter les budgets annuels de deux milliards chaque année, des pertes immenses en hommes, en chevaux et en matériel, l'Autriche à jamais détachée de la Russie, furent le prix et la gloire de cette expédition maçonnique.

Le congrès de Paris, qui s'ouvrit bientôt pour le traité de paix, va nous en dire le reste, et faire ressortir tous les avantages qu'en retirèrent l'Autriche et le monde catholique et chrétien.

IV. — La guerre d'Italie.

L'expédition de Crimée avait été si bien une simple opération préliminaire que, dans le congrès même où fut rédigé l'instrument de paix, l'on commença la campagne révolutionnaire et diplomatique qui devait aboutir à la guerre d'Italie et à la constitution de l'unité italienne sous le sceptre de Victor-Emmanuel.

(1) *De la conduite de la guerre d'Orient. Expédition de Crimée. Mémoire adressé au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, par un officier général*, février 1855, p. 3 et suiv. 21, 26, 29, 33, 35, 42.

La maison de Savoie avait en effet accepté le fruit empoisonné que les sociétés secrètes offrent aux princes, mais que la maison de Bourbon a toujours repoussé. Comme le tentateur, la Révolution lui promettait des royaumes, si elle consentait à l'adorer.

Charles-Albert, engagé de longue date dans les sociétés secrètes, avait commencé cette trahison en se prêtant en 1821 à la première insurrection des carbonari ; puis, en 1847, il était revenu aux complices de sa jeunesse et s'était lancé dans la guerre révolutionnaire que termina la défaite de Novare (1). Ses tristes exemples pesaient sur son fils, quoiqu'il n'ait jamais perdu la foi religieuse. Quand la pieuse princesse qui était son épouse fut morte, il fut livré sans contrepoids aux influences révolutionnaires. Dès lors Cavour, gouvernant sous son nom, put engager le Piémont dans la guerre de Crimée pour pouvoir poser ensuite la *question italienne* au congrès de Paris (2).

Ce fut au commencement de 1856 que se fit l'ouverture du congrès de Paris, sous la présidence du ministre des affaires étrangères de France, Walewski. Le premier sacrifice fait à la Turquie, et il dut peu coûter aux vainqueurs maçonniques, fut la croyance fondamentale de la chrétienté. Tous les traités faits en son nom et de temps immémorial se stipulaient au nom de la Sainte Trinité ; on se contenta du nom de *Dieu* pour faire honneur à la Turquie et à *Allah ; Mahomet est son prophète !* On ferma ensuite la mer Noire à la Russie, et on garantit au grand turc l'indépendance de son administration et de son gouvernement à l'intérieur, et l'intégrité de son territoire et de ses frontières à l'extérieur. On y stipula aussi que le sultan élèverait son pouvoir au-dessus du Coran et de tous les cultes en les protégeant tous également sans en suivre aucun, ce qui est proprement la *sécularisation moderne de tous les gouvernements*, ou *l'État fait Dieu*, au

(1) Sur le rôle révolutionnaire et les engagements de Charles Albert avec les sociétés secrètes, v. Thomas Frost, *Secret Societies*, et surtout un passage très-curieux des mémoires de Crétineau-Joly dans l'ouvrage de M. Maynard, *Crétineau-Joly, sa vie politique*, p. 364-373.

(2) La récente publication de la correspondance de Cavour avec Louis Cibrario (*Le comte Louis Cibrario et son temps*) contient une série de lettres de Cavour datées de Windsor Castle et de Paris, en 1855 et 1856, pendant le congrès, renfermant beaucoup de détails sur les intrigues nouées alors entre lui, Palmerston et Napoléon III. En février 1855, Cavour écrit que Napoléon III ne veut pas encore laisser poser la question italienne parce qu'il attend la naissance d'un enfant dont il veut, par politique, que le pape soit le parrain.

nom de la Maçonnerie (1). Si le pape, comme roi, en eût voulu faire autant, peut-être l'aurait-on assimilé au grand turc ; mais dans l'impossibilité de l'amener là, le congrès de Paris, après avoir ainsi, au nom du dieu mahométan, garanti tous les genres d'indépendance et d'inviolabilité à la Turquie, ouvrit, contre Rome et la papauté, la longue série de protocoles de tout genre que la diplomatie maçonnique n'entend clore que par la destruction de la papauté elle-même.

Le 27 mars, dit M. de Corcelles, M. le comte de Cavour, Grand-Orient du Piémont maçonnique, assisté de M. de Villamarina, avait remis aux ministres de France et d'Angleterre une note verbale réclamant dans le gouvernement du saint-siège *l'intervention* des puissances qui vont se réunir en congrès.

Impuissance du souverain pontife pour gouverner son peuple ; danger permanent du désordre dans le centre de l'Italie ; extension de la domination autrichienne bien au delà de ce que les traités de 1815 *lui ont accordé ;* telle était la thèse qui se terminait par ces mots :

« S'il y a un fait qui résulte clairement de l'histoire de ces dernières années, c'est la difficulté, disons mieux, l'impossibilité d'une réforme complète du gouvernement pontifical, qui réponde aux besoins du temps et aux vœux raisonnables des populations.

« Il est évident, ajoute le comte de Cavour, que la cour de Rome luttera jusqu'au dernier moment contre l'exécution de ces deux projets. On conçoit qu'elle puisse se prêter, *en apparence,* à l'acceptation des réformes civiles et même politiques, sauf à les rendre illusoires dans la pratique ; mais *elle comprend trop bien que la sécularisation et le Code Napoléon introduit à Rome, là même où l'édifice de la puissance temporelle repose, la saperaient dans sa base et la feraient crouler en lui enlevant ses appuis principaux :* LES PRIVILÈGES CLÉRICAUX *et* LE DROIT CANON. Cependant si l'on ne peut espérer d'introduire une *véritable* réforme dans le centre même où les rouages de l'autorité temporelle et spirituelle sont tellement confondus qu'on ne saurait les séparer complètement sans courir le risque de les briser, nous croyons qu'on le peut dans les Légations, *à condition de séparer de Rome, au moins administrativement,* cette partie de l'État. *Sans nous flatter qu'une combinaison de ce genre* PUISSE DURER ÉTERNELLEMENT, nous sommes d'avis qu'elle pourrait suffire pour

(1) On se souvient de la médaille gravée sur l'ordre de Napoléon III, représentant au milieu Napoléon III, et au-dessus de sa tête : *Catholicisme* ; à la droite, Victoria, reine d'Angleterre, avec : *Protestantisme,* au-dessus ; puis à gauche, le sultan, et au-dessus : *Mahométisme,* et ayant pour exergue : *Dieu les protège tous !*

longtemps *au but qu'on se propose : pacifier ces provinces, donner une satisfaction aux besoins légitimes des peuples,* et par cela même *assurer le gouvernement du saint-siège* sans la nécessité d'une armée étrangère permanente. »

Suit tout le projet :

« Principauté apostolique sous la haute domination du pape, mais régie par ses propres lois, ayant ses tribunaux, ses finances, son armée, gouvernée, avec des ministres et un conseil d'État, par un *vicaire pontifical laïque,* nommé pour dix ans ; une troupe indigène immédiatement organisée au moyen de la conscription militaire ; exécution de ces mesures confiée à un haut commissaire nommé par les puissances, et au gouvernement français, dont les troupes remplaceraient temporairement celles de l'Autriche dans les Légations. »

Le comte de Clarendon, rendant compte, le 7 juin, à la chambre des lords, de l'accueil fait à ce *memorandum* du comte de Cavour et de son collègue, s'explique en ces termes :

« *Le plénipotentiaire français et moi nous nous sommes accordés* à penser que, la question ayant été complètement discutée avec le plénipotentiaire sarde *dans les nombreuses entrevues,* il n'était pas nécessaire de faire une réponse par écrit. La note du 27 mars, que je dépose sur le bureau, était par le fait la demande de porter la question de l'Italie devant le congrès qui devait s'assembler à Paris. *La meilleure réponse à cette note était de faire ce qu'elle demandait, et la question de l'Italie a été remise au congrès* (1). »

C'était la reprise à nouveau de la vieille querelle du Directoire et du premier empire contre la papauté, c'était la suite de la lettre à Edgard Ney ; on y retrouve le même thème, les mots mêmes de *sécularisation* et de *Code Napoléon,* et pour couronnement la même hypocrisie, sceau obligé de tous les actes maçonniques.

Le 8 avril, le comte Walewski pose donc le premier, au sein du congrès et au nom du gouvernement français, la question romaine et italienne, d'où s'envolent aussitôt, ajoute M. de Corcelles, comme de la boîte de Pandore, tous les griefs du Piémont et de l'Angleterre. En vain le baron de Manteuffel, ambassadeur de Prusse, demanda *si de tels avis n'étaient pas de nature à susciter l'esprit d'opposition et des mouvements révolutionnaires, au lieu de répondre aux idées qu'on voudrait réaliser avec une intention* CERTAINEMENT BIENVEILLANTE.

(1) *Correspondant,* 25 juillet 1856, p. 656 et suiv.

En vain l'ambassadeur d'Autriche objecta que *le congrès n'avait pas été convoqué pour faire connaître à des souverains indépendants des vœux relatifs à leur organisation intérieure* (1).

En vain bientôt après le prince Gortschakoff devait écrire une circulaire à tous les ambassadeurs de Russie, où on lisait :

« Nous ne commettons contre aucune des puissances européennes l'injustice de supposer qu'il ne s'est agi alors contre nous, quand on a invoqué le respect du droit et l'indépendance des gouvernements, que d'un mot d'ordre de circonstance, et que le combat fini, chacun s'est cru en droit de prendre une voie conforme à ses intérêts et à ses calculs propres. Nous n'accusons personne de s'être servi de ces grands mots comme d'une arme dont on avait besoin pour le moment, afin de donner une plus grande extension au théâtre de la guerre, et qu'on dépose ensuite dans la poussière de l'arsenal... MOINS QUE JAMAIS il est permis aujourd'hui en Europe d'oublier que les souverains sont égaux entre eux, et que ce n'est pas l'extension du territoire, mais la sainteté des droits de chacun qui règle les rapports qui doivent exister entre eux. Vouloir obtenir du roi de Naples des concessions quant au régime intérieur de ses États par voie comminatoire, ou par des démonstrations menaçantes, c'est se substituer violemment à son autorité, c'est vouloir gouverner à sa place, c'est proclamer sans fard le droit du fort sur le faible (2).

Ce n'étaient là que des mots, pleins de sens et de justice il est vrai, mais auxquels les actes et les signatures mêmes au congrès ne répondirent pas.

La dépêche du prince de Gortschakoff était-elle l'expression réelle de la politique du chancelier, ou bien était-elle simplement une de ces manifestations ostensibles destinées à tromper le souverain même au nom duquel elles sont écrites et destinées à rester lettre morte ? Cette dernière supposition paraît plus vraisemblable quand on a suivi le développement de la politique du chancelier de Russie dans les vingt-quatre années suivantes. M. Urquhart a rappelé fort à propos, dans sa brochure ci-dessus, l'article suivant publié en 1868 dans la *Gazette de Moscou*, journal officiel de l'empire : « Il est nécessaire pour la Russie que l'Italie « soit unie, mais elle ne peut l'être qu'à Rome, sa capitale natu- « relle. La chute du pouvoir temporel n'est-elle pas le triomphe « de l'orthodoxie (l'Église russe) à Rome même ? Oui, c'est avec

(1) *Correspondant*, 25 juillet 1856, p. 658 et suiv.

(2) *Gazette de Cologne, circulaire du prince Gortschakoff*, 2 sept. 1856.

« un intérêt plus haut que celui de simples spectateurs, que nous « examinons ce point culminant de l'histoire d'Italie. »

Plus que jamais, pour ne pas être égaré par les dépêches diplomatiques, il faut distinguer, comme le disait M. de Maistre, *entre la maison et le cabinet*, entre les souverains légitimes et leurs ministres dont ils sont souvent les premières victimes. Mais revenons au congrès de Paris.

« Le comte de Clarendon, discourant ensuite pour l'Angleterre, reconnut d'abord *en principe* qu'aucun gouvernement n'a le droit d'*intervenir* dans les affaires intérieures des autres États, *mais qu'il est des cas où l'exception à cette règle devient* un *droit* et un *devoir*; selon lui, ce cas extrême se présente *assurément pour le gouvernement pontifical*, puisqu'il se plaint de l'état de siège de *Bologne, des brigandages de la campagne*; il déclare que si l'on ne porte pas remède *aux justes causes de mécontentement*, on rendra permanent un système aussi peu honorable pour les gouvernements que regrettable *pour les peuples*; il prend enfin pour le compte de l'Angleterre le projet de *séparation laïque des Légations*, exposé dans la note sarde, sans toutefois nommer l'auteur.»

« M. le comte de Cavour succède et juge à propos devant les puissances réunies de ne rien ajouter à la mise en scène de ses propres idées, de se taire sur le *memorandum* qui a provoqué tous ces débats. N'était-ce pas cependant l'occasion d'expliquer comment sa note du 27 mars pouvait assurer le gouvernement temporel de la papauté, en même temps qu'on alléguait son incurable mauvaise foi, son impuissance absolue; comment, s'il ne pouvait répondre pour toujours de l'efficacité de son remède, il croyait devoir le proposer à la perpétuité de l'Église? » Il aurait dû prouver au moins comment un congrès d'ambassadeurs sans pouvoirs de leurs souverains, sans la présence même d'aucun envoyé de la puissance qu'on voulait mettre ainsi en tutelle et détruire par morceaux, avait le droit et le pouvoir de changer ainsi le droit des tiers et de renverser de fond en comble tout le droit des gens, sans parler même de la morale de l'Église et de la religion, contre lesquels étaient dirigés tous ses coups.

Mais la question était passée des souterrains maçonniques au grand jour d'un congrès, et le comte Walewski résume ce qu'il vient d'entendre et de dire en déclarant :

« 1° Que les plénipotentiaires autrichiens se sont associés au vœu exprimé par les plénipotentiaires français, de la double éva-

cuation des États pontificaux, aussitôt que faire se pourra sans inconvénient pour la consolidation de l'autorité du saint-siège ; 2° que la plupart des plénipotentiaires n'ont pas contesté l'efficacité des mesures de clémence prises d'une manière opportune par les gouvernements de la *péninsule italienne* et surtout par celui des Deux-Siciles (1). »

On en fit un protocole qui n'englobait plus seulement le pape et Naples, mais Florence, Parme et Modène, par les mots de *gouvernements de la péninsule italienne*, et ce fut le 22e qui fut signé par tous comme les autres.

Dès ce moment il ne pouvait plus y avoir de doute sur la marche des évènements. Le 11 avril 1856, M. de Bunsen, ministre de Prusse à Londres, écrivait à M. Cobden : « Que Dieu soit « béni du retour de la paix ! Mais partout on ne la regarde que « comme la fin de la première guerre punique, c'est-à-dire cosa- « que. Le théâtre de la seconde sera l'Italie. Je suis sûr que « Napoléon s'y est décidé déjà (2). »

La partie était engagée contre l'Italie entière et surtout contre la papauté, au mépris manifeste de tous les principes. On voyait poindre le grand royaume italien dans la maison de Savoie ; c'était un nouveau triomphe pour le programme de Palmerston, et un nouveau commencement de victoire pour la Maçonnerie et la Carbonara. Tout va être mis en œuvre pour la rendre complète, dans les journaux et dans la diplomatie, par la ruse, par la violence et par tous les genres d'audace.

Voici comment Cavour s'en explique dans une lettre à Ratazzi, son complice, citée par le *Nord* (3) :

(1) F. De Corcelles, *Correspondant*, 1856, p. 658 et 659.

(2) *Richard Cobden, notes et correspondances*, par M. Sales Schevalhe, Paris, 1879, p. 297.

(3) Rapportée par l'*Union*, 15 février 1862. La *Revista contemporanea* et le *Nord* publiaient toute la correspondance de Cavour avec Ratazzi durant le Congrès. On lit dans l'analyse qu'en donnait l'*Union* le jour suivant, n° du 12 avril :

« Je conçois, me répondait Clarendon, qu'un éclat devienne inévitable ; seulement le *moment d'en parler tout haut n'est pas encore venu*.— Je répliqual : Je vous ai donné des preuves de ma *modération* et de ma prudence ; je crois qu'en politique il faut être *excessivement réservé en paroles et excessivement décidé quant aux actions*. Il y a des positions où il y a moins de danger dans un parti audacieux que dans un excès de prudence. Avec *La Marmora* je suis persuadé que nous sommes en état de commencer la guerre, et pour peu qu'elle dure, *vous serez bien forcés de nous aider*. — Lord Clarendon répliqua avec une grande vivacité : Oh ! certainement si vous êtes dans l'embarras, vous pouvez compter sur nous, et vous verrez

« Dans une longue dépêche adressée à Cibrario, je relate en détail la séance du congrès d'hier, où la question italienne a été traitée. J'ai peu de choses à ajouter à ma narration officielle.

« M. Walewski a été fort explicite à l'égard de Naples, et en a parlé avec des paroles d'amère censure. Il est même allé trop loin peut-être, car il a empêché les plénipotentiaires russes d'adhérer à ses propositions

« Clarendon a été plus énergique que jamais, soit à *l'égard du pape,* soit à l'égard du roi de Naples ; il a qualifié le premier de ces pouvoirs *comme le plus mauvais qui ait jamais existé,* et quant au second, il l'a traité comme l'avait fait Mazzini. Je crois que, *convaincu de ne pouvoir arriver à aucun résultat pratique,* il a jugé devoir employer un langage extra-parlementaire. Nous aurons encore une séance animée quand il s'agira de l'adoption du procès-verbal. Clarendon m'a dit qu'il réservait sa réplique pour la circonstance. En sortant je lui dis : Milord, vous voyez qu'il n'y a rien à espérer de la diplomatie. *Il serait temps d'employer d'autres moyens, au moins pour ce qui regarde le roi de Naples.* Il me répondit : Il faut s'occuper de Naples ; et bientôt je le laissai en lui disant : J'en irai causer avec vous. Je crois pouvoir lui parler de faire sauter le B... (Bomba).

« Il faut faire quelque chose. L'Italie ne peut rester dans la situation

avec quelle énergie nous viendrons à votre aide... — Et dans ce cas, pourquoi ne profiterions-nous pas de *cette disposition pour faire un effort suprême afin d'accomplir les destinées de la maison de Savoie et de notre pays.* Il y a là cependant une question de vie et de mort et nous ne devons donc agir qu'avec une grande prudence. C'est pour cela que j'ai l'intention d'aller à Londres pour consulter lord Palmerston... S'il partage les vues de Clarendon nous devons faire des *préparatifs secrets,* contracter un emprunt de 30,000,000 de francs et envoyer après le retour de Della Marmora *un ultimatum à l'Autriche, qu'il lui sera impossible d'accepter, et ouvrir les hostilités.* L'empereur ne peut pas être contre cette guerre. *Il la désire du fond de son cœur.* »

Deux jours après : « J'ai assisté hier, avec le comte Clarendon, à un dîner chez le prince Napoléon. J'ai eu une longue conversation avec ces deux personnages : ils m'ont dit tous deux que la veille ils avaient causé très-longuement avec l'empereur sur les affaires d'Italie. L'empereur a paru partager beaucoup leurs observations; il est resté pensif pendant quelques instants et a exprimé enfin le désir de causer avec moi. »

Deux jours après : «J'ai vu l'empereur... il m'a écouté avec bienveillance... J'ai insisté sur la nécessité de prendre une *attitude décisive,* et pour entamer la question, j'ai ajouté que j'avais préparé une protestation que je remettrai le lendemain à Walewski. L'empereur montra quelque hésitation et il termina en *me conseillant d'aller à Londres pour m'expliquer* de la manière la plus nette avec lord Palmerston et de venir le soir à mon retour. »

Palmerston était donc le *maître* et il fallait attendre ses ordres. Ces lignes confirment tout ce que nous avons dit sur le personnage et sur la dépendance de Napoléon III vis-à-vis de lui. Qu'on relise maintenant les pièces officielles et que l'on voie avec quelle sanglante impudence les chefs des sociétés secrètes se jouent des peuples !

actuelle. *Napoléon en est convaincu,* et *si la diplomatie est impuissante, nous recourrons à des moyens extra-légaux.* Modéré dans mes opinions, *je suis plutôt porté à des moyens extrêmes et audacieux. Dans notre siècle, je maintiens que* L'AUDACE *est la meilleure politique.* »

Le *Journal des Débats*, un des organes de la Maçonnerie, disait plus tard après l'analyse du *Livre jaune :* « Il ne faut pas se le dissimuler et il ne faut pas avoir peur des mots : il y a des faits *justes, légitimes, qui ne peuvent s'accomplir que révolutionnairement.* »

Certes, on ne pouvait énoncer plus clairement et les noms des complices et le complot impie qui allait maçonniquement se dérouler avec autant d'hypocrisie que d'impudente audace.

Dès le 16 avril, Cavour adresse aux seuls gouvernements de Londres et de Paris une seconde note plus véhémente que la première, et où il affectera le ton de la plainte et de la défaite :

« Notre espoir a été déçu. Malgré le bon vouloir de l'Angleterre et de la France, malgré leurs efforts bienveillants, la persistance de l'Autriche à exiger que les discussions du congrès demeurassent strictement circonscrites dans la sphère tracée avant sa réunion, est cause que cette assemblée va se dissoudre sans qu'il ait été apporté le moindre adoucissement *aux maux de l'Italie.*

« *Jamais les prisons et les bagnes n'ont été plus remplis de condamnés* pour cause politique ; jamais la police n'a été plus tracassière, ni l'état de siège plus durement appliqué : tel est l'état de l'Italie depuis sept ans.

« Convaincus qu'ils n'ont plus rien à attendre de la diplomatie, les italiens retomberont avec une ardeur méridionale dans *les rangs du parti révolutionnaire et subversif, et l'Italie sera de nouveau un foyer ardent de conspirations et de désordres, qui seront peut-être comprimés, mais que la plus faible commotion européenne fera éclater de la façon la plus violente.* Ainsi les soussignés sont convaincus que les cabinets de Londres et de Paris, prenant en sérieuse considération l'état de l'Italie, aviseront, *de concert avec la Sardaigne,* un moyen d'y porter remède.

« Signé, *C. Cavour, de Villamarina.* »

On voit déjà par tout ce qui précède que tout est faux dans cette seconde note, comme dans la première, et les plaintes et les accusations. Les plaintes, M. de Cavour va les réfuter lui-même, et à la Chambre des députés, et au Sénat.

A la Chambre des députés, le 7 juin, voici ses paroles :

« Ainsi la condition anormale et malheureuse de l'Italie a été dénoncée à l'Europe, *non par de prétendus démagogues et révolutionnaires,* mais par les représentants des premières puissances de l'Europe. *Un verdict rendu par la France et l'Angleterre ne peut demeurer stérile.* »

Il n'y a donc pas lieu de se plaindre. Au Sénat, ce sera mieux encore, l'Autriche elle-même aura un *satisfecit :*

« Les faits cités par les plénipotentiaires sardes n'ont pas été contestés dans le congrès après la clôture duquel ils ont été reconnus exacts par une puissance qui avait refusé la discussion à ce sujet ; de telle manière qu'aujourd'hui il n'en est pas une qui ne reconnaisse que la condition de l'Italie est anormale et qu'il est besoin d'y porter remède. »

Il ne s'agit plus seulement des États romains, mais de toute l'Italie, qu'on le remarque.

Ces calomnies ont été cent fois réfutées, et le plan de ce livre ne nous permet pas de montrer leur néant une à une. Qu'il nous suffise de rappeler que cette campagne, entreprise par le mensonge contre la papauté et contre les monarchies légitimes de Naples et de Toscane, a été l'occasion d'une des plus grandes victoires remportées devant l'histoire par la justice. Des publicistes de talent se sont levés de toute part pour défendre ces causes sacrées : rappelons seulement les solides écrits, les brillantes défenses de MM. de Corcelles, de Montalembert, de Gaillon, Poujoulat, Nettement, Paul Sauzet, Villemain, Saint-Marc Girardin. Mais les chefs du complot n'en continuaient pas moins leur œuvre de calomniateurs. Le public formé par les loges leur suffisait, et c'est à lui qu'il s'adressait. Deux mois après la clôture du congrès de Paris, lord Palmerston portait à la tribune anglaise ces accusations, en déposant une dépêche de sir James Hudson, ministre d'Angleterre à Turin :

« Le gouvernement de Sa Majesté ne peut hésiter à déclarer que, selon lui, l'occupation du territoire appartenant au pape par *des troupes étrangères* constitue un état de choses *irrégulier, qui trouble l'équilibre* et peut faire courir des dangers à la paix de l'Europe, et qu'en *sanctionnant d'une manière indirecte un mauvais gouvernement,* elle provoque le *mécontentement chez le peuple et une disposition à la révolte* (1). »

(1) Un ouvrage dû à un diplomate très-autorisé, *Le dernier des Napoléons*, raconte ainsi le rôle joué par l'agent de Palmerston, sir James Hudson, ministre d'Angleterre à Turin : « Un dernier et très-utile collaborateur de Cavour, ce fut sir James Hudson, l'ambassadeur britannique à Turin. Son salon était le refuge, le *lieu d'asile*

Lui-même ne craignait pas de dire :

« Le gouvernement pontifical est *mauvais et tyrannique*. Bien que des atrocités aient été commises, le gouvernement provisoire de Rome s'est efforcé de les prévenir, et LA VILLE SAINTE N'A JAMAIS ÉTÉ MIEUX GOUVERNÉE QUE DURANT L'ABSENCE DU PAPE, qui ne peut se maintenir à Rome qu'avec l'appui d'une force étrangère. »

Pendant deux ans, les journaux anglais à la solde de la Maçonnerie développèrent ce thème, attaquant tour à tour le pape, le roi de Naples, le gouvernement de la duchesse de Parme, cette princesse si française par le cœur, si grande par l'intelligence.

Tout est prêt, aurait dit le comte Cavour au chef du gouvernement français, avant de partir de Paris, après le congrès ; *commençons par les Romagnes, au premier ordre Bologne se soulèvera.* — Non pas ; nous ne sommes pas prêts ici contre les États du pape, c'est plutôt par Naples qu'il faut commencer. Vous aviez le duc de Gênes pour ce pays ; mort, vous ne pouvez le remplacer par votre *Carignan;* mais j'ai *Murat ;* avec lui tout sera facile. — Nicotera (1) et tous ses garibaldiens étaient déjà achetés pour

des conspirateurs par trop compromis et que le gouvernement piémontais n'aurait pu protéger contre les demandes d'extradition des ambassades. Sir Hudson ne les honorait pas seulement de la plus touchante hospitalité, mais les lestait de conseils et de subsides. Un des secrétaires de la légation disait plaisamment : « Je viens « de dîner chez sir James ; nous étions douze à table ; sauf lui et moi, les convives « étaient tous galériens et condamnés à mort ! Les gaillards me donnaient le fris- « son. » (p. 149-150). L'auteur raconte ensuite une entrevue de Mazzini et de M. Cavour, à Turin, sous les auspices de sir James.

(1) Nicotera, sous le titre de *Révélations*, publiait les détails suivants sur cette première base de la révolution italienne, dans la *Démocratie*, journal de Naples : « M. de Cavour et sa coterie dès l'année 1857 — je parle de cette époque, car depuis j'ai été en prison jusqu'en mai 1860, — conspirèrent pour susciter dans nos provinces une révolution muratiste ; Conforti, Pisanelli, Scialoja, Stoico Romeo, Leopardi, Tommasi, Massari, Ciccone, Trinichera, les frères Mezzacapo, Marioti, Salicetti, etc., etc., étaient tous muratistes.

« En 1857, ce prétendant se rendait avec Salicetti à Genève, où étaient convoqués MM. Louis Mezzacapo et Andrea Romeo, qui y conduisait aussi le général Stocco, non sans s'être d'abord mis d'accord avec le comte de Cavour. Quels étaient leurs projets ? Stocco pourrait nous le dire ; qu'il nous suffise d'indiquer qu'on voulait l'Italie partagée en deux avec le pape au milieu. L'argent pour ce voyage, et pour d'autres aussi effectués par les agents de Turin et de Paris, était fourni par le trésor piémontais.

« Après cette réunion de Genève, on envoyait à Turin un projet de constitution calquée sur celle de Napoléon III. Ce projet fut discuté article par article par Pisanelli, Scialoja, Tommasi, les deux Mezzacapo, etc., et fut immédiatement envoyé aux agents qui se trouvaient dans le royaume de Naples. Ceux-ci, après s'être entendus avec MM. Giovanni Vacca, alors capitaine de vaisseau dans la marine napoli-

cette entreprise. — A ce nom de *Murat*, Cavour avait pâli..... il partit soucieux roulant bien d'autres projets dans sa tête.

Cette conversation rapportée par M. de Cavour à un de ses collègues, par qui elle nous a été substantiellement transmise, nous explique et la nomination de Murat à la *grande maîtrise maçonnique* de France, sur la demande des maçons de Naples, et le rejet qu'ils en firent plus tard, après son vote au Sénat pour le pape, afin d'élire à sa place Jérôme-Napoléon qui s'était si audacieusement prononcé dans cette occasion et toutes les autres contre les papes et la papauté elle-même (1).

Cependant les sociétés secrètes, d'accord avec le Piémont (2),

taine, aujourd'hui contre-amiral italien, et Joseph Vacca, alors magistrat à la cour de cassation, aujourd'hui sénateur, et qui tous affirmaient avoir dans leurs mains les clefs du pays, organisèrent le mouvement, qui leur semblait si certain que le futur ministère muratiste, dont faisaient partie Pisanelli, Scialoja et Mezzacapo, était constitué sous la présidence de Salicetti. Les partisans et acolytes des ministres muratistes s'étaient bien entendus, partagé les meilleurs emplois, lorsque l'opposition énergique de l'Angleterre, qui avait eu vent de la chose, fit évanouir tous ces beaux projets. » La coterie muratiste devint alors *cavourienne;* et pour mieux juger son attitude présente de libératrice, voyons quelles étaient en 1857 ses intentions pour l'Italie.

« Après la réunion de Genève, une autre réunion des chefs les plus influents de l'émigration eut lieu à Paris, sous la présidence de Manin. Un délégué du prince Murat vint y plaider la cause du prétendant et exposer son programme politique, savoir : la péninsule italienne partagée entre Naples et le Piémont et le pontife au milieu ; 2° *point de liberté,* mais un *despotisme éclairé,* attendu que les populations étaient encore incapables d'apprécier les bienfaits de la liberté. Manin repoussa ce programme, déclarant qu'il ne laisserait jamais sacrifier l'unité de l'Italie, et un autre s'y opposa aussi, parce qu'en aucune façon il ne voudrait sacrifier la liberté de sa patrie. Aujourd'hui les muratistes sont cavouriens et ne voient dans leurs adversaires que bourbonniens, mazziniens et muratistes ; ils ne rêvent que conspirations et anciens partis. Voilà les hommes qui, en 1857 et depuis, faisaient si bon marché de l'*unité* et sacrifiaient si tranquillement la liberté de la patrie. » Quelle preuve à joindre à toutes les autres de la suprématie maçonnique de Palmerston et de l'Angleterre sur Louis-Napoléon ! » (*Gazette du Midi,* n° 8746.)

(1) « Le Grand-Maître (Murat) avait été élu en grande partie, dit dans le *Siècle* le frère Léon Plée, par l'appui des frères les plus influents de la Maçonnerie italienne... et le suffrage universel, résumé des loges, s'était rallié au prince Murat précisément à cause des tendances que son alliance avec la Maçonnerie italienne faisait supposer. » (Citation de l'*Union*, 25 mai 1861.) C'est là ce qui explique encore les paroles du prince lors de son installation : « Nous pouvons déployer notre bannière, le moment est venu où la Maçonnerie doit montrer ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut. »

(2) Il conste par des preuves juridiques, vérifiées dans un procès jugé à Rome en 1861, au tribunal suprême de la sacrée consulte, que dès l'année 1851-52 il se forma à Bologne, sous la dénomination de parti piémontais, une classe de sectaires dont le but était l'unité et la liberté de l'Italie ; que ce parti, en 1856, exigea la réorganisation de la secte en trois comités centraux pour l'État pontifical ; que pour

étendaient leur réseau sur toute l'Italie pour en provoquer l'unité avec Rome pour capitale, selon l'idée mazzinienne ; leurs loges ou ventes pullulaient dans les États de Naples; elles rayonnaient de Bologne dans toutes les provinces pontificales ; elles minaient sourdement, mais avec une activité puissante, la domination autrichienne, de Milan à Venise ; l'Angleterre multipliait de toutes parts ses agents et ses brandons incendiaires, d'accord partout avec les ambassadeurs et les consuls du Piémont, cachant leurs complots sous l'inviolabilité diplomatique, lorsque tout à coup, le 14 janvier 1858, éclatèrent les bombes d'Orsini, arrachant à ses hésitations apparentes celui qu'elles devaient menacer et non frapper, jetant le deuil dans de nombreuses familles et sur la situation d'horribles lumières, complétées, a dit un historien, par la déclaration testamentaire de l'auteur de cet exécrable attentat.

M. Keller s'honora par son courage non moins que par son éloquence, en signalant au Corps législatif, dans la séance du 13 mars 1861, la guerre d'Italie comme l'exécution du testament d'Orsini, et l'on sait avec quel acharnement le gouvernement chercha depuis lors à empêcher sa réélection. Mais la lumière de l'histoire s'est faite complètement et, en 1874, le *Journal de Florence* a publié sur ces évènements un récit détaillé dont les principaux traits ont été connus à l'époque, mais qu'il importe de placer ici dans son entier :

effectuer cette réorganisation, le marquis Jean-Antoine Migliorati, quoique investi des fonctions de chargé d'affaires du gouvernement sarde près la cour de Rome, parcourut les domaines du saint-siège, se faisant l'apôtre du parti, créant des adhésions auprès des sectes carbonariques ; que le même Migliorati s'était rendu à Pesaro pour assister à une sédition populaire ; qu'il établit un congrès général à Sinagaglia ; qu'en septembre de cette même année, il s'aboucha à Ancône avec tous les conspirateurs de la ville et avec la *ligue du sang* ; et qu'en 1857, au mois de mai et de juin, l'alliance fut conclue avec les mazziniens : on devait se défaire de Napoléon III comme infidèle à ses serments, du roi de Naples et des autres races des Bourbons, du duc de Parme, de Modène, etc. Ce que fit alors Migliorati à Rome, Della Minerva le continua, comme Buoncompagni à Florence et Villamarina à Naples, et pendant qu'Orsini (Corvis Pondevano) préparait ses bombes, *la lega di sangue* commettait dans les seules Romagnes cinq assassinats politiques. (*Anconistana ossia*, 2ᵉ *parte*, *processura Ancolano di gravissime deliquenze*, etc., analysé par l'*Osservatore romano*. — *Union*, *Monde*, etc.)

D'après les mêmes documents juridiques, on devait obliger le pape à donner une constitution en harmonie avec le statut piémontais : institution de la garde civique, liberté de la presse, nomination des laïques aux emplois du gouvernement, adoption du Code Napoléon, suppression des tribunaux exceptionnels, y compris la curie ecclésiastique, abolition de la douane. Quand le pape aurait cédé sur ces points capitaux, il ne serait bientôt plus que l'évêque de Rome...

« ... Le soir de l'attentat (14 janvier 1858) l'empereur montra, en présence du péril, un sang-froid admirable. Comme lors des conspirations de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique en 1853, de Pianori en 1855, il méprisa d'abord l'implacable persécution de la secte italienne dont il était membre, mais qu'il avait résolu de renier pour se vouer à la prospérité de la France et à l'établissement solide de sa dynastie.

« Mais vint bientôt la réflexion, et, avec la réflexion, cette frayeur rétrospective qui s'empare des âmes les mieux trempées et fait leur supplice. Le prince impérial n'était qu'un petit enfant. Que deviendrait l'empire et que deviendrait ce prince héritier, si la secte, qui avait juré la mort de Napoléon, parvenait à réaliser son exécrable dessein ?

« L'empereur, en proie à des perplexités terribles, se souvint d'un conseil que lui avait donné sa mère, la reine Hortense :

« Si vous vous trouvez jamais dans un grand péril, si vous avez jamais besoin d'un conseil extrême, adressez-vous en toute confiance à l'avocat X... Il vous tirera du péril et vous conduira sûrement. »

« Cet avocat, que je ne veux point nommer ici, était un exilé romain que Napoléon lui-même avait connu dans les Romagnes pendant le mouvement insurrectionnel de l'Italie contre le saint-siège. Il vivait près de Paris dans un état qui n'était ni la fortune, ni la médiocrité, cet état de mystérieuse aisance que la Maçonnerie assure à ses capitaines.

« Napoléon chargea M..... d'aller le trouver et de l'inviter à venir aux Tuileries.

« Il y consentit, et rendez-vous fut pris pour le lendemain matin.

« Quand il entra dans le cabinet de l'empereur, celui-ci se leva, lui prit les mains et s'écria :

« On veut donc me tuer ? Qu'ai-je fait ?

« — Vous avez oublié que vous êtes italien et que des serments vous lient au service de la grandeur et de l'indépendance de notre pays. »

« Napoléon objecta que son amour de l'Italie était resté inaltérablement dans son cœur, mais que, empereur des Français, il se devait aussi et avant tout à la grandeur de la France. Et l'avocat répondit que l'on n'empêchait nullement l'empereur de s'occuper des affaires de la France, mais qu'il pouvait et devait tra-

vailler aux affaires de l'Italie et unir la cause des deux pays, en leur donnant une égale liberté et un même avenir. Faute de quoi, on était parfaitement décidé à employer tous les moyens pour supprimer tous les obstacles, pour délivrer la péninsule du joug de l'Autriche et pour fonder l'unité italienne.

« Que faut-il que je fasse ? Que me veut-on ? » demandait Napoléon.

« L'avocat promit de consulter ses amis et de donner dans peu de jours une décision.

« Cette décision ne se fit pas longtemps attendre.

« La secte demandait à Napoléon trois choses :

« 1° La grâce de Pierre Orsini ;

« 2° La proclamation de l'indépendance de l'Italie.

« 3° La participation de la France à une guerre de l'Italie contre l'Autriche.

« On accordait un délai de quinze mois à Napoléon pour préparer les évènements, et il pouvait, durant ces quinze mois, jouir d'une sécurité absolue. Les attentats ne se renouvelleraient pas, et les patriotes italiens attendraient l'effet des promesses impériales.

« Ici, reprend le *Journal de Florence*, le mémoire accumule les documents connus qui marquèrent le revirement si brusque de la politique impériale et relièrent cette politique à la lettre d'Edgard Ney.

« Le fait est que l'empereur multiplia ses efforts pour réaliser la première demande de la secte. Il fit implorer la grâce d'Orsini par l'impératrice, consulter ses ministres, le corps diplomatique étranger, et ne trouva de résistance que dans un seul personnage ; mais ce personnage, le plus porté à la clémence par état, ne crut pas que l'empereur fût maître d'enchaîner le bras de la justice.

« Le cardinal Morlot lui dit :

« Sire, Votre Majesté peut beaucoup en France, sans doute, mais elle ne peut pas cela. Par une miséricorde admirable de la Providence, votre vie a été épargnée dans cet affreux attentat ; mais autour de vous le sang français a coulé et ce sang veut une expiation. Sans cela toute idée de justice serait perdue, et *justitia regnorum fundamentum.* »

« Napoléon avait compris. Il ne lui restait qu'une chose à faire ; et il la fit. Il alla trouver Orsini.

« Quel fut l'entretien des deux adeptes de la vente de Césène ? On ne le saura peut-être jamais. Ce que l'on sait pourtant, c'est que dans cet entretien Napoléon confirma les engagements pris en Italie dans sa jeunesse, renouvelés à l'avocat X..., et qu'il jura, dans les bras de celui qu'il ne pouvait sauver, de se faire son exécuteur testamentaire.

« L'expression n'est que juste. Napoléon a été l'exécuteur testamentaire d'Orsini. Il fut convenu que celui-ci écrirait une lettre que l'empereur rendrait publique, et dans laquelle le programme de l'unité italienne serait déclaré.

« On vit alors un des plus grands scandales de notre temps : la lecture devant des juges de cette lettre-testament et sa publication dans le *Moniteur*.

« Le mémoire donne la lettre où ne figure pas le passage du pape, passage qui a pourtant été connu depuis 1870.

« *Martyr* de l'idée italienne, Orsini monta sur l'échafaud, avec la certitude que l'Italie serait une, que le pape serait découronné, et il cria en présence de la mort :

« *Vive l'Italie! vive la France!* »

L'union entre les Tuileries et le Palais-Royal devint plus étroite ; l'histoire n'en a pas encore révélé la mystérieuse cause; on sait seulement que la division avait éclaté, dès le commencement, sur la légitimité des titres à l'empire ; qu'en 1854, Napoléon III avait fait déclarer par les chefs de son conseil de famille, MM. Troplong, Baroche et Abattucci, la légitimité des Bonaparte d'Amérique ; qu'en 1856, le même conseil, présidé par les mêmes personnages, avait, sur les instances du vieux Jérôme, révoqué son premier jugement, et déclaré la légitimité du second fils né de la princesse de Wurtemberg (1) ; et qu'enfin, après l'entrevue de Plombières, où tout avait été réglé avec M. de Cavour sur l'Italie, le prince Napoléon devait épouser la seconde fille du roi de Piémont, Victor-Emmanuel. Quoi qu'il en soit, on relit sans surprise ce passage d'une lettre d'Enfantin, un des confidents du Palais-Royal et des Tuileries (2), à Laurent de l'Ardèche :

(1) Pièces officielles révélées au procès Paterson-Bonaparte, Cour impériale de Paris, audience du 24 juin 1861.

(2) Louis-Napoléon avait été *philosophiquement* élevé par Vieillard, l'admirateur et le défenseur de la doctrine ; et Enfantin n'avait-il pas écrit que, pendant qu'en Suisse il *endoctrinait les anciennes grandes dames de l'empire, la duchesse de Bade et la comtesse de St-Leu*, et qu'elles embrassaient ardemment la partie *économique* ou

« Vous savez que je me suis toujours refusé à ne voir qu'une pensée dynastique dans l'affection de Louis-Napoléon pour son cousin. J'ai toujours pensé qu'il lui savait gré d'avoir maintenu le nom de Napoléon dans les rangs de la démocratie, et de s'être abstenu de toute alliance politique avec les partisans du passé, pendant que lui, au contraire, était obligé de compter avec tout le monde sans distinction de parti, selon les exigences du temps et les nécessités de sa position suprême. Entre nous encore, *je ne crois pas que l'empereur déteste les hommes qui, en Italie, ont combattu les abominations des gouvernements de Naples, de Rome et de Milan.* »

Aussi l'on ne s'étonne pas de cet autre passage :

Qu'a-t-il besoin de canon pour faire trembler l'empereur d'Autriche en Italie, le roi de Prusse sur le Rhin, l'Angleterre en Irlande, et même la Russie en Pologne et sur les rives du Danube ? Depuis 1848, on en sait bien long dans tous ces pays sur la stratégie à l'usage des peuples, bien autrement habile et puissante que la stratégie à l'usage des rois. — Entre nous, il me semble que c'est là *l'ambition réelle et fondamentale de l'empereur Napoléon actuel.*

« J'ai dîné hier chez D... avec Paulin et quelques autres amis ; ils sont toujours déroutés, dévoyés, *ne comprenant rien à ce qui se fait et croyant à une coalition des rois et des bourgeois,* sans compter pour rien le prolétaire et le militaire. Ils n'ont pas plus lu Vinçard qu'ils n'ont lu les œuvres de Napoléon III ; ils en sont où en étaient les *burgraves ;* ils croient qu'ils vont lui faire peur, le faire reculer et même l'envoyer à Cayenne ou à Sainte-Hélène, ou tout au moins à Mazas ; ils diraient presque comme Changarnier : *Députés, délibérez la paix !* La Bourse continue à trembler, je crois toujours que cette année elle en verra de cruelles. »

Un peu après, 3 janvier 1859, il écrivait à Arlès :

« Ce soir grand émoi à la Bourse ; l'empereur aurait dit à Hübner : « *Je regrette que votre gouvernement ne s'entende pas mieux avec nous.* » Gare aux Lombards ! »

Et le 7 janvier au même :

« Guéroult, qui croit toujours à la guerre, a *fait hier une visite*... d'où il est sorti plus croyant... Croyez toujours à la guerre... Je crois que Rothschild et Pereire *écoulent tout ce qu'ils peuvent* et que c'est pour cela seul qu'il y a par instant des espérances de reprise.

politique de la doctrine et quelques-unes de ses vues générales sur l'*humanité*, elles répétaient sans cesse : *C'est très-beau !* (T. II, p. 95, 2e éd.) Enfantin resta pendant tout l'empire le confident à la fois des Tuileries et du Palais-Royal. Ses disciples jouèrent un rôle important dans toutes les affaires politiques et financières du règne.

« Je suis tellement convaincu que l'année actuelle et les suivantes vont exiger dans les affaires toutes les qualités de la jeunesse et aucun des défauts de la vieillesse que je ne fais presque aucun cas de ce qu'on appelle *une expérience consommée*. Les bottes de sept lieues du petit Poucet, la fine oreille qui entend germer, l'œil qui voit une mouche sur les tours de Notre-Dame, la taille souple comme un jonc, voilà ce qu'il faut pour danser la grande farandole que l'empereur se dispose à jouer. Rothschild lui-même aura peine à suivre (1). »

Et le 5 mars :

« L'empereur, qui devait venir à l'opéra *d'Herculanum* de David (disciple d'Enfantin), n'est pas venu : il a bien autre chose à faire que d'entendre de la musique ; le *Moniteur* de ce matin le prouve... Je ne sais comment le p. N. (prince Napoléon) prendra le démenti donné au *Times* ce matin, et la grande reculade qui précède le démenti ; les affaires s'engagent et s'embrouillent par Rome, Modène, la Toscane. *Le jeu maintenant est de faire le pacifique*, de lâcher la corde et de laisser causer... »

On le voit, le Saint-Simonisme avait voix ou oreille au conseil et peut-être toutes les deux. Toujours est-il que, tout étant prêt, Napoléon III aux premiers jours de l'année 1859 donna le signal *du branle-bas* annoncé en 1853, six ans d'avance, par H. Misley, et qu'en deux mois on arriva aux traités de Villafranca et de Zurich. La diplomatie anglaise, sous prétexte de paix, avait arrêté la marche de l'armée autrichienne autant de temps juste qu'il en fallait à l'armée française pour arriver en Italie par mer et par terre. Napoléon-Jérôme, à la tête du 5e corps d'armée, devait faire diversion à Florence et sur la frontière des Romagnes ; Garibaldi, nommé général de division, commandait un corps cosmopolite d'avant-garde. Il avait dit après le siège de Rome : *Nous avons les mains teintes du sang français ; ce sont nos bras que nous plongerons dans celui des autrichiens.* Il satisfaisait sa passion à l'aide et à côté même des français. Le lien maçonnique suffit à tout. Les français s'étaient battus avec leur courage, et la défection des légions hongroises et italiennes du côté de l'Autriche était venue en aide aux piémontais.

« Je vis défiler, dit le rédacteur des *Débats* envoyé en Italie pour rendre compte des événements de la guerre, je vis défiler les prisonniers

(1) *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, publiées par les membres du conseil institué par Enfantin pour l'exécution de ses dernières volontés, t. XII, p. 201 et suiv., t. XIII, p 34, 42 et suiv. 46.

faits à Magenta ; les italiens, qui marchaient en tête, chantaient leur victoire ; les hongrois qui venaient ensuite disaient hautement qu'on ne les avait pas faits prisonniers, mais qu'ils avaient mis bas les armes et refusé de se battre, parce qu'ils regardaient comme hongroise la cause de l'Italie ; aussi s'empressèrent-ils bientôt de former les légions hongroises qui, sous le commandement de Turr, devaient faire une des forces de l'armée garibaldienne ; les croates seuls étaient tristes et vraiment prisonniers de guerre. »

L'Italie n'était pas encore *libre des Alpes à la mer Adriatique*, comme l'avait promis la proclamation du chef du gouvernement français ; mais les grandes chaleurs étaient venues ; on était menacé des maladies typhoïdes ; le formidable quadrilatère avec ses marais et ses canons était en face, et une coalition du Nord contre ce qui se faisait était à craindre. C'en était assez pour la vieille artillerie ; la nouvelle, celle des sociétés secrètes, suffisait seule pour ce qui restait à faire.

« Kossuth n'est pas mort, Mazzini vit encore, avait dit Enfantin. L'illustre Manin, le non moins illustre Gioberti, quelques têtes carrées et fortes des bords du Rhin et même beaucoup de mauvaises têtes françaises qui grondent en Suisse et en Angleterre, tout cela vaut une artillerie, fût-elle à la Paixhans. Quoique Louis-Napoléon ait fait un fort bon ouvrage sur la *vieille artillerie*, JE LE CROIS BEAUCOUP PLUS FORT DANS CETTE ARTILLERIE NOUVELLE qui — (à l'aide de la Maçonnerie) — prend les passions humaines pour éléments de sa *foudroyante puissance* (1). »

Étudions-en les effets.

Un projet de traité affranchissant tout à fait l'Italie et dépouillant l'Autriche, moyennant certaines compensations, de toutes ses possessions d'Italie, avait été envoyé par Palmerston à la Prusse, sans lui en faire connaître l'auteur ; la Prusse venait de le renvoyer à l'empereur d'Autriche, lorsque Napoléon III lui fit demander une entrevue à Villafranca, s'engageant à le traiter plus favorablement. Louis-Napoléon, comme l'a révélé plus tard au parlement lord Palmerston lui-même, en était l'auteur ; mais l'empereur d'Autriche, qui l'ignorait, se croyant abandonné par la Prusse et l'Allemagne, accepta avec empressement l'entrevue et l'on convint sans peine des articles du traité, dits *préliminaires de paix*, arrêtés à Villafranca.

Les deux souverains *s'engageaient* par les deux premiers arti-

(1) *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. XII, p. 902.

cles à favoriser la formation d'une confédération italienne, sous la *présidence honoraire du pape*. L'empereur d'Autriche devait, par le 3e, tel qu'il lui fut présenté, céder ses droits sur la Lombardie à l'empereur des Français qui, selon le vœu des populations, les remettrait au roi de Sardaigne. L'Autriche y fit ajouter : « A l'exception des forteresses de Mantoue et de Peschiera, et une ligne de frontières exactement définie, » et en fit retrancher : « *Selon le vœu des populations.* » La Vénétie, tout en restant sous la couronne de l'empereur d'Autriche, devait par le 4e article faire partie de la confédération italienne. Le 5e article *proposé* était ainsi conçu : « Les deux souverains feront tous leurs efforts, *excepté le recours aux armes*, pour que les ducs de Toscane et de Modène rentrent dans leurs États, en donnant une amnistie générale et une *constitution.* » Il fut réduit sans ambages et sans condition à ces mots : « Le grand-duc de Toscane et le duc de Modène *rentrent* dans leurs États en donnant une amnistie générale. »

Le 6e article était ainsi proposé : « Les deux souverains demanderont au saint-père d'introduire dans ses États les réformes nécessaires et *de séparer administrativement les Légations du reste des États de l'Église.* » C'était évidemment le vicariat proposé par Cavour au congrès de Paris et qui se glissait là subrepticement, et du même coup un commencement de la *sécularisation* demandée par la lettre à Edgard Ney.

Il fut ainsi stipulé : « Les deux empereurs demanderont au saint-père d'introduire *dans ses États des réformes indispensables.* » Le 7e et dernier article stipulait une amnistie pleine et entière aux personnes compromises à l'occasion des derniers évènements dans le territoire des parties belligérantes.

Ces préliminaires furent signés en ces termes par les deux empereurs à Villafranca le 11 juillet 1859. Le Piémont, principal agresseur, n'y paraissait pas ; il était caché derrière la France, il s'identifiait plutôt avec son chef ; et le prince Napoléon, intermédiaire officiel du traité, s'efforçait, quoique en vain, de stipuler pour lui les prétentions cavouriennes et le vicariat piémontais des Légations.

Le traité de Zurich, signé quatre mois plus tard, 10 novembre 1859, ne changea rien au fond de ces préliminaires ; il stipula seulement plus longuement et dans tous les détails les conséquences de la cession de la Lombardie. L'art. 19 portait : « Les circonscriptions territoriales des États indépendants de l'Italie qui

n'étaient pas parties dans la dernière guerre ne pouvant être changées qu'avec le concours des puissances qui ont présidé à leur formation et reconnu leur existence, *les droits du grand duc de Toscane, du duc de Modène et du duc de Parme, sont expressément réservés entre les hautes puissances contractantes.* » Le 20e exprimait une *union d'efforts pour obtenir de Sa Sainteté que la nécessité* d'introduire dans l'administration de ses États les *réformes reconnues indispensables soit prise par son gouvernement en sérieuse considération* (1).

Mais ces réformes, par qui devaient-elles être reconnues indispensables ? Par le pape ou par les empereurs contractants ? Dans l'un et l'autre cas une semblable stipulation n'était-elle pas sans le pape et contre le pape une intervention dans l'administration de ses États ? Le Piémont ici encore ne signa que le traité qui lui cédait la Lombardie, comme il s'en est vanté tant de fois depuis, afin de laisser retomber sur la France la responsabilité de tout ce qu'il allait faire contre tous ces traités et contre le droit des gens le plus incontestable.

Tout dans cette guerre et dans ce traité de paix était donc la continuation de la pensée hostile au saint-siège, à son pouvoir, que nous avons retrouvée dans tous les actes précédents de Louis-Napoléon. Mais suivons jusqu'au bout le développement de cette pensée.

Le 3 mai 1859, dans sa proclamation datée des Tuileries, il avait déclaré à la face de la France et du monde : *qu'il respecterait le territoire et les droits des puissances neutres. Nous n'allons pas en Italie*, disait-il, *fomenter le désordre ni ébranler le pouvoir du saint-père, que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satisfaits.*

Or, le corps d'armée de Napoléon-Jérôme, ainsi que l'entrée d'un vaisseau de guerre français dans le port d'Ancône, par sa diversion sur les frontières des Légations, détermina, comme il s'en est vanté dans son rapport, la retraite des autrichiens et par conséquent l'insurrection des Romagnes, depuis longtemps préparée par le gendre de Murat et les autres agents de M. de Cavour (2).

(1) *La campagne d'Italie en 1859*, par M. le baron de Bazancourt, écrivain officiel auquel toutes les pièces ont été communiquées, tome II, p. 356, 357 et 359.

(2) Dans une lutte parlementaire à Turin entre le comte Pepoli et M. de Cesare,

Le Piémont, sous le prétexte de vœux populaires, s'annexa ces provinces et presque en même temps les États des ducs de Toscane, de Modène et de Parme. Non-seulement le chef de l'armée française ne fit aucun effort pour s'y opposer, comme il venait de s'y engager dans les préliminaires et le traité ; mais trois jours après la signature des préliminaires, le 14 juillet, comme le rapporte M. de Thouvenel dans une dépêche du 12 février 1860 à l'ambassadeur de France près le saint-siège, il écrivait lui-même de Desenzano au pape Pie IX, comme à Grégoire XVI, de l'armée des insurgés, comme à Edgard Ney, comme dans la proposition rejetée par l'Autriche :

« Dans ce nouvel ordre de choses, Votre Sainteté peut exercer la plus grande influence et *faire cesser pour l'avenir toute cause de troubles. Qu'elle consente, ou plutôt que* DE MOTU PROPRIO *elle veuille bien accorder aux Légations une administration séparée avec un gouvernement laïque nommé par elle, mais entouré d'un conseil formé par l'élection ; que cette province paie* au saint-siège une redevance fixe, et Votre Sainteté aura assuré le repos de ses États et pourra se passer de troupes étrangères. Je supplie Votre Sainteté d'écouter la *voix d'un fils dévoué à l'Église,* mais qui comprend les *nécessités de son époque.* »

Quelques mois plus tard, le 31 décembre, quittant les voies d'une vaine hypocrisie, il écrit de nouveau au pape, en lui annonçant le fait définitivement accompli de l'annexion violente ou par la force des Romagnes au Piémont, la lettre qui jetait à la voracité piémontaise et garibaldienne tous les États du saint-siège, et que M. de Cavour caractérisait ainsi dans un discours d'explication, à la chambre des députés de Turin, le 26 mai 1860 :

« La paix de Villafranca sans nul doute avait été douloureuse ; et si je me retirai de la direction des affaires, ce fut parce que les espérances qui avaient toujours guidé ma politique ne s'étaient pas réalisées ; mais il ne faut pas être injuste. L'adjonction de *nouvelles provinces à notre État* est une belle chose, mais tant que Venise sera aux mains de l'Autriche, la question italienne ne *peut être considérée comme résolue.* Toutefois l'annexion des Romagnes, il faut le reconnaître, a, sous un autre aspect, une importance égale à celle de la Vénétie.

on a vu le premier avouer que, pour attirer les Romagnes, il a fallu que Turin y envoyât des millions ; qu'ensuite la junte révolutionnaire a obtenu la garantie de ses emprunts ; que dans une certaine circonstance le roi a donné sa signature personnelle, mais que des banquiers, qui se posent aujourd'hui en libéraux unitaires, ne délièrent pas les cordons de leur bourse pour donner les 400,000 francs garantis par Sa Majesté.

« La lettre de Napoléon III au pape en date du 30 décembre 1859, proclamant que le RÈGNE DU PAPE CHEZ LES ROMAGNES EST FINI, *est une date mémorable dans l'histoire de l'Italie.* Par cette lettre l'empereur, à mon sens, a acquis à notre gratitude un titre qui ne cède point à celui qu'il avait conquis par la défaite des autrichiens sur les hauteurs de Solférino. Certes, il en est ainsi, parce que au moyen de cette lettre il a mis fin à *la domination sacerdotale, qui était pour nous plus préjudiciable peut-être même que la domination autrichienne.*

« On m'a reproché d'avoir donné trop d'importance à la lettre de l'empereur au pape. Mais ce n'est pas là une simple lettre, *c'est la manifestation d'un grand principe.* Dans cette lettre, le *souverain d'une grande nation catholique* déclare que le pouvoir temporel du pape n'est pas *sacré; or, un tel fait est, pour la question italienne, tout aussi important que la bataille de Solférino.*

« La question du pouvoir temporel du pape n'est pas seulement une question italienne, mais une question européenne, une question universelle, et je ne *sache pas que,* SANS CETTE DÉCLARATION, *aucun ministre eût osé assumer* la responsabilité de l'annexion des Romagnes. Cette lettre a pour nous une importance égale à celle de *la délivrance de Venise.* Ainsi il ne faut pas dire que la cession de la Savoie et de Nice ait été pour nous sans compensation... (1). »

Et 92 voix contre 10, acceptant, convaincues par ce discours, la cession de la Savoie et de Nice, témoignèrent à l'Italie, à la France et au monde que cette cession était le prix et le consentement du gouvernement français à l'annexion des Romagnes, et de la lettre impériale, détruisant en principe le pouvoir temporel du pape.

Il n'y avait donc rien de sérieux dans ces traités de Villafranca et de Zurich, si ce n'est la cession de la Lombardie au Piémont et seulement comme un à-compte; tout le reste n'était qu'un trompe-l'œil. Mais écoutons l'intermédiaire officiel de Villafranca, le prince Napoléon lui-même, expliquer au Sénat, dans la séance du 1er mars 1861, la partie révolutionnaire de cet acte avec un cynisme qui était un calcul chez lui, car il le posait auprès des sociétés secrètes comme le surveillant maçonnique de son cousin couronné :

« Il y a deux choses dans le traité de Villafranca, a-t-il dit dans la séance du 1er mars : ce qui a été réglé, stipulé définitivement, promis

(1) Rapporté par M. Nettement : *Notre Saint-Père le Pape*, etc., et par l'*Union*, 14 juin 1860.

sans ambages, et ce qui n'a eu qu'un caractère éventuel, conditionnel. Les deux empereurs, étant décidés à faire la paix, *se sont entendus*, et ils ont fait deux parts : l'une qu'ils ont réglée immédiatement, comme la cession de la Lombardie à l'empereur des Français, cession *fictive*, imaginée pour sauvegarder l'amour-propre de l'Autriche ; l'autre partie, qui s'est composée d'une série de promesses et d'indications. Voici ce que les deux empereurs se sont dit ; — j'ai peut-être quelque autorité pour le dire, puisque le *hasard* a voulu que j'aie été l'intermédiaire de cette négociation : — Nous sommes d'accord sur certains points qui dépendent de nous, fixons ces points-là ; pour le reste, qui *ne dépend pas de nous*, nous ne ferons, pour ainsi dire, qu'indiquer des *desiderata* ; et après beaucoup de discussions, ces desiderata ont été à leur tour écrits dans les préliminaires. »

La vraie pensée de la politique napoléonienne était toute dans ces déclarations du prince Napoléon.

Le prince Napoléon a joué pendant tout l'Empire un rôle considérable. Les circonstances avaient mis le trône entre les mains de son cousin, mais les secrets de famille relatifs à la naissance de ce dernier, dont il avait les preuves en mains dans le désaveu de paternité du roi Louis, obligeaient l'empereur à compter envers lui. Si sa jeunesse l'avait empêché de jouer, comme lui, un rôle dans la *Carbonara*, ses principes révolutionnaires n'en étaient pas moins certains. En octobre 1851, peu de temps avant l'élection d'un grand maître pour la France, le journal le *Franc-Maçon* (3e année, p. 41) donna une liste de treize candidats présentés comme les plus dignes d'être promus à la grande maîtrise. Le candidat qui est le second en rang est désigné ainsi : « Napoléon Bonaparte, représentant du peuple, initié en 1848 aux *Amis de la Patrie* par le F.·. Desanlis, dernier président du Grand-Orient.— Portrait : principes avancés ; doué de qualités énergiques et aimant la Maçonnerie à l'exemple de son père, le F.·. Jérôme. » Louis-Napoléon préféra faire porter à la grande maîtrise le prince Murat, autant parce qu'il voulait ménager à ce dernier une influence en Italie que pour empêcher le prince Napoléon d'accroître son ascendant et ses moyens d'action. A plusieurs reprises, l'empereur chercha à compromettre son cousin. La brutale impiété, les mœurs grossières, les scandales de la vie domestique de ce personnage le servaient dans ce dessein. Mais celui-ci, même avant d'être le gendre de Victor-Emmanuel, avait, de par les sociétés secrètes, une force propre qui s'imposait à son cousin couronné.

Il fut toujours au milieu du règne le représentant de l'idée révolutionnaire, qui était la raison d'être de la dictature impériale. A l'intérieur il groupait autour de lui une fraction considérable de la démocratie, qui saluait en lui un *César déclassé*, et qui était représentée par le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, les journaux les plus influents de l'époque. Quant à la politique extérieure, il poussait énergiquement à l'accentuer de plus en plus dans le sens révolutionnaire, et voici en quels termes il l'exposait au Sénat :

« Messieurs, il me reste à appuyer sur la question fondamentale de notre discussion, celle qu'il est sans contredit le plus difficile de faire triompher dans l'esprit du Sénat : je veux parler de l'*unité de l'Italie*. Cette *unité*, Messieurs, *était le résultat inévitable de la guerre de* 1859 : je *le prévoyais*, et *c'est pour cela, je l'avoue*, que j'ai été partisan de cette guerre. *Elle contenait le germe et le principe de l'unité italienne*. En effet, l'Autriche étant battue, *tous les princes italiens qui n'étaient que ses préfets* devaient tomber avec elle. Ces souverains n'étaient que les hommes-liges de François-Joseph. On a dit qu'il y avait quelqu'un qui a plus d'esprit que chacun, c'est tout le monde. Eh bien ! tout le monde en Italie, après la campagne de 1859, a dit que ces princes italiens devaient tomber avec l'Autriche. C'était la voix du peuple, l'opinion de l'Italie (1).

« Il y a un souverain qui n'était pas le préfet de l'Autriche, et qui l'est devenu par son libre choix : c'est le pape.

« J'arrive à une question délicate, la confédération. C'est selon moi une idée malheureuse, une *vieille idée*. Elle s'est produite à Villafranca. Là j'ai causé un peu *avec tout le monde : personne ne voulait de la confédération*, ni l'Autriche, ni le pape. Le pape ne demandait qu'une chose, ses États avec quelqu'un pour les garder ; Victor-Emmanuel n'en voulait pas non plus : il voulait mieux que ça. *On n'accepte pas des morceaux* QUAND ON PEUT PRENDRE LE TOUT.— C'est naïf, dit en interrompant, M. de Larochejaquelein. — NON, C'EST VRAI ! répond le prince Napoléon ; LA POLITIQUE DOIT AUJOURD'HUI SE FAIRE FRANCHEMENT au grand jour !

« En résumé, la confédération était une simple *hypothèse* posée par la France, et cette hypothèse était repoussée par tous les intéressés. »

Et cependant elle était signée, par l'intermédiaire de l'orateur, et par les intéressés, comme les *desiderata* des signataires. Il est vrai que quand Victor-Emmanuel apposa sa signature sur le traité de Villafranca, dit encore le prince Napoléon, il se borna à écrire

(1) Et voilà pourquoi sans doute il ne s'est trouvé que quelques cent mille voix sur plus de vingt millions d'habitants, et sous le coup des poignards, pour former cette Italie unitaire. *C'était là tout ce monde qui a plus d'esprit que chacun*.

de sa main : « *Approuvé en ce qui concerne le Piémont ;* » ce qui signifiait, pour lui et le prince son gendre, l'intermédiaire officiel, qu'il approuvait la prise par lui de la Lombardie, d'un morceau, et que la prise du tout était dans ses *desiderata*.

Quelque temps après ce discours au Sénat, on lisait dans le *Mémorial de la Loire*, journal de St-Étienne, qui a été fréquemment l'organe des pensées de M. de Persigny :

« On fait circuler aujourd'hui des copies d'une lettre que Napoléon III aurait écrite à son cousin au moment même où, présidant le conseil des ministres, il aurait eu connaissance de sa *magnifique improvisation :*

« Mon cher Napoléon, quoique je ne sois pas d'accord avec toi sur « *tous* les points, je tiens à être le premier à te féliciter des *sentiments* « *si noblement patriotiques* que tu as exprimés *avec tant d'éloquence, et de* « *l'immense succès que tu as eu au Sénat.* »

Le récit du journal officieux présente d'autant plus de garanties d'exactitude que dans cette même discussion au Sénat, un personnage très-important de l'entourage de Napoléon III, M. Piétri, avait été plus loin encore que le prince Napoléon. Il n'avait pas craint de dire que la *chute du pouvoir temporel du pape était consommée !* Cette parole fut supprimée au compte-rendu officiel, mais tous les journaux de l'époque la rapportèrent et le *Siècle*, qui était à la fois le journal officiel de la Franc-maçonnerie et du prince Napoléon, écrivait à cette occasion :

« A nos yeux le discours capital de la séance d'hier a été celui de M. Piétri. Voilà de bonne, de loyale et très-française politique ! Nous ne voulons pas trop faire l'éloge de ce discours, nous pourrions paraître immodestes, car l'honorable sénateur a adopté en excellents termes la *politique patriotique* que nous avons soutenue avec persévérance et conseillée depuis que les premières colonnes de l'armée française sont entrées en Italie. Nous recommandons à ceux de nos lecteurs qui *veulent connaître le résumé de la politique française en Italie,* d'étudier avec attention le discours de M. Piétri. *Ce discours a d'autant plus d'importance* que l'honorable sénateur a pu apprécier l'esprit des populations italiennes, QU'IL EST DEPUIS LONGTEMPS DANS LA CONFIANCE DU CHEF DU GOUVERNEMENT, QU'IL DOIT ÊTRE INITIÉ AUX PENSÉES LES PLUS INTIMES DE LA POLITIQUE IMPÉRIALE. »

A ce discours toute la Franc-maçonnerie française se leva et voulut élever le prince Napoléon à la grande maîtrise en remplacement du prince Murat, qui avait voté au Sénat en faveur des pétitions relatives au pouvoir temporel du pape. C'est à ce mo-

ment que le F.·. Edmond About publia, dans l'*Opinion nationale*, un manifeste où le prince Napoléon était présenté *comme le fils légitime, non bâtard, de la Révolution*, allusion très-remarquée à l'époque. Le prince Napoléon se prêtait à ce mouvement universel dans les loges, mais l'empereur n'y consentit pas. Le prince Murat fut bien obligé de se retirer ; mais le gouvernement nomma d'autorité grand maître le maréchal Magnan, en offrant à la Franc-maçonnerie comme compensation de cette autorité la reconnaissance officielle (1).

V. — L'UNITÉ ITALIENNE

L'établissement de l'unité italienne sous la monarchie piémontaise fut le résultat d'un concours d'actions diverses se combinant sous la direction du grand chef des sociétés secrètes, Palmerston, mais non sans des luttes d'influence et des rivalités passagères, qui par moment semblent rompre la trame des évènements et déconcertent l'observateur superficiel, peu habitué aux mystères des sociétés secrètes.

Les principaux acteurs dans ce drame furent, outre Palmerston, Mazzini, Cavour et Napoléon III.

Mazzini poursuivait toujours la réalisation du plan de la Jeune-Italie : l'Italie une, républicaine et démocratique.

Cavour, héritier de la pensée des *carbonari* aristocrates de la Haute-Vente, voulait l'unité, mais sous la maison de Savoie et avec la monarchie constitutionnelle.

Napoléon III, imbu foncièrement des idées révolutionnaires et saint-simoniennes, dont il avait été nourri dans sa jeunesse, dominé également par ses rancunes contre l'Autriche et ses serments de *carbonaro*, hésitait entre ce passé et la réunion des intérêts conservateurs qui lui avaient servi de marchepied pour le trône. Il eût bien voulu refaire la carte de l'Italie, enchaîner l'Autriche, réaliser à Rome les desseins de la Haute-Vente romaine ; mais il eût préféré, en laissant le pape au Vatican dans une servitude dorée, ne pas froisser stérilement le sentiment des catholiques fran-

(1) Voir tous ces incidents rapportés longuement par Amand Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. II, p. 228 à 250.

çais et établir, avec un Murat sur le trône de Naples, une royauté vassale dans le midi de l'Italie.

Mazzini, obligé, par son échec de 1848, de plier sous l'ascendant de Palmerston, avait accepté la monarchie piémontaise, seulement à la condition que l'Italie fût une; mais il ne subissait qu'à son corps défendant la dictature napoléonienne. Il se réservait de lui faire une guerre sourde et de lui rappeler de temps à autre ses engagements par ses sicaires.

Napoléon, sentant bien que son rôle utile serait fini le jour où le programme de la Révolution serait pleinement réalisé, mettait des lenteurs calculées à remplir ses engagements, de façon à se rendre possible nécessaire le plus longtemps ; mais, dominé par Palmerston, surveillé de près par le prince Napoléon, au besoin stimulé par Mazzini, il ne dévia jamais de la route qui conduisait à ce but. Toutes les fois que quelques difficultés survenaient entre les comparses de ce drame, on voyait arriver à Paris le comte Arese, grand seigneur italien, ancien ami de Napoléon, homme de confiance de Mazzini et de Cavour, et la marche de la Révolution reprenait alors son cours (1).

C'est donc à la fois à Paris et en Italie qu'il faut suivre le travail maçonnique qui réalisa l'unité.

L'opinion publique est aujourd'hui édifiée sur les procédés qui amenèrent la destruction des gouvernements italiens et sur la prétendue spontanéité du mouvement populaire. Voici cependant une page d'histoire qui doit trouver place ici : ce sont les révélations d'un agent de M. de Cavour, Carletti, qui ont été publiées en Italie et en France après sa mort et n'ont jamais été démenties.

« La propagande secrète des piémontais dans la Toscane et les Romagnes commençaient à produire ses fruits. Tout était prêt pour une révolution ; les *comités, qui travaillaient les esprits dans ces deux provinces, sous la direction du comte de Cavour*, demandaient au ministre le signal de l'action et quelques *hommes sûrs pour opérer le mouvement*. Je fus chargé de cette mission, et envoyé d'abord avec 80 carabiniers *déguisés*. — Ce dernier mot est évidemment sous-entendu toutes les fois qu'il est parlé par moi d'agents et de carabiniers à Florence pour me mettre à la disposition de Buoncompagni.— Le plan du mouvement fut arrêté dans une entrevue que j'eus avec cet ambassadeur et à laquelle assistaient Ricasoli, Ridolphi, Silvagnoli, Bianchi : mes hommes de-

(1) Sur le comte Arese v. Frost, *The Secret Societies, of the European Revolution*, t. II, p. 170, et *Le dernier des Napoléons*, 1re édit., p. 31 et 148.

vaient se disperser par groupes dans les quartiers extrêmes de la ville ; à dix heures, commencer à produire des rassemblements en criant : *Vive l'indépendance ! A bas les Bourbons !* et se diriger, par un mouvement de concentration, vers le palais Pitti... Aussitôt le peuple bien lancé, nous *devions courir aux caisses publiques* et nous en emparer. Ricasoli se chargeait de faire occuper par ses hommes les ministères, les postes et le palais ducal. Ce plan de campagne réussit, comme on le sait, de point en point · à 4 heures du soir, Buoncompagni était installé dans le palais du souverain, auprès duquel il était accrédité, et, à la même heure, toutes les caisses publiques étaient vides.

« Mon récit, simple comme un procès-verbal, surprendra peut-être ceux qui n'ont vu les agitations politiques qu'à travers le prisme grossisseur de la peur, ou des journaux du parti triomphant. C'est pourtant l'histoire de toutes les révolutions. Elles sont presque toujours l'œuvre de *quelques hommes* à qui deux ou trois fonctionnaires achetés ouvrent les portes, et dont le peuple, le plus souvent indifférent aux questions en jeu, devient le complice sans le savoir, en leur prêtant, par curiosité ou pour amour du bruit, l'appui imposant de ses masses.

« L'armée, *dont les chefs étaient gagnés à la Révolution*, avait été éloignée et envoyée sur les frontières du Modénais, sous le prétexte de surveiller les mouvements qui pourraient s'y produire, dans le cas où les autrichiens l'évacueraient ; mais, en réalité, pour tenir ceux-ci en respect, s'ils tentaient de pénétrer en Toscane pour appuyer le grand duc.

« J'eus ordre de me rendre immédiatement à Parme pour donner la main au comte Cantelli ; avant de partir, je dus renouveler mon personnel, dont les deux tiers avaient disparu. Cela me fut facile : les émigrés de Rome, de Milan et de Venise me fournirent les éléments de ma nouvelle troupe. Les choses se passèrent à Parme comme à Florence ; on n'envoya pas l'armée au dehors, mais le général Trotti prit le parti plus simple de la consigner dans la citadelle.

« Pendant que s'accomplissaient les révolutions de Florence et de Parme, François IV, duc de Modène, abandonnait ses États, laissant ainsi le champ libre aux Zini et aux Carbonnieri, tout étonnés d'un succès aussi inespéré. La conduite du duc, dans cette occasion, est incompréhensible, *si l'on ne suppose pas qu'il ait été abusé sur la véritable situation*. Je suis convaincu, pour mon compte, qu'il suffisait d'un coup de fusil pour faire avorter la conspiration de Modène, comme du reste celle de Florence et de Parme. Quoi qu'il en soit, le duc parti, Zini et Carbonnieri se hâtèrent de former un gouvernement provisoire et appelèrent, comme gouverneur, Farini, sujet romain émigré, alors médecin à Turin. Je le suivis comme chef de sa police politique...

« Cependant, on préparait tout dans l'Italie centrale pour les élections des parlements provinciaux, lorsqu'arriva à Turin la note du cabinet français, qui demandait le rappel, avant le vote, des commis-

saires piémontais. Le Piémont ne pouvait se soustraire à cette exigence; il s'y soumit, bien qu'à contre-cœur, pour les Romagnes, la Toscane et le duché de Parme ; il avait dans ces pays assez d'agents pour y suppléer. Mais il n'en était pas ainsi à Modène, dont les campagnes surtout donnaient beaucoup d'inquiétudes. Il fallait que Farini y restât et pour cela trouver un prétexte qui abusât le gouvernement de France ou plutôt l'opinion ; car il m'est difficile de croire que le cabinet impérial ait pris un seul instant au sérieux la comédie de Modène, pas plus que les autres jouées en Italie. Voici à quoi nous nous arrêtâmes, dans un long entretien que j'eus avec le gouverneur à ce sujet ; ou plutôt, voici ce qui se passa, car le programme fut exactement suivi.

« Le jour fixé pour le départ de Farini, je postai sur la place du Château une partie de mes hommes ; j'avais fait venir, pour en grossir le nombre, tous les carabiniers et les agents de police qui se trouvaient à Reggio : Carpi, Mirandola et Pavullo. Dès que le gouverneur parut pour monter en voiture, ils se mirent à crier, suivant la consigne qu'ils avaient reçue : Il ne partira pas, notre père à tous !!! Ils suivirent la voiture en continuant leurs acclamations ; je m'étais placé, avec le reste de mes agents, au dehors de la porte de Parme. Au moment où le gouverneur arriva, à mon signal mes agents se mirent à crier : *Viva il dittatore !* se jetèrent sur la voiture qu'ils dételèrent et la ramenèrent dans la ville aux cris de : *Viva il dittatore !* En arrivant au palais, où attendaient les principaux membres du gouvernement commissarial, on dressa, sans désemparer, en présence de Farini, un procès-verbal qui le nommait citoyen de Modène et dictateur. Les premières signatures qu'on y lit au bas sont celles du *comte Borromeo, secrétaire général de Farini ; Carbonnieri, ministre de l'intérieur ; Chiesa, ministre des cultes ; Riccardi, chef du cabinet et gendre de Farini ; Visoni, secrétaire attaché ; Zini, intendant à Modène ; Mayr, intendant à Ferrare.* Le soir, chez Farini, on rit beaucoup de la scène bouffonne de la porte de Parme. Au moment où la voiture fut dételée, j'étais à deux pas du nouveau dictateur ; je le voyais à peine garder son sérieux.

« Les élections qui eurent lieu quelques jours après ressemblèrent beaucoup à la scène que je viens de raconter. Nous nous étions fait remettre les registres des paroisses pour dresser les listes des électeurs. Nous préparâmes tous les bulletins, pour les élections des parlements locaux, comme plus tard pour le vote de l'annexion. Un petit nombre d'électeurs se présentèrent pour y prendre part ; mais au moment de la clôture des urnes, *nous y jetions les bulletins, naturellement dans le sens piémontais, de ceux qui s'étaient abstenus ;* non pas tous pourtant, cela va sans dire, nous en laissions un certain nombre suivant la population du collège. Il fallait bien sauver les apparences, du moins vis-à-vis de l'étranger, car sur les lieux on savait à quoi s'en tenir.

« Qu'on ne se récrie pas ; je n'exagère rien, tout cela est de la plus scrupuleuse exactitude. Eh ! mon Dieu ! en France, où le peuple est habitué au fonctionnement électoral, où la formation du bureau est à peu près sérieuse, de semblables altérations du scrutin n'ont pas été rares et ne le sont pas encore. On s'explique donc sans peine la facilité avec laquelle ont pu réussir de telles manœuvres dans des pays encore neufs à l'exercice du suffrage universel, et dont l'indifférence et l'abstention servaient merveilleusement la fraude, en faisant disparaître tout contrôle. Nous nous y prenions du reste de façon à rendre parfaitement illusoires les garanties de publicité et les moyens de surveillance. Dès avant l'ouverture du vote, des carabiniers encombraient les salles du scrutin et leurs abords. C'était toujours parmi eux que se choisissaient le président du bureau et les scrutateurs. Nous n'étions donc pas gênés de ce côté-là. Dans certains collèges, cette introduction en masse, dans l'urne, des bulletins des absents — *nous appelions cela compléter le vote* — se fit avec si peu d'attention que le dépouillement du scrutin donna plus de votants que d'électeurs inscrits. On en fut quitte pour une rectification au procès-verbal.

« Pour les bulletins négatifs ou hostiles au Piémont, nécessaires pour donner au vote un air de sincérité, nous nous en rapportions aux électeurs eux-mêmes.

« En ce qui concerne Modène, je puis parler savamment de tout cela, puisque cela se fit sous mes yeux et ma direction. Les choses du reste ne se passèrent pas autrement à Parme et à Florence. De son côté, le dictateur avait pris, lors des élections, toutes les mesures pour être sûr du parlement. *Il obligea les candidats à signer d'avance deux décrets qu'il avait préparés.* Le premier prononçait la *déchéance de la maison d'Este* ; le second prorogeait indéfiniment les pouvoirs du *dictateur*. Deux hommes seulement se refusèrent à signer : le banquier Amadio Livi, et le professeur Paglia ; ils ne furent pas nommés, c'est facile à comprendre.

« Lorsque Farini annexa, par un décret, les Romagnes à son gouvernement, qui prit alors le nom de province d'Émilie, Pepoli et Montanari se débarrassèrent de Cipriani, qu'ils avaient *appelé eux-mêmes* au gouvernement. Le père de ce Cipriani avait fait faillite à Balegna (Corse) ; son frère avait failli à Livourne, et lui-même avait fait banqueroute en Amérique : voilà l'homme appelé au gouvernement des Romagnes, à la place du légat du pape ! On prit, pour s'en débarrasser, le prétexte d'un déficit de 20,000 francs, dont il était parfaitement innocent, mais que *Pepoli, ministre des finances* à Bologne, avait remis tout simplement à Montanari, ministre de l'intérieur, pour ses dépenses de police. Le but de ces annexions successives de Parme et des Romagnes au gouvernement de Farini n'a jamais été nettement expliqué. Voici en deux mots le vrai motif : le gouvernement français affectait une gran-

de répugnance à laissser annexer les Romagnes au Piémont ; mais on savait qu'il ne s'opposerait pas à l'annexion de l'Émilie. Question de mots ! Et, pour cette annexion au Piémont de toutes ces provinces sous le nom d'Émilie, ce que j'ai dit plus haut des élections aux parlements locaux s'applique exactement à ce second appel au suffrage universel. Plus des quatre cinquièmes des payants de l'Émilie ne se sont jamais approchés de l'urne ! C'est là un fait tellement notoire dans l'Italie centrale, que j'aurais pu me dispenser de le signaler, si je n'avais écrit que pour être lu au delà des Alpes.

« Du reste, les manifestations qui précédèrent ou accompagnèrent le vote, dans les villes, furent également organisées par nous. Tous les écriteaux dont les journaux piémontais firent grand bruit, et qui portaient, les uns : *Vive l'indépendance d'Italie !* d'autres : *Nous voulons pour notre roi légitime Victor-Emmanuel !* étaient envoyés tout imprimés de Turin, et nous les placions nous-mêmes à tous les balcons, à toutes les fenêtres ; et, malgré la liberté des suffrages, personne n'aurait osé les enlever. Pour les illuminations, on stimulait le zèle des habitants à peu près comme on faisait à Paris, en 1848, avec cette différence que les bandes n'étaient pas tirées du peuple, mais bien des agents piémontais et la plupart étrangers, payés et remplissant une consigne ; et gare aux vitres de ceux qui n'obéissaient pas assez vite aux cris impératifs de *Lumi ! Lumi.* L'archevêque de Naples en sait quelque chose.

« Après le vote de l'annexion, je suivis à Turin Farini, qui prit le portefeuille de l'intérieur. Dès le lendemain même de mon arrivée, il me faisait partir pour Rome, avec la mission de pousser à l'action le comité révolutionnaire de cette ville ; sur mes conseils, une démonstration fut organisée pour le 19 mars à l'occasion de saint Joseph. Nous ne dissimulons pas que nous n'avions aucune chance de succès dans une lutte, les français fussent-ils restés l'arme au bras; mais nous espérions intimider le pape, en l'abusant sur notre véritable force, et l'amener peut-être à quitter Rome, ce qui aurait entraîné le départ de l'armée française et assuré le succès. Mais la cour de Rome résista, et nous n'aboutîmes qu'à une échauffourée ridicule. Malgré cet échec, mon voyage ne fut pas entièrement perdu ; j'avais amené de Turin deux agents fort adroits, Biambilla et Bondinelli, que je parvins à faire entrer dans l'armée pontificale. Au moyen d'un système cryptographique convenu, ils devaient nous tenir au courant de ce qui se passait à Rome. *Un peu plus tard et à diverses reprises, je fis entrer un certain nombre de carabiniers piémontais dans l'armée que créait alors le général de Lamoricière ; ils nous furent d'un grand secours à Castelfidardo.*

« A mon retour de Rome, Farini, qui avait sans doute conservé un bon souvenir de sa fausse sortie de Modène, me chargea, en sa qualité de ministre de l'intérieur, d'aller préparer la réception du roi, qui de-

vait visiter officiellement ses *nouvelles provinces*. Je partis quelques jours avant la cour, avec 50 carabiniers habillés à la française; je crois fort inutile d'entrer dans les détails de ce voyage : on a pu les lire tout au long dans les journaux de l'époque, dont les récits sont à peu près exacts, si l'on tient compte de l'illusion théâtrale. Et qu'on ne s'imagine pas que ces derniers mots ne fassent allusion qu'à nous-mêmes, humbles, mais utiles comparses qui FIGURIONS LE PEUPLE dans ces représentations *officielles* ; les principaux rôles eux-mêmes étaient parfois tenus par des personnages qui n'éaient rien moins qu'*officiels*... Ainsi, à Bologne, l'archevêque, Monseigneur Vialeprela, s'étant obstinément refusé à chanter le *Te Deum* qu'on lui demandait, et ayant pris, pour couper court aux dispositions plus modérées du chapitre, le *parti énergique* d'en suspendre tous les membres *a divinis*, trois aumôniers de régiments et douze élèves du séminaire de la *Sapienza* prirent la place du clergé épiscopal, et précédés des *insignes pontificaux* qu'*on s'était fait livrer* par la sacristie, ils vinrent recevoir le roi sous le porche de la cathédrale de *San Petronio*.

« Cependant, malgré tout notre zèle, nous ne pûmes empêcher qu'à Parme, quelques cris de : *Vive la République* ! et à Pistoja, ces cris assez persistants : *Du pain !* n'arrivassent jusqu'*aux oreilles du roi*. Ces deux manifestations *intempestives* amenèrent une cinquantaine d'arrestations, qui furent du reste les seuls incidents désagréables du voyage.

« Quelques jours après, je fus envoyé à Ancône pour engager d'autres carabiniers dans l'armée du pape, où nous en avions déjà un certain nombre, ce à quoi je réussis. Les instructions qu'avaient nos agents portaient sur trois points principaux : en garnison, provoquer le plus grand nombre possible de désertions à prix d'argent ; ils avaient à cet effet, caisse ouverte chez les consuls piémontais ; en campagne et au combat crier : *Sauve qui peut !* et se *débarrasser des officiers pendant l'action*. On sait comment ils remplirent leurs instructions à Castelfidardo !

« D'Ancône, je me rendis à Florence pour y organiser en comité les romains exilés à la suite de l'affaire du 19 mars. Ce comité fut installé dans l'hôtel de *New-Yorck*, où les émigrés étaient hébergés aux frais du gouvernement de Toscane. *Cette organisation se rattachait à l'envahissement des Marches et de l'Ombrie, qu'on préparait déjà.*

« On sait quelle clameur souleva le départ pour la Sicile de Garibaldi. On sait que les Tuileries adressèrent au Piémont une demande d'explication. Le ministre Cavour se défendit avec énergie d'avoir donné les mains à l'expédition de Sicile ; il soutint qu'elle avait été organisée à son insu, et que Garibaldi s'était emparé, par la force, des deux bâtiments sur lesquels il s'était embarqué. Enfin, à l'appui de ses affirmations. il publia la fameuse lettre de Garibaldi qui se terminait par ces mots : *Sire, je ne vous désobéirai plus.* La France voulut bien pren-

dre au sérieux ces explications. Fut-elle vraiment dupe ? Je l'ignore. Mais bref... veut-on la réalité des choses ?

« Les deux bâtiments à vapeur ne furent pas enlevés de force, mais bien achetés par Garibaldi. Voici dans quelles conditions : Médici avait négocié l'affaire avec le propriétaire Rubattino. On était tombé d'accord sur le prix, mais Rubattino, à qui on n'avait pas caché la destination des vapeurs, se refusait à les livrer, sans paiement, sur la seule signature de Garibaldi. L'acte de vente fut dressé chez le notaire royal Badigni, *rue du Pô, à Turin*, et signé par le général Médici pour Garibaldi, Saint-Frond pour le roi de Piémont, Riccardi pour le ministre de l'intérieur Farini ; et, comme on manquait de munitions de guerre, on fit voile pour Talamore où le gouverneur du fort remit poudre, cartouches et armes, sur un *ordre écrit du ministre de la guerre Fanti*. Enfin, lorsqu'arriva la note Thouvenel, on manda en toute hâte Riccardi, chef de cabinet et gendre de Farini, auprès de Garibaldi pour le prier de se déclarer indépendant, ce qu'il fit par la lettre à Victor-Emmanuel dont nous venons de parler et qui fut pendant plusieurs jours le sujet des commentaires *inspirés* des journaux piémontais..... Je me borne à raconter.

« Garibaldi, alors maître de la Sicile (1), avait dirigé sur Livourne un certain nombre d'hommes sans aveu, que la révolution sicilienne avait fait apparaître, et qu'il ne pouvait parvenir à plier à aucune discipline ; le cabinet piémontais les campa à Ponte-d'Era (Toscane), et mit à la disposition de Nicotera, prêtre apostat qui les commandait, plusieurs officiers pour les instruire. Ce camp parut menaçant pour la tranquillité du pape; la France en demanda la dissolution. Que fit-on ? Quelques jours après, on voyait arriver à Livourne par le chemin de fer, Nicotera en tête, un régiment revêtu de l'uniforme garibaldien, qu'escortait la garde nationale ; on l'embarqua immédiatement pour Palerme. C'était encore une mystification ; les Tuileries étaient satisfaites;.. pas un homme n'avait quitté le camp de Ponte-d'Era. C'était bel et bien un régiment de l'armée régulière que l'on venait d'expédier en Sicile, sous les couleurs garibaldiennes (2). Nicotera avait reçu le brevet de colonel et 30,000 francs pour se taire, au lieu de 40,000 qui lui avaient été promis. Aussi ne se tut-il pas, et l'on n'a pas oublié les scènes scandaleuses du parlement de Turin.

« Pendant que, sous la casaque rouge, un régiment piémontais portait un puissant secours à l'expédition, le camp de Ponte-d'Era continuait à s'organiser, et, sitôt que tout fut prêt, les hommes qui le for-

(1) Grâce à la main de l'Angleterre et de nouvelles trahisons à prix d'argent.

(2) Ce n'était pas du gouvernement français qu'on se jouait, c'était un compère, mais des peuples d'Italie et de France.

maient pénétraient sur le territoire pontifical, ayant à leur tête le comité romain de Florence. Ils s'avancèrent en trois colonnes : la première, sous les ordres de Sant-Angeli et Silvestrelli, sur Pérouse ; l'autre, sur Urbino, avec Martricola et Richetti pour chefs ; la troisième sur Pesaro, sous les ordres de Silvani et Tittoni.

« D'après le plan primitivement arrêté , les piémontais devaient attendre que les hommes qu'ils lançaient en avant eussent révolutionné les Marches et l'Ombrie, et les appellassent pour y rétablir l'ordre. Mais la situation de Garibaldi devenant inquiétante, la nécessité d'une prompte diversion fit mettre de côté des ménagements qu'on n'avait gardés jusqu'alors que *pour satisfaire l'empereur, désireux de ne pas froisser trop violemment l'opinion publique.* L'armée piémontaise passa immédiatement la frontière.

« Le cabinet de Turin n'avait pas du reste, est-il nécessaire de le dire, pris une résolution aussi grave, *sans s'être assuré que le gouvernement français continuerait de le couvrir du principe de non intervention.* La mission que Farini et Cialdini venaient de remplir à Chambéry avait eu pour objet cette délicate négociation. Napoléon III, il est vrai, n'avait pas caché, en accordant une réponse favorable, que, pour décliner toute solidarité, il pourrait se voir dans la nécessité de rompre diplomatiquement avec Victor-Emmanuel, mais *cette éventualité n'inquiétait guère Turin ;* et à peine était-il rassuré du côté des Alpes que, le jour même où l'armée pénétrait dans les Marches, la *Gazette officielle* publiait des décrets nommant Pepoli et Valerio commissaires royaux des Marches et de l'Ombrie, Sant-Angeli général de la garde nationale, Silvestrelli intendant à Rieti, Mastricula sous-commissaire à Ancône, Silvani sous-commissaire à Orvieto, Richetti commissaire à Pérouse, Tittoni à Pesaro, les six derniers expulsés des États pontificaux après l'affaire du 19 mars.

« Je n'ai pas à faire l'histoire de cette courte campagne des Marches, dont l'issue ne pouvait être douteuse avec la supériorité de nos forces et les éléments de décomposition que nous avions glissés dans l'armée pontificale. Je me borne à mettre au grand jour un fait connu de quelques-uns, soupçonné de quelques autres, complètement ignoré du plus grand nombre : Oui, le général de Pimodan est mort assassiné. Au moment où il s'élançait, à la tête de quelques hommes qu'il avait ralliés, pour charger une colonne piémontaise, un soldat, placé derrière lui, lui tira à bout portant un coup de fusil qui l'atteignit dans le dos. Ce soldat était ce Biambilla, que j'avais, quelques mois avant, fait engager à Rome. Il fut, arrivé au camp piémontais, nommé maréchal des logis dans les carabiniers, et il est aujourd'hui en garnison à Milan. Il n'avait fait du reste que suivre les instructions de ses chefs.

« Quelques semaines avant l'entrée des piémontais dans les Marches,

j'avais été envoyé à Naples. Le cabinet de Turin commençait à concevoir une méfiance sourde à l'égard de Garibaldi. On savait que les mazziniens se donnaient beaucoup de mouvement à Naples, où se trouvaient réunis leur principaux chefs : Mazzini, Saffi, Mordini et Mario. On craignait que Garibaldi, sans intelligence politique et plus que médiocre administratenr, ne se laissât circonvenir par les menées des républicains, et qu'enfin cette révolution napolitaine, dont les rapides résultats, il faut bien le dire, étaient moins dus aux armes de l'aventureux général, qu'à *l'argent du Piémont* (aux mains des carbonari et maçons), ne tournât à la confusion de Turin. Bref, le ministère voyait déjà le fantôme de l'Italie méridionale constituée en République, sous la présidence de Garibaldi. Ces craintes furent, autant au moins que la position embarrassée de l'armée méridionale devant Capoue, les raisons déterminantes de la brusque invasion des Marches. Ma mission était donc de m'assurer du véritable état des choses et de combattre les influences qui pourraient détourner Garibaldi des intérêts piémontais.

« Je trouvai Naples dans le plus incroyable désordre, le camp de Caserte dans un désordre plus incroyable encore. L'armée regorgeait de femmes : Milady Withe et l'amirale Émile en étaient les héroïnes ; les nuits se passaient en orgies... Garibaldi n'était plus reconnaissable quand il ne satisfaisait pas sa passion de popularité en se faisant acclamer dans les rues de Naples ; il partageait son temps entre Milady et Alexandre Dumas qui le suivaient partout. Il ne voyait rien, ne s'occupait de rien, et laissait les choses aller à vau-l'eau. A la faveur de cette insouciance, Naples était l'objet d'une exploitation en règle de la part des Conforti, des Sciazola, des Cardona, des Imbriani, des Tefano, etc.; je n'entrerai pas ici dans des détails, on les trouvera dans la *brochure spéciale* que je prépare sur les affaires de Naples (1).

« Au point de vue politique, la situation du royaume de Naples était de nature à inspirer au gouvernement du Piémont de graves inquiétudes : les bourbonniens, un moment étourdis par la brusque et inexplicable apparition de Garibaldi, commençaient à envisager les évènements avec plus de sang-froid et à se compter ; on sentait les premiers mouvements des Abruzzes prêtes à se soulever contre les nouveaux venus. D'un autre côté, les mazziniens travaillaient l'esprit faible de Garibaldi, autour de qui ils comptaient de nombreux partisans.

« *Des piémontais, il n'en était pas question.* Il suffisait d'un mot de Garibaldi, ou d'un avantage de l'armée de François II, pour renverser de fond en comble les espérances des piémontais. Devant cette situation que j'exposai longuement au ministère, il ne pouvait hésiter, sans man-

(1) Cette brochure n'a pas paru, arrêtée probablement par menaces ou à prix d'argent.

quer à son programme d'*unité italienne*, qu'il savait au fond avoir payée de son argent : aussi n'hésita-t-il pas. J'étais encore à Naples, lorsque Farini y arriva avec le titre de lieutenant du roi ; je fus attaché à son administration comme chef de la police politique. L'ancien gouverneur de l'Émilie arrivait à Naples plein de foi dans son habileté et dans l'avenir ; au bout de peu de mois, il partait désillusionné et profondément découragé. Après lui, furent bientôt usés et le prince de Carignan, et Nigra, et Ponza di San Martino, et Victor-Emmanuel lui-même, quoique présenté par Garibaldi, et Cialdini, malgré l'appui des mazziniens eux-mêmes.

« J'ai quitté Naples avec Ponza di San Martino ; en arrivant à Turin, ma démission m'a rendu ma liberté... L'expérience que j'avais acquise avait singulièrement modifié mes idées. Ayant touché les choses du doigt et connaissant mieux les besoins et les aspirations de l'Italie, je commençais à douter grandement du couronnement de l'édifice, dont *les bases, jetées à Plombières*, avaient été si démesurément élargies. Je voyais le Piémont accepté avec répugnance et comme une *transition* par la Lombardie, s'imposant par la surprise et par des *manœuvres* à Parme, à Modène et dans l'Italie centrale, et se maintenant à grand peine *et à force de sang dans le royaume de Naples que quelques hommes venaient de lui vendre*. Je n'avais aperçu nulle part cet enthousiasme pour l'unité italienne, qu'imbu des idées piémontaises, je m'étais attendu à voir éclater de tous côtés ; j'avais au contraire retrouvé partout, dans toute sa vivacité, l'instinct de l'*indépendance* locale. Partout enfin le Piémont était regardé comme un étranger et un usurpateur. En face de pareils sentiments, j'étais bien obligé de reconnaître que le véritable drapeau du mouvement italien n'avait pas cessé d'être l'*indépendance* et n'avait jamais été l'unité... (1) »

Si à ces hauts faits de corsaires et de héros de grands chemins courant sus aux nationalités italiennes, il fallait joindre le résumé des crimes, incendies, assassinats, spoliations et violences de tous genres employés par eux pour empêcher les peuples de protester et leur imposer le silence de la servitude et de la mort, il nous suffirait de rapporter ici un extrait du rapport officiel du marquis d'Ulloa, envoyé à toutes les cours et nulle part démenti.

(1) *Révélations d'un agent du comte de Cavour*, p. 6 à 21. Ces *Révélations* sont d'une authenticité incontestable. M. Étienne San Pol, rédacteur en chef du *Contemporaneo* de Florence, les a réimprimées en grande partie, et dans leurs détails les plus infamants, dans ses *Quarante vérités dites à la cour de Turin*, traduites et imprimées à Paris, chez Brunet, et il les fait précéder de ces lignes : « Ce n'est pas moi, Sire, qui raconte rien ici. Je vous dévoile, en citoyen honnête, ce que *Carletti* s'est chargé de dévoiler à l'*Italie et à l'Europe*. Il s'agit d'un livre qui a fait le tour du monde. Imprimé à l'étranger, il a été reproduit à Naples, à Rome, à Bologne, à Florence, et PERSONNE NE L'A DÉMENTI. »

« Les généraux traîtres et étrangers, les Pinelli, les Nerin, les Galateri, les Fumele, etc., en envahissant les États napolitains, annoncèrent une *guerre d'extermination* dans laquelle la piété était un crime. Cialdini, qui peut se glorifier d'avoir ordonné plus de fusillades pendant la courte durée de sa lieutenance, que tous les pouvoirs antérieurs, adressait le 28 octobre, à tous les officiers sous ses ordres, cette proclamation : *Faites publier que je fusille tous les paysans armés que je prends ; j'ai déjà commencé, et partout où les insurgés* (défendant leur patrie et leur nationalité) *sont tombés entre les mains des piémontais, ils ont été fusillés, sommairement* et *sans miséricorde.* On a vu des sacrifices humains de 40 ou 50 prisonniers à la fois. A Monteciffiane par exemple, sur 80 prisonniers, 47 furent passés par les armes ; à Montefialcone, 50 hommes, réfugiés dans la maison même de Dieu, y furent égorgés ; à Montecoglioso, un capitaine fit enfermer dans une chaumière dix ou douze laboureurs, qui ne l'avaient pas bien renseigné sur la marche des insurgés et les *brûla* en présence de leurs familles. Du temps de Garibaldi, des populations entières ont assisté aux massacres d'Ariano, de Trasso, de Paduli, de Montemiletto, de Terrecuso, de Panepisi, de Sant-Antimo, d'Isernia, de Castellacia, de Castelsarraceno, de Carbone, de Lutronico, pacifiques asiles de l'agriculture et de l'industrie. Sous la conquête, on a vu la destruction de San-Marco-in-lunis, de Viesti, de Cotronei, de Spinello, de Rignano, de Barrile, de Vico-di-Palma, de Campo-di-Miano, de Guarda-Regia, à la suite d'ignobles scènes de pillages, de viols et de sacrilèges... Qui enfin n'a pas entendu l'affreux récit de la destruction et de l'incendie de Pontelondolfo et de Cusalduni ?.,. Que dire des assassinats de Rome, de Naples, de Parme, de Ferrare, de Bologne ? Et, pour que le monde entier ne pût douter de cette confraternité d'incendie et de meurtres, la chambre des députés de Florence, le ministre Menabrea à sa tête, ne vient-elle pas, en en faisant l'apothéose, d'acclamer, comme ses frères et des fils de la glorieuse Italie, les ignobles assassins Monti et Tagnetti, exécutés à Rome, selon toutes les lois, pour avoir fait sauter en guet-apens la caserne de Serristori à Rome, et y avoir fait périr 25 zouaves, blessé une quantité d'autres personnes, parmi lesquels des femmes et des enfants.

« D'après les chiffres officiels communiqués par le ministère de l'intérieur de Turin, bien au-dessous de la réalité sans aucun doute, et rapportés par le *Portofoglio Maltese,* il y aurait trente mille italiens, mendiant leur pain sur la terre étrangère, quatre-vingt mille privés de leur position à l'intérieur, et réduits à la misère ; le nombre des fusillés ou massacrés s'élèverait à plus de dix-huit mille, et les napolitains emprisonnés en une seule année dépasseraient quatorze mille. »

Pendant que ces évènements s'accomplissaient en Italie, le complot maçonnique se déroulait aussi à Paris. A la fin de 1859 pa-

rut une brochure le *Pape et le Congrès*, écrite sous les yeux même de l'empereur par M. de La Guéronnière et qui fut immédiatement signalée par les journaux officieux comme l'expression de la pensée du maître. Elle rééditait toutes les vieilles calomnies contre le pouvoir temporel et concluait à laisser s'achever l'œuvre de l'unité italienne et à réduire le pape au Vatican et à son jardin.

Ce programme ainsi arrêté par Napoléon III et ce gage donné par lui aux sectes en leurs représentants Cavour et Palmerston, les évènements se précipitèrent.

Le pape avait réuni une petite armée de catholiques fidèles qui, sous la conduite de l'illustre général Lamoricière, le vainqueur d'Abdel-Kader, était parfaitement en état de réprimer les mouvements insurrectionnels qu'une poignée de sectaires avaient artificiellement provoqués dans les Romagnes.

Le gouvernement français avait fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher la formation de cette armée. L'élan des catholiques l'obligea à ne pas prendre ostensiblement des mesures contraires ; mais quand elle fut formée et se prépara à réprimer l'insurrection des Romagnes et à rétablir dans ces provinces l'autorité du pape, Napoléon III y opposa son *veto* absolu.

Ce fait si grave a été constaté officiellement dans une dépêche écrite peu de temps après à Castelfidardo par le cardinal Antonelli à Mgr Meglia, nonce à Paris. Le secrétaire d'État, dans cette dépêche, réfutait l'accusation d'impuissance élevée contre le gouvernement pontifical par une brochure anonyme et officieuse : *La France, Rome et l'Italie* écrite par la même main que *Le Pape et le Congrès*.

Ce cardinal Antonelli s'exprime dans dans cette dépêche en ces termes bien significatifs, malgré le style diplomatique qui les enveloppe :

« Je m'abstiens ici à dessein de toutes recherches sur les circonstances qui empêchaient de rétablir l'autorité du pape dans les Romagnes. Je dirai seulement qu'on ne comprend pas comment la France ne devait pas le faire, après qu'elle avait pris en main la protection du pouvoir temporel du saint-siège, comme la brochure en convient. Si d'ailleurs cette protection comportait la présence de ses troupes à Rome, on ne voit pas pourquoi elle ne le comporterait pas à Bologne.

« J'ajouterai enfin que le souverain pontife le pouvait, ayant déjà une armée suffisante pour reprendre les Romagnes ; et, s'il ne l'a pas fait, l'auteur de la brochure doit le savoir mieux que personne, c'est PARCE QU'IL A ÉTÉ EMPÊCHÉ DE LE FAIRE. »

Mais il ne suffisait pas aux complices d'empêcher le pape de reprendre les Romagnes. Sa vaillante armée empêchait les comédies qui s'étaient jouées à Parme, à Modène, à Bologne, avec le concours de quelques carabiniers piémontais déguisés, de se reproduire dans l'Ombrie. Une tentative d'insurrection à Pérouse avait été réprimée immédiatement par les troupes pontificales aux applaudissements de l'immense majorité de la population.

Napoléon III et Cavour résolurent d'en finir, et l'hypocrisie ne suffisant plus, ils recoururent à la force, à l'emploi de l'armée régulière piémontaise pour détruire la petite armée pontificale.

C'était un an après la publication de la brochure-programme LE PAPE ET LE CONGRÈS.

Napoléon III s'était rendu à Chambéry pour recevoir les félicitations des nouveaux sujets que M. de Cavour venait de lui céder par le traité de Turin, en *compensation des Romagnes et de la lettre au pape*, comme il l'avait dit expressément au parlement de Turin. Il y avait reçu les hommages que le *galantuomo* lui avait envoyés par Cialdini et Farini. Que se passa-t-il dans cette entrevue? Le *Moniteur* ne l'a pas dit; mais l'histoire rapporte qu'à la suite, et à peine revenu à la tête de son armée, Cialdini attaqua la petite armée du pape, et sans déclaration de guerre aucune il envahit en guet-apens le territoire pontifical, et au milieu de trahisons sans nom dans aucune langue, et dix contre un, ils s'emparèrent des Marches et de l'Ombrie, Légations qui restaient encore au pape.

M. de Becdelièvre, ancien colonel de zouaves pontificaux, raconte que, dans le séjour qu'il fit après la capitulation de Lorette à Ricanati, il eut la conversation suivante avec le général Cugia :

« Ne craignez-vous pas, lui demanda-t-il, que la France ne vous arrête? N'avez-vous pas lu la dépêche du duc de Grammont, disant au consul d'Ancône que l'empereur s'opposera par la force à vos envahissements? — Oh! me dit Cugia en riant, *nous en savons plus long que votre duc*. Vendredi dernier, notre général en chef, Cialdini, déjeunait à Chambéry, où, après avoir demandé des conseils sur ce qu'il avait à faire, il lui fut répondu : *Entrez, et faites vite!* — Vous le voyez, nous allons vite (1). »

(1) *Souvenirs de l'armée pontificale*, p. 84, — *Gazette de France*, 11 oct. 1877, — *Gazette du Midi*, 17 oct. 1867.

De son côté, voici ce qu'écrivait sur la dépêche de M. de Grammont M. de Quatrebarbes, gouverneur d'Ancône, dans une lettre reproduite par la plupart des journaux du temps :

« Le 11 ou 12 septembre, lorsque le brave colonel Sapi se défendait héroïquement à Pesaro dans une ville ouverte, un contre vingt, en face de l'armée piémontaise, le consul de France à Ancône, M. de Courcy, accourut en toute hâte au palais de la délégation que j'habitais. Il tenait à la main une dépêche télégraphique qu'il venait de recevoir, signée : duc de Grammont, ambassadeur à Rome : « *L'empereur ne tolèrera pas* « *la coupable invasion des États pontificaux par le gouvernement piémontais.* « L'empereur a écrit de Marseille au roi de Sardaigne pour lui signifier « qu'il s'y opposerait. Des ordres sont donnés pour l'embarquement à « Toulon de nouvelles troupes, qui arriveront à Civita-Vecchia sans dé- « lai. » Excepté les lignes soulignées, je ne suis pas assez sûr de ma mémoire pour garantir le texte littéral de cette dépêche, mais je puis sur ma parole en garantir le *sens rigoureux*. Je me rendis sur-le-champ avec M. de Courcy au palais consulaire, et nous convînmes que, pour arrêter l'effusion du sang qui coulait à flots dans une lutte inégale et impie, un des employés du consulat se rendrait immédiatement en poste à Pesaro, pour communiquer la dépêche au général en chef de l'armée piémontaise. Quelques heures plus tard, le représentant du consul de France remettait effectivement cette dépêche au général piémontais, qui se contentait d'en donner un simple reçu, puis marchait en avant sans autre souci de la défense du gouvernement français.

« Je ne redirai pas ici les paroles attribuées aux généraux Fanti et Cialdini pour expliquer leur audace. *L'Indépendance belge* les a fait en partie connaître, et elles m'ont été répétées par les témoins les plus dignes de foi. Je ne veux ici affirmer que les choses que *j'ai vues et entendues*, et aucun démenti au monde ne peut empêcher le récit d'être vrai. »

M. de Lamoricière, dans son rapport sur *les opérations de l'armée pontificale*, relate aussi cette dépêche, qui lui avait été transmise directement du ministère de la guerre de Rome ; elle est identiquement la même et se termine par ces mots : « *Comme vice-consul de France, vous devez régler votre conduite en conséquence.* »

D'après différentes publications ou journaux, les paroles dites à Cialdini et à Farini dans l'entrevue de Chambéry auraient été celles-ci : *Allez et faites vite*, ou : *Que lanternez-vous donc tant ?*

M. de Thouvenel, s'adressant de son côté à ses agents diplomatiques, convient, dans une note publiée dans le *Livre bleu*, que l'empereur, dans l'entrevue qui avait eu lieu à Chambéry entre lui

et M. Farini, accompagné du général Cialdini, *fut pressenti* sur l'éventualité d'une entrée des troupes piémontaises, ce qu'il ne *désapprouva pas dans l'éventualité qui lui fut présentée; cette éventualité était la marche de Garibaldi des États napolitains, où il ne rencontrait aucune résistance, à travers les États romains, en soulevant les populations, et, cette dernière étape franchie*, une attaque contre la Vénétie qu'il serait impossible de prévenir.

La reconnaissance de la royauté d'Italie, qui suivit dix jours après ces explications, était donc, ainsi que l'a dit Ricasoli au sénat piémontais, l'approbation, la SANCTION, *et comme le pacte* de tout ce qu'avait fait le gouvernement piémontais. Il est impossible de s'y méprendre. Aussi M. de Thouvenel, non-seulement rejetait peu après les offres que faisaient l'Espagne et l'Autriche d'intervenir de concert avec la France dans la garde du saint-père et de Rome, mais amenait ces puissances, à l'aide de la Maçonnerie, par le principe de *non intervention*, et comme le seul moyen de pacifier et de légitimer les faits accomplis, à reconnaître elles-mêmes le royaume et le roi d'Italie (1). Et cependant dans le même temps Ricasoli proclamait en plein parlement piémontais le but poursuivi par la Révolution italienne :

« Oui, nous voulons aller à Rome ! Rome, séparée politiquement du reste de l'Italie, demeurera le centre *d'intrigues et de conspirations*, une menace permanente contre *l'ordre public*. Donc, aller à Rome est pour les italiens, non-seulement un droit, mais une inexorable nécessité. Mais comment devons-nous y aller ? Sur ce point, plus que sur tout autre, le gouvernement du roi sera ouvert et précis. Nous ne voulons pas aller à Rome à l'aide de mouvements insurrectionnels, intempestifs, téméraires, qui *puissent mettre en péril les acquisitions faites* et compromettre l'œuvre nationale. NOUS VOULONS ALLER A ROME DE CONCERT AVEC LA FRANCE..... »

Et il répète la théorie cavourienne sur *l'Église libre*, et la chute définitive du pouvoir temporel comme condition *sine qua non !*

Quelques années passèrent ; la politique de Napoléon III resta la même. C'était absolument la même duplicité qui, en 1867, lors

(1) Les documents diplomatiques (1862) communiqués au Corps législatif ont prouvé toutes les démarches faites par le gouvernement français pour amener cette reconnaissance de la part des puissances.

de l'invasion garibaldienne, arrêtait pendant huit jours l'expédition française dans le port de Toulon, puis cherchait à la rappeler, et ne laissait accomplir l'évènement de Mentana que parce que cette fois les piémontais avaient perdu le temps donné (1).

La diplomatie piémontaise a publié elle-même dans le *Livre vert* de 1867 la pièce qui éclaire toute cette phase de la politique napoléonienne. C'est une dépêche de M. Nigra, datée de Biarritz 25 janvier 1866, et qui est ainsi conçue :

« L'empereur m'a dit que la question de savoir ce qu'il y aurait à faire dans l'éventualité d'une révolution républicaine à Rome ne peut être résolue *à priori*, indépendamment des circonstances qui l'auront provoquée ; *que la conduite des deux gouvernements sera réglée en partie par les circonstances et par l'impression qu'elles produiront sur l'opinion publique* (2). »

Voilà comment l'on entendait l'exécution de la convention de 1864 qui garantissait au pape les possessions qui lui restaient ! C'était toujours la même politique à double face qui, sept ans auparavant, avait formellement empêché les troupes pontificales de réprimer, quand c'était encore possible, les insurrections des Romagnes, comme nous l'a appris l'importante dépêche du cardinal Antonelli, citée page 368 ; mais cette fois Dieu, qui voulait assurer la réunion du concile au Vatican, déjoua ces plans machiavéliques.

Les lettres d'Enfantin pendant toute cette période sont fort curieuses, car elles révèlent les propos intimes qui s'échangeaient alors entre les Tuileries et le Palais-Royal.

Dans les premiers mois de 1861, Enfantin écrivait :

« J'entends assez souvent plusieurs d'entre nous *s'étonner des ménagements, tempéraments, attermoiements*, que le gouvernement français apporte depuis dix ou douze ans dans ses relations avec la papauté. Pour moi, je n'en suis pas surpris... Ce qui ressort évidemment pour moi de notre conduite à Rome, c'est précisément que *nous ne voulons pas détruire de fond en comble le Catholicisme*, mais que nous *désirons* QU'IL SE TRANSFORME ; c'est-à-dire que nous nous *appelons Napoléon III et non pas Mazzini.* »

(1) Nous-même avons appris par une voie sûre que La Marmora, envoyé à Paris, après Mentana, pour se plaindre de ce qui était arrivé, avait reçu pour réponse : *Je vous avais donné huit jours ; pourquoi n'en avez-vous pas su profiter ?*

(2) Publiée dans le *Correspondant* de janvier 1868, p. 266.

Puis, parlant « de l'opinion publique qui, comme l'a dit l'empe-« reur, remporte toujours la dernière victoire, » il ajoutait :

« L'empereur a foi dans cet instrument vainqueur, et il a ses raisons personnelles pour y croire ; il doit donc espérer que l'Église retentira un jour de cette acclamation populaire et divine : *Vox populi, vox Dei.* Il doit compter sur cette éclatante voix plus que sur celle du canon. Mais il ne veut pas, parce que la papauté a l'oreille dure, qu'on l'achève. Et d'ailleurs cette surdité actuelle est-elle momentanée ou constitutionnelle ? Depuis quand existe-t-lle ? Encore une fois c'est cette couronne impie de César, qui bouche les oreilles papales ; qu'elle tombe et le vicaire du Christ entendra la voix du Christ parlant par la bouche du peuple. »

Il écrivait à Arlès-Dufour, son ancien métropolitain à Lyon, dès l'année précédente :

« Les affaires générales marchent bien à travers les oppositions cléricales. Le char est lancé sur les deux rails, spirituel et temporel. Vous avez besoin de flairer l'air de Paris, d'entendre les Pereire, Rothschild, Morny, d'avoir vécu avec Cobden et peut-être avec lord Cowley ou Cavour, ou même Rouher et Haussmann, et surtout de connaître ce qu'on se propose de faire immédiatement dans les deux directions indiquées : *affaires d'Italie, affaires commerciales...* »

Et encore :

« J'aime assez Garibaldi, qui n'aide pas beaucoup la fameuse reprise des affaires, selon les gens de la Bourse, mais qui n'en fait pas moins une très-grosse affaire. Nous avons bu à Garibaldi à Saint-Germain ; en attendant, *Cavour et Garibaldi, qui se complètent,* marchent leur petit bonhomme de chemin (1). »

Enfin Enfantin écrivait, l'année suivante, toujours au même :

« Les affaires publiques s'échauffent d'une façon qui ressemble à 1847 et 1849. J'espère encore que le résultat ne sera pas le même, et qu'on laisse s'enferrer bien des gens, y compris *les gens d'Église.* Fould a bien reçu une lettre de félicitation d'avoir courageusement critiqué les finances impériales. Le prince Napoléon-Jérôme en recevra une au premier jour ; il vient de prononcer au Sénat un discours qui a un grand retentissement en France et en Europe. En attendant, Thouvenel lui a dit samedi : « Monseigneur, *vous avez bien fait mûrir la question ita-*

(1) D'après Alexandre Dumas, Garibaldi avait été affilié au Saint-Simonisme par Barrault.

lienne ; » et Billault : « *Mgr, vous avez rendu ma tâche bien difficile...* » Renan a une lettre qui lui dit que sa suspension a été décidée par suite de circonstances politiques fort graves, mais qu'il reprendrait son cours prochainement. Bonjean et le prince ont fait *d'assez bonne histoire critique.*

« Que Mercure, messager des dieux, vienne en aide à M. Rouland ! qu'il l'élève au moins au rang où s'est placé M. Rouher ! qu'il rétablisse l'égalité entre la science et l'industrie, car *c'est la base de la morale, de la politique et de la religion nouvelle.* »

Et encore :

« Le dîner chez Isaac s'est très-bien passé ; j'y ai fait avec plaisir la connaissance de Franck, qui sera très-utile à l'*Encyclopédie (revue saint-simonienne)*. Le lundi, chez Lebey, où vous étiez invité, j'ai retrouvé avec grand plaisir Delangle, qui avait été, il y a trente-cinq ans, l'avocat de mon père, et dont j'étais le préparateur de plaidoieries. Il a été fort aimable. Nous avons beaucoup parlé de *l'Opinion nationale*, de Guéroult, de l'Angleterre, de Cobden. C'était bien (1).

M. de Cavour ayant fait entendre des menaces de schisme et M. de Lavalette ayant publié une note diplomatique comminatoire contre le pape, Enfantin écrivait :

« L'article de Guéroult d'avant-hier sur *le Catholicisme et la liberté* était de main de maître. Mais il faut qu'il aille jusqu'au *gallicanisme vrai*, c'est-à-dire un *christianisme national quelconque*, fût-il à la mode *anglicane, prussienne* ou *russe*, afin qu'on puisse dire de la cinquième grande puissance, l'Autriche : Elle reste *seule* avec la *papauté*, laquelle papauté ira demeurer à Vienne ou à Madrid, ou même restera à Rome, capitale de l'Italie. Si ce grand fait politico-religieux s'accomplit, si le Catholicisme entre dans sa dernière phase de dissolution, ce sera une bonne fortune pour *l'Encyclopédie française* (2). »

Cependant Cavour avait été frappé, le 6 juin 1861, par la justice de Dieu au milieu de ces victoires impies.

« En voilà une vie, écrivait Enfantin en annonçant sa mort, qui s'est fermement incarnée dans le monde. Il est bien évident que si ce gail-

(1) *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. XIII, p. 51, 55, 58, 67, 111, 137, 143, 146, 180.

(2) C'était un ouvrage qu'il rêvait et à la tête duquel devaient être Guéroult, Jourdan, Yvan, Laurent, etc., tous démocrates apprivoisés par l'empire et familiers du prince Napoléon.

lard-là ne vit plus dans les conditions apoplectiques où il était, il vit encore dans le monde politique, où il avait versé goutte à goutte toute sa personnalité. »

Enfantin et ses disciples ne reconnaissent pas d'autre vie que celle-là ; le ciel et l'enfer, comme le répète le maître à la suite de ces lignes, ne sont d'après eux qu'une chimère.

Cavour était le grand directeur secret des sociétés maçonniques de l'Italie. Son pouvoir émanait directement du Grand-Orient des Orients que dirigeait Palmerston à Londres. Sa mort amena pendant un certain temps parmi le haut état-major de la Maçonnerie des compétitions et des rivalités, qui se manifestèrent même devant le monde profane par certains agissements qu'il faut maintenant raconter.

Jusqu'en 1859, malgré l'autorité de fait que Cavour exerçait sur elles, les loges italiennes dépendaient de l'un ou de l'autre Grand-Orient étranger. Ainsi celles de Gênes et de Livourne dépendaient de la loge-mère *du suprême conseil* de Paris. Ce ne fut que dans le courant de 1859 qu'une loge indépendante, sous le nom d'*Ausonia*, fut fondée à Turin par Philippe Delpino, Félix Goveau, Sixte Anfossi, Vital Mirano, tous quatre de Turin, et par Charles Fiori de Reggio, Joseph Torelli, de Varallo et Zambeccari, de Bologne. En peu de temps d'autres loges furent créées, sous les auspices de l'*Ausonie*, qui devint ainsi la loge-mère de la Maçonnerie italienne.

Le F.·. Goveau, chargé de l'intérim, après la mort de Cavour, fit procéder à l'élection d'un grand maître. Le F.·. Nigra, chargé d'affaires du Piémont auprès du gouvernement français, élève et favori de Cavour, eut toutes les voix exprimées. Cependant, comme un certain nombre de loges n'avaient pas voulu concourir au vote, Nigra n'accepta pas. Le premier convent de la Maçonnerie italienne fut convoqué et se réunit le 26 décembre. 29 députés y siégèrent, envoyés par les loges *Fabio Massimo* de Rome, *Iside* et *Pompeia* d'Alexandrie en Égypte, *Argilano* d'Ascoli, *Severa* de Bologne, *Vittoria* de Cagliari, *Eliopolis* du Caire, *Concordia* de Florence, *Rigenerazione* de Gênes, *Amicitia*, *Garibaldi*, *Unione* et *Concordia* de Livourne, *Lume et Verità* de Messine, *Fraternità* de Mondovi, *Valle di Potenza* de Macerata, *Insubria* de Milan, *Azione et Fede* de Pise, *Uttica* de Tunis, *Ausonia*, *Progresso* et *Cavour* de Turin.

Les six premières séances furent consacrées à la rédaction d'une constitution, de règlements, de rituels etc. L'assemblée décréta, entre autres, que Dieu s'appellerait le *grand architecte de l'univers ;* que tous les cultes seraient libres ; que chaque maçon serait astreint à *une obéissance absolue ;* que tous garderaient le silence, non-seulement sur ce qui se dirait ou se ferait dans la loge, mais encore sur les *noms des membres ou des visiteurs de la loge.* En outre, l'assemblée recommanda à ceux qui seraient appelés à faire un discours sur la tombe d'un des leurs de ne se servir d'expressions maçonniques qu'avec une extrême réserve : *di tenersi riservatissime nelle espressioni massoniche.* Et elle défendit sévèrement de paraître avec des insignes maçonniques à l'enterrement d'un confrère. Il fallait encore de la prudence, et la peau de renard devait encore masquer la peau du loup.

Ce fut le septième et dernier jour, 1er janvier 1862, que, sur la motion de la loge *Garibaldi* de Livourne, il fut décidé que le général Garibaldi porterait le titre de premier maçon d'Italie, et qu'on frapperait une médaille d'or avec les inscriptions, d'un côté : *La première assemblée constituante d'Italie ;* et de l'autre : *Au premier maçon d'Italie, à Joseph Garibaldi.* On procéda ensuite à l'élection d'un grand maître. Le F.·. Nigra fut élu de nouveau, à l'unanimité des voix. Puis l'assemblée résolut de faire des traités d'amitié avec les Grands-Orients étrangers. Dans ce but, la Maçonnerie turinoise se mit peu après en communication avec les Grands-Orients de France, de Belgique, d'Angleterre, d'Irlande, de Suisse, de Portugal, de Hongrie (1), et avec celui de Pologne, à l'érection duquel le Grand-Orient de Turin a aidé, selon le *Bulletino officiale.* Le Grand-Orient de Belgique et le Grand-Orient de Portugal furent les plus empressés à répondre à l'appel de la Maçonnerie italienne. Le premier envoya à Turin son grand maître Verhaegen, qui rapporta, avec le mal dont il mourut, le traité de lien fraternel et d'impérissable amitié. Il était accompagné des FF.·. Hochstein et Van Schoor. Les députés du second furent trois officiers de marine, ayant à leur tête le marquis de Loulé, ex-grand maître de l'ordre en Portugal. Avant de se dissoudre l'assemblée arrêta qu'elle se réunirait de

(1) Turr est désigné grand-maître et Kossuth grand maître, honoraire du Grand-Orient de Hongrie ; Klapka, fondateur d'une loge à Genève, sous le nom d'*Ister* ou *Danube*, se désigne lui-même comme *inspecteur général de la Maçonnerie.*

nouveau le 24 juin 1863 à Rome, ou, si Rome n'était pas libre, à Venise, ou enfin à Florence (1).

Nigra ayant refusé de nouveau, le ministre Cordova fut nommé par 15 voix contre 13 données à Garibaldi ; mais le rite écossais, ayant son *Grand-Orient ou suprême conseil* à Palerme, nomma Garibaldi grand commandeur et signifia ce choix à toutes les loges par une circulaire qui commençait ainsi :

« Chers frères, aux maçons de tous les pays qui travaillent à la *reconstruction du temple de l'humanité*, savoir faisons que le général Joseph Garibaldi, l'homme que le *grand architecte de l'univers* créa pour la délivrance des peuples opprimés et pour l'émancipation de toutes les nationalités qu'on foule aux pieds *(de tutte le nationalità ancor conculcate)*, est nommé *grand commandeur, grand maître de l'ordre maçonnique en Italie...* »

Du reste Cordova et Garibaldi se valaient pour les principes. Cordova, ainsi que le rapporte l'*Armonia* d'après les *atti ufficiali*, n° 204, p. 775, n'a pas craint de déclarer la *Convention de 93 bénie dans le monde entier pour avoir fondé la nation française et créé la démocratie dans toutes les parties de l'Europe.* Et Garibaldi, dans l'adresse envoyée par lui à l'Angleterre, le 22 septembre 1862, exaltait la France « *qui en* 1793, *époque solennelle, donna au monde* LA DÉESSE RAISON, *renversa la tyrannie jusqu'à terre et consacra la libre fraternité entre les nations.* »

L'année suivante, Cordova ayant donné sa démission, Garibaldi fut nommé à l'unanimité moins cinq voix, par le convent de Florence, grand maître de l'ordre. Ayant accepté, il nomma pour son représentant dans le grand comité de la Maçonnerie italienne F.-Antonio Mordini, en ajoutant que la concorde était la seule voie pour obtenir *l'unité* avec *Rome, sa capitale naturelle.* La Maçonnerie italienne comptait alors, en dehors des ventes carbonariques, 67 loges en Italie, dont 5 à Turin, et 10 à l'étranger, dont 2 en Grèce, 1 à Constantinople, 5 en Égypte, 1 à Tripoli, et 1 à Tunis (2). C'était des jalons pour l'unité future.

(1) Enfantin écrivait aussi vers le même temps : « *Peut-être que le Mexique sera terminé avant Rome*, qui commence pourtant à bien ennuyer tout le monde. »

(2) Tous ces détails sont extraits des journaux maçonniques : *Bulletino officiale del Grande-Oriente d'Italia* de Turin ; *Annali della massoneria* de Naples ; *Rissoretto* de Florence ; *Monde maçonnique*, et recueillis par Neut : *Franc-maçonnerie*, t. II, p. 306.

La Maçonnerie italienne profita de ces *convents* pour renouveler sa constitution et la publier pour les frères. L'art. 4 était ainsi conçu : « La Maçonnerie reconnaît *son Dieu* dans le principe de l'ordre naturel et moral sous le symbole de *grand architecte de l'univers* (1). » L'art 5 portait : « Elle ne prescrit aucune profession particulière de foi religieuse et n'exclut que les croyances qui s'imposeraient aux croyances d'autrui » (la religion catholique évidemment).

L'art. 8 était plus clair encore, en excluant et travaillant à détruire, non plus seulement la religion catholique, mais toutes les religions positives. Il s'exprimait ainsi : « Comme but définitif de ses travaux, elle se propose de réunir tous *les hommes libres* dans une grande famille, qui puisse et doive peu à peu succéder à toutes les églises fondées sur *la foi aveugle et l'autorité théocratique*, à tous les cultes superstitieux, intolérants et ennemis entre eux, pour établir la *véritable et seule église de l'humanité* (2). »

A peine constituée, la Maçonnerie se mettait à l'œuvre pour consolider le régime imposé aux populations par la force. Voici entr'autres un document officiel qui montre l'emploi qu'en faisait le ministère italien :

« A.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

« MAÇONNERIE UNIVERSELLE — FAMILLE ITALIENNE

« SCIENCE, LIBERTÉ, TRAVAIL, FRATERNITÉ, SOLIDARITÉ

« *A tous les FF.·. Maç.·. réguliers appartenant à la Communion, salut et fraternité.*

« T.·. C.·. F.·.,

« Les projets de lois qui vont être discutés au parlement touchent à des questions vitales *pour l'avenir de la nation italienne*, et spécialement pour l'avenir des provinces napolitaines et siciliennes ; *il est de notre devoir à tous* d'accomplir, sans manquer aux lois, les devoirs de citoyens, et le premier de ces devoirs, c'est, pour les députés, de donner leur vote selon la conscience, — pour les électeurs, *de demander sérieusement que nos députés ne se soustraient pas au vote.*

(1) Le Dieu par conséquent n'est pas créateur. C'est le feu, le gaz, la nature, le double principe bon et mauvais.

(2) *Unita cattolica*, 21 et 22 juillet, et *Civilta cattolica*, 3 septembre 1864.

« Que le pays sache que si *les francs-maçons* ne sont pas une faction, ils *sont* néanmoins des citoyens *vigilants et prêts* au sacrifice.

« Florence, le 20 juillet 1865.

« Le 1er Gr.·. M.·. ad.·. ff.·. de Gr.·. M.·.
« LODOVICO FRAPOLLI. »

Mazzini avait aussi durant ce temps-là organisé une *association de l'unité italienne*, dont le principal objet était d'arriver à l'unité nationale, en contribuant de toutes ses forces à la réalisation pratique et entière du programme du général Garibaldi, l'unité de la nation, avec *Rome pour capitale*. Elle devait avoir pour nom *Union démocratique italienne* ; mais sur un commandement de Garibaldi, on lui donna celui de *Société émancipatrice italienne*. Pour en être membre il suffisait de déclarer vouloir : 1° la réalisation complète du plébiscite du 21 octobre 1860 ; 2° Rome capitale de l'Italie ; 3° égalité des droits politiques dans toutes les classes ; 4° concours des armes citoyennes pour provoquer et assurer la liberté et l'unité de la patrie ; cinq centimes au moins par mois étaient la contribution de chaque membre à la caisse centrale. Le programme était rédigé de la main même de Mazzini et approuvé par Garibaldi. Un conseil de 20 membres et un président élu en assemblée générale devaient avoir la direction de la société. Garibaldi en fut nommé président par acclamation. Voici la liste des membres du conseil signée de Garibaldi et écrite en entier de sa main, ajoute le correspondant de la *Presse* qui nous fournit ces renseignements : Savi, Mosto, Cuneo, Sacchi, Campanella, Mario, Crispi, Dolfi, Massoni, Cabolini, Miceli, Grillenzoni, Nicotera, Bertani, Cairoli, Avezzino, Salfi, Libertini, de Boni, Priscia. Le *Popolo d'Italia* devait être son organe officiel.

Quant à Mazzini, il concourrait aussi à l'œuvre de l'unité italienne. On lisait dans un de ses manifestes publié à Gênes et rapporté par l'*Indépendance belge :*

« Le parti républicain n'approuve pas plus qu'il ne combat *un fait* (l'unité avec la monarchie) qu'il regarde comme transitoire et qu'il accepte à ce titre. Les républicains ne sont pas responsables d'une erreur qui entraîne fatalement le pays à croire que sans liberté on puisse fonder l'unité d'une nation... Les tristes marchés, les indignes transactions passeront comme des ombres, et seule survivra l'unité de la patrie... Cette religion de l'unité contient en soi toute la logique de notre conduite et ce qu'il a plu à divers d'appeler notre abdication. Quand, avant

la dernière guerre, nous vîmes l'Italie marcher dans les errements monarchiques, nous conservâmes notre foi intacte ; mais nous la renfermâmes en dedans de nous, nous laissâmes faire loyalement l'expérience tentée, et pas une parole ne fut prononcée par nous, autre que : *Unité, liberté ! le reste au pays !*

« Mais on ne peut fonder la liberté en s'alliant à un despote dominateur. Nous connaissions le pacte de Plombières quand personne ne le soupçonnait encore, et nous prophétisâmes des désillusions : elles se vérifièrent ; et néanmoins nous ne nous irritâmes point, et les hommes de la foi républicaine en Toscane et ailleurs conduisirent les populations à voter l'annexion. Nous avons protesté et nous protestons au nom de l'honneur, du salut et de l'unité de la patrie, contre la cession illégale et périlleuse de la Savoie et de Nice, contre le séjour des français prolongé à Rome.

« Nous protestons contre la servile habitude de substituer au pays et à un principe une individualité, *monarque* ou *ministre*, peu importe, et contre le cri prématuré exclusif de *vive la monarchie !* Les républicains disent au pays : *La patrie italienne ne peut connaître d'autres confins que ses Alpes et ses mers, ni de repos avant de les avoir conquis.* LÈVE-TOI ET MARCHE : AVEC *celui qui règne, s'il se dirige vers le but ;* SANS *celui qui règne, s'il s'arrête ;* CONTRE *celui qui règne, si jamais il tentait d'empêcher d'arriver.* »

Mais en pliant ainsi sous la direction suprême de Palmerston, Mazzini réservait bien haut l'avenir. Écoutons un de ses affidés, un des fondateurs de l'unité italienne, jetant ces audacieuses paroles au parlement de Florence comme un défi à la monarchie piémontaise :

« Le mot républicain veut dire, si vous me permettez de parler nettement et sans phrases, *régicide*, ennemi du roi. Celui-là est républicain qui veut ou tuer le roi, ou le renverser, ou au moins diminuer son autorité.

« Et en Italie, à partir de Mazzini lui-même, tous ceux-là sont des *républicains, qui ont fait le royaume*, qui sont les auteurs de l'unité italienne, et qui ont offert l'Italie entière à Charles-Albert. C'est la vérité, et c'était d'ailleurs une nécessité historique à laquelle obéissaient ceux mêmes qui ne s'en doutaient pas ; mais la nécessité pour la Révolution d'être *royale* en Italie est telle que les républicains ont été plus loin même que les monarchistes et que, à un certain point de vue, tous les ministres, tous les conservateurs seraient moins monarchiques que les unitaires, les mazziniens et Mazzini lui-même. Qu'a-t-il jamais dit dans tous ses écrits, depuis la *Jeune-Italie* jusqu'à ses dernières publications ? Il n'a cessé de répéter : *L'unité* d'abord, et ensuite le reste ; mes prin-

cipes sont connus, mais je veux d'abord l'Italie une et non divisée. Ce sont là les déclarations qu'il a faites étant à Rome, avant d'y aller; et depuis qu'il en est sorti, il n'a cessé de le répéter, offrant toujours l'Italie à la maison de Savoie. Gardez-vous de trop accuser les républicains : vous vous accuseriez vous-mêmes. La république est la *hache avec laquelle vous avez coupé les racines de sept gouvernements; elle est le fil de votre sabre;* vous avez encore la papauté en face de vous, et vous parlez d'émousser la seule arme dont vous disposez; vous n'entendez donc pas le sens de vos propres paroles, et vous ignorez que cette assemblée est la *plus grande des républiques qui ait paru sur le sol de l'Italie* (1). »

VI. — L'IDÉE NAPOLÉONIENNE OU LA POLITIQUE INTÉRIEURE DE L'EMPIRE

Nous avons indiqué comment Louis-Napoléon s'était emparé de la dictature à la fois avec l'appui du conseil directeur des sociétés secrètes et avec celui des conservateurs sans principes et affolés de terreur pour leurs intérêts matériels.

Cette double origine explique la politique indécise que suivit l'empire. Au commencement de son règne jusqu'au complot d'Orsini, 1858, il sembla prendre à tâche de rassurer les intérêts matériels, de flatter les hommes religieux. Cependant il ne donna à ces derniers aucun gage sérieux.

En 1850, l'Assemblée nationale, après avoir émancipé partiellement l'enseignement secondaire, s'était engagée à faire une loi semblable sur la liberté de l'enseignement supérieur. Jamais les catholiques ne purent obtenir du gouvernement impérial la réalisation de cette promesse.

Il donna à la Franc-maçonnerie une position officielle qu'elle n'avait jamais eue dans le pays depuis le temps du premier empire. Le prince Murat, inaugurant ses fonctions de grand maître, disait hautement :

« L'avenir de la Maçonnerie n'est plus douteux. L'ère nouvelle lui sera prospère; nous reprenons notre œuvre sous d'heureux auspices Ainsi, libres de toute entrave, nous pouvons déployer notre bannière. *Le moment est venu où la Maçonnerie doit montrer ce qu'elle est, ce qu'elle veut, ce qu'elle peut.* »

(1) Séance de la Chambre des députés, 27 avril 1868.

Plus tard, en 1861, quand les loges se révoltèrent contre lui, le prince Murat pouvait faire constater par un journal ami *Le Franc-Maçon*, comme fruit de son administration, la création de 80 loges nouvelles en sept années. Le gouvernement les favorisait hautement. Lors de l'annexion de la Savoie notamment, les nouveaux préfets crurent faire un acte habile en multipliant les loges maçonniques ; l'un d'eux, homme honorable, mais trompé par une fausse politique, en racontant ce souvenir à l'un de nos amis, constatait tristement combien le résultat en avait été lamentable pour cette province si catholique (1).

Même au temps où l'on prétendait *rassurer les bons et faire trembler les méchants*, ou encore *faire rentrer les révolutions comme les fleuves dans leurs lits*, il y eut toujours un courant d'influences hostiles à la religion et à la propriété, qui rappelait les passions jacobines déchaînées par Napoléon Ier aux Cents-Jours.

Il se révélait dès 1853 par cette insurrection des Charentes où des paysans égarés détruisirent les églises, marchèrent contre les presbytères et les châteaux aux cris de *Vive l'Empereur* (2). A la fin du règne c'était le crime atroce commis dans la Dordogne contre M. de Moneys et les violences exercées dans le Pas-de-Calais contre M. d'Estourmel que de mystérieux meneurs désignaient aux paysans comme *les ennemis de l'empereur*.

Il faut convenir que parfois d'étranges excitations tombaient même des marches du trône.

Voici comment s'exprimait le prince Napoléon au Sénat le 22 février 1862 :

« Messieurs, permettez-moi de faire l'esquisse de l'empire tel que je le comprends. Pour moi, l'empire, c'est... l'instruction populaire répandue sans limite, *sans être donnée par les congrégations religieuses...*; c'est la destruction du bigotisme du moyen âge qu'on voudrait nous imposer... Je n'ai pas pris la parole pour mon plaisir, mais je l'ai fait comme un devoir, lorsque j'ai cru que l'explication que l'on donnait de l'empire était mauvaise, fâcheuse, fatale, et j'ai voulu, avec le peu d'autorité qui peut s'attacher à ma parole, la relever. Entendez bien

(1) En présence de cette propagande et du caractère spécieux sous lequel elle se présentait, le vénérable archevêque de Chambéry, le cardinal Billet, rappela, par une lettre pastorale du 12 novembre 1865, l'excommunication qui atteint tous les affiliés des loges et signala les dangers que fait courir la Franc-maçonnerie à l'ordre social.

(2) Condamnés par les tribunaux, les coupables furent graciés immédiatement après par l'empereur.

mon sentiment. *Je suis du parti de la Révolution, tant en France qu'en Europe.* Je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans les mains des hommes modérés ; mais *quand ce gouvernement passera dans les mains d'hommes ardents, fût-ce les radicaux, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela : je serai toujours du parti de la Révolution.* Voilà ce que disait M. Thiers en 1845. Ces paroles résument exactement mon opinion ! »

Et au milieu des vives protestations religieuses ralliées à l'empire, mais du silence absolu des ministres, le prince Napoléon accentuait ainsi sa pensée, (nous citons textuellement le compte-rendu officiel) :

« Il faut bien cependant rappeler ici les leçons de l'histoire. Savez-vous à quels cris Napoléon Ier était ramené du golfe Juan aux Tuileries ?

C'est aux cris de : « A bas les nobles ! à bas les émigrés ! à bas les traitres ! » (protestations très-énergiques. Sur presque tous les bancs du Sénat, cette phrase a été entendue ainsi : à bas les nobles, les émigrés et les prêtres !)

PLUSIEURS SÉNATEURS. — Assez ! assez de la Révolution !

M. LE PREMIER PRÉSIDENT BARTHE. — Est-ce là le symbole de la Révolution comme vous l'entendez ?

S. A. LE PRINCE NAPOLÉON. — Oui, la Révolution, je la défends et je m'en glorifie. Nous sommes des révolutionnaires honnêtes.

UN SÉNATEUR. — Il n'y a pas de révolutionnaires honnêtes qui crient : A bas la société !

UN AUTRE SÉNATEUR. — Ce n'est pas même de la Révolution : c'est de la démagogie !

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — C'est instinctif ! On ne peut pas s'opposer aux instincts. (Agitation croissante.)

M. LE PRÉSIDENT. — Vous rappelez-là, monseigneur, de tristes souvenirs.

CRIS NOMBREUX : A l'ordre ! à l'ordre !

S. A. I. LE PRINCE NAPOLÉON. — Je n'accepterai pas de rappel à l'ordre... J'ai constaté un fait. (Bruyantes réclamations.)

VOIX DIVERSES : Il est inexact. C'est une insulte à tout le monde.

M. LE BARON LACROSSE. — Il ne faut pas que les cris de : A bas les nobles ! à bas les prêtres ! sortent de cette enceinte sous prétexte de citations historiques.

M. LE COMTE DE SÉGUR-D'AGUESSEAU. — Cette scène est très-utile.

M. LE PREMIER PRÉSIDENT BARTHE. — Cette apparence d'approbation, d'adoption, que vous donnez à ces paroles révolutionnaires et infâmes a excité l'indignation du Sénat tout entier. »

Si le prince Napoléon pouvait ainsi braver à plaisir le sentiment du Sénat et de la plupart des hommes qui s'étaient ralliés à l'empire, c'est que l'attentat d'Orsini avait ouvert une phase nouvelle du règne.

A partir de ce moment, aucun attentat ne troubla plus la tranquillité du souverain, mais une politique plus accentuée à l'intérieur dans le sens révolutionnaire vint concorder avec la guerre d'Italie. Et quand les conservateurs confiants et déçus firent entendre leurs justes réclamations, tout un ensemble de mesures hostiles au clergé fut inauguré.

Dès 1860 le ministre des cultes, M. Rouland, adressait à l'empereur un *mémoire* confidentiel, où se déroule tout un plan pour arriver *peu à peu et sans bruit* à l'asservissement de l'Église. Le ministre signale comme un danger « la croyance de l'épiscopat et du clergé à l'infaillibilité du pape », « le développement des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et des sociétés de Saint-François-Régis, les progrès des congrégations religieuses vouées à l'enseignement populaire, à celui des filles surtout. »

M. Rouland dit naïvement à ce sujet :

« Il est impossible à l'élément laïque de lutter sur ce terrain contre l'élément religieux qui, en réalité ou en apparence, présentera toujours aux familles bien plus de garanties de moralité et de dévouement. »

Un peu plus loin le ministre nous donne le secret de sa tendresse pour l'enseignement laïque :

« Les laïques, modestes et utiles fonctionnaires, dit-il, sont dévoués à l'empereur et rendent de notables services dans les communes rurales, où l'on serait fort affaibli au point de vue du suffrage universel, si tout l'enseignement primaire passait dans les mains des congrégations. »

Et plus bas :

« Où crie-t-on cordialement : *Vive l'Empereur ?* Assurément ce n'est pas dans les établissements congréganistes. »

Comme conclusion, le ministre proposait de dissoudre les sociétés de St-Vincent-de-Paul, par l'application des art. 291 et 292 du code pénal et de faire appel « *à une réaction anti-religieuse qui ferait la police des fautes du clergé et formerait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprimerait* (1). »

(1) On trouvera à la fin ce volume, aux documents annexés, la partie principale de ce mémoire.

Ce plan fut fidèlement suivi :

La société de St-Vincent-de-Paul fut désorganisée par les mesures prises par M. de Persigny, en même temps que la Franc-maçonnerie était de nouveau reconnue légalement ; la presse, qui était alors soumise à un régime absolument discrétionnaire, eut toute permission pour insulter et calomnier le clergé ; les conciles provinciaux furent prohibés ; dans certaines villes et dans les départements où les croyances étaient plus énergiques, les préfets multiplièrent les cabarets et les maisons de prostitution pour affaiblir les résistances religieuses.

Un nouveau ministre de l'instruction publique, M. Duruy, déclarait dès lors une guerre sourde à l'enseignement congréganiste, et il cherchait à réaliser un des vœux les plus chers du programme maçonnique, en inaugurant pour les jeunes filles un enseignement d'État, qui eût été une préparation aux loges *androgynes*.

En même temps, un des chefs les plus avancés de la Maçonnerie, M. Jean Macé, professeur de l'Université, organisait, avec le double concours de la Maçonnerie et de l'administration de l'Instruction publique, la *Ligue de l'enseignement*, dont le but avoué était de détruire tout enseignement religieux dans les écoles et de corrompre les masses par des bibliothèques populaires (1).

Enfantin applaudissait toujours.

« Bien des gens, écrivait-il à Arlès Dufour, ont cru que nos deux Napoléon, au lieu de faire des 18 brumaire ou des 2 décembre, auraient dû donner à la France toutes les libertés imaginables. Ce n'est pas de liberté que nous avons le plus de besoin aujourd'hui, c'est d'autorité intelligente et sachant l'avenir. »

Et ses éditeurs ajoutent : « Cette autorité intelligente et exercée à l'étude de l'avenir, Enfantin avait foi qu'il la voyait en face de lui. »

Mais le côté le plus grave peut-être de cette nouvelle politique fut la tolérance, parfois la connivence, dont la police de l'époque usa envers l'*Internationale*. Elle crut, en laissant se créer cette organisation socialiste, tout comme en laissant les jacobins de

(1) Ne voulant pas scinder ce qui a trait à la *ligue de l'enseignement*, nous avons renvoyé à un chapitre suivant (liv. II, chap. XV, § 7) l'historique de l'établissement de la ligue sous le ministère de M. Duruy. On y trouvera les preuves de la complicité du gouvernement impérial dans cette entreprise éminemment maçonnique.

Paris se livrer à des déclamations furibondes dans les clubs (2), arrêter la réaction libérale et religieuse qui se produisait dans le pays et placer la France entre le maintien de l'ordre matériel et la Révolution.

Le plébiscite de mai 1870 fut pour lui une de ces illusions que la justice de Dieu envoie à ceux qu'elle veut perdre.

Quos vult perdere Jupiter dementat.

L'organisation de la démagogie, dont les groupes divers se rattachaient soit à Mazzini, soit à l'*Internationale*, mais s'unissaient pour la lutte, était de plus en plus forte. Aussi, quand à la suite des malheurs de la guerre l'empire s'effondra, elle se trouva toute organisée pour recueillir le pouvoir qu'il laissait tomber.

Pour que Napoléon III se laissât glisser sur cette pente funeste, contrairement à son intérêt dynastique évident, malgré tous les enseignements que comporte la détention du pouvoir, malgré les influences relativement conservatrices qui l'entouraient, il fallait qu'il fût entraîné par une force logique remontant à son origine même et à celle de l'empire.

L'*idée napoléonienne*, dont il esquissait les traits dans ses rêveries de 1844, est une idée essentiellement révolutionnaire. Elle exerça sur lui pendant tout son règne une sorte de fascination, et aujourd'hui encore, au lendemain de la mort de son fils, le prince Jérôme-Napoléon la fait affirmer par ses partisans les plus autorisés.

Voici en quels termes, à la fin de juin 1879, M. Georges Lachaud, dans une brochure intitulée : *Que vont devenir les bonapartistes?* expliquait la profonde divergence de principes qui sépare les bonapartistes des conservateurs et qui est la raison d'être des prétentions au pouvoir du prince Napoléon :

« L'empire n'est essentiellement conservateur ni dans ses origines, ni dans ses traditions, ni dans ses conséquences.

Son fondateur a donné un corps à beaucoup d'utopies révolutionnaires ; ses droits s'appuient sur la souveraineté nationale, le plus instable des principes ; ses hommes appartiennent, pour la plupart, aux classes

(2) L'on aura plus tard de la peine à comprendre comment la police, toujours représentée aux réunions publiques, pouvait laisser échauffer les esprits à ce point. Aussi renvoyons-nous au livre de M. de Molinari qui a décrit ces scènes étranges au jour le jour dans le *Journal des Débats*. Il est intitulé : *Le mouvement socialiste et les réunions publiques avant la révolution du 4 septembre 1870* (in-12, Paris, 1872).

démocratiques ; son second souverain Napoléon III a introduit dans la législation les seules idées socialistes qui aient jamais été mises en pratique dans notre pays. L'empire n'est pas *clérical*, c'est-à-dire ne permet à aucune religion de tenir en échec l'influence de l'État ; et le concordat, s'il était appliqué à la lettre, réduirait l'Église à une stricte vassalité.

Donc, l'empire doit être suspect aux conservateurs et aux catholiques trop ardents; d'autant plus que, suivant en cela sa loi principale, qui est une loi de progrès, il ne devrait pas en rester au point où l'ont laissé Napoléon Ier et Napoléon III. Les modifications qui paraissaient suffisantes autrefois, sont de beaucoup dépassées par les vœux de l'opinion publique.

Les plus profondes réformes sont acceptées et désirées aujourd'hu par tout ce qui pense. Les impôts, les lois civiles et criminelles, *les rapports du capital et du travail* ne sont plus conformes au sentiment de la majorité. L'empire a donc à se renouveler. Son programme ne doit être, d'après son principe même, qu'une sorte de thermomètre qui marque le point où est parvenue l'opinion du pays. Or, quand on examine cette opinion qui s'est traduite par les promesses qu'a approuvées le corps électoral, on comprend que les conservateurs obstinés ne sauraient aimer un régime dont la formule consiste à suivre les vœux du suffrage universel.

L'empire tel qu'il peut se présenter, aidé de cette chance singulière que les républicains n'ont pas exécuté leur programme et qu'il a qualité pour le reprendre en grande partie à leur place, l'empire est donc fait pour effrayer les réactionnaires. »

. . . . . .

« Il faut que le bonapartisme reprenne son aplomb, qu'il cesse de pencher à droite et qu'il rende une légitime influence aux hommes qui insistent sur le caractère démocratique de sa mission. Eh bien ! à ce titre, la présence du prince Napoléon comme chef de la famille Bonaparte est particulièrement avantageuse. Le prince Napoléon peut se taire, son nom parle pour lui. »

Les conservateurs sont donc bien avertis, et par les antécédents du prétendant et par les déclarations faites en son nom. L'idée napoléonienne n'est qu'une forme de l'idée révolutionnaire, et elle s'impose comme une fatalité à toute la race des Bonaparte.

(1) *Que vont devenir les bonapartistes*, par Georges Lachaud (Dentu, 1879), p. 51, 52 et 66.

VII. — La chute de Napoléon III et la prise de Rome le 20 septembre 1870. — La Maçonnerie maîtresse en Italie.

Napoléon III, docile à la direction de Palmerston, avait laissé s'accomplir sans intervenir, malgré l'intérêt évident de la France et les conseils de la plus élémentaire sagesse, les évènements de 1866, qui brisèrent l'Autriche et préparèrent l'unité de l'Allemagne sous la Prusse. C'était la réalisation du plan arrêté dès 1849, (liv. 2, chap. IX, § 8). En même temps le dualisme introduit en Autriche-Hongrie esquissait, pour un avenir non encore réalisé, le royaume magyar-polonais.

Le gouvernement français non-seulement laissa faire, mais il prit même à tâche de justifier ces évènements par les discours de M. Rouher et les dépêches diplomatiques de M. de Lavalette.

Le prince Napoléon se montrait ici comme toujours le mauvais génie de l'empire, et le passage suivant de son fameux discours à Ajaccio montre comment la politique suivie par M. de Lavalette et M. Rouher était celle que dictait la Révolution. Le prince démagogue ne trouvait à leur reprocher que leurs ménagements envers le pape :

« Ce que conseillent ces messieurs, c'est l'ancienne et traditionnelle politique qu'on a trop ménagée depuis douze ans.

« Il faut voir de plus haut et regarder plus loin.

« L'empire, c'est le triomphe de la démocratie moderne, de la Révolution, qui a été enrayée par quinze ans de Restauration et par dix-huit ans de libéralisme parlementaire, mais qui déborde aujourd'hui de toutes ses digues impuissantes. On a fait trop d'hésitation et de prudence jusqu'ici ; on aurait dû s'allier franchement à la Prusse et à l'Italie depuis un an. L'heure est venue où le drapeau de la Révolution, celui de l'empire, doit être largement déployé. — Quel est le programme de cette Révolution ? — C'est d'abord la lutte engagée contre le Catholicisme, lutte qu'il faut poursuivre et clôre ; c'est la constitution des grandes unités nationales, sur les débris des États factices et des traités qui ont fondé ces États ; c'est la démocratie triomphante ayant pour fondement le suffrage universel, mais qui a besoin, pendant un siècle, d'être

dirigée par les fortes mains des Césars ; c'est la France impériale au sommet de cette situation européenne ; c'est la guerre, une longue guerre, comme condition et instrument de cette politique.

« Voilà le drapeau et le programme.

« Or, le premier obstacle à vaincre, c'est l'Autriche.

« L'Autriche est le plus puissant appui de l'influence catholique dans le monde ; elle représente la forme fédérative opposée au principe des nationalités unitaires. Elle veut faire triompher à Vienne, à Pesth, à Francfort, les institutions libérales et parlementaires opposées à la démocratie.

« C'est le repaire du Catholicisme et de la féodalité ; il faut donc l'abattre et l'écraser. L'œuvre a été commencée en 1859 ; elle doit être achevée aujourd'hui.

« La France impériale doit donc rester l'ennemie de l'Autriche ; elle doit être l'amie et le soutien de la Prusse, la patrie du grand Luther, et qui attaque l'Autriche par ses idées et par ses armes ; elle doit soutenir l'Italie, qui est le centre de la Révolution dans le monde, en attendant que la France le devienne, et qui a la mission de renverser le Catholicisme à Rome, comme la Prusse a pour mission de le détruire à Vienne. Nous devons être les alliés de la Prusse et de l'Italie, et nos armées seront engagées dans la lutte avant *deux mois.* »

Malheureusement pour Napoléon III, lord Palmerston mourut, et dès lors s'opéra un déplacement d'influence qui devait lui être fatal. Ni M. de Bismarck, ni Mazzini ne furent plus contenus.

L'Angleterre avait à ce moment un ministère présidé par M. Gladstone, un élève de Palmerston, un des acteurs les plus déloyaux de la conspiration ourdie en 1856 contre le pape et le roi de Naples, le honteux approbateur du *Kulturkampf* de M. de Bismarck en 1873. L'Angleterre, qui eût pu sauver la France, employa au contraire toute sa puissance à paralyser les forces qui lui restaient. Dans le désarroi où nous avait surpris la guerre de 1870, une seule arme nous restait, c'était l'emploi de notre force navale, le recours à la course. Or, dès le commencement de la guerre lord Granville rappela au gouvernement français la déclaration de Paris, qu'il avait imprudemment signée, avec injonction d'avoir à s'y conformer (1).— Peu de jours après, le 10 août 1870

(1) M. Urquhart (*La force navale supprimée par les puissances maritimes*, Grenoble, 1873, p. 4 et suiv.) démontre que la déclaration de Paris n'a au point de vue du droit des gens aucune force obligatoire. Cela a été reconnu par le gouvernement anglais lui-même qui, en 1867, voulant empêcher la guerre d'éclater entre la Prusse et la France, menaçait le premier de ces États des représailles maritimes que pourrait exercer la France (dépêche de lord Stanley, 17 avril 1867). Mais lord Stanley était alors ministre à la place de Palmerston et de Gladstone.

lord Granville communiquait à lord Lyons ses démarches, de concert avec la Prusse et la Russie, auprès des gouvernements du Danemarck, de l'Italie et de l'Autriche, pour empêcher ces pays de se rallier à la France.

M. de Bismarck avait donc pu préparer contre la France la guerre qui devait couronner son œuvre, et Mazzini fut libre de profiter de la première occasion favorable pour briser l'homme dont il subissait impatiemment la dictature.

A la suite de récriminations entre M. de Bismarck et La Marmora, de curieuses révélations ont été faites sur les relations de Mazzini avec M. de Bismarck.

Voici deux notes que l'agitateur italien adressait à M. Brassier de St-Simon, ministre de Prusse à Florence, et qui donnent la clef des évènements de 1870.

Voici la première de ces lettres, datée de Lugano, 13 novembre 1867 :

« Je suppose que vous connaissez les résolutions de Louis-Napoléon par rapport à une guerre contre la Prusse, ainsi que les propositions formelles faites à notre gouvernenement en vue d'une alliance. Elles forment le contenu d'une dépêche envoyée à Florence le 17 mars, où l'on indiquait comment, au moyen de l'article du traité de Prague relatif aux districts nord du Schleswig, on pourrait trouver un prétexte pour rompre l'alliance italo-prussienne. Le corps auxiliaire demandé à l'Italie devait être de 60,000 hommes, outre une quantité considérable d'artillerie. Ces propositions ont obtenu l'assentiment du roi.

« Il est probable que, pour apaiser le mécontentement naturel du pays, les troupes françaises seront retirées de Rome.

« Je ne partage pas les vues politiques de M. de Bismarck ; sa méthode d'unification n'a pas mes sympathies ; mais j'admire sa persévérance, sa force de volonté et son esprit d'indépendance à l'égard de l'étranger. Je crois à l'unité de l'Allemagne, et je la souhaite comme celle de mon pays. J'ai en horreur l'empire et la suprématie que la France s'arroge sur l'Europe, et pour cela je crois que l'alliance de l'Italie avec elle contre la Prusse, à qui nous devons la Vénétie, serait un crime qui souillerait notre jeune drapeau d'une tache ineffaçable.

« Tout en assurant notre indépendance matérielle pour l'avenir, je regarde en même temps comme nécessaire ce que j'appelle une alliance stratégique entre le gouvernement prussien et notre parti de l'action contre l'ennemi commun. Le gouvernement prussien devrait nous donner un million de francs et un fusil à aiguille. Je m'engagerais sur l'honneur à employer ces moyens exclusivement à empêcher la possibi-

lité d'une alliance entre l'Italie et l'empire, et à renverser le gouvernement dans le cas où il ferait le récalcitrant. Celui qui lui succèderait adopterait nécessairement l'idée d'une alliance italo-allemande contre toute attaque du dehors. Comme, d'un autre côté, tout mouvement italien doit partir de Rome, le conflit entre l'Italie et la France deviendrait inévitable. Je n'ai pas d'autre garantie à offrir. Toute ma vie et le but que je poursuis depuis trente-cinq ans sont les gages de ma fidélité aux obligations que je contracte. Il va sans direque l'appui matériel demandé au gouvernement prussien devrait être accordé au moins partiellement avant la réalisation des plans de Napoléon contre l'Allemagne.

« Pour nous, il s'agit de préparer le terrain pour l'action. D'un autre côté, cette action suffirait en elle-même pour écarter tout danger de la Prusse. 500,000 francs devraient être mis immédiatement à notre disposition. Pour ce qui est des armes, si l'on y consent, j'indiquerai le moyen de remplir la promesse donnée. Je crois que c'est une question vitale pour nous, pour l'Allemagne et pour l'Europe, de combattre le bonapartisme, et je crois que le point de départ de la campagne peut être trouvé en Italie. Il serait pourtant à propos de nous aider.

« MAZZINI. »

Voici la deuxième note :

« Lugano, 28 novembre 1867.

« Je ne me regarde pas comme autorisé à vous faire connaître le nom de l'officier prussien; mais comme prussien il est connu entre autres sous le nom de Rustow, et il n'y a rien à craindre. Je suis naturellement prêt à m'entendre verbalement avec M. U. (probablement M. d'Usedom) et aussi avec la personne qu'il enverra. Encore deux mots sur l'affaire en question. Je vous assure encore une fois que la guerre contre la Prusse est une chose décidée pour Napoléon III. En France il n'y a pas une caserne où la question ne soit déjà à l'ordre du jour. Je vous assure que X (le roi ?) s'est personnellement engagé à y faire participer l'Italie. Ce sont des choses qui ne peuvent pas être prouvées, mais je les tiens de gens à qui je puis me fier, autant qu'à celui qui m'a révélé autrefois la convention de Plombières.

« Il est probable que l'intervention à Rome, comme je l'ai déjà indiqué dans ma première note, est de la part de Napoléon regardée comme un gage de la réalisation des promesses royales contre la Prusse, afin de neutraliser la résistance des italiens par la promesse d'une concession quelconque relativement à Rome au moment voulu. Je dis « une concession quelconque ; car la question de Rome en soi, c'est-à-dire la destruction du pouvoir temporel, est une affaire réglée entre eux deux. Mais nous ne voulons et nous ne pouvons obtenir ce résultat que par la Révolution. A ce propos, je ferai remarquer que je ne sais pas si dans l'ensemble la question romaine peut avoir un intérêt particulier pour la

Prusse. Pourtant l'importance de la question politique et religieuse, l'idée contenue dans ma proposition, était pour nous et, à mon avis, pour l'Europe, une idée d'un ordre supérieur. C'était une idée anti-bonapartiste.

« Je considère le bonapartisme comme un danger permanent pour l'Europe. Je ne crois pas devoir m'expliquer plus longuement là-dessus. Celui qui ne le voit pas est frappé de cécité politique. Contre ce danger, il n'y a, à mon avis, qu'un moyen : c'est une entente sincère et cordiale entre l'Allemagne et l'Italie. Un gouvernement national italien serait, par essence ou plutôt par principe, à cause de Nice et de Rome, hostile au bonapartisme. Notre gouvernement actuel n'est pas autre chose qu'une préfecture française. Je suis souffrant et ne puis pas beaucoup écrire. Je me borne à répéter que cet appui, si on veut nous l'accorder, doit nous être accordé immédiatement. Il nous faut un peu de temps pour nous préparer, et dans deux mois nous approchons du printemps. « MAZZINI. »

Les deux notes en réponse de M. d'Usedom, qui ont été publiées, accueillent ces ouvertures sans engager le gouvernement prussien. La suite qui leur fut donnée ne nous a naturellement pas été révélée ; mais les évènements montrent que M. de Bismarck se servit de Mazzini pour rompre l'alliance de l'Italie et de la France et que Mazzini força le gouvernement italien à entrer à Rome malgré la volonté personnelle du roi Victor-Emmanuel (1).

En vain Napoléon chercha-t-il à entraîner l'Italie de son côté en lui sacrifiant le pape.

Dès le 26 juillet 1870, alors qu'aucun échec n'avait porté atteinte au prestige de nos armes, l'ordre de départ fut envoyé à la brigade qui occupait Rome. Le 20 août, le prince Napoléon se rendait à Florence, emportant pour instructions *d'autoriser l'Italie à tout faire* (2). Le ministère Lanza représentait alors le groupe de conservateurs révolutionnaires appelé la *consorteria*, toujours fidèles à la donnée de la Haute-Vente romaine de 1830. Ce ministère désirait ne pas brusquer la prise de Rome ; c'était certainement le désir de Victor-Emmanuel ; mais les loges maçonniques firent auprès de lui une démarche par laquelle elles le mena-

(1) V. entr'autres les documents nos XXXI et XXXIV publiés à la fin de l'*Histoire de l'invasion des États pontificaux et du siège de Rome*, par le comte de Beauffort (Palmé, 1874, p. 88).

(2) V. sur ces négociations l'article publié en mars 1878 par le prince Napoléon dans la *Revue des deux mondes*, et la réponse du duc de Grammont dans la *Revue de France* du 15 avril 1878.

çaient d'agir directement. Mazzini, établi alors même en Italie, fit entendre des menaces et fit même commencer un soulèvement républicain en Sicile (1), et dès lors l'ordre de marche fut donné au général Cadorna, qui, du reste, était déjà désigné pour cette mission (2).

Tous les journaux du temps ont constaté la part que prit à cet évènement le ministre prussien *accrédité auprès du pape*, les signaux qu'il donnait au tir des canons piémontais, ses allées et venues dans le camp ennemi.

Accomplie dans ces conditions, la prise de Rome était une victoire de plus pour la Prusse. Il fallut l'absence absolue de tout sentiment national chez les dictateurs qui s'étaient emparés du pouvoir en France pour oser adhérer explicitement à la chute de la puissance du pape, ce seul et dernier ami de notre pays. C'est ce que fit cependant le ministre du 4 septembre auprès du gouvernement italien, M. Sénard. Sa servilité allait encore plus loin, car il offrait au besoin la rétrocession de Nice à l'Italie. Voici, en effet, le document qu'a publié, en janvier 1876, le *Pensiero* de Nice. C'est une lettre de M. Crispi, le célèbre chef de la gauche du parlement italien, à un niçois résidant à Florence :

« *Florence*, 19 *novembre* 1870.— Cher Monsieur, j'espère que vous me pardonnerez si j'ai mis quelque retard à répondre à votre lettre du 15 courant. Naturellement j'ai causé avec M. Sénard, ministre de France, de Nice et de sa situation. On devra, je crois, à mes observations, la révocation du célèbre Baragnon, dont j'ai été immédiatement avisé. *M. Sénard m'a dit que la République ne pouvait vouloir retenir par la force le comté de Nice.* Il m'a vivement prié de vouloir bien employer mon influence à ajourner la solution de la question au retour de la paix. Pour le moment, la France a besoin de concorde, afin de n'être point obligée de disperser ses forces au moment de repousser l'invasion étrangère. « G. CRISPI. »

Les francs-maçons italiens, prussiens et français s'unissaient fraternellement pour accomplir le programme dont la Carbonara poursuivait l'accomplissement depuis 1818.

(1) V. sur ces démarches de Mazzini un article de la *Gazette de Cologne*, reproduit par la *Défense* du 9 décembre 1876, et sur les mouvements républicains en Sicile à cette époque, Th. Frost, *The secret Societies*, t. II, p. 198.

(2) Pachtler, *Stille Krieg der Freimaurerei gegen Thron und Altar*, p, 233, 253.

VIII. — LE RÈGNE DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN ITALIE

Mais par delà le pouvoir temporel c'est le pouvoir spirituel que la Révolution veut atteindre.

« La base granitique de la future politique de l'Italie doit être la guerre contre le Catholicisme, sur toute la superficie du globe, disait à la chambre des députés de Turin, le 12 juillet 1862, un des chefs de la Maçonnerie italienne, Petruccelli della Gattina... Nous devons combattre la prépondérance catholique dans le monde, partout, et avec tous les moyens. »

Les prétendus modérés, les *consorts*, n'ont fait qu'accomplir hypocritement les menaces infâmes de Garibaldi. Tous les biens de l'Église spoliés, les congrégations religieuses détruites, les prêtres soumis au service militaire, le mariage civil établi, l'enseignement public devenu athée, les entreprises des sectes les plus abominables de solidaires hautement patronnés par les agents du gouvernement, voilà comment la Franc-maçonnerie triomphante a réalisé le programme hypocrite de Cavour : *L'Église libre dans l'État libre*, et si elle ne s'est pas portée à de plus grands excès encore, la cause en est seulement dans les remords et les combats de conscience de Victor-Emmanuel et de son fils.

Mais la Maçonnerie n'a pas été moins oppressive pour le peuple que pour l'Église. Sa domination est celle d'une caste spoliatrice qui a réduit à la famine et au *pellagre* (la maladie de la faim) ces pays jadis si riches et si heureux. La *Revue de France* a tracé, dans son numéro du 1er décembre 1878, un tableau aussi exact que navrant de la tyrannie de la Franc-maçonnerie :

« La situation des couches inférieures du peuple italien est aussi douloureuse que pleine de périls pour l'avenir du nouvel ordre de choses. Le paysan y est à bout de patience et ne songe plus qu'à se débarrasser *per fas et nefas* de tout ce qu'il y a de *galants hommes* ou de bourgeois en Italie. Mais ici il est nécessaire de bien définir ce que les paysans napolitains entendent par un *galant homme*, puisque toute la question sociale italienne se débat actuellement entre lui et le paysan ou *contadino*. Le *galant homme* n'est pas le grand propriétaire appartenant presque tou-

jours à l'ancienne noblesse, qui habitait autrefois au milieu de ses paysans et formait une caste peu nombreuse dans laquelle tout le monde était lié par des liens étroits de parenté. Le noble a disparu du village, ou, pour mieux dire, il en a été chassé par les *galants hommes*, qui ont introduit en Italie les fédérations francs-maçonnes et s'en sont servis pour exclure le noble de toute participation à l'administration des affaires publiques en général et de la commune en particulier.

« Or, dans tous les pays où elle s'est établie, la Franc-maçonnerie se recrute particulièrement parmi les usuriers et ceux qui exploitent plus directement les couches inférieures, tels que le médecin, le pharmacien, l'homme de loi et l'huissier. C'est ce que nous nommons en France les nouvelles couches sociales. Chez nous, le paysan est trop riche pour qu'elles puissent le traiter à leur fantaisie. Mais en Italie, il se trouve complètement à la discrétion de celui qui lui prête un boisseau de blé à 150 pour 100 d'intérêt.

« *Galant homme* en italien doit donc se traduire principalement par usurier de village. Ce sont ces usuriers qui ont bénéficié de tout ce qui s'est fait en Italie depuis l'unification, ce sont eux qui ont accaparé presque tous les emplois publics et les fonctions électives en faisant voter à leur fantaisie des paysans qui sont tous leurs débiteurs. La classe des grands propriétaires était infiniment moins rapace qu'eux dans ses rapports avec le paysan ; mais cette modération gâtait le métier, et ils l'ont forcée de se retirer dans les grandes villes.

« La classe des *galantuomini*, de l'aveu unanime de toute la presse italienne, a confisqué à son profit tout ce qu'on a essayé d'instituer pour améliorer la condition du prolétaire rural en Italie. Les banques agricoles, celles des avances de semence n'ont servi qu'à fournir des sinécures à des administrateurs infidèles, pour la plupart, et à favoriser les usuriers de villages, les seuls qui leur empruntent pour reprêter aux paysans avec une grosse commission.

« La Franc-maçonnerie bourgeoise, qui exploite si cruellement le paysan italien, est en train d'abattre les seuls étais qui puissent inspirer quelque résignation au prolétaire, en lui prêchant de toute part l'athéisme le plus grossier, et lorsque le *galant homme* aura achevé cette œuvre de destruction sociale, qu'il a entreprise pour son profit particulier et pour se débarrasser de la suprématie du

grand propriétaire, il verra tout à coup s'entr'ouvrir sous ses pieds ce gouffre révolutionnaire qui l'engloutira comme il a déjà englouti la bourgeoisie française du dix-huitième siècle (1). »

Si ce tableau de l'écrivain français paraît trop chargé, écoutez plutôt Bakounine, le fondateur de l'*alliance internationale de la démocratie socialiste*, nous dire ce qu'il y a au fond des sociétés secrètes de ce pays, qui dans sa rivalité avec Karl Marx l'ont si énergiquement soutenu :

« L'Italie, dit-il, possède ce qui manque à d'autres pays : une jeunesse ardente et énergique, tout à fait *déplacée*, *sans carrière*, *sans issue*, qui, quoique d'origine bourgeoise, n'est pas épuisée moralement et intellectuellement comme la jeunesse bourgeoise des autres pays. Cette jeunesse se précipite aujourd'hui tête baissée dans le socialisme révolutionnaire, dans un socialisme qui accepte notre programme tout entier. Mazzini, notre adversaire si puissant et si plein de génie, est mort ; son parti est tout à fait désorganisé ; et Garibaldi se laisse entraîner de plus en plus par la jeunesse, qui s'est emparée de son nom, et qui va ou plutôt qui court plus loin que son chef (2). »

Voilà la génération capable de réaliser le vœu satanique d'un des chefs de la révolution italienne : « Sans doute nous ne pourrons pas rester à Rome, mais nous la corromprons tellement qu'après nous la papauté ne pourra pas non plus y demeurer (3). »

Mais Dieu est là, et si cette terre, consacrée par le sang des martyrs pour porter le siège de Pierre, est destinée à voir les attentats les plus extrêmes des sectes anti-chrétiennes et anti-sociales, elle verra aussi le triomphe de la justice divine et des paroles qui ne passent pas !

(1) A ce tableau si sombre de la condition du peuple italien sous la Révolution, on est heureux d'apposer celui de sa prospérité sous le gouvernement de ses princes légitimes. Un homme peu suspect, le fameux Cobden, visitant la Toscane en 1847, disait : « L'état de la population toscane m'a paru supérieur à tout ce que « j'ai vu ailleurs. L'aspect du pays est celui d'un jardin bien cultivé. Partout le « peuple est bien vêtu, et sauf quelques boiteux et quelques aveugles, je n'ai ren- « contré nulle part de mendiants. » Cité par M. Salis Schwabe, *Richard Cobden, Notes de voyages et correspondance*, p. 71.

(2) Document cité par R. Meyer, *Der Emancipations Kampf der vierten Standes*, Berlin, 1874, t. II, p. 192, trad. par Winterer, *Le Socialisme contemporain*, Paris, 143.

(3) Nous tenons cette parole d'un éminent prélat, aujourd'hui évêque, à qui elle a été dite textuellement par un des hommes importants du gouvernement italien.

CHAPITRE ONZIÈME

LA PRUSSE ET L'EMPIRE MAÇONNIQUE

I. — La Genèse maçonnique de la Prusse.

Nous n'avons pas de renseignements qui révèlent la part prise par la secte maçonnique au premier développement de la puissance des descendants du grand maître apostat de l'ordre teutonique. Nous savons seulement par quelles intrigues fut arraché en 1701 à l'empereur la reconnaissance du titre royal à leur profit.

Nous avons raconté plus haut (liv. II, chap. III, § 2) la part prise par Frédéric II à la propagation de la Franc-maçonnerie, l'appui qu'il trouva en elle ; nous avons cité le témoignage du grand maître Bluntschli, datant de son avènement le commencement de l'ère de la Révolution. C'est un de ses lieutenants, un prince vassal de la Prusse, le duc de Brunswick, que tous les ordres maçonniques s'unirent pour faire leur grand maître au convent de Willhembad en 1782 ; c'est grâce à la stratégie diplomatique de la Prusse que la coalition des princes tourna en une pure guerre de conquêtes, une intervention contre la Révolution, qui eût dû être essentiellement désintéressée.

Dès cette époque était arrêtée dans les sectes l'idée de détruire le saint empire romain et la maison d'Autriche, pour réunir toute l'Allemagne en un empire centralisé sous la dynastie prussienne. Un des adeptes de Weishaupt, le marquis de Constanza, écrivait déjà :

« En Allemagne il ne doit y avoir qu'*un ou deux princes tout au plus*, et il faut que ces princes soient illuminés et tellement

conduits par nos adeptes et tellement environnés d'eux, qu'aucun profane ne puisse approcher de leur personne (1). »

Après la dissolution apparente des illuminés, à la suite des mesures prises en Bavière contre Weishaupt (liv. II, chap. V, § 5), l'apostat Fessler, qui venait d'être l'inspirateur de Joseph II dans sa triste campagne contre l'Église (liv. II, chap. V, § 4), alla s'établir en Prusse, où, selon Eckert, « il s'était imposé la tâche de donner une forme extérieure au but et aux moyens de l'Illuminisme. » Là il organisa la *grande loge royale York à l'amitié*, dont il eut l'habileté de faire accepter le patronage par Guillaume III. Grâce à cette tactique, cette loge, où se conservait le plus pur esprit de l'Illuminisme, survécut aux mesures prises en 1794 par le duc de Brunswick (liv. II, chap. VI, § 13), et elle servit, comme on va le voir, de noyau à la conspiration anti-chrétienne et anti-sociale (2). Cette année même, à la diète de Ratisbonne, la Prusse s'opposait à la demande de l'Autriche d'interdire les loges maçonniques dans toute l'étendue de l'empire (3).

En 1802, le saint empire romain était détruit et avec lui le dernier reste de la grande pensée de Charlemagne. La Prusse fut de toutes les puissances germaniques celle qui profita le plus de la sécularisation des principautés ecclésiastiques. Comme on l'a vu (liv. II, chap. VIII, § 4), son principal ministre à cette époque, M. de Haugwitz, avait la direction de la Franc-maçonnerie et de

(1) *Procès de l'Illuminisme en Bavière. Dépositions juridiques.*

Une lettre de l'impératrice Marie-Thérèse à sa fille, la reine de France, en 1778, et citée en 1868 dans un procès de presse fait à Darmstadt au journal *Hessische Volksblaetter*, ferait même remonter ce projet de dictature prussienne sur toute l'Allemagne à Frédéric II, le chef et propagateur des loges maçonniques en Allemagne, le grand correspondant des maçons de France : « Tout le monde sait en Europe jusqu'à quel point l'on peut compter sur le roi de Prusse et quel cas on doit faire de sa parole. La France a pu s'en apercevoir dans diverses circonstances. Et voilà cependant le souverain qui a la prétention de s'ériger en *protecteur et en dictateur de l'Allemagne*. Ce qui est plus extraordinaire encore, c'est que les puissances ne songent pas à s'unir pour prévenir un tel malheur dont toutes, tôt ou tard, auront à subir les conséquences funestes. Ce que je viens d'avancer concerne toutes les puissances de l'Europe ; l'avenir ne m'apparaît pas sous un jour riant. Cependant, nous subissons aujourd'hui l'influence de cette monarchie despotique et militaire qui ne reconnaît aucun principe, mais qui, dans tout ce qu'elle fait et entreprend, poursuit toujours son même but, son intérêt, son avantage exclusif. Si l'on continue à laisser gagner du terrain à ce principe prussien, qu'auront à espérer ceux qui nous succèderont un jour ? »

(2) Eckert, *La Franc-maçonnerie*, trad. française, t. II, p. 119 et suiv.

(3) Amand Neut, *La Franc-maçonnerie*, t. II, p. 9, a donné une très-complète esquisse des relations des souverains prussiens avec la Maçonnerie.

l'*ordre intérieur* en Allemagne et en Pologne. Frédéric-Guillaume III et ses ministres s'engagèrent complètement dans le *Tugendbund*, dont la pensée patriotique était si singulièrement mélangée des tendances de la Maçonnerie (liv. II, chap. VIII, § 1). Après la défaite de Napoléon, le roi de Prusse se refusa à donner une constitution, et dès ce moment la lutte sembla se dessiner entre la monarchie et les sociétés secrètes. Sur ces entrefaites eut lieu le congrès de Vérone, où M. de Haugwitz fit aux souverains ses révélations si précises sur le but réel poursuivi par les sociétés secrètes.

La suite donnée à cette communication par les souverains fut bien différente. Voici comment la raconte M. de Gloden :

« Ce mémoire produisit sur les empereurs François et Alexandre une impression plus profonde que l'auteur n'aurait pu l'espérer. En Autriche et en Russie, c'en est fait pour longtemps, et peut-être pour toujours, de la Franc-maçonnerie. Et comment s'est conduit Guillaume III, à qui était adressé le rapport de son ancien ministre, et que ses amis et ses alliés engageaient à suivre leur exemple ? Comment a-t-il agi lui qui, comme tout le monde le sait, se prêtait de si bonne grâce aux conseils de ses voisins et de ses alliés ?

« Informez vos frères, écrivait-il de Vérone à son médecin particulier, Wiebel, lequel était membre de la grande loge d'Allemagne, que j'ai eu fort à faire ici au sujet de la Franc-maçonnerie et de sa conservation en Prusse ; mais que je ne leur retirerai pas la confiance que je leur ai accordée, à moins d'avoir des motifs plus concluants. Dites-leur que la Maçonnerie pourra compter sur ma protection, aussi longtemps qu'elle se renfermera dans les limites qu'elle s'est fixée elle-même (1). »

(1) M. de Gloden a publié ces documents en 1840.

Quelques années plus tard, l'*Orient*, revue mensuelle maçonnique, Paris, 1844-1845, reproduisait l'extrait suivant de la *Gazette de Leipsick* :

« M. de Gloden, père de Ch. de Gloden, professeur à l'université de Rostock, dans le temps qu'il possédait encore une fortune considérable avait acheté et recueilli *différents documents maçonniques qui prouvent que* la Prusse avait et a encore l'intention de se servir de la Franc-maçonnerie pour établir sa prépondérance politique sur l'Allemagne. M. de Gloden, ayant perdu sa fortune, grâce à l'hospitalité européenne de sa maison, conçut l'idée d'offrir ses papiers au prince de Prusse (roi actuel) pour la somme de 10,000 thalers. Ce prince lui en offrit 5,000, que M. de Gloden refusa. Dernièrement, deux gendarmes mecklembourgeois se présentent chez lui. Après lui avoir répété l'offre de 5,000 thalers pour ses papiers, et, sur le refus de la part de M. de Gloden, ils lui déclarèrent qu'ils étaient autorisés par la police à faire une perquisition domiciliaire et à enlever les papiers de vive force. M. de Gloden protesta en vain ; les papiers furent trouvés et enlevés. Il vient d'intenter un procès au gouvernement de Mecklembourg, qui, en agissant ainsi, a

Dès ce jour un pacte fut conclu entre la Prusse et la Franc-maçonnerie. Les loges jugèrent que la Prusse était de tous les États de l'Europe le plus capable de réaliser leur œuvre, et elles en ont fait le pivot de leur action politique, sans se laisser déconcerter par les hésitations et parfois même par les velléités réactionnaires du successeur de Guillaume III.

II. — L'UNITÉ ALLEMANDE

A partir de 1821, toute la Maçonnerie allemande convergea vers Berlin : elle fut comme une branche de l'administration, conduite à un but déterminé avec la raideur de main propre à la bureaucratie prussienne. Si les loges supportaient ce despotisme, c'est parce que, en le subissant, elles n'en marchaient que plus sûrement vers l'accomplissement du grand œuvre maçonnique (1).

L'idée de la réunion de l'Allemagne sous sa domination ne cessait pas d'être le but de toutes les loges. Voici entr'autres un curieux récit extrait des mémoires du général Lamarque, où il raconte son entrevue avec le comte de B... en 1826 :

« Il a trouvé le moyen de se faire recevoir dans toutes les sociétés secrètes de l'Italie et de l'Allemagne, et il prétend que ces sociétés minent le terrain sur lequel repose l'ordre social actuel. A l'entendre, les *carbonari* parviendront à leur but, qui est de réunir toute l'Italie en une seule puissance. Ce désir d'union est aussi un des grands buts de la société teutonique en Allemagne : les nombres mystérieux de trente-sept et de trente-huit qu'elle a adoptés signifient que sur les trente-huit princes qui partagent l'Allemagne il n'en faut conserver qu'un, qui établira le régime constitutionnel et fondera la liberté. Quel est ce prince qui doit succéder à tant d'autres et ne faire qu'un État de tant d'États ? Il n'est connu que des principaux adeptes du grand cercle directeur dont il fait lui-même partie. Sera-ce le prince de Bade ou le roi de Wurtemberg (2) ? »

violé et les lois du pays et celles du droit des gens. » L'*Orient* cessa de paraître peu après avoir produit cet article ; nous ignorons comment se termina ce procès. V. aussi l'*Allgemenies Handbuch der Freim.*, v° *Gloden*, et la publication de ce dernier *Auf schluss uber mein Verhæltnis zun Freimarier orden* (1850).

(1) Sur cette période de l'histoire de la Maçonnerie, v. des détails très-précis dans une communication du F.·. de Beysé dans le journal *Le franc-maçon* de 1849, reprod. par Amand Neut, tome I, p. 324 et suiv.

(2) *Mémoires du général Lamarque*, Paris, 1835, tome II, p. 4.

En jetant ces deux derniers noms dans la conversation, le comte de B... avait voulu dérouter le général Lamarque ou bien encore entretenir l'alliance maçonnique des libéraux et des bonapartistes, car le prince de Bade était allié de la famille Bonaparte.

Le prince Louis-Napoléon, qui même avant sa fortune politique était fort au courant des vues des sociétés secrètes, avait cherché à entrer dans ce dessein dès 1845 avec le duc de Brunswick.

Un ouvrage publié à Londres en 1867, sous le titre : *Lettres et correspondance de Th. Slingby-Duncombe*, donne des détails assez curieux et peu connus sur les rapports qu'eurent le feu duc de Brunswick et Napoléon III, alors que celui-ci n'était que prétendant. L'anglais Slingby-Duncombe était lié avec le comte de Dorsay, l'ami personnel de Louis-Napoléon, et, soit par intérêt, soit par une sorte de fantaisie romanesque, il travailla une partie de sa vie à servir la cause du prince Napoléon et du duc dépossédé de Brunswick. Ce fut lui qui eut le premier l'idée de faire servir l'énorme fortune du « duc aux diamants » aux projets de Napoléon, qui, de son côté, s'engageait à rétablir le duc dans ses États et *à favoriser l'unification de l'Allemagne*. Dans le but d'amener une entente entre les deux prétendants, M. Duncombe envoya en 1845 son secrétaire particulier, M. Smith, à Ham, où le prince Napoléon était détenu. Smith eut une longue conversation avec le prince, qui signa la convention suivante :

« Nous, soussignés, duc de Brunswick et prince Louis Bonaparte, convenons de ce qui suit :

« Art. 1er. Nous promettons et jurons sur notre honneur et sur le saint Évangile, d'une part, de rétablir le duc de Brunswick dans son duché, et, si cela est possible, de *faire une Allemagne nationale unie*, et de lui donner une constitution répondant aux progrès et aux besoins de l'esprit du temps ; d'autre part, d'assister le prince Napoléon dans son dessein de rendre à la France l'exercice de sa souveraineté nationale, telle qu'elle a été reconnue en 1830, afin que le pays puisse, en toute liberté, décider sur la forme de gouvernement qui répond le mieux à ses intérêts.

« Art. 2. Celui de nous qui arrivera le premier au pouvoir suprême, sous quelque titre que ce soit, s'engage à fournir à l'autre les subsides nécessaires en argent et en armes pour atteindre son but, et non-seulement à autoriser l'emploi d'un nombre voulu de volontaires, mais à en faciliter l'enrôlement de toutes manières.

« Art. 3. Tant que l'exil pèsera sur nous, nous nous engageons à nous prêter assistance dans chaque occasion quand il s'agira de rentrer

dans la possession des droits politiques qui nous ont été violemment enlevés. Si l'un de nous réussit à rentrer dans son pays, il s'engage à soutenir par tous les moyens la cause de son allié.

« Art. 4. Nous nous engageons, en outre, à ne jamais signer ni promettre une abdication, ni un renoncement au détriment de nos droits politiques. Chacun de nous doit à l'autre conseil et appui dans toutes les circonstances de la vie.

« Art. 5. Si à l'avenir et dans la pleine jouissance de notre liberté, nous devions juger opportune une modification quelconque de cette convention, c'est-à-dire une modification exigée par notre situation respective et nos intérêts communs, nous nous engageons à ne le faire qu'en commun et à réviser ensemble les stipulations de ce contrat pour en écarter les clauses défectueuses, effet des circonstances dans lesquelles il a été rédigé. »

Le contrat fut signé par le comte Dorsay au nom du prince Louis-Napoléon et par M. Smith pour le duc de Brunswick. Ce dernier est le même qui était chargé d'administrer la fortune du duc et a reçu un million pour sa part de l'héritage. On sait qu'un premier testament, fait en 1865, léguait au prince impérial toute la fortune du duc de Brunswick. Mais ce dernier a fait comme la fortune et s'est éloigné des Bonaparte au moment où ses millions auraient été plus que jamais les bien-venus.

En 1845, le traité du prisonnier de Ham et du duc aux diamants était grotesque ; malheureusement en 1866 cette idée ne reparut que trop dans les hallucinations de Napoléon III.

En 1848, l'union de l'Allemagne fut sur le point de se réaliser. La création d'un empire prussien, qui séparât la France de la Russie, était l'objectif de Palmerston, et il avait donné le mot d'ordre aux loges par cet article-programme du *Globe* du 12 mai 1849, que nous avons reproduit intégralement (liv. II, chap. IX, § 8). C'est à cette époque que se rattache le récit suivant de l'éminent évêque de Mayence, Mgr Ketteler (1).

« J'étais (en 1848) curé dans une paroisse de mon pays, à Hopsen, en Westphalie. La confiance des habitants de cette contrée me força, contrairement à tous mes goûts, d'accepter un mandat au parlement de Francfort. Le district électoral où je me trouvais comprenait entre autres le comté de Tecklenbourg, ancienne province de la Prusse et protestante. Dans une réunion d'électeurs tenue là, on s'occupa surtout du rôle que les députés devaient remplir à Francfort dans le débat sur la

(1) *L'Allemagne après la guerre de 1866*, trad. franç. de Belet, p. 36 et suiv.

constitution allemande. Un des assistants, homme d'ailleurs éminemment respectable, émit cet avis, que la principale mission du parlement était d'ÉTENDRE JUSQU'AU MEIN les frontières de la Prusse et de constituer ainsi au nord de l'Allemagne une royauté qui serait placée sous la couronne de la Prusse ; que mon devoir de député était de concourir à ce dessein. Ce fut la première fois que j'entendis émettre l'idée que nous avons vu se réaliser vingt années plus tard. Je fus étrangement surpris, dans un temps où tous les droits étaient ébranlés, d'entendre une telle bouche préconiser, comme un moyen de salut, une nouvelle et si colossale violation du droit, et je repoussai énergiquement le conseil de concourir à un dessein qui était le déchirement de l'Allemagne. Je ne me figurais guère alors que je serais témoin plus tard, comme évêque de Mayence, de la réalisation de ce plan et de l'*extension des frontières prussiennes jusqu'au Mein*. Combien de fois j'ai pensé depuis à ce monsieur de Tecklenbourg, dont les paroles sont devenues pour moi une preuve que ce qui est arrivé de nos jours était depuis longtemps préparé. *Je suis certain maintenant* que cet homme n'énonçait pas une opinion personnelle, mais qu'il s'était approprié la pensée d'une société secrète. »

Le parlement de Francfort offrit la couronne impériale au roi Frédéric-Guillaume IV, et il ne tint qu'à lui de réaliser dès lors l'œuvre qui s'est accomplie en 1866 et 1870 ; mais ce prince, honnête homme et respectueux sincèrement du principe de la légitimité, s'y refusa absolument. La publication récente de sa correspondance avec le baron de Bunsen éclaire d'un jour singulier l'histoire de ces temps : il est curieux de voir comment la Révolution, sous sa forme libérale, continuait à faire son œuvre, sous un prince qui voyait cependant très-nettement que le libéralisme conduisait au radicalisme. Mais les sociétés secrètes exploitaient ses préjugés contre le Catholicisme et sa manie de vouloir constituer une sorte de protestantisme universel, comme une contrefaçon de la véritable église catholique.

Leur instrument auprès de lui paraît avoir été ce baron de Bunsen, qui était le confident de tous ses projets religieux et qui voulait créer une religion universelle, d'où le dogme de la Trinité eût été exclu et où le Christianisme et le Judaïsme se seraient donnés la main, en faisant au besoin une part aux cultes des héros tels qu'Osiris et Dyonisius ! Ministre de Prusse à Rome, de 1831 à 1838, il avait collaboré activement à l'œuvre de la Haute-Vente. Devenu ensuite ambassadeur à Londres, il seconda activement la politique de Palmerston. Reprenant les desseins de la Haute-Vente, il soutint Louis Napoléon, Cavour, Garibaldi, dans leurs plans de *révolution conservatrice*,

il donna toujours, en tant qu'il dépendait de lui, une impulsion révolutionnaire à la politique extérieure de son pays, et contrecarra constamment sur ce terrain les désirs du souverain dont il était le favori, mais dont il se moquait à demi voix avec Humboldt et Vernhagen von Ense (1).

En 1848, quand Bunsen, alors ambassadeur à Londres, poussait de toutes ses forces le roi de Prusse à unifier l'Allemagne et à rejeter l'Autriche en Orient, le prince Albert, *un Cobourg*, (v. liv. II, chap. V, § 5) écrivait lui-même au roi de Prusse pour l'engager à suivre les conseils de son propre ambassadeur ! Ce fait étrange est rapporté par Wolfgang Mentzel dans sa correspondance. On a vu plus haut (liv. II, chap. IX, § 8) que c'était là le plan poursuivi par Palmerston.

Mais l'empereur Nicolas, qui en 1848 avait si énergiquement contribué à la répression de la Révolution, était mort en 1855. Les défaites essuyées en Crimée et la désorganisation administrative de l'empire russe inclinèrent son successeur Alexandre II à suivre une politique tout autre. A son tour Frédéric-Guillaume IV mourut en 1861, laissant la couronne à un frère moins scrupuleux.

La Maçonnerie, après son échec de 1848, n'avait pas cessé de travailler à l'unité allemande, et M. de Bismarck fut l'homme qui groupa toutes les forces des sociétés secrètes sous sa direction.

L'on peut remarquer que les hommes qui servent sa politique avec le plus d'ardeur sont d'anciens agitateurs, qui ont pris une part active aux évènements de 1848. Tels sont Schultze-Delitsch, le dr Lœwe, Becker, Bennigsen, Miquel, Gervinus, Bamberger, Gneist, Seydel, Lasker, puis ceux qui, comme Karl Marx et Simon Deutsch, les chefs de l'Internationale, travaillent pour lui sur un autre terrain (2). M. Bluntschli, le grand maître de la mère-loge de Bayreuth, le

(1) V. la biographie de ce personnage dans les *Zeit und Lebensbilder* de M. Jansen. V. surtout, p. 451 et p. 481, le récit caractéristique d'une entrevue qu'il eut à Paris avec Napoléon III, Michel Chevalier, Cobden, et d'un projet de mission en Suisse en 1859. Les idées de Bunsen sur *l'absorption de la notion du Christ* par le *peuple et l'État* (v. p. 468 et suiv.) sont tout à fait celles de la Maçonnerie (liv. I, chap. II § 6) ; naturellement il était un des grands admirateurs de Renan (p. 477) et de son œuvre éminemment maçonnique. La mention d'Osiris et de Dyonisius dans ses plans religieux est aussi absolument caractéristique de l'inspiration des loges.

(2) Nous venons de nommer ici un personnage, Simon Deutsch, sur lequel nous avons pu grouper quelques indications ; elles donnent une idée du genre d'hommes qu'emploient les sociétés secrètes. Ecoutons d'abord M. d'Arnim :

« Le principal entremetteur pour toutes les relations entre la presse démocratique et progressiste française et la presse allemande est un certain Simon Deutsch,

propagateur de tout le mouvement germanique dans la Suisse, s'est vanté hautement, dans son autobiographie, publiée en 1874 sous ce titre : *Gegenwart*, d'avoir, dès 1866, au milieu du conflit constitutionnel de la Prusse, le premier parmi les *nationaux libéraux*, reconnu le vrai but où tendait M. de Bismarck et d'avoir compris que « la *notion moderne de l'État* (v. liv. I, chap. I, § 1), devait, grâce à lui, l'emporter dans la nouvelle constitution donnée au peuple allemand sur *la tradition dynastique* et les débris des derniers siècles (1). »

Les faciles victoires remportées contre la Saxe, la Bavière,

qui fournissait déjà du temps de l'empire de l'argent au parti radical. Pendant la guerre, Deutsch était à Vienne, où il faisait de la propagande française (*sic*). Retourné à Paris en février 1871, il était un des membres les plus actifs de l'*Internationale*, conseiller de la Commune et *alter ego* financier du délégué aux finances. Après la chute de la Commune, Simon Deutsch fut arrêté, mais *relâché à la suite de l'intervention de l'ambassade d'Autriche*. La police française l'expulsa ensuite du territoire. Peu de temps après, il put revenir, grâce à l'intervention du député Laurier, *alter ego* de M. Gambetta. Il est associé à la *République française* pour la somme de 50,000 fr. et est très-lié avec M. Étienne, le directeur de la *Neue Press* (de Vienne), notamment depuis qu'il dispose, en sa qualité d'agent de Mustapha-fazil-Pacha, de puissants moyens pécuniaires. » (Dépêche de M. d'Arnim à M. de Bismarck, 2 décembre 1872.)

D'autre part, ce Simon Deutsch était membre du comité directeur de la *Jeune-Turquie*, qui est une branche de la Franc-maçonnerie et qui a détrôné Abd-ul-Azis. Ce n'est pas sans raison que M. Disraéli, en septembre 1876, au banquet d'Aylesbury, a signalé publiquement la grande part qu'avaient les sociétés secrètes aux agitations de l'Orient, d'où est sortie la guerre entre la Russie et la Turquie (v. *Introduction*, II).

En 1877, quelques journaux mirent en avant le nom de Simon Deutsch comme gouverneur possible de la Bosnie dans une des nombreuses combinaisons qu'élaborait alors la diplomatie !!! Simon Deutsch est mort en 1878.

(1) Cité par Pachtler, *Der Gœtze der Humanität*, p. 651. V. dans le même ouvrage, p. 659, la violente déclaration de guerre au Christianisme faite par Bluntschli en juillet 1873 dans la loge de Zurich *Modestia*, citée d'après la *Freimaurer Zeitung* du 2 mai 1874.

Les relations de M. de Bismarck avec les chefs de l'*Internationale* ne sont un mystère pour personne. Il a auprès de lui pour secrétaire intime un M. Lothair Bucher, qui, après avoir été obligé de s'exiler après 1848, fut l'exécuteur testamentaire de Lasalle. Karl Marx, dans une lettre publiée par l'*Égalité, journal républicain socialiste*, du 30 juin 1878, parle sur un ton plaisant des communications que ce Lothair Bucher lui a faites de la part de son maître, et signale incidemment son action sur certains journaux socialistes de l'étranger. Nous ne disons pas que l'*Internationale* soit aux ordres de M. de Bismarck ; mais nous en concluons seulement qu'entre *les hauts chefs* des sociétés secrètes il y a des *communications*, malgré les violents dissentiments du gros de leurs adhérents. (V. *Document annexé* H.)

On trouvera aussi quelques détails biographiques très-caractéristiques sur plusieurs chefs de la *Jeune-Allemagne* de 1848, devenus en 1870 les hommes de M. de Bismarck, dans le *Socialisme et la Réforme en Allemagne*, par C. Reichenback, in-8°, 1879, Paris, au siège de la Société d'Économie sociale.

l'Autriche elle-même sont dues aux complicités que la Prusse rencontrait partout dans les affiliés des loges. Dès 1861, une réunion de tous les rites de la Franc-maçonnerie allemande s'était opérée sous la forme d'une fédération intitulée *Verein deutscher Freimaurer*, et avait choisi pour président le F.·. Seydel. Grâce à cette union, le travail d'unification s'opérait ostensiblement, indépendamment même de celui que pouvaient faire les meneurs cachés (1). L'opinion recevait une impulsion irrésistible par tous les écrivains et professeurs en renom enrégimentés dans le *Verein*.

Tous les hommes marquants de l'empire allemand actuel sont des francs-maçons avancés ; on peut s'en convaincre en comparant les annuaires maçonniques avec le *Reichsanzeiger*.

III. — LA FRANC-MAÇONNERIE MAITRESSE DE L'ENSEIGNEMENT EN ALLEMAGNE

Après les grands succès de la Prusse, un habile personnage a dit que « c'étaient les maîtres d'école prussiens qui avaient gagné la bataille de Sadowa ! » Comme toutes les phrases à effet, celle-là a été répétée partout, surtout en France. Rien n'est plus faux, si l'on veut y voir la preuve du développement de la puissance des peuples par l'instruction primaire. Les pays que la Prusse a vaincus en 1866, la Saxe, le Hanovre notamment, étaient beaucoup plus avancés qu'elle sous ce rapport ; mais le mot est parfaitement vrai, si l'on entend par là que les maîtres d'école et les professeurs des universités allemandes, presque tous francs-maçons, ont par leurs enseignements beaucoup plus contribué que M. de Moltke aux victoires de la Prusse.

Il y a longtemps que la secte réalise en Allemagne le mot d'ordre qu'elle tient des illuminés : corrompre pour arriver à dominer. Le terrain lui était particulièrement préparé par le protestantisme, qui aboutit logiquement au naturalisme, et par le socinianisme qui a envahi sourdement toutes les confessions protestantes. Au commencement de ce siècle Mongelas, un disciple de Weishaupt, avait déjà introduit en Bavière l'enseignement obligatoire (*Document J*) et vers 1825, l'auteur du livre des *Sociétés secrètes en Allemagne* pouvait tracer ce triste tableau des universités de ce pays :

(1) Pachtler, *Der Geiste der Humanität*, p. 557.

« Il suit de cet exposé que 8,200 étudiants suivaient en 1818 les cours des vingt-une universités, dont six catholiques, une mi-partie et quatorze protestantes; que la population allemande, étant de 27,500,000 âmes, donne pour chaque million à peu près 288 étudiants, dont 150 *au moins* sont affiliés à l'Illuminisme, ou aux sociétés secrètes, sous le nom de *Tugendbund, francs-maçons, Burschenschafts, bande noire,* etc. ; et qu'enfin plus de la moitié de la génération qui va prendre part aux affaires publiques en Allemagne est imbue des principes de la secte. Qu'on nous réponde avec d'autres chiffres, si l'on peut. »

Un homme cependant a marqué entre tous dans cette œuvre de corruption des jeunes générations, c'est le ministre de Prusse, le haut maçon d'Alskentein sous le règne de Frédéric-Guillaume IV.

Laissons l'archevêque de Cologne, l'Athanase de l'Allemagne, résumer, dans son livre de *la paix entre l'Église et les États*, toute la marche de cette tactique infernale :

« C'est sur le terrain des écoles, écrit-il, que le ministre d'Alskentein s'efforçait principalement d'attaquer dans son principe vital, de dissoudre et d'extirper le Catholicisme plus spécialement, mais en même temps aussi le Christianisme tout entier.

« Il s'était peu à peu rendu maître, non pas seulement des universités, mais encore de tous les gymnases, de toutes les écoles secondaires et enfin même des écoles primaires dans les villes et les campagnes. Pour la moindre école de village, il avait déterminé et *prescrit le plan des études,* les *livres scolaires et jusqu'à ceux qui ne devaient servir qu'à de simples lectures.* Il avait apporté le soin le plus minutieux à ce que tous ces livres fussent propres à insinuer et à propager, sous des formes artificieuses et légèrement voilées, toutes les doctrines et les tendances anti-catholiques, bien qu'il n'y tolérât rien de ce qui aurait pu ressembler à une attaque ouverte contre l'Église catholique ou contre le Christianisme. C'est surtout envers les catholiques que l'on redoublait de précaution ; à chacun l'on donnait la nourriture qu'il était capable de supporter.

« Dans les provinces rhénanes et en Westphalie, où le Catholicisme se présentait sous une forme plus concentrée et par conséquent moins maniable, l'action gouvernementale était infiniment moins sensible. Les évêques étaient consultés, le plan d'enseignement leur était communiqué, l'anti-catholicisme ne se manifestait et ne se propageait que sous des nuances mondaines. En Silésie et dans la Prusse orientale l'on marchait plus à visage découvert : l'influence de l'Église sur l'enseignement n'y était plus aucunement tolérée. L'on ne touchait pas sans doute aux formes catholiques, mais l'on introduisait, comme en contrebande, une

multitude de livres rédigés dans un sens purement déiste et propres à miner sourdement les pratiques et les doctrines catholiques.

« Une disposition plus importante encore du ministre fut l'exclusion complète de toute influence ecclésiastique sur les séminaires pédagogiques (écoles normales). C'est là que s'établissent en forces toutes les tendances anti-catholiques ; c'est de là que, sous forme d'instructions morales, ou d'habiles commentaires d'ouvrages souvent innocents et exempts de tout reproche d'hétérodoxie, ces tendances se répandent dans toutes les veines du peuple catholique. Là tout contrôle devenait à peu près impossible, et, il faut l'avouer à la honte de quelques évêques et de leur clergé, ce contrôle ne fut pas même tenté par eux. Malheureusement ils ne s'occupaient guère de la nomination des maîtres d'école, chez la plupart desquels l'émancipation de toute influence ecclésiastique avait pris le caractère d'une idée fixe. Dans les provinces orientales de Prusse, le curé et le maître d'école, lorsqu'ils ne sont pas tous deux imbus de sympathies rationalistes, se trouvent dans une situation meilleure ; chez eux les choses sont les mêmes et depuis longtemps engagées dans ces voies.

« Laissez-nous les écoles, disait le ministre d'Alskentein, et nous vous laisserons volontiers les pompes de votre culte, les splendeurs de votre hiérarchie, vos évêques et vos chapitres ; *nous les honorerons même à l'extérieur, et nous les protègerons ;* car ils nous servent, pour un temps encore, de manteau pour couvrir nos vues et nos mesures, et par leur moyen nous tenons les catholiques en repos. Mais lorsqu'une fois ce qui est essentiel au Catholicisme sera effacé du cœur de votre peuple, lorsque la chaîne de vos traditions sera rompue, votre hiérarchie tombera d'elle-même comme un vieux chiffon ; elle ira se confondre dans les ordures que le balai jette dehors ; elle sera foulée aux pieds de chacun, à moins que nous ne voulions bien la sauver, en la classant parmi les autres fonctionnaires de l'État. »

Pour compléter cette page d'histoire par des faits plus récents, il faut lire dans l'ouvrage de Pachtler, *Der Gœtze der Humanitœt*, le chapitre sur la propagande maçonnique dans les écoles. Au fond de toutes ces méthodes si vantées, de ces *leçons de choses*, système Frœbel, au milieu de ces institutions philanthropiques, comme les *Kindergarten*, l'on retrouve la propagation persévérante, dès le plus bas âge, des principes du pur naturalisme. S'emparer de l'éducation des femmes pour les déchristianiser et les démoraliser, est en ce moment un des principaux objectifs de la politique d'État et des efforts de la Maçonnerie en Allemagne (1). Le père Pachtler

(1) Tout le plan maçonnique à ce sujet est exposé dans un discours du F.·. Fischer, tenu dans une séance d'adoption à Fribourg, le 31 décembre 1872, et publié

rapproche ces tentatives de celles faites en France par la *ligue de l'enseignement* et par nos divers ministres de l'instruction publique (v. liv. II, chap. XII, § VIII). Cette action simultanée et parfaitement identique n'éclaire-t-elle pas bien des choses ?

Là est aussi l'explication de la rapide corruption morale qui se révèle maintenant de tous côtés dans le *pays des milliards*.

IV. — LE TRAVAIL MAÇONNIQUE EN AUTRICHE

Le même travail maçonnique s'opère avec un acharnement tout pareil dans l'empire d'Autriche.

La réunion des maîtres d'école autrichiens, dans une espèce de congrès à Vienne, les 5, 6, 7 septembre 1867, annonça au monde que les sociétés secrètes étaient maîtresses là comme ailleurs, et donna l'explication de la dissolution de ce pauvre empire qui s'en va à grands pas.

« Les personnes qui ont assisté, dans la salle de la Redoute du palais impérial, aux séances de ce parlement scolastique, n'en ont pas rapporté une impression favorable, dit le correspondant d'un journal bien informé en ces matières. La haute opinion que messieurs les maîtres d'école autrichiens ont d'eux-mêmes, et la naïveté grotesque avec laquelle ils la manifestaient, amusaient beaucoup la plupart des spectateurs; mais les hommes sensés s'affligeaient en songeant que la jeunesse est confiée à ces pauvres gens. A une vanité ridicule ils joignent des idées perverses et des sentiments détestables. La haine contre le clergé et le parti pris de repousser toute influence de l'Église sur les écoles, le rationalisme et même l'irréligion manifestée par cette assemblée de maîtres chargés d'élever la jeunesse catholique, ont frappé les bons catholiques d'une douloureuse surprise et les ont remplis d'une profonde tristesse.

dans la *Freimaurer Zeitung* de 1873, n° 43. On peut juger par les faits suivants du genre d'éducation que la Maçonnerie entend donner aux femmes. En 1874, à Berlin, dans une des premières écoles de jeunes filles, on a donné pour sujet de composition littéraire ce thème : « *Sentiments éprouvés à la première rencontre d'un lieutenant de hussards.* » Dans une autre école, composée de jeunes filles appartenant aux plus hautes classes de la société, on donne pour sujet de dissertation aux élèves de la première division, composée d'enfants de 14 à 16 ans, *des avantages respectifs du mariage et du célibat ! !!*

« Des applaudissements, des hurlements frénétiques accueillaient toute allusion à la séparation de l'école de l'Église, à l'émancipation de l'école. Les ennemis de l'Église eux-mêmes ne s'attendaient à rien de pareil ; leur joie n'en a été que plus vive, et maintenant ils chantent leur triomphe. On peut dire que le congrès a été une révélation ; il a mis en lumière l'une des principales causes des maux de l'Autriche. Les populations deviennent ce que les font leurs éducateurs (1). »

Un observateur judicieux, M. Xavier Roux, nous trace un tableau de l'enseignement public en Autriche en 1878, qui montre bien les fruits de l'impulsion donnée à l'enseignement public par une série de ministres francs-maçons.

Après avoir constaté que sous le voile de la méthode Frœbel l'indifférentisme religieux atteint l'école primaire et qu'aucune pensée chrétienne ne se montre dans les livres officiels que le gouvernement impose aux salles d'asile et aux écoles, il ajoute :

« C'est dans l'enseignement de l'université qu'apparaissent avec le plus d'évidence les intentions anti-chrétiennes des libéraux de l'Autriche. Là, des professeurs absolument libres de leur pensée enseignent à la jeunesse distinguée de l'empire les doctrines les plus dangereuses. L'enseignement de la médecine est généralement matérialiste ; les écoles de droit professent, sous le nom de libéralisme, les idées révolutionnaires et joséphistes.

« ..... Les ministres de l'un et de l'autre empire marquent dans le choix des professeurs leur préférence pour les esprits dévoués à la philosophie panthéiste ou matérialiste. Si des prêtres apostats sollicitent une chaire, elle leur est immédiatement accordée. On nous assurait en Hongrie qu'il n'est pas d'université qui ne compte parmi ses professeurs un ou deux apostats (2). »

Là est la vraie source de ce courant factice d'opinion qui se manifeste dans les provinces allemandes de l'Autriche, et réclame leur annexion à l'empire d'Allemagne. Du reste la Franc-maçonnerie ne prend plus même la peine de se dissimuler dans l'empire des Habsbourg, depuis le passage aux affaires de M. de Beust (3). Elle s'est solennellement installée en Hongrie en 1870. « Florissante dans ces pays dès la fin du XVIIIe siècle, elle a pu, dit le *Monde*

(1) *Univers*, 10 septembre 1867.

(2) *L'Autriche-Hongrie* (Paris, 1879), p 157-159.

(3) V. dans *La Franc-maçonnerie soumise à la publicité*, par Amand Neut, tome II, p. 324, nombreuses indications sur la Franc-maçonnerie en Autriche, et notamment la citation d'un journal maçonnique, qui établit l'affiliation de M. de Beust.

maçonnique, reprendre ses travaux avec *le rétablissement de la vie constitutionnelle*. Le 30 janvier une mère-loge pour les trois grades symboliques ou Maçonnerie johannite s'est ouverte à Pesth et a élevé le F.·. François Pulszky, directeur du musée national, à la dignité de grand maître. Au-dessus d'elle est une mère-loge pour les grades écossais, qui avait en 1874 pour grand maître le F.·. Joanowics, *secrétaire d'État au ministère des cultes*.

Ce rapprochement en dit assez, et ce sont toujours Klapka et Türr qui dirigent en réalité les loges de ce pays (1).

V. — L'EMPIRE MAÇONNIQUE ET LE KULTURKAMPF.

L'empire allemand a été constitué par la Maçonnerie, et il s'est montré fidèle à cette origine en déclarant la guerre au Catholicisme, en lui livrant dans le monde entier un des assauts les plus dangereux qu'il ait encore eu à subir.

Pendant les premiers temps, ce plan a été assez bien dissimulé.

C'est dans l'ombre que M. d'Arnim, pendant le concile du Vatican, tramait ses perfides excitations au schisme, et que le 20 septembre 1870 il se faisait le complice des envahisseurs de Rome. Les premiers rôles dans l'œuvre du schisme étaient habilement confiés aux ministres prussophiles et francs-maçons de la catholique Bavière !

C'est précisément après ses grands succès en 1870-1871, quand

(1) Le document suivant nous fait comprendre ce qu'il en est :

« Le Grand-Orient d'Italie au Grand-Orient hongrois; vallée de Turin, 27 du premier mois 5863. V.·. L.·.

« Entendu le rapport du grand maître adjoint Buscalioni ; considérant que l'alliance des deux Franc-maçonneries italienne et hongroise consolide de plus en plus la fraternité politique des deux nations ; espérant que, dans peu, la Maçonnerie hongroise pourra prendre son vol et entonner le cantique des F.·. rachetés sur les rives paternelles de la Drave, de la Theiss et du Danube ;

« Le Grand-Orient d'Italie est heureux de recevoir *sous son libre drapeau* la Maçonnerie hongroise naissante et se réjouit avec le F.·. Türr — (celui-là même qui commandait les légions hongroises en 1859)—de son élection de grand maître *effectif*, et avec le F.·. Kossuth, de sa nomination de grand maître honoraire de l'ordre.

« Signé : Le grand maître Filippo Cordova, le premier grand maître adjoint Governu, le deuxième grand maître adjoint Buscalioni, le grand archiviste Pazza, le grand secrétaire Gallo. »

la Prusse n'avait plus d'ennemis en Allemagne et que les catholiques, non contents d'avoir prodigué leur sang sur les champs de bataille, s'empressaient d'offrir leur fidélité à l'empire allemand, c'est alors que, sans aucun motif et contre son intérêt le plus évident, M. de Bismarck a inauguré une lutte religieuse qui sera la pierre d'achoppement du nouvel édifice.

Avec la hâte et l'agitation qui sont le propre de son caractère, M. de Bismarck a, dans l'espace de trois années, changé toute la constitution prussienne et édicté la série des lois qui font partout partie du programme maçonnique. Dès 1871 la loi sur l'inspection des écoles, votée par le Landtag prussien, a dépouillé les ministres du culte, catholiques et protestants, de leur autorité séculaire sur les écoles pour la transférer à des fonctionnaires nommés par l'État. En même temps on faisait expulser par le Reichstag allemand les jésuites et avec eux les dames du Sacré-Cœur, les ligoriens, les lazaristes qu'on prétendait *affiliés aux jésuites!* Le landtag prussien est allé jusqu'à supprimer les congrégations enseignantes et la plupart des sœurs de charité.

Quand les légitimes et unanimes protestations de l'épiscopat éclatèrent, le gouvernement prussien avait déjà toutes prêtes deux lois qui sont les plus monstrueuses inventions de la théorie de la suprématie religieuse de l'État sur l'ordre spirituel.

L'une, *sur la nomination et l'éducation des clercs*, enlève aux évêques le pouvoir de droit divin qu'ils ont de conférer le sacerdoce. Aux termes de cette loi, ils ne pourraient plus ordonner que des sujets qui auraient d'abord obtenu un certificat de fin d'études dans un gymnase allemand, qui ensuite auraient passé un examen scientifique, *en rapport avec leur vocation, en histoire, en philosophie, en littérature allemande et dans les langues classiques, devant une commission nommée par le ministre des cultes !!!* Ces études doivent être faites dans une université (l'on connaît les doctrines matérialistes des universités allemandes), *et pendant les trois ans d'études les étudiants en théologie ne peuvent habiter un séminaire.* La vie libre des universités est aux yeux de M. de Bismarck la meilleure préparation au sacerdoce. C'était déjà celle que recommandait Weishaupt pour se faire des adeptes parmi le clergé. C'était celle que les ministres francs-maçons de Joseph II avaient cherché à établir en Autriche.

Grâce à Dieu, les prêtres capables de se laisser séduire ont

été aussi peu nombreux en Allemagne qu'en France. *La seconde loi sur le pouvoir disciplinaire ecclésiastique* a été faite tout exprès pour protéger les apostats :

« *L'appel à l'État est permis contre toute peine disciplinaire prononcée par le pouvoir ecclésiastique catholique.* » Voilà l'article fondamental de cette loi, qui va jusqu'à autoriser le gouvernement à déposer au besoin les ecclésiastiques dont le maintien dans leurs fonctions serait incompatible avec l'ordre public.

L'ensemble de ces lois rappelle, article par article, certains projets de Napoléon Ier, repris plus tard timidement par le gouvernement de Louis-Philippe. M. de Bismarck se flattait sans doute d'amener ainsi peu à peu les catholiques au schisme de Reinkens et de Doëllinger : c'est toujours la même espérance de *corrompre et de transformer le Catholicisme*, selon le programme satanique de la partie aristocratique des sectes.

Des engagements pris avec les sociétés secrètes peuvent seuls expliquer une entreprise aussi insensée, car la grande majorité du clergé et des laïques protestants sérieux a hautement repoussé toute solidarité avec de pareilles lois et les a condamnées comme troublant la paix religieuse du pays.

Devant la courageuse unanimité de l'épiscopat, les ennemis de l'Église ont dû lever le masque et en arriver à la persécution ouverte. Cette persécution ne s'arrête pas aux frontières de l'Allemagne. C'est de Berlin que partent toutes les attaques contre l'Église, toutes les vexations légales qui l'affligent dans le monde entier, dans le Brésil et les États-Unis d'Amérique, comme en Suisse, en Italie et en Espagne.

L'attitude prise par la Franc-maçonnerie depuis que le *Kulturkampf* a été inauguré est singulièrement significative. Elle juge que le secret est devenu inutile ; elle tient au contraire à se montrer et à faire sentir sa puissance. Dans ses journaux, dans ses loges, elle revendique hautement une part prépondérante dans la fondation du nouvel empire allemand et dans sa lutte contre l'Église. En voici deux exemples pris entre cent articles semblables.

Le *Herault-Rhenan* (25 octobre 1873) disait :

« Nous croyons pouvoir légitimement affirmer que c'est l'esprit de la Franc-maçonnerie qui, dans le dernier procès qui s'instruit contre l'ultramontanisme, a prononcé sa sentence par la lettre à jamais mémorable de l'empereur au pape. Les idées de l'empereur Guillaume, qui, on

le sait, est membre de la Franc-maçonnerie, ne datent pas d'hier, et ne lui ont pas été uniquement inspirées par ses conseillers actuels, ainsi qu'on se plaît à le répandre. *Déjà, encore à la fleur de l'âge, il les exprima en présence de l'ordre, à une époque où le monde se faisait de lui une tout autre idée. Dans ce temps, il proféra des paroles de prince et d'homme, et il y est demeuré fidèle.* Si aujourd'hui il les exécute, c'est ce que l'histoire des siècles futurs attestera. »

Quelques jours après, à la suite d'un échange de lettres entre le pape Pie IX et l'empereur Guillaume, la *Freimaurer Zeitung* de Leipzig publiait le manifeste suivant :

Quand sont ainsi en présence deux antagonistes : l'empereur *qui, en sa qualité de F.·., estime et protège l'ordre ;* le pape, qui le maudit et voudrait bien l'envoyer aux enfers, la Franc-maçonnerie peut et doit adopter un parti. Elle peut et doit se mettre du côté où elle est comprise et aimée..... *A la suite de l'empereur,* nous marchons vers la liberté de l'esprit sans assujettissement, vers la pacification de la société sans distinction de symboles, vers l'affranchissement de tout préjugé de jouissance égoïste... Ce vieillard, ce héros est notre F.·. ; *il nous est lié par une chaîne indestructible, indissoluble. L'idéal que poursuit notre société nous l'associe. Avec nous et pour nous* il manie le marteau de la force, l'équerre de la sagesse, le compas de l'inspiration commune, qui sert à régler suivant un type idéal les actes dignes de l'homme... Que la conduite de notre F.·. impérial, *qui n'a pas vainement travaillé au grand œuvre,* soit un exemple à tous les FF.·. Nous avons confiance que tous nos FF.·. et toutes nos loges sont animés de ces sentiments, et qu'on n'oubliera pas, dans les banquets qui ont lieu à des époques fixées, de faire trois feux nourris en l'honneur et par amour pour le noble vieillard *qui a su combattre les puissances de ténèbres qui veulent anéantir nos desseins.* »

Mais la justice de Dieu confond ses ennemis par les conséquences logiques de leurs crimes et en tire la glorification de son Église.

Le *Kulturkampf* a succombé à la fois devant l'admirable résistance de l'épiscopat et du clergé allemand, qui s'est relevé plus fort et plus uni que jamais au siège romain, et devant le développement du socialisme. Ce n'est pas impunément que l'on détruit toute religion dans les masses ! Un pays protestant peut bien moins supporter cette persécution gouvernementale de l'Église : la confession luthérienne, dite *évangélique*, s'est fondue pour ainsi dire sous l'action de l'école maçonnique. De là le prodigieux et alarmant développement du parti démocrate socialiste. Les masses ne se laissent pas guider docilement par l'héritier de Palmerston, fût-il le prince de Bismarck lui-même.

En même temps que les succès électoraux des démocrates socialistes au parlement faisaient réfléchir les conservateurs qui avaient suivi jusque-là de confiance la politique du grand chancelier et réveillait les forces sociales du pays, les sauvages attentats d'Hœdel et de Nobiling contre le vieil empereur, coïncidant avec l'explosion du Nihilisme en Russie, ouvraient les yeux à la dynastie.

Tout ce qu'il y avait d'honnête dans le pays s'est levé et a déclaré que l'on avait fait fausse route, que le *Kulturkampf* perdait l'empire et la société. Devant cette puissante réaction, M. de Bismarck a dû changer de système ; il a pris la tête du mouvement contre le socialisme et a rompu ses alliances avec les progressistes. Mais jusqu'à présent il s'est refusé à abolir les *lois de mai;* on le voit chercher toujours à retenir autour de lui les *nationaux-libéraux*, qui représentent plus spécialement la politique de la Maçonnerie. Il consent bien à ne pas pousser plus loin la guerre contre l'Église, mais il veut obstinément garder les positions légales prises contre le Catholicisme au mépris de la constitution et des concordats. Au moment même où nous revoyons ces pages, tous les journaux allemands qui sont sous sa dépendance poussent les radicaux français à expulser les jésuites et les religieux. L'œuvre des sociétés secrètes subit un temps d'arrêt en Allemagne, mais elle n'est pas détruite ; nous en donnerons au § 7 une preuve qui révèlera les divers courants qui y concourent ; mais auparavant il faut montrer le point culminant de leur action.

VI. — Le triomphe des juifs.

Eckert, Gougenot-Desmousseaux, d'Israëli, affirment que les juifs sont les vrais inspirateurs de la Maçonnerie et sont toujours en majorité dans le conseil supérieur des sociétés secrètes.

On croira d'autant mieux leur parole si autorisée que l'on constatera l'exaltation universelle du Judaïsme, qui suit la marche en avant de la Révolution et l'extension de la Maçonnerie. Non-seu-

(1) Pour qui veut réfléchir, comment ne pas remarquer que si les socialistes avaient vraiment voulu frapper la tête de l'empire allemand, c'est contre M. de Bismarck et non contre le vieil empereur qu'ils auraient dirigé leurs coups? Mais M. de Bismarck est protégé contre eux par une puissance supérieure, car il n'a pas encore fini son rôle maçonnique. (V. liv. II, chap. XII, § 3.)

lement le juif marche aujourd'hui partout l'égal du chrétien, mais il le domine par la puissance de l'or, de la presse et des hautes positions scientifiques.

Il n'y avait qu'un pays où les populations chrétiennes se défendissent contre cet envahissement : c'étaient la Roumanie et les provinces orientales de la Turquie. Dans ces pays la législation civile refusait aux israëlites la plénitude des droits de citoyen et le droit d'acquérir le sol. Il faut lire dans le beau livre de M. Gougenot-Desmousseaux, *Le Juif, le Judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens* (1), l'exposé magistral de la question roumaine et des nombreuses raisons économiques et morales qui justifient la résistance de ces peuples devant l'invasion d'un élément étranger destructeur de leur nationalité.

Or, précisément les juifs viennent d'effacer à Berlin cette dernière injure. Le congrès réuni dans cette ville, en juin 1878, pour régler les affaires d'Orient, a solennellement édicté qu'aucune distinction de culte ne pourrait dans les pays chrétiens entraîner une différence dans les droits civils et politiques. C'est à un ministre de la république française, M. Waddington, que l'on a laissé le soin d'introduire cet article. Aussi bien son rôle s'est-il borné à faire les affaires des juifs, et c'est la seule consolation qu'il en ait rapportée pour toutes les humiliations dont la France a été l'objet au congrès. M. Waddington ne faisait d'ailleurs que suivre la voie que lui avait tracée son prédécesseur M. Decazes (liv. II, chap. XII, § 3).

Mais c'est M. de Bismarck qui en a été le grand inspirateur. C'est à lui que le peuple roumain, dans son désespoir, s'est adressé pour obtenir d'échapper à cet article du traité de Berlin ; mais le grand chancelier a été inflexible, et une dépêche de l'agence Havas, du 18 août 1879, a appris au monde entier que M. de Bismarck se refusait à toute modification au traité de Berlin, en tant qu'il a consacré l'émancipation des juifs de Roumanie.

M. de Bismarck n'a fait en cela que payer une dette contractée dans les loges, car les juifs ont été ses soutiens les plus actifs dans l'œuvre de l'unification de l'Allemagne (2). Le *Journal des Débats*, dans un grand article consacré à l'exaltation d'Israël, le dit en propres termes et nous montre en même temps les juifs attaquant le fond même de la nationalité allemande :

(1) Un vol. in-8°, Plon, 1869.

(2) M. Lasker, le chef des *nationaux libéraux*, qui a été l'un des plus vigoureux champions de l'unification allemande et de M. de Bismarck, ainsi que Bamberger, toujours si haineux pour les catholiques, sont des juifs.

« En Allemagne, dès 1830, les juifs prennent un rôle important ; ils sont à la tête de la *Jeune-Allemagne*. Si l'unité allemande a été hâtée par la diplomatie prussienne et par le militarisme prussien, cette œuvre ils l'ont préparée, soutenue, complétée... Alliés dès 1866 au prince de Bismarck, ils saluaient en lui un autre Constantin et se montraient ses auxiliaires les plus dévoués...

« Exempts de cette routine de clocher qui chez nos voisins sera longue à vaincre, ils tempèrent en même temps ce que le patriotisme allemand a *d'exclusif*, d'abrupt, de choquant pour les autres peuples. On se plaint à Berlin de l'abaissement général de la culture intellectuelle. Que serait-ce si les juifs avaient fait défaut ? Députés, avocats, journalistes, ils relèvent les professions libérales, et sans eux la vraie, la pure Allemagne, celle que rêvent les allemands de vieille roche, serait pauvre, silencieuse, demi-barbare... (1) »

L'auteur de cet article est bien au courant du dessous des cartes de la politique contemporaine.

Auxiliaires de Mazzini, quand il répandait l'idée anti-chrétienne en Allemagne (livr. II, chap. IX, § 4), les juifs ont contribué puissamment, en abandonnant le chef de la *Jeune-Europe*, à faire passer la direction des forces des sociétés secrètes aux mains de M. de Bismarck (liv. II, chap. X, § 7). De là leur action prépondérante sur les cabinets et leur triomphe actuel.

VII. — Une menace maçonnique

L'unité allemande a été une œuvre éminemment maçonnique, et, comme Napoléon 1er, M. de Bismarck a été vis-à-vis des sectes à la fois *chef et instrument*. Le sort qui atteignit l'empereur en 1812, menace-t-il le chancelier ? Certains symptômes de discorde entre les sectes se produisent. Après avoir rompu aves les socialistes, M. de Bismarck a vu se tendre ses relations avec une autre partie de la Maçonnerie, qui est représentée dans la politique extérieure par les *progressistes* et les *nationaux libéraux*. L'irascible chancelier s'étant permis de dire dans un salon

(1) Numéro du 5 novembre 1879. Sur le rôle des juifs en Allemagne, v. l'ouvrage de M. Marr, *Der Sieg des Judenthums uber das Germanthum* (Berne, 1879, 10e édit.). Ce livre doit d'autant plus être remarqué qu'il émane d'un écrivain protestant.

qu' « il était plus facile de négocier avec les Jésuites qui sont des gens raisonnables qu'avec les franc-maçons », la *Bauhütte* de Leipsig, l'organe le plus important de la Maçonnerie allemande, a publié, au mois de juin 1880, l'article suivant :

« Nous sommes assez familiarisés avec la tactique du chancelier de l'empire, pour apprécier la valeur de ses paroles, lorsqu'il dit que les francs-maçons sont plus dangereux que les jésuites. Lorsqu'il est résolu à s'engager dans une nouvelle lutte, il l'annonce toujours d'une manière semblable. C'est ainsi que la France fut avertie à la veille de la guerre franco-prussienne ; c'est de cette façon que le chancelier impérial a menacé le centre, puis qu'il a prévenu les libéraux avant de les abandonner. C'est à présent au tour des francs-maçons. C'est Napoléon III, le grand diplomate, qui lui a enseigné cette politique...

«... *L'union maçonnique ne doit pas différer à marquer le point exact où le patriotisme cesse d'être une vertu*, car les loges ont toujours été les protectrices de la liberté de penser, et se sont invariablement opposées à toute espèce de despotisme. Aux déclarations du prince de Bismarck, les francs-maçons veulent donc opposer des actes solennels ; ils conseillent l'adoption de trois mesures : 1° *une opposition internationale des loges unies d'Angleterre, de France et d'Italie*, OPPOSITION QUI SERAIT FERTILE EN RÉSULTATS ; 2° une protestation unanime de la part des loges de Prusse, car on doit espérer que les trois grandes loges prussiennes sentiront qu'il est de leur devoir de protester énergiquement contre cette accusation imprévue ; 3° l'action de tous les éléments sains de la Franc-maçonnerie contre la politique du prince de Bismarck.

«... Quant à nous, nous saluons avec joie la perspective de voir se réaliser bientôt ce que la presse politique annonce, et nous ne sommes pas affligés de voir le chancelier impérial entreprendre une campagne anti-maçonnique avec son énergie habituelle. Cette guerre jetterait beaucoup de lumière sur l'état présent des affaires. Si les loges renferment réellement des éléments corrompus, leur corruption sera démontrée ; si, au contraire, ces éléments sont sains et vigoureux, le lutte prouvera leur vitalité et leur force. »

Jamais peut-être un document maçonnique n'avait plus clairement fait entendre la puissance dont peuvent disposer les loges, et le *Monde maçonnique*, n° de septembre 1880, en le reproduisant, y a vu une menace contre le chancelier, *à qui le sort de Napoléon Ier et de Napoléon III pourrait bien*, dit-il, *être réservé* (sic).

Nous constatons le fait de la menace, mais ne croyons pas pour le moment à sa réalisation. En effet, quelque temps après la publi-

cation de cet article, M. de Bismarck a fait un pas sensible vers le parti qui représente les loges dans la politique extérieure, en faisant exclure les membres du *centre* du bureau du Landtag prussien, au moyen d'une coalition des *conservateurs de l'Empire* avec les *nationaux libéraux*, dirigée par le F.·. de Bennigsen.

Une réconciliation de ce genre ne pouvait se faire qu'aux dépens de la liberté de l'Église, et, en effet, la fin du *Kullur-Kampf* semble toujours reculée. Déjà en mai 1880, le prince chancelier avait fait publier une lettre adressée par lui le 20 avril précédent au prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, dans laquelle il insultait le Saint-Siège et déclarait presque ne plus vouloir de négociations. Ces négociations n'ont pas été reprises depuis lors. Imposées au chancelier par l'empereur et la force de l'opinion publique, il semble y avoir cherché seulement un moyen de désorganiser les forces de résistance des catholiques qui luttent selon le droit public de leur pays pour la défense de leurs droits religieux et de leurs libertés domestiques. N'ayant pu réussir par ce moyen, le prince revient à ses voies premières.

Un incident récent (octobre 1880) a accusé cette situation. Aux fêtes pour la célébration de l'achèvement du dôme de Cologne, l'empereur a refusé de recevoir les délégués catholiques, tandis que le prince impérial a accordé avec la plus grande bienveillance une audience publique aux délégués des loges maçonniques.

Le lecteur aura remarqué dans l'article de la *Bauhütte* la menace d'une alliance internationale des loges d'Italie, de France et d'Angleterre. Elle coïncide avec des projets d'alliance entre les gouvernements de ces trois pays. Le discours menaçant de Gambetta, un homme des loges lui aussi, à Cherbourg, puis l'évolution pacifique de sa diplomatie correspondent aussi aux phases diverses de menace et de réconciliation entre les loges allemandes et le prince chancelier.

Il faut bien le reconnaître, depuis un siècle, dans la plupart des guerres la Maçonnerie a eu un rôle considérable, et il en sera ainsi encore dans celles qui se préparent, comme l'a dit si clairement lord Beaconsfield (*Introduction*, II).

CHAPITRE DOUZIÈME

LA RÉPUBLIQUE DE 1870 ET LA GUERRE A L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

I. — COMMENT L'ŒUVRE DE LA RÉVOLUTION FUT COMPROMISE PAR LES ÉLECTIONS DU 8 FÉVRIER 1871

La proclamation de la république, au 4 septembre, fut à la fois la revanche de Mazzini, l'explosion des passions socialistes attisées par l'*Internationale*, et, par dessus tout, le mouvement spontané du pays, laissant tomber un régime sans racines dans son sein, qui avait épuisé ses forces et compromis pour la troisième fois son existence.

La Franc-maçonnerie ne put voir qu'avec satisfaction la proclamation d'une forme de gouvernement à laquelle conduisent ses doctrines et qui ouvrait aux membres des loges l'accès du pouvoir à Paris et dans tous les départements. Elle se mêla activement au mouvement radical, qui dès le premier jour déborda le gouvernement de la défense nationale.

« Trois éléments me semblent avoir, dès l'origine, entravé la défense nationale et finalement préparé les évènements du 18 mars, dit un des témoins entendu par la commission d'enquête parlementaire. Ces trois éléments sont :

« Les loges maçonniques de Paris,

« Les socialistes connus sous le nom de positivistes,

« L'Internationale.

« ..... Les francs-maçons *se mirent dans toutes les commissions*, même parmi les délégués de la boucherie, avec des membres de l'Internationale ; on pérorait dans les loges, on paradait dans les enterrements, on siégeait dans les commissions municipales et gouvernementales. Toute idée de défense nationale était mise de côté (1). »

Dans les départements, au lieu de concentrer leurs efforts sur la défense du territoire et d'unir tous les éléments patriotiques, les préfets et les commissions municipales ne songèrent qu'à réaliser le vœu émis par le Grand-Orient peu auparavant pour la destruction de l'enseignement chrétien (v. § 7) et à chasser partout des écoles les instituteurs religieux (2).

Cependant l'œuvre de la Maçonnerie allait être arrêtée, et la Providence ménageait à la France, dans les élections du 8 février 1871, le moyen de rompre avec la Révolution.

Le peuple, sentant la main de Dieu dans la succession inouïe de ses malheurs, se retourna vers la religion et la tradition nationale, comme il l'avait fait en 1815. Ses élus réunis à Bordeaux étaient en grande majorité chrétiens et royalistes ; au moins le peuple, dans la simplicité et la droiture de ses jugements, les avait-il choisis comme tels, sans regarder aux nuances qui les divisaient, ni aux erreurs qui pouvaient hanter l'esprit de plusieurs d'entre eux.

Dès lors la Révolution fut menacée de perdre toutes les positions qu'elle avait conquises en 1852, en 1830 et même au 5 septembre 1816, car l'auguste représentant des Bourbons était déjà connu comme unissant à une indomptable fermeté une largeur de vues, qui lui a toujours fait démêler à travers tous les sophismes le venin caché des idées révolutionnaires. Henri V ne peut être que le roi d'une monarchie chrétienne et paternelle ; il ne peut que reprendre les grandes pensées de Charle-

(1) Déposition de M. Bourgoin, *Enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale*, tome IV, p. 538.

(2) V. sur cette campagne contre les congréganistes entreprise pendant la guerre même, et sur la part qu'y a prise la *ligue de l'enseignement*, le *Mémoire sur les progrès de l'enseignement anti-religieux dans l'instruction publique* publié en 1872 par la *Société générale d'éducation et d'enseignement*.

Détail caractérisque : c'est dans la caisse du *Comité démocratique des citoyennes lyonnaises*, placé sous le patronage de la loge de la Croix-Rousse, que M. Challemel-Lacour fit, par un arrêté officiel, verser les sommes provenant du pillage de l'établissement des frères de Caluire. V. lettre de Gomot, secrétaire général de la préfecture du Rhône, du 17 décembre 1870, produite devant la Cour de Lyon.

magne, de saint Louis et d'Henri IV ; ce n'est jamais lui que les sectes parviendront à conduire au précipice, en le séparant du peuple par les fictions constitutionnelles et en le rendant impuissant pour le bien.

Contre ce danger suprême toutes les forces de la Révolution, toutes ses fractions diverses se sont conjurées, depuis les jacobins, en ce moment maîtres de Paris, jusqu'à M. Thiers et M. de Bismarck.

L'explosion du 18 mars fut sans doute l'œuvre principale des jacobins et des socialistes ; mais elle eut immédiatement l'appui de toute la Franc-maçonnerie de Paris et de la province, qui voulut profiter de ce mouvement pour dépouiller l'Assemblée nationale de son pouvoir ou au moins obtenir à titre de transaction la proclamation définitive de la république.

II. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA COMMUNE

La Franc-maçonnerie à Paris prit hautement parti pour la Commune, disons-nous. Le 26 avril 1871, une grande assemblée de francs-maçons de tous les rites se réunit au Châtelet, et après avoir élu pour *orateur* un des membres les plus connus du parti radical, le F.·. Floquet, elle prit la résolution suivante :

« Ayant épuisé tous les moyens de conciliation avec le gouvernement de Versailles, la Franc-maçonnerie est résolue à planter ses bannières sur les remparts de Paris ; et si une seule balle les touchait, les FF.·. MM.·. marcheraient d'un même élan contre l'*ennemi commun*.

De là l'assemblée, grossie à chaque pas et comptant plus de dix mille francs-maçons revêtus de leurs insignes, se rendit en procession saluer le pouvoir insurrectionnel à l'hôtel de ville, et le frère Thirifocque, leur orateur, s'écria que « *la Commune était la plus grande révolution qu'il eût été donné au monde de contempler; qu'elle était le nouveau temple de Salomon, que les francs-maçons ont le devoir de défendre.* »

Le citoyen Lefrançais, membre de la Commune, déclara ensuite que « depuis longtemps déjà il était de cœur avec la Franc-maçonnerie, ayant été reçu dans la loge écossaise n° 133, passant à cette

époque pour une des plus républicaines, et qu'il s'était depuis longtemps assuré *que le but de l'association était le même que celui de la Commune*, la régénération sociale. »

Une délégation de la Commune reconduisit la députation maçonnique jusqu'au temple de la rue Cadet.

A quelques jours de là, les francs-maçons allaient sur les remparts opposer leurs bannières aux troupes commandées par le maréchal de Mac-Mahon, et les vénérables des loges de Paris se posaient hautement comme médiateurs entre l'Assemblée, souveraine légale du pays, et la bande de révolutionnaires cosmopolites qui terrorisait la capitale.

Nous avons raconté ailleurs (liv. I, chap. III, § 4) les singuliers incidents qui se produisirent entre la délégation maçonnique et le général M***, qui commandait aux avant-postes et qui se trouvait être un frère. M. Thiers reçut la délégation, mais refusa pour lors de prendre aucun engagement. Quelques jours après, le 5 mai, la *fédération des francs-maçons et des compagnons de Paris* adressait un manifeste à leurs frères de France et du monde entier, où, après l'exposé de leur intervention, ils disaient :

« Frères en maçonnerie et frères compagnons, nous n'avons plus à prendre d'autres résolutions que celle de combattre et de couvrir de notre égide sacrée la cause du droit.

« Armons-nous pour la défense !

« Sauvons Paris !

« Sauvons la France !

« Sauvons l'humanité !

« Paris, à la tête du progrès humain, dans une crise suprême, fait son appel à la Maçonnerie universelle, aux compagnons de toutes les corporations ; il crie : *A moi les enfants de la veuve !*

« Cet appel sera entendu par tous les francs-maçons et compagnons ; tous s'uniront pour l'action commune, en protestant contre la guerre civile, que fomentent les souteneurs de la monarchie. . . . . .

« *Vous avez bien mérité de la* PATRIE UNIVERSELLE, vous avez assuré le bonheur des peuples pour l'avenir.

« Vive la république !

« Vivent les communes de France fédérées avec celles de Paris !

Quelques membres du Grand-Orient et du suprême conseil firent bien entendre, à l'époque, contre ces manifestations, des protestations équivoques, fondées uniquement sur ce que la Franc-maçonnerie ne s'occupe pas de politique!!! Ce n'étaient que de simples mesures de précaution prises à tout évènement.

Les francs-maçons ne se méprirent pas sur leur portée et ne se laissèrent pas arrêter dans le concours actif qu'ils apportaient à la lutte sauvage de la Commune. Plus la Commune devenait violente, plus ils la soutenaient énergiquement. On en a la preuve authentique dans cette note du *Journal officiel de la Commune* des premiers jours de mai :

« Les francs-maçons et compagnons fédérés ont établi pour les vingt arrondissements, par une délégation, un service officieux qui a pour but de signaler à toutes les administrations civiles et militaires les abus qui existent. Ils recueilleront également les plaintes pour y porter remède.

« Ils se proposent de faire exécuter strictement les décrets de la Commune : un bureau est établi dans chaque mairie. »

On le voit, comme sous la Convention, les loges se transformaient en clubs de jacobins et en comités de salut public (v. liv. II, chap. VI, § 14).

Enfin le 22 mai, lorsque l'armée française était déjà entrée dans Paris, un groupe nombreux de francs-maçons se réunissait une dernière fois et publiait sous le nom du Grand-Orient la proclamation suivante :

« Francs-maçons de tous les rites et de tous les grades, la Commune, défenseur de vos principes sacrés, vous appelle autour d'elle !

« Vous l'avez entendue, et nos bannières vénérées sont déchirées par les balles, brisées par les obus de ses ennemis. Vous avez répondu héroïquement !

« Continuez avec l'aide de tous nos frères et de tous les compagnonnages !

« *L'instruction, que nous avons reçue dans nos respectables ateliers, dicte à chacun de nous le devoir sacré que nous avons à remplir.*

« Heureux ceux qui tomberont glorieux dans cette lutte sainte ! »

Le Grand-Orient de France a après coup désavoué l'usage qui a été fait de son nom. Mais ce qui permet de mesurer la portée de ce désaveu, ce sont les adhésions que depuis lors les puissances maçonniques de l'étranger ont données à la Commune, elles qui n'avaient rien à ménager. Nous citerons ces importants documents dans un des chapitres suivants (liv. II, chap. XIV, § 7) (1).

Quant à la Maçonnerie française, son action fut plus décisive en faveur de la Révolution, mais sur un autre terrain.

(1) Voyez les récits de ces manifestations dans les journaux imprimés à Paris à cette époque et dans une brochure intitulée : *Les Francs-maçons et la Commune de Paris*, par un franc-maçon M.·. Dentu 1871. V. aussi l'*Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, tome III, p. 201, 256.

En effet, dès le commencement de la Commune un grand nombre de loges de province adressèrent des pétitions menaçantes à l'Assemblée pour lui demander *la conciliation, la proclamation des franchises communales et de la république* (1).

Ce que l'Assemblée ne leur accorda pas, M. Thiers le leur promit et il réalisa cette promesse.

M. Thiers est désormais l'homme qui va sauver la Révolution.

Par un étrange aveuglement les hommes religieux l'avaient porté au pouvoir par leurs multiples élections. Mais M. Thiers était toujours resté fidèle à son serment de chevalier Kadosh (v. liv. II, chap. VIII, § 5), et l'on n'aurait pas dû oublier les paroles qu'il prononçait le 17 janvier 1848 à la Chambre des députés :

« On dit que les hommes qui viennent de triompher en Suisse sont radicaux ; *car on croit avoir tout dit en les accusant de radicalisme.*

« Je ne suis pas radical ; les radicaux le savent bien. Mais entendez bien mon sentiment : JE SUIS DU PARTI DE LA RÉVOLUTION, TANT EN FRANCE QU'EN EUROPE.

« Je souhaite que le gouvernement de la Révolution reste dans les mains des hommes modérés ; mais *quand le gouvernement passera dans les mains d'hommes moins modérés que moi et mes amis, dans les mains des hommes ardents, je n'abandonnerai pas ma cause pour cela,* JE SERAI TOUJOURS DU PARTI DE LA RÉVOLUTION. »

Voilà M. Thiers tout entier : il n'était pas communard, mais il préférait la Commune à la monarchie légitime. Lui-même, quand son travail d'intrigues fut plus avancé, s'est vanté, dans un discours à l'Assemblée le 29 novembre 1872, d'avoir pris vis-à-vis des délégués des syndicats parisiens et des conseils municipaux de plusieurs villes, *au mois d'avril* 1871, *l'engagement formel de maintenir et de consolider la république, pour prix de leur abstention entre la Commune et le gouvernement* (2).

Les loges maçonniques purent s'en rapporter à lui ; la Maçonnerie de province abandonna la Commune parisienne et M. Thiers triompha à la fin de l'insurrection.

(1) V. rapport de pétitions fait à l'Assemblée nationale, 16 décembre 1871, *Enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars*, t. I, p. 360, 515, 550, 558, 559.

(2) Outre la séance citée, v. le discours de M. Mortimer-Ternaux dans les séances des 10 et 11 mai relatif à la proposition de loi de MM. de Lorgeril et de Cintré sur la portée de cet engagement, et le rapport de la 18e commission d'initiative parlementaire. Un jour aussi on nous expliquera pour quelles raisons Thiers se déclara le protecteur de Rochefort. Après avoir retardé autant que possible son départ pour la Nouvelle-Calédonie, il l'y suivit et l'y couvrit de ses *bontés*, selon les propres expressions de ce dernier (V. *Document annexé* J).

III. — L'ÉCHEC DE LA RESTAURATION MONARCHIQUE

Une fois maître de la situation, M. Thiers laissa la propagande révolutionnaire se déployer de nouveau sur le pays. C'est à la pression de ses agents que fut dû le succès d'un certain nombre d'élections républicaines, le 2 juillet 1871. Mais surtout il employa les remarquables facultés de son esprit à désagréger la majorité royaliste de l'assemblée, à soulever des défiances entre des hommes que tout rapprochait, et à envenimer les situations.

En vain l'Assemblée nationale, par l'acte du 24 mai 1873, reprit-elle possession d'elle-même, le mal était fait en grande partie et la restauration monarchique ne se posa plus avec la simplicité, qui l'imposait à tous à Bordeaux en février 1871, à Versailles en mai 1871.

Notre cadre ne comporte pas le récit des évènements qui firent échouer, en novembre 1873, la restauration de la vraie monarchie.

L'heure de l'histoire n'est pas encore venue ; elle révèlera sans doute, à côté d'hommes égarés par les préjugés du Catholicisme libéral, la main d'habiles sectaires, cherchant à imposer une fois encore à la royauté le régime bâtard qui avait acculé la Restauration dans la charte et consolidé l'œuvre de la Révolution à la faveur des mensonges du régime parlementaire.

Nous devons seulement constater la vive opposition que fit au rétablissement de la monarchie M. de Bismarck. Les débats providentiels, pouvons-nous dire, du procès d'Arnim nous ont révélé le puissant intérêt qu'il attachait à écarter du trône de France le prince qui eût pu le mieux relever sa grandeur.

Il ne cessait de redire dans ses dépêches : « que *l'Allemagne n'avait à redouter ni la république, ni l'empire* ; que *son intérêt était que la France restât faible et sans alliés* ; que *la république et, à défaut de la république, l'empire était le régime sous lequel la France parviendrait le moins à se relever* ; que *la France monarchiquement constituée serait un danger pour l'empire d'Allemagne parce que la monarchie serait capable de conclure des alliances...* » Tous les hommes d'État, tous les journaux allemands n'ont cessé de répéter « que *le régime qui, en s'acclimatant en France, ferait le mieux les affaires de la Prusse, était le régime républicain.* »

L'éventualité d'une restauration bonapartiste au cas où la république ne pourrait pas se maintenir, était, on le voit, soigneusement ménagée par nos ennemis et servie par eux avec discrétion.

M. d'Arnim écrivait au chancelier le 6 mai 1872 :

« Nous ne devons pas repousser les tentatives bonapartistes pour entrer en connexion avec nous. ILS SONT DE TOUS LES PARTIS LE SEUL QUI CHERCHE OUVERTEMENT NOTRE APPUI, et qui inscrit dans son programme la réconciliation avec l'Allemagne. »

Le 12 mai M. de Bismarck répondait :

« Le parti impérial bonapartiste est probablement celui avec l'aide duquel on pourrait encore se flatter le plus raisonnablement d'établir des rapports tolérables entre l'Allemagne et la France. »

Il recommandait en conséquence de ne faire « quoi que ce soit qui puisse l'affaiblir, lui nuire aux yeux de la nation ou rendre sa position plus difficile. »

Restauration bonapartiste ou république, voilà ce que M. de Bismarck travaillait à établir en France ! « *Ni Bourbons, ni Orléans,* » disait-il un jour devant son compagnon de table, le dr Busch. Plus tard, en voyant la république et les républicains faire si bien son jeu, il s'écriait avec son cynisme politique que « *la France avait l'agonie folâtre !!!* »

Quelques années après, quand Mac-Mahon, le 16 mai 1877, eut une velléité d'échapper au courant révolutionnaire dans lequel il s'était placé, toutes les forces de la Révolution cosmopolite et notamment la presse libérale et les loges maçonniques de l'Allemagne se sont alliées aux 363 députés de la gauche et ont fait avec eux la campagne électorale qui a abouti au scrutin du 14 octobre 1877 et à la soumission du maréchal.

L'attitude des loges maçonniques de France et d'Allemagne et l'action de M. de Bismarck après le 16 mai 1877 sont trop identiques avec leur attitude et leur action au moment où la restauration monarchique se préparait, pour que nous ne l'ayons pas dès à présent constatée.

Mais n'anticipons pas davantage et exposons les évènements si importants de l'année 1873.

Les sociétés secrètes du monde entier s'étaient concertées dans le plus grand mystère pour empêcher à tout prix l'avènement au

trône d'Henri V. Nous trouvons la trace de leur action dans un document bien étrange au premier abord, mais dont la suite des évènements a démontré la véracité.

Au mois de novembre 1872 le journal l'*Univers* reçut d'une source très-sûre une série de communications fort précises sur un conciliabule secret des sectes, qui s'était tenu les 29, 30 et 31 octobre 1872 à Locarno, où étaient réunis les principaux chefs de la Maçonnerie italienne. Là étaient présents : Philippe Cordova (Orient de Rome), de Franchi (Orient de Naples), La Vaccara (Orient de Palerme), André Giovanelli (de Florence), Alb. Mario (de Turin), Quadrio (de Gênes), Félix Pyat (pour la France), Kossuth (pour la Hongrie), Klapka (pour la Suisse), le général Etzel (pour la Prusse) : autant de personnages très-importants, comme on voit. Le général Etzel ouvrit la séance en proposant les trois objets de délibération suivants : 1° une guerre entre la France de Thiers et l'Italie, placée alors sous le régime de la *Consorteria*, serait-elle utile à la démocratie ? 2° *quels principes devaient présider à la constitution d'un gouvernement provisoire en France sous la dictature de Gambetta ?* 3° quel nouveau culte devrait remplacer le Catholicisme ?

Dans une lettre de Gênes du 12 novembre 1872, publiée dans l'*Univers* du 19, ce correspondant donnait les indications suivantes sur la situation du parti révolutionnaire en Europe :

« A Gênes comme à Venise et à Milan, où je me suis arrêté en revenant de Genève, les frères et amis, aussi bien que le gouvernement, ignorent ce détail ; seulement ils savent ce qu'il y a à faire et se tiennent prêts. C'est sur *le mouvement des radicaux français que l'on compte et sur l'argent des prussiens.* M. Félix Pyat a donné des assurances positives et un *de vos radicaux les plus importants* est lié par des engagements qu'il ne pourra jamais rompre.

« Le général Etzel n'a pas été moins explicite, et M. de Bismarck est intéressé plus *qu'on ne pense à travailler dans le sens de la démocratie.* Pour le moment l'Allemagne demeure forcément en dehors du mouvement républicain ; mais la raison en est très-simple : elle n'a pas achevé son unité. Le grand chancelier a fait une grosse besogne, et quelque pressé qu'il soit, il lui faut du temps. Or, pendant que la France, l'Italie, l'Espagne, tout le monde latin enfin sera dans les convulsions d'une transformation sociale, il accomplira plus facilement, croit-il, les exécutions souveraines qu'il a méditées et portera le dernier coup à l'empire d'Autriche. Cela fait, on verra l'Allemagne entière acclamer la république et envoyer promener le vieux Guillaume.

« *Je ne dis pas que M. de Bismark ne veuille pas jouer les italiens et les français ;* mais qu'il y prenne garde. Le général Etzel, tout en lui rendant hommage, s'est expliqué carrément sur son compte : « *Il est à nous* « *entièrement,* a-t-il dit, *et le jour où nous le verrions titubant, nous lui* « *retirerions notre confiance. Il le sait très-bien.* »

« Les républicains italiens se préoccupent beaucoup des projets de réunion au Colysée. Comme j'exprimais tout à l'heure quelques doutes à l'un des plus intimes partisans de Garibaldi, il m'a dit :

« Dans cette réunion générale du Colysée nous avons deux choses en « vue : la première, de mesurer nos forces, de constater le développe- « ment moral de nos idées, de connaître le degré de l'enthousiasme de « la masse, enfin de savoir ce qu'on peut en tirer pour l'action ; la se- « conde, de nous révéler aux yeux du monde comme un parti puissant « et de nous poser comme une autorité constituée en face des *consorts.* « On ne peut rien tenter pour le moment, et nous n'en avons pas le « dessein. Nous resterons sur le terrain de la légalité stricte. Lanza et « les *consorts* seraient trop heureux d'un prétexte pour attenter à nos « droits et rendre vaine l'œuvre de notre jeune démocratie. Mais nous « ne leur donnerons pas cette satisfaction. Il nous suffit de nous affir- « mer. »

Les évènements subséquents ont confirmé en partie ces indications. Les *consorts* ont été chassés du pouvoir en Italie et remplacés par des hommes beaucoup plus avancés. Mais l'Autriche n'a pas encore été attaquée. *M. de Bismarck s'est montré titubant*, et les sectes lui ont retiré *en partie* leur *confiance* ou au moins l'en menacent. (Liv. II, chap. XI, § 5 et 7.

Aussi bien ces complots étaient-ils noués en prévision d'une restauration monarchique en France. L'aveuglement des *parlementaires* l'ayant fait échouer un an après, l'avènement *légal* de Gambetta à la dictature fut dès lors un fait inévitable, que tout le monde devait prévoir, et les sectes ont pu recourir à des procédés moins périlleux qu'une guerre européenne s'appuyant sur une insurrection communaliste.

Mais revenons aux évènements de 1873 et nous allons voir que le *mouvement des radicaux français*, annoncé avec tant de précision dès le 12 novembre 1872, fut bien près d'éclater.

Tandis que la presque unanimité du pays acclamait par avance la restauration de la monarchie, sans se préoccuper des intrigues qui s'agitaient dans certains groupes parlementaires infatués de leurs utopies constitutionnelles et surtout de leurs intérêts personnels, au mois de septembre un vaste complot, se ramifiant dans

tout le sud-est de la France, se formait pour s'opposer par la force à la décision de l'Assemblée nationale et lever l'étendard de la guerre civile.

Récemment le journal *La Révolution française*, dans son n° du 12 mai 1879, à propos d'un article de M. Littré, a clairement désigné M. Gambetta comme étant à sa tête. Voici ses propres paroles :

« De ce que la république a pu échapper aux coupe-jarrets du 23 mai 1873, M. Littré conclut qu'il était bien inutile de la défendre en 1871.

« Point n'est besoin de discuter sérieusement une assertion aussi peu sérieuse. Mais nous aimerions à savoir ce que peuvent en penser Monsieur le comte de Chambord, que son refus d'accepter le drapeau tricolore a seul empêché de devenir Henri V, et M. GAMBETTA qui, en *prévision de cette éventualité, avait préparé et organisé sur toute la surface du territoire et jusque dans l'*ARMÉE *une insurrection auprès de laquelle l'insurrection du* 18 MARS N'EUT PLUS ÉTÉ QU'UN JEU D'ENFANT (1). »

Le journal attitré de M. Gambetta, la *République française*, à qui cette interpellation était adressée, n'a jamais répondu à cette interpellation. Nous ne pouvons donc savoir dans quelle mesure M. Gambetta à pris part à l'exécution de ce plan.

Mais nous connaissons, par des débats judiciaires authentiques, les crimes par lesquels les agents inférieurs de l'insurrection républicaine comptaient débuter.

Dans le département de Saône-et-Loire, une bande d'insurgés devait enlever au château de Sully la marquise de Mac-Mahon, parente du maréchal, et la détenir à titre d'otage. L'instruction des procès, qui furent faits plus tard contre les auteurs de ce complot, établit qu'il avait eu pour noyau les francs-maçons de Saône-et-Loire.

Un magistrat éminent chez lequel le courage civil égalait la valeur militaire, M. Robinet de Cléry, était alors à la tête du parquet de Dijon, et la fermeté avec laquelle il a fait la lumière sur l'ensemble de cette affaire et sur ses ramifications l'a désigné à la haine du parti radical; mais il n'a pas pu dépendre de ce parti de faire disparaître les constatations judiciaires faites dans leurs sentences par le tribunal d'Autun et la cour de Dijon.

La réunion du mois de septembre 1873, dit en substance le tri-

(1) Reproduit par l'*Univers* du 14 mai 1879.

bunal d'Autun, n'était que l'exécution du programme du comité central républicain radical. L'un des buts reconnus de ce comité était de manifester en toute occasion, de faire au besoin appel à l'insurrection. En effet, Josserand se joint à la réunion du Creusot, présidée par le représentant Boysset; il y proclame le devoir de soutenir la République, même à coups de fusil... Les poudres et munitions de guerre, détenues par Alemanus père et fils, étaient une réserve, un moyen d'action plus ou moins efficace le jour où le comité central républicain radical viendrait à réaliser les mauvais desseins de faire appel à l'émeute.

Dans toutes ces réunions on voit toujours M. Boysset, qui était vénérable de la loge maçonnique de Châlons et député à l'Assemblée nationale. C'est cette dernière qualité qui a empêché de le comprendre dans les poursuites (1).

Un des prévenus est condamné pour *ses agissements lors de la réunion tenue dans l'arrondissement par le citoyen Boysset.* « Après s'être joint aux chefs du comité qui provoquaient des réunions à Autun, Épinac et ailleurs, il donne à son tour des instructions pour tenir une réunion au Creusot. A cette réunion dont il fait les honneurs au député Boysset, il est accompagné de Josserand, et, conformément au but que se propose le comité républi-

(1) Un incident de l'audience de la cour d'appel de Dijon, du 13 octobre 1874, a constaté authentiquement la part que les loges maçonniques avaient prise au complot et l'action qu'elles continuaient à exercer en faveur des prévenus. Nous citons textuellement, d'après la *Gazette des Tribunaux* du 15, la déposition du nommé Pierre Jamcat, âgé de 37 ans, maçon de son métier, demeurant à St-Léger-du-Bois, qui déclare ce qui suit :

« Le 17 novembre dernier, je crois, jour où l'affaire Guinot a été jugée, sur opposition, par le tribunal d'Autun, je me suis rendu dans cette ville par le train de 9 heures du matin. A mon arrivée, j'ai suivi la rue de la Gare. A une certaine distance de la station, j'ai vu un individu très-bien mis qui me faisait des signes. Croyant qu'il faisait erreur, j'ai continué mon chemin sans lui prêter attention ; il est venu à moi et m'a dit : « Je suis franc-maçon. » Comme je ne savais où il voulait en venir, je lui ai répondu : « Et moi aussi, je suis maçon, mais je crois que vous faites erreur. » Il m'a alors dit, en me frappant sur l'épaule : « Je vous prenais pour l'individu qui a fait le coup. » Je lui ai répondu : « Vous vous trompez, je ne sais ce que vous voulez dire. De qui parlez-vous ? » Il a repris : « Je parle de Charlet, qui a vendu le secret ; est-il à Autun ? » Je lui ai dit que je n'en savais rien. Il m'a alors déclaré que deux des inculpés avaient été cachés pendant plusieurs nuits dans une cave à Autun, qu'on leur avait donné des secours, qu'aujourd'hui ils étaient en Suisse, où ils ne manquaient de rien, parce qu'on leur faisait passer de l'argent.

Quant à Charlet, il m'a dit : « Il nous a vendus, et si nous pouvons le prendre, nous le tuerons. »

cain radical, on y arrête la résolution de résister, *même par les armes*, à toutes les tentatives des partis monarchiques.

« L'insurrection n'est plus seulement un droit, disaient publiquement le 7 octobre les journaux de Saône-et-Loire, c'est le plus sacré des devoirs. Or, aujourd'hui tous les républicains sont disposés à faire le leur. Nos représentants républicains font la veillée des armes ; M. Boysset parcourt l'Autunois... »

Le jugement d'Autun, confirmé par arrêt de la cour de Dijon à la suite de débats contradictoires dans lesquels les prévenus ont été défendus par M. d'Azincourt, du barreau de Dijon, M. Margue, du barreau de Mâcon (1), M. Leven, du barreau de Paris, déclare « que les faits constatés, en ce qui concerne le conciliabule de Sully, ont acquis une nouvelle force aux débats ; que les dépositions des témoins Charlot et Berret ont été corroborées par les aveux échappés à Guinot ; que ce dernier a, en effet, déclaré que les propositions faites à Charlot lui avaient rappelé les horreurs de la Commune, et qu'il en avait été comme foudroyé ; qu'il n'est plus possible aux prévenus de contester les détails fournis par Charlot et par Berret sur cette entrevue sinistre du cabaret Jeannin : *la guerre civile annoncée par eux comme imminente, la résolution de s'emparer de la marquise de Mac-Mahon et d'en faire un ôtage, les renseignements pris sur l'époque de sa présence au château, sur les hommes qui pourraient se charger d'y pénétrer*, toutes circonstances qui montrent la société à l'œuvre, les chefs faisant leurs préparatifs et concertant leurs projets pour une exécution prochaine. »

— Qu'a voulu Guinot ? s'est écrié M. Margue en terminant sa plaidoirie : le triomphe de la république. Si c'est là un vœu criminel, tous les républicains sont coupables, et il faut tous les amener sur ces bancs (2).

M. Margue avait raison : tous les chefs du parti radical étaient engagés dans cette conspiration (3).

(1) M. Margue est devenu depuis lors député et s'est acquis à la Chambre une notoriété d'un caractère tout particulier.

(2) V. les débats du complot d'Autun dans la *Gazette des tribunaux* des 30 octobre, 7, 8, 13, 28, novembre, 15, 16, 17, 18 décembre 1873.

(3) M. Boysset, le vénérable de la loge de Dijon, n'a pas oublié, malgré l'impunité que lui a assurée sa qualité de député, les magistrats qui l'avaient condamné. Il n'a pas eu de repos jusqu'à ce qu'il ait obtenu la destitution de M. Robinet de Cléry, et jusqu'à celle d'un modeste juge de paix lorrain émigré, M. Curique, qui avait concouru à l'instruction du procès d'Autun. Mais sa vengeance va plus loin, et il s'est fait à la Chambre des députés le promoteur d'un projet qui détruit complètement la magistrature en suspendant l'inamovibilité de ses membres.

Le même complot se ramifiait à Lyon et avait pour point d'appui les sections de l'*Internationale*. La guerre sociale devait éclater en même temps que la guerre civile. Le réquisitoire présenté par M. Boissard, procureur de la république au tribunal correctionnel de Lyon, a parfaitement montré comment toutes les associations politiques républicaines s'étaient à ce moment étroitement unies à l'Internationale, pour résister par une insurrection au rétablissement de la monarchie (1).

Autre détail caractéristique de l'action des sociétés secrètes : les meneurs du complot d'Autun, les frères Bontemps, du Creuzot, deux chefs de l'Internationale, osèrent s'adresser à un ami des princes d'Orléans, M. Michon, pour leur proposer de se mettre à leur service, s'ils voulaient s'opposer à la restauration du roi légitime. Cette démarche resta naturellement sans résultats ; mais elle rappelle celles que firent en 1815 et en 1817 les Lafayette, les Pontécoulant, les Teste, demandant pour roi aux souverains alliés même un prince de Nassau, *tout plutôt que les Bourbons !* (2) (Liv. II, chap. VIII, § 2.)

Les frères Bontemps furent, après l'éclat du procès de Dijon, abandonnés par leur parti comme des gens trop compromis ; mais ils n'avaient fait que suivre dans l'ensemble de leur conduite, sinon dans leurs démarches stériles auprès des prince d'Orléans, la direction donnée par les chefs de l'*Internationale*.

Voici en effet un article que publiait la *Liberté* de Genève, organe autorisé de l'*Internationale*, immédiatement après le 24 mai, et qui jette un grand jour sur la marche ultérieure des évènements en France et en Espagne :

« ... Le 24 mai est inséparable du socialisme, puisqu'il n'est fait que contre le socialisme. Nos AMIS DANS TOUTE L'EUROPE *en ont ressenti le contre-coup*, alors que les politiques purs dans les divers pays européens n'ont accordé à ce fait qu'une importance secondaire... AU FOND, IL N'Y A DE TOUCHÉ QUE NOUS... *Le socialisme est politiquement vaincu en France*... Nous demandons seulement s'il faut continuer à tout prix *le mouvement parisien et espagnol*, MALGRÉ QU'IL SOIT COUPÉ NET PAR LE 24 MAI, OU bien s'il est préférable de quitter momentanément la partie pour nous réorganiser à fond.

C'est notre devoir de conseiller au socialisme le repos, pour qu'il

(1) V. ce réquisitoire reproduit dans la *Gazette de France* des 23 et 24 avril 1874.

(2) Cet incident particulier du procès de la société secrète du Creuzot a été relaté dans l'*Écho de Saône-et-Loire* du 15 octobre 1874.

conserve au moins toutes ses forces. Tant qu'une bataille n'est pas perdue, le dernier des généraux, marchant au bruit du canon et se jetant dans la mêlée, peut changer la situation. Mais *quand la journée a positivement mal tourné,* une bonne retraite, qui sauve le plus de forces possible, est encore la résolution la plus sage. La révolution espagnole arrivant au moment de la Commune eût tout sauvé. Elle pouvait encore réussir *il y a un mois, si Lyon et le midi de la France s'étaient détachés du nord pour suivre l'Espagne et entraîner l'Italie.* Mais maintenant QUE LE 24 MAI A RÉUSSI, PLUS MÊME QUE SES AUTEURS NE POUVAIENT L'ESPÉRER, *c'est à nos amis d'Espagne mêmes que nous sommes obligés de recommander la prudence,* et qu'ils ne jouent nulle part le tout pour le tout. Et pour ceux qui, comme les Belges, auraient tout à faire sans espoir de soutien, de quelque côté que ce soit, *ce leur est une nécessité de mordre leur frein* (1).

Une fois la monarchie écartée, l'on put voir de quel côté se précipiteraient les évènements.

La Franc-maçonnerie eut la chance d'avoir dans le duc Decazes un représentant auprès du maréchal Mac-Mahon. M. Decazes a eu l'art de se maintenir au ministère des affaires étrangères depuis le mois de novembre 1873 jusqu'au mois d'octobre 1877. Allié avec M. Léon Renault, alors préfet de police, et se servant habilement de ses relations personnelles avec M. Emmanuel d'Harcourt, secrétaire général de la présidence, M. Decazes a exercé une influence prépondérante sur la marche de la politique intérieure dans plus d'un incident sur lequel la lumière se fera plus tard. Passant successivement d'un ministère réactionnaire à un ministère de gauche et *vice versa*, il a été définitivement éliminé de la vie politique en décembre 1877, et a succombé dans une candidature au Sénat sous le sentiment qu'inspirent les hommes qui ont un pied dans les camps les plus opposés. Or, comme son père (liv. II, chap. VIII, § 2), M. Decazes est franc-maçon. A l'occasion de cette candidature, le *Monde maçonnique* a bien su lui rappeler sa qualité en publiant la note suivante dans son n° de janvier 1878 :

« C'est le 22 septembre 1829, dit le procès-verbal de la loge l'*Avenir*, de Bordeaux, qu'eut lieu la réception au premier degré du *Lowton* Louis Decazes, duc de Glucksberg. Environ deux cents visiteurs du rite français, parmi lesquels figuraient les vénérables, assistaient à la tenue et consacraient par leur présence les premiers pas du récipiendaire. Tous confondaient leurs vœux pour voir un jour le nouveau frère devenir l'une des fortes colonnes de l'Écossisme. »

(1) Reproduit par la *Gazette du Midi* du 5 juillet 1873.

Son passage aux affaires étrangères a été très-utile aux juifs de l'Orient, dont il a servi les intérêts avec grand zèle (1); mais il a été particulièrement funeste à la cause du roi don Carlos, qui combattait le long des Pyrénées et avait sa ligne d'opération appuyée sur la frontière française. Bien des fois la neutralité de notre territoire a été violée au profit de ses adversaires. L'échec de don Carlos était un des objets que poursuivait avec le plus d'acharnement la Franc-maçonnerie. En 1874, le Grand-Orient d'Italie adressa une circulaire dans ce sens aux Grandes-Loges du monde entier, pour leur demander de concourir à un effort combiné sur l'opinion publique contre le mouvement carliste (2).

La révolution de 1868 avait été faite par la Franc-maçonnerie, qui ne pouvait pardonner à la reine Isabelle l'appui qu'elle avait toujours cherché à donner à la papauté (3). La royauté d'Amédée, puis la république, furent autant de combinaisons essayées successivement par les diverses couches de la Maçonne-

(1) M Crémieux, grand commandeur du rite écossais ancien accepté et président de l'*Alliance israélite universelle*, a communiqué à tous les journaux la lettre suivante, que M. Decazes lui adressait de Versailles, le 29 décembre 1876 :

« M. le sénateur,

« J'ai reçu l'exemplaire que vous m'avez fait l'honneur de me transmettre de l'adresse que l'*Alliance israélite universelle* a décidé de faire parvenir à la conférence de Constantinople, ainsi qu'un volume intitulé : *La Situation des Israélites en Serbie et en Roumanie*, et la lettre par laquelle vous me demandez d'intervenir auprès de la conférence par l'entremise de l'ambassadeur de France près la Porte ottomane.

« Je me suis empressé d'écrire à M. le comte de Bourgoing, suivant votre désir, pour recommander à son bienveillant accueil M. Neter, que l'*Alliance israélite universelle* a chargé d'agir en son nom, et les sentiments du gouvernement français sur les questions qui la préoccupent sont assez connus pour que je n'aie pas besoin d'ajouter que l'appui de nos plénipotentiaires est assuré d'avance aux israélites en Orient, dans les délibérations dont leurs intérêts et leurs droits pourraient être l'objet.

« Agréez, etc. DECAZES. »

L'*Union* ajoute judicieusement :

« Nous aimons à penser que la diplomatie française ne perdra pas de vue le rôle que les israélites orientaux, pour la plupart sujets ou protégés de l'Allemagne, n'ont cessé de jouer depuis plusieurs années. C'est M. de Bismark, dont ils servent avec trop de persévérance et d'activité les desseins, qui est leur protecteur naturel; il appartient donc aux représentants de l'Allemagne d'*intervenir*, s'ils le jugent à propos, auprès de la Porte, dans l'intérêt de ces infatigables pionniers de l'idée allemande. »

(2) Fait cité par le *Catholic World*, march 1878, *Italian documents of freemasonry*.

(3) Voici ce qu'écrivait, peu après la Révolution de 1868, un journal maçonnique *El Universal*, cité par l'*Univers* du 16 octobre 1868 :

rie (1). Les Zorilla, les Castelar, les Py y Margall, représentaient ses fractions les plus avancées; une fois maîtres du pouvoir, ils déclarèrent une guerre ouverte à la religion. Mais l'Espagne n'était pas mûre pour la république, encore moins pour l'impiété déclarée. Les grands chefs des sociétés secrètes intervinrent alors et décidèrent l'établissement d'une monarchie constitutionnelle, proclamant la suprématie de l'État moderne et assurant toute facilité de propagation aux doctrines révolutionnaires. C'est là l'idée mère des sociétés secrètes, comme on l'a vu au début de cet ouvrage (liv. I, chap. I, § 1).

L'avènement du jeune Alphonse XII leur parut le meilleur moyen d'empêcher le rétablissement de l'ordre social chrétien en Espagne, en divisant les forces conservatrices du pays. Là où la Révolution ne peut avancer, elle garde au moins le terrain conquis.

Les chefs des sociétés secrètes n'ont pas été frustrés dans leur attente, car à peine le gouvernement d'Alphonse XII a-t-il été

« La loge maçonnique *Fraternitad Iberia* a été installée à Séville. Les nombreuses personnes qui en font partie *travaillaient depuis longtemps*, avec toute la réserve possible, à détruire les gouvernements oppresseurs qui nous ont tyrannisés; nous adressons nos félicitations les plus cordiales à ces soutiens et propagateurs *universels* de *la liberté*, de *l'égalité* et de *la fraternité*. Dans Cadix fonctionne publiquement la loge maçonnique à laquelle appartiennent, en majeure partie, nos nobles et vaillants marins qui ont donné le signal de l'insurrection, et qui, joints à leurs frères de l'armée, aux *baïonnettes* rendues depuis longtemps *intelligentes* par les loges installées dans les régiments, ont accompli la glorieuse révolution. »

(1) On écrivait à la *Correspondance de Genève* du 3 février 1872, peu de temps avant la chute de Don Amedeo :

« Sagasta a dissous les Cortès et convoqué les électeurs: la Franc-maçonnerie s'en est irritée, car c'est Zorilla qui est le grand commandeur de l'Orient espagnol. Les mérites spéciaux de Zorilla sont d'avoir organisé la Franc-maçonnerie espagnole, fort insoumise : il a réuni plus de soixante loges sous sa direction.

« Mais, à côté de cette *jeune Maçonnerie* il y en a une vieille, qui s'intitule *historique* et qui ne pardonne pas à Zorilla son avancement rapide : parti de rien, aidé dans ses études par la charité publique, il est sorti de la misère grâce à un mariage riche; son charlatanisme et les *frères maçons* ont fait le reste.

« Grâce à ces querelles de famille, personne ne peut compter sur une majorité. »

Le *Monde maçonnique* de mai 1879 nous apprend qu'après 1871 Zorilla a été évincé de la direction de la Maçonnerie espagnole. A la suite de longues dissensions entre les loges et de *nombreuses démarches tentées en 1875 pour faire élire grand maître le duc de Montpensier*, en septembre 1876, les fonctions du Grand-Orient d'Espagne furent confiées à Sagasta.

Ces indications des journaux maçonniques, rendues fort obscures à dessein, laissent deviner le rôle que la Maçonnerie a joué dans les derniers évènements d'Espagne. V. tome II, *Document annexé* G, et tome I, *Document* A.

assis qu'un projet de loi sur l'enseignement public, arrêté par la commission du congrès des députés d'Espagne, le 12 mai 1877, a attribué à l'État *la direction de l'enseignement public* et la *règlementation de l'enseignement privé*, et lui a réservé le droit de déterminer la nature de *l'enseignement de la morale* qui sera donné dans les écoles. Ce projet a soulevé les protestations unanimes de l'épiscopat espagnol (1). Il invoque justement contre lui les principes fondamentaux de la constitution espagnole, qui font de la religion catholique la première base de la vie nationale.

Un détail porté à notre connaissance personnelle a rendu pour nous bien claire l'action des hautes sociétés secrètes dans ces évènements.

En septembre 1875, les journaux dévoués au roi don Carlos parlèrent beaucoup d'une lettre de félicitations au sujet de ses victoires, que lui avait adressée l'empereur de Russie, et ils en conclurent que l'appui de la Russie était acquis à sa cause. M. David Urquhart nous écrivit à ce moment-là même pour nous avertir *que quelque chose se tramait précisément contre don Carlos*, et que la lettre du czar, bien à l'insu de ce souverain, se trouverait avoir eu pour effet de masquer la préparation de cette machination (2). Le coup d'État militaire qui porta au pouvoir Alphonse XII donna bientôt raison à M. Urquhart. C'est ainsi qu'il faut toujours distinguer la maison du cabinet et que les sociétés secrètes pénètrent jusqu'auprès des souverains par des instruments qu'ils sont loin de soupçonner.

IV. — LA DICTATURE GAMBETTISTE ET LES ÉLECTIONS DE 1876-1877

A peine la restauration monarchique eût-elle été écartée en France que l'un des journaux les plus répandus de l'ordre, *La Chaîne d'Union* (n° de novembre 1873), exprimait sa satisfaction

(1) Ces importants documents ont été publiés par M. J. M. Orti y Lara à la fin de la traduction espagnole qu'il a publiée de l'ouvrage du Père Rièss, *El estado moderno y la escuela cristiana*, Madrid 1879, p. 219 à 268.

(2) Cette lettre a été publiée plus tard dans le journal *Rome* des premiers jours de mai 1876.

des évènements qui s'étaient accomplis, comme ayant eu la plus grande importance pour la Franc-maçonnerie. Les loges reprirent alors avec plus d'ardeur leur travail de propagande anti-chrétienne et démagogique.

L'empire, en prenant la Franc-maçonnerie sous sa protection, avait contribué à y faire entrer un certain nombre d'éléments conservateurs. Nous connaissons telle loge de province, où les chapitres de Rose-Croix et de Kadosch servaient uniquement à mettre des influences locales au service d'une candidature officielle. Ailleurs cependant la Franc-maçonnerie, suivant le cours naturel de ses doctrines, devenait de plus en plus avancée. Après la chute de l'empire, les conservateurs qui s'y étaient fourvoyés sous l'impulsion officielle s'en sont généralement retirés. Mais bon nombre d'impérialistes se sont transformés en radicaux et les loges sont devenues au plus haut degré un facteur politique.

Leur principal moyen d'action a été, à partir de 1871, la diffusion dans les ateliers et dans les campagnes d'une masse de brochures, où la religion est indignement attaquée, où l'histoire du pays est défigurée et où les défiances des classes sont excitées par les mensonges les plus odieux. « L'heure est venue de nous dégager enfin des vieux langes sacerdotaux et en même temps de briser les dernières chaînes des traditions monarchiques,» dit l'un des principaux auteurs de cette propagande, le F.·. Morin (1). Cette propagande forme le sujet, dit le *Bulletin de la société bibliographique* de décembre 1875, de cette foule d'opuscules dont se composent ces *collections* diverses, qui, semblables aux cryptogames vénéneux dont le poison est encore moins subtil que le leur, pullulent, chaque matin, en nombre indéfini. Les principales s'intitulent : la *Bibliothèque démocratique*, la *Bibliothèque Franklin*, la *Bibliothèque ouvrière*, l'*Éducation populaire*, la *Bibliothèque de la Société d'instruction républicaine*, les *Leçons d'instruction populaire*, la *Collection à cinq centimes*, le *Catéchisme du peuple*, l'*Ecole mutuelle*, etc. Les brochures qui figurent dans ces collections sont, les unes des in-64 de 05 cent., d'autres des in-32 de 10 cent., la plupart des in-32 de 150 à 200 pages, du prix fort de 30 cent., réductible par les remises à 25, à 20, et même à 15 centimes. Elles sont ainsi accessibles à toutes les bourses par leur bon marché, à toutes les poches par leur petit format.

(1) *La Séparation de l'Église et de l'État*, par Morin, préface, page 6.

« Ces considérations, sans doute, ne sont pas étrangères à la facilité de leur écoulement. Mais leur prodigieux débit tient surtout à l'habile organisation de la propagande. Le système de cette organisation a été révélé au cours d'un procès intenté en 1874, devant la cour de Dijon, précisément à l'auteur d'une de ces détestables brochures, intitulée *Jean Caboche*, par la lecture, à l'audience, d'une lettre saisie sur l'un des distributeurs (1).

« Je cherche, disait l'auteur de la lettre, dans chaque ville, soit chef-lieu de département, soit chef-lieu d'arrondissement, le groupe suivant :

« 1° Le journal républicain qui nous donne gratuitement la publicité hebdomadaire ;

« 2° Le dépositaire unique ou l'acquéreur d'une quantité de brochures, sur lesquelles nous lui faisons la remise de 50 0/0, à la condition de faire aux propagandistes une remise de 30 0/0 au moins sur les brochures à cinq centimes ;

« 3° Le groupe des républicains militants, qui se charge de former une liste des républicains auxiliaires des campagnes, et qui leur adresse régulièrement, tous les quinze jours, une circulaire qui les invite à venir prendre une petite quantité de brochures, qu'ils doivent répartir dans les campagnes.

« Ce groupe s'engage à prendre pour son compte, tous les trimestres, la quantité de brochures qui est restée en solde chez le dépositaire.

« De cette façon, nous nous assurons de l'écoulement d'un certain nombre de brochures, qui entrent efficacement dans les campagnes.

« De plus, nous formons, dans chaque ville, un comité de propagande, et nous créons une solidarité sérieuse et efficace.

« De plus, aussi, nous placerons une ou deux actions de la librairie dans chaque groupe, et nous formerons une puissance homogène toute dévouée et très-active au moment de nos luttes électorales.

« C'est ainsi que, dans les dix cantons d'un seul arrondissement, *quinze cents* exemplaires de la brochure poursuivie avaient été distribués en quelques jours. Et c'est par le même procédé que beaucoup d'autres brochures du même genre, notamment celle sur la *Confession*, furent répandues en 1874, en moins de trois mois, à plus de TROIS CENT MILLE EXEMPLAIRES. »

La fête du centenaire de Voltaire, le 30 mai 1878, a été le couronnement de cette propagande. Comme l'a fait remarquer Mgr

(1) L'instruction de ce procès a également constaté que la propagande de ces brochures partait des loges maçonniques.

Dupanloup dans son discours au Sénat, le 21 mai 1878, la Franc-maçonnerie a voulu non-seulement manifester sa puissance, mais encore en faire l'instrument d'une diffusion nouvelle de l'impiété de Voltaire.

« Dans un appel spécial adressé à tous les conseillers municipaux de France, s'est écrié l'éloquent évêque, le comité dit ceci : « Le comité « veut qu'il reste une trace durable et utile, un monument du cente- « naire. » Cette trace durable et utile, ce monument du centenaire, que sera-ce ? C'est un livre, un volume, dont les plus ardents promoteurs du centenaire disent, ces jours-ci mêmes, textuellement ceci : « C'est ce « volume qui exprime la vraie signification du centenaire. » (19 mai.)

« Et ce volume a tellement ce sens et cette portée, que le comité, dans un document officiel émané de lui et intitulé : *Appel du comité*, déclare :

« Ce volume sera répandu à des milliers et à des milliers d'exemplaires, jusque dans les bourgades les plus reculées. Il ira dans chaque famille, et quand il y aura un Voltaire dans chaque famille, les églises se videront. » *(Bien public.)*

« Ce volume, c'est un extrait quintessencié de toutes les impiétés les plus grossières, les plus violentes, les plus obscènes de Voltaire.

« Dans son appel aux conseils généraux, le comité disait : « Le comité central a préparé une édition populaire résumée des œuvres de Voltaire. L'intention du comité, c'est d'opposer à la propagande des livres religieux la propagande voltairienne. »

« Un journal maçonnique annonçant cette publication disait de même : « Déjà un livre a été préparé ; il sera répandu à des milliers et des milliers d'exemplaires, jusque dans les bourgades écartées, encore en proie à la superstition. » *(Monde maçonnique*, mars 1878.)

« Quand on n'ose pas dire toute sa pensée, on dit « la superstition »; quand on ose tout, on dit « le catéchisme. » Ecoutez en effet :

« C'est ce volume qu'il faut répandre. C'est lui qu'il faut faire péné- « trer partout, et surtout au fond des campagnes. C'est lui qu'il faut op- « poser au catéchisme. » Cela s'écrivait avant-hier même, 19 mai. *(Bien public.)* »

Un grand nombre de loges de France et d'Italie ont célébré ce centenaire dans leurs ateliers avec une solennité pompeuse et y ont invité le public profane. Le *Monde maçonnique* et la *Chaîne d'Union* de l'année 1878 sont remplis du récit de ces manifestations.

La Franc-Maçonnerie n'a pas cessé, depuis 1873, d'avoir une influence prépondérante sur la marche des évènements. C'est elle, on peut le dire, qui a fait les élections de 1876.

La Chaine d'union disait immédiatement après :

« Nous constatons tout d'abord, avec une réelle satisfaction, que nous comptons, au nombre des sénateurs et des députés élus, *bon nombre de nos Frères ; nous les avons connus, pour la plupart, comme des francs-maçons des plus actifs et des plus dévoués à notre institution, pratiquant et enseignant, non sans talent, les généreux, les salutaires, les progressifs et les humanitaires principes de la Franc-maçonnerie.* »

Il est à remarquer que partout les loges se sont employées surtout en faveur des candidats de la nuance gambettiste (1), car c'est Gambetta que les sociétés secrètes avaient décidé depuis longtemps de porter en France à la dictature.

Les 29, 30 et 31 octobre 1872, un convent secret des chefs et députés des loges maçonniques s'était réuni dans une villa près de Locarno, province de Novare, comme nous l'avons vu plus haut (§ 3). Les délibérations avaient porté sur les moyens de renverser les *consorts* alors au pouvoir en Italie, sur le développement à donner à la propagande anti-religieuse ; mais son principal objet avait été de déterminer *quels principes devaient présider à la constitution d'un gouvernement provisoire en France sous la dictature de Gambetta* (2). On le voit, il y a longtemps que Gambetta est l'homme des loges.

La façon dont les loges ont influé depuis cette époque sur la politique ne s'est jamais traduite par un fait plus significatif que par l'élévation subite de M. Ricard au poste de premier ministre, en mars 1876. Avocat de murs mitoyens à Niort, M. Ricard ne s'était fait connaître que par un attentat contre le tribunal de cette ville, pendant qu'il était préfet sous le gouvernement du 4 septembre. A l'Assemblée nationale il n'était pas sorti de son obscurité, et aux élections du 20 février il avait échoué, tout comme M. Buffet. Tout d'un coup cependant mille voix se font entendre, M. Ricard est l'homme de la situation, l'homme unique et nécessaire. Le maréchal en fait son premier ministre, et le Sénat se hâte de le nommer sénateur inamovible. La seule raison de cette fortune subite est le choix que les loges avaient fait de lui : la

(1) Le *Monde maçonnique* de mai 1876 raconte une fête donnée à Besançon, par la loge *la Sincérité*, à MM. Oudet et Viette, nouvellement élus sénateur et député du département. L'un et l'autre ont exprimé leur gratitude à la loge, en reconnaissant *qu'ils devaient leur élection au concours de la Franc-maçonnerie.*

(2) V. l'*Univers* des 12 et 19 novembre 1872, et Pachtler, *Stille Krieg gegen Thron und Altar*, p. 158-159.

preuve irrécusable en a été acquise par cette lettre de M. Crémieux, grand commandeur du *suprême conseil* du rite écossais :

« Or.·. de Paris, le 21 juin 1876.

« Messieurs,

« Le conseil municipal de Niort a pris une généreuse et patriotique initiative en ouvrant une souscription pour ériger un monument à la mémoire du regretté Ricard.

« La ville de Niort a voulu ainsi rendre hommage aux vertus civiques de l'un de ses enfants dont elle s'honore à bon droit. La Franc-maçonnerie écossaise, qui comptait parmi ses membres l'ancien ministre de l'intérieur, *et qui trouve en lui le modèle le plus accompli des vertus privées et publiques qu'elle recommande à ceux qu'elle reçoit dans son sein*, la Franc-maçonnerie ne saurait rester étrangère à cette manifestation, qui répond si bien aux sentiments de tous *les bons citoyens ;* en conséquence le supr.·. conseil du rite écoss.·. anc.·. acc.·. pour la France et ses dépendances a l'honneur de vous transmettre sa modeste offrande ; vous la recevrez comme l'expression de ses regrets et de ses sympathies pour un homme qui n'a point mesuré à ses forces physiques son dévouement à son pays et au triomphe du droit et de la justice.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments dévoués.

« Le gr.·. command.·. gr.·. m.·. du rite.

« *Signé :* Crémieux, *sénateur.* »

M. de Marcère aurait dû lui aussi une fortune politique qui contrastait avec son très-médiocre talent à sa qualité de franc-maçon. S'il faut en croire la *Vraie France*, de Lille, de novembre 1878, l'ancien membre de la société de St-Vincent de Paul se serait fait affilier à la Maçonnerie dès 1866. Il n'a jamais, que nous sachions, démenti cette allégation publiée au chef-lieu du département dont il était député.

La tentative sans portée du 16 mai 1877 n'a fait, par son échec, qu'accroître la puissance des loges. Le ministère, qui comptait toujours dans son sein M. Decazes, ne sachant ni attaquer la Révolution, ni encore moins ce qu'il voulait mettre à sa place en cas de succès, devait échouer dans la lutte si mal engagée contre elle.

Les loges sont descendues dans l'arène électorale encore plus ouvertement qu'en 1876.

Voici entre autres quelques passages du discours prononcé en juillet 1877, par le vénérable de la loge la *Triple Essence*, à Saint-Malo :

« Oui, mes frères, la république vivra ; elle vivra, malgré les obstacles que l'on élève sur sa route pour entraver sa marche régulière, incessante, vers l'avenir.

« Depuis notre dernier banquet de *réveil maçonnique*, de grands évènements sont survenus. Dans cette salle, que nous occupons ce soir, nous nous étions réunis, voilà quelques mois, tous, l'esprit tranquille, le cœur plein d'espérances.

« *Un épais nuage a passé sur notre soleil !* L'horizon s'est assombri ; les ténèbres se sont de nouveau répandues sur la terre. — Une *nuée d'hommes noirs*, chassés des nations où règnent des gouvernants intelligents, s'est abattue sur cette terre où florissait la liberté. — Ces partisans de la nuit et de l'ignorance, à laquelle ils sont attachés comme la chenille s'attache à l'arbuste qui la nourrit, ont fini par pénétrer jusque dans les conseils de la nation, et là, ces jésuites, au nom d'un vieillard sur le bord de la tombe, qui ne devrait savoir qu'aimer et bénir, ont soufflé la discorde, semé la haine et menacé peut-être des foudres de l'Église, si l'on ne changeait point *immédiatement* le chef du cabinet, l'honnête et modéré républicain, notre ami Jules Simon.

« Les perfides conseils de cette *bande noire* furent, il paraît, écoutés et suivis, et bientôt après tous les autres citoyens qui possédaient la confiance de la nation, portant haut le flambeau de la vérité, cherchant à éclairer le genre humain sur les menées des *cléricaux*, — c'était là leur plus grand crime, — furent obligés de quitter le pouvoir.

« Depuis cet acte, la liberté s'est voilée la tête, et nous, ses vrais amis, nous avons pris l'*habit de deuil. Gémissons ! gémissons !! gémissons !!!* comme nous faisons dans le temple à nos cérémonies funèbres; mais ne nous décourageons jamais !

« Le soleil n'est pas éteint ; la lumière reparaîtra à l'horizon ; le dernier crépuscule de ces jours néfastes va jeter ses dernières lueurs. Ayons toujours foi dans l'avenir. La nuit ne dure qu'un temps... Nous reverrons bientôt l'aurore. *Une journée, le* 20 *février* 1876, *a chassé nos ennemis du pouvoir. Une autre journée les chassera encore,* et *avec eux,* cette fois, PARTIRA L'HOMME qu'*ils nous ont imposé et qu'ils auront compromis.*

« Le sol qui nous porte ne peut fleurir sans soleil ; l'esprit de l'homme ne peut vivre sans liberté. Ce n'est qu'une éclipse partielle, qui durera ce que durent les éclipses, l'espace d'un moment.

« Dans la patrie de *Voltaire*, d'*Edgar Quinet*, de *Michelet*, de *Victor Hugo*, de *Littré*, de *Thiers* et de *Gambetta*, on ne pourrait rester bien longtemps opprimé. Encore une fois, ayons confiance, espérons ! »

La soumission, puis la retraite du maréchal Mac-Mahon ont réalisé successivement les espérances des loges et amené, conformément au plan esquissé à Locarno, la dictature de Gambetta, dictature d'autant plus puissante qu'elle décline les responsabilités apparentes du pouvoir. Jamais majorité parlementaire n'a obéi à une discipline plus rigoureuse, que celle qui a été observée dans les évènements de cette période et qui domine en ce moment la Chambre des députés. On a même prétendu qu'à certaines heures *le signe de détresse* maçonnique y déterminait des votes comme jadis à laConvention (Liv. II, chap. VI, § 2).

Il a fallu le succès complet obtenu après l'installation à la présidence de M. Grévy, pour que l'on vît se faire jour de nouveau les rivalités personnelles inévitables entre ces hommes avides de pouvoir et l'antagonisme naturel qui existe entre les sectaires ennemis avant tout de l'Église et ceux que la logique du mal entraîne jusqu'aux revendications socialistes. (*Introduction*, VII.)

V. — LA MAÇONNERIE AU POUVOIR

La part de plus en plus considérable prise par la Franc-Maçonnerie à la marche des évènements politiques en France est due, selon le journal *le Français*, à l'énergique direction qu'elle reçoit d'un homme dont il fait ainsi le portrait :

« Le gouvernement du Grand-Orient et des loges fort nombreuses qui en dépendent est confié à un conseil composé de trente-trois membres, élus par l'assemblée générale des délégués des différentes loges. Ce conseil constitue lui-même son bureau. Le président est depuis quelques années un pauvre vieillard tout à fait incapable d'exercer une action sérieuse, le F.·. Saint-Jean, docteur en médecine. En réalité, l'un des hommes qui ont su, par leur zèle et leur valeur personnelle, obtenir une certaine autorité, est le F.·. Cousin, vice-président du conseil de l'ordre. M. Cousin, inspecteur principal chargé du service spécial de l'exploitation au chemin de fer du Nord, s'occupe activement de la Franc-maçonnerie. Plus instruit que la plupart des personnages auxquels il est mêlé dans cette société, jouissant, dit-on, d'un

talent de parole assez remarquable, il est l'un des hommes d'action de la Franc-maçonnerie. C'est M Cousin qui a, ces dernières années, tâché d'arracher la direction des loges aux personnages vulgaires, médiocres, sans aucune culture, qui les gouvernaient, et s'est efforcé d'y faire entrer des hommes connus, instruits et plus ou moins distingués d'esprit. Nul plus que M. Cousin n'a le dégoût de la phraséologie niaise, qui était jusqu'à ces derniers temps en usage dans les loges ; nul ne juge, m'assure-t-on, avec plus de dédain le cérémonial ridicule dans lequel les anciens francs-maçons se complaisent ; nul ne travaille plus activement à faire du Grand-Orient une institution de combat, à dégager la Franc-maçonnerie des enfantillages et des vieilleries. Président de la loge la *Clémente Amitié*, l'une des plus actives, M. Charles Cousin y a fait entrer MM. Littré, Wyrouboff, Jules Ferry. Avec lui, les membres les plus importants du conseil de l'ordre sont : M. Andrieux, le député radical du Rhône qui, nommé procureur de la république à Lyon par le gouvernement du 4 septembre, dut être révoqué par M. Dufaure à la suite d'une déclaration d'athéisme et de matérialisme faite publiquemnet dans l'exercice des fonctions du ministère public ; M. de Hérédia, l'un des membres les plus violents du conseil municipal de Paris ; M. Albert Joly, l'ami, l'avocat et l'un des exécuteurs testamentaires de Rossel, aujourd'hui député de la gauche ; M. André Rousselle, qui, comme adjoint du sixième arrondissement, s'est montré durant le siège de Paris, et notamment le 31 octobre, fort engagé dans le parti révolutionnaire, et s'est fait, dans le département de l'Oise, le serviteur de la démagogie la plus avancée ; enfin, M. Massicault, directeur de la presse sous le ministère de M. Jules Simon, aujourd'huit préfet à Limoges, et qui, déjà préfet en 1871, dans cette ville, dut être révoqué par le gouvernement de M. Thiers. Ces noms des membres du conseil de l'ordre du Grand-Orient, tels qu'ils me sont fournis par le *Calendrier maçonnique du Grand-Orient, année* 5877 (*vulgo* 1877), indiquent suffisamment le caractère des inspirations auxquelles ce conseil est soumis (1). »

Sous cette direction habile et mise en harmonie avec l'esprit du temps (v. *Introduction*, § IV), la Maçonnerie a rapidement acquis une action beaucoup plus efficace sur la direction de l'opinion pu-

(1) Le *Français*, n° du 30 mars 1878.

blique. Le nombre de ses membres a doublé, et la préfecture de police l'évaluait en janvier 1879 à près de 600,000. En même temps, elle s'est dégagée des entraves où les *mystères* la retenaient, pour prendre possession de la publicité. Elle agit tout particulièrement au moyen des conférences faites dans les loges, où l'on forme l'opinion des frères et où l'on en fait autant d'instruments de propagande.

Le *Monde maçonnique* (numéros de janvier et avril 1876) donne la liste des sujets traités cet hiver dans les loges de Paris. Nous remarquons entre autres les sujets suivants : *la morale humaine ; — un discours de Jean-Jacques ; — nécessité d'affranchir la morale du dogmatisme religieux ; — Diderot et son temps ; — des croyances dans l'antiquité et jusqu'aux temps modernes ; — le progrès de l'esprit humain ; — la morale et l'éducation chez les jésuites ; — conférence sur les deux morales ; — étude sur Paul-Louis Courrier ; — étude sur l'instruction qu'un maçon doit donner à ses enfants au point de vue religieux ; — étude sur le mariage ; — la philosophie positive ; — devoirs des frères délégués pour recueillir des renseignements sur les profanes proposés à l'initiation*, etc., etc. (1).

Dès 1877, la loge la *Clémente Amitié* met à l'étude la question de l'impôt, et le F.·. Paschal Duprat résume ainsi les travaux : « Ce n'est pas l'un des moindres avantages de nos travaux « d'avoir permis à tous nos FF.·. de comprendre et d'apprécier « le plan de réforme financière de la commission du budget, pré« sidée par notre F.·. Gambetta (2). » La Maçonnerie, on le voit, n'a pas tardé à fournir ses courtisans à la dictature naissante.

En 1878, l'action maçonnique franchit l'enceinte des loges, et ce sont dans tous les quartiers excentriques de Paris des séances de *Maçonnerie blanche* tenues le dimanche après-midi, où l'on

(1) MM. Erkmann et Chatrian, les auteurs bien connus de romans révolutionnaires, sont au nombre des conférenciers les plus actifs des loges maçonniques.

(2) *Chaîne d'Union*, année 1877, p. 17. Les conférences continuent à être un des moyens de propagande les plus employés par les loges. Voici les titres des sujets traités dans les loges parisiennes pendant l'hiver 1879-1880 : *Les mystères du confessionnal. — La féodalité. — Des luttes du Catholicisme contre la science et la raison. — De la séparation de l'Église et de l'État. — Etude sur les orphelinats. — Étude sur les origines de la vie. — L'État, l'Église et la femme. — Conférence sur l'éducation démocratique. — L'instruction populaire et l'ancien régime. — Étude sur l'ultramontanisme.* V. le *Monde maçonnique*, mars 1880.

invite les familles des maçons et les profanes, pour traiter devant eux les questions à l'ordre du jour de la politique républicaine.

Grâce à cette activité, Gambetta est devenu le dictateur incontesté de la république française. Son pouvoir a précisément les caractères de celui que donnent les sociétés secrètes : il n'a aucune responsabilité légale et reste en apparence en dehors de l'action constitutionnelle et cependant comme président de la commission du budget, puis comme président de la Chambre (position qui jusque-là était considérée comme écartant celui qui en était revêtu de l'arène des partis), il a une puissance incontestée, faisant et défaisant les ministres, élevant et rabaissant les hommes à sa volonté. Sans doute, il a des ennemis dont la tactique consiste précisément à l'amener à occuper une position publique et responsable. Mais ces ennemis appartiennent à une fraction des sectes, qui est dominée par les hommes les plus influents, à cette fraction même qui a été abandonnée à ses propres forces lors de la Commune (v. ci-dessus § I).

Pour qui connaît la composition du parti républicain, les succès obtenus deux fois de suite à la dernière heure par Gambetta dans les élections de Bordeaux et de Lyon, sont la manifestation des forces qui travaillent avec lui. Elles ont été assez puissantes pour dominer l'excitation jacobine au nom des intérêts supérieurs du parti, intérêts qui se lient à des combinaisons relatives à la politique générale européenne.

Que le gouvernement actuel de la république française soit essentiellement un gouvernement maçonnique, c'est ce qui résulte du fait que les positions officielles sont occupées presque exclusivement par les franc-maçons.

Nous reproduisons un tableau publié par le journal le *Français*, les 17 et 19 mai 1879, et qui n'a soulevé aucune réclamation ; nous le complétons par quelques indications en en mentionnant les sources.

Gouvernement

F.·. L. GAMBETTA, député de la Seine, président de la Chambre des députés.	Maçon dès avant 1869. — *Chaîne d'union*, 1877, p. 17.
F.·. Cazot, ministre de la justice.	Ancien orateur de la L.·. l'*Étoile des Cévennes*, Or.·. d'Alais.
F.·. Jules Ferry, député des Vosges, ministre de l'Instruction publique.	Membre de la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris ; initié le 9 juillet 1875, dans la L.·. *La Clémente Amitié*.

F.·. Constans, ministre de l'Intérieur.	Affilié en 1857 à la L.·. *les Cœurs réunis* à Toulouse. — *Chaîne d'union* 1880, p. 236.
F.·. Tirard, député de la Seine, ministre de l'agriculture et du commerce.	Membre et ancien vénérable de la L.·. l'*Ecole mutuelle*, Or.·. de Paris.
F.·. général Gresley, ancien ministre de la guerre.	La *Lanterne* de juillet 1879, citée par la *Décentralisation* du 19.
F.·. général Aymard, gouverneur de Paris.	Idem.
F.·. Duhamel, chef du cabinet de M. le président de la République.	Vénérable de la L.·. *La Fraternité des peuples*, Or.·. de Paris, membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient.
F.·. Edouard-Louis Laferrière, conseiller d'Etat, directeur des cultes.	Initié, le 10 avril 1870, dans la L.·. *Le Réveil maçonnique*, de Boulogne-sur-Seine.
F.·. Castagnary, conseiller d'Etat, ancien conseiller municipal.	*Monde maçonnique*, 1878.
F.·. Antonin Dubost, conseiller d'État, ancien chef du cabinet du F.·. Leroyer.	

Sénateurs et députés

F.·. P. Bethmont, député de la Charente-Inférieure, vice-président de la Chambre.	Membre de la L.·. *L'Accord parfait*, Or.·. de Rochefort.
F.·. H. Brisson, député de la Seine, vice-président de la Chambre.	Grand orateur, en 1872, de la grande loge centrale (rite écossais).
F.·. de Mahy, député de la Réunion, questeur de la Chambre.	Orateur de la L.·. *Les Trinitaires*, Or.·. de Paris.
F.·. Jean David, député du Gers, secrétaire de la Chambre.	Vénérable de la L.·. *La Ligne droite*, Or.·. d'Auch.
F.·. E. Pelletan, sénateur des Bouches-du-Rhône, vice-président du Sénat.	Ancien Vénérable de la L.·. *L'Avenir*, Or.·. de Paris, ancien membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France.
F.·. Allain-Targé, député de la Seine.	Initié, le 20 mars 1869, à la L.·. *Le Réveil maçonnique*, Or.·. de Boulogne-sur-Seine.
F.·. Andrieux, député de Lyon, préfet de police.	Vénérable de la L.·. *Le Parfait Silence*, Or.·. de Lyon, ancien membre du Conseil de l'Ordre.
F.·. Emmanuel Arago, sénateur des Pyrénées-Orientales.	Initié, le 10 avril 1870, à la L.·. *Le Réveil maçonnique*, Or.·. de Boulogne-sur-Seine. Orateur du suprême conseil du rite écossais.
F.·. Audiffred, député de Roanne.	*Monde maçonnique*, 1879, p. 50.
F.·. Bamberger, député de la Seine.	Fait, au commencement de 1879, une conférence dans la L.·. *Les Rénovateurs*, Or.·. de Clichy.
F.·. Barodet, député de la Seine.	Membre de la L.·. *Le Travail et la Persévérante Amitié*, Or.·. de Paris.
F.·. Barne, sénateur des Bouches-du-Rhône.	Membre de la L.·. *La Phocéenne maritime*, Or.·. de Marseille.

F.·. César Bertholon, député de la Loire.	Membre de la L.·. *L'Industrie*, Or.·. de St-Etienne, ancien vénérable de la L.·. *Bélisaire*. Or.·. d'Alger, ancien membre du conseil de l'ordre du Gr.·. Or.·.
F.·. Paul Bert, député de l'Yonne, rapporteur de la loi sur l'enseignement supérieur.	Le *Mot d'Ordre* du 22 février 1880.
F.·. Beauquier, député du Doubs.	Orateur de la L.·. *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, Or.·. de Besançon.
F.·. Louis Blanc, député de la Seine.	Préside, le 4 mars 1879, le banquet annuel de la L.·. *La Bonne Foi*, Or.·. de Saint-Germain-en-Laye.
F.·. Bonnet-Duverdier, député du Rhône.	Ancien Orateur de la L.·. *Les Amis de l'Avenir*, Or.·. de Jersey.
F.·. Bouchet, député des Bouches-du-Rhône.	Figure, comme maçon, à la fête solstitiale de la L.·. *L'Etoile des Cévennes*. Or.·. d'Alais, le 16 octobre 1876.
F.·. Ch. Boysset, député de Saône-et-Loire.	De l'Or.·. de Châlons-sur-Saône, dès avant 1868, époque où il assiste, comme maçon, à l'inauguration d'un temple maçonnique à Lyon.
F. Bosc, député du Gard.	Membre de la L.·. *L'Echo du Grand-Orient*, Nîmes.
F.·. Cantagrel, député de la Seine.	Écrit le 19 juillet 1876 pour s'excuser de n'avoir pu assister, comme maçon, à une fête donnée par la R.·. L.·. Ecoss.·. n° 147, *Le Héros de l'Humanité*, Or.·. de Paris.
F. . Carnot, sénateur inamovible.	Initié en 1840 dans la L.·. *Les Amis incorruptibles*, Or.·. de Paris ; a fréquenté ensuite la L.·. *Philadelphi*.
F.·. Carrey, député de Seine-et-Oise	Vénérable de la L.·. *L'Amitié discrète*, Or.·. de Rambouillet
F.·. Germain Casse, député de la Seine.	Fait une conférence, le 13 octobre 1878, dans la L.·. *L'Homme libre*, Or.·. de Paris.
F.·. Challemel-Lacour, sénateur des Bouches-du-Rhône.	
F.·. Chevandier, député de la Drôme.	Initié en 1867.
F.·. Clémenceau, député de la Seine.	
F.·. Codet, député de la Haute-Vienne.	Assiste, le 22 décembre 1876, à une initiation dans la L.·. *La Clémente Amitié*, Or.·. de Paris.
F.·. Corbon, sénateur inamovible.	Figure en juin 1877, comme maçon, à l'enterrement du F.·. Schaffer, ancien vénérable de la L.·. Ecoss.·. n° 133.
F.·. Crémieux, sénateur inamovible.	Très-puissant souverain, grand commandeur, grand maître du suprême conseil du rite écossais.
F.·. Emile Deschanel, député de la Seine.	Membre de la L.·. *La Clémente Amitié*, Or.·. de Paris.

F.·. Desseaux, député de la Seine-Inférieure.	Vénérable d'honneur de la Maçonnerie rouennaise.
F.·. Dréo, député du Var.	Orateur de la L.·. *Ecole mutuelle*, Or.·. de Paris; consacré Rose-Croix, le 29 août 1878, par le chapitre *Isis-Monthyon*, vallée de Paris.
F.·. Ducamp, député du Gard.	Membre, depuis 1875, de la L.·. *L'Echo du Grand-Orient*, Or.·. de Nîmes.
F.·. Ducland, député de la Charente.	Vénérable de la L.·. *La Parfaite Union*, Or.·. de Confolens.
F.·. Pascal Duprat, député de la Seine.	Fait, en 1876, des conférences dans les L.·. *La Clémente Amitié* et *Les Amis bienfaisants*, Or.·. de Paris.
F.·. Escarguel, député des Pyrénées-Orientales.	*Petit Méridional* du 23 septembre 1879.
F.·. Favand, député du Gard.	Vénérable de la L.·. *L'Etoile des Cévennes*, Or.·. d'Alais.
F.·. Jules Favre, sénateur du Rhône.	
F.·. Frébault, député de la Seine.	
F.·. Ch. Floquet, député de la Seine.	En 1866, membre de la L.·. Ecossaise n° 133; vénérable, en 1873, de la L.·. *La Justice*, Or.·. de Paris.
F.·. Gatineau, député d'Eure-et Loir.	Membre de la L.·. *Les Admirateurs de l'univers*, Paris. — *Chaîne d'union*, 1877, p. 61.
F.·. Alphonse Gent, député de Vaucluse.	
F.·. George, sénateur des Vosges.	Vénérable, avant 1870, de la L.·. *La Fraternité vosgienne*, Or.·. d'Epinal.
F.·. Girault, député du Cher.	Initié en 1869. Parle, au commencement de 1879, dans la L.·. *Les Amis de la tolérance*, Or.·. de Paris.
F.·. Guichard, député de l'Yonne.	*La Chaîne d'Union*, année 1874, p. 37.
F.·. Guiffrey, sénateur des Hautes-Alpes.	Membre du suprême conseil du rite écossais.
F.·. Guyot-Montpayroux, député de la Haute-Loire.	Initié, le 25 septembre 1873, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*.
F.·. Greppo, député de la Seine.	Écrit, le 25 octobre 1876, pour s'excuser de ne pouvoir assister à la tenue d'installation de la R.·. L.·. *La Franchise écossaise*, Or.·. de Paris,
F.·. Hérisson, député de la Seine.	Vénérable, en 1872, de la L.·. *L'Ecole mutuelle*; membre du conseil de l'ordre en 1873.
F.·. Victor Hugo.	Est signalé comme un des « maçons importants » dont le Grand-Orient mexicain a reçu des communications particulières.
F.·. Hovius, député d'Ille-et-Vilaine.	Membre de la L.·. *La Triple essence*, Or.·. de St-Malo.
F.·. Humbert, sénateur inamovible, procureur général près la Cour des comptes.	*Chaîne d'Union*, 1879, p. 469.
F.·. Krantz, sénateur.	Fait une conférence sur l'exposition

	universelle à la L.·. *L'Ecole ; Monde maçonnique*, 1878, p. 492.
F.·. Joigneaux, député de la Côte-d'Or.	
F.·. Albert Joly, député de Seine-et-Oise.	Vénérable de la L.·. *Les Amis philanthropes et discrets réunis*, Or.·. de Versailles ; membre, en 1876, du conseil de l'ordre.
F.·. Journault, député de Seine-et-Oise, puis sous-gouverneur de l'Algérie.	Membre de la L.·. *Les Amis philanthropes et discrets réunis*, Or.·. de Versailles.
F.·. Labitte, député de la Somme.	Vénérable de la L.·. *La Parfaite Harmonie*, Or.·. d'Abbeville.
F.·. Laisant, député de la Loire-Inférieure.	Vénérable, en 1870, de la L.·. *La Libre conscience*, Or.·. de Nantes ; prononce, le 7 août 1876, un discours à la L.·. *Les mis du Progrès*, Or.·. de Paris.
F.·. Langlois, député de Seine-et-Oise.	Membre de la L.·. *Les Amis philanthropes et discrets réunis*, Or.·. de Versailles.
F.·. La Serve, sénateur de la Réunion.	
F.·. Laurent-Pichat, sénateur inamovible.	Initié, le 23 décembre 1876, dans la L.·. *La Clémente Amitié*, Or.·. de Paris.
F.·. Bernard-Lavergne, député du Tarn.	
F.·. Lecherbonnier, député de la Corrèze.	Vénérable de la L.·. *La Fraternité*, Or.· de Brives.
F.·. Leconte, député de l'Indre.	Membre de la L.·. *La Gauloise*, Or.·. d'Issoudun.
F.·. Lenglé, préfet honoraire, député.	Membre du conseil de l'ordre en 1866 ; *Annuaire maçonnique*, pour 5866.
F.·. Lepère, député de l'Yonne, ancien ministre de l'intérieur.	*Chaine d'Union* 1880, p. 227.
F.·. Lepouzé, député de l'Eure.	Initié, le 31 mai 1874, dans la L.·. *La Sincérité de l'Eure*, Or.·. d'Évreux.
F.·. Le Royer, sénateur inamovible, ancien ministre de la justice.	Assiste, comme maçon, en 1868, à l'inauguration d'un « temple maçonnique » à Lyon.— *Chaîne d'Union*, 1877.
F.·. Littré, sénateur inamovible.	Initié, le 9 juillet 1875, dans la L.·. *La Clémente Amitié*, Or.·. de Paris.
F.·. Lockroy, député des Bouches-du-Rhône.	
F.·. Madier de Montjau, député de la Drôme.	Membre de la L.·. *La Clémente Amitié*, Or.·. de Paris. — Parle à l'installation de la L.·. *L'Homme Libre*, Or.·. de Paris.
F.·. Malens, député de la Drôme.	Vénérable d'honneur de la L.·. *L'Humanité de la Drôme*, Or.·. de Valence.
F.·. Marion, député de l'Isère.	Déjà maçon en 1870.
F.·. Marmottan, député de la Seine.	Initié, le 18 février 1874, à la L.·. *Renaissance par les émules d'Hiram*, Or.·. de Paris.
F.·. Henri Martin, sénateur.	*La Chaîne d'Union*, année 1874, p. 37

F.·. Jules Méline, député des Vosges.	En 1869, orateur-adjoint de la L.·. *L'Ecole Mutuelle*, Or.·. de Paris ; affilié à la L.·. *Le Travail*, Or.·. de Remiremont.
F.·. Mestreau, député de la Charente-Inférieure.	Écrit, le 17 avril 1877, pour exprimer ses regrets de ne pouvoir assister comme maçon à une fête de la L.·. *La Sincérité*, Or.·. de Saintes.
F.·. Millaud, député, puis sénateur du Rhône.	Orateur de la L.·. *La Fraternité progressive*, Or.·. de Lyon.
F.·. Nadaud, député de la Creuse.	Membre de la L.·. *Les Amis bienfaisants et les Imitateurs d'Osiris réunis*, Or.·. de Paris.
F.·. Alfred Naquet, député de Vaucluse.	Fait, au commencement de 1880, une conférence sur le divorce dans les L.· *Les Amis de la Patrie*, et *L'Avenir*, Or.·. de Paris.
F.·. Oudet, sénateur du Doubs.	Ancien orateur de la L.·. *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, Or.·. de Besançon.
F.·. Alexandre Papon, député de l'Eure.	Initié, le 31 mai 1874, dans la L.·. *La Sincérité de l'Eure*, Or.·. d'Evreux.
F.·. Georges Périn, député de la Haute-Vienne.	Membre de la L.·. *Les Artistes réunis*, Or.·. de Limoges.
F.·. Peulevey, député de la Seine-Inférieure.	Membre de L.·. *L'Aménité*, Or.·. du Hâvre.
F.·. de Pompéry, député du Finistère.	
F.·. Poujade, député de Vaucluse.	Vénérable, en 1873, de la L.·. *Les Amis de l'Humanité*, Or.·. de Carpentras.
F.·. Antonin Proust, député des Deux-Sèvres.	
F.·. Raspail, député de Marseille.	*Le Monde maçonnique*, 1878, p. 426, relate de nombreuses manifestations maçonniques à ses funérailles.
F.·. Ratier, député du Morbihan.	Vénérable de la L.·. *Nature et Philanthropie*. Or.·. de Lorient ; ancien membre du conseil de l'ordre.
F.·. Récipon, député des Alpes-Maritimes.	Membre de la L.·. *Mars et les Arts*, Or.·. de Nantes.
F.·. Rouvier, député des Bouches-du-Rhône.	En 1869, orateur de la L.·. *La Réforme*. Or.·. de Marseille.
F.·. Saint-Martin, député de Vaucluse.	La revue hebdomadaire qu'il vient de fonder sous le titre l'*Ecole laïque* est vivement recommandée aux FF.·. par le *Monde maçonnique*.
F.· Schœlcher, sénateur inamovible.	
F.·. Jules Simon, sénateur inamovible.	Initié, le 3 juillet 1870, dans la L.·. *Le Réveil maçonnique*, Or.·. de Boulogne-sur-Seine. — Le 24 octobre 1878 a eu lieu, à l'*Hôtel continental*, un « banquet maçonnique, sous la présidence du T.·. ILL.·. Fr.·. Jules Simon, en l'honneur des francs-maçons étrangers. »
F.·. Talandier, député de la Seine.	Parle à l'installation de la L.·. *L'Homme libre*, Or.·. de Paris, le 26 dé-

	cembre 1876 ; vice-président de *la Ligue malthusienne*.
F.·. Testelin, sénateur inamovible.	Ancien vénérable de la L.·. *L'Étoile du Nord*, Or.·. de Lille.
F.·. Thomas, député de la Marne.	En 1867, vénérable de la L.·. *La Sincérité*, Or.·. de Reims.
F.·. Tiersot, député de l'Ain.	En 1869, vénérable de la L.·. *L'Amitié fraternelle*, Or.·. de Bourg.
F.·. Tolain, sénateur de la Seine.	Initié, le 5 août 1875, dans la L.·. écoss.·. *La Prévoyance*, Or.·. de Paris.
F.·. Edmond Valentin, sénateur du Rhône.	Initié, le 8 septembre 1872, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris, membre du conseil de l'ordre.
F.·. Viette, député du Doubs.	Membre de la L.·. *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, Or.·. de Besançon.

Préfecture de police

F.·. Andrieux, député du Rhône, préfet de police.	Vénérable de la L.·. *Le Parfait Silence*, Or.·. de Lyon ; ancien membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France.
F.·. Caubet, chef de cabinet du préfet de police, chargé de la police municipale.	Vénérable de la L.·. *La Rose du Parfait Silence*, Or.·. de Paris ; vice-président du conseil de l'ordre ; directeur de la revue le *Monde maçonnique*.

Conseil municipal de Paris et Conseil général de la Seine.

F.·. Blanche, maire de Puteaux, conseiller général.	Initié, le 8 octobre 1870, dans la L.·. *La Lumière*, Or.·. de Neuilly.
F.·. Cattiaux, conseiller municipal.	Vante l'institution de l'*Orphelinat maçonnique*, dont il est un des administrateurs dès 1860, dans la séance du conseil municipal du 16 mars 1880.
F.·. Castagnary, président du conseil municipal.	Assiste comme maçon, le 9 février 1878, à la fête solsticiale de la L.·. *Les Zélés Philanthropes*, Or.·. de Paris.
F.·. Émile Chevalier, conseil-municipal.	
F.·. François Combes, conseiller municipal et vice-président du Conseil général de la Seine.	Initié, le 25 janvier 1879, dans la L.·. *La Rose du Parfait Silence*, Or.·. de Paris.
F.·. L. Combes, rédacteur de la *République française* et conseiller municipal.	Assiste comme maçon, le 12 août 1876, à la fête solsticiale de la L.·. *Les Amis de l'Humanité*, Or.·. de Paris.
F.·. Deberle, conseiller municipal.	Assiste comme maçon, le 12 août 1876, à la fête solsticiale de la L.·. *Les Amis de l'Humanité*, Or.·. de Paris.
F.·. Eug. Delattre, conseiller municipal.	Vénérable de la L.·. *L'École mutuelle*, Or.·. de Paris ; — traite, en 1879, dans cette loge, « de l'opportunisme et de ses rapports avec la Maçonnerie. »

F.·. Denizot, conseiller municipal.	Vénérable de la L.·. *La Liberté de conscience*, Or.·. de Paris; ancien vénérable de la L.·. *Les Elus d'Hiram*, Or.·. de Paris.
F.·. Dumas, conseiller municipal démissionnaire.	Membre de la L.·. *La Liberté de conscience*.
F.·. Engelhard, conseiller municipal, président du Conseil général de la Seine.	
F.·. Forest, conseiller municipal.	En 1867, vénérable de la L.·. *Les Amis de l'Ordre*, Or.·. de Paris.
F.·. Germain-Baillère, conseiller municipal.	Initié, le 14 octobre 1875, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Goudchaux, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *Alsace-Lorraine*.
F.·. Ernest Hamel, conseiller municipal.	En 1867, vénérable de la L.·. *l'Avenir*, Or.·. de Paris.
F.·. Harant, conseiller municipal.	Initié, le 14 octobre 1875, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Hattat, conseiller municipal.	Prend part, au commencement de 1879, à une discussion dans la L.·. *Les Amis de la Tolérance*, Or.·. de Paris.
F.·. de Hérédia, conseiller municipal.	Vénérable de la L.·. *L'Étoile populaire*, Or.·. de Paris, secrétaire du conseil de l'ordre du Grand-Orient.
F.·. Hovelacque, conseiller municipal.	Fait plusieurs conférences dans les loges de Paris (V. *Monde maçonnique* 1879) sur la question des laïques et des congrégations dans les écoles communales.
F.·. Yves Guyot, conseiller municipal.	Vice-président de *La Ligue malthusienne* (*Journal des Economistes*, août 1880).
F.·. Jacques, conseiller municipal.	Initié, en 1876, dans la L.·. *Les Amis de l'Humanité*, Or.·. de Paris; actuellement vénérable de cette L.·.
F.·. Jobbé-Duval, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. colonel Martin, conseiller municipal.	Initié, en 1875, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Masse, conseiller municipal.	Orateur titulaire de la L.·. *La Fraternité des Peuples*, Or.·. de Paris, en 1871; membre actuel du conseil de l'ordre.
F.·. Saturnin Morin, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *La Renaissance*, Or.·. de Paris.
F.·. Murat, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *L'Ecole mutuelle*, Or.·. de Paris.
F.·. Ulysse Parent, conseiller municipal.	Ancien vénérable de la L.·. Écoss.·., n° 133.
F.·. Perrinelle, conseiller municipal.	Prend part, au commencement de l'année, à une discussion dans la L.·. *La Solidarité*, Or.· d'Issy.
F.·. Eug. Rigaut, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *L'Etoile polaire*, Or.·. de Paris.
F. Jules Roche, rédacteur du *Siècle*, conseiller municipal.	
F.·. Sick, conseiller municipal.	

F.·. Thulié, conseiller municipal.	Vénérable de la L.·. *Les Maçons réunis*, Or.·. de Paris; membre du conseil de l'ordre.
F.·. Lamouroux, conseiller municipal.	Membre de la L.·. *La Liberté de conscience*; — fait, en 1878, dans la L.·. *Droit et Justice*, Or.·. de Paris, une conférence sur le rôle de l'État dans l'instruction.
F.·. Ch. Lauth, conseiller municipal, administrateur de la manufacture de Sèvres.	Initié, le 8 septembre 1872, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*; ancien vénérable de cette L.·.
F.·. Level, conseiller municipal.	
F.·. Manier, conseiller municipal.	Déjà maçon en 1868.
F.·. Marsoulan, conseiller municipal.	En 1873, vénérable de la L.·. *Les Trinosophes de Bercy*, Or.·. de Paris.
F.·. Antide Martin, conseiller municipal.	Vénérable de la L.·. *Le Devoir*, Or.·. de Paris,
F.·. Le Plé, conseiller municipal.	*Chaîne d'Union*, année 1877, p. 37.

Administration et presse

F.·. Edmond About, rédacteur en chef du *XIXe Siècle*.	Initié, en mars 1860, dans la L.·. *Saint-Jean de Jérusalem*, Or.·. de Nancy.
Sœur Edmond Adam, directeur de la *Revue nouvelle*	*Monde maçonnique*, août 1879.
F.·. Altaroche, ancien rédacteur du *Charivari*.	
F.·. Étienne Arago, ancien maire de Paris.	
F.·. Babaud-Laribière, préfet.	Président du Grand-Orient en 1870.
F.·. Émile de la Bédollière, ancien rédacteur du *Siècle*.	
F.·. Alfred Blanche, conseiller d'État sous l'empire, secrétaire général du ministère de l'Algérie sous le prince Napoléon.	Grand maître adjoint du Grand-Orient sous l'empire; prend part à une cérémonie maçonnique (v. le *Monde maçonnique*, janvier 1880).
F.·. Ch. Bigot, rédacteur du *Siècle*.	Fait, le 19 septembre 1878, une conférence dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Bolâtre, gérant du journal la *Révolution française*.	Surveillant de la L.·. *L'Union des Peuples*, Or.·. de Paris.
F.·. Brémond, conseiller général des Bouches-du-Rhône.	Membre du Grand-Orient.
F.·. Victor Borie, publiciste, maire du VIe arrondissement.	Initié, en 1856, dans la L.·. 133, *Monde maçonnique*, août 1880.
F. Henri Carle, rédacteur de la revue la *Libre Conscience*.	En 1873, vénérable de la L.·. *Le Libre Examen*, Or.·. de Paris.
F.·. Charrain, maire de Tulle.	*Chaîne d'Union*, 1880, p. 284.
F.·. Charbonnier, rédacteur du *National*	
F.·. Chatrian, homme de lettres.	Initié, le 14 octobre 1875, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Ch. L. Chassin, publiciste.	En 1865, membre de la L.·. *La Renaissance*, Or.·. de Paris.
F.·. Jules Claretie, publiciste.	Déjà maçon en 1867.

F.·. Emile Corra, publiciste.	Fait, au commencement de l'année, une conférence dans la L.·. *Les Rénovateurs*, Or.·. de Clichy.
F.·. Eug. Courmeaux, candidat ultra-radical à Reims, en 1879	En 1866, membre de la L.·. *Écossaise*, n° 133.
F.·. Décembre-Alonnier, publiciste.	Vénérable de la L.·. *Les Zélés Philanthropes*, Or.·. de Paris (Vaugirard).
F.·. Delize, procureur de la république près le tribunal de la Seine.	Dès avant 1848, orateur de la loge maçonnique de Caen, substitut à Caen en mars 1848, procureur général après le 4 septembre, destitué après le 24 mai, nommé à Paris en 1876, maintenu en fonctions sous le ministère du 16 mai et les ministères suivants
F.·. Alphonse Humbert, amnistié, candidat radical.	Préside une cérémonie maçonnique au Grand-Orient, le 14 novembre 1880. — *Français* du 16 décembre.
F.·. Fauvety, rédacteur en chef de la *Religion laïque*.	Membre du conseil de l'ordre en 1866; *Annuaire maçonnique* pour 5866.
F.·. Fonvielle (Ulrich).	Membres de la L.·. *Ecossaise*, n° 133, en 1866. *Annuaire maçonnique* pour 5866.
F.·. Fonvielle (Arthur).	
F.·. G. Francolin, publiciste.	Vénérable de la L.·. *L'École mutuelle*, Or.·. de Paris, directeur de *l'École mutuelle*, « publiée, dit la *Chaîne d'Union*, 1879, p. 65, par une réunion de professeurs et d'instituteurs, tous maçons. »
F.·. Gréard, directeur au ministère de l'instruction publique.	L.·. des *Amis bienfaisants*, *Chaîne d'Union*, 1877, p. 37.
F.·. Auguste Hazard, rédacteur en chef de l'*Ami du Progrès*, de Roubaix.	Vénérable de la L.·. *L'Etoile du Nord*, Or.·. de Lille.
F.·. Héligon, ancien maire de Paris, en 1870.	Fait, en août 1880, une conférence à la L.·. *Les Trinosophes de Bercy*, *Chaîne d'Union*, 1880, p. 282.
F.·. Clovis Hugues, rédacteur en chef de la *Jeune République*, de Marseille	Membre de la L.·. *La Parfaite Union*, Or.·. de Marseille.
F.·. Huriot, ancien chef de cabinet du F.·. Lepère, ministre de l'intérieur.	*Chaîne d'Union*, 1880, p. 227.
F.·. Xavier Korsack Branicki.	*Monde maçonnique*, janvier 1880.
F. Jourde, directeur du *Siècle*.	Déjà maçon en 1867.
F.·. Paul de Jouvencel.	*Annuaire maçonnique* pour 5866.
F.·. Jules Labbé, ancien rédacteur de l'*Opinion nationale*.	Déjà maçon en 1865.
F.·. Lafon, directeur de l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*.	Vénérable de la L.·. *Les Amis de la parfaite Union*, Or.·. de Perpignan.
F.·. Lavertujon, directeur de la *Gironde*.	En 1868, vénérable de la L.·. *Française élue écossaise*, Or. . de Bordeaux.
F.·. Lepelletier, rédacteur de la *Marseillaise*.	
F.·. Ferdinand de Lesseps.	*Monde maçonnique*, août 1879.
F.·. Jules de Lesseps.	*Monde maçonnique*, août 1879.
F.·. Jean Macé, promoteur de la *Ligue de l'enseignement*.	Membre de la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.

F.·. Maglione, maire de Marseille, en 1878.	
F.·. Mahias, ancien publiciste, préfet des Côtes-du-Nord.	En 1870, orateur de la L.·. *Le Réveil maçonnique*, Or.·. de Boulogne-sur-Mer ; fait, en 1870, dans cette L.·. l'éloge du F.·. Armand Barbès.
F.·. Massicault, ancien directeur de la presse au ministère de l'intérieur, préfet de la Haute-Vienne.	Membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient.
F.·. Aug. Marais, secrétaire général de la *Société pour l'instruction élémentaire.*	
F.·. Améd. Marteau, rédacteur en chef du *Journal du Havre.*	Initié, le 28 septembre 1878, de la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Mazaroz, fabricant de meubles, auteur de divers écrits d'économie sociale.	Membre de la loge *Ecossaise* n° 133 en 1866; *Annuaire maçonnique* pour 5866.
F.·. Paul Meurice, homme de lettres.	
F.·. Meyer, directeur de la *Lanterne.*	*Chaîne d'Union*, juin 1880, p. 134.
F.·. Paul Morin, ancien membre de l'Assemblée nationale.	
F.·. Montonier, ancien rédacteur de l'*Opinion nationale*, préfet du Gers sous M Gambetta.	Déjà maçon en 1866.
F.·. de Pleuc, avocat à Marseille, ancien bâtonnier.	*Monde maçonnique*, janvier 1880, p. 403.
F.·. A. de Rolland, ancien rédacteur du *Phare de la Loire.*	Initié, en 1867, dans la L.·. *Mars et les Arts*, Or.·. de Nantes.
F.·. Camille Raspail.	
F.·. Elisée Reclus, homme de lettres.	
F.·. Léon Richer, directeur du journal l'*Avenir des femmes.*	Vénérable de la L.·. *Les Disciples du Progrès*, Or.·. de Paris
F.·. Francisque Sarcey, directeur du *XIXe Siècle.*	Le *Monde maçonnique*, 1878, p. 99.
F.·. Schnerb, ancien rédacteur du *XIXe Siècle*, préfet de Vaucluse.	Initié, le 3 mai 1875, dans la L.·. *Le Mont Sinaï*, Or.·. de Paris. Il fait aujourd'hui, dans son département, a dit, à la fin de 1878, l'orateur de la L.·., « l'application des libérales pensées qu'il exposait ici ! »
F.·. Aug. Schneegans, le député « *autonomiste* » d'Alsace au Reichstag.	
F.·. de Saulcy, membre de l'Institut, sénateur de l'empire.	Ancien membre du Grand-Orient, *Annuaire maçonnique* pour 1866.
F.·. Sauvestre, ancien rédacteur de l'*Opinion nationale*, directeur de l'*Enseignement laïque, bulletin de la ligue d'enseignement.*	
F.·. Stebecker, publiciste.	En 1878, orateur de la L.·. *Alsace-Lorraine*, Or.·. de Paris.
F.·. Seinguerlet, publiciste.	Initié, le 8 septembre 1872, dans la L.·. *Alsace-Lorraine*, Paris.

F.·. Siegfried, maire du Havre, l'un des fondateurs de la *Ligue de l'enseignement*.	*Bulletin de la Ligue d'enseignement*, passim.
F.·. Ad. Staplaux, publiciste.	
F. Hipp. Stupuy, publiciste.	Initié, le 2 novembre 1877, dans la L.·. *L'Ecole mutuelle*, Paris.
F.·. Eug. Ténot, ancien rédacteur du *Siècle*, directeur de la *Gironde*, de Bordeaux.	Membre de la L.·. *La Renaissance* Or.·. de Paris.
F.·. Jules Troubat, publiciste, ancien secrétaire de Sainte-Beuve.	Reçoit, au nom de la famille Raspail, le 27 janvier 1878, au Père-Lachaise, les membres de la L.·. *Les Amis bienfaisants et les Imitateurs d'Osiris réunis*, Or.·. de Paris.
F.·. Louis Ulbach, homme de lettres.	Fondateur de la revue le *Monde maçonnique*, avec le F.·. Caubet, actuellement directeur de la police municipale de Paris.
F.·. Walz, rédacteur en chef de la *République*, de Nevers.	
F.·. Wyrouboff, directeur de la revue la *Philosophie positive*.	Orateur de la L.·. *La Rose du parfait silence*, Paris ; membre du Grand-Orient.

Il semble que la qualité de franc-maçon soit devenue indispensable pour occuper une fonction publique.

Tout Paris sait que la veille du décret qui, au mois de juillet 1879, a renouvelé complètement le conseil d'État, on vint proposer à un haut fonctionnaire, républicain de vieille date, d'en faire partie. Après son acceptation, la personne qui lui faisait cette proposition ajouta qu'il n'y avait qu'une formalité préalable à remplir, celle de se faire recevoir maçon *le soir même :* « Une pure cérémonie, lui dit-on, trois coups de maillet feront l'affaire ! » Le fonctionnaire ayant répondu que ses opinions républicaines étaient une garantie suffisante et qu'il se refusait à une réception si prompte, son nom ne figura pas le lendemain dans la fournée des conseillers d'État.

Le 3 août 1880, un franc-maçon écrivait de Caen à la *Chaîne d'union :*

« Nous avons eu l'honneur ou plutôt le bonheur de recevoir samedi dernier dans notre L.·. Saint-Jean-de-Thémis :

« M. Gravier, préfet du Calvados ;

« M. David, secrétaire particulier de M. le préfet ;

« M. Buquet, conseiller de préfecture.

« Ces Messieurs avaient demandé l'initiation maçonn.·. L'assemblée était nombreuse, tous les vieux maçons étaient là à l'Or.·. La réception a été splendide et notre F.·. Bouet, orat.·. a prononcé un discours aux

FF.·. nouvellement initiés, discours magnifique que je me propose de vous adresser dans quelques jours.

« Déjà le secrétaire général de la préfecture, M. Farjas, était maçon depuis longtemps, et voilà que nous avons quatre F.·. à la préfecture, compris M. le préfet.

« Notre atel.·. a donc fait de belles acquisitions samedi dernier, et nous sommes tous dans la joie de voir nos coll.·. renforcés de FF.·. qui occupent une haute position dans l'administration de notre département (1). »

(1) La *Chaîne d'union*, n° d'août septembre 1880. Ce récit a pour digne pendant la réception maçonnique faite à Lille, en mai 1880, au F.·. Jules Ferry, et que nous empruntons à une correspondance particulière du *Journal de la Franc-Maçonnerie belge* des 13 et 20e j.·. du 4e m.·. 1880.

« A l'arrivée à Lille de Jules Ferry et sur son parcours, il y avait toute la population républicaine de notre Or.·. et des communes voisines, tous les membres des cercles républicains, et au milieu de cette foule enthousiaste les cent et quelques maçons de l'*Etoile du Nord*, tous bien connus à Lille, et qui, comme tous leurs amis politiques, ont fait une ovation au ministre de l'instruction publique.....

« Le samedi soir la loge a été reçue à la préfecture, mais l'assistance était si compacte dans les salons que à peine quelques membres ont pu arriver jusqu'au ministre, qui a bien voulu, sur la demande d'un des nôtres, nous promettre une audience particulière pour le lendemain six heures.

« Le dimanche, les offic.·. dignit.·., accompagnés de la L.·. ⊏⊐, ont été reçus *dans les salons de la préfecture* et présentés maçonn.·. par le vén.·. de l'atel.·. Le ministre a laissé de côté tout cérémonial officiel et s'est servi, pendant toute l'entrevue, de la dénomination maçonn.·. : Mes Frères.

« Je suis, nous a-t-il dit au début, un maçon peu assidu, peu régulier, et je le « regrette, car nos LL.·. sont d'excellentes écoles ; je n'ai pas à m'en excuser, « vous savez quels empêchements me retiennent loin de nos temples En dehors « des loges, je lutte cependant pour le triomphe de nos principes maçonn.·. et, « bien qu'on en ait dit, le gouvernement fera exécuter la loi sans faiblesse. Je « suis touché, plus que je ne saurais le dire, de l'accueil si enthousiaste que j'ai « reçu à Lille ; je voyage pour prendre le pouls de la nation, et ici encore je « constate qu'il bat à l'unisson du mien. C'est un encouragement puissant... Nous « sommes des modérés, j'ai la prétention d'être un modéré. mais un modéré fer- « mement résolu à exécuter complètement ce qu'il entreprend. »

« Puis le ministre nous a posé diverses questions sur notre atel.·. et sur nos trav.·., et après vingt minutes d'entretien, nous avons pris congé du F.·. Ferry, ravis de la réception cordiale qu'il nous avait réservée.

« Pour achever ma correspondance, que je vous raconte un détail à conserver de notre audience avec le F.·. Jules Ferry.

« Vous connaissez certainement notre excellent F.·. Lepercq Saint-Léger, le plus maçon des maçons, un ardent et un zélé, s'il en fut un.

« A la réception officielle de samedi, à la préfecture, le F.·. Lepercq-Saint-Léger prie le préfet du Nord de vouloir bien le présenter à monsieur le ministre. Le préfet le présente.

« Le F.·. Lepercq-Saint-Léger au ministre :

« Êtes-vous maçon, monsieur le ministre ? » — Le ministre : « Oui, mon F.·. »

« Alors, après que le F.·. Lepercq-Saint-Léger eut échangé avec le F.·. Jules Ferry ce qui établit le maçon régulier, ce F.·. ajoute à haute voix :

« Je puis maintenant, mon F.·., vous donner l'accolade fraternelle. »

« Et en pleine réception ministérielle, notre F.·. Lepercq-Saint-Léger donna par trois fois le baiser de paix au ministre. »

Les loges de Lille, nous apprend le *Soleil* du 24 novembre 1880, ont envoyé des délégués au devant de Blanqui et de Louise Michel, qui venaient présider une grande réunion socialiste et communarde dans cette ville.

Quelques jours après, le F.·. Gravier était pourvu d'une recette générale.

La Maçonnerie tient à affirmer publiquement la part qu'elle prend à la politique actuelle, et en France comme en Belgique elle commence à s'afficher, contrairement à ses habitudes anciennes, dans les cérémonies officielles ; ainsi, à l'occasion de l'inauguration de la statue du général F.·. Denfert-Rochereau, à Saint-Maixent, elle a eu soin de faire constater la présence *parmi les autorités* du F.·. Guimbault, délégué des loges maçonniques (*Avenir de Vienne* du 17 mai 1880.)

Elle cherche de plus en plus à envahir l'armée ; c'est ainsi qu'on lit dans la *Chaîne d'Union* de mai-juin 1880 :

« *L.·. le Temple des Amis de l'Honneur français*, Or.·. de Paris.— Le 17 mai, cet atel.·. eut une tenue des plus intéressantes. L'affluence des visiteurs était considérable. Elle reçut appr.·. ses prof.·. Michel Vary, *sous-lieutenant au 74e de ligne;* Sylvain Tourgarou ; Apffel, *sous-lieutenant au 39e de ligne ;* elle affilia les FF.·. Méry, *chef de bataillon ;* Le Leurch, *capitaine ;* Roux et Clicquot, *lieutenants ;* Rat, *sous-lieutenant ;* Vezien et Mabon, *adjudants ;* Boulet, *sergent-major ;* Delcambre et Caudron, *musiciens, tous du 74e de ligne,* et Degroux. »

D'après le même journal, n° de septembre 1880, la L.·. *Iris Monthyon* vient de mettre à l'étude un projet pour affilier surtout les sous-officiers et préparer l'armée à l'*unité des peuples*, à la *fraternité des peuples*, ce grand but de la Maçonnerie.

Déjà en 1878, à l'occasion du centenaire de Voltaire, la loge *Solidarité et Progrès* de Dijon avait entendu un frère, officier de l'armée, exposer les mêmes idées :

« Ce F.·., dans une brillante improvisation, fait entrevoir la profondeur de l'abîme qui existe encore entre l'élément civil et l'élément militaire, et insiste d'une manière toute particulière sur la gravité des devoirs qui incombent aux militaires francs-maçons. Il s'agit de combler cet abîme par le rapprochement ou plutôt la fusion de ces deux classes de citoyens. C'est à cette difficile tâche qu'il veut consacrer tous ses efforts. Il croit fermement que la Franc-maçonnerie est le lien destiné à cimenter un jour l'union de toutes les forces vives du pays. En terminant, il porte un toast à l'union de l'armée et de la nation.

« Les paroles de ce F.·. sont couvertes d'applaudissements.

« Un membre de la R.·. L.·. *Les Arts et l'Amitié*, Or.·. d'Aix, également officier de l'armée, prend la parole en ces termes : « Aujourd'hui plus que jamais, la Maçonnerie est appelée à jouer un grand rôle, rôle

qui, du reste, lui est imposé. Aujourd'hui la nation et l'armée ne font plus qu'un ; elles sont unies indivisiblement. Pourquoi ? Parce que dans la chaumière, dans le hameau, comme dans le château, tous les français patriotes savent obéir aux lois votées par la représentation nationale librement élue. Oui, ce qui fait l'union et la force de la société française, c'est l'obéissance aux lois, quelque mauvaises qu'elles soient. Jamais un peuple n'a pu marcher sans lois, *et c'est à la Franc-maçonnerie qu'il appartient, dans une certaine mesure, de les dicter ;* car la société maçonnique, qui doit régénérer le monde et montrer aux nations civilisées le chemin du progrès, sera un jour, je l'espère, la mère de tous les peuples. Permettez-moi donc, mes FF.·., de boire à la Franc-maçonnerie universelle. Cette santé est unanimement acclamée. »

Un journal maçonnique très-avancé écrivait récemment ces lignes significatives :

« La Franc-maçonnerie cesserait d'avoir sa raison d'être dans le cas où tous les gouvernements d'usurpation et de privilège auraient été renversés pour faire place à une société démocratique régulière, au sein de laquelle la vérité pourrait se produire au grand jour sans soulever contre elle, comme aujourd'hui, les clameurs et la ligue des intérêts aristocratiques, dans le cas où, à la faveur du libéralisme de l'opinion, la Révolution pourrait continuer de s'opérer pacifiquement, sans autres rivalités que celles d'une noble émulation dans la recherche du vrai et de la pratique du bien. Dans cette dernière hypothèse, la Franc-maçonnerie ne s'annulerait pas, elle se généraliserait, et l'humanité entière ne serait plus qu'un seul et même temple maç.·. (1). »

L'écrivain maçonnique reconnaît qu'on n'en est pas là encore et que la Maçonnerie doit continuer son action secrète. Mais ses paroles nous indiquent comment elle tend dès à présent à *l'affiliation universelle.* Elle y prélude dans les milieux où, comme à Paris, elle est maîtresse absolue du terrain, par la multiplication des cérémonies maçonniques publiques, et notamment par les affiliations en masse des enfants dans certains quartiers (2). Ces

(1) Le *Journal de la Franc-maçonnerie belge* du 1er mars 1880.

(2) On lit dans le *Français* du 16 novembre 1880 le récit d'une de ces affiliations: « La salle du Grand-Orient de France, située rue Cadet, possédait la loge maçonnique *la Ruche libre,* qui célébrait à deux heures sa fête solsticiale. Nombreuse assistance, dit le *Gaulois* ; des citoyens tous plus enrubannés les uns que les autres ; les gammes de l'arc-en-ciel, du violet au rouge inclus, copieusement représentées; une orgie d'insignes étincelants, une macédoine fantastique de marteaux et de triangles, d'équerres et de compas ; mais ce qui domine surtout, ce sont les enfants des T.·. C.·. F.·.; il y en a aux premiers rangs, à droite et à gauche ; de

scènes sont grotesques sans doute ; mais il ne faut pas oublier que c'est au moyen d'affiliations de ce genre que la Maçonnerie s'était emparée de la populace des faubourgs de Paris et des grandes villes en 1788 et 1789 (1), et qu'elle y trouva bientôt après des instruments pour tous ses crimes (v. Liv. II, chap. VI, §§ 4, 6 et 14).

Du reste, pour rendre son action plus étendue, sans renoncer au secret, *qui est le caractéristique de l'ordre* (*Introduction*, VII), la Maçonnerie crée partout des sociétés publiques ou clubs sous sa dépendance. Telles sont les œuvres du *Sou des écoles* dont nous avons déjà parlé, l'*Union démocratique de propagande anticléricale* dont la *République française*, journal officiel du dictateur Gambetta, annonçait ainsi la constitution publique à Paris :

« Un arrêté préfectoral du 19 août 1880 vient d'autoriser les statuts de l'*Union démocratique de propagande anticléricale*.

« On sait que cette société, fondée sous le patronage d'honneur de Victor Hugo, Garibaldi et Louis Blanc, a pour but de lutter contre les envahissements du cléricalisme, et de propager les doctrines de la libre pensée.

toutes parts émergent les minois étonnés des bébés, qui ne se doutent guère qu'on va les initier à de terribles mystères. L'animation de cette fête était sans égale. Le F.·. Alphonse Humbert, ex-forçat, a disserté sur l'enfant, répudié les séminaires et l'Université, et préconisé l'éducation républicaine, qui fera des enfants des « petits Régulus. »

« Sur un signe du F.·. V.·., tous les enfants sortent de la salle, accompagnés chacun d'un franc-maçon. Après un petit dialogue entre le vénérable et les deux surveillants installés près des colonnes nord et sud du temple, trois coups retentissent. Nouveau signal présidentiel, et commandement de : « Haut les glaives ! » Les maçons initiateurs, rangés sur une double haie, brandissent une vieille épée rouillée, et croisent le fer avec leur vis-à-vis, de façon à former un arc triomphal, sous lequel défilent les catéchumènes escortés de leurs parrains. Arrivés au pied de l'autel, ceux-ci sont requis par le F.·. V.·. de jurer que leurs pupilles seront fidèles aux enseignements de la secte. Dès lors, les bébés sont dignes d'entrer dans la corporation.

« Le F.·. V.·. descend d'un pas majestueux, un maillet d'une main, une épée de l'autre ; puis, successivement, plaçant l'épée sur le front de chaque enfant, il frappe sur la lame trois coups de maillet, et prononce les paroles sacramentelles : « Au nom de la *Ruche libre*, je vous reconnais comme enfant d'adoption. »

« L'initiation est accomplie. C'est le moment de festoyer ; accolades interminables, avalanche de médailles et de rubans bleus, distribution de gâteaux et de bonbons.

« Le président remonte sur l'estrade et fait appel des petits maçons, en cataloguant sous un nom spécial les nouveaux F.·. Nous assistons à une litanie de noms baroques, dont voici un échantillon, à notre avis suffisant : Mlle Solidarité donne la main à M. Avenir. »

(1) V. Barruel, *Mémoires sur le Jacobinisme*, t. IV, p. 285 et suiv.

« Le président est M. Victor Schœlcher, sénateur, et les vice-présidents sont MM. Paul Bert, Gagneur, de Lacretelle, députés, et A.-S. Morin, conseiller municipal de Paris.

« Les statuts seront adressés *franco* à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, au secrétaire général, M. Victor Poupin, 48, rue Monsieur-le-Prince, Paris (1). »

Ce sont là tous les hommes agissants des loges ; ils organisent tous les dimanches des conférences publiques, où les plus indignes attaques contre la religion se font entendre pour faire concurrence aux socialistes collectivistes et pour le plus grand profit politique des jacobins opportunistes.

Les préfets dans les départements rivalisent de zèle avec le F.·. Andrieux, le devancent même au besoin. A Reims, dès le 2 mai 1880, le préfet autorisait la *Ligue de la libre pensée rémoise*, dont le nom dit assez le but.

Le Conseil municipal de Paris, comme en 1791, est le foyer le plus agissant. Sa composition exclusivement maçonnique est singulièrement significative. Pour faciliter l'affiliation universelle, il s'est formé à côté de lui, et avec des membres pris en majorité dans son sein, un comité pour la création d'un cercle, qui servirait de lieu de réunion pour tous les maçons de Paris, de la province et de l'étranger. Les membres de ce comité sont les FF.·. Thulié, de Hérédia, Antide Martin, Darlot, Ernest Rousselle, Bétrémieux, de Serres, Petit-Frère et Paillot. Le local du cercle est situé boulevard Bonne-Nouvelle, 42 et 44 (2).

Il ne reste plus qu'à reconstituer les sections, et le projet en est déjà à l'étude : une proposition du F.·. Aristide Rey porte que les enfants des écoles municipales de Paris seront organisés en bataillons armés et équipés. Les autres enfnats seraient incorporés dans les bataillons des quartiers qu'ils habitent. Ces bataillons seraient commandés soit par des officiers ou sous-officiers choisis parmi les élèves les plus capables, à leur défaut par des officiers ou sous-officiers de l'armée active. Le service de ces bataillons équivaudrait au volontariat d'un an et l'on pourrait ainsi notablement réduire le service obligatoire.

La Commune de Paris serait ainsi reconstituée de toutes piè-

(1) Reproduit par le *Français* du 29 octobre 1880.

(2) *Journal de la Franc-maçonnerie belge* du 4e j.·. du 11e m.·. 1879 (1880).

ces (1), et c'est à quoi tend ouvertement le projet d'organisation municipale que le Conseil municipal a discuté et voté en novembre 1880, malgré l'opposition des *modérés* (2).

Les loges sont de plus en plus le centre de l'action politique.

L'amnistie plénière accordée aux condamnés de la Commune a été célébrée par elles comme un triomphe. La *Chaîne d'union* de juillet 1880, faisant remarquer la coïncidence de l'amnistie avec la célébration de l'anniversaire de la prise de la Bastille, disait avec enthousiasme : « *Les francs-maçons ont toute raison* « *de se réjouir de ces deux grands évènements.* ILS SONT LA « CONSÉQUENCE DE LEURS ENSEIGNEMENTS ET DES RÉSULTATS « QU'ILS POURSUIVENT. »

Pendant toute l'année l'année 1880, les loges ont multiplié leurs adresses aux FF.·. Ferry, Cazot et Constans; en août 1880, ces derniers ont été les visiter pour y trouver un appui dans leur lutte contre M. de Freycinet (3).

A Paris même les loges prennent ouvertement la direction du mouvement. Un journal très-à même d'être informé sur ce point, l'*Indépendance belge*, signale ainsi leur action dans son numéro du 7 octobre 1880, après avoir décrit différents autres groupes politiques parisiens :

« Pendant que les divers groupes que nous venons de passer en revue faisaient appel à la presse et multipliaient leurs réunions pour affirmer leur existence, il s'est formé, dans chacun des vingt arrondissements de Paris, en évitant toute publicité, des groupes compactes, unis étroitement, et qui, par le nombre de leurs adhérents, s'annoncent comme une puissance véritable. Cette organisation a pris pour titre : *Groupe fraternel et civique.* Les groupes des arrondissements sont unis entre eux par un groupe de délégués qui compte quatre-vingts membres (quatre par arrondissement). Les citoyens investis d'un mandat électif, tel que celui de député ou de conseiller municipal, sont exclus du groupe des délégués.

« Cette organisation s'est recrutée parmi les francs-maçons, mais complètement en dehors des autorités maçonniques. De là la facilité

(1) *Estafette* du 8 novembre 1880.

(2) Ces rapprochements entre deux situations semblables donnent un haut intérêt à l'étude des procédés maçonniques d'où est sortie la Commune de Paris en 1792. Voyez le travail de M. Léon Pagès, intitulé : *Danton, le règne de la justice et des lois en 1792*, in-12, Paris 1880, Taranne, éditeur.

(3) Voyez les récits des visites du F.·. Constans aux loges de Toulouse et du F.·. Cazot aux loges de Nîmes, dans la *Chaîne d'union* d'août et septembre 1880.

avec laquelle le recrutement a pu se faire en dehors de toute publicité. *La Franc-maçonnerie compte à Paris quinze mille membres actifs, et l'on estime à cent vingt mille le nombre des francs-maçons qui ont quitté l'association, mais qui restent unis à leurs anciens collègues par une communauté de vue et de principes.* Le rôle des francs-maçons a toujours été prépondérant dans les affaires publiques. Hommes d'État, orateurs, journalistes, presque tous ceux qui jouent un rôle dans le parti libéral ont passé par la loge; les hommes de second rang se contentent de faire partie des comités de leurs arrondissements, où, grâce à leur fermeté et leurs habitudes de libre discussion, ils exercent une véritable influence.

« Le programme du groupe central a ce côté original qu'il ne contient aucune revendication. Il se contente de tracer aux groupes d'arrondissement un plan d'études et une méthode d'action. Ces groupes sont des sortes d'assemblées délibérantes examinant la marche des affaires publiques et la conduite des mandataires du peuple ; s'occupant de réformes à provoquer, d'œuvres utiles à créer, d'élections à préparer, et, après avoir arrêté une décision, cherchant à la faire ratifier par leurs concitoyens au moyen des réunions publiques où les orateurs des groupes soutiendront et défendront les décisions prises. — Ils tendent, en somme, à exercer, sous une apparence modeste, une sorte de direction sur l'opinion publique.

« Ces vues ambitieuses, non exemptes d'illusions, révèlent que l'élément jeune domine parmi les organisateurs du *Groupe fraternel et civique ;* en effet, le plus actif d'entre eux est un jeune homme, orateur de talent, qui a présidé avec un rare succès la loge maçonnique la plus sympathique de Paris. »

VI. — LE PROGRAMME RADICAL ET LA DOCTRINE MAÇONNIQUE.

Il est toute une série de mesures que le parti radical n'a cessé de proposer quand il était dans l'opposition au Corps législatif et à l'Assemblée nationale, que ces écrivains propagent sans relâche, et qu'une fois au pouvoir il essaie de réaliser, malgré son

intérêt évident à ne pas trop détendre les ressorts du gouvernement, puisque c'est lui qui les dirige.

Tout cet ensemble de mesures n'est autre chose que la doctrine des loges. Le document suivant, précisément parce qu'il date de plus de vingt ans et est d'origine belge, démontrera mieux encore que le *programme radical* n'est nullement le résultat de circonstances et de faits particuliers à la France, mais qu'il a eu au contraire sa source dans une association secrète essentiellement internationale et destructive de toute patrie.

C'était en 1855, à la fête solsticiale de la loge de Liège, et le F.·. Goffin formulait ainsi le programme de la Maçonnerie aux applaudissements unanimes de la loge (1).

« Ne serions-nous plus les fils de nos pères ? Ne serions-nous plus les descendants de ceux qui ont fait 89 ?... Le temps est venu d'opposer une barrière puissante aux envahissements du clergé, d'organiser une opposition formidable contre les hommes et les idées du passé, de ranimer le zèle et la foi maçonniques et de provoquer l'union solidaire de tous ceux qui préconisent le progrès de l'humanité. Laissez-moi, mes FF.·., vous signaler quelques principes essentiels sur lesquels devra se porter votre attention lorsqu'il s'agira d'élaborer une profession de foi.

PRINCIPES A RÉSERVER POUR L'AVENIR

« Suffrage universel direct.

« *Abolition des armées permanentes*, causes de ruine et d'oppression pour les peuples.

« *Suppression de la magistrature inamovible*, origine des injustices et des procès scandaleux.

« *Abolition des traitements du clergé*, désormais rétribué par les croyants de chaque culte. »

(1) Le Grand-Orient de Belgique, trouvant la manifestation de la loge de Liège dangereuse à cause de la publicité qui l'avait fait tout de suite tomber dans le monde profane, désavoua ce discours et suspendit la loge. Mais cette mesure ne signifie rien pour ceux qui sont au courant des procédés de la Maçonnerie. Le grand-maître Verhaegen, qui prit cette mesure, était au moins aussi avancé que le F.·. Goffin, et c'est lui qui disait qu'après le succès des révolutions on glorifie la Maçonnerie d'y avoir pris part malgré ses statuts (*Introduction*, VI). Le F.·. Goffin, rétabli dans tous ses droits maçonniques, exerce une influence sérieuse sur le mouvement maçonnique de son pays et dirige le *Journal de la Franc-maçonnerie belge*.

PRINCIPES D'APPLICATION IMMÉDIATE

« Suffrage universel pour les élections provinciales et communales, comme moyen d'habituer peu à peu la nation à l'exercice de son pouvoir souverain.

« *Instruction primaire, gratuite et obligatoire.*

« *Suppression de la banque nationale* et établissement d'un vaste système de crédit foncier, commercial et agricole.

« *Organisation du travail* par la création de grandes associations ouvrières.

« *Réduction de tous les budgets et principalement de celui de la guerre.*

« *Associations pour rendre les derniers devoirs aux morts sans le concours du clergé.*

« *Abolition de la peine de mort en matière politique et criminelle.*

« Tel doit être, selon moi, l'ordre du jour de la grande réunion M°.·. qui aura lieu prochainement. *Voulons-nous écraser l'infâme ou le subir ?* »

Chacun des points posés par le F.·. Goffin est un des articles du programme des radicaux.

On n'a pas oublié les discours des FF.·. Pelletan, Jules Favre, Jules Simon au Corps législatif, de 1865 à 1870, pour réclamer la suppression des armées permanentes et leur remplacement par des gardes nationales.

Après les évènements de 1870, les radicaux ne peuvent plus proposer une pareille mesure, mais ils y reviennent indirectement en remaniant la loi de 1872, votée par l'Assemblée nationale, de façon à réduire considérablement le temps du service et à rendre l'armée *civile* autant que possible. C'est la tâche à laquelle se voue plus particulièrement le F.·. Laisant. En même temps les liens de la discipline sont relâchés par une série de mesures imposées aux ministres de la guerre par la pression de la presse et des députés :

Ainsi en est-il de tous les autres points du programme maçonnique.

Au lendemain des élections du 20 fevrier 1876, le F.·. Viette, député du Doubs, disait à la loge *Sincérité, Parfaite Union et Constante Amitié réunies*, à Besançon :

« Notre propagande est constante, elle est universelle, elle est infinie comme le progrès ; et moi, ancien déjà parmi vous, l'un des nouveaux venus parmi les représentants de la France, je puis vous dire au nom de la nation : *Vous avez préparé notre œuvre, vous y travaillez chaque jour, nous ferons tous nos efforts pour l'achever* (1). »

(1) *Le Monde maçonnique*, 1876, p. 8.

Les membres francs-maçons de la majorité de la Chambre, depuis que leurs derniers triomphes aux élections du 14 octobre 1877 et du 5 janvier 1879 les a eu affranchis de tout ménagement, se hâtent de déposer des propositions de loi réalisant les différents points du programme maçonnique. C'est à qui se signalera par quelque attaque contre la religion et les principes sur lesquels repose l'ordre de la société civile.

La *suppression de l'inamovibilité de la magistrature*, sous la forme hypocrite d'une suspension temporaire de six mois, est réclamée par le F.·. Boysset et poursuivie par le F.·. Cazot.

L'*abolition de la peine de mort* est périodiquement proposée par les FF.·. Louis Blanc et Schœlcher.

L'*abolition des traitements du clergé* est le lot du F.·. Guichard, l'ardent ennemi des jésuites, le rapporteur du budget des cultes.

Le F.·. Boysset et dix-sept de ses collègues déposent le 30 juillet 1879 une proposition de loi tendant à l'*abrogation du Concordat*, c'est-à-dire à la suppression de l'*indemnité* due au clergé en compensation des biens dont les catholiques ont été spoliés en 1790. La même proposition vise aussi les confessions protestantes, car, dit le F.·. Boysset en style maçonnique, « ni la religion « catholique, ni aucune autre doctrine ne saurait aujourd'hui « constituer un service public intéressant la société tout entière. »

Le *divorce*, qui ne figure pas dans le programme du F.·. Goffin, parce qu'en Belgique il a toujours fonctionné depuis la Révolution, vient d'être voté en principe par la Chambre des députés, sur la proposition du F.·. Naquet, et va être soutenu par M. Léon Renault, *l'ancien préfet de police du 24 mai !* (V. *suprà*, § 3).

Le F.·. Saint-Martin, de Vaucluse, demande le 10 mars 1879 l'abolition, par une loi spéciale, de la jurisprudence qui, conformément au Concordat et par une raison de sécurité pour les consciences, interdit le mariage aux prêtres qui sont volontairement entrés dans les ordres.

Le F.·. Paul Bert, professeur à la faculté des sciences de Paris, l'un des francs-maçons et des positivistes les plus acharnés de la Chambre, dépose une proposition pour obliger au service militaire les ecclésiastiques et les membres des congrégations religieuses voués à l'enseignement. Le F.·. Paul Bert n'est qu'un plagiaire de MM. de Bismarck et de Falk. Aussi bien est-ce aux mêmes sources qu'il s'inspire.

Une autre série de propositions a pour objet de dépouiller les catholiques de leurs cimetières (proposition Rameau, Journault et Joly, du 22 février 1879), d'empêcher le clergé de présider aux sépultures chrétiennes (proposition de M. Belle sur les pompes funèbres), de faire nommer les membres des conseils de fabrique par les conseils municipaux (proposition Labuze, du 20 mai 1879.)

Dans cette dernière proposition le grotesque se mêle à l'odieux. Le citoyen Labuze propose en effet de supprimer la condition d'être catholique pour être marguiller :

« *Nous ne voyons pas*, dit-il, *pourquoi on imposerait aux membres des conseils de fabrique l'obligation d'être catholiques.* Ils ont à veiller à la conservation d'*intérêts purement matériels*, et pour celles de leurs obligations qui tiennent aux nécessités du culte proprement dit, ce sont *des obligations qui résultent des termes mêmes de la loi, et la loi s'impose également aux fidèles de toutes les religions* (1). »

Malgré l'absurdité d'une pareille proposition, la commission d'initiative parlementaire l'a prise en considération au mois de juillet 1879.

Ces derniers projets ne répondent même pas aux passions et aux préjugés des radicaux français. On en serait à se demander comment ils peuvent se présenter à l'esprit de l'honorable Labuze, si l'on ne savait que les loges maçonniques belges se sont fort occupées de ces questions dans ces dernières années (liv. II, chap. XII, § 2), et que la Maçonnerie marche dans tous les pays avec un ensemble parfait.

Le citoyen Duvaux demande que l'entrée des casernes soit absolument interdite aux ministres du culte.

Dans la discussion du budget pour 1881, M. Bernard Lavergne demande un crédit de 20,000 francs « pour *secours à des prêtres interdits à raison de leurs opinions gallicanes* » !

Le F.·. Brisson, dans la même discussion, voulant préluder à l'expulsion des ordres religieux, présente une disposition législative pour soumettre à la patente industrielle tous les établissements et maisons des congrégations religieuses autorisées ou non.

Ce ne sont pas là de simples manifestations. Maîtresse de toutes les positions légales, la Maçonnerie entend faire son œuvre par une série de dispositions législatives comme sous la Convention.

(1) *Journal officiel* du 14 juin 1879, p 5123.

C'est ainsi que se sont succédé des propositions ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814 sur le repos du dimanche, de la loi du 20 mai 1874, sur l'aumônerie militaire, de la loi du 21 mai 1873, sur le droit des ministres des cultes de faire partie des commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance. La Chambre, qui depuis deux ans ne peut aboutir à régler le régime économique du pays, a trouvé le temps de voter la plupart de ces propositions, et le Sénat en a déjà adopté plusieurs.

Au moment même où nous revoyons ces pages, un nouvel attentat se prépare contre la liberté civile et l'égalité devant la loi non moins que contre la liberté de conscience. Le gouvernement et la majorité maçonnique de la Chambre, voulant se dédommager de l'échec devant le Sénat de l'article 7 de la loi du F.·. Ferry qui interdisait l'enseignement à une nombreuse catégorie de citoyens sous prétexte des vœux qu'ils auraient pu faire dans leur for intérieur, viennent de se concerter pour édicter des mesures de proscription contre les jésuites et tous les ordres religieux. Jamais on n'a vu un plus solennel démenti donné à la devise *liberté*, *égalité*, *fraternité* inscrite sur nos murailles par ces copistes des parlements jansénistes et des francs-maçons prussiens !

Enfin, pour couronner cette œuvre d'insulte aux croyances de l'immense majorité des français, et comme pour bien attester la domination maçonnique, la commission des lois sur la presse, présidée par M. Emile de Girardin, propose la suppression absolue du *délit d'outrage à la religion et à* LA MORALE PUBLIQUE (1), en même temps qu'elle édicte une série de pénalités et de qualifications nouvelles contre toute discussion du principe républicain !

Cette fureur de démolition de toutes les institutions rappelle la plaisanterie sinistre par laquelle Rochefort préludait à la Commune :

« PROJET DE DÉCRET : Art. 1er. Tout est aboli. Art. 2. Per-
« sonne n'est chargé de l'exécution du présent décret. »

Un symptôme qui n'échappe pas aux esprits politiques, c'est que la plupart de ces projets de loi radicaux et de ces mesures révolutionnaires sont d'abord proposés au conseil municipal de

(1) Sur l'ensemble de ces projets v. l'excellente brochure intitulée : *La guerre à la religion, exposé des projets de loi anti-religieux soumis aux Chambres françaises*, par C. Grousseau, professeur à l'Université catholique de Lille (Palmé, 1879).

Paris. Là l'unanimité à peu près appartient à la Franc-maçonnerie et à sa fraction la plus avancée. Le conseil municipal de Paris a déjà expulsé les frères et les sœurs de toutes les écoles ; il a pratiquement, et malgré la loi existante, supprimé l'enseignement religieux dans les écoles publiques ; il a presque complètement chassé les aumôniers et les sœurs des hôpitaux ; il met la main dans l'administration des fabriques et se prépare à revendiquer les églises comme des édifices communaux.

Environ six mois après, on l'a remarqué, les Chambres suivent l'impulsion et l'exemple qui leur sont donnés par le conseil municipal. Il exerce ainsi sur elle, dans l'ombre et sans se compromettre par des manifestations de la rue, l'influence prépondérante que la commune de Paris faisait peser sur la Convention.

Or cette *œuvre* de la Maçonnerie et du radicalisme se résume toute en cette formule de Gambetta : *Le cléricalisme c'est l'ennemi.* Comme *Écrasez l'infâme*, de Voltaire, elle est devenue le mot d'ordre de toutes les loges. Voici, entre mille manifestations du même genre, l'oraison funèbre que le F.·. Auguste Hazand, rédacteur en chef du *Progrès*, de Roubaix, a faite au nom de la loge *L'Étoile du Nord*, sur la tombe d'un frère :

« Il sentait que la Franc-maçonnerie avait, quoi qu'on en dise, sa raison d'être. Il savait que la vérité n'a pas prononcé son dernier mot sur un sol encore envahi par les ténèbres d'une aveugle crédulité ; sur un sol où l'élément clérical, débordant, s'est tracé et se trace encore, audacieusement, sans respect pour les lois du pays, une si large place au soleil.

« Waghemacher était de ceux qui pensent, avec quelques esprits sensés, qu'il ne faut pas s'endormir sur les positions acquises et qu'il est bon de ne pas indéfiniment piétiner sur place. Il croyait, avec nous, qu'il faut, sentinelles vigilantes, veiller sans cesse, veiller toujours et encore, qu'il faut se tenir sur ses gardes l'œil au guet, et ne pas désarmer en face d'un ennemi redoutable qui, lui, ne désarme jamais. Il était de ces ouvriers solides qui pensent que la besogne n'est pas terminée tant qu'il reste encore quelque chose à faire. Comme nous, il croyait que rien ne sera fini tant que nous n'aurons pas extirpé les dernières et tenaces racines de cette plante vénéneuse qui s'insinue et pénètre au cœur des nations pour les étouffer dans une mortelle étreinte.....

« Avec une poignée d'hommes d'avant-garde résolus et déterminés, Waghemacher jura d'apporter, dans la limite de ses forces, sa part de résistance au torrent dévastateur, qui finirait, si nous n'y avisions, par tout envahir, par tout absorber..... (1). »

(1) Reproduit par le *Monde maçonnique* de décembre 1878.

Cependant, pour entraîner les masses ouvrières au scrutin, il a fallu faire des promesses, et des réunions publiques viennent de temps à autre rappeler impérieusement les députés à l'accomplissement de leurs engagements.

De là une série de propositions des députés radicaux tendant à préparer *l'organisation du travail*, conformément aux utopies maçonniques. C'est le rachat des chemins de fer par l'État, l'assurance de tous les risques par l'État, le droit pour tous à une pension de retraite alimentée au moyen de nouveaux impôts sur l'industrie, la fixation légale de la durée de la journée de travail, l'organisation des syndicats ouvriers, etc.

Mais les propositions de ce genre sont beaucoup moins rapidement votées que les autres. Leurs auteurs n'en pressent pas la discussion. Au besoin, ceux des députés qui sont arrivés au pouvoir, qui en goûtent les charmes et en comprennent les nécessités, opposent à leurs amis une résistance basée non pas sur une divergence dans les principes, mais sur une simple préoccupation d'opportunité. De là l'origine de la *politique opportuniste*.

Mais il est une question sur laquelle tous ont cru pouvoir impunément réaliser le programme des loges. C'est la destruction de l'enseignement chrétien et l'établissement de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque. C'est là que se refait l'*union des gauches*, qui est essentiellement une union maçonnique.

VII. — La ligue de l'enseignement

Nous l'avons déjà dit (liv. II, chap. IV et chap. VII, § 5), et nous le verrons encore (liv. II, chap. XIII, § 1), partout où elle peut s'emparer de la puissance publique, la Franc-maçonnerie cherche à abolir l'enseignement chrétien, de façon à former de nouvelles générations chez lesquelles ses doctrines destructrices ne rencontrent plus d'obstacles.

Dès le lendemain des élections du 14 octobre 1877, les préfets et les conseillers municipaux qui appartiennent à la secte ont, comme obéissant à un mot d'ordre, repris l'œuvre qu'ils avaient entreprise après le 4 septembre (v. § 1) et ont partout remplacé les instituteurs congréganistes par des instituteurs laïques.

Ici il faut remarquer l'habileté avec laquelle la Révolution sait, par d'habiles équivoques, porter le trouble dans les intelligences. En levant le drapeau de l'enseignement laïque, elle entend établir l'école sans Dieu, et elle laisse les simples croire qu'elle veut seulement donner la préférence à des maîtres séculiers sur des maîtres congréganistes. Tout en favorisant les congrégations religieuses, qui par un dévouement surnaturel se consacrent gratuitement à l'éducation des pauvres, l'Église n'a aucun parti pris sur la question du choix des maîtres. Des maîtres d'écoles laïques peuvent être parfaitement dignes de remplir leur mission, et c'est à eux qu'avant la révolution les évêques, de concert avec les pères de famille, qui avaient la direction effective dans chaque paroisse de l'instruction primaire, confiaient les écoles si nombreuses dès cette époque. Mais, laïque ou congréganiste, le maître doit toujours donner la première place à la religion dans l'œuvre de l'éducation. Or, avec la législation actuelle, qui depuis Napoléon Ier enlève au curé toute autorité positive sur les écoles, on a été peu à peu amené à développer les congrégations de maîtres qui font une profession spéciale de fidélité à l'Église, à les préférer pratiquement aux maîtres laïques qui sont livrés sans contrepoids à la direction de la bureaucratie académique. Aussi bien voit-on partout les radicaux persécuter les instituteurs laïques chrétiens à l'égal des congréganistes.

L'origine de cette persécution remonte aux dernières années du second empire. On l'a fait remarquer judicieusement peu de temps après la bataille de Castelfidardo, c'est-à-dire après le déchaînement de la révolution par Napoléon III, un mouvement pour arracher l'école à l'influence de l'Église, pour rendre l'enseignement de la jeunesse indépendant de la religion, s'est propagé dans le monde entier, depuis la Belgique et la France jusqu'à l'Angleterre et aux États-Unis (1).

Ce mouvement, qui aboutit actuellement aux projets de loi des FF.·. Ferry et Paul Bert, a eu pour précurseur en France la *Ligue de l'enseignement*, qui est sortie, peut-on dire, de l'alliance de l'Université d'État et de la Franc-maçonnerie, et a été fondée le 15 octobre 1866 par le F.·. Jules Macé, avec l'actif concours de M. Charles Robert, directeur général au ministère de l'instruction publique sous M. Duruy.

(1) V. le beau livre de M. de Moussac : *La Ligue de l'enseignement, histoire, doctrines, œuvres, résultats et projets*, Paris, 1880, p. 216.

L'Université compte assurément dans son sein un grand nombre d'hommes de bien sincèrement religieux ; mais leur action est paralysée par les principes de subordination de toutes les religions à l'État et d'indifférentisme, qui sont la base de sa constitution.

M. Jules Simon le disait avec une grande franchise en 1848 :

« Le déshonneur pour l'Université ne consisterait pas à enseigner le Christianisme, mais à se contredire et à se déjuger : l'Université est rationaliste, je le déclare, et je déclare même, pour mon compte, que je le serai jusqu'à mon dernier soupir (1). »

La ligue de l'enseignement a eu pour objet de réaliser la tendance qui existait à l'état latent dans les conseils de l'empire depuis le mémoire confidentiel de M. Rouland de 1861 (2), en rendant l'enseignement laïque, gratuit et obligatoire, c'est-à-dire en supprimant dans les écoles publiques tout enseignement religieux et en détruisant les embryons d'enseignement libre que les lois de 1833 et de 1850 avaient permis de naître à côté du corps puissant de l'Université de l'État, appuyé sur un budget de 58 millions. Sous l'impulsion donnée par le gouvernement impérial, les fonctionnaires de tout ordre s'empressèrent de propager la ligue. Procureurs impériaux, préfets, fonctionnaires et professeurs de l'Université, témoignaient de leur zèle en se faisant les agents de recrutement de cette nouvelle institution, qui, en se posant comme une œuvre d'initiative privée, bénéficiait cependant de toutes les faveurs gouvernementales (3). En Algérie surtout un véritable mot d'ordre semble être parti des hautes régions gouvernementales. Dès la fin de 1868, la ligue y est partout établie par les autorités locales, comblée de subventions. On eût dit que le gouvernement de l'empire voulait, par ses faveurs pour une institution dont les évêques commençaient déjà à dénoncer l'esprit anti-chrétien (4), rendre plus sensible la persécution qui venait d'être dirigée contre le vénérable archevêque d'Alger, dans les circonstances les plus odieuses (5).

(1) *Liberté de penser*. Passage cité par la *Gazette de France* 14 janvier 1873.

(2) V. un extrait de ce mémoire aux *Documents annexés* F.

(3) V. la *Ligue de l'enseignement*, par M. de Moussac, p. 41 et suiv., p. 185, p. 92.

(4) V. le mandement de Mgr Dupont des Loges, évêque de Metz, pour le carême de 1868, et l'écrit de Mgr Dupanloup, *les Alarmes de l'épiscopat justifiés par les faits* (1868).

(5) Mgr Lavigerie avait recueilli les malheureux enfants abandonnés par leurs parents à la suite d'une famine, qui venait de faire périr quatre-vingt-dix mille

Un appui non moins efficace fut donné à la ligue naissante par les loges. Son fondateur était en effet ce F.·. Jean Macé, fonctionnaire de l'Université, qui en 1869 présidait le congrès de Metz, où l'on commença à demander la suppression du nom de Dieu dans les statuts de la Maçonnerie (liv. I, chap. II, § 13).

Dans un des premiers *Bulletins de la ligue*, le F.·. Macé faisait appel aux adeptes :

« Loin de renier le concours des loges, je l'avais invoqué, réclamé même par la raison toute naturelle que l'œuvre de la ligue est bien réellement la mise en pratique des principes proclamés dans les loges, l'exécution de l'engagement que l'on prend en y entrant, de travailler à éclairer les hommes pour les rendre meilleurs. C'est là tout le mystère, qui n'en est plus un depuis longtemps ; *c'est pour cela, je puis bien le dire, que je me suis fait franc-maçon.* Je suis heureux de pouvoir constater aujourd'hui par des chiffres, encore cette fois, que les loges m'ont donné raison. La liste de celles qui, depuis l'annonce de ce bulletin, ont envoyé leur adhésion et leur souscription à l'œuvre de tout le monde, est assez longue déjà pour qu'il soit bien avisé que la Franc-maçonnerie est favorable à la ligue. »

Le grand maître du Grand-Orient, le général Mellinet, recommandait immédiatement la ligue aux loges dans une circulaire officielle.

Le *Monde maçonnique* d'avril 1867 disait :

« Nous sommes heureux de constater que la ligue de l'enseignement du F.·. Jean Macé et la statue du F.·. Voltaire rencontrent dans toutes nos loges les plus vives sympathies. On ne pouvait unir deux souscriptions plus en harmonie : Voltaire, c'est-à-dire la destruction des pré-

âmes. Le gouverneur général émettait la prétention d'obliger l'archevêque à rendre, après la prochaine moisson, ces enfants non pas à leurs parents, — en ce cas-là aucune contestation ne s'élevait, — mais à leurs *tribus!* Le gouverneur général était alors le maréchal de Mac-Mahon ; il fut complètement mené dans cette triste campagne par son chef d'état-major, M. Gresley. Cet officier supérieur avait fait toute sa carrière dans les bureaux arabes, et c'est lui qui fut l'un des inspirateurs de la fameuse lettre impériale de 1863, par laquelle Napoléon III lançait l'utopie du *royaume arabe*. Par une étrange fatalité, nous le trouvons, après le 24 mai 1873, chef du personnel au ministère de la guerre sous le général du Barrail, puis, après le 16 mai 1877, chef d'état-major du général Bertaut. C'est lui qui en novembre 1877 a été porté au ministère de la guerre par la majorité gambettiste et qui a livré aux gauches les ordres secrets donnés par son prédécesseur aux généraux commandants les corps d'armée. S'il faut en croire l'affirmation de la *Lanterne* (v. suprà, § 5), M. Gresley est franc-maçon.

jugés et des superstitions ; la ligue de l'enseignement, c'est-à-dire une société nouvelle, uniquement basée sur la science et l'instruction. Tous les FF.·. le comprennent ainsi. »

Et il ajoutait dans son n° de mai 1867 :

« Les moyens de propagande dont les ateliers disposent, grâce à leur organisation spéciale, seront d'un puissant secours; et d'autre part, les principes de notre association, les mêmes que ceux qui viennent d'être exprimés, font un devoir aux francs-maçons de s'inscrire parmi les adhérents à la ligue de l'enseignement.

« Les maçons doivent adhérer en masse à la ligue bienfaisante de l'enseignement, et les loges doivent étudier, dans la paix de leurs temples, les meilleurs moyens de la rendre efficace ; leur influence sera des plus utiles. *Les principes que nous professons sont en parfait accord avec ceux qui ont inspiré le projet du frère Macé.* »

Dès 1870, l'assemblée générale du Grand-Orient émettait un vœu unanime en faveur de l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque (1).

« Nous sommes tous d'accord, disait le grand maître Babaud-Laribière, aujourd'hui préfet, dans sa circulaire du 4 juillet 1870, sur le principe de l'*instruction gratuite, obligatoire et laïque*, si chaleureusement acclamé par la dernière assemblée. »

En 1872, le *convent* annuel des loges a renouvelé cette résolution par un vote presque unanime (2), et le F.·. Macé, dans une réunion des loges tenue à Strasbourg, payait sa dette de reconnaissance en portant le toast suivant :

« A l'entrée de tous les maçons dans la ligue !

« C'est leur œuvre qui se fait là.

« A l'entrée dans la Maçonnerie de tous les ligueurs ! »

« Là sont leurs soutiens naturels ; là est une force qui décuplera leur action.

(1) *Bulletin de la ligue d'enseignement*, juillet 1870, p. 127. *Bulletin du Grand-Orient*, 1866, nos 9 et 10, partie officielle. Le *Monde maçonnique*, 1868, p. 202. Sur la *ligue de l'enseignement*, v. le mémoire cité plus haut de la *Société générale d'éducation et d'enseignement* ; dans l'ouvrage de M. de Moussac, le chapitre intitulé *la Ligue est une des formes de la Franc-maçonnerie*. Il y fait justice des misérables équivoques par lesquelles le F.·. Macé a essayé à une certaine époque de revenir sur ses premières affirmations.

(2) V. le *Monde maçonnique*, mars-avril 1872, p. 582.

« Au triomphe de la lumière, mot d'ordre commun de la ligue et de la Franc-maçonnerie (1). »

Arrêtée un moment pendant les évènements de 1870-1871, la ligue a repris son œuvre et a joui sous le gouvernement de M. Thiers de faveurs officielles semblables à celles qu'elle avait eues sous l'empire (2). Le nombre des cercles s'est multiplié jusqu'au chiffre de 400 obtenu à la fin de 1877 et dépassé de beaucoup depuis lors.

Les loges maçonniques n'ont pas cessé de soutenir l'œuvre de la ligue avec d'autant plus d'énergie que la ligue jetait plus ouvertement le masque et affirmait son but anti-chrétien et radical. M. de Moussac a relevé cent onze loges adhérant *expressément et en corps* à la ligue.

Après le triomphe des radicaux aux élections du 14 octobre 1877, le F.·. Jean Macé a annoncé hautement la volonté d'en développer toutes les conséquences.

« Quand donc entrerons-nous en possession des libertés républicaines ? dit-il dans son compte rendu pour 1877. *Il nous faut* le droit de réunion et d'association... Ce droit républicain, je me sens fort pour le réclamer au nom des hommes de la ligue. Ils ont assez servi la république alors qu'elle était encore derrière le rideau, pour se croire fondés à en revendiquer aujourd'hui les conséquences nécessaires. »

Et l'année suivante, après les élections sénatoriales du 5 janvier 1879, il ajoutait :

« Il me semble impossible, tant que durera le mois de janvier, que des *républicains* se réunissent sans qu'il soit question entre eux de ce dernier triomphe de la république..., dont l'éclat a été si imprévu pour tous, même pour ses amis les plus enthousiastes et les plus confiants. » *(Compte-rendu pour* 1878.)

De son côté le Grand-Orient appuie parallèlement l'œuvre de la ligue.

Le 24 septembre 1878, dans le banquet donné par le Grand-Orient à l'occasion de l'exposition universelle, le F.·. Bourland, G.·. M.·. adjoint du G.·. O.·. de Belgique, s'exprime ainsi :

« L'obstacle du développement intellectuel de la France, ce qui la tue, ce qui nous tue, ce qui tue le monde entier, c'est l'ignorance, c'est le

(1) Le *Monde maçonnique*, octobre 1872, p. 305.
(2) De Moussac, *La Ligue de l'enseignement*, p. 164.

fanatisme, c'est cette pensée que le monde doit appartenir et appartiendra en effet à celui qui aura le plus osé pour amoindrir les facultés intellectuelles de l'homme, à celui qui sera parvenu à l'abrutir.

« Levons-nous donc tous ensemble contre cette prétention; que Rome, que l'ultramontanisme, que l'ignorance, que tout ce qui en dérive succombe, périsse à jamais par le développement de l'éducation qui conduit à la morale, et par le développement de l'instruction qui conduit au développement complet de l'intelligence. »

Ces paroles, dit le *Monde maçonnique*, sont accueillies par des applaudissements unanimes (1).

La *Ligue de l'enseignement* a joué ainsi le rôle de précurseur de la campagne décisive que la Franc-maçonnerie allait engager. Elle a peu à peu préparé les esprits, elle a reconnu le terrain ; et en même temps par sa forme ouverte elle a recruté à la Maçonnerie de nombreux adeptes que les épreuves symboliques et le lien étroit de l'affiliation arrêtent souvent au seuil du Temple.

Le F.·. Macé le disait fort bien dans son compte-rendu sur les travaux de la ligue pour 1875 :

« Par la nature même du rôle qu'il s'était donné....., le cercle parisien est maintenant ce centre de renseignements et d'impulsion, ce point d'appui universel, par lequel tous les cercles épars pouvaient se sentir reliés les uns aux autres et constituer un tout vivant d'une vie commune. Il sera certainement avant peu le point de ralliement autour duquel pourront venir se grouper les délégués des cercles et des sociétés d'instruction, quand il sera enfin question de donner à la grande phalange des hommes qui travaillent de leur chef au développement de l'instruction populaire, l'organisation régulière et palpable qu'ils attendent depuis longtemps. »

Enfin, au-dessous d'elle et sous une forme tout à fait populaire, elle a créé des œuvres qui, comme le *Sou des écoles laïques*, sont à la fois un moyen de propagande et un cadre électoral dans nos grandes villes (2) (Cf. *Introduction* V).

(1) *Monde maçonnique* de novembre 1878, p. 346.

(2) De Mousseac, *La ligue de l'enseignement*, p. 203.

Nous signalons ici le *congrès de l'enseignement* tenu à Bruxelles en septembre 1880, sous la direction de la *Ligue*. Nous en avons reproduit les passages les plus saillants plus loin, chapitre XIII, § 5.

VIII. — Les lois Ferry

Le F.·. Macé disait le 18 janvier 1879 à l'assemblée générale de la ligue :

« Le sort de notre œuvre est si étroitement lié à celui de la république que la seule approche de cette majorité sénatoriale, qui allait donner la consécration définitive à l'institution républicaine, a suffi pour *précipiter le mouvement,* qui a chez nous son point d'appui central. »

Ce mouvement a commencé le 7 mars 1879, par la présentation des projets de loi auxquels le F.·. Ferry a attaché son nom...

Avant d'établir l'enseignement obligatoire et sans religion, les hommes de la Maçonnerie, sachant bien que la grande majorité des pères français fuirait de pareilles écoles, ont voulu détruire l'enseignement libre.

On a pu voir déjà la fougue d'impiété (liv. I, chap. II, § 13) et l'ardeur maçonnique du F.·. Ferry. Non content de sa manifestation de positiviste à la loge *La Clémente Amitié*, il n'avait pas cessé de donner aux loges des gages de son dévouement. En 1876 nous le trouvons faisant devant le cercle senonais (Vosges) de la *Ligue de l'enseignement* une conférence que le *compte-rendu de la Ligue* analyse ainsi :

« Il a fait sentir l'utilité de la ligue, en raison des cercles catholiques d'ouvriers qui se multiplient en France, et dont les fondateurs ne dissimulent plus le but : abolir les bienfaits de la révolution du siècle dernier et revenir aux lois et coutumes du moyen-âge. »

Le F.·. Ferry était donc digne d'être l'homme des loges et il méritait de longue date la confiance que le F.·. Madier de Montjau lui a témoignée personnellement et à l'exclusion des autres ministres, dans son discours-programme du 16 mars 1880.

Mais exposons l'économie de ces projets de loi. Le premier supprime les quelques représentants de l'enseignement libre et des grands corps de l'État qui avaient place dans les conseils académiques et le conseil supérieur de l'instruction publique. Il livre ainsi à l'arbitraire d'un conseil nommé exclusivement par le ministre tous les droits des citoyens dans l'ordre de l'enseignement.

Le second étouffe, par une série de dispositions fiscales hypocri-

tement combinées, les Facultés et Universités libres créées en vertu de la loi de 1875. Il voulait de plus proscrire de tous les ordres de l'enseignement, primaire, secondaire et supérieur, les maîtres appartenant à des congrégations religieuses non autorisées. Or il se trouve que jusqu'ici les congrégations religieuses ont seules pu, par la force de leur organisation et par la pauvreté volontaire de leurs membres, lutter contre les écoles de l'État qu'alimentent six à sept mille bourses et un budget croissant toujours. Et, comme l'État a refusé systématiquement l'autorisation, qui en fait des personnes civiles, à la plupart de ces congrégations, qu'il peut à sa volonté et sans motifs retirer cette autorisation à celles qui, comme les frères de la doctrine chrétienne, l'ont obtenue, l'enseignement libre aurait été tué d'un seul coup. Ces dispositions oppressives menacent l'enseignement des filles aussi bien que celui des garçons, et déjà la persécution officielle a commencé contre les humbles filles qui, sous le nom de *béates*, assurent depuis des siècles les bienfaits de l'éducation aux populations déshéritées des Cévennes.

En présentant ce projet de loi, le F.·. Jules Ferry a compté sur la *Ligue de l'enseignement* et les loges maçonniques pour assurer son triomphe et se maintenir au ministère. Nous en saisissons la preuve dans quelques écrits et pièces authentiques, qui ne révèlent encore qu'une faible partie des manœuvres des loges et de la ligue d'enseignement :

Dès la présentation des projets de loi, la *Ligue de l'enseignement* se mettait en campagne ; le cercle central parisien, puis les cercles locaux adressaient successivement leurs félicitations au ministre, et en réponse à une de ces manifestations, le F.·. Ferry écrivait à son président, le F.·. Macé :

« Monsieur, j'ai reçu l'adresse que vous avez bien voulu me transmettre au nom des sociétés d'instruction populaire de l'est. Je sais que ces sociétés ont contribué pour une large part à éveiller dans nos populations l'amour de l'instruction et les sentiments républicains. Je ne suis donc pas étonné de les retrouver debout pour soutenir le gouvernement dans son œuvre. Ce n'est pas la liberté, mais le privilège, que visent les récents projets de loi, et si je compte sur leur succès, c'est que je suis assuré qu'ils répondent, comme vous le dites, aux vœux de la France républicaine tout entière.

« Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

« JULES FERRY (1). »

(1) Cité par l'*Univers* du 26 avril 1879.

Partout les loges ont multiplié les conférences en faveur des projets de loi (1). La *Chaine d'Union* nous apprend que, le 5 avril, le F.·. Gambini, vénérable de la loge *La Parfaite Sincérité*, a fait à Marseille une conférence, où il a montré

« Le F.·. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, travaillant à rendre l'enseignement essentiellement laïque, au milieu des clabauderies, des attaques sans nom de toute la gent cléricale.

« Le F.·. Jules Ferry, qui a eu l'insigne honneur d'être initié à nos mystères en même temps que l'illustre Littré, accomplit en ce moment le programme qu'il a lui-même tracé : Instruisons-nous, instruisons les autres.

« Mais, *si le F.·. Jules Ferry poursuit une œuvre* ESSENTIELLEMENT MAÇONNIQUE, *il nous appartient, à nous maçons, de le soutenir dans l'accomplissement de sa mission*, et il faut qu'il sache bien que, s'il a devant lui une bande de réactionnaires cléricaux qui essaient de faire beaucoup de bruit avec le pétitionnement, il a aussi derrière lui une armée de réserve qui, pour être plus calme parce qu'elle se sent plus forte, *n'en est pas moins prête à le soutenir au péril de sa vie.* »

Les indications suivantes, tirées du *Monde maçonnique* d'avril et de juillet 1879, montrent comment les loges de Paris s'efforcent de former l'*opinion publique :*

« L.·. *Les Frères unis inséparables :* Discours du F.·. Duhamel, chef du cabinet du Président de la République. Le F.·. Duhamel a VIVEMENT EXHORTÉ LES MAÇONS A DONNER TOUT LEUR CONCOURS AU GOUVERNEMENT.

« L.·. *Les Amis de la tolérance :* De la question des laïques et des congréganistes dans les écoles communales, par le F.·. Hovelacque.

« L.·. *L'École : Causerie sur le divorce.*

« L.·. *Le Lien des peuples : Appréciations et critiques sur le cléricalisme,* par le F.·. Gassmann.

« L.·. *Les Rénovateurs de Clichy : De la différence entre l'instruction laïque et l'instruction congréganiste,* par le F.·. Albert.

« L.·. *Union et Persévérance : Conférence sur Diderot,* par de Lanessan.

« L.·. *Les Disciples du Progrès :* Des lois sur l'enseignement, par le F.·. Gros.

« L.·. *Les Maçons réunis :* Conférence sur le Concordat, par le F.·. Roche. — Conférence sur l'enseignement, par le F.·. Marmottan.

« L.·. *La Parfaite Égalité :* Conférence sur l'éducation dans les séminaires, par le F.·. Renault.

(1) *La Chaine d'Union, journal de la Maçonnerie universelle*, mai 1879, p. 217.

« L.·. *Renaissance* : Les Églises et l'État, par les FF.·. Boué, Dally, Blémont, Castagnary et Morin. — Des congrégations, par le F.·. Castagnary.

Le 26 septembre 1879, une conférence est faite en faveur des projets Ferry à la loge *Sincérité et Parfaite Union*, à Besançon, sous la présidence du F.·. Oudet, sénateur (1).

Pendant le voyage que le F.·. Jules Ferry a fait dans le Midi en septembre 1879, pour trouver dans des manifestations démagogiques un point d'appui contre les résistances si vives soulevées par ses projets, les loges se sont placées à la tête de ces manifestations.

Voici textuellement l'adresse que lui a présentée la Maçonnerie toulousaine :

Au F.·. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique,

« T.·. C.·. et T.·. D.·. F.·.,

« La Franc-maçonnerie toulousaine nous a fait l'honneur de nous déléguer auprès de vous pour vous souhaiter la bienvenue et pour vous apporter l'expression des sentiments qu'elle professe à l'égard d'un ministre de la république qui soutient avec un courage persistant une lutte difficile contre les éternels ennemis de la société civile. La France démocratique, la France laborieuse est avec vous, *et la Maçonnerie ne saurait oublier que le ministre de l'instruction publique est un de ses fils les plus distingués*. Elle vous aidera, T.·. C.·. F.·., elle vous soutiendra dans la lutte que vous avez entreprise, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, car elle comprend que, *puisqu'on ne croit pas devoir appliquer aux jésuites une loi non abrogée*, il est urgent du moins d'arracher à leurs étreintes la jeunesse française.

« Veuillez, T.·. C.·. F.·., dire au gouvernement que, surtout pour cette question, *la Franc-maçonnerie toulousaine est avec lui*.

« Elle espère, en outre, qu'ému, comme la France entière, par les récentes manifestations qui se sont produites, *il accomplira un de ses vœux les plus chers et ne tardera pas à rendre à la patrie les derniers exilés qu'elle attend avec confiance*.

« Veuillez agréer, F.·. Jules Ferry, l'expression de nos sentiments fraternels. »

Ont signé :

Pour la loge	*Les Cœurs réunis*,	Louis Braud.
—	*Les Vrais Amis*,	Delaux.
—	*L'Encyclopédie*,	Jules Baque.
—	*La Parfaite Harmonie*,	Bouchage.
—	*La Française des arts*.	Sergenton.

(1) *Monde maçonnique*, nov. 1879, p. 295 et suiv.

Nous trouvons dans le *Petit Méridional* du 23 septembre 1879 le compte-rendu sommaire de la réception organisée en l'honneur de M. Jules Ferry et des sommités républicaines, dans la loge maçonnique de Perpignan. Il y avait été invité et il avait pris soin de se faire excuser :

« Hier soir les principales notabilités républicaines ont rendu visite à la loge maçonnique et au cercle républicain.

« MM. Lisbonne et Vernhes, députés de l'Hérault, ont obtenu un grand succès en causant des affaires politiques à l'ordre du jour.

« M. Paul Bert a prononcé un remarquable discours, qui a produit une émotion profonde.

« Les membres de la loge maçonnique et du cercle républicain ont offert un punch à leurs invités.

Le même journal contient le lendemain quelques détails complémentaires sur cette visite faite à la loge par les notabilités républicaines :

« La loge « les Amis de la parfaite union » a été honorée samedi de la visite de MM. Arago, sénateur ; Escanyé, député; Harant, membre du conseil municipal de Paris, et Lisbonne, député de l'Hérault.

Après une brillante réception dans le temple maçonnique, un punch a été offert à tous les visiteurs dans les salons du cercle.

MM. Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, Etienne Arago, ancien maire de Paris, et le vénérable de la loge « St-Jean des Arts » s'étaient fait excuser. L'assistance était nombreuse et envahissait même le jardin, qui était éclairé à giorno. M. Escarguel, député membre de la loge, ne s'était pas joint à ses collègues.

M. Mercadier, vénérable, a souhaité la bienvenue à tous les visiteurs et a rappelé les titres de gloire de l'homme illustre auquel le Roussillon élève une statue. — M. Emmanuel Arago, a remercié au nom de sa famille, puis il a fait un retour sur le passé pour constater les progrès accomplis par la république, malgré la coalition des réactionnaires.

M. Emile Brousse, orateur, a porté la santé de tous ceux qui avaient accepté si cordialement l'invitation de la loge ; il a bu aussi à l'union des républicains de toute nuance, *sur le terrain d'une parfaite égalité.* Assurons notre concours au gouvernement, à la condition qu'il tendra une main fraternelle aux *avancés* aussi bien qu'aux *modérés* et rendra à la classe importante des travailleurs les libertés primordiales de réunion et d'association dont le clergé jouit exclusivement.

M. Lisbonne et M. Escanyé ont fait ressortir les heureux résultats de l'union ; le mot « Parfaite-Union » a servi de thème à une très-spiri-

tuelle improvisation du premier de ces députés. Le second a dit que « les réformes désirées par le parti républicain seraient datées de Paris. » Ce nom, qui est synonyme de liberté et de dévouement, a été acclamé, et M. Harant a chaleureusement remercié, en qualité de conseiller municipal de la grande cité. Il a porté un toast aux défenseurs de l'humanité, parmi lesquels François Arago occupe une des plus belles places. A minuit, on s'est séparé aux cris de : « Vive la République ! »

A Montpellier, une députation de la loge maçonnique s'est portée à la gare à la rencontre de M. Ferry.»

La Maçonnerie regarde si bien ces projets de loi comme son œuvre que, au mois de juillet 1879, le Grand-Orient a, dit-on, fait une démarche auprés du F.·. Jules Simon, pour lui demander de se désister de son opposition. Ce fait, allégué par les *Tablettes d'un spectateur*, n'a jamais été démenti.

Le *Journal de la Franc-maçonnerie belge* du 11ᵉ j.·. du 11ᵉ m.·. 5879 donnait la nouvelle suivante : « Le Suprême Conseil de France vient de suspendre pour six mois la loge *les Hospitaliers de St-Ouen*. Le motif de cette suspension est une planche adressée par cette loge au Suprême Conseil et demandant que le F.·. Jules Simon cesse de faire partie du Suprême Conseil et soit rayé du contrôle général des maçons écossais. La loge a répondu qu'elle ne se soumettait pas à ce décret et qu'elle continuerait de se réunir comme par le passé. » Peu de jours après, cette loge se séparait de l'obédience du Suprême Conseil et constituait, avec l'approbation des FF.·. Andrieux, Lepère et Duhamel, la nouvelle puissance maçonnique la *Grande Loge symbolique écossaise* (V. *Introduction*, II).

La destruction des écoles libres catholiques n'est qu'un premier pas : une fois les écoles de l'État débarrassées de leur concurrence, on abolira les prescriptions de la loi de 1850, qui placent l'enseignement religieux et moral parmi les matières de l'instruction. C'est là l'objet d'une proposition présentée le 23 janvier 1878 par les FF.·. Talandier, Louis Blanc, Duportal, Madier de Montjau, Barodet, Cantagrel, Leconte, Clémenceau, Jules Maigne, Viette, Germain Casse, Martin Nadaud, Bouchet, qui représentaient chacun une des principales loges de Paris.

Ce projet a été renvoyé à une commission présidée par le F.·. Paul Bert, et composée des FF.·. Louis Blanc, Lockroy, Noirot, René Brice, de Lacretelle, Chalamet, Barodet, Bousquet, Constans, Allemand, Spuller, Dethou, Allègre, Passy (?), Cantagrel, Floquet, Drumel, Armez, Deschanel. Duvaux et Boysset.

Ces noms, qui appartiennent tous aux loges, indiquent suffisamment le caractère du travail rédigé par M. P. Bert, qui a été nommé rapporteur. En voici l'analyse :

« L'enseignement est à la charge de l'État, qui centraliserait les ressources financières afférentes jusqu'ici aux départements et aux communes.

« Enseignement obligatoire.

« Une surveillance constante et des sanctions répressives sont créées pour assurer l'obligation.

« L'instruction sera laïque, exclusivement laïque. Aucun instituteur public ne pourra être pris parmi les membres d'une association religieuse, *autorisée ou non* (1).

« Ceux-ci ne pourront même ouvrir des écoles privées que sous les conditions prévues par le projet et sous la réserve qu'ils appartiendront à des congrégations autorisées.

« L'enseignement religieux est interdit dans les écoles publiques et banni des programmes officiels : il ne pourra être donné, qu'à titre facultatif, dans les intervalles des cours, aux enfants dont les familles le récalmeront. »

Nous serons sobres de réflexions sur un pareil projet. Il achèverait, s'il était voté, de démolir ce que la Révolution a laissé subsister de la France, à commencer par la liberté communale et la vie locale, qui reçoivent, par la première disposition de cette loi, le coup le plus dur qui leur ait été porté depuis 1790 et la constitution de l'an VIII.

Mais ce qu'on veut surtout anéantir, c'est l'âme de la France, la foi de sa nouvelle génération. Le rapport du F.·. Bert indique bien la portée de la loi. Il proscrit de l'enseignement public, non-seulement la religion, mais Dieu, l'immortalité de l'âme, la vie future, parce que les membres de la commission, dit-il, « n'ont pas voulu prendre parti comme législateurs dans les querelles, les éternelles querelles des métaphysiciens (p. 40 du rapport). » (2).

(1) On peut juger par là de la bonne foi avec laquelle, dans l'art. 7 du projet de loi contre la liberté de l'enseignement supérieur le F.·. Ferry et ses comparses du ministère ont prétendu baser leur proposition sur le défaut d'autorisation de certaines congrégations et sur le respect *des lois existantes*.

(2) Sur le projet du F.·. Paul Bert et les divers projets semblables mis en avant dans ces derniers temps par la Maçonnerie, V. l'excellent livre du père Rouvier, *La Révolution maîtresse d'école, étude sur l'instruction laïque, gratuite et obligatoire*, 1 vol. in-18, Seguin et Oudin, 1880. Tous les aspects de cette question si vaste et si actuelle y sont traités. L'auteur a le mérite de s'appuyer toujours sur les faits et les statistiques les plus complètes.

Par contre on entend faire prendre parti à l'enfant dès sa plus tendre jeunesse dans les luttes intestines qui déchirent la patrie : Il faut lui apprendre, dit la commission, « *à haïr le fanatisme et à mépriser la tyrannie* » (p. 42). C'est tout à fait le jargon des loges.

La page suivante du rapport achève, s'il le faut, cette démonstration. Elle n'est que la redite de tel passage du plan d'éducation de La Chalotais, composé par d'Alembert, que nous avons cité plus haut (liv. II, chap. IV, § 5). Nous prions le lecteur de se reporter aux pages 76 et 78 et de comparer.

« Ce que nous avons eu pour objet principal, c'est la discipline de l'intelligence, bien sûrs que, lorsque les *sciences naturelles lui auraient appris à* OBSERVER, *les sciences physiques à prouver, les sciences mathématiques à préciser et à tirer les conséquences,* nous aurions préparé un esprit libre de préjugés, difficile à séduire, *et sur lequel n'auraient pas facilement prise, d'où qu'elles viennent, les sorcelleries et les superstitions.* — Par l'étude des phénomènes naturels qu'il aurait vu rigoureusement soumis à des règles immuables, l'enfant n'aura pas seulement appris à se défendre contre les folles terreurs et les niaises crédulités qu'elles engendrent, il y aura puisé le sentiment profond, le respect de la loi. De la loi naturelle à la loi sociale, ce sentiment se conservera. Après avoir vu le caprice chassé de la nature comme inutile ou dangereux, *il sera peu disposé à lui reconnaître quelque autorité et surtout quelque utilité; il ne sera plus tenté de demander à quelque soudain miracle la guérison du mal social, non plus que du mal physique, et les sauveurs ne le séduiront plus.* » (p. 44 du rapport).

Ajoutons, pour montrer le fond de matérialisme qui inspire toute cette œuvre, que l'enseignement de la religion est remplacé par celui de la gymnastique, enseignement obligatoire, lui aussi !

Comme on le verra dans le chapitre suivant, c'est identiquement la loi qu'un ministère franc-maçon vient de faire voter en Belgique. Les *libéraux* belges sont cependant dépassés par les *radicaux* français. Il y a en effet dans le projet du F.·. Paul Bert un article 98 qui est une des plus monstrueuses violations du droit de propriété qui se soient produites depuis la Convention :

« Les donations ou les legs faits sous la condition que les salles d'asile ou les écoles seraient dirigées par des congréganistes ou auraient un caractère confessionnel, resteront *acquis aux communes,* sauf indemnité, s'il y a lieu, en cas de réclamation dans le délai de six mois à partir de la promulgation de la présente loi.

« Une commission nommée par le président de la République, sur la présentation du ministre de l'instruction publique, déterminera, sans appel ni recours en cassation, l'indemnité qui pourrait être due aux directeurs ou à leurs héritiers, en prenant pour base la valeur des objets au moment de la donation, et en tenant compte du temps pendant lequel la condition aura été exécutée.

« A l'avenir, ces conditions tomberont sous l'application de l'art. 900 du code civil (1). »

Ainsi les congréganistes subiront une spoliation légale, et désormais les communes jouiront des libéralités qui leur seront faites, sans avoir à remplir les conditions imposées par leurs bienfaiteurs.

IX. — La Franc-maçonnerie et la femme.

L'œuvre de la Franc-maçonnerie rencontre dans l'organisation de la famille un obstacle qu'elle veut faire disparaître en s'emparant de l'éducation de la femme. La famille chrétienne repose sur la femme, que l'Église a retirée de la dégradation morale et de l'abaissement intellectuel où l'avait plongée le paganisme. Instinctivement la mère et l'épouse s'attachent à une religion dans laquelle elles trouvent la sauvegarde de leur dignité et la véritable égalité d'honneur et de droits à laquelle elles doivent prétendre. Nous avons vu (liv. I, chap. IV, § 2) l'œuvre de corruption systématique entreprise par les loges. La Maçonnerie d'adoption ne pouvant leur servir qu'auprès d'un petit nombre de femmes plus ou moins émancipées, elles ont résolu de s'emparer de l'éducation des jeunes filles au nom du droit de l'État, comme elles l'ont fait déjà, depuis la révolution, à peu près partout pour les jeunes gens.

Ce projet a été formé depuis longtemps dans les loges.

En 1864, à Anvers, le F.·. Arnould disait dans une réunion maçonnique :

« Il faut refaire l'enseignement des femmes. Il le faut refaire par la science. Il est nécessaire avant tout que *leur esprit enclin à la divagation,* aux *tendresses d'imagination,* aux *rêves sans issue,* et qui, reconnus

(1) C'est-à-dire seront réputées non écrites, en sorte que la donation à la commune sera acquise malgré la volonté du testateur et sans tenir compte de la condition à laquelle il l'a subordonnée.

vides, les font retomber plus profondément dans *une soumission sans dignité* quand elle est sans amour, il est nécessaire que leur esprit reçoive par la science une forte assise.

« Un enseignement scientifique, purement scientifique, mais largement compris, habituerait leur intelligence à la méthode qui ne procède que sur faits et expériences. Elles seraient ainsi conduites immédiatement à écarter les hypothèses révélées et les *rêves arbitraires des religions contraires à toute conception positive*... Comme ceci sort évidemment des ressources et du programme de l'instruction primaire, il faudrait *pour les femmes une forte organisation de l'enseignement moyen*. Ainsi la femme n'aimera pas moins, elle aimera plus *lumineusement !* »

En Allemagne et en Belgique de nombreuses écoles de femmes athées ont été organisées (1). En France, on en a créé un certain nombre à Paris dans les dernières années de l'empire sous le nom d'*écoles professionnelles* (2). Mais, tant que ce sont des œuvres privées, la masse n'afflue pas. Ce que veut la Maçonnerie, c'est un enseignement d'État pour les jeunes filles, semblable à celui des collèges et des lycées.

M. Duruy, en 1867, avait essayé de l'organiser sous forme de cours publics. Son projet échoua devant les courageuses dénonciations de Mgr Dupanloup, qui voyait bien de quelle source venait ce projet et quelles en seraient les conséquences.

Mais voici maintenant qu'il est repris par la majorité maçonnique de la Chambre des députés. La proposition a été déposée par un franc-maçon, professeur à l'école de médecine de Paris, connu pour ses opinions avancées, M. Camille Sée (3). Prise immédiatement en considération, cette proposition a été renvoyée à une commission, qui s'est empressée de nommer rapporteur M. Camille Sée lui-même, et voici l'analyse du projet de loi qu'elle a présenté aux Chambres et fait voter en première lecture, le 15 décembre 1879 :

Création immédiate, dans un certain nombre de villes, de collèges d'internes et d'externes.

Obligation de créer d'autres établissements de même genre dans un délai plus grand.

(1) V. des détails très-précis sur l'organisation de l'enseignement maçonnique des femmes en Allemagne dans Pachtler, *Der Gœtze der Humanität*, p. 415 à 421, et p. 695 à 700.

(2) V. le *Siècle*, n° du 20 novembre 1867.

(3) Le F.·. Sée est israélite. V. quelques indications sur sa personnalité dans le *Juif et le judaïsme*, par M. Gougenot Desmousseaux, p. 266 et suiv.

Faculté d'établir proviseirement de simples externats dans les villes où ces collèges ne pourront pas être établis immédiatement.

Frais d'établissement à la charge de l'État; frais de construction et d'aménagement, moitié à la charge de l'État, moitié à la charge de la ville.

Entretien des bâtiments à la charge de la ville; professeurs payés par l'État.

Bourses créées par l'État, les départements et les communes, au profit des élèves pensionnaires ou non pensionnaires.

Programme d'enseignement comprenant : langues française et vivantes, littérature, histoire nationale, aperçu d'histoire générale, sciences physiques, naturelles et mathématiques, hygiène, économie domestique, travaux à l'aiguille, notions de droit usuel, dessin, musique.

Enseignement religieux, seulement sur la demande des parents, aux internes et en dehors des classes.

Faculté d'annexer un cours de pédagogie pour les élèves maîtresses.

Faculté, sur la demande des conseils généraux et municipaux, d'organiser des cours spéciaux pour l'enseignement technique.

Enseignement donné par des hommes et des femmes.

Direction confiée à une femme.

Que la reprise de ce projet soit l'œuvre de la Maçonnerie, c'est ce que prouvent une série de démonstrations faites dans les loges dans ces dernières années pour y préparer l'opinion.

Voici en effet ce que dit, à une fête d'adoption donnée le 20 avril 1878 par le chapitre *L'Étoile Polaire* à Paris, le F.·. de Heredia, vénérable de la loge, membre du Grand-Orient et du conseil municipal de Paris :

« La Franc-Maçonnerie ne fait que refléter l'opinion de la démocratie française ; elle résume toutes les aspirations de l'opinion républicaine ; elle n'a pas besoin d'avoir recours à la force et à la ruse, parce qu'elle ne se livre à aucun projet machiavélique ; *mais ce qu'elle veut conquérir avant tout, c'est la femme, parce qu'elle est la dernière forteresse que l'esprit d'obscurantisme* (!) *oppose au progrès humain...* »

Encore à une solennité de Maçonnerie blanche, organisée le 26 mai 1878 au théâtre du Château-d'Eau, par les LL.·. *La Liberté maçonnique*, *Le Buisson ardent*, *L'Arc-en-Ciel*, *La Prévoyance*, *La Ruche libre*,

..... Le F.·. Germain Casse, député, a examiné la situation faite à la femme par l'enseignement clérical et la nécessité qui résultait pour elle de se rattacher aux principes maçonniques. La Maçonnerie place la

femme en pleine possession de ses facultés intellectuelles et morales ; le cléricalisme, au contraire, prend la femme pour conduire son intelligence et sa conscience dans cette voie, dont le dernier mot est : *Credo quia absurdum (!!!).* »

Voici comment le V.·. F.·. Noirot, dans une conférence donnée le 6 août 1878 à *La Loge française des écossais et de l'amitié réunis*, à Bordeaux, s'exprimait en parlant des femmes :

« L'homme est-il, selon l'expression trop poétique de Lamartine, un dieu tombé qui se souvient des cieux ? N'est-il qu'un des anneaux de la chaîne universelle ? *Descend-il du singe ? je l'ignore, et pour parler franc, nous l'ignorons tous !...*

« En 1725 la Franc-maçonnerie ouvre en France ses premiers temples, et 60 ans plus tard éclate un de ces coups de foudre qui ébranlent non pas un peuple, mais le monde entier. Les *droits de l'homme* sont proclamés. Une trinité terrible, nécessaire, Robespierre, Danton, Marat, sauve par la terreur le peuple affolé... Quel est le point d'appui que le XIXe siècle doit fournir au levier d'Archimède de la Maçonnerie ? Ma réponse est bien simple, mes FF.·. C'EST LA FEMME !!! Pourquoi ne lui fait-on pas connaître *plutôt les premiers principes de l'hygiène que ceux du catéchisme ?...* Sur les femmes qui comprennent la religion sans culte ni prêtre, le prêtre n'a pas de prise. Selon la tradition biblique, Jéhova dit à Ève : *Tu écraseras la tête du serpent.* Notre devoir, mes F.·., notre devoir à nous, sentinelles avancées de la civilisation, est de montrer à la femme *où est le serpent* et de lui dire : Écrase ! Morte la bête, mort le venin (1) ! »

X. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET L'EXPULSION DES RELIGIEUX

Le 9 mai 1880, le F.·. Courdavaux, *professeur à la faculté des lettres de Douai*, faisait, à la loge *l'Étoile du Nord* de Lille, une conférence sur les livres saints qui débutait ainsi :

« Les Livres saints. Je vais traiter devant vous, mes F.·., une question que je n'oserais traiter en aucun autre lieu. Tous tant que nous sommes ici, maçons, nous sommes excommuniés ; nous sommes donc disposés à tout entendre ; devant vous je puis tout dire.

« Le sujet que je vais traiter est le fond même de toutes les questions à l'ordre du jour.

« *La distinction entre le Catholicisme et le cléricalisme est* PUREMENT OFFICIELLE, SUBTILE POUR LES BESOINS DE LA TRIBUNE ; *mais ici, en loge, disons-le hautement pour la vérité, le Catholicisme et le cléricalisme ne font qu'un, et, comme conclusion, ajoutons : On ne peut être à la fois catholique et républicain ; c'est impossible* (2). »

Ce commentaire autorisé de la parole du dictateur Gambetta a inspiré les loges pendant toute la campagne odieuse qui, commencée par les décrets du 29 mars, a abouti à l'expulsion de tous

(1) V. *La Chaîne d'union*, année 1878.
(2) Cité avec l'approbation la plus complète par *La Chaîne d'union*, 1880, p. 199.

les ordres religieux et a abaissé la France au niveau de la Prusse maçonnique.

Au moment le plus critique, le 21 août 1880, le F.·. Cazot, ministre de la justice, rendait compte ainsi de sa conduite dans une loge, *l'Écho du Grand-Orient*, à Nîmes :

« Suivant une formule que vous connaissez bien, nous sommes entrés dans l'ère des difficultés ; elle n'est pas encore close. Nous avons donc des luttes à soutenir, par exemple la magistrature à réformer dans le sens républicain, afin que celle-ci ne soit ni servile, ni factieuse. Les lois à faire respecter par tous et ce, particulièrement, par ceux qui, sous le vain prétexte de défendre la liberté religieuse dont nous sommes les fondateurs et les apôtres, dont ils sont, comme ils ont toujours été, les pires ennemis, prétendant n'obéir qu'à une souveraineté étrangère, refusent de s'incliner devant la souveraineté du pays (1). »

Les loges s'étant ainsi prononcées, comment admettre qu'elles eussent permis un recul au ministère ! Les négociations que le dictateur Gambetta avait autorisé M. de Freycinet à nouer avec Rome n'avaient pour objet que de reculer la condamnation par le Saint-Siége d'un gouvernement impie. Quand il s'est agi de suspendre l'expulsion des religieux, M. de Freycinet a été promptement obligé d'abandonner le ministère. On connaît les péripéties ministérielles des journées des 16, 17 et 18 septembre ; elles coïncidaient précisément avec les séances du grand convent du Grand-Orient, et le *Moniteur universel* du 22 septembre a révélé à ce sujet le détail suivant :

« On parlait samedi à un des maçons du convent des négociations que M. de Freycinet avait eues avec la cour du Vatican au sujet de la déclaration des congrégations : « Si le président du conseil a négocié avec le Pape, répond celui-ci, M. de Freycinet sortira du ministère. » Le lendemain, ainsi que le membre de la secte l'avait affirmé, M. de Freycinet donnait sa démission. »

La Maçonnerie a triomphé depuis lors et Garibaldi a pu donner à Gambetta des témoignages de satisfaction bien capables de consolider son prestige dans le parti.

Quant aux loges, elles ont de plus en plus accentué leur action. A Marseille, le jour de l'expulsion des capucins, le F.·. Brémond, membre du Grand-Orient, surveillait lui-même l'exécution de l'attentat et s'est signalé par la brutalité de ses insultes contre un des religieux (2). A Mâcon, le 27 octobre, à la réunion du *Sou des écoles*, le F.·. Margue demandait des poursuites contre les membres du clergé récalcitrant (3) et le 30 Mgr Cotton, évêque de Valence, était assigné en police correctionnelle !

(1) *La Chaîne d'union*, 1880, p. 237.
(2) Le *Citoyen* (de Marseille) du 30 octobre 1880.
(3) V. l'*Union républicaine* de Mâcon du 28 octobre 1880.

CHAPITRE TREIZIÈME

LA FRANC-MAÇONNERIE EN BELGIQUE

I. — La guerre universelle a l'enseignement chrétien, œuvre de la Franc-maçonnerie.

Les projets législatifs présentés aux chambres françaises par les francs-maçons Ferry, Sée et Paul Bert, ne sont pas une conception particulière du radicalisme français : ils sont l'accomplissement graduel du programme de la Franc-maçonnerie.

L'universalité de la guerre déclarée à l'enseignement chrétien, la tactique adoptée dans tous les pays pour substituer l'État aux pères de famille dans l'éducation de la jeunesse et pour en exclure les dogmes religieux sont une des preuves les plus éclatantes de l'action de la Franc-maçonnerie. Le même programme est, en effet, suivi point par point, avec des phases identiquement les mêmes, dans tous les pays, et partout l'on y trouve l'action des loges.

Aux États-Unis, le parti *radical* s'est assigné la tâche de mettre l'éducation à tous les degrés aux mains de l'État et de rendre cette éducation *unsectarian*, c'est-à-dire d'en exclure tout principe confessionnel, en permettant seulement aux familles de donner chez elles, à moments perdus, *à titre accessoire*, l'enseignement dogmatique, qui est cependant la base de la formation morale. Cette idée, qui a surgi aux États-Unis il y a une quarantaine d'années, était contraire à toutes les traditions des confessions protestantes. Elle a pris naissance, en 1828, dans une société secrète formée par des révolutionnaires européens qui voulaient commencer par

là la déchristianisation du pays. L'illustre docteur Brownson a révélé dans son autobiographie et les agissements, les visées de cette secte, qui était évidemment liée avec les sectes du vieux monde (1). Depuis lors cette idée a pris une telle extension qu'elle est à peu près universellement appliquée. Or, cette diffusion ne peut s'expliquer que parce que les loges maçonniques, si nombreuses dans ce pays (Introduction V), la propagent par tous les moyens à leur disposition. Dans ce système, en effet, l'école devient une loge anticipée : des enfants de tous les cultes — et bientôt de tous les sexes — y sont confondus ; ces cultes si divers, si opposés, sont proclamés également bons ; — le nom de Dieu, là où il est conservé, sert uniquement de décor, chaque enfant étant libre de s'en former l'idée qu'il voudra. L'on permet encore — temporairement — aux familles de donner chez elles un enseignement religieux ; mais cette religion-là doit être affaire de sentiment privé, sans influence sur la vie sociale et publique, selon la formule du libéralisme. — La morale enseignée dans ces écoles est purement humaine dans son origine et son but ; elle n'est pas autre chose que *l'idée de sociabilité se suffisant à elle-même*, selon la formule développée à la L.·. *Clémente Amitié* par le F.·. Ferry (liv. I, chap. II, § 14).

Voilà la raison pour laquelle la Maçonnerie propage partout le même système d'écoles.

Nous avons déjà vu comment elle le poursuit systématiquement depuis le XVIIIe siècle (liv. II, chap. IV), comment elle s'essaie à le réaliser en Allemagne (liv. II, chap. XII, § 3), en Espagne (liv. I, chap. IV, § 3 et liv. II, chap. XII, § 3), et en France (liv. II, chap. XII, §§ 6, 7, 8, 9). Il en est de même en Italie. Là, dans cette terre essentiellement catholique, les populations ne sont pas mûres pour l'application législative uniforme de ce système, mais déjà la Révolution a chassé les congrégations religieuses enseignantes et elle multiplie dans toutes les grandes villes des écoles impies, où le nom de Dieu lui-même n'est plus prononcé. Ce ne sont là que des étapes. La Franc-maçonnerie veut aller plus loin, et, en juin 1877, l'assemblée générale du Grand-Orient italien a proposé un prix pour l'auteur « qui, dans le courant de

(1) *The convert or leaves from my own experience*, 1857. V. *Les États-Unis contemporains*, par Claudio Jannet (Plon, 1879), 3e édit., chap. XX, §§ 4 et 5, chap. XXI et XXVII, § 10.

l'année 1878, ferait parvenir à une commission nommée à l'effet d'en décider *un code de morale pour l'enfant, pouvant être substitué dans les écoles au catéchisme catholique.* »

Dans cette même année 1878, en Hollande, une loi du 18 juillet votée sous l'influence de la *Société du bien public* (1) et votée malgré l'opposition énergique des catholiques et des protestants orthodoxes, établissait la laïcité de l'enseignement.

L'article 2 de la loi est ainsi conçu : « *Le programme de l'enseignement est purement scientifique, il ne comprend pas la religion* » ; et le § 3 de l'art. 33 : » Le soin de donner l'instruction religieuse reste abandonné aux ministres du culte. »

Nous voulons maintenant suivre cette guerre à l'enseignement chrétien dans la Belgique. Ce pays, qui nous touche de si près par la communauté de la langue et des mœurs, tient dans le monde une place plus grande que ne le comporte son territoire, par la valeur de ses institutions, le talent de ses écrivains et de ses orateurs, enfin par l'importance des principes engagés dans ses luttes politiques. Aussi bien est-ce le pays où la Maçonnerie a le plus audacieusement levé ses voiles et s'est le plus ostensiblement mêlée aux conflits religieux et politiques, malgré l'article dérisoire qu'elle continue à étaler en tête de ses statuts.

II. — Les loges et le parti libéral belge.

Les premières loges maçonniques furent créées en Belgique au XVIIIe siècle (2). Ce pays jouissait alors, sous la domination autrichienne, d'une autonomie locale très-développée et de libertés populaires fondées sur le Catholicisme, comme au moyen-âge.

(1) A la fin du siècle dernier, en 1784, en Hollande, un pasteur memnonite, Jean Nieuwenhysen, a fondé la *Société de Bien public*, qui, ainsi que la Maçonnerie, « s'attachait à combattre chez les enfants, comme chez les adultes, les préjugés de la superstition », selon son propre programme. Sous une apparence inoffensive elle a contribué puissamment à répandre les idées de la Maçonnerie dont elle est une des formes populaires (Cf. *Introduction*, *V.*) V. sur cette société des détails très-précis donnés par M. de Moussac dans son ouvrage : *La ligue de l'enseignement*, p.9 et 234.

(2) On trouvera aux *Documents annexés* un épisode assez curieux de la propagation des doctrines maçonniques et philosophiques dans les Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle.

Sous la domination française, époque du grand développement de la Maçonnerie, les loges se multiplièrent encore. Après les évènements de 1814 et de 1815, la Belgique, incorporée à la Hollande protestante par un calcul machiavélique du congrès de Vienne (liv. II, chap. VII, § 1), eut le malheur de servir d'asile aux révolutionnaires français. Ils trouvèrent un accueil chaleureux dans les loges existantes, et ils leur donnèrent à leur tour un caractère anti-chrétien bien plus accentué que celui qu'elles avaient alors. M. Amand Neut, dans sa remarquable collection de *Documents maçonniques*, a esquissé l'histoire d'un prêtre apostat, de Saint-Martin, ancien conseiller-clerc au parlement de Paris, puis conseiller à la cour de cassation, et que Napoléon Ier avait chargé de plusieurs missions de confiance dans les pays-réunis. Ce misérable, fixé à Liége après 1815, fut un des grands réorganisateurs de la Maçonnerie belge et donna l'un des premiers l'exemple d'un enterrement civil. Teste, encore un agent de Napoléon Ier et plus tard ministre concussionnaire de Louis-Philippe, fut également l'un des rénovateurs de la Maçonnerie belge, l'un des chefs du parti qui s'intitula dès lors, à l'imitation des révolutionnaires français, le *parti libéral* (1).

Les libéraux belges de cette époque, au moins ceux qui étaient francs-maçons, n'étaient nullement désireux de soustraire la Belgique à la domination hollandaise : la soumission de leur pays à un prince protestant faisait bien mieux leur affaire. Un membre distingué de la Chambre des représentants, M. Woeste, a récemment rappelé ce souvenir :

« Lorsque le roi Guillaume prit une attitude hostile et agressive à l'égard du catholicisme, ce parti se garda bien de défendre contre lui, avec la liberté, l'indépendance de l'Église. Il le proclama « le monarque le plus éclairé de l'Europe ; » il donna son approbation à l'expulsion des frères de la doctrine chrétienne, à la suppression de l'enseignement libre, à la fondation du collège philosophique, et l'un de ses représentants aux États généraux, M. Reyphins, s'écria : « Il y avait nécessité d'organiser l'instruction publique et de prendre des mesures sages pour qu'à l'avenir on eût, dans la Belgique, un clergé instruit et éclairé ; c'est ce que le gouvernement a fait en créant le collège philosophique. Le gouvernement ne doit pas se borner à surveiller l'instruction publique, mais il doit encore la diriger, il doit avoir soin que les jeunes gens

(1) *La Maçonnerie soumise au grand jour de la publicité*, tome Ier.

soient instruits dans de bons principes, dans des principes conformes à nos mœurs et à nos institutions. » — A côté de M. Reyphins. M. Dotringe tenait un langage analogue, tous deux acceptaient les honneurs du conseil d'État, et croyaient servir les principes libéraux en prodiguant, de concert avec le gouvernement, les attaques les moins mesurées au clergé et aux jésuites (1). »

Le mouvement national de 1830 entraîna cependant la plupart des *libéraux*. Les catholiques belges, qui formaient l'immense majorité du pays, subissant l'influence de l'esprit de l'époque et obéissant à une générosité qui ne tenait pas compte de la mauvaise foi de leurs adversaires, inscrivirent dans la constitution des articles qui assuraient une liberté illimitée à la propagation de toutes les doctrines. Une loyale *tolérance* civile était absolument nécessaire à cette époque dans les conditions de la société belge; le vice de la constitution de 1831 fut d'accorder à l'erreur les mêmes droits qu'à la vérité et de professer ainsi l'indifférentisme. Les concessions faites à l'erreur du temps ne réalisèrent même pas la pacification et l'union qu'en attendaient les hommes généreux qui les accordaient imprudemment.

Ceux des libéraux belges qui appartenaient à la Franc-maçonnerie et se rangeaient autour de M. Defacqz protestèrent cependant contre les libertés inscrites dans le pacte fondamental. Dès lors ils proclamaient que « la puissance temporelle devait primer et absorber en quelque sorte la puissance spirituelle, » et ils ajoutaient peu à près dans leur organe, le journal l'*Indépendant*: « Nous n'adoptons pas la maxime anarchique qui, dans « le congrès, a trouvé de nombreux adhérents: liberté en tout « et pour tous, n'est pas notre devise. La société religieuse est « puissante en Belgique; nous croyons de notre devoir de sur- « veiller sa marche et de combattre ses envahissements. »

Grand maître national de la Franc-maçonnerie belge, président à la cour de cassation, M. Defacqz a peu à peu fait prévaloir son point de vue dans tout le parti libéral (2). Les hommes de bonne foi

(1) *Revue générale*, novembre 1876, *l'évolution anti-catholique et radicale du parti libéral.*

(2) Nous avons signalé plus haut, t. II, p. 274-275, d'après Eckert, la part active prise par le F.·. Defacqz à la propagande mazzinienne dans l'année 1844, notamment. A cette époque, précisément, un membre éminent du parti conservateur, un ancien ministre, se permettait de blâmer les évêques de Belgique qui condamnaient la Franc-maçonnerie. Selon lui, ils donnaient trop d'importance à une association

qui y étaient engagés ont été l'un après l'autre éliminés par une nouvelle génération. Formée dans les loges maçonniques, elle déclare maintenant une guerre ouverte au Catholicisme, elle veut sur les ruines de l'Église établir l'omnipotence dogmatique de l'État, et enfin, avec ses membres les plus avancés, elle confine au socialisme.

Rien n'est plus instructif que de suivre dans le beau travail de M. Woeste, que nous avons déjà cité, cette évolution anticatholique et radicale du libéralisme belge ; mais ce qu'il importe de constater ici c'est que les auteurs de cette évolution sont en même temps les chefs de la Maçonnerie, qu'aujourd'hui la direction du parti libéral belge appartient aux loges et que les loges obéissent à l'impulsion qui leur vient de Berlin, du centre du *Kulturkampf*.

Defacqz, Verhaegen, Defré ont été à la fois les grands directeurs de la Maçonnerie et les chefs du parti libéral. Ils ont rencontré dans leur double œuvre un appui secret, mais efficace, dans le prince que les puissances européennes, en 1832, donnèrent pour roi à la Belgique. Léopold de Saxe-Cobourg-Gotha, appartenait à cette maison à laquelle Weishaupt avait promis de donner l'appui des sociétés secrètes, en échange de l'hospitalité qu'elle lui accordait (Liv. II, chap. V, § 5). Lui-même était franc-maçon avancé, chevalier Kadosch ; à sa mort les loges de Bruxelles célébrèrent en l'honneur de sa mémoire un de ces services funèbres qui sont la contrefaçon des prières de l'Église, cérémonie aussi absurde que sacrilège chez des gens qui ne croient ni à l'enfer ni au purgatoire, pas même à l'immortalité de l'âme. Là le grand maître de l'Orient de Belgique déclara que ce prince « avait toujours marché sans hésitation et sans aucune défaillance dans la voie tracée aux maçons, et que la protection royale hautement avouée n'avait jamais fait défaut aux loges. »

Que la Maçonnerie fût dès lors le pivot de la politique du parti libéral, c'est ce que disait, en 1848, le F.·. Verhaegen :

« Nous avons atteint notre but, car si l'opinion libérale a triomphé « en Belgique, c'est à la Maçonnerie qu'elle doit ce triomphe. »

dans laquelle son esprit clairvoyant n'apercevait qu'une réunion de gastronomes et de bons vivants. C'était aussi le témoignage que le roi Léopold rendait sur la Franc-maçonnerie à un des évêques du royaume, qu'il n'empêcha pas, du reste, de remplir les devoirs de sa charge.

Et en 1854 il répétait :

« Dans les crises politiques, *chaque fois qu'il le fallait, le centre, le point d'appui de la résistance était là, dans la Maçonnerie ! La Maçonnerie s'est mêlée activement aux luttes politiques... Si l'opinion libérale a triomphé en Belgique, c'est à la Maçonnerie qu'elle doit son triomphe.* »

A partir de 1855, le Grand-Orient de Belgique a pris ouvertement en mains la direction du parti libéral, comme le prouvent ces deux documents :

Le 5e j.·. 11e mois (janvier) 5855, le *Grand-Comité*, qui est la section permanente du Grand-Orient, prenait les décisions suivantes relatives aux élections politiques :

« I. Un candidat maçon sera d'abord proposé par la loge dans le ressort de laquelle se fera l'élection, à l'adoption du Grand-Orient, pour être ensuite *imposé* aux FF.·. de l'obédience.

« II. Dans l'élection, qu'elle soit nationale, provinciale, municipale, il n'importe, l'agréation du Grand-Orient sera également nécessaire, également réservée.

« III. Chaque maçon *jurera* d'employer toute son influence pour faire réussir la candidature adoptée.

« IV. L'élu de la Maçonnerie sera astreint à faire en loge une profession de *foi*, dont acte sera dressé.

« V. Il sera invité à recourir aux lumières de cette loge ou du Grand-Orient, dans les occurrences graves, qui peuvent se présenter pendant la durée de son mandat.

« VI. L'inexécution de ces engagements l'exposera à des peines sévères, même à l'exclusion *de l'ordre maçonnique*.

« VII. Chaque loge, pouvant juger utile de s'aider de la publicité, devra se ménager des moyens d'insertion dans les journaux. *Mais le Grand-Orient se réserve de lui recommander ceux de ces journaux qui auront sa confiance.* »

En 1856, un arrêté du *Grand-Orient de Belgique*, daté du 1er mars et signé *Th. Verhaegen*, confirmait solennellement ces décisions :

« Vu les décisions du Gr.·. comité en date du 5e j.·. 11e mois, 5855 (5 janvier 1855).

« Vu le rapport présenté au nom du Gr.·. Comité par son rapporteur, le T.·. C.·. F.·. Bourlard, Gr.·. Orat.·.

« Considérant qu'une respectable loge de l'obédience a posé au Grand-Orient la question suivante : *Un atelier a-t-il le droit de demander à un de ses membres entré dans la vie politique des explications sur les actes de*

sa vie politique? Les *colonnes* consultées, et le grand orateur entendu dans ses conclusions, *le Grand-Orient répond :... L'obligation* prononcée par le Maç.·. donne à celui-ci un caractère indélébile (1)... En promettant de remplir ses *obligations, le maçon aliène une partie de la liberté* absolue de ses actions... Le but de la Maçonnerie est de faire succéder la vérité démontrée par la raison aux erreurs que l'ignorance entretient dans la société... En s'engageant dans les *liens* de l'institution maçonnique le F.·. Maç.·. s'oblige à combattre partout l'ignorance. *C'est la société tout entière* que la Maçonnerie a pour objet. *Les loges sont des écoles* dans lesquelles on doit former les hommes, afin qu'ils luttent ensuite dans le monde *profane* avec vigueur, et surtout dans *l'arène politique.*

« ... La Maçonnerie doit tenir les yeux ouverts sur ses soldats... Sans cette action exercée par la Maç.·. sur ses membres *livrés à la vie publique*, le travail maçonnique serait stérile, le dévouement de nos FF.·. une duperie, et nos espérances en l'avenir ne seraient que des chimères...

« Par ces considérations principales, le Grand-Orient résout, sans hésitation, la question qui lui a été posée, et il décide que non-seulement *les loges ont le droit, mais le devoir de surveiller les actes de la vie publique de ceux de leurs membres qu'elles ont fait entrer dans les fonctions politiques,* le devoir de demander des explications lorsqu'il paraît qu'un ou plusieurs de ces actes ne tendent pas à éclairer la société du flambeau de la *vérité*... Le Grand-Orient pense qu'il faut être sévère et inexorable envers ceux qui, rebelles aux avertissements, poussent la félonie jusqu'à appuyer, dans la vie politique, des actes que la Maçonnerie combat de toutes ses forces comme contraires à ses principes sur lesquels il ne peut être permis de transiger.

« La sagesse des loges fera résoudre chaque cas particulier, pour lesquels d'ailleurs le recours au Gr.·. Or.·. reste ouvert avant que la décision, si elle comporte *une peine sévère* reçoive une exécution définitive.

« Ainsi arrêté en ten.·. du Gr.·. Or.·. le 1er j.·. du 1er m.·. 5856.

Le 1er Gr.·. surveillant faisant fonctions de Gr.·. maître national,
VERHAEGEN aîné.

Par mandement :
Le Gr.·. expert faisant fonctions de Gr.·. secrétaire,
Henri SAMUEL.

L'arrêté qui précède fut communiqué aux loges de l'obédience par la circulaire dont voici le texte :

(1) Comme le baptême qui donne à l'enfant baptisé le caractère indélébile de chrétien. On voit que la Franc-maçonnerie est une *religion* ayant ses *sacrements !....*

« En vous adressant vingt-cinq exemplaires de l'arrêté n° 703, veuillez, je vous prie, dans une de vos prochaines *tenues*, appeler l'attention serieuse des FF.·. de la loge *sur les devoirs que tout maçon a contractés envers l'ordre, le jour même de son initiation à nos mystères*, devoirs formulés en termes généraux à l'art. 1er, § 2 de nos statuts généraux, *et que nul franc-maçon ne peut méconnaître en aucune circonstance de sa vie maçonnique et profane.*

« Par mandement :

« *Le Gr.·. expert faisant fonctions de G.·. secrétaire,*

« Henri SAMUEL. »

Cet arrêté du Grand-Orient était si bien conforme à la pratique des loges, qu'aucune de celles auxquelles il était adressé ne protesta. Bien plus, un franc-maçon, qui fut soupçonné d'avoir livré à la publicité ces documents, fut solennellement exclu de l'ordre par la loge des *Amis philanthropes* (1), et ce décret d'exclusion fut solennellement ratifié par le Grand-Orient, réuni sous la présidence du F.·. Debie, le F.·. Boniface Defré remplissant les fonctions de ministère public (2).

(1) Voici le texte de ce document grotesque :

« La royale loge des *Amis philanthropes* déclare le F.·. Armand Tardieu coupable des révélations maçonniques insérées dans la *Patrie*, de Bruges, dit qu'il a mérité le blâme de ses FFF.·. ; que par suite la R.·. loge ordonne que son nom, écrit sur du papier, sera brûlé entre les deux colonnes, toutes les lum.·. éteintes; qu'il n'y aura qu'une torche funèbre pour l'exécution du jugement, après quoi elle sera rompue et jetée en lieu prof.·. ; que le nom du dit Armand Tardieu sera rayé du tableau, de l'extrait du tracé, écrit en encre rouge, adressé aux loges de la correspondance ; dit que l'exécution du dit jugement n'aura lieu qu'un mois après sa signification. »

(2) Depuis vingt-cinq ans ces importants documents ont été plusieurs fois cités dans les discussions parlementaires, et leur authenticité n'a jamais été contestée. Tout récemment le F.·. Jottrand, membre de la Chambre des représentants, ex-vénérable de la loge des *Amis philanthropes*, a essayé, dans une lettre adressée au *Courrier de Bruxelles*, d'en atténuer la portée en prétendant qu'en 1863 et 1876 le Grand-Orient de Belgique avait reconnu aux membres de l'ordre la liberté de leurs opinions et renoncé à choisir dans les loges des candidats aux élections. Le F.·. Jottrand n'a pu produire aucun *arrêté* du Grand-Orient retirant celui de 1856 : les discours et ordres du jour qu'il cite *par extraits* ne sont nullement suffisants pour abroger un texte réglementaire aussi solennel. Ils ne signifient pas autre chose que le désir des loges de ne pas encourir une responsabilité publique, qui à certains moments a pu leur paraître compromettante. Mais de pareilles manœuvres ne changent rien au fond des choses ni à la réalité de l'action politique exercée par la Maçonnerie. On a pu voir dans le cours de cet ouvrage que ces *reculs* apparents étaient une tactique fort en usage dans l'ordre depuis Weishaupt (liv. I, chap. III, § 3). C'est à l'abri de ces masques que la Maçonnerie a propagé le panthéisme tout en prétendant respecter tous les cultes, qu'elle a posé le principe de la subordination des devoirs civils au serment maçonnique (t. I, p. 167, liv. I, chap. III, § 4).

M. Amand Neut a victorieusement répondu au F.·. Jottrand, en montrant par les

Non-seulement la Maçonnerie prononce des peines, mais elle donne aussi des récompenses : ainsi, en 1865, le suprême conseil du rite écossais a conféré au F.·. Bara, ministre de la justice, le vingt-neuvième degré, *à titre de récompense maçonnique.*

Le 24 juin 1854, lors de la fête solsticiale nationale, le F.·. Bourlard, en présence du suprême conseil de Belgique, et de centaines de francs-maçons appartenant aux diverses loges du pays, disait, aux applaudissements de tous :

« Toutes les grandes questions de principes politiques, tout ce qui a « trait à l'organisation, à l'existence, à la vie d'un État, oh ! cela..... « oui, cela nous appartient à nous en première ligne..... Chacun dans « nos localités, chacun chez nous, partout où il y a un bien à faire, par- « tout où l'occasion se présente d'être utile, il faut qu'il y ait là un « maçon ; il faut que dans *toutes les administrations de charité et de bien-* « *faisance, il faut que la Maçonnerie soit là* qui veille, qui combatte, s'il « le faut, pour le triomphe de la vérité. »

Et après avoir formulé cette audacieuse exigence, au milieu des frénétiques applaudissements de l'assemblée, le F.·. Bourlard parlait ce langage révolutionnaire :

« Nous avons le droit et le devoir de nous occuper de la question « religieuse des couvents, de l'attaquer de front, et il faudra bien que « le pays entier finisse par en faire justice, dût-il même employer la « force pour se guérir de cette lèpre (1). »

faits et par de nombreux exemples que *l'arrêté du Grand-Orient de Belgique de 1855 avait été constamment exécuté depuis lors*, et que la prétendue liberté d'opinion revendiquée par des sénateurs ou députés francs-maçons sur des questions déclarées *mesures de guerre* par les loges était absolument illusoire. Il termine sa réponse par cet argument décisif : « La loi du 1er juillet 1879 n'est-elle pas en contradiction flagrante avec les opinions émises à diverses reprises par beaucoup de ceux qui l'ont votée ? Impossible de le nier ; la discussion l'a établie sans conteste. Et d'où vient donc leur cynique palinodie ? d'où résulte ce démenti sanglant donné à eux-mêmes ? — De cette influence occulte, qui exige que le franc-maçon, en entrant dans la famille maçonnique, aliène la liberté qu'il aurait eue de rester indifférent au travail auquel l'institution se livre. » (*Bien public* de Gand, 30 mars 1880.)

Les débats du convent de 1876, tenu à l'occasion de la révision de la loi scolaire (v. p. 510), tels qu'ils ont été publiés en 1880 par le *Journal de la F.·. M.·. Belge*, confirment pleinement les explications de M. Neut sur la tactique des loges.

(1) A la suite de ces mesures, les grandes loges d'Angleterre et d'Allemagne rompirent leurs relations ostensibles avec les loges belges. En 1874, les loges allemandes, par l'organe du F.·. Bluntchli, grand maître de la grande loge de Bayreuth, ont pris l'initiative du rétablissement des relations, alors précisément que le caractère révolutionnaire et athée des loges belges était devenu plus accentué. La grande loge

Le F.·. Bergé, grand maître du Grand-Orient ne faisait que développer cette politique, quand il disait, le 23 août 1875, lors de son installation :

« L'organisation des forces libérales n'est possible que par la Maçonnerie.

« Rien ne peut se faire sans elle ni contre elle. Elle sera le trait d'union de toutes nos forces disséminées ; elle sera à la fois cet asile où viendront s'apaiser les dissentiments de ceux qu'inspirent des principes communs et l'arsenal préparant les armes du combat ; elle relèvera les colonnes qui ont fléchi, stimulera le zèle de ceux qui, jugeant les choses à la surface, ont cédé à un trop prompt découragement. *Mais il est essentiel qu'elle dirige cette œuvre et en prenne la responsabilité.* Que ceux qui l'ont méconnue viennent lui *rendre hommage* et que ceux qui ne veulent point la *servir* la *respectent.*

« Il faut qu'on ne la juge point comme compromettante, mais comme un appui, comme une autorité tutélaire.

« Au moment actuel, déjà elle tient les rênes de ces organisations encore isolées, imparfaites, mais qui attestent sous des formes diverses le réveil de l'esprit maçonnique ; plusieurs ateliers se sont imposé de lourdes charges pour les besoins de la lutte et ont eu la consolation de constater que les soldats, nombreux et ardents, n'attendant que le signal de chefs qui ont l'honneur de marcher à leur tête, sauront joindre les témoignages d'un libéralisme sans reproche et sans indécision.

« La dignité de la Maçonnerie exige que la situation soit ainsi réglée; agir autrement, ce serait presque le suicide, et ce n'est pas quand de sourds frémissements agitent le pays, quand le fanatisme de nos ennemis menace la sécurité de la patrie, quand de toutes parts des amis, des frères viennent faire amende honorable, reprendre leurs rangs, qu'il saurait être question de déchéance. »

d'Angleterre a également renoué ses relations peu après. On est donc en droit de rendre la Franc-maçonnerie de tous les pays solidaire de la conduite actuelle de celle de Belgique, et le F.·. Bergé était parfaitement en droit de dire à la tenue du Grand-Orient, le 23 août 1875 : « Nos relations avec elles sont complètement rétablies. Les préjugés qui avaient fait rompre ces relations ont fait place à un sentiment plus juste, à une appréciation plus exacte de notre conduite. Il en résulte pour nous une satisfaction d'autant plus vive, que non-seulement les grandes Loges d'Allemagne nous ont absous, mais *qu'elles ont reconnu la nécessité d'entrer elles-mêmes dans la voie que nous avons prise dès 1854.* Que l'on compare les paroles prononcées à cette époque dans notre Or.·. par le F.·. Bourlard et celles dont le F.·. Bluntschli s'est servi à Berlin ; les arguments identiques des deux parts ; *il a cet avantage pour nous que, dès 1854, nous en reconnaissons la justesse, tandis que nos FFF.·. d'Allemagne ont attendu jusqu'en 1874 pour les adopter.* Nos bonnes relations avec l'Italie et la France existent depuis longtemps ; elles continuent dans d'excellents termes. » (Cité par le *Courrier de Bruxelles*, 13 août 1879).

Il serait trop long de relater les innombrables manœuvres des loges, et leur intervention quotidienne dans les luttes politiques. Signalons seulement quelques *tenues* des loges de Bruxelles :

Le 12 octobre 1874, les *Amis philanthropes* mettent à leur ordre du jour cette question : « *Quelles sont les armes dont l'État démocratique peut se servir contre l'ultramontanisme ?* »

Le 11 janvier 1875, ils discutent la proposition du F.·. Goblet d'Aviella sur les moyens à employer pour populariser dans le corps électoral l'idée *de la séparation absolue de l'Église et de l'État.*

En 1876, toutes les loges de la capitale se réunissent pour discuter la question suivante :

« Quels sont les moyens à employer pour étouffer la réaction ultra-
« montaine et spécialement pour refréner les audaces des feuilles réac-
« tionnaires ? »

Après une longue discussion, la réunion s'est arrêtée aux moyens suivants :

« Intenter aux journaux catholiques des procès civils pour diffamation ou calomnie ; poursuivre en dommages-intérêts les prédicateurs coupables d'avoir conseillé publiquement le désabonnement aux feuilles de la secte ; enfin, engager autant que possible les procès devant les tribunaux dans lesquels les vénérables frères sont assurés de la majorité. »

Les comptes rendus des travaux des loges, publiés dans le rapport annuel du Grand-Orient, nous montrent que depuis 1870 les loges se doublent chacune d'un *cercle libéral* et d'une *association libérale*, dont les affiliés ont la direction effective et dans lesquels ils groupent un nombre considérable d'adhérents. Ceux-ci deviennent bien vite des instruments inconscients au profit des habiles cachés dans l'arrière-sanctuaire.

Il est à noter que vers cette époque, en 1873 et en 1874, des relations très-étroites ont été nouées entre le G.·. O.·. de Belgique et les puissances maçonniques de l'Allemagne, grâce à l'intervention active de Bluntschli, l'un des confidents de M. de Bismarck. La coïncidence de ces rapports avec certains projets du grand chancelier sur l'annexion de la Hollande et d'Anvers à l'empire germanique, est d'autant plus à remarquer que l'*initiative de ces démarches est venue des loges allemandes*, comme le constate

le Grand-Orient de Belgique (1). Si les projets annexionnistes de M. de Bismarck n'ont pas eu de suite à ce moment, les francs-maçons belges ont puisé dans ces communications une nouvelle ardeur pour le *Kulturkampf*. Le F.·. Couvreur, grand maître en 1875, s'exprimait ainsi devant le Grand-Orient à cette occasion :

« La Maçonnerie est arrivée à son tour à admettre la nécessité d'affirmer ses principes contre les ennemis de la vraie lumière. Les dispositions réglementaires qui interdisaient en loges l'examen des problèmes religieux et politiques avaient eu pour effet de la maintenir dans un formalisme étroit ; or, le formalisme étouffe toute vie quand il n'est pas l'enveloppe d'une activité intellectuelle. Les loges allemandes, éclairées par l'illustrissime et sérénissime rédacteur de l'*Indépendance*, ont eu conscience de ce danger, et, tout en évitant de transporter les luttes politiques et religieuses du monde profane dans le domaine de la Maçonnerie, elles ont compris la nécessité de ne pas écarter systématiquement de leurs travaux les questions générales qui touchent aux intérêts les plus vivants de l'humanité. *Les anciennes traditions pèseront encore quelque temps* sur les travaux des loges allemandes, *bien des scrupules devront encore être ménagés ;* mais, avec l'esprit nouveau (du *Kulturkampf*) qui caractérise les allemands, on peut espérer que leur Maçonnerie ne tardera pas à se mettre au niveau des besoins de l'époque. »

Si les loges belges se mêlent ainsi activement de la politique de leur pays, à qui fera-t-on croire que les loges françaises n'en font pas autant ? La seule différence est dans le plus ou moins de précautions prises vis-à-vis de la publicité profane.

Ce sont du reste tous les principes de la Maçonnerie, tels qu'ils sont exposés dans le livre premier de cet ouvrage, qu'expriment les francs-maçons chefs du parti libéral :

« Soyez luthériens, écrit la *Revue de Belgique*, organe avoué du parti, dans son n° du 15 avril 1875, soyez calvinistes, soyez unitairiens, soyez vieux catholiques, soyez israélites, soyez rationalistes, soyez bien autre chose encore; vous pouvez rester de bons citoyens, d'excellents libéraux, de sincères progressistes ; mais sachez que logiquement nul ne peut être à la fois libéral en politique et catholique romain en religion. »

(1) Voyez le bulletin du *Grand-Orient de Belgique* pour 1874 et 1875. Pour bien apprécier la portée de ces relations il faut savoir que la ville d'Anvers tient à peu près la balance des élections entre les deux partis et que la principale force des *libéraux* dans cette ville repose sur les nombreux négociants allemands qui y sont établis. Quoique n'ayant pas, à cause de leur qualité d'étrangers, le droit de vote, ils disposent cependant par leur fortune et leurs employés de nombreux moyens d'influence, qu'ils exercent dans le sens indiqué par les centres maçonniques allemands. *Le ministère belge actuel a*, dit-on, *le projet de naturaliser en bloc tous ces étrangers*. Jamais un acte plus décisif n'aurait été fait pour la destruction de la nationalité belge.

Et le F.·. Goblet d'Aviella ne craint pas d'écrire :

« Les libéraux ne peuvent contester l'urgence d'appuyer tout mouvement qui tend à séparer de l'Église romaine un groupe quelconque de nos concitoyens, n'importe au profit de quelle secte ou de quelle école, ne fût-ce que dans une préoccupation électorale (1). »

« Si les libéraux belges veulent sauver leur pays et leurs idées, dit de son côté le F.·. Pergameni, il faut qu'ils recourent à des moyens plus énergiques ; il faut qu'ils travaillent sans relâche à la suppression des couvents et des ordres religieux, qu'ils arrachent l'enseignement aux mains du clergé, qu'ils arrêtent par des mesures sévères et radicales le développement inoui des miracles, des pèlerinages et des stigmatisations... La prison, les amendes et le bannissement sont des armes légales : pourquoi ne pas s'en servir? Si nous voulons faire œuvre sérieuse, nous devons oublier les doctrines de 1830 et mettre de côté nos beaux rêves de liberté (2). »

Dans les loges c'est le même langage qui retentit, et ce sont les mêmes personnages qui parlent. Voici entre autres deux déclarations de guerre au Catholicisme, extraites du *Bulletin du Grand-Orient de Belgique*, décembre 1875 :

« Discours du F.·. Bergé, *sérénissime grand maître national* pour 1875. *Tenue* du 23 avril 1875, à Bruxelles..... (p. 113) :

« On a dit, et je le crois, que la *Maçonnerie est la véritable ennemie de la religion catholique*... Oui, nous sommes les ennemis de la religion catholique, si le *Syllabus* doit en être la base...

« *La Franc-maçonnerie a la mission* de s'occuper des *questions politiques* et sociales ; elle doit, pour employer une expression usitée parmi nous, dégrossir la pierre brute...

« ... Nous ne pouvons pas rester indifférents vis-à-vis des manœuvres de nos ennemis. Quand les hommes de *ténèbres* (!!!) répandent l'*ignorance*, la *superstition* et le *fanatisme*, et mènent les populations à l'abrutissement et à la décrépitude, *nous avons mission* de planter le drapeau du libre-examen, de *répandre l'instruction*, d'éclairer et de protéger tous ceux sur lesquels ils exercent leur néfaste influence. Et cette mission, nous n'y faillirons pas !... *Voilà la politique maçonnique en opposition avec les doctrines cléricales*... »

(1) *Revue de Belgique*, juillet 1876.
(2) *Revue de Belgique*, 15 octobre 1876.

« Discours du F.·. Couvreur, *ex-sérénissime grand maître national*, (même tenue, p. 115) :

« ... Je serai bref ; le temps n'est pas aux longs discours, il est à l'action. La Maçonnerie belge possède aujourd'hui tout ce qu'il faut pour engager la *lutte. Elle compte des frères qui ne composeront pas avec leurs principes*,.. un grand maître (le F.·. Bergé) dont le nom seul est un défi à l'intolérance et au fanatisme. Oui, l'heure du combat est venue !... Comme nos pères les gueux du XVIe siècle, *nous sommes sortis de l'Église* plutôt que de renier nos principes. Que d'autres en fassent autant... Exaltons la constitution. Mais que ce soit la constitution avec toutes ses dispositions, dans son esprit comme dans sa lettre, et non telle que l'ont faussée des lois votées par des majorités cléricales ou acceptées par des libéraux (LOI DE 1842) qui *transigent encore avec la foi de leurs pères !* Voilà le véritable terrain du combat... Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ; chez nous elle n'est ni l'un ni l'autre. La constitution proclame le *divorce* entre l'État et l'Église. Ce divorce, nos lois (LOI DE 1842) en ont fait un *concubinat* (??)... Ce jeu de dupes doit cesser. *Que ce soit notre mot d'ordre.*

« Attention, mes FFF.·.... *Premier feu* (santé). A la constitution, mais à la constitution avec toutes ses libertés, sans privilèges pour les églises, les évêques et les petits-frères.

« *Second feu.* A la Maçonnerie belge ! A son alliance avec la Maçonnerie étrangère !

« Le Dieu qui trône au Vatican a écrit récemment à un de ses évêques que la Maçonnerie, œuvre de Satan, ne pouvait plus être vaincue que par les prières des fidèles ; que les bulles et les mandements étaient impuissants contre elle : c'est le plus bel éloge qu'on ait jamais fait de notre institution. Qu'elle continue à triompher des prières de ses adversaires, comme elle a triomphé de leurs calomnies et de leurs anathèmes !..

« *Dernier et parfait feu. A la mort de l'esprit clérical !... A la chute enfin d'une Église dont l'empire repose sur l'ignorance et la superstition*, de celle que LUTHER, le *grand Luther*, appelait déjà la prostituée des temps modernes, *à la chute de l'Église romaine !...* »

Dans un banquet organisé à Liège pour fêter l'élection de F.·. Bergé, le F.·. Scailquin disait dans son toast :

« Certains hommes ont le privilège d'être l'incarnation d'une idée, d'un parti. Le F.·. Bergé est de ceux-là.

« Il personnifie, pour ainsi dire, dans notre pays, le parti de la *libre-pensée*, du libre examen. *Et c'est pour rendre hommage à ses principes, c'est parce qu'elle s'associe à ses convictions* que la Maçonnerie belge a élu le F.·. Bergé grand maître national. »

Les loges n'en restent pas à des déclarations purement théoriques d'irréligion, elles ne se bornent pas à prêcher l'athéisme dans leur sein, elles sont à la tête de la propagande impie et elles se servent à la fois de la presse et de la puissance publique quand elle est aux mains des adeptes, témoin cette *planche* de la loge des *Amis philanthropes* de Bruxelles, du 3 mai 1870 :

« La loge déclare qu'il y a lieu de combattre, comme marquées au coin de la superstition et de l'intolérance, les manifestations organisées par le clergé catholique, pour le mois de juillet prochain, en commémoration du fait qualifié : Miracle du Saint-Sacrement. Elle décide qu'il y a lieu d'éclairer les populations sur le caractère odieux de ces manifestations, notamment par l'organisation de conférences publiques et la distribution gratuite de brochures.

« Elle décide en outre qu'il y a lieu de réclamer de l'autorité publique la neutralité et l'abstention absolues à l'égard des fêtes qui seront organisées.

« Les officiers dignitaires sont chargés de l'exécution de la présente résolution : ils sont autorisés à se mettre en rapport avec d'autres loges et avec d'autres associations qui poursuivraient un but conforme à cette résolution.

« Finalement la loge confie la réussite de son œuvre au dévoument et à la loyauté individuelle de tous les FF.·., qui recevront notification de cette résolution et seront invités à organiser dans le cercle de leurs familles et de leurs relations l'abstention absolue à l'égard des manifestations qui se préparent.

« L'atelier a en outre décidé de mettre à la disposition des officiers dignitaires et des membres de la loge que ceux-ci sont autorisés à s'adjoindre la somme de 400 fr. qui avait été antérieurement allouée à la commission chargée de la publication d'un almanach maçonnique (1). »

Comment ne pas croire que l'interdiction des processions, en France, par tous les maires républicains, en juin 1879, n'est pas aussi le résultat d'un mot d'ordre parti des loges ?

Nulle part les loges ne propagent avec plus de fanatisme la secte des *solidaires*, ce pacte odieux contre la liberté de conscience. C'est en 1862 que le premier groupe de solidaires s'est formé à Bruxelles, et c'est de là que cette secte s'est propagée en France et en Italie.

Par un inévitable enchaînement logique, le socialisme pénètre les loges et il est accueilli, réchauffé dans leur sein (V. liv. II,

(1) Publié par le *Courrier de Bruxelles* du 27 juin 1879.

ch. XIV, § 4). En 1845, sous la grande maîtrise du frère Defacqz, Eugène Sue, le romancier socialiste, recevait une plume d'or de la loge d'Anvers et une médaille des loges de Bruxelles comme témoignages d'admiration. Le mouvement progressif des idées révolutionnaires ne s'est pas arrêté depuis lors, et dans un avenir que l'on peut prévoir le socialisme signifiera son congé au libéralisme, comme celui-ci l'a fait pour le doctrinarisme de la génération de 1830. Le F.·. Grün, ex-orateur du Grand-Orient et vénérable de la loge *Le Travail* à Verviers, est bien connu par ses opinions socialistes. En 1877, les loges de Bruxelles, les plus avancées de toutes, ont fait arriver au Parlement M. Janson, l'ancien orateur du congrès de Liège (liv. II, chap. XIV, § 3), dont les opinions socialistes sont si connues que l'*Internationale* a salué son arrivée à la vie politique comme l'indice du profond changement opéré dans le pays.

III. — LA GUERRE A L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN

La volonté de s'emparer de l'enseignement de la jeunesse est ancienne dans les loges belges. Depuis de longues années, elles ont, en profitant de la liberté commune à tous dans ce pays, créé à tous les degrés des écoles d'où la religion est complètement exclue. Dès 1842 nous les voyons chercher à s'emparer de l'enseignement public par des moyens détournés.

Dans la séance du 17e jour du 9e mois 5842 (novembre 1842), la Loge *Le Travail* de Bruxelles adoptait à l'*unanimité*, après les avoir débattues dans plusieurs séances, les propositions suivantes :

« Admettre à l'initiation maçonnique, sans rétribution de réception et sans cotisation mensuelle, tout profane, *instituteur primaire*, belge ou domicilié en Belgique, qui réunira toutes les autres qualités requises, à charge et condition par lui :

« 1° De donner l'instruction primaire gratuite à quatre enfants, fils de maçons ou autres, qui lui seront indiqués ou confiés par la loge ;

« 2° De donner de même et, en outre, l'instruction primaire *à l'enfant présenté par la loge*, au même prix que les instituteurs primaires

salariés recevront du gouvernement ou de la commune, aux termes de la loi, par enfant indigent placé à leur école ;

« 3° D'être soumis à la *surveillance* d'un ou de plusieurs commissaires *délégués par la loge*, quant à l'instruction, au genre et au mode d'enseignement donné par l'instituteur aux enfants qui leur seront confiés, en vertu des deux articles précédents (1). »

Conformément à cette pensée, les loges belges ont fondé l'Université de Bruxelles, qui est comme la citadelle des doctrines de la Maçonnerie. Cette fondation n'est pas due uniquement à la générosité des frères, car le conseil municipal de Bruxelles et le conseil provincial du Brabant, qui depuis longtemps sont inféodés aux loges, lui donnent une large subvention sur les budgets municipal et provincial.

Enfin, pour donner plus d'impulsion au mouvement, la Maçonnerie a fondé, le 16 février 1865, la *Ligue d'enseignement belge*, qui soutient des écoles sans religion au moyen du *denier des écoles* (2). C'est là le type que le F.·. Macé et les francs-maçons français ont imité dès l'année suivante (liv. II, chap. XII, § 7).

Les loges emploient non-seulement leur argent et leur influence à soutenir ces écoles, mais encore elles exercent sur la vie domestique de leurs membres une pression, qui est la négation même des théories de liberté qu'elles proclament. Ainsi le 3 novembre 1873, la loge des *Amis philanthropes* de Bruxelles, sur la proposition de F.·. Goblet d'Aviella, mettait à l'étude cette question : « Tout profane qui entre dans la loge doit prendre certains engagements relatifs au système d'éducation de ses enfants. » On voit de suite l'inquisition permanente à laquelle se soumettent les malheureux qui se laissent entraîner par cet engrenage.

Mais la Franc-maçonnerie n'entend pas lutter par les seules armes de la concurrence contre l'enseignement chrétien ; elle veut l'étouffer par l'omnipotence de l'État et détruire cette liberté de l'enseignement que les catholiques ont proclamée spontanément en 1831 et ont toujours respectée quand ils ont été au pouvoir.

(1) Ce document, si important par sa date et son caractère, a été publié dans la *Religion naturelle, revue dominicale des intérêts et des progrès de l'Église catholique française*, n° du 12 février 1843. Notons au passage, dit M. de Moussac, la sympathie de l'église éphémère de l'abbé Chatel pour la Franc-maçonnerie.

(2) V. sur les œuvres de la *ligue belge*, M. de Moussac, la *Ligue de l'enseignement*, pp. 14, 58 à 62 et 232

C'est sur le terrain de l'instruction primaire que la lutte s'est d'abord engagée.

Les nations modernes ayant cru qu'il importait à leur puissance de développer rapidement la connaissance de la lecture et de l'écriture, et, d'autre part, la Révolution ayant spolié les institutions qui pourvoyaient librement et vraiment gratuitement à ce besoin populaire, les nations modernes, disons-nous, ont été conduites à confier aux communes, et subsidiairement à l'État, la charge de l'enseignement primaire. Dès lors les questions les plus délicates se sont posées. Donné aux frais de tous les contribuables, cet enseignement doit être en harmonie avec les croyances de l'immense majorité et conforme aux bases fondamentales de l'éducation, telles que les indique l'expérience de tous les peuples. Or, cette expérience montre que l'éducation de la jeunesse doit être essentiellement religieuse, que Dieu et sa loi doivent à chaque instant intervenir dans la formation morale de la jeunesse, comme ils doivent être présents dans toutes les actions raisonnables de l'homme. D'autre part, le peuple belge est en immense majorité catholique et a droit, du moment que le budget est mis à contribution, à avoir pour ses enfants une éducation publique catholique.

Une loi sur l'instruction primaire votée en 1842 avait concilié les droits des pères de famille, ceux de l'État et ceux de la religion : l'enseignement chrétien était la base de l'éducation, et ses ministres avaient dans la direction de l'école la part d'autorité qui est indispensable à l'accomplissement de leur mission.

Les *libéraux* du temps l'avaient votée eux-mêmes (1). Cette loi fonctionnait à la satisfaction générale et les chefs de plusieurs cabinets libéraux, notamment M. Van Brouckere et M. Frère, avaient à plusieurs reprises reconnu qu'il serait gravement imprudent d'y porter atteinte.

En avril 1860, le Grand-Orient déclara opportune une loi sur l'enseignement obligatoire avec l'amende et même la prison, comme

(1) Les quelques réserves qu'ils faisaient doivent être signalées comme symptômes du courant d'idées auxquels ils appartenaient, ou comme des jalons dans la marche de l'erreur : ils convenaient bien que l'enseignement devait être religieux, mais ils le voulaient « sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et en repoussant l'intervention du ministre des cultes *à titre d'autorité* dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil; ils ne voulaient, selon la parole de M. Rogier, « l'appeler à donner l'enseignement religieux que *par voie administrative.* » Voyez M. Woeste, article cité de la *Revue générale*.

sanctions. Deux ans après, en 1862, voulant faire entrer cette question dans une voie pratique, il mit en ces termes à l'ordre du jour de toutes les loges de l'obédience la question de l'enseignement obligatoire :

« 1° Dire ce qu'on entend par *enseignement obligatoire* ; 2° fixer le programme de cet enseignement ; 3° déterminer les moyens coërcitifs pour assurer l'exécution de la mesure ; 4° *formuler un projet de loi.* »

Ces quatre points furent l'objet de rapports plus ou moins développés de la part des loges d'Anvers, d'Alost, de Liège, de Louvain, de Namur, de Verviers et de Bruxelles. L'ensemble de ces travaux fut, en 1863, publié en un fort volume chez les éditeurs Lacroix et Verboeckhoven.

Et que répondaient les loges aux questions du Grand-Orient ?

La loge d'Anvers, dès le début de son mémoire, faisait cette déclaration :

« L'intervention du prêtre dans l'enseignement, à titre d'autorité, annihile forcément l'action de l'instituteur, la paralyse et *prive les enfants de tout enseignement moral, logique et rationnel. L'enseignement du catéchisme est le plus grand obstacle au développement des facultés de l'enfant. L'esprit humain, affranchi de cet amas de choses qui le faussent, deviendrait plus juste, plus droit et plus moral.* »

La loge de Liège considérait comme vicieuses les lois qui régissent l'instruction en général, « en ce qu'elles accordent une influence néfaste aux ministres d'une religion positive qui poursuit *un but diamétralement opposé à celui du libéralisme.* »

La loge de Namur, plus brutale, s'était contentée à peu près de remplir son mémoire de diatribes sauvages contre le clergé et contre la religion. Pour elle, la morale n'a rien de commun avec le Catholicisme. Elle ajoutait que « *le propre de l'enseignement obligatoire est de ne pas s'occuper au moins de religion, ni peut-être même de morale.* »

Et la loge de Louvain :

« Il est triste à mentionner *l'influence délétère du Catholicisme sur le progrès intellectuel des masses.* Le Protestantisme a mieux compris que le Catholicisme ce que doit être une religion morale et humanitaire. Le paupérisme et l'ignorance sont bâtis sur l'Évangile. »

Le volume se termine par un projet de loi en vingt-trois articles élaboré par le Grand-Orient et où se trouvent condensées les diverses dispositions proposées par les loges de l'obédience :

« 1° *Obligation*, pour le père ou pour la mère veuve, de conduire *de force* ses enfants à l'*école*;

« 2° *Suppression de toute instruction religieuse*;

« 3° Inscription du nom des *parents* en défaut sur un tableau *exposé publiquement* devant la maison commune;

« 4° En cas de récidive, *condamnation des parents* à une amende de 100 fr. au maximum; en cas d'insolvabilité, à des *travaux forcés* de un à trente jours au profit de la commune, ou à un emprisonnement de un à cinq jours;

« 5° Comme dernier moyen, *enlèvement de l'enfant à la direction paternelle.* »

Et ce régime était déclaré applicable non pas seulement aux écoles de garçons, mais aussi aux écoles de filles !

De 1863 à 1876, les loges n'ont pas cessé de préparer l'opinion à ce projet : elles en ont fait le *test* imposé à tous les hommes politiques du parti *libéral*. Inutile de relever toutes les conférences, élaborations de projets de loi faites dans les loges à ce sujet. Elles sont toutes résumées dans l'action du Grand-Orient à la veille des élections de 1876 :

« Le Grand-Orient de Belgique, dit la convocation officielle, dans sa tenue du 9 avril, a décidé de convoquer pour le 7 mai 1876 *une assemblée générale des maçons belges*, à l'effet d'établir l'accord de la Maçonnerie sur la nécessité de faire triompher *le principe de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire* et, par suite, de *faire réviser en ce sens les lois existantes sur l'enseignement.*

« Tous les maçons belges réguliers seront conviés à assister à cette réunion, à laquelle les circonstances actuelles donnent une importance capitale. Il importe qu'elle soit nombreuse et imposante. Aux assemblées de l'ultramontanisme, où l'on délibère sur les meilleures mesures propres à combattre nos libertés et à violer la constitution, il faut que les enfants de la vraie lumière opposent une réunion où l'on s'occupera des mesures les plus efficaces pour assurer le développement intellectuel et moral du peuple. La Maçonnerie attaquée dans son essence, calomniée et proscrite par le parti prêtre, doit relever la tête ; la réunion du 7 mai aura surtout pour résultat de rassembler les hommes de bonne volonté unis dans une pensée commune. Le Grand-Orient compte que, pour accomplir cette œuvre d'union et de progrès, les maçons belges se rendront en masse à son appel.

En même temps et par le même billet de convocation, le Grand-Orient annonçait que dans sa séance du 19 mars précédent il avait

arrêté le programme des questions mises au concours pour la présente année maçonnique. Nous en extrayons les deux questions suivantes :

« *L'humanité et les sociétés humaines peuvent-elles se conserver et se développer sans idée religieuse ? Que doit être cette idée selon la raison ? Faire connaître les bases et la sanction de la morale selon* L'ÉCOLE POSITIVISTE *et démontrer qu'elles sont suffisantes pour le maintien de l'ordre social.*

« *Présenter un projet pratique d'application de l'instruction laïque, gratuite et obligatoire en Belgique.* »

Le résultat de l'assemblée générale des maçons du 7 mai 1876 fut une décision portant que « l'enseignement public, qui comprend l'instruction morale, devrait être désormais exclusivement *laïque* et scientifique à tous les degrés, *gratuit* et *obligatoire.* »

Le Grand-Orient se croyait à ce moment-là assuré des élections législatives ; l'évènement trompa alors ses espérances, mais une surprise le mit deux ans plus tard en possession du pouvoir dans ce ministère composé exclusivement de francs-maçons (1). On choisit précisément pour ministre de l'instruction publique le F.·. Van Humbeeck, ancien grand maître national, qui était connu pour la violence de sa haine contre la religion.

Le 26 décembre 1864, la loge d'Anvers, *Les Amis du commerce et de la persévérance réunis*, avait convoqué toutes les loges belges à une tenue plénière, précisément pour étudier au point de

(1) *La Vraie Lumière*, n° 2, reproduit ainsi les titres maçonniques des ministres :

Le F.·. Frère-Orban, *prince du royal secret* de la loge *La Parfaite Intelligence* de Liège : ministre des affaires étrangères;

Le F.·. Pierre Van Humbeeck, aujourd'hui *lieutenant grand commandeur du suprême conseil* des loges de Belgique, reçu maçon le 28 juin 1857, élu le 9 mars 1867 *grand inspecteur, inquisiteur, commandeur*, ex-vénérable de la loge des *Amis philanthropes*, ex-président de l'*Association libérale*: ministre de l'instruction publique ;

Le F.·. Jules Bara, louveteau *initié* le 15 janvier 1858, élu *souverain commandeur du temple de Jérusalem* le 27 avril 1866, maçon du 27e degré : ministre de la justice ;

Le F.·. J.-B.-J. Bruno Renard, aujourd'hui *grand commandeur du suprême conseil* de Belgique, initié le 29 juillet 1847, élu *souverain grand commandeur* en 1878, lieutenant général: ministre de la guerre.

Le F.·. Rolin-Jacquemyns, ancien membre de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul, de Gand, aujourd'hui membre de la loge et chapitre *Le Septentrion*, de Gand; ministre de l'intérieur ;

Le F.·. Graux, de la loge des *Amis de l'union et du progrès réunis*, de Bruxelles, sénateur : ministre des finances ;

Le F.·. Sainctelette, membre de la loge *La Parfaite Union*, de Mons : ministre des travaux publics.

vue maçonnique la question de l'instruction publique. Le F.·.Van Humbeeck, alors vénérable de la loge *Les Amis de l'union et du progrès* de Bruxelles, s'y rendit investi d'une délégation de toutes les loges de cette ville, et là, au milieu d'une réunion de deux cent quarante délégués des loges belges, il prononça les paroles suivantes, qui furent accueillies par des applaudissements unanimes :

« Durant tout le cours de ces travaux, je songeais à des mots échappés à un grand poète, dans un de ces jours de désespoir où l'exil en avait fait un illustre pamphlétaire. Il disait :

« On a reproché à la Révolution de creuser un gouffre. Ce n'est pas vrai : la Révolution n'a pas creusé de gouffre ; elle a creusé une fosse, elle l'a creusée pour y descendre le cadavre du passé. »

« *Ce qui est vrai de la Révolution est vrai de la Maçonnerie, dont la Révolution n'a été que la formule profane.*

« *Oui, un cadavre est sur le monde : il barre la route du progrès ; ce cadavre du passé, pour l'appeler par son nom carrément, sans périphrases, c'est le Catholicisme.*

« *Oui, le Catholicisme est un cadavre,* non pas dans *certains* préceptes d'une morale sublime, dont les maximes lui sont communes avec les autres sectes chrétiennes et se confondent avec celles de la *morale universelle,* mais dans ses *dogmes oppresseurs* qui paralysent partout le *libre examen* et ne veulent permettre au citoyen de penser que par l'intermédiaire du *prêtre* ; il est cadavre dans cette organisation astucieusement combinée par des pontifes habiles pour un but de domination universelle. *C'est ce cadavre, mes FF.·., que nous avons aujourd'hui regardé en face.*

« *Et si nous ne l'avons pas jeté dans la fosse, nous l'avons soulevé du moins de manière à l'en rapprocher de quelques pas.*

« *C'est un grand résultat,* et nous le devons à nos FF.·. d'Anvers ; nous les en remercions chaleureusement, maçonniquement. »

Une fois la discussion sur l'ordre du jour ouverte, il concluait ainsi son discours :

« *L'instruction, ce levier de l'esprit humain, est l'une des préoccupations constantes de la Maçonnerie. Nous ne doutons nullement que notre tenue d'aujourd'hui ne jette quelque jour nouveau sur ce point important et que nous ne sortions d'ici ravivés et l'esprit retrempé pour travailler au dehors, par tous les moyens d'exécution possibles, à obtenir des résultats pratiques.* »

Le projet de loi déposé le 21 janvier 1879, par le V.·. F.·. Van Humbeeck, est donc le *résultat pratique* du *travail intérieur et extérieur des loges.*

Interpellé par un courageux député de la droite, M. de Moreau d'Andoy, dans la séance de la Chambre des députés du 4 mars 1879, M. Van Humbeeck a formellement maintenu *le fond* de son discours, en abandonnant seulement la forme comme *prétentieuse* (sic), et M. Bara, ministre de la justice, en a hautement accepté la solidarité.

La loi présentée par le ministère franc-maçon a été votée à huit voix de majorité à la Chambre des députés et à une seule au Sénat. Le parti libéral en a fait un vote strict de parti, et la plus violente pression a été exercée sur les représentants qui doivent leur situation politique au parti *libéral* pour leur arracher un vote que la conscience d'un bon nombre réprouvait secrètement.

Cette loi réalise le grand *desideratum* de la Maçonnerie : l'enseignement religieux est absolument exclu de l'école. On permet seulement aux prêtres de venir le donner dans un local spécial, à certaines heures déterminées. Non-seulement les évêques et les curés sont dépouillés de l'autorité qu'ils doivent de toute nécessité avoir sur les écoles où sont élevés les enfants de leur confession ; mais encore les pères de famille sont exclus de toute influence dans la direction de l'école. Comme on craignait que beaucoup de conseils municipaux ne résistassent à une organisation aussi contraire aux vœux des populations, les écoles sont pratiquement soustraites à leur direction. Pour cela on a créé tout un corps d'inspecteurs principaux et cantonaux nommés par le ministre de l'instruction publique. Des comités scolaires, *nommés par le ministre* dans toutes les communes rurales, suppriment l'action des conseils municipaux, qui probablement eût été salutaire dans beaucoup de cas, et permettent ainsi aux loges des villes d'avoir toujours la main sur les écoles de leur voisinage (1).

(1) Voici les articles principaux de la loi :

Article 4. — L'enseignement religieux est laissé aux soins des familles et des ministres des divers cultes.

Un local dans l'école est mis à la disposition des ministres des cultes pour y donner, soit avant, soit après l'heure des classes, l'enseignement religieux aux enfants de leur communion fréquentant l'école.

Article 5. — L'enseignement primaire comprend nécessairement la morale, la lecture, l'écriture, les éléments du calcul, le système légal des poids et mesures, les éléments de la langue française, flamande ou allemande, selon les besoins des localités, la géographie, l'histoire de la Belgique, les éléments du dessin, la connaissance des formes géométriques, les notions élémentaires des sciences naturelles, la gymnastique, le chant, et, pour les filles, les travaux à l'aiguille.

L'enseignement primaire peut recevoir des extensions dans des localités où elles sont reconnues possibles et utiles.

L'épiscopat belge a hautement protesté contre ce système, et après avoir épuisé toutes les voies pour éclairer les pouvoirs publics sur les conséquences de cette loi, il a déclaré que les catholiques ne pouvaient en conscience envoyer leurs enfants dans de pareilles écoles ni participer en aucune façon à leur administration, et partout il a provoqué la création d'écoles libres catholiques, placées sous sa direction exclusive (1). En effet, rien n'est plus grave pour l'avenir du pays qu'un enseignement où Dieu n'est pas présent. Un député catholique, M. Janssens, l'a dit avec une grande éloquence à la Chambre des représentants :

« La loi de Dieu doit être la première et demeurer la plus importante de leurs connaissances.

« Il fait saisir les premières lueurs de leur intelligence pour la faire pénétrer dans leurs pensées. Il faut profiter de chaque développement nouveau de leurs facultés pour en faire entrer plus profondément dans

Art. 6. — Les livres destinés à l'enseignement dans les écoles primaires sont examinés par le conseil de perfectionnement et approuvés par le gouvernement.

Art. 7. — L'instituteur ne néglige aucune occasion d'inspirer aux élèves l'amour et le respect des institutions nationales et des libertés publiques.

Il s'abstient, dans son enseignement, de toute attaque contre les croyances religieuses des familles dont les enfants lui sont confiés.

(1) Voici le résumé des délibérations communes des évêques belges, d'après la *Gazette de Bruxelles* du 1er septembre 1879 :

« Après un long examen de la situation, ils ont arrêté en commun les résolutions suivantes, dont la gravité n'échappera à personne et dont nous sommes en mesure d'attester l'entière authenticité : 1° en ce qui concerne les écoles normales, refus d'absolution à tous les instituteurs et à tous les élèves fréquentant ces établissements ; 2° l'enseignement religieux donné dans les écoles laïques est considéré comme schismatique ; en conséquence, tous les instituteurs qui donneront cet enseignement encourent l'excommunication ; 3° refus d'absolution à tous les instituteurs laïques indistinctement, même à ceux qui s'abstiendraient de donner l'enseignement religieux dans les écoles ; quant aux enfants fréquentant les écoles laïques, ils sont tenus comme ayant agi sans discernement, et comme tels admis provisoirement à faire leur première communion. Ces résolutions ont été communiquées aux doyens et curés, avec ordre d'en donner connaissance aux fidèles au prône le plus prochain. »

Ces résolutions sont conformes à la doctrine constante du saint-siège et à la conduite que l'épiscopat catholique a toujours suivie dans de pareilles circonstances, notamment en Irlande, aux États-Unis, en Hollande.

Le ministère Frère-Orban a essayé, dans une de ces parades préparées de longue main dont le régime parlementaire est familier, de prétendre devant les chambres que N. S. P. le pape Léon XIII avait *désapprouvé* la conduite de l'épiscopat belge. Ce mensonge, malgré l'audace avec laquelle il a été produit, n'a pas tardé à être démasqué. V. la *déclaration* du cardinal Deschamps, archevêque de Malines, *sur le prétendu désaccord entre les évêques belges et le saint-siège*, dans le *Bien public* (de Gand) du 5 décembre 1879. Cette manœuvre maçonnique a complètement tourné à la confusion de ses auteurs.

leur esprit et dans leur cœur la connaissance et l'amour. Tous ceux qui se sont occupés de l'éducation chrétienne, soit dans leurs familles, soit dans les écoles, savent combien l'on trouve l'occasion d'associer aux leçons que l'on donne aux enfants cette pensée forte et salutaire, qui élève et ennoblit, en combien de circonstances on trouve, soit dans les œuvres de la nature, soit dans les faits de l'histoire, des occasions d'élever la pensée des enfants vers Dieu, de faire aimer sa bonté, de faire redouter sa justice.

« Tous ont reconnu combien il est utile de rattacher aux objets qui frappent les sens et aux pensées terrestres des idées d'un ordre plus élevé et plus important.

« Et l'on est plus convaincu que ces rapprochements sont dans l'ordre de la Providence à mesure que l'on découvre les analogies nombreuses et les admirables harmonies qui existent entre l'ordre matériel et le monde surnaturel. Les meilleurs livres écrits pour l'enfance dans toutes les langues, ceux qui ont spécialement pour but et pour effet de développer les facultés naissantes, d'ennoblir les premières impressions, en un mot d'élever, ont tous fait une large part à la pensée religieuse.

« Aucun de ceux-là ne pourra servir à vos écoles, et l'on est affligé en songeant à l'écœurante, froide, méchante et stupide besogne, à laquelle on va avoir à se livrer : composer, pour des enfants chrétiens, des livres qui ont, sinon pour but direct, au moins pour effet de leur faire oublier que la première place dans leurs cœur appartient à Dieu. »

Qu'on ne se trompe pas en effet sur la portée de la disposition qui permet aux prêtres de venir donner un enseignement spécial à certaines heures : c'est une hypocrisie de la loi et rien de plus. La loge des *Philadelphes* de Verviers le disait nettement dès 1875 :

« *Sécularisation de l'enseignement.* L'Atel.·. croit qu'UN BON ENSEIGNEMENT LAÏQUE EST LE PLUS PUISSANT MOYEN DE LIBÉRALISER LES POPULATIONS ; *le prêtre doit disparaître de l'école.* »

Devant le soulèvement des populations, le F.·. Van Humbeck a jugé prudent de ménager les transitions, et par une circulaire ministérielle du 20 septembre 1879, il a prescrit aux instituteurs de n'apporter « aucune innovation aux usages suivis jusqu'ici quant aux prières et aux emblèmes religieux placés dans les classes. » Bien plus, il leur enjoint, « par suite du refus du clergé, de donner lui-même l'enseignement religieux dans les écoles, *de suppléer les ministres du culte et de faire réciter les leçons de religion d'après le catéchisme approuvé par l'ordinaire diocésain !* »

Rien n'est changé en apparence à l'état antérieur des choses et les personnes inattentives pourront croire que le principe de la loi nouvelle est abandonné. Il reste debout tout entier au contraire, et la Maçonnerie n'a reculé en rien. Cet enseignement du catéchisme est en effet donné, non pas au nom de l'Église, mais do par l'autorité administrative ; non pas en vertu de la loi du pays, mais, en vertu d'une circulaire ministérielle, qui sera changée demain, dès que le parti libéral aura échappé aux dangers électoraux dont le menace le coup si violent porté à la foi du peuple belge.

Pour mieux masquer leur tactique, les habiles des loges vont jusqu'à faire accuser le ministère de faiblesse et de désertion par un organe d'avant-garde.

Le *Journal de la Franc-maçonnerie belge, revue hebdomadaire publiée à l'Orient de Bruxelles sous la direction d'un haut dignitaire de l'ordre*, a publié, en mars 1880, un article virulent contre le ministère, où on lit ceci :

« La Maçonnerie, qui a tant fait pour obtenir une révision *radicale* de la loi de 1842, a vu tout à coup ses tendances et ses aspirations méconnues par *ceux qui avaient mission de stipuler* au nom du progrès humanitaire et de réagir énergiquement contre les doctrines ultramontaines. »

« Ce résultat négatif, ajoute-t-il, devait nécessairement refroidir le zèle des maçons convaincus et arrêter le magnifique élan qui nous a fait remporter la victoire en 1878 (1). »

Nous retenons cet article comme une nouvelle preuve de l'action politique des loges ; mais les conservateurs, qui croiraient à cette querelle de ménage maçonnique, montreraient bien peu d'expérience de la tactique des sectes.

La loi du 1er juillet 1879 s'est bornée à organiser *l'école laïque*. Pour ne pas augmenter les résistances populaires qui eussent pu lui faire perdre son unique voix de majorité, le ministère s'en est tenu là. Il s'est contenté seulement depuis lors de déposer un projet de loi absolument semblable sur l'enseignement moyen ; la loi contre la liberté de l'enseignement supérieur viendra à la session prochaine. Mais il ne faut pas oublier qu'en 1860, en 1863 et en 1877 les loges ont décidé l'établissement de l'*instruction obligatoire*. Ce sera l'objet d'une seconde étape dans la marche maçonnique. Qu'on lise ces paroles extraites du mémoire envoyé

(1) Reproduit par le *Bien public* de Gand, n° du 30 mars 1880

en 1877 au Grand-Orient de Belgique, par la loge des *Amis philanthropes*, et l'on verra que la Maçonnerie ne reculera devant aucune des conséquences de son principe de despotisme :

« Qu'est l'instruction obligatoire, autre chose qu'une conscription de tous les enfants sous la bannière de la civilisation, conscription bien plus juste que le tirage au sort, parce qu'elle est féconde et productive, et qu'elle est générale ? — Qu'est-ce que l'obligation de l'instruction, sinon la raison d'utilité publique *dominant*, comme dans le cas d'*expropriation* de la propriété, l'intérêt privé et même le *droit* de l'individu, — là le droit du propriétaire, ici la *prétendue liberté* du père ? »

La loi votée en juin 1879 n'est qu'un prélude pour les loges. Déjà elles esquissent des projets encore plus destructeurs de toute liberté, et dussent-elles y mettre vingt ans elles y préparent peu à peu l'opinion. Elles ne veulent pas du suffrage universel, car le peuple profondément catholique les chasserait promptement du pouvoir ; mais elles cherchent une formule légale pour donner le droit de vote aux seuls initiés. L'article premier du programme du convent libéral arrêté en 1870 porte : « Attribution du droit de suffrage sans condition de cens, pour les élections provinciales et communales, aux citoyens possédant un *degré d'instruction déterminé par la loi !* »

Cela rappelle tout à fait l'idée du *sacrement civique* du F.·. Bluntschli (liv. I, chap. V, § 6), et il est au moins curieux de constater qu'elle se produit dans les loges belges après les relations qu'elles ont eues avec ce personnage (1).

La Franc-maçonnerie belge veut étendre le même système à l'éducation des femmes, comme elle a cherché à le faire en France avec M. Duruy sous l'empire, et comme elle le tente sous la troisième république (liv. II, chap. XII, § 9), avec la proposition de loi Camille Sée sur les lycées de filles.

Dès 1875, la loge des *Philadelphes* de Verviers nous révèle ce dessein secret de la Maçonnerie par cette délibération :

« L'éducation de la femme doit faire l'objet des plus grands soins et être mise au niveau du progrès moderne. Il faut qu'à côté des écoles primaires il soit fondé des écoles moyennes et des pensionnats où les parents libéraux puissent assurer à leurs filles une instruction complète et *raisonnable* (2). »

(1) V. le *Bulletin du Grand-Orient de Belgique* 1873, 2e fascicule.
(2) Reproduit dans le *Courrier de Bruxelles* du 1er septembre 1879.

Le *Journal de la Maçonnerie belge* du mois de mars 1880 reprend cette revendication et demande que le ministère libéral assure à la femme cette éducation *raisonnable* (1).

On sait ce que veut dire cette expression dans le langage des loges : c'est la négation de toute croyance religieuse et l'essor donné à toutes les passions.

IV. — LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA CHARITÉ

La Maçonnerie, partout où elle arrive au pouvoir, confisque les biens des pauvres et détruit les fondations de la charité catholique pour mettre ensuite les indigents à la charge du budget, créer le droit du pauvre à l'assistance et organiser des corps de fonctionnaires chargés de cette administration. Ce que la révolution française a fait en 1790, la révolution italienne l'a accompli de nos jours, et nous avons dit la misère qui s'en est suivie pour le peuple (liv. II, chap. X, § 8).

En Belgique, la conquête française avait confisqué le patrimoine des pauvres. Depuis lors l'assistance des indigents a reposé en grande partie sur les bureaux de bienfaisance établis dans chaque commune. Or, l'un des projets de loi sur l'instruction primaire, préparé en 1863 par la loge de Verviers, avait un article ainsi conçu :

« Les parents pauvres pourront être rayés de la liste des dis-
« tributions de secours des bureaux de bienfaisance et autres éta-
« blissements publics, jusqu'à ce qu'ils se soumettent à la loi. »

Dans une tenue du Grand-Orient, en mars 1877, cette question a été reprise en ces termes par les FF.·. Aug. Couvreur, Duriau, Féréol Fourcault, Aug. Jones, Alb. Lacroix, Ad. Le Hardy de Beaulieu et F. Van Meenen :

« Les bureaux de bienfaisance peuvent-ils priver de tous secours tout individu pauvre qui refuserait d'envoyer ses enfants aux écoles communales gratuites, *laïques* et *obligatoires* ? »

La réponse a été OUI sans aucune réserve.

Les loges n'abandonnent jamais leurs projets. Après l'instruc-

(1) Reproduit par le *Bien public*, de Gand, du 30 mars 1880.

tion laïque, si leurs mandataires restent maîtres du pouvoir, le peuple belge subira l'instruction obligatoire, et avec elle l'assistance publique deviendra une arme nouvelle entre les mains du despotisme.

Déjà même le zèle maçonnique a commencé à s'en servir et l'on a cité quelques bureaux de bienfaisance, qui, spontanément, ont refusé les secours publics par mesure générale aux familles pauvres, dont les enfants fréquentaient les écoles catholiques ouvertes par les évêques en regard des écoles athées de l'État.

Mais la Franc-maçonnerie ne s'arrêtera pas à des demi-mesures. En 1875, la loge des *Philadelphes* de Verviers pose comme un article du programme du *parti libéral*, *la sécularisation de la bienfaisance publique*, *surtout des hospices d'orphelins et d'orphelines.*

Nous savons déjà malheureusement en France ce que la Franc-maçonnerie fait de l'assistance publique : la circulaire de M. Hérold, préfet de la Seine, aux directeurs des hôpitaux de Paris, montre assez ce que devient la liberté de conscience des pauvres obligés de la subir. D'autre part, la majorité maçonnique de la Chambre des députés a poursuivi avec acharnement l'expulsion du clergé des bureaux de bienfaisance et des commissions administratives des hospices et la nomination de leurs membres par les conseils municipaux Une proposition en ce sens, présentée par M. Plessier dès 1876, a été reprise en 1878 et est devenue avec quelques légères modifications la loi du 5 août 1879.

Est-ce à cause de l'usage que la Franc-maçonnerie compte en faire, que la *République française*, l'organe du dictateur Gambetta, a signalé cette loi comme une des mesures les plus importantes réalisées dans sa session par la Chambre des députés ?

Il y a longtemps déjà que les loges belges ont demandé la sécularisation des cimetières et des conseils de fabrique. C'est un des articles du programme du ministère actuel et il est triste de remarquer avec quelle servile émulation les francs-maçons français, une fois au pouvoir, s'empressent de le copier (liv. II, chap. XII, § 6).

Sur tous les points, c'est donc toujours le même plan qui est exécuté par la Franc-maçonnerie au profit de la Révolution universelle.

V. — Le triomphe maçonnique et l'outrage a la papauté.

C'est en vain que, pour consolider précisément l'œuvre néfaste de la sécularisation de l'enseignement, le ministère belge a essayé d'apporter quelques tempéraments purement temporaires, administratifs et arbitraires, dans l'application de la loi du 1er juillet 1879; le résultat n'en a pas moins été acquis et la Maçonnerie du monde entier y a vu un triomphe.

Le 29 juin 1879, une réunion des francs-maçons hollandais et des francs-maçons belges avait lieu dans la loge *Geldersche broederschap* à Arnehm; le F.·. van Capelle, s'adressant aux maçons belges, leur disait :

« Vous n'auriez pu choisir, très-chers frères du sud, un mo-
« ment plus heureux pour notre entrevue que celui-ci ; *vous*
« *venez d'accomplir dans votre patrie une œuvre dont l'huma-*
« *nité vous est reconnaissante*; vous avez arraché l'enseigne-
« ment primaire aux mains d'un clergé intolérant pour le rendre
« aux mains de l'État neutre (1). »

Depuis lors, l'exultation maçonnique n'a plus cessé. Un nouvel aliment lui a été fourni par l'attentat au droit des gens commis contre le Saint-Siège par le ministère belge, l'expulsion du nonce apostolique. Déjà, à un des préliminaires de cette mesure, la nouvelle puissance maçonniqne écossaise de France adressait ses félicitations aux leges belges :

«.... Un premier pas important, disait le *Bulletin de la grande Loge symbolique écossaise* dans son numéro de juillet 1880, vient d'être fait en Belgique dans la voie de l'émancipation des idées cléricales, par la suppression du représentant accrédité de la Papauté. *Les loges ne sont pas étrangères à cet intéressant résultat.* »

La chambre des représentants, au mois de novembre 1880, a

(1) Voyez tout ce discours plein d'une haine sauvage contre le Christianisme dans la *Chaîne d'union* de janvier 1880.

couronné ces insultes à la religion en refusant d'assister au *Te Deum* célébré selon l'usage pour la reprise des travaux parlementaires et auquel le roi assistait.

Fière de ce succès, la Maçonnerie belge a voulu encore concentrer ses forces et le Suprême Conseil du rite écossais a conclu un traité solennel avec le Grand-Orient, le 5 mars 1880. Les querelles de ces deux *puissances* ne portaient que sur des *droits de réception* à toucher ; l'accord sur toutes les mesures politiques était parfait ; mais au milieu de la prospérité générale des loges, ces petits conflits ont été définitivement réglés. Tous les noms du parlementarisme libéral sont au bas de ces documents, dont les formules solennelles feraient sourire, si l'action des loges n'était pas si sérieuse.

Le cinquantenaire de l'indépendance nationale, célébré au milieu du deuil de la majorité catholique de la nation, a fourni à la secte l'occasion d'affirmer sa puissance par des manifestations publiques inusitées.

L'ordre a organisé à l'opéra de Bruxelles une représentation de gala, où tous les membres assistaient couverts de leurs insignes, et où l'on a joué la *Flûte enchantée*, dont le *libretto* maçonnique servait en 1790 de ralliement aux affiliés de Vienne, et dont l'impie Strauss a voulu faire exécuter les chœurs sur son tombeau. La Maçonnerie garde toujours ses symboles.

En même temps, les autorités municipales donnaient une sanction publique à ces fêtes en faisant afficher dans toute la ville l'avis suivant :

VILLE DE BRUXELLES

Mesures de police à l'occasion du spectacle et des fêtes populaires organisées par l'ordre maçonnique, pour la célébration du 50e anniversaire de l'indépendance nationale.

« C'est la première fois, disait le lendemain le *Courrier de Bruxelles*, que l'affiche officielle, sur papier blanc, informe le public de l'existence et des fêtes de l'ordre maçonnique. C'est là un signe du temps. On voit bien que la Franc-maçonnerie règne et gouverne. Ses fêtes deviennent des fêtes officielles. »

Ces fêtes ont eu lieu le 23 et le 24 août (23e et 24e jour du

7e mois de l'an de la vraie lumière 5880). La *Chronique*, un des organes de la loge, parle de la première en ces termes discrets :

« La première soirée s'est passée dans le temple de la rue du Persil ; comme il est de règle de ne point divulguer ce qui se passe dans l'intérieur des loges, nous ne parlerons point de la soirée de lundi. »

A la même occasion, la Maçonnerie a organisé à Bruxelles des congrès de toutes sortes qui sont pour elle des moyens discrets de réunion et de recrutement. Le plus important a été celui de l'*enseignement*. Nous en empruntons le compte rendu au *Français* :

« Ce congrès a été organisé par la *Ligue de l'enseignement* : c'est assez dire dans quel esprit il a été préparé. Mais ce qui est plus significatif, c'est qu'avec une semblable origine, il ait décerné la présidence d'honneur à M. Van Humbeck, notre ministre de l'instruction publique, et que celui-ci l'ait acceptée. La présidence effective a été accordée à M. Couvreur, un des dignitaires de la Maçonnerie belge, député et rédacteur de l'*Indépendance belge*.

« Il n'est pour ainsi dire pas un discours qui nous ait fait grâce des tirades habituelles sur l'ignorance, la superstition, les abus du moyen âge. Un orateur a déclaré que les pays protestants l'emportent sur les pays catholiques au point de vue scolaire ; un autre, que la morale ne s'apprend pas dans le catéchisme ; le latin et le grec ont passé de mauvais quarts d'heure ; ne sont-ils pas défendus par les jésuites ? Plusieurs fois l'éloge de la république a été fait aux applaudissements de l'auditoire ; un portugais s'est écrié *que les congrès d'instruction amèneraient la République universelle ;* un français a fait ressortir qu'on avait le bonheur de vivre en république dans son pays. M. Foucher de Careil, qui n'a pas eu le tact de se souvenir de l'orateur du congrès de Malines, s'est incliné devant l'université de Bruxelles, qu'il ne confond pas, a-t-il dit, « avec les universités qui ne sont pas libres, qui ne connaissent pas la science indépendante et que le dogme étouffe. » Cette allusion à l'université de Louvain fait sourire ; car enfin, quel est l'esprit sérieux et impartial qui ne convienne que la science de Louvain peut tout au moins soutenir la comparaison avec l'éloquence déclamatoire du sénateur français.

« Si cependant on cherche à dégager de la plupart des morceaux oratoires qui ont été débités l'idée qui les a inspirés, on arrive à cette conclusion que, pour la libre pensée et le radicalisme, sous le patronage desquels se tenait le congrès, l'école doit remplacer l'Église.

M. Couvreur, le président, est le premier qui ait indiqué ce desideratum : « Les églises, a-t-il dit, se plaignent parfois que la science envahisse leur domaine ; elles veulent garder le monopole de l'enseignement de la morale. Je ne voudrais froisser aucune conviction opposée à la mienne ; mais je ne puis me défendre d'exprimer cette conviction que là où des conflits de ce genre éclatent, ils naissent du sentiment inconscient parfois qu'ont les masses de l'insuffisance de l'enseignement religieux. Les peuples sentent que l'école, en agrandissant la sphère de leur capacité intellectuelle, élève aussi leurs âmes, purifie leur atmosphère morale, et mieux que la chaire ou le confessionnal, mieux que la loi répressive, mieux que les juges, les gendarmes et les prisons, tourne contre l'immoralité la conscience de l'homme et le jugement tout-puissant de ses semblables. »

« A mon sens, a dit M. Francolin, les religions sont des systèmes complets d'éducation, qui répondaient autrefois par le dogme aux questions que la science travaille à résoudre. Or, pour ceux que le culte de nos pères a cessé d'intéresser, il faut chercher dans les scènes modernes de quoi les remplacer. Dès lors, le seul système possible, c'est l'éducation intégrale des éléments de toutes les connaissances. C'est là le programme qui s'impose à tous les pays et à tous les gouvernements. » M. Rapozo, délégué portugais, a ajouté : « L'école sera bonne, si elle se fonde sur les principes scientifiques ; au contraire, elle sera mauvaise, si elle repose sur les principes dogmatiques. L'école doit être laïque pour être nationale. » M. Vanderkindere s'est écrié : « L'idéal pour former un homme moderne, ce serait de lui faire connaître l'enseignement des résultats acquis par l'humanité. La science fait notre prospérité matérielle, fondement de toute prospérité intellectuelle ; elle nous révèle le secret de la vie, de l'univers. »

« A côté de cette idée fondamentale, il en est deux autres qui ont rencontré de nombreux adhérents.

« Plusieurs orateurs ont recommandé l'introduction de la politique dans l'école. L'un d'eux, M. Tempels, a dit : « Je voudrais voir la politique entrer dans le programme des études, même supérieures. C'est spécialement dans les écoles moyennes et d'adultes que l'éducation politique peut se faire ; mais il est incontestable qu'un cours de droit politique, institué dans les établissements d'études supérieures, est nécessaire et utile au suprême degré. On devrait enseigner la nécessité de la séparation absolue de l'Église et de l'État et de l'éducation religieuse de chacun par lui-même en dehors de toute intervention officielle. » Comme conséquence, M. Tempels a demandé la fondation d'un cours de *l'histoire des religions* (1) : « L'État, a-t-il dit, ne se défend pas assez. Il

(1) Notez la fondation d'une chaire d'*histoire des religions* au collège de France

faut qu'il fasse justice de la religion qui tend à empiéter sur le terrain politique, de ce fantôme que je résume dans l'histoire des religions. »

« Est-ce tout ? Non. Voici toute une escouade d'orateurs qui recommandent l'éducation militaire dans l'école. M. Jean Macé a prôné le premier cette réforme. Après lui sont venus MM. Tempels et Pergament. « Il arrivera un jour, je l'espère, a dit ce dernier, où l'enseignement deviendra obligatoire. Quoi de plus facile que de faire entrer dans l'éducation des enfants l'éducation militaire ? Quelques-uns ont protesté : « Avant de donner aux enfants une éducation militaire, a dit un capitaine autrichien, M. Dunord, qu'on leur donne une bonne éducation religieuse. » Mais cette opinion n'a pas paru prévaloir. Le radicalisme veut une armée nombreuse, placée aux ordres d'un pouvoir dont il est le maître, et appelée à triompher de toutes les résistances, surtout de celle des catholiques.

« Le mot de la fin a été dit par M. Buls, l'un des chefs de la *Ligue de l'enseignement* : « Une impulsion plus vive, a-t-il dit, sera donnée dans l'avenir à la propagande de la *Ligue de l'enseignement*, afin d'arriver à réaliser les principales améliorations proposées. »

On aura remarqué dans le compte rendu de ce congrès le vœu en faveur de l'introduction de la politique dans l'école. Il se lie à un mouvement accentué de la Maçonnerie belge pour arriver à une révision de la constitution faite de manière à enlever aux catholiques les libertés que leur assure le pacte fondamental (1). Mais il ne faut pas se dissimuler que ce mouvement ira plus loin et dépassera le cadre des questions politiques pour aborder la question sociale. La feuille qui s'intitule *Journal de la Franc-maçonnerie belge*, et qui représente le parti jeune et actif des loges, fait une propagande très-active en faveur du suffrage universel, qu'elle attend non pas du vote d'une assemblée issue du suffrage censitaire ni d'un pétitionnement général, mais d'un mouvement dont elle n'indique pas la nature (n° du 22° j.·. du 12° m.·. 1879).

Le même journal publie également presque dans chaque numéro des articles dont les tendances socialistes sont indiscutables. Ici encore, quoi qu'en puissent penser les riches bourgeois qui alimentent la caisse des loges, il représente le véritable

en faveur d'un libre penseur, par les chambres radicales françaises, en décembre 1879.

(1) V. dans la *Revue générale* de novembre 1880, les citations faites par M. Woeste : *Les progrès de l'évolution du libéralisme en Belgique*.

esprit de la Maçonnerie. Sans cela que signifierait ce passage du rapport d'inspection des loges adressé au Grand-Orient de Belgique par le F.·. Optat Scalquin :

« Quelle force, quel appui, quelles ressources peut-elle consacrer à sa grande œuvre d'humanité, à sa lutte incessante contre les réactions acharnées à sa perte ? Trouve-t elle en elle-même, dans les lois qui l'abritent, dans les manifestations de l'opinion, ce qui lui est nécessaire pour résister à ses ennemis ?

« Car il s'agit bien d'un combat immense, solennel, grandiose ; tout annonce que les funérailles du XIXe siècle se célèbreront au milieu des plus étonnants spectacles qu'il ait été donné aux peuples de contempler. De quel poids pèserons-nous dans ce choc formidable, dans cette mêlée qui eût tenté le génie d'Homère (1) ? »

De telles paroles ne sont-elles pas une excitation à tous les bouleversements sociaux et le prélude des cataclysmes auxquels la Maçonnerie aura conduit *la société moderne ?*

(1) *Journal de la Franc-maçonnerie belge*, 31e j.·. du 8e m.·. 1880.

CHAPITRE QUATORZIÈME

LA RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE L'INTERNATIONALE ET LE SOCIALISME

I. — LE DERNIER DÉVELOPPEMENT DE L'IDÉE HUMAINE

Weishaupt, dans les instructions pour le grade d'*Epopte*, jetait cette parole menaçante :

« La semence est jetée d'où doit sortir un nouveau monde ; ses racines s'étendent, elles se sont déjà trop fortifiées, trop propagées pour que le temps des fruits n'arrive pas. Peut-être faudra-t-il encore attendre des mille et des mille ans ; mais tôt ou tard la nature consommera son œuvre ; elle rendra au genre humain cette dignité qui fut sa destinée dans le commencement. Laissez donc les rieurs rire, les moqueurs se moquer. Celui qui observe et compare ce qu'a fait la nature autrefois et ce qu'elle fait aujourd'hui, *verra bientôt* que, malgré tous nos jeux, elle tend invariablement à son but. »

Vers 1825, un franc-maçon célèbre, Blumenhagen, disait dans un discours à une loge :

« L'ordre de la Franc-maçonnerie a fini son enfance et son adolescence. Maintenant il est devenu homme, et, avant que son troisième siècle soit accompli, le monde connaîtra ce qu'il est réellement devenu. C'est pourquoi l'esprit de l'ordre veille attentif, en avant du temps et de l'esprit du monde, il s'implante dans tous les recoins de la terre, et s'établit fermement au cœur du pays. Et puisque le monde entier est le temple de l'ordre, l'azur du ciel son toit, les pôles ses murailles, et *le trône et l'Église ses piliers*, alors les puissants de la terre s'incline-

ront d'eux-mêmes et abandonneront à nous le gouvernement du monde, et aux peuples la liberté que nous leur préparons. Que le maître de l'univers nous donne seulement un siècle, et nous serons arrivés à ce but ainsi désigné à l'avance. Alors les peuples chercheront leurs princes au milieu des reliques du passé. Mais, pour cela, il faut que rien ne ralentisse le travail et que jour par jour notre bâtisse s'élève. Plaçons, sans qu'on s'en aperçoive, pierre sur pierre, et le mur invisible s'élèvera solidement toujours plus haut ! (1) »

Depuis lors les évènements ont assurément marché : le pouvoir temporel du pape est détruit, les Bourbons ne règnent plus nulle part ; l'Allemagne impériale, l'Italie unifiée, l'Autriche livrée au parlementarisme et soumettant l'Église à un régime de défiance, la France en république, témoignent assez du règne universel de la Maçonnerie. Cependant le grand œuvre n'est pas achevé.

Le *Monde maçonnique* disait tout récemment, dans un article officiel sur *le rôle de la Maçonnerie dans l'avenir :*

« ... Une telle association ne saurait périr, parce qu'une évolution progressive a été accomplie..... L'humanité progressera sans cesse. C'est sa loi. *Quand ce qui a été longtemps regardé comme un idéal se réalise, les horizons plus larges d'un idéal nouveau offrent à l'activité humaine, toujours en marche vers un meilleur avenir, de nouveaux champs d'exploration, de nouvelles conquêtes à faire, de nouvelles espérances à poursuivre* (2). »

Ce grand œuvre dépasse de beaucoup un changement dans la carte politique de l'Europe : il va jusqu'à détruire toutes les nations et à élever sur leurs ruines la république universelle. La guerre à la papauté et à l'Église catholique doit conduire à un changement plus radical dans le monde, à la destruction de toute pensée de vie future, de tout lien social, de tout droit individuel sur le sol, en un mot à la restauration de cette liberté et de cette égalité primitives, célébrées par Jean-Jacques Rousseau, Weishaupt et Saint-Martin, où l'homme serait absolument semblable à la bête des forêts.

La *République universelle* — le *Communisme socialiste de l'Internationale*, — enfin le *Nihilisme russe*, apparaissent ainsi logiquement et historiquement comme le développement successif de la Révolution. Les sectes sauvages qui les propagent sont

(1) *Zeitschrift für Freimaurer als manuscript*, 1828, p. 320, cité par Pachtler, *Der Gœtze der Humanität*, p. 450.

(2) *Le Monde maçonnique*, avril 1876.

toutes sorties des loges et ne font qu'appliquer dans leurs dernières conséquences les doctrines de la Maçonnerie.

Assurément la Maçonnerie est souvent en lutte avec ces nouvelles sociétés secrètes : Mazzini, Karl Marx et Bakounine, qui de notre temps ont représenté ces nouvelles phases de la Révolution, sont plus d'une fois entrés en conflit, car il est une logique du mal qui les fait se succéder les uns aux autres, et une providence vengeresse, qui réalise toujours le mot de Camille Desmoulins : La *Révolution* est comme *Saturne, qui dévore ses propres enfants !* Mais il est aussi des antres secrets, où les chefs des sectes s'accordent pour leur œuvre de destruction. Le présent chapitre va en fournir les preuves.

II. — La république universelle.

Partant du principe que chaque homme, comme une émanation de la substance unique, est un être absolument indépendant, qu'il est roi et Dieu, la Maçonnerie enseigne qu'il n'y a absolument aucun droit en dehors du consentement des peuples. Ce consentement est essentiellement révocable, et, comme le disait un des hommes les plus pénétrés de son esprit, Jefferson, « un peuple a, tous les dix-huit ans, c'est-à-dire à chaque renouvellement de génération, le droit de changer son gouvernement et de faire banqueroute. » Une monarchie constitutionnelle ne peut être qu'une étape dans la voie qui conduit à la république. La patrie, la nationalité, ne constitue elle-même aucun droit qui puisse enchaîner les individus souverains. De même que, dans un pays, le peuple souverain a pu détruire les provinces, les corporations, les libertés locales, ainsi l'humanité souveraine peut et devra détruire les nationalités particulières. « La nation ne doit tolérer entre elle et les citoyens aucun corps intermédiaire, » disaient les révolutionnaires de 1791. En vertu du même principe, l'Humanité maçonnique ne devra tolérer aucun intermédiaire entre le grand tout et les individus souverains. Il y a longtemps que l'idée en est formulée.

En 1792, un député du Cantal, parlant à la loge-club des jacobins, Milhaud, s'écriait à propos de la réunion de la Savoie à la France :

« Ah ! s'il était vrai que le réveil des peuples fût arrivé, s'il était vrai que le renversement de tous les trônes dût être la suite prochaine du succès de nos armées et du volcan révolutionnaire, que chaque région, devenue libre, forme alors un gouvernement conforme à l'étendue plus ou moins grande que la nature lui aura fixée, et que, de toutes ces conventions nationales, un certain nombre de députés extraordinaires forment au centre du globe une *Convention universelle*, qui veille sans cesse au maintien des droits de l'homme, à la liberté générale du commerce (1). »

Mazzini a été le grand propagateur de cette idée : il voulait y arriver pas à pas en établissant successivement la république démocratique dans chaque pays. A la fin de sa carrière, il faisait publier l'appel suivant en Amérique, pour jeter dans ce vaste pays, si bien préparé par le Protestantisme et la Maçonnerie, les semences de son œuvre :

ALLIANCE RÉPUBLICAINE UNIVERSELLE.

« *But de l'association.* — Affirmer le *droit* de tout pays à se gouverner en république et, par conséquent, le devoir de tous les républicains de s'unir entre eux pour former une solidarité républicaine.

« *Forme d'organisation.* — L'association doit être composée de sections distinctes... Ces sections seront autant de représentations des futures républiques, tandis que leurs délégués, réunis dans un conseil central, représenteront la solidarité des républiques, dont la réalisation est le but suprême proposé aux travaux de l'*alliance*.

« *Moyens d'action.* — Caisse alimentée au moyen de contributions à verser par ses membres, sous formes de *taxes de fraternité, d'impôts fixés d'avance et de donations volontaires* en faveur de la cause.

« *Conseil central.* — Devra être composé d'un président, d'un secrétaire des finances, d'un secrétaire des actes et d'autant de secrétaires qu'il y aura de nationalités représentées dans le conseil. Chaque secrétaire, représentant ainsi une république présente ou future, sera le ministre accrédité de sa propre section et l'intermédiaire avec elle. Il sera responsable de l'affiliation de ses membres et de leur *adhésion aux ordres du conseil central*. Ces secrétaires, après la première année, seront élus par les diverses sections.

« Les actes du conseil central *seront secrets*.

« *Conseils* SUBORDONNÉS seront institués. La liste des membres sera communiquée au conseil central dans *le mode que celui-ci aura indiqué*.

« *Ordres et règlements. Généraux émaneront du conseil central.*

« *Affiliation.* — Toute association existante, de quelque dénomina-

(1) Cité par Thiers, *Histoire de la Révolution*, t. IV, p. 434.

tion que ce soit, dans les *écoles*, les *collèges* ou les *communautés*, peut s'affilier à l'*alliance républicaine universelle*, pourvu que cette association communique la *liste de ses membres au conseil central, souscrive la même profession de foi, et paie les taxes d'affiliation.*

« *Agents spéciaux.* — Nommés par le conseil central pour toute affaire nécessaire à l'organisation ou à l'extension de l'*alliance républicaine universelle.*

« *Publications.* — Toutes les publications qui émaneront de *l'alliance* seront imprimées sous *l'autorité* d'un comité, exclusivement *élu* pour cet objet *par le conseil actuel.*

« *Taxe d'affiliation.* 25 *centimes.*

« *Profession de foi.* — « Je crois à la République, qui est l'organisation d'un peuple libre sur le fondement de l'égalité des droits sociaux et politiques, comme l'unique moyen pour un peuple d'exprimer et de traduire en actes sa volonté, pour l'accomplissement de sa propre destinée et de ses devoirs envers l'humanité.

« De même que je crois à la nécessité d'une organisation républicaine pour chaque peuple, pour qu'il puisse atteindre son plein développement moral, *je suis contraint de croire à la nécessité* D'UNE *organisation républicaine pour toutes les nations de la terre...* Je crois, en conséquence, à la solidarité de l'humanité, aux devoirs d'un peuple envers un autre peuple, et aux devoirs de chaque individu, non-seulement envers son propre pays, mais envers le monde entier.

« Je crois donc que c'est un droit et un devoir sacré pour toute nation et pour tout homme d'aider de *tous les moyens possibles* les efforts des autres nations et des autres hommes pour la fondation d'une *alliance républicaine universelle.*

« Et je m'oblige, comme membre de cette association, à aider de tout mon pouvoir, et par *tous les moyens*, la propagation et la réalisation de cette profession de foi. »

A peine ce programme avait-il été publié à New-York (janvier 1867) que les adeptes italiens lui faisaient écho en répandant partout la proclamation suivante :

« Les ennemis de l'Italie étant le *Sénat*, le *Parlement* et le *Statut*, et *tout ce qui est l'œuvre de la monarchie piémontaise*, il est de toute nécessité de *renverser cette monarchie*, UNIQUE ET VÉRITABLE CAUSE DES MALHEURS DES PEUPLES.

« L'ALLIANCE UNIVERSELLE ITALIENNE, qui déclare être en relation avec TOUS LES PEUPLES LIBRES, demande que dans le monde entier se réalise L'UNITÉ RÉPUBLICAINE, et annonce que, quant à l'Italie, il y existe un *comité suprême*, occulte et invisible pour le moment, auquel *chaque complice doit obéir au prix même de sa vie*, en s'exposant, s'il le faut, à tous

les tourments, plutôt que de trahir ses frères, et EN S'OBLIGEANT A PRENDRE LES ARMES aussitôt que l'heure aura sonné, et à ne les abandonner que lorsque le but aura été atteint (1). »

Nous dirons un peu plus loin la part que Mazzini prit à la fondation de l'*Internationale* et pour quelles raisons il fut éliminé (§ 5); mais les idées jetées par ce terrible propagateur de la pensée des sectes ont fait leur chemin aux États-Unis.

En 1872, dans sa proclamation au peuple pour l'inauguration de son second terme de présidence, Grant, l'élu et le représentant du parti *radical*, a jeté dans une proclamation officielle ces paroles inconcevables pour ceux qui ne sont pas au courant du langage des loges :

« Le monde civilisé tend vers le républicanisme, vers le gouvernement du peuple par ses représentants, et notre grande république est destinée à servir de guide à toutes les autres... Notre créateur prépare le monde à devenir, en temps opportun, une grande nation, qui ne parlera qu'une langue et où les armées et les flottes ne seront plus nécessaires (2). »

C'est la même pensée qui, en 1866 et dans les années suivantes, a inspiré ces *congrès* et ces *ligues de la paix*, qui préparaient l'explosion de 1870, et auxquelles tant d'honnêtes gens donnaient étourdiment leur adhésion. Il suffit d'avoir suivi avec quelque soin ces procédés des sociétés secrètes pour savoir qu'elles s'avancent vers leurs desseins destructeurs précisément en jetant en pâture aux esprits de notre temps, dépourvus de toute règle, des mots sonores et des rêves humanitaires.

La véritable signification de ces manifestations et de ces réunions est donnée par l'expression de la haine contre le Christianisme et l'Église catholique qui s'y fait jour. Elles ont, au point de vue de la secte, l'avantage de propager leurs idées par le retentissement qui y est donné et de grouper des éléments qu'elles utilisent plus tard.

(1) *Gazette du Midi*, 1er août 1868. V. aussi *Document annexé* K).

(2) Grant est devenu aux États-Unis l'homme de cette partie de la Franc-maçonnerie qui, plus avancée que le gros des loges du pays, poursuit une guerre systématique contre le Catholicisme. En 1874, il s'est prononcé, comme jamais un président ne l'avait fait, pour la sécularisation de l'école et la lutte contre l'esprit clérical. Voilà la vraie raison pour laquelle tout un parti très-actif a voulu le perpétuer à la présidence, et malgré son échec en 1877 veut le reporter une troisième fois en 1881 contrairement à tous les précédents constitutionnels. (V. les *États-Unis contemporains*, par M. Claudio Jannet, 3e édit. Plon, 1877, t. I, p. 94-97, t. II, p. 66 196, 229.)

III. — LE CONGRÈS DES ÉTUDIANTS A LIÈGE EN 1865

Une des plus significatives réunions de cette époque fut le congrès des étudiants réunis à Liège en 1865. Il faut nous y arrêter, car ses membres sont aujourd'hui à la tête de l'*Internationale*, de la Franc-maçonnerie ou de l'administration gambettiste en France. Ce fut *un des signes du temps*, selon la parole de l'évêque d'Orléans, et aujourd'hui encore ses débats nous indiquent bien *où en est la Révolution cosmopolite.*

Plus de mille jeunes gens, venus d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande, d'Angleterre, de France, de Russie, s'y trouvèrent présents.

Reçus d'abord dans l'Hôtel de Ville, par le bourgmestre de Liège, entouré du collège échevinal, et salués par le magistrat comme *l'élite de la jeunesse studieuse*, comme *les jeunes apôtres de la liberté et du progrès*, ils se dirigent ensuite, précédés des drapeaux des nationalités diverses, vers le casino Grétry, salle de danse et café chantant, où doivent se tenir les séances générales. Là le congrès est constitué. Le président du comité organisateur de Liège souhaite à son tour la bienvenue, au nom de la jeunesse universitaire, et est chargé de présider l'assemblée ; les commissaires assesseurs sont, pour la France : Rey et Regnard ; Sarro de Magallone, pour l'Espagne ; Schramm de Joug pour la Hollande, etc. Le fils du bourgmestre de Louvain y représente Bruxelles ; Goudry, Gand ; Gobert et Derguiny, Liège ; des secrétaires sont choisis parmi les nationalités diverses, et le congrès est ouvert avec la *question de l'enseignement* pour objet.

M. Regnard remercie au nom de la jeunesse française celle de l'Université liégeoise.

« Venu de France, où jadis aussi l'on a pratiqué la liberté, il espère, dit-il, se remettre pendant ces quatre jours à un apprentissage qui ne sera pas difficile ; il travaillera courageusement à l'œuvre de la *rénovation sociale ou du progrès.* »

Et M. Optat Scailquin, jeune avocat de Bruxelles, — aujourd'hui membre de la Chambre des représentants, l'un des chefs du parti libéral et de la Maçonnerie, — s'écrie au milieu d'un tonnerre d'applaudissements :

« Hommage à la France qui doit espérer encore, quand elle compte dans son sein de pareils enfants ! Honneur aux lutteurs de la pensée, pour avoir ouvert cette tribune, accessible à tous les principes... L'avenir est à la jeunesse ; partout elle rivalisera de dévouement pour ne plier les genoux ni *sous les menaces de l'intolérance, ni sous les rigueurs du despotisme*... Que l'on traite donc toutes les questions de l'enseignement des masses! qu'on *remue l'idée sociale dans toutes ses profondeurs !* Sinon, l'œuvre serait incomplète. Quel est son but ? n'est-ce pas *de réaliser toutes les réformes*, de faire en sorte qu'un jour les *peuples, confondus par l'échange de leurs produits et par la tolérance religieuse, pourront se tendre, au-dessus des débris de leurs barrières, une main fraternelle*.

« A Madrid, continue l'orateur, lorsque les étudiants protestent contre la démission donnée à l'un de leurs maîtres à cause de ses opinions trop libérales, on appelle l'armée, on les sabre, on les foule aux pieds des chevaux, et le peuple applaudit à leur résistance... A Vienne, quand des autorités académiques veulent les forcer d'assister à des anniversaires de concordats..., ils refusent, et le peuple leur donne raison. En France, en Prusse, il en va de même, et ce voyant, je me dis alors : Mes frères, aimez-la, cette jeunesse, car elle est digne de servir cette grande cause du progrès et de la liberté. »

Dans une des séances du lendemain, on entendait le rédacteur d'un des plus importants organes du libéralisme belge, le *Précurseur* d'Anvers, M. Arnould, dire entre autres choses :

« L'enseignement est anarchique, parce que la société est anarchique, contradictoire. *Il n'y a pas deux institutions dont on puisse dire qu'elles existent par des raisons de justice.....*

« Je passe à *l'ordre moral*. Où en sommes-nous ? Là, nous avons encore, et *malgré nous, toute la morale catholique, nous n'en avons pas d'autre*. — Elle est officiellement enseignée et suivie dans le cœur des masses. Comment voulez-vous qu'une société contradictoire, qui n'a que des *idées venues on ne sait d'où*,.. soit sérieuse et complète dans son enseignement ? Discuter l'enseignement avant d'avoir discuté la société, c'est ne pas vouloir être pratique...

« Comment voulez-vous ramener cette humanité immense que nous ne connaissons pas encore, qui ne *s'est révélée* qu'une fois partiellement, à la révolution française, et qui *alors a été si grande* que nous vivons tous de ce souffle depuis quatre-vingts ans ? »

Et sur cette énergique déclaration, l'orateur descend de la tribune, accueilli par des salves d'applaudissements unanimes. Il y avait donc dans ce congrès de la jeunesse de tous les pays, sortie des enseignements d'État, unanimité de sentiments contre les

croyances et la morale même catholique et chrétienne, unanimité d'adhésion aux doctrines de la révolution française, y compris 1793, unanimité contre l'ordre social actuel, qui ne compte pas *deux institutions fondées sur la justice.*

Nous devions d'abord le constater, et cependant il y eut entre les membres du congrès des luttes violentes, des oppositions en paroles acharnées et brutales. Quel en était l'objet ? Nous allons le laisser expliquer par un des orateurs, M. Fontaine, de Bruxelles, jeune orateur à la barbe rousse, à la corpulence honnête, à l'attitude négligée, type, dit-on, du bourgeois *farocrate* de la capitale belge :

« Avant de commencer, dit-il, je tiens à rectifier une question d'homonyme et à dire que je ne suis pas le sosie de M. Jean Fontaine, de Liège. M. Jean Fontaine est avocat, moi je suis actuellement éditeur de la *rive gauche ;* l'avocat est *spiritualiste et disciple de Cousin,* l'éditeur est matérialiste et apôtre de Proudhon. Je tiens à établir ces différences, parce que cela pourrait nous porter préjudice ; car nous sommes tous deux nés en Belgique, de parents belges. J'ai été baptisé belge, de par le code civil et le clergé catholique. *Mais je n'ai pas de patrie,* et vous le savez : *ubi libertas, ibi patria !* »

Mais quelle est cette liberté? M. Fontaine va nous le dire à la fin de son discours :

« Vous voulez la liberté d'enseignement... elle n'existe pas en Belgique ; la liberté d'enseignement est impossible dans *un État constitutionnel...* Qui vous donnera cette liberté absolue ? Elle nous sera donnée par cette synthèse qu'on appelle la RÉVOLUTION : lisez *Edgard Quinet,* il vous l'expliquera ! C'est une matière en fusion, c'est l'égalité, c'est l'abolition de tout privilège, et puisque notre programme porte : *Partout on discute les grandes questions sociales,* il faut que le *socialisme* entre en plein dans la question de l'enseignement. *Il faut que le capital soit serf du travail.* Il faut que vous sachiez que tout individu avant d'aller à l'école doit avoir mangé un morceau de pain. Et c'est le travail qui le lui donnera ; par conséquent vous devez admettre la *Révolution* et le *socialisme* dans la question de l'enseignement. Ce point exige des développements énormes. Mais je vais vous dire ce que nous voulons, nous *révolutionnaires et socialistes :* nous voulons le développement *physique, moral et intellectuel du genre humain.* Notez que je dis *physique* d'abord, *intellectuel* après. *Nous voulons,* dans l'ordre moral, *par l'anéantissement de tous préjugés de religion et d'église, arriver à la négation de Dieu et au libre examen.*

« Nous voulons, dans l'ordre politique, *par la réalisation de l'idée républicaine, arriver à la fédération des peuples et à la solidarité des individus.* Dans l'ordre social, nous voulons, par la *transformation de la propriété,* par *l'abolition de l'hérédité,* par *l'application du principe d'association,* par la *mutualité,* arriver à la solidarité des intérêts et à la justice ! Nous voulons, par l'affranchissement des travailleurs d'abord, du citoyen et de l'individu ensuite et sans distinction de classes, *l'abolition de tout système autoritaire.* »

Après M. Fontaine, de la *Rive gauche*, vient M. Georges Janson, jeune homme sombre, à la voix vibrante, au geste fier et au ton du défi, disent les comptes-rendus. Il appelle la jeunesse à l'étude et à l'enseignement de la politique.

« La politique vous appartient par votre âge, parce que dans la jeunesse il semble qu'on ait des vues plus droites et plus élevées. Les jeunes gens de nos jours ont presque abandonné la politique. Ce n'est pas ce qui se faisait jadis à Rome, dans Athènes. De même, nous avons vu à une époque fameuse, où *nous devons à jamais chercher des modèles de vie politique et de caractère, les* DANTON, *les* SAINT-JUST, *les* CAMILLE DESMOULINS, *les* MARAT, se lancer courageusement sur le terrain enflammé des révolutions. Là vous *devez chercher vos exemples,* là vous verrez des cœurs intrépides, là vous verrez la jeunesse entière se dresser, armée d'idées nouvelles, contre les siècles passés. Vous verrez enfin le cri, le véritable cri du peuple, jeté à l'appel d'un jeune homme de 22 ans, Camille Desmoulins (1). (Vifs applaudissements !)

« On a parlé de République et de socialisme. Il y a une chose cer-

(1) Le passage suivant de la *Chaîne d'Union* (année 1878, p. 147), montre que M. Janson, en faisant ainsi à Liège l'apothéose de Camille Desmoulins, exprimait la pensée *actuelle* de la Maçonnerie. L'auteur de l'article, F.·. Emile Corra, s'adresse à « la catégorie des gens qui pensent qu'à la période de civilisation que nous avons atteinte (*sic*) la Franc-maçonnerie est inutile », et il répond « par des faits et par des noms. »

« Par des faits, car elle a créé et elle subventionne des établissements d'instruction et de charité des plus florissants; car elle compte, à l'heure actuelle, *plus de 8,000 loges réparties dans le monde entier, loges qui possèdent 500,000 membres actifs et près de trois millions de membres non actifs, confondus dans une commune inspiration.*

« Par des noms, car elle a vu dans ses rangs les Condorcet, les DANTON, les BABEUF, les CAMILLE DESMOULINS, les de Lalande, les abbé Grégoire, les Hoche, les Kléber, les Lacépède, les Lafayette, les Lavater, les Laplace, les Mirabeau, les Thomas Paine, les PROUDHON, les SAINT-JUST, les Washington (le *Monde maçonnique*, t. IX, p. 227, ajoute à cette liste de noms « glorieux » HÉBERT, le « Père Duchesne », SANTERRE, et ailleurs MAZZINI); et maintenant encore elle renferme dans son sein les BRISSON, les CRÉMIEUX, les JULES FAVRE, les GARIBALDI, les GARNIER-PAGÈS, les PELLETAN, les LOUIS BLANC, les GAMBETTA, les LITTRÉ. Non, non, la Franc-maçonnerie n'est point inutile... Non, non, son temps n'est point fini, et aujourd'hui, moins que jamais, elle doit renoncer à l'œuvre sacrée qu'elle a entreprise,

taine pour toutes les intelligences élevées, c'est que l'abolition de tous les privilèges, fondés sur la race ou la naissance, et de toutes les distinctions d'ordre et de caste, c'est que le gouvernement de la nation par elle-même au moyen du suffrage universel, sans être entravé par la pression d'une coterie ou d'un seul, est dans le vœu de l'humanité, et toutes ces choses sont comprises dans le mot *République !* »

La plupart des représentants belges parlent de même.

Écoutons maintenant les principaux députés des écoles de France. Nous rencontrons d'abord M. Regnard, de Paris, membre du bureau :

« On vient de rappeler l'idée de Dieu ; moi, je me rattache au positivisme. Il y a eu deux méthodes d'enseignement ; une seule est bonne, la méthode positiviste ou expérimentale, celle de Bacon, des encyclopédistes et d'Auguste Comte ; on l'a nommée aussi *matérialiste*, nom sur lequel on a déversé beaucoup d'injures : je crois qu'il ne faut pas le renier ; je l'accepte, moi ; je le déclare franchement : JE SUIS MATÉRIALISTE...

« Comte, en suivant Diderot, *notre grand Diderot*, a bien mérité de l'humanité. Le moyen âge était une période de ténèbres, où quelques bûchers seuls éclairaient le monde. Il a été fatal à l'humanité... Je crois que, si l'homme qu'on appelait Julien l'Apostat eût pu réussir, peut-être les progrès accomplis au XIXe siècle auraient été réalisés dès le Ve.

« Je prends cette occasion de rendre hommage à un homme qui n'a jamais cherché aucune place, aucun honneur, M. Littré.

« Nous sommes aussi pour la science, pour l'Allemagne, nous connaissons Kant et Hégel ; mais je crois qu'il y a des hommes qui rendent plus de services et qui sont en progrès sur eux. La philosophie de la nature doit être la base de toute connaissance ; nous rattachons notre drapeau aux hommes qui proclament le matérialisme ; tout homme qui est pour le progrès est aussi pour la philosophie positiviste ou matérialiste. »

M. Lafargue proclame « qu'aucune intelligence divine ne règle les faits humains ; que le spiritualisme n'arrive à aucune morale. » Il reconnaît toutefois que « le *Catholicisme* est la machine la plus forte qui ait été inventée en fait de spiritualisme. *Il y a quatre cents ans que nous la sapons ; elle est solide encore malheureusement.* » Puis, entreprenant l'éloge de *notre grand maître à tous*, PROUDHON, il ajoute : « Voici la plus belle parole que l'humanité ait entendue : *Maintenant que nous nous sommes redressés, que nous sommes debout, oui, nous possédons la justice, la foi*, sans craindre *âme qui vive au ciel*, SUR LA TERRE, *sous terre...* Nous serons probes, par amour *de la probité.* »

Quelle probité peut-il y avoir pour qui *Dieu est le mal, et la propriété le vol*, pour qui ne reconnaît ni Dieu dans le ciel, ni autorité, et par conséquent ni vérité sur la terre, ni même de Satan en enfer, quand sur tous les tons on répète partout, et inspiré par lui, son cri de révolte et de haine ? Aussi, quelques jours après, le même Lafargue, dans la dernière séance tenue à Bruxelles, terminait sa motion par le cri de l'enfer : « GUERRE A DIEU ! HAINE A DIEU ! LE PROGRÈS EST LA ! IL FAUT CREVER LE CIEL COMME UNE VOUTE DE PAPIER. »

Faut-il maintenant rapporter la motion de l'étudiant français Germain Casse, aujourd'hui député, parlant de déclarer la *religion catholique impuissante dans son enseignement*, de demander « l'exclusion totale, complète, de tout individu qui représente, à quelque degré que ce soit, l'idée religieuse, qui est l'idée d'intolérance. C'est là, dit-il, la question en plein ! il s'agit de prendre une position nette. Il faut qu'en sortant d'ici nous soyons de PARIS ou de ROME, ou jésuite ou *révolutionnaire*, si le mot ne vous déplaît pas !... »

Et à Bruxelles, l'année suivante, où la minorité, les spiritualistes de l'école de Cousin, n'osèrent pas se rendre, l'on entendait cette revendication, corollaire de la précédente :

« Qu'est-ce que la Révolution ? C'est le triomphe du travail sur le capital, de l'*ouvrier sur le parasite*, de l'HOMME SUR DIEU ! Voilà ce que nous voulons. Voilà la révolution sociale que comportent les principes de 89, les *droits de l'homme* poussés à leurs dernières conséquences... En présence d'un principe aussi grand, aussi pur que celui-là, il faut *haïr* ou prouver qu'on aime... Citoyens, on vient de faire l'éloge de la France ; *la France n'est rien*. C'est parce que nous sommes des hommes, non parce que nous sommes français, que nous sommes quelque chose. Pas d'*étroites frontières !* Il faut que la *fraternité embrasse le monde*. Un jour, un grand artiste fondait une statue de métal, il vint à manquer de bronze ; il prit du fer, de l'étain, de l'argent, il mêla tout, et sa statue sortit radieuse de la fournaise. La Révolution est cette statue qu'il nous faut former, nous. Que tous coopèrent à l'œuvre ! Serrons nos rangs !

« Citoyens, je vous demande un serment. Nous sommes des hommes. Eh bien ! *Jurons* HAINE A LA BOURGEOISIE, HAINE AU CAPITAL, *droit au travail ;* non, c'est là une conception absolue, *droit aux travailleurs* ! Unissons-nous, groupons-nous autour du DRAPEAU ROUGE... Le drapeau rouge, C'EST L'APPEL AUX ARMES, le peuple qui lutte et qui triomphe. En 1830, en 1848, le peuple a été, non généreux, mais dupe. Il s'agit de savoir

si nous endurerons plus longtemps l'esclavage. Soyons nettement, carrément, hardiment révolutionnaires, ou bien retournons à Rome, et baisons la mule du pape ! »

Et voilà la tolérance, fruit des enseignements d'État. Ces enseignements mêmes de l'État, au point où ils ont conduit cette jeunesse, elle n'en veut plus. C'est M. Armengaud, étudiant français, qui va le proclamer aussi et à Liège même :

« Vous avez, dit-il, entendu pousser ce cri énergique (par un anglais et un allemand, MM. Gobert et Burcke) : *Guerre à la superstition, au fanatisme, aux préjugés, à la théologie, à la théocratie !* C'est bien ; c'est aussi le cri de mon cœur. Mais quel doit être notre plan de campagne, dans cette lutte contre l'ignorance ? Qu'avons-nous entendu ce matin, si ce n'est l'apologie de la force et de la violence ? Je vais le prouver, *je crie avec eux : Vive la* RÉVOLUTION !... incompatibilité de la puissance matérielle et de la puissance morale, suppression des budgets ecclésiastique et *universitaire* : voilà ce que signifie le mot *Révolution*... Le but unique de l'État est de protéger l'ordre matériel ; pour moi, l'État doit être réduit à sa plus simple expression. Comme on l'a dit, il ne doit être qu'un GENDARME ! »

Mais c'est à Bruxelles que, débarrassée des disciples de Cousin et des doctrinaires, d'accord pour les principes, mais dissidents pour la forme, la jeunesse formée aux enseignements d'État s'est expliquée avec plus de franchise encore, renforcée par la *société des solidaires* et des rédacteurs de la *Liberté :*

« Je vois ici des femmes, dit le citoyen Sibrac, étudiant français, je les remercie d'être venues. Il faut qu'avec nous elles sachent pourquoi nous luttons, il faut qu'elles comprennent nos aspirations. Elles ne doivent pas rester en dehors du mouvement révolutionnaire. Elles ne nous feront pas défaut, j'en suis sûr. *C'est Ève qui a jeté le premier cri de révolte contre Dieu.* »

Aussi la Maçonnerie, nous l'avons vu, crie-t-elle en chœur : Eva ! Eva !

C'est là encore à Bruxelles que le citoyen Brismée a fait entendre ces paroles :

« On nous prêche la tolérance : *pas de tolérance !* quand on nous attrape, on nous tue. Le jour où nous serons les maîtres il faut que nous usions de notre force pour fonder la république. *S'il est besoin de la guillotine, nous ne reculerons pas.* Citoyens, c'est à cette condition seulement que nous ne verrons plus des gredins crier aujourd'hui : Vive

la république ! demain la trahir, l'étouffer, l'assassiner... Si la bourgeoisie, comme en 1848, ferme ses ateliers, allons donc !... Comme si le peuple n'avait pas le droit de s'emparer des ateliers qu'on lui ferme! *Si la propriété résiste à la Révolution, il faut par des décrets du peuple anéantir la propriété.* Si la bourgeoisie résiste, il *faut tuer la bourgeoisie.* Citoyens, vous le savez, aujourd'hui les bonnes gens sont des *assassins et des voleurs...* Ce n'est pas la petite bourgeoisie que j'attaque, elle est esclave et souvent plus esclave que les travailleurs. J'en veux à la *bourgeoisie capitaliste, aristocrate* et *bancocrate,* celle qui fait les lois et notre misère. *Celle-là doit périr.* »

Et le citoyen Pellerin :

« Je suis ouvrier et c'est au nom des ouvriers que je demande la parole. On a parlé de guillotine, nous ne voulons que renverser les obstacles. SIX CENT MILLE TÊTES FONT OBSTACLE, QU'ELLES TOMBENT. OUI ! »

Viennent ensuite les remercîments aux étudiants français :

« Citoyens, dit un étudiant *russe,* je n'ai pas l'habitude de parler en public ; en Russie on se tait, vous le savez. Je remercie de tout cœur les étudiants français, au nom de la *jeunesse russe,* des idées matérialistes développées au conseil de *Liège,* et j'espère qu'un jour ils viendront nous aider pour le triomphe de la cause matérialiste. »

Déjà, à Liège, le membre du bureau représentant l'Espagne, M. Sarro de Magallone, s'était écrié que les jours du congrès étaient *les plus heureux de sa vie,* et expliquant comment, à cause du choléra, les étudiants d'Espagne avaient généralement fait défaut, il promettait en revanche de les amener nombreux et ardents au prochain congrès.

Le citoyen César de Paepe succède à l'étudiant russe et vient aussi, au nom *des ouvriers socialistes belges,* remercier les étudiants français :

« Nous venons, dit-il, de vous entendre remercier les belges ; nous vous devons nous-mêmes des remercîments, à vous qui êtes venus nous donner des forces, citoyens français ! Les paroles que vous avez entendues doivent vous soutenir, si vous avez besoin de soutien. Vous avez vu qu'il y a en Belgique des *positivistes,* des *athées,* des *révolutionnaires.* Tous veulent la réforme sociale. Il y a un mois, *j'étais à Londres.* Là, comme ici, comme partout, le mouvement est le même. Allemands, anglais, belges, français, suisses, veulent le socialisme fondé sur la science ; vous aussi, citoyens étudiants ! Cette vaste union fait notre force. Naguères les privilèges seuls se tendaient la main par-dessus les frontières... Voici que le travail et la science en font autant. J'applaudis à l'union de la science et du travail, des étudiants et des ouvriers. »

Enfin, l'étudiant Rey, membre du bureau à Liège pour la France, répond ainsi à ces félicitations :

« Citoyens, compatriotes plutôt, car nous sommes tous de la *même patrie*, depuis dix-huit siècles le peuple souffre et travaille. A côté de lui, souffrent comme lui, travaillent comme lui quelques hommes, malgré l'inquisition, malgré les cachots, malgré les bûchers, étudiant et apportant obscurément, silencieusement, *en secret parfois*, leur pierre à l'édifice de la science.

« Aujourd'hui cet édifice est élevé, et sa riche architecture brille aux yeux de tous. Pour y marcher nous avons un mot : *Justice !* pour y arriver, un moyen : RÉVOLUTION !

« La liberté règnera bientôt, les esclaves deviendront les maîtres, il y a place pour tout le monde au grand soleil de la Révolution ! »

Qui ne reconnaît là le temple maçonnique, le vaste édifice élevé à la morale indépendante, et achevé par les enseignements d'État, sur les ruines de toutes les nationalités ?

De ces citations, dit la *Gazette de Liège*, aux comptes-rendus de laquelle nous les avons empruntées et qui étaient sténographiés par ses rédacteurs sur les tables mêmes du congrès, les plus révoltantes ont toujours recueilli les applaudissements d'une partie notable au moins de l'assemblée ; il y a parfois eu de l'unanimité pour protester contre un orateur spiritualiste, jamais contre un matérialiste ou un athée. La majorité de l'assemblée ne s'effrayait que des mots : trop vifs ou trop cruels, ils soulevaient des réclamations ; mais la même doctrine, mieux voilée sous des termes adoucis, n'excitait plus cette répulsion et provoquait d'immenses bravos. Le succès de M. Arnould en est l'incontestable témoignage. N'était-ce pas d'ailleurs la conséquence logique des doctrines des enseignements d'État en France, comme nous l'avons démontré par d'irrécusables preuves ? et le président du congrès et son organisateur, M. d'Hoffschmidt, dans son discours de clôture, n'a-t-il pas dit que le *congrès a été ce qu'il devait être?*

Du reste le citoyen Fontaine de la *Rive gauche* s'en est exprimé ainsi à la dernière séance de Bruxelles : « Dans les comptes-rendus des débats du congrès des étudiants, la *presse belge* a fait preuve en général d'ignorance crasse ou de mauvaise foi. Elle a volontairement tronqué, altéré, falsifié toujours, supprimé quelquefois les discours prononcés ; elle n'a pas osé conclure : elle a reculé, comme toujours, devant l'affirmation ou la *négation* des principes *sociaux révolutionnaires* et *athées* qui se sont produits. Cependant il faut opter ; il faut croire ou nier !

« Un *seul* journal, un seul, a été de bonne foi. C'est la *Gazette de Liège*, et cela parce qu'elle est avec franchise catholique, apostolique, romaine... Elle a publié une analyse complète des débats (1). »

Du reste ces faits ont été constatés judiciairement dans les considérants de la sentence rendue par le conseil académique de Paris, qui excluait certains de ces étudiants des écoles de l'État (2). Le *Journal des Débats* écrivait à cette occasion :

« A quelle génération appartiennent ces jeunes gens ? N'entraient-ils pas au collège il y a une quinzaine d'années, au moment où s'est établi le régime actuel ? » C'est le *Temps* qui a écrit à son tour : « N'y aurait-il pas lieu de demander aux *institutions et aux maîtres qui ont formé cette jeunesse*..... de quelles impressions et de quels enseignements ont pu se dégager des doctrines si tristes, si négatives, si désespérées ? (3) »

N'est-ce pas enfin la *Revue de l'instruction publique* qui, sur un ton tout opposé, et comme pour justifier les maîtres, a osé écrire : « La réunion des étudiants à Liège a une *existence sérieuse et grave*, et lors même que le congrès n'aurait servi qu'à donner un gage des *tendances* ÉLEVÉES où se plaisent les jeunes générations, ce serait là du moins un résultat qui a son prix (4). »

Dirons-nous maintenant que cette réunion d'étudiants et d'ouvriers, à Bruxelles, partant des enseignements d'État primaire, secondaire et supérieur, ayant tous la même base, le naturalisme, le panthéisme, la haine de la religion sous le nom de superstition et de fanatisme, s'est transformée en une vaste association secrète qui couvre l'Europe et dont le procès du 5 janvier à Paris a cons-

(1) Ces comptes-rendus ont été réunis en brochure sous le titre de *Congrès international des étudiants*. 1866, Liège, 3e édit.

(2) V. le *Moniteur* du 18 décembre 1865.

(3) Ces citations sont tirées de la *Gazette du Midi*, 4 et 5 déc. 1865.

(4) Dire, écrivait l'étudiant Pilon, dans une lettre à la *Gazette de France*, 29 mai 1868, *dire que l'enseignement de l'école de médecine n'est pas matérialiste*, mais *c'est nier le soleil !* M. Castelnau, écrivain peu suspect et très-bien renseigné, dit l'*Univers*, n'y a trouvé, dans un article du *Moniteur scientifique*, livraison de juillet, que *trois* professeurs spiritualistes ; le reste se décompose ainsi : onze professeurs athées matérialistes, et douze incertains. M. Castelnau pense même que parmi ces derniers il y a beaucoup de noms (il en cite cinq) qu'on pourrait légitimement faire passer dans la catégorie des athées ; « mais la liste de ceux-ci, dit-il, est assez décisive par le nombre et plus encore par la valeur scientifique des noms dont elle se compose pour justifier l'appréciation d'un éloquent cardinal, que la majorité de la faculté est matérialiste... » (*Gazette du Midi*, 18 octobre 1868, *correspondance de Paris*. — *Univers*, 31 octobre 1868.)

taté légalement l'existence, aussi bien que les réunions parisiennes et internationales à Genève et ailleurs ? Dirons-nous que dans ce nouveau congrès de Genève, d'étudiants et d'ouvriers, *Dieu et la religion* furent écartés d'un commun accord, que les *idées religieuses* furent déclarées *funestes au peuple et contraires à la dignité humaine*, qu'on y proclamait la *morale indépendante de la religion*, qu'on y parlait d'organiser en Europe des *grèves immenses, invincibles*, et de repousser dans la question sociale l'intervention de *toute autorité, de tout gouvernement*. « Tel est le *flot*, dit la *Liberté, qui monte et qui dans vingt ans couvrira tout*. Telle est, dit un autre journal, la Franc-maçonnerie nouvelle, dont les affiliés se compteront peut-être un jour par millions d'hommes, et qui reçoit le mot d'ordre d'un comité occulte (1). »

Dirons-nous que dans la réunion du *café Mathieu*, le 7 novembre à Paris, on a lu et on a saisi une lettre du haut maçon, Félix Pyat, exhortant l'association à ne pas se contenter de parler comme à Liège, mais à suivre les exemples de leurs frères qui ne faisaient pas de journaux, mais des barricades, non pas des congrès, mais des complots, qui n'allaient pas à Liège, mais campaient à Saint-Merry, appelant de nouveaux régicides, une nouvelle Convention, de nouveaux Louvel, de nouveaux Alibaud, de nouveaux Orsini, l'*athéisme à l'archevêché*, le *socialisme à l'Hôtel-de-Ville*, *la Révolution aux Tuileries ? Aux armes, citoyens, formez vos bataillons !*

Dirons-nous que cette association pousse déjà ses membres au solidarisme, et que c'est Aristide Rey, étudiant en médecine, auquel, dit M. l'avocat impérial Lepelletier, le *congrès de Liège a fait une notoriété*, qui en a dressé les statuts lus à l'audience par le même magistrat ?

SOCIÉTÉ : AGIS COMME TU PENSES

« I. Attendu que celui-là *seul* est *honnête homme* dont les actes et les convictions sont toujours d'accord ; qu'il n'est pas permis de traiter avec mépris certaines pratiques et de s'y soumettre ;

« II. Attendu que la conscience réprouve toutes les religions, celles-ci dirigeant l'homme par les plus indignes mobiles : l'intérêt et la peur ; que notre intelligence plus éclairée répudie les diverses croyances des peuples primitifs transformés en dogmes religieux ; que la raison nous

(1) Cités dans la lettre de Mgr d'Orléans sur *les signes du temps*, Douniol, 1866.

donne le vrai, la science, et que le bien, inséparable du vrai, ne peut exister avec les doctrines mensongères d'aucune secte ;

« III. Attendu que la communion d'idées entre l'homme et la femme peut seule fonder la famille ; qu'une éducation rationnelle est nécessaire à l'enfant ; que lui inculquer des croyances en opposition avec tout ce que lui révèle sa raison naissante, c'est fausser son jugement, aveugler son esprit, pervertir sa conscience ; que notre faiblesse envers les défenseurs du passé, à qui nous abandonnons les femmes, est la grande cause de souffrances pour nos sociétés modernes ;

« Les soussignés s'engagent à ne jamais recevoir aucun sacrement d'aucune église. Ils ne veulent de cérémonies religieuses ni au mariage, ni à la mort, ils ne veulent point d'initiation religieuse à la naissance.

« Ils ne forment aucune société secrète, n'ont d'autre lien positif entre eux que l'inscription sur le présent registre, et ne peuvent se réunir que pour rendre à l'un d'eux les derniers devoirs. »

Mais dira-t-on que ces déclarations ne sauraient engager la Franc-maçonnerie, et que les orateurs qui la firent n'étaient pas maçons ?

Voici une réponse indiscutable :

« Est-ce que Proudhon, un des plus grands esprits de ce siècle, n'a pas été reçu maçon ? Est-ce que les jeunes gens du congrès de Liège n'ont pas été reçus maçons ? Si, certainement ; nous leur avons tendu la main, et nous leur avons dit : *Travaillez avec nous !* »

C'est au *convent* maçonnique du 13 juin 1867 que parlait ainsi le F.·. Garrisson, et ses paroles étaient aussitôt enregistrées dans le *Monde maçonnique* (juillet 1867), comme la reconnaissance officielle d'un fait indéniable !

Quelque temps après, la loge *L'École mutuelle*, qui comptait à Paris les hommes les plus en vue du jeune barreau, recevait solennellement un des étudiants, le F.·. Grenier, dont les thèses matérialistes et anti-patriotiques, reçues à la faculté de médecine, avaient été stygmatisées par Mgr Dupanloup (1).

(1) Le *Monde maçonnique*, mai 1868. Dans sa thèse de doctorat le F.·. Grenier écrivait : « Le patriotisme, principale vertu des peuples de l'antiquité, n'est pas autre chose que l'instinct altruiste borné à la patrie. Aussi *ce sentiment va-t-il en diminuant*, et alors qu'il était un progrès au début de l'histoire, des temps viendront, *ils sont venus peut-être*, où cette manière d'être ne sera que de la réaction, de l'arrêt de développement, *un vice.* » Le F.·. Grenier refuse dans un autre passage toute liberté à l'homme ; mais en revanche, il déclare possible que les *locomotives aient des passions et des volontés.*

Voilà les doctrines que la Franc-maçonnerie accueille, parce qu'elles sont le dernier développement logique de son principe.

D'ailleurs la Maçonnerie belge et française proclame, sous le nom de *solidarisme*, les mêmes statuts, propage partout le mariage libre et l'enterrement civil.

IV. — LE SOCIALISME ET LA FRANC-MAÇONNERIE

Le socialisme et le communisme découlent nécessairement des principes de la Franc-maçonnerie. Nous avons déjà, par l'analyse de ses rituels et des livres de ses principaux fondateurs, montré comment ses doctrines détruisent dans sa racine le droit de propriété (liv. I, chap. VI).

L'homme étant posé comme sa fin à lui-même, il en découle pour lui le droit à toutes les jouissances.

Le dernier manifeste socialiste publié par le *Révolté* de Genève, à l'occasion du congrès ouvrier de Marseille (septembre 1879), débute ainsi :

« *Considérant que tout homme, en sa qualité d'homme, a droit dès sa naissance à une égale satisfaction de ses besoins et à l'égal développement de toutes ses facultés.....* »

Or, c'est là précisément la vieille doctrine de la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1793, rangeant la propriété au nombre des droits naturels de l'homme en chargeant LA LOI, c'est-à-dire l'État omnipotent, de fixer cette propriété.

C'est la doctrine de Condorcet, l'un des hommes qui avaient pénétré le plus à fond la doctrine des sociétés secrètes :

« Les jacobins, dit Malon, s'en tenaient à *l'égalité de droit*, la seule « compatible avec l'institution de la propriété individuelle. Condorcet « était plus révolutionnaire quand il disait : *Égalité de fait, dernier but « de l'art social* (1). »

Ragon indique, lui aussi, la même chose comme but final de l'*art royal* de la Maçonnerie :

« C'est à la Maçonnerie seule que l'on doit l'affiliation de toutes les classes de la société. Elle seule pouvait opérer cette fusion, qui, de son sein, a passé dans la vie des peuples. Elle seule pouvait promulguer

(1) *Exposé des écoles socialistes*, par Malon (Paris, Lechevalier, in-12, 1872).

cette loi humanitaire dont l'action ascendante, qui tend à la grande uniformité sociale, marche à la fusion des races, des classes diverses, des mœurs, codes, coutumes, langages, modes, monnaies et mesures. Sa vertueuse propagande deviendra la règle humanitaire de toutes les consciences.

« Toute réforme généreuse, tout bienfait social proviennent d'elle, et s'ils survivent, c'est que la Maçonnerie leur prête son appui. Ce phénomène n'est dû qu'à la puissance de son organisation. *Le passé lui appartient et l'avenir ne peut lui échapper.* Par son immense levier d'association, elle est seule capable de *réaliser, dans une communion génératrice, cette grande et belle unité sociale, conçue par les Jaunez, les Saint-Simon, les Owen, les Fourier.* Que les maçons le veuillent, et les généreuses conceptions de ces penseurs philanthropes cesseront d'être de vaines utopies. — Le mouvement social, du reste, ajoute-t-il en note, a depuis longtemps occupé la Maçonnerie en général et le Grand-Orient de France surtout (1). »

Rien n'est plus exact : tous les fondateurs des systèmes socialistes sont sortis de son sein et les loges maçonniques ont toujours appuyé la propagande socialiste.

Buonarroti, le fondateur de la Charbonnerie française et italienne, le propagateur infatigable de toutes les sociétés secrètes du temps de la Restauration, était un ancien complice de Babeuf; il avait passé avec lui devant la haute cour de Vendôme. Loin de renier les principes communistes qu'il affichait alors (2), il les a infiltrés dans la constitution de la Carbonara :

« Dans l'origine des siècles que l'on appelle l'âge d'or, dit l'orateur *étoilé* dans la *Vendita* au grade de *grand élu*, nos réunions étaient inutiles, mes bons cousins. Tous les hommes, *obéissant aux simples lois de la nature*, étaient bons, vertueux et serviables ; toutes leurs vertus n'avaient pour but que de primer dans l'exercice de la bienfaisance. LA TERRE, SANS MAITRES PARTICULIERS, fournissait abondamment le nécessaire à tous ceux qui la cultivaient. Les besoins étaient modérés : des fruits, des racines, de l'eau pure, suffisaient à la subsistance des hommes et de leurs compagnes... »

Et, pour ramener l'égalité de nature et la communauté des biens par un progrès sensible, la Carbonara a décrété dans l'art. XXXVIII de sa constitution :

(1) *Cours des initiations anciennes et modernes*, p. 46 et 47.

(2) V. *Conspiration pour l'égalité de Babeuf*, Bruxelles, 1828, t. I, p. 86, 87 et Malon, *Exposé des écoles socialistes*, p. 26, 27

« L'impôt sera progressif... Le plus pauvre ne payera qu'un septième de son revenu, le plus riche en payera les six septièmes ; on observera la règle progressive pour les classes intermédiaires (1). »

Saint-Simon est compté par tous les auteurs maçonniques comme une des illustrations de l'ordre, et à son tour Enfantin, dans une lettre au général Saint-Cyr, solidarise ainsi le Saint-Simonisme avec les carbonari et les jacobins :

« Pour sympathiser aujourd'hui avec Saint-Simon, les hommes de trente à quarante ans doivent avoir sympathisé avec Foy, Manuel et Lafayette, et les hommes de soixante, avec Mirabeau, Saint-Just et je dirai presque Robespierre. »

A l'époque où le Fourriérisme cherchait à se propager, les loges maçonniques de Paris lui fournissaient un appui sympathique. Jaunez, de Pompéry, étaient membres des loges, y faisaient des conférences et y trouvaient des prosélytes (2). Plus tard, nous l'avons vu, la même chose s'est passé à Paris pour la propagation de l'*Internationale*.

C'est partout la tradition de la Maçonnerie. En 1845, les loges belges décernaient des honneurs maçonniques à Eugène Sue, et le romancier socialiste, dans sa réponse à la loge la *Persévérance* d'Anvers, disait expressement que « les loges maçonniques étaient à la tête du parti libéral socialiste » (lettre du 13 janvier 1845).

Le 7 novembre 1866, la loge *La Parfaite intelligence* et *L'Étoile réunies* de Liège s'affiliait à la loge des *Philadelphes* de Londres, pour poursuivre l'œuvre de la *Maçonnerie militante et progressive* (sic), et lui envoyait une *planche* où elle formulait ainsi ce qu'elle entendait par Maçonnerie progressive :

« Écarter de l'esprit la vaine préoccupation d'une vie future et le fétichisme d'une providence prête à secourir toute détresse ; — abattre les forces aveugles ; — *abaisser l'orgueil de l'argent et des privilèges* ; — transformer la charité aux pauvres qui les humilie, et recherche *du droit des pauvres qui les élève* ; — égaliser les intelligences par l'instruction, *les fortunes par l'équilibre proportionné des salaires*, les protections par des lois identiquement respectueuses pour tous ; — *réaliser la justice* au lieu de la promettre dans un monde inconnu (3). »

En 1868, à propos d'un projet de remaniement des statuts du Grand-Orient de Belgique, le F.·. Jacobus disait à la loge des *Amis philanthropes*, de Bruxelles :

(1) *Constitution et organisation des Carbonari*, p. 99, 102 et 128.
(2) *Le Globe, journal des initiations*, 1839, p. 170 et suiv., 1840, p. 144, 168, 210.
(3) Cité par le *Monde* du 16 janvier 1867.

« Ces mots (le passage : *Travaillant en commun*, etc.) annoncent une autre réforme, due à une décision de la L.·. des *Amis philanthropes*. Cet atelier a mis à l'étude la question de bienfaisance, et dans un rapport substantiel, a conclu que la manière la plus efficace, la plus humaine, la plus maçonnique d'exercer la bienfaisance était de pousser au progrès économique et social, soit en favorisant l'établissement de sociétés coopératives, de banques ouvrières, soit en répandant l'instruction. C'est à la suite de ce rapport qu'a été institué un restaurant à bon marché.

« Appeler le peuple à conquérir lui-même son bien-être, aider les classes mineures à s'émanciper par l'instruction, le travail et le crédit, c'est là, sans contredit, la bienfaisance la plus puissante, car non-seulement elle exclut l'aumône dans le présent, mais elle rend toute protection inutile dans l'avenir.

« C'est cette transformation de la charité en émancipation, de la bienfaisance en institutions sociales, de la protection en affranchissement définitif, c'est cette doctrine, qui pourrait être appelée *un socialisme pratique*, que le projet a voulu spécifier nettement dans le premier article des statuts généraux de la Maçonnerie belge (1). »

Actuellement les loges de Paris se groupent toutes pour fonder une *école supérieure des sciences positives*, selon la méthode positiviste, destinée à propager scientifiquement le socialisme dans les classes intelligentes, et avec le socialisme ce matérialisme brutal et cette négation radicale qui sont l'essence du positivisme et de la Maçonnerie (2). Ce n'est pas en vain que le F.·. Jules Ferry proclamait en 1875 l'identité des deux institutions (liv. I, chap. II, § 15).

Le *Monde maçonnique*, qui relate tous ces agissements avec une approbation complète, est bien en droit de protester contre les mesures administratives prises par le Grand-Orient des Pays-Bas contre la loge *L'Alpina*, à cause des tendances socialistes trop accentuées, paraît-il, de cet atelier (3).

Mazzini à son tour, tout en prétendant n'être pas communiste, prétendait changer la distribution des richesses et faire diriger collectivement le travail par l'État :

« Il n'existe point d'inégalités de nature, d'inégalités fatales de conditions et de classes, il existe des inégalités qui ont leur source dans

(1) Cité par la *Patrie*, de Bruges, octobre 1868.

(2) V. le programme de cette école et le récit des démarches des loges de Paris en ce sens, dans le *Monde maçonnique*, août et novembre 1879.

(3) N° de novembre 1879, p. 314.

les formes sociales, dans l'élément même où se développe la vie, et nous devons travailler à changer ces formes, à transformer, au nom de Dieu, au nom de la guerre que Dieu nous commande de faire au mal, au péché et à ses conséquences, cet élément susceptible de se modifier perpétuellement. Le monde physique, grand atelier de l'humanité, n'a pas été donné à quelques-uns, il a été donné au travail. Les biens matériels, ni bons, ni mauvais en eux-mêmes, mais instruments de bien ou de mal, selon la destination individuelle ou collective qu'ils reçoivent, appartiennent à tous ceux qui travaillent, et la répartition toujours croissante de ces biens produira des fruits d'autant plus utiles, d'autant plus agréables à Dieu, que l'éducation plus avancée du genre humain aura appris aux hommes à s'en servir pour le bien (1). »

Les statuts de la *Jeune-Europe* portaient ces articles qui laissaient la porte ouverte à toutes les convoitises socialistes :

« Art. 8. D'après la loi de Dieu et de l'humanité, tous les hommes sont libres, tous les hommes sont égaux, tous les hommes sont frères.

« Art. 11. L'égalité consiste en ce qu'on reconnaisse pour tous le même droit et le même devoir, en ce que personne ne puisse se soustraire *à la loi* qui définit le droit et le devoir, et *en ce que chacun, proportionnellement à son travail, entre en partage de la fortune* COMMUNE, *qui est le produit de toutes les forces sociales mises en activité.* »

Le premier socialiste allemand, le tailleur Weitling, qui en 1837 commença sa propagande en Suisse et en Allemagne, avait organisé ses sociétés sur le modèle des illuminés et des carbonari, et il se servait pour les propager des associations de chant qui ne sont souvent que des loges maçonniques déguisées (2).

Nous ne nous étonnerons donc pas de voir les loges maçonniques fournir à l'*Internationale* les premiers cadres (§ 5). Actuellement encore, malgré l'expérience de la Commune, les loges maçonniques continuent à propager le socialisme.

Ainsi, à Paris, en 1877, à l'ouverture de la loge de *L'Homme libre*, dont l'appellation rappelle le titre du journal de Louis Blanc, le F.·. Minat, vénérable de la L.·. *La Parfaite égalité*, fait un exposé et un commentaire du système social de Louis Blanc (3).

Tout récemment, le 28 juin 1879, la loge *Le Globe*, de Vincen-

(1) *Adresse aux prêtres à propos de l'Encyclique du pape Pie IX donnée à Portici le 8 décembre 1849.*

(2) V. Frost, *The secret societies of the European Revolution*, t. II, p. 268 et s. v.

(3) *La Chaîne d'Union*, année 1877, p. 73.

nes, écoutait l'éloge funèbre du F.·. La Chambaudie, « *poëte socialiste et apôtre saint-simonien* (1). »

En Italie, la loge maçonnique de Palerme, dit l'*Égalité* du 10 mars 1878, dans une circulaire envoyée à la presse, invite tous ses membres à s'occuper des questions sociales, et déclare que l'émancipation économique donnera seule le bien-être et le bonheur au peuple.

V. — La fondation de l'association internationale des travailleurs. — Karl-Marx et Mazzini

L'on se trompe également quand on représente l'*Internationale* comme une pure société secrète révolutionnaire, semblable à la Société des saisons, à la Charbonnerie, et quand on la représente comme étant seulement l'expression du malaise social des classes ouvrières.

Elle a à la fois ces deux caractères et c'est ce qui lui marque une place tout à fait à part dans l'histoire des sociétés secrètes.

L'immense majorité de ses adhérents sont uniquement sous l'impression des souffrances causées par la désorganisation de l'antique régime du travail. Ils sont en proie aux passions qui sont la suite du régime *libéral* appliqué aux relations économiques.

Dans cet ordre d'idées ils maudissent souvent la révolution de 1789, les bourgeois accapareurs des biens nationaux et destructeurs des corporations ; ils couvrent même de leurs imprécations les loges maçonniques, où ils voient, retranchés comme dans une citadelle, les patrons dont ils ont à se plaindre (v. Introduct. VII).

Mais à ces sentiments, dont on pourrait retrouver l'équivalent dans les luttes sociales des siècles précédents, vient s'ajouter chez les *internationalistes* une haine furieuse contre la religion, une négation radicale de Dieu et de la vie future. Cet esprit d'impiété leur a été inspiré par leurs fondateurs et il est entretenu par leurs chefs, qui tous se rattachent à la grande secte anti-chrétienne et qui voient dans ce soulèvement des passions populaires le moyen d'arriver au but final prédit par Weishaupt : la liberté et l'égalité des forêts sur les ruines de la religion et de la propriété.

(1) Le *Monde maçonnique*, août 1879, p. 161.

Leur habileté a consisté à s'emparer des sentiments propres aux masses ouvrières souffrant du régime industriel moderne, à se servir comme d'un cadre de leur organisation spontanée en *Trades-Unions*, *syndicats*, *sociétés professionnelles*. Par là ils ont eu une action bien plus étendue que les sociétés exclusivement révolutionnaires et politiques de Mazzini.

Ils se sont adaptés au tempérament de l'ouvrier moderne en rejetant tout l'appareil fantasmagorique qui dans les loges maçonniques amuse le bourgeois, mais qui déroute le travailleur le soir d'une journée passée dans un dur labeur. L'*Internationale* a pu donc lever le voile presque complètement et travailler au grand jour. Mais elle reste toujours une société secrète, parce qu'elle est menée dans l'ombre et le mystère par des chefs qui sont en relations suivies avec les autres loges maçonniques, et souvent combinent leur action avec la leur. Comme l'a dit spirituellement un homme qui s'était au début assez étourdiment engagé avec l'*Internationale*, M. Jules Simon, « il y a vingt ans les socialistes étaient des sectaires, aujourd'hui ce sont des praticiens (1). »

Ces deux caractères, réunis dans l'*Internationale*, expliquent les deux tendances qui se produisent parfois dans son sein et ont abouti à une scission passagère : les uns sont jacobins socialistes, les autres veulent être exclusivement socialistes. Mais il est fort instructif de constater que les socialistes exclusifs, ne voulant pas entrer dans les luttes politiques, ont toujours été éliminés ou absorbés par les jacobins socialistes.

Nous allons maintenant voir quelles sont les premières origines de cette formidable association et comment les sociétés maçonniques lui ont fourni son état-major :

« En mars 1850, écrivait, dans la *Gazette universelle allemande* de Leipzig, un homme qui, favorable d'abord aux tendances communistes, s'en était ensuite complètement séparé, je venais d'être mis en liberté, après avoir été enfermé, comme prévenu politique, dans une prison d'Augsbourg, lorsque j'appris, par un commissaire, l'existence de la ligue sous la forme d'une conspiration dont les chefs étaient Engels et Marx (2). L'année ensuite, un autre émissaire, Weidemeger, au-

(1) Jules Simon, *La politique radicale*, p. 23.

(2) Karl Marx, homme riche et instruit, philologue remarqué dans les universités allemandes, est le fils d'israélites convertis au Protestantisme. Lasalle, le fondateur d'une association socialiste, qui s'est fondue aujourd'hui dans celle de Karl Marx, était israélite aussi.

jourd'hui mort, vint me rendre visite à H...., où, au vu et au su de mes coreligionnaires politiques, j'acceptai les fonctions de président de la *Commune*, constituée dans cepays par l'association. J'assistai à ce titre, à Francfort-sur-le-Mein, à un congrès préparé par les associations de Manhein, de Mayence, de Giessen, de Francfort-sur-le-Mein, de Hanau, etc...

« Le parti portait alors le nom de communiste ; ce n'est que plus tard qu'il se nomma démocratique social. Mais sous le nom même de *communiste*, il formait déjà une association internationale, et on lisait en tête de son programme : « *Prolétaires de tous les pays, réunissez-vous !* » Ce manifeste, imprimé dès 1851, et que j'ai entre les mains, contient exactement le programme et les traits principaux de l'Internationale actuelle. La propagande a certainement suivi depuis une marche progressive ; mais, quant à l'organisation, en 1850 elle était déjà complète. La *caisse centrale* était, dès ce moment, alimentée par les contributions des divers membres et des *Communes* (1). »

L'exposition universelle à Londres, en 1862, donna à l'association un accroissement immense.

« Les ouvriers, délégués par les différentes nations du monde civilisé, se rencontrèrent, dit Fribourg, sur le terrain de la production et de l'observation. Questions de main-d'œuvre, de durée du travail quotidien, de grèves même, bien d'autres encore devaient être et furent soulevées. On correspondit ensuite entre ouvriers parisiens et ouvriers anglais et autres ; le 28 septembre 1864 un meeting public, organisé dans Saint-Martin's Hall, réunit encore, et *officiellement* cette fois, dit le même historien, les représentants ouvriers de plusieurs nations européennes. Un mois après, la poste apportait à Paris le pacte fondamental, et l'association internationale prenait possession de la France (2). »

M. Winterer, dans son savant ouvrage, *le Socialisme contemporain*, complète ainsi l'histoire de la naissance de l'Internationale :

« Le plus fameux conspirateur de notre siècle, Mazzini, ne pouvait pas demeurer étranger à la constitution de cette ligue internationale. Il proposa, lui aussi, un projet d'adresse et de statuts ; mais il resta trop lui-même, c'est-à-dire italien et conspirateur. — Son adresse reproduisait simplement son programme politique, noyé dans une phraséologie

(1) Traduit et cité par le *Français* du 17 juillet 1871. Ragon raconte dans son *Cours*, p. 344, que Krause, célèbre maçon allemand, avait proposé, dès 1812, de remplacer les mystères maçonniques par l'institution d'une société qu'il nomma *Menscheitbund* ou *Alliance du genre humain*.

(2) *L'association internationale des travailleurs*, Origine, p. 6 et 12, par E. E. Fribourg, l'un des fondateurs. (Paris, 1871, in-12, Lechevalier, édit.)

socialiste. — Quant à ses statuts, ils demandaient une centralisation tellement rigoureuse, une dépendance si absolue de l'impulsion centrale, que toute initiative et par conséquent tout développement devenait impossible dans les associations locales. Marx fit rejeter l'œuvre de Mazzini, qui se retira plein de dépit sous sa tente, abandonnant l'Internationale à son sort. A son tour, Marx présenta une adresse et des statuts, qui furent unanimement adoptés par le comité de Londres ; le congrès général de Genève les ratifia en 1866. L'adresse et les statuts du socialiste allemand étaient loin de désarmer la direction centrale qui devait demeurer directement ou indirectement entre les mains de Marx; mais ils réservaient les droits des associations particulières et ménageaient toutes les craintes et toutes les susceptibilités (1). »

L'autorité souveraine de l'association est placée dans les *congrès*, comme dans la Franc-maçonnerie elle est placée dans les *convents*. Les congrès, comme les convents, se réunissent chaque année. Le temps et le lieu de leur réunion sont indiqués, ainsi que les matières qui doivent y être traitées, par le congrès lui-même, ou par le *conseil général* ou international, qui est pour l'association ce qu'est pour la Franc-maçonnerie l'Orient suprême. — « Ce conseil général se compose d'*ouvriers représentant les différentes nations faisant partie de l'association internationale. Il prend dans son sein, selon les besoins de l'association, les membres du bureau tels que président* (2), *secrétaire général, trésorier et secrétaires particuliers pour les différents pays.* »

« *Tous les ans, le congrès réuni indique le siège du conseil général et nomme les membres.* » Le siège de ces conseils a été d'abord à Londres ; depuis 1873 il est fixé à New-York.

« *Chaque section est souveraine pour nommer ses correspondants avec le conseil général.* » Ce sont les correspondants qui, sous une apparence subalterne, sont en réalité les directeurs tout puissants des groupes.

(1) M. de Laveleye vient de raconter en termes presque identiques la fondation de l'*Internationale* (*Revue des deux Mondes* du 15 mars 1880). Dans les conférences préliminaires de Londres, en 1862, Mazzini était représenté par son secrétaire, le major Wolf.

(2) Deux ans après, en 1869, le congrès de Bâle adoptait les résolutions suivantes : « Considérant qu'il n'est pas digne d'une société ouvrière de maintenir dans son sein *un principe monarchique et autoritaire* en admettant des *présidents*, lors même que ceux-ci ne seraient investis d'aucun pouvoir, les distinctions purement honorifiques étant encore une atteinte aux principes démocratiques, le congrès engage toutes les sections et sociétés ouvrières affiliées à l'Internationale à abolir la présidence dans leur sein. »

« Le conseil général a le droit d'admettre ou de refuser l'affiliation de toute nouvelle société ou groupe, sauf l'appel au prochain congrès. »

« Le conseil général a également le droit de suspendre jusqu'au prochain congrès une section de l'Internationale. Tout groupe, de son côté, pourra exclure de son sein une section ou une société, sans toutefois pouvoir la priver de son caractère d'internationalité, mais il pourra en demander la suppression au prochain congrès (1).

« Partout où les circonstances le permettront, les bureaux centraux (ou fédéraux) d'un groupe d'un certain nombre de sections de la même langue seront établis. Les membres de ces bureaux centraux, élus et révocables à chaque moment par leurs sections respectives, doivent envoyer leurs rapports au conseil général une fois par mois et plus souvent, s'il est nécessaire. » — Ces bureaux ou *conseils fédéraux*, comme on les appelle maintenant, et les sections qui les nomment, équivalent aux Orients nationaux et aux loges de la Franc-maçonnerie.

Ce n'est pas sans raison qu'Assi, dans le manifeste qu'il adressait à tous les affiliés de l'*Internationale* pour leur demander de soutenir les grèves du Creuzot, invoquait le nom de la Franc-maçonnerie :

« *Au nom de la démocratie républicaine sociale*, disait-il, nous proclamons hautement notre adhésion *à la grande association internationale des travailleurs*, CETTE SUBLIME FRANC-MAÇONNERIE *de tous les prolétaires du monde*, CET ESPOIR *de l'avenir, de l'égalité...* (2). »

(1) Toute la direction de l'*Internationale* résidant en fait dans le Conseil général, il est intéressant de relever les noms de ses membres. Le *pacte fondamental*, qui lui sert de base et forme ses premières assises, était d'abord signé Odgers, Cremer, Wheler, ouvriers anglais, et arriva à Paris sous ce nom et avec des signatures qui étaient celles des membres du comité provisoire établi à Londres. Approuvé par le congrès de Genève, il prit le nom de *statuts généraux*. Le conseil général se composa alors du président Odgers, ouvrier anglais, menuisier, du secrétaire général Georges Eccarius, tailleur, qui l'était dès le commencement ; à la place de Wheler, le trésorier fut Cowel Stepney. Les secrétaires particuliers de correspondance furent S. Shaw, pour l'Amérique ; Karl Marx, pour l'Allemagne ; Besson, pour la Belgique ; H. Yung, pour la Suisse ; A. Sabicki, pour la Pologne ; Johannard, pour l'Italie ; Eugène Dupont, pour la France ; Lafargue Paul (gendre de Marx), pour l'Espagne. Depuis, en 1871, Serraillier aurait remplacé Besson ; Giovanni Bora, Johannard ; Eccarius, tout en demeurant secrétaire général, serait chargé de la correspondance avec l'Amérique ; James Cohen serait le délégué du Danemarck ; John Werton aurait remplacé Cowell à la trésorerie.

(2) *L'Internationale*, journal de Bruxelles, n° 24, avril 1870. — Testut, *L'Association internationale des travailleurs*, in-8°, 1870, p. 34 et 98.

Fribourg nous dit en effet que l'*Internationale* s'appuyait partout sur la Franc-maçonnerie ; *que par son intermédiaire l'Internationale pénétrait dans la Franc-maçonnerie parisienne, où elle recrutait force sympathies, et qu'enfin la Suisse, la Belgique et l'Amérique annonçaient la création de groupes franchement socialistes* (1).

En avril 1865, plusieurs loges parisiennes, notamment *Le Temple des familles*, *La Ligne droite*, *Les Hospitaliers de St-Ouen*, *La loge n°* 133, *La Rose du parfait silence*, *L'Avenir*, *La Renaissance*, s'unirent, à l'instigation de Fribourg, pour préparer la réunion d'un grand congrès d'ouvriers de toutes les nations. Nous ne savons pour quelles causes ce projet n'aboutit pas (2) ; mais les loges n'en continuèrent pas moins leur appui à l'*Internationale*.

Fribourg raconte encore que *son rôle actif*, lors des élections de Pelletan et Garnier-Pagès, hauts maçons, — le premier même, vénérable de la loge de Paris, qui, la première organisa l'association des *solidaires* (liv. I, chap. II, § 12), — l'avait mis en rapport avec les groupes des écoles et du faubourg St-Antoine, étudiants remuants ou ouvriers blanquistes, dont ne dédaignaient pas de se servir, tout en les méprisant, les candidats du comité des treize, tous hauts maçons.

Le fondateur et historien de l'Internationale ajoute encore :

« La connaissance faite, on se revit dans le faubourg St-Antoine, et lorsque la *Rive gauche* fut fondée, Fribourg fut admis dans les petits cénacles du quartier latin. Ceci explique comment des étrangers au monde du travail, tels qu'étaient Longuet, Emile Richard, Emile Maison, Robert Luzarche, Jules Ducrocq, Nauzet et Pierre Denis, *furent, dès la première heure, adhérents de l'Internationale.* »

C'est dans ces circonstances que M. Jules Simon donna son adhésion et accepta, des mains de Fribourg, la carte d'affiliation portant le n° 606 (3). Assurément M. Jules Simon ne prévoyait pas à ce moment que l'*Internationale* prendrait part aux incendies de Paris et que lui-même, lui, l'ennemi des armées permanentes, l'auteur de la *Politique radicale*, s'associerait à la légitime mais dure répression de la Commune comme ministre de M. Thiers.

(1) Fribourg, *Association internationale*, p. 31, *L'enquête parlementaire sur le gouvernement de la défense nationale*, de Sugny, 2e rapport, chap. Ier.

(2) *Le Monde maçonnique*, mai 1865.

(3) Fribourg, *L'Association internationale*, p. 152 et 172.

Ainsi que tant d'autres gens de son parti, il était fatalement entraîné par la communauté des principes premiers posés par une philosophie qui part de l'indépendance absolue de l'homme vis-à-vis de toute loi divine positive (liv. I, ch. Ier, § 1.) L'inconscience de l'adhésion de cet homme à l'esprit naturellement bienveillant en serait une preuve à elle seule, quand même quelques mois plus tard il n'aurait pas adressé la lettre suivante au congrès de l'*Internationale* à Lausanne en 1867 :

« Des hommes qui se réunissent spontanément dans tous les pays du monde pour un but commun et pour un *noble* but; qui n'ont d'autres préoccupations que de concourir *au triomphe du bon sens et de la raison;* qui, *dans la politique, dans le socialisme et dans la science,* ne recherchent que la *vérité,* traitant avec un égal mépris *la force brutale et la routine,* ces deux ennemis de la pensée ; une assemblée qui n'a d'autre président que celui qu'elle choisit et d'autre règlement que celui qu'elle se fait, c'est un spectacle qui console de la *vérité officielle, de la justice officielle, de la liberté octroyée par le menu et de la vérité étouffée sous des myriades de restrictions et de conventions.*

« Croyez-moi : quand j'ai demandé à la tribune la *suppression des armées permanentes, la séparation des églises et de l'État, et la liberté totale de la presse avec suppression du délit d'offense à la morale publique et religieuse,* ce n'est pas au Corps législatif que je parlais, c'est à votre congrès ; je lui apportais ma part par avance comme je lui envoie aujourd'hui de loin mon adhésion et mes vœux (1). »

M. Jules Simon ne fut pas seul à donner ainsi son adhésion aux statuts de l'*Internationale.* Un certain nombre de notabilités politiques n'hésitèrent pas à le faire aussi et M. Fribourg cite expressément « Henri Martin, le populaire historien, Gustave Chaudey, le collaborateur actif de Proudhon, tombé victime de Raoul Rigault, Corbon, l'ancien vice-président de la Constituante de 1848, et bien d'autres que les évènements éloignèrent plus tard du groupe fondateur (2). » Tous étaient francs-maçons, on l'a vu plus haut.

M. Fribourg constate aussi l'appoint que le groupe formé par les étudiants du congrès de Liège apporta à l'*Internationale :*

(1) Reproduit par la *Gazette du Midi* du 13 août 1871 et la plupart des journaux de Paris de l'époque.

(2) Fribourg, *L'Association internationale,* p. 31. En note, p. 152, il cite les articles faits par Henri Martin, dans le *Siècle* de 1865, en l'honneur de l'*Internationale.*

« Pendant que les travailleurs parisiens se taisaient et étudiaient, les étudiants européens se réunissaient pour parler au congrès de Liège ; là Tridon, Protot, Humbert, Jaclard, Regnard, Germain Casse, Levraud, etc., et autres de même valeur, se donnaient en spectacle à l'univers, en combattant avec fureur des *opinions philosophiques contraires aux leurs.* » Entre Protot et Humbert, M. Testut nomme aussi l'étudiant Rey, tous délégués au congrès de l'Internationale de Genève ; M. Fribourg dit même dans son histoire qu'un programme impie, ou *Association internationale des libres penseurs* de ce même étudiant Aristide Rey, y trouva des adeptes et y eut un certain succès. Les comptes-rendus du congrès de Liège démontrent jusqu'à la dernière évidence que ces combats furieux des étudiants de l'Internationale parisienne, contre ce que M. Fribourg appelle *des opinions philosophiques contraires aux leurs,* n'étaient rien moins que la croyance en Dieu et à la religion catholique, sa morale et ses dogmes, et le principe *des nationalités elles-mêmes,* comme le fit Aristide Rey.

Au congrès de Genève, qui organisa l'Internationale, on posa la question qui devait être la pierre de touche de l'association.

Les délégués français, qui étaient des socialistes de bonne foi, voulaient faire exclure de l'association ceux qui ne s'adonnaient pas à un travail manuel, qui n'étaient pas des ouvriers proprement dits en un mot, les *parleurs* qui leur avaient, dans le passé, occasionné tant de déception. Mais les allemands, qui formaient le groupe choisi de Karl Marx, firent rejeter cette proposition. L'*Internationale* resta donc ouverte à tous les éléments révolutionnaires de quelque côté que ce soit : c'est ainsi que Karl Marx, un homme de lettres, son gendre Lafargue, le docteur Buchner, l'auteur de *Force et matière*, Lucraft, employé à Londres au Schoolboard, Hins, le professeur belge, le *général* Cluzeret et tant d'autres jacobins bourgeois purent continuer à faire partie de l'association et en fait à la diriger. Souvent la question s'est représentée depuis dans des groupes locaux, mais toujours les habiles se sont arrangés pour maintenir aux *politiciens* de la Révolution leur place dans l'état-major de l'association.

V. — Les doctrines de l'Internationale et celles de la Maçonnerie.

Quant aux doctrines religieuses et sociales de l'*Internationale*, on n'a qu'à lire les documents publiés par l'association elle-même à la suite de chaque congrès.

En 1866, elle envoyait au *congrès de la paix* de Genève Eugène Dupont, membre du conseil général pour la France, qui s'exprimait ainsi :

« Citoyens, le plus chaud partisan de la paix perpétuelle, c'est incontestablement le travailleur... Il veut la paix ; mais la paix n'est pas un principe, elle ne peut être qu'un résultat. Croyez-vous, citoyens, que vous pourrez l'atteindre par le moyen qui vous a été proposé hier en créant une nouvelle religion — (la religion du Dieu-Raison de Garibaldi) ? — Non, n'est-ce pas ? Loin d'en créer une nouvelle, la raison doit détruire celles qui existent. Toute religion est un despotisme qui a aussi ses armées permanentes : les prêtres... Est-ce que ces armées-là n'ont pas fait au peuple des blessures plus profondes que celles qu'il reçoit sur le champ de bataille ? si : ces armées-là ont faussé le droit, atrophié la raison. Ne débarrassez pas les casernes pour en faire des églises : faites table rase des deux. »

Et au banquet qui termina ce congrès, l'italien Stephane portait ce toast :

« *A Garibaldi*, au premier citoyen de l'Italie, au grand homme européen dont le concours a donné tant d'élan au premier congrès de la paix, à la liberté, au vrai régénérateur des peuples, à *Garibaldi* ! »

Le toast suivant était porté par le russe Bakounine :

« *A l'avenir de la Ligue et aux congrès futurs*, qui, développant les principes posés et unissant de plus en plus les républicains épars dans le monde, peuvent hâter l'avènement de la véritable démocratie par le fédéralisme, le *socialisme* et l'antithéologisme (1). »

L'année suivante, au congrès de Lausanne, Albert Richard allait jusqu'à dire :

(1) *Annales du congrès de Genève* (Genève, 1868).

« En matière d'instruction il faut opposer à l'*étude immorale de la Bible* celle des hommes utiles. »

Et Murat ajoutait :

« *La Bible est le code de l'immoralité !* »

Fribourg complète ces indications par le récit suivant :

« Le mouvement de la *libre pensée devait trouver des adeptes* dans l'Internationale. Aussi la pièce suivante, œuvre de M. Aristide Rey, étudiant, — (l'un de ceux du congrès de Liège qui s'étaient en si grand nombre dévoués à l'Internationale), — y eut-elle *un certain succès*.

« Association internationale des libres penseurs.
« Société : *Agis comme tu penses.*

« I. Attendu que celui-là seul est un honnête homme qui met d'accord ses actions avec ses principes ;

« II. Que le bien ne peut exister en dehors du vrai et qu'il n'y a de vérité que celle donnée par la science ; qu'il importe de séparer la morale progressive et scientifique des dogmes surannés que la raison condamne et que le sentiment doit réprouver ; que la conscience repousse des doctrines religieuses qui dirigent l'homme par la peur et les plus indignes mobiles ; que ces doctrines ont désuni les hommes en faussant la morale et en corrompant la notion du droit... »

Et comme conclusion la pièce se termine ainsi :

« Pas de prêtre à la naissance,
« Pas de prêtre au mariage,
« Pas de prêtre à la mort (1). »

« Ils constituent sous ce titre : *Société agis comme tu penses*, une association qui a pour loi la science, pour condition la solidarité, pour but la justice.

(1) Fribourg, *Association internationale*, p. 154 et suiv.

Cette association satanique continue à se propager. Voici le document publié dans la *Marseillaise* du mois d'août 1879 :

« N° 1750. — Adhésion de M. C... (Auguste).

« Je suis grandement partisan de votre asssociation pour la propagation de la foi civile. Je voudrais pourtant, avant que mon adhésion fût publiée, avoir la conviction que, *grâce à l'organisation et aux statuts de la Société, cette adhésion soit irrévocable, c'est-à-dire qu'il ne soit tenu compte à mes derniers moments*, alors que je n'aurai plus l'esprit libre, de tel désir que je pourrais formuler, contraire à ma volonté aujourd'hui résolûment exprimée.

« Si telle est l'organisation de la Société, recevez dès aujourd'hui mon adhésion formelle et publiez mon nom si vous le jugez opportun.

« Veuillez, je vous prie, me tenir au courant des progrès que feront nos idées communes. »

« A cette déclaration était jointe la pièce suivante :

« CECI EST MON TESTAMENT :

« Ma dernière volonté est de n'être enterré suivant les rites d'aucune religion, et je donne à..... le pouvoir de me représenter auprès de ma famille, pour empêcher la profanation de mon corps. »

C'est sans doute pour l'exécution de ce programme international des libres penseurs que le congrès de Lausanne a décrété :

« 1° Enseignement scientifique, professionnel et productif, et la mise à l'étude d'un programme d'enseignement intégral ; 2° organisation de l'*école-atelier;* 3° considérant que le mot *enseignement gratuit* est un *non-sens*, puisque l'impôt prélevé sur les citoyens en fait les frais, mais que l'enseignement est indispensable et que nul père de famille n'a le droit d'en priver son enfant, le congrès n'accorde à l'État que le droit de se substituer au père de famille, alors que celui-ci est impuissant à remplir son devoir. *En tout cas l'enseignement religieux doit être écarté du programme* (1). »

Et un peu plus tard le tard le conseil général de Londres, en juillet 1869, admettait comme section l'*Alliance internationale de la démocratie socialiste*, dont le programme, rédigé par Becker, Bakounine, Albert Richard portait :

« L'*Alliance* se déclare athée ; elle veut l'abolition des cultes, la substitution de la science à la foi et de la justice humaine à la justice divine ! (2) »

Du reste, dès les premiers jours de l'*Internationale* et même dans ses fractions relativement modérées, on retrouve le même esprit.

Le *pacte fondamental* reflète bien la phraséologie maçonnique dans les considérants qui le précèdent :

« Considérant que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ; que les efforts des travailleurs pour con-

L'insertion de la *Marseillaise* prouve que l'affreux marché proposé par le n° 1750 est souscrit. L'existence et la propagation de cette association dans certains grands ateliers de Paris est d'ailleurs un fait de notoriété publique.

M. Hérold, préfet de la Seine, vient de donner une consécration officielle à cette association par une circulaire adressée aux directeurs des hôpitaux de Paris, en vertu de laquelle tout malade devra, *à son arrivée*, déclarer s'il entend recevoir le secours de la religion et ne pourra pas en dehors de cette déclaration préalable être visité par les aumôniers.

(1) Fribourg. *Association internationale*, p. 155.

(2) Fribourg, *Association internationale*, p. 129-131.

quérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais *à établir* POUR TOUS *les mêmes droits et les mêmes* DEVOIRS ;

« Que l'*assujettissement du travailleur au capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle ;*

« Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique,

« Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées ;

« Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national ; qu'au contraire, ce problème intéresse toutes les nations civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique ;

« Que le mouvement qui s'accomplit parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et conseille de combiner tous les efforts encore isolés ;

« Par ces raisons,

« Le congrès de l'*Association internationale des travailleurs,* tenu à Genève le 3 septembre 1866, déclare que cette association, ainsi que toutes les sociétés ou individus adhérents, reconnaîtront, comme devant être la base de leur conduite envers tous les hommes, la *vérité,* la *justice,* la *morale, sans distinction de couleur,* de *croyance ou* de *nationalité.*

« Le congrès considère comme un devoir de réclamer, non-seulement pour les membres de l'association, les *droits de l'homme et du citoyen,* mais encore pour quiconque accomplit ses devoirs ; pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.

« C'est dans cet esprit que le congrès a adopté définitivement les statuts suivants de l'*Association internationale des travailleurs.* »

Voilà donc cinquante à soixante ouvriers, qui entreprennent de régler définitivement les droits et les devoirs de l'homme dans le monde entier, et l'on entend au congrès de Bruxelles l'un d'entre eux, un député des ouvriers de la Suisse, nommé Catalan, s'écrier, usurpant un mot de l'apostat et haut maçon Sieyès, que « la révolution du siècle passé était contenue dans ces mots : « Qu'est-ce que le tiers-état ? Rien. Que doit-il être ? TOUT. » De même on peut dire aujourd'hui, pour résumer le mouvement révolutionnaire : Qu'est-ce que le travailleur ? Rien. Que doit-il être ? TOUT, » c'est-à-dire religion et papauté, société et magistrature, nationalité, royaume et république ! A lui et à lui seul le sacerdoce, le capital et la propriété !

A lui à décréter la vérité, la justice et la morale, en dehors ou sans distinction de croyance ou de nationalité. Il décrète, lui, cinquième, auquel viennent s'ajouter cinquante-cinq autres individus, que la vérité, la justice et la morale sont en dehors de toute religion, de toute croyance, en dehors de Dieu même. Voilà ce qu'ils décident contre le genre humain tout entier depuis le commencement du monde !

Et qu'est-ce donc que *la justice et la morale?* qu'est-ce que *la vérité* pour des affiliés qui dans un congrès souverain ont décrété l'abolition même de toute *présidence*, du mot même de *président*, par haine de l'*autorité ?* Qu'est-ce que la vérité, en dehors de la raison des siècles, contre l'autorité et le témoignage de tous les peuples depuis que le monde est monde ?

Justice, morale, loi, droit, tout autant d'idées qui impliquent une autorité suprême, un roi, souverain universel, Dieu en un mot, d'où découle toute paternité, toute royauté, toute supériorité ou présidence, tout pouvoir qui lie et oblige, tout ce qui peut lier et obliger les hommes entre eux, les constituer en société, en association même quelconque.

Hors de là que deviennent les groupes, les sections, les fédérations, les conseils généraux et les congrès eux-mêmes ? quels droits ont-ils ? quelle autorité ont-ils pour faire des statuts et des lois obligatoires ; diriger les actions des autres hommes, travailleurs et bourgeois ; faire la justice et la morale, la vérité, les droits et les devoirs, déterminer où ils se trouvent, ce qu'ils sont ? Quel homme a jamais eu un tel pouvoir sur un ou plusieurs hommes ? Le prétendre seulement, n'est-ce pas le despotisme à son plus haut degré, une monstrueuse tyrannie ?

Pauvres et honnêtes ouvriers ! comme on vous trompe, comme on vous pervertit, comme on efface en vous la conscience elle-même !

A la suite des statuts furent discutées neuf ou dix questions, sur lesquelles les fondateurs parisiens et les sections de l'Internationale de Paris avaient envoyé un mémoire au congrès avec les délégués français. Dans ce mémoire, signé par tous les délégués français (1), mais que les délégués allemands et anglais ne trouvèrent pas assez avancé, nous lisons ceci :

(1) Parmi les signataires on distinguait pour Paris : Fribourg, Malon, Murat, Tolain, Varlin ; pour Lyon : Richard, Secretain ; pour Rouen : Aubry, tous moteurs principaux de l'Internationale en France.

« Le travail est encore l'acte par lequel l'homme manifeste sa vaillance, sa force, sa moralité; par le travail l'homme dompte la nature, acquiert des connaissances nouvelles et *s'élève jusqu'à* LA DÉIFICATION DE LUI-MÊME, s'il est permis d'employer ici une semblable expression, car *la Divinité n'est et n'a jamais pu être que l'idéal de perfection* vers lequel tend invinciblement l'*humanité* par le développement complet de ses facultés. »

Comment ne pas reconnaître là les doctrines de la Maçonnerie et du F.·. Renan enseignant que Dieu est la nature, que Dieu est un mot qui, quoique vieux, doit être considéré comme un idéal pour le peuple? C'est la dernière expression de l'enseignement philosophique de Cousin, ramenant le triple infini *Dieu*, *nature*, *humanité*, à une synthèse unique.

Un peu plus loin, les délégués de l'*Internationale* parisienne ajoutaient cette déclaration qui rappelle la réception au grade d'*apprenti :*

« Il nous est impossible de faire, sur cette question (la religion), autre chose qu'une déclaration de principes.

« La religion est une des *manifestations de la conscience humaine*, respectable, comme toutes les autres, *tant qu'elle reste chose intérieure, individuelle, intime ;* nous considérons les idées religieuses et toutes les idées *a priori comme ne pouvant être l'objet d'une discussion utile ;* chacun pensera, sur ce point, ce qu'il jugera convenable, à la condition de ne point faire intervenir SON DIEU dans les rapports sociaux, et de pratiquer *la justice et la morale* (1). »

Un membre de la Commune, Lefrançais, était donc bien autorisé à dire, dans une réunion maçonnique tenue à Paris, le 26 avril 1871, pour préparer la grande manifestation du 29 : « J'étais de cœur avec la Maçonnerie, lorsque j'ai été reçu dans la loge 133, une des plus républicaines, et je me suis assuré que le *but* de la Maçonnerie et de la Commune était le même. »

Après avoir préludé, dans les congrès de Genève et de Lausanne, l'Internationale déclare, au congrès de Bruxelles : « 1° que les machines, comme tous les autres instruments de travail, doivent appartenir aux travailleurs eux-mêmes et fonctionner à leur profit...; 2° que les voies de communications, canaux, routes, voies télégraphiques, et les forêts doivent rester à la collectivité sociale; même décision quant au *sol*, aux *mines*, *carrières*, *houillères*, *chemins de fer*: »

(1) Fribourg, l'*Association internationale*, p. 84.

Le congrès de Bâle confirma et accentua davantage encore cette négation du droit de propriété individuelle. On y décida :

« 1° Que la *société a le droit d'abolir la propriété individuelle du sol et de faire rentrer le sol à la communauté;* 2° qu'il Y A NÉCESSITÉ *de faire entrer le sol à la propriété collective.*

Il n'y eut que quatre voix contre ces décisions, et en se retirant le congrès laissa, comme pierre d'attente de l'abolition des héritages, les considérants suivants :

« Considérant que le droit d'héritage, qui est un élément inséparable de la propriété individuelle, contribue à aliéner la propriété foncière et la richesse sociale, au profit de quelques-uns et au détriment du plus grand nombre; que, par conséquent, le droit d'héritage est un obstacle à l'entrée du sol et de la richesse sociale dans la propriété collective;

« Que, d'autre part, le droit d'héritage, quelque restreinte que soit son action, constitue un privilège, dont *le plus ou moins d'importance* ne détruit point l'iniquité en droit et qui *est une menace permanente du droit social;*

« Qu'en outre, le droit d'héritage, dans toutes ses manifestations, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, est un élément essentiel de toute les inégalités, parce qu'il empêche que les individus n'aientles mêmes moyens de développement moral et matériel;

« Considérant enfin que le congrès s'est prononcé pour la propriété collective foncière, et que cette déclaration serait illogique, si elle n'était corroborée par celle qui va suivre;

« Le congrès reconnaît que le droit d'héritage doit être complètement et radicalement aboli, et que cette abolition est une des conditions les plus indispensables de l'affranchissement du travail. »

Il va de soi que Richard, Bakounine, Varlin, Brismée et les autres s'étant prononcés contre le droit d'héritage, il dut être aboli dans le programme de l'*Alliance internationale de la démocratie sociale.*

Langlois, compté par Fribourg comme opposant, différa peu cependant de la majorité; voici ses conclusions, rapportées par Fribourg :

« 1° La terre, en tant qu'elle n'est pas un produit de l'industrie humaine, appartient indistinctement à tous, et, *en droit,* elle n'a jamais cessé de leur appartenir. 2° Les parties de ce domaine commun, de cette propriété *commune et inaliénable n'ont pu* être concédées à quelques-uns que sous certaines conditions. 3° Ces conditions, qui, l'histoire est là

pour le démontrer, ont été souvent modifiées, le seront encore, et elles devront l'être dans chaque nation, dès qu'elles y auront été reconnues contraires à la justice et à l'intérêt général. »

Carteret, rangé aussi dans l'opposition, dit pourtant :

« Tout propriétaire qui veut louer un immeuble prouve, par cela même, qu'il n'en a pas besoin : qu'on *l'exproprie.* »

Nous ne pouvons ici exposer les nuances qui séparent les *collectivistes* des *communistes* ; ce sont entre les socialistes des questions d'école, qui supposent toutes la destruction préalable de l'ordre social existant, l'abolition de la propriété individuelle du sort, enfin la reconstitution de la société par l'État omnipotent sur un plan imaginaire à propos duquel ils se divisent. Ces divisions sont surtout le résultat de rivalités personnelles ; on ne peut s'attendre en effet à ce que les méchants échappent aux causes de dissension que l'infirmité humaine produit même parmi les gens de bien.

Mais ces divisions ne les empêchent pas de se réunir pour la destruction : toutes les sociétés secrètes, jacobines, mazziniennes, marxistes, anarchistes, se sont réunies pour l'explosion de la Commune de Paris et, après quelques années de division, elles se sont encore reformées en un corps compact.

VI. — LA COMMUNE A PARIS ET SES COMPLICES

Au congrès de Bruxelles, en 1869, un des anciens étudiants de Liège recruté par Fribourg à l'*Internationale* terminait ainsi un de ses discours :

« Vous parlez de fédération et de république, et vous pensez avoir fait beaucoup en les établissant. Cependant si j'examine la suite, j'y vois la misère et le rachitisme... Il vous faut une base philosophique pour fonder, et si vous voulez faire de la révolution sociale, il vous faut être athées, sans quoi vous croulez..... Si vous n'êtes pas athées, vous devez logiquement être despotes, et au lieu d'être une ligue d'émancipation, vous serez une sainte alliance contre la Révolution.... Ma conclusion est qu'il faut en finir *avec tout ce qui existe*, avec tous *avec cette bourgeoisie qui n'a rien dans la tête, rien dans le cœur et qui ne*

tient plus debout, et ce n'est que sur leurs ruines fumantes, que s'assoiera la république, non dans leur sang, il y a longtemps qu'ils n'en ont plus dans les veines, mais sur leurs *détritus accumulés que nous planterons le drapeau de la révolution sociale.* »

Et Hins, le professeur belge, ajoutait :

« L'Internationale est aujourd'hui assez forte pour se faire craindre et respecter. Il faut que désormais elle ait pour devise le mot de Danton : *De l'audace*, encore de l'audace, toujours de l'audace (1). »

Ces menaces indiquent bien la part que l'*Internationale* a eue dans l'explosion de la Commune de Paris et dans les crimes qui ont marqué son règne.

L'idée communaliste, c'est-à-dire la dissolution du lien national, l'autonomie des groupes communaux ou fédératifs, et leur groupement par fédération, est une des bases de l'association. Sans doute les sections parisiennes de l'Internationale se sont montrées modérées relativement aux jacobins qui avaient la majorité dans la Commune. Mais elles s'étaient précisément laissé envahir par ces jacobins (2) ; c'est volontairement et en vertu de leurs principes qu'elles avaient, depuis plusieurs années et plus spécialement pendant le siège, groupé cet élément cosmopolite qui les a dominées ensuite complètement. Or, c'est cet élément dirigé par Karl Marx et ses confidents qui a préparé la Commune et qui l'a soutenue avec la tolérance sinon le concours de M. de Bismarck.

Le 7 septembre 1870, Eugène Dupont, le membre du conseil général qui dirigeait toutes les sections et fédérations françaises, leur écrivait de Londres :

« La piteuse fin du Soulouque impérial a amené au pouvoir les Gambetta, les Favre. Rien n'est changé : la puissance est toujours à la bourgeoisie. Dans ces circonstances le rôle des ouvriers, ou plutôt leur devoir, est de laisser cette vermine bourgeoise faire la paix avec les prussiens.

« Il faut profiter de toutes les libertés que les circonstances vont apporter pour organiser toutes les forces de la classe ouvrière. La bourgeoisie, qui est en ce moment affolée de son triomphe, ne s'apercevra

(1) Testut. *Association internationale des travailleurs*, p. 34.

(2) V. dans l'enquête parlementaire sur le 18 mars les dépositions de MM. Nusse et Lagrange sur la fusion de toutes les sociétés révolutionnaires dans l'*Internationale* pendant le siège.

pas tout d'abord du progrès de l'organisation et, pour *le jour de la véritable guerre, les travailleurs sont prêts*. Le conseil général a écrit à tous les correspondants, afin que tous les efforts se concentrent dans ce sens pour agir avec ensemble *au moment opportun et décisif*. »

Et le 17 octobre, craignant un réveil de l'instinct national, il ajoutait :

« Grand nombre de nos amis se sont laissé aveugler par le patriotisme, ont fait chorus avec les bourgeois qui crient partout : Oublions nos différences d'opinions, faisons le sacrifice de nos plus chers principes sur l'autel de la patrie ! Duperie infâme ! car les bourgeois n'ont rien et n'avaient rien à sacrifier, et le peuple est une fois de plus trompé parce qu'il est sans organisation. »

Pendant la Commune, les sections de l'Internationale donnèrent à Paris un appui énergique au mouvement, et dans les départements ce furent ses principaux adeptes qui à Marseille, à Limoges, à St-Étienne, à Toulouse, à Lyon, tentèrent des mouvements en sa faveur.

Au plus fort de la lutte, en mars 1871, le *Vorbote*, journal officiel du socialisme allemand, écrivait : « L'histoire se trouve en présence d'une révolution que la démocratie socialiste du monde entier doit saluer avec enthousiasme. »

Après la chute de la Commune, quoique Karl Marx se soit habilement arrangé pour décliner toute responsabilité dans son insuccès, le conseil général de l'*Internationale* a hautement approuvé tous ses crimes dans un long manifeste daté du 30 mai 1871, qui a été adressé à tous les membres de l'association en Europe et aux États-Unis, et a été publié en entier par le *Volkstaat* de Leipsig. « Il est pour l'*Internationale*, dit M. Winterer, le récit officiel des évènements de la Commune ; il doit en être, devant l'histoire, l'apologie autorisée. Quand on parcourt le manifeste, on se demande avec un sentiment d'effroi dans quelle sphère d'idées il faut vivre pour apprécier ainsi de semblables forfaits (1). »

La Franc-Maçonnerie elle-même a persisté après la Commune à témoigner à ses combattants les sympathies que ses loges donnaient aux fondateurs de l'*Internationale*. Ainsi nous lisons dans la *Chaîne d'Union* de 1872, que le 17 avril 1872 la grande loge *Les Philadelphes et la concorde*, réunie *régulièrement* à Londres, a donné un banquet en l'honneur de la Commune, où

(1) *Le Socialisme contemporain*, p. 129.

étaient présents les FF.·..·. Lelubez, Cambault, Albert May, Mairé, Benoît, Vésinier, Bradlaugh, La Cecilia (1).

A la Nouvelle-Calédonie, les déportés trouvèrent un centre pour leurs conciliabules dans la loge l'*Union-calédonienne*, fondée sous l'empire par le gouverneur Guillain. Leurs menées, tolérées par M. de la Richerie en vertu d'instructions secrètes de M. Thiers, aboutirent à l'évasion de Rochefort. L'enquête faite par l'amiral Ribourt à la demande de l'Assemblée, établit que les fonds nécessaires avaient été fournis d'abord par la loge, puis complété par un frère, receveur de l'enregistrement dans la colonie qui était vénérable de la loge. La loge fut jusqu'à sa fermeture le centre de réunions communalistes. Un prussien joua aussi un rôle important dans l'évasion.

Quelques temps auparavant une loge de Bordeaux, *L'Anglaise*, ayant pris une décision pour exclure des *temples* français les francs-maçons allemands, les loges italiennes, en assemblée réunie à Palerme, adressèrent au *Grand-Orient* de France cette admonition :

« Chers et vénérables frères,

« Lorsque les canons de la porte Maillot ont retenti sinistres jusqu'aux portes de nos temples, la voix de nos chers frères de Paris nous a été consolante et amicale ; elle ne traversait pas les baïonnettes et les dangers des hôtes étrangers, mais bien les malédictions et les armes fratricides des deux camps, où l'on parlait la même langue, les fils de la même mère, où l'on partageait les larmes, la gloire et l'infortune. Cette voix portait la parole sainte de la paix, de l'amour et de la fraternité, là où régnaient la guerre, la haine, les méfaits et les violences les plus terribles, le caïnisme, le fratricide.

« Alors, nous avons envoyé notre approbation sincère qui venait du cœur ; mais elle ne fut pas accueillie peut-être sous les cris déchirants des français qui tombaient par le fer français.

« Mais aujourd'hui nous sommes frappés d'une manière plus sinistre et plus glaciale par le *non* de la vénérableloge *L'Anglaise*, communiqué par votre bulletin.

« La *Franc-maçonnerie est une*, comme l'harmonie de l'univers est une ; *la pyramide de nos symboles a pour base la surface du globe et pour sommet les idées le. plus élevées de l'humanité. Toutes les branches, n'importe qu'elles soient françaises, italiennes ou allemandes s'y rattachent et s'y confondent.*

(1) Dès le 11 juin 1871, le correspondant de Londres au *Moniteur universel*, lui signalait la sympathie que rencontraient les crimes de la Commune dans certaines couches de la population anglaise. Et il ajoutait : «On se ferait une idée peu exacte de la propagande de l'*Internationale* en la supposant limitée aux couches inférieures de la société anglaise. Dans certains cercles littéraires les doctrines de la Commune ont rencontré des défenseurs, surtout parmi les adeptes du *positivisme*, qui s'est implanté en Angleterre dans ces derniers temps. » (N° du 18 juin 1871.)

« Son passé, ce sont les catacombes de Romes, ses martyrs, et l'empire de violence qui s'effondre.

« Son présent, ce sont *la plus belle de vos nuits, la nuit du 4 août 1879, les droits de l'homme, les nations qui ressuscitent et développent librement leur génie individuel.*.

« Son avenir, *la réalisation d'un triple idéal dont le Christ et les français ont la gloire : liberté, égalité, fraternité !*

« Anéantissez, par votre autorité, le *nom* de *L'Anglaise*, la fraternité l'exige.

« Anéantissez-le, il est contre l'égalité.

« Anéantissez-le, il restreint la liberté humaine, représentée chez vous par Rousseau, Diderot et Voltaire, *qui combattaient la superstition ;* contre la liberté humaine, qui, par votre Lesseps, a percé les isthmes et réuni les mers ; qui, chez nous, a percé les montagnes en subjugant les éléments ; contre la liberté humaine, *qui détruira le dernier et le plus grand des maux, le préjugé qui fait d'un peuple universel de frères un troupeau de brebis et de loups, de victimes et de bourreaux.*

« Recevez, vénérable et cher frère, le triple embrassement symbolique.

« *Le secrétaire,*
« BIAGIO LA MANNA. »

L'histoire n'a pas encore élucidé jusqu'à quel degré a été la tolérance de M. de Bismarck pour la Commune de Paris ; mais elle a recueilli de nombreux témoignages des offres de service que les jacobins et les internationalistes parisiens ont faites à l'envahisseur de leur patrie. Cluzeret, dans les démarches qu'il faisait auprès de M. de Hatzfeld pour l'engager à appuyer ouvertement la Commune, lui tenait exactement le même langage que M. de Bismarck adressait plus tard à M. d'Arnim :

« Laissons de côté, dit-il dans la relation que lui-même a publiée, l'affaire de l'archevêque et parlons des intérêts communs à votre gouvernement et à la Commune de Paris. Si le gouvernement de Versailles triomphe, ce sera un effort désespéré de la monarchie pour revenir sur l'eau. *Il n'y a pas de monarchie en France qui puisse, je ne dis pas se maintenir (aucune ne se maintiendra), mais tenter de se maintenir sans promettre la revanche... Vous souriez... Elle ne pourra tenir cette promesse, je le sais mieux que personne, et je compte là-dessus comme sur un moyen et une occasion de révolution* (1). »

(1) Cité par la *Gazette de France* du 30 mai 1873.

Quelques années se passent et nous voyons encore l'argent sinon la main des prussiens dans les attentats des internationalistes et des jacobins. En 1878, les débats du procès Lebiez ont établi que le cautionnement du *Père Duchêne* avait été fourni par la baronne d'Eckstedt, une prussienne qui prétendait vivre à Paris pour propager les idées socialistes. A la même époque un procès s'est engagé entre la direction de l'*Homme libre* du F.·. Louis Blanc et le baron de Panaïef, où l'on a produit un traité en vertu duquel ce dernier s'était réservé, moyennant les sommes données par lui, le droit de diriger la politique de cet organe révolutionnaire et socialiste dans le sens du panslavisme (1).

Ici les responsabilités et les complicités s'étendent singulièrement, et il est impossible de ne pas remarquer le rôle prépondérant qu'ont joué dans la fondation de l'*Internationale* deux chefs du panslavisme, Herzen et Bakounine.

M. Rodolphus Meyer, un écrivain allemand très-connu, qui, après avoir eu de longues relations avec M. de Bismarck, est aujourd'hui honoré par lui d'une haine toute particulière, a élevé à ce sujet les accusations les plus graves et en les appuyant sur des documents qui sont de nature à faire grande impression. Nous en empruntons le résumé suivant à l'étude sur *le socialisme contemporain* de M. Winterer, dont le jugement a le plus grand poids.

« D'après M. Meyer, l'agitation russe en Suisse et en Angleterre, par Bakounine et Herzen, n'était pas dirigée contre la Russie, mais contre l'Europe occidentale, au profit de la Russie ; Herzen et Bakounine n'étaient que des agents russes, soit au service direct du gouvernement, soit au service du parti panslaviste ; la cause des deux agitateurs était le panslavisme, non le socialisme de l'Internationale. Si M. Meyer a raison, on frémit à la pensée de la hideuse immoralité de la politique russe et du sort que cette politique prépare à l'Europe occidentale. Hâtons-nous de dire que M. Meyer n'est pas seul de son avis. Karl Marx et ses adeptes ont accusé depuis longtemps Bakounine d'être un agent russe. Mais M. Meyer ne s'en réfère pas simplement aux accusations de certains socialistes ; la vie de Bakounine, ses entreprises, ses

(1) Le baron de Panaïef a depuis de longues années dirigé en Russie des journaux qui propageaient à la fois le panslavisme et un radicalisme accentué. V. sur ce personnage *Essai sur l'histoire de la révolution en Russie*, par N. de Gerebtzoff (Paris, 1858), t. II, p. 361 et suiv.

écrits, son système, tout est sérieusement passé en revue, et tout semble confirmer les soupçons qui planent sur le cynique blasphémateur des congrès suisses.

« Herzen était, sans aucun doute, un apôtre du panslavisme. Il était socialiste, mais le panslavisme est aussi socialiste. Le rêve du panslavisme est la domination de l'Europe et du monde ; il veut régner sur les débris de l'ordre social européen, et établir au milieu des ruines l'organisation sociale russe. On ne sait pas assez que la base de cette organisation est une espèce de *communisme agraire*.

« Cette constitution de la commune est au fond de tous les rêves sociaux du panslavisme. Ses apôtres parlent avec dédain du prolétariat de l'Europe occidentale ; ils proclament avec orgueil que la constitution sociale de la commune russe a délivré leur pays de la plaie d'un tel prolétariat. Hélas ! si la Russie n'a point cette plaie, elle a d'autres plaies non moins profondes.

« Arrivons maintenant à Bakounine. Était-il, lui aussi, un émissaire du panslavisme ? Après avoir répondu à cette première question, à la suite de M. Rodolphe Meyer, nous nous poserons une seconde question, qui est la conséquence de la première : Bakounine était-il simplement un émissaire du parti panslaviste, ou un agent direct du gouvernement russe ?

« La vie agitée de Bakounine est évidemment, selon M. Meyer, la vie d'un panslaviste impénitent. Le gentilhomme russe Bakounine était d'abord officier d'artillerie, au dire de la *Chronique des ouvriers* de Pesth. Il vint à Breslau, en Silésie, vers l'année 1848, et se fit recevoir dans le parti démocratique de cette ville. Dans le cours de la même année, il prit part au *congrès slave* de Prague, et publia, au nom de ce congrès, un manifeste panslaviste. Il ne tarda pas à être dénoncé comme agent russe par la *Nouvelle Gazette rhénane*. Les démocrates de Breslau ayant pris fait et cause pour leur collègue, l'un d'eux demanda des explications à la *Nouvelle Gazette rhénane*. Il obtint la réponse suivante, qui n'est pas sans intérêt pour des lecteurs français : « Si vous « voulez vous convaincre de la vérité de notre assertion, si vous « demandez des preuves écrites, *adressez-vous à Mme Georges « Sand ; c'est elle qui nous a communiqué ces preuves.* »

« Les menées révolutionnaires de Bakounine le firent arrêter à Chemnitz, et il fut condamné à mort en Saxe et en Autriche ; mais la Russie le réclama ; l'empereur Nicolas lui-même parut s'inté-

resser d'une manière spéciale à son sort. Il fut envoyé en Sibérie en 1856, non comme forçat, mais comme simple *exilé*. Le gouverneur de la Sibérie, le comte Murawieff, un cousin de Bakounine, témoigna tous les égards à l'exilé, lui permit d'exercer autour de lui une grande action, et le chargea enfin d'une mission officielle qui devait le conduire jusqu'à l'extrême frontière. Arrivé à Nikolajeffsk, Bakounine ne perdit pas l'*occasion* qui lui était offerte, s'embarqua pour le Japon, passa de là en Amérique, et parut à Londres en 1861 pour aider Herzen dans sa mission panslaviste. Il déclara, dans un manifeste publié par le *Kolokol*, qu'il était décidé à consacrer sa vie entière à la lutte pour la liberté des russes, des polonais et *de tous les slaves*. Il affirma que l'empereur Nicolas, peu avant de mourir, avait songé dans le même but à déclarer la guerre à l'Autriche et à soulever les slaves de l'Autriche et de la Turquie, en même temps que les hongrois et les italiens. L'homme qui, en 1868, devait parler au nom de l'Internationale prêchait donc, en 1862, la guerre des races. A l'époque de l'émancipation des serfs, les révolutionnaires de l'occident trouvèrent que le gouvernement russe n'allait pas assez loin, et ils engagèrent Herzen et Bakounine à se déclarer contre le gouvernement russe. Ni Herzen, ni Bakounine, n'obéirent à ces conseils. Bakounine fit paraître une brochure panslaviste, sous ce titre : *Romanoff, Pugatschoff ou Pestel*, dans laquelle il exposait avec enthousiasme son rêve panslaviste d'une *Russie nouvelle*, et demandait à l'empereur Alexandre d'en venir à un État tel que l'avait créé Pierre le Grand. « Alexandre seul, disait-il, pouvait « accomplir, sans verser une goutte de sang, la révolution la plus « grande et la plus heureuse... Il le peut encore maintenant... On « n'arrête pas un peuple qui se réveille enfin d'une léthargie de « mille ans. Que le czar prenne une énergique résolution ; qu'il « ait l'audace de se mettre à la tête du mouvement ! Sa force « d'action pour la prospérité et la gloire de la Russie sera sans « bornes. »

« Bakounine donne ensuite le programme de son panslavisme. Il veut pour l'État slave le gouvernement par le peuple dans la commune, dans la province, dans le pays, dans tout l'État, *avec* ou sans le czar ; il veut tendre la main à la Lithuanie, à l'Ukraine, à la Pologne ; il veut délivrer les slaves qui gémissent sous le joug de l'Autriche et de la Turquie. Il propose *une alliance avec l'Italie, la Hongrie, la Roumanie et la Grèce.*

« A la suite de qui marcherons-nous ? se demande Bakounine. « Sera-ce à la suite de Romanoff, de Pugatschoff ou d'un autre « Pestel ? Parlons franchement. Nous *préférerions* marcher à la « suite de Romanoff, si Romanoff consentait à ne plus être un em- « pereur de Pétersbourg, mais un czar des paysans. »

« Bakounine est resté fidèle jusqu'à la mort à son programme panslaviste. Les contradictions de sa vie ne sont qu'apparentes. Le fougueux agitateur de la Ligue de la Paix et de l'Internationale est toujours le panslaviste plus ou moins déguisé. Il justifie en toute occasion la Russie du reproche d'être le foyer de la réaction. Tandis que nous le voyons demander à grands cris l'action politique du côté des slaves, il prêche une *abstention complète* aux socialistes de l'Europe occidentale. C'est qu'il ne veut pas que l'alliance internationale de l'occident devienne une puissance dominante. Il a besoin de troubler l'occident, d'y semer l'anarchie et la Révolution. Lorsque l'anarchie et la Révolution auront épuisé l'Europe occidentale, l'heure du panslavisme sera venue ; il sonnera la charge générale ; il marchera à la conquête et à la transformation du monde.

« Bakounine, qui n'avait pas de fortune personnelle, passa les dernières années de sa vie dans une délicieuse villa de la Suisse. Ce ne sont pas les subventions de l'Internationale, dit M. Meyer, ni les cotisations des ouvriers, qui lui procurèrent cette retraite aristocratique. De sa villa tranquille, à la vue des déchirements sociaux qui l'entouraient de toutes parts, l'agitateur russe put savourer à l'aise le fruit maudit de son œuvre révolutionnaire.

« Il reste à écarter une objection contre l'opinion de M. Meyer. Le socialisme que Bakounine propagea en Suisse, en Espagne et dans d'autres pays, ne prouve-t-il pas que les accusations dirigées contre lui manquent de toute base solide ? Le socialisme de Bakounine est, au contraire, une nouvelle preuve de sa mission panslaviste, car ce socialisme n'est au fond que le *communisme agraire* de la constitution de la commune rurale russe.

« Bakounine était donc un émissaire panslaviste, il est difficile d'en douter. Les relations directes de l'agitateur avec le gouvernement russe sont moins bien établies. Il attaque quelquefois violemment le czar et son gouvernement ; cependant, c'est le gouvernement russe qui a sauvé Bakounine des mains de la Saxe et de l'Autriche ; c'est le même gouvernement, si impitoyable envers d'autres exilés, qui a étrangement adouci l'exil de ce condamné politique en Sibérie.

« Les évènements contemporains sont loin de disposer les esprits à absoudre absolument le gouvernement russe. Sur un autre terrain et dans une autre sphère, Tchernaïeff n'a-t-il pas exercé une mission panslaviste quelque peu semblable à celle de Bakounine ? La Révolution n'a-t-elle pas salué aussi ce chef russe de l'armée serbe ? La Serbie n'a-t-elle pas été travaillée dans tous les sens par des menées panslavistes et révolutionnaires en même temps ? Garibaldi n'a-t-il pas acclamé sa cause ? Tchernaïeff ne s'est-il pas éloigné au moment opportun avec toutes les bénédictions ou au moins avec la faveur de l'empereur Alexandre ? Ne s'est-il pas rendu à Prague, où Bakounine avait trouvé aussi le premier théâtre de ses exploits ?...

« Quoi qu'il en soit de tous les mystères de la politique russe, si l'on peut mettre en doute les relations positives de Bakounine avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg, il n'est guère possible de douter des rapports intimes de l'agitateur avec le parti panslaviste de la Russie, parti qui jouit des faveurs du gouvernement. Vraiment, les projets de ce panslavisme sont hideux ; mieux vaut encore la barbarie immobile du croissant. Corrompre, déchirer, affaiblir l'Europe par la révolution, l'anarchie, la guerre ; pousser sur l'Europe en ruine les innombrables hordes slaves ; offrir au prolétariat insurgé de l'Europe occidentale l'appât du *communisme agraire*, voilà le panslavisme, voilà le système monstrueux qui, en même temps que l'Internationale, menace l'Europe civilisée (1). »

Un écrivain allemand très au courant des sociétés secrètes, M. Reichenbach, nous retrace de son côté en ces termes la biographie du célèbre agitateur russe :

« Bakounine, mort en Suisse en 1876, a joué un rôle si extraordinaire qu'on est tenté de le prendre, comme le disent d'anciens internationalistes, pour un agent russe. Son exil en Sibérie a été une véritable plaisanterie. Il faut espérer que les phases de son existence seront un jour mieux connues, quand on fera le véritable historique de la Commune de Paris, de Marseille, de Carthagène, etc. : Charles Marx saura nous en parler, comme il serait homme à nous raconter fort à propos ce qu'il doit savoir sur M. le conseiller intime Hamburger, personnage de nationalité allemande et de descendance israélite, et qui jouit auprès

(1) *Le Socialisme contemporain*, par l'abbé Winterer, député au parlement allemand (Paris, Palmé, 1878), p. 153 à 159.

de M. le prince de Gortschakoff de la même confiance dont M. de Bismarck honore M. Bucher.

« Il existe ainsi certaines individualités éminentes, qui, parmi les épreuves d'une vie errante et laborieuse, ont appris à connaître les passions et les secrètes tendances des hommes, des classes sociales et des races : sous les titres modestes de secrétaires et de conseillers intimes, ils n'occupent en quelque sorte que le second plan de la scène, mais tout effacés que paraissent leurs personnages, ce n'en est pas moins eux qui conduisent l'action (1). »

Quelle responsabilité font peser de pareilles révélations sur le chancelier qui depuis tant d'années gouverne la Russie sous le nom de l'empereur (2) ! Comment ne pas se rappeler M. d'Israëli disant que la diplomatie secrète de la Russie était tout entière aux mains des juifs (Introduction VI), et M. de Maistre dénonçant l'habileté avec laquelle les illuminés s'introduisaient jusque dans les plus secrets conseils des souverains pour se servir d'abord de leur puissance au profit de leurs desseins et pour les perdre ensuite eux-mêmes (Liv. II, chap. VIII, § 1).

(1) *Le Socialisme et la Réforme en Allemagne* (Paris, 1878, au siège de la société d'Économie sociale), p. 32. Dans le même écrit, M. Reichenbach esquisse ainsi la biographie d'un des chefs du mouvement révolutionnaire allemand en 1848, un des affidés de la *Jeune Europe*, Struve : « Avocat badois, d'origine livonienne, frère du conseiller intime de l'empereur de Russie. Il convient de faire remarquer ici que la légation russe en Suisse, représentée par feu le baron et la baronne Krüdner, s'était réfugiée de Berne à Fribourg en Brisgau, où elle demeura longtemps dans le même hôtel F... qui était, en somme, le quartier général du mouvement insurrectionnel du grand duché de Bade. On m'a assuré que les chefs Struve, Blind, Heiker et Brentano, notamment Struve, n'étaient point en trop mauvaises relations avec la légation russe. »

(2) A l'occasion du refus d'extradition d'Hartmann par le gouvernement français, le journal le *Gaulois*, du 17 mars 1880, a prétendu avoir reçu la dépêche suivante de son correspondant de Vienne :

Vienne, 15 mars, soir.

« L'article violent publié hier par le *Journal de Saint-Pétersbourg* contre le gouvernement français a, dit-on, pour auteur, le conseiller intime Giers. Le czar est plus irrité que jamais depuis qu'il a reçu le rapport détaillé sur les incidents de l'affaire Hartmann : *Parlant au prince Gortschakoff des hommes actuellement au pouvoir en France, l'empereur aurait dit* : « ET CE SONT LA VOS AMIS ! »

VII. — La situation actuelle de l'Internationale

A la suite de l'échec de la Commune parisienne, l'influence de Karl Marx sur l'*Internationale* fut momentanément ébranlée. Des récriminations violentes se produisirent contre sa direction autoritaire. On l'accusait d'être vendu à M. de Bismark et d'avoir laissé échouer volontairement la Commune. Au congrès de la Haye, en 1872, il fit voter le transfert du conseil général à New-York. Il est difficile de pénétrer les motifs qui ont pu dicter cette décision : on peut supposer cependant qu'il avait un double but, endormir les gouvernements européens, éviter un conflit immédiat et direct avec M. de Bismarck, enfin préparer pour les révolutions futures du monde le puissant appoint d'un socialisme fortement organisé dans la république du nouveau monde.

Si telles ont été ses pensées, elles ont réussi pleinement. Et ce serait se faire une étrange illusion que de croire à la *décadence* de l'Internationale.

Il y a bien eu dans l'association, en 1873, une scission dont nous allons donner l'historique ; mais on verra qu'elle n'a été que passagère et que l'Internationale en est sortie plus forte.

En 1873, après le transfert du Conseil général à New-York, la fédération jurassienne dirigea un long réquisitoire contre Marx, contre le conseil général et contre le congrès de La Haye. « Les défections devinrent considérables de 1871 à 1873, surtout en Belgique et en Espagne. Les espagnols suivirent Bakounine, qui avait été le grand propagateur de l'Internationale dans leur pays. Les sécessionnistes réunirent à Genève, le 8 septembre 1873, un congrès où étaient représentées des sections espagnoles, hollandaises, françaises, anglaises et suisses. Le parti lassaléen d'Allemagne fit connaître par un télégramme son adhésion aux décisions du congrès. Les sécessionnistes organisèrent une nouvelle association internationale, celle des *anarchistes*, sous la forme d'une simple fédération de sections nationales, sans conseil général et sans direction centrale. Les congrès annuels devaient être le lieu d'union de la fédération ; dans l'intervalle d'un congrès à l'autre la correspondance entre les sections nationales devait être entre-

tenue par le conseil fédéral du pays, désigné pour le congrès prochain (1). »

Les marxistes et les bakouninistes sont également athées, et ils veulent aussi bien détruire la propriété individuelle et tous les gouvernements existants; seulement tandis que Karl Marx entend conserver l'État omnipotent sous forme d'un conseil général formé de délégations des différents pays, les *anarchistes*, comme leur nom l'indique, prétendent détendre encore davantage le lien social. Dans leur plan de réorganisation sociale, non-seulement chaque commune, mais encore chaque groupe corporatif doit avoir son autonomie. Des fédérations économiques formées librement grouperaient dans le monde entier sans distinction de pays les ouvriers de l'industrie, les agriculteurs, les artistes, etc. On peut voir une esquisse de ces plans de l'*anarchie* dans un ouvrage de Py y Margall, le révolutionnaire espagnol, intitulé *Les Nationalités* (2), ainsi que dans les transactions du *congrès de la paix* tenu en 1872 à Lugano. Les partisans de Bakounine étaient surtout répandus en Espagne, dans la Suisse Romande et en Belgique. Mais peu à peu il a perdu du terrain en détournant les ouvriers de prendre part aux luttes électorales sous prétexte de se réserver pour l'explosion révolutionnaire, et comme, loin d'exclure les politiciens bourgeois des groupes socialistes, selon ses promesses, il leur livrait la direction effective des organisations socialistes, ses partisans ont fini par croire aux accusations de Karl Marx, qui le signalait comme l'agent secret d'un ou deux gouvernements européens intéressés à entretenir la division parmi les ouvriers. Sa mort, survenue en 1877, a facilité d'ailleurs la reconstitution du parti socialiste. Deux grands faits sont venus l'affirmer.

En 1873, au congrès de Gotha, les deux grandes fractions qui se partagaient le socialisme allemand se sont réunies en un seul parti démocrate socialiste. Les disciples de Lasalle, qui s'étaient plus ou moins tenus sous la direction du gouvernement prussien, se sont ralliés aux marxistes, et toutes leurs forces réunies ont livré à l'empire allemand cet assaut qui vient d'arrêter le cours de la politique machiavélique du prince de Bismark.

(1) Winterer, *Le Socialisme contemporain*, p. 32-33.

(2) Un vol. in-12, trad. par de Ricard, Germain-Baillère, 1879. L'auteur y proclame les deux dogmes fondamentaux des sociétés secrètes : l'*athéisme absolu* et l'*autonomie de l'individu*. Ce sont toujours sous d'autres formules les idées de Weishaupt. (V. liv. I, chap. I, § 3).

En septembre 1877, a eu lieu à Gand un congrès socialiste où se sont réunis des délégués de toutes les fractions dissidentes du socialisme. Karl Marx n'y a pas paru ; mais ses amis ont obtenu de grands résultats pour sa politique.

Des déclarations théoriques dans le sens de l'organisation socialiste préconisée par l'auteur du *Capital* ont été adoptées, mais surtout un *pacte de solidarité* a été conclu entre la plus grande partie des associations socialistes des différentes nuances. Les délégués du *parti démocrate socialiste* allemand, qui, à cause des lois en vigueur dans le pays, a toujours conservé une organisation distincte de l'*Internationale*, y ont formellement adhéré. Il en a été de même de la plupart des groupes qu'avaient entraînés Bakounine.

Avec quelques modifications dans l'organisation extérieure, l'*Internationale* est donc plus fortement unie que jamais. Elle doit surtout sa force nouvelle à un changement important réalisé à partir de 1872.

Au lieu de constituer des sections locales groupant des ouvriers de différents métiers, elle a adopté le principe du groupement corporatif. Elle répond ainsi beaucoup mieux aux aspirations des ouvriers, qui veulent avant tout des associations professionnelles. Grâce à cette nouvelle tactique, l'*Internationale* bénéficie de ce mouvement social si remarquable qui a créé les *trade's Unions* en Angleterre et aux États-Unis, les syndicats ouvriers en France. Il suffit que ses affidés pénètrent dans ces groupes et y acquièrent de l'influence, pour que cette masse énorme d'ouvriers tombe, sans même le savoir, sous la direction de ses chefs occultes.

Le but de l'*Internationale*, et c'est ce qui la différencie profondément des phases précédentes de la Révolution, c'est de mettre en jeu les questions économiques comme les questions politiques et religieuses. Elle veut réaliser un État ouvrier embrassant l'humanité tout entière, où le conseil général des corporations ouvrières règlerait dans le monde entier la production de la richesse et la consommation des individus. Ce rêve de despotisme monstrueux et de communisme brutal a aujourd'hui la plus grande prise sur les ouvriers, qui souffrent si durement des perturbations du régime industriel et surtout des crises de surproduction. L'*Internationale* prétend leur fournir le moyen de le réaliser. L'on ne saurait trop remarquer à ce point de vue les *instructions* suivantes arrêtées par le conseil général de l'Internationale le 1er janvier 1870 ; elles n'ont rien perdu de leur actualité :

« Quoique l'initiative révolutionnaire doive partir de la France, l'Angleterre seule peut servir de levier pour une révolution sérieusement économique. C'est le seul pays où il n'y a plus de paysans et où la propriété foncière est concentrée en peu de mains ; c'est le seul pays où la forme capitaliste, c'est-à-dire le travail combiné sur une grande échelle sous des maîtres capitalistes, s'est emparé de toute la production ; c'est le seul pays où la lutte des classes et l'organisation de la classe ouvrière par les *trade's Unions* ont acquis un certain degré de maturité et d'universalité à cause de sa domination sur le marché du monde ; c'est le seul pays où chaque changement dans les faits économiques doit immédiatement réagir sur tout le monde. Si le landlordisme et le capitalisme ont leur siège dans ce pays, par contre-coup les conditions matérielles de leur destruction y sont plus mûries. Le conseil général étant placé dans la position heureuse d'avoir la main sur le *grand levier de la révolution prolétaire*, quelle folie de la laisser tomber entre des mains purement anglaises !... — Signé : *Dupont*, secrétaire du conseil général. »

Malgré les difficultés qu'oppose à l'action de l'*Internationale* le patriotisme très-exclusif des ouvriers anglais, cependant peu à peu elle gagne du terrain parmi eux, et l'on a pu constater au congrès des *trade's Unions* réunis en septembre 1879 les progrès du cosmopolisme et des tendances communistes.

Il en est de même aux États-Unis, et les progrès constants que font sur l'esprit des ouvriers les théories de Karl Marx, les données des instructions du *conseil général*, rapportées ci-dessus sont un symptôme très-significatif (1). Qui peut prévoir les redoutables conséquences qui sortiront de ce fait dans dix ou vingt ans ?

En France on se rassure quelquefois en voyant le peu de prise que les théories socialistes ont sur l'esprit de nos ouvriers et sur les échecs à peu près constants qu'éprouvent les *collectivistes* quand ils engagent la lutte contre les éléments purement politiques du parti radical. C'est à ce tempérament national que l'*opportunisme* de Gambetta a dû ses succès ; mais le danger à venir n'en est que plus réel. Si le bon sens natif du français saisit instinctivement ce qu'il y a d'irréalisable dans le *collectivisme* et l'*anarchisme*, la passion socialiste trouve un accès chez lui d'autant plus redoutable qu'elle ne s'embarrasse pas d'un plan de reconstruction et cherche tout de suite à détruire. Les éléments

(1) V. dans le *Correspondant* du 25 octobre 1879 : *La question sociale aux États-Unis*, par M. Claudio Jannet.

jacobins et socialistes sont inséparables chez nous ; les effrayants progrès de l'athéisme, la diffusion des associations de solidaires sorties du sein des loges de la Franc-maçonnerie bourgeoise, donneront à cette explosion un caractère de sauvagerie auprès duquel, comme le disait un adepte de l'Internationale, *les incendies de la Commune auront été seulement des jeux d'enfants* (1).

(1) Les sectes les plus avancées travaillent activement à réaliser ce défi audacieux et à pousser jusqu'à leurs conséquences dernières l'œuvre commencée par la Franc-maçonnerie prétendue conservatrice. Des renseignements venus de divers côtés nous signalent la tenue, au commencement de 1880, d'un convent semblable à celui de Locarno de 1872 (liv. II, chap. XII, § 2). Les décisions suivantes y auraient été prises pour les différents pays : — *pour la France*, détruire la religion en faisant des lois contre le clergé et en sécularisant l'instruction publique par la destruction des écoles libres. Après huit ans d'une éducation de la jeunesse sans religion, jeter cette nouvelle génération sur l'Europe dans une guerre révolutionnaire; rien ne lui résistera. — *Pour l'Espagne*, pays de fanatiques livré au clergé, déshonorer le clergé par tous les moyens; lui attribuer tous les crimes, comme des incendies, qui peuvent surexciter l'opinion publique. Quand les espagnols seront une fois dans la révolution, rien ne les dépassera en énergie. — *Pour l'Italie*, elle sera en république dès qu'on ne s'y opposera plus ; il n'y a qu'à laisser faire. — *Pour les puissances du nord*, pour l'Allemagne et l'Angleterre, briser leur puissance militaire en détruisant l'esprit de famille et l'esprit local.

L'Espagne est en ce moment l'objet d'un travail souterrain très-intense; en même temps que la Maçonnerie officielle porte la corruption dans les hautes régions, les loges servent de véhicule à la propagande de l'*Alliance démocratique universelle*. L'explosion dans ce pays, comme en Italie et en France, parait subordonnée au succès des nihilistes russes qui redoublent d'activité et sont loin d'être abattus par leurs échecs précédents. Il devient de plus en plus évident que les nihilistes ne sont pas autre chose que la branche russe de l'*alliance démocratique universelle*, fondée par Bakounine. Ses progrès ont été très-considérables, surtout en Espagne et en Italie, et c'est ce qui explique le rôle prépondérant qui semble devoir revenir à ces pays dans la prochaine explosion. Le *congrès des libres-penseurs*, tenu à Bruxelles au commencement de septembre 1880, sous les auspices de la Maçonnerie, semble avoir été organisé pour jouer le même rôle de propagande que remplit le *congrès des étudiants à Liège* de 1865, cinq ans avant l'explosion communaliste (v. le compte-rendu de ce congrès dans le *Français* du 14 septembre 1880). Un grand congrès socialiste cosmopolite, semblable à celui de Gand en 1877, est convoqué pour septembre 1881 à Zürich.

CHAPITRE QUINZIÈME

LE NIHILISME RUSSE

§ I. — Les crimes et le programme du Nihilisme.

Pendant longtemps l'empire russe a semblé inaccessible aux agitations de la vieille Europe. Les convulsions sociales, qui menacent périodiquement depuis 1789 la France, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne, paraissaient à beaucoup d'esprits avoir pour cause unique le trop rapide développement des industries manufacturières. Pour d'autres, elles étaient le fruit de la lutte engagée par le Catholicisme contre les idées modernes, et volontiers ils en auraient rendu responsable l'Église elle-même.

Mais voici que depuis quinze ans la Russie, malgré la différence profonde de sa civilisation, malgré les institutions égalitaires de son régime foncier et de son organisation communale, malgré l'abondance des terres qui restent libres pour ses paysans, la Russie, disons-nous, voit une secte, puissante par le nombre et l'audace, livrer un assaut furieux à la dynastie, à la religion nationale et à toutes les bases de la société. Les revendications des socialistes les plus égalitaires ou des jacobins les plus radicaux sont étrangement dépassées, et la secte écrit elle-même sur son drapeau ce mot sinistre de *Nihilisme*, c'est-à-dire la destruction pour la destruction. En effet, elle ne prend plus même souci d'élaborer un plan de reconstitution sociale. Faire la place nette par la destruction de la religion, de l'autorité, de la famille, de tout préjugé dogmatique ou de tout sentiment moral, voilà son seul but.

Elle le poursuit par une série de crimes qui, même après ceux des carbonari, des mazziniens et de la Commune parisienne, déconcertent le monde moderne. Cinq attentats contre la vie du tzar Alexandre II, qui a émancipé les serfs, qui a relevé des humiliations de 1856 l'honneur du drapeau national et qui s'apprêtait à donner une constitution à son peuple, — plusieurs chefs de la police et gouverneurs de province assassinés, — un jeune chambellan de l'empereur, le comte Nicolas Koskul, enlevé comme otage en pleine capitale et égorgé peu de jours après, — des acquittements scandaleux devant le jury, — une organisation secrète qui pénètre la police et les plus hautes régions administratives et qui assure dans la plupart des cas l'impunité aux coupables, des incendies allumés dans presque toutes les villes, — telles sont les preuves que le *Nihilisme* a données de sa puissance. A l'heure même où nous écrivons, il affirme sa vitalité par de nouveaux crimes, malgré un an d'état de siège et un déploiement de mesures de police et de répressions militaires inoutes jusqu'alors en Russie.

Cette appellation de *nihilistes* est bien justifiée par le caractère audacieusement destructeur de la secte. Elle lui a été donné pour la première fois, en 1861, par le fameux écrivain russe Ivan Tourguenieff dans son roman : *Les pères et les fils*. Quelle que fût l'intention qui a dicté cet écrit, les sectaires ont revendiqué hautement cette appellation ainsi que jadis l'avaient fait les *gueux*, les *sans-culottes*, et ils s'en parent comme d'un titre de gloire.

Le *Nihilisme* est à la fois une société secrète organisée et agissante, et une doctrine dont les adeptes sont inspirés par un esprit fanatique de propagande. Pendant longtemps il est resté à l'état d'épidémie morale ; ses adeptes formaient de petites associations mystérieuses qui se bornaient à une hostilité de propos et d'écrits contre le gouvernement ; mais ces associations se sont, dans ces derniers temps, fondues en une organisation révolutionnaire dont les chefs paraissent fixés à l'étranger et qui trouvent une complicité plus ou moins active parmi les nombreux adhérents de la doctrine. Ce sont eux qui font pénétrer partout des brochures incendiaires écrites en russe et les journaux imprimés, le *Zemblia y volia (Terre et liberté)*, *Proboudjenie (Le Réveil)*, *Wpered (En avant)*, et autres feuilles, qui s'impriment à Berne, à Genève, à Londres, à Paris.

On ne rencontre guère d'adhérents du *Nihilisme* que dans les

classes cultivées. Jusqu'à présent ses adeptes les plus nombreux se sont recrutés dans les professeurs et les étudiants. Des officiers appartenant à la noblesse peu aisée, des fonctionnaires subalternes, s'y sont jetés en grand nombre. Quelques marchands et des instituteurs commencent à s'y affilier; mais les paysans et les ouvriers des villes paraissent jusqu'à présent inaccessibles au virus, malgré la propagande qui s'adresse à eux en exploitant leur position économique particulière.

En 1873, le comte de Pahlen, ministre de la justice, dans une circulaire confidentielle adressée aux magistrats, a constaté ce côté effrayant de la situation :

« Les enquêtes ont montré que plusieurs personnes d'âge mûr, pères et mères de famille, possédant des ressources financières et une position sociale plus ou moins honorable, loin d'agir contre les propagandistes, leur ont, au contraire, montré très-souvent une sympathie non équivoque, les ont aidés et secourus, comme s'ils n'avaient pas eu conscience, dans leur aveugle fanatisme, qu'une semblable manière d'agir devait avoir pour conséquence finale la ruine de toute société, ainsi que d'eux-mêmes. Ainsi Endaouroff, *assez riche propriétaire foncier et juge de paix* du gouvernement de Penza, a favorisé les agissements d'un des hommes d'action les plus dangereux, Voïnaralsky, lui même *ex-juge de paix* du district de Goroditschi. Ainsi la femme *du colonel de gendarmerie* d'Orenbourg, Gooloucheff, loin d'écarter son fils de la participation au mouvement révolutionnaire, l'a aidé au contraire de ses conseils et de ses renseignements. Ainsi une femme *très-riche et déjà âgée*, la propriétaire foncière Sofia Soubotine, a fait de la propagande révolutionnaire parmi les paysans des alentours ; non-seulement elle s'y est employée personnellement, mais elle y avait déterminé aussi son élève, Mme Chatiloff, et avait envoyé ses filles, même mineures, finir leurs études à Zurich. Ainsi des filles de *conseillers privés* (le grade le plus élevé des employés civils), Natalia Armfeld, Varvara Batuchkoff et Sophia Pérovsky, la fille du *général major* Sofia Lechern-von-Herzfeld, et plusieurs autres sont allées se mêler au peuple, s'occupant de travaux agricoles, vivant avec les paysans, se faisant leurs compagnons de travail; et tous ces actes, loin d'être blâmés leur ont valu de plusieurs parents et connaissances de la sympathie et de l'approbation. De tels exemples — et il y en a beaucoup — confirment l'opinion que le succès des propagandistes a dépendu moins de leurs propres efforts et de leur activité personnelle, que *de la facilité avec laquelle leurs doctrines étaient accueillies dans les différentes classes de la société et la sympathie qu'elles y trouvaient.* Ainsi, par exemple, trois des plus ardents meneurs de l'extrême parti révolutionnaire — les lieutenants démissionnaires d'artillerie, Kravtchinsky, Rogatchoff, et

l'étudiant Clémentz — ont vécu pendant plusieurs mois dans différentes familles de la ville de Moscou, et loin d'être obligés de cacher leurs théories et leurs tendances, ils les ont propagées. Ce même Rogatchoff avait fait, dans le gouvernement de Penza, connaissance d'un certain Soïnaralsky, qui est devenu ensuite un de ses disciples des plus zélés, et qui a sacrifié à la cause de la propagande révolutionnaire presque toute sa fortune, 40,000 roubles (environ 135,000 francs). »

Des femmes sont en grand nombre livrées aux doctrines de la secte et elles deviennent parfois ses agents les plus actifs. Les vraies causes d'un phénomène aussi étrange se trouvent dans la position que la société russe fait à la femme des classes cultivées, dans l'absence presque complète de vie religieuse intime dans ces classes, enfin, dans le développement d'une instruction sans contrepoids moral donné, dans les universités et les académies, aux enfants des deux sexes d'une caste de fonctionnaires la plupart sans lien avec le sol et à qui la médiocrité de ses moyens d'existence est insupportable (1). Le résultat en est que les femmes désœuvrées accueillent ces idées destructives d'abord comme un passe-temps, puis se dévouent à leur propagande pour combler le vide de leur existence. La classe très-nombreuse des institutrices remplit surtout ce rôle, et c'est à elles qu'il faut attribuer la pénétration du *Nihilisme* dans des palais de Pétersbourg et de Moscou. Le déclassement social des jeunes filles assez nombreuses qui se livrent aux professions libérales, à l'exercice de la médecine notamment, et qui fréquentent pendant plusieurs années les universités, fait beaucoup de recrues à la secte. C'est par ce trait qu'elle s'est d'abord révélée il y a déjà quinze ans.

L'on voit dans les villes d'universités des femmes portant des cheveux courts, des vêtements amples qui dissimulent les formes, des coiffures masculines et des lunettes bleues destinées à voiler le regard ; ce sont les *étudiantes nihilistes*, qui commencent ainsi à mettre en pratique le dogme fondamental de la secte, l'égalité de l'homme et de la femme.

Et ici il ne s'agit pas seulement, comme en Amérique, de l'égalité des droits civils et politiques, c'est la destruction radicale de la famille que l'on veut réaliser.

Les nihilistes rejettent le mariage ; et si, pour assurer des droits

(1) V. dans le livre si remarquable de Schedo-Ferrotti (baron Firks) *Le Nihilisme en Russie* (Bruxelles, Classen, 1867), les chap. VI et VII.

civils aux enfants, ils contractent des sortes de mariages légaux, le mari souscrit immédiatement un acte par lequel il déclare renoncer à user de tous les droits que la loi ou la religion lui donnerait. Souvent les nihilistes, hommes et femmes, vivent par petits groupes, *où tout est commun*. Pour être pleinement indépendante, la femme doit pourvoir par elle-même à sa subsistance.

« La maternité étant le fait d'une inégalité de nature, les nihilistes « l'évitent par tous les moyens possibles, nous dit un des historiens « attitrés de l'*Internationale*, et s'ils n'y peuvent parvenir, la femme « nihiliste abandonne volontiers le fruit de ses amours ou plutôt de ses « nécessités naturelles (1). »

La destruction générale de tout l'ordre social, voilà le but que poursuivent les nihilistes, et en cela, ils dépassent de beaucoup les socialistes les plus extrêmes de l'*Internationale*.

« Vous niez tout, ou, pour parler plus exactement, vous détruisez tout, demande-t-on à Bazaroff, le héros du célèbre roman d'Ivan Tourguenieff, et cependant il faut bien reconstruire ! — Cela ne nous regarde pas, réplique celui-ci. Il est nécessaire avant tout de débarrasser le terrain. Plus tard, quand toutes les institutions auront été détruites, quand la *tabula rasa* sera parfaite, alors les forces existantes, alors l'humanité, se cristalliseront de nouveau dans des institutions, qui seront sans doute appropriées aux conditions du milieu. — Bazaroff continue sa thèse en affirmant qu'il n'y a entre les hommes ni de relations de justice, ni de sentiments, il n'existe que des sensations » ; et son dernier mot est celui ci : « Laissez-nous boire et manger jusqu'au moment de l'ex- « tinction de la chaleur animale. »

Ce n'est pas là une peinture fantaisiste. Les passages suivants du *Catéchisme révolutionnaire* de Bakounine en sont la confirmation trop authentique :

« I. Le révolutionnaire est revêtu d'un caractère sacré. Il n'a rien qui lui soit personnel, ni un intérêt, ni un sentiment, ni une propriété, ni même un nom. Tout en lui est absorbé par un objet unique, par une pensée unique, par une passion unique : la Révolution.

« II. Il a rompu absolument, au plus profond de son être, avec tout l'ordre civil actuel, avec tout le monde civilisé, avec les lois, les usages, la morale. Il en est l'adversaire impitoyable ; il ne vit que pour les détruire.

(1) Fribourg, *L'Association internationale des travailleurs*, p. 184, et Schedo-Ferrotti, *Le Nihilisme en Russie*, p. 219.

« III. Le révolutionnaire méprise tout le doctrinarisme et toute la science présente ; il ne connaît bien qu'une seule science : LA DESTRUCTION. Il étudie la mécanique, la physique, la chimie, et peut-être la médecine; *mais ce n'est que dans le but de détruire.* Il se livre, à la même fin, à l'étude de la science vivante, c'est-à-dire à l'étude des hommes, de leur caractère, de leurs conditions sociales actuelles. Son désir sera toujours la destruction la plus prompte et la plus sûre de ces ignobles conditions sociales.

« IV. Le révolutionnaire méprise l'opinion publique. Il a le même mépris et la même haine pour la morale actuelle dans toutes ses manifestations. Pour lui, tout ce qui favorise le triomphe de la Révolution est honnête; tout ce qui entrave ce triomphe est immoral et criminel... »

Les nihilistes s'adressent aux paysans en exploitant certains traits de la constitution sociale du peuple russe.

Par suite de la durée très-prolongée du régime patriarcal, dans les vastes steppes encore imparfaitement défrichées qui constituent le sol de la grande Russie, un régime tout particulier de possession du sol s'est perpétué jusqu'à nos jours. Les familles ne possèdent à titre de propriété perpétuelle et héréditaire que leur habitation et l'enclos y attenant. La terre arable et les pâturages sont la propriété collective du groupe formé par les habitants du village qui primitivement étaient tous issus de la même souche. Les chefs de famille du village répartirent périodiquement les terres entre les différents ménages. Quand un ménage vient à disparaître, les terres qui lui étaient attribuées ne passent pas à ses parents, mais font retour à la communauté, qui en fait une attribution nouvelle à un autre ménage. Tous les habitants du village étant solidaires autrefois pour le payement des redevances seigneuriales, aujourd'hui encore pour le payement de l'indemnité due aux seigneurs, et des impôts, ainsi que pour la levée des conscrits, le conseil des chefs de famille exerce un pouvoir discrétionnaire sur la conduite de chaque ménage, afin que sa paresse ne compromette pas les intérêts communs. De là une immixtion constante dans ce que les peuples occidentaux regardent comme le domaine inviolable de la vie privée.

Le grand acte de 1861, par lequel Alexandre II a émancipé les paysans, et partagé la terre entre eux et les seigneurs, moyennant une faible indemnité, et a attribué aux seigneurs la propriété des forêts en supprimant les droits d'usage des paysans, est apparu aux yeux des populations comme la manifestation indiscutable de

l'omnipotence de l'État : « Il n'y a de propriété véritable que celle de l'empereur, » tel est le dicton populaire et juridique qui exprime le fond de la pensée du peuple russe.

Le règlement des droits réciproques des seigneurs et des paysans n'a pu être accompli sans froisser bien des intérêts, ni sans soulever des convoitises, qui n'ont pu être complètement satisfaites.

Les nihilistes profitent habilement de cette situation, et, pour soulever les masses populaires contre la religion et le tsar, ils promettent aux paysans l'abolition de tous les impôts et de toutes les redevances, qui les grèvent encore.

Ces explications étaient nécessaires pour faire comprendre certaines particularités de la proclamation suivante contenue dans le journal *Zmblja i Vola (la terre et la liberté)*, du mois d'avril 1879, et où l'on retrouve tout le plan destructeur de la secte :

« *Terre et Liberté !* Voilà les mots magiques qui ont toujours fait vibrer les cœurs de la nation russe : par deux fois, ils ont suffi à soulever le pays, et aujourd'hui encore ils ont le pouvoir de le faire frémir d'un bout à l'autre de l'empire.

« *Terre et Liberté !* C'est la devise qu'ont écrite sur leur drapeau, en 1860, nos devanciers, les vrais représentants du génie et de l'histoire de notre peuple.

« Nous aussi, nous en ferons notre cri de ralliement. Notre conviction est qu'il n'y a d'avenir que pour les constitutions sociales, qui puiseront leur organisation dans la raison humaine et dans les aspirations populaires.

« Et nous ne croyons pas à la possibilité de répandre dans les masses, quelque propagande que nous fassions, des principes contraires à ceux qu'y ont déjà semés les révolutions antérieures.

« Tenter cela serait du temps perdu ; nous savons, par tous les mouvements populaires de ces derniers temps, depuis la guerre des paysans jusqu'à la Commune de Paris, que toute action révolutionnaire, en se développant, développe nécessairement aussi, purifie et répand à l'extérieur les idées primordiales qui ont présidé à son éclosion.

« Les révolutions sont l'œuvre des masses populaires. Le passé les prépare. Les révolutionnaires ne sont pas les maîtres d'en déterminer le point d'arrêt. Ils ne sont que les ouvriers de l'évolution des peuples et les interprètes de leurs idées. Leur rôle consiste à guider les masses dans le sens du progrès et de leurs aspirations, les appeler au combat pour en obtenir la réalisation, de telle sorte que les arrêts impénétrables de la loi qui régit les sociétés humaines reçoivent leur application

dans le temps voulu. Hors de là, les révolutionnaires ne peuvent rien. Mais, dans la sphère d'action que nous venons d'indiquer, ils constituent un levier formidable pour les évolutions des peuples.

« Dans tous les temps, partout, et dans tous les soulèvements possibles, quelle qu'ait été leur importance, le peuple russe a toujours revendiqué le sol et la liberté :

« *Le sol, comme le bien commun de ceux qui le cultivent; et la liberté, comme un droit qui appartient à tous les hommes d'être les seuls maîtres d'eux-mêmes, comme de leurs actions.*

« Arracher le sol aux seigneurs et à ses détenteurs ; expulser, et dans certains cas exterminer les fonctionnaires et tous les représentants de l'autorité ; créer des territoires cosaques, c'est-à-dire des communes libres, autonomes, nommant à l'élection des représentants responsables et révocables : tel a été constamment le programme des révolutionnaires démocrates et socialistes, Pugactcheff, Razin, et de leurs disciples. .

« Ce programme est indubitablement celui de la grande majorité du peuple russe. C'est pour cela que nous, hommes de la Révolution, nous l'acceptons. C'est pour cela que nous mettons en première ligne les questions qu'il soulève. Nous laissons provisoirement de côté la question ouvrière. Nous insistons sur ce point pour qu'on ne croie pas que nous considérons comme inutile l'expropriation des établissements industriels ; mais pour établir que l'évolution sociale qui à l'ouest de l'Europe a donné la première place à la question ouvrière, a au contraire, dans notre pays, mis en avant les problèmes agraires.

« Ce qui n'empêchera pas le mouvement révolutionnaire, tout en élevant sur le pavois la question du sol, de résoudre le problème ouvrier, et d'amener fatalement l'expropriation et la destruction du capital, dont la tombe sera creusée autant par l'état actuel des choses que par le développement de l'œuvre de la Révolution. Dans ce but, et indépendamment de celui des campagnes, il faut qu'un soulèvement soit préparé dans les villes : il se rencontrera fatalement avec celui qui a pour objet la question sociale agraire. En raison des vérités que nous venons de développer, nous ne toucherons pas aux questions concrètes, qui appartiennent encore au socialisme de l'avenir.

« Tout cela sort des questions de l'avenir. Laissons à l'avenir ce qui lui appartient. Le présent a une tâche colossale à remplir qui peut se résumer : le développement de la révolution populaire, qui seul est en état de préparer la voie à la transformation sociale de l'avenir telle que la conçoit l'esprit du peuple. »

II. — L'ORGANISATION DU NIHILISME

Pour ne pas se méprendre sur l'état actuel de la Russie, il faut bien comprendre que le Nihilisme, comme la Franc-maçonnerie, est à la fois une *doctrine* et une *conspiration*. Pour un grand nombre de russes, le *Nihilisme* n'est qu'une aberration intellectuelle, et la mode, à certains moments, a étrangement concouru à sa propagation. Mais dans cette masse d'esprits pervertis, les conspirations, les véritables sociétés secrètes se recrutent tout naturellement.

L'ensemble et la suite avec lesquels sont exécutés les attentats des nihilistes, la puissance de publicité dont ils disposent en dépit de toutes les mesures de police, la facilité avec laquelle ils réussissent souvent à faire évader les auteurs de leurs attentats, attestent une organisation fortement centralisée et aussi des complicités dans les plus hauts rangs de l'administration. Ce dernier point est incontestable, mais il est fort à remarquer que jusqu'à présent aucun de ces complices de haut rang n'a été découvert : la secte a su ménager leur position et couvrir le secret d'où dépendent la rapidité étonnante et la sûreté des coups qu'elle a réussi à frapper jusque dans le palais du souverain.

Ses principales publications périodiques s'impriment à l'étranger, nous l'avons vu. Mais où siège son comité central ? Il paraît établi à l'étranger, mais jusqu'à présent on n'a pu découvrir s'il était fixé en Suisse, à Londres ou à Paris.

Au-dessous du comité central sont des comités locaux, qui se présentent comme les embryons des groupes librement fédérés, nous ne disons pas de la société, mais de l'anarchie de l'avenir.

Déjà, paraît-il, des discussions existent entre les nihilistes sur l'*organisation* de cette anarchie, qui suppose en effet une dose de contrainte et d'étouffement de l'initiative individuelle bien plus grande que celle des sociétés les plus autoritaires du passé.

Un écrivain nihiliste nous met ainsi au courant de ces divisions intestines :

« Il y a une petite fraction jacobine parmi les nihilistes dont l'organe est le *Nabat* (le tocsin), à Genève, et qui affirme certaines tendances qui ont été souvent attribuées à tout le parti ; mais cette fraction a été fré-

quemment et expressément désavouée par tous les organes sérieux et influents du socialisme russe, tels que le *Vpered* (en avant), édité par Paul Lavroff à Paris, l'*Obstchina* (*Commune*) à Genève, et le *Zemblja e Vola* (*Terre et Liberté*), publié clandestinement à Pétersbourg. Dans les nos 9 et 10 de *La Commune*, il a paru une protestation signée par les noms les plus éminents de l'émigration nihiliste, désavouant toutes les tentatives de la part du *Nabat* pour donner au parti révolutionnaire socialiste russe les tendances du Jacobinisme et une organisation dictatoriale. Il était dit formellement que « les différentes sections du parti ne « sont soumises à aucun pouvoir central directeur, mais sont organi- « sées sur des principes fédératifs et la reconnaissance de cette doctrine « fondamentale que la libération du peuple ne peut et ne doit être ac- « complie que par le peuple lui-même (1). »

Cette divergence de vues nous paraît assez semblable à celle qui dans l'Internationale divise les *communistes* proprement dits, des *collectivistes* et des *anarchistes* (V. liv. II, chap. XIV, § 5) et dont nous avons parlé plus haut. Comme celles-là, nous croyons qu'elle tient surtout à des compétitions personnelles ; mais au point de vue pratique, elles n'ont aucune importance, et, quand même l'écrivain que nous venons de citer n'aurait pas eu pour objet de dérouter l'opinion publique sur le véritable centre d'action du parti, la lecture de son article nous montre qu'il approuve pleinement tous les attentats commis par les nihilistes contre le czar et les généraux ou gouverneurs de province, qui sont tombés assassinés.

Tout le parti est donc solidaire de ces crimes, et d'ailleurs, quelles que soient les divergences de ses chefs pour le lendemain de la victoire, il est évident que c'est uniquement par une grande concentration de forces qu'ils peuvent soutenir la lutte à mort qu'ils ont déclarée à l'empire et à la dynastie.

III. — LES ORIGINES DU NIHILISME

En lisant les déclarations de principes des nihilistes, il est impossible de ne pas reconnaître leur étroite liaison avec les doctrines des naturalistes allemands contemporains.

(1) *The Revolution in Russia* by a Russian Nihilist, *North American Review*, july 1879.

Le docteur Louis Büchner, l'un des membres du congrès de l'*Internationale* à Lausanne (liv. II, chap. XIV, § 5), a formulé le matérialisme radical de cette école dans ses livres *Force et matière*, *l'Homme selon la science*. Ce sont à la fois des expositions de science matérialiste et de socialisme pratique.

Dans le récit de Tourguenieff, que nous citions tout à l'heure, le personnage nihiliste cite pompeusement ce livre comme l'expression la plus complète de ses idées. On peut d'ailleurs se convaincre de leur identité en rapprochant la page suivante du docteur allemand des programmes cités au début de ce chapitre :

« L'un des principaux arguments de ceux qui admettent que la naissance et la conservation du monde doivent être attribuées à une puissance créatrice, gouvernant et réglant tout dans l'univers, est la prétendue doctrine de « la destinée des êtres » dans la nature... Toute chose dans la nature excite l'admiration des crédules de la destinée des êtres, pour la profonde sagesse de cette puissance supérieure. La science naturelle de nos jours s'est émancipée de ces creuses idées qui ne s'arrêtent qu'à la surface des choses..... Notre esprit réfléchi est la seule cause de cette destinée apparente, qui n'est autre que la conséquence nécessaire de la rencontre de matières et de forces physiques. . . .

. . . . . .

« L'homme, comme être physique et intelligent, est l'ouvrage de la nature. Il s'en suit que, non-seulement tout son être, mais aussi ses actions, sa volonté, sa pensée et ses sentiments sont fatalement soumis aux lois qui régissent l'univers... L'individu se trouve dans un rapport tellement intime et nécessaire avec la nature, que le libre arbitre et la spontanéité jouent un rôle très-secondaire dans ses actions. Les phénomènes qu'on a attribués jusqu'ici au hasard et au libre arbitre, sont régis par des lois déterminées... Les actes des hommes dépendent partout, et en dernier lieu, de certaines nécessités physiques déterminées. . .

. . . . . .

« Qu'il nous soit permis, en dernier lieu, de faire abstraction de toute question de morale et d'utilité. L'unique point de vue qui nous dirige dans cet examen, c'est la vérité. La nature n'existe ni pour la religion, ni pour la morale, ni pour les hommes ; elle existe par elle-même. Que faire sinon la prendre telle qu'elle est ? Ne serions-nous pas ridicules si nous voulions pleurer comme des enfants parce que nos tartines ne sont pas assez beurrées ? L'étude empirique de la nature n'a pas d'autre but que la recherche de la vérité, que celle-ci soit consolante ou désolante selon les idées humaines, qu'elle soit esthétique ou non, logique ou non, qu'elle soit conforme ou contraire à la raison, nécessaire ou miraculeuse (1). »

(1) *Force et matière, études populaires d'histoire et de philosophie naturelles*, par

Bakounine ne fait que développer la doctrine du docteur allemand, quand il dit brutalement, dans sa critique de *la théologie politique de Mazzini* :

« La *loi morale*, dont nous autres matérialistes et athées reconnaissons l'existence plus réellement que ne peuvent le faire les idéalités de quelque école que ce soit, *mazzinniens ou non mazziniens*, n'est une loi vraiment morale, une loi à la fois logique et réelle, une loi puissante, une loi qui doit triompher des conspirations de tous les idéalistes du monde, que *parce qu'elle émane de la nature même de l'humaine société, nature dont il faut chercher les bases réelles, non dans Dieu mais dans* L'ANIMALITÉ. »

Qui ne remarquerait comment Dieu, selon la parole des saintes Écritures, se joue de l'orgueil des impies !

Depuis le Protestantisme, et surtout depuis 1789, il n'est pas d'expression qui ait soulevé plus de colères et de protestations que celle de *droit divin*. Cette idée, mal comprise par les uns, défigurée à dessein par les autres, semble avoir été particulièrement insupportable aux hommes modernes, et récemment un franc-maçon rappelait violemment à la Chambre des députés français, que la Révolution consistait, dans son essence, dans le triomphe du *droit humain* sur le *droit divin* (1). Or, voilà qu'à son tour le *droit humain* est détrôné, bafoué, et qu'un révolutionnaire plus logique élève sur ses ruines le drapeau de l'animalité !

Pour donner un libre essor à l'animalité, pour *laisser agir les forces de la nature*, comme dit Bazaroff, il faut détruire toutes les institutions ; on verra alors ce que produiront ces forces ; les nihilistes imaginent qu'elles aboutiront à l'égalité complète des individus :

« Tous les hommes se ressemblent l'un à l'autre dans le corps comme dans l'âme, fait dire Tourguenieff à son héros Bazaroff. Chacun de nous a un cerveau, un cœur, un foie, des poumons construits de la même manière ; les qualités que l'on appelle morales sont également identiques chez tous les hommes. Ils ne présentent que des différences insignifiantes. Un seul exemple humain suffit à juger de tout le reste. Les hommes sont les hêtres de la forêt. Aucun botaniste ne s'amuserait à étudier séparément chaque spécimen. Il n'y a pas d'autre différence

Louis Büchner, trad. sur la 8e édition allemande. Paris, Reinwald, 1865, 2e édit., p. 93, 247, 265.

(1) Madier-Montjau, discours à la Chambre des députés, séance du 16 mars 1880.

entre le fou et le sage, entre l'homme bon et le méchant, qu'entre l'homme sain et le malade. Les poumons d'un phthisique ne sont pas dans le même état que les vôtres ou les miens, quoique leur structure soit la même. Nous connaissons approximativement les causes de certaines maladies physiques. Quant aux maladies morales, elles proviennent d'une mauvaise éducation, des folies de toute sorte qui sont fourrées dans nos têtes, en un mot de l'absurdité de notre loi sociale. Réformez la société et vous n'aurez plus de maladies. La société une fois réformée, il reviendra au même qu'un homme soit stupide ou intelligent, bon ou méchant ; tous auront la même position. »

C'est *l'égalisation de nature* que rêvent Proudhon, Accolas et nos socialistes européens. Les nihilistes russes ne sont que des plagiaires, malgré leurs prétentions à l'originalité.

Dans ce monde ainsi renouvelé, la *fraternité*, ce mot sonore ajouté par Saint-Martin au programme de l'Illuminisme (liv. I, chap. II, § 2), disparaît. Il n'y a plus que *liberté* et *égalité* pour ces hommes rêvenus à l'état des habitants de la forêt. C'est dans toute sa pureté la donnée de Weishaupt (liv. I, chap. I, § 3). Comment ne pas être frappé de la persistance avec laquelle reviennent, sous toutes les formes et dans tous les milieux, les idées fondamentales des sociétés secrètes ?

La mort est le grand agent de cette destruction vers laquelle la secte se précipite. Au rebours du sentiment commun du genre humain, les naturalistes la célèbrent comme leur alliée, et ils combattent l'hérédité, la famille, la tradition, comme empêchant la mort de réaliser pleinement ses effets. Ecoutez plutôt M. Naquet dans sa lettre au *Journal des Débats* du 19 décembre 1872 :

« La famille ne peut désormais qu'être nuisible à l'homme... L'éducation de la famille neutralise les heureux effets de la mort. La famille empêche l'homme de mourir tout entier ; elle le perpétue et le continue. »

Voilà pourquoi les nihilistes, comme les thugs de l'Inde, hâtent l'œuvre de la mort par tous les attentats :

« Il ne nous reste plus qu'une seule chose à faire, c'est d'étrangler nos maîtres comme des chiens, dit une de leurs proclamations ! Pas de quartier ! Il faut que tous disparaissent ! Il faut incendier les villes ; il faut que notre pays soit purifié par le feu !.. A quoi bon ces villes, elles ne servent qu'à engendrer la servitude !.... Comme ils ont des canons et des fusils et que nous sommes désarmés, ce n'est que par le feu que

nous pouvons les attaquer et les vaincre. Une fois les murailles, derrière lesquelles cette canaille se retranche, réduites en cendre, il faudra bien qu'elle crève de faim (1). »

La jeunesse lettrée de la Russie a puisé ses principes destructeurs dans les universités allemandes. Ivan Tourguenieff, qui a contribué beaucoup à vulgariser *l'idée nihiliste*, nous disent ses biographes, a passé trois ans à Berlin, de 1838 à 1841, à étudier la philosophie hégélienne (2). C'est à l'Université de Zurich que se sont produites les premières manifestations des étudiants nihilistes et elles ont été peu après répétées dans les universités de la mère-patrie. Enfin, il est incontestable que ces idées ont été à l'origine propagées surtout par les russes qui ont séjourné à l'étranger. L'éminent écrivain que nous citions dans le paragraphe précédent, M. Schedo-Ferroti, a indiqué les causes de cette étrange situation qui faisait que les russes pendant deux siècles ont dédaigné leur tradition nationale et leur religion pour demander à l'étranger leur vie intellectuelle. Les idées impies qui depuis le milieu du XVIIIe siècle paraissent aux esprits superficiels avoir un ascendant irrésistible, ont naturellement été adoptées par la plupart des russes des classes qui reçoivent une ébauche de culture intellectuelle.

Non-seulement les russes ont été puiser en Allemagne et en France ces idées destructrices, mais même elles ont été propagées par le système d'instruction publique établi par l'autorité impériale.

M. de Maistre signalait ce danger dès 1811, dans un mémoire confidentiel destiné à être mis sous les yeux d'Alexandre Ier. Il montrait combien il était imprudent de confier les chaires publiques et spécialement la formation du jeune clergé à des calvinistes allemands, qui poussaient à fond les principes destructeurs de leur secte, « de *cette secte unie* pour la ruine des rois et des États, et dont l'esprit est de *haïr toute espèce d'autorité.* » Il montrait la liaison de cette secte avec l'Illuminisme, et nous pouvons aujourd'hui indiquer des noms propres là où, par une réserve commandée par la haute destination de ce mémoire, il ne parlait qu'en termes généraux (3).

(1) Cité par Fribourg, *Association internationale des travailleurs*, p. 184.

(2) V. *The New-Englander*, july 1878. *Nihilism in Russia*.

(3) *Quatre chapitres inédits sur la Russie* (Appendice), p. 182, 184, 185. V. au *Document* K des détails sur la Maçonnerie en Russie et les premières origines du Nihilisme.

L'empereur Alexandre avait alors pour conseiller un franc-maçon des plus avancés, le fameux Michel Speranski. Fils d'un pope, puis précepteur des enfants du prince Kourakine, il végétait dans les derniers rangs de la bureaucratie, quand en 1801 l'empereur, dès le lendemain de son avènement au trône, lui donna sa confiance et l'appela aux plus hautes fonctions. L'influence de son précepteur, Laharpe, un des sectaires les plus dangereux du temps (liv. II, chap. VIII, § 2), fut pour beaucoup dans cette fortune subite (1). Speranski fut le mauvais génie d'Alexandre Ier, jusqu'à sa disgrâce subite en 1812, qui n'a pas été plus expliquée que son retour de faveur un peu plus tard. Les influences secrètes que M. de Maistre signalent si souvent durent y contribuer beaucoup. Ce qui est incontestable, c'est que Speranski a exercé une influence décisive sur l'avenir de la Russie par l'organisation qu'il donna à l'instruction publique et surtout à l'éducation du clergé. Dans cette œuvre il eut pour instrument le capucin apostat Fessler, qui, après avoir été le conseiller de Joseph II dans sa guerre à l'Église, avait passé au Protestantisme et avait organisé à Berlin le rite nouveau de la grande loge d'York *A l'amitié* (liv. II, chap. XI, § 1). Speranski l'avait appelé depuis 1809 commme professeur de philosophie à St-Pétersbourg. Là il s'occupait activement de propager les principes de l'Illuminisme. Accusé d'athéisme par un prêtre grec, il dut échanger cette position pour celle de correspondant de la commission législative ; mais plus tard il rentra en faveur : en 1820 on le retrouve superintendant à Saratow, et, en 1834, évêque et conseiller ecclésiastique à St-Pétersbourg, où il mourut, après avoir eu toutes les facilités de jeter dans la société cultivée et particulièrement dans les universités ses doctrines d'impiété radicale et de destruction sociale !

Cette courte esquisse biographique fera comprendre tout ce qu'il y avait de précis dans cette page écrite par M. de Maistre en 1811 :

« L'Illuminisme d'Allemagne n'est pas autre chose que le Calvinisme conséquent, c'est-à-dire débarrassé des dogmes qu'il avait conservés par caprice. En un mot, *il n'y a qu'une secte*. C'est ce qu'aucun homme d'État ne doit ignorer, ni oublier. Cette secte, qui est tout à la fois une et plusieurs, environne la Russie, ou, pour mieux dire, la pénètre de toute part, et l'attaque jusque dans ses racines les plus profon-

(1) Pachtler *Der Gœtze der Humanitœt*, p. 142 (note). V. l'article consacré à Speranski dans l'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (nachtrœge), Leipzig, 3 v. in-8°.

des. Elle n'a pas besoin, comme dans le seizième siècle, de monter en chaire, de lever des armées et d'ameuter publiquement les peuples. Ses moyens de nos jours sont plus adroits : *elle réserve le bruit pour la fin*. Il ne lui faut aujourd'hui que l'oreille des enfants de tout âge et la patience des souverains. Elle a donc tout ce qu'elle désire. Déjà même elle a attaqué votre clergé, et le mal est plus grand peut-être qu'on ne le croit..... Et qu'on ne vienne pas nous dire que ces dogmes sont surannés ; ils sont au contraire plus vivants et plus actifs que jamais. Au seizième siècle, ils étaient enfants, et quelques pages du catéchisme sauvés de l'incendie leur en imposaient encore ; aujourd'hui ils sont *adultes* et n'ont plus de frein d'aucune espèce. *Cette épouvantable secte, qui s'appelle légion,* n'a donc jamais été plus à craindre qu'en ce moment, *surtout à cause de ses alliances* (1). »

Dans un autre passage, il signalait ces hommes comme devant aboutir au néant, comme des *riénistes*. Merveilleuse prophétie du génie éclairé par la foi ! Soixante-cinq ans plus tard le ministre de la justice de Russie était obligé, en présence des attentats du *Nihilisme*, de constater que la cause de cette rapide perversion des classes cultivées se trouvait dans l'éducation donnée à la jeunesse :

« Dans de nombreuses parties de l'empire russe, il s'est fait une propagande des plus criminelles, qui menace également la *religion*, la *morale* et la *propriété*. Ce mal a pris de si grands développements que les poursuites judiciaires seules sont impuissantes à le réprimer, puisqu'*il ne se trouve personne qui veuille stigmatiser ces théories pernicieuses comme crimes et comme attentats. Bien plus, il y a même des personnes que leur caractère officiel et leur position sociale devraient tenir éloignées des manœuvres communistes et révolutionnaires, qui non-seulement assistent impassibles à ces évènements, mais encore ont la hardiesse de reprocher au gouvernement les mesures par lui adoptées contre une propagande funeste qui de jour en jour s'étend plus loin.*

« Les révolutionnaires ont choisi pour instrument de leur infâme

(1) *Quatre chapitres inédits sur la Russie*, p. 185 et 175. L'empereur Paul Ier avait saisi les traces du complot tramé par les illuminés contre toute religion et toute autorité. On en a la preuve dans ces paroles qu'il dictait au père Gruber, en 1800: « *Je ne vois, pour arrêter le flot de l'impiété, de l'illuminisme et du Jacobinisme dans mon empire*, d'autres moyens que de confier l'éducation de la jeunesse aux jésuites. C'est par l'enfance qu'il faut commencer ; il faut reprendre l'édifice par le fondement, sinon tout croulera et il ne restera plus ni religion, ni gouvernement. » (Lettre du père Gruber à Mgr Marotti, citée par le R. P. Gagarin dans son ouvrage : *L'empereur Paul et le P. Gruber*, p. 7.) Qui nous dira si les illuminés, menacés par sa clairvoyance, ne sont pas les inspirateurs de son assassinat resté si mystérieux ?

propagande précisément ce qui mérite le plus la sollicitude de tous les hommes honorables et éclairés, je veux dire la jeunesse et l'école. Et cela se comprend : leurs doctrines communistes, qui tendent à détruire toute organisation sociale pour établir l'anarchie, sont si absurdes et si grossières qu'elles ne peuvent trouver quelque crédit que chez des enfants, des jeunes gens inexpérimentés, ou d'ignorants individus appartenant au bas peuple. *Mais malheureusement ces enfants et ces jeunes gens, au lieu de trouver dans leur entourage et dans leurs familles de la résistance aux doctrines exaltées et aux utopies politiques dont ils sont infectés, n'y rencontrent souvent au contraire que des encouragements et un appui.* Ce n'est que de cette façon qu'on peut s'expliquer l'extension qu'ont prise, *dans trente-sept gouvernements,* des théories socialistes qui sont depuis longtemps déjà condamnées par la véritable science. Comme l'enquête judiciaire l'a démontré, il y a des pères et des mères qui ont eux-mêmes enseigné à leurs enfants ces dangereuses théories. Un pareil fait est à mes yeux plus affligeant encore que la propagande elle-même ; il fait voir à quel point une certaine portion de la société russe est superficielle et, je dois le dire, ignorante. Il me fortifie davantage encore dans cette conviction que, chez nous, la famille n'est pas un appui pour l'école, et que l'école, au contraire, doit faire l'éducation de la famille elle-même, chose qui n'a lieu dans aucun autre État européen.

« Que les professeurs remplacent donc ici les parents, — c'est leur devoir, — qu'ils choisissent les occasions favorables pour le leur faire comprendre. »

Une feuille gouvernementale, le *Journal de Moscou,* disait à cette occasion :

« Ce n'est pas sans la plus profonde amertume et sans les appréhensions les plus sérieuses qu'on songe à notre jeunesse. A douze ans, l'enfant a cessé de croire à Dieu, à la famille, à l'État ; à quatorze ans, il s'exerce à la protestation pratique ; à quinze ans, il est un conspirateur; à seize ans, il est peut-être déjà un criminel ; à dix-sept ans, il clôt son bilan, en se brûlant la cervelle. Telle est, hélas ! l'histoire trop souvent répétée de nos enfants. »

En Russie, comme partout, les sociétés secrètes ont donc commencé par s'emparer de l'éducation de la jeunesse, et quand elles ont cru avoir suffisamment préparé le terrain en détruisant dans les âmes toute croyance religieuse, toute foi patriotique, elles ont paru en scène à l'état de conspiration, groupant tous les mécontentements et toutes les passions par l'espérance d'un cataclysme social.

Nous venons de saisir le point de jonction du Nihilisme avec

les principaux foyers des sociétés secrètes de l'Europe occidentale ; nous allons voir, dans les pages suivantes, les relations qu'il n'a cessé d'entretenir avec elles, malgré le caractère tout particulier que lui donne le monde russe.

IV. — Relations du Nihilisme avec les sociétés secrètes de l'Occident.

Le Nihilisme s'est révélé à l'état de danger social en 1866, par l'attentat de Karakosow ; mais c'est surtout depuis 1877 qu'il a signalé la puissance de son organisation révolutionnaire, en engageant une lutte acharnée contre le gouvernement.

Mais le Nihilisme a été précédé par la longue propagande d'Hertzen, que nous avons déjà rencontré comme le précurseur de l'*Internationale* (liv. II, chap. XIV, § 5). En 1850, à Leipsig, nous l'avons vu chercher à en grouper les premiers éléments avec Karl Marx et quelques russes, au milieu desquels étaient Golowin et Bakounine (1).

Républicain rouge et socialiste, Hertzen a, pendant vingt ans, à partir de 1848, inondé la Russie de pamphlets virulents et d'un journal clandestin, le *Kolokol* (la *Cloche*), qui lui ouvraient des propagateurs ardents par tout l'empire, et déjouaient toutes les mesures de la police. De 1860 à 1865 surtout, il exerça une véritable dictature intellectuelle sur la partie jeune des classes cultivées. A partir de 1862, suivant les conseils du *Kolokol*, il se forma une quantité de sociétés secrètes ayant pour but de faire de la propagande révolutionnaire (2).

Hertzen est aujourd'hui démodé et dépassé.

Vers 1865, son influence fut remplacée par celle de Tchernichewsky, l'un des rédacteurs du *Contemporain*, fondé par le baron de Panaïeff, et par celle de Bakounine.

Tchernichewsky est l'écrivain socialiste le plus original de notre temps ; c'est lui qui dans son roman social : *Que faire ?* — dans sa *Critique de l'économie politique*, — dans ses *Lettres sans adres-*

(1) V. le curieux récit publié dans la *Gazette de France* du 23 juillet 1871.
(2) V. Schedo-Ferroti, *Étude sur le Nihilisme*.

ses, a formulé la théorie moderne du socialisme, le *Collectivisme* (1). Karl Marx reconnaît, dans son livre le *Capital*, lui devoir beaucoup.

Tchernichewsky, en raison de son talent, de son procès retentissant, puis de sa déportation en Sibérie (1864), jouit d'un grand prestige parmi les révolutionnaires russes. C'est en son honneur que les nihilistes ont fait en 1877 une de leurs plus importantes manifestations publiques (2). Pourquoi lui et son associé Bakounine ont-ils supplanté l'influence d'Hertzen ? Il est difficile de le dire, car nous n'attachons pas d'importance pratique à leurs distinctions subtiles entre le communisme et le collectivisme? Hertzen était aussi athée et révolutionnaire que Bakounine. En 1848, à la veille des journées de juin, il poussait ce cri sauvage :

« Ce qui est résolu est fini, et la Révolution à venir commence à peine. Nous ne bâtissons pas, nous démolissons ; nous n'annonçons point de nouvelles révélations, nous écartons le vieux mensonge. L'homme contemporain, triste *pontifex maximus*, ne fait que poser le pont, un autre inconnu futur passera sur ce pont. . . . . .

« Le monde dans lequel nous vivons se meurt, et les successeurs pour respirer librement doivent d'abord l'enterrer. . . . . .

« En passant du vieux monde dans le nouveau, on ne peut rien emporter avec soi.

« Vive le cahos et la destruction ! Vive la mort ! Place à l'avenir ! (3) »

C'est bien là le sauvage génie du Nihilisme. Aussi, si nous pouvions avancer quelque conjecture sur ce qui se passe dans l'intérieur des sociétés secrètes, nous croirions plutôt que l'éloignement du courant actuel d'Hertzen provient de la sympathie qu'il a montrée à l'insurrection polonaise en 1863 (4). Étroitement liés

(1) Quelques-uns des écrits de Tchernichewsky ont été récemment traduits en français. On en trouvera une très-bonne analyse dans l'*Histoire du socialisme*, par Malon (Lugano, 1879), p. 585 et suiv.

(2) Voyez-en le récit dans le *Times* du 30 janvier 1877.

(3) *De l'autre rive, lettres de France.*

(4) V. dans l'*Histoire du socialisme* de Malon, p. 577, le texte d'une protestation d'Hertzen contre les atrocités commises par les russes en Pologne et qui est dirigée contre Bakounine.

Sans qu'on en puisse trouver le vrai motif, on est frappé de la place que tient la question polonaise dans la fondation de l'*Internationale*. En 1862, à Londres, c'est à la suite d'un meeting que se constitue le premier groupe. Dans le programme de questions à l'étude proposées au congrès de Genève, il y avait une neuvième question ainsi conçue : « De la nécessité d'anéantir l'influence russe en Europe par l'application du principe du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes et la recons-

au mouvement panslaviste, comme nous le montrerons dans un instant, les nihilistes russes sont essentiellement hostiles à la Pologne.

Quoi qu'il en soit, l'influence d'Hertzen de 1846 à 1864 a été considérable ; il est le chaînon qui relie la secte russe aux sociétés secrètes de l'Europe occidentale. C'est à cause de la propagande préalable faite par lui qu'en 1870 Karl Marx avait pu représenter de nombreuses sections russes au conseil général de l'Internationale (1).

Nous avons vu aussi le rôle joué par Bakounine, le fondateur de l'*Alliance démocratique universelle*, le complice, puis le rival de Karl Marx dans la direction de l'Internationale. Il a été à distance un des inspirateurs du Nihilisme ; mais nous avons vu le mystère qui plane sur sa conduite et sur ses relations avec le gouvernement russe lui-même (liv. II, chap. XIV, § 7).

Il a existé en effet des relations incontestables entre les nihilistes et les panslavistes, et les uns et les autres sont en communication avec les sociétés secrètes les plus dangereuses de l'occident.

titution d'une Pologne sur des bases démocratiques et sociales. » Fribourg, à qui nous devons la connaissance de ce document (*Association internationale*, p. 19), ajoute, p. 85 : « Plus heureux à Genève qu'à Londres, les parisiens purent faire écarter la question de la Pologne par les considérations suivantes : « Partisans de « la liberté, nous déclarons protester contre tous les despotismes et réprouver éner- « giquement l'organisation et les tendances sociales du despotisme russe ; mais « délégués à un congrès économique, nous croyons n'avoir rien à dire sur la recons- « titution politique d'influence. » Il est évident que des influences puissantes, très-supérieures au niveau des connaissances des délégués ouvriers de l'Internationale, s'agitaient au sein de l'association au sujet ou sous le prétexte de la Pologne. »

C'est ici le cas de rappeler comment les révolutionnaires avancés ont toujours été profondément hostiles à cette malheureuse nation. Ils l'ont compromise plus d'une fois en la poussant dans des insurrections sans issue, mais l'ont toujours laissé écraser sans défense par la Russie.

Garibaldi attribue les malheurs de la Pologne aux préjugés de nationalité et de religion ; et il écrivait de Caprera, 28 décembre 1863, aux polonais : « *Cessez de « donner à votre lutte héroïque un caractère religieux et suranné qui éloigne de vous « les sympathies* (maçonniques) *et provoque contre vous des réactions sanglantes.* » C'est-à-dire : renoncez à votre religion et à votre nationalité, ou faites-vous russes, et l'on vous traitera mieux. Une statistique officielle n'en a pas moins établi que, dans l'insurrection polonaise de 1852 seulement, 33,800 jeunes gens ont été tués en combattant, 1,468 pendus, 18,682 déportés en Sibérie, parmi lesquels 164 femmes. Le nombre des exilés dans les steppes de l'Oural s'élève à 33,780 ; le chiffre des transportés dans l'intérieur de la Russie d'Europe, à 12,556, dont 218 femmes ; 2,416 ont été incorporés dans l'armée russe ; 31,500 emprisonnés ; 620 morts avant jugement par suite des mauvais traitements ; et 7,000 condamnés par contumace à la peine capitale.

(1) Winterer, *Le Socialisme contemporain*, p. 152.

L'épisode suivant, qui remonte à 1871, est bien significatif. Au mois d'octobre de cette année une insurrection éclata, sous prétexte de quelques mécontentements locaux, parmi les populations slaves des confins militaires de l'Autriche. Or, voici les détails que nous lisons à ce sujet dans une correspondance de Vienne, adressée à la *Gazette de France*, du 24 octobre 1871 :

« Les chefs de l'insurrection sont des personnalités bien connues dans le pays. Le plus remuant est l'avocat Eugène Kwaternik, membre du parti de Starcevic. Ce dernier, personnage excentrique et bizarre, membre de la diète d'Agram et député par elle au parlement de Pesth, est le chef d'un parti qu'on appelle tantôt, d'après son nom, *starcevicien*, tantôt *nihiliste*, à cause de ses affinités avec le parti russe du même nom.

« Les papiers découverts chez Starcevic, qui vient d'être arrêté, ont prouvé qu'il avait des rapports suivis avec le comité d'action de Saint-Pétersbourg, avec l'*Internationale* de Paris, et partant aussi avec l'*Association ouvrière* de Pesth, dont les chefs sont en ce moment sous les verrous. Mais à côté de ce programme socialiste, Starcevic et ses amis avaient aussi un programme politique, et c'est par là qu'ils se rapprochaient du « parti national » en Croatie. Les starceviciens sont en Croatie les représentants et les agents du mouvement national des slaves du Sud. Le but qu'ils poursuivent est la création d'un vaste royaume slave, qui comprendrait la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie, détachées de l'Autriche, la Bosnie, l'Herzégowine, le Montenégro et la Servie. »

« Kwaternick est ce que M. de Bismarck appellerait « une existence catilinaire. » En 1848, il combattait avec les insurgés que commandait Jellachich contre les hongrois. Depuis, il a parcouru l'Europe et servi plusieurs partis politiques ; un jour, il offrit de vendre pour 200,000 florins, à Rechberg, le secret des prétendues conventions entre la Russie et la France contre l'Autriche. Rentré dans son pays, il y écrivit des brochures politiques, et un jour qu'un de ses pamphlets l'avait fait condamner à une forte amende et à la prison, il tira de sa poche un passeport russe déclarant qu'il était sujet du czar. »

Aux détails contenus dans la lettre qui précède, il convient d'ajouter les révélations suivantes, faites par la *Réforme* de Pesth, et que reproduisait la *Gazette de France*, dans le même numéro.

« Il n'est pas douteux que le mouvement croate se rattache au mouvement ouvrier qui a éclaté à Pesth, et que, à Pétersbourg et à Paris, on avait comploté une révolution simultanée à Agram et à Pesth. Les projets de l'Association ouvrière de Vienne ayant été déjoués par la prévoyance de la police, l'*Internationale* choisit Agram, Pesth et Karlstadt pour centres de son action. Elle espérait trouver dans les confins mili-

taires une armée toute prête pour ses desseins. Il est certain que les exaltés parmi les slaves du Sud étaient en rapport avec les ouvriers de Pesth et que le coup de main en commun avait été concerté à Paris. Le comité révolutionnaire européen n'avait songé à rien moins qu'à s'emparer de Pest-Ofen. Il connaissait très bien les localités, et l'insurrection devait éclater le 20 août, jour de Saint-Etienne.

« Ce jour-là, dit le plan tracé à Paris, la garnison se trouve avec ses armes non chargées dans la forteresse. Les membres de l'Internationale peuvent s'y rendre munis de revolvers, tomber sur les soldats, s'emparer de leurs armes, de la citadelle avec ses munitions, et prendre possession des ministères. Au même moment, un autre groupe d'insurgés, déguisés en paysans, aurait gravi le Blocksberg, près la citadelle, qui a une faible garnison, et de là lancé quelques bombes à pétrole sur Pesth, qu'on aurait ainsi amené à capituler devant la nouvelle Commune. L'*Internationale* pouvait compter sûrement sur l'alliance du parti national parmi les slaves du Sud.

« Le plan s'exprime ainsi : « L'insurrection croate doit éclater dans « les confins militaires ; avant tout on doit s'emparer de la forteresse « de Karlstadt, après quoi on marchera sur Agram, où le gouvernement « révolutionnaire doit être établi. » Le comité de Paris ne trouva pas le vieux Starcevic assez propre au rôle de chef, qu'il confia à Kwaternick. »

Tout récemment encore, un journal, bien renseigné généralement sur la situation en Russie, signalait un rapprochement entre les nihilistes et les chefs des slavophiles, qui supportent impatiemment l'arrêt imposé à la Russie dans sa marche en avant en Orient (1).

La Franc-maçonnerie du monde entier a applaudi à la guerre déclarée par la Russie à l'empire turc, a dit la *Civiltà cattolica* d'août 1877, et elle signalait les excitations qui lui venaient de tous les partis maçonniques, notamment du groupe dont M. Gladstone, franc-maçon émérite, est le *leader* en Angleterre.

Le czar personnellement répugnait à la guerre, et il a été obligé de céder aux instances des chefs et aux cris du peuple égaré. L'audace des panslavistes était telle à ce moment que son chef Aksakoff a pu écrire au docteur bohême Rièger :

« Dans le passé, le gouvernement avait usurpé le monopole de la question slave. Aujourd'hui elle a passé dans les mains du peuple, à qui il ne plaît point de mendier près des puissants ce qui lui appartient par droit et par justice (2). »

(1) Le *Soleil* du 29 novembre 1879.
(2) Cité par le *Monde* du 29 août 1877.

Entreprise sous ces auspices, ayant pour précurseur ce général Tchernaïeff que l'on a appelé justement le Garibaldi slave, la guerre de 1877 a causé dans toute la nation russe un ébranlement profond dont les sectaires ont profité. Malgré ses grands succès militaires, malgré le prestige qu'il a rendu à la Russie dans tout l'Orient, le czar, contrairement à ses prévisions, s'est trouvé plus faible après la guerre qu'auparavant, et dès le lendemain de la paix, la question intérieure a été posée d'une façon plus aiguë que jamais.

Les nihilistes affectent un grand dédain pour toutes les institutions politiques de l'Europe occidentale, et ils sont très-durs, au besoin, en paroles pour les socialistes de la Commune parisienne. Le *sol vierge* de la Russie leur paraît le seul théâtre où les forces agissantes de la nature puissent réaliser de nouvelles formes sociales, une fois le travail de déblai opéré. Mais c'est là une pure attitude de la part des doctrinaires du Nihilisme.

La *société révolutionnaire russe*, comme elle s'appelle, arbore le *drapeau rouge* de la Commune parisienne et de la Révolution universelle. Elle emploie tous les éléments que le cosmopolitisme des sociétés secrètes peut lui fournir. Parmi les condamnés des derniers attentats, on trouve plusieurs prussiens.

Les faits suivants, qui se rapportent au mois de juin 1879, indiquent bien le caractère avant tout révolutionnaire de la secte :

« Les nihilistes un moment atterrés par l'attentat du 2 (14) avril reprennent courage. Dans un faubourg de Kieff, au quartier de Podol, habité par les marchands, la police a saisi plusieurs caisses contenant des bombes Orsini, un certain nombre de revolvers, et, à ce qu'on prétend, une collection variée de poisons.

« La population juive elle-même, jusqu'ici profondément indifférente à tout ce qui n'était pas négoce, se montre aujourd'hui entamée par la propagande socialiste la plus radicale. D'innombrables brochures en hébreu, et en dialecte allemand, spécialement adressées « à la jeunesse juive, » ont été saisies. Plusieurs israélites sont arrêtés. Ils ont déclaré, avec enthousiasme, être les apôtres de la religion nouvelle, la religion révolutionnaire, mêlant dans un curieux pêle-mêle les théories nihilistes et le langage biblique. « Renversez tout l'ancien monde du mensonge et de l'oppression. Sur ses ruines se déploiera ensuite, dans une lumière rayonnante, le drapeau rouge de la Révolution sociale ! » Tel est le diapason auquel sont montés les esprits. Dans une situation semblable, toutes les surprises sont à prévoir (1). »

(1) Correspondance russe du *Soleil* du 6 juin 1879. Modetsky, qui dans les premiers jours de mars 1880 a essayé d'assassiner le général Melikoff, est d'origine juive.

Cet ébranlement des juifs, dans un pays où ils ont eu jusqu'à présent si grandement à se louer du gouvernement, est bien significatif. Pour leur propagande, les nihilistes ne dédaignent pas non plus de se servir de l'*Histoire d'un paysan*, des écrivains francs-maçons français, Eckrmann et Chatrian, qu'ils ont traduite en russe(1). Le procès intenté par M. de Panaïeff à Louis Blanc, à l'occasion de leur collaboration commune à l'*Homme libre*, a révélé l'intimité des rapports qui existent entre le panslavisme et le socialisme occidental. (Liv. II, chap. XIV, §).

La véritable explication d'une situation si complexe se trouve, croyons-nous, dans ces judicieuses paroles de M. Winterer :

« L'idée slavophile ou panslaviste, l'idée nationale, n'est pas « étrangère aux *nihilistes*. Simplement *nihilistes* en deçà de la « frontière, ils sont *nihilistes* et russes au delà. Comme la moitié « du sol en Russie est propriété collective de la commune, il y a « moyen pour le Russe d'être collectiviste sans cesser d'être « patriote. Bakounine a su concilier les deux choses (2). »

Quoi qu'il en soit, l'étroite liaison des révolutionnaires de l'occident avec les nihilistes s'est bien révélée par les incidents qui se sont produits à Paris, lors de la demande formée par le gouvernement russe pour obtenir l'extradition d'Hartmann, l'auteur du complot qui, en septembre 1879, faillit faire sauter, près de Moscou, le train impérial.

A peine Hartmann a-t-il été arrêté à Paris, où il se cachait sous le faux nom de Mayer, sur la demande de l'ambassadeur de Russie, que les radicaux français se sont levés comme un seul homme. Un des chefs de la gauche, dans la Chambre des députés le F.·. Engelhard, s'est constitué son avocat d'office, a exigé la faculté de communiquer avec lui et a rédigé un mémoire où il prétendait démontrer sa *non identité*. En même temps des menaces de mort étaient adressées par écrit au prince Orloff, ambassadeur de Russie ; des manifestations bruyantes d'étudiants et un concert unanime de la presse radicale, réclamaient sa mise en liberté ; une interpellation de toutes les gauches se préparait même à la Chambre, menaçant de renverser le ministère. C'est alors que celui-ci, *sans attendre les nouveaux documents annoncés par l'ambassade russe pour établir l'identité d'Hartmann*, s'est em-

(1) Thomas Frost, *Secret Societies*, t. II, p. 306.
(2) *Le Socialisme contemporain*, p. 160.

pressé avec une hâte insolite d'adopter les conclusions du mémoire du F.·. Engelhard. Il a refusé l'extradition d'Hartmann, sous le double prétexte que son identité n'était pas établie et que son attentat était un crime politique, et l'a fait conduire en sûreté en Angleterre (1).

Cet incident a démontré à la fois la dépendance dans laquelle en France le ministère se trouve vis-à-vis de la majorité maçonnique des Chambres, et la pression que les révolutionnaires les plus extrêmes exercent à leur tour sur cette majorité composée cependant d'hommes inoffensifs personnellement pour la plupart.

Voici en effet le double manifeste qu'ont publié, à cette occasion, deux des chefs de la démagogie :

Londres, 1er mars 1880.

Félix Pyat à Garibaldi

« Mon vieil ami,

« Le dernier attentat contre le despote de toutes les Russies confirme votre phrase légendaire :

« L'Internationale est le soleil de l'avenir. »

« Depuis le premier roi jusqu'au dernier président de république bourgeoise, tous doivent disparaître ou de gré ou de force.

« Unissez votre voix à celle des socialistes français pour protester contre l'extradition projetée de notre vaillant ami Hartmann.

« Le sol français doit être inviolable pour les proscrits qui, comme nous, veulent l'*action armée* pour établir la République universelle, démocratique et sociale.

« Je vous serre la main. Saluez votre charmante femme.

« Votre sincère ami, « FÉLIX PYAT. »

A cette belle épître qui prêche la disparition, de gré ou de force, de tous les souverains et présidents de république, Garibaldi devait répondre sur le même ton. Pour ne pas rester en arrière, il a même accentué et commenté l'apologie de l'assassinat.

(1) Hartman, dans une lettre datée de Londres, le 19 mars 1880, et adressée au journal la *Justice*, a démenti le récit fantaisiste de l'attentat de Moscou que lui avait attribué l'agence de publicité anglaise *Central-News*; mais il ne nie nullement sa participation au crime lui-même : « Ni à Londres, ni à Paris, dit-il, je n'ai jamais raconté à qui que ce soit cette affaire. » Et il termine par cette phrase sarcastique : « *Pour que vous ne puissiez douter de l'identité de celui qui vous écrit*, je prie mon ami, M. P. Lavroff, que vous connaissez personnellement, de vous transmettre cette lettre. » M. P. Lavroff publia à Paris l'organe nihiliste *Le Vpered* (*En avant*).

Caprera, 6 mars 1880.

Garibaldi à Félix Pyat

« Mon cher Pyat,

« Vous êtes le héros populaire des barricades parisiennes. Merci pour votre affectueuse lettre, bien que j'eusse raison de me plaindre du long silence que vous avez gardé à mon égard.

« Hartmann est un vaillant jeune homme à qui tous les honnêtes gens doivent estime et reconnaissance. Le ministre Freycinet et le président Grévy ne souilleront point leur nom de républicains honnêtes par l'extradition d'un proscrit politique ; cela serait digne des hyènes de Versailles.

« *L'assassinat politique est le secret pour conduire à bon port la Révolution.* Les souverains appellent assassins les amis du peuple. Les vrais républicains, Agésilas Milano, Pietri, Orsini, Pianori, Monti et Tognetti ont été, dans leur temps, des assassins ; aujourd'hui, ce sont des martyrs, objets de la vénération du peuple.

« Hœdel, Nobiling, Moncasi, Passanante, Solovieff, Otero et Hartmann *sont les précurseurs du gouvernement de l'avenir, la république sociale.*

« L'assassin est le prêtre exécré qui assassina d'abord le progrès à l'aide du bûcher et assassine maintenant les consciences avec le mensonge.

« C'est le prêtre qu'on doit déporter en Sibérie et non les compagnons d'Hartmann.

« Je vous serre affectueusement la main. Saluez le brave Vallès.

« Toujours à vous, « G. GARIBALDI (1). »

Après la publication de pareils documents, aucun homme de bonne foi ne se laissera plus tromper par les écrits qui représentent le Nihilisme comme un développement historique des institutions du sol russe, ou tout au plus comme un mal particulier à la société moscovite.

On adoptera au contraire cette conclusion de l'écrivain révolutionnnaire russe que nous avons déjà plusieurs fois cité :

« Dans la réalité des choses, le Nihilisme n'est pas autre chose que le socialisme russe, et comme tel il se tient en avant de tous les autres partis, *libéraux* ou *slavophiles*. Il est le chef naturel de la révolution présente, et il conservera cette position jusqu'à ce qu'au moins une partie de ses réclamations puissent être réalisées (2). »

(1) Reproduit par l'*Union* du 14 mars 1880.

(2) *The Revolution in Russia* by a russian nihilist, *North American Review*, july 1879. V. dans le même sens une lettre d'Hartmann reproduite par l'*Union* du 13 avril 1880.

CONCLUSION

Tels sont les doctrines, les faits et les complots antisociaux qui s'étalent à tous les yeux et partout au grand jour de l'histoire. Les mettre à nu, sans crainte et sans acception de conditions et de personnes, les démontrer par de nombreuses et d'incontestables preuves aux esprits les plus confiants, nous a paru, malgré les périls et la peine, un devoir de conscience ; c'est à chacun, selon sa position et son influence, au milieu des ruines matérielles, intellectuelles et morales qui s'accumulent de toutes parts, sous les secousses incessantes des révolutions qui menacent d'arracher et de disperser au loin les derniers fondements de l'ordre social, qu'incombe l'obligation de les étudier, de les démasquer, de leur opposer enfin tout ce que la religion, l'amour de la famille et de son pays, le bon sens, l'instinct de la conservation, peuvent suggérer d'énergie et de force. Dans ces nobles et nécessaires luttes, dans ce suprême combat, l'homme de bien, que souvent il se le redise, n'est pas seul.

La cause qu'il défend est en effet celle de Dieu.

Les sociétés secrètes de tout nom, en déifiant l'homme, en cherchant à établir la République universelle sur les ruines de tous les États et de toutes les nationalités, en se livrant à une œuvre sauvage de destruction, comme le Nihilisme russe, ne sont pas autre chose que la préparation du règne de l'Antechrist.

L'Antechrist nous a été annoncé comme l'essai de revanche passager et impuissant de l'antique ennemi vaincu par la croix au Calvaire.

M. de Maistre l'a dit avec une haute raison, la Révolution est essentiellement satanique. Il en est de même de la Maçonnerie, qui est la Révolution à l'état actif et vivant, comme nous l'ont répété tous ses adeptes.

C'est ce qui fait sa force momentanée, mais aussi sa faiblesse irrémédiable.

Le tableau des doctrines des sociétés secrètes, que nous avons esquissé dans ces deux volumes, nous montre à la fois une singulière uniformité et une impuissance absolue.

Leur uniformité n'est pas autre chose que l'enchaînement fatal de l'erreur qui les force à tourner toujours dans le même cercle. La persistance de certaines idées est la preuve historique incontestable de la filiation et de la transmission de l'*idée satanique*, qui s'est opérée à travers tous les âges. Plusieurs de leurs maximes, répétées de secte en secte avec une tenacité caractéristique, révèlent encore plus directement, par leur perversité, l'inspiration qui les anime. Ce sont de véritables *signes de la bête*, que tous les hommes attentifs peuvent reconnaître du premier coup d'œil.

Mais il n'y a dans les doctrines de la Franc-maçonnerie et des sectes sorties de son sein aucun principe capable de permettre à une société de vivre.

Elles oscillent perpétuellement entre l'*anarchie*, la liberté et l'égalité des bêtes de la forêt d'un côté, et le plus monstrueux despotisme de l'État ou de la collectivité, de l'autre. Cent fois déjà ces idées ont été mises à l'épreuve, et elles ont échoué devant les résistances instinctives de l'humanité outragée et les réactions spontanées de cet ordre naturel des sociétés dont les lois ont été établies par le Créateur lui-même.

Aussi, malgré l'unité apparente que leur donne leur esprit de destruction et leur haine de l'Église catholique, elles portent en elles-mêmes des principes de contradiction et d'antagonisme qui, dès le lendemain de leur triomphe, mettent aux prises les passions qu'elles ont soulevées. Ainsi leur œuvre tend toujours d'elle-même à se défaire.

Stérilité et mensonge, voilà les deux caractères de la Révolution dans ses formes multiples. Puissante pour détruire à certaines heures de l'histoire, elle est incapable de rien édifier et encore moins de donner aux hommes le bonheur purement terrestre qu'elle leur promet. Cette force même ne lui est donnée que pour un temps : elle ne saurait prévaloir définitivement contre l'Église et contre cette société chrétienne, qui à la sortie des catacombes a placé la croix sur la couronne des rois.

Donc, malgré leurs succès momentanés, l'homme de bien qui lutte contre les sectes doit avoir confiance. Il sait qu'il accomplit la volonté divine, en défendant l'ordre social que Dieu lui-même a établi, et l'Église qu'il a fondée par son sang.

L'espérance du triomphe final doit le soutenir, car Dieu qui a fait les nations guérissables, et qui a promis d'assister son Église jusqu'à la consommation des siècles, est avec lui, et si Dieu est pour nous, qu'avons-nous à craindre des puissances mêmes de l'enfer, quand nous combattons avec lui pour l'ordre et pour la vérité : *Si Deus pro nobis, quis contra nos ?*

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Document A

UN EPISODE DE LA PROPAGATION DES PRINCIPES MAÇONNIQUES AU XVIIIe SIÈCLE DANS LES PAYS-BAS AUTRICHIENS

L'histoire du XVIIIe siècle est inexplicable, si l'on ne tient pas compte de l'influence secrète qu'exerçait partout l'affiliation maçonnique.

Nous en avons une preuve dans la carrière extraordinaire d'un journaliste d'ordre fort infime, nommé Pierre Maubert de Gouvest, qui dirigea à Bruxelles la *Gazette royale* vers 1759, et fut accueilli par les plus grands personnages avec une faveur étrange quand on sait quels étaient ses antécédents. L'attention des personnes qui s'occupent de l'histoire du XVIIIe siècle a été appelée récemment sur ce personnage par une lecture faite par M. Ch. Piot, à la classe des lettres de l'académie royale de Belgique, en janvier 1880. Nous en reproduisons l'analyse d'après les journaux de Bruxelles. Nos explications viendront ensuite :

« Au XVIIIe siècle, la presse périodique était spécialement exploitée aux Pays-Bas autrichiens par des littérateurs français, qui, repoussés de leur pays, venaient se fixer volontiers dans le nôtre. Peu importait leurs qualités ou leurs défauts, il étaient sûrs d'y trouver un accueil empressé de la part d'un gouvernement toujours disposé à les favoriser pour introduire en Belgique, par leur intermédiaire, l'esprit français et le goût de la littérature légère. En fait d'écrivains, notre pays produisait seulement des savants, point de journalistes imbus de la philosophie française et moins encore des plumes consacrées à la littérature du jour. Nous avons déjà dit un mot de ces tendances à propos du séjour de Linguet en Belgique.

« Actuellement, nous parlerons d'une position analogue faite à Jean-Henri Maubert de Gouvest, littérateur, né à Rouen, le 30 novembre 1721, mort à Altona en 1767.

« Ce personnage aux allures très-singulières mena la vie la plus excentrique en France et la plus vagabonde à l'étranger. A l'âge de 19

ans (1740) il entra dans l'ordre des capucins, fit ses vœux en 1742, sous le nom de frère Bernard de Rouen, clerc capucin profès ; il s'enfuit du couvent de Caen (10 mars 1744), prit du service dans l'armée française, le quitta pour se rendre en Espagne, puis en Hollande, où il arriva muni de lettres du duc de Bouteville. Son esprit inquiet et aventureux ne lui permit pas de résider longtemps dans la république batave. Après avoir traversé l'Allemagne, il entra (1745), en qualité de volontaire, dans l'armée du roi de Pologne, électeur de Saxe, et s'y fit remarquer par un certain tact dans l'art de la guerre. Devenu précepteur du fils du feld-maréchal, comte Rutoswski, il obtint, par l'intermédiaire de celui-ci, les faveurs du comte de Bruhl, premier ministre du roi de Pologne. Grâce au titre de chevalier de Gouvest dont il s'était affublé, il réussit à avoir ses entrées à la cour. Certaines indiscrétions très-déplacées, des imprudences inqualifiables lui valurent une destitution brutale et une détention au château de Kœnigstein. Pendant son incarcération, il parvint, par ses souplesses, à circonvenir le nonce du pape. Le prélat crut devoir intervenir en faveur d'un pécheur converti, prêt, disait-il, à rentrer dans son couvent et à y faire pénitence. En 1752, il recouvra la liberté. Obligé de se rendre à Rome en habit de capucin, il y fut l'objet d'une surveillance continuelle et bien ennuyeuse pour un personnage de sa trempe. Enfin il parvint à s'en affranchir...

« Loin de satisfaire à ses engagements, Maubert arriva inopinément dans la ville de Mâcon, jeta une seconde fois le froc aux orties, s'enfuit à Genève, puis à Lausanne (1753).

« Que devint-il ensuite ? Selon les biographes français, il fut chassé de la Hollande par ordre des États généraux, puis il aurait été reçu, pendant l'année 1759, en Belgique, grâce à l'intervention de M. de Hesluer, résident de l'empereur à Liège. Ce diplomate l'aurait appuyé auprès du comte de Cobentzel, ministre plénipotentiaire de l'impératrice-reine aux Pays-Bas, qui le reçut à bras ouverts. A la seule recommandation de ses écrits, le ministre lui aurait donné une rente de 600 ducats et le privilège de la *Gazette*, y compris la direction de l'imprimerie royale. L'*intolérance* du peuple belge, qui le traitait de moine apostat, l'aurait chassé de Bruxelles. Voilà ce que disent les biographes de Maubert avant et pendant son séjour aux Pays-Bas. »

« La note de M. Piot rectifie et complète, au moyen de la correspondance inédite de Maubert et des papiers d'État, la biographie du publiciste français, lorsqu'il résida dans notre pays, à partir du 24 juillet 1758, pour retourner pendant quelque jours seulement en Hollande. C'est tout un épisode se rattachant intimement à l'histoire de la presse et du journalisme libéral en Belgique au XVIIIe siècle ; c'est un tableau de mœurs des écrivains bohêmes, si nombreux à cette époque... »

En lisant le récit de cette carrière si accidentée et où un personnage si peu digne d'intérêt, semble-t-il, trouva partout de si puissants protecteurs, nous avons pensé que c'était une des créatures de la Franc-maçonnerie. Notre conjecture s'est trouvée confirmée par les indications suivantes que nous avons trouvées dans l'*Allgemeines Handbuch der Freimaurerei* (2e édition, Leipzig 1863).

Voici ce que nous y lisons au nom de Rutowsky, qui fut le grand patron du capucin apostat.

« Rutowski, né le 1er mai 1702, mort en 1794, appelé le *Chevalier de l'Aigle* dans le système templier. Par la création de la loge *aux trois Aigles* à Dresde en 1738, il est le premier fondateur de la Maçonnerie en Saxe. En 1741, il fut choisi pour grand maître de l'ordre en Saxe, et en cette qualité constitua quatre loges à Leipzig, à Altenburg, à Sachseafeld et à Nossen. »

Quant au comte de Bruhl, le premier ministre du roi de Pologne, il ne figure pas lui-même dans la liste des maçons donnée par l'*Allgemeines Handbuch*, mais ses quatre fils furent investis de grades importants dans l'ordre templier et furent à la tête des illuminés. Il est difficile que leur père ne fût pas lui-même franc-maçon, quand on voit son fils Frédéric-Aloys de Bruhl, âgé seulement de 27 ans, devenir en 1766 vénérable de la loge *Aux trois frères* de Varsovie, alors que la Franc-maçonnerie était proscrite par les lois du royaume. (V. Findel, *Geschichte der Freimaurerei.*)

Les influences maçonniques durent suivre Maubert de Gouvest dans le reste de sa carrière. On peut d'autant plus le croire qu'une loge avait été fondée à Mons en 1721, et que de 1742 à 1766 plusieurs loges nouvelles se fondèrent dans les différentes villes de Belgique, malgré la bulle de Clément XII et l'édit de l'empereur Charles VI. Il fallait bien que le gouverneur des Pays-Bas fût plus ou moins de connivence avec les frères ; de là le bon accueil fait à Maubert de Gouvest.

Les indications que l'on a sur les personnages du XVIIIe siècle affiliés aux loges sont très-incomplètes. On ne saurait proposer un plus utile emploi aux investigations de l'érudition que le relevé et la publication des noms des membres des loges avec les indications biographiques que fournissent les archives locales Bien des points obscurs de l'histoire seraient ainsi éclaircis.

Document B

Les lois de la Révolution sur l'enseignement public.

I

Tous les biens de l'Église, avait dit Talleyrand, l'évêque maçon, appartiennent à l'État, à la charge pour l'État de prendre à son compte « les obligations attachées à ces biens, une subsistance honnête à chaque titulaire, l'entretien des hôpitaux, des ateliers de charité, des réparations des églises, *les frais de l'éducation publique*, etc... »

Qu'est-ce que la propriété, se demandait d'autre part Mirabeau, formé plus immédiatement aux doctrines de Weishaupt ? « C'est répondait-il, le droit que tous ont donné à un seul de posséder exclusivement une chose à laquelle dans l'état de nature tous avaient un droit égal..... C'est la loi seule qui constitue la propriété..... »

C'est au nom de ces faux principes que la Franc-maçonnerie, devenue par la Constituante gouvernement de l'État, va jeter les fondements du plus vaste socialisme et tout à la fois du plus monstrueux despotisme qu'il soit possible d'imaginer. C'est en vertu de ces principes et par la force des décrets qui en furent la conséquence, que la *Constituante* livra à l'État toutes les écoles et collèges, toutes les institutions d'enseignement dirigées dans les villes et les campagnes par les prêtres et les religieux. Il en fut de même des universités, qui n'étaient, d'après Fleury, que des corporations de *clercs* exempts de la juridiction laïque et tenant du pape autorité sur tous leurs membres. Toutes ces fondations furent jetées à la voirie ou livrées, comme celle des jésuites, selon la prophétie de Maury, en proie aux maçons et à leurs complices. Il ne fut pas même fait mention dans le décret qui mit tous les biens ecclésiastiques a la disposition de la nation ou de l'État de la charge, imposée dans les motifs, de *pourvoir aux frais des écoles* entretenues par ces biens ; il n'y fut question que des frais du culte, de l'entretien de ses ministres et du soulagement des pauvres. Seulement dans la loi du 19 février 1790, qui déclarait que la *loi constitutionnelle du royaume ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels*, le deuxième paragraphe du second article ajoutait : « Au surplus, il ne sera rien changé, *quant à présent*, à l'égard des mai-

sons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité, et ce, *jusqu'à ce qu'il ait été pris un parti sur ces objets.* »

Mais le séquestre et la vente des biens ecclésiastiques, surtout la constitution civile du clergé et le serment qu'on exigea des ecclésiastiques professeurs et appartenant aux congrégations religieuses, vinrent bientôt bouleverser ce prétendu *statu quo*. Moins d'un an plus tard, Talleyrand, montant à la tribune pour démontrer l'urgence d'un décret sur l'éducation publique, sur lequel il avait quelques jours auparavant présenté un rapport, constatait en ces mots ce fait significatif : « *Partout les universités ont suspendu leurs opérations, les collèges sont sans subordination, sans professeurs, sans élèves* (1). » C'était ce qu'attendait la secte, afin d'achever la destruction morale de la nationalité française par l'organisation maçonnique de l'enseignement. Déjà un décret, qui avait pris place dans les *dispositions fondamentales garanties par la constitution*, avait prononcé la destruction légale de tous les établissements d'instruction et d'éducation de l'ancienne France.

« Il sera créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes, et dont les *établissements seront distribués graduellement* dans un rapport combiné avec la division du royaume. »

C'était tout à la fois le communisme des intelligences avec la destruction de toute égalité et de toute liberté dans un monopole d'État. Le premier rapport fait sur l'organisation de ce monopole par l'un des plus hauts chefs de la Maçonnerie, l'évêque apostat d'Autun, est trop instructif, il met trop à nu l'esprit menteur de la secte, aussi bien que son esprit matérialiste, pour que nous n'en donnions pas une rapide analyse.

Le fameux rapport, comme tout ce qui sort de *l'atelier* maçonnique, commence par les grands mots de *liberté et d'égalité* conquises, et par une déclamation aussi fausse qu'injurieuse contre l'enseignement précédent de la nation française, ou *ce que l'on a*, dit-il, *nommé jusqu'à ce jour* INSTRUCTION.

« Sous l'ancien ordre de choses on ne pouvait arrêter sa pensée sur la barbarie de nos institutions, sans être effrayé d'abord de *cette privation* TOTALE des lumières qui s'étendait sur la *grande majorité des hommes*, sans être révolté ensuite et des *opinions déplorables* qu'on jetait dans l'esprit de ceux qui n'étaient pas *tout à fait dévoués* à l'ignorance, et des *préjugés* de tous les genres dont on les nourrissait, et de la discordance ou plutôt de l'*opposition absolue* qui existait entre ce qu'un enfant était contraint d'apprendre et ce qu'un homme *était tenu* de faire ; enfin de cette *déférence aveugle et persévérante pour des usages dès longtemps surannés*, qui, nous replaçant sans cesse à l'époque où *tout le savoir était con-*

(1) Lallemant, *Choix de rapports et discours depuis 1789*, tome V, p. 136.

centré dans les cloîtres, semblaient encore, après plus de dix siècles, destiner *l'universalité des citoyens à habiter des monastères.*

« Toutefois ces choquantes contradictions et de plus grandes encore n'auraient pas dû surprendre : elles devaient naturellement exister là où *constitutionnellement* tout était hors de sa place, où tant d'intérêts se réunissaient pour tromper, pour dégrader l'espèce humaine, où la nature du gouvernement repoussait les vrais principes dans tout ce qui n'était pas destiné à flatter ses erreurs, où tout semblait faire une nécessité d'apprendre aux hommes dès l'enfance à composer avec des préjugés au milieu desquels ils étaient appelés à vivre et à mourir, où il fallait les accoutumer à *contraindre leur pensée*, puisque la loi leur disait avec menace qu'ils n'en étaient pas les maîtres, et où enfin une prudence pusillanime, qui osait se nommer vertu, s'était fait un devoir de distraire leur esprit de ce qui pouvait un jour leur rappeler des droits qu'il ne leur était pas permis d'invoquer ; et telle avait été sous ces rapports l'influence de l'opinion publique elle-même, qu'on était parvenu à pouvoir présenter à la jeunesse l'histoire des anciens peuples libres — (où les deux tiers de la population étaient esclaves), — à échauffer son imagination par le récit de leurs héroïques vertus, à la faire vivre en un mot au milieu de Sparte et de Rome, sans que le pouvoir le plus absolu eût rien à redouter de l'impression que devaient produire ces grands et mémorables exemples (1).

« *Cette réforme totale des écoles* est sollicitée à la fois par la *raison de tous les pays*, et par la *constitution* particulière du nôtre. Il est impossible en effet de s'être pénétré de l'*esprit de cette constitution*, sans y reconnaître que tous les *principes invoquent les secours d'une instruction nouvelle.*

« Les hommes sont reconnus égaux ; et pourtant combien cette égalité de droits serait peu sentie, serait peu réelle, *si l'instruction ne faisait sans cesse effort pour rétablir le niveau !...* La constitution existerait-elle véritablement si elle n'existait que dans notre code, si de là elle ne *jetait ses racines dans l'âme de tous les citoyens*, si elle n'y imprimait à jamais *de nouveaux sentiments, de nouvelles mœurs, de nouvelles habitudes ?*

« Et n'est-ce pas à l'action *journalière et toujours croissante de l'instruction* que ces grands changements sont réservés ?

« Tout proclame donc l'instante nécessité d'organiser l'instruction, tout nous démontre que le nouvel état de choses nécessite une *création* en ce genre, et la décadence rapide et *presque spontanée* des établissements actuels, qui, dans toutes les parties du royaume, dépérissent comme des plantes sur un terrain nouveau qui les rejette, annonce clairement que le moment est venu d'entreprendre ce grand ouvrage.

(1) Lallement, *Choix de rapports*, t. V, p. 337, 338.

« On doit considérer en effet la société comme un *vaste atelier* ; il ne suffit pas que tous y travaillent ; il faut que tous y *soient à leur place* (1), sans quoi il y a opposition de forces au lieu du concours qui les multiplie : qui ne sait qu'un petit nombre *distribué* avec intelligence doit faire plus et mieux qu'un plus grand doué des mêmes moyens, mais différemment placé ? la plus grande de toutes les économies consiste donc à les mettre dans leur véritable position ; or, il est incontestable qu'un bon système d'instruction est le premier des moyens pour y parvenir. »

Voilà le principe ; voyons l'application, ou, comme parle l'auteur, *les règles sur la répartition de l'enseignement.*

« Il *doit* exister pour tous les hommes une *première instruction commune à tous ;* il *doit* exister pour un *grand nombre* une instruction qui tende à donner un *plus grand développement aux facultés, éclairer chaque élève sur sa destination particulière ;* il *doit* exister pour un certain nombre une *instruction spéciale et approfondie,* nécessaire à *divers états,* dont la société doit retirer de grands avantages. »

Il n'est pas nécessaire de faire ressortir l'inégalité légale qui sert de racine et de fondement même à ce plan d'instruction. Et pour que ce système d'inégalité soit plus radical, plus constitutionnel, plus stable, son auteur le rattache à la nouvelle division territoriale, qui a constitutionnellement anéanti jusqu'aux éléments matériels et historiques de l'antique nationalité française :

« La première instruction sera placée dans chaque canton, ou plus exactement dans chaque division qui renferme une assemblée primaire. »

Plus d'écoles, par conséquent, de paroisse ou de commune ; privilège nouveau pour les habitants et les familles du canton, excluant de l'instruction pour *tous* le plus grand nombre, c'est-à-dire les enfants des communes dispersées à une ou deux lieues du chef-lieu de canton.

Que sont devenues les fondations de ces écoles paroissiales, qu'il y a à peine une année le même personnage assurait devoir être si religieusement remplacées par l'État, selon les intentions des fondateurs ?

« La deuxième instruction sera placée dans chaque district.

« La troisième répondrait à chaque département, afin que par là chacun pût trouver ou chez soi, ou autour de soi, tout ce qu'il importe de connaître.

« De là une *distribution graduelle,* une HIÉRARCHIE instructive correspondante à la hiérarchie de l'administration. »

(1) Remarquez les comparaisons maçonniques.

Ainsi, inégalité radicale servant de fondement même à la loi la plus commune, la plus générale qu'il soit possible d'imaginer, celle de l'instruction ; inégalités, privilèges et corvées jusque dans les lieux de distribution de cette instruction ; et, ce qui va devenir le plus odieux, le plus tyrannique des privilèges, inégalité dans la distribution elle-même, ou plutôt distances incommensurables entre les différentes leçons qui vont en faire l'objet ; et ces législateurs-là posent en principe que *tous les hommes naissent et demeurent égaux en droit !*

« Près des assemblées primaires qui sont les *unités* du corps politique, les premiers éléments nationaux, se place naturellement la première école, l'école élémentaire : cette école est pour *l'enfance* et ne *doit comprendre* que des documents généraux, applicables à toutes les conditions.....

« On a gémi longtemps de voir les hommes de *toutes les nations, de toutes les religions,* faire dépendre la morale exclusivement de cette multitude *d'opinions* qui les divisent ; il en est résulté de grands maux ; car, en la livrant à *l'incertitude,* souvent à *l'absurdité,* on l'a nécessairement compromise, on l'a rendue *versatile et chancelante ;* il est temps de l'asseoir sur ses propres bases, il est temps de montrer aux hommes que si de funestes divisions les séparent, il est du moins *dans la morale* un rendez-vous commun où ils doivent tous se réfugier et se réunir. Ce changement est simple, *il ne blesse rien,* surtout il est possible. Comment ne pas voir en effet qu'abstraction faite *de tout système, de toute opinion,* et en ne considérant dans les hommes que leurs rapports avec les autres hommes, on peut leur enseigner ce qui est bon, ce qui est juste, le leur faire aimer, former enfin de bonne heure leur esprit et leur conscience et les rendre l'un et l'autre sensibles à la moindre impression de tout *ce qui est mal ?* La nature a pour cela fait de grandes avances ; elle a doué l'homme de la *raison* et de la *compassion :* par la première il est éclairé sur ce qui est *juste,* par la seconde il est attiré vers ce qui est *bon :* voilà le *double principe de toute morale.* Mais cette nouvelle partie de l'instruction, pour être bien enseignée, exige un *ouvrage élémentaire,* simple à la fois, clair et profond : il est digne de l'Assemblée nationale d'appeler sur un tel objet les veilles et les méditations de tous les vrais philosophes (1). »

Ainsi, des hommes qui ne veulent pas que nous croyons à Jésus-Christ et à son Église, à la raison de Dieu et à celle des siècles, trouvent tout simple que nous formions nos esprits et nos consciences et ceux de nos enfants sur la *raison* de Talleyrand, de Mirabeau et de Lafayette et sur la *compassion* de Danton, de Marat et de Robespierre. C'était là d'ailleurs la doctrine de La Chalotais !

(1) *Choix de discours et rapports* p. 344,347.

Pour le haut maçon Talleyrand, la morale, fondement des peuples régénérés par la Maçonnerie *et les droits de l'homme*, n'a aucun rapport ni avec Dieu, ni avec les serments, ni avec les mœurs, ni avec la politique, ni même avec la conscience, ni avec la religion catholique *dont la morale est* INCERTAINE *ou* ABSURDE *et les dogmes des* OPINIONS, ni avec une religion ou système quelconque ; cette morale, prétend-il, ne change pas selon les pays et les temps, elle est *une et immuable*. Quelle est-elle ? Est-ce celle de Platon ou d'Aristote, de Diogène ou d'Epicure? Mais chacune d'elles différait de l'autre et n'était par conséquent ni une, ni immuable. Est-ce celle *des droits de l'homme et du citoyen, qui sont les droits de tous et où se trouveront éternellement les devoirs de chacun ?* Mais les constitutions changent comme les habits, et les droits et les devoirs qui leur servent de principe comme les intérêts et les passions de chacun. Qu'est-ce donc enfin ? La vie du grand-prêtre maçon vous le dit : c'est la négation, la destruction de toute morale et de toute règle des mœurs ; elle est *une* comme la pioche des démolisseurs, *immuable* comme les ruines qu'elle entasse sans jamais en relever aucune.

A cet enseignement des droits de l'homme et de ses éternels devoirs ou de la morale maçonnique, le rapport ajoute, toujours pour l'instruction de l'enfance, l'enseignement des *principes de la langue nationale, soit parlée, soit écrite, et presque, au même rang*, les règles élémentaires du calcul, auxquelles *on devra joindre celles du toisé*, puis *les éléments de la religion;* mais il ajoute : « Car si c'est un *malheur de l'ignorer*, c'en est un plus *grand peut-être de mal la connaître,* » ce qui ne laisse pas que d'être très-significatif; car, s'il est vrai qu'elles ne soient toutes que des *opinions, des systèmes qui divisent les hommes, et d'où il résulte de grands maux*, comme il l'a dit plus haut, il est clair qu'il en doit être des éléments religieux à apprendre aux enfants et aux autres, comme de ceux de la morale, et qu'ils devront se *résoudre en zéro.*

« Le but des écoles de district est de donner aux facultés individuelles un plus grand développement et de *disposer de loin à toutes les fonctions utiles de la société.* Ainsi aux principes de la langue nationale succèderont dans les écoles de district une théorie plus approfondie de l'art d'écrire et la connaissance de celles des langues anciennes qui conservent le plus de richesses pour l'esprit humain. On ajoutera dans plusieurs de ces écoles l'enseignement d'une des langues vivantes que les relations locales ou nationales sembleront recommander davantage.

« Aux simples éléments de la religion on joindra l'histoire de cette religion et l'exposé des titres d'après lesquels elle commande la conscience.

« Aux principes de la morale, *dont l'application est si bornée dès le premier âge de la vie,* on joindra le développement de la morale dans

ses applications privées et publiques, et aux principes de la constitution, qui ne peut être qu'*indiquée à des enfants*, une exposition développée de *la déclaration des droits* et de l'organisation des divers pouvoirs (1). »

Morale, religion, etc., il n'y a donc de positif que la constitution et les droits de l'homme : tout est là !

On ajoute pourtant encore à ce programme de formation intellectuelle la *natation*, l'*escrime* et même la DANSE, et pour l'*imagination* (sic), *les beautés de l'éloquence et de la poésie, et les éléments de la musique et de la peinture.*

Nous allions oublier un des objets les plus bouffonnement significatifs par rapport à la thèse dont nous poursuivons la démonstration : *la destruction des nationalités* par l'enseignement maçonnique.

« On offrira à la mémoire des élèves dans les écoles de districts, l'*histoire des peuples libres* (grecs et romains), l'*histoire de France*, ou plutôt des FRANÇAIS, quand il en EXISTERA UNE. »

Donc, l'ancienne France a disparu, il faut l'effacer des souvenirs jusqu'à la dernière trace et faire une nationalité nouvelle qui datera de 89.

Suit un mot qui jette un grand jour sur tout ce rapport :

« Il faudra que par d'*utiles institutions l'exercice d'honnêteté* soit pratiqué entre les élèves ; de *telle sorte que les rapports qui* CONSTITUENT LA MORALE *deviennent des rapports réels qui s'étendent à leurs yeux et s'agrandissent chaque jour davantage.* »

Ainsi les rapports qui constituent la morale sont les seuls rapports des hommes entre eux, et encore des rapports d'honnêteté, politesse ou probité ; donc, aucun devoir envers Dieu, aucun devoir envers soi-même, et les devoirs moraux des hommes entre eux ; c'est la constitution de 89, interprétée par chacun ou par l'État, qui les détermine et les règle. C'est absolument là cette morale maçonnique telle que l'entend, au nom du Grand-Orient, l'interprète Ragon, et telle que nous l'avons mise au grand jour.

Nous voici aux *écoles de département*.

« Chaque chef-lieu de département contiendra d'abord l'école de district, mais il comprendra de plus les *écoles nommées de département*, pour les états auxquels la société réserve des moyens particuliers d'instruction, quoiqu'avec des *différences sensibles*, parce que le bien public exigera qu'à l'égard de *certains états* plusieurs départements s'associent *pour un même enseignement.* »

(1) *Choix, etc., ibid.*, p. 356 et suiv.

L'évêque apostat donne ici des développements très-importants à relater sur la manière dont il entend faire organiser par l'Etat l'enseignement ecclésiastique. C'est la même pensée, qui plus tard inspirait Napoléon Ier quand il faisait rédiger un catéchisme pour tout l'Empire et prétendait dicter aux séminaires la nature de leur enseignement. C'est elle qui inspirait en 1839 M. Teste, le haut Franc-maçon ministre des cultes de Louis Philippe, quand il revendiquait pour le gouvernement le droit d'avoir des facultés de théologie.

« Laissez au gouvernement le droit d'avoir des facultés de « théologie ; ne renoncez pas par une idée étroite d'économie à « ce qui est peu important, j'en conviens, aujourd'hui, mais à ce « qui peut le devenir beaucoup dans l'avenir (1) »

La ferme résistance de l'épiscopat français, sous Louis Philippe comme sous Napoléon Ier, a empêché de se réaliser ces projets de domination de l'Etat sur l'enseignement ecclésiastique. Mais de nos jours nous avons vu M. de Bismarck chercher à reprendre dans les *lois de mai* sur *l'éducation des élèves* le plan de Weishaupt et de Talleyrand. Suivons donc avec attention le programme que déroulait devant la constituante l'apostat adepte de l'Illuminisme.

« L'*état de ministre de la religion* est un de ceux auxquels la nation destine des établissements particuliers ; celui où les élèves trouveront l'instruction qui leur *est nécessaire* sera placé, ainsi que vous l'avez ordonné, près de l'église cathédrale. Chaque département aura le droit de se réunir en tout temps pour cette partie d'instruction à un département voisin.

« Quant à l'enseignement, il convient qu'il soit divisé de la manière suivante :

« 1° Les titres fondamentaux de la *religion catholique*, qu'on sera tenu de puiser dans leur source... *avec la raison pour guide suprême. C'est à vous surtout qu'il appartient de la rétablir dans ses droits.*

« 2° L'exposition raisonnée des divers articles que doit comprendre explicitement la croyance de chaque fidèle, qui n'est pas tenu de croire davantage que ceux de l'Église des premiers siècles. Il devient plus qu'inutile de se rengager dans *des discussions interminables qui étaient l'aliment de l'ancienne théologie.* La *nation*, qui retrouve à *chaque page de son histoire la trace profonde des maux qu'ont enfantés tant de querelles religieuses*, a le droit non moins incontestable de chercher à s'en défendre pour l'avenir, en les écartant de l'*enseignement public qu'elle protège*... La théologie, d'ailleurs, ne doit point être *regardée comme une science*..., il faut qu'elle soit aujourd'hui ce qu'elle était d'abord ; on doit s'occuper non pas à l'étendre, mais à la *fixer*, mais à la renfermer

(1) *Moniteur officiel* du 14 juillet 1839.

dans ses limites que trop souvent d'*ambitieuses subtilités* s'efforcèrent de lui faire franchir.

« 3° Le développement de la morale de l'Évangile, ou *évangélique* (1). L'assemblée nationale ne dictera point ici les règles d'un tel enseignement quoiqu'*elle ait le droit de s'affliger des vices des anciennes méthodes...* Cependant elle *peut*, et sans doute aussi *elle doit*, ordonner que l'on s'attache *surtout* à enseigner aux élèves du sacerdoce la partie de la morale évangélique qui *consacre en termes si énergiques la parfaite égalité des hommes*, et cette indulgence religieuse que les philosophes eux-mêmes n'osaient appeler que *tolérance*, mais qui doit être un sentiment bien plus pur, bien plus fraternel, bien plus respectueux pour le malheur.

« 4° Les lois particulières aux ministres du culte catholique. *Les lois sur l'organisation du clergé forment* TOUT LE DROIT CANONIQUE.

« 5° *Les principes ainsi que les objets habituels de la prédication. Et cela doit être*, car quoi de plus criminel aux yeux d'une nation qu'un fonctionnaire qui se sert de ce qu'il y a de plus saint pour exciter les peuples à désobéir à ses lois?

« 6° Les détails qui appartiennent à un ministère de consolation et de paix, soit dans l'administration des sacrements, soit dans le gouvernement des paroisses... *ainsi, les règles de l'arpentage et du toisé, plus développées que dans les écoles primaires, la connaissance des simples, quelques principes d'hygiène et quelques-uns de droit.*

« En circonscrivant ainsi cet enseignement, vous usez d'un *droit incontestable*, celui de renfermer tous les genres de pouvoir dans leurs véritables limites. »

Suprématie toute-puissante, dictature universelle qui, au nom de l'égalité, a la prétention de soumettre à la direction exclusive de l'État la religion, la morale, les sciences, les lettres et les arts, les consciences, les intelligences et les volontés.

On comprend après cela ce que devaient être dans ce plan les écoles militaires, de médecine et de droit.

« Telles sont, pour *répondre aux divers degrés de la hiérarchie administrative*, les *différentes gradations de l'instruction publique*; et de même qu'au delà de toutes les administrations se trouve placé *le premier organe de la nation, le Corps législatif, investi de toute la* FORCE DE LA VOLONTÉ PUBLIQUE, *ainsi, tant pour le complément de l'instruction que pour le rapide avancement de la science*, il existera dans le chef-lieu de l'empire, et comme au faîte de toutes les instructions, une école *particulièrement*

(1) Le mot est devenu officiel dans l'Université d'État pour désigner la chaire de morale dans les Facultés de théologie. Ne pas confondre la morale *évangélique* avec la morale d'État, la morale universelle. Dans la langue maçonnique ces expressions ont autant de significations différentes.

nationale, un *institut universel.* Et pour clore la comparaison et le parallèle, comme le Corps *législatif* est investi *de toute la force de la volonté publique,* faculté aveugle, l'institut sera investi de toute la force de *l'intelligence* ou *de l'esprit public.* Ce sera LA PAPAUTÉ DE LA RAISON, et elle se divisera en sections *des lettres, des sciences, des inscriptions et belles-lettres, des beaux-arts* et enfin *de la politique et de la morale.* »

La PAPAUTÉ DE LA RAISON, c'est-à-dire la Maçonnerie, se déclarant infaillible, souveraine des intelligences et employant toute la force matérielle de l'État à courber les âmes sous son niveau de fer ! Quel mot profond, quelle illumination sur les projets des sectes anti-chrétiennes !

Mais donnent-elles à leurs malheureux adeptes *l'égalité* qu'elles leur promettent avec la *liberté?* Elles ne méritent pas moins d'être étudiées sous ce rapport, car tout le plan de Talleyrand sanctionne les inégalités de fortune et en fait la base de ses nouveaux projets.

« Il doit exister une instruction gratuite : le principe est incontestable, mais jusqu'à quel point doit-elle être gratuite ? Sur quels objets seulement doit-elle l'être ? quelles sont en un mot les limites de ce grand bienfait de la société envers ses membres ? »

Les seules écoles de canton seront censées gratuites, c'est-à-dire entretenues aux frais de l'État, avec les *contributions communes* des budgets, c'est-à-dire payées par ceux-mêmes qui n'en profiteront pas.

Les écoles de district et de chef-lieu seront à la charge de l'État pour la *part rigoureusement nécessaire* du traitement des instituteurs, payée, comme pour les maîtres des écoles cantonales, sur les contributions communes, c'est-à-dire par tous et même par les nombreux habitants des cantons et des communes, qui n'en profiteront pas ; et, pour l'autre part, par les élèves qui seront obligés en outre, quand ils n'habiteront pas le district ou les chefs-lieux, de venir s'y établir à grands frais, ce qui augmentera encore par des dépenses le privilège des districts ou des chefs-lieux.

On ajoute que des bourses seront créées pour quelques enfants pauvres, d'un talent distingué et hors ligne ; mais ces bourses seront fondées sur l'argent des contribuables, et seront réparties administrativement, c'est-à-dire entre les enfants des frères et amis. Comment d'ailleurs reconnaître ces talents chez les enfants des communes qui ne pourront aller à l'école du canton, et dans ceux des communes et des cantons qui ne pourront s'établir à grands frais aux districts? C'est donc partout le privilège, l'arbitraire et l'inégalité.

Qu'on compare maintenant, sous les rapports de l'égalité, de la liberté et de la gratuité, les écoles vraiment nationales de la France et de l'Europe chrétienne, avec les écoles de la Maçonne-

rie révolutionnaire, telles qu'un de ses plus hauts chefs vient d'en donner le plan.

Quant aux méthodes dont s'occupe le reste de ce rapport, elles n'ont de nouveau que la haine de la religion, de la monarchie, et le dénigrement déclamatoire de tout ce qui s'est fait avant le règne souverain de la Maçonnerie.

Une seule citation suffira pour donner une idée de l'esprit de la seconde partie de ce rapport.

« L'homme est un être raisonnable, OU PLUS EXACTEMENT PEUT-ÊTRE, IL EST DESTINÉ A LE DEVENIR ; *il faut lui apprendre à penser ;* il est un être social, il faut lui *apprendre à communiquer sa pensée ;* il est un *être moral,* il faut *lui apprendre à faire le bien.* Comment l'aider à remplir cette triple destinée ? Par quels moyens parviendra-t-on à étendre et perfectionner la raison, à faciliter la communication des idées, à aplanir les difficultés de la morale ? *De telles recherches sont dignes de notre époque.* Voici quelques aperçus, peut-être quelques résultats que nous confions à l'attention publique.

« *La raison,* cette partie essentielle de l'homme, qui le distingue de tout ce qui n'est pas lui, *est néanmoins dans une telle dépendance de son organisation et des impressions qu'il reçoit,* QU'ELLE PARAIT PRESQUE TENIR DU DEHORS SON EXISTENCE, *en même temps que son développement ;* il faut *donc surveiller ces impressions premières, auxquelles sont comme attachées et la nature et la dignité réelle de l'homme.* »

« Et d'abord, qu'il soit prescrit de bannir du nouvel enseignement tout ce qui jadis n'était visiblement propre qu'à corrompre, qu'à enchaîner cette première faculté, et les superstitions de tout genre dont on l'effrayait et qui exerçaient sur elle et contre elle un terrible empire, longtemps encore après que la réflexion les avait dissipées ; et toutes ces nomenclatures stériles qui, n'étant jamais l'expression d'une idée sentie, étaient à la fois une *surcharge pour la mémoire, une entrave pour la raison ;* et ces modes bizarres d'enseignement qui, étant classés, étant prisés dans un rapport inverse avec leur utilité réelle, servaient bien plus à dérouter, à tromper la raison qu'à l'éclairer ; et ces *méthodes gothiques,* qui, convertissant en obstacles jusqu'aux règles destinées à accélérer sa marche, la faisaient presque toujours rétrograder. Il est temps de briser ces chaînes (1). »

Les superstitions à bannir de la nouvelle méthode sont donc la morale évangélique et les peines de l'autre vie ou de l'enfer, qui en sont la sanction, aussi bien que le ciel.

Mais l'Assemblée constituante touchait à sa fin, et malgré les instances de Talleyrand, elle ne voulut pas donner suite par un

(1) Lallement, *Choix de rapports,* p. 338, 349, 399, 400.

décret à ce rapport ; elle se contenta d'en voter l'impression et la distribution aux membres de la Législative, afin qu'il pût servir de fondement et de règle à tout ce qui se ferait en matière d'enseignement sous le régime maçonnique.

II

Ce fut le marquis de Condorcet, un des maçons les plus avancés, qui fut chargé de reprendre la question de *l'instruction publique* à la Législative, et il le fit par un nouveau rapport qui ne diffère guères de celui de Talleyrand que par un ton plus accentué de haine fanatique contre la religion catholique et toutes les institutions de l'ancienne France. Ce caractère s'affirme dès les premières lignes de cette nouvelle œuvre maçonnique :

« Offrir à tous *les individus de l'espèce humaine* les moyens de pourvoir à leurs besoins, de connaître et d'exercer leurs droits, d'entendre et de remplir leurs devoirs ; assurer à chacun d'eux la facilité de perfectionner son industrie, de se rendre capable des fonctions sociales auxquelles il a droit d'être appelé, de développer toute l'étendue des talents qu'il a reçus de la nature, et par là établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité politique reconnue par la loi : tel doit être le premier but d'une instruction *nationale*, et sous ce point de vue, elle est pour la puissance publique un devoir de justice.

« Diriger l'enseignement de manière que la perfection des arts augmente les jouissances de la généralité des citoyens et l'aisance de ceux qui les cultivent, — cultiver enfin dans chaque génération les facultés physiques, intellectuelles et morales, et par là contribuer à ce perfectionnement général et graduel de l'*esprit humain, dernier but vers lequel toute institution sociale doit être dirigée :*

« Tel doit être encore l'*objet de l'instruction*, et c'est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'*humanité entière.* »

On voit dès ce début l'esprit maçonnique dans toute son étendue : rien de *national* que le mot seul ; tout s'applique uniquement à *l'espèce humaine, à l'humanité entière*, et à une *espèce humaine*, à une *humanité* sans religion, sans liens et sans autres principes sociaux que ceux qu'inventent quelques hommes ; à une humanité sans âme, sans immortalité et sans aucune idée d'une autre vie ; à une humanité en un mot dégradée jusqu'à l'espèce animale, qui ne diffère des autres espèces que par la stature et l'habit.

Quelques lignes plus loin Condorcet rend sa pensée d'une manière plus explicite encore :

« Vous devez, dit-il, à la nation française une instruction au niveau de l'esprit du XVIIIe siècle, de cette *philosophie* qui, en éclairant la *génération contemporaine*, présage, prépare et devance déjà la *raison supérieure* à laquelle les progrès nécessaires du *genre humain* appellent les générations futures.

« Tels ont été nos principes ; et c'est d'après cette philosophie, *libre de toutes les chaînes, affranchie de toute autorité, de toute habitude ancienne*, que nous avons choisi et classé les objets de l'instruction publique. C'est d'après cette *même philosophie* que nous avons regardé les *sciences morales et politiques* comme une partie essentielle de *l'instruction commune*.

« C'est moins encore d'après ces principes philosophiques, que sur l'*expérience*, que le projet présenté à l'Assemblée législative a été combiné ; mais pour appliquer l'expérience à une *nation* NOUVELLE, il a fallu dégager *les faits de l'influence des causes qui ne subsistent plus*... »

De quelle expérience, de quelle influence peut-il être ici question, sinon de l'expérience de l'enseignement catholique qui avait fait de la France la première des nations, et qu'on rejette, qu'on détruit, comme on a détruit l'ancienne France ?

Mais où sera l'autorité souveraine d'un tel enseignement, et le juge infaillible de cette expérience ? Écoutons attentivement :

« La première condition de toute instruction étant de n'enseigner que des vérités, les établissements que la puissance politique y consacre doivent être *aussi indépendants qu'il est possible de toute autorité politique*, et comme néanmoins cette indépendance ne peut être absolue, il résulte du même principe qu'il faut ne les rendre dépendant que de l'assemblée des représentants du peuple, parce que de tous les pouvoirs il est le moins corruptible, le plus éloigné d'être entraîné par des intérêts particuliers, le plus soumis à l'influence de l'opinion générale des hommes éclairés, et surtout parce qu'étant celui de qui émanent essentiellement tous les changements, il est dès lors le moins ennemi du progrès des lumières, le moins opposé aux améliorations que ce progrès doit amener (1). »

Voilà encore la dictature, le despotisme des intelligences, des consciences, des âmes ; une assemblée d'hommes se faisant, se décrétant Dieu pour décider la vérité et asservir le monde entier à ses caprices qu'elle appellera *lois*.

« Si l'on reproche à ce plan de renfermer une instruction trop étendue, nous pouvons répondre qu'avec des livres élémentaires bien faits et *destinés à être mis entre les mains des enfants*, avec le soin de donner aux maîtres des *ouvrages composés pour eux*, où ils *puissent s'instruire* de la

(1) Lallement, *Choix, etc.*, t. XIII, p. 261, 263, 279, 280, 295 note.

manière de développer les principes, de se proportionner à l'intelligence des élèves, on n'aura point à craindre que l'étendue de cet enseignement excède les bornes de la capacité ordinaire des enfants.

« Dans les trois premiers degrés d'instruction, on n'enseignera que des éléments plus ou moins étendus. Il faut donc que la puissance publique indique les livres qu'il convient d'enseigner. *Il serait dangereux d'abandonner la direction de l'instruction élémentaire,* parce que les *lumières* ne sont pas assez généralement répandues pour n'avoir pas à craindre qu'elle ne soit égarée par les *préjugés.*

« Mais dans les lycées, qui ne seront qu'au nombre de neuf, et dans le dernier degré d'instruction, la *société nationale des sciences et des arts, on ne prescrira rien aux professeurs sinon d'enseigner la science dont les cours qu'ils seront chargés de donner porteront le nom.* »

On voit par ces dernières prescriptions que le plan nouveau renfermait un degré de plus ; l'école primaire ne commençait plus au canton, elle descendait jusqu'aux agglomérations de 400 habitants; mais les écoles secondaires ou de district n'étaient qu'une école primaire un peu plus développée, et les écoles de chefs-lieux de département n'étaient encore qu'une continuation des deux premières où devait se trouver néanmoins un professeur de latin, pour initier les élèves à cette langue ; les lycées, où *seulement toutes les sciences seront enseignées dans toute leur étendue,* et où se formeront les professeurs des autres degrés, ne seront qu'au nombre de *neuf,* et le dernier degré, comme dans le plan précédent, ne devra être qu'à Paris.

Ainsi sont radicalement détruites toutes les facilités offertes aux jeunes gens pauvres de se former à l'étude des lettres et des sciences sans sortir de leur localité et de leur famille telles que les leur offraient les fondations gratuites des anciens colléges. Sur ces ruines on édifie un monopole centralisé d'enseignement, qui doit aboutir à créer à Paris une véritable aristocratie financière et philosophico-maçonnique, celle des La Chalotais, des Talleyrand et des Voltaire.

Les raisons que donne de cette division et des objets de cet enseignement le marquis philosophe feront mieux connaître encore son esprit de tyrannie et sa haine de la religion et de la vieille France :

« L'ancien enseignement n'était pas moins vicieux par sa forme que par le choix et la distribution des objets. Pendant six années une étude progressive du latin faisait le fonds de l'instruction, et c'était sur ce fonds qu'on répandait les *principes généraux* de la grammaire, quelques connaissances de géographie et d'histoire, quelques notions de parler et d'écrire ; on semblait n'avoir voulu faire que des théologiens et des prédicateurs ; nous aspirons à former des hommes éclairés. »

Ainsi l'enseignement qui a fait la France de saint Louis, de Charles VII, de Louis XII, de François Ier, d'Henri IV, de Louis XIV, et formé tous les grands hommes de tous les états, de toutes les conditions, dans les lettres et les sciences, dans les arts, dans le droit et l'administration, dans le commerce et la guerre, cet enseignement gratuit et égal pour tous *n'était propre qu'à former des théologiens et des prédicateurs, des ignorants, des hommes sans lumière, non éclairés !*

Il ne dit rien, et pour cause, des deux et trois années de philosophie et de physique, de cet enseignement qui a formé les Copernic, les Galilée, les Newton, les Leibnitz, les Gassendi, les Pascal, les Descarte, les Bossuet, les Lalande et les La Condamine. Il se garde bien de dire que c'est cette étude approfondie du latin et du grec qui a formé notre belle langue française avec sa précision, sa clarté, sa profonde et chrétienne philosophie, et tous les écrivains qui l'ont le mieux parlée et écrite, depuis Malherbe, Racine et Fénelon jusqu'à Massillon, Fontenelle et Voltaire ; mais ce sont les propriétés mêmes de cette langue que la Maçonnerie avait intérêt à détruire, et elle voulait, en supprimant l'étude des langues anciennes dans les degrés d'instruction les plus communs, altérer jusqu'au sens même des mots principaux qui la composent.

Il donne deux autres raisons fort curieuses au point de vue maçonnique : la première, c'est que cette étude des langues anciennes formait *des poëtes et des orateurs* (il ne s'agit plus seulement de théologiens et de prédicateurs), et que *cette poésie* et cette *éloquence, nécessaires aux constitutions anciennes, seraient dans la nôtre le germe d'une corruption destructrice*. Et voilà pourquoi on voulait que les évêques et les prêtres députés à la Constituante prêtassent serment à la Constitution civile du clergé par *oui* ou par *non, sans phrases*, et que plus tard les vrais maçons votaient aussi *sans phrases* la mort de Louis XVI. — La seconde raison, c'est la *pente vers l'aristocratie, remarquable surtout dans les historiens anciens :*

« Il suffit de voir sous quels traits nous ont été représentées les tentatives faites pour détruire à Rome l'influence de cette *inégalité* qui devait à la longue anéantir la République ; *distributions des terres nationales même encore réservées, changement dans la forme des délibérations, extension du droit de cité ;* toutes ces opérations, dès qu'elles tendent vers l'égalité (lois agraires surtout) sont toujours présentées, non comme mal combinées, *renfermant quelques injustices, mais comme séditieuses*, comme *inspirées par l'esprit de faction et de brigandage* (1). »

D'où il suit que le communisme et le partage des terres, ou le brigandage et le vol, ne sont pas injustes, et que le grand tort des auteurs anciens est de les appeler séditieux.

(1) *Choix de rapports, etc.*, t. XIII, p. 267, 276, 278, 294 note, 296.

« Enfin, puisqu'il faut tout dire, puisque tous les préjugés doivent aujourd'hui disparaître, l'étude longue, approfondie des langues des anciens, étude qui nécessiterait la lecture des livres qu'ils nous ont laissés, serait *peut-être plus nuisible qu'utile.* »

Ces raisons pour la destruction des anciens établissements d'instruction publique sont les mêmes que Condorcet fait valoir pour la création des nouveaux enseignements.

Les sciences matérielles, calcul, arpentage, géométrie, mécanique et physique, en sont à tous les degrés les objets principaux, les seuls même, avec les droits de l'homme et leurs conséquences.

« Des notions élémentaires de physique, dit-il, ne sont-elles pas nécessaires, ne fût-ce que pour *préserver des sorciers et des fabricateurs ou raconteurs de miracles.* Je voudrais même, continue le facétieux et très-savant maçon marquis, que les maîtres en fissent de temps en temps quelques-uns dans les leçons hebdomadaires et publiques : *un canard de verre qui vient chercher le morceau de pain qu'on lui présente avec un couteau; la réponse à une question que l'on fait trouver dans un livre tout blanc; le feu qui se montre au bout d'une pique; le bûcher qui s'allume en arrosant la victime; le sang qui se liquéfie; les miracles d'Élie ou de saint Janvier et mille autres de cette espèce, qui ne seraient ni coûteux, ni difficiles à répéter.*

« Les principes de la morale enseignés dans les écoles et dans les instituts seront ceux qui, fondés sur nos sentiments naturels et sur la raison, appartiennent également à tous les hommes. La constitution, en reconnaissant *le droit qu'a chaque individu de choisir son culte,* en établissant une entière égalité entre tous les habitants de la France, ne permet point d'admettre dans l'instruction publique un enseignement qui, en repoussant les enfants d'une partie des citoyens, détruirait l'égalité des avantages sociaux, et donnerait à des dogmes particuliers un avantage contraire à la liberté des opinions. Il était donc rigoureusement nécessaire de séparer de la morale les principes de toute religion particulière et de n'admettre dans l'instruction publique l'enseignement d'aucun culte religieux.

« Cette proscription doit s'étendre même sur ce qu'on appelle *religion naturelle;* car les philosophes théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu, et sur ces rapports moraux avec les hommes. C'est donc un objet qui doit être laissé, sans aucune influence étrangère, à la raison et à la conscience de chaque individu. »

Et voilà sans doute pourquoi il a dit plus haut :

« Ainsi, dans les écoles, les vérités premières de la science sociale précèderont leurs applications. Ni la constitution française, ni même *la*

déclaration des droits, ne seront présentées à aucune classe de citoyens comme des tables descendues du ciel, qu'il faut adorer et croire ; leur enthousiasme ne sera point fondé sur les préjugés, sur les habitudes de l'enfance, et on pourra leur dire : *Cette déclaration des droits, qui vous apprend à la fois ce que vous devez à la société et ce que vous êtes en droit d'exiger d'elle, cette constitution que vous devez maintenir* AUX DÉPENS DE VOTRE VIE, *ne sont que le développement de ces principes simples dictés par la nature et par la raison, dont vous avez appris dans vos premières années à reconnaître l'éternelle vérité.* Tant qu'il y aura des hommes qui n'obéiront pas à leur raison seule, qui recevront leurs opinions d'une opinion étrangère, en vain toutes les chaînes auraient été brisées, en vain ces opinions de commande seraient d'utiles vérités : le genre humain n'en resterait pas moins partagé en deux classes, *celle des hommes qui raisonnent et celle des hommes qui croient, celle des maîtres et celle des esclaves.* »

Qui ne voit le faux et l'absurde de toute cette théorie de morale et de constitution ?

Qui ne voit dans tout ce monopole d'enseignement le dessein arrêté de détruire toutes les religions ?

Enfin nous voyons poindre dans le rapport de Condorcet une corporation chargée de diriger, au nom de l'État, ce monopole monstrueux des intelligences et des cœurs :

« Les membres de la *Société nationale* (ou du plus haut degré d'enseignement établi par le rapport) se choisiront eux-mêmes. La première formation faite, si elle renferme à peu près *les hommes les plus éclairés,* on peut être sûr que la *Société* en présentera constamment la réunion.

« La moitié de ces savants auront leur résidence habituelle dans les départements, et cette distribution plus égale aura encore l'avantage de faire mieux sentir le prix des talents et des connaissances, d'offrir partout à l'ignorance des instructeurs et des appuis ; au charlatanisme des ennemis prompts à le démasquer et à le combattre ; de ne laisser aux *préjugés* aucune *retraite* où ils puissent jeter de nouvelles racines, se fortifier et s'étendre.

« Chaque classe de la *Société nationale* élit les professeurs des *lycées* ; les professeurs de lycée nomment ceux des *instituts.* Quant aux instituteurs des écoles secondaires et primaires, la liste d'éligibles sera faite par les professeurs des instituts de l'arrondissement, et le choix appartiendra pour les premiers au corps municipal du lieu où l'école est située, pour les derniers à l'assemblée des pères de famille de l'arrondissement de l'école (1). »

Mais le rapport de Condorcet comme celui de Talleyrand ne fut également qu'un essai ; il fallait du temps et une force peu com-

(1) *Choix de rapports, etc.* t. XIII, p. 266, 269, 277, 284, 286, 303, 304.

mune de despotisme pour amener ainsi sous la plus vaste machine de compression et comme dans un moule éminemment maçonnique les intelligences et la conscience d'un grand peuple et d'un peuple toujours catholique jusqu'au fond des entrailles.

III

Enfin parut, dominant la Convention et les clubs, Robespierre et la partie la plus avancée de la Franc-maçonnerie. Une loi rendue entre le 10 août et les massacres de septembre, 18 août 1792, et portant la signature de Danton, vint achever de détruire tout ce qui restait de congrégations séculières enseignantes, et décréter la vente de leurs biens, fondations des fidèles catholiques. leurs membres ne devaient continuer l'exercice de l'enseignement public qu'à *titre individuel*, et jusqu'à son organisation définitive.

Moins d'un an plus tard, Robespierre lui-même, le 13 juillet 1793, vint dans ce but lire à la Convention *le plan d'éducation nationale* laissé par un des premiers illuminés de France, le régicide Michel Lepelletier, « plan que le *génie de l'humanité semblait avoir dicté*, » au jugement du *grand philanthrope* (1).

Ce plan, pour être sans doute *plus national*, commence par le plus grand éloge des travaux précédents, de celui de Condorcet surtout, qui venait d'*être agréé par le comité d'instruction de la Convention et présenté en son nom avec quelques modifications ;* mais Lepelletier et Robespierrre y trouvent trop d'inégalité. Sagement conçu pour la conservation et le perfectionnement des connaissances humaines, il semble bien éloigné des avantages que doit offrir une *éducation vraiment et universellement nationale*. En conservant donc les derniers degrés proposés par le comité, il demande une refonte générale des écoles primaires. Voici ce que dit Lepelletier par la bouche de Robespierre :

« Je demande que vous décrétiez que depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants *sans exception et sans distinction seront élevés en commun aux dépens de la République, et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins.*

« A cinq ans, la patrie recevra donc l'enfant des mains de la nature; à seize ans, elle le rendra à la société... Dans les villes, il y aura un établissement pour chaque section ; pour chaque canton dans les campagnes. Chaque établissement contiendra quatre à six cents élèves.....

(1) Choix de rapports, etc., t. XIII, p. 316.

un maître pour cinquante enfants ; ceux de dix et de onze ans pourront soulager le maître dans ses fonctions, surveiller les plus jeunes, aider pour les répétitions... Aucun domestique ne sera employé dans les maisons d'institution ; les enfants les plus âgés donneront aux plus jeunes les secours dont ils pourront avoir besoin ; ils feront chacun à leur tour le service commun.

« L'institution publique des enfants sera-t-elle d'obligation ou facultative pour les parents ? D'après les principes, tous doivent y être obligés ; pour l'intérêt public, tous doivent y être obligés..... Je demande que quiconque refusera ses enfants à l'institution commune soit privé de l'exercice des droits de citoyen, pendant tout le temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique, et qu'il paie en outre double contribution dans la taxe des enfants !

« Il vous sera facile de placer ces établissements dans les édifices *appartenant à la nation, maisons religieuses, habitations d'émigrés et autres propriétés publiques.*

« Je voudrais encore qu'à défaut de cette ressource, les vieilles citadelles de la féodalité s'ouvrissent pour cette intéressante destination. De toutes parts on murmure et on réclame contre l'existence de ces châteaux et de ces tours, monuments odieux d'oppression ; au lieu de les détruire, employons utilement leur masse antique... En dédommageant le propriétaire, elle fera sortir des mains de simples citoyens des palais qui offensent l'œil sévère de l'égalité, et ce dernier sacrifice servira, malgré lui peut-être, le triste châtelain, actuellement oppressé de sa colossale demeure, depuis que l'affranchissement des campagnes a tari la source de son opulence.

« Voici donc comme je propose de doter nos établissements d'institution nationale : 1° le *produit du travail des enfants ;* 2° les revenus personnels des enfants qui y seront élevés, pendant tout le temps de leur éducation ; 3° le surplus sera fourni par les produits d'une taxe imposée sur tous les citoyens du canton, chacun dans la proportion de ses facultés, *une moitié en sus de la contribution.* »

Voilà pour la gratuité promise en place des anciennes fondations !

« Les dépenses se borneront au juste nécessaire. Je désire que pour les besoins de la vie, les enfants, privés de toute espèce de superfluité, soient restreints à l'absolu nécessaire ; ils seront couchés durement; leur nourriture sera saine, mais frugale... le vin et la viande en doivent être exclus, leur vêtement commode mais grossier. Les appointements des instituteurs seront fixés à 400 livres ; ceux des institutrices à 300, en leur donnant pour nourriture double portion de celle des enfants les plus âgés. »

Quant à l'administration :

« Les pères de famille ont tout à la fois et le droit et le devoir de *couver* continuellement des regards de la tendresse et de la sollicitude ces intéressants dépôts de leur plus douce espérance... Je propose que tous les ans les pères de famille choisissent pour chaque maison d'éducation nationale, qui y sera établie, un conseil de cinquante-deux pères pris dans leur sein.

« Chacun des membres du conseil sera obligé de donner dans tout le cours de l'année sept jours de son temps, et chacun fera sa semaine de résidence dans la maison d'institution pour suivre la conduite et des enfants et des maîtres. Une fois tous les mois le conseil des cinquante-deux pères de famille s'assemblera, et chacun y rendra compte.

« Pour l'administration pécuniaire, pour la recette et la dépense, le conseil des cinquante-deux pères formera un comité de quatre membres pris dans son sein, dont les fonctions seront de régler tous les achats, de prescrire suivant les saisons la nature des aliments des enfants, de déterminer les genres de travaux corporels auxquels ils seront employés, de fixer le prix de leurs tâches, enfin de tenir tous les registres. Chaque mois ils présenteront leurs comptes.

« Tout consiste à établir un ordre sage et à bien *monter la machine.* »

Mais quel sera le *système d'éducation* dans le cours de l'institution publique ?

« Après la force et la santé, fruit du régime de la discipline, il est un bien que l'institution publique doit à tous, parce que pour tous il est d'un avantage inestimable, je veux dire l'*accoutumance au travail.* Dans l'emploi de la journée tout le reste sera accessoire, le travail des mains sera la *principale occupation.* Je propose que tous soient exercés à travailler la terre. On peut encore leur faire ramasser et répandre les matériaux sur les routes ; les localités, les saisons, les manufactures voisines de la maison offriront des ressources particulières. Enfin je voudrais qu'on établit dans les maisons mêmes d'institution divers genres de travaux auxquels tous les enfants soient propres, et qui, distribués et répartis dans tous ces établissements, grossiraient sensiblement pour la république la masse annuelle des productions manufacturières.

« Quelles sont les notions, les connaissances que nous devons à nos élèves ? Toujours celles qui leur sont nécessaires pour l'état de citoyen, et dont l'utilité est commune à toutes les professions.

« J'adopte entièrement pour l'institution publique la nomenclature que le comité vous a présentée pour le cours des écoles primaires : apprendre à lire, écrire, compter, mesurer ; recevoir des principes de morale, une connaissance sommaire de la Constitution, des notions d'économie domestique et rurale ; développer le don de la mémoire en y

gravant les plus beaux récits de l'*histoire des peuples libres et de la Révolution française;* voilà le nécessaire pour chaque citoyen, voilà l'instruction qui est due à tous.

« C'est d'après le principe que l'enfance est destinée à recevoir l'impression salutaire de l'habitude, que je voudrais qu'à cet âge il ne *soit point parlé de religion...* Je désirerais que pendant le cours entier de l'institution publique l'enfant ne reçût que les instructions de la *morale universelle* et non les enseignements d'aucune croyance particulière. Je désirerais que ce ne fût qu'à douze ans, lorsqu'il sera rentré dans la société qu'il adoptât un culte avec réflexion.

« Cependant, d'après la disposition actuelle des esprits, surtout dans les campagnes, *peut-être pourriez-vous* craindre de porter le mécontentement et le scandale même... Je soumets cette difficulté de circonstance à la sagesse de vos réflexions ; mais j'insiste dans tous les cas pour que cette partie d'enseignement n'entre point dans le cours d'éducation nationale, ne soit point confiée aux instituteurs nationaux, et qu'il soit seulement permis, si vous jugez cette condescendance nécessaire, de conduire à certains jours et à certaines heures les enfants au temple le plus voisin pour y apprendre et y pratiquer la religion à laquelle ils auront été voués par leurs familles.

« Telles sont les bornes dans lesquelles se renferme le plan de l'institution publique..... Jamais dans les écoles privées nous ne trouverons qu'une instruction imparfaite. Leur vice radical, c'est de ne s'emparer que de quelques heures, et de livrer à l'abandon toutes les autres.

« Dans l'institution publique au contraire *la totalité de l'enfant nous appartient ; la matière,* si je peux m'exprimer ainsi, ne *sort jamais du moule ; aucun objet extérieur ne vient déformer la modification que vous lui donnez...* (1). »

Ainsi, selon la Maçonnerie la plus avancée, la nation française ne date que de 89 ou de 93 ; ses enfants doivent être élevés comme des *enfants trouvés,* sans Dieu, sans religion, sans autre règle de mœurs que la morale universelle, qu'on se garde bien de définir, par une poignée de tyrans athées s'emparant en totalité de leur existence pour les jeter dans *un moule* fait à leur effigie et d'où ils ne doivent jamais sortir.

Un décret de la Convention du 13 août 1793 avait, dit Lallement, prescrit l'*éducation commune* selon le plan de Lepelletier, proposé et soutenu par Robespierre ; mais ce décret fut rapporté le 28 vendémiaire an II (19 octobre de la même année), devant les impossibilités de l'exécution. Le surlendemain 30 vendémiaire (21 octobre) il fut remplacé par un autre qui ne gardait des plans antérieurs que les écoles primaires, *une par commune de 400 à 1500 habitants, des deux sexes et de tout âge.*

(1) *Choix des rapports*, etc., t. XIII, p. 316 et suiv.

« Les enfants, dit l'art. 2, reçoivent dans ces écoles la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie et le goût du travail.

« Art. 3. Ils apprennent à *parler*, lire, écrire la langue française. On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la Révolution française les plus propres à élever l'âme et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France ; la connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples et *par leur propre expérience*. On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent et de l'action naturelle des éléments. — (C'est la partie des miracles de Condorcet !) — Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie, et de la mesure des temps. On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers ; ils y prennent part autant que leur âge le leur permet. »

Huit jours après, sur un rapport de Romme, parut un autre décret d'exécution relatif à l'emplacement de ces écoles et à la première nomination des instituteurs et des institutrices. « Leur examen devait être fait par une commission composée de cinq membres, choisis par le Directoire du district sur une liste de cinq citoyens envoyée par le conseil de chaque commune, après avoir consulté pour chacun d'eux le comité de surveillance du lieu, pour attester leur patriotisme et leurs bonnes mœurs. Cette commission s'installe au chef-lieu du district ; elle invite tous les citoyens qui veulent se consacrer à l'honorable fonction d'instituteur dans les *premières écoles* (c'est leur nom officiel) à se faire inscrire dans leurs municipalités respectives, avec un visa du comité de surveillance du lieu, pour attester pareillement leur patriotisme et leurs bonnes mœurs. Sont exclus de l'inscription tout ci-devant noble, tout ecclésiastique et ministre d'un culte quelconque..... les femmes ci-devant nobles, les ci-devant religieuses, chanoinesses, sœurs grises, ainsi que les maîtresses d'école qui auraient été nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles.

« La commission examine publiquement, d'après le rang de l'inscription, les connaissances, l'aptitude à enseigner, les mœurs et le patriotisme de l'individu, et les pères de famille, les veuves mères de famille, et les tuteurs se rassemblent dans chaque commune pour choisir parmi les éligibles un instituteur sur la liste affichée dans les arrondissements des écoles (1). »

(1) *Collection complète de lois, décrets, etc.*, par J.-B. Duverger, tome VI, p. 299 et 320.

Dans cette même année 1793, le conventionnel Lakanal présentait un plan de *formation morale* pour la jeunesse des deux sexes, qui reposait sur des fêtes patriotiques en l'honneur du retour de la verdure, des fruits, des moissons et des vendanges. Ces fêtes devaient être célébrées par des chants et des danses patriotiques. La *danse devenait obligatoire !*

Ce grand législateur voulait même venir en aide aux hommes et aux femmes, dont l'éducation avait été négligée sous l'ancien régime, et, dans son projet de loi sur l'instruction, il demandait qu'on bâtit dans chaque canton un théâtre où les hommes viendraient apprendre à danser !

C'était tout-à-fait la pratique des loges androgynes, dont nous avons signalé la profonde immoralité (liv. I, chap. IV, § 2) ; et c'est avec des formes moins grotesques, mais encore plus matérialistes s'il est possible, le principe que la Franc-maçonnerie moderne cherche à faire prévaloir dans l'enseignement d'État auquel elle veut soumettre les jeunes filles en Allemagne, en France et en Belgique (liv. II, chap. XI, § 3, XII, § 9, XIII, § 3) (1).

« Il serait aussi fastidieux qu'inutile de reproduire les discussions qui accompagnèrent ces divers décrets, reprend Lallement, la plupart interrompues, agitées, ou frappées d'incohérence par les événements politiques. Leur résultat positif est la loi du 3 brumaire an IV ; ses développements se retrouvent dans les rapports de Talleyrand et de Condorcet, mis pour ainsi dire en harmonie par le rapport qui la précède. »

Ce rapport est de Daunou, prêtre apostat de l'Oratoire, et toujours fidèle dans les assemblées aux doctrines maçonniques de la gauche. Il est remarquable par ses déclamations contre l'enseignement de l'ancienne France, par les raisons qu'il donne de sa destruction, et par les motifs qu'il expose pour justifier le nouveau. L'esprit maçonnique le domine entièrement.

« En 1789, dit-il, l'éducation était vicieuse sans doute, mais elle était organisée. Ici, les établissements supérieurs, tout ce qui formait, pour ainsi dire, le sommet de l'instruction, les académies, les sociétés, les lycées, les théâtres avaient honoré la nation française aux yeux de tous les peuples cultivés. Là, l'éloquence et la philosophie s'unissaient quelquefois pour jeter au pied des trônes épouvantés *de longs sillons de lumière à travers l'antique nuit des préjugés et des erreurs.* Là, se formait une sorte d'opinion publique, qui sans doute n'était pas toujours pure... mais qui *s'accoutumait néanmoins à murmurer autour du gouvernement*, et *parvenait* même à l'intimider quelquefois ; en un mot, on ne pouvait pas dire qu'il n'y eût point d'instruction chez un peuple où l'on

(1) V. le discours plein de faits, prononcé par M. Keller à la Chambre des députés le 19 janvier 1880, dans la discussion du projet du F.·. Camille Sée sur les lycées de filles.

commençait à *méditer les écrits de d'Alembert, de Condillac, et surtout de cet immortel auteur d'Émile, qui semblait être jeté par erreur dans nos temps modernes et parmi des foules d'esclaves, comme le représentant de l'antiquité et de la liberté.*

« Voilà ce qu'était parmi nous en 1789 l'instruction publique dans ses degrés supérieurs... Dans les établissements du second ordre on ne retrouvait presque plus rien de la physiononomie et du caractère des premiers. Ce n'est pas que plusieurs universités, plusieurs collèges ne fussent justement renommés pour l'habileté des maîtres et pour l'émulation des disciples ; mais le plan que les uns et les autres étaient condamnés à suivre égarait leurs talents et trompait leur activité. Je ne rappellerai point ici les institutions bizarres qui *fatiguaient et dépravaient l'enfance... où la raison était insultée avec les formes du raisonnement*, où enfin rien n'était destiné à développer l'homme, ni même à le commencer. *Mais c'était surtout à la porte des petites écoles que veillaient soigneusement l'ignorance, le fanatisme, les préjugés de tout genre.*

« Vous voyez, représentants du peuple, que l'instruction publique était liée par trop de chaînes aux abus que vous avez renversés pour qu'elle pût résister aux chocs de la révolution.

« Les établissements inférieurs devaient bientôt céder aux progrès de la raison publique, à *la contagion des lumières*, au brusque débordement des idées philosophiques, qui se répandaient pour la première fois, peut-être recommandées par une sorte d'approbation générale et revêtues du sceau même de la loi.

« Les institutions intermédiaires, frappées des mêmes coups, ont disparu peu à peu avec les corporations qui les régissaient; et, à l'égard des établissements supérieurs, ils étaient entraînés aussi par leur propre corruption, par cette *immoralité aristocratique* dont ils renfermaient les funestes germes.

« Parmi les projets d'instruction publique si multipliés depuis six années, il en est deux auxquels vos comités ont cru devoir une attention particulière ; mais un système *d'instruction publique ne pouvait se placer qu'à côté d'une constitution républicaine.* Vos comités, en rédigeant le projet qu'ils reproduisent aujourd'hui, n'ont fait que rassembler, en les raccordant aux principes de la constitution républicaine, les idées éparses des hommes célèbres qui s'en étaient occupés ; nous nous honorons de recommander ce projet des noms de Talleyrand, de Condorcet et de plusieurs autres écrivains (1). »

Ainsi plus de doute possible, l'ancien enseignement de la France, avec ses fondations, ses libertés et sa gratuité à tous les degrés, a été détruit de fond en comble, dans le double but maçonnique

(1) Lallement, *Choix, etc.*, tome XV. p. 402 et suiv.

d'anéantir la religion catholique d'abord, la monarchie paternelle ensuite, double base de notre nationalité, et tous les essais tentés pour en créer un nouveau n'ont eu et ne devaient avoir d'autre but que de maintenir et de consommer ces deux grandes destructions.

La loi du 3 brumaire an IV, 22 octobre 1795, qui suivit ce rapport, est en effet le résumé des rapports, projets ou décrets analysés plus haut, et la manifestation évidente du double but qu'on s'y proposait. Voici le plan de cette nouvelle loi :

1° *Une ou plusieurs* écoles primaires par canton ; instituteurs examinés et choisis par des jurys, présentés par les administrations de département ; local et jardin fournis par l'État à ces instituteurs, et *rétribution annuelle payée par chaque élève* et fixée par l'administration de département ; enfin, objets d'enseignement : lire, écrire, calculer, et *élément de la morale républicaine.*

2° Écoles centrales : une par département ; trois sections par école ; dans la première un professeur de dessin, un professeur d'histoire naturelle, un professeur de langues anciennes, un professeur de langues vivantes au jugement des administrations départementales, et avec l'autorisation du corps législatif.

Dans la deuxième section, deux professeurs : l'un de mathématiques, l'autre de physique et de chimie expérimentale.

Dans la troisième section, quatre professeurs : un de grammaire générale, un de belles-lettres, un d'histoire et le quatrième de législation.

Examen et élection de ces professeurs par un jury d'instruction, et approbation de l'administration ; salaire annuaire égal à celui d'un administrateur de département, avec une rétribution annuelle qui ne pourra excéder 25 livres par élève. Le quart des élèves de chaque section pourra néanmoins, pour cause d'indigence, être exempté de cette rétribution par l'administration du département.

Enfin, écoles centrales supplémentaires, aux frais des communes qui avaient autrefois des collèges, et qui les ont perdus.

3° *Institut national* à Paris, divisé en trois classes : sciences physiques et mathématiques, sciences morales et politiques, littérature et beaux-arts. Pour la formation de cet institut, le Directoire exécutif nommera 48 membres, qui éliront les 96 autres, lesquels réunis, 144, nommeront 24 associés, huit pour chaque classe.

Une fois organisé, les nominations aux places vacantes seront faites par l'institut sur une liste au moins triple, presentée par la classe où vaque une place.

Le Corps législatif fixera tous les ans, sur l'état fourni par le Directoire, une somme pour l'entretien et les travaux de cet institut.

4° Dans chaque canton de la République il sera célébré chaque

année sept fêtes nationales : celle de la fondation de la République, le 1er vendémiaire ; celle de la jeunesse, le 10 germinal; celle des époux, le 10 floréal ; celle de la reconnaissance, le 10 prairial ; celle de l'agriculture, le 10 messidor ; celle de la liberté, les 9 et 10 thermidor ; celle des vieillards, le 10 fructidor.

Ces fêtes nationales consistent en chants patriotiques, en discours sur la morale du citoyen, en banquets fraternels, en divers jeux publics et dans la distribution des récompenses (1).

On retrouve ces fêtes dans la constitution des *Carbonari*.

Donc encore, plus de gratuité, plus d'égalité, plus de liberté, plus d'autre morale que celle de la constitution républicaine, plus de religion, plus de culte, plus de Dieu que le Dieu des francs-maçons : la NATURE !

Ce système ne pût être mis en vigueur qu'avec un redoublement de mesures tyranniques. Un arrêté du Directoire du 13 thermidor an IV, était ainsi conçu :

« Les instituteurs de la jeunesse qui habiteront dans la commune, se rendront avec leurs élèves sur la place publique. Ils s'engageront à haute voix, en présence des corps constitués, à *n'inspirer à leurs élèves que des sentiments républicains, du respect pour la vertu et de la reconnaissance pour les fondateurs de la république.* »

Deux ans après Chazal proposa aux Cinq cents, le 12 vendémiaire an IV, que les « instituteurs et les institutrices qui professeraient la haine de la république et de ses lois seraient dénoncés à l'accusateur public et *déportés à perpétuité.* »

Et comme les mesures de violence se multipliaient de plus en plus pour imposer aux populations un système en opposition si complète avec leurs sentiments catholiques, un membre des conseils, Bonnaire (du Cher), disait cyniquement à la tribune le 1er floréal an VII :

« Ou les pères de famille sont amis, ou ils sont ennemis de l'ordre actuel des choses. S'ils en sont amis, ils se conformeront aux lois qu'il établit, et ne répugneront pas à confier leurs enfants à des instituteurs républicains. S'ils sont ennemis, je ne vois pas comment on pourrait réclamer pour eux une liberté dont certes ils ne pourraient qu'abuser (2) ! »

(1) *Collection complète des lois, décrets, etc.*, par J.-B. Duvergier, t. VIII, p. 435.

(2) V. sur les lois de la Révolution sur l'instruction publique l'excellent ouvrage du P. Rouvier S. J. *La Révolution maîtresse d'école*, étude sur l'instruction *laïque, gratuite et obligatoire*, un vol. in-12, 1880, Seguin, édit. à Avignon, Oudin à Paris. Quant à l'état absolu de désorganisation où tomba l'instruction populaire pendant toute la période révolutionnaire, V. dans la *Revue des Questions Historiques* d'avril 1880, un important article de M. Victor Pierre l'*École sous la Révolution française*, 1789-1802.

IV

Cependant la Révolution venait de faire une évolution nouvelle ; aux dictatures maçonniques de la Constituante, de la Législative, de la Convention et des jacobins, de Robespierre et du Directoire, avait succédé celle d'un des plus célèbres maçons, Napoléon Bonaparte. Le premier consul (*exposé de la situation de la République*, présenté au corps législatif, le 3 frimaire an X par les conseillers d'État Thibeaudeau, Marmont et Regnauld de St-Jean d'Angély) s'exprimait ainsi sur toutes les lois d'enseignement mises à l'essai jusqu'à ce jour.

« L'instruction publique a fait *quelques pas à Paris et dans un petit nombre de départements ;* dans presque tous les autres elle est ou languissante ou nulle. Si nous ne sortons pas de la *ligne tracée*, bientôt il n'y *aura de lumières* que sur quelques points, et ailleurs *ignorance et barbarie.* »

Quelle en était la cause ? Rœderer, rapporteur d'un nouveau projet de loi, l'insinuait en ces termes :

« L'expérience a prouvé que la *plupart des pères de famille* voulaient que leurs enfants fussent élevés dans les principes de leur culte, et qu'ils préféraient les écoles salariées par eux-mêmes, où l'on enseignait leur religion, aux *écoles gratuites*, qui ne l'enseignaient pas. »

Le membre du Corps législatif Daru formulait cette cause plus explicitement encore :

« *L'opinion, plus forte que toutes les lois*, repoussa l'institution nouvelle, malgré ce qu'elle avait d'utile. Quelle fut la cause de cette résistance ? Je ne crois pas me tromper en l'attribuant *aux opinions religieuses*. Rien de plus juste, sans doute, que ce sentiment qui dit à l'homme qu'on ne peut pas plus lui défendre que lui ordonner de croire ; rien de plus naturel que les alarmes que durent concevoir des parents, lorsqu'on leur proposa de confier leurs enfants à un maître qui garderait le plus profond silence sur la religion qu'eux-mêmes professaient. »

Mais cette même cause est bien autrement encore accentuée dans l'*analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départements*, faite devant le Corps législatif par le conseiller d'État Portalis, dans l'*exposé des motifs du concordat* qui venait d'être conclu avec le Saint-Siège.

« Écoutez, dit-il, la voix de *tous les citoyens honnêtes*, qui dans les assemblées départementales ont exprimé leur vœu sur ce qui se passe depuis dix ans sous leurs yeux.

« Il est temps, disent-ils, que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion.

« Les professeurs ont enseigné dans le désert, parce qu'on proclama imprudemment qu'il ne fallait jamais parler de religion dans les écoles.

« L'instruction est nulle depuis dix ans. Il faut prendre la religion pour base de l'éducation.

« Les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la divinité, sans notion du juste et de l'injuste, de là des mœurs farouches et barbares, de là un peuple féroce. Si l'on compare ce qu'est l'instruction avec ce qu'elle devrait être, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort qui menace les générations présentes et futures. Ainsi toute la France appelle la religion au secours de la morale et de la société.

« Il résulte de l'analyse des procès-verbaux des conseils généraux des départements, que la majorité des français tient au culte catholique... Les mêmes choses résultent de la correspondance du gouvernement avec les préfets (1)... »

Voilà donc, d'après les constatations officielles, à quels résultats avait abouti un siècle entier de propagande maçonnique couronné par plusieurs années de révolution et de persécutions sanglantes. Et cependant, loin de se rendre à une si éclatante expérience et aux vœux si clairement exprimés par l'immense majorité de la nation française, le fanatisme maçonnique s'obstina à poursuivre son entreprise antinationale et à recourir pour la faire réussir aux voies mêmes de Robespierre en masquant la violence sous les dehors du privilège et de la ruse. Le conseiller Thibaudeau continue, en effet, son exposé de la situation sur l'instruction par le projet suivant :

« Un système d'instruction publique plus concentré a fixé les pensées du gouvernement. Des écoles primaires affectées à une ou plusieurs communes, si les circonstances locales permettent cette association, offriront partout aux enfants des citoyens des connaissances élémentaires, sans lesquelles l'homme n'est guère qu'un agent aveugle et dépendant de tout ce qui l'environne. Les instituteurs y auront un *traitement fixe fourni par les communes, et un traitement variable formé de rétributions* convenues avec les parents qui seront en état de les supporter. Quelques fonctions utiles pourront être assignées à ces instituteurs, si elles peuvent se concilier avec leur fonction première et nécessaire.

« Dans des écoles secondaires s'enseigneront les éléments des langues anciennes, de la géographie, de l'histoire, du calcul. Ces écoles se for-

(1) Lallement, *Choix de rapports, etc.*, t. XVIII, p. 8, 43, 60, 61, 127.

meront ou par des entreprises particulières avouées de l'administration publique, ou par le concours des communes. Elles seront encouragées par des concessions d'édifices publics, par des places gratuites dans les écoles supérieures accordées aux élèves qui se seront le plus distingués et enfin par des gratifications accordées à un nombre déterminé de professeurs qui auront fourni le plus d'élèves aux écoles supérieures.

« Trente écoles, sous le nom de *lycées,* seront formées et entretenues aux dépens de la République, dans les villes principales, qui par leur situation et les mœurs de leurs habitants seront plus favorables à l'étude des lettres et des sciences.

« Là seront enseignées les langues savantes, la géographie, l'histoire, la logique, la physique, la géométrie, les mathématiques ; dans quelques-unes, les langues modernes dont l'usage sera indiqué par leur situation.

« *Six mille élèves de la patrie* seront distribués dans ces trente établissements, *entretenus et instruits aux dépens de la République ; trois mille seront des enfants de militaires ou de fonctionnaires qui auront bien servi l'État ;* trois mille autres *seront choisis* dans les écoles secondaires, d'après des examens et des concours déterminés, et dans un nombre proportionné à la population des départements qui *devront* les fournir.

« Les élèves des départements réunis (annexés) seront appelés dans les lycées de l'intérieur, s'y formeront à nos habitudes et à nos mœurs, s'y nourriront de nos maximes, et reporteront dans leurs familles l'amour de nos institutions et de nos lois.

« D'autres élèves y seront reçus, entretenus et instruits aux frais de leurs parents.

« Six millions seront destinés chaque année à la formation et à l'entretien de ces établissements, à l'instruction des élèves de la patrie, aux traitements des professeurs, au traitement des directeurs et des agents comptables.

« Les écoles spéciales formeront le dernier degré d'instruction publique ; il en est qui sont déjà constituées et qui conserveront leur organisation ; d'autres seront établies dans les lieux que les convenances indiqueront, et pour les professions auxquelles elles seront nécessaires.

« Tel est en raccourci le système qui a paru au gouvernement réunir le plus d'avantages, le plus de chances de succès et que dans cette session il proposera au Corps législatif, réduit en projet de loi.

« Sa surveillance peut suffire à trente établissements ; un plus grand nombre échapperait à ses soins et à ses regards ; mais surtout un plus grand nombre ne trouverait *aujourd'hui ni professeurs distingués* qui font la réputation des écoles, ni des directeurs *capables d'y maintenir une sévère discipline, ni des conseils assez éclairés pour diriger l'administration.*

« Trente lycées sagement distribués sur le territoire de la République

en *embrasseront toute l'étendue par leurs rapports, l'ÉCLAIREROUT, répandront* sur toutes les parties l'éclat de leurs lumières et de leurs succès, frapperont jusqu'aux regards de l'étranger (1). »

On a vu et on voit encore jusqu'à l'étranger le progrès et les fruits de ces lumières.

Ainsi, à tous les degrés, pas plus d'enseignement religieux qu'auparavant ; la morale républicaine elle-même a disparu.

En vain le législateur Daru, dans la discussion du projet de loi, s'efforça-t-il de montrer les conséquences funestes de ce matérialisme pour le succès même de la loi :

Le maçon Rœderer, l'orateur du gouvernement, répondait au citoyen Daru que, pour faire entrer *la religion dans les écoles devenues nationales*, il aurait fallu remettre l'enseignement au sacerdoce des divers cultes, et qu'*on sentait assez combien de raisons détournaient d'un pareil système, et combien il eût été imprudent de l'adopter. L'instruction publique et la religion sont et doivent être deux institutions différentes* (2). »

Quant aux difficultés tirées de l'inégalité, de la renaissance des privilèges de lieux, d'établissements et de personnes, de la création de la pire des aristocraties, celle des baïonnettes et des bureaux, le conseiller d'État Fourcroy se contentait de répondre dictatorialement :

« Le gouvernement a pensé que pour fonder les institutions littéraires et scientifiques sur une base solide, *il fallait commencer par s'y attacher des élèves et peupler les classes d'étudiants, pour ne pas courir le risque de ne les peupler que de professeurs.* Tel est le but qu'il a voulu frapper *en créant un nombre assez considérable de pensions nationales pour que leur fonds, distribué dans les lycées, puisse suffire à leur entretien.* LE FONDEMENT TOTAL DU NOUVEAU SYSTÈME EST ÉTABLI SUR CETTE CONCEPTION, *dont la grandeur est digne du peuple français, et dont la convenance au temps présent sera facilement sentie par tous ceux qui savent apprécier l'état des circonstances où nous vivons.*

« Ceux qui croient que le gouvernement doit offrir à tous les moyens d'instruction reconnaîtront qu'il a fait à cet égard tout ce qu'il peut faire dans les circonstances où il est placé. Il aurait fallu plus de dix millions de dépenses annuelles pour établir, aux frais du trésor public, deux cent cinquante écoles secondaires ; et *toutefois ce nombre indispensable* EUT ÉTÉ INFÉRIEUR A CELUI DES COLLÈGES QUI EXISTAIENT EN 1790 ET QUI DEVAIENT PRESQUE TOUS LEUR EXISTENCE A DES FONDATIONS PARTICULIÈRES... »

Encore un aveu très-significatif en faveur des anciennes institutions ; il serait difficile de constater d'une façon plus explicite

(1) Lallement, *Choix*, etc., tome XVII, p. 384, 385.
(2) Lallement, *Choix*, etc., tome XVIII, p. 8.

la violence et l'iniquité des spoliations révolutionnaires, ainsi que la stérilité des efforts tentés en dehors de l'idée religieuse pour réparer les ruines d'un despotisme sans précédents.

Le titre VII contient une des parties les plus importantes du projet de loi ; on y traite des élèves *nationaux* : sur six mille quatre cents pensionnaires ou élèves entretenus près des lycées, deux mille quatre cents seront pris immédiatement par le gouvernement parmi les enfants des citoyens qui ont bien servi la République, et pendant dix ans parmi les habitants des départements réunis ; et quatre mille seront choisis, d'après un concours, parmi les élèves des écoles secondaires.

« La base du système qui constitue la *nouveauté de ce plan et* SA DIFFÉRENCE D'AVEC TOUS CEUX QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS JUSQU'ICI, REPOSE TOUT ENTIÈRE *sur cette dernière disposition*..... Lorsque les élèves auront fini leurs six années d'études dans les lycées, leur application ou leurs progrès trouveront, au premier terme de leurs travaux, une nouvelle carrière d'espérance et de succès. Deux dixièmes d'entre eux seront placés dans les diverses écoles spéciales, où ils continueront *d'être instruits et entretenus aux frais du trésor public*, de manière à acquérir avec gloire un état et une existence assurés dans la République. Jamais avantage plus grand n'a été offert à la jeunesse studieuse. Jurisprudence, médecine, mathématiques, physique, art militaire, manufactures, diplomatie, administration, astronomie, commerce, peinture, architecture, toutes les routes du savoir et des talents qui rendent les hommes chers et utiles à leurs semblables leur seront ouvertes. Cinq cents élèves des lycées seront reçus dans la seule école militaire ; ils y seront entretenus pendant deux ans aux frais de la République, ils y recevront toute l'instruction nécessaire aux hommes de guerre, soit dans la théorie, soit dans l'administration, soit dans la pratique de l'art militaire, et après ces deux années, qui seront comptées pour temps de service, ils entreront officiers dans les corps.

« Le titre VIII fixe le terme moyen des six mille quatre cents pensions à sept cents francs. Ces pensions serviront à la nourriture, à l'entretien et à l'instruction des élèves. Celles que paieront les parents pour leurs enfants seront égales aux pensions du gouvernement... Les élèves externes des lycées, comme ceux des écoles spéciales, paieront une rétribution proposée par les bureaux d'administration des lycées et confirmée par le gouvernement. Non-seulement les pensions serviront à la nourriture et à l'entretien des élèves, elles fourniront encore au traitement fixe des trois administrateurs et des professeurs des lycées, qui sera déterminé par le gouvernement et prélevé sur ces pensions. A ce traitement fixe sera joint un traitement *supplétif* (sic) pris sur celles des pensionnaires *non nationaux* et sur la rétribution des externes ; et ce supplément sera également fixé par le gouvernement. Par là le mérite et le

zèle des professeurs, du censeur, et du procureur de chaque lycée, recevront une récompense proportionnée au nombre des élèves qu'ils attireront. On a jugé convenable de ne pas comprendre dans cette disposition les proviseurs des lycées qui recevront immédiatement du gouvernement un supplément d'honoraires relatif à leur traitement et à leurs services (1). »

C'est-à-dire la France ne veut plus de nous et de nos enseignements ; nos écoles sont vides ; remplissons celles qui sont destinées à gouverner la France et l'opinion publique, de nos professeurs, de nos enfants, et que toute la France, pauvres et riches, en fasse sur le budget les frais et la fondation, en payant les maîtres et les élèves. Nous augmentons ainsi nos revenus, nous allégeons nos dépenses ; et par là les places d'inspecteur, d'administrateur, de professeur et de surveillant, etc., toutes à la nomination du gouvernement ou de nous-mêmes, appartiennent à la maçonnerie ; les maçons restent maîtres de l'opinion, des intelligences, de la conscience, de l'armée et des places, et par elles de la France entière. Et nous verrons bien si, avec notre gouvernement *national* et nos élèves seuls dignes du nom de *nationaux*, nous ne détruirons pas l'ancienne nationalité, pour faire une nation nouvelle, non pas française, mais révolutionnaire et cosmoporite ou franc-maçonne.

Des raisons aussi péremptoires furent parfaitement comprises par les frères et amis, et le projet de loi passa au Tribunat, à la majorité de 80 voix contre 9, et au Corps législatif par 251 boules blanches contre 27 noires.

Ainsi fut consommée l'œuvre entreprise contre l'enseignement par la Maçonnerie et la Révolution. Il ne fallait rien moins que l'organisation de ce monopole pour mettre aux mains de l'Etat toutes les écoles de la France, depuis l'école primaire jusqu'à la plus haute faculté, et pour mouler le pays tout entier à l'effigie de nouvelle dictature.

L'établissement de l'Université impériale par le décret arbitraire et anti-constitutionnel du 17 mars 1808, (v. liv. II, chap. VII, § 5), ne fut que la consécration du plan maçonnique avec un ensemble de prescriptions despotiques destiné à asseoir dans les jeunes générations et les classes lettrées, le despotisme du dictateur que les sociétés secrètes avaient donné à la France.

(1) Lallement, *Choix*, etc., tome XVIII, p. 91 et suiv.

Document C

Les Sociétés secrètes et l'assassinat de Gustave III.

Nous avons indiqué dans le chapitre VI du second livre p. 131-136 et p. 168-169 les nombreux témoignages contemporains qui attribuent aux Sociétés secrètes l'assassinat du malheureux roi de Suède

Ce fait si important et jusqu'ici environné de tant de mystères a été définitivement éclairci par des documents qu'ont publiés d'abord les *Mœrkische Kirchliche Blœtter*, puis la *Germania* des 9, 16 et 23 juin 1878, et que M. Ernest Faligant a analysés dans *l'Univers* des 13, 14 et 15 août 1878.

Ce sont des extraits du dossier relatif au domestique du comte d'Ankarstroëm qui, sur l'ordre de son maître avait assassiné Gustave III et qui s'était ensuite réfugié à Berlin. Un magistrat allemand fut, en 1842, chargé de mettre en ordre les archives du tribunal criminel et y trouva une série de pièces judiciaires se rapportant à ce personnage, dont le gouvernement de Suède avait plus tard demandé l'extradition.

Le magistrat prussien dont nous venons de parler fit des extraits de ces pièces et les a communiquées par un intermédiaire à ces journaux en 1877 avec la permission de l'autorité supérieure. Le gouvernement prussien, qui a tant de liaisons avec la Franc-Maçonnerie, les avait longtemps tenus secrètes, mais, après les derniers attentats des socialistes, il a trouvé au contraire intérêt à exciter l'indignation publique contre les régicides.

Nous reproduisons les passages essentiels de l'intéressant récit dans lequel M. Faligant a analysé ces documents.

« Après la destruction du catholicisme et des ordres religieux en Suède, il s'était fondé trois loges différentes de francs-maçons qui, jusqu'à Gustave III, avaient détenu toute la réalité du pouvoir. Ce prince ayant osé se soustraire à leur domination, diverses tentatives furent faites pour le ramener à d'autres sentiments. Le voyant inébranlable, les *illuminés* n'hésitèrent pas. Ils résolurent de l'assassiner.

« Trois membres de la noblesse, Horn, Ribbing et Ankarstroëm, furent chargés de l'attentat et tirèrent au sort pour savoir qui l'exécuterait,

Désigné pour l'accomplir, Ankarstroëm confia la mission de frapper le roi à l'un de ses domestiques, *frère servant de la loge.*

« Voici, de quelle manière ce dessein criminel fut réalisé.

« Ankarstroëm avait revêtu son domestique d'un domino et l'avait conduit au théâtre, à un bal masqué où le roi devait assister (15 mars 1792).

« Dans un moment où Gustave III traversait, masqué, la salle de danse, les conjurés s'arrangèrent de façon à l'entourer, et du milieu du rassemblement un coup de feu partit, dont le bruit fut presque étouffé par les cris et les rires de cette foule ondoyante et tumultueuse.

« Au même instant le roi s'affaissa dans les bras du baron Essen en s'écriant :

« — Je viens d'être blessé par un grand masque noir (1) !

« Mais déjà le rassemblement qui protégeait et couvrait l'assassin, s'était dispersé dans toutes les directions.

« Les partisans du roi, et c'était la plus grande majorité des assistants, volèrent à son secours. Ils étaient indignés, et dans le premier moment de la colère ils maltraitèrent fort tous les masques noirs qui leur tombèrent sous la main.

« Le roi avait une blessure profonde au côté. On s'empressa de le transporter dans ses appartements. Il avait cru sentir, disait-il, qu'on lui appuyait un pistolet sur la poitrine, et, s'étant alors dégagé d'un mouvement rapide, il avait fait dévier le coup. Les plis nombreux de son écharpe en avaient d'ailleurs amorti la force, et il devait à ces deux circonstances de n'avoir pas été tué roide. L'écharpe avait en outre pris feu, et la flamme s'était ensuite communiquée au manteau ; mais on avait pu l'éteindre en arrachant l'écharpe et en la mettant en pièces.

« Les troupes, quelques minutes après, parurent, et l'on fut redevable de leur prompte arrivée au zèle et à la présence d'esprit du fils du gouverneur de Stralsund, le jeune Pollet.

« En voyant le roi tomber, il s'était précipité hors de la salle, et il avait couru prévenir les régiments sur la fidélité desquels le parti royal pouvait compter. Il avait eu soin, en sortant, de faire garder les issues de le salle par des sentinelles, afin de retenir tous les assistants prisonniers. En outre, il rangea les troupes qu'il était allé prévenir sur la place située devant le théâtre.

« Cependant des individus qui, sans aucun doute, étaient soudoyés par les conjurés, afin d'augmenter le trouble et la confusion, s'étaient mis à crier, au moment même où le roi tombait : *Au feu ! La salle brûle ! Sauve qui peut !*

(1) Le comte Ankarstrom était de petite taille, mais son domestique, qui tira le coup de feu, avait près de six pieds.

« Et la foule aussitôt s'était précipitée hors de la salle et ruée dans les corridors.

« Ni les escaliers, ni les couloirs n'avaient de rampes. Mais il existait à divers étages, et de distance en distance, des sortes de paliers sur lesquels on avait placé des factionnaires. Ces hommes, pris parmi les gardes, s'acquittèrent de leur office avec une rigueur inflexible, bien que la foule fût venue tout à coup les assaillir de ses flots désordonnés. Il s'ensuivit un tumulte inexprimable, au milieu duquel plusieurs furent précipités de leurs étroits piédestaux et tués dans la chute, ou blessés plus ou moins grièvement. La consigne cependant ne put être forcée.

« Sur ces entrefaites arriva le lieutenant de police, von Liliensparre. Il était escorté d'un fort piquet de troupes sûres. Il contraignit la foule à rentrer dans l'intérieur du théâtre, fit placer au milieu de la salle, autour d'une table, un peloton de soldats, qui s'y tint la baïonnette baissée ; puis, après avoir fait cerner tous les abords des bâtiments par un cordon de troupes infranchissables il s'assit à la table, se fit amener tous les assistants l'un après l'autre, et les soumit à de minutieux interrogatoires.

« Le comte Horn, l'un des plus brillants cavaliers de la cour, dut le subir comme tout le monde. Bien qu'il fût âgé seulement de vingt-deux ans, il passait pour être un des membres les plus exaltés de l'opposition. Son trouble était extrême, et l'anxiété la plus vive perçait sur son visage et dans toute son attitude. Il les attribua, quand on les lui fit remarquer, à l'horreur que lui inspirait un pareil attentat. La réponse parut plausible et dissipa les soupçons. Von Liliensparre ne se crut pas du moins en droit de le retenir.

« Les principaux chefs des mécontents : Ribbing, Engstrom, Bielke, Lilienhorn, le général Pechlin, etc., comparurent successivement ensuite, et par la fermeté de leur maintien et de leurs réponses, ne fournirent aucune prise aux accusations.

« Enfin le comte Ankarstroëm, alors enseigne dans la garde bleue, fut interrogé. Il était, au moins en apparence, parfaitement tranquille et maître de lui-même. Mais les soupçons déjà s'étaient portés sur lui.

« Au moment où la troupe des conjurés s'était précipitée dans la salle, à la rencontre de Gustave III, et l'avait entouré, un musicien de l'orchestre avait vu le comte s'approcher très près du roi. Il en avait fait la remarque à plusieurs personnes.

« Ankarstroëm, prévenu du fait, s'était mis à la recherche de cet homme, l'avait conduit au buffet et après avoir bu avec lui et à sa santé, il l'avait quitté en lui serrant la main. Mais cette conduite maladroite, loin de dissiper les soupçons du musicien, les avait accrus, et il avait communiqué le fait à Liliensparre. Ankarstroëm, cependant, ne fut pas arrêté sur-le-champ.

« La salle déjà commençait à se vider. Les assistants, à mesure qu'ils étaient interrogés, étaient renvoyés, non chez eux, mais dans le vestibule. On découvrit alors sur le plancher, non loin de l'endroit où l'on avait tiré sur le roi, un poignard et deux pistolets.

« Le poignard était d'un aspect tout particulier et bien fait pour effrayer, car on avait calculé sa forme de façon à rendre presque nécessairement mortelle toute blessure, même légère, faite avec sa lame.

« Quant aux deux pistolets, ils étaient de fabrique anglaise, et les canons avaient cinq pouces de longueur. L'un venait d'être tiré, l'autre était encore chargé. On trouva dans le canon deux petites balles rondes, qui n'étaient point de calibre ; un morceau de plomb triangulaire, qui parut avoir été taillé avec un instrument tranchant ; un autre fragment de même métal et de même forme, enveloppé et cousu dans une peau de gant ; huit petits clous en fer et deux grains de plomb. On en conclut que l'autre pistolet devait renfermer la même charge, et qu'un nombre égal de projectiles se trouvait dans la blessure du roi.

« Vers quatre heures du matin, on permit aux personnes qui avaient assisté au bal de rentrer chez elles. L'interrogatoire était terminé, et n'avait point fourni de renseignements décisifs sur les auteurs de l'attentat.

« La foule qui remplissait les rues manifestait la douleur la plus vive et la plus sincère, car Gustave III était généralement fort aimé.

« — C'est un jacobin français qui vient d'assassiner le roi, disaient les conspirateurs au peuple dans les rues de Stockholm.

« Et comme il venait précisément de se former à Paris une compagnie de régicides, la supposition ne laissait pas d'être assez vraisemblable et justifiée.

« Dans la matinée du 16, le lieutenant de police fit annoncer à son de trompe dans la ville qu'une récompense de dix mille rixdales serait comptée à la personne qui ferait connaître l'assassin du roi. Puis il manda tous les armuriers de la ville, afin de soumettre le poignard et les pistolets à leur examen.

« Cependant Akrel, le chirurgien le plus célèbre de Stockholm, avait pu retirer deux projectiles de la blessure du roi. Toute la cour était rassemblée dans la grande salle du château. La douleur était peinte sur le plus grand nombre des visages ; mais il n'eût pas toujours été facile de deviner si elle était sincère ou affectée, car une partie des conjurés avaient eu l'audace de venir.

« Ils espéraient de la sorte éloigner d'eux les soupçons, tout en se donnant le plaisir d'assister à l'agonie de leur victime. Ils accusaient hautement les jacobins d'être les auteurs du meurtre, et le comte Ribbing, l'un des chefs de l'opposition la plus avancée, déblaterait contre eux avec une violence extrême.

. . . . . .

« — Le gouvernement fait fausse route, disait-il au milieu d'un groupe de courtisans, d'un ton véhément et convaincu. Les vrais coupables, ce sont les français. Le roi se préparait à leur faire la guerre ; ils le savaient, et ils ont voulu le prévenir.

« Un général d'infanterie, cousin d'un ministre, le baron Armfeldt, ne fut pas maître alors de son indignation.

« — Vous vous trompez, monsieur, répondit-il. Ce ne sont pas les français qui ont assassiné notre maître ; c'est un gentilhomme suédois, et bien que j'en rougisse pour mon ordre et ma patrie, je ne veux pas le cacher plus longtemps.

« Cette ferme et sévère réponse provoqua de vives récriminations. Mais le trouble fut soudain apaisé par l'arrivée du gouverneur de la ville, qui vint annoncer qu'on avait découvert les vrais coupables.

« Un des armuriers mandé par le lieutenant de police avait reconnu les pistolets et déclaré qu'il les avait vendus au comte Ankarstroëm, enseigne dans la garde bleue. On s'était aussitôt rendu chez ce dernier, et après l'avoir arrêté dans son lit, on l'avait conduit en prison, où on lui avait fait subir un premier interrogatoire.

« En apprenant cette nouvelle, le comte Ribbing pâlit et voulut s'éloigner. Mais on le retint prisonnier. Déjà on s'était mis à la recherche, sans perdre un instant, de tous les mécontents que leurs liaisons intimes avec Ankarstroëm rendaient suspects de complicité.

« Nombre de conjurés échappèrent cependant. Le baron Bielke s'empoisonna. Mais son cadavre fut livré au bourreau, qui le conduisit à l'échafaud sur une charrette, et l'ensevelit à l'endroit où se faisaient les exécutions. Un notaire de Stockholm se pendit. Cependant, on réussit à s'emparer de Lilienhorn, des comtes Horn (le père et le fils), du général Péchlin, du général d'artillerie Sinclair et d'environ vingt autres gentilshommes soupçonnés d'être illuminés et complices de l'assassin.

« Ce fut seulement après la mort du roi, qui survint le jour même, que l'on commença l'enquête. Mais on ne l'ordonna que pour apaiser l'indignation publique ; elle fut conduite avec une extrême mollesse, et l'on mit une incroyable lenteur à rechercher les inculpés. Tout le monde à Stockholm était cependant convaincu que parmi les membres de la noblesse qui habitaient cette ville un grand nombre avaient pris part à la conspiration.

« Gustave III ne laissait qu'un fils en bas âge, et le duc de Sudermanie, son frère, fut nommé régent après sa mort. Une commission fut constituée par son ordre pour juger Ankarstroëm et ses complices. Mais, comme il était affilié lui-même à leur loge, elle fut uniquement composée d'Illuminés.

« Dans le premier moment du trouble et de la surprise, Ankarstroëm

avait fait des aveux. Mais ensuite il refusa constamment de les compléter, et l'on ne put lui arracher une seule parole sur ses desseins secrets, ni sur le nombre et la qualité de ses complices.

« En outre, on insista beaucoup, mais avec aussi peu de succès, pour lui faire dire ce qu'était devenu Mahneke, le domestique qu'il avait chargé de l'exécution du crime. On n'a pas mentionné, dans les pièces de la procédure, pour quels motifs on revenait si souvent sur cette question, de sorte que nous ignorons si les soupçons que cette insistance trahit reposaient sur un commencement de preuves. Mais le silence obstiné d'Ankarstroëm laissait voir qu'il avait de sérieux motifs pour ne point faciliter les recherches de la justice. Mahneke ne put être découvert. Nous dirons plus loin pour quels motifs, et ce qu'il était devenu.

« Beaucoup d'historiens ont prétendu qu'Ankarstroëm était résolu, son crime commis, à se faire lui-même justice, en s'envoyant une balle dans la tête. L'assertion est fausse. Ankarstroëm espérait échapper aux recherches ; il comptait même recevoir le prix du meurtre. C'était d'ailleurs, sa fin le montra, un homme dépourvu de courage et d'énergie. Ce qui le prouve encore, c'est qu'il faiblit tout d'abord et ne sut pas tenir le serment par lequel les conjurés s'étaient solennellement engagés à ne point faire d'aveux, quoi qu'il arrivât, et surtout à ne point se dénoncer les uns les autres. Il sut mieux se maîtriser ensuite, il est vrai; il essaya même, dans le second interrogatoire, de revenir sur ses premiers aveux et d'en atténuer la gravité.

« L'instruction, du reste, marchait avec une lenteur extrême. Le régent ne se montrait ni impatient, ni même désireux de venger son frère et son roi. Les juges auraient pu cependant découvrir sans peine les chefs de la conspiration. Mais ils laissaient systématiquement dans l'ombre toutes les révélations compromettantes pour la secte des Illuminés.

« Il fallait enfin donner satisfaction au peuple, qui réclamait la punition des assassins, et, après un mois d'enquêtes et d'interrogatoires, le comte Ankarstroëm, déclaré coupable du meurtre de Gustave III, fut condamné à mort et exécuté.

« Nous venons de dire que la conduite du duc de Sudermanie fut, dans toute cette affaire, extrêmement suspecte. Grand maître de tous les ordres de la Franc-maçonnerie suédoise, il agit le moins possible et toujours sous la contrainte de l'opinion publique.

« En examinant de près ses habitudes et ses relations intimes, on acquit presque la certitude qu'il était du nombre des conjurés. On est même convaincu aujourd'hui, en Suède, qu'il eût pu sauver son frère, s'il l'eût voulu, car en sa qualité de grand maître, il n'ignorait rien de ce qui se discutait et se complotait dans les loges.

« Une fois nommé régent, il éloigna de la cour tous les partisans de

Gustave III, les dépouilla de leurs charges et de leurs pensions pour en gratifier les complices d'Ankarstroëm, et ne prit même pas la peine de dissimuler sa haine pour le roi défunt.

« Parmi les plus fidèles partisans de ce dernier, se trouvait le général comte Armfeldt. Il en avait été le confident le plus intime. Gustave III ne lui cachait rien de ses sentiments, et il lui avait même, disait-on, confié la garde de papiers fort compromettants pour les conjurés. Le régent mit tout en œuvre pour rentrer en possession de ces papiers ; mais séductions et menaces échouèrent devant la fermeté du comte.

« — Je vous ai remis tout ce qui touchait aux intérêts de l'État, lui répondit Armfeld. Quant aux secrets de mon maître, je n'en puis disposer ; mais ils mourront et seront enterrés avec moi.

« Malgré cette promesse, il fut disgracié et dut bientôt quitter précipitamment Stockholm et la Suède, ses amis l'étant venu prévenir un jour que sa liberté, sa vie même étaient sérieusement en danger. Il s'enfuit à Naples ; mais les espions lancés à sa poursuite l'y découvrirent presque aussitôt, et l'un des chefs de la Franc-maçonnerie suédoise, le colonel Palinquist, l'y vint relancer...

« Chargé par le régent d'enlever secrètement Armfeldt, il s'était fait nommer capitaine de la frégate sur laquelle il devait ramener son prisonnier d'État à Stockolm. Il se croyait assuré du succès, s'étant acquis le concours des illuminés de Naples, en accusant le comte devant leur tribunal d'avoir trahi les secrets de l'association, crime irrémissible et toujours puni de mort. On soupçonnait Armfeldt d'être à la recherche de l'assassin de son maître, le domestique du comte Ankarstroëm, et c'était là, en réalité, le motif pour lequel on le poursuivait avec tant d'acharnement.

« Secrètement prévenu de ce nouveau danger, il y put échapper en s'enfuyant en Russie.

« Le comte Munk fut moins heureux. C'était un homme de tête et de cœur, et l'un des plus dévoués partisans de Gustave III. Le duc de Sudermanie le jugea si redoutable, qu'aussitôt nommé régent, il le fit arrêter et emmener de Stockholm par des soldats. Quelques heures après, ces hommes rentraient en ville sans leur prisonnier, et personne depuis lors n'a su d'une façon positive ce qu'ils en avaient fait.

« Mais on disait publiquement à Stockholm qu'à un mille de la ville le comte Munk avait été fusillé, puis enterré par son escorte dans un endroit désert. Les soldats chargés de l'exécution l'avaient eux-mêmes avoué.

« Le musicien de l'orchestre, témoin oculaire de l'assassinat, disparut aussi et sans qu'on pût découvrir ce qu'il était devenu.

« C'était un Polonais.

« Où se cachait l'assassin ?

« Peut-être eût-on pu le savoir, si l'on se fût alors adressé à la police de Berlin.

« Au mois d'avril 1792, un homme se faisait appeler Schultze et, se disant originaire de la Poméranie suédoise, province aujourd'hui prussienne, était venu s'établir dans cette ville. C'était un individu d'une taille exceptionnelle (il avait près de six pieds), à traits accentués, mais mal dessinés, à cheveux blonds, dont la démarche paraissait difficile et mal assurée. L'expression de son visage était habituellement railleuse et méprisante, et un air de suffisance, pour ne pas dire de vanité, était empreint dans toute sa personne.

« Il excita la curiosité des honnêtes bourgeois de son quartier beaucoup plus que celle de la police. Il parlait couramment l'allemand et devait avoir des moyens d'existence assurés, car il vivait bien et payait comptant, bien qu'il ne fît œuvre de ses dix doigts.

« La curiosité redoubla lorsqu'on apprit qu'il fréquentait assidûment la loge maçonnique de la Splittgerbergasse, et n'était pas seulement un homme rangé, d'une conduite irréprochable, mais un homme vertueux, comme on disait alors dans le langage de ceux qui prétendent que « l'humanité, la charité, la fraternité sont, dans tous les pays du monde, les qualités distinctives » des frères.

« Schultze menait d'ailleurs une vie très retirée. Il se tenait sur la réserve avec ses voisins, ne leur parlait presque jamais et ne recevait d'autres visites que celles de quelques individus dont il avait fait la connaissance à la loge.

« Malgré ces dehors respectables, la curiosité fit bientôt place au soupçon, et le bruit se répandit dans le quartier que Schultze était un étranger que de méchantes affaires avaient obligé de quitter son pays natal. La défiance excitée par sa vie mystérieuse s'accrut encore lorsqu'un jour on apprit qu'on avait trouvé son logement fermé, et qu'on ne le vit plus reparaître.

« Bientôt on se raconta tout bas que cette disparition n'était point volontaire mais qu'on était venu la nuit l'enlever avec toutes sortes de précautions, et qu'on avait en même temps emporté ses papiers et ses effets. On prétendait aussi que Schultze n'était point originaire de la Poméranie suédoise, comme il le prétendait, mais de la Suède elle-même, et que s'il parlait si bien l'allemand, c'est parce que sa mère était poméranienne.

« Qu'y avait-il de vrai dans tous ces bruits et quel était en réalité ce mystérieux personnage ?

« A ces deux questions, l'auteur du travail dont nous donnons l'analyse répond de la façon la plus catégorique, à l'aide de pièces officielles.

« Un des dossiers que j'examinais renfermait la procédure instruite

contre le commissaire de police Mahneke, dit Schultze, pour faux serments. Il excita ma curiosité, car il est très rare que des fonctionnaires de la police se rendent coupables de pareils crimes. Je l'examinai d'une façon fort attentive. Aux pièces de la procédure se trouvait annexé un second dossier intitulé : Pièces *(Acta)* relatives à la demande faite par le gouvernement suédois pour obtenir l'extradition du sieur Mahneke, domestique, accusé d'être complice de l'assassinat commis sur la personne du roi Gustave III par le comte Ankarstroëm.

« Voici ce que renfermaient en substance les deux dossiers :

« Le vrai nom de Schultze était Mahneke, et les bourgeois de son quartier, à Berlin, ne se trompaient pas en disant qu'il était originaire, non de Poméranie, mais de Suède. Ils ne se doutaient nullement, du reste, qu'il fût ce domestique du comte Ankarstroëm qu'on recherchait alors dans toute l'Europe.

« C'était bien la police qui avait fait disparaître Mahneke, et cette arrestation secrète avait eu lieu à la demande du gouvernement suédois, qui réclamait son extradition pour les motifs énoncés plus haut, parce qu'on avait les plus fortes raison de croire qu'il avait connu le complot de la noblesse suédoise et participé probablement au crime. On recommandait en outre à plusieurs reprises, et de la façon la plus expresse, de se saisir en même temps de tous les papiers de Mahneke. Le gouvernement suédois s'inquiétait sans doute beaucoup plus des papiers et des révélations de cet homme que de sa personne, car il s'était montré jusqu'alors fort peu soucieux de poursuivre les coupables.

« En parcourant les premières feuilles, j'acquis bientôt la conviction qu'à côté de l'instruction officielle, on en avait ouvert une seconde beaucoup plus importante, mais demeurée secrète, et que c'était dans les procès-verbaux de ses interrogatoires qu'il fallait chercher les véritables aveux de Mahneke et le dernir mot de l'affaire.

« Chose curieuse, le dénonciateur du domestique d'Ankarstroëm était un des puissants personnages qui l'avaient jusqu'alors couvert de leur protection.

« La justice et la police, dont les recherches les plus actives étaient demeurées vaines, avaient un jour reçu la note suivante, émanée du cabinet même du chancelier d'État :

« Le domestique du comte Ankarstroëm, recherché par le gouverne-
« ment suédois et nommé Mahneke, habite dans la rue K....., N.....,
« Arrêtez-le nuitamment de la façon la plus secrète et avec les plus gran-
« des précautions, et vous emparez en même temps de ses papiers et de
« ses effets. Vous enverrez tous les trois jours à Son Excellence, M. le
« chancelier, un rapport sur cette affaire et une copie des interrogatoires.
« Il est de la plus haute importance de taire à tous les intéressés que ce
« Mahneke se trouve à B... (Berlin), et surtout qu'il y reste entre les
« mains de la justice. »

« L'un des procès-verbaux était ainsi conçu :

« A l'observation qu'il devait avouer franchement et sans rien dissimuler de la vérité tout ce qu'il savait sur l'assassinat du roi de Suède Gustave III par son ancien maître, l'enseigne Ankarstroëm, et reconnaître aussi jusqu'à quel point il s'était trouvé impliqué dans le complot, s'il voulait ne pas être extradé par le gouvernement prussien, tandis que, s'il essayait de tromper le juge par des mensonges, il devait s'attendre à être livré au gouvernement suédois, qui lui ferait subir les peines les plus sévères et les plus dures, l'inculpé a répondu :

« Je ne veux pas dissimuler plus longtemps la vérité, et je vous dirai, sans vous rien cacher de ce que je sais, comment le roi fut assassiné.

« Mon maître, le comte Ankarstroëm, avait des motifs particuliers de haine contre le roi Gustave III. Il appartenait à l'ordre des Illuminés. Il m'y fit entrer, et comme j'étais pauvre, et que je ne pouvais payer une forte cotisation, j'y fus admis en qualité de frère servant.

« Le comte était un homme fougueux, violent et vindicatif. Un seul exemple me suffira pour vous faire comprendre quelle était la violence de son caractère :

« Se promenant à cheval avec plusieurs officiers de ses amis, il voulut faire traverser un ruisseau à sa monture. Mais l'animal refusait, et tous les efforts de son maître ne purent vaincre son obstination. Cette résistance mit le comte dans un tel état de fureur, qu'il tira son sabre et en frappa les deux pieds de devant de son cheval jusqu'à ce qu'il les eût brisés. Puis, montrant la bête abattue :

« — C'est ainsi, dit-il, qu'on doit traiter la canaille qui refuse d'obéir.

« Et traversant le ruisseau à gué, il rejoignit ses amis, qui l'attendaient sur la rive opposée.

« Lorsqu'il voulut se venger du roi, il jeta les yeux sur moi, parce que j'étais frère servant de la loge. Il ne me cachait rien, et il avait aussi une absolue confiance en ses deux amis, les comtes Horn et Ribbing. Un jour qu'ils parlaient devant moi de tirer au sort lequel serait chargé de tuer le roi, mon maître partit d'un éclat de rire et répliqua :

« — C'est inutile. Je demande, comme une faveur, d'être chargé de frapper Gustave.

« On tira cependant au sort et le souhait de mon maître se réalisa. Ce fut lui qui fut désigné.

« Mais le comte était lâche, malgré toute la violence de son caractère et de sa haine ; sa réponse n'avait été qu'une fanfaronnade, et il n'était nullement disposé à frapper le roi. Avant même que ses amis lui parlassent de tirer au sort, il m'avait proposé de faire le coup.

« Je ne pouvais courir aucun danger, me disait-il ; j'étais même

sûr d'obtenir ensuite une belle et riche récompense, car notre ordre était trop puissant pour me laisser dans la peine et ne pas me payer un si grand service. Je savais tout aussi bien que lui, ajouta-t-il, que le duc de Sudermanie en était grand-maître, et que dans ses rangs il comptait la plus haute et la plus puissante noblesse du royaume.

« Pendant longtemps, je refusai de consentir. Mais un jour il trouva dans ma chambre plusieurs cuillers d'argent marquées au chiffre de notre loge, et cette découverte me mit entièrement à sa discrétion. Connaissant d'ailleurs la puissance de notre ordre, je me laissai persuader de commettre une action dont le remords me poursuivra tant que je vivrai.

« Mon maître et ses deux amis, les comtes Horn et Ribbing, avaient eu la précaution de se faire livrer, par des affiliés, des papiers d'Etat d'une haute valeur pour les puissances voisines de la Suède. Ils comptaient s'en faire une arme, dans le cas où ils seraient contraints de prendre la fuite, et s'en servir pour se défendre. Mon maître me remit la cassette de fer qui les renfermait, en me donnant le conseil de la déposer chez des amis ; mais de ne jamais la laisser longtemps entre les mains de la même personne. Je la possède encore ; elle se trouve en dépôt chez une de mes connaissances.

« Il avait été décidé que je frapperais le roi pendant le bal. Comme je n'aurais pu le reconnaître sous son masque, mon maître me recommanda de me tenir constamment à sa droite et de décharger mon arme dans la poitrine de la personne, dont je lui verrais toucher l'épaule avec la main. Le comte avait lui-même chargé les pistolets. Lorsqu'il me les remit, j'en gardai un dans la main, et je cachai l'autre dans une de mes poches. Nous portions tous les deux un domino noir. Je suivis de point en point les instructions de mon maître, et fis feu sur un masque de petite taille dont le manteau se dérangea lorsqu'il perdit l'équilibre, et que je reconnus être le roi à ses plaques et décorations.

« Au lieu d'atteindre la poitrine, le coup perça les entrailles. Le roi m'avait vu diriger l'arme contre lui, et le mouvement qu'il fit alors avec le bras, pour me repousser, abaissa le pistolet et en dirigea le canon vers le bas-ventre. Au milieu du tumulte qui se produisit alors, et que les conjurés et leurs complices déterminèrent en se précipitant vers les portes de la salle, je laissai tomber mes deux pistolets à terre sans qu'on s'en aperçut. Mon maître se débarrassa de même du poignard dont il s'était muni. Cela ne l'empêcha pas, du reste, d'être arrêté peu de temps après.

« Il m'avait assuré de la façon la plus positive que je recevrais ma récompense dès que les troubles qui devaient suivre la mort du roi seraient apaisés. Mais les choses ne se passèrent point comme nous l'avions pensé. Les mesures énergiques prises par le lieutenant de police

et le gouverneur de la ville rendirent impossible le soulèvement prémédité et le massacre de tous les nobles du parti royal. A la nouvelle de l'arrestation des comtes Horn et Ribbing, je n'hésitai plus : je pris la fuite et n'oubliai point d'emporter la cassette. La comtesse n'étant point complice de son mari, je jugeai prudent de ne point lui parler de ces papiers. Mais je lui demandai et j'en obtins de l'argent pour gagner Stettin. Je sais d'une façon péremptoire que les documents dont je suis possesseur sont du plus grand prix pour le gouvernement de ce pays, et je suis tout prêt à les lui remettre. Je lui demande seulement en retour de ne point me livrer au gouvernement suédois. »

« Cette demande de Mahneke devait être favorablement accueillie, car elle était en quelque sorte accordée d'avance par la chancellerie, qui, dans ses instructions à la police, recommandait, comme un point de la plus haute importance, de taire à tous les intéressés que Mahneke se trouvait à Berlin.

« Mahneke sans doute n'exagérait point en disant que les papiers renfermés dans la cassette étaient du plns haut prix pour la Prusse, car il fut nommé commissaire de police. Il résulte des pièces de son dossier qu'il exerça ces fonctions pendant deux années ; qu'ensuite il fut arrêté sous l'inculpation de faux serment, puis condamné pour ce crime à plusieurs années de réclusion, et que, peu de temps après, il mourut dans la prison de Spandau (1).

« Ainsi les frères n'avaient cessé de le suivre depuis son crime, et de veiller sur lui. Après l'avoir en quelque sorte désarmé en le contraignant à livrer les papiers d'Ankarstroëm à la police prussienne, dans les rangs de laquelle ils le firent entrer pour le tenir encore mieux sous

(1) On sera naturellement curieux de savoir ce que sont devenus les papiers d'Ankapstroëm. Voici ce que dit le magistrat prussien, auteur de ce récit :

« Frappé de l'importance de ces documents, je crus devoir les signaler au président du tribunal de S....; et, sur le désir qu'il me manifesta de les examiner, je les remis entre ses mains. Depuis lors, je n'ai pas eu occasion de revoir ce magistrat ni de lui écrire. Mais m'étant adressé, en 1850, à l'un de mes anciens collègues à qui ses fonctions donnaient accès au greffe où elles étaient déposées, afin d'obtenir copie de deux d'entre elles, ce magistrat me répondit qu'il n'avait trouvé d'autre trace du dossier que cette brève mention, inscrite sur le répertoire, en marge de son signalement : *Transféré aux archives d'État*. Mais la mention était fausse, car j'eus occasion, quelque temps après, de faire des recherches aux archives, et l'un de mes amis, qui s'y trouvait employé, me dit : — Ce dossier n'est jamais entré ici, car, si on l'y eût envoyé, je trouverais l'indication du fait sur nos registres.

« Ce n'était pas la première fois que je constatais l'existence de pareilles erreurs, très-volontairement commises. Ainsi, par exemple, à l'article concernant les mémoires posthumes laissés par le prince H..., qui fut chancelier d'État, on trouve sur le répertoire cette mention : *Transféré aux archives de la famille royale*, et cependant, lorsqu'on les y cherche, on ne les y trouve point, et l'on vous fait cette réponse : ils sont dans le cabinet du roi, qui les lit.

leur dépendance, ils lui avaient assuré une existence paisible. Ils l'avaient couvert de leur protection toute-puissante jusqu'au jour où en se compromettant d'une façon trop maladroite pour que sa faute pût être dissimulée, il les avait contraints à l'abandonner. Et alors, par une coïncidence qui, peut-être, ne fut pas fortuite, sa mort avait presque aussitôt suivi cet abandon.

Document D

Napoléon Ier et la Franc-maçonnerie

I

Nous avons dit dans le chapitre VII du livre second de cet ouvrage le développement considérable pris par la Franc-maçonnerie sous le premier Empire et les services qu'elle rendait au gouvernement.

L'extrait suivant de la tenue d'une loge de Paris pourra donner une idée des bassesses de l'adulation à laquelle descendaient ces fiers Rose-Croix et Kadoch, destructeurs de tout despotisme :

EXTRAIT des Annales Maç.·. *dédiées à S. Altesse Sérénissime le prince* Cambacérès, *Archi-Chancelier de l'Empire et G.·. M.·. de l'O.·. M.·. en France, par* Caillot, *R.·. C.·. (Caillot, imprimeur-libraire, rue de Hurepoix, quai des Augustins, n° 9). — Année* 5807.

Tenue de la R.·. L.·. *Ste-Thérèse des Amis de la Constance*, le 15 juillet 1807.

« ... Le F.·. Savari, Or.·. adjoint, obtient la parole et s'élevant, par un élan subit, à la hauteur des prodiges de valeur enfantés par les braves guerriers qui ont exécuté avec la plus courageuse énergie les profondes conceptions du génie qui les conduisait à la victoire, il hésite incertain, ce qu'il doit le plus admirer dans le héros de la France, ou de ses qualités militaires ou de sa modération.

« Ce n'est plus un Sésostris qui s'occupe du bonheur de son peuple, et qui fait servir à son triomphe les rois malheureux qu'il a vaincus.

« Ce n'est plus un Alexandre qui fait prisonnières la mère, la femme et la fille du sage et courageux Darius, qui, après la bataille d'Arbelles, fut obligé de se sauver en Médie, où il fut assassiné par Bessus.

« Ce n'est pas un souverain qui ne s'occupe que de sa propre gloire ; c'est le protecteur de l'humanité, l'ami des princes et des peuples, qui sacrifie ses jours pour rappeler les siens à leurs devoirs, afin de procurer le bonheur des autres.

. . . .

« Napoléon, dans les bras d'Alexandre, est encore plus grand qu'à la tête de son armée victorieuse ; il est au-dessus des passions et des vanités humaines. Chaque souverain, devenu son allié, remplira, à son exemple, les devoirs sacrés d'un bon prince, en s'occupant lui-même du bonheur de ses sujets.

« Un concert d'applaudissements a peint fortement la vive et profonde émotion dont étaient agitées toutes les âmes... »

II

En se faisant ainsi les instruments du règne, les mêmes loges maçoniques, qui avaient fait 1789 et 1793, n'étaient pas aussi inconséquentes qu'il le semble au premier abord.

Napoléon Ier était en effet la *Révolution à cheval*, comme l'a dit d'une façon pittoresque Lamartine, ou mieux encore la *Révolution organisée*.

Nous en avons fait la démonstration ; mais nous aimons à citer à l'appui le passage suivant d'un écrivain allemand et protestant justement célèbre, dont aucune préoccupation de parti ne pouvait influencer le jugement et qui par conséquent ne sera pas suspect.

Voici comment s'exprime l'illustre Frédéric-Jules Stahl (1 dans son discours intitulé : *Qu'est-ce que la Révolution*, prononcé en 1852, et qui produisit dans toute l'Allemagne une impression profonde :

« L'essence de la Révolution et du rationalisme est l'homme de péché se faisant adorer dans le temple de Dieu. Il est vrai que cela aboutit à une personnalité, mais c'est la marche d'un système occupant d'abord les esprits, puis se personnifiant par son apogée dans un individu. Dès que le genre humain se déifie, il s'en faut de peu qu'une individualité puissante, portée par le fanatisme des masses, ne se considère comme le représentant de la *déité* de ce même genre humain et n'exige son adoration.

(1) Frédéric-Jules Stahl était né à Munich, en 1802, de parents israélites ; mais se convertit de bonne heure au christianisme. D'abord professeur à l'Université de Munich, il devint, en 1827, professeur à l'Université de Berlin et se lia étroitement avec Auguste de Schlegel. Comme lui il devint profondément religieux et consacra son enseignement à réfuter sur le terrain de la philosophie du droit et de l'histoire l'école révolutionnaire et rationnaliste. Il devint président du consistoire central de Berlin et membre de la Chambre des Seigneurs en 1846. Il est mort le 18 août 1861. L'apogée de sa carrière fut marquée par le discours dont nous donnons ici un extrait et qu'il disait être le couronnement de sa carrière, la défense de sa vie politique. Il a laissé une *Histoire de la philosophie du droit*, qui vient d'être traduite en français par M. Chauffard, président du tribunal de Lavaur, (Paris, Thorin, in-8° 1880.

« Le rationalisme et la révolution ne sont pas des apparitions de formes toujours identiques. Étant le produit du principe du mal, ils entrent dans l'histoire en certains moments et se dessinent sous une forme arrêtée dans le développement de la lutte entre les esprits de la lumière et les démons des ténèbres. Ils sont le commencement de la fin, le signe de l'entrée dans l'ère apocalyptique.

« Si donc la révolution a une profondeur incommensurable, il serait puéril de s'aveugler sur les moyens de la combattre.

« On ne ferme pas l'ère des révolutions par une charte constitutionnelle. Cette charte est un morceau révolutionnaire. Les français forgent des constitutions depuis 1789 jusqu'à 1852, mais la gueule béante de la Révolution n'a pas été bouchée par ces tampons de papier.

« On ne ferme pas non plus la Révolution par la force, ou bien par l'empire. L'empire français, loin de détruire la révolution, l'a consolidée.

« Dans l'empire comme dans la république, les éléments naturels créés et développés par Dieu, ont complètement manqué. Il n'y avait point de représentation nationale composée d'éléments historiques et populaires. C'est l'empereur qui créa le Sénat, et le Sénat créa le Corps législatif. Il n'y avait point de communes avec leur administration naturelle. L'empereur créa les communes et nomma l'administration. Il n'y avait point de science libre. L'Université de France, cette pépinière de savants incrédules, commandait à la science, et l'empereur commandait à l'Université. Dans l'empire comme dans la république il n'y avait aucune idée de soumission morale, soit à un droit historique, soit à la religion. Il y manquait le principe représentant chez l'homme la conscience, et que j'appellerai la conscience d'État, l'allégeance à un ordre divin. N'est-ce pas l'empereur qui a brisé le droit européen, qui a détruit tous les ouvrages de l'ordre divin, qui a méprisé tous les éléments de la nationalité ? N'a-t-il pas en tout fait savoir que sa volonté de fer ne reconnaissait aucune loi au-dessus d'elle ? L'empire, comme la république, est fondé sur la volonté exclusive de l'homme. Il est fait avec la raison humaine, et ne sert que cette même raison humaine. L'empire, était une autre phase de la révolution. Par la *Terreur*, les puissances infernales avaient établi leur pouvoir. Dans l'empire, trônaient les puissances de la nature, les puissances de la terre. Nul rayon céleste n'a éclairé ce règne. Avec toute sa gloire et toute son intelligence, l'empire était l'anéantissement de l'essence réelle de l'homme, qui ne vit que par les irradiations du ciel. Le trait caractéristique de la révolution est l'adoration, la déification de l'homme. Dans la république, il fallait adorer le peuple. Sous l'empire, on adorait le *divus imperator*. Ce fut un véritable retour vers le paganisme. Or, si un peuple chrétien retombe dans le paganisme, il n'a plus l'innocence des simples puissances

de la terre, les ténèbres de l'enfer y jouent le premier rôle. Si la *révolution* était identique avec l'*anarchie*, Napoléon aurait fermé l'ère révolutionnaire. Mais si révolution veut dire élévation d'un règne selon la volonté humaine contre l'ordre de Dieu, alors, loin d'avoir vaincu la révolution, il n'a été que son héros, son missionnaire...

« Il y a une puissance, il n'y a que cette puissance pour fermer l'ère des révolutions : *c'est le christianisme*. Le christianisme est l'extrême opposé au péché de la révolution ; car il pose toute la vie humaine sur l'ordre divin. En outre, le christianisme satisfait pleinement toutes les exigences de la révolution. »

Nous ne savons si Stahl avait lu les tenues des loges françaises sous le premier empire. Mais il était impossible d'y mieux relever tous les traits essentiels de l'idée révolutionnaire, le caractère de bassesse qui les complète, l'*adoration du divus imperator*.

Document E

L'UNITÉ ITALIENNE ET LA CONSPIRATION MAÇONNIQUE

A mesure qu'on s'éloigne des évènements, les différents auteurs de la comédie jouée en 1860 par Cavour, Napoléon III et Garibaldi dévoilent peu à peu les machinations qu'ils ont employées pour faire croire à un soulèvement des populations italiennes contre les gouvernements légitimes. Ce n'est que par la trahison de leurs officiers préparée dans les loges, par l'odieux abus de leurs privilèges par les ambassadeurs de Victor-Emmanuel, enfin par la supériorité numérique des armées piémontaises que le roi François II, le grand duc de Toscane, le Pape, ont succombé.

Voici en dernier lieu l'ex-amiral Persano, le commandant incapable de la flotte italienne à Lizza, qui, pour se venger de sa disgrâce, révèle dans ses derniers détails la part prise par le gouvernement de Turin à l'expédition de Garibaldi en 1860. Le *Moniteur universel*, qui a reçu une communication anticipée de cet ouvrage, a publié dans son n° du 17 mars 1880 les lettres suivantes :

C'est d'abord une lettre de Garibaldi à Persano : il en ressort que l'appui du Piémont lui était déjà assuré.

Palerme, 15 juin 1860.

Amiral,

Vous m'avez donné, en vérité, une bien agréable nouvelle, et je vous en atteste toute ma gratitude ; *sous votre égide toute puissante je suis tranquille.*

Je crois, comme vous, qu'il vaux mieux que la flotille vienne directement ici. J'ordonne donc à Medici d'entrer immédiatement dans le petit port, où je l'attendrai. GARIBALDI.

Puis une lettre de S. A. R. le prince de Carignan, qui travaillait, lui aussi, comme on le voit, à la conspiration contre François II :

Turin, 1er août 1860.

Mon cher Persano,

Je me réjouis avec vous et je vous fais mes compliments pour la manière distinguée dont vous avez rempli l'importante et difficile mission qui vous était confiée, et en même temps je vous remercie de m'avoir tenu au courant des évènements politique en Sicile.

J'espère que tout ira bien, même à Naples.

J'ai écrit au comte de Spanense qu'il plaçât toute sa confiance en vous comme en un ami intime.

Le baron Nisco se présentera certainement à vous, avec un billet d'introduction de ma part.

Je vous le recommande. Au besoin, protégez-le, et offrez lui un refuge sur l'un de vos navires.

J''ai l'entier espoir que tout se terminera par le triomphe de la cause de l'unité et de l'indépendance italienne. Mais, pour cela, il faut de la prudence et une certaine discrétion. EUGÈNE DE SAVOIE.

Nous donnons maintenant une lettre du comte de Cavour au même :

Turin, août 1860.

« Monsieur l'amiral,

« Ainsi que je vous l'avais fait savoir par le télégraphe, le gouvernement désire que, si une révolution éclatait à Naples, vous acceptiez la dictature, dans le cas où elle vous serait offerte par le peuple. Si l'offre était faite à Villamarina, ce qui serait un mal, Villamarina devrait également accepter, afin d'éviter le plus grand des périls, celui de voir tomber le pouvoir entre des mains faibles ou infidèles.

« Que vous ayez ou non la dictature, vous devrez assumer immédiatement le commandement de la flotte napolitaine et occuper les forts avec les bersaglieri et l'infanterie de marine, et assumer au besoin, provisoirement, le commandement de l'armée.

« Vous rassemblerez à Naples ou dans le voisinage de cette ville toute la flotte napolitaine, *en éloignant tous les officiers dévoués au roi* et en les remplaçant par des libéraux éprouvés.

« Devant expédier immédiatement une division piémontaise composée des brigades de d'*Aosta-Piemonte* à Naples, vous aurez soin d'envoyer à Gênes un certain nombre de bâtiments napolitains et de nos navires pour la transporter.

« Si la révolution ne se fait pas avant l'arrivée de Garibaldi, nous nous trouverons dans une situation des plus graves. Mais ne nous décourageons pas pour cela. Vous vous emparerez, si vous pouvez, de tous les forts, vous réunirez la flotte napolitaine et la flotte sicilienne, vous

donnerez à tous les officiers des brevets, vous leur ferez prêter serment au roi et au statut, et puis nous verrons.

« Amiral, le roi, le pays et le ministère ont pleine confiance en vous. Suivez, autant que possible, les instructions que je vous envoie ; mais, s'il arrivait des cas imprévus, faites pour le mieux afin d'atteindre le but suprême que nous nous proposons : constituer l'Italie sans nous laisser vaincre par la révolution. CAVOUR.

Mais voici qui est beaucoup plus curieux et plus instructif encore. L'amiral Persano donne à Cavour des détails sur les conspirateurs qui l'entravent et sur les sommes qu'il est obligé de leur payer :

Napoli, 31 août 1860.

« Excellence,

« J'ai dû distribuer d'autre argent ! Vingt mille ducats à Devincenzi, deux mille ducats au consul Fasciotti, sur l'ordre du marquis de Villamarina, et quatre mille ducats au comité. Bien que tout cela soit exécuté d'après les mesures que j'ai établies, sans qu'un seul sou passe par mes mains, cette question d'argent a fini cependant par me fatiguer. En vérité ce n'est pas mon affaire. Je me suis vu forcé de me disputer avec Devincenzi en présence de Villamarina ; *il me demandait plus de vingt mille ducats*, et je ne voulais pas même lui en donner autant.

Sur les personnes avec lesquelles je suis en relation, voici mes impressions. . . . . .

Suit une série de notes sur plusieurs personnages qui ont joué alors et depuis un rôle important dans les affaires italiennes. Le *Moniteur universel* n'a pas poussé plus loin ses extraits, mais la publication prochaine au livre de Persano les complètera et sera la dernière confirmation du récit de l'*Unité italienne*, que le Père Deschamps a donné dans ce volume.

(1) Le comte de Villamarina était alors ambassadeur du roi de Sardaigne auprès de François II, et était, comme on le voit, le principal agent de la conspiration dirigée contre lui.

Document F

LA POLITIQUE RELIGIUMSE DE L'EMPIRE

I

Nous reproduisons les conclusions du *Mémoire remis à Napoléon III en avril 1860, sur la politique à suivre vis-à-vis de l'Église*, par M. Rouland, son ministre des cultes.

Une édition spéciale de cet important document a été publiée d'abord en 1873, puis en 1879, par les soins de M. Léon Pagès (brochure in-8° de 24 p., Paris, imprimerie Pillet Dumoulin). Nous engageons beaucoup nos lecteurs à lire l'exposé de la situation religieuse que fait le ministre de l'Empire. Ils y trouveront les préjugés, les erreurs et aussi les calomnies que, vingt ans après, M. Jules Ferry a portés à la tribune du Sénat. Les conclusions, sauf la question de procédés dans l'exécution, sont exactement les mêmes. On va en juger :

« Faut-il, changeant brusquement de système, expulser les congrégations religieuses d'hommes, modifier la loi sur l'enseignement, appliquer tous les articles organiques, et *arriver à ce point que la légalité absolue ressemblera à une persécution ?* Non, car on douterait de la sincérité du souverain passant si vivement de la protection large et affectueuse à la rigueur de toutes les prohibitions ; on blesserait tout le clergé et une foule de catholiques honorables ; on ferait supposer, malgré tout, qu'on revient aux préjugés voltairiens, et peut-être aurait-on à se défendre contre une réaction anti-religieuse qui se croirait autorisée dans ses excès.

« Les mesures à prendre ne doivent pas dépasser la proportion des abus dont on veut la suppression, dans l'intérêt du respect de la souveraineté, du repos public et de la religion bien entendue. On sait d'ailleurs que l'opinion du pays fait elle-même la police des fautes du clergé. Toutes les fois qu'il sort de son véritable rôle, et qu'il veut commettre des empiètements sur les pouvoirs ou l'indépendance de la so-

ciété, il se fait autour de lui un cercle de résistance et d'opposition qui le comprime. C'est ainsi qu'aujourd'hui il commence à s'effrayer de ce qu'il croit être les passions révolutionnaires, et qui n'est en réalité que le sentiment énergique de la nation repoussant des velléités théocratiques. Rester dans l'honnêteté du sentiment religieux, — ne pas user de violence, — emprunter à notre droit public ce qui est nécessaire pour arrêter des envahissements insupportables, — séparer ainsi la cause de la religion, sincèrement pratiquée, des exaltations et des calculs de la propagande romaine, voilà, on peut le croire, un plan de conduite bien adapté aux nécessités du temps et qui obtiendrait l'approbation du pays.

« En prenant pour base ces idées générales, on arriverait peut-être aux mesures suivantes :

« 1° NE PLUS TOLÉRER, à moins de besoins locaux parfaitement constatés, AUCUN NOUVEL ÉTABLISSEMENT DE CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES D'HOMMES, soit qu'il s'agisse de maisons conventuelles, églises, chapelles, et du prétexte d'auxiliaires dans le ministère sacré, soit qu'il s'agisse d'établissements d'instruction publique et d'œuvres de charité générale. L'hospitalité si généreusement accordée par l'Empereur aux congrégations d'hommes, quoique prohibées par les lois, ne serait pas ains rétractée. — « Vous êtes assez nombreux, et on ne vous a pas donné la France à exploiter; » — telle est la réponse sensée à faire sans encourir le reproche d'exclusion.

« 2° APPORTER DÉSORMAIS LA PLUS GRANDE SÉVÉRITÉ DANS LES AUTORISATIONS DES CONGRÉGATIONS DE FEMMES, qui ne devraient être accordées qu'en présence de nécessités irrécusables de charité publique ou d'enseignement primaire ; exiger des preuves certaines de leurs ressources suffisantes pour leur existence ; ne plus admettre facilement la conversion des communautés locales en communautés à supérieures générales qui inondent la France de leurs établissements annexes. — Il est très-vrai qu'on ne peut pas empêcher les *congrégations de fait ;* — mais alors non reconnues par la loi, elles voient chacun de leurs membres rester soumis au droit commun ; et la congrégation de fait, qui n'a point d'existence civile collective, ne peut ni recevoir des dons et legs, ni agir comme corps.

« 3° En ce qui concerne les congrégations *autorisées* d'hommes ou de femmes, RAMENER LE CONSEIL D'ÉTAT A UNE GRANDE SÉVÉRITÉ DANS L'APPRÉCIATION DES DONS, LEGS ET LIBÉRALITÉS QU'IL S'AGIT D'AUTORISER. Il n'y a pas lieu seulement de considérer la situation et les réclamations des familles demandant la réduction de ces libéralités ; il faut examiner aussi les besoins de la congrégation gratifiée. Rien n'oblige à leur procurer les moyens d'extension inutile ou abusive, en les autorisant à recevoir, pour faire face à des dépenses qu'elles ne devraient pas

entreprendre. Les communautés, une fois établies, resteraient ce qu'elles sont, si la source féconde des libéralités plus ou moins provoquées et recherchées ne venait pas stimuler la propension naturelle de ces communautés à s'étendre indéfiniment. L'esprit de rivalité qui existe entre elles, le désir de propagation et d'influence, tout les pousse à un développement incessant. Lancées dans cette voie, il leur faut de l'argent, et elles s'ingénient à trouver et à appeler des secours, des dons et des aumônes. Si le régime d'autorisation de ces dons et legs était plus sévère, si l'on posait en principe qu'il ne faut pas admettre les libéralités comme un encouragement à une extension de dépenses et d'établissements, on arrêterait court l'excès dont on se plaint aujourd'hui.

« Il faut avouer que les congrégations, autorisées ou non autorisées, ont toujours le moyen de pratiquer des fraudes et de recevoir de la main à la main. — On n'y peut rien, quand les choses sont habilement faites, et les congrégations ne manquent ni de conseils d'habiles, ni d'adhérents nombreux prêts à les aider en tout. Mais, même dans ce cas, le résultat de ces fraudes ou de ces dons manuels qui dépouillent les familles, du vivant de leur auteur, est facilement appréciable. D'où viennent, par exemple, les ressources immenses que les ordres religieux, voués à la pauvreté, ont dû consacrer à de nombreux et vastes établissements ? Les propriétés immobilières des Jésuites dépassent 20 millions. Comment les ont-ils achetées ou construites ? — Évidemment avec les dons des particuliers. Or, cela bien connu, n'en ressort-il pas pour l'État l'obligation de ne plus tolérer de nouveaux établissements, qui nécessiteraient de nouveaux appels aux fortunes privées, et la certitude, pour lui, de bien agir par cette prohibition ?

« 4° Maintenir le plus qu'il est possible, sans briser la liberté du choix des conseils municipaux, l'enseignement laïque et primaire. Si l'on n'arrête pas, par l'intelligence et la fermeté des préfets, les manœuvres incessantes du clergé, poussant les communes à confier leurs écoles aux frères de la doctrine chrétienne, on n'aura bientôt plus d'instituteurs laïques, si ce n'est dans les localités pauvres, que ces frères dédaignent. Encore faut-il remarquer qu'on s'efforce de multiplier les congrégations dites de *petits frères*, qui s'installent isolément dans les campagnes, tandis que les frères des écoles chrétiennes ne peuvent s'établir que par groupes de *trois frères*, dans une même école. Les communes qui n'ont pas assez de ressources et de population pour recevoir les frères, des écoles chrétiennes seraient donc desservies par les petits frères, dits de *Lamennais*, — du saint Viateur, — de Tinchebray, etc.; et on arriverait ainsi à supprimer entièrement les institutions laïques. Aujourd'hui que ces instituteurs, modestes et utiles fonctionnaires, sont dévoués à l'Empereur et rendent de notables services dans les communes rurales, on serait fort affaibli, au point de vue du suffrage universel, si tout

l'enseignement primaire passait dans la main des congrégations, qui dépendent plus de Rome que de la France.

« Aussi il serait sage de ne plus désormais reconnaître comme établissement d'utilité publique aucune congrégation d'hommes pour l'enseignement primaire.

« Il est à remarquer, au surplus, que c'est dans les pensionnats de jeunes filles dirigés par les congrégations, dans les écoles primaires libres qui leur sont confiées, comme dans les institutions secondaires dirigées sous leur influence, que se rencontrent les livres d'histoire rédigés dans le but de glorifier les monarchies de droit divin, d'exalter la suprématie religieuse et de déprécier indirectement les principes civils et politiques conquis depuis 1789. En réalité, ces établissements si nombreux sont, plus ou moins, de véritables succursales du parti légitimiste et catholique. C'est au contraire dans nos lycées impériaux, dans nos colléges communaux, dans nos écoles laïques, que l'instruction plus mâle et plus populaire, maintient au cœur des enfants tous les sentiments nationaux. — Où crie-t-on cordialement: *Vive l'Empereur*? Assurément ce n'est pas dans les établissements congréganistes. (1)

« 5° Soutenir énergiquement l'enseignement de l'État, car c'est le véritable enseignement national, et mettre ses établissements, par un budget suffisant, à même de s'accroître, de perfectionner leur installation matérielle et leurs moyens d'instruction ; là est la clef de voûte de l'avenir. C'est ce que le parti légitimiste-catholique avait merveilleusement compris, en demandant si vivement, sous Louis-Philippe, la liberté de l'enseignement, monopolisé par l'Université, et en faisant voter, en 1850, sous la présidence, la loi sur l'instruction publique. Plus tard, au début de la dictature, il osa songer à l'abolition absolue de l'enseignement par l'État, afin de livrer cet enseignement au clergé et aux congrégations ; mais l'*Empereur, bien renseigné sur la portée d'une telle mesure, s'y refusa.* Toujours est-il que, grâce à la loi de 1850, permettant à tout citoyen français d'enseigner, le parti légitimiste-catholique a pu perpétuer dans les jeunes générations la division des castes et des idées, qui pouvait disparaître sous l'unité de l'enseignement universitaire. Il a pu ainsi continuer, par les enfants élevés dans les maisons congréganistes, l'existence de ses doctrines sociales et politiques. — C'est un grand mal. Mais si grand qu'il soit, il est impossible de songer

1) A cette occasion, rappelons ce fait que nos pauvres instituteurs ont, eux seuls, donné plus de souscriptions à l'asile du Prince Impérial, que toutes les autres classes de la société réunies ; — que c'est parmi eux que vit et circule un journal pédagogique et politique ayant 30,000 abonnés ; et que ce sont eux, enfin, qui permettent d'encourager la Bibliothèque des campagnes, rappelant tout ce qu'il y a d'utile dans nos arts, tout ce qu'il y a de glorieux dans notre histoire moderne.

(*Note du Ministre*).

à supprimer la loi qui garantit la liberté des familles. Ce serait une lutte immense, acharnée et contraire au droit. Reste donc ce seul parti équitable et prudent : il y a concurrence. Fortifions et favorisons l'enseignement de l'État, qui prépare à toutes les carrières, qui est le plus solide et le plus patriotique, en même temps qu'on l'a rendu religieux, moral et paternel.

6° Revenir autant qu'on le peut, sans pousser les choses à outrance, a l'exécution des dispositions organiques qui mettent de salutaires obstacles a l'envahissement du pouvoir des Papes sur le clergé et sur l'État ; en d'autres termes, ne tolérer aucune attaque contre notre législation civile et notre constitution politique, soit dans les écrits, soit dans les chaires.

« Régler l'office du nonce, en France, comme celui de tout autre ambassadeur d'une puissance amie, et ne souffrir en rien qu'il corresponde, au nom du Pape, avec les évêques français, — ni qu'il fasse aucune acte de juridiction, — *ni qu'il ait le moindre regard sur le choix des évêques.*

« Tenir énergiquement la main à ce qu'aucun acte de la cour de Rome ne puisse être reçu, publié ou distribué, en France, sans l'autorisation du gouvernement.

« Éteindre peu a peu la faculté, laissée depuis dix ans aux évêques, d'assembler périodiquement des conciles provinciaux sans l'autorisation spéciale du gouvernement.

« Choisir résolument les évêques parmi les ecclésiastiques *pieux et honorables, mais connus par leur attachement sincère à l'empereur et aux institutions de la France.*

« Supprimer les journaux religieux, dont personne ne soupçonnait le besoin avant l'invasion et les agitations du parti ultramontain. Le clergé a sa discipline, ses évêques, ses prêtres, ses chaires, ses mandements, ses lettres pastorales et un gouvernement complet. Il n'y a nulle nécessité d'ajouter la polémique de la presse aux moyens ordinaires de publicité de ce gouvernement ecclésiastique. Au reste, cette presse tout entière n'a jamais été que l'instrument des doctrines et des desseins de la théocratie romaine ou du catholicisme parlementaire. Aujourd'hui elle est l'aliment le plus actif de l'agitation religieuse. Supprimez ce foyer d'excitation qui s'étend dans tous les presbytères, et le clergé sera tranquille. *L'Univers* a troublé la tête de tout le jeune clergé en lui prêchant la suprématie religieuse, et le dommage causé ne sera pas effacé avant de longues années (1).—Imposer la tutelle de l'Église à l'État ; — saper toutes les libertés civiles et politiques ; — miner toutes les institutions

(1) La suppression du journal l'*Univers*, malgré l'appui qu'il avait, jusqu'à la guerre d'Italie, donné au gouvernement de Napoléon III, suivit de près la remise de ce mémoire.

laïques ; — attaquer incessamment toute alliance européenne autre que celle de l'Autriche et des États catholiques ; — amener ainsi au-dessus de tout et partout l'influence, les idées et la main de Rome, voilà l'œuvre des journaux religieux, appuyés par le parti légitimiste.

« ENCOURAGER ENFIN L'ÉTUDE PUBLIQUE DES ANCIENNES LIBERTÉS FRANÇAISES, et professer partout et avec énergie les principes conservateurs de l'indépendance de l'État vis-à-vis de la papauté.

« 7° Conserver d'ailleurs un régime de loyale protection pour les véritables intérêts religieux et de déférence envers le clergé. Rien ne serait plus habile et plus juste à la fois que d'augmenter le traitement du clergé inférieur qui, dans presque toute la France, éprouve de dures privations. — C'est ainsi qu'il faut l'attacher au gouvernement. Si l'épiscopat, par faiblesse ou tout autre motif, abandonnait l'empereur, il faudrait se concilier le clergé inférieur, qui ne demande pas mieux que d'avoir un peu plus d'indépendance ecclésiastique et qui souffre parfois du despotisme épiscopal. — Dans tous les cas, il importe beaucoup que le pays religieux s'étonne du bruit des querelles romaines ou y reste indifférent, en voyant le culte national toujours tranquille, protégé et honoré. C'est pour cette cause qu'il est très-utile que les allocations du budget soient augmentées au profit de la construction et réparation des églises, presbytères et édifices diocésains.

« 8° Peut-être, enfin, serait-il opportun que le gouvernement se préoccupât des grandes associations laïques, telles que Saint-Vincent de Paul, Saint-François-Xavier, etc., qui, par leur direction et la nature de leurs œuvres, sont réellement dans la main du clergé et du parti légitimiste.

« Les conférences de Saint-Vincent de Paul dépassent aujourd'hui le chiffre de 900, elles pénètrent dans tous les rangs de la société, et jusque dans les lycées et collèges, où elles affilient les enfants sous le titre de *membres aspirants*. Elles se relient à une conférence principale, dans chaque département ; — elles sont gouvernées par le conseil général de cette société, qui a présenté à Rome, au Saint-Père, un rapport sur l'état général des conférences françaises. C'est une redoutable association que celle qui, disposant de tant de membres et de ressources, forme comme un gouvernement occulte et complet. Nos lois n'admettent nulle part l'organisation indépendante de pareilles associations. Tout en reconnaissant le but charitable et chrétien de la société de Saint-Vincent de Paul, les bienfaits dont on lui est redevable, l'excellent esprit de beaucoup de ses membres, il est impossible de ne pas apercevoir les tendances des hommes qui ont le privilège et la pensée de sa direction ; il est impossible aussi de ne pas s'inquiéter d'une organisation si vaste et si habile, à l'aide de laquelle des milliers de citoyens peuvent recevoir telle ou telle impulsion ou tel ou tel mot d'ordre. La

bienfaisance désintéressée sait se passer de pareille propagande, et les sociétés de charité n'ont pas besoin, pour exister et pour faire le bien, de sortir de leur localité, ni d'affecter l'esprit d'affiliation et de solidarité qu'on n'avait rencontré jusqu'à présent que dans les sociétés secrètes révolutionnaires. N'est-il pas à craindre que l'on ne remplace, de la sorte, les anciennes associations catholiques de la restauration, que le peuple appelait alors : *les Jésuites en robe courte* — ou *la congrégation ?*

« Il est hors de doute qu'on n'entre plus dans ces sociétés uniquement par amour de la charité ou par goût pour les exercices religieux; elles sont si nombreuses, si bien recrutées dans tous les rangs de la société qu'on y trouve une solidarité puissante pour les intérêts de famille et de carrière.

« La société de Saint-Vincent de Paul, qu'on montrait tout à l'heure initiant les enfants dans nos lycées et collèges, est entrée à l'école polytechnique et dans toutes les administrations de l'État. Elle se développe dans l'armée, dans la magistrature, dans le barreau ; partout enfin elle manifeste son influence secrète et unit tous ses membres par le lien d'un appui mutuel. Être membre de la société de Saint-Vincent de Paul aujourd'hui, ce n'est pas seulement faire acte d'adhésion religieuse, c'est entrer dans un monde occulte, fortement organisé, agissant de toutes parts sur les sentiments et les affaires de la société ; c'est se procurer des protecteurs actifs et influents, et se préparer toutes les voies de succès dans les diverses fortunes ou directions de la vie.

« Les démocrates avaient voulu établir la *solidarité* républicaine. Les cléricaux et les ultramontains, alliés aux légitimistes, ont établi la *mutualité* de Saint-Vincent de Paul. Quel immense levier ce pourrait être, dans des mains hostiles, pour remuer les idées politiques ! Oui, il faut le répéter, la puissance des associations est telle qu'on vient à elles par des motifs purement temporels. Elles pèsent, plus qu'on ne pense, sur les déterminations des familles, et c'est un spectacle assez étrange que celui d'un nombre considérable de nos fonctionnaires enrôlés sous leurs bannières, tandis que leurs enfants, fuyant les établissements de l'État, reçoivent l'instruction chez les Jésuites, les Carmes, les Maristes, les Dominicains.

Ce *Mémoire* n'était pas simplement l'œuvre d'un légiste gallican, dont le cerveau était hanté par les fantômes d'un autre âge. Il était l'expression exacte de la politique de l'Empereur, et ce qui le prouve, c'est que, quelque temps après, le journal l'*Univers* était supprimé par mesure administrative, selon la proposition du Mémoire, et que tous les actes du gouvernement vis-à-vis de l'Eglise ont été, à partir de cette époque jusqu'à la fin du règne, l'application exacte des règles de conduite tracées par M. Rouland.

II

L'héritier du sang de Napoléon, le prince Napoléon Jérôme, le franc-maçon aux principes sûrs(Liv. II chap. X, § 6) s'est empressé de saisir une occasion pour affirmer le caractère essentiellement révolutionnaire de la tradition napoléonienne, malgré l'intérêt évident qu'il avait à se concilier les hommes religieux, qui s'aveuglaient volontairement sur son passé.

Déjà dans la séance de la Chambre des députés du 16 mars 1880, au moment où la majorité gambettiste allait dicter au ministère un programme de guerre à l'Eglise, un des principaux députés du parti bonapartiste n'avait pas craint d'affirmer à la tribune l'existence de lois condamnant les droits individuels des citoyens français engagés par des vœux de conscience à vivre en commun dans un même domicile.

M. Jolibois, ancien préfet et conseiller d'État, avait eu le triste courage de revendiquer l'héritage de la politique de M. Rouland et d'en faire ressortir les avantages sur celle plus brutale de M. Ferry. Voici ses propres paroles, telles que les a recueillies à l'instant même le compte-rendu analytique :

« L'empire, lui, a trouvé une loi libérale, celle de 1850; il a vécu avec elle, contenant même ceux que vous appelez les puissants et leur disant qu'il fermerait leurs établissements *quand ils menaceraient de devenir factieux*. C'est à l'honneur de l'empire qu'on a rappelé ce qu'avaient fait MM. Rouland et Duruy. Ceux-là en fait de libéralisme n'ont de leçons à recevoir de personne (1). »

Ce n'était qu'un prélude, et, trois semaines après, le prince Napoléon a violemment ramené son parti à la tradition napoléonienne en donnant son approbation solennelle aux décrets de proscription du 29 mars 1880.

Voici le texte du manifeste qu'il a fait publier dans le journal l'*Ordre* sous forme de lettre adressée à un ami :

« Paris, 5 avril 1880.

« Mon cher ami,

« Vous me dites que nos amis hésitent sur la conduite à tenir dans la lutte qui se prépare contre les décrets rendus par le gouvernement

(1) L'effet produit par ces paroles à été tel que le lendemain l'orateur a fait disparaître du compte-rendu sténographique publié par le *Journal officiel* l'expression de *factieux*, qui s'appliquait aux jésuites. Témoin de cette séance nous pouvons affirmer l'exactitude du compte-rendu sténographique. Nos souvenirs nous assurent même que M. Jolibois a qualifié M. Rouland de *grand ministre de l'instruction publique* et qu'il a appelé M. Duruy son *éminent successeur*.

sur les congrégations religieuses. Vous me demandez mon avis. Je n'éprouve aucun embarras à vous l'exprimer ; je n'aime pas me cacher dans le silence des machinations ténébreuses, et je crois que c'est par la franchise qu'on conquiert la confiance d'un peuple comme le nôtre.

« Un Napoléon ne saurait, sans mentir à son origine, se montrer l'ennemi soit de la religion, soit de la révolution. « La religion, a dit mon oncle à Sainte-Hélène, est l'appui de la bonne morale, des vrais principes. » La destinée de ma famille, en 1800 comme en 1848, a été de sauver la Révolution des entreprises de la réaction royaliste.

« Napoléon a concilié, par le Concordat, ces deux forces également indestructibles, quoique de nature et d'origine bien diverses. Dans cette œuvre immortelle, il a tracé avec la clairvoyance du génie le domaine respectif de l'État, assuré à la société le plus précieux des biens, la paix religieuse, et à chaque citoyen, le plus sacré des droits, la liberté de conscience.

« Deux espèces d'agresseurs menacent cette charte de pacification : les sectaires de la théocratie, qui rêvent le retour à une religion d'État oppressive et intolérante ; les sectaires du désordre, qui poursuivent l'organisation d'une société sans Dieu et sans loi morale.

« J'ai toujours été et je ne cesserai d'être l'adversaire de ces deux prétentions extrêmes. Lorsqu'on réclamera la suppression du budget des cultes ou la fermeture des églises, je m'y opposerai. Lorsqu'on contestera un des principes de la Révolution, je le défendrai.

« Les décrets récents ne constituent pas une persécution : ils ne sont que le retour à une règle indiscutable du droit public. Le principe qui subordonne l'existence d'un ordre religieux à l'autorisation et à la surveillance du pouvoir politique se retrouve dans toutes les sociétés ; les Bourbons eux-mêmes l'ont reconnu. L'abandonner ce serait détruire l'État et le mettre aux pieds de la théocratie.

« Pourquoi donc nos amis attaqueraient-ils ces décrets ?

« Est-ce parce qu'ils sont appuyés sur les lois de l'empire et qu'ils renouvellent les prescriptions trop longtemps négligées du Concordat ? Ce serait une étrange façon de se montrer bonapartiste.

« Est-ce parce qu'ils sont l'œuvre de la République ? Seules, les oppositions sans principes et sans moralité nient le bien par haine de la main qui le réalise.

« Est-ce dans la crainte de dissoudre l'union conservatrice ? Cette fiction désastreuse a duré trop longtemps. Il n'y a rien de commun entre les légitimistes, qui conspirent contre 89, et nous, qui l'avons rendu invincible ; entre les hommes du drapeau blanc et les fidèles du drapeau national. Il est temps que chacun reprenne ses couleurs, sa tradition, ses principes, et que les équivoques cessent. De toutes les manières de n'être pas nous-mêmes, la plus funeste serait celle qui

nous rendrait solidaires aux yeux de la nation des espérances de l'ancien régime, nous amènerait à renier la législation dont les Napoléons sont les auteurs et nous rendrait les auxiliaires du parti à jamais condamné qui abaisse la Religion à être l'instrument des passions et des calculs d'une politique rétrograde, hostile à la civilisation, à la science et à la vraie liberté.

« Faites de ma lettre l'usage que vous croirez utile. Je serai heureux si elle obtient l'assentiment de nos amis.

« NAPOLÉON BONAPARTE (Jérôme). »

Document G

Le rôle de la Franc-maçonnerie dans les révolutions de l'Espagne et du Portugal

Les révolutions qui depuis 1812 se sont succédé dans ces pays, ont eu la plupart du temps pour cause les rivalités des différentes fractions de la Maçonnerie, qui sont toujours unies pour combattre l'ordre social chrétien, mais qui se déchirent dès qu'elles sont maîtresses.

La même chose s'est produite au Mexique, comme cela a été constaté par la déclaration des nobles du pays au moment de l'avènement de l'infortuné Maximilien, déclaration reproduite par le *Moniteur, journal officiel de l'empire français*. Quelque jour nous reviendrons sur l'histoire de la Franc-maçonnerie dans l'Amérique du sud, mais pour le moment il nous suffit de justifier ce que nous venons d'énoncer relativement aux révolutions de l'Espagne par quelques extraits du *Monde maçonnique*. Nous reproduisons textuellement, en élaguant seulement des digressions sans aucun rapport avec le point en question, deux importantes communications qui ont été adressées à ce journal dans le courant de l'année 1875 et qui se complètent l'une par l'autre.

I

Communication due à un maçon espagnol très au courant des affaires de son pays, dit le *Monde maçonnique*, n° d'avril 1875.

« A la fin du XVIIIe siècle, il y avait bien quelques maçons en Espagne parmi les hommes d'élite, appartenant à l'aristocratie, au barreau et aux lettres, gagnés à la cause de l'école encyclopédique française, et initiés aux mystères de notre association dans des voyages en France et en Angleterre. Ces hommes formaient à Madrid une société particulière qui ne manquait jamais l'occasion de s'agrandir en attirant à elle les

meilleurs esprits ; mais ils n'étaient pas constitués en loges ; on s'en serait bien gardé dans ce temps-là ; ils ne pratiquaient jamais les cérémonies de nos temples ; mais ils cultivaient l'esprit maçonnique, lisaient et propageaient les bons livres, luttaient contre les jésuites et inspiraient de leur esprit la constitution de 1812.

« La rentrée du roi Ferdinand, après la chute de Napoléon Ier, mit fin à leur influence. Une ère de persécution commença pour eux. Tous furent ou pris et emprisonnés dans des châteaux ou dans des bagnes, ou poursuivis comme des bêtes fauves et poussés à la frontière, d'où ils se sauvèrent en France, en Angleterre et en Italie. Mais ils avaient laissé derrière eux, sur la terre chérie qu'on les obligeait de quitter, des amis, des coreligionnaires, qui sous leur direction se mirent à travailler ardemment au triomphe de la liberté et de la civilisation. C'est alors que furent fondés dans l'ombre, sur toute l'Espagne, des société maçonniques que fréquentaient la jeunesse et la bourgeoisie, et qui travaillaient avec ardeur, malgré la menace des plus grands dangers. Malheur, en effet, au frère que le gouvernement surprenait ! la potence des assassins était le châtiment de sa témérité. Combien, hélas ! d'honnêtes pères de famille et de courageux jeunes gens y rendirent le dernier soupir ! La révolution de 1820, bientôt étouffée par l'expédition française, tira ces sociétés du mystère où elles vivaient. Elles se montrèrent au grand jour, entourées du prestige qu'elles devaient à leurs travaux et aux persécutions qu'elles avaient subies. Mais le retour au régime absolu les fit bientôt rentrer dans l'ombre, où elles reprirent consciencieusement leurs anciens travaux, bravant les mêmes dangers et les mêmes supplices..... Après cette nouvelle épreuve, qui fut aussi dure que les précédentes (1), elles triomphèrent de nouveau, à la mort de Ferdinand.

« On comprend, par ce rapide exposé, comment la Maçonnerie espagnole fut amenée, par les persécutions dont elle fut victime, à jouer, dans ces temps difficiles, un rôle actif dans les affaires publiques, rôle

(1) A l'appui de l'opinion exprimée par notre collaborateur sur les rigueurs exercées à cette époque contre les adeptes de la Maçonnerie, il nous suffira de citer l'affaire de Grenade, où sept Maçons, surpris dans une tenue, le 6 août 1825, au moment où ils procédaient à une initiation, furent jetés dans des cachots les fers aux pieds, jugés sommairement et finalement pendus le 9 septembre suivant.

Voici le nom et les qualités de ces malheureux :

Don Felipo Azo, lieutenant-colonel, ancien commandeur de l'escadron des guides du général Morillo.

Don Juan Sanchez, capitaine.

Don Antonio Lopez Quintinilla, ex-notaire.

Don Francisco Meslo, lieutenant en retraite.

Don Ramon Alvarez de Toledo, sous-lieutenant.

Don Francisco Alvarez, lieutenant.

Don Jase Ibarretta, colonel, vénérable de la Loge.

Le récipiendaire Don Manuel Suarez fut condamné à huit ans d'exil.

malheureux qui l'éloigna de l'existence studieuse, paisible et fraternelle qui est la vie propre des sociétés maçonniques et qui constitue leur grandeur et leur gloire. Objets de violences sans nom, constamment menacés des supplices les plus cruels, les maçons espagnols, bien qu'exclusivement réunis pour une œuvre de civilisation, de paix et d'amour, devaient fatalement glisser sur cette pente désastreuse. Là fut la cause principale des tiraillements qui ont démembré la Maçonnerie espagnole et de la plupart des malheurs qui l'ont accablée. Habitués à se mêler aux affaires publiques, les maçons de la Péninsule crurent pendant longtemps devoir persévérer dans cette voie funeste qui devait tout compromettre. La division se glissa dans leurs rangs, et l'institution énervée, fractionnée, morcelée, perdit toutes ses forces dans des luttes intestines, jusqu'à ce qu'elle disparût dans les sanglantes mêlées du parti conservateur et du parti progressiste ou libéral.

Vers l'année 1848, au milieu du désarroi des esprits qui régnait à cette époque en Espagne, quelques progressistes relevèrent à Madrid et à Barcelone la bannière maçonnique ; mais encore une fois ils furent entraînés à donner à leurs travaux une tendance politique. Ce n'est pas qu'on pendît toujours ceux qui étaient convaincus, ou seulement soupçonnés d'appartenir à la Franc-maçonnerie. Non ! Le nouveau régime était plus humain. On se contentait de les envoyer au bagne. Néanmoins, les nouvelles sociétés parurent redoutables. On leur attribua le coup de main contre la vie du général Narvaez, la tentative du prêtre Merino contre la reine, les soulèvements de Madrid et de la Catalogne en 1846 et 1848. Mais il est de la dernière évidence, bien que quelques-uns de ceux qui jouèrent un rôle dans ces évènements fussent maçons, comme Merino par exemple, il est de la dernière évidence que les coups de main contre les personnes ne furent pas l'œuvre de la Maçonnerie. La tentative contre Narvaez naquit de l'impatience et de la haine d'un petit nombre d'hommes ; la tentative contre la reine, de la haine personnelle de Merino.

« Le concours des Loges eut une large influence sur le mouvement libéral de 1854 ; mais il n'empêcha pas les adversaires de la Maçonnerie de prendre la direction des affaires. Les Loges ne se découragèrent pas et continuèrent à travailler. Leurs travaux avaient d'ailleurs un caractère plus sensé, plus pratique qu'autrefois. On avait des journaux à soi, des députés appartenant à la Maçonnerie et pénétrés de son esprit véritablement conciliant et fraternel. Le pouvoir persécutait bien encore les Maçons ; mais il se bornait à les jeter dans des cachots. C'était quelque chose de gagné.

« Alors eut lieu cette terrible lutte, commencée au Parlement sous la direction de MM. Olozaga et Ribera, et terminée à Cadix par les généraux Prim et Serrano. Le trône de la reine Isabele fut attaqué et ren-

versé après bien des revers. Les Bourbons quittèrent l'Espagne et les loges s'ouvrirent au grand jour. C'est la troisième période de la Maçonnerie espagnole.

« Nos lecteurs auront remarqué, sans doute, qu'aucune différence essentielle n'existe entre les deux périodes que nous venons d'esquisser, puisqu'elles ont eu évidemment les mêmes préoccupations, les mêmes tendances. Cependant, un point intéressant, la discipline intérieure des loges, a différé complètement dans les deux époques. Pendant le règne de don Fernando, c'est-à-dire durant la première période, les loges fonctionnaient sous une discipline de fer. On n'acceptait personne sans avoir pris les renseignements les plus rigoureux. On ne faisait une initiation qu'après avoir soumis le candidat à toutes les épreuves. On n'ouvrait une tenue que lorsqu'on s'était soigneusement assuré que les travaux seraient à couvert de toute surprise et de toute trahison. Il est aisé de comprendre les motifs de cette prudence extrême. Une négligence aurait pu coûter la vie à une centaine et peut-être à un millier d'honnêtes gens. Pendant la deuxième époque de 1844 à 1868, ce fut tout autre chose ; on prit beaucoup moins de précautions, parce que la persécution avait faibli et que la prudence était moins nécessaire. Pour les réceptions on s'en tenait facilement à la parole d'un ou de deux frères, et les initiations se faisaient presque sans cérémonies. Toutefois il faut remarquer que de 1846 à 1854 les loges étaient d'un accès plus difficile ; mais de 1856 à 1868 c'est à peine s'il y eut des loges dans l'acception rigoureuse du mot, car, bien qu'il y eût des dignitaires constituant le cadre d'un Grand-Orient, les frères travaillaient généralement sans se constituer. Il est bon de remarquer encore que, dans ces derniers temps, les hauts rangs de notre association comptaient bon nombre d'hommes appartenant au parti libéral et progressiste ; tandis que la plus grande partie des maçons possédant les premiers degrés se rattachaient au parti démocratique. Les premiers étaient de vieux maçons ayant appartenu aux loges au temps des grandes persécutions ; les seconds étaient des nouveaux venus. Telle était la situation de la Maçonnerie espagnole au moment de la révolution de septembre.

« A l'époque où nous sommes arrivés, les loges se multiplièrent rapidement. Madrid, Cadix, Barcelonne, Valence, Sarragosse, Malaga, Séville, Valladolid et d'autres villes prirent une part active et glorieuse aux travaux maçonniques. Mais il y avait au fond de cette situation, si satisfaisante en apparence, au sein de ce progrès même, un malaise sensible provoqué par une lutte sourde entre les anciens et les nouveaux maçons. D'un autre côté, habitués à tirer de la Maçonnerie des ressources pour leurs projets, tous les partis voulaient s'emparer de la direction des loges. Leurs efforts troublaient profondément l'association et faisaient naître de continuels orages au sein de notre grande fa-

mille. En vain, les bons esprits cherchaient-ils à bannir la politique des ateliers maçonniques, il leur était impossible de faire entendre raison à ceux qui avaient pris la malheureuse habitude de mettre l'institution au service des intérêts de leur parti. On connaît la fin de ces mésintelligences. La Maçonnerie espagnole se divisa en deux grandes fractions : le groupe de ceux qui croyaient nécessaire aux intérêts généraux d'associer les loges aux agitations de la politique, et le groupe de ceux qui entendaient placer la sphère d'action de la Maçonnerie dans des régions plus calmes. Cette scission déplorable affecta vivement les vrais maçons, qui firent les démarches les plus actives pour concilier, les deux partis et les amener à se reconnaître mutuellement et à se prêter aide et secours. Mais le Frère Ruiz-Zorrilla, grand maître d'un des groupes, ayant renoncé à la Grande-Maîtrise après l'abdication du roi Amédée, les projets de conciliation furent abandonnés. Bien loin d'y donner suite, les loges qui avaient eu à leur tête le frère Ruiz-Zorrilla élirent pour grand maître, le frère Juan de la Somera, maçon plein d'ardeur, dont tout le zèle semble se borner à ramener par la force la Maçonnerie espagnole à l'unité, et qui n'hésite pas à lancer l'excommunication contre les loges qui refusent de travailler sous son obédience. Nous espérons vivement que cette tentative violente, qui ne saurait aboutir à un résultat sérieux, se ralentira promptement. Il n'est plus temps pour les maçons espagnols de se faire la guerre et de s'entredéchirer. L'heure de s'unir et de se réconcilier est venue.

« Nous avions la pensée de nous arrêter ici ; mais il nous a semblé que l'esquisse ne serait pas complète et qu'il manquerait à ces indications historiques l'idée de la lutte que la Maçonnerie espagnole a soutenue contre le fanatisme clérical. Cette lutte a été vive dans les premiers et dans les derniers temps, elle a été presque nulle dans la période moyenne. Dans les premiers temps elle était terrible et sanglante, parce que nos ennemis étaient puissants contre l'ordre, tandis que dans les derniers temps elle était sans conséquences graves, parce qu'ils étaient impuissants.

II

A la suite de l'insertion de cette note dans le *Monde maçonnique*, le Grand-Orient d'Espagne a adressé à ce journal une notice plus étendue qui a paru dans les nos de juin et de septembre 1875 et dont voici les principaux passages :

Elle débute par quelques détails sur la destruction des archives du Grand-Orient. Quelques noms sont intéressants à relever au passage :

« L'ancien maçon Narvaez, autrefois très-zélé, arriva au pouvoir, et exerçant la dictature, poursuivant ou déportant ses anciens frères, il laissa ses agents commettre une indignité, qui aurait dû répugner à son caractère. Le secrétaire sortant du Grand-Orient fut gagné, et on découvrit le lieu où les archives étaient cachées. Ce secrétaire était un prêtre ; et il est fort singulier que les deux grandes dénonciations contre la Maçonnerie espagnole, celle du milieu du siècle passé, et celle du milieu de ce siècle, aient été faites par des prêtres, en apparence très-zélés maçons.

« Le grand-maître actuel venait d'être élu, en décembre 1847. Il succédait au grand-maître démissionnaire l'infant don François, grand-père du roi don Alphonse. Le lieutenant frère Couder (Nephtali) et le secrétaire Jean Cruz communiquaient par planche, qu'on a autographiée et que le frère Caubet a dans son pouvoir, les élections nouvelles. Soit dépit du frère Cruz, de ne pas avoir été réélu, soit aussi d'autres motifs plus criminels, il se proposa de vendre ses frères, et commença sous divers prétextes à retarder la délivrance de son office au nouvel élu. Le grand-maître adjoint frère Pinella, trompé dans sa confiance, lui laissa le temps d'accomplir son acte de trahison. Sur ces entrefaites, le contrecoup de la révolution de février 1848 se fit sentir en Espagne. Le gouvernement prit toutes sortes de mesures violentes. Le frère Pinella, craignant la saisie des papiers, les porta, aidé du frère Cruz, dans une cachette connue d'eux seuls. Mais dans la nuit l'idée vint à Pinella que les papiers n'étaient pas là dans un lieu sûr ; il se leva de grand matin, fit transporter les sceaux et les papiers les plus intéressants et ne laissa que quelques papiers inutiles pour le cas où la police se disposerait à forcer la maison.

« Peu de temps après, le frère Cruz accourait hors d'haleine chez Pinella lui annoncer que la police avait découvert le lieu de la cachette ; qu'il n'y avait pas moyen de sauver les papiers ; mais qu'étant compromis ainsi que Pinella et tous les frères d'Espagne, il n'avait qu'à se cacher, en tâchant d'avertir ceux qu'on pourrait rencontrer. Pinella très-calme demanda à Cruz comment il avait su qu'on avait pris les papiers ; il donna dans son trouble des explications très-confuses ; alors le frère Pinella lui déclara qu'il devait se rassurer ; qu'on l'avait trompé et que personne n'était compromis. Ajoutons que le sort du frère Cruz fut très-malheureux ; rongé sans doute par les remords et par la conscience du mépris public, il eut une mort prématurée.

« Les premières traces qu'on trouve de la Maçonnerie en Espagne sont celles de la propagande faite par la Maçonnerie anglaise reformée en 1717 en Angleterre sous le nom de philosophique. Ce nom et celui d'*accepté*, qu'on ne comprend généralement pas, procèdent des affiliations qui se faisaient, nous l'avons dit, dans la confrérie des maçons comme

dans d'autres professions et métiers, en admettant des membres qui n'étaient pas de la profession. On les appelait *acceptés*. Ceux-ci en 1717 firent de la confrérie maçonnique un symbolisme philosophique dans lequel tous les hommes étaient *frères*.

« Eh bien, dans une session trimestrielle de cette réunion de frères, au lieu appelé *Crown Tavern*, près de la Bourse de Londres, le mercredi 17 avril 1728, le délégué du Grand Orient communiqua une lettre de quelques maçons de Madrid et autres parties de l'Espagne, en disant qu'on avait profité de la présence du duc de Wharton pour fonder une loge appelée *Matritense*, à la rue *ancha de San Bernardo* ; on se réunissait le premier dimanche de chaque mois. La date de la lettre est le 15 janvier de 1728 et est inscrite par Philippe, duc de Wharton, délégué du grand-maître, Charles de Labelye, vénérable, Richardi, premier vigilant, Thomas Hasson, deuxième (*pro tempore*, pour temps) Eldnage, Diusdale ; André Hálluy, etc., etc.

« Par conséquent, le premier fait authentique sur la Maçonnerie espagnole, constaté par des documents encore existants à Madrid et à Londres, démontre que l'institution commença, comme en France, par délégation du grand-maître anglais, et qu'un français fut le premier vénérable.

La notice du Grand-Orient fait ensuite l'histoire de l'ordre en Espagne :

« L'introduction du rite écossais en Espagne est due au comte de Tilly, parent du fondateur du rite de France.

« Il n'est pas nécessaire de rappeler ici les origines au rite écossais ancien accepté, ni d'examiner la valeur de ces mots : *Écossais ancien et accepté*. Il y a peu de personnes connaissant l'histoire de la Franc-maçonnerie qui n'aient pu apprécier les sérieux motifs que l'on peut avoir de contester à ce rite ses trois qualificatifs. Quant à l'ancienneté, on connaît l'histoire de propagandistes de Bordeaux, et la patente de l'adjoint au grand maître de France dans la seconde moitié du siècle passé ; on connaît la régularisation du rite à Charlestown, son introduction en France au commencement de ce siècle par le comte de Grasse-Tilly ; et son introduction plus tard en Écosse, où depuis le XIIe siècle il y avait des traces d'une Maçonnerie, dans laquelle, durant de longues années, une maison de haute noblesse occupa, de père en fils, la Grande-Maîtrise. Par conséquent, le rite écossais que nous connaissons, et qui n'a aucune parenté avec l'ancienne Maçonnerie d'Écosse, est beaucoup moins ancien que la Franc-maçonnerie pratiquée en Espagne et moins écossais que cette Maçonnerie, fille de la Maçonnerie anglaise, laquelle était sœur de l'ancienne Maçonnerie écossaise. Quant au titre : *accepté*, nous avons expliqué déjà sa signification ; on l'appliquait dans les confréries

d'art et d'offices aux agrégés qui n'étaient pas de la profession. Ainsi il n'y a aucun motif de l'appliquer au rite de Charlestown importé en Europe par le frère de Grasse-Tilly, qui ne fut jamais un membre de la confrérie des ouvriers maçons au sens matériel de ce mot. L'apparition de ce rite fut une simple évolution de la Maçonnerie philosophique.

« On trouvera peut-être que ce que nous disons ici est une digression inutile et même inconvenante ; mais notre premier devoir comme franc-maçon est de dire la vérité, même quand cette vérité peut tourner contre nous-même.

« D'ailleurs le rite écossais peut bien se passer de subterfuge, car le fond de son institution est une évolution importante dans l'histoire de la Maçonnerie.

« Ainsi que nous l'avons indiqué, son introduction en Espagne eut lieu peu après son apparition en France, par suite de la parenté du comte de Grasse-Tilly et du comte espagnol de Tilly.

« Ce dernier personnage était un *Guzman*, appartenant par conséquent aux plus anciennes familles, mais jouissant d'une fortune assez médiocre, et d'un génie qui le poussait vers les aventures. Il était proche parent de ce *Guzman*, qui joua un rôle considérable pendant la grande révolution de 1792. Après avoir parcouru l'Europe sans trop réussir dans ses entreprises, le comte de Tilly revient en Espagne avec une autorisation de son parent, le comte de Grasse-Tilly, pour propager le nouveau rite. Il essaya d'abord à Séville, et il profita de son séjour dans la péninsule pour faire triompher le mouvement de mai 1808 contre l'invasion de Napoléon. Connaissant les mouvements populaires par l'apprentissage qu'il en fait en France, il sut les dominer et les diriger à l'ombre d'un ancien ministre, appelé Saavedra, fait par lui président de la *Junta*, (comité) dont il était l'âme. Il fallait vaincre ses rivaux et hâter les préparatifs de campagne, car les français avançaient vers l'Andalousie. Il déploya de remarquables talents d'organisation, de ruse, d'énergie pour écraser ses compétiteurs. Il réunit dans un mois quarante mille hommes, assez mal armés, il est vrai, mais qui formèrent à Baylen le grand réseau qui paralysa Dupont, lorsqu'il fut attaqué par les vétérans de Reding et Castanos, dont Tilly avait décidé les longues incertitudes. Sous la modeste charge de commissaire de l'armée, délégué par la *Junta*, Tilly fut le directeur de l'entreprise, la tête de la combinaison, et dans cette qualité rédigea la capitulation de Baylen.

« Napoléon qualifia très-durement la conduite de ceux qui avaient été les victimes de sa manie d'ordonner tout de Paris, sans connaitre cette gorge de la Sierra Morena, où toute armée qui s'y aventure quand le pays est soulevé, surtout en été, ne peut manquer de mourrir de soif, ou d'être passée au fil de l'épée.

« Si Napoléon avait su que l'homme qui commandait au camp ennemi était le chef des maçons espagnols du nouveau rite, dont son frère Joseph était alors en France le grand maître, et qui comptaient sans doute un grand nombre d'adeptes dans les divisions qui venaient de capituler, il n'aurait pas manqué, avec son caractère léger et soupçonneux d'attribuer à la trahison la défaite de ses armées, quand il n'aurait fallu voir dans cette coïncidence que des raisons pour adoucir les rigueurs de la guerre et pour soulager l'infortune.

« Tilly, à la suite de ses succès, fut nommé un des deux représentants du comité de Séville au gouvernement central, qui s'installa à Aranjuez le 21 septembre 1808. Le même jour, il était au conseil suprême de la Maçonnerie écossaise, dont firent partie les membres libéraux du gouvernement, parmi lesquels nous avons connu le grand poëte Quintana, qui a transmis fidèlement à notre génération les évènements du temps.

« Il se produisit alors une de ces anomalies qu'on appelle *cosas d'Espana*. Le rite écossais qui introduisit les hauts degrés fut le rite de ceux qui tendaient vers la démocratie, pendant que la Maçonnerie des trois grades fut, au moins en ce qui touche son grand maître, le défenseur de l'aristocratie et de l'absolutisme.

« Pendant que Tilly mourait dans une prison, victime de la liberté, Montijo vouait aux libéraux triomphants depuis 1810 jusqu'à 1814 une haine implacable. Au retour du roi Ferdinand, après la chute de Napoléon, dans deux conseils où le roi mit sur le tapis la question de savoir s'il fallait proclamer la Constitution ou rétablir l'absolutisme, Montijo se répara de ses confrères de la grande noblesse qui voulaient la Constitution de la souveraineté nationale ou au moins une charte octroyée pendant que les conseillers sortis du peuple (une autre anomalie) demandaient l'entier rétablissement de l'ancien régime.

« Montijo fit plus. Quand Ferdinand emprisonna et voulut faire exécuter les députés qui lui avaient donné sa couronne, Montijo tâcha de donner à la restauration un semblant de popularité en ameutant les bas quartiers de Madrid, en se souillant jusqu'à donner le mot d'ordre aux énergumènes, autour de la prison, dont on faillit forcer les portes pour massacrer les libéraux.

« Mais doué d'un caractère léger et mobile, il changea de conduite trois ans après. Étant à Grenade, comme capitaine-général du roi Ferdinand, il protéga les maçons des deux rites, et amena le rite qu'il dirigeait à s'unir avec le rite écossais, qui après la mort de Tilly avait été dirigé par Vadillo et Vellesa, ministres aptes et honnêtes, mais sans notoriété. Pour consacrer l'union, on créa une Chambre des rites sous la direction de Montijo.

« Depuis lors, et pendant six ans, l'histoire de la Maçonnerie est

l'histoire d'Espagne. Elle lutta contre le pouvoir absolu de Ferdinand et prit part au mouvement de 1820, qui rétablit la constitution de l'an 12 et qui s'étendit en Portugal et en Italie, et fut près de devancer 1830 en France. Mais Montijo s'était séparé auparavant du mouvement des loges dirigées plutôt par les chefs du rite écossais, lequel avait triomphé en la pratique. Mû par des préjugés ou des calculs aristocratiques, autant que le comportait sa nature changante, il se tint à l'écart et à la fin, en 1821, il cessa ses fonctions de Grand Maître et fut remplacé par le général Riégo, le chef du mouvement de 1820.

« Riégo était un beau caractère, quoique excentrique ; encore aujourd'hui, pour vanter le libéralisme, on dit : Plus libéral que Riégo. Sous sa grande maîtrise (encore une anomalie), comme homme politique, il était plutôt le chef des démocrates ou des exaltés, mais affilié dans la Maçonnerie avec tous les hommes distingués d'Espagne par la naissance, la richesse, le talent ou le service, il se trouvait séparé des plus avancés, qui avaient formé une société démocratique, sous le nom de *Comuneros*. Ainsi Riégo se vit presque toujours tiraillé entre les égards dus à ses distingués confrères et les acclamations des masses de la société rivale.

« On sait la triste fin de cette étape libérale de l'Espagne. La Sainte-Alliance, menacée par un mouvement qui s'était propagé en Italie et qui menaçait de se propager en France, se hâta de l'étouffer à Naples et en Sardaigne et de distraire l'esprit révolutionnaire par l'esprit militaire.

« La Maçonnerie ayant été accusée d'avoir contribué à la révolution de 1820, on ne se demanda pas après 1823 si elle se réunissait innocemment ou pour conspirer, on la tint pour rebelle. En 1825, on dénonça la réunion d'une loge à Grenade, et, quoiqu'il n'y eût rien à reprocher à ses membres sinon d'avoir été trouvés porteurs d'un tablier, on les fit jeter en prison, on les jugea rapidement et on en exécuta sept.

« Jusqu'à l'année 1828, où les soulèvements des fanatiques royalistes et cléricaux firent connaître à Ferdinand qu'il y avait, parmi ses anciens partisans, des hommes qui l'appellaient maçon pour n'avoir pas voulu rétablir l'Inquisition, et qui voulaient le remplacer par son frère, l'esprit de persécution ne cessa point de s'étaler dans toutes ses horreurs. L'impossibilité d'organiser la Maçonnerie continua ; seulement on put conserver le feu sacré par les soins du duc de San Lorenzo et de quelques amis du *Souverain chapitre*, aidés en cela par de hauts fonctionnaires de Ferdinand qui avaient appartenu à la Franc-maçonnerie, Ainsi, il arriva, qu'exilé de Madrid, San Lorenzo passa par Valence, où l'homme investi de la plus haute autorité, par un heureux hasard, reconnut en lui un frère et le fit rester dans cette ville, l'entourant de toute espèce d'égards et de protection.

« Après la défaite des carlistes en 1828, un esprit relativement libéral régna autour de Ferdinand ; les anciens maçons, parmi lesquels plusieurs appartenaient à la haute noblesse, et avaient leur entrée au palais commencèrent à former un noyau du parti libéral en opposition au parti absolutiste.

« Et comme il ne manque jamais dans les monarchies un membre de la famille royale pour patronner un parti en opposition, à don Carlos et à sa femme portugaise, il y eut le frère cadet, don François et sa femme, de la maison de Naples, qui patronnèrent le libéralisme. Cette phase fut aussi une ère nouvelle pour la Maçonnerie.

Les révélations dans lesquelles le Grand-Orient espagnol se lançait ont sans doute paru compromettantes, car le *Monde maçonnique* n'a jamais publié la suite de cette notice. Mais on peut voir que dans ses grands traits elle confirmait la première communication qui révèle toute la part prise par la Maçonnerie aux révolutions de l'Espagne contemporaine. La plupart des *pronunciamientos* ont eu pour point d'appui quelqu'une des fractions entre lesquelles les loges se divisaient.

Les mêmes divisions continuent actuellement dans la Maçonnerie espagnole et présagent de nouvelles révolutions (v. une lettre du F.·. Perez dans le *Free-Mason* du 14 août 1880). Le document émané du Grand-Orient présidé par le F.·. Sagasta, qui représente le parti gouvernemental dans la Maçonnerie de ce pays, document publié à la fin du tome Ier, indique assez l'esprit anti-chrétien de la dernière révolution de ce pays que nous avons signalé (liv. II, chap. XII, § 3, note).

III. — LA FRANC-MAÇONNERIE EN PORTUGAL

Nous reproduisons sans commentaires l'extrait suivant d'une communication adressée par le F.·. Chabirand, lieutenant de vaisseau, à la *Chaîne d'Union* et publiée dans ce journal années 1872-1873, p. 581 à 584. Il confirme tout ce que nous avons vu ci-dessus relativement à l'Espagne et peut être considéré comme complétant le récit tronqué du Grand-Orient espagnol.

« L'origine de la Franc-maçonnerie en Portugal date seulement du commencement du XIXe siècle. Elle fut alors inaugurée presqu'en même temps par les loges anglaises et des loges françaises.

« Jusqu'à la chute du premier empire français, les ateliers purent travailler avec succès à Lisbonne et à Porto. Ils furent du reste ouvertement protégés soit par l'autorité française soit par l'autorité anglaise, qui gouvernèrent successivement le pays à cette époque.

« Mais après 1815, sous Jean VI, roi de Portugal, la Maçonnerie fut en butte à l'une des persécutions les plus violentes dont l'histoire fasse mention. Plusieurs franc-maçons furent condamnés à mort pour leurs opinions et exécutés à Lisbonne, à Porto et à Terceira.

« Le Grand-Orient lusitanien avait alors pour grand-maître l'illustre Fr.·. Gomez Freire d'Andrade, brave officier général, qui avait glorieusement commandé une division dans l'armée française pendant la campagne de Russie. Les services militaires de l'illustre Fr.·. d'Andrade ne le mirent pas à l'abri des vengeances du parti politique qui poursuivait la Franc-maçonnerie en Portugal. Condamné à mort, il fut pendu ignominieusement le 17 octobre 1817, avec plusieurs membres de son obédience.

« Cette exécution porta un coup fatal à la Maçonnerie. Les loges se fermèrent et ne recommencèrent à s'ouvrir de nouveau que vers 1824, à la suite des tendances libérales manifestées par l'assemblée des Cortès.

« Jean VI mourut en 1826, laissant pour successeur son fils don Pedro, empereur du Brésil. Don Pedro vint en Portugal, céda la couronne à sa fille dona Maria, alors âgée de sept ans, sous la régence de don Miguel, deuxième fils de Jean VI, et, donnant au Portugal la célèbre constitution connue sous le nom de *Charte portugaise*, retourna au Brésil.

Don Miguel aussitôt après son départ usurpa le trône, rétablit le régime absolu et inaugura son avènement par une nouvelle persécution contre la Franc-maçonnerie.

« Le règne de l'usurpateur don Miguel fut heureusement de peu de durée.

« Après une guerre civile, qui dura quelques années, don Pedro chassa don Miguel et rétablit sa fille sur le trône ; en 1834 il donna au Portugal une nouvelle constitution, qui assurait les libertés du pays, et rentra lui-même dans l'obscurité, se contentant de la satisfaction d'avoir inauguré chez les peuples de race lusitanienne le règne de la liberté.

« La Franc-maçonnerie avait joué un grand rôle dans la révolution, qui amena finalement l'acte de 1834. Elle devait en garder le souvenir pendant longtemps. Un grand nombre de maçons portuguais n'envisageant que les résultats politiques, qui n'avaient été en réalité que la conséquence d'un immense mouvement libéral dans le pays, en attribuèrent tout l'honneur à l'influence de la Franc-maçonnerie.

« Ils voulurent continuer à faire de l'ordre un instrument politique. Cette tendance funeste ne pouvait manquer de déterminer la fondation d'autant d'Orients, qu'il y avait en Portugal de partis politiques.

« En 1840 on comptait jusqu'à neuf autorités maçonniques : trop souvent en effet, il faut le dire, la Maçonnerie fut appelée à jouer un rôle de premier ordre dans le triomphe d'un parti.

« Les divisions intestines s'apaisant à la longue, grâce aux fruits que devait porter tôt ou tard la sage constitution de 1834, la Maçonnerie elle-même finit par se ressentir de cette salutaire influence.

« En 1859 le Grand-Orient lusitanien, qui était au fond l'autorité

maçonnique la plus ancienne et à ce titre la plus légitime, et qui avait l'honneur de compter parmi ses grands maîtres le glorieux martyr Gomez Freire d'Andrade, s'affirma sur de nouvelles bases et choisissant pour grand-maître l'illustre Fr.·., comte de Paraty, parvint à réunir sous son obédience la plus grande partie des ateliers.

« Il existait à cette époque quatre autorités maçonniques différentes à Lisbonne, en dehors du Grand-Orient lusitanien :

« 1° Le Grand-Orient de Portugal ;

« 2° La confédération maçonnique portugaise dont le grand maître, le marquis de Loulé, avait pu, à plusieurs reprises, entretenir des relations fraternelles avec le Grand-Orient de France ;

« 3° Un suprême conseil écossais ;

« 4° Une grande loge provinciale d'Islande, autorité étrangère relevant de la grande loge de Dublin.

En 1863, le Grand-Orient de France reconnut officiellement le Grand-Orient lusitanien, après s'être mûrement renseigné et avoir acquis la certitude que le F.·. de Loulé n'appartenait plus à aucune des obédiences existant alors en Portugal.

En 1867, le Grand-Orient de Portugal et la confédération maçonnique portugaise opérèrent leur jonction et constituèrent le Grand-Orient portugais, l'illustre F.·. Mendès Leal fut élu grand maître.

Cette nouvelle autorité ne fut que transitoire. Grâce aux efforts réunis des FF.·. Mendès Leal et de Paraty, le Grand-Orient portugais se réunit au Grand-Orient lusitanien le 10 août 1869. La puissance maçonnique, qui se constitua ainsi par la fusion de toute la famille portugaise, prit le nom de Grand-Orient lusitanien-uni. Le comte de Paraty fut élu grand maître, et le frère Mendès Leal fut déclaré grand maître honoraire *ad vitam*.

Le *Suprême Conseil Écossais* est en voie de se réunir au Grand-Orient. Le Grand-Orient lusitanien comptait en 1870, sous son obédience, cinquante-six loges, dont vingt en Espagne.

Document H

RELATIONS DE M. DE BISMARCK AVEC LES SOCIALISTES

Voici en substance les déclarations que le député socialiste Bebel a fait au Reichstag, le 26 septembre 1878, lors des débats sur la loi contre les socialistes ; elles complètent ce que nous avons dit (liv. II, chap. 11, § 2, p. 405) :

« Le mouvement ouvrier commença en 1862 à Leipzig, où s'établit dès lors un comité directeur. Un nommé *Eichler* se présenta à ce comité, se disant envoyé par le gouvernement prussien, et offrant l'appui même matériel du gouvernement, si l'on consentait à combattre les *progressistes*. Une première somme de 60 à 80 mille thalers devait être donnée pour concourir à la fondation d'une société de production. »

Bebel donna en outre des renseignements détaillés sur les entrevues de M. de Bismarck et du socialiste Lassalle pendant l'hiver 1863-64. Un jour, l'ambassadeur de Bavière dut attendre à la porte de M. de Bismarck, qui était en conférence avec Lassalle.

« Dans ces conférences, il était principalement question du suffrage universel et d'une subvention de l'État pour l'établissement de sociétés de production. Le prince de Bismarck s'était entièrement rallié au plan de Lassalle ; il refusa seulement d'accorder le suffrage universel immédiatement, comme l'exigeait Lassalle ; il croyait que cela ne serait pas possible avant la fin de la guerre du Schleswig-Holstein. Ce dissentiment en amena d'autres. Ce n'est pas M. de Bismarck, mais bien Lassalle, qui interrompit les négociations. »

Bebel alla plus loin dans ses révélations :

« Le chef du parti socialiste après Lassalle, le docteur Dammer, recommanda à son successeur Fritsche, que dans les réunions qui auraient lieu dans le royaume de Saxe, on ne devait pas négliger, tout en affirmant les revendications socialistes, *de demander l'unité de l'Allemagne sous la domination de la Prusse*. Fritsche devait rendre compte à M. de Bismarck personnellement des ré-

sultats obtenus dans ces réunions. D'après Bebel, Fritsche aurait refusé, mais son successeur, M. de Schweitzer, aurait accepté, en 1866, de faire de l'agitation en faveur de l'unité allemande, de concert avec le gouvernement.

Le socialiste Liebknecht, député au Reichstag, prétendit de son côté avoir été en butte à des sollicitations officieuses ; on lui aurait offert de traiter à son point de vue les questions sociales dans la *Norddeustche allgemeine Zeitung* ; on lui aurait donné carte blanche sur ce point.

Document I

L'illuminé Montgelas et l'enseignement obligatoire en Allemagne

Cette machine de guerre contre les mœurs chrétiennes du peuple fut introduite en Bavière dès 1807 par un disciple de Weishaupt qui, grâce à l'appui de la secte, fut pendant quinze ans le maître absolu de ce pays, sous la haute domination de Napoléon, à qui il était inféodé. Nous extrayons quelques détails sur ce personnage de la *Biographie universelle* de Michaud et de la *Nouvelle biographie générale* de Didot :

« Le comte de Montgelas, d'une famille originaire de Savoie, naquit à Munich en 1759 ; l'origine de sa haute fortune fut l'amitié dont l'honora le frère du duc, le prince Maximilien-Joseph, depuis roi de Bavière. Lorsque ce prince succéda à l'électeur Charles-Théodore, Montgelas le suivit à Munich et ne tarda pas à occuper l'importante place de ministre des affaires étrangères, à laquelle il joignit en 1803 la direction des finances et en 1806 le ministère de l'intérieur. Ce fut d'après ses conseils que Maximilien, changeant de conduite, abandonna la coalition et se fit le vassal de Napoléon Ier. Jusqu'à la fin, il chercha à maintenir la Bavière dans l'orbite de l'empire et il ne se retira du pouvoir qu'en 1817, quand le maréchal de Wrède se fut déclaré son adversaire. Pendant son administration, qui fut toute puissante, il se signala par un grand nombre de réformes qui le firent surnommer le *Pombal bavarois*. Il était avec l'abbé Salabert à la tête d'une société d'*illuminés* et tous deux gouvernaient le faible prince, moins occupé d'affaires que de plaisirs ; adversaire déclaré des jésuistes, il fournit à l'historien Lang les documents nécessaires pour composer l'*Histoire des Jésuistes de Bavière*, violent pamphlet contre cet ordre. Il se montra non moins hostile aux autres religieux et aux anciens privilèges du clergé qu'il restreignit notablement. Il joua un rôle prépondérant dans la sécularisation des principautés ecclésiastiques dans la Bavière

et toute la Souabe. En même temps il attaqua la noblesse dans ses privilèges et changea de fond en comble les lois de la Bavière. »

Arndt s'exprime ainsi sur le compte de ce personnage néfaste:

« M. de Montgelas, dont les dignités et les titres s'accumulent d'année en année, est originaire de la Savoie... Il est sorti de bonne école, de l'école des illuminés, qui nous a donné les Dalberg, les Benzel-Sternane et d'autres. On n'a pas oublié l'époque où, au commencement de la Révolution française, ce M. de Montgelas, M. de Zwach et quelques autres adeptes de leur école, qui étaient suspects au gouvernement, erraient aux frontières de l'Allemagne. Montgelas revint en Bavière avec le roi actuel qu'il domine complètement, et au nom duquel il mène en despote toute la Bavière. Il était un gentilhomme appauvri et chargé de dettes ; il possède aujourd'hui des millions ; son immoralité et sa corruption sont un outrage à la probité allemande. Habile, d'une grande légèreté de caractère, prodigue, il ne recule devant rien pour arriver au but, et c'est en cela qu'il est dangereux. Tous les Bavarois maudissent son régime, que deux mots peuvent caractériser : infidélité et soi-disant lumière. Il tend, à l'aide d'un despotisme commode, à tout faire plier sous des formules générales, et à miner toute religion et toute moralité (1). »

(1) Arndt, *Beheisigungen vor dem Wiener Congress*, 1814.

Document J

Rapports secrets de Thiers avec Gambetta et Rochefort en 1871

Les querelles des opportunistes et des intransigeants viennent de mettre au jour des documents, qui montrent combien étroites étaient les relations secrètes de Thiers avec Gambetta à l'époque où, dans ses discours publics, il le traitait de *fou furieux*.

Au mois de juillet 1871, Rochefort, sur les conseils de son avocat, Albert Joly, écrivait à Gambetta une lettre où il lui demandait d'intervenir en sa faveur et où on lit textuellement ce passage : « *Vous devez avoir*, mon cher ami, *une influence très sérieuse sur M. Thiers*, OBLIGÉ QU'IL EST DE COMPTER AVEC VOUS PLUS QU'AVEC PERSONNE. »

Rochefort ayant cherché à jeter de l'équivoque sur les circonstances dans lesquelles cette lettre avait été écrite, Gambetta a fait répondre par la note suivante publiée dans la *République française* du 15 décembre 1880 :

« En réponse aux interrogations de plusieurs journaux, nous sommes autorisés à déclarer que la lettre de M. Henri Rochefort, publiée par le *Voltaire*, a été remise à M. Gambetta, rue Montaigne, 12, à la fin de juillet 1871, par M. Albert Joly. *M. Gambetta fit immédiatement auprès de M. Thiers la démarche qui lui était demandée par M. Rochefort.* »

Rochefort avait grandement raison de compter sur la situation où Thiers se trouvait vis-à-vis de Gambetta. Thiers, docile à la demande qui lui était faite, pesa de toute son influence sur la commission des grâces pour sauver la tête de Rochefort et le suivit de *ses bontés* jusque dans la Nouvelle-Calédonie.

Dans toutes les lettres publiées à cette occasion par Rochefort il faut encore relever l'assertion suivante :

« De tous côtés — qu'on lise les journaux du temps — on répétait

que M. Gambetta était le véritable chef de la Commune, qu'il dirigeait par l'entremise de M. Ranc, et on parlait de les appréhender tous deux.»

Ce qui ressort avec évidence pour le lecteur de toute cette polémique, c'est que les quatre personnages qui y sont nommés étaient à cette époque en partie liée ou au moins négociaient secrètement les uns avec les autres.

Document K

LA FRANC-MAÇONNERIE EN RUSSIE ET EN POLOGNE. L'INSURRECTION DE 1830 ET LA RÉVOLUTION DE JUILLET. LES ORIGINES DU NIHILISME.

La malheureuse Pologne a été, comme nation catholique, la première victime du grand complot ourdi par les sectes contre l'Église et l'ordre social chrétien. D'autre part, la Russie est depuis plusieurs années le théâtre de la lutte décisive entre toutes. Ces considérations donnent un grand intérêt à l'étude de la Maçonnerie dans ces deux pays. Nous en empruntons les éléments à un travail très autorisé de M. Georgios Michalof publié à Leipsig et à Amberg en 1877, sous ce titre : *Die geheime Werkstœte der Polnischen Erhebung von 1830 mit Streiflichtern auf Russland und Frankreich.*

I

La Franc-maçonnerie en Russie. — Dès les premières années du règne de Catherine II, les loges étaient fort multipliées dans la haute société russe, et Saint-Martin y propagea ses doctrines par l'intermédiaire du comte polonais Grabianka et de l'amiral russe Pleschtschejev. L'historien polonais franc-maçon Valerien Kransisky, dans son *Histoire religieuse des peuples slaves* (Paris 1853), raconte comment St-Martin vit dans les loges russes un champ très vaste ouvert pour la propagande de ses idées. A Moscou fut établie une *société typographique*, qui, avec les œuvres de Jacob Boehme, d'Arndt et de Spene, publiait tous les manuscrits et toutes les traductions des ouvrages français empreints de la *religiosité morale* de la secte. Toute la littérature du pays en fut bientôt imprégnée, à commencer par le fameux historien F.·. Karam-

sin. L'âme de cette société était Novikof, grand maître et directeur intime de la Maçonnerie russe.

« Tout membre de la Franc-maçonnerie, dit Kransiski, employait à ses nobles travaux non-seulement ses talents, mais son autorité, son influence, ses relations. Découvrait-on dans les provinces quelque homme de talent, on l'appelait et on le mettait en évidence. Ceux qui parmi les martinistes ne pouvaient pas contribuer pécuniairement, donnaient leur temps et leur activité. Quelques-uns sacrifièrent tout leur patrimoine, comme le sénateur et conseiller criminel Lopuchin. »

Les loges martinistes pénétraient ainsi l'Église et y répandirent, au moyen des hauts dignitaires, l'esprit du Calvinisme. Les apparences pieuses dont se couvrait le Martinisme avaient pour objet de lui attirer les âmes religieuses, de masquer à la police son but politique, d'endormir dans une sécurité trompeuse l'impératrice, née d'ailleurs dans le protestantisme et très zélée pour la *civilisation*, et de répandre les idées de liberté et d'égalité dans les plus larges cercles. Alexandre Herzen, dans ses études sur l'*État social de la Russie* (Hambourg 1854), s'exprime ainsi :

« La première action sérieuse qui donna une autre portée au dilletantisme littéraire, vint de la Franc-maçonnerie. A la fin du règne de Catherine II elle était très répandue en Russie ; son chef Novikof était une de ces personnalités saillantes dans l'histoire, qui font des prodiges sur une scène qui doit nécessairement rester dans l'ombre. Il était un des propagateurs de ces idées souterraines, dont l'œuvre devient tout d'un coup visible au moment de l'explosion..... Dans toutes les publications coûteuses qu'il fit, il était fortement appuyé par l'ordre des francs-maçons, qui réunissait dans un but commun depuis des grands seigneurs comme le prince Léopuchin, jusqu'au pauvre maître d'école et au chirurgien de district ».

Catherine II, dans les premières années de son règne, s'était déclarée la *protectrice de la Maçonnerie* et avait fait construire en 1784 à Pétersbourg la loge *l'Impériale*. En 1787, on comptait 145 loges en Russie et 75 en Pologne.

Après l'explosion de la révolution, en 1792, la czarine changea de sentiments, et quand elle eut appris que le grand-duc héritier depuis Paul Ier, avait été initié par Novikof, elle voulut en finir avec la Franc-maçonnerie. Novikof fut jeté dans la forteresse de Schlussebourg, et les princes Leopuchin, Nicolas Troubetzkoi, Turgenjef relégués dans leurs terres. Mais quelques têtes seulement étaient frappées. Le reste des affiliés n'en travailla que plus activement dans l'ombre.

Paul Ier, au lendemain de son avènement, rendit la liberté à

Novikof et favorisa de nouveau la Maçonnerie, mais au commencement de 1797 il fit fermer toutes les loges et exila les plus dangereux des affiliés. « Malgré cela, pour nous servir des expressions de Kransiski, les martinistes n'en continuèrent pas moins à poursuivre leur but philanthropique. » Alexandre Ier, en dépit de ses bonnes intentions, tomba sous leur domination, et en 1803 révoqua l'ordonnance de Paul Ier. En cette année lui-même entra dans l'ordre, ajoutant ainsi son nom à la liste des souverains qui servent de jouet aux habiles directeurs des sectes. C'était le conseiller d'État et directeur de l'école des cadets, Bober, qui valait ainsi aux loges la faveur impériale ; aussi fut-il grand maître du Grand-Orient russe jusqu'en 1814. Le grand-duc Constantin, le comte Potoki, organisèrent dans la cour même des loges montées sur le plus grand pied. Plusieurs loges pratiquaient l'ancien système suédois et formèrent une grande loge directoriale sous le nom de *Wladimir à l'ordonnance* qui se composaient de membres des hauts grades et de représentants des loges johanites (1). »

Les campagnes contre Napoléon développèrent la Franc-maçonnerie dans l'armée. Des loges militaires se formèrent dans son sein et fraternisèrent avec toutes les loges qu'elles rencontraient dans leur course à travers la France, la Hollande, l'Allemagne (2). L'on sait aujourd'hui ce que la direction secrète de l'ordre entendait par le cri de guerre de 1813 : *délivrance des peuples du joug étranger* ; c'était au fond l'indépendance absolue de l'homme de toute autorité religieuse et civile. L'armée russe fut peu à peu infectée de ces idées.

La Maçonnerie travaillait depuis longtemps à protestantiser l'église russe au moyen des *sociétés bibliques*. Elle était servie auprès de l'empereur par Mme de Krudener, une protestante mystique. « Sous son influence, dit Kransiski, il s'entoura de martinistes, choisit pour ministre l'un d'eux, le prince Galitzin, qui « chargea un affilié, Labzin, de propager des traductions russes « de plusieurs œuvres religieuses dans la manière de Stilling et « fonda dans ce but le *Messager de Sion*, qui compta bientôt de « nombreux abonnés. » Un passage caractéristique du *Journal de Vienne pour les francs-maçons* de l'époque nous montre l'intérêt avec lequel la Maçonnerie suivait cette évolution religieuse de l'empereur. De son côté, Herzen signale les sociétés bibliques comme les précurseurs de la *Jeune-Russie* socialiste.

Tandis que l'empereur chargeait deux frères, Karamsin et Speranski, de préparer un projet de constitution, les loges soufflaient l'insurrection dans l'esprit de la jeune noblesse et faisaient miroiter à ses yeux le rétablissement de l'ancienne république

(1) *Allgemeines Handbuch der Freimaurerei*, t. III, p. 112.
(2) V. *Allgemenies Handbuch* vo *Fedlogen*.

aristocratique russe. De leurs rangs se détacha une jeune phalange dans laquelle se faisaient remarquer par leur zèle de jeunes militaires, comme Pestel, von Wiesen, Narischin, Juchnewsky, Murawieff, Orlof, les écrivains Rulejef et Bestuschef, les princes Obolensky, Trubetskoï, Odoeosky, Wolkonsky, le comte Tchernichef. L'*Alliance du salut*, tel était leur nom, et à leur tête tête on trouvait encore le vieux maître des loges Novikof !

Le premier groupe fut organisé en 1813, dans un régiment de la garde, sur le modèle d'une loge, et en 1815 Pestel noua toute la conjuration, en l'enrégimentant dans de véritales loges rouges. En même temps on créait, pour la propagande extérieure, une *Société de bien public*, divisée en quatre sections, l'une ayant pour objet les œuvres de philanthropie, la seconde la civilisation intellectuelle et morale et la propagation des écoles, la troisième la surveillance des tribunaux et des fonctionnaires, la quatrième l'étude de l'économie nationale. Impossible de méconnaître l'identité de cette société avec les sociétés semblables, qui étaient créées à cette époque en France, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne.

Les menées des conjurés ouvrirent les yeux à l'emperenr, qui, par un ukase du 22 août 1822, défendit toutes les sociétés secrètes particulièrement celles des francs-maçons. Une disposition spéciale étendait cette prohibition aux résidents, consuls et ambassadeurs étrangers. *L'empereur devait avoir acquis la preuve de la part que plusieurs membres du corps diplomatique prenaient aux conspirations, comme cela s'est produit tant de fois depuis.*

Mais un réveil de l'esprit chrétien eût seul pu arrêter le mal. En novembre 1825, Alexandre Ier chargea le comte Tschernitschef de rechercher les conjurés ; mais il ne fit par là que hâter sa fin, et il mourut le 1er décembre subitement, à Taganrog.

Les conjurés ne comptaient se soulever qu'en 1829. Pris à l'improviste, ils éclatèrent sans préparation suffisante et nommèrent pour dictateur le prince Trubetskoï. On sait comment l'énergie de Nicolas Ier en vint à bout . . . . . .

L'*Association du salut* dut désormais se cacher sous terre et se réfugier dans deux sociétés plus secrètes encore, l'*Union du Nord*, qui avait son directoire à Pétersbourg, et l'*Union du Sud*, qui avait le sien dans la Podolie.

Il existait aussi dans le Sud une autre société secrète, qui en 1823 était sortie à Kief de la loge maçonnique les *Slavoniens unis*, et qui comptait en tout 33 membres. Ce petit nombre ne doit pas faire méconnaître leur importance ; les centres d'action dans les sociétés secrètes sont toujours peu nombreux. Leurs rites étaient exactement ceux des hauts grades de la Maçonnerie ; leur symbole, le poignard, comme dans le 30e grade écossais (Kadosh). Quant à leur but, le *Catéchisme des slaves* l'exposait ainsi en style maçonnique :

« Par une alliance fédérative et un gouvernement républicain égali-
« taire, mais sans porter préjudice à leur indépendance respective, unir les
« huit pays slaves, dont les noms étaient inscrits sur un sceau à huit
« compartiments : la Russie, la Pologne, la Bohême, la Moravie, la
« Dalmatie, la Hongrie (?) avec la Transylvanie, la Servie avec la
« Moldavie et la Valachie. Ils voulaient, au centre géographique du
« pays slave, fonder une ville fédérale et y élever sur un trône la
« *déesse de la civilisation* ! »

Voilà une déesse qui rappelle fort la *déesse de la raison* de 1793. Nous avons dans cette esquisse de la république fédérative slave une nouvelle preuve de l'ancienneté du plan des sectes qui veulent constituer les *Etats unis d'Europe* avec des républiques fédérées, romane, germanique et slave.

Les *Slavoniens unis*, qui étaient en relation avec l'*Union du Sud*, s'associèrent-ils à l'insurrection de 1825 ? On n'en a pas la preuve, au moins n'y prirent-ils pas une part ostensible.

Dès avant l'établissement des *Slavoniens unis*, les sociétés secrètes russes avaient les liens étroits avec les sociétés secrètes de Varsovie, qui exploitaient maçonniquement le patriotisme polonais, comme cela se passait en France, en Allemagne et en Italie.

Ce qui caractérise le mouvement russe de 1817 à 1825, c'est *l'idée nationale-russe-socialiste*, ce qui prouve que les accusés du procès de 1875 se trompaient quand ils affirmaient que le mouvement socialiste remontait seulement à 1870. « Au commencement, dit
« Herzen, la société avait une tendance constitutionnelle dans le
« sens anglais, mais elle prit bientôt un caractère radical, qui en
« éloigna de nombreux membres. Mais le noyau des conjurés
« était républicain. Il voulait établir une dictature révolution-
« naire pour pouvoir procéder à une organisation républicaine
« du pays... Pestel, dès qu'il prit la direction de la société, posa
« tout de suite la question agraire et mit en avant le principe de
« l'expropriation des biens... Si le complot eût réussi c'est lui
« qui eût été dictateur.... »

II

La Franc-maçonnerie en Pologne. — Déjà, sous le régne de Frédéric-Auguste II, il y avait à Varsovie quelques loges. En 1742 le comte Stanislas Mniseck, André Mocranowski et le prince Constantin Jablonowsky ouvrirent une loge à Winiesvitz en Volhynie ; mais ce furent surtout des français, Longchamp, Jean de Thoux de Salverte, le général Lefort, qui furent dans ce pays les propagateurs de la Maçonnerie.

En 1744, le F.·. François Longchamp ouvrait la loge *des Trois*

frères à Varsovie et la loge *les Trois déesses* à Lemberg, en 1747. En 1749, le F.·. de Thoux de Salverte parut en Pologne et fonda à Varsovie la loge *au Bon Pasteur*, au nom de laquelle il établit plusieurs foyers maçonniques dans différentes villes de Pologne. Durant le règne des rois saxons, sous la direction des deux grands maîtres von Bruhl et Zamoisky, il y avait à Varsovie une loge allemande et une loge française qui travaillaient de concert. Le 30 avril 1778, le F.·. de Thoux de Salverte érigea la loge *Chevaliers de Saint Charles amis à l'épreuve*, qui était un chapitre des hauts grades et qui comprenait parmi ses membres les FF.·..·. Charles de Heyking, G. Wilhorski, le comte Jos. de Hulfen, de Woiwode, Joseph Zaikeseck et le général Dzuski. Deux ans auparavant, à la fin de 1776, le marchand Jean Mioche avait fondé à Varsovie la loge *le Parfait Silence*, qui demanda au Grand-Orient de France ses constitutions et introduisit en Pologne le système qui y était pratiqué. C'est celui que fit prévaloir le comte Polocki en 1781, quand il eut été pour la seconde fois choisi pour grand maître.

Malgré tout, les progrès de la Maçonnerie en Pologne ne furent pas d'abord très rapides ; *le Monde maçonnique* (t. VII, 1864, p. 727) en accuse « l'influence des jésuites qui entravait trop la direction « de l'ordre pour qu'il pût s'établir dans ce pays aussi solidement « qu'il l'était à cette époque dans beaucoup d'autres contrées civi- « lisées. » Après la destruction des jésuites et le premier démembrement de la Pologne, la Maçonnerie prit un grand essor, et l'on y comptait, en 1784, 70 loges.

La légion polonaise de 20,000 hommes, que Dombrowski commanda sous le règne de Napoléon Ier, devint un foyer de propagande maçonnique, car, à l'exemple des officiers français du temps, les polonais s'organisèrent aussi en loges. De ce nombre fut Ramorino, le célèbre carbonaro. La Maçonnerie prit ainsi en Pologne un caractère patriotique ardent, si bien que le F.·. Maurice Mochnacki a pu dire : « En Pologne toutes les insurrections sont « sorties des sociétés secrètes (1). »

Vers 1818, une société qui empruntait toute son organisation à la Franc-maçonnerie, se constitua sous l'inspiration de Dombrowski et la direction du sous-lieutenant Prondzynski, du prince Jablonowski et de Teraszinshi. D'autres anciens officiers de Napoléon, francs-maçons déjà, les FF.·. Lukazinski, Wierzbonoski. Machniki, l'avocat Schroder, formèrent en 1819 à Varsovie une loge, dont le but était essentiellement politique et qui fut le foyer de l'insurrection de 1831. « Les mots signes et degrés, dit le « *Monde maconnique*, y étaient tout à fait maçonniques, et les mem- « bres s'engageaient par serment à s'aider mutuellement, à em- « ployer tous leurs efforts au triomphe de la cause nationale. Le « major Lukasinski en fut nommé grand maître. » Après divers

(1) Powstanie Narodu Polskiego wroku 1830 i 1831. Posen, 1863, 3 vol.

changements dans l'organisation intérieure, nous voyons en 1821 la société réorganisée par le général Uminski et Sazoznieski. « Ils groupèrent autour d'eux, continue le *Monde maçonnique*, un « certain nombre de *vieux maçons politiques comme il en faut dans* « *les circonstances suprêmes*... Le comité central s'établit à Varsovie. « Seulement le succès de cette nouvelle organisation exigea en- « core que la dénomination de *Maçonnerie nationale* et celle de « *Kossinieri* (les *faucheurs*, en souvenir de la guerre de 1794), fus- « sent remplacées par celle de *Société patriotique*. » Ces derniers mots montrent bien que la *Société patriotique* et la Maçonnerie polonaise n'étaient qu'une seule et même chose. Elle comptait, en 1822, 5,000 membres. Tous ses chefs, Uminski, Louis Sobanski Eichowski, Jordan, étaient des francs-maçons de longue date comme dans la Maçonnerie, le pouvoir suprême et absolu, qui dirigeait toute l'association, était aux mains d'un directoire très-peu nombreux, composé de sept membres seulement.

Comme elle le fait partout, la Maçonnerie se servit habilement d'*associations populaires*, qui groupent des hommes ardents en grand nombre sans les initier à aucun secret et lui permettent de les faire manœuvrer à sa guise en restant elle-même dans la coulisse. La vivacité du sentiment patriotique facilita beaucoup en Pologne la formation d'associations de ce genre. A l'imitation des *Burschenschaften* allemandes, ou *associations d'étudiants*, et dans le même esprit d'impiété et de républicanisme, on forma parmi la jeunesse à Vilna la *Société des garnements*, la *Société des étudiants polonais de Berlin et de Breslau* et les *Frères rayonnants*. Le président de cette dernière société était un jeune homme enthousiaste, d'ailleurs fort honorable, Thomas Zan ; mais son directeur réel était le professeur d'histoire, Joachim Lelewell, qui joua un rôle important dans l'insurrection de 1831 et qui plus tard se réfugia à Paris, où il est mort en 1861. Cette dernière association avait une tendance sociale marquée. « Elle se proposait, dit un document « du temps, d'unir fraternellement les riches et les pauvres. » Dissoute par la police, en 1821, elle se reforma en une société appelée l'*Union des Philarètes*, en souvenir du *Tugendbund* allemand, qui agissait à la fois comme association publique et comme société secrète. En la première qualité, elle exerçait une grande influence à Vilna en entretenant à l'université cent étudiants pauvres et en formant une agence de publication, qui édita une collection de classiques polonais. Au moyen de la *Société patriotique*, elle établit des centres correspondants dans la Lithuanie, l'Ukraine, la Samogitie, et couvrit ainsi toute la Pologne russe d'un réseau dont les fils étaient aux mains de la Maçonnerie. Mais les *Philarètes* étaient en même temps une société secrète, car ils avaient au-dessus d'eux le comité des *Philomathes*, composé seulement de vingt membres pris parmi les plus sûrs et les plus avan-

cés. Ils nouèrent une alliance étroite avec les *Templiers* de Volhynie, haut chapitre maçonnique.

En 1821, Alexandre Ier étendit en Pologne toutes les sociétés secrètes; mais le grand-maître Lukazinski avait paré le coup en éliminant des loges les membres les moins sûrs deux ans auparavant, en sorte que, tout en fermant ostensiblement les loges, la Maçonnerie continua son existence. Cependant la police secrète ayant acquis la preuve qu'il préparait une insurrection, il fut arrêté avec quatre de ses complices et condamné à dix ans de prison. D'autres frères purent dissimuler leur participation au complot et reconstituèrent le comité central, dont firent partie Krzanowski, Plichta et Grzymala. Peu après, le gouvernement russe découvrit les agissements révolutionnaires des *Philarètes* et des *Philomathes* et, en 1824, vingt de ces jeunes gens furent condamnés à la déportation.

Constamment cependant ces associations se reformaient sous d'autres noms; d'ailleurs la prohibition des sociétés secrètes n'était pas si rigoureusement appliquée, qu'en 1825 la grande maîtrise de la Maçonnerie en Pologne ne pût être offerte au comte Stanislas Soltyk et acceptée par lui.

C'est alors que les associations secrètes polonaises nouèrent deux alliances très importantes, l'une avec les *Templiers* de Volhynie, l'autre avec les sociétés politiques socialistes de la Russie.

La première de ces sociétés avait été fondée en 1819 par le capitaine Majewski, qui avait reçu les hauts grades templiers pendant qu'il était en Écosse comme prisonnier de guerre. Aux trois grades symboliques, elle ajoutait un quatrième, où, comme dans le grade de chevalier Kadosh, on jurait haine à mort au triple et hideux despotisme, c'est-à-dire à la papauté, à la royauté et à l'armée. Les loges s'appelaient *campements* et les grandes loges *grands encampements* (1). En 1822, les Templiers entrèrent en masse dans la *Société patriotique* et les deux associations se fondirent pratiquement l'une dans l'autre.

Le comité central de Varsovie entra aussi à cette époque en relation avec les sociétés secrètes russes du *Nord*, du *Sud* et des *Slavoniens unis*. La *société du Sud* spécialement promit aux polonais l'indépendance de la Pologne et la restitution au royaume des parties de la Lithuanie qui n'étaient pas russifiées. De leur côté, les polonais devaient se soulever en même temps que les conjurés russes, contenir l'armée de Lithuanie, assassiner le grand-duc Constantin en cas de nécessité et proclamer la république à Varsovie. Une première entrevue eut lieu à Kief, en 1824,

(1) Notez la diffusion dans toute l'Europe de cet ordre des Templiers que nous avons vus à la même époque préparer en France la révolution de juillet (liv. II, chap. VIII, § 5) et étroitement unis à la Haute Vente italienne (*Note de l'éditeur*).

entre le président du comité polonais, prince Krzyanoski, et les deux conjurés russes Bestuchef et Murawief; une seconde eut lieu entre le prince Antoine Jablonowski (le fils du fondateur des loges de Volhynie, en 1742) et le chef russe Pestel, dans le château du prince Wolkowski. Là Pestel dévoila son plan, qui consistait à tuer toute la famille du czar et à proclamer la république sociale. Le prince Jablonowsky recula avec horreur devant ces projets d'assassinat et ne voulut pas entendre parler de socialisme, mais seulement d'affranchissement et d'indépendance pour son pays (1). On convint, pour ne pas rompre, que la Pologne aurait le choix de son gouvernement. Les conjurés russes donnèrent aux Polonais l'assurance que l'on avait conclu des alliances en Allemagne, en Italie et en Hongrie (2).

Nous avons vu comment la mort d'Alexandre Ier précipita en Russie l'explosion du complot primitivement fixée en 1829. Les polonais ne voulurent pas risquer tout en s'y associant. Néanmoins, ils furent compromis dans l'instruction du procès des conjurés, et plus de 200 furent arrêtés, au nombre desquels étaient les vieux chefs maçons, le sénateur Castellan, comte Stanislas Soltyk, âgé de 77 ans, Andréas Plichta, Alb. Grzymala, Adolph Lichowski, qui, en 1831, devait rédiger la feuille ultra-démocratique, le *Courrier polonais*, enfin le prince Jablonowsky. Dans le grand-duché de Posen, des arrestations furent faites également, entre autres celles de Népomucène Uminski, de Jean Krzyanowski, de Prondzynski, de Mathias Mnelzynski (3). Ces derniers noms prouvent bien que les deux gouvernements étaient sur les mêmes pistes. . . . . .

En vain Nicolas contenait par la force les éléments dangereux en Russie ; les relations n'en continuaient pas moins entre les anciens conjurés russes de 1825 et les futurs insurgés polonais de 1830. Marc Fournier, dans son livre *Les Mystères de la Russie* (Bruxelles 1844, p. 16), nous apprend que « les sociétés secrètes des « deux pays eurent des rapports continus ; les russes proposèrent « au prince A... J... et au comte Peter M..., plus tard chefs de l'in- « surrection polonaise, d'exterminer la famille impériale de façon « à racheter par là tous les crimes du gouvernement russe contre « la Pologne. Cette proposition, quoiqu'elle n'ait pas été acceptée, « prouve l'existence à cette époque en Russie d'un parti libéral « très-passionné. »

Une vive agitation politique commença à être excitée dans la jeunesse des écoles sous la direction de Lelewel, de Julien Ursyn Niemcewicz, de Boleslas Ostrowski et de Kempawiecki, si bien

(1) Gnorowski, *Insurrection polonaise*, p. 93.

(2) Dr Spazier, *Geschichte des Aufstandes des ponischen Volkes, 1830-1831* (Altenberg, 1832, t. I, p. 93).

(3) Chodsko, *Das Wiederaufleben Polens*, Bruxelles, 1831, p. 257. Chodsko était agent des sociétés polonaises à Paris, en 1830 et 1831.

qu'un rapport de police, en 1826, pouvait livrer les noms des 2,600 affiliés. Pendant les guerres de Napoléon, la plupart des officiers avaient été reçus francs-maçons, de sorte que le tablier maçonnique était tout à fait à la mode dans les cercles militaires. L'insurrection de la Grèce et la guerre de la Turquie contre la Grèce (1828) parurent aux polonais des circonstances favorables. On assure que la présence de nombreux polonais dans l'armée russe paralysa notablement la campagne de 1828, et que la connaissance d'un plan concerté entre les polonais et les grecs empêcha le czar au milieu de ses triomphes de pousser jusqu'à Constantinople (1).

L'âme de tous ces mouvements était Lelewel. Il attira dans son réseau d'intrigues Valentin Zwierchowski, député de Mnejechow, qui du reste était déjà franc-maçon et qui devint le chef de l'opposition dans la diète. Le franc-maçon Vryzinski, le comte Romin Soltyk, le comte Gustave Malachowski, furent également gagnés par lui. Lelewell lui-même se réservait la correspondance avec la Lithuanie et toutes les provinces annexées, où il était fort répandu et où il connaissait à fond toutes les sociétés secrètes, même celles composées de russes(2). Un témoin du temps raconte que tous les jours les affiliés pouvaient aller le voir à la bibliothèque où il était penché sur un tas d'in-folios. Moins il se mettait en avant, plus on mettait de zèle à aller à lui.

Sous son inspiration se forma, le 15 décembre 1828, une société secrète dans l'école des cadets de Varsovie, qui prit une part décisive dans l'insurrection En 1829, le czar Nicolas devait être assassiné sans cérémonie pendant les fêtes du couronnement : des circonstances accidentelles firent échouer cet attentat (3). A la fin, l'insurrection éclata le 29 novembre 1830. « Les derniers débris de la Maçonnerie sortirent, pour ainsi dire, de « leurs catacombes, dit le *Monde maçonnique*, et furent assez « heureux pour mourir peut-être; mais avant de mourir, ils « avaient donné le signal de la révolution en Pologne (4). »

III

Caractère maçonnique de la révolution polonaise. — Le véritable caractère de la Maçonnerie est le *cosmopolitisme*. Elle l'a bien montré pendant les guerres de la révolution française, en détruisant

(1) *La Pologne*, par Brougham (Russell), p. 153.

(2) Spazier, *Geschichte des Aufstandes des polnischen Volkes 1830-1831* (Altenburg, 1832), t. I, p. 114.

(3) Mochnacki, *Powstanie Narodu Polskego wiroku 1830 i 1831* (Posen, 1863, 3 vol.), t. I, p. 292.

(4) Voyez aussi le *Zirkel* (*Compas*), journal maçonnique de la loge viennoise *Humanitas*, n° du 15 août 1876, qui rappelle toute la part prise par la Franc-maçonnerie et l'ordre des Templiers à l'insurrection.

à son profit toutes les nationalités voisines. Elle n'a pris des couleurs nationales que quand le despotisme de Napoléon Ier eut soulevé les peuples ; mais ce n'est là qu'un masque pour elle. Ainsi en fut-il en Pologne.

Immédiatement après la révolution du 29 novembre 1830, les polonais se partagèrent en deux partis, l'un vraiment national et conservateur, l'autre radical et maçonnique, à la tête duquel se trouvait le vieux doctrinaire révolutionnaire Lelewel avec sa *Société patriotique*, et qui voulait bien moins combattre dans la Russie l'ennemi de la nationalité polonaise que le principe monarchique. Écoutons sur ce point le F.·. Jean Czynski, vice-président de la *Société patriotique* (1) :

« Tandis que dans la diète de Varsovie il y avait des éléments monarchiques et conservateurs portés aux accommodements, *la pensée démocratique révolutionnaire* trouva son expression dans quelques journaux, notamment dans la *Gazeta Polska*, rédigée par Nep. Janowski, et la *Nouvelle Pologne* de Ludw. Zukowski. Son foyer fut la *Société patriotique* de Lelewell, où un grand nombre des premiers auteurs de la révolution, paysans, bourgeois, militaires, ouvriers, marchands, israélites, gens de tous états, sans plus se soucier des privilèges, voulaient une guerre nationale irrésistible au *moyen de la rénovation sociale*. Là on faisait des propositions pour l'amélioration du sort des paysans et des *juifs*. On dénonçait le prince Czartorisky, chef de la section diplomatique, qui comptait trop pour nous aider sur le secours des cours mal disposées. Là on traitait les affaires des peuples contre lesquels les rois s'étaient conjurés, avaient noué une sainte alliance. Là on accusait le vieux général Kniazjewitsch, le comte Ludw. Plater, qui jouaient auprès des cours un rôle de mendiants. Là on voulait rompre avec les cours et l'on voulait se tourner vers le peuple polonais d'abord et par là vers tous les peuples de l'Europe. La *Société patriotique* adressa en conséquence un appel au peuple russe comme à des frères malheureux et dignes d'un meilleur sort. Et elle célébra par une cérémonie solennelle, le 21 janvier 1831, la mémoire des martyrs de la liberté russe, Bestuchef, Pestel, Muraview, Rylejeff, Kachowski (2).

....« Si un succès heureux eût couronné l'entreprise de 1830, l'armée victorieuse de la Pologne non-seulement aurait détrôné le czar,

(1) *Die Ereignisse in Warschau am 15 august 1831*, par J. Czynski, trad. du polonais, Deux Ponts, 1832.

(2) L'anniversaire de cette scène fut célébrée à Paris en 1832, par la partie radicale de l'émigration polonaise. On frappa à cette occasion une médaille, sur laquelle on voyait d'un côté la liberté foulant aux pieds un trône sur lequel était écrit le nom de Nicolas, et de l'autre les noms en russe des martyrs de la liberté, Pestel et ses compagnons.

mais encore elle eût porté la liberté à l'Europe opprimée. C'était là la destinée de la Pologne, le but des patriotes qui avaient entrepris la révolution ».

Là encore Lelewell était le meneur secret. A la seconde commémoration de la révolution polonaise, célébrée à Bruxelles en 1846 par la partie radicale de l'émigration polonaise, on dit ouvertement que « Lelewel représentait dès 1831 l'élément socialiste « et qu'il voulait le faire prévaloir dans le mouvement polonais ! » Parmi les orateurs de cette fête, on remarque deux ouvriers flamands, Kats et Pellering, Wallan, président de l'*Union des travailleurs allemands* de Bruxelles, Sénault, F. Engels, l'avocat juif Lubliner, et KARL MARX !

Cet élément socialiste n'existait pas chez le peuple polonais, mais il y était introduit par la Maçonnerie, dont les doctrines aboutissent toutes au socialisme (1)... La Maçonnerie se montrait donc là comme partout *anti-nationale*.

Les choses en vinrent au point qu'après avoir fait une révolution contre la domination russe, on voulut en faire une contre les meilleurs éléments sociaux dans la propre patrie polonaise. Ce plan, qui s'accomplit dans la journée néfaste du 15 août 1831, avait été préparé par Lelewel, Czynwski, Franz Nakwaski, Ant. Ostrowski, Zwierkowski, Szamieski, Kemprowiecki, Franz Dmochowski, Casimir Pulaski. Une populace furieuse s'ameuta aux cris de *Vive la Pologne*, *mort aux traîtres* et *lyncha* les généraux Hurtig, Jankowski, Bukowski et d'autres encore. Czywski dit à cette occasion avec un rare cynisme : « Le peuple sentait sa « dignité et sa force ; et alors que l'ennemi était proche, il voyait « que sa cause était compromise par la faiblesse du gouver- « nement et par les menées sourdes des grands; sa colère se tourna « sur les traîtres et les espions qui avaient été depuis longtemps « arrêtés et n'avaient pas été punis. » Czartorisky dut s'enfuir sous un déguisement de Varsovie ; le parti aristocratique dans lequel se trouvaient les plus nobles patriotes fut chassé du pouvoir et la *Société patriotique* joua le rôle de la Commune parisienne. Mais c'en fut bientôt fait de la cause polonaise. . . . . .

Nous comprenons maintenant pourquoi le F.·. Kossuth, le dictateur hongrois de 1848, travaillait déjà en agitateur zélé pour la Pologne en 1831 et pourquoi la partie maçonnique de l'émigration polonaise prend toujours et partout part aux insurrections. C'est le major Michalewski qui est à la tête du soulèvement de Francfort-sur-le-Mein, le 3 avril 1833, avec le privat-docent de Gœttingue Rauschenplat. Behm figure dans l'insurrection vien-

(1) L'auteur de la brochure que nous analysons prouve cette proposition par de nombreux extraits des journaux et écrivains maçonniques. C'est une démonstration nouvelle à ajouter à celle qu'a faite le P. Deschamps dans le liv. I, chap. VI de cet ouvrage. (*Note de l'éditeur.*)

noise de 1848, en attendant de rejoindre Kossuth en Hongrie, puis d'embrasser l'Islam..... Mirolawski est avec les insurgés badois en 1848. . . . . .

IV

Comment tous les fils de la révolution polonaise partaient de Paris. — Le renversement de Charles X en 1830 eut pour cause les intrigues de la Maçonnerie et principalement du maréchal Maison, qui appartenait aux loges et commit vis à vis de son prince et dans son service la plus honteuse trahison. Tous les chefs du mouvement, Laffite, Lafayette, Dupont de l'Eure, Schonen, Gerard, Odilon-Barrot, Mérilhou, Teste, Bérard, Manguin, Audry de Puyraveau, Labbey de Pompières, Alexandre de Laborde, Dupin l'aîné étaient francs-maçons. Il ne faut jamais oublier que les hauts grades maçonniques, les Templiers, poursuivaient constamment un but politique. Le F.·. Schwerman, dans un discours prononcé à Bruxelles, le 22 mars 1822, disait : « *Nous qui presque « tous connaissons les hauts grades, savons bien que dans quelques-uns « d'entre eux se trouvent des principes, dont la manifestation publique « ne serait jamais permise par les gouvernements.* » Aussi bien, aucune dynastie n'était haïe de la secte au même point que les Bourbons. Déjà le mauvais génie de Louis XVIII avait été le F.·. Decazes (1). . . . . .

Ainsi, nous comprenons pourquoi Louis-Philippe, le roi bourgeois « *qui se glorifie d'être un de nous* », comme disaient les francs-maçons d'alors, fut élevé au pouvoir par les loges et comment la monarchie constitutionnelle fut proclamée la meilleure des républiques. Rappelons seulement une coïncidence : c'était en 1829 que devait éclater le complot de Pestel, dont la mort prématurée d'Alexandre précipita l'explosion. Que fût-il arrivé s'il eût eu pour sa préparation le temps qu'il voulait !

Vers 1820, les sociétés secrètes avaient étendu leur réseau sur l'Europe entière et provoquèrent des mouvements en Portugal, en Espagne, à Naples, en Romagne, en Piémont, en France, en Belgique, en Allemagne et jusque sur les bords de la Newa ; la direction partait de Paris.

La Franc-maçonnerie polonaise, comme nous l'avons vue, était une fille de la Maçonnerie française : en 1781, notamment, quand le comte Ignace Potocki fut élu grand-maître des loges polonaises, il ébaucha des statuts semblables à ceux du Grand-Orient de France, qui furent définitivement adoptés quand André Mocra-

(1) Ici l'auteur de la brochure reproduit les preuves de l'activité maçonnique du duc Decazes à peu près telles que nous les avons données dans l'ouvrage, liv. II, chap. VIII, § 2, et il cite, pour compléter sa démonstration sur l'action des loges contre le gouvernement des Bourbons, le passage si important du templier d'Asweld que nous avons donné nous-même, liv. II, chap. VIII, § 5. (*Note de l'éditeur.*)

nowski organisa définitivement la Maçonnerie polonaise en 1784, en face des Grands-Orients de France et d'Angleterre. Sous l'empire de Napoléon, l'alliance devint encore plus étroite ; le Grand-Orient de Pologne fut reconstitué en 1811, et le 12 mars de la même année, un concordat intervenait entre lui et le Grand-Orient de France. Cette même année, un chapitre pour les hauts grades était constitué dans la province de Posen directement par Paris.

A partir de 1821 surtout, les manœuvres des loges, les sociétés demi-publiques qu'elles constituent, sont les mêmes en Pologne et à Paris ; les *noms* même sont identiques. La Maçonnerie polonaise entretenait un agent spécial à Paris, le F.·. Léonard Chodsko, qui y publiait en 1829 son *Histoire des légions polonaises en Italie.*

Immédiatement après juillet 1830, l'empereur Nicolas forma le projet de combattre la révolution et proposa dans ce but une action combinée à l'Autriche et à la Prusse. Ces puissances n'avaient pas repoussé ses ouvertures. *Une seule chose pouvait paralyser cette action, c'était d'occuper la Russie chez elle au moyen d'une insurrection polonaise.* Les sociétés secrètes françaises couvrirent immédiatement l'Europe de leurs émissaires pour machiner de nouveaux mouvements, particulièrement en Pologne et en Belgique. « C'était, dit Lucien de la Hodde, qui donne les détails les « plus précis à ce sujet, le moyen de détourner l'orage qui me- « naçait d'éclater sur l'œuvre de la révolution. Les grands États « étaient sur leurs gardes et purent arrêter ces manœuvres ; mais « deux petits peuples, les belges et les polonais, se laissèrent en- « traîner (1). »

C'est un journal maçonnique de Paris, *la Tribune*, qui disait encore en 1833 : « Indépendamment des grandes routes qui con- « duisent de Paris aux capitales des États absolutistes, il y a aussi « un chemin souterrain, et quand le jour fixé sera levé, nous « savons en quels lieux sont placées des mèches enflammées qui « feront voler en poussière les trônes. »

A Varsovie, au commencement d'octobre 1830, une dépêche de Grabowski, ministre des affaires polonaises à Pétersbourg, au prince Lubecki, ministre des finances du royaume, où il était question d'une campagne sur le Rhin, d'une mobilisation éventuelle de l'armée polonaise et du concours financier du royaume, dépêche essentiellement confidentielle, fut rendue publique, grâce à une légèreté inexcusable. Aussitôt l'opinion s'égara complètement dans le sens de la société secrète. Celle-ci en profita pour préparer l'explosion de novembre.

Qu'on le remarque bien : quatre grands mois s'étaient écoulés depuis la révolution de juillet, sans que l'opinion publique eût été agitée. Mais en France, au commencement de l'automne, l ministère franc-maçon dont Laffite était le chef se trouvait entre

(1) *Histoire des Sociétés secrètes de 1830 à 1848*, Paris, 1850, p. 38.

l'enclume et le marteau. Il ne voulait pas abandonner la Belgique et redoutait une guerre avec les grandes puissances. On avait beau proclamer le principe de non intervention à l'extérieur et les institutions républicaines à l'intérieur, Nicolas était prêt à marcher..... C'est alors que la Pologne éclate..... On sait la joie avec laquelle cette nouvelle fut reçue à Paris. Le ministre de la guerre, F.·. Sébastiani, le même qui sous Napoléon avait commandé un corps polonais, connaissait assez bien le pays pour savoir que plusieurs mois seraient nécessaires à la Russie pour triompher de la Pologne, et qu'après, une armée d'occupation devrait encore y séjourner longtemps. La guerre que Nicolas méditait contre la France était donc renvoyée à un temps indéterminé.

A Varsovie cependant, on attendait un corps d'armée français. Mais le cabinet français ne cessa d'opposer des réponses dilatoires aux réclamations des amis de la Pologne (1). Tout ce qu'il fit fut d'envoyer, mais sans hommes, un *carbonaro* éprouvé, le général Romorino en Pologne, où il fut immédiatement pourvu d'un commandement (1)... Pauvre et noble peuple indignement trompé et sacrifié aux plus secrètes combinaisons des sectes! Ce qui montra bien, plus tard, les obligations contractées envers l'insurrection polonaise, « ce sont les secours que pendant tant d'années le gouvernement de juillet inscrivit au budget pour les émigrés. Ce n'était pas évidemment simple affaire d'humanité, mais le paiement d'une dette, le moyen de fermer la bouche à des hommes envers qui on s'était engagé.

« Les loges se distinguèrent dans cette tâche, comme le dit le F.·. Rébald, *Histoire des trois grandes loges de francs-maçons en France*, p. 151.

« Cette époque de 1830 est mémorable dans les annales de la Franc-maçonnerie. Après les évènements de juillet 1830, le peuple polonais chercha à secouer le joug qui l'opprime encore, mais il succomba dans la lutte, et un grand nombre de ses héroïques débris se réfugièrent en France ; les loges maçonniques de tous les pays, celles de la France particulièrement, les accueillirent comme des frères et s'efforcèrent d'adoucir le sort de ces vaillants défenseurs des droits du peuple. Ils furent pour la plupart initiés, et leur participation aux travaux des loges donna à celles-ci une nouvelle impulsion. Le Grand-Orient ne met aucun obstacle à ces manifestations sympathiques. »

(1) V. *Quelques mots concernant les ordres donnés au corps du général Ramorino*, Paris, 1832, p. 4 et suiv.

(2) La brochure allemande expose en détail cette conduite du gouvernement de Louis-Philippe, qui est très-connue chez nous. Voir aussi Spazier, *Geschichte des Aufstandes des polnischen Volkes*, 1830-1831, t. I, p. 258.

Ce passage suggère une réflexion : si les réfugiés polonais avaient pour la première fois reçu *la lumière* dans les loges françaises comme apprentis, comment auraient-ils pu *donner à leurs travaux une nouvelle impulsion?* Pour cela, il fallait bien que la plus grande partie de l'émigration appartînt depuis longtemps à la secte et fût dans les hauts grades!....

V

La république universelle, démocrate, socialiste, de la Maçonnerie en Russie et en Pologne. — Nous avons vu comment l'aile gauche de l'insurrection polonaise avait versé, dès 1831, dans le pur socialisme. Il en fut de même dans l'émigration, et de 1832 à 1848, nous trouvons des polonais mêlés à tous les mouvements insurrectionnels qui agitent les divers États de l'Europe. En 1848, l'idée de la *république des États-Unis d'Europe*, avec trois confédérations romane, germanique et slave, fait explosion. Le 25 mars 1848, paraît un manifeste intitulé : *Fédération générale des États libres, dédiée aux amis du peuple*, par S. Gordaszewski (Paris, librairie générale de J. Bry). Le temps passe, les idées de la secte sont toujours les mêmes, et en 1867 nous trouvons, sous ce titre : *Alliance républicaine universelle, département polonais*, un appel aux russes dans lequel tous les principes de la république démocratique, sociale, sont exposés et où l'on fait appel à l'insurrection du peuple contre le gouvernement du czar. Il est signé pour le comité directeur de la république polonaise, Bosak-Hanke, général Bulewski (1). C'était un écho de l'*Alliance républicaine universelle*, qui se constituait à cette époque à New-York, et qui de là, comme d'un lieu sûr, rayonnait sur toute l'Europe (V. liv. II, chap. XIV, § 2). L'*Alliance républicaine* est la tête diplomatique de cette armée de la révolution, dont le gros des troupes est fourni par cette *Internationale* qui, elle aussi, en 1872 a transporté son centre à New-York.

Mais les socialistes polonais ne peuvent rien tant que la Russie est leur ennemie. De là la nécessité d'une union avec les révolutionnaires russes. Dès 1822, Pestel avait noué entre eux des liens qui n'ont jamais été rompus.

La Maçonnerie hait particulièrement la Russie (2), et c'est en

(1) Le texte intégral de ces documents est publié dans la brochure de M. Georgios Michalow.

(2) La Russie et l'Autriche sont l'objet de la haine particulière de la Maçonnerie. Voici ce qu'écrivait le journal mensuel *Der Freimaurer illustrirte Zeitschrift für die gesammte Freimaurerei* (Vienne 1876, n° 1.): « Sur toute la terre, l'Autriche et la Russie sont les deux seuls pays où la Maçonnerie ne peut pas déployer toute son activité, et ce sont précisément les pays qui en avaient le plus pressant besoin. » On imprime cela sous les yeux du gouvernement autrichien et l'on voudrait en dire davantage! En quoi l'Autriche et la Russie ont-elles le plus pressant besoin de la Maçonnerie, si ce n'est pour changer les principes sur lesquels repose leur constitution sociale?

vain qu'Alexandre II en 1857 a permis la réouverture des loges et laissé toute liberté à leurs travaux.

L'homme de cette alliance fut le réfugié russe Bakounine, qui est revêtu d'un haut grade dans la Maçonnerie.

Sans revenir sur sa vie dont une esquisse a déjà été donnée dans le corps de l'ouvrage (liv. II, chap. XIV, § 6), voici le résumé de sa politique, telle qu'il l'a exposée lui-même dans une brochure intitulée : *A mes amis russes et polonais* (trad. du russe, Leipzig, Wolfg. Gerhard, 1862, in-8°)

« Les rapports sociaux actuels de la Russie ne peuvent plus durer. Deux partis sont en présence : l'un veut des réformes, l'autre la révolution radicale; le premier oublie que toute l'organisation gouvernementale est un cadavre depuis que Pierre Ier a détourné la Russie de son développement historique. La Russie doit donc tomber comme l'Autriche et la Turquie, mais avec cette différence que ces derniers doivent disparaître entièrement, tandis que, après le fantôme de la Russie officielle, doit paraître le peuple russe, celui-là même qui s'est concentré dans le *Rascol* contre le Czaropapisme et la Russie officielle..... Tout autre est le parti de la *révolutiou radicale*. Lui aussi a ses racines dans une partie de la noblesse russe, qui, au lieu de s'affaiblir dans le contact avec l'Occident, s'y est au contraire relevé. Ce contact a éveillé chez eux un nouveau sentiment : *l'amour de l'humanité* ; on les comptait par dizaine sous Alexandre Ier ; ils sont aujourd'hui des centaines. En 1815, ils montrent la pureté de leurs vues, mais aussi leur impuissance. Parmi eux Pestel, ce puissant génie, le premier reconnut la nécessité en Russie d'une *révolution sociale*..... La *Russie paysane* est la seule qui ait vie et à qui l'avenir appartienne..... »

Le principal moyen pour faire la révolution sociale en Russie, selon Bakounine, c'est l'union avec les polonais.

« Nous devons, dit-il, tendre la main à tous les slaves et avant tous autres aux polonais, qui sont nos plus proches voisins. Tant que nous tiendrons sous le joug les polonais, une étroite alliance règnera entre les trois gouvernements allemands, qui trônent à Berlin, à Vienne et à Pétersbourg. Une fois cette solidarité rompue, les allemands ne formeront plus corps, et nous n'aurons plus à nous occuper d'eux à Pétersbourg. Il n'y a plus que peu de russes qui nient la nécessité d'affranchir la Pologne.

«..... Déjà le czar Nicolas, dans la prévision d'une guerre avec l'Autriche, avait pensé à faire un appel à tous les slaves de l'Autriche et de la Turquie, ainsi qu'aux italiens et aux magyars, et à se faire le czar de la Révolution au lieu d'être un czar du despotisme. Les

proclamations aux slaves et aux polonais rendus libres préalablement étaient déjà signées (???)... Les slaves, les polonais nous sont nécessaires. Eux-mêmes nous aideront quand l'heure du combat panslaviste sera venue, quand on revendiquera toute la terre slave dans la Prusse orientale, dans la Posnanie, la Silésie, la Bukovine, la Galicie, la Bohême, dans toute l'Autriche et la Turquie..... C'est nous, russes, qui devons ouvrir la voie *aux grands élus* (1). »

Déjà Bakounine avait exprimé les mêmes idées sur la nécessité de l'union des socialistes russes et des socialistes polonais, dans un discours prononcé à Paris, le 17 novembre 1847, pour le dix-septième anniversaire de la révolution polonaise, et il avait invoqué les souvenirs de Pestel, de Rylejef, de Muravief, de Bestuchef, et de Rohoffski, qui avaient été exécutés à St-Pétersbourg comme les martyrs de cette idée. Il concluait ainsi :

« La réconciliation de la Pologne et de la Russie est une œuvre incomparable et qui mérite qu'on s'y dévoue tout entier. C'est la délivrance de soixante millions d'hommes, c'est la délivrance de toutes les races slaves gémissant sous le joug étranger ; c'est enfin la destruction radicale de tout le despotisme en Europe. »

Les évènements qui, depuis 1872, ont manifesté la puissance du socialisme en Russie, montrent que les socialistes n'ont pas perdu leur temps ; mais une chose a été bien remarquable aussi, c'est que le *socialisme* s'est presqu'exclusivement cantonné dans les provinces proprement russes, tandis que celles qui appartenaient à l'ancien royaume polonais, soit dans ses anciennes limites, soit dans ses dernières plus restreintes, en ont été complètement exempts. L'explication en est bien simple. Les révolutionnaires russes étaient au dedans du pays, tandis que les socialistes polonais non seulement étaient éloignés matériellement de la Pologne, mais détestés par elle et par la meilleure partie de l'émigration. C'est là, ajoute judicieusement M. Georgios Michalof, une indication dont devraient profiter ceux qui ont en main la puissance.

(1) Cette dernière expression, empruntée aux rituels maçonniques et qui désigne la Maçonnerie comme la force révolutionnaire par excellence, indiqué par Bakounine appartenait aux hauts grades. On aura aussi remarqué, dans le passage cité plus haut, cette expression de l'*amour de l'humanité*, bien étrange sous la plume du nihiliste russe, mais qui est caractéristique de la doctrine maçonnique !

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

LIVRE SECOND

L'action des Sociétés secrètes et l'Histoire moderne (*Suite*).

CHAPITRE TROISIÈME. — *La propagation de la Franc-maçonnerie au XVIIIe siècle et les philosophes.*

1. Le caractère particulier du XVIIIe siècle. 1
2. Diffusion de la Maçonnerie dans l'Europe continentale. 2
3. La Maçonnerie d'adoption. 9
4. Les loges et les parlements. 11
5. Les philosophes et les encyclopédistes. — Écrasez l'infâme. 15
6. Attaques des philosophes et des encyclopédistes contre l'ordre social. 34
7. Les premières conspirations contre la monarchie . . . 39

CHAPITRE QUATRIÈME. — *La destruction de l'enseignement chrétien, premier objet de la conspiration maçonnique, et l'abolition de la compagnie de Jésus.*

1. Plan d'ensemble arrêté dans les loges pour l'abolition des Jésuites 43
2. Pombal et la destruction des Jésuites en Portugal . . . 50
3. Choiseul et l'abolition des Jésuites en France. 56
4. L'abolition des Jésuites en Espagne et à Naples. — D'Aranda et Tannucci 66
5. Nouvelles écoles que la Maçonnerie veut substituer aux écoles catholiques. — Le plan de La Chalotais . . 73
6. Les origines de l'enseignement d'État. 81

Pages.

CHAPITRE CINQUIÈME. — *La préparation de l'explosion révolutionnaire.*

1. La Révolution de 1789 résultat d'un complot d'après le témoignage de Louis Blanc. 87
2. Concentration de la Maçonnerie française sous la grande maîtrise du duc d'Orléans 89
3. Les loges d'illuminés de Saint-Martin 93
4. Organisation de l'ordre maçonnique en Allemagne . . 98
5. Weishaupt et l'Illuminisme. 102
6. Le convent de Willhemsbad en 1782. 105
7. La Maçonnerie française pénétrée par l'Illuminisme. — Mirabeau 115
8. Cagliostro et la Maçonnerie cabalistique. 123
9. Le trésor de guerre de la Révolution 129

CHAPITRE SIXIÈME. — *La Révolution en France et en Europe. — 1789 à 1800.*

1. La Révolution, résultat d'un complot. — Témoignage de Mirabeau, de Robison et d'Haugwitz 131
2. Le régicide et le convent maçonnique de 1786. 134
3. Composition des loges en 1789. 137
4. La Terreur arrêtée dans la loge des *Amis réunis* 142
5. Les loges martinistes et les constitutionnels 147
6. Philippe-Égalité. 149
7. La Révolution européenne. 150
8. Le travail maçonnique en Allemagne et dans les pays du Nord 155
9. Le travail maçonnique en Italie. 161
10. La bataille de Valmy, Dumouriez et le duc de Brunswick. 164
11. L'assassinat de Gustave III. 167
12. Les triomphes des armées révolutionnaires 169
13. La prétendue dissolution de l'ordre maçonnique par le duc de Brunswick. 173
14. La Maçonnerie et la théophilanthropie 175
15. Bonaparte et la destruction du pouvoir temporel du Pape. 177

CHAPITRE SEPTIÈME. — *La dictature napoléonienne.*

1. L'échec de la Révolution en 1799 189
2. Les antécédents maçonniques de Bonaparte et son rôle révolutionnaire. 191
3. Le développement de la Franc-maçonnerie sous l'empire 196
4. Les tentatives d'asservissement de l'Église et la destruction du pouvoir temporel du Pape 200

Pages.
5 La création du monopole universitaire 207
6. La Révolution à cheval et ses complices en Europe . . 210
7. Napoléon abandonné par les sociétés secrètes, 1809-1815. 215
8. Le retour de l'île d'Elbe. 219

CHAPITRE HUITIÈME. — *Les Sociétés secrètes de 1815 à 1830. — La charbonnerie et le gouvernement constitutionnel.*

1. Le Tugendbund et la Sainte-Alliance 221
2. La Franc-maçonnerie et le Gouvernement constitutionnel 224
3. La Charbonnerie en Italie, en Espagne et en France.. 232
4. Le congrès de Vérone. 242
5. La Révolution de Juillet. 243

CHAPITRE NEUVIÈME. — *La guerre à a papauté et la République universelle, 1830 à 1852.*

1. Le Gouvernement de Juillet. 253
2. Rivalité entre la Haute-Vente et le parti d'action. — Les insurrections italiennes 256
3. Intrigues diplomatiques contre la papauté 263
4. Mazzini et la Jeune-Europe 272
5. La Révolution de 1848. 280
6. Le premier assaut livré au pouvoir temporel des papes. 285
7. L'expédition romaine de 1849. — Louis-Napoléon et Palmerston. 300
8. Le plan de Palmerston pour la reconstruction de l'Europe 312

CHAPITRE DIXIÈME. — *La destruction du pouvoir temporel du pape et l'unité italienne, 1852 à 1870.*

1. L'établissement d'une dictature en France. 315
2. Le convent des Sociétés secrètes en 1852. 321
3 La guerre de Crimée. 324
4. La guerre d'Italie. 330
5. L'unité italienne. 356
6. L'idée napoléonienne ou la politique intérieure de l'empire 381
7. La chute de Napoléon III et la prise de Rome, le 20 septembre 1870. — La Maçonnerie maîtresse en Italie. 388
8. Le règne de la Franc-maçonnerie en Italie 394

CHAPITRE ONZIÈME. — *La Prusse et l'empire maçonnique.*

1. La genèse maçonnique de la Prusse 397
2. L'unité allemande. 400

Pages.

3. La Franc-maçonnerie maîtresse de l'enseignement en Allemagne 406
4. Le travail maçonnique en Autriche 409
5. L'empire maçonnique et le Kulturkampf 411
6. Le triomphe des Juifs au congrès de Berlin 415
7. Une menace maçonnique 417

CHAPITRE DOUZIÈME. — *La République de 1870 et la guerre à l'enseignement chrétien.*

1. Comment l'œuvre de la Révolution fut compromise par les élections du 8 février 1871 419
2. La Franc-maçonnerie et la Commune. 421
3. L'échec de la restauration monarchique 425
4. La dictature gambettiste et les élections de 1876-1877. 436
5. La Maçonnerie au pouvoir 443
6. Le programme radical et la doctrine maçonnique . . 463
7. La ligue de l'enseignement 469
8. Les lois Ferry 476
9. La Franc-maçonnerie et la femme 484
10. La Franc-maçonnerie et l'expulsion des religieux . . 487

CHAPITRE TREIZIÈME. — *La Franc-maçonnerie en Belgique.*

1. La guerre universelle à l'enseignement chrétien, œuvre de la Franc-maçonnerie 489
2. Les loges et le parti libéral belge 491
3. La guerre à l'enseignement chrétien 505
4. La Franc-maçonnerie et la charité 517
5. Le triomphe maçonnique et l'outrage à la Papauté . . 518

CHAPITRE QUATORZIÈME. — *La République universelle, l'Internationale et le socialisme.*

1. Le dernier développement de l'idée humaine 519
2. La République universelle 521
3. Le congrès des étudiants à Liège, en 1865 525
4. Le socialisme et la Franc-maçonnerie 535
5. La fondation de l'association internationale des travailleurs. — Karl Marx et Mazzini 540
6. Les doctrines de l'Internationale et celles de la Maçonnerie 548
7. La Commune de Paris et ses complices 555
8. La situation actuelle de l'Internationale 566

CHAPITRE QUINZIÈME. — *Le Nihilisme russe.*

1. Les crimes et le programme du Nihilisme 571
2. L'organisation du Nihilisme 579

Pages.
3. Les origines du Nihilisme 580
4. Relations du Nihilisme avec les Sociétés secrètes de l'Occident 588
CONCLUSION. 597
ANNEXES. — Document A. Un épisode de la propagation des principes maçonniques au XVIIIe siècle dans les Pays-Bas autrichiens 603
Document B. Les lois de la Révolution sur l'enseiseignement public 606
Document C. Les Sociétés secrètes et l'assassinat de Gustave III 638
Document D. Napoléon Ier et la Franc-maçonnerie . 651
Document E. L'unité italienne et la conspiration maçonnique 655
Document F. La politique religieuse de l'empire . . 658
Document G. Le rôle de la Franc-maçonnerie dans les révolutions de l'Espagne et du Portugal 668
Document H. Relations de M. de Bismarck avec les socialistes 681
Document I. L'illuminé Montgelas et l'enseignement obligatoire en Allemagne 683
Document J. Rapports de Thiers avec Gambetta et Rochefort en 1871 685
Document K. La Franc-maçonnerie en Russie et en Pologne. — L'insurrection de 1830 et la révolution de juillet. — Les origines du Nihilisme 687

BIBLIOTHECA BODLEIANA

Before [illegible]

Grand Masters [illegible] 4 [illegible]

[illegible] 5.7

Lodges [illegible] from 1730 onwards 9

[illegible]

[illegible] received [illegible] in England 16

[illegible] 19

[illegible]

in 1765 [illegible] 11 [illegible]

[illegible]

Voltaire [illegible] 38

[illegible] XLI

[illegible]

[illegible] 10

[illegible] 11

[illegible]

[illegible] 115 117

[illegible] 117

[illegible]

Cagliostro [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

2

[illegible]

[illegible] of death
of [illegible] XVI. 136.

[illegible] Price [illegible] of [illegible]
lodge 138, 139 — [illegible] 145.
[illegible] 148
[illegible] Philippe Egalité —
[illegible] Grenville 149.
— [illegible] of [illegible]
[illegible] 150 [illegible]
[illegible] of [illegible]
[illegible] 1791 [illegible] 155.
[illegible]
[illegible] Sportas 158
[illegible] Goethe Illuminatus 162.
[illegible] Kant [illegible] 215. 217.
[illegible] 222
[illegible] 7 [illegible] 537.
[illegible]
[illegible] 536.
[illegible] 238
[illegible] 242.
[illegible] 243
[illegible]
[illegible] 1275
[illegible]

Pierre Tr[illegible] [illegible] 278

[illegible] 251

1848.

[illegible]

Liberté [illegible]

[illegible] 253.

Europe [illegible] 284.

[illegible] Louis [illegible] 44.

[illegible] 27, 400

[illegible]

[illegible]

[illegible] 398

[illegible] 463

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] but yet [illegible] 421

[illegible]

[illegible]

4

[illegible] 581.

[illegible]

[illegible] 1866 p. 548.

[illegible]

Influent [illegible] Cen[illegible] Syndic[illegible]

[illegible] 4.

Bismarck [illegible] 556

Russia.

[illegible] 560. 562

[illegible] 566

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] 72

[illegible]

[illegible] 574.

[illegible] 58[illegible]

[illegible] not [illegible]

[illegible]

[illegible] Gorn[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] 87.

[illegible] 581

[illegible]

[illegible] 570.

[illegible] 574

[illegible]

[illegible]

Gustave III [illegible] by [illegible] [illegible]
[illegible] 1852 p 652.
(deification of humanity) [illegible]

Turgot wanted [illegible] ouvrières [illegible] and
Louis XVI dismissed [illegible] 78

[illegible] 91

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] 9[illegible]

[illegible]

[illegible] 12[illegible]

[illegible]

[illegible] 145.

[illegible]

[illegible] finally [illegible] 17[illegible]

[illegible]

[illegible] 17[illegible]

[illegible] 155.

[illegible] 103-357.

[illegible]

[illegible] 215.

[illegible]

[illegible]

6

[illegible]

[illegible] Grant [illegible] Manchester

([illegible] Scotland XIV 304 - Desclaupes I - 281 - [illegible]

[illegible] 286 [illegible] 291 -

[illegible] 328

[illegible] 331

[illegible] 33[illegible]

[illegible] in XVII [illegible]

[illegible]

[illegible] 315 [illegible]

[illegible] XVI [illegible] 31[illegible]

[illegible]

[illegible] Eastern [illegible]

[illegible]

[illegible] I

[illegible] 717 [illegible] 33[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] II

[illegible] in [illegible]

[illegible] 172[illegible]

[illegible] 1716 [illegible]

[illegible] 720

[illegible]

[illegible]
[illegible] practice ([illegible]) [illegible]
[illegible] was practised in G.O. II. 5.
[illegible]

Notable Yeomanen

Voltaire [illegible] (1 1726)
[illegible] 7.
[illegible]
[illegible] 8
[illegible] 129
[illegible] 217
Bayard & [illegible] 235
[illegible] 536
[illegible] 34
[illegible]
[illegible] 99
[illegible]